



Pouvoir et vouloir participer en démocratie : sociologie de l'engagement participatif : la production et la réception des offres institutionnelles de participation à l'échelle municipale

Guillaume Petit

► To cite this version:

Guillaume Petit. Pouvoir et vouloir participer en démocratie : sociologie de l'engagement participatif : la production et la réception des offres institutionnelles de participation à l'échelle municipale. Science politique. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2017. Français. <NNT : 2017PA01D094>. <tel-01825655>

HAL Id: tel-01825655

<https://theses.hal.science/tel-01825655v1>

Submitted on 28 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE
ÉCOLE DOCTORALE DE SCIENCE POLITIQUE

THÈSE
POUR L'OBTENTION DU DOCTORAT EN SCIENCE POLITIQUE

présentée et soutenue publiquement le 15 novembre 2017

par Guillaume PETIT

POUVOIR ET VOULOIR PARTICIPER EN DÉMOCRATIE
Sociologie de l'engagement participatif : la production et la
réception des offres institutionnelles de participation à
l'échelle municipale

Directeur de thèse

Loïc BLONDIAUX, Professeur, Université Paris 1

Jury

Céline BRACONNIER Professeure, Sciences Po Saint-Germain-en-Laye

Guillaume GOURGUES Maître de conférences, Université de Franche-Comté

Rémi LEFEBVRE Professeur, Université Lille 2, rapporteur

Nonna MAYER Directrice de recherche émérite, CNRS, Sciences Po Paris, rapporteure

Frédéric SAWICKI Professeur, Université Paris 1



Centre de recherches politiques de la Sorbonne (CRPS)

14, rue Cujas 75 005 PARIS

L'Université Paris 1 n'entend donner ni approbation, ni improbation aux opinions émises dans cette thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

« Depuis 1848 [...] la majorité des gens cultivés considérait la politique comme un atavisme plutôt que comme une chose importante. [...] Ainsi Ulrich avait-il été habitué toute sa vie à ne pas espérer que la politique fût jamais ce qui devait se produire, mais seulement, dans les meilleurs cas, ce qui aurait dû se produire depuis longtemps. Ce qu'il voyait le plus souvent en elle, c'était l'image d'une criminelle négligence. [...] Ulrich avait assez souvent de petites conversations avec [l'étudiant Schmeisser], ce révolutionnaire qui ne voulait pas faire de révolution : « Que tôt ou tard l'humanité reçoive une organisation d'aspect socialiste, lui disait Ulrich, je le savais déjà [...] car le fait que des millions d'hommes sont opprimés de la manière la plus brutale pour que quelques milliers d'autres ne sachent rien faire de bien de la puissance qu'ils en retirent, ce fait est non seulement injuste et criminel, mais encore stupide, mal pratique et de l'ordre du suicide ! » [...] Schmeisser répliqua ironiquement : « Vous vous êtes toujours contenté de le savoir. N'est-ce pas ? Voilà l'intellectuel bourgeois ! [...] Vous n'avez aucune idée de ce qui compte en politique, parce que vous êtes un bourgeois affligé de romantisme social, au mieux un anarchiste ! ». » (Musil, *L'Homme sans qualités*, T.2, 1956 (1930-32), Seuil, p.736-737)

*

« Formé à l'école de Malinowski, Marcel Appenzell voulut pousser jusqu'au bout l'enseignement de son maître et décida de partager la vie de la tribu qu'il voulut étudier au point de tout à fait se confondre avec elle. [...] Au bout de plusieurs jours de marche, Appenzell avait enfin découvert un village Kubu. [...] Personne ne le regarda, ne sembla s'apercevoir de sa présence. [...] Tout au plus put-il regarder comment vivaient les Kubus et commencer à consigner par écrit, ce qu'il voyait. [...] Le matin du quatrième jour, quand Appenzell se réveilla, le village avait été abandonné. Les cases étaient vides. Toute la population du village [...] était partie [...]. Appenzell mis plus de deux mois à les retrouver. [...] Pas plus que la première fois, les Kubus ne lui parlèrent, ni ne répondirent à ses avances. [...] Le lendemain matin, à nouveau, le village était abandonné. Pendant presque cinq ans, Appenzell s'obstina à les poursuivre. A peine avait-il réussi à retrouver leurs traces qu'ils s'enfuyaient à nouveau, s'enfonçant dans des régions de plus en plus inhabitables pour reconstruire des villages de plus en plus précaires. Pendant longtemps Appenzell s'interrogea sur la fonction de ces comportements migratoires. [...] S'agissait-il d'un rite religieux, d'une épreuve d'initiation, d'un comportement magique lié à la naissance ou à la mort ? [...] La vérité cependant, l'évidente et cruelle vérité, se fit enfin jour. [...] « Quelque irritants que soient les déboires auxquels s'expose celui qui se voue corps et âme à la profession d'ethnographe, afin de prendre par ce moyen une vue concrète de la nature profonde de l'Homme [...] et bien qu'il ne puisse aspirer à rien de plus que mettre au jour des vérités relatives [...] la pire des difficultés que j'ai dû affronter n'était pas du tout de cet ordre. [...] Au terme d'une exaltante recherche, je tenais mes sauvages, et je ne demandais qu'à être l'un d'eux, à partager leurs jours, leurs peines, leurs rites ! Hélas, eux ne voulaient pas de moi [...] C'était à cause de moi qu'ils abandonnaient leurs villages et c'était seulement pour me décourager moi, pour me persuader qu'il était inutile que je m'acharne qu'ils choisissaient des terrains chaque fois plus hostiles, [...] pour bien me montrer qu'ils préféraient [tout] affronter [...] plutôt que les hommes ! ». [...] Marcel Appenzell n'écrivit pas d'autre lettre. » (Perec, « Histoire de l'anthropologue incompris », *La Vie mode d'emploi*, Hachette, 1978, p.141-147)

*

« Tout est intéressant pourvu qu'on le regarde assez longtemps » (Flaubert, cité par Bourdieu, *La Misère du Monde*, Seuil, 1993, p.1388)

Remerciements

Mes remerciements dans la réalisation de cette thèse vont à toutes les personnes rencontrées au fil de ces années et qui y ont chacune contribué, tant pour aider à poser des questions, que pour suggérer des réponses. Merci,

... aux membres du jury pour avoir accepté l'invitation à discuter cette recherche.

... à Loïc Blondiaux pour son suivi et la qualité de nos échanges. Ma thèse et la possibilité de la mener à bien lui doivent assurément beaucoup. Je me réjouis d'avoir eu la chance de travailler sous sa direction.

... aux collègues de Missions Publiques, pour tout le temps passé ensemble, entre quatre murs ou aux quatre coins du pays. Je pense avant tout à Judith Ferrando, à ce que lui doit mon parcours professionnel et à la sympathie que j'éprouve à son égard. Mes salutations vont également à Fanny Gleize, Yves Mathieu, Antoine Vergne, Marie Thiry, Margot Espalieu, Romain Rodrigues, Erwan Dagorne, Laura Marilly, Lucie Anizon et tous les autres. Enfin, j'ai une pensée toute particulière pour les camarades Damien Fournel et Elian Belon, deux individus parmi les plus remarquables que j'ai pu croiser.

... aux enseignants et/ou chercheurs, qui lors de différentes étapes de la thèse, comités de l'école doctorale, communications ou propositions d'articles, ou lors de séminaires, ont eu l'occasion de me faire des critiques, qui m'ont à chaque fois aidé. Je pense notamment à Rémi Lefebvre, Daniel Gaxie, Guillaume Gourgues, Clément Mabi, Samuel Hayat ; mais aussi à Julien Fretel, Frédérique Matonti, Bastien François, Marion Paoletti, Marion Carrel, Jean-Michel Fourniau, Magali Nonjon, Héloïse Nez, Marie-Hélène Sa Vilas Boas, Samuel Coavoux. Je remercie Alice Mazeaud et Lorenzo Barrault-Stella, pour leurs critiques sur certains aspects du texte, et encore davantage Julien Talpin et Julien O'Miel, pour leur ouverture, leurs encouragements et leurs retours tant précis que précieux.

... à toutes les personnes, qui organisent les lieux où les échanges scientifiques sont rendus possibles, particulièrement le Gis Démocratie et Participation.

... à l'ensemble des équipes pédagogiques de l'UFR de science politique de l'université Paris 1. Avoir la possibilité de rejoindre l'équipe enseignante, en tant qu'Ater à la suite de la Cifre, a été une source de motivation. Merci pour leur disponibilité aux équipes administratives, notamment Chantal Lisse, Clarence Paul et Lucie Ribourg.

... aux collègues et camarades doctorants. Mes amitiés à Jean-Michel Chahsiche, Matthieu Marcinkowski, William Arhip-Paterson, Mario Bilella, Clément Lescloupé, pour le plaisir des conversations communes. Mes sincères salutations à Dimitri Courant, Vincent Jacquet, pour les occasions de discussions sur nos recherches. Un salut collectif aux collègues doctorants de Paris 1, Julie Le Mazier, Martin Baloge, Amélie Beaumont, Juliette Fontaine, Nicolas Azam, Antoine Aubert, Nazli Nozarian, Ewa Krzatala-Jaworska, Pierre Mayance, Xavier Guignard, Claire Bloquet, Guillaume Letourneur, Oriane Tercerie, Sidy Cissokho, Alessio Motta, Lola Avril, Natalia Frozel-Barros, Walter Nique-Franz, Armand Dang, Paul Grassin, Pierre France, Anne Bellon, Marianne Saddier, Simon Massei, Thomas Lépinay, Damien Lecomte...

... à mes parents, Daniel et Sylvie, pour leur soutien de toujours, et à mon frère Vivien. Qu'ils sachent toute l'estime et l'affection que je leur porte.

... aux amis, pour tout ce qui importe en dehors de la thèse et pour leur capacité éprouvée à m'en extirper ; la bise en premier à Jérémy, Nicolas et Romain, et à tous les autres.

Enfin, *merci*, à Mathilde, pour ce que tu es et pour ce que tu m'aides à être, pour l'avant et pour l'après.

Pouvoir et vouloir participer en démocratie.

Sociologie de l'engagement participatif : la production et la réception des offres institutionnelles de participation à l'échelle municipale

Résumé :

Les élus locaux veulent associer les citoyens, qui veulent pouvoir être entendus et peser dans les décisions. Ces propositions résument les enjeux d'une démocratie participative, à la fois comme idéal de gouvernement et comme norme de l'action publique locale. La thèse revient sur la mise à l'épreuve de l'impératif délibératif à l'échelle municipale, depuis les années 1990. L'enquête repose sur l'analyse des conditions sociales de la production et de la réception d'offres institutionnelles de participation, dans trois communes de 20 000 habitants. Au travers d'une approche inductive et pluri-méthodologique, nous proposons une sociologie de l'engagement participatif, entre études sur la socialisation politique et sur l'action publique locale. L'attention portée aux contextes, aux acteurs et aux formats de l'offre de participation, permet d'en constater l'institutionnalisation inaboutie et les appropriations socialement situées. Nous argumentons en faveur d'une compréhension dispositionnelle et situationnelle des parcours de participation et de non-participation, pour élaborer une théorie ancrée de l'engagement participatif, entre pouvoir et vouloir. Dans ce cadre, la possibilité intermittente d'une participation réalisée ne se comprend qu'au regard d'un engagement distancié, critiqué, empêché ou évité. En toute fin, si elle est une voie d'intéressement à un intérêt local commun, l'offre de participation voit sa portée sociale et politique fondamentalement limitée par l'encastrement de la participation dans la représentation.

Mots clés : démocratie participative, politique locale, politiques procédurales, participation institutionnalisée, engagement participatif, dispositions sociales, parcours de participation

Participation in Democracy: Who can, and who would want to participate?

Production and reception of public participation policies at municipal level.

Abstract :

This thesis studies political participation at local level and its implications for citizen engagement in public policy. Local elected representatives want to engage citizens in governance, citizens want to be heard and to influence policy making. Thus participatory democracy and deliberative imperative are considered as an ideal for government and a best practice in public action. This thesis focuses on "offers of participation" – opportunities for participation created by authorities for citizen – in French municipalities since 1990. I argue that these "offers" swing between thwart institutionalising and continuous experimenting. Empirical data are derived from the study of policies for implementing participatory democracy in three cities of 20 000 inhabitants. I discuss the social-historical anchorage of these political-administrative constructions, the effects of their various design and the social conditions of their differentiate appropriations by citizens. I suggest a grounded theory of citizen engagement based on an inductive and multi-method approach. The analytical framework is based on the concepts of social dispositions and situations, in order to determine social conditions of patterns of participation and non-participation, as both faces of a similar phenomenon. The opportunity for an effective intermittent participation can only be understood in relation with a distanced, impeached, prevented or avoided participation. "Offers of participation" are a way to mobilise citizens on a common local interest. Though, their impact is narrowed by the fact that participation is imbedded in the system of political representation.

Keywords : participatory democracy, procedural policies, local policies, institutionalised participation, participatory commitment, social dispositions, patterns of participation

Sommaire

<i>Sommaire</i>	2
<i>Anonymat des données et choix d'écriture</i>	4
INTRODUCTION : POUR UNE SOCIOLOGIE DE L'ENGAGEMENT PARTICIPATIF	11
PARTIE 1 : CADRE THEORIQUE ET STRATEGIE EMPIRIQUE	27
CHAPITRE 1 : LA DEMOCRATIE ET LA PARTICIPATION COMME CONSTRUCTIONS SOCIALES : INVENTAIRE CRITIQUE	29
<i>Section I : Les ancrages théoriques et pratiques de l'objet participatif</i>	32
<i>Section II : Les débats autour des effets des dispositifs participatifs et de la demande de participation</i>	53
<i>Conclusion : Repères pour une sociologie de l'engagement participatif</i>	77
CHAPITRE 2 : CHOIX DES TERRAINS, POSTURE DE RECHERCHE ET STRATEGIE EMPIRIQUE	79
<i>Section I : Retour sur la sélection des terrains, entre approche localisée et comparée</i>	80
<i>Section II : Posture de recherche et données de l'enquête</i>	105
<i>Conclusion : Des cas limites et typiques de l'offre institutionnelle de participation</i>	137
PARTIE 2 : LES LOGIQUES DE L'OFFRE	139
CHAPITRE 3 : LES CONTEXTES POLITIQUES DES OFFRES DE PARTICIPATION	141
<i>Section I : Les configurations d'alternance par la démocratie participative</i>	143
<i>Section II : Les parcours individuels des élus participatifs</i>	171
<i>Conclusion : L'ancrage socio-historique des offres de participation : fiefs locaux et capital politique spécifique</i>	198
CHAPITRE 4 : LE CADRAGE DES OFFRES DE PARTICIPATION ET LE FAÇONNAGE ORGANISATIONNEL DE L'ENGAGEMENT PARTICIPATIF	201
<i>Section I : La participation par instances : pérenne et territorialisée</i>	205
<i>Section II : La participation par projet : ponctuelle et thématique</i>	241
<i>Conclusion : Une nouvelle séquence de l'offre de participation ?</i>	267
CHAPITRE 5 : LA MISE EN ADMINISTRATION DE L'OFFRE DE PARTICIPATION. LES TENSIONS ENTRE EXPERIMENTATION ET INSTITUTIONNALISATION	269
<i>Section I : La réglementation et la mise en administration des offres de participation</i>	272
<i>Section II : L'institutionnalisation limitée et l'expérimentation perpétuelle</i>	300
<i>Conclusion : L'offre de participation : excès ou défaut d'institutionnalisation ?</i>	316
<i>Récapitulatif - Partie 2 : sur la production des offres de participation</i>	318
PARTIE 3 : LES LOGIQUES SOCIALES DE LA RECEPTION	325
CHAPITRE 6 : LES FACTEURS SOCIAUX DE LA PARTICIPATION	327
<i>Section I : Connaître les publics : un enjeu pour la pratique et la recherche</i>	332
<i>Section II : La sélectivité sociale de la participation</i>	341
<i>Section III : La sélectivité sociale au prisme des intensités variables de l'engagement participatif</i>	365
<i>Conclusion. : L'analyse quantitative des facteurs sociaux de la participation : redites, apports et limites</i>	401
CHAPITRE 7 : L'ESPACE SOCIAL DE LA PARTICIPATION ET LES RESEAUX DES PARTICIPANTS	405
<i>Section I : L'espace social de la participation</i>	407
<i>Section II : Les réseaux de l'engagement participatif : un effet de reversements d'expériences préalables</i>	438
<i>Section III : La société des participants</i>	453
<i>Conclusion. Le capital social déterminant ou équivalent de l'engagement participatif ?</i>	482
<i>Récapitulatif - Partie 3 : sur les logiques sociales de l'engagement participatif</i>	489
PARTIE 4 : LES SENS DE L'ENGAGEMENT PARTICIPATIF	493
CHAPITRE 8 : LES MOTIFS DE L'ENGAGEMENT PARTICIPATIF	495

<i>Section I : Les motifs de la participation, entre dispositions et situations</i>	497
<i>Section II : L'engagement participatif comme redéfinition du politique ?</i>	543
<i>Conclusion : Des motifs de la participation aux parcours de participation</i>	574
CHAPITRE 9 : LES PARCOURS DE PARTICIPATION	577
<i>Section I : Les temps sociaux de la participation : dispositions, disponibilités</i>	581
<i>Section II : Les parcours balisés de l'engagement participatif : la participation entre pouvoir et vouloir</i>	628
<i>Conclusion : Des temps sociaux situés dans l'espace social, des parcours entre persistance et intermittence</i>	675
<i>Récapitulatif - Partie 4 : sur les sens de l'engagement participatif</i>	678
<i>Conclusion générale : Pouvoir et vouloir participer en démocratie</i>	685
ANNEXE	707
<i>Bibliographie</i>	749
<i>Index des extraits d'entretien</i>	784
<i>Index des noms</i>	785
<i>Index des tableaux et figures</i>	789
<i>Index des encadrés</i>	792
<i>Table des matières</i>	794

Anonymat des données et choix d'écriture

Avec la rédaction est venue cette question sempiternelle : faut-il rendre anonymes l'ensemble des données mobilisées dans cette étude ? La réponse est plus complexe qu'une simple convention d'écriture. Les choix en la matière renvoient aussi à des postures sociologiques et à la considération donnée aux enquêtés, comme des collaborateurs à part entière de la démarche empirique. Ainsi nous les explicitons, en tant qu'ils renvoient à des enjeux déontologiques, mais aussi scientifiques¹.

Le premier niveau d'anonymat concerne les lieux d'enquête. Devons-nous rapporté avoir enquêté à Cornerville², plutôt qu'à Lanester, Arcueil et Bruz ? Notre choix va sans dire, une fois les trois toponymes révélés. La raison en est que la dissimulation nous est apparue autant irréaliste que contre-productive. Comment argumenter de l'importance de saisir la participation en contexte, et ensuite passer sous silence la possibilité d'effectivement le situer ? Nos données sont éminemment liées à leur contexte de production. C'est justement en tenant compte de cet ancrage – pourquoi et comment cela a-t-il pu se passer ainsi à ce moment et dans cette configuration ? – qu'il est ensuite possible d'interroger les conditions de possibles généralisations³. L'enquête sociologique est située et il semble nécessaire de prendre cette affirmation au mot, en explicitant les lieux de sa réalisation. Bien entendu nous aurions pu inventer des appellations. Mais ce choix aurait été loin de tout résoudre : faut-il des appellations génériques, mais qui du coup ne disent rien, ou des appellations qui en disent tout de même un peu... mais qui du coup mettent en lumière un pan de l'histoire locale, au détriment de tous les autres ?

Ce choix de retenir les noms des localités a des conséquences sur l'anonymat des personnes. L'anonymisation des figures publiques, notamment les maires de ces villes, mais aussi certains fonctionnaires ou plus généralement des membres connus de la communauté locale, selon le degré de familiarité du lecteur avec le contexte, n'a alors plus vraiment de sens. Notre choix a été de conserver les prénoms réels des maires, actuels et passés, en tant qu'ils constituent les figures publiques par excellence, auxquels font référence de façon récurrente l'ensemble des autres enquêtés. Ce choix exclut les éléments nous ayant été signalés comme relevant du *off*. Pour les autres élus ou les fonctionnaires, les prénoms ont été modifiés. Nous n'indiquons cependant

¹ Sur ce sujet, voir notamment :

Aude BELIARD et Jean-Sébastien EIDELIMAN, « Au-delà de la déontologie. Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique », in Didier FASSIN et Alban Bensa (dir.), *Les Politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2008, p. 123-141

Florence WEBER, « Publier des cas ethnographiques : analyse sociologique, réputation et image de soi des enquêtés », *Genèses*, vol.1, n°70, 2008, p. 140-150

Katja M. GUENTHER, « The politics of names : rethinking the methodological and ethical significance of naming people, organizations and places », *Qualitative Research*, vol. 9, N°4, 2009, p.411-421

Emmanuelle ZOLESIO, « Anonymiser les enquêtés », *Interrogations*, 2011, p.174-183

² William Foote WHYTE, *Street corner society: la structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La Découverte, 1996.

Réédition dans laquelle le chercheur révèle d'ailleurs : « plus de quarante ans après avoir quitté le quartier, il me semble plus guère y avoir de raison de maintenir ce nom fictif, ni les pseudonymes des personnages principaux » (p.360), indiquant par-là, sans l'interroger, une motivation d'ordre éthique à l'anonymisation, et non pas d'abstraction ou de généralisation du propos.

³ Barney GLASER et Anselm STRAUSS, *The discovery of grounded theory: strategies for qualitative research*, Chicago, Aldine Pub. Co., 1967.

que les prénoms pour les personnes rencontrées. Il y a deux raisons à cela. La première est proprement technique, elle renvoie à l'indexation des textes par les moteurs de recherche en ligne, or il ne semble pas justifiable de lier notre analyse aux recherches effectuées sur des personnes publiques⁴. La deuxième est davantage politique, nous y revenons en évoquant le cas des autres enquêtés, dont les prénoms ont été modifiés.

Une première possibilité d'anonymat des enquêtés, en dehors des promoteurs assumés des offres de participation, aurait été de se référer à des entretiens numérotés, liés à une base de donnée listant leurs principales caractéristiques sociales. Cette possibilité – qu'on pourra juger réductionniste, ce qui ne signifie pas réductive – nous est d'emblée apparue insatisfaisante. D'abord elle nous paraît nuire profondément à l'incarnation et à la lisibilité du propos. Ensuite, le fait que les enquêtés ne sauraient n'être que des numéros ne renvoie pas qu'à une pudeur humaniste, mais aussi à une façon de faire de la sociologie et de concevoir le social. Se contenter de numéroter c'est, consciemment ou non, sous-entendre que les enquêtés seraient interchangeables et équivalents à l'aune de quelques critères : âge, CSP ou niveau de diplôme. D'individus sociaux ils deviennent des observations statistiques : peu importe qui parle, du moment qu'on sait s'il s'agit d'un vieil ouvrier ou d'un jeune cadre. Vouloir s'intéresser aux parcours des individus et aux sens qu'ils donnent à leur participation est partiellement incompatible avec une telle perspective. Sans nous y limiter, nous fournissons tout de même le numéro des entretiens, car la numérotation par ordre chronologique de réalisation des entretiens donne une indication de la temporalité du recueil de données, plus directement compréhensible que la simple mention du mois et de l'année de réalisation.

A l'inverse, une non-identification serait un choix radical tout aussi insatisfaisant, profondément anti-sociologique et postulant naïvement que les actes valent toutes choses égales par ailleurs, que le discours vaut quel que soit le locuteur. Or, « la compétence à produire des phrases compréhensibles peut être tout à fait insuffisante pour produire des phrases susceptibles d'être écoutées, des phrases propres à être reconnues comme recevables dans toutes les situations où il y a lieu de parler »⁵. La solution retenue a donc été des plus classiques : employer des prénoms modifiés. Cette substitution s'est faite compte tenu de la non-interchangeabilité, sociale et culturelle, des prénoms⁶. Nous avons choisi les prénoms dans une liste de patronymes socialement proches : à partir de l'enquête emploi, de personnes nées entre 1960 et 1980, regroupées selon la catégorie socio-professionnelle du père⁷. La proximité générationnelle et

⁴ Nous nous inspirons ici de la position exprimée par Nicolas JOUNIN, *Voyage de classes: des étudiants de Seine-Saint-Denis enquêtent dans les beaux quartiers*, Paris, France, La Découverte, impr. 2014, 2014.

⁵ Pierre BOURDIEU, *Ce que parler veut dire: l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982, p. 42.

⁶ Baptiste COULMONT, *Sociologie des prénoms*, Paris, La Découverte, 2014.

Des outils sont disponibles pour permettre de chercher des prénoms les plus équivalents possibles. Deux exemples : 1- <http://dataaddict.fr/prenoms/?x=0&y=0#alain-h,bernard-h> permet de comparer les attributions de prénom entre 1945 et 2015 à partir du fichier des prénoms produits par l'Insee. L'url que nous citons illustre par exemple que Alain semble être un bon choix pour renommer Bernard.

2 - <http://coulmont.com/bac/nuage.html> permet de repérer des proximités entre prénoms à partir des mentions obtenues au baccalauréat.

Le premier exemple se fonde donc sur un critère uniquement générationnel, ayant simplement une dimension démographique : il tient compte de l'importance numérique d'un prénom, mais pas de sa position dans l'espace social. Le deuxième apporte cette dimension sociologique, mais est limité aux prénoms les plus récents, en couvrant une période débutant au baccalauréat 2012.

⁷ Nous remercions Baptiste Coulmont de nous avoir fourni cette liste.

sociale des enquêtés implique la récurrence de nombreux prénoms parmi les enquêtés. Ce fait est en réalité un résultat à part entière de l'enquête et nous l'avons conservé. Ainsi les homonymes se sont tous vus attribuer le même faux prénom. Bien entendu, nous en avons toujours choisi un troisième, plutôt que de simplement les inter-changer un à un.

Cette approche est la plus courante, mais elle pose néanmoins des questions qui sont rarement évoquées⁸. D'abord, pourquoi appeler les enquêtés par leurs prénoms ? Il faut ici expliciter que cette appellation correspond à la réalité de l'enquête de terrain. Nous avons toujours opté pour le vouvoiement, laissant aux personnes l'initiative de passer ou non au tutoiement, mais nous avons appelé la plupart par leur prénom. Les plus âgés, que nous avons pu dénommer Monsieur ou Madame dans un premier temps, nous ont ainsi souvent rappelé à l'ordre : « pas de ça avec moi ». Ce rappel est en soi un indice de l'espace social de notre enquête, un milieu où le respect extrême d'une étiquette est perçu comme du « chichi », sans pour autant verser à l'inverse dans une familiarité surfaite.

La deuxième raison rejoint le point que nous avons laissé jusqu'ici en suspens, en évoquant les élus et les agents, que par ailleurs nous avons également appelé par leur prénom et souvent tutoyé. Il s'agit de l'affirmation d'un principe d'égalité. En effet, avant d'arrêter ce principe, nous nous sommes rendu compte, que nous tendions à désigner certains enquêtés par leurs prénoms et noms de famille, tandis que d'autres n'avaient qu'un prénom. Cette différence renvoie à l'incorporation d'une hiérarchie sociale : dans la première catégorie nous retrouvions principalement les élus, et notamment les maires et adjoints, tandis que dans la deuxième nous retrouvions des habitants, dont nous redoublions inconsciemment l'ordinarité en les privant d'un nom, que pour une part d'entre eux nous ne rappelions plus facilement. Il y a ainsi une indéniable inégalité sociale devant l'anonymisation et cette difficulté à rendre anonyme certains témoignages, au risque de leur faire perdre une partie de leur importance est en soi révélatrice. Cette difficulté peut être d'ordre statutaire, comme par exemple pour des maires ou des agents territoriaux, mais elle peut aussi renvoyer à d'autres ressources, comme le capital social de l'enquêté – en témoignent les réactions ironiques à notre précaution d'usage sur l'anonymat en début d'entretien : « de toute façon je suis connu ici... » – ou encore les particularités d'un parcours qui identifient indirectement la personne : « dans votre questionnaire, on me situait complètement... »

Nous reconnaissons l'artificialité qu'il y a à n'indiquer qu'un prénom d'un élu, quand son nom est publiquement accessible par ailleurs. Mais cet artifice est le prix de la cohérence et du respect d'une même norme de citation. Par contre, lorsque d'autres enquêtés citent ces mêmes élus, nous avons repris leur façon de les désigner, puisque cela constitue en soi une information sur le rapport qu'ils entretiennent avec eux.

Baptiste Coulmont a objectivé les usages des sociologues en matière d'anonymat. Ils s'avèrent significativement différents selon l'origine et la catégorie sociale des populations enquêtées. L'anonymat par l'usage du seul prénom modifié concerne d'abord des « personnes disposant d'un pouvoir social réduit », quand l'anonymat complet, sans prénom, même modifié, concerne

⁸ A ce titre cet article stimulant vient combler un manque apparent dans la littérature : Baptiste COULMONT, « Le petit peuple des sociologues: Anonymes et pseudonymes dans la sociologie française », *Genèses*, 2017, vol. 107, n° 2, p. 153.

« surtout des personnes en position relative d'exercer un pouvoir ». Notre position tente de contrôler ce biais d'usage socialement différencié du pseudonyme : quelle que soit la grandeur relative d'un individu dans sa communauté, c'est la même règle qui prévaut dans le texte. Nous avons découvert après coup que ce choix était historiquement et politiquement situé, au travers d'un texte d'Alain Desrosières dans lequel celui-ci réagit à une controverse opposant une anthropologue à une de ses enquêtées, réagissant négativement à son objectivation. Il y rappelle : « un usage en vigueur dans le mouvement féministe des années 1970, celui de semi-anonymiser les identités des intervenant(e)s, [en n'employant que leurs prénoms]. Elles le faisaient par choix militant plutôt que scientifique, pour mettre chacune sur un pied d'égalité, et souligner ainsi le caractère collectif de leurs activités »⁹.

Cette référence et cette perspective nous conviennent tout à fait : il s'agit pour nous autant de reconnaître la position individuelle des individus, que leur appartenance à un ensemble les dépassant et les englobant, dans lequel ils inscrivent leurs activités sociales et qui influe en retour sur leurs positions, prises de positions et points de vue dans l'espace social. Cette affirmation d'un principe d'égalité¹⁰ dans la dénomination ne charrie pas pour autant un égalitarisme de façade, qui dissimulerait le poids des hiérarchies, des appartenances et des catégorisations sociales. Ainsi les principales caractéristiques sociales et statutaires, par ailleurs disponibles en annexe, sont régulièrement rappelées sous la forme habituelle d'un « talon sociologique », plus ou moins détaillé selon la fréquence de la référence à un même entretien. Nous identifions la plupart de nos données de la sorte : Type [Entretien numéroté/Observation/Questionnaire], Ville, Date, Prénom, Statut [élu, agent, habitant], Informations sociales pertinentes (âge, ancienneté de résidence, profession, diplôme, revenus¹¹...), Informations liées à la participation pertinentes. Les catégories sont variablement complétées selon la raison de la mobilisation de l'extrait. Ce choix nous semble le meilleur équilibre entre lisibilité générale du texte, contextualisation des éléments de preuve et possibilités de lier différents extraits comme émanant d'une même source.

Les extraits courts d'entretien sont signalés par des guillemets dans le texte, avec référence en notes de bas de page, les extraits longs d'entretiens font l'objet d'un encart à part. Certains extraits ne sont pas directement attribués à un entretien en particulier, du fait de leur récurrence, ils sont alors signalés comme tels. Nous prenons le parti d'intégrer des extraits de citation dans le cours du texte ou en encadré plutôt que des transcriptions en annexe. En ce qui concerne le niveau de langage, nous avons généralement tenté de respecter le style du locuteur, en adaptant parfois les traces du langage oral pour une transcription écrite ; celles qui sont significatives (répétitions, hésitations, reprises, arrêt) sont résumées en italique. Nous proposons pour ces extraits deux niveaux de lecture, complète ou sélective, en y signalant en gras les mots ou les phrases qui nous semblent importants et qui ont justifié la sélection de l'extrait. Le principe de

⁹ Alain DESROSIERES, « Quand une enquêtée se rebiffe : de la diversité des effets libérateurs, ou les arguments des trois chatons », *Genèses*, 2008, vol. 71, n° 2, p. 148 note n°1.

¹⁰ Jacques RANCIERE, *Le maître ignorant: cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, Paris, Fayard, 2009.

¹¹ Ces deux dernières variables sont simplifiées. Pour le diplôme : inférieur au bac - bac - 1er cycle - 2eme cycle. Pour le revenu : faible : inférieur à 2000 ; moyen : 2000 - 3000 ; élevé : 3000 - 4000 ; très élevé : supérieur à 5000. Il s'agit des revenus mensuels nets par foyer, et non pas individuels. L'échelle relative de référence est notre échantillon, et non pas les données nationales. Nous avons conscience que les revenus qualifiés de « moyen », correspondent en fait au salaire médian. Lorsque ces indications sont précédés d'un ~ cela signifie que nous les avons déduites approximativement d'après d'autres informations, notamment la profession ou les indices de la situation d'entretien. Autrement, c'est une information directement fournie par les enquêtés.

mise en gras est par ailleurs ponctuellement appliqué à certains passages du texte, pour faciliter la mise en avant des résultats principaux.

Un dernier aspect qui nous semble intéressant pour la pratique de l'écriture sociologique, est qu'une telle anonymisation n'est possible qu'en toute fin de rédaction. Certes, cela laisse la possibilité d'omissions involontaires, mais cette raison est d'ordre pratique. En effet, rédiger à partir de données qualitatives issues d'entretiens va avec une sorte « d'attribution mémorielle » de la part de l'enquêteur au moment de la rédaction. Lorsqu'on cite, on se rappelle qui parle et dans quelles circonstances, et en cas de défaillance de la mémoire visuelle à la seule lecture de l'extrait, réécouter la bande sonore viendra souvent la combler. L'enquêteur se souvient ainsi de façon sensible des moments passés avec la personne, avant, pendant et durant l'entretien et à d'autres occasions lors des séjours sur le terrain. Malgré tous les défauts et les effets de reconstitution de la mémoire, il sait à peu près qui a dit cela et comment il l'a dit, quels gestes, postures ou ambiances ont accompagné la formulation de tel propos. Perdre ce lien au terrain lors de la rédaction, au prétexte d'une anonymisation en amont, c'est renoncer à tout un stock d'informations qui sont déjà difficilement communicables au travers de l'écrit. Anonymiser de la sorte ne peut donc se faire qu'une fois que l'ensemble est stabilisé, sous peine de se perdre parmi les locuteurs au fil de la rédaction, de ne plus savoir qui dit quoi et qui est qui. Et ce d'autant plus que la rédaction n'est pas un processus linéaire. S'obliger au moment de reprendre un passage après un premier jet, à retrouver dans une base de données à quel enquête correspond tel pseudo est une abnégation qui dépasse nos capacités et qui nous semble par ailleurs assez contreproductive. Pour nous, le fait qu'un tel dise cela et pas un autre à un sens qui ne saurait être réduit à un pseudo et quelques variables jugées significatives.

L'identification des locuteurs permet aussi un certain cumul des discours au fil de la démonstration, plutôt que de considérer chaque extrait isolément. Le choix de nommer individuellement les enquêtés n'implique pas pour autant une vision individualisée du social, au sens où il serait impossible d'observer des récurrences et de les expliquer à l'aune de propriétés collectivement sédimentées. Il s'agit de reconnaître « les plis singuliers du social »¹², et donc par rapport au sujet qui nous intéresse ici de reconnaître l'importance d'une possible identification individuelle permettant de reconstituer le contexte d'énonciation des propos, sans pour autant nier la possibilité de les situer dans l'espace social. Ces développements ne sont pas ici amenés comme une précaution stylistique, ils renvoient bel et bien à une réalité de notre terrain, comme le relève un habitant s'adressant à une assemblée de quartier qu'il quitte après une dispute : « vous regarderez le compte-rendu de la dernière réunion. Il n'y a que les élus qui sont nommés, nous les habitants on n'a pas de noms, on n'est jamais nommé ! »¹³ Il s'agissait ainsi de rendre à chacun un prénom, de le faire de la même façon pour tous, tout en respectant l'engagement pris d'anonymat ; toujours relatif au vu des autres données disponibles par ailleurs¹⁴.

¹² Bernard LAHIRE, *Dans les plis singuliers du social: individus, institutions, socialisations*, Paris, La Découverte, 2013.

¹³ Observation, Assemblée de quartier, Arcueil, hiver 2014. Extrait du carnet de terrain.

¹⁴ Il est ainsi inenvisageable de passer sous silence des données comme l'âge, la profession ou un statut particulier comme président de conseil de quartier. Mais nous avons par contre évité la trop grande précision : ajouter ou soustraire aléatoirement un an aux deux-tiers des enquêtés ; ne pas préciser l'employeur exact, sauf si cela avait une signification particulière (fonctionnaire dans telle collectivité, employé dans telle entreprise locale) ; ne pas indiquer de quel conseil de quartier il s'agit.

Ces choix d'écriture ne concernent que les données qualitatives. Les données quantitatives issues des questionnaires sont entièrement anonymisées, et ce quand bien même il nous était possible de les identifier en recoupant nos bases de données. Nous avons fait le choix éthique de ne jamais croiser de fichiers de données avec des informations nominatives. Ensuite, nous avons appliqué la même règle pour les données qualitatives issues d'observation. Nous avons considéré qu'en l'absence d'accord explicite, l'anonymat complet s'impose. Enfin, même pour les entretiens, nous avons adapté ce principe au cas par cas : par exemple lorsque les enquêtés avaient eux-mêmes réclamé le *off* sur certains ou l'entièreté de leur propos, soit en demandant l'arrêt de l'enregistreur, soit en nous le faisant comprendre ou lorsque nous avons-nous-mêmes jugé qu'une affirmation méritait de ne pas être liée à un enquêté identifiable, car cela pourrait lui nuire dans son milieu. Ce dernier aspect n'est pas le plus évident à jauger, bien des jugements peuvent apparaître triviaux pour l'observateur extérieur et pourtant avoir une portée transgressive pour l'enquêté depuis la position depuis laquelle il les exprime ; nous avons essayé d'être le plus maximaliste en la matière.

A ce stade du développement, nous espérons avoir argumenté au mieux nos choix et avoir clarifié quelle est notre posture : reconnaître l'importance des trajectoires individuelles, sans pour autant passer sous silence leur inscription sociale, tout en plaidant pour que cela n'empêche pas une certaine mise à égalité des points de vue. A notre sens le fait que « tout ne se vaille pas » n'est pas un principe explicatif satisfaisant, mais bien ce qu'il faut chercher à contextualiser et à expliquer, en interrogeant les conditions sociales de cette inégale validité : savoir qui parle, à partir de quelles expériences, quelles positions et selon quelles perspectives en est le premier pas.

Nous remercions sincèrement, pour leur temps et leur bienveillance, chacune des personnes rencontrées lors de l'enquête.

Introduction : Pour une sociologie de l'engagement participatif

Cette thèse revient sur deux décennies d'institutionnalisation et d'expérimentation de la solubilité du « participatif » dans le gouvernement local. Les offres institutionnelles de participation en constituent la principale entrée empirique. Nous nous intéressons à leur production et à leur réception, pour en mettre à jour les conditions et les logiques sociales.

Les recherches sur la démocratie participative ont forgé différentes notions : impératif délibératif¹⁵, nouvel esprit de la démocratie¹⁶, politiques de participation publique¹⁷, norme de l'action publique locale¹⁸. L'énumération correspond en partie à un ajustement de focale théorique et empirique par rapport à l'analyse de la participation. Nous tenons compte de ces notions, tout en en développant une autre : l'engagement participatif¹⁹ ; dont nous situons l'étude, comme une contribution spécifique à la compréhension du fait social de la participation politique. Nous définissons l'engagement participatif au travers de la réception des offres de participation, tout en maintenant une attention aux logiques de leur production. Autrement dit, l'engagement *dans et par* l'offre de participation²⁰.

L'offre de participation désigne la mise en œuvre de dispositifs participatifs, visant à associer les citoyens à l'élaboration des politiques publiques et à la prise de décisions. Nous nous accordons avec le fait de penser la participation publique comme une politique de l'offre²¹. Mais nous posons l'hypothèse que l'offre ne fait pas que s'imposer de façon homogène sur une population. L'offre de participation rencontre un contexte social et politique, qui implique sa confrontation avec un ensemble de représentations et de pratiques, qui lui préexistent et en découlent ; et ce à l'échelle institutionnelle, collective et individuelle.

¹⁵ Loïc BLONDIAUX et Yves SINTOMER, « L'impératif délibératif », *Politix*, 2002, vol. 15, n° 57, p. 17–35.

¹⁶ Loïc BLONDIAUX, *Le nouvel esprit de la démocratie*, Paris, Seuil, 2008.

¹⁷ Guillaume GOURGUES, *Les politiques de la démocratie participative*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2013.

¹⁸ Anne-Cécile DOUILLET et Rémi LEFEBVRE, *Sociologie politique du pouvoir local*, Armand Colin, 2017, p. 179-193.

¹⁹ Julien TALPIN, « Pour une approche processuelle de l'engagement participatif : Les mécanismes de construction de la compétence civique au sein d'institutions de démocratie participative », *Politique et Sociétés*, 2008, vol. 27, no 3, p. 133-164

²⁰ Pour le dire avec Howard Becker : « Quel type d'explication de la cohérence des comportements humains réside implicitement dans le concept d'engagement ? Un individu est clairement envisagé comme agissant de telle manière (« s'engageant »), ou comme étant dans une situation telle (« étant engagé ») qu'il va à présent suivre une conduite cohérente » ; la différence est subtile, comme le notent les traducteurs : « la distinction entre l'engagement comme action (ou engagement en acte) et l'engagement comme état est malaisé à traduire en français, [depuis] la langue anglaise [...] *made a commitment* [et] *being committed* ».

Howard Saul BECKER, « Notes sur le concept d'engagement », *Tracés*, 2006, n° 11. Référence originale : H.S. Becker, « Notes on the Concept of Commitment », *The American Journal of Sociology*, vol. 66, n° 1, 1960, p. 32-40. L'auteur signale justement en quoi l'engagement visant à rendre compte d'une « trajectoire cohérente d'activités » est souvent « un concept non analysé, utilisé selon l'envie, qui recouvre un large panel de signification [et] d'ambiguïtés » et dont l'usage s'avère potentiellement tautologique « si on ne spécifie pas les caractéristiques ce qu'est « être engagé » indépendamment du comportement que l'engagement servira à expliquer ».

²¹ Guillaume GOURGUES, « Avant-propos : penser la participation publique comme une politique de l'offre, une hypothèse heuristique », *Quaderni*, 2012, n° 79, p. 5-12.

Nous souhaitons donc rendre compte des investissements différenciés dans les dispositifs participatifs, sans nous centrer unilatéralement sur les promoteurs de l'offre ou sur les participants. Il s'agit de se fonder sur l'existence d'une offre de participation et d'incitations à la faire exister, pour décrire et analyser les modalités de son appropriation, tant du côté de ceux qui font participer, que de ceux qui participent.

Ainsi, nous nous intéressons conjointement à la production de l'offre et à sa réception, pour interroger si, et en quoi, ces opportunités octroyées modifient localement, en principe et en substance, les logiques du pouvoir démocratique locale²² et les déterminants et les conditions des comportements²³ et de la participation politique²⁴ sous le régime du gouvernement représentatif²⁵.

Dans ce cadre, nos questions essentielles sont : *Qui (fait) participe(r) ? À quoi ? Comment ? Pour quelles raisons et avec quels effets ?*

Les termes « engagement participatif » et « participation » sont régulièrement convoqués comme synonymes dans notre recherche. Nous précisons une fois pour toutes que « engagement participatif » implique strictement la réponse à l'offre de participation et sa potentielle répétition, quand « participation » a une acceptation potentiellement plus large. Au plus simple, par définition : **tout engagement participatif est de la participation, mais toute participation n'est pas de l'engagement participatif**. « Participant » devrait dans ce cadre s'entendre comme « engagé participatif », « engagé par/dans l'offre de participation », mais nous ne poussons pas la nomenclature jusqu'à distordre à ce point le langage commun et nous conservons donc l'appellation ordinaire.

A partir du suivi d'opportunités concrètes de participation à l'échelle municipale, nous observons en quoi la participation réalisée, relève d'une série d'épreuves : avoir connaissance d'une offre de participation, être en capacité et en possibilité d'y répondre et voir un intérêt à participer dans ces conditions. Nous comprenons l'engagement participatif, comme la conséquence de la réception de l'offre de participation, avec pour visée d'en interroger les éventuelles spécificités par rapport à d'autres formes d'engagement social ou politique.

Le cadre premier de cet engagement est le « dispositif participatif »²⁶, qui implique que des pratiques et des interactions soient étiquetées comme actes constitutif d'une participation. L'engagement participatif est donc a priori défini par l'offre de participation : participer, c'est pénétrer l'espace-temps du dispositif et se situer par rapport aux règles qui y ont cours²⁷. Le dispositif participatif est ainsi un filtre apposé sur un phénomène plus large. Des voisins qui se regroupent pour discuter de leur lotissement ne font pas un conseil de quartier, mais le regroupement des mêmes personnes, dans le même lieu, mais cette fois à l'initiative de la mairie s'interprète comme tel.

²²

²³ Nonna MAYER, *Sociologie des comportements politiques*, Armand Colin, 2010 ; Olivier FILLIEULE, Florence HAEGEL, Camille AUTEUR HAMIDI et Vincent AUTEUR TIBERJ (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques*, Paris, France, Sciences Po Les presses, 2017.

²⁴ Gabriel Abraham ALMOND et Sidney VERBA, *The Civic Culture: political attitudes and democracy in five nations*, Princeton, Princeton University Press, 1963 ; Daniel GAXIE, *Le cens caché: inégalités culturelles et ségrégation politique*, Seuil, 1978 ; Jacques LAGROYE, Bastien FRANÇOIS et Frédéric SAWICKI, *Sociologie politique*, 6^e éd., Paris, Presses de Sciences Po, Dalloz, 2012, p. 343-414.

²⁵ Bernard MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

²⁶ « Dispositifs participatifs », *Politix*, 2006, n° 75, p. 3-9.

²⁷ Julien TALPIN, « Jouer les bons citoyens », *Politix*, 2006, vol. 19, n° 75, p. 11-31.

Notre proposition d'une sociologie de l'engagement participatif²⁸ se situe dans la littérature au sein d'un triptyque, entre études sur la politisation, sur l'engagement et sur l'action publique locale. Nous souscrivons à cette remarque, que formulent Loïc Blondiaux et Jean-Michel Fourniau dans un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie.

« Travailler sur la participation ne signifie jamais travailler exclusivement sur la participation. Cet objet constitue une entrée, un moment souvent privilégié pour analyser un secteur social, ou les transformations de la société civile, ou les relations qu'entretiennent entre eux certains groupes d'acteurs, ou l'évolution des cultures politiques. Derrière l'objet participatif se cache une infinité d'autres objets. »²⁹

Ainsi l'analyse des développements d'un supposé « nouvel esprit de la démocratie »³⁰ permet un retour à cette problématique socle de la science politique : comment des individus souhaitent-ils, et sont-ils en mesure de souhaiter, participer à la vie démocratique ?

*

Nous revenons sur les apports théoriques et sur la stratégie empirique, sur lesquels nous fondons notre travail dans la première partie. Auparavant, dans cette introduction, nous présentons (1) les principales problématiques que nous lions à une sociologie de l'engagement participatif (2) les différents niveaux de réponse, auxquels nous nous situons et qui constituent les différentes parties de la thèse : cadrage et contexte de l'offre de participation ; facteurs sociaux de la participation ; sens et motifs de l'engagement participatif. Nous concluons ce développement préliminaire par la présentation de (3) l'économie générale de la thèse.

1 Pour une sociologie de l'engagement participatif : principaux questionnements

Notre travail se présente comme une sociologie compréhensive des dispositions à participer. Nous affirmons la nécessité de saisir conjointement la participation, comme une proposition institutionnelle – entre concession procédurale³¹ et impératif délibératif³² – et comme une expérience vécue³³, et donc d'articuler une attention aux logiques de l'offre de participation et à ses appropriations socialement situées.

En effet, tout en maintenant l'importance de la vérification de l'hypothèse de la sélectivité sociale des espaces de participation, nous considérons que l'exposition des déterminants sociaux de la participation est loin d'épuiser la compréhension du phénomène. En quoi les participants se différencient-ils des individus proches, et qui pourtant ne participent pas ? Qu'est-ce qui explique la participation de ceux qui ne correspondent pas aux tendances majoritaires ? Ainsi, l'étude de la participation au concret permet de décrire des appropriations socialement

²⁸ Voir Chapitre 1 - Conclusion : repères pour une sociologie de l'engagement participatif

²⁹ Loïc BLONDIAUX et Jean-Michel FOURNIAU, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, 2011, n° 1, p. 8-35, p. 23.

³⁰ L. BLONDIAUX, *Le nouvel esprit de la démocratie*, op. cit.

³¹ Cécile BLATRIX, *La démocratie participative, de mai 68 aux mobilisations anti-TGV. Processus de consolidation d'institutions sociales émergentes*, Thèse de science politique, Université Paris 1, 2000.

³² L. BLONDIAUX et Y. SINTOMER, « L'impératif délibératif », op. cit.

³³ Julien TALPIN, « Pour une approche processuelle de l'engagement participatif », op. cit. ; Julien TALPIN, « Ces moments qui façonnent les hommes », *Revue française de science politique*, 2010, vol. 60, n° 1, p. 91-115.

différenciées d'opportunités localement existantes, qui en définissent les conditions. Quelle logique de distribution sociale se trouve à l'œuvre dans cette réponse à l'offre de participation ?

Nous interrogeons l'offre de participation comme proposition politique, déterminée par un contexte de mise en œuvre et comme politique publique, marquée par une tension entre expérimentation et institutionnalisation. Nous nous intéressons notamment aux différents formats de participation et aux évolutions de l'offre institutionnelle de participation. En écho à la notion de « façonnage organisationnel du militantisme »³⁴, nous étudions les effets du cadrage sur les dynamiques sociales de leur réception.

Toutes ces interrogations ne prennent sens qu'au regard des contextes sociaux et politiques de mise en œuvre des offres de participation. Nous proposons ainsi de saisir les conditions d'émergence de l'offre de participation et leurs évolutions en contexte³⁵, contre un certain « tropisme procédural »³⁶. C'est ce parti pris, de contribuer à répondre au fait que « assez paradoxalement la question de la participation a peu été abordée du point de vue des citoyens ou alors pour identifier les modes d'engagement des citoyens dans ces dispositifs »³⁷, qui nous incite à proposer une enquête et une analyse qui ne se limitent pas aux situations que délimitent les dispositifs participatifs. Notre intérêt va plus globalement aux positions, aux dispositions, et aux parcours des participants, dans la suite de l'analyse des logiques de l'offre de participation, elles-mêmes conditionnées par les parcours des élus et les contextes socio-politiques dans lesquels ils évoluent. Pour le dire avec les mots d'une des élus rencontrés :

« N'empêche que la question qu'il faut se poser c'est : si ça marche ici, est-ce que c'est pertinent de répéter les choses autour ? Ou bien est-ce que c'est le hasard qui fait ? Le hasard de l'histoire ou l'histoire particulière d'un territoire ? Ou l'histoire particulière d'élus ? » (Entretien 24, Lanester, oct. 2013, Thérèse, 61 ans, Retraité. Institutrice, Native ; Maire, LNC, depuis 2004)

Nous observons, à ce jour, une relative rareté des développements empiriques, prenant au sérieux l'étude de la participation institutionnalisée dans la perspective présentée³⁸ : comment comprendre les réponses des acteurs à l'offre de participation, au prisme de leurs dispositions et des situations qu'ils rencontrent ? Nous partons du postulat qu'une catégorisation des motifs de la participation, justement parce qu'elle vise à figurer la « pluralité des motifs d'engagement »³⁹, ne prend un sens sociologique qu'en articulation avec une étude des dispositions sociales à participer, contextualisées dans des parcours de participation, d'engagement ou de

³⁴ Frédéric SAWICKI et Johanna SIMEANT, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du Travail*, 2009, vol. 51, n° 1, p. 97-125.

³⁵ Marion CARREL, « La citoyenneté plurielle. Appréhender les dispositifs participatifs dans leur environnement », in *Les intermittences de la démocratie*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 89-100.

³⁶ Alice MAZEAUD, « « Dix ans à chercher la démocratie locale, et maintenant ? Pour un dialogue entre politiques publiques et démocratie participative », GIS « Démocratie et Participation », Actes des 1ères journées doctorales sur la participation et la démocratie participative », ENS Lyon 27-28 novembre, 2009 ; L. BLONDIAUX et J.-M. FOURNIAU, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie », *op. cit.*, p. 19-21.

³⁷ A. MAZEAUD, « « Dix ans à chercher la démocratie locale, et maintenant ? Pour un dialogue entre politiques publiques et démocratie participative », *op. cit.*, p. 4.

³⁸ Alice MAZEAUD et Julien TALPIN, « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », *Sociologie*, 2010, vol. 1, n° 3, p. 357-374 ; Jessica SAINTY, « Comprendre le désintérêt des citoyens pour la participation : un chantier à venir ? », *Participations*, 2017, n° 16, p. 267-283.

³⁹ Bernard LAHIRE, *L'homme pluriel: les ressorts de l'action*, Paris, Armand Colin, 2005.

désengagement⁴⁰. Nous nous intéressons, au-delà des déterminants sociaux individuels, aux réseaux des participants, à leurs motifs de participation et à leurs parcours. Au nom de quoi participent-ils⁴¹ et quels sont les effets de leur participation⁴² ?

Une sociologie des dispositions à participer se comprend au regard du cadrage de la participation, de la coexistence de différentes logiques de participation et de leurs insertions dans des parcours, faits de détours et de continuités. Les appropriations différenciées des offres institutionnelles de participation permettent de comprendre les conditions sociales des engagements participatifs, et à travers eux comment l'offre les façonnent et s'en trouve façonnée.

« A défaut de vouloir participer partout et tout le temps, les citoyens valorisent l'opportunité de pouvoir participer quand ils en ressentent le besoin et dans les formes qui leur correspondent [...] [cette] approche mérite d'être complétée et enrichie par une approche processuelle [...] [et] gagnerait aussi à croiser une analyse comparée de la variété des offres d'engagement pour comprendre si la différenciation des offres de participation élargit le cercle de ceux qui s'engagent. »⁴³

Nous proposons de prolonger cette conclusion provisoire d'Alice Mazeaud et Julien Talpin⁴⁴, par l'étude de l'engagement participatif en contexte et le cumul d'une approche dispositionnelle, relationnelle et processuelle. Comment est-il possible et qu'est-ce qui explique ce faisant que l'on participe ? Notre recherche se veut donc attentive aux facteurs sociaux de la participation et aux sens qu'en donnent ceux qui se voient étiquetés comme participants.

Nos données empiriques sont issues de l'observation de la fabrique et de la mise en œuvre de dispositifs participatifs dans trois villes de plus ou moins 20 000 habitants. Les exécutifs locaux y ont mis en avant cette thématique comme centrale dans leur gestion municipale. Nous travaillons à partir d'observations, d'entretiens semi-directifs et de questionnaires, auprès de participants qui se sont investis à des degrés divers et selon des temporalités variées dans les espaces participatifs. Ces offres de participation présentent des particularités contextuelles et procédurales, qui permettent de faire varier les situations d'observations. Les résultats cumulés permettent l'ébauche d'une représentation d'un espace social de la participation et la prise en compte du sens de l'engagement participatif pour les acteurs nourrit l'élaboration d'une typologie des parcours de participation et de leurs conditions de réalisation.

Nous introduisons ici les questionnements liés à **(1.1)** l'engagement participatif comme réponse à une offre de participation, **(1.2)** à la notion de parcours de participation et **(1.3)** à la définition des « espaces des possibles » de la participation.

1.1 L'engagement participatif comme réponse à une offre de participation

Nous désignons l'engagement participatif comme ce qui se joue au sein de dispositifs institutionnels de participation, portés par des municipalités. Il s'agit donc d'une forme de

⁴⁰ Olivier FILLIEULE, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, 2001, vol. 51, n° 1, p. 199-215.

⁴¹ H. Hatzfeld, *Les légitimités ordinaires – Au nom de quoi devrions-nous nous taire ?*, Paris : L'Harmattan – ADELS, 2011

⁴² Julien TALPIN, *Schools of Democracy: How ordinary citizens (sometimes) become competent in participatory budgeting institutions*, ECPR Press, 2011.

⁴³ A. MAZEAUD et J. TALPIN, « Participer pour quoi faire ? », *op. cit.*, p. 372.

⁴⁴ Voir Chapitre 8 - S.I - Les motifs de l'engagement participatif, entre dispositions et situations

participation encadrée et octroyée, qui s'incarne et se matérialise dans différentes scènes et coulisses, instituées par des dispositifs participatifs. Cette forme d'engagement est constituée comme un fait social déterminé par les expériences, les trajectoires et les positions sociales des acteurs et conditionné par le cadrage de la participation. Les modalités de l'engagement participatif dépendent à la fois de l'offre de participation et des capacités d'appropriation des participants. Lorsque nous évoquons des « politiques de participation publique »⁴⁵ et les scènes qui les font exister, nous les appréhendons au prisme d'un ensemble de conditions politiques, économiques et sociales qui influencent à la fois leur mise en œuvre et leur appropriation.

L'analogie de la proposition et de la réponse – du cadrage et de l'appropriation – peut être préférée à celle de l'offre et de demande de participation. En effet, parler de cadrage et de mise en œuvre, agrège à la fois la conception, la promotion et la déclinaison pratique des dispositifs participatifs, ce que ne fait pas pleinement la notion « d'offre », dont par ailleurs les implications théoriques renvoient à des débats sur la relation de détermination ou de non-détermination d'une demande lui faisant face⁴⁶. Ces débats sont importants, mais d'autres notions peuvent tout autant rendre compte du fait étudié, soulignant ainsi leur portée avant tout conceptuelle. Nous privilégions la notion d'appropriation ou réception⁴⁷, mais d'autres pourraient être évoquées, comme : recours et non-recours⁴⁸, stimulus-réponse⁴⁹, coulisse-scène⁵⁰, cadrage-débordement⁵¹ ou codage-décodage⁵².

Par « offre de participation » nous renvoyons à la fabrique des politiques de participation, par les acteurs politiques et administratifs qui les promeuvent et les organisent, mais aussi ceux qui les entourent, agents publics ou privés. Mais les politiques de participation sont les termes d'un échange asymétrique entre différentes catégories d'acteurs, entre ceux qui offrent des opportunités et ceux qui s'en saisissent ou les déclinent. Nous délimitons donc l'objet participatif en tant qu'offre institutionnelle de participation et nous assumons, par construction de l'objet, le biais qui consiste à considérer « l'engagement participatif » sous l'angle d'une réponse à un stimulus descendant.

Ainsi c'est tout un pan du rapport au politique, qui peut aller de l'étude des mouvements sociaux (manifestations, pétitions...) à celle des rapports ordinaires au politique (discussions politiques, réception des médias...) qui se trouve a priori hors-champ de notre analyse ; même si dans les faits, les apports empiriques nous y ramènent régulièrement. En effet, cette délimitation institutionnelle, temporelle et spatiale n'empêche pas la prise en compte des potentielles

⁴⁵ Guillaume GOURGUES, « Des dispositifs participatifs aux politiques de la participation. L'exemple des conseils régionaux français », *Participations*, 2012, n° 2, p. 30-52.

⁴⁶ Voir Chapitre 1 - S.II - 2 Une controverse autour de la demande sociale de participation

⁴⁷ Ludivine BALLAND, Clémentine BERJAUD et Sandra Vera ZAMBRANO, « Dossier. Les ancrages sociaux de la réception », *Politiques de communication*, 2015, n° 4, p. 5-7.

⁴⁸ Philippe WARIN, *Le non-recours aux politiques sociales*, Grenoble, PUG, 2016 ; Philippe WARIN, « Non-recours et non-demande, symptômes des défauts de l'offre publique ? », in Robert LAFORE (dir.), *Refonder les solidarités*, Paris, Dunod, 2016, p. 255-264.

⁴⁹ Jacques GERSTLE, *La communication politique*, Paris, Armand Colin, 2008.

⁵⁰ Erving GOFFMAN, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris : Editions de Minuit, 1973.

⁵¹ Michel CALLON, « La sociologie peut-elle enrichir l'analyse économique des externalités ? Essai sur la notion de cadrage-débordement », in D. FORAY et J. MAIRESSE (dir.), *Innovation et performance*, Paris, EHESS, 1999, p. 399-431.

⁵² Stuart HALL, « Codage/décodage », *Réseaux*, 1994, vol. 12, n° 68, p. 27-39.

articulations, dans les discours et les pratiques des acteurs, avec les autres dimensions de l'engagement et de la participation politique. En désignant une forme particulière de participation, « l'engagement participatif », il s'agit d'interroger ses éventuelles spécificités par rapport à d'autres logiques de participation, celles relevant explicitement de la démocratie représentative : élections, partis politiques, syndicats, ou d'autres formes d'engagement local, notamment associatives. C'est cet intérêt pour les parcours de participation, au sein et au-delà des dispositifs participatifs, qui nous incite à interroger comment les acteurs mettent en perspective l'engagement participatif par rapport à d'autres activités.

1.2 L'engagement participatif au sein d'un parcours de participation

Bert Klandermans⁵³ souligne que « différentes formes de participation devraient impliquer différentes dynamiques de motivation »⁵⁴. Il distingue opportunités et potentiels de participation ou mobilisation : l'offre⁵⁵ et la demande⁵⁶, reliée par un travail de mobilisation. D'après lui, ces différents enjeux sont ceux étudiés, pour rendre compte de chacun des aspects du processus de participation et de mobilisation, liant les opportunités de participation et leurs réalisations. Il distingue trois raisons fondamentales, qui expliquent l'attrait de la participation : instrumentalisation, identité et idéologie. Instrumentalité, quand les participants changent leurs conditions ou leurs situations. Identité, quand les participants agissent en tant que membres d'un groupe. Idéologie, quand les participants donne une signification à leur monde et expriment leurs points de vue et leurs sentiments. Le travail de mobilisation implique la prise en compte de ces différentes raisons, pour que la participation soit une « expérience satisfaisante ». Au-delà de ce cadre général, il pointe que « l'identité collective crée un raccourci pour la participation. Les gens ne participent pas tant pour les résultats associés au fait de participer, mais parce qu'ils s'identifient avec les autres participants »⁵⁷. Dans notre cas il s'agit donc de caractériser cet éventuel processus d'identification : qu'est ce qui unit et définit la qualité de participants ?

Etapes	1	2	3	4
Est-ce que... ?	Est-ce que la cause du mouvement est attrayante par rapport aux préoccupations des citoyens ?	Est-ce que le réseau du mouvement est lié aux réseaux des individus ?	Est-ce que l'activité pour laquelle le mouvement mobilise est attrayante pour les citoyens ?	Le mouvement est-il capable tous les obstacles restants pour les individus ?
Si oui...	Non-Sympathisant	Non ciblé	Non motivé	Non Participant
Si non...	Sympathisant	Ciblé	Motivé	Participant

Il élabore cette arborescence logique du processus d'engagement dans la participation. Notre enquête investit différemment chacune de ces quatre étapes théoriques menant à la participation réalisée.

⁵³ Bert Klandermans, « The demand and supply of participation : social psychological correlates of participation in social movements » in David A. Snow, Sarah Soule, Hanspeter Kriesi, *Blackwell companion to social movements*, 2004, p.360-379

⁵⁴ *Ibid.* Notre traduction, pour cette citation et celles qui suivent.

⁵⁵ Répertoires d'actions ; Efficacité de la participation ; Cadrage idéologique ; Eléments d'identifications

⁵⁶ Socialisation ; Formation des doléances ; Attribution causale ; Formation d'une identité collective

⁵⁷ Bert KLANDERMANS, « The Demand and Supply of Participation: Social-Psychological Correlates of Participation in Social Movements », in David A. SNOW, Sarah A. SOULE et Hanspeter KRIESI (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Blackwell Publishing Ltd, 2004, p. 360-379, p. 368.

1 : Il s'agit d'identifier les causes qui sont promues au travers de l'offre et du cadrage de la participation, ce qui s'assimile d'une part aux objectifs qui leurs sont attribués par les promoteurs de l'offre et d'autre part aux perceptions des participants potentiels. Sont-elles situées sur le même plan et répondent-elles aux mêmes enjeux ?

2 : Il s'agit de comprendre la façon dont l'offre de participation est mise en avant pour parvenir, en tant que proposition, aux participants. Cette problématique dépasse un simple enjeu de communication publique. Il s'agit davantage d'interroger les réseaux qui se recoupent et se retrouvent dans l'engagement participatif, par exemple le tissu associatif local et plus largement ce qui a trait aux sociabilités locales. A quel point la « société des participants » préexiste-t-elle aux dispositifs participatifs ou est-elle construite par eux ?

3 : Ce point est l'enjeu central d'une sociologie de l'engagement participatif. Il concerne tout autant la question des conditions préalables, des motifs d'action ou des registres de justification que les participants mobilisent en réaction à l'offre de participation. Du point de vue des logiques de l'offre, cette question nous ramène à celle de « l'ingénierie de la participation », et en quoi les procédures sont pensées comme effectivement attractives pour un certain public.

4 : Cette dernière étape, en réalité le commencement de la participation, dépasse selon nous la question des « barrières individuelles », souvent évoquées dans le champ de la démocratie participative comme les conditions facilitantes de la participation, à travers des aspects organisationnels (horaires, gardes d'enfants, indemnisation...) ou relationnels (animation, ingénierie de la concertation...). Il s'agit plutôt d'étudier plus largement les conditions sociales de l'entrée en participation et son éventuelle réitération dans le temps.

Ces quatre étapes permettent donc de saisir les logiques de l'offre et de la réception, tout en reconstituant des parcours d'engagement. Le plan général de notre propos suit ces différentes étapes logiques, depuis la formulation de l'offre, jusqu'aux conditions d'une participation effective.

1.3 La définition d'un « espace des possibles » de la participation

A travers l'étude du rapport entre les positions sociales, les dispositions et les prises de positions⁵⁸ et par l'usage de la notion d'« espace des possibles », nous soulignons le fait que les modalités de l'engagement participatif dépendent, à la fois des dispositions socialement constituées des agents et de l'état de l'offre de participation remise dans son contexte socio-politique ; soit « un état déterminé de l'offre des biens et pratiques possibles »⁵⁹. Ainsi lorsque nous évoquons des politiques de l'offre⁶⁰ et les scènes qui les font exister, nous les comprenons

⁵⁸ Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, Editions de Minuit, 1980 ; Pierre BOURDIEU, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994.

⁵⁹ Pierre BOURDIEU, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000.

⁶⁰ Ce primat de l'offre reprend partiellement les remarques sur les évolutions de l'électeur de Norman Nie, Sidney Verba et John Petrocik : « le public répond aux stimuli politiques qui lui sont offerts. Le comportement politique de l'électorat n'est pas déterminé uniquement par des forces psychologiques et sociologiques, mais aussi par les problèmes du jour et par la façon dont les candidats présentent les problèmes »*, ou pour le dire avec Bernard Manin il s'agit de différencier le « marché » économique du « marché » politique sur lequel « les préférences et les fonctions d'utilité se déterminent le plus souvent dans et par la confrontation avec les termes offerts à son choix [...] il n'existe pas en politique de demande indépendante de l'offre »**

comme déterminées par un ensemble de conditions politiques, économiques et sociales, qui influencent à la fois leur cadrage, leur mise en œuvre et leurs appropriations en situation⁶¹, et qui s'illustrent par des parcours et des registres d'engagement dans la participation⁶².

Russel Dalton évoque en ce sens des « normes de citoyenneté », c'est-à-dire « un certain nombre d'attentes partagées quant au rôle du citoyen dans les politiques »⁶³. Il en distingue deux formes : d'engagement et de devoirs ; *engaged and duty-based citizenships*⁶⁴. « Tandis que la citoyenneté de devoirs implique principalement des normes d'ordre social (obligation de voter, de payer des impôts...), la citoyenneté engagée intègre la participation à des activités non-électorales et le besoin d'essayer de comprendre l'opinion des autres »⁶⁵. Si cette distinction normative, en termes de préférences déclarées ou de représentations, peut être liée à la démocratie participative, l'analyse empirique de sa correspondance avec un engagement effectif reste inexplorée⁶⁶. Ces propositions explorent des préférences déclarées, sans les confronter à l'existence de dispositifs participatifs se proposant de les concrétiser en pratique. L'analyse de l'engagement participatif permet ainsi d'approfondir la compréhension de la participation politique et de confronter ces propositions théoriques ou ces mesures quantitatives au terrain. Ces formes de participation sont déterminées objectivement par le contexte, le cadrage et les facteurs sociaux de la participation et définies subjectivement par les représentations qu'en ont les participants.

Les propositions de participation et les dispositions à participer induisent ainsi une double construction sociale de l'engagement participatif. Il s'agit donc de prendre en considération les conditions politiques et sociales de la participation qui orientent les investissements de différents groupes sociaux dans la participation. Au-delà de l'approche pragmatique et classificatoire des registres d'engagement dans la participation, nous rappelons que cette interaction ne se comprend pleinement qu'en la réinsérant dans un parcours biographique et en la liant aux positions sociales et aux dispositions des individus, sans pour autant délaisser la propre interprétation qu'en ont les acteurs. Ainsi, nous cherchons à restituer l'engagement participatif comme une succession d'étapes dans un « parcours de participation », qui, sous conditions, peut s'interpréter comme une « carrière citoyenne ».

*Norman H. NIE, John R. PETROCIK et Sidney VERBA, *The Changing American voter*, Cambridge, Harvard University Press, 1976, p. 319 ; **B. MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, op. cit., p. 288-289 ; Voir aussi : Daniel GAXIE et Patrick LEHINGUE, *Enjeux municipaux : la constitution des enjeux politiques dans une élection municipale*, Presses Universitaires de France, 1984.

⁶¹ J. TALPIN, « Ces moments qui façonnent les hommes », op. cit.

⁶² Héloïse NEZ, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif », *Sociologie*, 2011, N°4, vol. 2 ; Héloïse NEZ, « La professionnalisation et la politisation par la participation: Trajectoires d'individus et de collectifs à Paris et Cordoue », *Revue internationale de politique comparée*, 2013, vol. 20, n° 4, p. 29-53 ; A. MAZEAUD et J. TALPIN, « Participer pour quoi faire ? », op. cit. ; Loïc BLONDIAUX, « Publics imaginés et publics réels. La sollicitation des habitants dans une expérience de démocratie locale », in *Les Sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, 2003, p. 313-326.

⁶³ Russell J. DALTON, « Citizenship Norms and the Expansion of Political Participation », *Political Studies*, 2008, vol. 56, n° 1, p. 76-98, p. 78.

⁶⁴ Russell J. DALTON, *The Good Citizen: How A Younger Generation Is Reshaping American Politics*, Revised Edition, Washington, D.C, CQ Press, 2007.

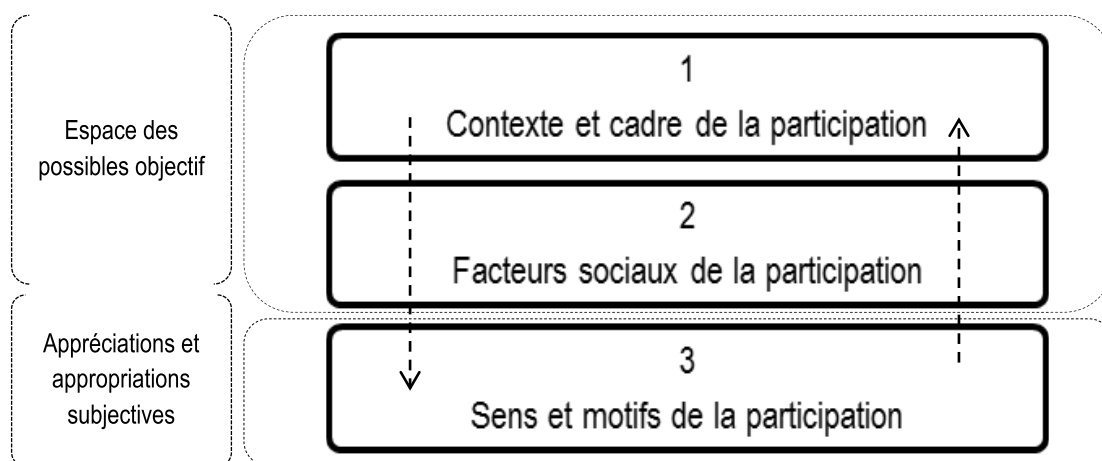
⁶⁵ Catherine BOLZENDAHN et Hilde COFFE, « « Are 'Good' Citizens 'Good' Participants? Testing Citizenship Norms and Political Participation across 25 Nations » », *Political Studies*, 2013, vol. 61, p. 45-65, p. 47.

⁶⁶ Åsa BENGTSSON et Henrik CHRISTENSEN, « Ideals and Actions: Do Citizens' Patterns of Political Participation Correspond to their Conceptions of Democracy? », *Government and Opposition*, 2016, vol. 51, n° 2, p. 234-260.

En résumé, le sens de l'engagement participatif se comprend dans le contexte d'une réponse à une offre institutionnelle de participation, comme une succession de positions occupées par des individus, qui activent des dispositions acquises en lien avec un espace des possibles et qui en livrent une compréhension subjective.

2 Une triple perspective : cadres, facteurs sociaux et sens de l'engagement participatif

Trois niveaux d'analyse sont proposés – le contexte et le cadre ; les facteurs sociaux ; les motifs et le sens de la participation – afin de situer les réceptions des offres de participation, autant par rapport à un espace des possibles objectif, que par rapport aux appréciations subjectives qui s'y ajustent. Chaque niveau a des implications théoriques et méthodologiques distinctes, dont nous interrogeons la complémentarité, sans nécessairement les considérer comme compatibles. Il s'agit de mobiliser une série de méthodes d'investigation sociologiques, en conscience de leurs implications, plutôt que d'en choisir une au détriment des autres.



Le premier niveau renvoie au **contexte et au cadre de la participation** ; c'est-à-dire les contextes sociaux, politiques et administratifs dans lesquels s'insère l'offre de participation. Le cadre de la participation s'entend aussi comme cadrage. Autrement dit, ce niveau d'analyse renvoie également à la prise en compte des dispositifs participatifs, comme formats de participation. Nous nous intéressons donc aux dispositifs participatifs dans leur contexte, et comment ils contribuent à façonner l'engagement participatif. Cette perspective induit un regard socio-historique sur les conditions d'émergence des offres de participation et un regard analytique sur leurs modalités procédurales et leur transposition dans l'action publique locale.

Le deuxième niveau est celui des **facteurs sociaux de la participation** ; c'est-à-dire, l'analyse de la distribution sociale des réponses à l'offre de participation. Autrement dit, nous cherchons à qualifier les participants par rapport aux populations municipales, à l'aune d'indices de position sociale, mais aussi les participants les uns par rapport aux autres, selon leur degré d'engagement. Il s'agit donc d'objectiver la sélectivité sociale des démarches participatives et d'interroger les éventuels effets d'offre en la matière.

Le troisième niveau appréhende **les sens et les motifs de la participation** ; c'est-à-dire une sociologie compréhensive des dispositions à participer. Autrement dit, il s'agit d'interroger les différents registres d'engagement, en considérant que la seule prise en compte de la différenciation sociale n'épuise ni entièrement, ni définitivement la compréhension du phénomène. Ainsi, s'il s'observe que des individus, selon leur appartenance à des groupes sociaux participent davantage ou différemment que d'autres, cela ne nous permet pas de caractériser les logiques de l'engagement des individus au-delà de leur appartenance à ces groupes, à la fois par rapport à des facteurs internes (leur éventuelle spécificité par rapport aux autres membres du même groupe) ou externes (le contexte et les caractéristiques d'une offre de participation). En d'autres termes : (re)découvrir que des membres des classes supérieures participent davantage que des membres des classes populaires ou que des anciens propriétaires membres d'une association participent davantage que des nouveaux locataires non-bénévoles, ne dit rien quant au fait que certains parmi les premiers ne participent tout de même pas, tandis que d'autres parmi les seconds participent quand même.

Si nous reprenons les questions génériques proposées – qui (fait) participe(r) ? À quoi ? Comment ? Pour quelles raisons et pour quels effets ? – toutes se retrouvent dans ces différents niveaux, mais chacune présente des affinités avec tel ou tel niveau. Le premier niveau recoupe tous les questionnements, mais davantage selon la perspective de « faire participer » ; autrement dit les logiques de l'offre. Le deuxième niveau est centré sur le qui participe à quoi ? Le troisième niveau vise à approfondir les questions du comment, des raisons et des effets.

L'observation, dans des contextes variés, des régularités et des singularités sociales de la participation vise ainsi à isoler et hiérarchiser les conditions de la participation et à comprendre le sens d'un engagement participatif régulier ou intermittent, sa reconduction ou son arrêt. Les trois niveaux d'analyse sont unis par la notion de « parcours de participation ».

Ainsi, nous soulignons les insuffisances d'une acceptation uniquement procédurale de la démocratie, qui ne se concentrerait que sur le premier niveau, au détriment des autres.

« Que la démocratie ne soit qu'affaire de procédures, on le sait depuis ses origines. Comme l'on sait que la démocratie est une entreprise jamais achevée et que, par conséquent, les procédures doivent être en permanence, évaluées et révisées. Il n'existe pas de démocratie sans une coupure entre représentants et représentés. »⁶⁷

Notre hypothèse de recherche est celle d'appropriations différenciées d'une offre institutionnelle de participation, s'expliquant à la fois du fait des modalités de l'offre et des positions sociales successives des participants. Dans ce schéma récapitulatif, la combinaison du cadre de l'offre de participation et des facteurs sociaux de sa réception, constitue un espace des possibles objectif, auquel répond une appréciation subjective qui explique et donne une signification à l'engagement participatif. La mise en relation de ces perspectives permet partiellement de saisir les logiques de l'intermittence de la participation.

⁶⁷ Michel CALLON, Pierre LASCOUMES et Yannick BARTHE, *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001, p. 163.

Il y a certes un jeu de « sortie du contexte », mais on notera que le ton péremptoire et l'absence d'arguments, tranche avec la finesse des analyses que ces auteurs dédient justement à ces « procédures ». Quant à l'affirmation politique qui la conclue, elle pourrait à bien des égards, être reformulée en remplaçant le « sans » par un « car il y a », sous les auspices de Jacques Rancière ou de Bernard Manin.

3 Économie générale de la thèse

La partie 1 : cadre théorique et stratégie empirique approfondit notre développement problématique, en le situant dans une revue de la littérature scientifique et présente les méthodes mobilisées pour justifier de leur adéquation à notre questionnement. Le **chapitre 1 : La démocratie et la participation comme constructions sociales : inventaire critique**, revient d'abord sur les *ancrages théoriques et pratiques de l'objet participatif*, puis sur les *débats autour des effets des dispositifs participatifs et de la demande de participation*. Cet exposé nous sert à situer notre propre proposition et à expliciter les *repères pour une sociologie de l'engagement participatif*. Le **chapitre 2 : choix des terrains, posture de recherche et stratégie empirique**, explicite les choix qui ont prévalu dans la *sélection des trois terrains* retenus pour cette étude, ainsi que les implications d'une *approche comparative localisée* du politique. Nous consacrons une section à notre *posture de recherche*, notamment notre expérience de professionnel de la participation lors de la réalisation du volet empirique de la thèse. Nous concluons par une *présentation des modes de recueil et des données recueillies* au travers des questionnaires, des entretiens et des observations, et comment nous les articulons avec la problématique. Là encore, chaque volet de l'enquête entre en affinité avec un aspect de celle-ci : les questionnaires dans la recherche des déterminants sociologiques de la participation ; les entretiens dans la recherche des dispositions sociales et la reconstruction des parcours de participation ; les observations dans la recherche des pratiques et des façons d'être en situation ; chacun ayant été inégalement investi pour interroger les modalités de la production (observations, entretiens) et de la réception (questionnaire, entretiens, observations).

La partie 2 : les logiques de l'offre est centrée sur l'étude des contextes et des modalités politiques et administratives des offres de participation. Nous présentons en détail les contextes politiques de chaque terrain, les différentes façons de faire participer et leur intégration en tant que politique publique municipale. Le **chapitre 3 : les conditions d'émergence de l'offre de participation. Contextes politiques locaux et trajectoires des élus participatifs** décrit les différentes *configurations d'alternance par la démocratie participative*, autrement dit le contexte de la conquête du pouvoir local par les groupes porteurs de l'offre de participation. L'analyse permettant notamment de mettre à jour certaines continuités au-delà des discours de rupture. Cette étude d'ensemble est complétée par la prise en compte d'une particularité commune aux trois terrains, la création de *rassemblements citoyens et les parcours de dissidence des élus participatifs*. Nous y interrogeons en quoi les élus participatifs, notamment les maires, se distinguent par leur intérêt à investir un capital politique spécifique au travers de la thématique participative. Derrière la dynamique collective promue à travers la thématique participative persiste en effet une personnalisation et une concentration du pouvoir à l'échelle locale, qui place ces élus dans une position de leadership paradoxal. Le propos d'ensemble de ce chapitre revient à souligner l'importance de *l'ancrage socio-historique de la production des offres de participation*, qui détermine dans le contexte de l'enquête l'ancrage de nos données et les conditions de la généralisation partielle des résultats. Le **chapitre 4 : la formalisation des offres de participation. Cadrage de la participation et façonnage organisationnel de l'engagement participatif**, est d'abord dédié à préciser les implications d'une *participation saisie par les dispositifs participatifs*. De là, nous distinguons différents types d'offres de participation, que résume l'opposition entre *la participation par instances : pérenne et territorialisée* et la

participation par projet : ponctuelle et thématique. Nous nous concentrons dans ces points sur la formalisation des offres de participation, tout en précisant d'emblée les principales limites respectives du point de vue de leur réception. Nous proposons une mise en perspective plus générale, pour conclure sur une mise en ordre historique de la succession des tendances à l'œuvre dans les façons de faire participer depuis les années 1990, pour formuler l'idée d'une *nouvelle séquence de l'offre de participation*, observable dans la comparaison diachronique des différents terrains. Le **chapitre 5 : la mise en administration de l'offre de participation. Tensions entre expérimentation et institutionnalisation** adopte une perspective centrée sur l'action publique locale. Nous y interrogeons l'évolution des offres de participation, depuis leur statut de proposition politique dans la compétition électorale jusqu'à celui de volet des politiques publiques municipales. L'entrée par *la réglementation et la mise en administration*, revient, pour chaque type d'offres de participation précédemment relevé, à décrire la constitution d'un circuit administratif, visant à lier la production des démarches participatives à l'action publique. Nous évoquons notamment les acteurs professionnels de la participation, autant des agents administratifs, que des prestataires privés. En considérant les offres de participation en tant que politiques publiques, nous constatons *une institutionnalisation limitée et une expérimentation perpétuelle*. Plus précisément, nous observons en quoi l'institutionnalisation des offres de participation apparaît autant indéterminée, qu'inachevée, en tension avec la valorisation du registre expérimental. Cette expérimentation perpétuelle, induisant la relance toujours nécessaire des offres de participation, se comprend au prisme d'un essoufflement consubstantiel à l'offre et de sa superposition avec le calendrier électoral. De là, nous interrogeons en quoi la description régulière *d'un excès d'institutionnalisation* des instances de participation peut conceptuellement se comprendre comme *un défaut d'institutionnalisation*.

La partie 3 : les logiques sociales de la réception est dédiée à la mise en lumière des déterminants sociaux de l'engagement participatif, à la fois au prisme des données quantitatives et des observations qualitatives. Le **chapitre 6 : les facteurs sociaux de la participation** consiste principalement en la restitution d'une partie des trois vagues d'enquête par questionnaire. Après avoir rappelé les enjeux que recouvrent *la connaissance des publics, pour les praticiens et les chercheurs*, nous proposons une objectivation statistique de *la sélectivité sociale de la participation*. Nous contextualisons les données recueillies sur les participants par rapport aux populations municipales. Ce rappel des inégalités sociales face à la participation nous permet aussi d'isoler l'effet compensateur de l'ancienneté de résidence, en tant qu'indice d'un capital d'autochtonie. Nous poursuivons ensuite cette exploration statistique en prenant en compte *les intensités variables de l'engagement participatif*. Autrement dit, si l'entrée en participation fait en elle-même l'objet d'une sélection non-aléatoire, le fait de plus ou moins participer peut aussi s'interroger de la sorte. Nous concluons sur *les apports, les redites et les limites de l'analyse quantitative*. Le **chapitre 7 : l'espace social de la participation et les réseaux des participants** vient pallier à une partie de ces limites, en proposant de considérer les indicateurs statistiques dans leur interrelation, plutôt que successivement. Nous mobilisons pour ce faire la méthode dite d'analyse des correspondances multiples, afin de proposer une représentation d'un *espace social de la participation* ; plus exactement un espace social institué par les dispositifs participatifs. Nous mettons ainsi en relation les positions sociales des individus et leurs prises de position en tant que participants. Cet apport supplémentaire nous permet de mettre à jour les différents pôles

structurants des publics des dispositifs participatifs. Ces résultats sont ensuite contextualisés pour tenir compte des *réseaux de l'engagement participatif* ; c'est-à-dire les engagements locaux, qui unissent une partie des participants et qui précèdent l'offre de participation. Nous soulignons notamment la superposition de l'engagement associatif avec l'engagement participatif, pour une partie des répondants. Ces données sont réinterprétées au prisme des entretiens pour qualifier une participation vécue sur le mode de l'ordinaire. Enfin, nous approfondissons ces résultats en proposant de considérer une *société des participants*. Nous lions cette proposition aux logiques de l'offre pour rappeler que l'offre de participation est aussi un moyen de renouvellement des réseaux de soutien à la municipalité. Nous nous intéressons en ce sens à des cercles identifiables comme des foyers de recrutement privilégiés pour l'offre de participation, puis nous revenons sur le cas particulier des associations de quartier, qui permet d'interroger les rapports entre participation ascendante et descendante dans ces villes. Trois grands types de résultats ressortent ainsi : les déterminants sociaux de la participation ; la structuration d'un espace social institué par les dispositifs participatifs ; l'imbrication de cet espace dans des réseaux locaux préexistants. Nous concluons par une mise en question du *capital social comme déterminant ou équivalent de l'engagement participatif*.

La partie 4 : les sens de l'engagement participatif correspond au niveau des appréciations et des appropriations subjectives de l'offre de participation. Le **chapitre 8 : les motifs de la participation** revient sur la question des raisons invoqués par les participants pour justifier leur engagement. Nous repartons des résultats existant dans la littérature, pour en proposer une vérification et un enrichissement à partir de nos données quantitatives. Nous situons d'abord les *motifs de la participation entre dispositions et situations*, notamment pour discuter les limites des propositions psychologisantes axées sur les motivations individuelles et pour expliciter notre lecture des apports pragmatiques à l'étude des motifs de l'action et des raisons d'agir, et comment nous les approprions. Nous relevons la faible différenciation sociale des motifs testés, avant de nous concentrer sur la seule dimension qui permet une partition significative de l'échantillon, la dimension politique. Nous proposons ainsi d'étudier plus précisément le lien de l'engagement participatif à l'intérêt déclaré pour la politique, pour interroger *en quoi participer, c'est s'intéresser ou non à la politique ?* Ce développement nous amène à percevoir les tentatives de redéfinition du politique à l'œuvre dans la participation et à critiquer les approches en termes de « normes de citoyenneté ». Le **chapitre 9 : les parcours de participation** vise à remettre en perspective la compréhension de l'engagement participatif au prisme d'une approche dispositionnaliste. Nous nous intéressons d'abord aux *temps sociaux de la participation* pour mettre en lumière les inégales dispositions et disponibilités des individus. Nous relisons notamment la réception des offres de participation au prisme de trois aspects des parcours biographiques : professionnels, familiaux et résidentiels. Ce cumul de perspectives, nous amène à notre proposition finale sur *les parcours balisés de l'engagement participatif, entre pouvoir et vouloir*. Ces deux entrées nous permettent de mettre en lumière les contours de parcours de participation et leurs conditions sociales, pour présenter différents portraits de participants. Nous considérons la participation réalisée comme une étape transitoire dans de tels parcours, avant tout qualifié par un phénomène d'intermittence de la participation. Cette proposition nous amène ainsi à considérer la participation et la non-participation comme deux aspects d'un même phénomène processuel. Si l'engagement participatif peut prendre la forme d'une carrière citoyenne, plutôt

que d'un parcours de participation, c'est toujours en contexte, sous conditions et avec des fortunes inégalement situées dans l'espace social ou la société locale. Ce dernier chapitre est ainsi dédié à l'exposition du *cadre théorique issu de notre enquête : une économie générale des logiques sociales de l'engagement participatif à l'échelle municipale*.

La conclusion générale reprend les différents thèmes abordés, sans pour autant constituer un récapitulatif au sens strict, ce rôle étant assumé par les transitions entre les parties. Nous y revenons plutôt sur les différentes problématiques qui nous semblent avoir pu être traitées dans le cadre de cette recherche et nous tentons d'en proposer une lecture plus générale. Ainsi, nous proposons d'explorer sept grandes questions que notre travail permet de poser et qui constituent des enjeux d'approfondissement pour la recherche et la pratique.

Partie 1 : Cadre théorique et stratégie empirique

Chapitre 1 : La démocratie et la participation comme constructions sociales : inventaire critique

La démocratie repose sur le mythe fondateur de la souveraineté populaire, lequel rend nécessaire une certaine « participation »⁶⁸ des citoyens à la décision politique. Les mises en applications du principe démocratique et les discussions qui les entourent – souveraineté nationale contre populaire, mandat représentatif contre impératif, démocratie bourgeoise contre populaire – doivent être comprises pour ce qu’elles sont : des constructions sociales, ayant des visées et des implications politiques⁶⁹. Le principe démocratique « ne s’identifie jamais pleinement à une forme juridico-politique »⁷⁰, mais doit être pensé comme une lutte pour l’effectivité toujours recomposée « de l’égale possibilité pour chaque citoyen d’influencer la décision »⁷¹. C’est ce fait, d’une « égalité nécessaire au fonctionnement même de la machine inégalitaire »⁷², qui compose avec une certaine aliénation de la société par et pour ses institutions⁷³ et qui caractérise le gouvernement représentatif, comme la combinaison de principes oligarchiques et de principes démocratiques⁷⁴. De ces institutions découle un état social lui-même instituant ; « un monde humain, produit par les hommes, habité par eux, et qui, à son tour, produit les hommes, dans un processus historique continu »⁷⁵. Les conditions des possibilités de participation ont ainsi un caractère à la fois fondateur et reproducteur de l’ordre politique et social.

Comme l’observe Jacques Rancière : « l’évidence qui assimile la démocratie à la forme du gouvernement représentatif, issu de l’élection, est toute récente dans l’histoire »⁷⁶. Bernard Manin analyse comment le gouvernement représentatif a pu s’adapter à diverses configurations socio-historiques et, à ce titre, prendre différentes formes ; qu’il résume en trois idéaux-types :

⁶⁸ Un tel propos se situe en dehors des théories, dites élitistes, réalistes ou minimales, qui récusent l’idée d’une participation active des citoyens, jugée autant irréaliste que non souhaitable. Ces approches prolongent les affirmations de Joseph Schumpeter pour qui, « en réalité ce n’est pas le peuple qui pose les questions, ni qui en décide [...] mais les questions dont dépend le sort du peuple sont normalement soulevées et décidées en dehors de lui »*. Ce constat est établi « pour le mieux », l’intervention restreinte et minimale des citoyens – donc tout de même nécessaire – est ce qui garantit la stabilité d’un système de gouvernement.

*Joseph SCHUMPETER, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1969, p. 349.

Pour une revue bibliographique à ce propos, voir : Gil DELANNOI, Daniel MOUCHARD, Didier MINEUR, Sandrine LEFRANC et Alexandre JAUNAIT, « La Démocratie », *Les Cahiers du Cevipof*, 2003, n° 36.

⁶⁹ Pierre BOURDIEU, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1984, vol. 52, n° 1, p. 49-55 ; Pierre BOURDIEU, « La représentation politique: Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1981, vol. 36, n° 1, p. 3-24.

Dont le propos revient au constat d’une autonomisation du champ politique ; même si elle reste toujours relative.

⁷⁰ Jacques RANCIERE, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005, p. 62.

⁷¹ Robert Alan DAHL, *Polyarchy: Participation and Opposition*, Yale University Press, 1973, p. 2.

⁷² J. RANCIERE, *La haine de la démocratie*, op. cit., p. 62.

⁷³ Cornelius CASTORIADIS, *L’Institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975, p. 161-164.

L’aliénation est doublement instituée, au sens où elle s’exprime *par* les institutions, qui sont aliénantes dans leur contenu spécifique, en tant « qu’elles expriment et sanctionnent une structure de classe », et ce pour chaque groupe antagoniste, mais aussi *pour* les institutions, en tant qu’elles s’autonomisent et dépassent, dans leurs survies et leurs effets, leurs fonctions initiales. Dès lors « ce qui pouvait être vu au départ comme un ensemble d’institutions au service de la société devient une société au service des institutions ». *Ibid.*, p. 163-164.

⁷⁴ B. MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, op. cit.

⁷⁵ Peter Ludwig BERGER et Thomas LUCKMANN, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 305.

⁷⁶ J. RANCIERE, *La haine de la démocratie*, op. cit., p. 60.

parlementarisme, démocratie de partis, démocratie du public. Il montre en quoi les « crises » – du parlementarisme, de la représentation – sont une concomitance transitoire, entre la survivance de formes anciennes et l'émergence de formes nouvelles. Il analyse ces métamorphoses au prisme des évolutions de principes fondamentaux, à la suite desquelles « le gouvernement représentatif avait simplement pris une nouvelle forme »⁷⁷.

Ces développements ramènent à une question fondamentale de la science politique : comment les citoyens sont-ils en mesure de participer ? Des recherches ont largement documenté les inégalités sociales face à la participation⁷⁸, rappelant l'inscription des principes et des luttes démocratiques dans un contexte structurel d'inégalités, au sein duquel « la politisation différentielle [...] contribue à reproduire les clivages de la structure sociale qui sont à son fondement »⁷⁹. Notre proposition d'une sociologie compréhensive des dispositions à participer reprend et dédouble ce questionnement : comment les citoyens sont-ils en mesure de pouvoir et de vouloir participer ? Nous le traitons au travers d'une inscription empirique spécifique : l'étude d'offres institutionnelles de participation. Nous nous intéressons en ce sens à la production et à la réception d'offres de participation, pour interroger si, et en quoi, elles modifient en principe et en substance les logiques du gouvernement représentatif, alors qu'elles prétendent étendre les possibilités pour des citoyens de participer localement à la vie démocratique. La participation recoupe les deux faces de la démocratie : procédurale et sociale ; autrement dit, à la fois l'organisation de la cité et la vie de cité. Les citoyens sont invités à travers l'offre de participation à s'exprimer et à prendre part à la décision, mais aussi à se connaître et à se reconnaître ensemble comme parties prenantes de celle-ci.

Nous revenons, dans ce chapitre préliminaire, sur les recherches historiques et sociologiques qui constituent l'arrière-plan théorique de notre propos. Nous mettons l'accent sur les références et les controverses, qui ont un apport heuristique pour notre réflexion et avec lesquelles nous dialoguons ; en réservant par ailleurs des développements plus détaillés, pour les chapitres qui les mobilisent plus spécifiquement.

A ce stade, trois questions guident cet inventaire critique. Comment penser le phénomène de la participation ? En quoi l'engagement dans des dispositifs participatifs le concrétise-t-il spécifiquement ? S'il y a une offre de participation, en quoi répondrait-elle à une demande ?

*

La **section (I), les ancrages théoriques de l'objet participatif**, vise à situer les différents niveaux de notre étude : participation politique, démocratie participative et offre institutionnelle de participation. Nous y abordons **(1) la participation politique en tant qu'enjeu social et objet sociologique**, en prenant appui sur les études sur la compétence politique et la participation

⁷⁷ B. MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, op. cit., p. 250.

Les quatre principes retenus caractérisent le gouvernement représentatif comme de constitution mixte, aristocratique et démocratique. Il s'agit de : l'élection des gouvernants, leur indépendance relative, la liberté de l'opinion publique et l'épreuve de la discussion. Voir notamment le tableau récapitulatif, *Ibid.*, p. 303.

⁷⁸ G. A. ALMOND et S. VERBA, *The civic culture*, op. cit. (1963) ; Sidney VERBA, Kay Lehman SCHLOZMAN et Henry E. BRADY, *Voice and Equality: Civic Voluntarism in American Politics*, Harvard University Press, 1995 ; Kay Lehman SCHLOZMAN, Sidney VERBA et Henry E. BRADY, *The Unheavenly Chorus: Unequal Political Voice and the Broken Promise of American Democracy*, Princeton University Press, 2012.

⁷⁹ D. GAXIE, *Le cens caché*, op. cit., p. 162.

électorale ; puis nous évoquons **(2) les filiations historiques et théoriques de la démocratie participative**, pour y articuler notre objet d'étude : la production et la réception des offres institutionnelles de participation.

La section **(II), les débats autour des effets des dispositifs participatifs et de la demande de participation**, présente deux problématiques au cœur de ce travail. Chacune peut être résumée en une interrogation simple, mais donc les ramifications sont nombreuses : **(1) Les dispositifs sont-ils des instruments de reproduction de la domination ou d'émancipation ? (2) Existe-t-il une demande sociale de participation en amont de l'offre institutionnelle ?**

Section I : Les ancrages théoriques et pratiques de l'objet participatif

La **partie (1), la participation politique : enjeu social et objet sociologique**, revient sur les notions de politisation et de compétence politique, pour rappeler le constat premier des inégalités sociales face à la participation. Les principales entrées bibliographiques mobilisées sont liées à la sociologie des comportements et des attitudes politiques, notamment électoraux. Nous soulignons en quoi certaines propositions théoriques et méthodologiques de ces recherches rejoignent notre propre approche. Les déterminants et les significations du vote servent de point d'entrée, pour entrevoir ceux d'une participation en dehors de l'acte électoral.

La **partie (2)** justifie l'affinement de notre objet d'étude, **de la démocratie participative à l'engagement participatif**. Nous rappelons les filiations historiques et théoriques de la démocratie participative, pour souligner leur inadéquation partielle à notre analyse centrée sur la production et la réception des offres institutionnelles de participation depuis les années 1990.

*

1 La participation politique : enjeu social et objet sociologique

La participation politique est au fondement des théories participationnistes de la démocratie. Pourtant, dès qu'il s'agit de détailler ce qu'elle recouvre effectivement et quels sont ses fondements, il apparaît une contradiction entre d'un côté, le principe d'un droit à participer – voire d'un devoir de – et de l'autre, le fait social d'une inégale propension à participer. La compétence politique, d'où découle une inégale appétence, est le résultat d'un processus de socialisation et d'incorporation.

« Aussi tous les membres d'une communauté politique sont-ils *requis de participer* [...] Participation limitée, partielle, souvent très contrôlée, mais conçue comme nécessaire. [...] [Mais] les catégories sociales les plus aptes à *accéder à une compréhension du politique* et les plus *portées à la participation* [sont] souvent celles qui détiennent ou ont acquis des instruments d'évaluation complexes de leur position dans la société. »⁸⁰

Les recherches en science politique ont ainsi largement traité des déterminants des comportements politiques⁸¹. Parmi toutes les formes de mobilisation et de participation, le vote occupe une place centrale. La pratique électorale est une des principales entrées du répertoire officiel ou conventionnel⁸², largement diffusée, voire totale en y incluant l'étude de l'abstention⁸³.

⁸⁰ J. LAGROYE, B. FRANÇOIS et F. SAWICKI, *Sociologie politique*, op. cit., p. 316-318. (*Italiques dans le texte original*)

⁸¹ Nonna MAYER et Pascal PERRINEAU, *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992 ; O. FILLIEULE, F. HAEGEL, C. A. HAMIDI et V. A. TIBERJ (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques*, op. cit.

⁸² Dominique MEMMI, « L'engagement politique », in Jean LECA et Madeleine GRAWITZ (dir.), *Traité de science politique. Tome 3, L'action politique*, Paris, PUF, 1985, p. 311-366, p. 311 et sq ; N. MAYER et P. PERRINEAU, *Les comportements politiques*, op. cit., p. 11 et sq ; J. LAGROYE, B. FRANÇOIS et F. SAWICKI, *Sociologie politique*, op. cit., p. 364 et sq.

⁸³ Alain LANCELOT, *L'abstentionnisme électoral en France*, Paris, Armand Colin, 1968 ; Françoise SUBILEAU et Marie-France TOINET, *Les chemins de l'abstention*, Paris, La Découverte, 1993 ; Céline BRACONNIER et Jean-Yves

Ainsi, « le vote est un indicateur non seulement commode mais valide de la participation politique »*, en effet « à travers la participation politique, c'est le pouvoir d'intégration de la société démocratique que l'on étudie ; parmi l'ensemble des conduites de masse ritualisées, le vote est, sans aucun doute, celle qui traduit avec le plus de netteté ce phénomène »**. Si « la participation électorale n'est qu'un indice médiocre de la participation politique [...] cette distorsion même est éclairante [et] permet de définir plus précisément la nature et la signification de la participation [c'est-à-dire plus largement] comment les citoyens considèrent leur place dans la vie publique, quel sens ils prêtent à l'activité politique »***⁸⁴

Nous introduisons ce rappel, avec l'idée que l'étude de l'engagement participatif prolonge l'étude de la participation politique, en présentant la particularité de constituer une entrée supplémentaire d'un « répertoire normatif »⁸⁵ de la citoyenneté impliquant une participation en dehors des échéances électorales.

Nous revenons, dans un premier temps, **(1.1)** sur la notion de compétence politique et les débats qui l'entourent. Nous évoquons, ensuite, **(1.2)** les principales approches proposées par la sociologie électorale, en nous concentrant sur les propositions méthodologiques, dont les questionnements résonnent avec notre étude. Enfin, nous soulignons, **(1.3)** en quoi notre approche implique une conception alternative et élargie de la participation.

1.1 La compétence politique : une détermination objective et une appréhension subjective des attitudes politiques

Un des moyens de rendre compte de la participation des acteurs est de s'appuyer sur des concepts visant à en déterminer les probabilités objectives et subjectives. Les notions qui servent un tel propos présentent des variations, mais ont en commun de s'attacher à dégager les déterminants objectifs et subjectifs des attitudes et des comportements politiques. Les termes de socialisation politique⁸⁶, de politisation⁸⁷ ou de compétence politique⁸⁸ sont convoqués pour expliquer une inégale capacité ou habilitation à participer sous telle ou telle forme. La référence à ces travaux dans notre enquête se fait dans cette perspective : **(1.1.1)** compte tenu du constat des inégalités sociales face à la participation politique, **(1.1.2)** dans quelle mesure sont-elles reproduites, atténuées ou inversées dans l'engagement participatif ?

DORMAGEN, *La démocratie de l'abstention: aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, France, Gallimard, 2007.

⁸⁴ *Bernard DENNI, *Participation politique et démocratie: définition et facteurs de la participation politique*, Thèse de science politique, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, Grenoble, 1986, p. 390 ; **Frédéric BON, « Le vote. Fragments d'un discours électoral », in Yves SCHEMEIL (dir.), *Les Discours de la politique*, Paris, Economica, 1991, p. 175–188, p. 178 ; ***A. LANCELOT, *L'abstentionnisme électoral en France*, op. cit., p. 10.

⁸⁵ Pierre LASCOUMES et Philippe BEZES, « Les formes de jugement du politique. Principes moraux, principes d'action et registre légal », *L'Année sociologique*, 2009, vol. 59, n° 1, p. 109-147.

⁸⁶ Annick PERCHERON, Nonna MAYER et Anne MUXEL, *La socialisation politique*, A. Colin, 1993 ; Lucie BARGEL, « Socialisation politique », in Olivier FILLIEULE, Lilian MATHIEU et Cécile PECHU (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, 2010, p. 510-517.

⁸⁷ Jacques LAGROYE, *La politisation*, Belin, 2003 ; Dossier THEMATIQUE, « Passé et présent de la politisation », *Revue française de science politique*, 2010, vol. 60, n° 1.

⁸⁸ Dossier THEMATIQUE, « La compétence politique », *Revue française de science politique*, 2007, vol. 57, n° 6 ; Dossier THEMATIQUE, « Dimensions de la socialisation politique », *Revue française de science politique*, 2002, vol. 52, n° 2.

1.1.1 Le fait social des inégalités structurelles face à la participation

Des travaux s'inscrivent d'abord dans un référentiel théorique proche de Pierre Bourdieu⁸⁹ et expliquent la compétence politique par les positions sociales des agents, notamment par le capital culturel qui en est une des composantes. Le sociologue distingue deux versants intrinsèquement liés de la compétence politique : technique et statutaire.

« Avoir compétence, c'est être en droit et en devoir de s'occuper de quelque chose. [...] La compétence politique, technique, comme toutes les compétences, est une compétence sociale. [...] Cela veut dire que la propension à acquérir ce que l'on appelle la compétence technique est d'autant plus grande que l'on est plus compétent socialement, c'est-à-dire que l'on est reconnu socialement comme digne, donc tenu d'acquérir cette compétence. [...] [Ce] mécanisme [...] fait qu'un certain nombre de gens s'éliminent du jeu politique ; et que ceux qui s'éliminent spontanément sont à peu près ceux que les dominants élimineraient s'ils en avaient le pouvoir. »⁹⁰

Dans le prolongement de ces études, Daniel Gaxie a démontré le lien homologique entre position sociale et sentiment de compétence politique, entre inégalités culturelles et ségrégation politique⁹¹. Un tel postulat n'est pas en soi propre à l'importation des travaux de Pierre Bourdieu en sociologie politique – les tenants de l'école de Columbia, ayant déjà affirmé que « une personne pense, politiquement, comme elle est socialement. Les caractéristiques sociales déterminent les caractéristiques politiques »⁹² – mais, l'apport de ces derniers est de doter la compétence politique d'un versant objectif et subjectif⁹³ et donc de souligner l'importance du rapport subjectif à la position sociale objective. Ces deux faces intrinsèquement liées font de la compétence politique une capacité technique et cognitive mais aussi un attribut statutaire, « dont l'inverse est à la fois impuissance et exclusion objective (“ce n'est pas mon affaire”) et subjective (“ça ne m'intéresse pas”) »⁹⁴. Ainsi une compétence en un domaine – économique, linguistique, politique – est « un pouvoir tacitement reconnu à ceux qui ont un pouvoir [en ce domaine] »⁹⁵ et une telle capacité est commandée par l'assignation statutaire qui est à son fondement⁹⁶.

L'appréhension subjective agit comme mise en adéquation avec les chances objectives de voir sa compétence reconnue. La compétence politique repose sur « une capacité plus ou moins grande de reconnaître la question politique comme politique et de la traiter comme telle en y répondant politiquement »⁹⁷, et c'est cette capacité qui est « inséparable d'un sentiment plus ou

⁸⁹ Pierre BOURDIEU, *Propos sur le champ politique*, Presses Universitaires Lyon, 2000.

⁹⁰ Pierre BOURDIEU, *Questions de sociologie*, Paris, Editions de Minuit, 2002, p. 239 et sq.

⁹¹ D. GAXIE, *Le cens caché*, op. cit.

⁹² Paul Felix LAZARSFELD, Bernard BERELSON et Hazel GAUDET, *The People's Choice: How the Voter Makes Up His Mind in a Presidential Campaign*, 2^e éd., New-York, Columbia University Press, 1944, p. 27.

⁹³ Cet enjeu de l'ajustement entre le subjectif et l'objectif est en quelque sorte constitutif du « constructivisme structuraliste » de Pierre Bourdieu ; « par structuralisme ou structuraliste, je veux dire qu'il existe, dans le monde social lui-même, et pas seulement dans les systèmes symboliques, langage, mythe, etc., des structures objectives indépendantes de la conscience et de la volonté des agents, qui sont capables d'orienter ou de contraindre leurs pratiques ou leurs représentations. Par constructivisme, je veux dire qu'il y a une genèse sociale d'une part des schèmes de perception, de pensée et d'action qui sont constitutifs de ce que j'appelle habitus, et d'autre part des structures sociales, et en particulier de ce que j'appelle des champs et des groupes, notamment ce qu'on nomme d'ordinaire les classes sociales. »

Pierre BOURDIEU, « Espace social et pouvoir symbolique », in *Choses dites*, Paris, Editions de Minuit, 1987, p. 147-166, p. 147.

⁹⁴ Pierre BOURDIEU, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Editions de Minuit, 1979, p. 466.

⁹⁵ P. BOURDIEU, *Le sens pratique*, op. cit., p. 107.

⁹⁶ P. BOURDIEU, *Ce que parler veut dire*, op. cit., p. 64.

⁹⁷ P. BOURDIEU, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, op. cit., p. 466.

moins vif d'être *compétent* au sens plein du mot, c'est-à-dire socialement reconnu comme *habilité à* »⁹⁸. Les membres d'une société, selon leurs positions, maîtrisent inégalement et différemment les dispositifs qui commandent et médiatisent leurs rapports à la politique et les normes qui régissent leurs (in)activités dans le champ politique.

La mesure de la compétence politique pose cependant question, a minima quant aux choix de ces indicateurs et a maxima quant à la pertinence d'effectuer une telle mesure. Elle est ainsi objet de controverses du fait du caractère légitimiste des préconceptions qu'elle engage. Ne valide-t-elle pas en creux les hiérarchies propres aux relations de domination qu'elles énoncent⁹⁹ ? En effet, dans sa définition la plus courante, elle attribue un rôle central à la connaissance savante et factuelle de l'univers politique¹⁰⁰, quand différentes études montrent que « produire de l'opinion ne semble réclamer qu'un faible niveau de connaissance »¹⁰¹, voire relève du bricolage¹⁰². La compétence politique n'est ainsi que la partie la plus légitime du rapport au politique, qui charrie ses propres effets de légitimation.

1.1.2 Une subversion des logiques traditionnelles de la participation politique ?

De ces débats, deux définitions du rapport « ordinaire » au politique peuvent être entrevues : restrictive ou extensive. Pour la première, « doit être labélisé comme politique cela seul qui ressort des activités des spécialistes de l'activité politique, une activité sociale [...] différenciée et spécialisée [...] autonomisée [...] ségrégative et excluante »¹⁰³ ; la seconde, « moins légitimiste, [...] pose comme politique ce qui est le produit d'une politisation [...] dans la capacité des acteurs sociaux à problématiser des questions, y compris les plus concrètes »¹⁰⁴. Ces deux définitions se superposent à une opposition entre structurel et situationnel, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir. Notre position est qu'il est possible de s'intéresser à l'une, sans pour autant nier les acquis de l'autre. Cela s'explique en partie par notre objet : des offres de participation institutionnelles, qui appartiennent donc à l'univers politique légitime, mais qui dans une certaine

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ Claude GRIGNON et Jean-Claude PASSERON, *Le savant et le populaire: misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard : le Seuil, 1989.

Pour une discussion empirique de l'opposition entre distance à la politique légitime et autonomie relative des rapports populaires au politique, voir par exemple : Lorenzo BARRAULT-STELLA et Clémentine BERJAUD, « "Celui qui parle de ça, limite on va le vanner". Des jeunes de classes populaires face aux élections de 2012 », in Collectif Sociologie politique des élections (dir.), *Les sens du vote: une enquête sociologique, France, 2011-2014*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 25-54 ; « La tentation du retournement des normes », in C. BRACONNIER et J.-Y. DORMAGEN, *La démocratie de l'abstention, op. cit.*, p. 224-244.

Voir aussi : Lorenzo BARRAULT-STELLA et Bernard PUDAL, « Retour sur la politisation des classes populaires. Propositions pour une analyse des états de matière du politique et de leur convertibilité », in Lorenzo BARRAULT-STELLA, Brigitte GAÏTI, Daniel GAXIE et Patrick LEHINGUE (dir.), *La politique désenchantée ? Perspectives sociologiques*, Presses Universitaires de Rennes., Rennes, 2017, p. (à paraître).

¹⁰⁰ Loïc BLONDIAUX, « Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique ? », *Revue française de science politique*, 2007, vol. 57, n° 6, p. 759-774, p. 761-762.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 766-767.

¹⁰² Alfredo JOIGNANT, « Compétence politique et bricolage », *Revue française de science politique*, 2007, vol. 57, n° 6, p. 799-817.

¹⁰³ François BUTON, Patrick LEHINGUE, Nicolas MARIOT et Sabine ROZIER, *L'Ordinaire du Politique: Enquêtes sur les rapports profanes au politique*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2016, p. 12.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 13.

mesure proposent d'en subvertir des logiques¹⁰⁵, ce à quoi il faut adjoindre une prise en compte de leurs réceptions et appropriations. Sans plaider d'emblée pour une définition « extensive restreinte » (ou conditionnée), c'est dans cette perspective que nous situons notre propos.

Ainsi nous nous intéressons à des sollicitations politiques – des offres de participation – dont nous interrogeons si elles sont effectivement appréhendées en tant que telle¹⁰⁶. Il s'agit donc de lier l'appréhension d'une offre de participation et les différents attributs statutaires ou les légitimités¹⁰⁷ permettant d'y répondre, quelle que soit par ailleurs sa forme ou les principes à son fondement. Nous partons du principe que le rapport à l'engagement participatif, tout comme le rapport au politique¹⁰⁸, est ancré dans l'histoire sociale des individus, d'où découle en situation leur compréhension subjective de celle-ci.

D'après nous, la position sociale ni n'épuise, ni n'épouse totalement le sentiment de compétence politique ; ne serait-ce que du fait qu'un individu est inséré dans plusieurs systèmes de déterminations des dispositions sociales¹⁰⁹. Cette distorsion de l'homologie entre position sociale et compétence politique est au centre de notre recherche. Une de nos problématiques est justement d'interroger les possibles changements qu'implique l'existence locale d'une opportunité de participation. L'hypothèse qui en découle est que les expériences sociales, que mobilisent les individus dans l'engagement participatif, ne seraient pas strictement celles qu'ils mobiliseraient dans la participation à d'autres institutions politiques (élection, parti...) ou plus généralement dans la déclaration d'un intérêt pour la politique ; au sujet duquel il faut d'ailleurs rappeler qu'en dehors de certaines conjonctures, le fait saillant demeure celui de l'indifférence politique. Autrement dit, il y a bien toujours un effet d'offre et de contexte, avec cependant la différence que les institutions de la démocratie représentative ont un caractère de norme sociale dominante, contrairement aux propositions se revendiquant participatives, dont il s'agit alors d'interroger la spécificité.

Notre intérêt pour l'engagement participatif s'accorde avec ces discussions, pour interroger comment une offre de participation, en tant que stimuli politique, est appréhendée à travers d'autres formes de perception et de compréhension, au sens où des individus peuvent mobiliser d'autres appuis, raccourcis et schémas issus de leurs expériences de socialisations, pour produire à la fois leur capacité et leur acceptation à participer dans ce cadre.

¹⁰⁵ La subversion vaut pour les citoyens : pouvoir participer en dehors du vote, mais aussi, et en un sens surtout, pour les élus « participatifs », qui se positionnent au travers de cette marque distinctive dans l'espace concurrentiel de la scène politique locale. Voir Chapitre 3 - S.II - Les parcours individuels des élus participatifs

¹⁰⁶ Voir Chapitre 8 - S.II - L'engagement participatif comme redéfinition du politique.

¹⁰⁷ Hélène HATZFELD, *Les légitimités ordinaires: au nom de quoi devrions-nous nous taire ?*, Paris, L'Harmattan, Adels, 2011.

¹⁰⁸ Daniel GAXIE, « Appréhensions du politique et mobilisations des expériences sociales », *Revue française de science politique*, 2002, vol. 52, n° 2-3, p. 145–178.

¹⁰⁹ B. LAHIRE, *L'homme pluriel*, *op. cit.*

1.2 La sociologie électorale, des variables lourdes aux dispositions en contexte : repères pour une sociologie de l'engagement participatif

La participation a pu être abordée au travers de l'idée d'un « rite civique »¹¹⁰. Si la définition rituelle semble toute désignée pour rendre compte du vote, et de son apprentissage dans le cadre du suffrage universel¹¹¹, le vote reste un « rite pauvre »¹¹². La référence au rite peut être approfondie pour en distinguer deux interprétations schématiques : le rituel « ordinaire » où « la plupart des gens ne s'intéressent pas à comprendre pourquoi ils l'accomplissent [...] répondent à des principes de sens commun ou à des représentations culturelles »¹¹³ et « extraordinaire » qui seraient propices « à engendrer un certain discernement [chez] une catégorie de participants [...] bénéficiant d'une exposition plus fréquente à [sa] réalité dans toute sa complexité »¹¹⁴. Une distinction que propose par ailleurs implicitement des travaux de sociologie électorale, en évoquant des votes désinvestis¹¹⁵ ou aveugles¹¹⁶. Qu'en est-il alors de l'engagement participatif et des significations qu'en ont ceux qui participent ?

Nous extrayons de la littérature sur les explications du vote, dont le recensement n'est pas ici notre propos, deux orientations qui nous servent de repères dans l'étude de l'engagement participatif. **(1.2.1)** D'abord, les propositions visant à rendre compte des sens du vote et à saisir les électeurs dans leurs contextes, nous incitent à tenir compte de l'inscription sociale de la participation et des significations qu'en ont ceux qui participent. **(1.2.2)** Ensuite, le maintien de l'importance des variables lourdes, nous inclinent à étudier les facteurs sociaux de la participation pour les inclure dans une approche dispositionnaliste de l'engagement participatif.

1.2.1 Les sens du vote et les électeurs dans leurs contextes: repères pour une attention aux significations sociales de la participation

Notre intérêt pour les sens de l'engagement participatif est à la croisée de celui pour les sens du vote¹¹⁷. En effet l'apport de la sociologie électorale à notre réflexion vaut avant tout du fait de certaines propositions de réorientations théoriques et méthodologiques. Les propositions qui visent à saisir les électeurs en contexte¹¹⁸, dans la suite de la défense d'une approche localisée du

¹¹⁰ Elle recouvre alors, « l'ensemble des activités par lesquelles les citoyens entrent en contact avec l'univers sacré du pouvoir, toujours de façon éphémère et superficielle, et toujours en respectant certaines contraintes rituelles ». Georges BALANDIER, *Anthropologie politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1967.

¹¹¹ Alain GARRIGOU, *Le vote et la vertu : comment les français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 1992.

¹¹² F. BON, « Le vote. Fragments d'un discours électoral », *op. cit.*, p. 178.

¹¹³ Guillaume ROZENBERG, « Magie du rituel, démon de la réflexivité », *L'Homme*, 2011, n° 198-199, p. 277-299, p. 281.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 282.

¹¹⁵ Daniel GAXIE, « Le vote désinvesti. Quelques éléments d'analyse des rapports au vote », *Politix*, 1993, vol. 6, n° 22, p. 138-164.

¹¹⁶ Franck FRANCHERES, « Des votes aveugles. L'exemple des électeurs FN en milieu populaire », *Politix*, 1993, vol. 6, n° 22, p. 119-137.

¹¹⁷ COLLECTIF SOCIOLOGIE POLITIQUE DES ELECTIONS, *Les sens du vote: une enquête sociologique, France, 2011-2014*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2016.

¹¹⁸ Céline BRACONNIER, *Une autre sociologie du vote: les électeurs dans leurs contextes : bilan critique et perspectives*, Paris, Lextenso, 2010 ; Julien AUDEMARD, *Influences interpersonnelles. Comment les contextes structurent les opinions et les votes*, Thèse de science politique, Montpellier I, 2013.

politique¹¹⁹, rejoignent notre stratégie empirique. L'offre de participation et les conditions de sa réception se comprendraient ainsi en tant que « configurations de stimuli »¹²⁰. Les dispositifs participatifs ont pu en ce sens être considérés comme « une réponse au déclin des réseaux traditionnels du parti [politique] fondés sur l'interconnaissance et la communauté de vie »¹²¹, et la démocratie participative a pu être analysée localement, comme une « entreprise de remobilisation »¹²² ou comme un palliatif à la « désaffiliation politique »¹²³, et plus largement, comme « une réponse à une demande sociale de participation (dont il est permis de douter) [...] [et] à la “crise du politique” »¹²⁴. Rémi Lefebvre résume cette idée à travers la notion « d'activisme symbolique »¹²⁵.

Toute la question est alors de savoir à quel point ces effets attribués par leurs promoteurs aux dispositifs participatifs sont perceptibles et quelles sont les conditions sociales de leur éventuelle réalisation. Sur ce point, les recherches en sociologie électorale apportent un référentiel utile, comme le résume Céline Braconnier au sujet de dispositifs de délocalisation du vote, visant à diminuer le coût de l'acte électoral.

« [Ils n'emportent] des effets notables que sur la participation de **ceux qui étaient déjà les plus prédisposés à se rendre aux urnes** [...] ceux qui votent quel que soit le dispositif en place [...] ce que ces analyses montrent aussi, en creux, c'est à quel point la majorité des électeurs a besoin d'être entraînée pour voter et combien ce type de réformes n'en tient pas compte puisqu'il revient souvent à **extraire les individus des entourages qui portent leur participation**. Alors qu'il vise à stimuler le vote des plus démunis, il repose sur une conception individualiste et donc sociologiquement erronée de l'acte électoral ». ¹²⁶

C'est donc compte tenu de ces développements que l'appui sur les recherches en sociologie électorale s'avère pertinent pour explorer les logiques sociales et les significations de la participation. Comme évoqué, cette intuition nous est explicitement apparue à travers la proposition d'une approche dispositionnaliste et contextuelle des « sens du vote »¹²⁷, visant à « aborder à nouveaux frais deux questions décisives pour la compréhension des comportements électoraux : celle du lien entre les ancrages sociaux et les choix politiques, celle des conditions de la décision électorale »¹²⁸. Une telle articulation entre positions, trajectoires des acteurs et conditions de l'offre politique, reflète en grande partie notre proposition de compréhension de

¹¹⁹ Jean-Louis BRIQUET et Frédéric SAWICKI, « L'analyse localisée du politique », *Politix*, 1989, vol. 2, n° 7, p. 6-16 ; Frédéric SAWICKI, « Les politistes et le microscope », in Myriam BACHIR (dir.), *Les méthodes au concret*, Paris, PUF, CURAPP, 2000, p. 143-164.

¹²⁰ C. BRACONNIER, *Une autre sociologie du vote*, op. cit., p. 123-176.

¹²¹ Rémi LEFEBVRE et Frédéric SAWICKI, « Le peuple vu par les socialistes », in Frédérique MATONTI (dir.), *La démobilisation politique*, Paris, La Dispute, 2005, p. 69-96, p. 95.

¹²² Émilie BILAND, « La “démocratie participative” comme entreprise de (re)mobilisation des habitants : l'exemple d'une municipalité de l'ancienne banlieue rouge », in Virginie ANQUENTIN et Audrey FREYERMUTH (dir.), *La figure de l'« habitant »*. *Sociologie politique de la demande sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 149-165.

¹²³ Marie-Hélène BACQUE et Yves SINTOMER, « Affiliations et désaffiliations en banlieue: Réflexions à partir des exemples de Saint-Denis et d'Aubervilliers », *Revue Française de Sociologie*, 2001, vol. 42, n° 2, p. 217-249.

¹²⁴ Rémi LEFEBVRE, « Entre démocratie d'opinion et démocratie participative », *Nouvelles Fondations*, 2007, vol. 7-8, n° 3-4, p. 20-29, p. 20-21.

¹²⁵ Rémi LEFEBVRE, « La démocratie participative absorbée par le système politique local », *Métropolitiques*, 2012, vol. 29.

¹²⁶ C. BRACONNIER, *Une autre sociologie du vote*, op. cit., p. 135-136.

¹²⁷ COLLECTIF SOCIOLOGIE POLITIQUE DES ELECTIONS, *Les sens du vote*, op. cit.

¹²⁸ Eric AGRIKOLIANSKY et Brigitte LE GRIGNOU, « Introduction. Mais que font les électeurs ? », in *Les sens du vote: une enquête sociologique, France, 2011-2014*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p. 11-24, p. 14.

l'engagement participatif consistant à interroger comment des situations permettent ou non d'activer et d'actualiser des dispositions à participer et donc de réinsérer l'étude de la participation dans son environnement au-delà des dispositifs participatifs où elle se rend visible pour l'observateur.

1.2.2 *Le maintien de la référence aux variables lourdes : repères pour une attention aux facteurs sociaux de la participation*

La participation politique est par ailleurs étudiée au travers d'un inventaire de pratiques et de comportements¹²⁹, reprenant la logique des « répertoires d'action collective »¹³⁰ et distinguant participation conventionnelle et non-conventionnelle. Les différentes formes de participation politique sont ainsi catégorisées selon plusieurs axes, selon leur caractère individuel ou collectif, institutionnel ou protestataire, impliquant ou non¹³¹. La problématique transversale de ces études est d'interroger la propension à participer au prisme d'une entrée thématique spécifique, par exemple l'âge¹³² ou le genre¹³³, pour nuancer ou compléter les approches des « variables lourdes » (classes sociales, religion¹³⁴), inspirées des modèles de Columbia et de Michigan¹³⁵. Les rappels de ces modèles prennent depuis les années 1990 la forme récurrente d'une relativisation et d'une réaffirmation concomitantes : ils seraient désormais insuffisants mais toujours nécessaires¹³⁶. C'est en partie la logique que nous adoptons, en donnant toute leur place aux facteurs sociaux de la participation, mais en considérant qu'ils constituent une vue trop partielle du phénomène.

Il a d'ailleurs pu être argumenté que dans le contexte des études françaises, « chez les promoteurs du retour au contexte, la défense du déterminisme social est latente [...] et c'est bien [...] une confirmation [des approches en termes de variables lourdes] qui est recherchée via le déploiement de l'approche contextuelle »¹³⁷. Nous entendons cette critique sans nous y ranger, car il nous semble tout à fait justifié de maintenir une attention aux principaux déterminants

¹²⁹ N. MAYER et P. PERRINEAU, *Les comportements politiques*, op. cit., p. 11.

¹³⁰ Charles TILLY, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, 1984, vol. 4, n° 1, p. 89-108 ; Michel OFFERLE, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIe - XXIe siècles) », *Politix*, 2008, n° 81, p. 181-202.

¹³¹ Sidney VERBA et Norman H. NIE, *Participation in America. Political Democracy and Social Equality*, Chicago, University of Chicago Press, 1987.

¹³² Anne MUXEL, *Les jeunes et la politique*, Paris, Hachette, 1996 ; Anne MUXEL, *L'expérience politique des jeunes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001 ; Anne MUXEL, *La politique au fil de l'âge*, Presses de Sciences Po, 2011.

¹³³ Janine MOSSUZ-LAVAU et Mariette SINEAU, *Enquête sur les femmes et la politique en France*, Paris, PUF, 1983 ; Mariette SINEAU, « Vote/Comportements politiques », in Catherine ACHIN et Laure BERENI (dir.), *Dictionnaire. Genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 516-529 ; Bérengère MARQUES-PEREIRA, *La citoyenneté politique des femmes*, Paris, Armand Colin, 2003 ; Bérengère MARQUES-PEREIRA, « Citoyenneté », in Catherine ACHIN et Laure BERENI (dir.), *Dictionnaire. Genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 90-103.

¹³⁴ Guy MICHELAT et Michel SIMON, *Classe, religion et comportement politique*, Paris, France, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques : Ed. sociales, 1977.

¹³⁵ P. F. LAZARSFELD, B. BERELSON et H. GAUDET, *The People's Choice*, op. cit. ; Angus CAMPBELL, Philip Ernest CONVERSE, Warren Edward MILLER et Donald STOKES, *The American Voter*, Chicago, University of Chicago Press, 1960.

¹³⁶ Nonna MAYER et Daniel BOY, « Les « variables lourdes » en sociologie électorale », *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 1997, n° 5, p. 109-122 ; Vincent TIBERJ, « La politique des deux axes », *Revue française de science politique*, 2012, vol. 62, n° 1, p. 71-106.

¹³⁷ Julien AUDEMARD, « De quoi le contexte est-il le nom ? », *Revue française de science politique*, 2017, vol. 67, n° 2, p. 271-289, p. 282.

sociologiques de la participation, sans pour autant s'y limiter. En effet, en tenir compte ne signifie pas pour autant hypothéquer la possibilité d'enrichir ces conceptions et de saisir l'imputation causale à un niveau plus fin dans l'enquête. C'est cela qui est au cœur de notre approche : il est utile de vérifier que certaines catégories de la population participent davantage, et qu'en effet cette plus grande propension à participer est corrélée à la structure et au volume de capital social, culturel et économique. Mais il est aussi nécessaire d'acter qu'une fois que cela a été dit, le sujet est loin d'avoir été épuisé. D'abord, parce que tous les membres identifiés d'une catégorie située dans l'espace social sont loin de participer, sans même évoquer les problèmes d'inférence entre le cas et la classe. Ensuite, parce que ceux qui participent ne le font potentiellement pas pour les mêmes raisons ou de la même façon. Enfin, parce que certains individus participent nonobstant l'absence de ces ressources pourtant déterminantes. Il s'agit donc dans notre propos de pouvoir dégager des tendances, qui effectivement relèvent de variables lourdes, tout en répondant à cette triple limite.

1.3 La participation au-delà du vote : une nouvelle citoyenneté ?

La participation politique peut ainsi se comprendre comme un ensemble de pratiques, ordonnées selon leur caractère plus ou moins répandues ou plus ou moins engageantes pour l'individu¹³⁸. Une telle mesure en fonction d'un coût présupposé rappelle le lien avec l'analyse rationnelle et les études sur les logiques de l'action collective¹³⁹. Ces approches confirment le vote dans son caractère incontournable, celui-ci apparaissant comme une pratique à la fois répandue et relativement peu coûteuse. Cependant, nous nous intéressons à des formes de participation, qui consistent en des propositions institutionnelles d'extension du répertoire conventionnel de la participation. Pour reprendre des justifications récurrentes chez les enquêtés qui investissent un registre civique, il s'agit de pouvoir « ne pas faire que voter » et de vouloir « participer au-delà du vote ». Ce résultat nous incite à interroger la participation au prisme d'un registre civique alternatif ou élargi. Le fait de trancher en faveur d'une de ces deux perspectives est en soi une de nos questions de recherche. Ici, nous posons le rappel des apports théoriques¹⁴⁰, qui nous inclinent à interroger l'engagement participatif, en tant que (1.3.1) conception alternative et (1.3.2) conception élargie, de la citoyenneté.

¹³⁸ N. MAYER et P. PERRINEAU, *Les comportements politiques*, op. cit., p. 12. L'échelle proposée des comportements politiques reprend ces catégories : s'exposer à des *stimuli* politiques ; voter ; prendre part à une discussion politique ; exprimer publiquement des opinions politiques pour tenter de convaincre d'autres personnes ; prendre contact avec un homme politique ou un fonctionnaire d'autorité ; contribuer financièrement à un parti ou à une campagne électorale ; assister à un meeting politique ; participer à une campagne électorale ; appartenir (activement) à un parti ou une organisation politique.

¹³⁹ Mancur OLSON, *Logique de l'action collective*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987.

Voir aussi : Erik NEVEU, *Sociologie des mouvements sociaux*, 6^e éd., Paris, La Découverte, 2015, p. 42-47.

¹⁴⁰ Il faut ici préciser que nous les rappelons comme un arrière-plan théorique et non comme un fondement hypothético-déductif de notre recherche. Nous entendons que ces catégories appartiennent plus à la philosophie et à la théorie politique qu'à la sociologie politique. Elles constituent des pôles avec lesquels nous dialoguons, et non pas des cadres dans lesquels nous inscrivons avec l'objectif normatif d'en vérifier ou d'en évaluer la portée. Cette remarque est énoncée ici une fois pour toutes mais vaut aussi pour le rappel des filiations historiques de la démocratie participative et des théories délibératives.

1.3.1 Une conception alternative de la participation et de la citoyenneté

La prééminence de la participation électorale est aussi redevable d'une certaine conception de la participation, dite, du point de vue de la théorie délibérative, suffragiste (*voting-centric*) plutôt que dialogique (*talk-centric*)¹⁴¹ : plutôt que de voir « la démocratie comme l'arène dans laquelle des préférences arrêtées et des intérêts entrent en compétition via un mécanisme équitable d'agrégation »¹⁴², la conception dialogique se concentre sur le processus de formation des opinions qui le précède¹⁴³ et en ce sens « l'*accountability* remplace le consentement en tant que concept central de la légitimité »¹⁴⁴. Si nous évoquons ici les théories de la délibération, c'est qu'elles sont au fondement d'un idéal démocratique¹⁴⁵, mais aussi de propositions théoriques et méthodologiques qui visent à compléter les analyses de la participation politique, qui « se concentrent sur des activités telles le vote, la participation à des rassemblements politiques, [l'engagement dans] des partis politiques [...] ou des organisations bénévoles ou des mouvements protestataires »¹⁴⁶. « Participer » prend dès lors bel et bien un sens qui dépasse les droits et devoirs des gouvernés dans la désignation des gouvernants, et ce même dans un cadre institutionnel et descendant. L'existence d'offres institutionnelles de participation institutionnelles, qui interviennent dans des contextes non-électoraux et en principe ouvertes au plus grand nombre, va contre la prééminence suffragiste.

Joëlle Zask, dans la lignée de ses travaux sur l'approche pragmatique du public chez John Dewey¹⁴⁷, distingue trois phases : prendre part (participer), apporter une part (contribuer), recevoir une part (bénéficier)¹⁴⁸. En montant en généralité, elle argumente en faveur d'un sens non-exclusivement politique à la participation. D'après elle, participer renvoie à des expériences diverses, qui s'inscrivent dans différents continuums : depuis le social vers le politique, la socialisation vers la politisation, l'individualisation vers la communautarisation. De là, elle définit les formes démocratiques de la participation, comme situées sur un continuum allant de l'association à la participation au gouvernement. La complétude des trois phases serait la condition d'une participation effective, notamment dans une perspective d'individuation. Cette partition interroge l'offre institutionnelle de participation existante aujourd'hui, puisque les finalités de celle-ci échappent la plupart du temps aux participants. Ce constat renvoie de fait nombre de démarches participatives existantes à « une expérience de participation illusoire puisqu'elles dessaisissent les participants de toute influence sur leur forme et sur les règles qui y

¹⁴¹ Simone CHAMBERS, « Deliberative Democratic Theory », *Annual Review of Political Science*, 2003, vol. 6, n° 1, p. 307-326, p. 308. (notre traduction)

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ Bernard MANIN, « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, 1985, n° 33, p. 72-94.

¹⁴⁴ S. CHAMBERS, « Deliberative Democratic Theory », *op. cit.*, p. 308.

¹⁴⁵ Axiomes théoriques et idéaux normatifs qui méritent assurément d'être mis à épreuve empirique. La délibération a ainsi pu être qualifiée à juste titre « d'introuvable », même au sein des dispositifs qui prétendent la concrétiser. Voir à ce propos : Sylvain LAVELLE, Rémi LEFEBVRE et Martine LEGRIS REVEL, *Critiques du dialogue: discussion, traduction, participation*, Villeneuve-d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, 2016.

¹⁴⁶ Michael X. Delli CARPINI, Fay Lomax COOK et Lawrence R. JACOBS, « Public deliberation, discursive participation, and citizen engagement: a review of the empirical literature », *Annual Review of Political Science*, 2004, vol. 7, n° 1, p. 315-344, p. 319.

¹⁴⁷ John DEWEY, *Oeuvres philosophiques. II, Le public et ses problèmes*, trad. fr. Joëlle Préface ZASK, Pau, France, Publications de l'Université de Pau, 2003.

¹⁴⁸ Joëlle ZASK, *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Lormont, Le Bord de l'Eau, 2011.

sont appliquées »¹⁴⁹. Cette critique s'inscrit dans la conception du public, qui doit, pour mériter ce qualificatif, être en mesure d'aménager les conditions de sa propre création dans le contexte d'une « enquête »¹⁵⁰ et qui implique l'investigation des conditions de sa propre apparition, en tant que public, et sur les moyens pouvant y remédier. Dans cette perspective la finalité du « public » ainsi constitué est de retrouver sa capacité de non-public, c'est-à-dire de retourner à sa vie privée. Le parti-pris d'une telle finalité peut être discutable, mais il illustre l'insistance sur le processus d'individuation et de subjectivation par la participation. La participation est donc en partie considérée comme une fin en soi, avant d'être un moyen d'amélioration du gouvernement.

1.3.2 Une conception élargie de la participation et de la citoyenneté

Le propos est ainsi bel et bien normatif et idéaliste, et à cet égard éloigné des réalités empiriques de la participation. Nous retrouvons ici le rappel de l'inégale distribution des ressources nécessaires à la participation, que celles-ci soient comprises dans une acceptation dispositionnaliste ou situationnelle. Une telle conception nous amène à revisiter le modèle de citoyenneté, que proposent d'étendre localement les offres de participation. Cette évolution s'inscrit dans un « changement de conception de la citoyenneté [...] d'une vision psychologique du bon citoyen impliquant sa déférence à l'égard d'une élite, à une vision impliquant sa capacité à juger des problèmes de manière autonome en recourant à la raison et à la délibération »¹⁵¹.

Les confrontations empiriques ou critiques d'une telle affirmation soulignent « l'illusion démocratique »¹⁵² qu'elle comporte et colporte, tant d'un point de vue institutionnel, que social.

Parmi les travaux pionniers, Gabriel Almond et Sidney Verba rappellent ainsi que, « l'homme ordinaire n'est pas à la hauteur de l'idéal, établi par la théorie démocratique normative ce qui a mené à de nombreuses critiques de sa passivité et de son indifférence [...] s'il est intéressé par les affaires politiques, il est plus enclin à s'intéresser au résultat, qu'au processus de décision »¹⁵³.

George Marcus propose une « liste canonique des critères de la citoyenneté : volonté et capacité de participer, de débattre, de voter de manière rationnelle et de respecter l'égalité », mais il avance que « les deux premiers critères sont assez évidents et ne réclament pas une longue discussion »¹⁵⁴. Notre propos se situe justement dans cet interstice. Nous sommes en désaccord avec cette évacuation du fait de pouvoir et vouloir participer, qui plus est en la marquant du sceau de l'évidence. C'est un point sur lequel nous ne nous attardons pas ici, tant nous aurons l'occasion d'y revenir.

Ce qui nous importe c'est que ces considérations sur la participation permettent d'élargir sa signification au-delà d'une participation proprement politique, voire institutionnelle, sans pour autant distinguer radicalement l'une de l'autre, puisque situées sur un même continuum, de

¹⁴⁹ Martine LEGRIS REVEL, « Joëlle Zask, Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation », *Lectures*, 2012.

¹⁵⁰ John DEWEY, *Logique : la théorie de l'enquête*, 2^e éd., Paris, PUF, 1993.

¹⁵¹ George E. MARCUS, *Le citoyen sentimental: émotions et politique en démocratie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 57-58.

¹⁵² Philippe BRAUD, *Le suffrage universel contre la démocratie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1980 ; Philippe BRAUD, *Le jardin des délices démocratiques*, Paris, Presses de, 1991.

¹⁵³ Gabriel A. ALMOND et Sidney VERBA, *The Civic Culture: Political Attitudes and Democracy in Five Nations*, SAGE, 1989, p. 227 ; 117.

¹⁵⁴ G. E. MARCUS, *Le citoyen sentimental*, op. cit., p. 70.

l'association au gouvernement. Cette perspective est donc utile à la contextualisation des dispositifs participatifs, au sein des autres formes de participation : association, vote, mouvements sociaux... qui font tout autant partie de l'expérience des participants. Ainsi nous affirmons ici la possibilité de comprendre la participation politique dans un sens élargi, mais aussi de constater que les questionnements sont les mêmes : quels sont les conditions de la participation ? Et en quoi celles-ci renvoient-elles à une situation sociale ? L'hypothèse de logiques sociales de la participation, qui dépassent les cas individuels qui en sont les dépositaires, demeure ainsi au terme de cette exploration et comme nous l'évoquions en introduction, c'est en ce sens que nous considérons l'étude de l'engagement participatif comme une contribution spécifique au phénomène plus général de la participation politique.

A partir de là, il s'agit dans le cadre de notre recherche d'interroger dans quelle mesure les politiques de participation reproduisent ou non les logiques sociales de la participation aux institutions de la démocratie représentative ? Dans quelle mesure une sollicitation forte à participer, une injonction, peut-elle ou non inciter ceux qui ne participeraient pas dans un autre contexte à le faire ?

2 De la démocratie participative à l'offre de participation et l'engagement participatif

La démocratie participative renvoie à un corpus idéologique et théorique situé. Mais il faut d'emblée convenir que ces références sont loin d'être explicitement investies par les acteurs. C'est en ce sens que nous en limitons l'exposé, pour expliciter ce qui constitue le périmètre effectif de notre recherche : l'offre institutionnelle de participation. Notre objet d'étude est ainsi inscrit dans une historicité limitée et partiellement autonome, c'est-à-dire autant restreinte dans sa temporalité, que dans ses filiations. Nous revenons d'abord (2.1) sur les principes références historiques et théoriques, pour souligner leurs liens distants à l'offre de participation. Nous abordons ensuite (2.2) l'offre de participation, en tant que phénomène historiquement située et empiriquement observable.

2.1 Des références historiques et théoriques lointaines et muettes pour l'offre de participation

Nous proposons ici de revenir sur (2.1.1) les principales filiations historiques et politiques de la démocratie participative et sur (2.1.2) les théories de la démocratie délibérative. Le rapport de notre recherche à ces ancrages historiques et théoriques s'avère paradoxal : ils sont incontournables, tout en n'en constituant pas moins un détour. En effet, ce n'est pas tant de leurs liens, que du constat de leurs absences, dont nous traitons ici. Mais c'est justement ce détour, qui nous permet de préciser le périmètre de notre enquête et l'objet de notre analyse.

2.1.1 Les filiations historiques et politiques de la démocratie participative

Il est ici hors de notre propos et de notre portée de proposer un inventaire de toutes les arborescences politiques pouvant être liées à un certain degré à la démocratie participative :

socialisme historique¹⁵⁵ ou contemporain¹⁵⁶, autogestion¹⁵⁷, *empowerment*¹⁵⁸, démocratie technique¹⁵⁹... ; desquelles il ressort avant tout l'impression de « traditions politiques et de mondes largement différents, sans que pour autant la frontière entre eux puisse être considérée comme étanche »¹⁶⁰. La réflexion sur l'historicité de la démocratie participative¹⁶¹, dont les premières mentions sont datées des années 1960, permet avant tout d'en souligner les évolutions et les transformations parfois radicales.

Encadré C1-1 : La *participatory democracy* dans la New Left étasunienne

Les premières références théoriques à la *participatory democracy* sont datées des années 1960¹⁶² dans des écrits de la nouvelle gauche nord-américaine. A ce titre le texte le plus fréquemment cité est le *Port Huron Statement of the Students for a Democratic Society*¹⁶³ édité en 1962. Ce texte liste des principes fondamentaux sur lesquels la vie politique serait (re)fondée dans une démocratie participative.

Le processus de décision serait démocratisé, et sa publicisation en même temps que sa prise en charge par des groupements publics serait à la fois cause et effet d'une perception positive et collective de la politique, ayant à la fois une fonction de rassemblement communautaire et de subjectivation individuelle. L'ordre politique et social devrait enfin servir à clarifier les problèmes de façon constructive pour permettre leur résolution, tout en permettant l'expression des aspirations et des griefs personnels. Les points de vue opposés devraient eux aussi pouvoir éclairer les choix et enfin différents moyens ou voies d'expressions devraient être accessibles pour formuler des problèmes privés et permettre leur transformation en problèmes d'intérêt général¹⁶⁴.

Le manifeste ne vaut pas que du fait de la présence du terme de *participatory democracy* et bien d'autres sujets connexes y sont évoqués : lutte contre l'aliénation au travail, droit à l'expression des travailleurs et régulation sociale des moyens de production. Un tel exposé laisse déjà entrevoir une caractéristique aussi essentielle que persistante de la démocratie participative : sa plasticité et sa perméabilité à d'autres référentiels contemporains de son énonciation. Il s'agit d'une notion disparate et floue¹⁶⁵, assurément progressiste mais relativement large et indéterminée.

¹⁵⁵ Samuel HAYAT, « *Au nom du peuple français* » : la représentation politique en question autour de la révolution de 1848 en France, Thèse de science politique, Paris 8, 2011 ; Samuel HAYAT, « Participation, discussion et représentation : l'expérience clubiste de 1848 », *Participations*, 2012, n° 3, p. 119-140.

¹⁵⁶ Mathieu UHEL, « La démocratie participative entre subordination et autonomisation politique. Les Conseils communaux à Maracaibo (Venezuela) », *Cahiers des Amériques latines*, 2012, n° 69, p. 57-80.

¹⁵⁷ Hélène HATZFELD, « De l'autogestion à la démocratie participative : des contributions pour renouveler la démocratie », in Marie-Hélène BACQUE et Yves SINTOMER (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p. 51-64 ; Rémi LEFEBVRE, « Retour sur les années 1970. Le Parti socialiste, l'autogestion et la démocratie locale. », in Marie-Hélène BACQUE et Yves SINTOMER (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p. 65-81.

¹⁵⁸ Carole BIEWENER et Marie-Hélène BACQUE, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, 2013.

¹⁵⁹ M. CALLON, P. LASCOUMES et Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain*, op. cit.

¹⁶⁰ Marie-Hélène BACQUE et Yves SINTOMER (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p. 21.

¹⁶¹ Il est fréquent de plaider pour un approfondissement des connaissances en la matière, mais il faut aussi ne pas sous-estimer le risque de l'anachronisme dans la recherche des traces historiques de la démocratie participative. Paula COSSART, Julien TALPIN et William KEITH, « Introduction. Comparer les pratiques délibératives à travers les époques : une aberration historique ? », *Participations*, 2012, vol. 3, n° 2, p. 5-47.

¹⁶² Cette datation est celle de l'appellation « démocratie participative », mais la notion peut être reliée – au risque de l'anachronisme – à des sources théoriques ou pratiques de la fin du XIX^{ème} ou du début du XX^{ème} siècle.

Voir notamment : Partie 2 « Une histoire de longue durée, France-Etats Unis », M.-H. BACQUE et Y. SINTOMER (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, op. cit., p. 137-227.

¹⁶³ Transcription du texte original, en ligne : <http://www.h-net.org/~hst306/documents/huron.html>

Voir aussi : Alexandre COCKBURN, « Le manifeste qui a failli changer l'Amérique », *Le Monde diplomatique*, 02/2012 p. 21.

¹⁶⁴ Nous traduisons et nous résumons.

¹⁶⁵ L. BLONDIAUX, *Le nouvel esprit de la démocratie*, op. cit., chap. 1 « La force d'une notion floue », p.13-35.

Les origines politiques de la notion renvoient donc à l'activisme de différents acteurs des mouvements sociaux de la *New Left*, dont les préoccupations dépassent la question de la participation. En outre, ils ne la limitent pas à un enjeu procédural ou organisationnel, mais la décrivent en lien avec la capacité d'action et l'émancipation des individus. Arnold Kaufman, professeur de philosophie politique à l'université de Michigan, qui « en développant l'idée de démocratie participative [...] a clairement donné au SDS un de ses socles intellectuels permettant à la *New Left* de se définir contre la *Old Left* »¹⁶⁶, écrit à ce propos que « la principale justification de la démocratie participative est [...] à quel point elle contribue au développement des capacités humaines de penser, sentir et agir ; à cet égard elle diffère assez fondamentalement d'un système représentatif »¹⁶⁷. Tom Hayden, un de ses étudiants à l'origine du *draft* du manifeste, qui devient ensuite secrétaire du SDS, s'inspire de cet article, mais propose une formulation à la fois sociale et individuelle de la participation « comme une initiative personnelle, les hommes se sentant obligés d'aider à résoudre les problèmes sociaux, et comme une opportunité sociale, la société se devant de maximiser les possibilités que les initiatives personnelles trouvent des débouchés créatifs »¹⁶⁸. Cette tradition activiste, qui a dès ses débuts un ancrage universitaire, a par la suite été reprise et conceptuellement approfondie par différents intellectuels, notamment dans les années 1970, qui sont encore aujourd'hui jugés comme les principaux théoriciens de la démocratie participative¹⁶⁹.

Les filiations historiques de la démocratie participative se comprennent également à l'aune de l'histoire des idées politiques. Les références philosophiques les plus fréquentes remontent au début du XX^e siècle aux Etats-Unis, à travers la relecture des travaux de John Dewey¹⁷⁰ ou de Walter Lippmann¹⁷¹ ; plus exactement leur mise en relation dans une controverse sur le caractère « fantomatique » ou « à éclipse » du public¹⁷². D'autres auteurs tissent des liens avec la tradition socialiste au sens large. Parmi les théoriciens participationnistes, c'est chez Carole Pateman que cette filiation est la plus explicite, ne serait-ce que du fait que son propos s'étend au milieu de la production et du travail¹⁷³ et s'appuie en partie sur l'exemple de l'auto-organisation des travailleurs dans des usines yougoslaves¹⁷⁴. L'ouvrage est encore régulièrement cité¹⁷⁵, mais Samuel Hayat note que ces aspects sont « généralement passés sous silence par les théoriciens contemporains »¹⁷⁶. Les choix en matière d'historiographie et de références ne sont

¹⁶⁶ Kevin MATTSON, *Intellectuals in action: the origins of the new left and radical liberalism, 1945-1970*, Pennsylvania State University Press, 2002, p. 197.

¹⁶⁷ Arnold Kaufman, « Participatory democracy and Human Nature », 1960, cité in James MILLER, *Democracy is in the Streets: From Port Huron to the Siege of Chicago*, Harvard University Press, 1987, p. 94 (notre traduction).

¹⁶⁸ Tom Hayden's draft notes on democracy, cité in *Ibid.*, p. 95 (notre traduction).

¹⁶⁹ Carole PATEMAN, *Participation and Democratic Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970 ; Dennis F. THOMPSON, *The Democratic Citizen: Social Science and Democratic Theory in the Twentieth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970 ; Crawford Brough MACPHERSON, *Democratic theory: essays in retrieval*, Oxford, Clarendon Press, 1973 ; Benjamin BARBER, *Strong democracy: participatory politics for a new age*, Berkeley, University of California Press, 1984.

Nous reprenons cet inventaire bibliographique d'après Julien TALPIN, « Des écoles de démocratie ? Formation à la citoyenneté et démocratie participative », *non publié*, 2005.

¹⁷⁰ J. DEWEY, *Oeuvres philosophiques. II, Le public et ses problèmes*, op. cit.

¹⁷¹ Walter LIPPMANN, *Public opinion*, New York, Macmillan Cie, 1922 ; Walter LIPPMANN, *The phantom public*, New York, Harcourt, Brace, 1925.

¹⁷² Joëlle ZASK, « Pourquoi un public en démocratie ? Dewey versus Lippmann », *Hermès, La Revue*, 2013, n° 31, p. 61-66 ; Bruno LATOUR, « Le Fantôme de l'esprit public. Des illusions de la démocratie aux réalités de ses apparitions : Préface », in *Le Fantôme de l'esprit public*, Paris, Demopolis, 2008, p. 3-49.

¹⁷³ C. PATEMAN, *Participation and Democratic Theory*, op. cit., chap. 4 « Democracy in industry », p.67-84.

¹⁷⁴ *Ibid.*, chap. 5 « Worker's self-management in Yugoslavia », p.85-102.

¹⁷⁵ Une recherche sur « google scholar », laisse entrevoir en 2016 le référencement d'environ 7000 citations, dont 1700 entre 1970 et 1999, 2400 entre 2000 et 2010 et 2600 depuis 2010. Même en tenant compte du fait que le référencement sur ce type de plateforme est imparfait et meilleur pour les références récentes, cette donnée reste indicative d'une certaine stabilité, voire même d'une croissance bibliométrique.

¹⁷⁶ Samuel HAYAT, « Démocratie participative et impératif délibératif : enjeux d'une confrontation », in Marie-Hélène BACQUE et Yves SINTOMER (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p. 102-112, p. 106.

pas neutres et une partie des traditions historiques, notamment socialistes ou autogestionnaires, qui procèdent « d'une volonté politique d'autonomie et de réalisation de l'égalité politique tout à fait adéquate aux théories contemporaines de la démocratie participative »¹⁷⁷, ne se trouvent que rarement convoquées.

L'approche la plus heuristique serait ainsi d'interroger, les usages et les réappropriations de traditions anciennes sous le vocable de démocratie participative. Sur nos terrains, nous constatons chez les promoteurs une interrogation, quant à leurs liens à « l'histoire politique », à la « philosophie ou la conception de la citoyenneté » ou au « corpus idéologique de la démocratie participative »¹⁷⁸. Mais les filiations présentes dans la littérature scientifique, sont en grande partie absentes de notre enquête, ce qui justifie ici de qualifier ces références de lointaines et muettes, au sens où elles sont difficilement visibles par les acteurs et qu'elles ne leur parlent pas.

2.1.2 Les théories délibératives : un impensé de la pratique participative

Une autre référence déjà évoquée est a priori importante : la démocratie délibérative. Pourtant, elle s'avère relativement absente du pan empirique de notre étude. Nous n'entendons pas ici que la délibération serait irréalisée ou que ses effets seraient difficilement observables¹⁷⁹, mais bien l'absence de ce terme chez les acteurs. Parmi l'ensemble des données recueillies, pas une seule fois n'affleure le terme de « délibératif » ou de « délibération » au sens de la théorie délibérative. Le terme « participatif » est lui assurément présent, certes de façon très variée et avec des significations multiples. Il peut être revendiqué, incorporé, discuté, critiqué, expliqué en détail ou de façon très évanescence, approprié ou récité, prononcé avec enthousiasme ou perdu dans un soupir ou dans un grognement, répété avec assurance ou rejeté d'un geste de la main... mais il reste bel et bien là. Le fait que le vocable participatif ait à ce point irrigué nos terrains et que le tout proche terme de délibératif ne l'ait fait en rien pose question.

Le terme « délibératif » semble disparu, et il est probable qu'il n'ait jamais pénétré l'horizon intellectuel et pratique des personnes rencontrées. Certes du point de vue des acteurs, des valeurs, des façons de faire ou des attentes, renvoient bien à quelque chose de l'ordre de la délibération... mais ces briques éparées ne sont jamais consolidées en un édifice, dont la théorie délibérative serait le socle. Il faut ici convenir que la notion de démocratie délibérative connaît avant tout une fortune académique. Ainsi c'est davantage un « inconscient » délibératif qu'une filiation explicite et revendiquée qui se repère.

Encadré C1-2 : Les affinités électives et sélectives entre participation et délibération

L'affinité entre les notions de participation et de délibération s'avère autant élective que sélective. Les notions de participation et de délibération sont assurément proches et complémentaires, parfois jusqu'à être abusivement confondues¹⁸⁰. Mais leurs liens peuvent être dans les faits relativement rares ou relâchés. Nous

¹⁷⁷ *Ibid.*

¹⁷⁸ Termes respectivement employés par les maires d'Arcueil, Bruz et Lanester en entretien à ce propos. Le fait d'être sollicité par un chercheur en science politique n'est bien entendu pas sans effet sur l'émergence de telles interrogations, comme l'illustrent les « tu dois savoir ça mieux que moi », qui renvoient cette question dans le non-dit et l'implicite. Nous y revenons notamment dans le chapitre 3 au travers de leurs trajectoires biographiques.

¹⁷⁹ Marion CARREL, « Politisation et publicisation : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire », *Politix*, 2006, n° 75, p. 33-51 ; Rémi LEFEBVRE, « L'introuvable délibération », *Participations*, 2013, n° 6, p. 191-214.

¹⁸⁰ Michael LÖWY, « Le concept d'affinité élective chez Max Weber », *Archives de sciences sociales des religions*, 2004, n° 127, p. 93-103. Yves SINTOMER, « Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? », *Participations*, 2011, n° 1, p. 239-276 ; Yves SINTOMER, « Démocratie participative, démocratie délibérative :

retrouvons dans la tension entre participation et délibération, une similarité avec « l'emprise de la logique représentative sur la démocratie participative »¹⁸¹ : dans les deux cas, c'est la question de la compatibilité qui est posée.

Depuis les années 1980, les théories délibératives, qui trouvent leurs influences pionnières les travaux de Jürgen Habermas ou de John Rawls¹⁸², sont un paradigme dominant des théories démocratiques. Ce paradigme se résume à travers l'idée fondamentale selon laquelle « la démocratie est affaire de transformation plutôt que simplement d'agrégation des préférences »¹⁸³. Ce renversement théorique implique que « la source de la légitimité n'est pas la volonté déjà déterminée des individus, mais son processus de formation, la délibération [...] la décision légitime n'est pas la volonté de tous, mais celle qui résulte de la délibération de tous »¹⁸⁴. Trois principes fondamentaux peuvent être retenus comme dénominateurs communs : argumentation (prévalence du meilleur argument), inclusion (discussion égalitaire entre quiconque est affecté par la décision), publicité ou transparence. La délibération suppose l'examen attentif d'un problème, le discernement des solutions possibles, l'établissement de critères et leurs usages dans l'identification d'une solution optimale¹⁸⁵ ; autrement dit une situation d'enquête¹⁸⁶,

Les théories délibératives sont, dans l'exigence qu'elles font porter sur ceux qui prennent part au débat, une redite des théories idéalisées du citoyen¹⁸⁷. Elles s'avèrent être un idéal normatif et « en pratique de nombreux inachèvements [...] doivent être tolérés »¹⁸⁸. Deux paradoxes ressortent : fabriquer un meilleur citoyen, mais dont l'existence est aussi un préalable à l'effectivité de la délibération¹⁸⁹ ; promouvoir l'expression, mais en canalisant tout conflit ou dissonance, dans un cadre contraint et détaché du social¹⁹⁰. Ces exigences normatives sont notamment dévoilées et contestées par des critiques féministes¹⁹¹, au sujet desquelles Samuel Hayat évoque une redécouverte de la conflictualité démocratique, tue par le tournant délibératif¹⁹². Elles contestent une vision habermasienne de l'espace public – « partie de l'idéologie bourgeoise, masculine et blanche »¹⁹³ – contre laquelle elles opposent la nécessité de contre-publics subalternes dans une société stratifiée. Par la réinsertion de la délibération dans le réel, ces auteurs plaident pour une conception

l'histoire contrastée de deux catégories émergentes. », in Marie-Hélène BACQUE et Yves SINTOMER (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p. 113-134 ; S. HAYAT, « Démocratie participative et impératif délibératif : enjeux d'une confrontation », *op. cit.* ; Simone CHAMBERS, « Rhétorique et espace public : La démocratie délibérative a-t-elle abandonné la démocratie de masse à son sort ? », *Raisons politiques*, 2011, n° 42, p. 15-45. ; L. BLONDIAUX et Y. SINTOMER, « L'impératif délibératif », *op. cit.*, p. 27.

¹⁸¹ Cécile BLATRIX, « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, 2009, n° 74, p. 97-119.

¹⁸² Jürgen HABERMAS, *L'espace public: archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1993 (1962) ; John RAWLS, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1997 (1971) ; Jürgen HABERMAS et John RAWLS, *Débat sur la justice politique*, Paris, France, Éditions du Cerf, 1997.

¹⁸³ Jon ELSTER (dir.), *Deliberative democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p. 1. (notre traduction)

¹⁸⁴ B. MANIN, « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *op. cit.*, p. 11.

¹⁸⁵ John GASTIL, *By popular demand: revitalizing representative democracy through deliberative elections*, Berkeley, University of California Press, 2000, p. 22.

¹⁸⁶ J. DEWEY, *Logique : la théorie de l'enquête*, *op. cit.* ; J. DEWEY, *Oeuvres philosophiques. II, Le public et ses problèmes*, *op. cit.*

¹⁸⁷ S. CHAMBERS, « Deliberative Democratic Theory », *op. cit.*, p. 309 (notre traduction).

¹⁸⁸ James S. FISHKIN, *The voice of the people: public opinion and democracy*, London, Yale University Press, 1995, p. 41.

¹⁸⁹ Jane MANSBRIDGE, « On the Idea that Participation Makes Better Citizens », in Stephen L. ELKIN et Karol Edward SOLTAN (dir.), *Citizen Competence and Democratic Institutions*, Penn State Press, 2010, p. 291-325.

¹⁹⁰ Loïc BLONDIAUX, « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? », *Raisons politiques*, 2008, n° 30, p. 131-147, p. 136-139 ; Sophie DUCHESNE et Florence HAEGEL, « Avoiding or Accepting Conflict in Public Talk », *British Journal of Political Science*, 2007, vol. 1, n° 37, p. 1-22.

¹⁹¹ Jane MANSBRIDGE, « Feminism and Democracy », *The American Prospect*, 1990, Spring/1990 p. ; Iris Marion YOUNG, *Justice and the politics of difference*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

¹⁹² S. HAYAT, « Démocratie participative et impératif délibératif : enjeux d'une confrontation », *op. cit.*, p. 110-111.

¹⁹³ Nancy FRASER, « Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », in Emmanuel RENAULT et Yves SINTOMER (dir.), *Où en est la théorie critique ?*, Paris, La Découverte, 2003, p. 103-134, p. 112.

agonistique du pluralisme démocratique¹⁹⁴, contre l'idéal d'impartialité. Nancy Fraser souligne que la mise entre parenthèse des inégalités sociales est illusoire et limitée à des « espaces publics faibles », consultatifs et non décisionnels, quand il demeure par ailleurs des « espaces publics forts »¹⁹⁵.

La délibération est essentiellement une théorie procédurale de la démocratie. Elle est justement adaptée par les tenants de la démocratie participative dans un mouvement de « procéduralisation »¹⁹⁶, en référence à des expériences comme les budgets participatifs sud-américains, qui incitent à mettre la procédure au cœur de la réflexion ; « cette nouvelle démocratie participative est procédurale »¹⁹⁷. Il s'agit d'une autre filiation que celles évoquées précédemment à travers la *new left* des années 1960 et les théoriciens des années 1970, qui sont davantage centrées sur l'articulation de procédures de démocratie directe avec les institutions représentatives, mais sans pensée de la délibération et de ses conditions. Le paradoxe de l'invisibilité de la référence délibérative sur nos terrains en est renforcé. En effet la définition de la démocratie participative qui y est mobilisée, correspond à bien une acceptation « procédurale », voire procédurière, à travers un ensemble de dispositifs, de cadres, de chartes, de normes et de règles... Elle relève donc au moins formellement de l'héritage délibératif, mais aussi sur le fond avec des visées d'inclusion, d'argumentation et de publicité. Mais il reste que si le concept a fait florès dans les sphères académiques¹⁹⁸, la distinction entre participation et délibération ne se retrouve pas aussi aisément chez les acteurs de la participation.

Il faut convenir sur ce point d'une certaine déconnection entre la vivacité du débat scientifique et les pratiques de la participation. La notion a toute place dans une généalogie, mais elle se situe assurément à un niveau conceptuel. De notre point de vue, son usage le plus fréquent est accrédité, parmi des professionnels de la participation, caractérisés par une proximité au champ universitaire¹⁹⁹. Dans les villes étudiées, les seules mentions se retrouvent chez des cadres territoriaux, qui mettent en avant leur connaissance théorique du sujet, du fait de leur parcours universitaire ou de leurs lectures savantes. Elles sont d'ailleurs souvent dubitatives, rappelant l'irréalisme des attendus théoriques par rapport à leur expérience.

Le constat ne doit pas oblitérer le fait qu'une série de dispositifs ont bien été explicitement conçus en référence aux principes de la théorie délibérative (sondage délibératif, jurys citoyens, conférences de citoyens...). L'absence de la référence n'est donc pas originelle, elle est un trait constitutif de la diffusion de pratiques qui finissent par se passer de leur justification théorique. Mais, que la délibération soit revendiquée ou non, certains de ses principes restent indirectement présents au travers de pratiques (tirage au sort, sous-groupes, discussion argumentée, compte-rendu...), qui constituent alors un impensé délibératif dans le participatif. La conséquence pratique la plus fréquente est une distinction entre « mini » public délibératif et « maxi » public

¹⁹⁴ Lynn SANDERS, « Against Deliberation », *Political Theory*, 1997, vol. 25, n° 3, p. 347-376 ; Chantal MOUFFE, « Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism? », *Social Research*, 1999, vol. 66, n° 3, p. 745-758.

¹⁹⁵ N. FRASER, « Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », *op. cit.*, p. 128-131.

¹⁹⁶ Y. SINTOMER, « Délibération et participation », *op. cit.*, p. 255-258.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 257.

¹⁹⁸ Jusqu'à engendrer « toute une petite industrie de revue d'articles et d'édition d'ouvrages tentant de résumer sa signification et son contenu » S. CHAMBERS, « Deliberative Democratic Theory », *op. cit.*, p. 307.

¹⁹⁹ Nous avons détaillé cet enjeu dans un article auquel nous nous permettons de renvoyer : Judith FERRANDO Y PUIG et Guillaume PETIT, « Les usages de la réflexivité dans l'entreprise participative. Un enjeu identitaire aux implications pratiques, théoriques et marchandes », *Participations*, 2016, vol. 16, n° 3, p. 19-43.

participatif. Néanmoins le positionnement hybride de nombreux dispositifs, là encore avec comme conséquence pratique fréquente, la division d'un grand groupe en petits groupes, relativise une simple distinction quantitative entre les deux notions. Même chez les prestataires intéressés à cet enjeu, l'invisibilisation publique du terme délibératif est fréquente et lui seront en effet préférées des formules, qui assimilent davantage les tendances du marché de la participation : « intelligence collective », « co-production ».

2.2 Une offre de participation définie en contexte et en pratique

A ce stade de cette revue des ancrages théoriques et pratiques de l'objet participatif, nous aboutissons à ce point de départ : notre objet d'étude n'est pas la démocratie participative, mais la production et la réception d'offres de participation. C'est ce sens spécifique que nous donnons à la notion « d'engagement participatif », telle qu'évoquée en introduction : la réponse à une offre de participation ; autrement dit une participation en réaction à une proposition institutionnelle. Avant de détailler la problématique des effets et de la demande dans la section suivante, nous restons ici du côté de l'offre, pour la préciser (2.2.1) comme un phénomène historiquement situé et daté. Mais le flou demeure quant à une possible définition exacte. Nous prolongeons la référence à la littérature pour nous accorder sur (2.2.2) l'étude de son versant matériel et empirique : les dispositifs participatifs.

2.2.1 L'offre institutionnelle de participation : un phénomène situé et daté

L'offre institutionnelle de participation descendante, s'inscrit dans un cadre temporel spécifique : à partir des années 1990. Elle est décrite rétrospectivement comme succédant à un ensemble de revendications ascendantes, dans les années 1960-1970²⁰⁰. Cette coupure de la décennie 1980, n'est d'ailleurs pas sans effet sur la filiation très décousue entre les deux périodes. Le précédent détour par les filiations historiques et le constat de leur faible pertinence, vont ainsi avec une genèse relativement récente du phénomène étudié. Elle se situe effectivement aux alentours des années 1960-70²⁰¹ dans le contexte français, notamment dans le sillage des luttes urbaines et ateliers populaires d'urbanisme ²⁰², de mobilisations contre des grands aménagements ²⁰³ ou d'expériences de comités de quartier ²⁰⁴ ou de groupes d'action municipaux ²⁰⁵. Les mouvements ascendants de cette période sont porteurs de critiques et demandes de participation ²⁰⁶ progressivement intégrées, dans un contexte de montée de

²⁰⁰ Marion Carrel détaille cette chronologie dans le cadre de la politique de la ville, mais celle-ci peut plus largement s'appliquer aux politiques municipales de démocratie participative. Marion CARREL, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS, 2013.

Voir aussi : Marion PAOLETTI, *La démocratie locale et le référendum : analyse de la démocratie à travers la genèse institutionnelle du référendum*, Paris, L'Harmattan, 1997.

²⁰¹ Hélène HATZFELD, *Faire de la politique autrement: les expériences inachevées des années 1970*, Paris, France, Adels-Revue Territoires, 2005.

²⁰² Paula COSSART et Julien TALPIN, *Lutte urbaine: participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2015.

²⁰³ C. BLATRIX, *La démocratie participative, de mai 68 aux mobilisations anti-TGV. Processus de consolidation d'institutions sociales émergentes*, op. cit.

²⁰⁴ Catherine NEVEU, « Les comités de quartier de Roubaix aux prises avec la politique de la ville », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 2001, 89 (Le foisonnement associatif), p. 79-85.

²⁰⁵ Marion PAOLETTI, *Décentraliser d'accord, démocratiser d'abord*, Paris, La Découverte, 2007.

²⁰⁶ Marion CARREL, *Faire participer les habitants ? : la politique de la ville à l'épreuve du public*, Thèse de sociologie, Paris 5, 2004, p. 81-84.

l'impératif délibératif, par des autorités devenues porteuses d'une offre institutionnelle de participation.

Ainsi, la période postérieure aux années 1990, caractérisée par « le primat de l'injonction participative »²⁰⁷, est le point d'ancrage historique de notre objet d'étude. C'est en ce sens qu'il est possible d'affirmer une « historicité limitée » de l'offre institutionnelle de participation, tant ses promoteurs semblent se passer d'une filiation explicite avec les traditions évoquées. Notre étude se situe ainsi dans un intervalle de vingt années de mise à l'épreuve de la solubilité du participatif dans le gouvernement local²⁰⁸.

Le retour proposé sur les origines multiples du phénomène peut présenter l'inconvénient de ne plus réellement rendre compte de ce dont il est effectivement question. Une définition de la « démocratie participative » est toujours possible : « au sens restreint du terme : une combinaison des structures classiques de la démocratie représentative avec des procédures de démocratie directe ou semi-directe dotées d'un pouvoir décisionnel et pas simplement consultatif »²⁰⁹. Cette définition reste cependant sélective et exigeante, quand à bien des égards les offres de participation relèvent d'abord de la « démocratie de proximité », comprise comme « une inflexion communicationnelle de la démocratie représentative [qui] instaure un dialogue purement consultatif entre citoyens et décideurs »²¹⁰.

En dernière instance, les offres de participation que nous étudions peuvent être unifiées à travers trois caractéristiques : institutionnelle, descendante et consultative. Ces attributs permettent de les situer dans « le débat sur les modalités d'organisation de la participation », au sein duquel Marion Carrel distingue quatre positions : participation inutile, injonction participative, participation citoyenne et *empowerment*. Elle les définit à partir d'une typologie fondée sur le dédoublement de deux entrées : la conception de l'intervention (universelle ou différentielle) et la conception de la démocratie (représentative²¹¹ ou délibérative). Les offres de participation qui nous intéressent appartiennent au modèle délibératif ou participatif, au sein duquel Marion Carrel distingue deux positions : la participation citoyenne et l'*empowerment*.

« **Participation citoyenne** » : « La participation est une question politique. L'objectif premier est de démocratiser les institutions en installant des procédures participatives fortes. Ce processus égalitaire contribue à lutter contre les inégalités sociales. »

« **Empowerment** » : « La participation est une question politique et sociale visant l'accroissement du pouvoir des habitants sur leur vie et leur environnement à travers le mouvement social et la délibération. Elle passe ainsi, au-delà des procédures participatives, par l'action collective et l'éducation populaire. »²¹²

²⁰⁷ M. CARREL, *Faire participer les habitants ?*, op. cit., p. 39-40.

²⁰⁸ Georges GONTCHAROFF, « Le renouveau des comités de quartier », in Loïc BLONDIAUX (dir.), *La démocratie locale : représentation, participation et espace public*, Presses universitaires de France, 1999, p. 305-327 ; CRAPS (LILLE) et CURAPP (AMIENS), *La démocratie locale*, op. cit. ; Loïc BLONDIAUX et Sandrine LEVEQUE, « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XXème arrondissement », in *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 17-82 ; Catherine NEVEU, *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, 1999.

²⁰⁹ M.-H. BACQUE et Y. SINTOMER (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, op. cit., p. 17.

²¹⁰ *Ibid.*

²¹¹ Dans le modèle représentatif, la participation est dite « inutile » : tout existe déjà pour que le citoyen s'exprime, vote, réclame ou de l'ordre de « l'injonction » : les habitants sont « inadaptés » et doivent être mis à niveau.

²¹² M. CARREL, *Faire participer les habitants ?*, op. cit., p. 60.

D'après cette typologie, le périmètre de notre étude relève de la participation citoyenne. Les offres de participation pensent d'abord la participation à travers ses procédures et la lie aux enjeux de démocratisation des institutions, des politiques publiques et de la décision. Cependant les questions d'inégalités sociales et les préoccupations d'inclusion ne sont pas absentes, et il faut rappeler ici le caractère idéal-typique de la classification²¹³. Ainsi des registres appartenant à d'autres positions restent toujours observables empiriquement : une participation jugée inutile pour tel projet, une injonction participative plus forte pour telle politique publique ou une expérimentation de l'*empowerment* dans telle configuration. Nous aurons l'occasion d'y revenir, mais à ce stade la proximité avec la catégorie « participation citoyenne » est l'élément le plus saillant.

2.2.2 Les objectifs et les impensés des offres de participations contre la matérialité des dispositifs participatifs

En matière de démocratie participative, trois grands types d'objectifs sont habituellement distingués : gestionnaires, sociaux et politiques²¹⁴. L'objectif gestionnaire vise à améliorer les politiques publiques, par l'intégration d'une « expertise » dont seraient dépositaires les usagers-habitants²¹⁵, en lien avec des enjeux de modernisation administrative qui prolongent les thèses du *New Public Management*²¹⁶. L'objectif social vise à la transformation des rapports sociaux, depuis la référence consensuelle au « vivre-ensemble », jusqu'à l'idée « d'inversion des priorités sociales » dans l'action publique. L'enjeu politique vise à renforcer la démocratie, faisant de la participation un moyen supposé favoriser la culture civique ou la politisation, permettant de rapprocher gouvernés et gouvernants, voire de transformer le système institutionnel et le partage du pouvoir. Cette typologie est d'usage très générique, et « ces différents objectifs affectés à une démarche participative, évoluent dans le temps, et sont en eux-mêmes un objet d'ajustement et de régulation entre les acteurs »²¹⁷.

A l'inverse, l'offre de participation peut être évoquée en creux, à partir de la récurrence de ses impensés : conceptuel, procédural, politique²¹⁸. Conceptuel, au sens où nous ne nous appuyons que sur les catégories de représentation et de participation pour penser l'enjeu démocratique. Procédural, car en l'absence de législation contraignante, il demeure une forte variabilité dans l'application. Politique, car les objectifs poursuivis sont peu clairs, quand ils ne sont pas inavoués

²¹³ Cette typologie nous est utile pour situer notre propos. Mais il faut considérer son contexte de production, qui peut en constituer un biais et être un frein à sa transposition. En effet cette classification est d'abord fondée sur la participation dans les quartiers populaires et elle nous semble explicitement intéressée à distinguer le modèle de l'*empowerment*, qui est appréhendé comme le plus complet, à la fois politique et social, et le plus transversal, en incluant les procédures participatives, les mouvements sociaux et l'éducation populaire. Elle nous semble néanmoins avoir une validité au-delà de cet ancrage empirique et théorique.

²¹⁴ Marie-Hélène BACQUE et Yves SINTOMER, « Gestion de proximité et démocratie participative », *Les Annales de la recherche urbaine*, 2001, vol. 90, n° 1, p. 148-155.

²¹⁵ Yves SINTOMER, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, 2008, n° 31, p. 115-133.

²¹⁶ Yves CHAPPOZ et Pierre-Charles PUPION, « Le New Public Management », *Gestion et management public*, 2012, vol. 1, n° 2, p. 1-3.

²¹⁷ Judith FERRANDO Y PUIG, *Le citoyen, le politique et l'expert à l'épreuve des dispositifs participatifs : étude de cas sur une conférence de citoyens sur la dépendance à l'automobile et discussion*, Thèse de sociologie, Université Paris 5, 2007, p. 419.

²¹⁸ Loïc BLONDIAUX, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », in Marie-Hélène BACQUE, Yves SINTOMER et Henri REY (dir.), *Gestion de Proximité et Participation démocratique*, Paris, La Découverte, 2005, p. 119-138, p. 125-130.

car inavouables²¹⁹. Dans cette perspective, les approches centrées sur la fabrique des dispositifs participatifs, rappellent que la question de leur pourquoi s'avère être « l'angle mort de leur production »²²⁰. Cette série d'impensés fait de la démocratie participative un « mot d'ordre efficace pour concentrer des horizons d'attente différents »²²¹, mais ramène à la difficulté d'une définition politique.

Cet écueil justifie le recours à différentes grilles d'analyse pour situer au cas par cas les démarches participatives, en fonction de leurs matérialisations et de leurs réalisations concrètes. Ces classifications dimensionnelles visent à situer les dispositifs participatifs, selon les intentions des initiateurs, les appréhensions des participants ou les compréhensions des observateurs. Par exemple, le « cube démocratique » d'Archon Fung²²², qui dessine les contours d'une démarche participative, selon les réponses graduées à trois questions : qui participe ? Comment les participants interagissent et décident ensemble ? En quoi les décisions sont-elles liées aux politiques publiques et à l'action publique ? Guillaume Gourgues enrichit cette grille d'analyse en distinguant *design* de l'offre de participation et mobilisation effective des participants²²³. Ces approches permettent de situer des cas, mais restent centrées sur un niveau organisationnel, même en prenant en compte la question de la réception. Elles se situent du côté de l'analyse des politiques publiques, plutôt que de la sociologie de l'engagement. Ainsi, même en les appliquant à nos cas²²⁴, nous n'y trouvons qu'une clé de compréhension limitée des logiques sociales de l'engagement participatif. Nous ne reprenons donc pas telles quelles l'ensemble des classifications proposées et nous retenons avant tout notre accord avec le principe de saisir la participation au travers de ses concrétisations empirique.

²¹⁹ *Ibid.*, respectivement p.125, 127 et 129.

²²⁰ Guillaume GOURGUES, « Les pilotes invisibles de la participation publique », *Gouvernement et action publique*, 2016, n° 2, p. 51-78, p. 75.

²²¹ J. FERRANDO Y PUIG, *Le citoyen, le politique et l'expert à l'épreuve des dispositifs participatifs*, op. cit., p. 405.

²²² Archon FUNG, « Varieties of Participation in Complex Governance », *Public Administration Review*, 2006, vol. 66, p. 66-75.

²²³ Les trois dimensions sont enrichies pour aboutir en quelque sorte à un hypercube démocratique à six dimensions. Du côté de l'offre : qui devrait participer ? Comment s'organise la participation ? A quoi propose-t-on de participer ? Et du côté de la mobilisation : qui se mobilise ? Comment les participants interviennent-ils ? Quels sont les effets de la participation ?

G. GOURGUES, *Les politiques de la démocratie participative*, op. cit., p. 87-126, notamment : fig.3 p.92, fig.4 p.103, fig. 5 p.115.

²²⁴ Par exemple, en reprenant la proposition de Guillaume Gourgues, nous pouvons dire de nos terrains que : les publics y sont le plus souvent constitués sur une base territoriale (les habitants, le quartier) ou sectorielle (les usagers d'un service ou les intéressés à un thème) ; les dispositifs sont généralement ouverts à autorecrutement ou à recrutement ciblé (volontariat et sollicitations), parfois complétés par du tirage au sort. Ceux qui se mobilisent sont généralement des individus (riverains, usagers), des groupes auto-constitués temporaires ou des porteurs d'intérêts profanes. Ce qui est proposé aux participants est de l'ordre de l'expression et du développement de leurs préférences et les effets observés sont pour les participants de l'ordre du changement personnel ou organisationnel et pour les promoteurs de l'ordre de « l'influence communicative », selon un principe d'écoute sélective.

Section II : Les débats autour des effets des dispositifs participatifs et de la demande de participation

Deux problématiques importantes de notre recherche, nous permettent ici d'aborder les enjeux théoriques de la réception des offres de participation : les effets de la participation et la demande de participation. Si nous les évoquons conjointement, c'est qu'elles ne prennent pleinement sens que dans une relation dialectique : la réponse à l'une est en partie conditionnée par la réponse à l'autre. Ces deux points d'ancrage de notre recherche sont habituellement traités à partir d'un postulat similaire : celui d'une homologie structurale entre position sociale et participation. Les dispositifs participatifs étendraient alors la parole de ceux qui l'ont déjà et ne voudraient participer que ceux qui participent déjà ou qui auraient participé dans tous les cas. La participation aurait peu d'effets sur les individus, expliquant en retour la faible demande. Cette homologie est plus souvent postulée que démontrée, elle fonctionne comme une boîte noire qui recèle d'autres questions, en lien avec l'ancrage social, situationnel et contextuel de la participation.

La **partie (1), les critiques de la participation**, convoque les recherches qui visent à interroger les effets des dispositifs participatifs, pour constater que si elles sont nombreuses, elles restent peu satisfaisantes à plusieurs égards. Cette problématique des effets détermine le cadre de notre recherche, et à c'est à ce titre qu'elle trouve place dans cet inventaire critique.

La **partie (2)**, revient sur **une controverse autour de la demande sociale de participation**. Si l'expression de « demande sociale de participation » est sporadiquement présente dans la littérature, c'est le plus souvent pour remettre en cause sa pertinence. Chercher à la définir, c'est donc avant tout s'intéresser à une controverse, qui constitue une porte d'entrée sur les évolutions du fait participatif et les enjeux de son analyse et de sa mise en œuvre²²⁵. Notre recherche se positionne comme une réponse à cette controverse et nous exposons ici les moyens analytiques d'en sortir.

*

1 Les critiques de la participation : que font les dispositifs participatifs ?

« La problématique des effets sert aujourd'hui de métalangage commun à l'ensemble de ces recherches [sur la participation du public en démocratie] »²²⁶. Les effets que les recherches cherchent à saisir empiriquement peuvent d'abord concerner les individus ou les collectifs, qui participent : quelle socialisation, politisation ou plus largement quel développement d'une capacité d'agir à travers leurs expériences de participation ? Mais aussi, du point de vue de l'action publique, quelle influence sur la décision, le champ politique ou les modalités du gouvernement et du pouvoir, les dispositifs participatifs permettent-ils ? Plus largement, les

²²⁵ Nous détaillons plus loin en quoi notre propre évolution dans la prise en charge de cette notion a eu une influence sur le déroulement de notre recherche. Voir Chapitre 2 - SII - 1.2.2 Le rapport à la demande sociale de participation comme révélateur de l'évolution du projet de recherche.

²²⁶ L. BLONDIAUX et J.-M. FOURNIAU, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie », *op. cit.*, p. 21.

dispositifs participatifs sont-ils reproducteurs de la domination ou instruments d'émancipation ? Dans quelle mesure les politiques de participation reproduisent-elles ou non les logiques sociales de la participation aux institutions de la démocratie participative ? Qu'est-ce qui change : le jeu, les joueurs ou simplement les maillots ?

Dans la suite de notre exposé sur les enjeux attribués à l'offre de participation, (1.1) nous interrogeons la problématique des limites structurelles de la participation, dont le rappel constitue une des principales critiques adressées à la participation. Pour ensuite, (1.2) nous concentrons sur la question qui nous intéresse en premier lieu : que savons-nous aujourd'hui des effets des dispositifs participatifs sur ceux qui y prennent part ?

1.1 Les dispositifs participatifs : reproducteurs de la domination ou instruments d'émancipation ?

Cette première question constitue là encore un détour incontournable pour notre recherche. En effet, la question des limites structurelles à la participation peut sembler renvoyer notre objet d'étude à une impasse : tout se jouerait ailleurs et en amont, et il n'y aurait rien de tangible à observer. Nous y voyons davantage qu'un désaccord épistémologique ou simplement politique. Certes, l'échelle d'observation a un effet indéniable sur la portée de l'analyse. Pourtant, nous trouvons des profits à tenir compte de ces critiques de la participation, en tant qu'elle nous aide à situer notre étude. Nous revenons ici (1.1.1) le postulat des limites structurelles d'une participation octroyée, pour ensuite aborder (1.1.2) la formulation de cette problématique qui nous semble la plus stimulante : l'opposition entre police et politique.

1.1.1 Les limites structurelles d'une participation octroyée : gouvernamentalité ou démocratisation ?

Le postulat de limites structurelles nie la possibilité que la participation puisse avoir des effets substantiels, tant sur l'ordre social, que sur les agents sociaux ; les seconds étant dans cette perspective déterminés par le premier. Par limites structurelles, nous entendons des limites par définition exogènes aux dispositifs participatifs, qui renvoient au contexte social et politique dans lequel ils sont déployés. De ce point de vue, le volontarisme politique ou la qualité de la procédure ne valent pour rien dans un contexte d'inégalités sociales, d'aliénation politique et d'exploitation capitaliste. La problématique de la participation, se limite à une analyse de l'encadrement des gouvernés et du maintien de la domination. Les représentants les moins critiques ne concéderont comme seul effet tangible qu'une inflexion communicationnelle, que résume le renvoi fréquent à des formules telles que « donner le change, sans changer la donne »²²⁷ ou encore « il faut que tout change pour que rien ne change »²²⁸.

²²⁷ Sandrine RUI, « Changer la donne ou donner le change », *Economie & Humanisme*, 2007, n° 382, p. 66-69.

²²⁸ L'expression est tirée de l'œuvre *El Gatopardo*, attribuée à Visconti (1963) ou Lampedusa (1959) selon que le locuteur soit cinéphile ou littéraire. Il nous est littéralement impossible de référencer un emprunt, tant nous l'avons lu ou entendu dans des contextes différents durant notre enquête. Souvent citée par des universitaires, elle est un équivalent critique de formules plus positives récurrentes chez les praticiens ; par exemple la fable du colibri (emprunté aux adeptes de Pierre Rabhi) « qui fait sa part pour éteindre l'incendie » ou le proverbe, souvent dit africain, « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». Ce sont là des leitmotivs du milieu participationniste, qui se présentent comme des heuristiques de jugement qui ont à la fois une fonction d'identification, d'interprétation et de justification pour les acteurs, et qui structurent l'échange entre les sceptiques et les enthousiastes : certes « rien ne change », mais « je fais ma part » et on peut « le faire ensemble », ces différentes positions dessinent les contours

De telles limites sont en premier lieu inhérentes à une participation octroyée, donc voulue et contrôlée par les représentants des autorités, qui reproduisent à travers elle les formes traditionnelles de la domination politique²²⁹. La démocratie participative se retrouve absorbée par le système local²³⁰ ou la représentation²³¹, acte une reproduction des inégalités²³², voire freine l'engagement militant²³³. Cette thèse, de la « participation contre la démocratie »²³⁴ ou « cadeau empoisonné »²³⁵, est intrinsèque à l'octroi de participation, comme surplus à la délégation. La participation, en tant que concession procédurale octroyée apparaît autant comme un détournement, qu'une proposition inachevée en forme de « feinte »²³⁶.

Les prises de positions radicales de militants contre le débat public sont assez explicites et lucides en ce sens : elles illustrent une non-adhésion à l'*illusio* de la participation, et renvoie l'illusion du compromis à la réalité de la compromission.

« L'illégitimité des pseudo-débats éclate désormais à chaque apparition de la CNDP [Commission Nationale du Débat Public] et des **officines d'acceptabilité**. [...] Comme nous l'écrivait [un] président de [CPDP] : "Pour que cette exercice de démocratie participative – certains préféreront dire d'intelligence collective – réussisse, **il est évidemment indispensable que tous ceux qui ont quelque chose d'important à dire** sur le sujet, le disent et **le disent dans le cadre** du débat. C'est pourquoi nous comptons sur votre participation active à ce débat." Et pour cause : en **nous mouillant dans leur combine**, les animateurs de la démocratie technique auraient gagné le label "cautionné par les opposants" » (Collectif. Pièces et Main d'Œuvres, « Notes à l'intention des opposants à l'enfouissement des déchets nucléaires en Meuse/Haute-Marne et aux pseudo-débats de la CNDP - Cigéo », 2013)

Les limites sont structurelles, car elles reflètent et prolongent les logiques d'un ordre social, économique et politique. Les formes fortement cadrées et localisées de participation n'offrent qu'une marge de manœuvre limitée à un public ne disposant pas de la possibilité d'un débat sur le débat et ne pouvant généralement pas s'extirper d'enjeux micro-locaux. La question se superpose avec deux acceptations de l'impératif participatif : entre nouvelles techniques de

de l'*illusio* du champ de la participation et qui indiquent avec quelles postures ses intervenants acceptent d'en jouer le jeu.

²²⁹ L. BLONDIAUX, *Le nouvel esprit de la démocratie*, op. cit., p. 70-73.

²³⁰ R. LEFEBVRE, « La démocratie participative absorbée par le système politique local », op. cit.

²³¹ C. BLATRIX, « La démocratie participative en représentation », op. cit.

²³² Michel MONBEIG, *La démocratie confisquée : analyse sociologique d'un principe d'action publique : la participation des habitants à la politique de la ville*, Bordeaux 2, 2007 ; M. CARREL, *Faire participer les habitants ?*, op. cit. ; Julien TALPIN, « Légitimer les inégalités. De la démocratie participative en Amérique », *Participations*, 2016, n° 14, p. 265-282.

²³³ Maryse BRESSON, « La participation des habitants contre la démocratie participative dans les centres sociaux associatifs du nord de la France », *Déviance et Société*, 2004, vol. 28, n° 1, p. 97-114.

²³⁴ Jacques GODBOUT, *La participation contre la démocratie*, Montréal, Canada, Ed. Saint-Martin, 1983.

²³⁵ Erhard FRIEDBERG, *Le pouvoir et la règle : dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil, 1993.

« On sait depuis longtemps que la participation n'est pas un cadeau que l'on fait à ceux auxquels on demande de participer ou plutôt que c'est un cadeau empoisonné dans la mesure où la participation engage ceux qui y consentent dans la solution que l'on a trouvé en commun. »

²³⁶ Jean-Pierre GARNIER, « La démocratie participative. Entre détournement et inachèvement », *Le Monde libertaire*, 15/09/2010 p.

gouvernementalité²³⁷ et instruments de démocratisation de la décision politique²³⁸. Entre ambitions normatives frustrées ou postures critiques frustrantes, les acteurs entrepreneurs de cause persistent à s'illustrer par le compréhensible souci²³⁹ « d'évoquer des expériences (innovantes) plutôt que la réalité sociale et politique dominante (décevante) »²⁴⁰.

Il est impossible de trancher résolument entre ces deux opposés, qui ont vocation à demeurer les deux pôles d'un continuum. Le constat n'empêche pas d'acter empiriquement des faibles effets de la démocratie participative sur les logiques de domination et l'accès à la décision politique. Il faut en effet rappeler qu'en principe comme en fait, la teneur des expériences de participation est d'emblée déterminée, subordonnée et conditionnée par un fait premier : l'existence sociale, politique, économique et institutionnelle d'un système délégataire et oligarchique. C'est ce fait, qui assigne les dispositifs participatifs au statut de perpétuelle expérimentation et de parenthèse hors-sol et qui explique que la participation n'aille pas sans une reconduction au moins partielle des logiques structurelles de l'ordre dans lequel elle s'ancore²⁴¹, voire qu'elle puisse constituer une nouvelle servitude volontaire²⁴². Une partie des études ont pu avoir la tentation, si ce n'est de l'omettre du moins de le suspendre, en adoptant une certaine myopie quant à l'ancrage social de la participation. On a pu évoquer en ce sens un tropisme procédural²⁴³, un biais expérimental²⁴⁴ ou un mirage²⁴⁵, entre autres artifices, qui ne consistent ni plus ni moins qu'en l'apposition d'un voile d'ignorance, qui toujours finit par se déchirer. Ces interprétations ne suffisent pourtant pas à épuiser l'entière réalité du phénomène participatif, ses logiques politiques comme ses significations sociales.

²³⁷ Guillaume GOURGUES, Sandrine RUI et Sezin TOPÇU, « Gouvernamentalité et participation », *Participations*, 2013, n° 6, p. 5-33 ; Philippe ALDRIN et Nicolas HUBE, « L'État participatif », *Gouvernement et action publique*, 2016, n° 2, p. 9-29.

Pour une discussion critique, voir notamment : Sandrine RUI, « « Où donc est le danger ? » Participation et usages de Foucault », *Participations*, 2013, vol. 2, n° 6, p. 65-86.

Nous revenons plus loin sur ce sujet, voir Chapitre 4 - S.I : La participation citoyenne saisie par les dispositifs participatifs.

²³⁸ L. BLONDIAUX et Y. SINTOMER, « L'impératif délibératif », *op. cit.*, p. 30.

²³⁹ Pour un « tour d'horizon » qui illustre parfaitement cette perspective « enthousiaste », voir : Elisa LEWIS et Romain SLITINE, *Le coup d'État citoyen*, Paris, La Découverte, 2016.

²⁴⁰ M. KOEBEL, *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*, *op. cit.*, p. 80.

²⁴¹ Pierre SAUVETRE, « La problématisation de la participation à travers l'histoire de la gouvernamentalité », *Participations*, 2013, n° 6, p. 35-63.

²⁴² Guillaume GOURGUES, « La participation publique, nouvelle servitude volontaire ? », *Hermès, La Revue*, 2015, n° 73, p. 83-89.

²⁴³ A. MAZEAUD, « « Dix ans à chercher la démocratie locale, et maintenant ? Pour un dialogue entre politiques publiques et démocratie participative », GIS « Démocratie et Participation », Actes des 1ères journées doctorales sur la participation et la démocratie participative », *op. cit.*

²⁴⁴ Julien TALPIN, « Le tournant expérimental de la science délibérative », in Loïc BLONDIAUX, Jean-Michel FOURNIAU, Laurence MONNOYER-SMITH et Catherine NEVEU (dir.), *À quoi sert la démocratie participative ? Un bilan critique des recherches sur les effets de la participation en démocratie*, 2017, p. (à paraître).

²⁴⁵ Julien O'MIEL, *Mirages de la démocratie. L'indétermination de l'action publique participative*, Thèse de science politique, Université Lille 2, Lille, 2015.

1.1.2 La participation entre police et politique : les conditions de la permanence d'une opposition

A notre connaissance, une des tentatives les plus récentes de réduction de cette « indétermination fondamentale »²⁴⁶ est la proposition de Guillaume Gourgues de relire²⁴⁷ la participation à l'aune d'une tension qu'il emprunte à Jacques Rancière²⁴⁸, celle entre police et politique. Il signifie par-là que la participation est un cadre qui implique nécessairement un encadrement (policier), sans jamais entièrement annihiler la possibilité (politique) de son débordement. Pour le dire directement avec Jacques Rancière, la police est « constitution symbolique du social [...] [où] la société consiste [...] dans [une] adéquation des fonctions, des places et des manières d'être »²⁴⁹, la politique est « configuration de son propre espace [...] manifestation du dissensus »²⁵⁰.

Ces propositions théoriques permettent de penser le fait participatif au-delà de lui-même, elles sont en-cela stimulantes. Une telle tension est par ailleurs régulièrement rappelée comme « permanente » et « inhérente » à la démocratie²⁵¹. Ce constat de permanence peut paraître à bien des égards insatisfaisant, mais toutes les tentatives de le dépasser semblent ne devoir être que des réinterprétations et des reformulations de la question, qui sert de titre à cette sous-section : révéler la domination et pourtant toujours entrevoir l'émancipation. Cette permanence ne signifie pas pour autant qu'il n'y aurait rien à y voir. Au contraire, il nous semble que le maintien irréductible de cette tension constitue l'amorce d'une intrigue sociologique : comment est-ce que cela tient dans ces conditions ?

En effet, nous l'avons montré, il y a à la fois une historicité (limitée) et une matérialité (certaine) de l'offre de participation, et donc bien quelque chose plutôt que rien. Cela ne retire pas la pertinence des critiques et celles-ci font d'ailleurs en tant que telle partie de notre recherche, tant la lucidité et la réflexivité des acteurs à leur endroit peut s'avérer perceptible. Mais le constat des limites (ou des conditions) structurelles de la participation n'empêche en rien de s'interroger à une autre échelle d'observation sur les limites (ou des conditions) dispositionnelles ou situationnelles de celle-ci. Si l'analyse doit effectivement en dernière instance se prononcer sur une hiérarchie de ces facteurs, cette opération nous en dit souvent davantage sur la posture sociologique de celui ou celle qui l'énonce, plutôt qu'elle ne nous renseigne sur l'objet en tant que tel. Nous ne plaçons pas ici pour une posture relativiste, mais pour reconnaître comme insoluble le fait que pourra toujours être reposée la question de savoir si ce sont les structures qui empêchent tout effet des procédures ou si à l'inverse les procédures

²⁴⁶ G. GOURGUES, *Les politiques de la démocratie participative*, op. cit., p. 127-130.

²⁴⁷ Dans la même perspective, mais avec une portée heuristique moindre, il a été formulé antérieurement une opposition entre démocratie « d'élevage » et « sauvage ». Laurent MERMET, « Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », in Cécile BLATRIX, Loïc BLONDIAUX, Jean-Michel FOURNIAU, Rémi LEFEVRE, Martine LEGRIS REVEL et Bertrand HERIARD DUBREUIL (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007, p. 368-380.

²⁴⁸ Jacques RANCIERE, *La mésentente : politique et philosophie*, Paris, France, Galilée, 1995.

²⁴⁹ Jacques RANCIERE, *Aux bords du politique*, Paris, France, Gallimard, 2004, p. 240.

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 241-242.

Le philosophe ajoute que la manifestation d'un tel « écart » « ne peut s'identifier au modèle de l'action communicationnelle [...] qui présuppose les partenaires déjà constitués comme tels », réitérant ici la critique de l'espace public habermassien. *Ibid.*, p. 244.

²⁵¹ Pierre ROSANVALLON, *La Démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, 2000.

sont à même d'avoir des effets sur les structures. L'hypothèse d'effets conditionnés et de portées limitées n'est pas un renoncement, mais bien la condition de la recherche : ce sont ces conditions et ces limites qui constituent l'objet sociologique et historique de l'analyse.

1.2 Les effets circonscrits et circonstanciés des dispositifs participatifs sur ceux qui y prennent part

Dès lors, si la participation est le support d'un projet normatif de « démocratisation » ou de « capacitation » les dispositifs participatifs sont des réalités qui peuvent être éprouvées à l'aune de leurs effets²⁵². De nombreuses recherches ont ainsi cherché à explorer cette question dans une logique de mise à l'épreuve des idéaux théoriques et normatifs. Une partie de la littérature s'est centrée sur la question de l'influence de la participation sur les politiques publiques, avec pour principale conclusion la nécessité de relativiser une approche séquentielle et linéaire de la production de l'action publique²⁵³. Nous n'entrons pas ici dans l'ensemble des aspects de cette problématique des effets de la participation²⁵⁴, pour nous centrer sur la question des effets sur les participants, visant entre autre à interroger des effets d'apprentissage, de socialisation et de politisation au sein de dispositifs perçus comme des « écoles de démocratie »²⁵⁵. Ces questions seront par ailleurs régulièrement rediscutées dans la suite de notre propos. Nous évoquons simplement ici (1.2.1) les enjeux de la confrontation des attendus théoriques à leur mise à l'épreuve empirique et (1.2.2) les principaux points-aveugles de ces études et en quoi notre travail contribue à les combler.

1.2.1 La confrontation des attendus théoriques à leur mise à l'épreuve empirique

Dans la suite du « moment normatif initial »²⁵⁶, les recherches ont entamé une sorte de rattrapage empirique afin d'éprouver les effets au concret, notamment ceux de la délibération : en quoi permet-elle de « développer l'empathie et une appréhension élargie des intérêts de chacun grâce à un processus d'argumentation raisonnée, égalitaire, ouverte et réciproque »²⁵⁷ ? Les résultats de ces recherches restent pour le moins ténus : si des bénéfices attendus se retrouvent, c'est de manière pour le moins parcellaire. D'autant que la nécessaire contextualisation rend difficile une généralisation des résultats. Il est ainsi important de ne pas céder à la tentation d'une lecture simpliste imputant nécessairement tel effet et telle efficacité à telle méthode de

²⁵² Voir à ce propos, respectivement pour une exploration empirique, une revue de la littérature et une synthèse des questionnements : « Dispositifs participatifs », *Politix*, *op. cit.* ; M. X. D. CARPINI, F. L. COOK et L. R. JACOBS, « Public deliberation, discursive participation, and citizen engagement: a review of the empirical literature », *op. cit.* ; Tina NABATCHI et John GASTIL, *Democracy in Motion: Evaluating the Practice and Impact of Deliberative Civic Engagement*, Oxford University Press, 2012.

²⁵³ Alice MAZEAUD, Marie-Hélène Sa Vilas BOAS et Guy-El-Karim BERTHOME, « Penser les effets de la participation sur l'action publique à partir de ses impensés », *Participations*, 2012, n° 2, p. 5-29.

²⁵⁴ Voir : « Actes de la Journée d'études sur les effets de la participation », École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), Paris, 21 octobre 2011. En ligne : <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/888>

²⁵⁵ J. TALPIN, *Schools of Democracy*, *op. cit.*

²⁵⁶ L. BLONDIAUX et J.-M. FOURNIAU, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie », *op. cit.*, p. 15.

²⁵⁷ M. X. D. CARPINI, F. L. COOK et L. R. JACOBS, « Public deliberation, discursive participation, and citizen engagement: a review of the empirical literature », *op. cit.*, p. 320.

participation. Une telle tentation étant en partie à l'œuvre dans le cadre de la standardisation qu'accompagne la professionnalisation de la mise en œuvre de dispositifs participatifs²⁵⁸.

Plusieurs conditions procédurales ont néanmoins pu être mises en avant : des règles du jeu voire une institutionnalisation (*rules*), un pourvoi de sens (*stories*), une autorité (*leadership*), un enjeu (*stakes*), une formation (*apprenticeship*)²⁵⁹. Mais les tentatives de méta-analyse²⁶⁰ incitent plutôt à insister sur le caractère contextuel des résultats de la délibération, variables selon le sujet, les modalités de participation, les caractéristiques des participants, etc. Au-delà ce sont les fondements mêmes de la théorie délibérative qui sont questionnés. Un des résultats les plus fréquemment cité en ce sens est le concept de « polarisation des opinions »²⁶¹ : la publicisation des préférences rendrait leur évolution douteuse, voire même tendrait à leur renforcement, à l'inverse d'un présupposé important, à la fois condition et conséquence, de la délibération. Il est d'ailleurs incertain que les effets mesurés soient uniquement imputables au moment de la délibération, ainsi que l'exprime l'idée de « *deliberation within* »²⁶² insistant plus sur des effets propres à l'individu exposé à une information, qu'à la publicisation et la confrontation des arguments. Ces limites constatées sont elles-mêmes sujettes à débat : les groupes polarisés ou la primauté de l'information sur la discussion seraient alors des exemples de non-délibération et non pas d'échecs de la délibération²⁶³.

Nous restons bref à ce sujet, car à notre sens si ces échanges ont le mérite de maintenir vivaces les controverses scientifiques quant aux effets de la délibération, ces débats peuvent apparaître intangibles, voire relever d'une franche tautologie puisqu'ils reviennent à affirmer que la théorie délibérative ne fonctionne... que lorsqu'elle fonctionne. De tels détours ne font que renvoyer dos-à-dos théoriciens d'une délibération maîtrisée, qui produirait des effets avérés et observateurs de la diffusion du modèle délibératif, mettant en doute sa pleine effectivité une fois confrontée au réel. Il s'agit ainsi de deux niveaux d'argumentation, qui au-delà de leurs orientations épistémologiques diverses, se confrontent de manière assez artificielle.

²⁵⁸ Magali NONJON, *Quand la démocratie se professionnalise : enquête sur les experts de la participation*, Lille 2, 2006 ; Julia BONACCORSI et Magali NONJON, « « La participation en kit » : l'horizon funèbre de l'idéal participatif », *Quaderni*, 2012, n° 79, p. 29-44.

²⁵⁹ David M. RYFE, « Does Deliberative Democracy Work? », *Annual Review of Political Science*, 2005, vol. 8, n° 1, p. 49-71.

²⁶⁰ Julien TALPIN, « Qualité de la délibération », in Ilaria CASILLO, Loïc BLONDIAUX, Francis CHATEAURAYNAUD, Jean-Michel FOURNIAU, Rémi LEFEBVRE, Catherine NEVEU et Denis SALLES (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013, p. ; Antoine VERGNE, « Qualité de la participation », in Ilaria CASILLO, Loïc BLONDIAUX, Francis CHATEAURAYNAUD, Jean-Michel FOURNIAU, Rémi LEFEBVRE, Catherine NEVEU et Denis SALLES (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013, p.

²⁶¹ Cass SUNSTEIN, « Democracy and Shifting Preferences », *The Idea of Democracy*, 1993 ; Cass SUNSTEIN, « The Law of Group Polarization », *Journal of Political Philosophy*, 2002, vol. 10, n° 2, p. 175-195.

²⁶² Robert E. GOODIN, « Democratic Deliberation Within », *Philosophy & Public Affairs*, 2000, vol. 29, n° 1, p. 81-109 ; Robert E. GOODIN et Simon J. NIEMEYER, « When Does Deliberation Begin? Internal Reflection versus Public Discussion in Deliberative Democracy », *Political Studies*, 2003, vol. 51, n° 4, p. 627-649.

²⁶³ Hélène LANDEMORE et Hugo MERCIER, « Talking it out with others vs. deliberation within and the law of group polarization: Some implications of the argumentative theory of reasoning for deliberative democracy », *Analise Social*, 2012, XLVII, n° 205, p. 910-934.

1.2.2 L'oubli du social et l'oubli du contexte : les biais expérimentaux, situationnels et dispositionnels

Par ailleurs, la plupart de ces expériences le sont à double titre, car elles sont le plus souvent des démarches élaborées hors-sol dans lesquelles « des citoyens sont invités à délibérer hors de tout contexte politique ou social, si bien que leurs arguments ou leurs propositions n'ont de conséquences pratiques ni pour eux-mêmes ni pour la société dans son ensemble »²⁶⁴. Par ailleurs, le cadrage des procédures de participation a pu les constituer davantage en quasi-expériences scientifiques qu'en instances sociales et politiques ; le sondage délibératif est un des exemples les plus probants en la matière²⁶⁵. Les promoteurs de ces expériences échouent ainsi à dire si les effets qu'ils mettent en avant²⁶⁶ sont redevables ou non au caractère largement artefactuel de la situation, dans laquelle les participants sont placés²⁶⁷. Une des conditions de la concrétisation et de la pérennité des apprentissages cognitifs et sociaux observés serait alors la répétition de l'engagement dans le temps. Cette condition ne résout pas le caractère hors-sol et décontextualisé de la plupart des études, qui oscillent donc entre la garantie de contrôle que procure le caractère expérimental et maîtrisé des dispositifs, et une certaine incapacité à ancrer empiriquement leurs résultats, par ailleurs contradictoires. Ainsi, s'il est possible de « renforcer et de promouvoir des dynamiques délibératives dans une série d'espaces de la société civile, il est loin d'être évident que l'ensemble de l'espace public informel puisse obéir aux règles de la délibération »²⁶⁸. La proposition d'un « activisme délibératif » comme défense face à ces critiques, suggérant une croyance en la multiplication des expériences de faible portée pour permettre dissémination et une diffusion²⁶⁹, nous semble à bien des égards une réponse tout autant intermédiaire, que transitoire et qui s'avère peu satisfaisante au vu de la faible cumulativité des expériences et en comparaison de l'ambition normative théorique.

Plus largement, la vérification empirique des effets de la participation oscille entre un biais situationniste et un biais dispositionnaliste²⁷⁰. Dans le premier cas, il s'agit d'insister sur le rôle potentiel d'un contexte d'interaction plus ou moins favorable à leur observation et dans le deuxième cas, sur le poids des structures sociales et des expériences socialisatrices incorporées qui les rendent plus ou moins probables. L'enjeu n'est pas d'opposer ces approches, mais au contraire de les lier pour interroger en quoi des « conditions institutionnelles et procédurales peuvent représenter des contrepoids significatifs à la force des mécanismes de

²⁶⁴ Julien TALPIN, « Retour sur la politisation des individus par la participation. Pour une approche pragmatique des effets de l'engagement participatif sur les acteurs », Journée d'études sur les effets de la participation, EHESS, Paris, 2011, p. 4.

²⁶⁵ James S. FISHKIN, *Democracy and deliberation: new directions for democratic reform*, London, Yale University Press, 1991 ; J. S. FISHKIN, *The voice of the people*, op. cit.

²⁶⁶ « Deliberative Polling® is an attempt to use public opinion research in a new and constructive way. [...] The resulting changes in opinion represent the conclusions the public would reach, if people had opportunity to become more informed and more engaged by the issues. [...] It is a social science experiment and a form of public education in the broadest sense ». En ligne : <http://cdd.stanford.edu/what-is-deliberative-polling/>

²⁶⁷ J. TALPIN, « Le tournant expérimental de la science délibérative », op. cit.

²⁶⁸ S. CHAMBERS, « Rhétorique et espace public », op. cit., p. 15.

²⁶⁹ Archon FUNG, « Délibérer avant la révolution », *Participations*, 2011, n° 1, p. 311-334.

²⁷⁰ Pour une mise en perspective, voir notamment : Bernard LAHIRE, *Monde pluriel: penser l'unité des sciences sociales*, Paris, Seuil, 2012, p. 34-39.

Cette question est traitée en détail plus loin. Voir Chapitre 8 - S.I - Les motifs de l'engagement participatif, entre dispositions et situations

reproduction »²⁷¹. La question sociale revient alors, en examinant l'inégale répartition de tels effets et les conditions empiriques spécifiques d'un tel renversement ; c'est par exemple ce que Marion Carrel désigne comme un « contre-pouvoir délibératif temporaire »²⁷². Mais le dernier terme est d'importance : la non-pérennité de tels effets, notamment une fois le cadre du dispositif disparu, en est un écueil important. Ainsi « le caractère artificiel du déclenchement de l'action collective peut conduire à sa rechute »²⁷³.

Une réponse procédurale courante est l'invitation à composer avec une pluralité de formats de participation²⁷⁴ ; problématique au cœur de notre recherche tant cette recherche d'une adaptation des formes de participation est centrale dans les logiques de l'offre de participation sur nos terrains. Il s'agit d'une recommandation déjà soulignée par Jane Mansbridge pour qui la délibération doit prendre des formes différentes à la fois selon la nature du problème mis en débat et selon la composition du groupe, dans lequel l'existence de liens sociaux et d'intérêts en commun sous-jacents sont une condition importante des effets de la participation²⁷⁵. La question devient alors celle de l'insuffisante capacité des dispositifs participatifs à produire de tels liens lorsqu'ils n'existent pas préalablement.

Les principales recherches existantes observent les conditions d'une mise en cohérence avec des attendus normatifs et prescriptifs déterminés par les modalités de la participation²⁷⁶. Les effets s'appréhendent ainsi comme l'actualisation d'un répertoire de connaissances²⁷⁷ et la reconnaissance d'une pluralité de légitimités²⁷⁸. En guise d'approfondissement, les recherches ethnographiques²⁷⁹ sur la participation plaident pour une meilleure prise en compte des collectifs de référence et d'appartenance²⁸⁰, pour saisir comment ceux-ci s'avèrent être des supports de la participation et conditionnent la portée et la durabilité de ses effets, et qui doivent donc être interrogés dans un espace et une temporalité qui ne sont pas uniquement ceux des dispositifs participatifs²⁸¹. La délibération peut en effet répondre à toute une série de critères qualitatifs sans pour autant avoir d'effets à long terme sur les individus et leurs trajectoires.

Cette série de constats motive la stratégie empirique comparative de notre recherche et notre intérêt pour les parcours de participation. Les dispositifs de type mini-public (jurys citoyens, sondage délibératif, conférence de consensus) s'opposeraient aux dispositifs de démocratie locale « *empowered* » : les premiers caractérisés par une bonne délibération et un engagement ponctuel consultatif, auraient un impact fort sur le degré d'information des participants et un impact faible

²⁷¹ J. TALPIN, « Retour sur la politisation des individus par la participation. Pour une approche pragmatique des effets de l'engagement participatif sur les acteurs », *op. cit.*, p. 23.

²⁷² M. CARREL, « Politisation et publicisation : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire », *op. cit.*

²⁷³ *Ibid.*, p. 50.

²⁷⁴ Audrey RICHARD-FERROUDJI, « Limites du modèle délibératif : composer avec différents formats de participation », *Politix*, 2011, n° 96, p. 161-181.

²⁷⁵ Jane MANSBRIDGE, *Beyond adversary democracy*, Chicago, UCP, 1983.

²⁷⁶ J. TALPIN, « Jouer les bons citoyens », *op. cit.*, p. 30.

²⁷⁷ H. NEZ, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif », *op. cit.*

²⁷⁸ H. HATZFELD, *Les légitimités ordinaires*, *op. cit.*

²⁷⁹ Daniel CEFAL, Marion CARREL, Julien TALPIN, Nina ELIASOPH et Paul LICHTERMAN, « Ethnographies de la participation », *Participations*, 2012, n° 4, p. 7-48.

²⁸⁰ Marion CARREL et Catherine NEVEU (dir.), *Citoyennetés ordinaires : pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Paris, Karthala, 2014, p. 12-17.

²⁸¹ Marie-Hélène Sa Vilas BOAS, « L'ancrage social de la représentation », *Revue française de science politique*, 2016, vol. 66, n° 1, p. 71-89.

sur leur trajectoire politique, tandis que les seconds, caractérisés par une délibération de qualité moyenne et un engagement répété, pouvant parfois aller jusqu'à la décision, auraient un faible impact en termes d'information, mais un impact fort sur la trajectoire politique des participants²⁸². Une des limites empiriques de cette partition est la faible occurrence de la deuxième catégorie, dont les conseils de quartier tels qu'ils existent la plupart du temps ne constituent qu'un piètre avatar. Il reste ainsi difficile de qualifier concrètement ce qui constitue pourtant la vaste majorité des expériences de participation ayant cours, ni fortement outillées du point de vue de l'ambition délibérative, ni pleinement assumées comme *empowered*. C'est à ce point aveugle que s'attache notre étude, pour interroger quels sont les effets de ce qui existe, plutôt que postuler ce qui devrait exister pour réaliser les effets.

2 Une controverse autour de la demande sociale de participation

« Les citoyens souhaitent-ils et sont-ils en mesure de participer à la vie démocratique ? » Cette question fondamentale de la science politique électorale²⁸³ s'est vue prolongée dans ses implications normatives par les théoriciens de la participation et de la délibération²⁸⁴, contre les acceptations dites réalistes ou élitistes de la démocratie. Elle structure un débat sur la réalité et les conditions de la participation en régime démocratique et a pu être réinterprétée dans le contexte contemporain à travers la notion de « demande sociale de participation » ; cette notion implique que la démocratie participative en tant qu'offre de participation corresponde, voire réponde, à une demande des citoyens en ce sens.

C'est le sens commun de l'expression : une demande de participation expliquerait le développement d'une offre visant à la satisfaire. Elle est ainsi dite « sociale » en étant le pendant d'une offre « institutionnelle ». Cette appellation quelque peu laborieuse entretient une certaine polysémie, entre son sens premier d'une « demande de participation » et son potentiel dérivé de « demandes sociales »²⁸⁵ s'exprimant dans la participation. Si le second n'est jamais très loin, c'est bien ici le premier qui nous intéresse et plus spécifiquement les débats qui l'entourent. Ce qui est en jeu ici c'est donc bien l'appétence démocratique des citoyens, et non pas la construction des demandes sociales par les politiques publiques, quand bien même les deux soient liées au

²⁸² Julien TALPIN, « « Délibérer pour quoi faire ? De l'assemblée participative électronique des régions Poitou-Charentes, Toscane et Catalogne au Parlement Européen » », in Yves SINTOMER et Julien TALPIN (dir.), *La démocratie participative au-delà de la proximité. Le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*, Presses Universitaires de Rennes., Rennes, 2011, p. 91-109.

Voir aussi : Damien Fournel, *L'impact des ateliers citoyens sur ceux qui y prennent part : tentative de mesure des effets politiques de la délibération*, Mémoire de M2, Sandrine Lévêque (dir.), Université Paris 1, 2008-2009

²⁸³ G. A. ALMOND et S. VERBA, *The civic culture*, op. cit. ; A. CAMPBELL, P. E. CONVERSE, W. E. MILLER et D. STOKES, *The American Voter*, op. cit. ; N. H. NIE, J. R. PETROCIK et S. VERBA, *The Changing American voter*, op. cit.

²⁸⁴ C. PATEMAN, *Participation and Democratic Theory*, op. cit. ; J. MANSBRIDGE, *Beyond adversary democracy*, op. cit. ; B. BARBER, *Strong democracy*, op. cit.

²⁸⁵ Bruno JOBERT, « Évaluer la demande sociale », *Projet*, 1989, n° 220, p. 51-57. Il identifie trois modes de formation de cette « boîte noire de la gestion des services publics » : professionnel, politique et marchand.

Le mode professionnel renvoie à une gestion technocratique et un monopole des experts. Le mode marchand désigne le jeu de l'offre et de la demande et la logique de sélection par l'utilisateur-consommateur. Le mode politique « s'appuie sur le jeu de la représentation. Il résulte de la transaction entre plusieurs formes de représentation sociale, les élections ou la formation d'organisations et d'associations. Dans le mode politique, c'est en participant activement à ces jeux de la représentation que l'utilisateur peut intervenir. »

sens où les politiques de participation publique sont effectivement constitutives d'un volet d'action publique.

Nous relisons et relient ici (2.1) une série de recherches comme constitutives d'une controverse autour de la « demande sociale de participation », pour ensuite souligner (2.2) ses difficiles prolongements empiriques et proposer différents moyens d'en sortir, dont celui que nous privilégions nous-même.

2.1 La *stealth democracy* : une actualisation populiste des théories élitistes de la démocratie

La thèse de John R. Hibbing et Elizabeth Theiss-Morse de la préférence des citoyens américains pour ce qu'ils nomment une *stealth democracy*²⁸⁶ peut être considérée comme la source de la controverse autour de la demande sociale de participation²⁸⁷ ; c'est dans son prolongement que se situent les études, qui entendent en approfondir ou en nuancer les conclusions²⁸⁸.

Nous résumons d'abord (2.1.1) les logiques de cette thèse, et comment les auteurs la positionnent dans une visée polémique par rapport aux théories participationnistes. Nous la critiquons ensuite (2.1.2) à l'aune de ses faiblesses empiriques qui interrogent les visées de généralisation de ses auteurs. Enfin, (2.1.3) nous abordons les principaux travaux qui se sont inscrits dans son prolongement et ont permis sa reformulation partielle.

2.1.1 La *stealth democracy* contre les visées normatives participationnistes

John R. Hibbing et Elizabeth Theiss-Morse revendiquent une filiation avec des observations avancées quarante ans plus tôt par Gabriel Almond et Sidney Verba, à propos d'une valorisation des opportunités de participation indépendante du fait de les saisir²⁸⁹, mais cette filiation va de pair avec un retournement de l'argument initial. Là où les premiers affirment que « si l'homme ordinaire est intéressé par les affaires politiques, il est plus enclin à s'intéresser au résultat, qu'au processus de décision »²⁹⁰, les tenants de la *stealth democracy* fondent au contraire leur analyse sur le fait que « le processus/la procédure importe » ; *processes matter*²⁹¹. Dès lors, comment la mesure d'une importance accordée aux enjeux procéduraux s'accorderait-elle avec un rejet de l'investissement plus ou moins direct des citoyens dans ce processus d'élaboration et de

²⁸⁶ John R. HIBBING et Elizabeth THEISS-MORSE, *Stealth Democracy: Americans' Beliefs About How Government Should Work*, Cambridge ; New York, Cambridge University Press, 2002 ; John R. HIBBING et Elizabeth THEISS-MORSE, « Process Preferences and American Politics: What the People Want Government to Be », *The American Political Science Review*, 2001, vol. 95, n° 1, p. 145-153.

²⁸⁷ G. GOURGUES, S. RUI et S. TOPÇU, « Gouvernamentalité et participation », *op. cit.*, p. 14.

²⁸⁸ Michael A. NEBLO, Kevin M. ESTERLING, Ryan P. KENNEDY, David M. J. LAZER et Anand E. SOKHEY, « Who Wants To Deliberate—And Why? », *American Political Science Review*, 2010, vol. 104, n° 3, p. 566-583 ; Michael A. NEBLO, *Deliberative Democracy between Theory and Practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015 ; Guillaume GOURGUES et Jessica SAINTY, « La démocratie participative peut-elle convaincre la population de participer ? Analyse d'une enquête par sondage », in Loïc Blondiaux, Jean-Michel Fourniau, Laurence Monnoyer-Smith et Catherine Neveu (dir.), *À quoi sert la démocratie participative ? Un bilan critique des recherches sur les effets de la participation en démocratie*, A paraître, 2017

²⁸⁹ G. A. ALMOND et S. VERBA, *The civic culture*, *op. cit.*, p. 360 et sq.

²⁹⁰ *Ibid.*, p. 161.

²⁹¹ J. R. HIBBING et E. THEISS-MORSE, *Stealth Democracy*, *op. cit.*, p. 6.

décision ? C'est la recherche d'une solution à ce syllogisme qui aboutit à l'énoncé de la préférence pour une *stealth democracy*.

La démocratie « furtive » ou « discrète »²⁹² se résume en deux courts énoncés : « de manière générale, les américains ne désirent pas une démocratie directe »²⁹³ et « si les gens ne sont pas enthousiastes à l'idée de contribuer aux décisions politiques, ils veulent savoir qu'ils pourraient le faire, si jamais ils en avaient le désir »²⁹⁴.

La thèse de la *stealth democracy* s'inscrit dans une typologie d'ensemble des modalités démocratiques. Dans leur classification trois catégories d'acteurs interviennent à deux instants : la décision et ce qui la précède. Ces trois types sont : (1) le peuple, (2) les élites rendant des comptes mais en partie intéressées (*accountable but partially self-interested*), (3) les élites objectives mais invisibles et ne rendant pas compte (*largely invisible and unaccountable*). Ces différentes entrées sont croisées²⁹⁵ pour qualifier différentes formes démocratiques, en complément desquelles viendraient la *stealth democracy*, qui correspond au croisement d'une délibération et d'une décision par des « élites objectives mais invisibles », quand les autres formes correspondent à des élites partiales qui décident et délibèrent (gouvernement représentatif) ou laissent le peuple délibérer (jurys citoyens, sondage délibératif) ou décider (référendums). Les exemples du peuple décidant et délibérant sont les *town-hall meetings*, les jurys d'assises et la « démocratie Navajo »²⁹⁶.

Ainsi, la mesure de l'apathie politique est interprétée comme le signe d'une préférence pour un système de décision dans lequel les individus ordinaires interféreraient le moins possible. Et ses auteurs extrapolent cette interprétation en faisant intervenir des « élites » dont les principales qualités seraient l'objectivité et l'invisibilité, avant le fait d'être tenu de rendre des comptes. En quelques mots, le démocrate discret s'incarne proverbialement dans l'adage : « pas de nouvelles, bonnes nouvelles ». La seule chose qui rend cette forme de gouvernement non pleinement

²⁹² *Stealth* est difficile à traduire convenablement. Les auteurs l'évoquent d'abord en référence à un objet assurément lointain : la technologie des avions militaires pour échapper aux radars. La furtivité ou la discrétion ne qualifie pas directement l'acte de participer qui serait caractérisé par une intermittence* ou une oscillation entre action publique et bonheur privé**. La furtivité concerne les procédures démocratiques elles-mêmes, ou plus exactement l'appréhension qu'en ont les citoyens, qui les souhaiteraient effectives mais le plus invisibles possibles. La *stealth democracy* qualifie donc avant tout les « croyances quant au (bon) fonctionnement du gouvernement », ainsi que le précise le sous-titre de l'ouvrage. Le « démocrate discret » incarnerait un potentiel troisième intervenant dans le dialogue prescriptif sur la citoyenneté que M. I. Young élabore entre le « démocrate délibératif » et le « militant »***. Lui ne souhaite pas prendre une part directe à la politique et préfère des procédures qui fonctionnent sans nécessiter son intervention. *Marion CARREL, Catherine NEVEU et Jacques ION, *Les intermittences de la démocratie. Formes d'actions et visibilités citoyennes dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 2009 ; **Albert O. HIRSCHMAN, *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard, 1983 ; ***Iris Marion YOUNG, « Activist Challenges to Deliberative Democracy », *Political Theory*, 2001, vol. 29, n° 5, p. 670-690.

²⁹³ J. R. HIBBING et E. THEISS-MORSE, « Process Preferences and American Politics », *op. cit.*, p. 150. (notre traduction ; ; idem pour les autres citations)

²⁹⁴ J. R. HIBBING et E. THEISS-MORSE, *Stealth Democracy*, *op. cit.*, p. 239. (notre traduction - idem pour les autres citations)

²⁹⁵ *Ibid.*, p. 164 ; 239.

²⁹⁶ En référence à Amitai ETZIONI, *The new golden rule*, 1996. L'ouvrage décrit dans des tribus amérindiennes un système de prise de décision fondé sur un dialogue continu jusqu'à l'unanimité, sans recours au vote.

On note que ce cas est le seul pour lequel les auteurs recourent à une qualification historiquement située, plutôt que de recourir à une description procédurale (« décision par consensus ») comme pour les autres croisements. Un procédé qui peut laisser à une disqualification ethnocentrique, reléguant cette option à des systèmes sociaux éloignés des sociétés occidentales contemporaines.

réalisée c'est la méfiance des citoyens, qui croient « à juste titre » à l'impossible impartialité des représentants et de ce fait « manifestent un intérêt de pure forme quant à l'idée de s'impliquer davantage eux-mêmes »²⁹⁷.

Leur position s'inscrit dans une controverse avec les théories participationnistes ou délibératives et les visées normatives attribuées à une délibération rendant les citoyens « meilleurs ». Les auteurs dénoncent l'élitisme dont feraient preuve ces théoriciens, en refusant d'entendre le désir de non-participation et surtout en ne tirant pas pleinement les conclusions des démonstrations empiriques de non-réalisation des attentes normatives.

« Eliasoph, Mansbridge ou Fiorina [...] alors que cela n'était pas dans leurs intentions font un récit très critique de la possibilité de diverses formes de participation de permettre des expériences politiques significatives et bénéfiques [...] En dépit de cela [...] ces universitaires trouvent difficile de se sortir de leur esprit que la solution reste de faire participer sur des enjeux complexes des personnes qui ne le souhaitent pas »²⁹⁸.

Nous retrouvons dans le contexte français, cette idée d'une contribution des sciences sociales « à accréditer l'idée d'une demande sociale de participation sans questionner sa réalité, ses conditions de production, son caractère inégalement réparti »²⁹⁹, mais les auteurs étatsuniens voient plus loin en évoquant des militants d'une science normative qui forts de leurs postulats ne se mettent plus au niveau des populations.

« Croyant les individus hautement capable de remplir leurs devoirs citoyens, [ils/elles] refusent d'écouter ce que ces personnes ont à dire. Quelle que soit exactement l'activité [i.e. le dispositif participatif] qu'ils promeuvent [...] en ont tous conclu qu'ils avaient le droit d'infliger leur processus préféré à un public décidément peu enthousiaste. [...] *Ces penseurs croient fondamentalement que la politique non participative [...] n'est pas ce que les gens veulent, mais plutôt ce qu'ils ont été forcés à accepter parce que les élites les ont écartés avec dédain.* Mais [d'après nous] Si [les gens] voulaient [participer], ils le feraient »³⁰⁰.

Dans un article postérieur, ils dénoncent explicitement une sophistication de la participation d'après eux vouée à l'échec, alors que « la plupart des citoyens ordinaires ont peu de désir de s'engager dans des discussions sur les politiques publiques [...] [et ce] quelle que puisse être l'inventivité derrière le forum artificiel (*contrived forum*) »³⁰¹. Ce faisant, ils adoptent une posture de sens commun, postulant la supériorité d'une supposée évidence « naturelle » de la participation sur sa mise en forme « technique ».

« Il existe une autre stratégie en vogue pour permettre l'engagement citoyen, c'est-à-dire faire qu'ils rejoignent les nombreuses associations civiques bénévoles *qui existent déjà* ou se regroupent avec des connaissances ou des voisins [...] les sujets abordés n'ont *pas besoin d'être litigieux* ou nationaux, et les participants n'ont *pas à être sélectionnés aléatoirement ou préparés avec un apport d'information*. Les gens ont *simplement* besoin de se rencontrer en face à face et le reste se mettra en place. »³⁰²

Ainsi les auteurs, en un sens pris au même piège que les théoriciens de la délibération qu'ils interpellent, prêtent à leur résultat une portée universelle et normative qui peut s'avérer

²⁹⁷ J. R. HIBBING et E. THEISS-MORSE, *Stealth Democracy*, op. cit., p. 238.

²⁹⁸ *Ibid.*, p. 243.

²⁹⁹ Cécile BLATRIX, « Des sciences de la participation : paysage participatif et marché des biens savants en France », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, 2012, n° 79, p. 59-80, p. 67.

³⁰⁰ J. R. HIBBING et E. THEISS-MORSE, *Stealth Democracy*, op. cit., p. 232. (nous soulignons)

³⁰¹ John R. HIBBING et Elizabeth THEISS-MORSE, « Citizenship and Civic Engagement », *Annual Review of Political Science*, 2005, vol. 8, n° 1, p. 227-249, p. 227.

³⁰² *Ibid.*, p. 228. (nous soulignons)

problématique. Une critique facile est de souligner que ces interprétations nous en apprennent probablement plus sur les chercheurs que sur les enquêtés. Une critique qu'eux-mêmes anticipent en consacrant leur conclusion à « l'accusation d'élitisme »³⁰³ dont ils pourraient faire l'objet. Pourtant, il n'y a rien d'inadéquat, ni rien de problématique en soi, à considérer la *stealth democracy* comme une relecture des théories démocratiques élitistes : en impliquant une dimension ontologique faisant de chaque citoyen en matière politique, un Bartelby qui en toutes circonstances « préférerait ne pas », c'est ce qu'elle est.

2.1.2 La *stealth democracy*, démonstration empirique ou déploiement d'un axiome théorique ?

Cette affirmation s'avance comme une démonstration empiriquement fondée, mais elle n'en présente pas moins des limites, par ailleurs rarement évoquées dans les discussions qui se concentrent sur les conclusions³⁰⁴. Nous revenons ici à la source du propos pour interroger de possibles limites méthodologiques et souligner le sentiment d'emphase interprétative qui peut accompagner sa lecture.

L'ouvrage principal s'appuie sur l'analyse de réponses à des sondages d'opinion et des *focus groups* : une enquête nationale auprès de 1266 répondants sur leur perception de la politique et 8 sessions avec une demi-douzaine de participants invités à débattre des institutions actuelles et de celles qu'ils désireraient. Ces données dans leur conception et leur interprétation comportent des présupposés qui nous interpellent. Ainsi les indicateurs censés définir le profil d'un partisan de la *stealth democracy* – que les élus arrêtent de discuter et agissent ; faire des compromis c'est trahir ses principes ; des experts ou des entrepreneurs au gouvernement³⁰⁵ – reprennent des traits qui ont pu par ailleurs être analysés comme technocratiques ou populistes³⁰⁶. Plus généralement c'est la construction même de la catégorie de « démocrate discret », c'est-à-dire qui marque sa préférence pour une « démocratie furtive ou discrète », qui pose question³⁰⁷.

Dans l'échantillon national un quart s'accorde sur au moins une, moins de la moitié sur deux et un quart sur trois de ces formulations. Mais ces résultats ne sont guère contextualisés dans l'espace social ; seuls les niveaux d'éducation et des tendances démocrates, au sens partisan étatsunien, sont corrélés négativement avec ce qui est dit comme étant un « support pour une démocratie discrète », mais avec des écarts faibles et non significatifs³⁰⁸. Prenons un exemple : interrogeant la perception de la « représentativité » du pouvoir, les auteurs s'étonnent que cela soit « le groupe généralement vu comme dominant dans la société américaine - des hommes blancs éduqués d'âge mûr - qui considère tendanciellement le plus que le système actuel ne

³⁰³ J. R. HIBBING et E. THEISS-MORSE, *Stealth Democracy*, *op. cit.*, p. 320.

³⁰⁴ Une exception notable est la contribution de Guillaume Gourgues et Jessica Sainty qui en prenant du recul sur la controverse pour en tester les fondements empiriques soulignent « une certaine artificialité du débat » fondé sur des travaux expérimentaux et quantitatifs dont les capacités de « montée en généralité » et d'application au « monde réel de la participation » demeurent fortement limitées.

G. GOURGUES et J. SAINTY, « La démocratie participative peut-elle convaincre la population de participer ? Analyse d'une enquête par sondage », *op. cit.*

³⁰⁵ J. R. HIBBING et E. THEISS-MORSE, *Stealth Democracy*, *op. cit.*, p. 143.

³⁰⁶ Paul WEBB, « Who is willing to participate? Dissatisfied democrats, stealth democrats and populists in the United Kingdom: Who is willing to participate? », *European Journal of Political Research*, 2013, vol. 52, n° 6, p. 747-772.

³⁰⁷ Michael M. ATKINSON, Stephen WHITE, Loleen BERDAHL et David MCGRANE, « Are Canadians Stealth Democrats? An American Idea Comes North », *American Review of Canadian Studies*, 2016, vol. 46, n° 1, p. 55-73.

³⁰⁸ J. R. HIBBING et E. THEISS-MORSE, *Stealth Democracy*, *op. cit.*, p. 146.

représentent pas les intérêts de tous les américains »³⁰⁹. Ce point reste mis en avant comme une « incohérence », sans jamais être interrogé au regard des inégalités sociales et culturelles en matière politique. Au contraire chaque résultat semble avancé de manière isolée et assorti d'un implicite *ceteris paribus*. En ce sens une tentative de réitération du volet qualitatif de la recherche originelle dans le contexte français³¹⁰ souligne la difficulté à tirer des conclusions quant à la perception du système démocratique par les citoyens, du fait de la forte variabilité des raisonnements et des jugements selon les groupes sociaux. Ces chercheurs rappellent l'importance de la prise en compte de la classe sociale, du niveau d'engagement et de l'orientation politique. Dans leur étude, plutôt qu'une distinction nette entre démocrates discrets ou délibératifs c'est un sentiment récurrent de défiance et d'impuissance politique qui est le résultat qualitatif le plus tangible.

Certes, J. Hibbing et E. Theiss-Morse complètent à la marge leurs résultats en mobilisant des données qualitatives pour faire valoir qu'ils s'expliquent en partie du fait de référentiels différents. Par exemple dans leurs extraits d'entretiens utilisés, les dominés valorisent davantage des formes de reconnaissance symbolique que des enjeux politiques : « s'ils ne demandent pas des solutions à leurs problèmes, ils demandent respect, sensibilité et compréhension »³¹¹. Mais cette mobilisation n'est qu'illustrative et ne vient pas amender la thèse d'une préférence transversale pour une « démocratie discrète », qui semble finalement fondée sur une agrégation de logiques éparses, alors que les éléments de preuve mobilisés pourraient largement remettre en cause sa définition et sa portée³¹². Pourtant, juxtaposer l'affirmation que « les gens souhaitent que le processus de décision relève d'un équilibre entre les représentants élus et les personnes ordinaires, mais perçoivent que le processus actuel est dominé par les titulaires d'une charge publique »³¹³, et qu'ils n'en tirent aucune conclusion, devrait ramener la démonstration vers le sujet de la compétence politique et de l'impuissance perçue et réelle des acteurs en la matière.

L'horizon interprétatif peut ainsi apparaître déconnecté des données de l'enquête qui sont rendues accessibles ; sans que cela n'oblitére nécessairement la pertinence et l'intérêt d'une partie du propos : l'importance des préférences procédurales, la mesure de la défiance vis-à-vis du politique et l'impasse que constitue le fait qu'aux écueils de la participation la seule solution envisagée soit davantage de participation. Ils notent en ce sens que les effets attribués à la participation seraient en fait davantage ceux de l'engagement dans des mouvements sociaux et ses rétributions. L'erreur de la démocratie participative serait de généraliser trop hâtivement ces résultats empiriques en attentes normatives décontextualisées, ce qui rejoint les études des effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs. Ils l'évoquent d'ailleurs à travers

³⁰⁹ *Ibid.*, p. 153.

³¹⁰ Communication de G. Gourgues, A. Mazeaud, H. Nez, J. Sainty, J. Talpin, « French discontent with stealth democracy. Do French people want more or less participation in political decision-making ? », ECPR 2015, *draft paper*, non publié.

³¹¹ J. R. HIBBING et E. THEISS-MORSE, *Stealth Democracy*, *op. cit.*, p. 157.

³¹² « On peut demander n'importe quoi à n'importe qui [...] qui a presque toujours assez de bonne volonté pour répondre au moins n'importe quoi à n'importe quelle question, [...] [ne pas se poser] la question de la signification spécifique des questions [c'est risquer] de trouver trop aisément une garantie du réalisme des questions dans la réalité des réponses qu'elles reçoivent [...] Toutes les fois que le sociologue est inconscient de la problématique qu'il engage dans ses questions, il s'interdit de comprendre celle que les sujets engagent dans leurs réponses » Pierre BOURDIEU, Jean-Claude PASSERON et Jean-Claude CHAMBOREDON, *Le Métier de sociologue*, Paris, Mouton-Bordas, 1968, p. 62.

³¹³ J. R. HIBBING et E. THEISS-MORSE, « Process Preferences and American Politics », *op. cit.*, p. 152.

des entretiens collectifs où les participants « réagissent souvent de manière chaleureuse à l'idée [d'avoir] plus le droit à la parole dans une démocratie directe, mais rapidement émettent des doutes quant à sa faisabilité ou la volonté des gens de s'impliquer en politique ou d'avoir les compétences civiques pour ce faire »³¹⁴, mais ce faisant omettent une autre interprétation possible, pourtant en lien avec l'affirmation *processes matter* : l'effet des opportunités de participation et leurs conditions.

2.1.3 De la perception du régime politique aux conditions de la participation

La thèse de la *stealth democracy* a à son actif d'être à l'origine de questionnements sur la pertinence de la demande sociale de participation. Outre son caractère provocateur – supporté par une citation romanesque sans équivoque : « je ne pense pas à la politique... C'est un de mes foutus droits américains adorés que de ne pas penser à la politique »³¹⁵ - censée résumer la position de la majorité des citoyens et qui en interroge l'ancrage nord-américain, c'est leur conclusion affirmant que « les individus ne souhaitent pas consacrer plus de temps à s'impliquer en politique, et ce quelle que soit la forme que pourrait prendre cet engagement »³¹⁶ qui a pu sembler trop ambitieuse et fonder la controverse.

Ainsi différents développements et contre-arguments interrogent cette précision finale : « quelle que soit la forme », pour penser à quelles conditions l'offre pourrait à l'inverse susciter l'intérêt et la participation. C'est sur ce point que se fondent la plupart des contre-arguments : c'est par l'amélioration de l'offre et des possibilités de participer que peut être empiriquement contredite la thèse de la préférence pour une démocratie discrète.

Dans le contexte britannique, Paul Webb propose une différenciation du profil « furtif » distinguant démocrates « déçus » et « furtifs » et suggère que les premiers sont majoritaires mais à la participation latente faute d'offre convaincante, tandis que le rapport ambigu à l'engagement des seconds souligne la composante populiste de ce profil³¹⁷. En Finlande, une étude propose de tester des correspondances entre les parcours de participation et l'expression de préférences procédurales - représentatives, technocratiques, participatives - pour mettre en évidence leurs conséquences sur les pratiques mais aussi leurs sensibilités au contexte³¹⁸. Ce dernier point fait néanmoins débat puisqu'il a aussi été mesuré que les préférences déclarées des citoyens ne se traduisent pas par un engagement effectif dans un dispositif participatif³¹⁹. Pour ces derniers chercheurs les résultats « en disent plus sur les manquements que les individus perçoivent au sujet des réalisations de la démocratie représentative, qu'ils ne reflètent une demande en faveur d'une démocratie plus pleinement participative »³²⁰.

³¹⁴ *Ibid.*, p. 148.

³¹⁵ John UPDIKE, 1971, *Rabbit Redux*, édition et page non précisées.

³¹⁶ J. R. HIBBING et E. THEISS-MORSE, *Stealth Democracy*, *op. cit.*, p. 245.

³¹⁷ P. WEBB, « Who is willing to participate? », *op. cit.*

³¹⁸ Å. BENGTTSSON et H. CHRISTENSEN, « Ideals and Actions », *op. cit.*

³¹⁹ Shaun BOWLER, Todd DONOVAN et Jeffrey A. KARP, « Enraged or Engaged? Preferences for Direct Citizen Participation in Affluent Democracies », *Political Research Quarterly*, 2007, vol. 60, n° 3, p. 351-362 ; Shaun BOWLER, Todd DONOVAN et Jeffrey KARP, « Popular Attitudes towards Direct Democracy », *American Political Science Association Meeting*, 2003.

³²⁰ S. BOWLER, T. DONOVAN et J. A. KARP, « Enraged or Engaged? », *op. cit.*, p. 361. (notre traduction)

L'étude la plus citée, est celle conduite par Michael Neblo³²¹. Le principal résultat interprétatif de cette recherche expérimentale est que si le désir de participation est tangible, il ne peut se concrétiser que sous conditions, en fonction des modalités de la participation. En interrogeant « qui veut délibérer et pourquoi ? » ces auteurs affirment que face au choix entre une démocratie délibérative et furtive, c'est la conscience du non-respect du « cahier des charges » de la première qui ferait pencher vers la seconde³²². Aussi bien la thèse de la *stealth* que de la *deliberative democracy* reposeraient sur le postulat de « préférences indissociables »³²³ ; dans le premier cas, « les citoyens conditionneraient leur participation à leur perception de la corruption » et dans le second cas, « si le système était plus rationnel et réactif (*rational and responsive*) ils seraient plus enclins à participer »³²⁴.

Dès lors ils interrogent par sondage différentes « conditions d'entrée en participation ». Si les biais méthodologiques déjà évoqués peuvent demeurer³²⁵, les questions, outre le fait qu'elles ont été effectivement produites pour tester cette hypothèse, présentent l'avantage de proposer à des échantillons comparables des formulations contrastées, avec différentes amorces contextuelles et de permettre des réponses graduées. En clair deux scénarios sont testés, dits *stealth* et *sunshine*, plutôt qu'un accord ou désaccord avec des traits d'un seul scénario conduisant a posteriori à l'élaboration d'un profil *stealth* chez J. Hibbing et E. Theiss-Morse. Un autre apport méthodologique de l'équipe de M. Neblo est le fait d'avoir accolé à cette enquête une « réelle »³²⁶ sollicitation de participation pour combler la limite du déclaratif en conviant les enquêtés à une session de discussion en ligne avec des parlementaires.

Ils concluent que la plupart des citoyens sont démobilisés du fait des particularités de l'offre de participation qui n'est pas convaincante en l'état. A leur sens les sources de la démobilisation sont précisément à trouver dans les limites des modalités de participation légitimes et dominantes, celles justement considérées par les individus et les groupes dépositaires de la compétence politique comme les voies exclusives de la participation politique. Alors que dans le même temps, et de l'ordre côté de l'espace social ainsi qu'ils le sous-entendent,

« La motivation et la compétence pour participer ne se présentent pas sous un jour si ordonné [...] nos résultats suggèrent que la volonté de délibérer est beaucoup plus élevée que ne le suggèrent les recherches sur les comportements politiques, et que ceux qui sont le plus désireux en la matière sont précisément ceux qui sont rebutés par les politiques des groupes d'intérêts ou partisans »³²⁷.

³²¹ M. A. NEBLO, K. M. ESTERLING, R. P. KENNEDY, D. M. J. LAZER et A. E. SOKHEY, « Who Wants To Deliberate—And Why? », *op. cit.*

³²² M. A. NEBLO, *Deliberative Democracy between Theory and Practice*, *op. cit.*, p. 142.

³²³ Au sens de *nonseparable preferences* avancé par D. Lacy : un individu a des préférences indissociables quand sa position sur un sujet dépend du résultat d'autres enjeux.

Dean LACY, « A Theory of Nonseparable Preferences in Survey Responses », *American Journal of Political Science*, 2001, vol. 45, n° 2, p. 239.

³²⁴ M. A. NEBLO, *Deliberative Democracy between Theory and Practice*, *op. cit.*, p. 122-123.

³²⁵ Il faut aussi interroger la comparabilité permise par cette succession d'enquête aux protocoles distincts et si « cette stratégie méthodologique [de différenciation des questions en fonction de scénarios établis] ne revient pas simplement à poser d'autres questions, et donc enregistrer d'autres opinions, sans clairement répondre à l'argument de la *stealth democracy* » Gourgues et al., « French discontent with stealth democracy », *op. cit.*

³²⁶ Au sens de « existante », mais sans se prémunir toutefois d'un éventuel effet Hawthorn (la conscience de participer à une expérience qui influe sur ses résultats) qui interroge la validité externe des résultats.

³²⁷ M. A. NEBLO, K. M. ESTERLING, R. P. KENNEDY, D. M. J. LAZER et A. E. SOKHEY, « Who Wants To Deliberate—And Why? », *op. cit.*, p. 582.

Cette dernière affirmation est par ailleurs faiblement étayée, quand à l'inverse d'autres recherches ont, elles aussi, éprouvé la thèse de la *stealth democracy* par une mesure effective d'une demande de participation, mais en soulignant bien son caractère marginal et socialement sélectif³²⁸. Ainsi la résolution de la controverse apparaît en demi-teinte, en se concentrant sur les enjeux méthodologiques de l'investigation des préférences en matière de participation, elle ne vise pas tant à revenir sur l'interprétation qu'à en nuancer les conditions d'application, d'une manière qui pourra apparaître quelque peu subtile.

« Nous sommes d'accord avec le fait la plupart des citoyens préfèrent une *stealth democracy* par rapport à une démocratie directe, et une démocratie plus directe par rapport au statu quo. Cependant tandis que Hibbing et Theiss-Morse voient la préférence pour la *stealth democracy* comme une préférence intrinsèque et authentique des gens, nos résultats indique qu'il s'agit d'une préférence conditionnelle »³²⁹.

Ainsi la voie de conciliation entre *stealth* et *deliberative democracy* serait qu'une démocratie plus participative n'est pas une fin souhaitée en soi, et encore moins directement expérimentée dans les pratiques des citoyens même les plus engagés, mais une potentialité perçue comme un moyen de contrôle et de vigilance³³⁰. Mais ce passage d'une affirmation absolue et universelle à sa mesure conditionnelle et circonstanciée, aussi nécessaire qu'il soit à notre sens, n'était peut-être pas le principal reproche à faire à la controverse sur la demande sociale de participation, ni le moyen le plus convaincant d'en sortir.

2.2 L'exploration empirique de la controverse et les moyens d'en sortir

Dans cette controverse, les propositions les plus stimulantes sont celles qui font primer la confrontation empirique. Comme le résumait Guillaume Gourgues et Jessica Sainty, c'est le moyen d'aller contre cette « erreur fondamentale de l'offre de participation [qui conduit autrement à interpréter] le soutien de principe comme une demande de dispositifs réels »³³¹. Nous rapportons en ce sens (2.2.1) le constat de son impossible importation dans « le monde réel », pour ensuite l'intégrer à la ligne directrice de ce chapitre, en rappelant (2.2.2) que ce qui fonde l'intérêt analytique de la notion de demande sociale de participation est son caractère de « construction sociale ». Enfin, nous proposons (2.2.3) deux voies de sortie de la controverse, par le haut ou par le bas, qui prolongent les développements de la sous-section précédente, en privilégiant nous-même la seconde.

2.2.1 L'impossible importation de la controverse dans le « monde réel de la participation »

Les deux chercheurs proposent ainsi d'aller contre une certaine « artificialité » de ces débats, qui se situent « en dehors des réalités politiques et institutionnelles de la participation publique et semblent pouvoir s'étendre à l'infini par le biais d'un jeu d'expérimentation scientifique »³³² et de tester son importation dans ce qu'ils nomment le « monde réel de la participation », c'est-à-dire une offre de participation effective, qui existe en amont et en dehors de l'enquête.

³²⁹ M. A. NEBLO, *Deliberative Democracy between Theory and Practice*, op. cit., p. 142.

³³⁰ Pierre ROSANVALLON, *La contre-démocratie: la politique à l'âge de la défiance*, Paris, France, Seuil, 2006.

³³¹ G. GOURGUES et J. SAINTY, « La démocratie participative peut-elle convaincre la population de participer ? Analyse d'une enquête par sondage », op. cit., p. 5.

³³² *Ibid.*

A partir d'un sondage auprès de 1213 enquêtés, ils lient cette controverse à la connaissance et l'appréciation qu'ont les enquêtés de dispositifs participatifs effectifs. Leur premier résultat est celui d'une très faible connaissance. Moins d'un dixième affirme connaître des dispositifs participatifs, parmi lesquels deux tiers en citent effectivement un, notamment municipal. Cette connaissance de la démocratie participative est fortement liée à des indices de compétence politique (diplôme, intérêt, aptitudes) et « correspond très majoritairement au public usuel du jeu politique »³³³. En identifiant trois profils - discret (négatif), délibératif (positif) ou hésitant - ils concluent sur la difficile transposition de la controverse académique dans le « grand public ». Cette limite est méthodologique, la possibilité d'une mesure quantitative en la matière ne semblant guère porter ses fruits, mais elle s'explique aussi par « un postulat pour le moins douteux : présumer que la connaissance qu'ont les individus des opportunités de participation est corrélée à l'opinion qu'ils se font de ces mêmes opportunités »³³⁴.

Nous ne détaillons pas l'ensemble de leur proposition, qui rejoint les critiques que nous avons déjà adressé à la thèse de la *stealth democracy*. Nous en tirons une conséquence pratique pour l'étude de la participation, et plus particulièrement concernant l'usage heuristique pouvant être fait de la notion de demande sociale de participation³³⁵ : une catégorie d'analyse des représentations et des stratégies des acteurs, qui ont diversement intérêt à l'existence d'une offre de participation. Il s'agit ainsi non pas d'interroger l'existence d'une demande de participation mais les logiques qui prévalent à sa construction. C'est la première façon de reconsidérer la controverse autour de la demande sociale de participation: la resituer comme enjeu de luttes entre les acteurs.

2.2.2 La demande de participation : entre impasse théorique et construit social

Au terme de cette discussion, la notion de demande de participation apparaît en équilibre entre l'impasse théorique et le construit social. Elle fonde une partie des discours indigènes de « l'injonction à participer », mais ce qui prévaut chez les observateurs critiques c'est la négation de sa pertinence en tant que concept et de son existence en tant que fait social.

2.2.2.1 L'impasse théorique : une remise en cause fondamentale

Il faut d'abord tenir compte d'une remise en cause d'ordre épistémologique, qui fonde l'impasse théorique. Elle s'étend plus généralement à l'usage de l'analogie³³⁶ de l'offre et la demande dans le domaine politique, pour traiter des termes de l'échange entre gouvernés et gouvernants. Il est généralement concédé une certaine pertinence à la notion d'offre de produits politiques sur des marchés électoraux³³⁷. Mais le fait d'évoquer une demande s'avère plus problématique.

³³³ *Ibid.*, p. 10.

³³⁴ *Ibid.*, p. 11.

³³⁵ Nous traitons par la suite des conséquences de cette discussion pour notre recherche. Voir Chapitre 2 - S.II - 1.2.2 : Le rapport à la demande sociale de participation comme révélateur de l'évolution du projet de recherche

³³⁶ Jean-Claude PASSERON, « L'inflation des diplômes. Remarques sur l'usage de quelques concepts analogiques en sociologie », *Revue française de sociologie*, 1982, vol. 23, n° 4, p. 551-584 ; Giovanni BUSINO, « Notes sur les métaphores fondatrices de la connaissance sociologique », *Revue européenne des sciences sociales*, 2000, XXXVIII-117, p. 69-81.

³³⁷ D. GAXIE et P. LEHINGUE, *Enjeux municipaux*, op. cit.

« Dans l'analogie entre le choix politique et le marché, **le seul élément véritablement fondé** est en fait l'idée que **l'initiative des termes offerts** au choix appartient à des acteurs distincts et relativement indépendants de ceux qui choisissent finalement »³³⁸.

En effet dans l'analyse économique, la demande implique des préférences fixes et préalables à l'échange, quand en matière politique, notamment électorale dans le contexte de ces études, « le public répond aux stimuli politiques qui lui sont offerts »³³⁹. L'inadéquation se résume ainsi dans l'idée que l'expression de préférence exprimées est déterminée « dans et par la confrontation avec les termes offerts à son choix [...] il n'existe pas en politique de demande indépendante de l'offre »³⁴⁰.

La critique empiriquement fondée dissone par ailleurs avec des positions, que nous unifions sous l'appellation « post-moderne », qui font de la demande de participation une donnée contextuelle parmi d'autres. Elle serait à la fois conséquence et concomitance de la hausse du niveau d'éducation, du développement des revendications post-matérialistes, des nouveaux mouvements sociaux et d'une citoyenneté engagée³⁴¹. Le synopsis d'un ouvrage récent s'ouvre sur ce constat qui résume bien la tonalité d'une telle position, porteuse de nombreux implicites et qui prend à bien des égards la forme d'une *novlangue* conceptuelle. Les réticences scientifiques face à ces affirmations sont légions et légitimes.

« La **complexité croissante** des **territoires** interroge les modalités de leur **gouvernance** alors que le **processus de subjectivation** de la **société moderne** s'accompagne d'une forte **demande sociale de participation** »³⁴².

Certes les travaux socio-historiques sur la démocratie, du fait du recul induit par la perspective du temps long, invitent à concéder un espace conceptuel à l'idée qu'il y ait davantage de potentialité et d'effectivité de phénomènes s'apparentant à une certaine demande de participation. Mais la relation entre une offre et une demande de participation n'est alors abordée que de manière indirecte et est évacuée dans une tautologie. Par exemple, chez Pierre Rosanvallon, la nécessité d'une épreuve de discussion et de justification va avec l'affirmation que : « la démocratie participative correspond d'abord à une demande sociale »³⁴³. Mais ces considérations ont pour nous une importance périphérique : elles ignorent davantage qu'elles n'explorent la controverse. Par ailleurs si le couple offre-demande reste utilisé, par exemple pour aborder les processus de mobilisation, nous avons noté en introduction que d'autres couples analogiques peuvent tout aussi bien être mobilisés, en neutralisant ses implications économistes.

³³⁸ B. MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, op. cit., p. 290.

³³⁹ N. H. NIE, J. R. PETROCIK et S. VERBA, *The Changing American voter*, op. cit., p. 319.

³⁴⁰ B. MANIN, « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », op. cit., p. 288-289.

³⁴¹ Ronald INGLEHART, *The silent revolution: changing values and political styles among Western publics*, Princeton, Princeton University Press, 1977 ; David S. MEYER et Sidney G. TARROW, *The Social Movement Society: Contentious Politics for a New Century*, Rowman & Littlefield, 1998 ; Pippa NORRIS, *Critical Citizens: Global Support for Democratic Government*, OUP Oxford, 1999 ; Bruce E. CAIN, Russell J. DALTON et Susan E. SCARROW, *Democracy Transformed?: Expanding Political Opportunities in Advanced Industrial Democracies*, OUP Oxford, 2003 ; Russell J. DALTON, *Democratic Challenges, Democratic Choices: The Erosion of Political Support in Advanced Industrial Democracies: The Erosion of Political Support in Advanced Industrial Democracies*, Oxford University Press, UK, 2004 ; R. J. DALTON, *The Good Citizen*, op. cit. ; Larry DIAMOND et Marc F. PLATTNER, *How People View Democracy*, Johns Hopkins University Press, 2008.

³⁴² Sarah MONTERO, *Construire ensemble la ville culturelle: enjeux, modalités et perspectives de coopération à Bordeaux et à Québec*, Pessac, France, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2015.

³⁴³ P. ROSANVALLON, *La contre-démocratie*, op. cit., p. 302.

Ces difficultés intrinsèques et implicites dans le maniement de la notion peuvent expliquer en partie sa difficile acceptation. Mais elles sont rarement rappelées en lien avec la question de la demande sociale de participation : davantage que sa pertinence, en tant que catégorie d'analyse, c'est plus radicalement son inexistence, en tant que fait social, qui est mise en avant, pour aboutir à une déconstruction de son usage et de sa fabrique.

2.2.2.2 L'usage constructiviste : la demande comme catégorie des offreurs

En dehors de la sphère académique, ce sont des offreurs de (solutions de) participation, des entrepreneurs de cause, qui se réfèrent le plus aisément au caractère tangible d'une demande de participation³⁴⁴. Les promoteurs de l'offre (élus, professionnels, institutions, porte-paroles, parties-prenantes) sont dans le même temps ceux qui prétendent satisfaire ou incarner la demande sociale de participation³⁴⁵. La capacité à la révéler, la façonner et la canaliser est au fondement de la justification de leur expertise³⁴⁶. La reconnaissance d'une demande de participation a dès lors une visée instrumentale. Dans une paraphrase bourdieusienne, il ressort que comme l'opinion publique : dans l'acceptation implicitement admise par ceux qui en font usage, la demande de participation n'existe pas. Ce qui s'observe c'est « la construction sociale de ce qui est donné comme politique publique, susceptible de faire figure de réponse à une demande »³⁴⁷.

Du point de vue de l'analyse, la notion sert alors à révéler les intérêts qui la constituent, mais surtout elle redonne du sens à une demande qui s'avère non pas un préalable, mais bel et bien une création des procédures participatives et la conséquence de stratégies d'acteurs défendant à travers elle leur position d'intermédiation. La démocratie participative et plus spécifiquement la « demande de participation » sont alors réinterprétées, comme l'agenda d'une coalition de causes hétéroclite visant à faire de la « démocratie participative un problème public légitime » où l'on retrouve « des hauts-fonctionnaires, des militants associatifs [...] des mouvements sociaux [...] des élus locaux et nationaux, [...] des experts et professionnels de la participation »³⁴⁸. Une coalition qui agglomère des scènes, des époques et des objectifs assignés à la participation dont certains ne se rejoignent pas, voire peuvent être contradictoire. S'il y a bien une réalité d'une coalition d'entrepreneurs de cause autour de la démocratie participative, et plus généralement des enjeux de participation, il y a aussi des formes de luttes de définition et des inégalités de ressources et de positions. La thématique participative est un référentiel composite et à bien des égards une « arme des faibles », dont l'emploi est le plus souvent décrit comme le fait de groupes

³⁴⁴ L'autorité administrative indépendante en charge du débat public en France peut ainsi mettre sur le même plan dans son bilan décennal le constat d'une « forte demande sociale de participation et une demande de nombreux élus qui rencontrent des difficultés pour y répondre »*, puis faire valider par sondage interposé le présupposé que « 96% des Français jugent important que les pouvoirs publics tiennent davantage compte de l'avis des citoyens »**. Voir aussi : « Baromètre de la concertation et du débat public », Harris Interactive pour Res-Publica.

* CNDP, *La Pratique du débat public. Evolutions et moyens de la commission nationale* (2002-2012), p.81

**TNS-Sofres, 2014. Enquête présentée dans : CNDP, « Actes du colloque international : le citoyen et la décision publique », Paris, 16-17/06/2014, p.5 ; reprise dans : « Débat public recherche sérénité », *L'Humanité*, 11/02/2015

³⁴⁵ J. O'MIEL, *Mirages de la démocratie. L'indétermination de l'action publique participative.*, op. cit., p. 226 et sq.

³⁴⁶ Alice MAZEAUD et Magali NONJON, « De la cause au marché de la démocratie participative », *Agone*, 2015, vol. 56, p. 135-152.

³⁴⁷ Virginie ANQUENTIN et Audrey FREYERMUTH, *La figure de l'habitant. Sociologie politique de la demande sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 11.

³⁴⁸ C. BLATRIX, « Des sciences de la participation », op. cit., p. 60.

politiques ou techniques minoritaires³⁴⁹ ou nouvellement majoritaires à la recherche d'une légitimité³⁵⁰, que cet engagement seul ne suffit d'ailleurs pas à pourvoir. Les gains escomptés en la matière ne sont ni acquis d'emblée, ni attribués définitivement, comme le laisserait entendre une lecture hâtive des thèses instrumentalistes.

Mais même si les procédures participatives contribuent à faire advenir ce qui les justifie, la question des possibilités sociales et politiques de cet avènement reste posée. D'après nous, évoquer une « demande sociale de papier [...] [accréditée par un cortège improbable et hétérogène] sans questionner sa réalité, ses conditions de production, son caractère inégalement réparti »³⁵¹ est une grille de lecture dont l'apport heuristique et la force de dévoilement sont inversement proportionnels au niveau auquel se situe l'analyse : forte dans la compréhension de structurations d'ensemble de la participation comme catégorie d'action publique, comme domaine de recherche ou comme marché, mais faible dans l'appréhension de ses différentes concrétisations contextuelles et plus encore dans la compréhension de l'engagement participatif. Autrement dit, cette grille d'analyse perd en opérabilité dès lors qu'il s'agit d'étudier la participation et ses effets. Elle est difficilement conciliable avec une sociologie de l'engagement participatif, puisqu'elle disqualifie l'objet, sans pour autant expliquer les fondements sociaux et politiques d'une force de mobilisation d'intérêts hétéroclites, qui va jusqu'à prendre la forme d'un « collège invisible »³⁵². Ces analyses évoquent une demande sociale de participation qui s'autoalimente, qui « est le produit d'un incessant travail de construction, de mise en forme »³⁵³, et ce caractère autoréférentiel les rend difficilement réfutables.

Prendre au sérieux l'engagement participatif, a minima pour se donner la possibilité de comprendre le fait que des acteurs en fassent de même, nécessite ainsi de composer avec ce fait : l'absence de demande de participation n'implique pas l'absence de participation.

2.2.3 Sortir de la controverse « par le haut » ou « par le bas »

La thèse d'une démocratie furtive n'est pas inédite ou surprenante ; comme le souligne Erik Neveu dans un autre contexte.

« [Il existe] dans une partie au moins du corps social de façon objective une demande verbale de participation [...] surtout dans les catégories fortement diplômées [...] [elle] se décompose souvent vite devant les contraintes d'un investissement civique effectif »³⁵⁴.

C'est alors par un double mouvement d'institutionnalisation et de persistance des mouvements sociaux que cette verbalisation peut se traduire en actes : à la fois en ayant la possibilité de s'y impliquer en jouant le jeu ou en le déjouant, c'est-à-dire en en tenant compte mais en en faisant

³⁴⁹ Guillaume GOURGUES, *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises*, Thèse de science politique, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 2010.

³⁵⁰ Alice MAZEAUD, *La fabrique de l'alternance. La démocratie participative dans la recomposition du territoire régional (Poitou-Charentes 2004-2010)*, Thèse de science politique, Université de la Rochelle, 2010.

³⁵¹ C. BLATRIX, « Des sciences de la participation », *op. cit.*, p. 67.

³⁵² C. BLATRIX, « Des sciences de la participation », *op. cit.*

³⁵³ Alice MAZEAUD, « L'instrumentation participative de l'action publique : logiques et effets. Une approche comparée des dispositifs participatifs conduits par la région Poitou-Charentes », *Participations*, 2012, n° 2, p. 53-77, p. 66.

³⁵⁴ Erik NEVEU, « Le chercheur et l'infotainment : sans peur, mais pas sans reproche », *Réseaux*, 2007, no 118, n° 2, p. 167-182, p. 172.

un usage stratégique détourné³⁵⁵. Loïc Blondiaux et Yves Sintomer évoquent en ce sens des « procédures de consultation octroyées [que] le public [...] peut subvertir » pour souligner que la « vocation d'un dispositif réellement participatif [est] de faire surgir des formes d'expression et de mobilisation nouvelles »³⁵⁶ : la perspective est bien réactive et non préalable. La non-pertinence d'une demande sociale de participation à l'origine des politiques de démocratie participative est en fait un acquis largement partagé.

Nous rejoignons ici « l'hypothèse d'une politique de l'offre [et à] assumer la déconnexion qu'elle suppose entre l'adoption des dispositifs participatifs et tout effet de demande émanant des populations concernées »³⁵⁷. De là nous entrevoyons deux voies de sorties de la controverse : « par le haut » ou « par le bas » ; les deux se complétant utilement en constituant des échelles d'observation différentes du phénomène.

Par le haut, au sens où il s'agit alors de réinsérer les dispositifs participatifs dans une étude plus vaste des évolutions contemporaines de la gouvernementalité³⁵⁸. Cette sortie est un des dénouements envisageables d'une approche critique de la participation. Par le bas, au sens d'un retour à la participation comme expérience sociale vécue. C'est-à-dire s'intéresser à cet ensemble de faits sociaux et d'acteurs qui se revendiquent ou sont étiquetés au travers de ces catégories.

Notre recherche s'insère dans cette perspective d'étude des effets et des motifs de la participation. Si nous avons décidé de « sortir par le bas », c'est avec l'hypothèse qu'il est possible d'observer ce qui fait face à l'offre de participation tout en conservant une pertinence sociologique : les contextes d'actualisation d'une forme de « demande sociale de participation » contribuent à révéler les inégalités d'accès à une telle revendication. Autrement dit, la demande peut être dite « sociale », elle est d'abord celle de « certains » groupes sociaux. Potentiellement davantage celle des dominants lorsqu'elle s'exprimerait et davantage celle des dominés lorsqu'elle peinerait à se faire reconnaître. Dans ce cas avant même une demande de participation ce qui se jouerait c'est une demande de reconnaissance dans une lutte symbolique³⁵⁹ et la prise en compte d'une participation qui « ne coïncide pas avec les cadres habituels de fonctionnement de nos institutions »³⁶⁰.

S'il est admis que les politiques de participation sont des politiques de l'offre, il reste que l'offre ne fait pas que s'imposer de façon homogène sur la population, mais rencontre des pratiques de participation préexistantes et s'inscrit dans des trajectoires individuelles et collectives. Les enjeux de la participation apparaissent alors au croisement entre des dynamiques ascendantes, dans leur capacité à se faire entendre, et des processus descendants dans leur volonté de faire participer. Cette rencontre peut être lue comme un rapport de forces inégal, mais son

³⁵⁵ Sezin TOPÇU, *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome : critique et gouvernement de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2008)*, Paris, EHESS, 2010.

³⁵⁶ L. BLONDIAUX et Y. SINTOMER, « L'impératif délibératif », *op. cit.*, p. 34.

³⁵⁷ G. GOURGUES, « Avant-propos », *op. cit.*, p. 6.

³⁵⁸ G. GOURGUES, « Des dispositifs participatifs aux politiques de la participation. L'exemple des conseils régionaux français », *op. cit.* ; G. GOURGUES, S. RUI et S. TOPÇU, « Gouvernementalité et participation », *op. cit.* ; P. ALDRIN et N. HUBE, « L'État participatif », *op. cit.*

³⁵⁹ Julien O'MIEL et Julien TALPIN, « Espace et conflits dans la participation. Luttres symboliques et matérialité d'une controverse autour de la localisation d'une mosquée à Florence », *Lien social et Politiques*, 2015, n° 73, p. 33-52.

³⁶⁰ Marion CARREL, « La participation des habitants en France et à l'étranger, quoi de neuf ? », *Revue Quart Monde, Politique et grande pauvreté*, 2012 p.

enjeu demeure la création des conditions politiques et sociales d'une volonté et surtout d'une capacité effective de participation. En un sens, moins qu'une « demande de participation », ce qui importe ce sont des possibilités et des capacités, des volontés et des inclinaisons, et leur reconnaissance en contexte et sous conditions. Ce que nous résumons par la formule « pouvoir et vouloir participer en démocratie », considérant l'exploration des « sens de l'engagement participatif » comme un support empirique à la résolution de cette question.

Conclusion : Repères pour une sociologie de l'engagement participatif

1 Saisir la participation au concret et en contexte

Le premier et principal enseignement, que nous retenons des recherches sur la participation et ses effets, est le caractère partiel et parcellaire de leurs résultats. Autrement dit, le fait que ceux-ci sont irrémédiablement situés dans leur contexte de production. Nous en tirons ce premier repère : interroger la signification des dispositifs participatifs, c'est devoir nécessairement considérer leurs conditions et leurs portées en contexte et dans leur environnement³⁶¹. Cette notion pourra s'entendre différemment comme une attention aux situations et aux dispositions ; là encore renvoyant souvent à des ancrages théoriques. Mais ces variations ne modifient pas substantiellement le constat d'un nécessaire retour au contexte.

L'entrée par les dispositifs participatifs, sans pour autant se limiter à leur strict périmètre, permet l'étude effective de l'engagement participatif, ils en sont empiriquement à la fois la trace que l'enquêteur peut emprunter et les traces qu'il peut relever.

« La démocratie participative ne signifie pas « rien ». Ces différentes expressions théoriques et politiques reposent sur des réalités matérielles qui existent bel et bien. Ce sont ces réalités que l'on observe, étudie, piste, évalue commente, et qui portent un nom : celui des dispositifs participatifs. La démocratie participative [...] désigne un ensemble d'acteurs et de processus, rassemblés autour d'un champ d'expérimentations localisées. »³⁶²

Il ne s'agit pas d'une simplification visant à limiter le vertige conceptuel, mais bien d'un parti pris empirique et inductif assumé. Notre étude est celle de l'engagement participatif, en tant que réception d'une offre de participation. Elle intègre ainsi pleinement les logiques de l'offre à son périmètre, tout en la prolongeant par l'observation et l'analyse des représentations et des pratiques, qui se concrétisent en contexte et en confrontation aux dispositifs participatifs, qui en tant que cadres s'avèrent être à la fois permissifs et limitatifs.

Si la démocratie participative ne peut être résumée en une théorie politique unifiée et si ses promoteurs s'abreuvent à différentes sources plus ou moins conscientes, les expériences de politiques participatives peuvent être considérées comme les voies d'un même mouvement, celui de l'extension des opportunités de participation, au sein de dispositifs plus ou moins formalisés. C'est la définition que nous retenons. Notre approche prolonge la proposition de questionner les « conditions de possibilité, sociales et politiques, de la démocratie participative »³⁶³, en se centrant sur les pratiques politiques et sociales qui se déploient en lien avec l'offre institutionnelle de participation. Notre objet se résume ainsi comme les logiques sociales de l'engagement participatif, et non pas comme la démocratie participative.

³⁶¹ M. CARREL, « La citoyenneté plurielle. Appréhender les dispositifs participatifs dans leur environnement », *op. cit.*

³⁶² G. GOURGUES, *Les politiques de la démocratie participative*, *op. cit.*, p. 21.

³⁶³ L. BLONDIAUX et S. LEVEQUE, « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XXème arrondissement », *op. cit.*, p. 19.

2 Comprendre la participation comme expérience sociale vécue

Les offres institutionnelles de participation ne prennent sens que dans leurs réceptions et leurs appropriations par des acteurs. Ces opérations sont fonction de dispositions sociales à participer et des situations, qui en constituent des contextes d'actualisation, voire d'acquisition. Nous considérons ainsi la participation comme pratique située et comme expérience vécue. Le dispositif participatif ne saurait rendre compte pleinement du phénomène de l'engagement participatif, dont nous constatons qu'il le précède et le déborde une fois remis en perspective au sein d'une trajectoire sociale et d'un parcours de participation. L'offre de participation et le dispositif participatif, dont nous détaillons plus loin notre acceptation comme « espace-temps » de la participation, n'en a pas moins une part importante, il est à la fois cadre (contrainte) et entrée (opportunité), permettant la concrétisation de l'expérience et sa matérialisation en tant que telle ; il est d'ailleurs aussi ce qui la rend préhensible pour l'analyse.

« Les conditions de la participation sont donc à la fois des éléments constitutifs essentiels, à remplir pour que la participation se réalise, et des contraintes, s'imposant comme des exigences auxquelles se conformer pour participer. [...] Il n'y a donc pas lieu de considérer le rapport entre la participation et ses conditions (de mise en forme et de réalisation) comme contradictoires ou paradoxales. Au contraire la participation ne peut s'accomplir hors du monde, dans un espace dématérialisé et avec des personnes désincarnées. »³⁶⁴

Le questionnement sur les effets peut ainsi être renversé pour alimenter un autre versant des recherches visant à interroger les motifs d'actions et les registres de justification de la participation : comment des individus acceptent-ils de participer et qu'est ce qui les motive pour ce faire ? Notre contribution à ce débat est l'aboutissement d'une démarche empirique et inductive avec la volonté de ne pas préjuger des significations sociologiques de l'engagement dans la participation, et donc de ne pas nécessairement nous appuyer sur un cadre théorique préalable visant à situer les cas ou à comparer les observations³⁶⁵.

*

Nos principales questions à l'issue de ce dialogue avec les recherches sur la participation sont les suivantes. Quelles sont les logiques de l'offre de participation ? Quelles sont les conditions sociales de sa réception ? Quelles sont les significations de ses appropriations différenciées ? C'est de ces axes que nous tirons l'intitulé général de notre thèse : « pouvoir et vouloir participer en démocratie », que nous situons comme une contribution substantive et formelle³⁶⁶ à une sociologie de l'engagement participatif et de la participation.

³⁶⁴ Julien CHARLES, *La participation en actes: entreprise, ville, association*, Paris, Desclée de Brouwer, 2016, p. 25 ; 141.

³⁶⁵ C'est peut-être là une limite des études qui reposent sur l'importation de paradigmes forts, comme la sociologie de la domination ou la critique de la gouvernementalité, forts au sens où leur usage engage des conceptions du monde social qui peuvent conduire à déterminer les résultats de l'analyse. Mais c'est aussi une limite potentielle d'approches d'inspiration pragmatique, qui pour certaines, en s'appuyant sur un modèle grammatical préalable, par exemple de cités ou de régimes d'engagements, semblent ensuite ne plus chercher qu'à cocher les cases, de cette grille préétablie. Nous revenons dans les chapitres suivants sur le premier point au travers de la notion de dispositif participatif et sur le second au travers de la notion de motifs de la participation.

³⁶⁶ Au sens de la théorie ancrée, où une théorie substantive correspond à un domaine empirique particulier et où une théorie formelle correspond à un domaine conceptuel.

Barney GLASER et Anselm STRAUSS, *La découverte de la théorie ancrée: Stratégies pour la recherche qualitative*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 123.

Chapitre 2 : Choix des terrains, posture de recherche et stratégie empirique

Notre enquête s'appuie sur un travail de terrain réalisé, principalement entre 2012 et 2015, dans trois villes françaises d'environ 20 000 habitants. Dans ces villes, les exécutifs locaux ont fortement mis en avant la démocratie participative, tant durant la campagne électorale, que dans leur gestion municipale. Le cadre de la participation est celui d'une « offre institutionnelle de participation », telle que définie auparavant, dont la mise en œuvre couvre des périodes différentes dans chaque ville, depuis 1995, 2001 ou 2008, de la plus ancienne à la plus récente.

La **section (I), retour sur la sélection des terrains d'enquête, entre approche localisée et comparée**, est dédiée à l'explicitation des critères de sélection des terrains de l'enquête. Nous y interrogeons notamment les conditions de leur comparabilité au prisme des contextes locaux. Cette section est davantage centrée sur les contextes, que sur le récit de l'émergence des offres de participation et leurs caractéristiques procédurales, qui sont pleinement abordées dans le chapitre suivant. Cette réflexion sur la comparabilité est complétée par une exploration des cas logiques manquants, dont la compréhension contribue à préciser le périmètre de notre étude.

Notre stratégie empirique cumule les méthodes quantitatives et qualitatives : observations, questionnaires et entretiens, et a été reproduite et adaptée pour chaque terrain. Nous avons entamé cette recherche dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (Cifre), en tant que doctorant salarié d'une entreprise spécialisée dans l'organisation, l'accompagnement et l'animation de démarches participatives. Une recherche se doit d'interroger les conditions sociales, qui ont rendu possible sa formulation en tant qu'objet de recherche et sa réalisation en tant que recherche financée. La Cifre rend d'autant plus évidente cette exigence, quand « l'absence de frontière nette entre les divers statuts (enquêteur, prestataire et partenaire de recherche) semble être de plus en plus courante en raison de l'évolution des modes d'organisation et de financement de la recherche »³⁶⁷. Dans notre cas la possibilité même de réaliser une Cifre explicite le lien de notre objet à un domaine d'activités professionnelles, au sein duquel évoluent des entreprises, qui sont potentiellement intéressées à accueillir, voire développer, des recherches sur leurs activités.

La **section (II) posture de recherche et données de l'enquête**, propose une analyse des implications d'une enquête en tant que professionnel de la participation. Nous revenons sur comment nous avons composé avec cette position, au travers d'ajustements et de prise de distance, liés à la sélection des terrains et à l'évolution du projet de recherche. Nous concluons ce développement par une présentation des différentes méthodes mobilisées pour le recueil et l'analyse des données.

³⁶⁷ Isabelle ARPIN, « Une expérience grandeur nature. Pratiquer une sociologie plus participative ? », *Communications*, 2014, n° 94, p. 109-123.

Section I : Retour sur la sélection des terrains, entre approche localisée et comparée

Dans la restitution du travail d'enquête et l'analyse des données, notre position est de chercher à rendre compte des spécificités de chaque terrain, pour ensuite en interroger la comparabilité, plutôt que d'emblée mener la comparaison³⁶⁸. Notre démarche se revendique plus généralement d'une perspective inductive et s'inscrit dans une approche localisée du politique³⁶⁹. Le cumul des observations dans différents contextes, leur rapprochement et leur comparaison est ce qui soutient la montée en généralité à partir des cas retenus³⁷⁰. Il ne s'agit pas d'opposer pertinence de la comparaison et minutie de l'étude de cas approfondie³⁷¹, mais plutôt de chercher en quoi les apports issus d'un terrain permettent d'éclairer les autres volets de l'enquête. Il s'agit donc de bien de raisonner sur des cas, mais aussi à partir d'eux³⁷² pour interroger des phénomènes qui les dépassent et dont ils constituent une illustration spécifique : l'offre de participation, l'engagement local, la participation politique....

« La pensée par cas [...] choisit de procéder par l'exploration et l'approfondissement des propriétés d'une singularité accessible à l'observation. Non pour y borner son analyse ou statuer sur un cas unique, mais parce qu'on espère en extraire une argumentation de portée plus générale, dont les conclusions pourront être réutilisées pour fonder d'autres intelligibilités. [...] Le cas survient et il pose en tant que tel des questions. [...] Il ne sert à rien de taire ou d'ignorer tout ce qu'un constat doit au contexte [...] au contraire puisqu'on fait sinon jouer à la clause *ceteris paribus* le rôle d'un alibi méthodologique illimité. »³⁷³

Il faut aussi tenir d'une relative interdépendance des cas, du fait de similarités d'échelle et de temporalité, mais aussi de faits sociaux dont l'ampleur dépasse le périmètre de chacun³⁷⁴ : transformations du pouvoir local, institutionnalisation de la participation, circulation des méthodes participatives. Il s'agit donc bien, au-delà d'une perspective strictement descriptive et

³⁶⁸ Giovanni SARTORI, « Bien comparer, mal comparer », *Revue internationale de politique comparée*, 1994, vol. 1, n° 1, p. 19-36.

³⁶⁹ J.-L. BRIQUET et F. SAWICKI, « L'analyse localisée du politique », *op. cit.* ; F. SAWICKI, « Les politistes et le microscope », *op. cit.*

³⁷⁰ Howard Saul BECKER, *La bonne focale: de l'utilité des cas particuliers en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2016, p. 24-25.

³⁷¹ David GUERANGER, « La monographie n'est pas une comparaison comme les autres », *Terrains & travaux*, 2013, n° 21, p. 23-36.

³⁷² Howard Saul BECKER, *Les ficelles du métier: comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002.

³⁷³ Jean-Claude PASSERON et Jacques REVEL (dir.), *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005, p. 9-10, 33-34.

³⁷⁴ Cette remarque est parfois formulée comme un obstacle, dit « problème de Galton », au sens où « l'explication d'un phénomène devient de plus en plus difficile en raison de la présence de phénomènes de diffusion, d'imitation, d'importation et autres, dérivant de leur interdépendance politique »*, de là plutôt que plusieurs cas apparent il n'y aurait finalement que des variantes du même cas**. De notre point de vue ce « problème » est en réalité un aspect à part entière de notre objet, qu'il s'agisse des sources communes, historiques ou institutionnelles, de la démocratie participative ou des phénomènes de circulation ; ce qui revient par exemple à « faire la part du national dans les comparaisons infranationales »***. Sa prise en compte nous semble ainsi un apport heuristique : nos cas illustrent un même phénomène, et c'est cela qui soutient la comparaison et la montée en généralité.

*Leonardo MORLINO, *Introduction à la politique comparée*, Armand Colin, 2013 ; **Roberto MIGUELEZ, *La comparaison interculturelle: logique et méthodologie d'un usage empiriste de la comparaison*, Montréal, Canada, Presses de l'Université de Montréal, 1977 ; ***Julie POLLARD et Pauline PRAT, « La part du national. Comparer des politiques infranationales dans un environnement multi-niveaux », *Revue internationale de politique comparée*, 2012, vol. 19, n° 2, p. 37-56.

monographique³⁷⁵, de chercher à tirer des enseignements généralisables sous conditions, c'est-à-dire en assumant leur inscription contextuelle³⁷⁶. Les variables sont pertinentes dans un cadre historique qui en détermine la portée, mais permettent de formuler les concepts pour rendre-compte des continuités ou des absences de continuités entre les contextes³⁷⁷.

« La production de la théorie à partir de l'analyse comparative requiert une multitude de cas soigneusement sélectionnés, mais il ne s'agit pas d'exiger du sociologue [...] une description exhaustive d'un domaine mais de développer une théorie qui rende compte d'une grande partie des comportements étudiés. Le sociologue dont l'objectif principal est la production de théorie n'a pas besoin de connaître la situation concrète mieux que les personnes qui y sont elles-mêmes impliquées (une tâche d'ailleurs impossible). Son rôle et sa formation consistent à faire ce que les profanes ne peuvent pas faire : élaborer des catégories générales et établir leurs propriétés pour rendre compte de situations et de problèmes aussi bien généraux que spécifiques. »³⁷⁸

Cette perspective se concrétise dans l'écriture par une alternance de juxtapositions monographiques et de restitutions termes à termes³⁷⁹. Mais avant l'écriture et la recherche de traits structurants, ce sont bien les conditions de la production des données qui engagent celles de la comparaison³⁸⁰, d'où notre choix de reproduire une même stratégie empirique, malgré des différences dans l'accès à chaque terrain qui doivent être contrôlées. Le déroulement de l'enquête de terrain implique une adaptation progressive du questionnement et des façons de l'assumer³⁸¹. Notre enquête articule une approche extensive et intensive, en cumulant les méthodes quantitatives et qualitatives, mais aussi en réitérant des questionnements et en les précisant progressivement, autant pour poser de nouvelles questions, que de meilleures questions³⁸². La diversification et la recherche d'autres perspectives ne sont pas antinomiques d'une attention aux spécificités individuelles, collectives, locales et historiques.

Nous mobilisons ici deux approches complémentaires pour analyser notre sélection des terrains d'enquête : la première interroge (1) leur comparabilité et la deuxième propose, en creux, (2) une exploration des cas logiques manquants.

³⁷⁵ D. GUERANGER, « La monographie n'est pas une comparaison comme les autres », *op. cit.*

³⁷⁶ B. GLASER et A. STRAUSS, *The discovery of grounded theory*, *op. cit.* ; Traduction : B. GLASER et A. STRAUSS, *La découverte de la théorie ancrée*, *op. cit.*

³⁷⁷ Jean-Claude PASSERON, *Le raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l'argumentation*, Nouvelle édition revue et augmentée (1ère édition : Nathan, 1991)., Paris, Albin Michel, 2006.

³⁷⁸ B. GLASER et A. STRAUSS, *La découverte de la théorie ancrée*, *op. cit.*, p. 120.

³⁷⁹ Vincent BEAL, « Résoudre les tensions entre généralisation et singularité par l'écriture comparative ? », *Revue internationale de politique comparée*, 2012, vol. 19, n° 1, p. 39-59.

³⁸⁰ Cécile VIGOUR, *La comparaison dans les sciences sociales: pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte, 2005 ; Laure de VERDALLE, Cécile VIGOUR et Thomas Le BIANIC, « S'inscrire dans une démarche comparative », *Terrains & travaux*, 2013, n° 21, p. 5-21.

³⁸¹ Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, « La politique du terrain: Sur la production des données en anthropologie », *Enquête*, 1995, n° 1, p. 71-109.

³⁸² Pour Howard Becker il s'agit de se servir « des cas pour trouver plus de variables. Ce modèle a deux objectifs quasi-simultanés : comprendre suffisamment le cas étudié pour savoir comment il a pris la forme observée et, dans le même temps, repérer des traits à chercher dans d'autres cas, similaires à certains égards, mais différents par d'autres aspects ». H. S. BECKER, *La bonne focale*, *op. cit.*, p. 26.

La comparaison est un support privilégié du raisonnement sociologique, elle permet de saisir un fait sociologique en relation avec des contextes spécifiques et d'isoler des variables pertinentes. Pour le dire avec Emile Durkheim : « la sociologie comparée n'est pas une branche particulière de la sociologie ; c'est la sociologie même, en tant qu'elle cesse d'être purement descriptive et aspire à rendre compte des faits ». Emile DURKHEIM, *Les règles de la méthode sociologique*, 17^e éd., Paris, Presses Universitaires de France, 1968, p. 137.

1 La comparabilité des terrains au prisme de deux entrées contextuelles

Nous interrogeons la comparabilité de nos terrains au travers de deux entrées contextuelles : (1.1) le contexte sociodémographique et (1.2) le contexte politique local, ce dernier incluant les caractéristiques des offres de participation. En quoi ces cas se rapprochent-ils et se différencient-ils ? Quelles questions permettent-ils de soulever ?

1.1 La comparabilité des terrains au prisme des contextes sociodémographiques : des petites villes moyennes entre banlieue, urbain et péri-urbain

Avant même d’aborder les offres de participation, les trois villes retenues pour l’enquête peuvent être caractérisées par leurs contextes sociodémographiques, qui en constituent l’environnement. Ces données d’ensemble déterminent le périmètre social, géographique et institutionnel de l’étude : la production et la réception des offres de participation dans des petites villes moyennes. Nous présentons successivement les raisons et les implications de notre choix de travailler sur des villes de 20 000 habitants, en détaillant nos terrains, (1.2.1) du point de vue de leur implantation territoriale en tant que villes urbaines ou péri-urbaines, (1.2.2) de leur évolution démographique et (1.2.3) des caractéristiques sociologiques de leur population. Enfin, (1.2.4) nous relierons cet exposé à notre problématique, en explorant les principales hypothèses qui en découlent.

1.1.1 L’implantation territoriale de petites villes moyennes urbaines et péri-urbaines

Les trois villes retenues sont volontairement similaires en termes de poids démographique : environ 20 000 habitants. Elles font toutes parties d’une communauté d’agglomération, dont elles sont une des villes les plus importantes, après la ville-centre³⁸³. Leur dimension peut justifier pour les exécutifs locaux la médiation par des dispositifs participatifs dans la gestion municipale, sans pour autant rendre impossible une prise en compte qualitative des différents réseaux de sociabilité et d’interconnaissance. Autrement dit, ces terrains permettent pour l’enquêteur d’envisager d’acquérir une certaine familiarité, sans pour autant s’y enfermer³⁸⁴.

1.1.1.1 Des villes moyennes « objectives » : proposer une classification unifiée

³⁸³ Rennes pour Bruz et Lorient pour Lanester, le cas d’Arcueil est à part en tant que ville de la proche banlieue parisienne, si Arcueil reste un centre important de l’agglomération du Val de Bièvre et du département du Val de Marne, la référence en termes de ville-centre pour les habitants est bien Paris, à portée de RER, voire de Vélib.

³⁸⁴ Pour prendre un cas inverse : lors des élections municipales de 2014, la médiatisation du cas du « village participatif » de Saillans nous a fait nous interroger sur le fait d’y voir un terrain potentiel. Mais la taille de cette commune rurale de 1200 habitants rendait l’inclusion dans notre triptyque trop peu justifiable. Par ailleurs, après « plus de 80 sollicitations de journalistes, de chercheurs, de citoyens et d’élus désireux de s’inspirer de leur méthode » décomptés en six mois, ce terrain pouvait sembler sur-sollicité, d’autant plus au vu de sa taille.

Voir : *Rue 89*, 29 mars 2014 : « A Saillans, les 1199 habitants ont tous été élus au 1^{er} tour ! » ; *Le Monde*, 18 avril 2014 : « A Saillans, les habitants au pouvoir » ; *La Croix*, 30 juillet 2014 : « Les habitants de Saillans s’essaient à la démocratie participative » ; *Bastamag*, 4 septembre 2014 : « Dans un village de la Drôme, la révolution participative est en marche ! » ; *Rue 89*, 30 octobre 2014 « Retour à Saillans ».

Sur ce sujet, voir : Mario BILELLA, « La démocratie participative à l’épreuve du terrain » Mémoire de M2, sous la direction de Loïc Blondiaux, Université Paris 1, Paris, 2016.

En évoquant des « petites villes moyennes », nous faisons référence à la définition de l'Insee des villes moyennes : entre 20 000 et 100 000 habitants. Nous nous situons donc au plancher de l'intervalle, voire même en dehors puisque la définition concerne plus précisément : des « aires urbaines dont les villes centre ont une population comprise entre 20 000 et 100 000 habitants »³⁸⁵. Nous maintenons par la suite la dénomination « villes moyennes » par convention et compte-tenu du fait qu'aucune définition ne fait l'unanimité³⁸⁶ et parce que notre étude est centrée sur le niveau municipal. En effet, si l'inscription dans un territoire plus large est une donnée structurante, tant écologique, économique et sociale, que politique et institutionnelle, et ce notamment avec le développement de l'échelon intercommunal, maintenir une désignation communale, c'est rappeler que ce périmètre possède une « matérialité fortement inscrite dans l'histoire et la culture locale [comme] espace de centralité pour les individus et les fonctions »³⁸⁷.

▪ **Tableau C2-1 : Principales caractéristiques démographiques des trois villes**

	BRUZ	LANESTER	ARCUEIL
Nombre d'habitants	16 612 ³⁸⁸	22 164 ³⁸⁹	20 100
Densité	554,7	1 206,50	8 626,60
Agglomération	Rennes Métropole	Lorient Agglomération	Val de Bièvre
Première ville de l'agglomération (en nombre d'habitants)	Rennes (208 033)	Lorient (57 408)	Villejuif (55 923)
Nombre d'habitants dans l'agglomération	413 953	230 000	204 395
Rang dans l'agglomération / nombre de communes	2 / 43	2 / 25	6 / 7
Aire urbaine³⁹⁰	679 866	214 066	12 292 895
Distance routière au centre de la ville centre	14 km	4 km	8 km (Paris) ³⁹¹
Catégorisation	Périurbain	Urbain	Urbain

Malgré un nombre d'habitants équivalent, ces villes se distinguent du point de vue de leur implantation territoriale. Arcueil appartient à l'aire urbaine de Paris, dite capitale, Bruz à l'aire urbaine de Rennes, dite métropolitaine et Lanester à l'aire urbaine de Lorient, dite moyenne, selon le vocable de la statistique nationale. Chacune constitue une part variable de son aire d'appartenance géographique. Le poids démographique de Bruz et de Lanester est ainsi non-négligeable, avec respectivement environ 2,5% et 10% de la population de l'aire urbaine à

³⁸⁵ Jean-Michel FLOCH et Bernard MOREL, *Panorama des villes moyennes*, Insee, Direction de la Diffusion et de l'Action régionale, 2011.

³⁸⁶ Frederic SANTAMARIA, « La notion de «ville moyenne» en France, en Espagne et au Royaume-Uni », *Annales de Géographie*, 2000, t. 109, n°613, p. 227-239.

³⁸⁷ Christophe DEMAZIERE, « Pourquoi et comment analyser les villes moyennes ? Un potentiel pour la recherche urbaine », *Métropolitiques*, 2014.

Voir aussi : Albert MABILEAU, Claude SORBETS et Institut d'études politiques de Bordeaux Centre d'étude et de recherche sur la vie LOCALE, *Gouverner les villes moyennes*, Pedone, 1989.

³⁸⁸ Les chiffres sont ceux du recensement de 2014. La municipalité estime par ailleurs régulièrement la « population réelle » à 18.000 habitants, du fait d'une démographie croissante.

Source en ligne : <http://www.ville-bruz.fr/Population.html> (consulté en janvier 2014)

³⁸⁹ Chiffres du recensement de 2011, les données actualisées en 2014 ne sont pas disponibles au moment de la rédaction.

³⁹⁰ D'après l'Insee, une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

³⁹¹ Au vu de la situation de la ville, c'est la mesure de la distance à Paris qui fait ici sens et qui correspond au vécu des habitants. La référence à Villejuif ne ferait d'ailleurs pas sens même d'un point de vue administratif, puisque le siège de l'agglomération se situe à Arcueil. « L'agglomération » n'est pas une mesure qui renvoie à une même réalité dans ce cas.

laquelle elles appartiennent, quand celui d’Arcueil est infinitésimal, dans le contexte particulier de l’Île-de-France³⁹². Mais du strict point de vue de l’intercommunalité, ces trois villes sont des entités démographiques, et donc politiques, relativement importantes.

A partir des principales caractéristiques territoriales et démographiques, une classification peut être proposée : entre un type périurbain à Bruz et un type urbain à Lanester et Arcueil. La dimension urbaine de ces deux villes n’est néanmoins pas du même ressort. Lanester, si elle est continue avec la ville centre à laquelle un pont la relie, est aussi marquée par sa proximité à des espaces moins urbanisés. La faible population de son aire urbaine en témoigne, tout comme la toponymie locale : le quartier Est de la ville est nommé « La Campagne » ; il est aussi désigné par des habitants comme le « XVIème de Lanester », pour évoquer les propriétés plus prospères qui y sont implantées en comparaison du centre-ville. Tandis qu’Arcueil est une ville de proche banlieue parisienne, pleinement encadrée dans une aire urbaine et avant tout définie par sa proximité à Paris ; une motivation souvent exprimée dans le récit des trajectoires résidentielles. Elle comprend davantage de quartiers populaires clairement identifiés et délimités en tant que cités HLM, ce qui est certes aussi le cas à Lanester mais dans une moindre mesure. Enfin, Bruz, si elle appartient à une aire urbaine plus importante que Lanester, relève néanmoins de la catégorie du périurbain, du fait de la distance à la ville-centre et de la densité³⁹³.

En résumé, **la classification la plus spécifique** est : **péri-urbain** à Bruz, **semi-urbain** à Lanester, proche **banlieue** à Arcueil ; **la classification la plus englobante** est : **ville moyenne** fortement liée à la ville-centre de l’aire urbaine.

1.1.1.2 Des villes moyennes « subjectives » : étudier les sociabilités sans s’y enfermer

Les classifications officielles ne s’avèrent pas moins toujours subjectivement réinterprétées selon les expériences sociales des individus. Nous avons ainsi pu autant rencontrer des personnes qui qualifiaient ces « villes moyennes » d’urbaines et grandes, et d’autres qui les qualifiaient de campagnardes et petites. Cette relativité s’explique en fonction de leur propre trajectoire résidentielle : venir d’un village voisin, avoir toujours vécu ici ou avoir voyagé ou habité dans des métropoles en France ou à l’étranger, sont autant de marqueurs sociaux qui agrandissent ou rétrécissent le rapport à la ville, « moyenne », « trop grande » ou « trop petite ». Mais ce que les habitants interrogés évoquent le plus régulièrement ce sont des « villes à taille humaine », entre « ville et campagne »³⁹⁴. Certes, dans une moindre mesure à Arcueil, mais même dans cette ville de banlieue, les habitants les plus ancrés et les plus investis dans la vie locale, la décrivent fréquemment comme « un village »³⁹⁵, catégorie de perception qui leur est d’ailleurs spécifique

³⁹² Ces données chiffrées ne sont pas sans effet sur les représentations : il est plus fréquent et facile de relativiser la division des assemblées participatives « par quartier » en soulignant que l’ensemble de la population communale représente moins qu’un arrondissement de Paris, où le périmètre d’un conseil de quartier peut correspondre à plus de population que l’ensemble de ceux de la commune.

³⁹³ Plus exactement, Bruz est périurbaine d’un point de vue morphologique, c’est-à-dire du fait de l’éloignement et de la discontinuité du bâti vis-à-vis de l’agglomération, à la différence de Lanester et d’Arcueil. D’un point de vue fonctionnel, prenant notamment en compte le fait qu’une partie non négligeable de la population travaille dans la ville-centre ou une autre ville de l’aire urbaine, les trois villes pourraient être dites périurbaines. (Voir : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/periurbain>) Nous retenons ici la première définition qui distingue plus clairement les trois cas retenus, tout en soulignant ici leur similarité selon l’autre définition.

³⁹⁴ Eléments les plus fréquents en réponse à la question « vous sentez vous attaché à votre ville ? ».

³⁹⁵ Ce terme revient spontanément dans un septième des réponses à la première question ouverte du questionnaire.

et illustre bien la subjectivité du rapport au territoire et l'importance de la densité des sociabilités locales.

Cette appréhension subjective du territoire, fait de la ville le support de réseaux sociaux plus ou moins étendus, denses et accessibles. C'est cette intuition d'une possibilité de saisir et d'inclure dans l'enquête ces réseaux d'interconnaissance, sans pour autant que tout revienne à s'expliquer informellement à travers eux, qui a justifié le choix de cette échelle intermédiaire. Les dispositifs participatifs y font sens en tant que moyen nécessaire, ou en tout cas justifiable, de la mise en scène du rapport entre gouvernants et gouvernés³⁹⁶, sans pour autant faire perdre de vue l'importance des autres espaces d'interconnaissance préexistants. Le choix de cette échelle permet de concevoir un équilibre entre les voies formelles et informelles, universalistes et localistes, d'accès à la participation et donc de les cumuler dans une même enquête. Autrement dit, travailler l'hypothèse d'appropriations différenciées et socialement situées de l'offre de participation, nous semble davantage appropriée dans le cadre d'une ville moyenne, que d'une bourgade, notamment dans la recherche de traits transposables à d'autres contextes.

1.1.2 Les variations démographiques : faire le lien entre dispositifs participatifs et intégration de nouvelles populations

Les dynamiques de participation dans ces villes doivent aussi pouvoir être interrogées au vu des changements dans les populations municipales. Ces villes se différencient en effet du point de vue de leur croissance démographique, qui s'avère être une donnée utile pour comprendre les dynamiques sociales et politiques locales. En effet les variations démographiques ont potentiellement une influence sur les rôles attribués aux dispositifs participatifs en matière d'intégration des nouveaux arrivants dans la commune.

■ **Tableau C2-2 : Evolution de la population municipale entre 1990 et 2011**

Ville	Variation de la population sur la période			
	1990-1999	1999-2006	2006-2011	1990-2011
Bruz	+63%	+8%	+17%	105%
Lanester	-1%	+3%	-2%	0%
Arcueil	-11%	+6%	+5%	-1%

C'est à Bruz que cette croissance est la plus conséquente, notamment sur la période 1990-1999, où la ville a connu une augmentation de sa population de 63%. Sur deux décennies, le nombre d'habitants a doublé (+105%), tandis qu'il est resté stable à Lanester et Arcueil, cette dernière ayant connu une baisse après 1990, compensée à partir de 1999. La thématique des

³⁹⁶ Cette variabilité d'une nécessité de la mise en ingénierie de la participation se retrouve à l'échelle même des dispositifs et illustre peut-être plus concrètement notre propos. Ainsi dès qu'un dispositif participatif de type assemblée réunit un faible nombre de personnes, il est régulièrement quelqu'un dans l'assemblée, que cela soit un participant ou un organisateur, en tous cas généralement quelqu'un plus à l'aise avec cette solution, pour proposer de « ne pas s'embêter » avec le protocole formel, que peut induire le dispositif en termes de prise de parole, de cadrage de la production (déroulé, séquence, règles de prise de parole, production écrite) : « chacun n'a qu'à parler quand il veut », « on est entre nous », « on se connaît tous ». A l'inverse, dès que le nombre de participants rend cette spontanéité difficile ou rend évident le faible partage de la parole qu'elle permet, alors le cadrage de la participation devient davantage accepté et plus fréquemment pensé comme un apport à l'expression plutôt qu'un frein. Cette analogie peut à notre sens se prolonger à l'échelle d'une ville, au sens où un plus grand nombre d'habitants rend moins crédible le fait de faire reposer la participation uniquement sur une spontanéité que permettrait la proximité d'un entre soi ; ce qui signifie, ni que les dispositifs participatifs ne doivent pas composer avec cette problématique, ni que l'interconnaissance n'y ait pas une forte importance, ainsi que nous le verrons.

« nouveaux habitants », saisie par les politiques municipales comme un enjeu à part entière, est ainsi plus prégnante à Bruz que dans les deux autres villes.

L'évolution démographique à Bruz se caractérise par un taux plus fort de personnes dont la date d'arrivée dans la commune est récente : 12,6% de la population en 2011 habitait en dehors de la commune un an auparavant. Ils sont deux fois moins : 5,9 et 7,8% à Lanester et Arcueil. Surtout parmi ces 12,6%, ils sont 4,8% à venir d'autres régions de France métropolitaine, un taux qui n'est que de 0,9 et 1,2% à Lanester et Arcueil. Cette plus forte mobilité résidentielle est le corolaire d'une croissance démographique, qui s'illustre notamment dans la ville par la création de nouveaux quartiers. Là encore, la présence de nouveaux quartiers est un élément important de la mise en place d'une offre de participation visant l'intégration de ces populations.

1.1.3 Les caractéristiques sociologiques des populations municipales : établir un référentiel de la sélectivité sociale des dispositifs participatifs

Ces trois villes se distinguent par la sociologie de leur population, nous en résumons ici les caractéristiques principales, mises en perspective par rapport aux moyennes nationales à partir des données statistiques du recensement de 2011 de l'Insee³⁹⁷. La population des villes de Bruz et d'Arcueil est plus jeune, avec 23,7% et 22% d'habitants ayant entre 15 et 29 ans, comparés aux 18,6% à Lanester et à une moyenne nationale de 18%. A l'inverse Lanester se caractérise par une population plus âgée, avec 14,7% de 60-74 ans et 10,4% de 75 ans et plus ; des taux similaires à la moyenne nationale, là où Bruz et Arcueil ont des taux inférieurs.

En matière de catégorie socio-professionnelle, les faits les plus notables parmi ces trois villes sont, par catégories : le faible taux de cadres et professions intellectuelles supérieures à Lanester (3,9%), tandis que celui-ci est fortement supérieur à la moyenne nationale (8,9%) à Bruz (13,4%) et Arcueil (15,6%). La répartition est similaire, dans une moindre mesure, pour les professions intermédiaires. En ce qui concerne les employés, la représentation est davantage équilibrée par rapport à la moyenne nationale (16,6%), inférieure à Bruz (16,1%) et supérieure à Lanester (18,3%) et à Arcueil (19,8%). Les ouvriers sont eux fortement présents à Lanester (16%), quand à l'inverse le taux d'ouvriers dans la population est inférieur à la moyenne nationale (13,3%) à Bruz (10,8%) et à Arcueil (9,6%). Enfin, et cela est à mettre en rapport avec ce qui a déjà été observé en termes de classe d'âges, les retraités sont fortement présents à Lanester (30,2%), supérieur à la moyenne nationale de 26,6%, tandis qu'à Bruz et Arcueil ils sont 18,9%.

Les populations de ces trois villes se distinguent également par leur niveau de diplôme³⁹⁸ plus élevé à Bruz, pour les premiers et seconds cycles universitaires, et à Arcueil pour les seconds cycles universitaires. Tandis que la population de Lanester se caractérise par un fort taux de dernier diplôme obtenu inférieur au baccalauréat.

Ces données nous sont fondamentalement utiles et seront régulièrement mobilisées, car elles constituent le référentiel de la mesure de la sélectivité sociale des dispositifs participatifs. En effet, pour juger de la représentativité, il faut pouvoir dire en quoi les participants effectifs se

³⁹⁷ Les données du recensement 2014 ne sont pas accessibles dans leur intégralité pour toutes les villes au moment de la rédaction. Nous mettons à disposition en annexe l'ensemble des données utilisées.

³⁹⁸ Ces données sont bien entendues à mettre en perspective par rapport aux différences générationnelles de peuplement : il est par exemple attendu que s'observe un plus fort taux de Certificat d'Etudes Primaires dans une population plus âgée.

différencient des participants potentiels. Les offres de participation retenues se caractérisent par leur ouverture à tous les volontaires, c'est-à-dire qu'elles ne ciblent pas telle ou telle catégorie sociale, c'est donc l'ensemble de la population qui sert de référence.

1.1.4 Des données sociodémographiques constitutives d'hypothèses de recherche

La comparaison entre ces trois communes se justifie à l'aune de notre objet d'enquête : la mise en œuvre d'offres institutionnelles participation publique. Mais ces données contextuelles influent potentiellement sur les termes de la comparaison et rappellent que l'étude de la production et de la réception des offres de participation, ne se fait pas toute chose égale par ailleurs. Le tableau C2-3 résume ces caractéristiques, pour souligner les aspects les plus spécifiques à chaque commune, en prenant comme référentiel les données nationales.

■ **Tableau C2-3 : Synthèse des principales caractéristiques sociodémographiques des trois villes**

	Bruz	Lanester	Arcueil
Catégorisation	Périurbain	Urbain	Urbain
Population	Jeune	Âgée	Jeune
Evolution démographique	Forte	Stable	Stable
Aire d'attractivité démographique	Départementale, Nationale	Départementale	Régionale
Catégories socio-professionnelles surreprésentées	Cadres Professions intermédiaires	Ouvriers Retraités	Cadres
Secteurs d'activités surreprésentés	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	/	Commerce, transports, services divers
Taux de chômage	Faible	Fort	Très fort
Ancienneté d'emménagement	Récente	Ancienne	Ancienne
Logement social	Faible	Fort	Très fort
Niveau de diplôme	Fort	Faible	Fort
Moyenne de revenu/imposition	Très fort	Faible	Moyen
Inégalité des revenus	Faible	Moyenne	Forte

Quels pourraient être les effets de ces différences sociodémographiques observables dans le cadre l'enquête ? Avant même de prendre en compte les différentes offres de participation, ce que nous savons de chaque ville nourrit différentes hypothèses, qui complètent les hypothèses de recherche générales. En quoi ce qui s'observe en lien avec les dispositifs participatifs est-il à l'image de chaque ville ? Ou y-a-t-il au contraire des régularités, nonobstant les spécificités sociodémographiques ? Plusieurs variables peuvent être retenues en ce sens³⁹⁹.

La première est **l'évolution démographique et la présence de nouveaux habitants**. Les dispositifs participatifs sont-ils un moyen d'intégration de ceux-ci ? Cette question associe d'emblée l'idée d'intégration à la qualité de nouvel habitant. Mais la présence d'anciens habitants peut aussi être interrogée en ces termes, puisqu'eux aussi peuvent comprendre leur participation comme un moyen d'étendre leurs cercles de sociabilité, ou au contraire comme une marque de leur enracinement et la répétition d'un entre soi. L'évolution démographique peut aussi supposer

³⁹⁹ Voir Chapitre 6 - S.II - 2 Retour sur les principales hypothèses attenantes aux données sociodémographiques

un renouvellement de la population, qui se répercuterait sur le recrutement des dispositifs. Au vu des statistiques municipales, cette variable devrait fortement différencier Bruz des deux autres villes : si les dispositifs participatifs sont un potentiel moyen d'intégration de population nouvelle, alors cela devrait être d'autant le plus le cas dans cette ville.

La deuxième est l'**âge de la population**. Le public des dispositifs participatifs est-il d'autant plus jeune que la population municipale l'est et inversement ? Cette hypothèse est posée compte tenu de l'affirmation d'une moindre participation des plus jeunes. Ce résultat varie-t-il en fonction de l'âge moyen de la population de référence ? Parmi nos cas, les participants dans les villes de Bruz et d'Arcueil devraient alors être plus jeunes.

La troisième est une variable composite, définissant le niveau socio-économique de la population : **catégorie socio-professionnelle, niveaux de revenus, niveaux de diplôme...** Elles permettent d'interroger la représentativité des participants par rapport à la population municipale. Le corolaire logique d'une telle hypothèse est que les décalages observés permettent d'objectiver les biais de recrutement parmi les participants des dispositifs participatifs. La logique est la même qu'en ce qui concerne l'âge de la population : la sélectivité sociale face à la participation varie-t-elle en fonction du contexte ?

La quatrième est une variable composite, l'**hétérogénéité sociale de la population**. Une ville ou un quartier, qui regroupe une plus forte variété de situations sociales pourrait induire une plus forte diversité dans le public des dispositifs participatifs ou au contraire mobiliser de façon privilégiée une partie de la population, quel que soit son poids. Cette hypothèse est proche des précédentes, mais permet d'approfondir la question des distorsions entre publics participants et populations municipales. La sélectivité sociale dans la participation n'a pas les mêmes implications selon l'hétérogénéité sociale de la population d'ensemble. Les trois cas permettent de nourrir cette interrogation. En effet par rapport aux données nationales, la moyenne des revenus est très forte, faible et moyenne à Bruz, Lanester et Arcueil, mais les inégalités de revenus y sont respectivement faibles, moyennes et fortes. Sont-ce les écarts absolus ou relatifs qui ont une influence sur la sélectivité sociale des dispositifs participatifs ? Pour le dire plus directement : si tendanciellement on participe toujours moins quand on est pauvre, est-ce plus ou moins le cas quand les inégalités sont élevées ou faibles à l'échelle municipale ?

Enfin, la dernière variable intéressante concerne les **spécificités résidentielles** de la ville, autrement dit les tendances en matière d'habitat et d'implantation locale. Différents indices peuvent être mobilisés en ce sens : **statut d'occupation** des résidents (part de propriétaires, locataires, de logements sociaux), le fait de **travailler dans la commune** de résidence, d'y **avoir des enfants scolarisés...** Tous ces indices d'un ancrage local, en plus de l'**ancienneté de résidence**, peuvent être étudiés par rapport à leur répercussion sur la participation.

1.2 La comparabilité des terrains au prisme des configurations politiques locales et des procédures participatives

Les offres de participations sont centrales dans notre étude. Au-delà des variables démographiques, ce sont des critères politiques et procéduraux, qui ont prévalu dans la sélection de ces terrains. Ils permettent d'interroger en contexte les conditions politiques et sociales de l'émergence d'offres institutionnelles de participation dans ces villes moyennes. Nous présentons

(1.2.1) les contextes politiques locaux durant lesquels ces politiques de participation publique ont été mises en place et qui définissent la temporalité de notre étude. Puis (1.2.2) nous revenons sur une caractéristique commune importante, le fait que la thématique participative y soit mise en avant de manière volontaire par les élus en intégrant une forte exigence méthodologique. Enfin (1.2.3) nous introduisons un fil conducteur de l'enquête : le fait que ces offres de participation présentent des caractéristiques procédurales variées, qui permettent d'interroger les effets du cadrage. Ce propos se veut ici introductif : il est nécessaire à ce développement sur la sélection des terrains, mais il ne prend vraiment sens qu'au regard de la prochaine grande partie dédiée aux « logiques de l'offre ».

1.2.1 Les contextes politiques locaux d'offres de participation et leur temporalité

Les cas étudiés sont relativement unifiés du point de vue de la temporalité et de l'historicité des faits observés. Au plus large, en prenant comme repère les élections municipales, la période de 1995 à 2014-(2016) couvre l'ensemble de notre étude, bien qu'une attention aux mandats précédents reste nécessaire. Les contextes politiques locaux illustrent différemment la mise en œuvre d'offres de participation municipales. Nous les décrivons comme différentes « configurations d'alternance » par et avec la démocratie participative.

■ **Tableau C2-4 : Contextes politiques locaux, centrés sur les mandats « participatifs » entre 1997 et 2014**

Ville	Exécutif local porteur de la démocratie participative	Mandats effectués	Contexte politique local après 1945
Bruz	Liste de gauche associative (Bruz cap à Gauche)	2008 - 2014	Ville divers droite, maires fortement implantés ayant effectué de longs mandats (1950-1960 ; 1960-1989 ; 1989-2008). Alternance en 2008 face à une droite locale divisée. Nouvelle victoire de la droite unie en 2014 au 1 ^{er} tour.
Lanester	Liste de gauche associative (Lanester Nouvelle Citoyenneté)	Liste : depuis 2001. Maire actuel : depuis 2004	Ville communiste, PCF jusqu'en 2001. Maire PCF ayant effectué 43 ans de mandat. LNC fondé en partie par des dissidents communistes (maire de 2001 à 2004) et socialistes (maire depuis 2004). Liste réélue en 2014 pour un troisième mandat.
Arcueil	CAP-Gauche citoyenne / EELV (PS-PCF-EELV)	Maire actuel : depuis 1997	Ville communiste, PCF de 1964 à 1997. Lors du dernier mandat, en 1995, le maire communiste réformateur se présente sous l'étiquette de CAP-Gauche citoyenne et prend ses distances avec le PCF. Le maire actuel lui succède en cours de mandat en 1997, et se représente par la suite sous l'étiquette EELV. Il est réélu en 2014 pour un quatrième mandat.

Chacune des périodes correspond aux mandats des maires à la tête des exécutifs locaux auxquels est attribuée la genèse des politiques de participation publique étudiées. La plus longue période est à Arcueil, avec les mandats de Daniel B. depuis 1997, 2014 étant l'année de sa troisième élection. La deuxième est à Lanester, avec l'élection de la liste Lanester Nouvelle Citoyenneté depuis 2001, avec comme tête de liste Jean-Claude Perron, auquel Thérèse T. succède en cours de mandat en 2004, avant d'être élue en 2008 et réélue en 2014. A Bruz l'unique mandat de maire de Philippe C. s'insère dans cet intervalle entre 2008 et 2014.

Ces cas permettent ainsi de traiter des offres institutionnelles de participation entre la fin des décennies 1990 et le milieu des années 2010. La temporalité de l'étude permet d'en saisir les évolutions et les continuités. Cette sélection interroge par ailleurs un phénomène commun à nos

trois terrains : la constitution de listes associatives de gauche en dehors des partis politiques, pour construire l'alternance par la démocratie participative. Les parcours de ces élus permettent d'éclairer les logiques et les conditions sociales d'émergence de ces propositions dans la compétition électorale locale.

1.2.2 Le caractère volontariste et réflexif des offres de participation

Du fait de la taille des villes, les offres de participation y sont « volontaristes ». En effet, 20 000 habitants est un chiffre en deçà des seuils légaux, comme par exemple les 80 000, au-delà desquels les conseils de quartiers sont obligatoires⁴⁰⁰. Ce caractère volontariste, c'est-à-dire à l'initiative des élus locaux, est un critère à part de notre sélection. Il a aussi justifié, en plus des éléments sociodémographiques évoqués, de ne pas inclure de villes plus grandes, quand bien même cela aurait permis de combler des caractéristiques absentes des cas retenus. Notre intérêt premier est d'étudier des offres de participation et leurs réceptions, alors que celles-ci sont positionnées comme allant au-delà des requis minimaux de la législation et qu'elles sont portées par des élus qui y voient un intérêt au-delà de celui de se plier à leurs obligations. Ce qui retient notre attention ici, c'est une logique de l'offre qui s'entend d'un point de vue normatif comme « il faut le faire bien » et non pas « il faut bien le faire ».

Cette exigence procédurale caractérise chacun de nos terrains. Le simple rappel de l'aspect à la fois volontariste et central de l'offre institutionnelle de participation dans ces municipalités implique la prise au sérieux de la participation, en tant que principe politique et gestionnaire. Ces terrains sont donc en partie des cas exemplaires, impliquant un travail adhésion des élus et des agents, en interne et en externe à l'institution, dans le sens duquel vont différents observateurs ayant partie liée à l'offre de participation.

« Lanester ça a quand même été l'icône de l'Adels [...] ils ont vécu une aventure extraordinaire, ils ont fait basculer le vieux système socialo-communiste sur la base d'un projet démocratique [...] ils ont participé au forum des conseils de quartiers, amené des délégations complètes au forum de la démocratie locale [...] et il y a pas eu que les conseils de quartiers » (Entretien 74, Paris, fév. 2015, Alain, 59 ans, Consultant ; Ancien salarié ADELS)

« [A l'échelle de Rennes Métropole] en fait il y a à boire et à manger, il n'y a pas énormément de participation... Je pense que les actions les plus poussées, les plus réfléchies, c'est Bruz » (Entretien 8, Rennes, sept. 2012, Christine, 49 ans, Sociologue - Rennes Métropole)

« [Bruz] c'est le seul endroit où on arrive à travailler avec un collectif d'élus aussi important, [ailleurs] on fait une réunion on a un élu qui n'est pas le maire qui est un peu la minorité de la majorité et après il va falloir remonter au maire, aux adjoints qui sont pas d'accords, là on a une chance inouïe de travailler avec des vrais collectifs [sans devoir] convaincre ceux qui y croient pas au-dessus. Je trouve ça juste génial. » (Carnet de terrain, réunion d'équipe Missions Publiques, Paris, avril 2013, Judith, Damien, consultants)

« [Il y a beaucoup d'exemples] où le système [de pétition] ne fonctionne pas. [...] Seule Arcueil fait exception semble-t-il, le seuil fixé étant très bas pour une ville de 18.000 habitants : 200 signatures. » (Compte-rendu, octobre 2015, présentation dans une formation d'élus et d'agents en Rhône-Alpes, universitaire)

Ces étiquetages normatifs par des entrepreneurs de cause, acteurs de l'offre et leurs entourages, prestataires ou observateurs, dont nous faisons nous-mêmes partie, s'inscrivent généralement dans le registre de la « réflexivité » et de la « sincérité ». C'est à partir de ces

⁴⁰⁰ D'autres dispositifs peuvent néanmoins recouvrir un caractère réglementaire, même à cette échelle, par exemple dans le cadre d'aménagements urbanistiques ou de la politique de la ville, mais cela ne change pas la logique volontariste qui prévaut dans ces villes : les éventuelles obligations légales sont incluses et anticipées par les offres de participation volontariste, et ce d'autant qu'elles vont généralement au-delà d'un cadre souvent minimal.

critères normatifs, plus ou moins précis, que sont évaluées et sanctionnées ces offres de participation en tant que « bon exemple » de démocratie participative⁴⁰¹. Cette perspective normative n'est pas celle que nous développons, mais elle reste néanmoins éminemment présente en tant que catégorie investie par des acteurs, alors qu'ils activent périodiquement des dispositions réflexives quant à l'offre de participation ou leur participation.

Cette intuition n'est pas pleinement objectivable et renvoie en partie à notre propre expérience de professionnel de la participation. Choisir un terrain est aussi affaire d'une rencontre avec les acteurs qui permettent d'y avoir accès. Nous dirons simplement qu'au-delà de tous les critères que nous avons pris en compte, notre choix a aussi été motivé par l'envie de travailler dans ces villes, parce que nous avons été en partie convaincu du sérieux de l'offre de participation qui y était mise en œuvre et de l'effectivité de l'intention qui la soutenait. Nous aurons régulièrement l'occasion d'interroger et de mettre en perspective ce propos par la suite, mais à ce stade nous assumons de les avoir également retenus, car ils nous sont apparus comme des exemples « convaincants » de formalisation d'une offre institutionnelle de participation. Ce critère éminemment subjectif et normatif ne constitue pas une catégorie d'analyse pertinente en soi, mais il fait sens au regard de notre projet de recherche.

1.2.3 Les effets des formats et du cadrage de la participation

Chacun des cas retenus présente des particularités procédurales, qui permettent d'interroger en contexte leurs effets sur les logiques de l'engagement participatif. En quoi le fait de « faire participer » de telle ou telle façon a-t-il ou non des effets ? Et dans quelle mesure ? Quelles sont les particularités chaque terrain à cet égard ? Nous proposons ici un aperçu global des caractéristiques procédurales des offres de participation, suivi d'une courte présentation de chaque cas, en insistant sur les questions spécifiques que chacun permet d'aborder.

⁴⁰¹ Nous repensons ici à une réaction suite à une présentation lors d'un séminaire, du politiste Luigi Bobbio qui interrogeait à juste titre la forte spécificité de ces terrains, où « contrairement à bien des municipalités, les élus semblent engagés et savoir ce qu'ils font. J'ai consulté leur site internet, et ça m'a tout de suite marqué ». Nous traduisons d'après nos notes et le remercions pour ses remarques et ses critiques formulées à cette occasion. Programme de recherches doctorales Paris/Turin 2012-2013. « La démocratie représentative est-elle ? États des lieux et perspectives de recherche en France et en Italie », Università degli Studi di Torino, 24 mai 2013.

▪ Tableau C2-5 - Résumé des caractéristiques procédurales des offres de participation

Dispositifs participatifs	Arcueil (1996-2015)	Bruz (2009-2014)	Lanester (2002-2014)
<i>Instances participatives pérennes et territorialisées</i>	6 assemblées de quartier Participation ouverte Un collectif d'habitants référents (4 à 6) et un élu de quartier Une enveloppe de 20 000 € 3 à 4 réunions par an	Non	8 conseils de quartier Participation ouverte Jusqu'à 35 conseillers de quartier, 8 membres de bureau, 1 président (habitant) et 1 élu référent. 4 à 5 réunions par an
<i>Rencontres entre élus et habitants</i>	Non formalisé dans l'offre de participation	Visites de quartier organisées par les élus. 10 par an	Une visite annuelle organisée par chaque conseil. Permanence des élus chaque mois (mairie et marché)
<i>Référendums et pétitions</i>	- 4 référendums locaux recensés entre 1999 et 2014 (renouvellement urbain) - 200 signatures pour mise à l'ordre du jour du conseil municipal (quinzaine en 20 ans)	Non formalisé dans l'offre de participation	Non formalisé dans l'offre de participation
<i>Budget municipal</i>	« Avis motivé des assemblées de quartier sur le budget » : un essai non renouvelé	Réunion publique d'information sur le budget	« Conseil municipal participatif sur le budget » Une réunion avec une liste de demandes des conseils
<i>Ateliers thématiques / Comités de citoyens</i>	Groupes ponctuels, commission des assemblées de quartier Non formalisé dans l'offre de participation	Ateliers thématiques (déplacements, aires de jeu, développement durable, urbanisme) Comité d'usagers (médiathèque, salle de spectacle, centre social)	Groupes ponctuels, commission des conseils de quartiers Non formalisé dans l'offre de participation
<i>Forum</i>	Non formalisé dans l'offre de participation (forum des associations)	Forum de la démocratie locale : mise en débat de la méthode en 2009, 2010, 2011. Forum citoyen : ateliers de propositions et vote en 2012 (forum des associations)	Assises de la citoyenneté en 2003, 2005, 2007, 2011 (en alternance avec un forum des associations)

1.2.3.1 Bruz, une gamme d'opportunités : le choix d'une participation sans instances territorialisées

A Bruz le cadre de la participation se caractérise par le choix assumé d'opter pour une approche non territoriale, sans instances pérennes de quartier. Les dispositifs participatifs ont été mis en place par rapport à une figure « repoussoir »⁴⁰², celle de conseils de quartier perçus comme étant peu attractifs pour une majorité d'habitants et comme favorisant une « notabilisation » et une « professionnalisation » de certains habitants. C'est ainsi que les agents territoriaux et les élus en charge de la mise en œuvre et du suivi des dispositifs nous les résument en entretien, et c'est également de la sorte qu'ils les publicisent :

... en direction des habitants : « Permettre à tous de participer, c'est aussi **adapter les outils aux attentes et aux contraintes des habitants** : varier les thèmes et les niveaux d'implication, travailler sur des sujets concrets, imaginer de nouvelles formes de participation » (Extrait du prospectus, « guide de la démocratie locale », distribué à la population)

... en direction des acteurs institutionnels : « - La participation des habitants est un sujet complexe [...] il y a une peur de l'engrenage, d'un investissement qui prend trop de temps [...]

Où on ne s'engage plus pour des causes, mais peut-être plus sur des projets. [...] - Notre boîte à outils, elle vise à « structurer » notre démocratie [...] à inclure la diversité des populations qui composent la ville [...] ça n'est pas qu'une méthode, c'est un projet, une idée d'un autre type de fonctionnement de la cité. » (Extrait du carnet de terrain, observation d'une réunion intercommunale, juin 2013. Echange entre deux élus et une sociologue).

Les élus ont donc promu des dispositifs de participation fonctionnant sur le mode du projet, avec la volonté de faire participer le plus grand nombre en pensant adapter les dispositifs aux « possibilités » et « envies » de chacun. Une partie des dispositifs proposés (visites de quartier, réunion publique) s'apparentent à une forme de démocratie de proximité renouvelée. D'autres ont une portée plus « participative » et « délibérative » : ateliers thématiques, comités consultatifs, comités d'usagers. Ils sont davantage articulés à la mise en discussion et la construction des politiques publiques ; ce sont eux qui correspondent le mieux à l'idée du « groupe projet ». Enfin la municipalité organise durant ce mandat un forum annuel, d'abord réservé aux initiés intéressés aux discussions sur la procédure et la méthode, puis plus ouvert pour sa dernière édition en 2012 en incluant plus de thématiques. Ce terrain permet d'interroger spécifiquement les effets du choix d'une participation par projet sur le recrutement des participants et l'activation d'une plus forte variabilité de dispositions à participer.

1.2.3.2 Lanester, des conseils de quartier à leur suppression

A Lanester la participation s'inscrit dans une séquence plus longue. De 2002 à 2014, huit conseils de quartier, animés par des groupes d'habitant, se sont réunis. La « formule » est renouvelée suite aux élections de 2014 pour adopter ici aussi une forme de concertation par projets, pour remplacer des conseils de quartiers « essoufflés ». Le cas de Lanester permet à la fois une analyse longitudinale des trajectoires de participants dans les conseils de quartier, mais aussi des logiques qui ont prévalu à leur arrêt. Dans cette ville, la participation est particulièrement articulée à la municipalité ; le groupe majoritaire a fait de cette politique une « marque distinctive » de son action. La démocratie participative y est un enjeu politique fort. Lanester, du fait des données à notre disposition et de la longueur de la séquence observable, est notre terrain le plus approfondi. Il est notamment celui qui nous permet d'interroger de la façon la plus satisfaisante la notion de parcours de participation, pour ces mêmes raisons, mais aussi

⁴⁰² Sauf autre indication, les éléments entre guillemets font référence au « langage indigène ».

du fait de l'accessibilité des données administratives. L'arrêt du dispositif central de l'offre de participation permet aussi d'interroger les effets de rupture dans les parcours. Enfin, la mise en œuvre d'une nouvelle offre, plus proche de celle de Bruz, permet d'y aborder les mêmes questions, de façon plus longitudinale et en neutralisant en partie les effets de contexte. Nous mobilisons à cet égard les résultats partiels d'une deuxième enquête entamée en 2016, sur le budget participatif qui y a été mis en place.

1.2.3.3 Arcueil, des assemblées de quartier : continuité des pratiques et évolution des discours

A Arcueil, la principale forme de participation consiste en six assemblées de quartier, dont le fonctionnement n'est pas strictement équivalent aux conseils lanestériens. Ces différences permettent d'enrichir la comparaison. En effet, les assemblées sont dirigées et animées par des élus, en lien avec des collectifs restreints d'habitants référents et prennent la forme de réunions publiques. Il y a ainsi une distinction plus claire entre les « acteurs » et les « spectateurs » de l'assemblée de quartier, pour reprendre les termes de l'élue en charge de ces questions. La moindre accessibilité des données dans cette ville, notamment en ce qui concerne les listes de participants, mais aussi à l'inverse, la plus grande facilité à y réaliser des observations, a eu un impact sur notre stratégie empirique ainsi que nous le détaillons plus loin. Cette adaptation de notre approche empirique a eu un effet positif : celui de nous donner accès à des participants intermittents, faiblement investis dans l'assemblée et dont il s'agissait pour la plupart d'une participation nouvelle et unique, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas renouvelé par la suite. Ce terrain permet ainsi d'inclure des formes faibles et très ponctuelles de participation. Le contexte long de mise en œuvre des assemblées de quartier permet aussi d'interroger un certain écart entre une pratique qui semble relativement continue, mais à laquelle s'accolle un discours politique permanent de « renouvellement ». L'impression d'un recommencement à chaque mandat est en partie un effet de la temporalité de l'enquête, dans la suite des élections municipales 2014, mais elle interroge aussi les fondements même de la notion d'offre institutionnelle de participation et son lien de dépendance aux institutions représentatives. Une autre particularité d'Arcueil est le recours à des référendums locaux et la reconnaissance d'un droit de pétition local pour la mise à l'ordre du jour de sujets au conseil municipal. Ces formes plus directes de participation éclairent potentiellement un autre pan du sujet, mais elles sont des formes peu utilisées et davantage présentes dans les discours et les mémoires, que dans les pratiques observables durant notre enquête.

*

La variabilité de ces configurations et des offres de participation permet ainsi de produire une analyse d'ensemble des effets du cadrage sur les logiques sociales de la participation. Le cumul d'une approche localisée et comparative, intensive et extensive, vise à interroger l'entière du phénomène de production et de réception des offres de participation, pour en isoler les aspects spécifiques et les traits communs, voire leur possible transposition à d'autres contextes ou leur généralisation.

2 Exploration des cas logiques manquants à partir des configurations politiques locales

Pour compléter ce retour sur le choix des terrains, nous adoptons une approche en creux, visant à interroger et à expliquer les aspects non couverts par la sélection. Il n'est pas ici question de traiter de cas réels, qui n'auraient pas été retenus pour l'enquête – nous traitons à part ce point dans l'encadré C2-1 – mais de proposer une exploration des cas logiques manquants, à partir des variables liées aux configurations politiques locales. En effet, il nous semble avoir suffisamment argumenté les apports de notre sélection du point de vue des caractéristiques sociodémographiques et des cadres procéduraux des offres de participation. Mais la relative similarité de nos terrains du point de vue des contextes politiques locaux interroge légitimement dans quelle mesure nous aurions pu enrichir notre comparaison.

Nous abordons d'abord, (2.1) les logiques de la comparaison par les variables plutôt que par les cas, pour décrire les cas logiques absents, puis (2.2) nous nous centrons sur l'absence la plus évidente de notre sélection : la non-présence de villes gouvernées par la droite⁴⁰³.

Encadré C2-1 : Les enseignements de deux « cas manqués » : précisions de la problématique et de la posture de recherche

Au-delà des cas manquants, notre enquête de terrain a aussi connu des cas « manqués » ; autrement dit des lieux que nous avons finalement choisi de ne pas retenir, souvent après une étude documentaire – par exemple pour Grigny (Grand Lyon), Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais), Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine) – voire une première phase de terrain pour deux d'entre eux : Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine Maritime) et Saint-Herblain (Loire-Atlantique). Leur non-retenue a permis d'éclairer rétrospectivement notre problématique. Ce développement fait aussi le lien avec la section suivante, dédiée à notre posture de recherche. En effet, c'est la recherche d'une convergence entre notre recherche et notre statut de salarié, qui explique la tentative de leur intégration à l'enquête.

Saint-Etienne-du-Rouvray, ville communiste de 28 000 habitants, commande en 2013 un appel d'offre portant sur un « marché de mission de conseils et d'accompagnement stratégique et méthodologique de la politique de démocratie locale ». Dans la réponse écrite avec nos collègues, nous incluons un « état des lieux de la participation citoyenne sur la ville », faisant le lien avec notre position de chercheur et notre thèse. L'entreprise remporte la mise en concurrence, mais la mission qui devait s'effectuer sur deux ans est finalement annulée, du fait de restrictions budgétaires et de la réorganisation du service démocratie participative.

Malgré l'impossibilité de cumuler les positions de consultant et de chercheur, nous avons d'abord conservé l'idée de faire de cette ville un terrain. Nous nous sommes rendu sur place en février 2014, pour une journée d'observation et la réalisation d'un premier entretien avec le chargé de mission démocratie participative, suite à laquelle nous sommes revenu sur notre décision. Notre journal de terrain évoque ainsi cet épisode : « sur le fond, je ne suis pas sûr de l'adéquation entre ma recherche et ce que j'ai pu entrevoir. [...] Mon enquête actuelle s'attache à un objet : les parcours des participants, mais dans un contexte : celui d'une offre de dispositifs participatifs municipaux [...] d'où un possible décalage [...] Saint Etienne me semble un terrain intéressant, mais pour une thèse qui serait différente. Souvent les personnes rencontrées ont employé des termes du type « *cela se joue dans l'informel* », « *c'est un travail de fourmi* », « *un travail quotidien* »... [...] Faire une étude intéressante nécessiterait soit, dans une posture d'observation, une démarche ethnographique poussée [...], soit d'être dans une posture "d'intervention sociologique" »⁴⁰⁴.

⁴⁰³ Nous remercions ici Julien Fretel d'avoir soulevé à juste titre cet aspect lors de la présentation de notre recherche à l'occasion du bilan des thèses organisé par notre école doctorale en octobre 2014.

⁴⁰⁴ Journal de terrain – Impressions suite à la journée à St Etienne du Rouvray, février 2014. Le style s'explique du fait que ce texte ait d'abord été rédigé comme brouillon d'un courriel d'explication auprès des personnes sollicitées, avant de comprendre leur statut de notes personnelles permettant d'expliciter un sentiment de non-adéquation avec notre projet de recherche, et donc de ne pas les partager, pour leur préférer un appel téléphonique.

En l'absence d'intervention conjointe avec le cabinet, il est apparu que nous n'étions pas en mesure d'observer les logiques de la production et de la réception d'une offre institutionnelle de participation, telle définies dans les premières vagues d'enquête. La mise en cohérence d'une telle offre aurait justement été l'objet de l'intervention annulée du cabinet-conseil. Cette remarque interroge le rôle des prestataires privées, dans la circulation des méthodes en matière de démocratie participative, et nous avons à partir de là davantage inclus cet aspect.

Par ailleurs, ce cas manqué illustre une forte articulation entre la « participation citoyenne » et « l'éducation populaire ». Alors qu'il souhaitait nous présenter des agents en charge des différents dispositifs participatifs à inclure dans l'étude, le fonctionnaire nous a fait faire la tournée des différents centres sociaux de la ville, dont les activités étaient fortement éloignées de l'idée d'une mise en discussion des politiques municipales. Il nous a été par exemple proposé de suivre un spectacle de danse, dit « participatif », au sens où une chorégraphe professionnelle travaillait avec des habitants, dont certains vivaient des situations sociales difficiles, pour monter avec eux un spectacle. Cet exemple a été le plus évident pour nous faire comprendre, que nous ne donnions pas la même signification aux termes « dispositifs participatifs ». Là encore, ce constat nous a incité à davantage inclure cet aspect dans l'étude des logiques de l'offre. Les offres de participation que nous avons retenues relèvent de « la participation citoyenne », plutôt que de « l'empowerment » ou de « l'injonction participative », comme exposé dans le premier chapitre⁴⁰⁵.

La non-retenue de ce terrain de recherche a permis de mieux expliciter la délimitation de notre objet d'étude et de comprendre en quoi les cas retenus permettaient effectivement de le traiter. Enfin, le protocole que nous avions déjà déployé par deux fois n'était guère reproductible : il comprenait une première vague de questionnaire suivie d'observations et d'entretiens, là où il aurait fallu plutôt pouvoir assumer un engagement ethnographique, que ne permettaient pas la poursuite des autres activités en tant que salarié. En ce sens, le choix de notre protocole, outre l'intérêt d'avoir un éclairage quantitatif sur la participation, est à comprendre au regard du temps disponible dans le cadre d'une Cifre supposant un emploi salarié à plein temps.

Saint-Herblain, ville socialiste de 44 000 habitants, commande une étude à un consultant indépendant à l'automne 2014, dans la perspective de la refonte de son offre de participation, et la préparation de « rencontres de la démocratie locale ». Notre employeur nous a détaché en tant que sous-traitant auprès de ce consultant, pour réaliser une série d'entretiens avec des responsables de centres sociaux et des conseillers de quartier. La temporalité décalée de la refonte de l'offre de participation rendait l'inclusion de ce terrain improbable. L'approche de ce cas nous a donc été imposée dans le cadre de notre emploi salarié et nous pourrions simplement dire que n'avons pas réussi à faire de nécessité vertu en la matière. Nous avons rapidement convenu de ne pas le retenir, pour des raisons d'incompatibilité des postures de prestataire et de chercheur qui nous sont apparues clairement lors des entretiens. En effet réaliser des entretiens chronométrés, en étant mandaté par la municipalité dans un but de réorganisation, implique une relation d'enquête qui n'est guère propice à un questionnement qui dépasse ce cadre utilitariste.

Cette enquête a ainsi été réalisée en un mois et demi, et nous n'avons pas ensuite donnée suite à l'éventualité d'y donner suite. Nous l'avons considérée au même titre que l'ensemble des activités réalisées en tant que salarié : un contre-point, nous permettant d'enrichir nos données et de mettre nos terrains en perspective ; par exemple en constatant la similarité des postures et des questionnements des conseillers de quartier. Le principal apport analytique de cet exemple de terrain possible a été l'intuition d'une évolution à l'œuvre dans la logique de l'offre de participation, avec une volonté de remplacer les instances pérennes de quartier par une participation ponctuelle par projets. Deux ans plus tard, ces intuitions sont explicitement résumées sur le site internet de la ville : « Les premiers dialogues herblinois, organisés à l'automne 2014, ont permis de *renouveler en profondeur les instances de participation et de privilégier le mode projet et le pragmatisme.* » Nous revenons plus loin sur ce résultat de notre enquête, mais signalons simplement ici que c'est à l'occasion de cette prise de distance avec nos terrains que ce cadre d'analyse nous est apparu pour la première fois, ce qui rappelle l'intérêt « d'aller voir ailleurs » pour enrichir la connaissance des cas. Ce terrain entrevu, nous a également permis d'entamer une réflexion sur notre posture de recherche, les applications et les implications d'une recherche menée au moins formellement dans le cadre d'une Cifre.

2.1 La description des cas du point de vue des contextes politiques locaux

Les contextes politiques locaux des trois terrains peuvent être simplifiés par réduction en quatre variables. D'abord, l'ancrage politique local de la ville : est-ce historiquement une ville

⁴⁰⁵ M. CARREL, *Faire participer les habitants ?*, op. cit., p. 60.

dont les électeurs votent plutôt à droite ou à gauche aux élections locales ? Ensuite, la position politique, revendiquée par les membres des listes élues sur un programme de démocratie participative, variable qui se prolonge en interrogeant la composition de ces listes : listes locales, associatives ou citoyennes, ou listes issues de partis politiques nationaux ? Enfin, ayant saisi les contextes politiques locaux à travers la notion de configurations d’alternance, quelle est la pérennité de celle-ci : est-ce que cette liste, suite à la mise en place de son programme participatif, a été réélue ? De là, il est possible de (2.1.1) convenir d’une série de zones d’ombres dans notre sélection, mais qui peuvent (2.1.2) trouver une explication empirique.

2.1.1 Les cas logiques absents du point de vue des contextes politiques locaux

■ **Tableau C2-6 : Description simplifiée des configurations politiques locales**

	BRUZ	LANESTER	ARCUEIL
Ville ancrée localement à droite (1) / à gauche (0)	1	0	0
Liste « citoyenne » (1) / de « parti politique » (0)	1	1/0	0/1
Liste étiquetée à gauche (1)	1	1	1
Liste réélue	0	1	1

A partir de cette réduction matricielle, il est possible de saisir aisément les cas théoriquement manquants en nous concentrant sur une comparaison par variables plutôt que par cas⁴⁰⁶, afin d’en réduire la complexité⁴⁰⁷. En nous concentrant ici sur les cas manquants plutôt que les cas retenus nous mobilisons l’approche dans une perspective logique, à partir du principe que les cas ne couvrent pas l’intégralité des configurations envisageables. Ces absences ne sont pas pour autant d’emblée dommageables à notre analyse : elles sont un renseignement à part entière et nous aident à situer, tant l’objet d’étude que les cas. Il ne s’agit pas ici de justifier illusoirement le fait de ne pas couvrir l’ensemble des configurations potentielles à partir de trois terrains, mais au contraire de comprendre que le fait que certaines caractéristiques soient plus ou moins prégnantes est significatif.

Le premier cas théorique absent est celui d’une « liste étiquetée à droite ». Dans les trois villes choisies les équipes municipales revendiquent une appartenance à « la gauche », sans pour autant mettre en avant une étiquette partisane d’un parti politique national. A notre sens, cette absence est un enseignement qui souligne l’importance de la variable partisane ; nous la traitons à part. Auparavant, nous nous concentrons sur les autres cas manquants qui sont moins évidents car impliquant une combinaison de variables. Le tableau C2-7 met en évidence les absences logiques, une fois acquise l’absence de villes de droite.

■ **Tableau C2-7 : Définition des cas théoriques manquants**

Cas manquants	Ville_Droite	Citoyenne	Réélection	Traduction

⁴⁰⁶ Charles C. RAGIN, *The comparative method: moving beyond qualitative and quantitative strategies*, Berkeley, Etats-Unis d’Amérique, University of California Press, 1987 ; Charles C. RAGIN, *Fuzzy-Set Social Science*, Chicago, University Of Chicago Press, 2000.

⁴⁰⁷ Gisèle De MEUR, Benoît RIHOUX et Frédéric VARONE, « L’analyse quali-quantitative comparée (AQQC) : un outil innovant pour l’étude de l’action publique », *Pyramides. Revue du Centre d’études et de recherches en administration publique*, 2004, n° 8, p. 137-148 ; Benoît RIHOUX, Gisèle de MEUR, Axel MARX, Geert VAN et Peter BURSENS, « Une “ troisième voie ” entre approches qualitative et quantitative ? », *Revue internationale de politique comparée*, 2004, vol. 11, n° 1, p. 117-153.

A	0	0	0	Une ville ancrée localement à gauche, avec un exécutif local issu d'un parti politique national et qui n'est pas réélu
B	0	1	0	Une ville ancrée localement à gauche, avec un exécutif local issu d'une liste citoyenne et qui n'est pas réélue
C	1	0	0	Une ville ancrée à droite, avec un exécutif local issu d'un parti politique national et qui n'est pas réélu
D	1	0	1	Une ville ancrée à droite, avec un exécutif local issu d'un parti politique national et qui est réélu
E	1	1	1	Une ville ancrée à droite, avec un exécutif local issu d'une liste citoyenne et qui est réélue

D'autres critères sont sous-entendus : l'ensemble des traductions proposées sont complétées des mentions : « ville moyenne » et « ayant mis en œuvre des dispositifs participatifs ». Leurs absences n'est pas ici interrogée, en tant qu'ils sont liés à la construction de l'objet. Par ailleurs, un encodage binaire des critères présente un caractère nécessairement perfectible. Nous avons par exemple encodé Arcueil comme une liste de « parti politique » et Lanester et Bruz comme des listes « citoyennes », ce afin de couvrir les deux aspects⁴⁰⁸. Mais ce choix renvoie en réalité à des configurations mixtes : ni les partis politiques, ni l'initiative citoyenne ne sont totalement absents de ces trois cas. Ainsi certaines absences logiques sont à relativiser du fait de l'imperfection de la classification binaire. Cette présentation vient avant tout alimenter une critique de notre sélection : certains cas théoriques absents peuvent être rapprochés d'un de nos trois cas et ainsi voir leur absence partiellement compensée, quand d'autres peuvent simplement voir leur probabilité empirique ou leur intérêt pour notre problématique remis en cause⁴⁰⁹.

2.1.2 Des absences « logiques », mais empiriquement explicables

Le « cas A » correspond à l'hypothèse d'une « non réélection » à Arcueil ou à Lanester. Il illustre l'exemple d'une ville ancrée à gauche, dans laquelle un parti politique de gauche ne serait pas réélu. Ce cas correspond partiellement à la situation antérieure à Lanester : quand la liste Lanester Nouvelle Citoyenneté gagne contre le Parti Communiste, alors que ville est considérée comme un bastion rouge. Mais cette configuration sort de notre étude en ne prenant plus en compte le critère implicite : « ayant mis en œuvre des dispositifs participatifs ».

Un exemple possible de ce cas A, est la ville de Grigny dans le Rhône, une commune de 9000 habitants, où l'équipe PCF élue depuis 1992 a mis en œuvre un budget participatif, avant de perdre les élections en 2014 contre un candidat de droite. Grigny est un cas intéressant, qui aurait pu être mobilisé, mais qui après réflexion a été mis de côté suite à l'alternance de 2014 qui rendait l'accès au terrain difficile. Ce cas n'a donc pas été inclus dans l'enquête pour des raisons de disponibilité, d'accessibilité, et du fait de sa taille deux fois moindre, avec 10 000 habitants⁴¹⁰.

⁴⁰⁸ Nous faisons cette distinction car la ville d'Arcueil est la seule dans laquelle le maire et les principaux adjoints sont officiellement encartés dans un parti politique national (EELV, Verts et PCF), tandis qu'à Bruz la règle est la non-appartenance à un parti et qu'à Lanester l'importance du rassemblement politique local est centrale.

⁴⁰⁹ Pour citer le logicien professionnel du *Rhinocéros* de Ionesco : « Cela ne résout pas la question. Evidemment, cher Monsieur, seulement de cette façon, le problème est posé de façon correcte. C'est tout à fait logique » (p.86). Cependant, « c'est très beau, la logique. A condition de ne pas en abuser » (p.45). Les absences logiques doivent donc être empiriquement illustrées, pour vérifier qu'elles ne reviennent pas à affirmer que « même sans pattes, le chat doit attraper les souris. C'est dans sa nature » (p.59) (Paris, Gallimard, 1959) ; remplacer pattes par contexte politique favorable, chat par ville et souris par dispositifs participatifs, résume notre démarche.

⁴¹⁰ C'est davantage la commune de Givors, située dans la même intercommunalité que Grigny, qui aurait démographiquement correspondu à notre sélection avec 19 700 habitants, mais la thématique participative y apparaît peu prise en compte par l'exécutif local par rapport à Grigny et son budget participatif.

Par ailleurs, nous avons choisi au fil de l'enquête de mettre l'accent sur des listes municipales portées par des rassemblements politiques locaux pour en faire un des termes de la comparaison.

Le « cas B » est proche de Bruz. Il s'en distingue par la variable « ville ancrée localement à gauche ». Mais si les anciens maires étaient tous divers-droite, il faut préciser que la ville présente une tendance de vote pour le PS aux élections nationales récentes⁴¹¹. Ainsi au-delà des résultats locaux, il est trop succinct de catégoriser la ville comme sociologiquement de droite. Certes ces précisions ne permettent pas de compléter positivement le cas B, mais elles relativisent son absence. Ce cas couvre aussi l'idée de non-réélection d'une liste « citoyenne », là encore c'est plus la perfectibilité de cette catégorie que son absence qui est à interroger.

Le « cas C » est également proche de Bruz. Il s'en distingue par la variable « parti politique ». Or si la liste élue en 2008 se présente bien comme une liste « citoyenne », menée par des militants associatifs, les partis politiques n'en sont pas pour autant absents, et des négociations ont eu lieu pour réaliser un accord avec le PS et les Verts. La tête de liste n'est pas encartée, mais l'ancien candidat PS, malheureux aux élections précédentes, est présent en bonne position ainsi que d'autres militants locaux. La variable est donc en partie prise en compte à Bruz, ce qui relativise l'absence théorique du « cas C ». De la même façon à Arcueil et Lanester les configurations sont mixtes, avec la présence d'associations politiques locales (« Entente citoyenne », « Nouvelle citoyenneté »), mais qui dans les faits se sont associées à partir de leur deuxième mandat avec les socialistes et écologistes. Les listes « citoyennes » ne le sont que partiellement, et surtout temporairement⁴¹².

Ce cas manquant pourrait correspondre à la ville d'Amiens, mairie centriste (UDF) depuis 1989, après avoir été SFIO et PCF, qui a été gagnée par une liste PS en 2008, avant de redevenir UDI en 2014. Mais le cas d'Amiens pose problème, car si la municipalité de gauche entre 2008-2014 a mis en œuvre des dispositifs participatifs, elle n'en était pas l'initiatrice directe. En effet les exécutifs précédents avaient déjà mis en place des dispositifs du même ordre. Ce problème pour notre classification s'explique du fait de la taille de la ville : Amiens avec 130 000 habitants dépasse largement le cadre retenu. Ce nombre implique des obligations légales en matière de concertation. Dès lors si l'exemple d'Amiens correspond au « cas C », il répond mal à la variable implicite d'une offre volontariste, et surtout il est exclu par le critère du nombre d'habitants.

Pour un exemple d'approche comparative qui inclut le cas de Grigny, voir : Jonathan BOCQUET, « Stratégies de résistance ou de promotion des acteurs de la démocratie représentative face aux procédures participatives », Actes des 3èmes journées doctorales sur la participation et la démocratie participative, Bordeaux, GIS Démocratie et Participation, 2013.

L'auteur signale d'ailleurs d'emblée avoir « choisi de revenir sur l'expérience de la commune de Grigny bien qu'elle ne respecte pas le critère de taille de la population car il nous semble qu'elle représente une sorte de modèle propice à la comparaison ». Néanmoins la focale retenue pour cette communication, le Grand Lyon, ne laisse finalement que peu de place au particularisme que pourrait constituer ce cas à part. Il est en ce sens significatif que le contrepoint que constitue à ses conclusions l'existence d'un dispositif comme un budget participatif n'apparaisse pas. Cela illustre la difficulté à tenir un programme comparatif trop différencié, quand bien même celui-ci peut apparaître séduisant : si les cas diffèrent à trop d'égard, cette différence vient difficilement nourrir l'analyse.

⁴¹¹ Aux législatives de 2002, 2007 et 2012 les électeurs de la ville ont voté pour le candidat socialiste à 51,8%, 53,2% et 58,3%, qui est élu sur l'ensemble de la circonscription en 2007 et 2012. Aux élections présidentielles sur la même période, les candidats du PS ont toujours été en tête au 1^{er} tour, et au second tour lorsqu'ils y ont accédé : 19,6 pour Jospin contre 18,4 pour Chirac en 2002 pour le 1^{er} Tour ; au 2nd tour : 53,4 pour Royal en 2007 et 56,22 pour Hollande en 2012.

⁴¹² Voir Chapitre 3 - S.II - 1 Des rassemblements citoyens inscrits dans une histoire locale.

Cette ville ne pouvait donc pas être retenue dans notre étude et cet exemple montre bien l'importance du critère de taille : il n'est pas que de l'ordre de la cohérence formelle de la comparaison, mais se justifie car il a des effets sur le positionnement des offres de participation.

Le « cas D » est celui d'une ville ancrée localement à droite, qui serait gagnée par un parti politique se revendiquant de gauche, mettant en œuvre des dispositifs participatifs et qui serait réélu. Ce cas met en avant la question de l'alternance politique (de droite à gauche) en lien avec un programme participatif, autrement dit une alternance durable à la différence de Bruz. En plus d'exemples municipaux⁴¹³, il est possible de faire référence au niveau régional à la région Poitou-Charentes, passé à gauche en 2004 et qui était depuis sa création ancrée à droite. En s'intéressant à ce cas dans sa recherche doctorale, Alice Mazeaud a justement analysé une « fabrique de l'alternance »⁴¹⁴, entre autres par la mobilisation de la thématique de « la démocratie participative », devenue le slogan régional. Nul besoin de préciser que comparer des municipalités et des conseils régionaux fait peu sens par rapport à notre problématique.

Le « cas E » est l'exacte reproduction du cas D, en ajoutant la nuance d'une « liste citoyenne ». Nous avons déjà discuté la pertinence de cette variable, qui est parfois difficile à distinguer de la classification « parti politique » dans des petites villes. Le « cas E » correspond ainsi au cas de Bruz, dans l'hypothèse où la liste aurait été reconduite en 2014. Sans pouvoir être considéré comme pris en compte, il n'en reste pas moins partiellement couvert.

En conclusion, c'est une limite de la comparaison par les variables qui ressort. Les absences renvoient aussi à la difficulté d'attribuer pleinement telle modalité pour telle variable, du fait de la complexité empirique de chaque cas. Nous justifions ainsi dans le même temps notre choix d'insister sur une comparaison par les cas et non par les variables⁴¹⁵. Cette exploration confirme la comparabilité des cas retenus et leur pertinence par rapport à notre étude. Les configurations logiques manquantes ne le sont que partiellement et ne renvoient pas à des exemples réels d'emblée évidents. Il reste à répondre à la question soulevée précédemment : n'y-a-t-il vraiment aucune ville comparable, où un exécutif local se revendiquant de droite n'ait fait de la thématique participative un point central de son programme municipal ?

2.2 La variable partisane : manquement ou enseignement ?

Cette absence surpasse les autres⁴¹⁶, elle est la plus évidente dans notre sélection et elle ne souffre d'aucune ambiguïté de définition. Durant la période étudiée, aucune de ces villes n'est

⁴¹³ Le cas de Joigny dans l'Yonne, qui a nous été signalé par Jean-Louis Briquet, pourrait être rapproché de cette configuration : 10 000 habitants, maire RPR des années 1970 aux années 2000, alternance à gauche en 2008 et réélection de la liste en 2014. Néanmoins l'affichage participatif n'y est pas particulièrement fort et renvoie principalement à des obligations légales, par exemple la création d'un conseil citoyen dans le quartier prioritaire de la ville. Là encore c'est bien la variable implicite d'une offre de participation volontariste, qui a guidé notre choix de concentrer notre sélection.

⁴¹⁴ A. MAZEAUD, *La fabrique de l'alternance. La démocratie participative dans...*, op. cit.

⁴¹⁵ Donatella DELLA PORTA, « 'Comparative Analysis: Case-Oriented versus Variable-Oriented Research' », in Donatella DELLA PORTA et Michael KEATING (dir.), *Approaches and methodologies in the social sciences: a pluralist perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, p. 198-222.

⁴¹⁶ Sur les débats autour de l'effet de la variable partisane sur les politiques publiques, sur lesquels nous reviendrons, voir : Patrick HASSENTEUFEL et Andy SMITH, « Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques « à la française » », *Revue française de science politique*, 2002, vol. 52, n° 1, p. 53-73 ; Fabien DESAGE et Jérôme GODARD, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales », *Revue*

dirigée par un exécutif dont les élus se revendiquent de droite, tous a minima se revendiquent comme « plutôt de gauche ». Si la posture « apolitique » ou « apartisane » est récurrente – et fréquente à l'échelle municipale⁴¹⁷ – ce refus ne va pas dans ces villes jusqu'à un non-positionnement. Les critiques des partis politiques vont avec le fait de se revendiquer de gauche. Chacune des listes majoritaires est bien identifiée de la sorte, face à des groupes d'opposition qui se revendiquent de droite et les désignent comme de gauche. Ici nous revenons (2.2.1) sur le fait que c'est d'abord l'importance accordée par ses promoteurs à l'offre de participation dans leur projet politique municipal qui prévaut dans notre sélection. Ensuite, nous arguons (2.2.2) que ce manque est un enseignement : que cherchant à étudier des villes moyennes où existent une offre de participation volontariste, il est en fait plutôt attendu de ne pas avoir eu l'opportunité d'enquêter dans une ville de droite⁴¹⁸.

2.2.1 La portée euphémisée de la référence partisane

Dans chacune des villes, les élus des listes municipales majoritaires peuvent être membres ou non d'un parti politique, à titre personnel ou dans le cadre d'une majorité composite de type « gauche plurielle » (socialistes, verts, communistes). Mais chacun des exécutifs se caractérise par l'affichage d'une prise de distance avec les partis politiques, à travers la création de différents rassemblements dits « citoyens » : Bruz Cap à Gauche (BCAG), Lanester Nouvelle Citoyenneté (LNC), Entente Citoyenne à Arcueil (EC). Ces mouvements politiques locaux se justifient par une critique des partis politiques, qu'ils soient fondés par des dissidents ou des *outsiders* dans le champ politique local. Cette forme d'association, loin d'être exceptionnelle à cette échelle, ancre la thématique participative comme marque distinctive par rapport aux partis politiques locaux.

Nos terrains ne sont pas pour autant univoques du point de vue de la variable partisane. Bruz est une ville ancrée à droite, où le mandat de 2008-2014 a constitué une parenthèse dans un contexte de division de la droite locale. Quant aux cas de Lanester et Arcueil, ils constituent des exemples de rupture ou de mutation d'une tradition de communisme municipal, mais selon des modalités différentes ; par exemple, le Front de Gauche est dans l'opposition « vraiment à

française de science politique, 2005, vol. 55, n° 4, p. 633-661 ; Lionel ARNAUD, Christian LE BART et Dominique PASQUIER, *Idéologies et action publique territoriale: La politique change-t-elle encore les politiques ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006 ; Simon PERSICO, Caterina FROIO et Isabelle GUINAUDEAU, « Action publique et partis politiques: L'analyse de l'agenda législatif français entre 1981 et 2009 », *Gouvernement et action publique*, 2012, vol. 1, n° 1, p. 11-35.

⁴¹⁷ Marcel MERLE, « Inventaire des apolitismes en France », in Georges VEDEL (dir.), *La dépolitisation: mythe ou réalité ?*, Paris, Armand Colin, 1962, p. 43-60 ; Laurence BHERER et Sandra BREUX, « L'apolitisme municipal », *Bulletin d'histoire politique*, 2012, vol. 21, n° 1, p. 170-184.

⁴¹⁸ Cette affirmation est conditionnée aux spécificités de notre enquête et ne vaut pas loi générale. Sur la fabrique du consensus dans les politiques de participation publique, voir notamment : G. GOURGUES, *Le consensus participatif*, op. cit., p. 58-62 ; 566-568.

S'il y a fabrique d'un consensus, l'auteur souligne l'effet non négligeable de l'arrivée de coalition partisane de gauche, confirmant un résultat relevé dans le cadre de la diffusion des budgets participatifs, au sujet de laquelle « la France se caractérise par la corrélation forte existant entre l'implantation de ce type de démarche et le positionnement à gauche de l'exécutif des collectivités territoriales, alors que dans le reste de l'Europe, cette corrélation semble beaucoup moins évidente, notamment en Angleterre ».

Yves SINTOMER, Carsten HERZBERG et Anja RÖCKE, *Les budgets participatifs en Europe: des services publics au service du public*, Paris, La Découverte, 2008.

Dans ses cas, Guillaume Gourgues présente la promotion de la démocratie participative, comme ayant un effet de « validation d'une cohérence partisane » et de « marqueur différentiel [...] dans la coalition ». Ces résultats sont largement confirmés par notre propre enquête. G. GOURGUES, *Le consensus participatif*, op. cit., p. 569.

gauche » à Lanester, là où il est partie intégrante de la majorité à Arcueil. Nous reviendrons sur chaque chronologie, mais il peut d'ores-et-déjà être observé, que si ces différentes listes font vivre à l'échelle locale une agrégation politique de type « gauche plurielle associative et citoyenne », elles n'en sont pas pour autant des représentations homogènes, qui lisseraient définitivement la variable partisane au sein de nos terrains. Il faut aussi nuancer l'effectivité de l'ancrage partisan à gauche d'une partie des élus, dont l'engagement politique local peut se passer de justifications idéologiques, au profit d'une référence à la pratique participative.

- Comme tu disais hier, au niveau local ce n'est pas forcément marqué...

- Oui... tu as des partis qui ont un corpus idéologique plus fort (*rires*). Bon là, tu as « la participation ». Mais enfin, tu prends tel élu du conseil municipal... en général, qu'est-ce qu'il y connaît à l'idéologie de la participation ou à la délibération ? Quasi-rien, je peux te dire. Tout ça, c'est très loin. Alors si, ça passe par la pratique, par le fait qu'ils sont allés chercher des élus dans les dispositifs participatifs. (Extrait du journal de terrain. Discussion avec un cadre territorial dans une autre ville. Novembre 2016)

Pour une partie des élus, c'est donc d'abord la marque « participative » ou simplement la valorisation de la « proximité », qui prévaut, sans par ailleurs que ces références soient nécessairement formalisées en tant que telles⁴¹⁹. Il faut en ce sens distinguer différents types d'élus, selon leur parcours et leur position dans la hiérarchie de l'exécutif municipal, le fait qu'ils siègent au bureau ou non, qu'ils aient ou non une délégation.

2.2.2 La portée heuristique de l'incomplétude de la variable partisane

Mais quand bien même il faille nuancer l'importance de la variable partisane, le fait premier de l'absence de villes de droite parmi nos terrains demeure. Ce manque est en réalité un enseignement.

En effet, si nous opérons un tri parmi l'ensemble des petites villes moyennes françaises, à partir des différents critères retenus – notamment le fait que les élus y accordent une place centrale à une offre institutionnelle de participation, dans la construction symbolique d'une alternative – alors il reste une forte majorité de villes étiquetées à gauche. Bien sûr la plasticité de la thématique participative fait qu'elle a pu être investie par des villes de droite où les élus ont mis en place des dispositifs participatifs. Parmi celles dont nous avons connaissance, citons les villes d'Amiens ou Valenciennes ; deux villes qui ne remplissent pas le critère démographique, assurément pour la première avec 133 000 habitants et dans une certaine mesure pour la seconde avec 44 000 habitants.

Nous affirmons que ne retenir que des villes de gauche fait sens et suffit à refléter la réalité du phénomène qui retient notre attention. Cette affirmation peut s'illustrer par la recherche de contre-exemples. Pour cela nous mobilisons deux sources documentaires : les résultats des élections municipales de 2001, période qui correspond à nos deux terrains présentant la séquence de participation la plus conséquente et le recensement réalisé par l'observatoire de la démocratie locale de l'Adels qui couvre la même période et comptabilise 184 villes où ont été mis en œuvre des dispositifs participatifs⁴²⁰. La liste de l'Adels est assez extensive dans son acceptation de

⁴¹⁹ Voir Chapitre 1 - S.I- 2 Des références historiques et théoriques lointaines et muettes pour l'offre de participation

⁴²⁰ Collectif, « L'observatoire de la démocratie locale. 184 dispositifs de participation et / ou de concertation recensés par l'Adels », En ligne : <http://www.adels.org/ressources/observatoire.htm> (consulté en janvier 2017)

dispositifs participatifs : des exemples recensés – conseil de développement, conseil des sages ou des enfants – sont loin d’être la marque d’une municipalité mettant fortement en avant la thématique participative. Malgré cette acceptation large, peu de villes remportées par la droite à ce moment sont identifiées par ce réseau national comme porteuse d’une démarche participative. Parmi les 1043 communes de plus de 9000 habitants⁴²¹, 281 comptent entre 15 000 et 25 000 habitants, dont 115 où une liste étiquetée comme droite ou divers droite remporte l’élection. Parmi ces villes seules deux sont présentes dans le recensement proposé par l’Adels : Manosque pour des « comités d’intérêt de quartier » et Laxou pour un « conseil de développement ».

Une exploration plus attentive des données nuance ce constat. En parcourant les sites internet et les programmes des communes avec des majorités municipales de droite depuis 2001, en privilégiant celles qui n’ont pas connu d’alternance aux élections suivantes, une poignée de villes ressortent comme annonçant des démarches de participation apparemment similaires aux cas retenus. Par exemple Orvault (Nantes Métropole), Meylan (Grenoble)⁴²². Le dépouillement fait aussi ressortir une mise en œuvre de dispositifs plus tardive, et donc moins évidemment repérables au moment de notre sélection, par exemple des conseils de quartiers qui ont débuté à partir des années 2010 ou des dispositifs, qui se sont entre-temps légalement imposés même dans les villes moyennes, comme les conseils citoyens⁴²³. Nous les retrouvons alors dans des villes qui sont restées électoralement à droite (Longjumeau) ou qui ont connu une alternance à gauche (Annonay). Mais le calendrier du lancement de ce dispositif⁴²⁴, par ailleurs non volontariste, était incompatible avec notre recherche.

Cette exploration confirme que la thématique de la participation citoyenne n’est pas uniquement investie par des municipalités de gauche. Les références anciennes sont plus rares, mais à partir des élections de 2008 ou 2014 la notion semble s’être imposée comme un volet transpartisan de l’action publique locale. Elle reste cependant inégalement investie de manière volontariste. Quelques villes parmi celles citées, Manosque, Orvault ou Meylan auraient pu être des candidates potentielles, semblant répondre aux critères de sélection des terrains. Mais cette

Plus exactement, cet inventaire a d’abord été mis en ligne en 2003 avec 104 références, puis régulièrement actualisé pour en compter 160 en 2005, 175 en 2007 et jusqu’à 191 en 2009, avant d’atteindre la liste finale de 184 entrées à partir de 2011 et que nous utilisons ici. Cette mise à jour régulière fait de cette liste une source crédible pour jauger des villes ayant mis en œuvre des dispositifs participatifs (dans une acceptation très large) dans les années 2000.

Les différentes versions de cette page peuvent être consultées à partir du site :

<https://web.archive.org/web/20030601000000/http://www.adels.org/ressources/observatoire.htm>

⁴²¹ En ligne :

http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Municipales/elecresultat_Resultats-des-elections-municipales-2001/%28path%29/Resultats-des-elections-municipales-2001/index.html (consulté en janvier 2017)

⁴²² Nous citons ici les agglomérations auxquelles appartiennent ces communes, car le fait que celles-ci soient identifiées comme des territoires connus dans le milieu de la démocratie participative n’est pas sans effet, le contexte intercommunal pouvant jouer un rôle dans la diffusion d’une pratique de mise en place de dispositifs participatifs. Nantes Métropole et Grenoble ont mis en œuvre de nombreuses démarches participatives et nous avons eu fréquemment eu connaissance de marchés publics en lien avec cette thématique dans le cadre de notre activité, et même la possibilité régulière d’y travailler.

⁴²³ La loi sur la politique de la ville de 2014 prévoit ces conseils dans les quartiers prioritaires sans tenir compte d’un seuil d’habitants.

⁴²⁴ Le suivi d’un conseil citoyen en 2016-2017 dans un arrondissement de Paris nous confirme cet état d’inachèvement du dispositif. Les membres du conseil constitués en association insistent en effet régulièrement sur le fait qu’ils sont pour la municipalité « une vitrine » et que leur situation est encore assez exceptionnelle, par rapport aux autres conseils qui en sont encore à l’étape de leur installation, voire inexistant.

intuition reste douteuse et ne repose que sur une étude d'archives en ligne et aurait nécessité d'être éprouvé par une phase exploratoire de terrain.

Alors que nous cherchions un troisième terrain pour notre comparaison, après avoir largement étudié les cas de Bruz et Lanester, c'est la possibilité de travailler à Arcueil qui a eu notre préférence. Ce cas correspondait à notre cadre de recherche, remplissait l'ensemble des critères et il présentait en outre l'avantage de permettre de réaliser davantage d'observations *in situ* des dispositifs participatifs du fait de sa plus grande proximité géographique. C'est ce critère d'opportunité et d'empirisme qui nous a semblé le plus important. Ainsi l'absence de villes de droite est pour une part un manquement assumé et pour une autre part un enseignement, quant à l'importance de la variable partisane en matière de mise en œuvre de démarches de démocratie participative dans des villes de 20 000 habitants. Cette importance a pu certes s'atténuer au fil du temps, mais elle reste d'une portée certaine dans la recherche d'un terrain suffisamment conséquent dans sa portée ou dans sa durée. Les offres institutionnelles de participation, qui nous intéressent sont indéniablement marquées comme appartenant au registre des politiques locales de gauche. Notre enquête est donc à l'image de la démocratie participative à cette échelle. Il n'est pas ici question de démontrer un monopole, mais force est de reconnaître la portée significative qu'a la variable partisane, expliquant ainsi son absence dans les cas retenus. Cette absence est donc heuristique, et elle nous aide à interroger les significations qu'ont les participants de leur participation, chez qui nous constatons une régulière disqualification de l'enjeu partisan, quand bien même la plupart se revendiquent de gauche⁴²⁵.

⁴²⁵ Voir Chapitre 8 - S.II - L'engagement participatif comme redéfinition du politique

Section II : Posture de recherche et données de l'enquête

Toute recherche en sciences sociales se doit d'interroger les conditions de sa réalisation, la contractualisation d'une convention avec une entreprise ne fait que renforcer l'évidence de ce besoin de réflexivité. Le cadre de notre emploi a été lors de la réalisation du terrain, une convention industrielle de formation par la recherche (Cifre) contractée entre juin 2012 et juillet 2015 avec le cabinet Missions Publiques (Encadré C2-3), nous en étions salarié depuis février 2011 et nous le sommes resté jusqu'en juillet 2016⁴²⁶.

Comme évoqué, la possibilité même de réaliser une Cifre renvoie à toute une série de données importantes pour notre objet. En premier lieu, le fait que le phénomène étudié est lié à un domaine d'activités professionnelles perméable aux enjeux de la recherche en sciences sociales. Notre position a aussi un effet sur notre stratégie empirique, dont les modalités ont été négociées en accord avec ce cadre. Il faut cependant convenir que la Cifre au concret laisse une forte latitude au doctorant dans l'acceptation qu'il s'en fait pour sa recherche.

La partie (1), **enquêter en tant que professionnel de la participation : applications, implications et subversions**, revient sur ce cadre général de la recherche. Nous y évoquons ce qu'est le marché de la participation, la position que nous y avons occupée et comment nous avons composé avec, en explicitant les apports et les limites que cela a pu induire.

La partie (2), **stratégie empirique et données de l'enquête**, présente notre protocole répété dans chaque terrain, au prisme des différentes techniques d'enquête utilisées : questionnaires, entretiens et observations.

*

1 L'enquête en tant que professionnel de la participation : applications, implications et subversions

La pratique de la Cifre doit d'après nous se comprendre au-delà des possibilités d'accès à des terrains autrement inaccessibles que celle-ci permet. Si l'ensemble des retours réflexifs des doctorants passés par cette expérience s'accordent généralement sur ce point⁴²⁷ (Encadré C2-5),

⁴²⁶ Nous avons occupé successivement différents statuts (stage, CDD, Cifre, CDI) et différentes positions hiérarchiques (stagiaire, ETAM, consultant-chercheur, IC). ETAM pour Employé - Technicien - Agent de Maîtrise, IC pour Ingénieur et Cadres. Le premier statut implique une fonction d'études et de préparation, le second y ajoute un aspect de coordination, mais sans fonction de commandement. Ces catégories de la convention collective rendent difficilement compte de la réalité d'un travail, où se cumule une double exigence d'autonomie et de subordination. Le terme de « consultant-chercheur » est un néologisme que notre employeur a accolé à notre emploi pour rendre compte de notre position duale. Un des enjeux récurrents de la Cifre a été la définition des attributions de ce statut non-officiel, qui ont perdu tout sens une fois la subvention révolue, étant acquis que la structure, n'avait ni les moyens, ni l'intérêt à ouvrir ce type de poste.

Voir : Odile PIRIOU, « La sociologie : métier ou profession ? Quand les sociologues prennent position sur l'exercice de la sociologie », *L'Homme et la société*, 1999, vol. 131, n° 1, p. 43-64 ; Odile PIRIOU, *La face cachée de la sociologie : à la découverte des sociologues praticiens*, Paris, Belin, 2006 ; Hélène DELAHAYE, « Sociologue en entreprise : réflexions sur la complémentarité des savoirs », *Sociologies pratiques*, 2008, n° 16, p. 55-62.

⁴²⁷ Fana RASOLOFO-DISTLER et Cindy ZAWADZKI, « Proposition d'un cadre conceptuel pour les CIFRE : illustration par deux thèses soutenues en contrôle de gestion », 2011 ; Olivia FOLI et Marlène DULAURANS, « Tenir le cap épistémologique en thèse Cifre. Ajustements nécessaires et connaissances produites en contexte », *Études de communication. langages, information, médiations*, 2013, n° 40, p. 59-76 ; Florence HELLEC, « Le rapport au terrain dans une thèse CIFRE », *Sociologies pratiques*, 2014, n° 28, p. 101-109.

cette perspective peut tendre à euphémiser le fait que la Cifre est aussi une modalité de financement et donc de sélection et d'orientation de la recherche (Encadré C2-1). Le dispositif Cifre, en tant qu'instrument d'action publique et de partenariat public-privé, implique une série de postulats plus ou moins explicites et rarement interrogés, le principal étant la supposée congruence entre les intérêts marchands et concurrentiels d'une entreprise et les enjeux d'une recherche liée aux activités de celle-ci.

Nous revenons ici sur le déroulement de notre Cifre, ses implications pour notre recherche, en le considérant non pas comme un passage obligé de la rédaction, mais bien comme un aspect à part entière de notre enquête. En introduction, nous présentons un historique du dispositif dans un encadré à part, afin de répondre partiellement à une limite récurrente des thèses existantes : souvent le dispositif Cifre est présenté de manière relativement expéditive et les auteurs se concentrent sur *leur* Cifre, sans interroger au préalable ce qu'est *la* Cifre en tant que tel, d'où vient ce dispositif et quels intérêts il sert. Nous abordons ensuite (1.1) ce qu'implique l'existence d'un marché et de professionnels de la participation, et quelles positions nous y avons occupé. Nous détaillons ensuite (1.2) l'évolution de posture salariale et ses liens à aux évolutions de notre recherche. Enfin, (1.3) nous revenons sur comment nous avons composé avec, autant que nous avons tiré profit de ce double statut dans l'enquête de terrain.

Encadré C2-2 - Historique critique du dispositif Cifre

Retour vers le futur : une « solution d'avenir », « gentiment perverse » venue des années 1980

La Cifre est un mode de financement de la recherche doctorale assumé par l'Association Nationale de la Recherche et la Technologie (ANRT), qui rassemble des acteurs publics et privés de la R&D. La convention implique un contrat de collaboration tripartite entre une entreprise, un laboratoire et un doctorant, embauché durant 36 mois dans l'entreprise. Un peu moins de 800 conventions avaient été signées en 2000, contre 1350 en 2012⁴²⁸. Le financement représente en 2009 un engagement du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de 53,7 millions d'euros et compte pour 11% des financements de thèse.

Ce dispositif date des années 1980. Sa genèse s'inscrit dans une volonté politique d'un « renforcement des relations entre les universités, les établissements de recherche et les entreprises »⁴²⁹, toujours d'actualité, à quelques évolutions langagières près : « un rapprochement du système de formation, de recherche et d'innovation avec les milieux socio-économiques »⁴³⁰. Cet objectif s'inspire du modèle étatsunien, où recherche et milieux économiques sont davantage connectés, ainsi que l'argumente « le père des Cifre »⁴³¹, Bernard Daugeras, alors fonctionnaire au ministère de l'industrie, polytechnicien et docteur en physique des particules, qui a eu l'occasion de travailler et d'enseigner à Berkeley en Californie, depuis reconverti dans le secteur privé dans des sociétés de capital-risque. Il qualifie l'idée initiale de la Cifre de « gentiment perverse, [visant à] mettre le ver dans le fruit en s'assurant qu'un certain nombre de cadres de l'industrie soient exposés à la recherche au moins une fois dans leur vie »⁴³². La proposition est favorablement accueillie et dès l'automne 1981 l'ANRT est mandatée pour la gestion des Cifre, avec une enveloppe annuelle de 200 millions de francs (30,5 millions d'euros). Le lancement se fait à titre expérimental sur la base de 50 conventions par an en 1981, puis leur nombre augmente progressivement jusqu'à atteindre 600 par an en 1995⁴³³ et autour de 1300 à partir de la décennie 2010.

Soutenir l'employabilité des docteurs... et les (grandes) entreprises (industrielles)

⁴²⁸ Source : Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, « les Cifre », En ligne : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22130/les-cifre.html>

⁴²⁹ Discours du secrétaire d'Etat Pierre Aigrain, « les perspectives de la recherche scientifique en France », 1^{er} octobre 1980, En ligne : <http://discours.vie-publique.fr/notices/806001388.html>

⁴³⁰ ANRT, « Conditions générales d'octroi et de suivi des Cifre »

⁴³¹ A. Kahn, « Faire son doctorat en entreprise, une histoire vieille de 20 ans », *Le Monde*, 20 novembre 2001

⁴³² Interview de B. Daugeras, *Formation par la recherche*, n°76, décembre 2002, p.12

⁴³³ « Rapport général n° 85 tome iii annexe 16 - projet de loi de finance pour 1998 - éducation nationale, recherche et technologie », 1998, En ligne : <https://www.senat.fr/rap/l97-085-3-a16/l97-085-3-a164.html>

Le principe de la Cifre est celui d'un soutien à l'employabilité des docteurs. La structure employeuse reçoit durant la convention une subvention forfaitaire de 14000€ par an, tout en étant éligible au crédit impôt-recherche. Le salarié-doctorant perçoit une rémunération minimale de 23 484 € brut annuels. Si l'employeur remplit l'ensemble des conditions, l'avantage économique est limpide avec un coût annuel de l'ordre de 8 000€ au lieu de 33 000€ d'après nos calculs. Ainsi, l'entreprise est intéressée à la menée d'une recherche et en même temps à l'embauche à moindre coût d'un salarié qualifié.

90% des doctorants s'insèrent sur le marché du travail après leur thèse, 87% dans le privé et 13% dans le public⁴³⁴. Sa nature première est d'être un dispositif économique qui profite avant tout au secteur privé, et au sein de celui-ci d'abord aux grandes entreprises. Initialement le dispositif Cifre se situe du côté des sciences de l'ingénierie, de la chimie ou du secteur des TIC, qui constituent les ancrages disciplinaires de la majorité des signataires. En 2012, les structures appartenant à un groupe de plus de 5000 salariés représentent 50% des signatures, quand les entreprises de taille intermédiaire entre 250 et 5000 salariés comptent pour 10% et celles de moins de 250 salariés pour 36%, dont un peu plus d'un tiers ont moins de 10 salariés. La communication de l'ANRT tend à valoriser la part grandissante de PME, une donnée qui s'explique aussi en fonction d'orientations économiques plus générales.

Après l'inspiration étatsunienne, c'est le modèle allemand, qui est mis en avant : « quand les Allemands s'employaient à améliorer les points forts de leur industrie, avec son tissu de PME, nous sommes restés les yeux fixés, des années durant, sur le modèle américain de la *start up* »⁴³⁵. C'est aussi l'objectif d'employabilité qui incite à cette orientation, du fait d'une baisse d'embauches par les grands groupes⁴³⁶. Mais si en 2012, on compte 450 PME contre 125 grandes entreprises parmi les employeurs, la même année 500 signatures se font dans les PME contre 700 dans les GE. En ne considérant que la subvention : 7 millions pour une 500aine de PME, contre 10 millions pour une 100aine de grandes entreprises ; sans tenir compte du fait que le CIR profite d'abord aux secondes⁴³⁷. Le dispositif Cifre bénéficie davantage au secteur industriel et aux grandes entreprises, du fait de l'historique du dispositif et de l'organisation du tissu économique.

Les Cifre en sciences sociales : support d'un débat épistémologique et politique

Les thèses Cifre en sciences sociales sont minoritaires, mais en augmentation : 15% des signatures en 2001. Il s'est créé en 2014 une association de doctorant et docteurs Cifre en sciences sociales, indice de l'augmentation du stock de diplômés intéressés à la valorisation de ce parcours⁴³⁸. Lors de sa création un clivage est perceptible entre les tenants d'une position critique, y voyant une association engagée sur un plan scientifique et politique, et ceux préférant y voir avant tout un réseau professionnel⁴³⁹.

Ces questions s'intègrent dans un débat plus général du rapport aux « demandes sociales »⁴⁴⁰. Pour une partie des financeurs et des employeurs bénéficiaires la réponse est évidente : la recherche n'a de sens que si elle répond à un besoin. Les sciences expérimentales peuvent déboucher sur des applications directes ou des brevets. Les sciences sociales sont mobilisables par des secteurs économiques arrivés à saturation de gain de productivité technique pour assurer une meilleure connaissance des débouchés ou penser une meilleure organisation du travail. Cette perspective ne préjuge pas de la qualité des recherches, mais oblige en tous les cas à se préoccuper de « l'avenir socio-économique d'un sujet de thèse et de ne pas partir sur des sujets pouvant s'avérer être des impasses »⁴⁴¹. Nous sommes ici à l'inverse de la position défendue par Pierre

⁴³⁴ Mélanie BOURDAA et Aurélia LAMY, « Les conventions CIFRE : quel statut pour le doctorant, quel(s) rôle(s) pour les laboratoires de recherche ? Retours d'expérience... », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 2015, n° 6.

⁴³⁵ « Comptes rendus de la CE réalité du détournement du crédit d'impôt recherche », Audition du délégué général, du chef du département Europe, et du conseiller du délégué général de l'ANRT, 12 mars 2015, En ligne : http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20150309/ce_cir.html

⁴³⁶ Source : « Chapitre 2, les crédits recherche... », *Rapport général n° 85 tome iii annexe 16 - projet de loi de finance 1998*, <https://www.senat.fr/rap/197-085-3-a16/197-085-3-a164.html>

⁴³⁷ En 2013 les TPE et PME représentent 90% des bénéficiaires, mais profitent de moins de 20% des crédits, « Qui profite du crédit d'impôt recherche ? », *Le Monde*, 6 septembre 2016

⁴³⁸ En janvier 2016, elle recense 187 adhérents, issus de 21 disciplines. En ligne : <https://adcifreshs.wordpress.com/>

⁴³⁹ Source : Compte-rendu d'AG d'ADCIFRE SHS - Université Paris Descartes - 28 novembre 2014 (non publié)

⁴⁴⁰ Robert CASTEL, « La sociologie et la réponse à la demande sociale », in Bernard LAHIRE (dir.), *A quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte, 2004, p. 67-77.

⁴⁴¹ Débat entre P. Freychat, ancien doctorant en Cifre chez Décathlon, devenu co-directeur du département R&D et B. Michon, professeur à l'université de Strasbourg, science et management du sport, « CIFRE, pour quel avenir professionnel ? », 25 ans des conventions CIFRE, 7 décembre 2006, Paris, Collège de France

Bourdieu, pour qui « la science sociale ne peut se constituer qu'en refusant la demande sociale »⁴⁴², et dans une déclinaison économiciste d'une position affirmant que « c'est le travail des sociologues de tenter de répondre à la demande que la société, c'est-à-dire les sujets sociaux différemment configurés dans l'espace social, adressent à la sociologie [...] à la fois l'horizon et la finalité de toute recherche sociologique »⁴⁴³.

La Cifre pose la question de la capacité de mise à distance, « beaucoup plus ténue dans le cadre d'une recherche salariée, en particulier lorsqu'il s'agit de prendre pour objet l'entreprise elle-même ou l'activité de travail, dans une perspective critique »⁴⁴⁴. Ces réflexions ne rendent pas incompatibles recherche et salariat, mais font partie de l'objet d'étude et appellent un besoin accru de réflexivité : s'interroger sur la recette et l'origine des ingrédients, n'équivaut pas à cracher dans la soupe.

1.1 Des professionnels de la participation acteurs d'un double mouvement de professionnalisation et d'institutionnalisation

La réalisation d'une Cifre sur la participation s'inscrit dans un contexte plus général (1.1.1) de développement des métiers et du marché de la participation. Au sein de ce marché, (1.1.2) la possibilité de réaliser une recherche a partie liée avec un positionnement revendiqué par une partie des salariés de Missions Publiques, qui souhaitent assumer et valoriser leurs liens avec la recherche en sciences sociales.

1.1.1 Les tendances du marché et l'évolution des métiers de la participation

Le double mouvement d'institutionnalisation et de professionnalisation de la participation a entraîné la consolidation d'un marché⁴⁴⁵, où se rencontre la demande d'institutions, de moyens d'impliquer un public dans le processus de décision et l'offre de bien et de services de prestataires, se proposant de les fournir et d'accompagner leurs commanditaires, dans la mise en œuvre des démarches participatives. L'ingénierie de la participation⁴⁴⁶, c'est-à-dire le fait de penser et de proposer des procédures, s'inscrit ainsi également dans une marchandisation.

L'existence d'un marché⁴⁴⁷ pourrait tendre à clarifier les positions de chaque type d'acteur par un critère objectif : la proposition de prestations rémunérées ou le choix de l'extériorité au régime marchand. S'il s'agit là d'une indication essentielle, elle semble pourtant faire trop rapidement et définitivement la distinction entre des agents forcément intéressés et d'autres forcément désintéressés, ou ayant « intérêt au désintéressement »⁴⁴⁸, quand la réalité est davantage l'imbrication de ces logiques. Le milieu des professionnels de la participation est en effet fortement hétérogène, comprenant des acteurs associatifs, académiques, publics et privés. Ces derniers regroupent une diversité de statuts juridiques (SARL, Scop, association, fondation...), de pratiques et de spécialités⁴⁴⁹. Pour la majorité des entreprises, l'organisation de démarches

⁴⁴² Pierre BOURDIEU, *Leçon sur la leçon*, Paris, Editions de Minuit, 1982, p. 27.

⁴⁴³ R. CASTEL, « La sociologie et la réponse à la demande sociale », *op. cit.*, p. 70-72.

⁴⁴⁴ Constance PERRIN-JOLY, « De la recherche salariée en France : lien de subordination et liberté de la recherche », *SociologieS*, 2010.

⁴⁴⁵ Carolyn M. HENDRIKS et Lyn CARSON, « Can the Market Help the Forum? Negotiating the Commercialization of Deliberative Democracy », *Policy Sciences*, 2008, vol. 41, n° 4, p. 293-313.

⁴⁴⁶ Guillaume GOURGUES (dir.), « Dossier thématique. Produire la démocratie : ingénieries et ingénieurs de l'offre de participation », *Quaderni*, 2012, n° 79, p. 5-98.

⁴⁴⁷ A. MAZEAUD et M. NONJON, « De la cause au marché de la démocratie participative », *op. cit.*

⁴⁴⁸ P. BOURDIEU, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, *op. cit.*, p. 161-164.

⁴⁴⁹ M. NONJON, *Quand la démocratie se professionnalise*, *op. cit.* ; Magali NONJON, « De la « militance » à la « consultance » : les bureaux d'études urbaines, acteurs et reflets de la « procéduralisation » de la participation », *Politiques et management public*, 2012, Vol 29/1, p. 79-98 ; Alice MAZEAUD et Magali NONJON, « Professionnel »,

participatives ne constitue ni l'entière, ni la majorité de leur chiffre d'affaires. Cette offre de services vient par exemple s'ajouter à une activité préalable pour des agences de communication, d'urbanisme... Le cas de Missions Publiques, et d'une dizaine d'autres concurrents, est spécifique sur ce marché puisque l'entreprise affiche à partir des années 2010 une part de plus de 90% de son chiffre directement lié à des prestations « participatives ».

Encadré C2-3 - Présentation de l'entreprise Missions Publiques

Missions Publiques est un cabinet-conseil spécialisé dans l'organisation, l'accompagnement et l'animation de démarches participatives. Les principaux commanditaires pour lesquels ses salariés travaillent sont des collectivités territoriales (région, département, ville) dans le cadre de marchés publics délivrés suite à des appels d'offres concurrentiels. La SARL est fondée en 1998 par Yves Mathieu qui en est le gérant et le co-directeur avec Judith Ferrando depuis 2012. Le domaine d'activité de Missions Publiques est déclaré auprès du registre des commerces et des sociétés comme relevant de différents domaines d'action publique : « Assistance, études, organisation des services publics. Formation dans le domaine de la démocratie participative, des stratégies politiques, de l'évaluation de politiques, de développement durable, des plans climats et de gestion des services publics, ainsi que dans tous domaines connexes, et ce pour les élus, les agents de collectivités et de l'Etat, des agents des entreprises de service public et tous pouvoirs publics. »⁴⁵⁰

Le travail au sein d'une structure de ce type recoupe différents aspects : démarchage auprès de partenaires ou commanditaires potentiels, réponses aux appels d'offres, et réalisation des prestations. Seule la troisième catégorie renvoie à du temps effectivement facturé, les deux autres sont un investissement en temps nécessaires à la pérennité de la structure, mais dont la rentabilité immédiate n'est pas assurée. Le capital constitué lors de sa formation la situe à un niveau intermédiaire, par rapport à des structures similaires entre 30 000 et 100 000€. Dans cet intervalle le palier correspond plutôt à des entreprises faisant la majorité de leur chiffre d'affaire dans un domaine particulier (participation, évaluation des politiques publiques), tandis que le plafond renvoie davantage à des entreprises qui ont une autre activité principale, par exemple de communication ou d'événementiel, à laquelle s'adjoint une dimension de participation ou de concertation⁴⁵¹.

Son fondateur et gérant est diplômé d'une école de commerce et s'est spécialisé à la fin des années 1980 en Belgique dans la « qualité de service », notamment dans le secteur du transport de voyageurs. Par exemple, accompagner des collectivités dans la mise en œuvre et l'évaluation de délégations de service public à des entreprises de transport. C'est par cette entrée qu'il a développé des interventions fondées sur l'implication du personnel et des usagers dans la résolution de problèmes liés au service. L'équipe est d'abord constituée de deux personnes qui développent des méthodes d'intervention combinant une approche managériale (améliorer la qualité du service) et des outils d'animation issus de la communication non violente (un engagement associatif qui réunit le fondateur et la première salariée). Missions Publiques s'affirme comme « entrepreneur de participation » dans les années 2001-2002, période où Judith Ferrando rejoint le cabinet dans le cadre d'un stage puis d'une recherche doctorale financée par une Cifre⁴⁵². Ce développement conjoint d'une pratique professionnelle spécifique et d'une capacité de connaissance permet un positionnement qui assure à l'entreprise une visibilité dans le domaine d'activités lié à la participation. La part d'activité liée à la « participation citoyenne » s'accroît jusqu'à progressivement représenter 100 % du chiffre d'affaires à partir de 2012. L'équipe s'accroît en intégrant de jeunes professionnels diplômés en sciences sociales, jusqu'à compter 8 à 10 salariés et stagiaires à partir de 2015.

in Ilaria CASILLO (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, p.

⁴⁵⁰ Registre du commerce et des sociétés, Missions Publiques SARL, version actualisée vers 2010

⁴⁵¹ Par exemple pour citer des concurrents proches, des sociétés comme ResPublica ou Planète Publique correspondent du point de vue de leur capital social à la première catégorie, tandis que des sociétés comme Etat d'Esprit ou C&S Conseils, correspondent à la deuxième catégorie. Les premières sont généralement inscrites, au sein de la nomenclature d'activités française (NAF), dans le domaine du « conseil pour les affaires et autres conseils de gestion » et les secondes comme « conseil en relations publiques et communication ».

Nous jugeons de la proximité de ces entreprises à partir de différents critères : même forme juridique (SARL), positionnement sur des marchés similaires, interconnaissances de leurs membres et affichage comme « professionnels de la participation ».

⁴⁵² Il s'agit là d'un exemple d'un effet fort d'une thèse Cifre, en termes de composition salariale et d'orientation de l'activité de l'entreprise.

L'évolution de ce secteur d'activité est ainsi celle de la professionnalisation d'acteurs associatifs militants des années 1970 jusqu'aux années 1990, qui visent à convertir et faire reconnaître leur savoir-faire et leurs compétences en la matière⁴⁵³. Cette professionnalisation a permis l'arrivée d'autres profils depuis les années 2000 et l'engagement d'agences de communication ou de conseil en management sur ce marché. « C'est bien le travail de professionnalisation de ces militants qui a permis l'arrivée de ces acteurs, qui aujourd'hui, n'ont rien à voir avec ce qu'était la participation à l'origine »⁴⁵⁴.

Dans sa cartographie du milieu des professionnels de la participation, Magali Nonjon élabore une classification pour résumer leurs différents positionnements à partir de deux axes : de gauche à droite, « savoir-faire militant ; compétences professionnelles » et de haut en bas, « aide à la décision publique ; améliorer la démocratie ». Le cabinet Missions Publiques est un des cas d'étude de cette recherche et se voit situé au centre droit : du côté des « compétences professionnelles » et revendiquant une double posture d'aide à la décision et de démocratisation⁴⁵⁵. La professionnalisation entraîne différentes reconfigurations du milieu, notamment l'amplification des pôles professionnels, au détriment des pôles militants, mais aussi l'incorporation de ressources traditionnellement militantes par les acteurs du pôle professionnel. Cette reconfiguration s'interprète ainsi comme « un mouvement général d'homogénéisation et de standardisation des pratiques et des profils [...] résultat d'une adaptation parfois choisie ou au contraire davantage soumise à une contrainte extérieure structurelle, en l'occurrence celle de la professionnalisation du milieu »⁴⁵⁶. Cette nouvelle configuration va avec la raréfaction de la forme associative au profit du modèle de la consultance, dans lequel s'inscrit Missions Publiques depuis sa création.

L'inscription de pratiques de démocratie participative dans un marché de prestations est donc une donnée fondamentale, d'où découlent les usages et les stratégies des praticiens. La professionnalisation de la participation, et à travers elle une certaine spécialisation, technicisation et standardisation, regroupe un ensemble de pratiques et de discours pris en charge par des prestataires entrepreneurs de cause, qui « n'ont pas seulement accompagné l'émergence d'une norme participative, [mais] ont aussi très largement contribué à la façonner »⁴⁵⁷. Nous avons d'ailleurs pu observer durant notre contrat avec Missions Publiques, une évolution des pratiques, qui répond aussi aux tendances du marché.

« Les consultants qui opèrent dans le cadre de **petites structures privées sont les plus dépendants du marché** et de ce fait **promeuvent et commercialisent activement des projets délibératifs pour créer de l'activité**. Lorsque la demande est faible ils peuvent réduire leurs prix afin de s'assurer des contrats et en conséquence abaisser leurs exigences procédurales. [A l'inverse de plus grosses structures] qui offrent leurs services [sur ce marché] de manière ponctuelle [peuvent adopter] une approche plus passive de l'expertise-conseil, où l'activité repose sur la demande plutôt qu'un démarchage actif. »⁴⁵⁸

⁴⁵³ M. NONJON, « De la « militance » à la « consultance » », *op. cit.*

⁴⁵⁴ Alice MAZEAUD, « La professionnalisation de la participation : une standardisation des pratiques ? » Séminaire du programme de recherche ECLIPS, Université François-Rabelais, Tours, 11 décembre 2014.

⁴⁵⁵ M. NONJON, *Quand la démocratie se professionnalise*, *op. cit.*, p. 178.

⁴⁵⁶ *Ibid.*, p. 192.

⁴⁵⁷ A. MAZEAUD et M. NONJON, « Professionnel », *op. cit.*

⁴⁵⁸ C. M. HENDRIKS et L. CARSON, « Can the Market Help the Forum? », *op. cit.*, p. 296 notre traduction.

La tendance générale que nous observons est la diminution de la demande de « mini-publics » se déroulant sur plusieurs sessions, fondés sur la mise à l'épreuve des postulats de la théorie délibérative et l'augmentation de démarches « maxi-publics », c'est-à-dire l'organisation de rendez-vous démocratiques événementiels se déroulant généralement sur une soirée ou une journée. Cette distinction entre « mini » et « maxi » public est la plus évidente et la plus fréquente pour évoquer la tension entre participation et délibération ; quand bien même il faille rappeler le caractère hybride de nombreux dispositifs⁴⁵⁹. Elle reste une entrée classificatrice opératoire, avec laquelle composent fréquemment les professionnels. Cette évolution vers une participation événementielle, tout en cherchant à maintenir une pertinence délibérative, pour répondre aux tendances du marché, autant que pour chercher à les façonner, s'est illustrée le plus clairement chez Missions Publiques par le développement d'un dispositif, dit « World Wide Views ».

Encadré C2-4 : Le World Wide Views : d'un nouveau format à un nouveau métier

Le format *World Wide Views* est un forum participatif multi-site, c'est-à-dire prenant place lors d'une journée en plusieurs lieux en même temps. Le dispositif est exemplaire de la tension entre recherche du maintien d'une qualité délibérative et d'une participation la plus large possible. Chaque site regroupe une centaine de participants tirés au sort : ils sont répartis par table, en sous-groupe. La journée est organisée en séquences qui suivent un même déroulement : visionnage d'une vidéo sur un thème, discussion animée par un modérateur et remplissage individuel d'un questionnaire. Le dispositif cherche à cumuler les apports du maxi et du mini-public. Il a d'abord été promu par le Danish Board of Technology à partir de 2009. Missions Publiques l'expérimente pour la première fois en 2012, sur le sujet de la biodiversité, en organisant les débats se tenant en Nord-Pas-de-Calais et à la Réunion, deux conseils régionaux par ailleurs commanditaires du cabinet sur d'autres démarches. Le point d'orgue de l'engagement du cabinet dans ce format est la formation d'une collaboration tripartite, entre Missions Publiques, la CNDP et le Danish Board of Technology pour l'organisation du *WWV on climate and energy* à l'occasion de la COP21 à Paris, promu comme « *the largest ever global citizen consultation on climate and energy* », avec « 10 000 citoyens profanes réunis pour 97 débats dans 76 pays à travers le monde » (<http://climateandenergy.wwviews.org/>). Le format « multi-site simultané » est ensuite décliné et adapté dans différents projets, par exemple lors de journées commanditées par des conseils régionaux. Ce nouveau format a aussi développé une autre facette de l'activité, plutôt que de répondre à des appels d'offres ou de chercher à faire émerger de tels appels d'offres par des contacts auprès des collectivités territoriales, il s'agit aussi désormais de démarcher et de convaincre des financeurs et des partenaires, publics ou privés, à une échelle européenne ou mondiale, d'accepter de financer ou d'accueillir un débat. Cette évolution s'est d'ailleurs traduite concrètement dans les locaux de l'entreprise, où de manière informelle se sont réparties deux équipes, « France » et « Monde », et elle implique un lien de plus en plus distant à l'action publique locale, voire aux théories de la démocratie participative et délibérative, pour une partie de l'équipe. « On bosse ensemble, mais on ne fait pas le même boulot », comme le résume un collègue.

La professionnalisation croissante et l'adaptation aux tendances du marché ont un effet dans le recrutement salarial du cabinet, qui s'est diversifié, en reposant de plus en plus sur des formations universitaires explicitement ancrée dans les études sur la participation⁴⁶⁰, mais aussi sur d'autres domaines de compétence : gestion de projet, communication. Ces tendances vont dans le sens d'une certaine évolution du métier de consultant en démocratie participative, telle que nous l'avons connu entre 2012 et 2016 dans le cadre de cette entreprise, en lien avec les

⁴⁵⁹ La conséquence pratique la plus fréquente est l'insistance sur la division d'un grand groupe « participatif » en sous-groupes « délibératifs », ce que le jargon des professionnels de la participation désigne comme « format cabaret ». Le « small-group discussion » est également au fondement d'autres méthodes fortement diffusées, comme le « sondage délibératif ». En ligne : <http://cdd.stanford.edu/what-is-deliberative-polling/>

⁴⁶⁰ Notamment le parcours de M2 professionnel « ingénierie de la concertation » à l'université Paris 1, que nous avons-nous-mêmes suivi avant de réaliser un stage dans ce cabinet.

Voir : « Les métiers de la participation poussés par les collectivités », *La gazette des communes*, 26/07/2017, En ligne : <http://www.lagazettedescommunes.com/516492/les-metiers-de-la-participation-poussees-par-les-collectivites/>

évolutions du marché de la participation : montée de la concurrence d'acteurs extérieurs comme des agences de communication qui intègrent un volet concertation à leurs prestations et standardisation croissante des appels d'offres des marchés publics. Notre intuition est que la recherche du plus grand nombre a pu détourner les entrepreneurs de participation de l'ancrage délibératif. Ce constat dépasse les terrains retenus pour notre étude ou dans le cadre de notre activité professionnelle et se retrouve dans l'ensemble des démarches qui visent à faire la preuve visuelle de leur capacité à mobiliser, en réponse aux demandes des commanditaires. Dans l'activité de prestataires participatifs cet enjeu est au centre du travail et ce malgré la persistance de l'argument délibératif dans les réponses à la commande publique. La résolution de cette tension passe en partie par une posture revendiquée de « praticien réflexif », qui est aussi un des facteurs explicatifs du fait d'avoir pu réaliser une Cifre.

1.1.2 Un positionnement de praticiens réflexifs dans la nébuleuse participationniste

Les salariés du cabinet Missions Publiques occupent une position de prestataires de services liés à la commande publique. Leurs profils relèvent de ces foyers de recrutement des professionnels de la participation inscrits dans :

« la diffusion d'un savoir-faire participatif ne reposant pas essentiellement sur [les] expériences militantes [...] mais davantage sur des compétences intellectuelles (capacité à théoriser leurs pratiques et à les modéliser) et techniques (produire des outils) plus facilement captables par d'autres univers professionnels. »⁴⁶¹

Autrement dit, cette entreprise s'inscrit clairement dans un mouvement de professionnalisation de la participation et c'est cette revendication d'une identité professionnelle propre qui caractérise ses salariés. Ainsi une partie des permanents de l'équipe ont des parcours qui relèvent d'une hybridation entre une expertise fondamentale – commerciale, organisationnelle, urbanistique, communicante – et une dimension participative, quand pour une autre part, la proximité à la thématique se fait par les sciences sociales et plus spécifiquement à partir d'une recherche doctorale. Ce cumul constitue un registre de légitimation en partie atypique à l'échelle d'une petite entreprise, dont en 2015 une partie des membres permanents sont inscrits à des degrés divers dans une position d'intermédiation, cumulée ou successive, entre recherche et activité professionnelle de conseil.

La position de praticien-chercheur peut être comprise comme intermédiation et interaction au sens où « l'activité professionnelle génère et oriente l'activité de recherche, [qui à son tour] ressource et réoriente l'activité professionnelle »⁴⁶². Nous notons ainsi dans notre environnement de travail une propension certaine à la réflexivité sur les pratiques et au pourquoi de leur mise en œuvre ; ce que Marion Carrel observe également, notant que « proximité de la recherche explique vraisemblablement la "réflexivité" dont [les artisans de la participation] font preuve dans leurs expérimentations de terrain »⁴⁶³.

⁴⁶¹ A. MAZEAUD et M. NONJON, « Professionnel », *op. cit.*

⁴⁶² Catherine DE LAVERGNE, « La posture du praticien-chercheur : un analyseur de l'évolution de la recherche qualitative », Université Paul Valéry, Montpellier III, 2007, vol. 3.

⁴⁶³ M. CARREL, *Faire participer les habitants ?*, *op. cit.*, p. 322.

Plus généralement la proximité avec les sciences sociales et les contributions des chercheurs au paysage participatif⁴⁶⁴, ainsi que des phénomènes de reconversion, d'oscillation ou de superposition dans les trajectoires des acteurs, peuvent expliquer cette occurrence d'un impératif de réflexivité chez les tenants de l'impératif délibératif. Il nous faut néanmoins nuancer la généralité d'une telle assertion, la revendication d'une posture hybride entre pratique et recherche ne constituant pas une loi commune du milieu de la participation. Nos remarques et nos interprétations sont profondément déterminées par notre propre expérience, et même dans ce cadre l'activité demeure partagée entre « dimension artisanale et dimension formatée »⁴⁶⁵. Il existe ainsi des « tensions entre la posture réflexive du chercheur et la posture rigide de l'intervenant », se traduisant par un conflit chez les « artisans de la participation » entre la revendication d'une attitude réflexive avec des interventions « présentées comme le résultat d'une succession de tâtonnements et de questionnements sur le sens, la portée et la forme » contre l'idée de « méthode clé en main », et « la posture de consultant que les commanditaires attendent d'eux »⁴⁶⁶.

Autrement dit, la réflexivité n'est ni permanente, ni univoque, celle du chercheur n'est pas totalement celle du praticien et une position intermédiaire peut induire une prise en charge multiple – simultanée ou asynchrone – par un même acteur. L'entreprise participative charrie en outre des limites opérationnelles à la réflexivité. Elle peut alors être le révélateur des tensions entre les positions de différents acteurs en relation, mais aussi entre différentes postures qu'un même acteur est amené à endosser. La figure hybride du consultant-chercheur renvoie à cette variabilité de dispositions, qui face à un objet ou une situation amène à tirer des conclusions ou adopter des positions différentes en fonction de différentes finalités, ce qui n'implique pas qu'elles soient forcément divergentes ou dissonantes. Dès lors, pour ceux pour qui la participation constitue une activité productive et rémunératrice, l'usage et la revendication d'une capacité réflexive sont autant des éléments au service de la démarche et de son amélioration, que des temps facturés d'intervention.

C'est à notre sens cette posture spécifique, qui renvoie autant à un système de croyances assumé par les membres de l'entreprise qu'à un positionnement distinctif dans le milieu de la participation, qui a rendu possible notre intérêt commun à la contractualisation d'une Cifre, dans le sillage de l'expérience précédente de l'entreprise en la matière. Nous n'avons néanmoins pas assumé entièrement cette possibilité dans le cadre de la présente recherche et nous revenons par la suite sur les ajustements qu'a connus notre recherche.

1.2 Les ajustements et la prise de distance : l'évolution conjointe de la posture et du sujet de recherche

Il faut ici convenir que davantage que la Cifre, il y a bien des Cifre⁴⁶⁷, c'est-à-dire une multiplicité de situations, généralement négociées au cas par cas par des individus et des

⁴⁶⁴ C. BLATRIX, « Des sciences de la participation », *op. cit.* ; P. ALDRIN et N. HUBE, « L'État participatif », *op. cit.*, p. 13.

⁴⁶⁵ M. NONJON, *Quand la démocratie se professionnalise*, *op. cit.*, p. 139.

⁴⁶⁶ M. CARREL, *Faire participer les habitants ?*, *op. cit.*, p. 321 ; 326.

⁴⁶⁷ Nous remercions et saluons ici notre camarade Matthieu Marcinkowski avec qui nous avons régulièrement échangé sur ces sujets.

organisations. Derrière une forme d'emploi similaire, les situations vont pour le salarié-chercheur de l'intégration dans une équipe préexistante au sein d'une entreprise multinationale, à l'investissement dans une entreprise comptant peu de salariés, voire une association, en passant par l'intégration dans une administration publique. Il faut en outre préciser la particularité des Cifre en sciences sociales, qui constituent en soi un certain détournement d'un dispositif calibré pour les sciences dures. Ainsi il faudrait pouvoir distinguer au moins en partie les apports propres de la Cifre, par exemple en termes d'accès au terrain, et les raisons effectives, qui font que des individus et les structures qui les accueillent y aient recours dans le cadre de la réalisation d'une recherche doctorale, par exemple en termes de possibilité de financement et de facilités à l'embauche.

A vrai dire, avoir rappelé les logiques qui ont prévalu au développement des conventions Cifre, nous fait ressentir un certain décalage avec les conditions de réalisation de notre propre recherche, qui s'explique d'après nous par une série de subversions nous allons tenter ici d'explicitier. La première, est d'avoir certes contracté une Cifre, mais dans un contexte loin de refléter la norme de ce dispositif. Ainsi en tant que recrue d'une agence-conseil de moins de 10 salariés réalisant une thèse en science politique, notre cas est similaire à 11% des conventions par rapport à son inscription disciplinaire, 14% par rapport à la taille de l'entreprise et 8% par rapport au secteur d'activité⁴⁶⁸. L'étiquette « thèse Cifre » recoupe en réalité une forte disparité de recherches et de contextes matériels et notre cas n'est pas le plus typique dans ce cadre. La réalisation de la Cifre se fait à distance des financeurs ; s'il est important de saisir les orientations générales et les processus de cadrage d'un financement, il faut aussi tenir compte de leur performativité limitée et de la capacité d'appropriation et de subversion des acteurs. En effet la Cifre reste un « dispositif peu directif »⁴⁶⁹, qui laisse une forte marge de manœuvre dans la conduite de la recherche, une fois la subvention accordée. Pour nous le principal cadre de travail lors de la Cifre a été l'entreprise, celui dans lequel nous avons évolué quotidiennement, mais le cadre de recherche s'en est aussi peu à peu éloigné au fil de la précision de notre cadrage théorique, de la sélection de nos terrains et de nos protocoles d'enquêtes : ce sur quoi nous travaillons a été de moins en moins là où nous travaillions.

Pour évoquer notre condition salariale et ses liens à notre recherche, nous revenons sur **(1.2.1)** les conditions d'embauche, **(1.2.2)** l'évolution de notre projet saisie au travers de la notion de demande sociale de participation, pour enfin conclure **(1.2.3)** sur notre prise en charge de l'impératif de réflexivité par une prise de distance progressive.

1.2.1 Retour sur les conditions d'embauche : l'accueil au sein d'une équipe galvanisante

Notre recherche s'assume pleinement comme un compromis entre un projet intellectuel, qui s'est élaboré au fil du terrain et les conditions matérielles de sa réalisation. Il faudrait enfin évoquer les « conditions sociales » qui ont rendu possible sa formulation avant même sa réalisation, et à cet égard l'environnement intellectuel qu'offre un cabinet comme Missions

⁴⁶⁸ Nous ne trouvons pas pour ce dernier chiffre de correspondance exacte. A défaut de mieux nous avons considéré « services tertiaires » comme étant le plus proche. Le chiffre de 8% est celui de l'année 2013, cette catégorie n'apparaissant pas dans les données de l'année 2012, signalant là encore des évolutions à l'œuvre.

⁴⁶⁹ C. Perrin-Joly, « De la recherche salariée en France : lien de subordination et liberté de la recherche », *SociologieS*, La recherche en actes, Expériences de recherche, 2010 En ligne : <http://sociologies.revues.org/3380>

Publiques retrouve toute sa place. Il ne faut pas ainsi se méprendre sur la tentative d'objectivation des conditions de réalisation de notre recherche en Cifre. Avoir croisé dans notre parcours les membres de Missions Publiques est ce qui a rendu possible cette recherche et non pas quelque chose qui l'aurait entravé : sans eux jamais probablement nous n'aurions réalisé cette recherche, même s'il nous a fallu nous éloigner pour pouvoir la mener à son terme.

Notre démarche doit ainsi indéniablement beaucoup à la Cifre et à Missions Publiques. Nous avons en effet pu saisir la Cifre, comme une opportunité de réorientation vers la recherche, quand les premières étapes de notre parcours dans l'entreprise correspondaient à celles d'une insertion professionnelle à la suite d'un stage. Indéniablement, notre première inscription dans le domaine de la participation a donc été professionnelle et la perspective de réaliser une recherche doctorale n'est arrivée que dans un deuxième temps. A posteriori nous comprenons que cette possibilité doit beaucoup au fait d'avoir évolué dans un environnement avec des exemples directs d'individus ayant eux-mêmes eu ce parcours ; en quelque sorte des autrui significatifs⁴⁷⁰ intervenant durant la socialisation secondaire qu'est la formation et l'insertion professionnelle⁴⁷¹.

Notre collègue Judith a réalisé une thèse Cifre dans ce même cabinet, Antoine à l'époque collaborateur ponctuel de l'entreprise avant d'en devenir salarié à distance, a réalisé une thèse en incluant dans ses terrains un dispositif participatif organisé par l'entreprise et dans l'ensemble nos autres collègues faisaient montre d'une attention, plus ou moins oblique mais néanmoins perceptible, aux productions sociologiques sur la participation et la délibération. Plus concrètement, au moment de notre embauche, Estelle était en train de déposer un projet de thèse Cifre. L'ensemble nous a donné une connaissance pratique du dispositif et nous a laissé entrevoir la possibilité de lier activité professionnelle et recherche. Le fait que l'ANRT ait refusé le projet susmentionné⁴⁷², nous a donné une opportunité de proposer de concrétiser cette possibilité. A la fin de l'année 2011 nous avons rédigé un premier projet de recherche et obtenu l'assentiment de notre directeur à encadrer cette thèse sous condition de l'obtention du financement, qui débute en juin 2012.

Que retenir de ce passage, d'une inscription professionnelle – suivant le parcours classique, qu'ont par la suite emprunté la plupart des nouveaux recrutés dans l'entreprise – à un projet de recherche, qui nous en a peu à peu éloigné ? D'abord que cette transition ne s'est pas faite en un jour. Toute liberté nous a été laissée dans la formulation et la conduite du projet de recherche. A tel point que celui-ci n'était pas réellement défini au moment de la signature de la Cifre. Cette période a davantage été le départ d'une réflexion et d'une démarche inductive pour trouver et adapter un sujet à partir du travail de terrain, que l'application d'un protocole préétabli répondant aux intérêts de l'entreprise, tel que le prévoit l'esprit de la Cifre.

⁴⁷⁰ George-H. MEAD, Daniel CÉFAÏ et Louis QUERE, *L'esprit, le soi et la société*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 2006.

⁴⁷¹ Claude DUBAR, « Identités collectives et individuelles dans le champ professionnel », in Michel DE COSTER et François PICHULT (dir.), *Traité de sociologie du travail*, De Boeck Supérieur, 1998, vol.2e éd., p. 385-401 ; Claude DUBAR, *La socialisation: construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 2015.

⁴⁷² Les financeurs ont préjugé que son inscription disciplinaire initiale en géographie serait incompatible avec la réalisation d'une thèse en sociologie. La suite leur a donné tort, Estelle a trouvé un autre financement à l'ADEME et a soutenu une thèse en 2013 : *Les conditions sociales de l'adoption de comportements plus durables en matière de consommation et de gestion des déchets : analyse sociologique d'un dispositif de démocratie participative et des théories d'action en sciences humaines et sociales*, thèse pour le doctorat de sociologie, Université Paris 5.

A cet égard, notre expérience de la Cifre s'est d'abord inscrite pleinement dans le registre de justification de l'activité de professionnels de la participation. En effet, en tant que doctorant-salarié, la recherche s'inscrit nécessairement dans deux univers de référence différents. Or l'univers salarial compose la toile de fond du quotidien du doctorant-salarié, quand celui de la recherche est de plus en plus lointain au fil de l'accaparement professionnel. Pour le dire en deux mots : nous nous sommes pris au jeu.

« L'investissement dans le travail, donc la méconnaissance de la vérité objective du travail comme exploitation, **qui porte à trouver dans le travail un profit intrinsèque**, irréductible au simple revenu en argent, fait partie des conditions réelles de l'accomplissement du travail [...] la liberté de jeu que s'assurent les agents peut être la condition de leur contribution à leur propre exploitation [...] **la liberté d'organiser [son] travail** contribue à augmenter le bien-être, mais aussi à déplacer leur intérêt du profit externe du travail vers le profit intrinsèque »⁴⁷³.
« Le doctorant ne retire pas que des avantages de son expérience CIFRE en entreprise. Son rôle est parfois ambigu, entre chef de projet, stagiaire ou consultant. Sa position varie également de contrat à contrat et peut parfois conduire à une perte de son indépendance en tant que chercheur, ou au contraire à une difficulté à dédier un temps effectif à la recherche »⁴⁷⁴.

Un jeu d'autant plus facile à jouer que l'éloignement au quotidien de l'université joue en sa faveur et « l'investissement dans l'entreprise d'accueil peut être la stratégie la plus facile à mettre en œuvre »⁴⁷⁵ à la fois d'un point de vue pratique et identitaire, et nous y avons trouvé de nombreuses satisfactions autant humaines qu'intellectuelles.

Ce qui nous semble intéressant ici, et qui fait le lien entre ce propos très personnel et notre démonstration générale, c'est l'évolution de notre projet de recherche, au travers du rapport avec la notion de « demande sociale de participation », centrale dans les premières versions de notre projet de recherche et que nous avons peu à peu reformulé. Cet ajustement nous semble un des points d'entrée les plus significatifs pour expliciter notre projet et notre posture de recherche.

1.2.2 Le rapport à la demande sociale de participation comme révélateur de l'évolution du projet de recherche

La « demande sociale de participation », quand bien même nous en avons une acceptation critique, a d'abord constitué en partie ce fameux sésame du « débouché opérationnel » de la recherche. Ce n'est que dans un deuxième temps que la faiblesse d'objectivation que permet l'emploi de cette notion nous est apparue, et cela bien au-delà des débats théoriques dans lesquels nous nous inscrivons. La « demande sociale » est d'abord un emprunt au langage indigène. Elle n'éclaire pas l'objet, elle en fait pleinement partie et ne fait sens qu'au sein d'un système de relations sociales. Sans cette nécessaire déconstruction, elle n'est qu'un concept évanescent se présentant sous les contours d'une « question sociale » qui n'intéresse pleinement que ceux qui sont intéressés à fournir des solutions prétendant y répondre.

Relisant les premières versions du questionnaire employées lors de démarches organisées par Missions Publiques, nous les voyons davantage comme un questionnaire « de satisfaction » un peu indiscret, que comme un questionnaire d'enquête sociologique, et c'est d'ailleurs souvent ainsi qu'il a été présenté par notre employeur, s'excusant de sa longueur « pour la science ». Si nous aurions pu compléter cette approche en réalisant quelques entretiens avec des participants,

⁴⁷³ Pierre BOURDIEU, *Méditations pascaliennes*, 2^e éd., Paris, Seuil, 2003, p. 291, 294.

⁴⁷⁴ M. BOURDAA et A. LAMY, « Les conventions CIFRE », *op. cit.*

⁴⁷⁵ C. PERRIN-JOLY, « De la recherche salariée en France », *op. cit.*

cette première perspective de recherche était de l'ordre de « la chasse aux papillons » : elle consistait à essayer d'attraper des participants à un dispositif ponctuel, pour ensuite les épingler dans un cadre de recherche. Nous avons finalement décidé d'opter pour l'observation, plus longue et plus patiente, de ce qui s'apparenterait davantage à une « fourmilière » : en cherchant à étudier l'engagement participatif en contexte, plutôt que de chercher à extraire des participants sur-sélectionnés à la fois par le dispositif participatif et le dispositif d'enquête.

Dans les premiers temps de notre démarche, nous ne faisons potentiellement qu'enregistrer des catégories normatives, reconstruites à la demande par les participants, sommés de répondre à nos questions et incités à le faire du fait de la sympathie qu'ils ressentaient, après quelques heures ou quelques journées dans un cadre hors de leur quotidien. L'ancrage social de la participation était ici autant hors de propos, qu'hors de portée. Un échange avec un collègue chercheur, nous a marqué sur ce point : tandis que nous l'informions de notre projet sur la « demande sociale de participation », nous évoquions une enquête « baromètre » menée par un institut de sondage à la demande d'un cabinet-conseil ; marquant là encore que l'intérêt pour la demande réside d'abord chez les « offreurs ». Ce collègue répondit gentiment, en soulignant l'importance de cette problématique, mais aussi en soulignant que la dite enquête et son positionnement l'avaient « bien faire rire, avec des conclusions quand même super gonflées, vu la tournure du questionnaire », dont à ses yeux l'équivalent en termes d'imposition de problématique aurait pu être : « êtes-vous pour les fleurs dans les champs et l'amour éternel » ? » Il avait évidemment raison sur le plan de la méthode, cette enquête n'était pas très sérieuse et confirmait, qu'à bien des égards l'opinion publique n'existe que dans l'acceptation que s'en font ceux qui prétendent la mesurer. Mais ce reproche n'était-il pas extensible à notre propre enquête ? N'étions-nous pas simplement en train de mesurer que les personnes aimaient les fleurs dans les champs, en les invitant à cocher des cases à la demande d'un animateur, nous-même ou un de nos collègues, dont tous les efforts durant quelques jours passés avec eux avaient été dédiés à gagner leur sympathie pour assurer le bon déroulement du dispositif participatif ?

« [Le sociologue] doit nécessairement, pour faire une sociologie « intéressante », constituer, par une expérience de pensée, quelque chose comme une distance par rapport au monde qu'il décrit. [...] C'est une des particularités et un des intérêts de la sociologie d'avoir toujours été une science théorique et appliquée en même temps, d'avoir largement été une science critique, qui porte un jugement sur la société dans laquelle le sociologue se trouve et qu'il décrit. Vous avez une autre façon [l'expertise] de faire de la sociologie qui va consister à se spécialiser très jeune dans un certain domaine et à être intégré aux appareils et instruments de gestion de ce domaine. Du même coup [...] **les problèmes qui se posent à ceux qui ont à gérer cette partie du social vont devenir largement la problématisation du sociologue.** Or je pense qu'il y a une différence énorme entre les problèmes des décideurs et une problématique, c'est presque l'inverse. »⁴⁷⁶

Le dépassement de la notion n'est pas son effacement, mais sa réintégration en bonne place dans la recherche : il ne s'agit plus d'étudier l'existence ou les conditions sociales d'une demande de participation, mais d'élargir ce questionnement à l'engagement participatif en tant que tel, pour ensuite interroger qui et pourquoi aurait intérêt à l'interpréter comme exprimant quelque chose qui serait de l'ordre d'une « demande sociale de participation ». La notion de « demande sociale de participation » n'est donc pas notre objet d'étude, mais bien une catégorie de

⁴⁷⁶ Nicolas DUVOUX, « Le pouvoir est de plus en plus savant. Entretien avec Luc Boltanski », *La Vie des idées*, 2011 p.

compréhension et une construction sociale qu'il s'agit d'interroger. En effet la réponse à une demande sociale de participation, et donc le besoin d'argumenter son caractère tangible et sa possible prise en charge par des dispositifs participatifs, sont au cœur de l'activité économique du cabinet-conseil. Plutôt qu'avoir trouvé un « objet », nous n'avions en réalité fait que reformuler une « prénotion » dont il fallait interroger les usages.

Il ne s'agissait pas là de notre objet d'étude, mais d'un certain point de vue sur notre objet d'étude : la production et la réception d'offre de participation, saisie au prisme d'une sociologie compréhensive de l'engagement participatif. C'est cette précision de notre projet de recherche et de notre stratégie empirique qui a amené à considérer notre activité comme un mode de financement plutôt que comme un terrain d'enquête.

1.2.3 *La Cifre comme financement et comme accès au terrain : entre impératif de réflexivité et épreuve du terrain*

L'« impératif de réflexivité »⁴⁷⁷ est un requis de l'objectivation sociologique d'un milieu dont le chercheur lui-même est partie-prenante ; ce que Pierre Bourdieu argumente à travers la notion « d'objectivation participante » qui,

« se donne pour objet d'explorer, non « l'expérience vécue » du sujet connaissant, **mais les conditions sociales de possibilité (donc les effets et les limites) de cette expérience**, et plus particulièrement de l'acte d'objectivation. Elle vise à une objectivation du rapport subjectif à l'objet qui [...] est une des conditions de l'objectivité scientifique »⁴⁷⁸.

Cet impératif de réflexivité se fait d'autant plus pressant dans des cas où en plus d'être engagé dans son terrain, le chercheur est engagé *par* son terrain, « c'est-à-dire lorsque son salaire dépend de l'institution ou du milieu qu'il étudie »⁴⁷⁹. La lecture de différentes thèses réalisées en Cifre témoigne du caractère d'évidence de la réflexivité dans ce cas : si elle est toujours nécessaire, elle l'est d'autant plus dans cette configuration. Cette modalité d'organisation de la recherche et de l'accès au terrain va ainsi avec une imposition réflexive, qu'il s'agit alors de retourner en revendication. La plupart des auteurs d'une recherche Cifre intègrent ainsi ce légitime souci d'explicitation leur position et les conditions pratiques de réalisation de leur recherche en tant que salarié-doctorant.

Encadré C2-5 : Les prises en charge de la réflexivité des thèses Cifre sur la participation

Nous retenons ici six thèses sur la participation réalisées dans le cadre d'une Cifre, en nous intéressant plus spécifiquement à la manière dont leurs auteurs intègrent l'enjeu réflexif induit par cette posture de recherche⁴⁸⁰. Ces exemples couvrent en effet un panorama des possibles prises en charge analytiques et

⁴⁷⁷ P. BOURDIEU, *Méditations pascaliennes*, op. cit., p. 171.

⁴⁷⁸ Pierre BOURDIEU, « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2003, vol. 150, n° 5, p. 43-58, p. 44.

⁴⁷⁹ Thomas ALAM, Marion GURRUCHAGA et Julien O'MIEL, « Science de la science de l'État : la perturbation du chercheur embarqué comme impensé épistémologique », *Sociétés contemporaines*, 2012, n° 87, p. 155-173, p. 156.

⁴⁸⁰ Aurélie COUTURE, *Fabrication de la ville et participation publique : l'émergence d'une culture métropolitaine : le cas de la Communauté urbaine de Bordeaux*, Thèse de sociologie, Université Bordeaux 2, 2013, p. 377-379, « Retour sur le statut du praticien-chercheur » ; Jeanne DEMOULIN, *La participation des locataires : un instrument de gestion dans les organismes HLM*, Thèse en Aménagement de l'espace, urbanisme, Université Paris 10, 2014, p. 7-10 ; J. FERRANDO Y PUIG, *Le citoyen, le politique et l'expert à l'épreuve des dispositifs participatifs*, op. cit., p. 11-15 ; J. O'MIEL, *Mirages de la démocratie. L'indétermination de l'action publique participative.*, op. cit., p. 53-60 ; Aurélie PICQUE, *La Fabrique de la concertation sur les grands projets : études de cas*, Thèse de science politique, Université d'Amiens, 2012, p. 20-22 ; Silvère TRIBOUT, *Les concepteurs en agence d'architecture*,

réflexives des implications sur la recherche d'une Cifre. Il est notable que ces différences se rapportent assez aisément aux parcours professionnels des auteurs, selon qu'ils aient, au moment où nous écrivons ces lignes, poursuivi une activité de d'enseignement et de recherche ou une activité professionnelle dans le secteur privé ou public suite à leur recherche doctorale. Les positions de Jeanne Demoulin, Julien O'Miel et Silvère Tribout correspondent au premier cas, celles d'Aurélié Couture, Aurélié Picque et Judith Ferrando au second.

J. Demoulin et S. Tribout proposent une analyse similaire de leur position⁴⁸¹. Ils évoquent principalement la Cifre comme un moyen d'accès au terrain, mais en insistant sur sa non-neutralité pour la posture de recherche. S. Tribout explique ainsi comment son projet, d'abord centré sur une « entrée habitants » et « entretiens » a évolué vers une « entrée acteurs » et « observations », afin de correspondre au cadre dans lequel il allait évoluer au quotidien. Il insiste sur la convergence entre enjeux de connaissance et attentes opérationnelles, se définissant en partie comme un pourvoyeur de réflexivité collective. J. Demoulin a un propos similaire, fondé sur les enjeux de l'immersion et les adaptations méthodologiques. Elle insiste cependant davantage sur les écueils que sont des tentatives d'instrumentation, l'identification trop forte aux acteurs et la prise de conscience que son embauche loin de se limiter aux apports possibles de sa recherche vient aussi combler un sous-effectif dans son équipe. Elle insiste sur le besoin de rompre avec son terrain pour pouvoir conclure son analyse. J. O'Miel propose lui de faire de sa position de Cifre et du processus d'indigénisation partielle qu'elle implique un élément pouvant faire l'objet d'une conceptualisation formelle dont les applications dépassent son cas individuel. Il propose ainsi de faire des « perturbations » de la situation d'enquête et du processus d'ajustement des éléments heuristiques à part entière, insistant lui-aussi sur la nécessaire prise de distance avec le terrain⁴⁸². Son propos est autant l'exemple d'une prise en compte aboutie des implications de la Cifre, que sa pratique en a été, à notre connaissance, de l'ordre de la subversion ; nous renseignant sur les exigences qu'implique une rupture réflexive.

Enfin, la réflexion de J. Ferrando a pour nous un intérêt spécifique, puisqu'elle a réalisé sa Cifre dans le même cabinet-conseil que nous. Malgré son inscription professionnelle ultérieure, son propos s'apparente en fait assez largement au pôle universitaire et soulève les mêmes enjeux quant à la posture de recherche. Mais elle présente la particularité d'aussi interroger comment sa position de Cifre a eu des effets sur la structure et le positionnement de l'entreprise qui l'accueille et dont elle deviendra ensuite cadre puis co-directrice. Elle assume ainsi une posture proche de l'intervention sociologique, qu'elle justifie néanmoins sociologiquement au prix d'un effort de réflexivité. A bien des égards, sa production comme son parcours illustre un déroulement « idyllique »⁴⁸³.

A l'inverse le développement introductif d'A. Picque et conclusif d'A. Couture nous apparaissent comme des contre-exemples de prise au sérieux des effets de la Cifre. En effet ces auteures semblent l'évacuer, en se contentant de rapporter « une opportunité de recherche extraordinaire », « donnant accès à des données [...] traditionnellement inaccessibles », voire même une opportunité d'immersion et d'assimilation à un rôle social dans le milieu étudié... mais ce faisant en s'appropriant les orientations de l'institution hôte et en désamorçant toute posture critique, plutôt qu'en intervenant sur elles ainsi que l'illustre et l'argumente J. Ferrando. Plus qu'une posture réflexive, il semble ici qu'il s'agisse d'une posture enchantée, qui est à notre sens trop présentée comme une conséquence inéluctable, quand A. Couture affirme que « ces limites sont des conditions sine qua non d'accès à des connaissances originales ». A. Picque ne concède comme seul effet sur la recherche qu'une certaine difficulté à s'extraire du quotidien et « l'anonymisation » à la demande de son employeur. Ces éléments sont indéniables mais relèvent davantage de l'exposition d'un ressenti que de l'objectivation d'une position et des modalités de recherche qu'induit le cadre de la Cifre.

Trois types de déroulement d'une Cifre peuvent être distingués, ainsi que le propose Laurent Morillon⁴⁸⁴ : le premier, « idyllique », respecte pleinement l'esprit et la lettre du dispositif, avec un salarié-chercheur consacrant l'intégralité de son temps à la recherche, sans réaliser aucune tâche n'en relevant pas ; le deuxième, « mixte », implique un partage du temps plus ou moins équilibré entre recherche doctorale et tâches opérationnelles, pouvant avoir plus ou moins distant

d'urbanisme et de paysage à l'épreuve du développement durable, Thèse en Aménagement de l'espace, urbanisme, Université Paris 10, 2015, p. 33-34.

⁴⁸¹ Jeanne DEMOULIN et Silvère TRIBOUT, « Construire des espaces de réflexivité pour analyser et transformer les pratiques professionnelles : un travail de légitimation », *Interrogations*, 2014, n° 19.

⁴⁸² T. ALAM, M. GURRUCHAGA et J. O'MIEL, « Science de la science de l'État », *op. cit.*

⁴⁸³ Laurent MORILLON, « De l'idylle au détournement, quels apports des CIFRE en Sciences de l'Information et de la Communication », Communications du 16ème Congrès de la SFSIC, 2008.

⁴⁸⁴ *Ibid.*

à l'objet de la recherche ; le troisième, « de détournement », fait que le chercheur se dédie à ses activités salariales et en détache, volontairement ou non, sa recherche.

Ainsi la Cifre procède d'une tension intrinsèque qui est différemment résolue : soit par le pas de côté et la prise de distance, au risque de la rupture et qu'il faut alors assumer de la réalisation de l'enquête de terrain ; soit par l'engagement et l'implication aux côtés des acteurs, au risque de l'ajustement et de l'alignement des problématiques de la recherche sur celles des acteurs. Les deux positions, qui sont idéales-typiques dans leur extrémité, nécessitent en tous les cas un surcroît de réflexivité pour maintenir la pertinence sociologique. Ces deux formes de prise en charge renvoient de fait à des conceptions différentes des façons de pratiquer la sociologie⁴⁸⁵ : en assumant une posture d'extériorité ou en revendiquant une intervention au plus près des préoccupations des acteurs. Dans notre cas notre position a évolué au fil de la réalisation de l'enquête. Nous avons finalement assumé de gérer cette tension par l'option de la prise de distance, en retenant des terrains qui étaient extérieurs aux activités de l'entreprise, cette extériorité étant allée croissante au fil des terrains, puis un an après la Cifre, en mettant fin au contrat avec l'entreprise. Cette posture n'est pas allée de soi et a été adoptée de manière croissante au fil de l'enquête.

En effet, nous avons évolué d'une position mixte à une forme de détournement. Il était en effet convenu dès le départ avec notre employeur que l'entreprise ne pouvait « se payer le luxe » d'un chercheur à temps plein et que le but de la convention était aussi « d'apprendre le métier de consultant »⁴⁸⁶, donc d'être un salarié à part entière de l'entreprise. Cette situation est relativement commune dans des « structures, dont l'activité principale n'est pas de faire de la recherche [et qui] n'acceptent un chercheur souvent qu'en échange d'une activité directement productive pour l'entreprise. Ainsi pour accéder au terrain, le chercheur doit accepter de travailler sur le terrain »⁴⁸⁷. Nous nous sommes ainsi vu étiqueté comme « consultant-chercheur », plutôt que comme « chercheur-consultant », comme l'ordre alphabétique l'aurait voulu. Cette donnée économique et la réorientation progressive du projet de recherche ont fait que nous avons travaillé avec l'entreprise sur de nombreuses missions, dont nous n'avons pas fait nos terrains de recherche.

Nous n'avons pas souhaité faire de notre expérience de consultant le cœur de notre travail de recherche. Evidemment l'intégration dans ce milieu professionnel, le fait de côtoyer au quotidien les personnes qui y sont liées est un apport certain à notre connaissance de la thématique. Mais il nous a aussi semblé trop difficile de composer avec une posture d'ajustement pleine et entière de notre position de salarié et de doctorant⁴⁸⁸. Cette non-superposition est allée croissante. Dans

⁴⁸⁵ Gérald GAGLIO, « En quoi une thèse CIFRE en sociologie forme au métier de sociologue ? Une hypothèse pour ouvrir le débat », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 2008, n° 3.

⁴⁸⁶ Termes utilisés par notre employeur

⁴⁸⁷ Olivier CATEURA, « La convention CIFRE : atouts et limites pour l'étude de cas », Atelier méthodologie de l'AIMS, IAE de Lille, 2006.

⁴⁸⁸ Il ne s'agit pas ici de condamner définitivement cette perspective, mais simplement de rappeler qu'elle nécessite de choisir un objet et un terrain d'enquête pleinement déterminé par les activités de l'entreprise ; c'est d'ailleurs la recommandation que nous faisons régulièrement aux étudiants qui souhaitent réaliser une Cifre. Dans notre cas nous avons finalement retenu des terrains qui ne superposaient pas avec les activités de l'entreprise, impliquant de réaliser notre recherche durant des journées mises à disposition par l'entreprise en plus de notre travail. Mise à disposition qui a par ailleurs toujours pu se faire pour l'enquête de terrain.

une certaine mesure c'est le fait d'avoir travaillé sur le premier cas, puis d'avoir ensuite cherché à élargir notre comparaison à des cas similaires, qui a d'emblée limité la possibilité de travailler sur d'autres terrains en lien avec les activités de l'entreprise. A partir du moment où nous avons assumé de travailler dans des villes en retenant les critères que nous avons évoqué précédemment, il devenait quasiment impossible de faire concorder notre activité professionnelle et notre recherche. En effet, les activités du cabinet concernent rarement des marchés dans des villes de cette envergure ; et c'est probablement cette exceptionnalité, qui nous a interpellé dans un premier temps.

Nous avons d'abord travaillé à Bruz, car le cabinet y a remporté en 2012 un marché de formation des élus et des agents. C'est cette occasion qui a permis d'ouvrir ce terrain et de réorienter notre projet de recherche⁴⁸⁹ vers les logiques sociales des réceptions des offres institutionnelles de participation à l'échelle municipale. En travaillant dans une « ville » plutôt que dans un « dispositif participatif » nous pouvions sortir du biais situationniste et du tropisme procédural. C'est pour cela que nous avons insisté sur le fait que les cas que nous avons retenu sont certes caractérisés par des offres de participation, mais qu'ils se définissent avant tout au travers des espaces sociaux et des contextes politiques, dans lesquels ces politiques de participation publique et ces pratiques d'engagement participatif s'insèrent. A partir de ce moment notre entrée empirique était bien de rechercher des cas comparables, et non pas simplement des expériences de démarches participatives ; or c'est davantage ce type de terrain auxquels nous aurions eu accès en maintenant une exigence d'ajustement entre notre recherche et notre activité professionnelle.

C'est cette réorientation fondamentale de notre recherche, le fait de travailler sur les logiques sociales de l'engagement participatif, qui a impliqué par la suite une prise de distance toujours plus grande avec les activités de l'entreprise dans la sélection des terrains : nous avons pu rentrer en contact avec la maire de Lanester, car notre employeur avait eu l'occasion d'y travailler, mais aucun contrat n'était en cours au moment de réaliser notre enquête ; puis à Arcueil le contact avec le maire s'est fait via notre directeur de thèse et nous nous y sommes présenté pleinement en tant que doctorant, sans pour autant dissimuler notre activité professionnelle. Cette prise de conscience renvoie en fait au caractère relativement hors-sol des dispositifs participatifs et assurément ponctuel de l'intervention en tant que consultant. Certes le passage du sociologue dans une ville est lui aussi éphémère, mais il l'est nécessairement sauf à se condamner à n'écrire que des autobiographies déguisées. Il s'agissait aussi de s'intéresser à l'au-delà du dispositif, à nous intéresser à des pratiques qui n'auraient pas nécessairement retenues notre attention en tant que consultant. Bref à chercher à qualifier un certain ordinaire de l'institutionnalisation de la participation et ses possibles effets sur l'engagement participatif.

1.3 Le terrain vu deux fois : négociations et enrichissements de la recherche au travers d'une double posture

L'argumentaire en faveur du désajustement ne doit pas faire oublier une donnée fondamentale de notre démarche empirique : elle relève bel et bien de l'immersion de longue durée dans un

⁴⁸⁹ J.-P. OLIVIER DE SARDAN, « La politique du terrain », *op. cit.*

milieu professionnel. Notre stratégie empirique ne recoupe pas une démarche ethnographique ou une observation participante. Mais l'immersion dans ce domaine d'activités, la prise au sérieux de ces enjeux et la connaissance des acteurs ont permis de mettre en perspective nos observations et d'aider à une possible généralisation à partir de nos cas. La pratique professionnelle nourrit, littéralement, le chercheur, mais elle alimente aussi la pratique de la recherche. Nous avons eu régulièrement l'occasion d'étayer notre réflexion, au travers des missions réalisées en tant que consultant ou en échangeant avec nos collègues, nos commanditaires ou nos concurrents. Mettre à distance notre position de salarié, n'est pas s'en départir entièrement ; chose qui n'est de notre point de vue ni enviable, ni réalisable, sauf à se méprendre sur la portée et la réalité d'un rôle social par ailleurs pleinement assumé. Notre position de chercheur-praticien a été un vecteur certain d'accès à ces terrains et de connaissance plus générale du domaine de la participation, en tant qu'activité concrète et marchande.

Notre propre posture de praticien a ainsi eu alternativement des intérêts et des limites propres dans l'accès au terrain et dans la réalisation de l'enquête. Nous en tenons ici compte, convaincu que « les difficultés rencontrées pendant l'observation de terrain sont autant de faits qui doivent être analysés d'un point de vue sociologique »⁴⁹⁰. Nous nous concentrons sur les effets que nous avons pu observer lors de l'enquête et qui découlent directement de notre position de doctorant-salarié. Nous exposons notamment en quoi le fait d'avoir pu être perçu à des degrés divers en tant que consultant constitue potentiellement une « perturbation heuristique »⁴⁹¹, à travers trois enjeux repérables : **(1.3.1)** les négociations dans l'accès aux terrains, **(1.3.2)** le travail sur soi qu'induit cette double posture et **(1.3.3)** les effets de connivence qui peuvent aussi avoir des effets de connaissance.

1.3.1 Des négociations d'accès au terrain décroissantes au fil de la prise de distance

La posture de praticien-chercheur a alternativement pu avoir des intérêts et des limites. C'est lors de la première vague de l'enquête, celle durant laquelle nous étions le plus identifié comme un salarié d'un cabinet-conseil par les élus, que nous avons dû le plus négocier les modalités de questionnement de notre enquête. Notre questionnaire a ainsi été relu par les membres de l'exécutif local (élus et directeur des services) et plusieurs modifications ont été exigées, notamment en ce qui concerne des questions portant sur le vote ou l'orientation politique déclarée. Cette exigence de validation découlait en partie du fait de l'intervention de l'entreprise dans cette ville dans le cadre d'un marché public et du rapport commanditaire-prestataire que nous entretenions avec les élus. Ainsi notre enquête pouvait être interprétée comme une tentative de la municipalité de valider son action politique ; et ce malgré les précautions prises dans la lettre de présentation de l'enquête pour assurer de son caractère anonyme, indépendant et non-commanditée⁴⁹².

⁴⁹⁰ Everett Cherrington HUGHES, *Le regard sociologique: essais choisis*, Paris, France, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, impr. 1996, 1996, p. 279.

⁴⁹¹ T. ALAM, M. GURRUCHAGA et J. O'MIEL, « Science de la science de l'État », *op. cit.*

⁴⁹² Cette insistance sur le positionnement de l'enquête a d'ailleurs influencé la rédaction de cette lettre, puisque la première version évoquait explicitement Missions Publiques, en proposant de renvoyer le questionnaire à cette adresse et en tentant d'expliquer ce qu'est cette entreprise et qu'elle y était ma place. Finalement, la version finale ne comporte pas de références à Missions Publiques, notre adresse personnelle étant utilisée pour le renvoi des

« Nous ne devons prendre aucun risque. Ce serait dommage de se retrouver à gérer une interprétation de ce questionnaire erronée. Sache que pour toi bien sur cette question a de l'importance mais pour nous il faut être très vigilant. Aucune question interpellant le citoyen sur sa sensibilité politique ne doit apparaître. » (*Extrait, journal de terrain, discussion avec un élu, 2012*)

Par la suite, nos approches du terrain se sont faites sans revendiquer un lien avec l'entreprise, nous permettant de ne pas soumettre notre questionnaire à une validation des élus ou agents de la municipalité. Cela n'a pas empêché différentes interprétations de notre enquête. Notamment nous avons dû mettre un temps en suspens la possibilité de réaliser l'envoi des questionnaires du fait des élections municipales de 2014 et de la période de réserve qui la précède. Par ailleurs, le troisième terrain retenu, Arcueil, illustre le fait de réticences à l'enquête qui ne découlent pas de notre position hybride. Ainsi les listes de participants nécessaires à l'envoi d'un questionnaire n'y ont pas été accessibles pour des raisons de précautions juridiques. Plus largement, le questionnaire a pu être perçu comme une démarche municipale ou tout simplement une indiscretion et alimenté en ce sens une méfiance et des non-retours, ainsi que nous le confie un habitant lors d'un entretien.

« Votre **questionnaire** je ne l'ai **pas rempli** parce qu'il **allait trop loin**. **Pour moi** il n'était **pas anonyme**... Qu'est-ce que vous avez fait dans le conseil de quartier, à quelle époque ? Après vous alliez dans le politique, le local et autre, ça ne m'intéressait pas. Point. [...] Plusieurs personnes m'ont interpellé là-dessus. Beaucoup ne l'ont pas rempli à cause de ça. [...] Si ce questionnaire passait dans les mains d'autres personnes... Donc je n'ai pas rempli. » (Entretien 53, Lanester, sept. 2014, Joël, 61 ans, Retraité. Militaire, Entre 10 et 20 ans ; Président CQ)

Ainsi la difficulté d'accès aux terrains et aux enquêtés n'est pas en soi propre aux conditions salariales de réalisation de la recherche, mais simplement un aspect avec lequel doit composer tout chercheur. La recherche salariée, ou plus exactement en tant que salarié en lien avec l'objet, pose néanmoins des questions spécifiques de posture qui implique une forme de travail sur soi.

1.3.2 Composer avec la normativité : un travail sur soi

Le fait d'être potentiellement perçu sur le terrain, mais aussi de percevoir le terrain, alternativement, comme professionnel de la participation ou comme chercheur implique une multiplication des points de vue sur l'enquête et une relecture des données à travers ces différents prismes. Cette dualité a des effets dans l'accès aux terrains, mais aussi dans le cours de l'enquête. Nous avons dû souvent composer avec un sentiment de saisir différemment nos observations, en les rapportant soit à notre position de chercheur, soit à notre position de consultant. Avoir par ailleurs une activité professionnelle liée à l'organisation et à l'animation de démarches participatives nous a ainsi souvent permis de mettre en perspective ce que nous observions en matière de références, d'expériences, de méthodes de participation.

Mais nous avons aussi parfois dû prendre du recul, par rapport aux jugements normatifs qu'implique le fait d'avoir une pratique. En effet, ainsi que l'observe Julien Charles à partir de sa propre position de chercheur observant des praticiens, il faut dans ce deuxième cas nécessairement composer avec une certaine normativité :

« Chacun peut constater qu'il existe une pluralité de manières de s'engager dans la participation et différentes formes d'évaluation de la qualité d'un bon participant. [...] [C'est après avoir]

questionnaires, et le positionnement comme enquête scientifique a été accentué en mettant en avant l'université Paris 1 et le logo du CNRS. Voir version finale en Annexe.

considéré attentivement ce qui importe aux participants [...] [que] la critique peut à nouveau se faire entendre. **Cette façon de faire est un luxe que rend possible la position du chercheur et non celle des animateurs. En effet ces dispositifs ne peuvent être mis en place sans statuer sur les bonnes manières de participer.** »⁴⁹³

Cette mise en suspens de la normativité est une posture qui s'acquière dans le temps long de l'enquête et de l'analyse, en étant attentif à ce qui relève de telle ou telle façon d'appréhender l'objet. Nous nous sommes ainsi surpris à réécouter les impressions que nous avons l'habitude d'enregistrer à chaud suite à un entretien, pour y découvrir comment nous avons pu nous-mêmes intégrer un point de vue sur la participation du fait de notre expérience professionnelle.

« C'était un entretien, **c'était bizarre...** au final, on se rend compte qu'on parle de démocratie participative, **pas du tout au sens où on l'entend avec les professionnels, praticiens, chez Missions Publiques**, on est vraiment sur un truc « vie locale » **qui peut paraître un peu dérisoire...** Loin de tout propos politique sur la démocratie, la démocratie directe, le tirage au sort, le partage du pouvoir... [...] J'oublie sûrement des trucs... Ces entretiens sur le coup j'ai l'impression que ça donne pas grand-chose [...] j'étais avec l'élue ce matin (*soupir*). C'est parce que j'étais fatigué... pas de bonnes dispositions... **mais quand même, aucun propos politique, sens politique...** En fait j'ai des impressions de faire des entretiens avec un chef de projets travaux urbains. On parle que de ça, travaux, aménagements... » (Monologue post-entretien, journal de terrain)

Cet extrait est l'un des plus significatifs en la matière. Cet excès de franchise nous aide à penser, comment la participation est différemment envisagée selon la posture adoptée et comment en regard de celle-ci nous qualifions nous-mêmes nos terrains. Ici en confessant un certain désenchantement, nous nous faisons aussi le support d'une tension propre à une certaine « ethnopraxie »⁴⁹⁴. L'enregistrement de soi, en *off*, post-entretien a aussi une fonction de défouloir, de résolution de cette tension, après avoir adopté durant l'interaction la posture de neutralité bienveillante. Revenir ainsi sur nos propres sentiments, enthousiastes ou cyniques, vis-à-vis des enquêtés nous permet de les situer dans le champ de la participation, d'abord à partir de notre point de vue, puis grâce au désajustement et à la prise de distance, en tentant d'assumer un point de vue sur les points de vue visant à les remettre à égalité, plutôt qu'à les ordonner en fonction de telle ou telle perspective.

1.3.3 Effets de connivence et de connaissance des coulisses

Un positionnement multiple implique un accès multiple au terrain, comprenant scènes et coulisses, officiel et officieux, dits et non-dits, mais aussi un parti pris que ne suffit pas à évacuer la référence à la méthode de l'observation participante, que nous jugeons trop pratique (i.e. qui désigne l'intervention sur le réel, mais aussi simplement le fait d'être commode, voire accommodante). Observer et tenir un discours sociologique sur un dispositif participatif que l'on a soi-même contribué à imaginer, animer et ou évaluer implique une part de reniement et d'objectivation dans l'analyse, que la convenance de la référence souvent abusive et vague à une méthode ethnographique ne suffit pas à simplifier. C'est donc avec toute la conscience et la lucidité possibles que s'est réalisée cette recherche, entre libertés et contraintes respectives du chercheur et du salarié. Si nous insistons ici sur ce point, c'est qu'il nous semble que la référence à l'observation participante, si elle recouvre de nombreux aspects de notre immersion sur le

⁴⁹³ J. CHARLES, *La participation en actes*, op. cit., p. 25-26.

⁴⁹⁴ Loïc WACQUANT, *Corps et âme: carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*, 2^e éd., Marseille, Agone, 2002.

terrain, n'est pas suffisante pour prendre en compte les implications d'un rapport salarié à sa propre recherche.

Ainsi le fait d'être consultant ou perçu en tant que tel peut alimenter une certaine confusion, à laquelle n'échappe probablement pas tout chercheur, notamment celle du point de vue qui consiste pour les élus à adopter un étiquetage de type « expert » ou « conseiller du prince ». Les enquêtés expriment ainsi des attentes vis-à-vis de l'enquête, comme forme de compensation de l'accès au terrain et comme expression de leurs propres préoccupations. La non-dissimulation du fait d'assumer par ailleurs cette position, dans le cadre de son activité renforce probablement ce biais. Mais ce jeu permet aussi d'installer une certaine connivence, qui aide les offreurs de participation à expliciter leurs attentes vis-à-vis des politiques mises en œuvre.

« Je n'ai pas eu de retour direct, et justement (*rires*) **je comptais sur les retours des questionnaires, les appréciations des gens, des interviews et tout ça, pour avoir un peu une idée de tout ça.** [...] Il y a cette question de tout ce qui est gestion urbaine de proximité... parce que les gens viennent pour ça... Et du coup **ça paraît assez en décalage par rapport aux attentes que toi tu peux formuler** (*rires*) Alors je ne dis pas qu'il y a personne parmi tous les habitants d'Arcueil qui seraient intéressés par ça, mais ce n'est pas ceux qui viennent aux assemblées de quartier. [...] Tu as pu voir des gens de tous les quartiers ? [...] Et globalement c'est ça c'est des problématiques du cadre de vie... et il y a des gens qui auraient envie ? [...] **J'aimerais bien quand même, je ne sais pas si on peut aussi un peu travailler ensemble sur des sujets plus...** [...] moi je me retrouve un peu limitée, et les services sont dans la gestion un peu du quotidien. » (Entretien 89, Arcueil, mars 2015, Virginie, 38 ans, élue PS, adjointe à la démocratie participative depuis 2014)

L'élue nous exprime ainsi de manière régulière durant l'entretien les attentes qu'elle peut avoir vis-à-vis de l'enquête. Elle propose une interprétation d'un décalage entre les attentes des habitants centrés sur le cadre de vie et ses ambitions politiques, qui rejoignent le sens qu'elle attribue à notre propre position. Notre double posture nous permet ainsi d'avoir accès à un registre de discours, qui n'aurait pas forcément été investi autrement. C'est par exemple également le cas lorsque le maire de Bruz nous confie ses projets professionnels alternatifs, en les résumant à travers l'idée « qu'il nous aurait probablement fait de la concurrence »⁴⁹⁵. C'est une double perception de notre engagement sur le sujet, qui permet de libérer cette parole.

Il y a donc bien un accès aux coulisses que permettent les effets de connivence. A notre sens ces informations auraient plus difficilement obtenus autrement, en n'étant pas perçu comme quelqu'un partageant dans son activité professionnelle les enjeux et les difficultés de la mise en participation. S'entendre dire, lors d'une discussion avec un agent « vous, les consultants », c'est aussi avoir accès à une parole sur ces acteurs, qui autrement peuvent demeurer largement invisibilisés en tant que partie-prenante des offres de participation.

Cette connaissance de notre double statut va aussi avec des mises en garde, qui renseignent en creux sur les tensions politiques locales autour de la thématique participative.

« [*Elle précise en début d'entretien*] Oui, tu es là **en tant qu'étudiant**, et c'est à ce titre-là, oui, complètement. Ce n'est **pas dans le cadre**, comment on appelle ça... **d'un marché quel qu'il soit qu'on passe à Missions Publiques.** Oui, c'est bien de préciser les choses. Tout à fait. [...] [*Plus tard elle évoque ma présence dans son bureau au téléphone*] Oui. Ok Je ne reste pas trop longtemps en ligne parce qu'il y a Guillaume Petit qui est là. Tu sais... Je suis interviewée (*rires*). Si Guillaume Petit de Missi... (*se rattrape*)... qui est étudiant et qui prépare une thèse sur la démocratie participative et qui est en lien avec Yves Mathieu [gérant du cabinet] et

⁴⁹⁵ Entretien 10, Bruz, sept. 2012, Philippe, 65 ans, maire, BCAG (2008-2014)

Missions Publiques, qu'on connaît et tout ça. » (Entretien 24, Lanester, oct. 2013, Thérèse, 61 ans, maire, LNC, depuis 2004)

C'est nous qui insistons lors de cet entretien pour être présenté en tant qu'étudiant et non en tant que consultant, mais il est notable que la perception première lors de notre accès au terrain demeure. Et c'est ainsi qu'une habitante, très investie dans les démarches participatives et qui nous a très favorablement accueilli sur le terrain, nous interpelle lorsque nous la rencontrons.

« J'ai dit à Thérèse que tu venais pour la visite de quartier, elle a dit « je le connais », mais aussi comme elle sait que tu fais partie de... Missions Publiques. **Il ne faut pas qu'on sache que tu fais partie de Missions Publiques. Parce qu'on est en période électorale.** [...] Je lui ai dit t'inquiètes pas on peut très bien présenter Guillaume comme étudiant et ça s'arrêtera là... Elle craignait quand même par rapport à ça. [...] **Rester discret effectivement... Missions Publiques**, parce qu'il est vrai que **quand on fait des recherches sur Internet on voit que t'es en relation avec...** donc tu sais il y a toujours des gens qui sont mal intentionnés, surtout en cette période. [...] Parce que Missions Publiques est intervenu plusieurs fois à Lanester [...] Et surtout elle ne voulait pas qu'on fasse une relation, qu'on pense que tu viennes là pour Missions Publiques... [...] Enfin, **tout le monde est courant de ta présence**, mais c'est vrai qu'il faut qu'on fasse attention, à ce qu'on se retrouve avec un problème après, parce que les opposants vont dire... » (Entretien 23, Lanester, oct. 2013, Magali, 48 ans, Mère au foyer, Entre 20 et 30 ans ; Présidente CQ)

Nous nous sommes aussi retrouvé face à des habitants qui évoquaient Missions Publiques ou plus largement les prestataires de services, sans avoir directement conscience que nous faisons partie de cette équipe. Nous avons eu alors la possibilité d'étudier cet aspect sans être directement perçu comme partie-prenante, du moins dans le déroulé de l'entretien, car nous avons toujours tenu à expliciter ce point après avoir éteint l'enregistreur. Mais cette mention et la possibilité que nous avions de la percevoir clairement, nous a servi comme étant un indice important du lien de certains habitants à l'offre de participation. En effet être en mesure de citer l'existence de prestataires, d'en détailler les noms et les façons d'être, voire dans notre cas de connaître notre référencement sur le site internet de l'entreprise, est un marqueur important de la proximité de certains habitants à la municipalité. Le fait d'évoquer cet aspect est ainsi d'emblée un marqueur qui range les locuteurs dans la catégorie des « cadres de la participation », au sens de personnel encadrant, fortement investis et au courant des rouages de la mise en œuvre de l'offre de participation. Le fait d'y avoir nous-mêmes accès, du fait de notre double posture, nous a ainsi aidé à situer ces participants dans leurs proximités ou leurs distances avec les élus et les agents de la municipalité.

2 Les méthodes de recueil et les données de l'enquête

Nous présentons enfin de manière succincte la stratégie empirique pour laquelle nous avons opté et qui découle de l'ensemble des points évoqués jusqu'ici. Nous en faisons une présentation centrée sur les principales méthodes mobilisées, (2.1) questionnaires, (2.2) entretiens et (2.3) observations ; nous renvoyons à l'annexe pour plus de détails et nous présentons des points méthodologiques au fil du texte lorsque cela est opportun.

2.1 Les questionnaires : à la recherche des déterminants sociologiques de la participation

Le premier outil de recueil de données de notre dispositif d'enquête a constitué en un questionnaire, auto-administré avec envoi postal ou remise en main propre. Nous revenons plus

en détail, dans la sous-partie suivante, sur la constitution des échantillons et les biais de notre démarche. La population-mère auquel le questionnaire a été envoyé a été réalisé en deux temps. L'idée était bien de s'adresser aux habitants ayant effectivement pris part ou a minima eu connaissance des démarches de démocratie locale proposées par la municipalité : tester la réception des offres de participation, autrement dit les réponses à un *stimulus*, présupposant une exposition préalable à celui-ci. L'hypothèse d'inclure un ensemble plus large de la population (par tirage aléatoire dans l'annuaire ou par boîtage) a ainsi été écartée, l'objectif n'étant pas de mesurer la connaissance de cette politique de participation dans la population, mais bien de mesurer dans un premier temps son appréciation et la compréhension qu'en ont ceux qui y prennent part. Certes cela aurait pu constituer une base de comparaison, avec une logique de groupe témoin, mais nous n'avions pas les moyens de l'ambition d'un protocole en double aveugle. Ce point a d'ailleurs pu être compensé pour les caractéristiques sociodémographiques, par la comparaison avec les populations municipales à partir des données de la statistique nationale.

Nous avons recueilli au total 272 réponses à notre questionnaire. Ces 272 réponses correspondent à trois échantillons de taille comparable dans les trois villes : 101 (Bruz), 89 (Lanester) et 82 (Arcueil). Par rapport au nombre de questionnaires distribués notre taux de retour se situe entre 20% et 40%.

■ Tableau C2-8 : Taux de retour des questionnaires dans les trois villes

Ville	Période d'envoi	Questionnaires distribués (pour X envoyés)	Résultat relance par email (sur X adresses)	Total des questionnaires recueillis	Taux de retour
Bruz	décembre 2012	275 (283)	+7 (87)	101	36%
Lanester	mai 2014	447 (515)	+4 (82)	89	20%
Arcueil	octobre 2014	195	+9 (55)	82	42%

Dans chaque ville nous avons mis en ligne le questionnaire, environ deux semaines après la distribution et effectué à ce moment une relance auprès des adresses électroniques que nous avons à disposition. Nous n'avons pas opté pour ce mode de passation moins coûteux car nous avons peu d'adresses électroniques à disposition. Par ailleurs nous ne sommes pas convaincus de sa pertinence pour un questionnaire long par rapport à un envoi papier. Le faible taux de retour par rapport au nombre d'adresses disponibles confirme en partie cette intuition.

A Bruz et Lanester nous avons procédé par envoi postal avec enveloppe de retour préaffranchie.⁴⁹⁶ Tandis qu'à Arcueil, faute d'accès aux listes, nous avons constitué un échantillon correspondant à une séquence plus brève. Nous avons assisté aux six assemblées de

⁴⁹⁶ Pour information le coût de l'affranchissement pour une telle enquête représente un budget d'environ 1600 euros. Au global il faut également compter les impressions, les enveloppes et la mise sous pli. L'affranchissement pour l'envoi et le retour prépayé a coûté 650€ à Bruz, et environ 750€ à Lanester, à Arcueil le retour prépayé uniquement représente environ 175€. Le faible écart entre Bruz et Lanester s'explique par la négociation d'un contrat avec La Poste, suite au premier envoi réalisé de manière artisanale, cela a permis de bénéficier d'un tarif accessible à partir de 500 envois et de passer par un système dit « enveloppe T » qui ne permet de ne payer que les réponses effectives, mais qui implique que l'envoi soit adressée à une entreprise, mention qui a pu gêner certains des répondants et n'a pas aidé à avoir un meilleur taux de retour.

Le « coût » d'une réponse recueillie est donc compris entre 6 et 7 euros ce qui est élevé et constitue une information importante par rapport aux possibilités de réalisation de ce type d'enquête, notamment dans le cadre d'une recherche doctorale. En l'occurrence ce volet quantitatif de l'enquête n'a été matériellement rendu possible que du fait de mon statut Cifre conjugué à la bienveillance de mon employeur par rapport à ma recherche.

quartier à l'automne 2014 et nous avons distribué le questionnaire aux présents. Ces deux modes de passation ont une forte implication sur nos échantillons. A Arcueil, le contexte de reprise des assemblées suite aux élections municipales, durant lequel la mobilisation a été relativement forte pour certaines assemblées, a tout de même permis d'atteindre un nombre similaire de répondants. Le taux de retour est d'ailleurs meilleur, même si l'échantillon constitué surreprésente de fait les personnes ayant participé en 2014, et notamment celles qui n'ont pris part qu'à cette assemblée, au détriment des plus anciens participants ayant fait défection.

Enfin, à Lanester, nous avons pu compléter le volet quantitatif de l'enquête en entamant une deuxième recherche, dans le cadre du budget participatif mis en place en 2016. A l'occasion du vote en novembre 2016, nous avons réalisé un sondage sortie des urnes, pour les votants en présentiel, assorti d'un questionnaire en ligne, pour les votants en ligne. Sur les 1090 votants, 292 à l'hôtel de ville, 798 sur le site en ligne, notre enquête en couvre respectivement 21% (n=61) et 27% (n=217). Nous avons ainsi à l'occasion de cette enquête, un nombre de réponses (n=278) correspondant à l'ensemble des trois échantillons cumulés obtenus auparavant. C'est cet aspect qui nous a incité à intégrer au moins en partie cette enquête réalisée plus tardivement, conscient de la faiblesse des effectifs recueillis jusque-là. En outre, cette excroissance empirique a un réel intérêt pour notre problématique : elle permet d'interroger les évolutions de l'offre de participation, ses effets sur les publics et les parcours des participants depuis les conseils de quartier des années 1990 au budget participatif des années 2010.

Le questionnaire principal, distribué entre 2012 et 2015, est constitué d'une trentaine de questions, majoritairement ouvertes, ce qui a pu constituer un frein pour les répondants⁴⁹⁷, mais correspond à notre souhait de limiter les impositions de problématiques. Les consignes mettent en exergue la possibilité de ne pas répondre à une question et les questions fermées donnent la possibilité de cocher l'item « je ne sais pas » ou « je n'en sais rien ». Les questions fermées correspondent à des données factuelles, des caractéristiques socio-économico-démographiques ou à des échelles d'évaluations d'items isolés suite aux lectures et aux entretiens effectués. Par ailleurs ces questions fermées offrent la possibilité pour les répondants d'ajouter des items manquant selon eux et sont suivies d'une question ouverte demandant d'illustrer ou de détailler leur réponse si possible, afin de tenter d'« inventorier les considérations à l'origine des réponses obtenues, de vérifier que l'intervieweur et l'interviewé parlent la même langue, de repérer les pseudo-opinions et d'éviter des contresens d'interprétation, toutes questions auxquelles se heurtent la technique du sondage depuis les origines »⁴⁹⁸.

Il se décompose en deux parties principales : la première interroge l'expérience du répondant en lien avec les initiatives de démocratie participative auxquelles il a pris part. Les questions s'intéressent au rapport à la ville, à la liste des expériences connues ou assimilées à la démocratie locale, aux motivations à y prendre part visant à l'analyse de registres de justification et d'appréciations de la participation. Une autre série de questions portent sur l'intérêt déclaré pour

⁴⁹⁷ L'espace dédié pour les réponses ouvertes a d'ailleurs été réduit après une première passation auprès des personnes déjà rencontrées en entretien, certaines ayant jugé que le nombre important de lignes pouvait être interprété comme une exigence pouvant rebuter les répondants. Le questionnaire est ainsi passé de 8 à 6 pages. Plus généralement le questionnaire a été adapté au fil des vagues d'enquête, nous revenons sur les principales adaptations directement dans le compte-rendu des résultats au travers d'encarts méthodologiques.

⁴⁹⁸ L. BLONDIAUX, « Ce que les sondages font à l'opinion publique », *Politix*, Vol. 10, N°37. Premier trimestre 1997, p.133

la politique, le rapport à l'engagement et l'investissement dans la vie locale. La seconde s'intéresse aux caractéristiques socio-économiques du répondant et à différentes variables sociologiques (âge, sexe, profession, revenu, niveau de diplôme, adhésions à des organisations, associations, partis politiques, syndicats, médias...). Les questions finales concernent le rapport au vote (participation aux différentes élections, appréciations). La plupart des questions sont communes aux trois vagues de l'enquête par questionnaire⁴⁹⁹. Mais une partie ne couvre pas l'ensemble, il s'agit généralement de questions adaptées au contexte local (champ politique municipal, caractéristiques spécifiques de l'offre de participation...) ou de questions ou modalités de réponses qui ont été ajoutées au moment de la deuxième ou de la troisième vague suite aux premiers traitements.

Encadré C2-6 : Les principaux biais à contrôler de l'enquête quantitative

En conclusion, nous abordons ici la constitution des populations et les effets de sur-sélection pour rappeler les principaux biais de nos données.

Des populations-mères constituées d'après un recensement administratif

Le premier biais est d'abord dans la constitution des populations-mères de nos échantillons, à Bruz et à Lanester, nous nous sommes appuyés sur les listes établies par les services municipaux, nous adressant donc aux personnes identifiées comme participants par l'institution municipale. Cette définition est assez satisfaisante en proposant ici de nous intéresser à la réception d'offres institutionnelles de participation. Elle laisse pourtant à part des profils de participation potentiels, par exemple le fait d'avoir pris part à des dispositifs sans jamais avoir émergé ; cas de figure qui dans les faits est marginal voire inexistant d'après nos observations.

A Bruz, la liste de l'ensemble des dispositifs ponctuels est complétée par le fichier d'invitation au forum annuel, qui regroupe l'ensemble des participants et des habitants a priori intéressés à l'offre de participation. Pour y avoir nous même pris part, nous avons pu constater que la liste est exhaustive : le fait d'y laisser apparaître ses coordonnées est une condition non-négociée de la participation à cette journée ; quiconque n'y apparaissait pas devait la compléter pour recevoir le « matériel » nécessaire à sa participation. Elle constitue donc une source assez fiable et large pour contenir l'ensemble des personnes intéressées à l'offre de participation.

A Lanester, nous pourrions davantage rater les cas de personnes ayant pris part à des conseils de quartier, en tant qu'habitants spectateurs, sans pour autant avoir jamais accepté de faire partie des 35 membres potentiels. Ce cas de figure existe, il reste pourtant marginal. En effet, au vu de la difficulté à rassembler ce quorum, l'amicale pression à rejoindre les rangs lors des renouvellements du groupe semble assez forte. Il est ainsi assez improbable d'avoir une participation régulière au conseil, sans jamais voir son nom apparaître dans une des listes, ne serait-ce simplement que pour recevoir les comptes rendus et les invitations aux réunions. Si nous retenons l'idée de nous intéresser à l'engagement participatif, là encore la population-mère peut être considérée comme assez exhaustive.

Enfin, à Arcueil, comme déjà évoqué, nous avons procédé différemment : plutôt qu'un envoi postal, nous avons directement distribué le questionnaire lors de l'ensemble des assemblées de quartier de l'automne 2014. Nous avons donc accès à un cycle complet d'assemblée, qui présente la particularité d'avoir été assez mobilisateur, puisqu'intervenant dans le cadre de la relance de ce dispositif après une longue période de fonctionnement au ralenti. Nous avons ainsi eu accès à deux grandes catégories de profils de participation : ceux qui participaient déjà à l'assemblée de quartier et ceux qui la rejoignaient pour la première fois. Chacune se décomposant potentiellement en deux types : pour les anciens, ceux qui avaient maintenu leur engagement et ceux qui avaient pu arrêter mais être remobilisés dans la suite de la séquence électorale et la promesse d'une relance plus efficace du dispositif ; pour les nouveaux, ceux qui ont par la suite réitéré leur participation et ceux qui n'ont fait que passer, venu par curiosité et n'ayant pas trouvé matière à poursuivre au-delà de cette première expérience. Bien entendu, au moment du remplissage du questionnaire une telle différence ne s'entend que comme intention affichée et pas nécessairement concrétisée. Mais nous avons pu bel et bien rencontrer ces deux cas de figure en réalisant ensuite des entretiens avec une partie des personnes rencontrées lors de cette passation.

⁴⁹⁹ Annexe : questionnaires utilisés lors des trois vagues d'enquête

Un phénomène de sur-sélection d'échantillons auto-constitués avec un questionnaire auto-administré

Ainsi, chaque échantillon présente des particularités dont il faut tenir compte : nous avons pu objectiver que les plus accessibles pour l'enquête semblent être avant tout ceux dont la participation est la plus récente, quand bien même elle s'avère faible, et ceux dont la participation est la plus intense lorsqu'elle est ancienne, le taux de réponse étant décroissant à mesure que les personnes ont eu une participation intermittente et ancienne⁵⁰⁰. Ainsi, c'est la défection qui signe une difficulté d'accessibilité pour l'enquête, et non pas en soi l'ancienneté, puisque ce sont à la fois les plus anciens et les plus nouveaux qui sont le mieux représentés. Par ailleurs, si des cas de figure sont sous-représentés, ils ne sont pas absents, nous permettant donc d'évoquer l'entière des configurations. En outre, à un niveau d'ensemble ces biais se compensent en partie entre eux, du fait des spécificités de chaque cas et de la variabilité de notre stratégie empirique, nous permettant donc dans les faits de couvrir un éventail assez large de parcours de participation.

En effet l'analyse que nous faisons des facteurs sociaux de la participation ne prend pleinement sens qu'en s'intéressant aussi aux modalités de celle-ci : son ancienneté, sa fréquence et sa durabilité. Il reste cependant nécessaire de rappeler les évidentes inégalités sociales face à une enquête écrite, longue et auto-administrée. Il y a en effet un « caractère très particulier des échantillons prélevés compte-tenu de l'importance des refus de réponse : les répondants sont les mieux disposés à l'égard de l'enquête et du thème abordé »⁵⁰¹, auquel s'ajoutent les biais déclaratifs et conjoncturels⁵⁰², et qui invitent à une certaine prudence dans l'interprétation.

2.2 Les entretiens : à la recherche des dispositions sociales et des parcours de participation

Sur les trois terrains, 103 entretiens enregistrés ont été réalisés entre juin 2012 et avril 2015. Les nombreuses discussions informelles ne sont pas ici comptabilisées comme relevant de la « situation d'entretien » avec enregistrement, prise de notes et utilisation d'un guide indicatif. Ces discussions ont notamment eu lieu lors des moments d'observation ou lors des retours sur le terrain : prendre un verre ou partager un repas avec une personne précédemment rencontrée pour interroger l'évolution suite à l'entretien et nous permettre une approche processuelle de l'engagement participatif.

L'évolution du nombre d'entretiens réalisés témoigne d'un approfondissement de cette forme de recueil de données : 29 à Bruz, 38 à Lanester et 36 à Arcueil. Cette évolution, le fait de réaliser davantage d'entretiens et d'observations au fil des terrains, correspond d'abord à un choix méthodologique assumé pour dépasser les limites de l'approche quantitative, et aussi à une adaptation pratique, le nombre de questionnaire recueilli étant allé décroissant au fur et à mesure des terrains. Les entretiens servent donc aussi à compenser ces retours moindres et aussi à approfondir des aspects apparus au long de l'enquête. L'approfondissement de la pratique des entretiens se mesure également par rapport à leur durée, entre 45 min et 3h30 en temps d'enregistrement, signifiant jusqu'à cinq heures de discussion. Mais la moyenne d'1h30 varie selon les phases de l'enquête.

⁵⁰⁰ Voir Annexe 1.3.3 - Evaluation de la représentativité de l'échantillon (Lanester)

⁵⁰¹ Frédéric LEBARON, *L'enquête quantitative, recueil et analyse des données*, Paris, Dunod, 2006, p. 58.

⁵⁰² « Plus les conduites et les attitudes étudiées dépendent de la conjoncture, plus la recherche est exposée à ne saisir, dans la conjoncture particulière qui autorise la situation d'enquête, que des attitudes ou des opinions qui ne valent pas au-delà des limites de cette situation. [...] Les questions les plus objectives, celles qui portent sur les conduites, ne recueillent jamais que le résultat d'une observation effectuée par le sujet sur ses propres conduites. Aussi l'interprétation ne vaut-elle que si elle s'inspire de l'intention expresse de discerner méthodiquement des actions les déclarations d'intention et les déclarations d'action qui peuvent entretenir avec l'action des rapports allant de l'exagération valorisante ou de l'omission par souci du secret jusqu'aux déformations, aux réinterprétations et même aux oublis sélectifs. » P. BOURDIEU, J.-C. PASSERON et J.-C. CHAMBOREDON, *Le Métier de sociologue*, op. cit., p. 71-72.

Cette élévation du nombre et de la durée des entretiens témoigne de la conviction forgée au fil de la recherche de la nécessité d'un approfondissement qualitatif, davantage attentif aux représentations des acteurs, au-delà de l'étude de caractéristiques sociales d'ensemble. C'est aussi une conséquence du désajustement entre notre position de salarié et de chercheur : se contenter d'une passation de questionnaire à distance, plutôt que de la conduite de nombreux entretiens approfondis est en effet une modalité d'enquête plus adaptée au cumul de deux activités professionnelles, simplement du fait du temps disponible hors des locaux de l'entreprise. Nous retrouvons ainsi dans les données, les évolutions de notre rapport à nos conditions d'enquête. Par ailleurs sans sous-entendre qu'un long entretien est à tous les coups meilleurs qu'un court, cela laisse néanmoins entrevoir un renforcement de leur place dans la stratégie empirique, par leur nombre et leur durée et aussi plus prosaïquement la meilleure maîtrise d'un protocole et de la situation d'entretien au fil de l'enquête.

Parmi les entretenus⁵⁰³ on compte, 5 fonctionnaires territoriaux, 22 élus, 2 experts (sociologue et consultant) et 78 habitants-participants ; parmi les élus : 3 maires, 3 adjoints à la démocratie participative et 6 autres élus en fonction, auxquels s'ajoutent 9 anciens élus et 2 futurs élus⁵⁰⁴. Nous n'entrons pas ici dans le détail de chaque catégorie, par ailleurs variable dans le parcours de chaque individu, ces aspects faisant partie de l'analyse à proprement parler. Le principe général de constitution été la diversification des profils et des parcours de participation, des plus investis aux moins investis. Sur l'ensemble des entretiens 16 ont été réalisés avec des personnes non concernées par le questionnaire, 25 avec des individus contenus dans les listes mais n'y ayant pas répondu et 63 avec des répondants ; dont les deux-tiers nous avaient indiqué accepter un entretien et le tiers nous avait indiqué dans un premier ne pas le souhaiter. Ce tiers ne correspondant pas tant au fait d'avoir insisté, qu'au fait que le souvenir de ce refus en fin de questionnaire était généralement assez lointain. Il s'agit pour nous avant tout d'un indice de l'intérêt des personnes pour l'enquête, voire d'effets d'auto-habilitation à répondre, et il y a donc un fort intérêt à relancer aussi des personnes ayant déclaré dans un premier temps ne pas souhaiter réaliser d'entretiens. Nous n'avons quasiment pas essuyé de refus de réaliser un entretien, certains n'ont pas pu être réalisé pour des raisons de disponibilité, mais ils représentent moins de dix occurrences et ont été compensés par la tenue d'un journal lors de nos appels téléphoniques, nous permettant de disposer de traces des discussions téléphoniques, entre un quart d'heure et une demi-heure, pour les personnes non disponibles ou non disposées.

Les entretiens réalisés sont de type semi-directif, avec une grande latitude laissée à la personne pour aborder l'ensemble des thèmes qui lui semblent pertinents. Notre consigne initiale est : « Je voulais vous proposer de discuter avec vous de ce que ça représentait pour vous cette démocratie participative, démocratie locale ? Et plus particulièrement le fait d'avoir pu y prendre part, ce que ça vous évoquait ? » Nous avons brisé la règle du « une question à la fois », car cette formulation, peaufinée au fil des entretiens, permet de distinguer des enquêtés qui se placent d'emblée sur un plan extérieur « la démocratie participative » ou personnel « le fait d'avoir pu y prendre part ». Nous sommes loin de l'avoir toujours employée telle quelle, selon la situation

⁵⁰³ Voir tableau en annexe pour le détail.

⁵⁰⁴ Les totaux sont variables du fait de la réalisation de 4 entretiens avec des couples, mais aussi du fait de la porosité de certaines catégories pour quelques cas atypiques : des participants devenus élus, des agents rencontrés en tant que participant, des participants qui s'avèrent être des anciens élus, etc.

d'entretien. Mais l'avoir à l'esprit nous a toujours à minima servi à recadrer l'entretien, après les premiers échanges avec celles et ceux qui démarraient d'eux-mêmes. Le reste du déroulement était ensuite centré sur les relances et l'entretien du discours. Les relances indicatives, utilisées lorsque nécessaires, concernent : les modalités de la participation (à quelles occasions ? avec qui ? à quoi ?) ; les représentations et motivations initiales de la participation ; le récit du déroulement concret d'une expérience de participation ; la continuité de la participation et les changements potentiels ; les expériences qui leur semblent similaires.

Le guide indicatif d'entretien se conclut par une boucle sur les motifs de la participation, les conditions de la participation et sa perception en tant qu'offre institutionnelle. L'idée de ces boucles est de revenir sur ces sujets, après que d'autres aient été abordés, pour permettre à l'enquêté de tisser lui-même des liens dans ses propos et pour bénéficier d'une reformulation une fois une plus grande confiance établie ; les passages qu'introduisent les « par rapport à ce que je vous ai dit tout à l'heure » ou les « je voudrais revenir sur... » s'avèrent en ce sens assez riches. L'entretien s'achève par une des conclusions que nous utilisons toujours : « pour vous laisser le dernier mot, est-ce que vous avez dit tout ce qui vous semblait important ? », suivie « est-ce qu'il y a des choses que vous pensiez qu'on allait aborder et qu'on a laissé de côté ? », afin de permettre à l'enquêté de relancer son propos, mais aussi de l'entendre sur son appréhension initiale de l'exercice de l'entretien.

Ces quelques indications résument notre propre conception de l'entretien : à la fois un moyen d'accès à des informations, à des représentations et à une mise en récit, mais aussi un temps de partage de réflexivité dans le cadre d'une sollicitation inhabituelle. Les entretiens les plus riches à notre sens se terminent souvent par cette mention, au moment de couper l'enregistreur et de poursuivre la conversation si possible : « je ne sais pas ce que tu feras de tout ça... » Elle n'est pas formulée sur le mode de la méfiance, mais plutôt de l'interrogation par rapport à notre démarche, voire de l'excuse quant revient soudain la conscience d'avoir monopolisé la parole, ce qui tranche avec les modalités ordinaires de la conversation. Cette conclusion va dans le sens plus général de notre recherche : les enquêtés témoignent d'avoir finalement parlé de bien d'autres choses, que de leur seule participation à un dispositif participatif. Or c'est bien là l'un des principaux résultats de la présente recherche : l'engagement participatif se comprend à l'aune d'une série d'expériences autres, qui dépassent l'espace-temps du dispositif.

Encadré C2-7 : Faire parler et faire se parler des entretiens. Point de méthode qualitative

Les entretiens réalisés inspirent l'ensemble de notre travail et y sont mobilisés tout du long. Néanmoins ce sont les derniers chapitres qui restent le plus effectivement dédiés au traitement de ce matériau. L'appréhension du qualitatif pose souvent question du point de vue de la méthode utilisée. La méthode qualitative peut ainsi souffrir d'un défaut d'explicitation, fournissant au quantitatif un arbitraire monopole de la rigueur. Nous proposons d'y répondre par l'explicitation de notre approche.

Nous avons réalisé 103 entretiens enregistrés, suivant une logique de diversification et de saturation. 52 ont été transcrits, représentant un volume de 835 pages, et des fiches à entrées⁵⁰⁵ ont été réalisées pour l'ensemble, représentant un volume de 252 pages. Les entretiens transcrits sont ceux qui sont apparus les plus significatifs et les plus riches, selon une logique de saturation, qui explique en partie leur nombre décroissant au fil des terrains : 23 à Bruz, 17 à Lanester et 12 à Arcueil. Cependant, non transcription intégrale ne signifie pas non

⁵⁰⁵ Les entrées retenues sont : statut - prénom - ville - ancienneté - parcours résidentiel - âge - profession - parcours de participation - motivations de la participation - résumé - thèmes - extraits

prise en compte : le cumul des transcriptions, des notes d'entretiens, des fiches thématiques et du recours aux enregistrements permet de couvrir l'ensemble du corpus.

Pour traiter ce matériau, nous avons constitué des extractions thématiques pour permettre de faire émerger les thèmes récurrents et les différentes représentations attenantes. De telles synthèses ont aussi pu être réalisées au fil de l'écriture pour confronter de nouvelles interprétations au matériau, et le cas échéant les nuancer ou les enrichir. Un tel traitement est essentiel, mais a comme limite de confiner les entretiens dans un usage illustratif.

Pour pallier à cela, le traitement principal a consisté à considérer chaque entretien comme un cas et à chercher à les organiser de façon cohérente. Nous avons procédé en deux temps, selon une méthode dont nous assumons, sur un plan matériel, l'aspect artisanal. Concrètement, nous avons travaillé à partir d'une centaine d'étiquettes, une pour chaque cas. Le « cas » inclut l'enquêté et son discours, au contraire de l'emploi de logiciels d'analyse textuel qui peuvent avoir tendance à faire passer les discours au premier plan, au détriment de leur contexte d'énonciation et de leur énonciateur. Le désavantage de notre approche étant une perte de l'exhaustivité des données au profit d'une perspective sélective.

Dans la suite de l'analyse des correspondances multiples, nous avons travaillé à la vérification de la répartition de nos cas, pour les situer au moins instinctivement dans l'espace social de la participation. Cette démarche nous a amené à faire de l'analyse de réseaux sans le savoir. Nous n'avons pas souhaité pousser plus loin cette formalisation, comme le permettent des logiciels comme Pajek et Gephi. En effet, si nos données nous permettent de développer un argument quant aux réseaux de la participation, il demeure qu'elles n'ont pas été produites dans cette perspective. La perspective nous a semblé être trop purement illustrative, voire décorative, au regard de l'investissement nécessaire. Nous lui avons préféré les apports de l'ACM, plus fondée au regard des données recueillies par questionnaire (des positions et des prises de position). Ces tâtonnements inductifs ont tout de même permis de mettre en évidence l'importance des principaux réseaux constitutifs d'une « société des participants » préexistante à l'offre de participation. Les regroupements observés ont permis de traiter des différents espaces préalables ou concomitants qui se retrouvent dans l'engagement participatif. Plus généralement, pour chaque terrain, deux grands ensembles sont apparus, correspondant aux acteurs de l'offre et de sa réception, et mettant aussi en évidence les liens entre les deux.

Pour produire les différents parcours de participation, nous nous sommes concentrés sur les cas relevant de la réception. Nous avons ainsi laissé à part 7 cas à Lanester, 4 cas à Bruz et 5 cas à Arcueil ; à chaque fois des entretiens réalisés avec les maires, des adjoints ou des fonctionnaires territoriaux. Nous avons par la suite travaillé avec l'ensemble des cas restants, en les considérant comme illustratifs d'un parcours de participation ; plus exactement d'une étape d'un parcours correspondant à l'instant de notre entretien, comprenant le récit rétrospectif des étapes passées et ce que nous savions des développements ultérieurs, du fait de notre présence sur le terrain, des autres entretiens ou de relances de certains enquêtés.

Nous avons ensuite procédé selon une « méthode de tas », autrement dit une approche typologique inductive. Au fur et à mesure des regroupements les tas sont divisés, lorsque l'introduction d'un nouveau cas fait apparaître un nouveau critère discriminant justifiant une nouvelle catégorie. A l'inverse lorsqu'un critère s'avérait finalement peu discriminant des tas peuvent être fusionnés. Par ailleurs, l'ensemble des données quantitatives peuvent être mobilisés pour aider à objectiver ces critères, ce qui permet d'articuler plutôt que cloisonner les différents phases de l'enquête. Cette façon de procéder se distingue d'une approche déductive de « réduction de l'espace des attributs logiques ». Concrètement, nous n'avons pas créé des cases qu'il fallait ensuite remplir, quitte à ce que certaines ne ressortent d'aucun appui empirique. A l'inverse, nous avons rapproché des cas, jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de créer de nouvelles cases⁵⁰⁶. Autrement dit, nous avons choisi d'élaborer des catégories à partir des entretiens, plutôt que de lier des entretiens à des catégories. Pourtant, il faut aussi dans les faits nuancer cette opposition stricte entre induction et déduction, qui, comme l'opposition quantitatif, qualitatif, recouvre une certaine réalité, mais sans être aussi rigide dans la pratique.

⁵⁰⁶ Notre approche s'inspire librement de la lecture de Didier Demazière et Claude Dubar (2004)*, qui font eux-mêmes en partie référence à Jean-Paul Grémy et Marie-Joelle Le Moan (1977)**. Plus largement, sur l'élaboration d'un idéaltype voir, Dominique Schnapper (2012)*** et sur les méthodes de classification, mais en tant que protocole de recherche, voir Luc Boltanski et Laurent Thévenot (2015)****

*Didier DEMAZIERE et Claude DUBAR, *Analyser les entretiens biographiques: l'exemple des récits d'insertion*, Québec, Canada, Les Presses de l'Université Laval, 2004 ; **Jean-Paul GREMY et Marie-Joelle Le MOAN, « Analyse de la démarche de construction de typologies dans les sciences sociales », *Informatique et Sciences Humaines*, 1977, n° 35, p. Numéro spécial ; ***Dominique SCHNAPPER, « Élaborer un type idéal », in Serge PAUGAM (dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, p. 291-310 ; ****Luc BOLTANSKI et Laurent THEVENOT, « Comment s'orienter dans le monde social », *Sociologie*, 2015, vol. 6, n° 1, p. 5-30.

Ces catégories n'en restent pas moins l'expression d'un exercice de pensée du chercheur, qui est lui-même situé dans un certain état de la recherche. Ainsi, ces entrées ne viennent d'elles pas de nulle part. Néanmoins, en travaillant avant tout à partir de nos entretiens, nous nous sommes permis de nous laisser surprendre par nos données, nous avons ouvert le champ à la possibilité de classification inattendue mais aussi de données inclassable mais néanmoins pertinente, qu'une typologie théorique préalable n'aurait probablement pas pu prendre en compte, par omission ou simplement dans un souci de cohérence, voire même d'esthétisme.

Dans les faits, cela se traduit par des allers-retours entre induction et déduction : de nouveaux tas émergent de nouvelles catégories, elles-mêmes susceptibles de modifier la répartition. Nous avons d'ailleurs en toute fin inversée la perspective : une fois nos deux grandes entrées de « pouvoir » et « vouloir » participer déclinée en quatre catégories et huit registres – nous les détaillons par la suite – nous avons ensuite retravaillé la répartition des cas. Cette dernière étape a permis de souligner la dimension idéale-typique et processuelle de cette catégorisation, beaucoup de cas pouvant appartenir à plusieurs, mais surtout le cumul des différents registres pouvant permettre de retracer l'entière des parcours de participation de certains enquêtés.

Des cas ont donc été désignés comme des entretiens « noyaux », aiguillant la sélection dans les transcriptions à réaliser. L'étude devenant alors implicitement une tentative d'explication des variations sociologiques pouvant rendre compte de ces proximités et de ces distances, entre ces cas typiques et ceux qui en étaient plus ou moins proches, selon telle ou telle perspective se rapportant aux modalités de l'engagement participatif ou aux caractéristiques sociales des individus. A chaque fois qu'aucun lien ne pouvait être fait, une nouvelle catégorie était potentiellement à mobiliser. Trois aspects transversaux : parcours professionnel, familial et résidentiel ont en outre été extrait de cet analyse, pour être traité à part de la typologie qui se subdivise selon les différents regroupements effectués. C'est là que se situe le plus explicitement l'articulation entre déduction et induction, d'où découlent les entrées typologiques, les catégories et les registres, visant à rendre compte des sens de la participation et de la non-participation.

En conclusion de ce point de méthode, le titre de cet encadré résume notre propos : il s'agit certes de « faire parler » des entretiens. Faire parler, n'est pas « faire dire », mais n'est pas non plus « laisser parler », qui supposerait une transcription se suffisant à elle-même⁵⁰⁷. A l'inverse nous avons tenté de ne pas être dans une approche uniquement illustrative, qui tend à asservir les entretiens au besoin d'une démonstration, qui pourrait presque s'en passer. Par une approche typologique inductive, il s'agit de les « faire se parler », pour en proposer une lecture, attentive aux singularités et aux récurrences, aux proximités et aux distances, qui expriment des logiques sociales qui ne se résument pas à des histoires et des propriétés individuelles. La perspective n'en reste pas moins idéale-typique, aucune personne rencontré ne se retrouvera pleinement dans un des portraits proposés, mais nous conservons l'espoir qu'aucune ne s'y retrouvera en rien ou s'en trouvera totalement trahie dans ses propos. Ce parti pris est source d'inconfort dans la recherche, dont l'apport ne prend forme que dans et par l'écriture, mais il nous est apparu comme le seul moyen d'utiliser les propos recueillis pour en faire l'usage le plus pertinent possible.

2.3 Les observations : à la recherche des pratiques et des façons d'être en situation

La logique d'approfondissement des modes de recueil de données, en supplément de l'enquête par questionnaire se répercute sur les observations réalisées. Les principales observations réalisées, peuvent être classées en trois grandes catégories : celles qui relèvent de l'organisation des démarches participatives, de la formation des élus ou des agents territoriaux sur ce sujet, et de la participation dans le cadre des dispositifs participatifs étudiés.

■ Tableau C2-9 : Répartition des observations par type et par terrain

	Bruz	Lanester	Arcueil	Total
Formation	1		1	2
Organisation	4	5	1	10
Participation	2	2	8	12
<i>Total</i>	7	7	10	24

⁵⁰⁷ A ce propos, voir notamment : Pierre BOURDIEU (dir.), « Comprendre », in *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 1389-1447 ; Nonna MAYER, « L'entretien selon Pierre Bourdieu. Analyse critique de La misère du monde », *Revue française de sociologie*, 1995, vol. 36, n° 2, p. 355-370.

La répartition des observations réalisées par type⁵⁰⁸ révèle également l'évolution de notre position à chaque terrain. Ainsi, à Bruz ou Lanester nous avons davantage eu accès à des instants relevant de l'organisation de la participation, notamment du fait de notre entrée sur ses terrains avec une posture de consultant professionnel de la participation : en participant à un cycle de formation animé par un de mes collègues à Bruz et en ayant un premier contact avec la maire de Lanester via mon employeur, et par la suite via un de mes anciens collègues devenu directeur de la citoyenneté dans cette ville. A Bruz nous avons pu observer directement quelques réunions d'habitants, et surtout le forum, temps fort de la démocratie locale pour la municipalité. Cela est resté néanmoins limité, notamment pour des raisons de disponibilité et d'éloignement du terrain. A Lanester nous n'avons jamais pu observer de réunions de conseils de quartier directement : tout simplement car elles n'avaient plus lieu à ce moment, les conseils de quartier étant rentrés dans une phase de mise entre parenthèse avant le renouvellement de l'offre de participation. Cela est notamment dû au calendrier des élections municipales, qui a ralenti notre enquête d'une manière générale, et a fait se raréfier les occasions d'observation. Au-delà de l'enquête, nous avons assumé à Lanester une poursuite de notre engagement sur le terrain en acceptant la proposition du nouveau directeur de la citoyenneté dans cette ville de participer aux réunions de « l'observatoire de la démocratie participative ». Cette posture de recherche appliquée, nous a ainsi permis de suivre les évolutions de l'offre de participation au-delà de la temporalité retenue pour notre recherche, comme nous l'avons évoqué dans la partie dédiée aux questionnaires.

A Arcueil nous avons pu inverser cette tendance, d'abord en nous positionnant exclusivement comme doctorant. Nous avons pas pour autant dissimulé notre double posture, mais celle-ci est restée plus anecdotique car, à la différence des deux autres villes, Missions Publiques n'avait alors jamais travaillé avec Arcueil⁵⁰⁹. La proximité géographique, et le calendrier favorable avec la fin des élections et le redémarrage des assemblées de quartier, ont permis de davantage mettre l'accent sur les observations et d'assister à l'ensemble d'un cycle d'assemblées de quartier. Cette adaptation a réellement été bénéfique pour l'enquête, car elle a permis, outre davantage d'observations, de toucher davantage des enquêtés ayant une participation très épisodique, voire unique, aux dispositifs participatifs, et donc d'inclure pleinement ce pan dans l'analyse.

Si à Arcueil, nous avons aussi assisté à un temps de formation, nous n'avons pas en revanche pas eu directement accès à des temps relevant de l'organisation⁵¹⁰, d'abord parce qu'il nous a semblé qu'ils n'étaient pas formalisés de la sorte, et ensuite probablement par le fait de revendiquer plus explicitement une posture d'observateur-chercheur a pu avoir cet effet. Nous retrouvons donc ici en creux tout l'intérêt potentiel de cette posture de praticien-chercheur. Si nous avons pu être sollicité sur le ton de l'apport d'expertise également dans cette ville, cela s'est fait de manière informelle et lors d'échanges directes avec des élus ou des agents : questions sur

⁵⁰⁸ Les observations dites « participation » correspondent à : Bruz, un comité d'usagers et un forum citoyen. Lanester, une visite de quartier et le jour de vote du budget participatif. Arcueil, 7 réunions plénières d'assemblées de quartier et une réunion inter-quartier. Pour le détail de l'ensemble, nous renvoyons à la présentation en Annexe.

⁵⁰⁹ A noter que ceci change par la suite, puisque le cabinet accompagne la ville pour un marché lié à la mise en place d'un budget participatif en 2017. Ainsi notre propre position de recherche finit par unifier l'ensemble de nos terrains. Il s'agit aussi d'un enseignement qui rappelle le critère de sélection dit de « volontarisme » : malgré la petite taille de ces villes, il s'agit d'endroits où la thématique est suffisamment investie pour justifier le recours, et donc la prise en charge budgétaire, à des prestations extérieures.

⁵¹⁰ Le seul exemple cité est en réalité mixte, un temps de « participation-organisation », visant à inclure les habitants les plus investis dans la rédaction d'une nouvelle charte de la démocratie participative.

l'avancée de l'enquête lors des entretiens et avis sur les évolutions envisagées, voire relecture de différentes notes internes. La frontière entre l'observation et la prestation est ainsi parfois tenue, et c'est finalement dans la ville où nous nous sommes davantage présenté comme chercheur universitaire que nous avons eu accès à moins de données, et moins facilement ; confirmant ainsi l'importance et la portée heuristique des effets de connivence.

En conclusion de cette présentation des observations, il est donc possible de souligner que si cette modalité d'enquête a été périphérique dans la stratégie empirique, elle a néanmoins été un complément utile et loin d'être délaissé, en étant investie régulièrement et sur chaque terrain. Leur nombre grandissant et la possibilité de finalement suivre un cycle complet d'assemblées de quartier, a permis de conforter l'aspect total de l'enquête : prendre à la fois en compte la production et la réception des offres de participation.

Conclusion : Des cas limites et typiques de l'offre institutionnelle de participation

Au terme de cette présentation de la sélection de nos terrains d'enquête et de notre posture de recherche, un trait spécifique nous semble pouvoir qualifier l'ensemble.

Nous avons retenu ces cas, car l'offre institutionnelle de participation y est suffisamment diversifiée, pensée et formalisée, autrement dit « réflexive », mais aussi importante, centrale et investie, autrement dit « volontariste », pour que puisse être interrogées à travers elle les conditions de la participation, sans que d'emblée les insuffisances de l'offre brident et entravent l'argumentation. Ces terrains, en tant qu'ils présentent des offres de participation formalisées, affirmées et constantes, permettent d'illustrer empiriquement cette controverse et de contribuer à vérifier les effets et les influences d'offres de participation variées sur les logiques sociales et le sens de l'engagement participatif.

C'est en tirant ce fil qu'il nous semble possible d'affirmer l'intrication des qualités « typiques » et « limites » de ces cas⁵¹¹. Ils sont typiques d'une certaine institutionnalisation de la participation et constituent à ce titre des formes relativement classiques de démocratie locale. Néanmoins ils nous semblent aussi constituer une certaine exemplarité en la matière, qui les constitue en cas limites.

Notre recherche propose ainsi une exploration empirique de l'engagement participatif, en se centrant sur la production et la réception d'offres institutionnelles descendantes. Nous faisons de cette spécificité un argument à part entière, au sens où étudier le rapport ordinaire à la participation nécessite, d'après nous, de ne pas s'en tenir qu'aux expériences se réclamant comme les plus ambitieuses ou les plus innovantes. Si l'offre institutionnelle de participation est une vue forcément partielle de ce phénomène, elle n'en demeure pas moins un fait social et institutionnel dont la prise en compte est nécessaire à l'investigation de ces questions⁵¹². Ces terrains s'ils se distinguent du fait de leur ancienneté, leur réflexivité ou leur volontarisme, n'en relèvent pas moins d'un certain « ordinaire » de la démocratie participative à l'échelle municipale. Ordinaire ne s'entend pas au sens où ces démarches seraient communes et se retrouveraient partout, au contraire, mais simplement au sens où elles ne se présentent pas selon le registre de « l'innovation démocratique » qui sied à d'autres cas ; dont il faudrait d'ailleurs interroger les conditions sociales de la construction de leur extraordinarité en tant que telle. A ce titre bien des « expériences », des « innovations » ou des « émergences » démocratiques⁵¹³ ne nous semblent pas constituer des propositions substantiellement très différentes de ce que nous observons dans le cadre d'offres institutionnelles de participation, interrogeant ici la pertinence de ces

⁵¹¹ Camille HAMIDI, « De quoi un cas est-il le cas ? », *Politix*, 2013, n° 100, p. 85-98.

⁵¹² Voir à ce propos : « What is institutional participation, what is not and why it matters » in Joan FONT, Donatella DELLA PORTA et Yves SINTOMER, *Participatory Democracy in Southern Europe: Causes, Characteristics and Consequences*, London ; New York, Rowman & Littlefield International, 2014, p. 1-6.

⁵¹³ L'appel à communication du colloque 2017 GIS démocratie et participation du public, « Les expérimentations démocratiques aujourd'hui : convergences, fragmentations, portées politiques » livre une bonne synthèse à ce propos. En ligne : http://www.participation-et-democratie.fr/sites/default/files/appel_a_contributions-colloque_gis2017.pdf

distinctions, qui procèdent en partie d'un effet d'étiquetage et d'intéressement. C'est d'ailleurs un rôle possible de l'analyse sociologique que de permettre de clarifier ces différences.

L'intérêt de nos terrains est d'illustrer la participation telle qu'elle se pratique dans les municipalités volontaristes en la matière. En ce sens l'approche localisée n'exclut pas une certaine portée générale des résultats, certes plus difficilement en ce qui concerne les multiples acceptations d'un « idéal participatif polysémique », mais assez sûrement à propos de l'engagement participatif dans des villes moyennes. Nous reviendrons sur cette perspective, mais nous rejoignons ici le propos de Camille Hamidi sur l'intérêt d'ancrer la compréhension d'un objet dans « des cas emblématiques empiriquement et des cas limites théoriquement »⁵¹⁴, au sens où s'ils sont loin de constituer les contextes habituels de la sociologie de l'engagement, les dispositifs participatifs que nous retenons n'en sont pas moins typiques, à différents égards, de l'offre institutionnelle de participation comprise comme un phénomène dépassant ces cas d'étude.

⁵¹⁴ C. HAMIDI, « De quoi un cas est-il le cas ? », *op. cit.*

Partie 2 : Les logiques de l'offre

Chapitre 3 : Les contextes politiques des offres de participation

La concrétisation de politiques municipales de participation publique, à travers la mise en œuvre de dispositifs participatifs, et la promotion de la démocratie participative s'inscrivent dans une « fabrique de l'alternance »⁵¹⁵, dont la participation s'avère être un des enjeux les plus visibles, pour des exécutifs locaux qui mettent cette thématique au cœur de leur contrat de mandature⁵¹⁶. Ces nouveaux élus cherchent à être identifiés au travers de cette proposition participative, qui définit leur inscription et leur position dans le champ politique local. Ce changement dans l'action publique locale rejoint l'intuition, que les politiques publiques symboliques sont celles qui sont le plus tangiblement visibles et le plus aisément investies lors d'une alternance, au travers d'une « construction emblématique »⁵¹⁷.

Les alternances politiques au travers desquelles les élus ont fait de la référence à la participation un thème central de campagne sont plus ou moins anciennes au moment de l'enquête et sont ainsi différemment évoquées. Les usages du rappel de ces prémices de la démarche de participation sont divers, entre consolidation d'une stratégie distinctive et appel à la réinvention. Ces usages, de ce qui est à bien des égards un mythe fondateur pour les équipes municipales et leurs principaux soutiens, se greffent sur des caractéristiques constantes, qui permettent la comparaison des différentes offres de participation au-delà des spécificités.

Il apparaît d'abord comme une règle commune que l'annonce et la mise en place d'une offre institutionnelle se fasse dans le contexte d'une alternance ou a minima d'un changement par anticipation d'une possible alternance. La démocratie participative est ainsi présentée comme cause et effet de ce changement de configuration et sa promotion en tant qu'enjeu politique est concomitante de la promotion d'hommes et de femmes qui accèdent à travers elle aux responsabilités politiques locales. A travers cette revendication d'un double renouvellement, à la fois des représentants et des façons de représenter, l'alternance se veut être une alternative. Cette assimilation entre alternance et changements politiques est la raison d'être de la notion dans un système représentatif, où la scansion électorale est censée définir la principale possibilité de sanction des administrés envers leurs représentants. Cette définition théorique rencontre de nombreuses limites empiriques⁵¹⁸. Mais pour les acteurs politiques, les configurations d'alternance demeurent néanmoins des « conjonctures critiques [qui] sont des moments de mise à l'épreuve des règles institutionnelles tant dans l'ordre du politique que dans celui de l'action publique »⁵¹⁹ et constituent une fenêtre d'opportunité pour l'émergence de nouvelles options de politiques publiques⁵²⁰. Il importe de saisir l'alternance dans un contexte politique et social qui

⁵¹⁵ A. MAZEAUD, *La fabrique de l'alternance. La démocratie participative dans...*, op. cit.

⁵¹⁶ Stéphane CADIOU, « Les exécutifs locaux », *Revue française d'administration publique*, 2015, vol. 154, n° 2, p. 337-349.

⁵¹⁷ Alice MAZEAUD, « La construction emblématique de l'alternance. Les recompositions de l'action agricole et environnementale de la région Poitou-Charentes (2004-2010) », in Philippe ALDRIN, Lucie BARGEL, Nicolas BUE et Christine PINA (dir.), *Politiques de l'alternance : sociologie des changements (de) politiques*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2016, p. 359-380.

⁵¹⁸ Philippe ALDRIN, Lucie BARGEL, Nicolas BUE et Christine PINA (dir.), *Politiques de l'alternance : sociologie des changements (de) politiques*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2016.

⁵¹⁹ A. MAZEAUD, *La fabrique de l'alternance. La démocratie participative dans...*, op. cit., p. 87.

⁵²⁰ John W. KINGDON, *Agendas, alternatives, and public policies*, Little, Brown, 1984.

conditionne en partie les possibles en la matière et qui justifie ici l'évocation de configurations d'alternance, qui sont déterminées par un jeu d'ajustement entre ce qui précède et ce qui suit.

Nous évoquons dans la **section (I), les configurations d'alternance par la démocratie participative**. Nous interrogeons comment une proposition programmatique similaire dans ces villes rencontre un contexte politique et social préexistant, sur lequel les protagonistes s'appuient, pour revendiquer une continuité ou une rupture.

Dans les trois cas mobilisés, la construction d'une alternative est liée à la revendication d'une certaine prise de distance avec les partis politiques nationaux. La distance reste variable et des recompositions s'observent au fil des mandats, entre nouvelles alliances électorales et fluctuations des appartenances individuelles à un parti politique. Ces trois terrains se caractérisent par la création d'associations politiques locales, qui incarnent une forme de gauche plurielle, dont l'un des enjeux est la négociation souvent difficile avec les autres formations politiques nationales (PS, Verts, Front de Gauche). Ce rapport aux partis politiques est notamment important à Lanester et Arcueil qui sont des villes fortement marquées par le communisme municipal, une donnée qui est importante pour y saisir l'implantation de la thématique participative⁵²¹ et le rapport qu'y entretiennent les différentes formations politiques. Mais ces configurations politiques se comprennent d'autant mieux au regard des trajectoires individuelles des principaux élus, et notamment des maires. Leurs parcours se comprennent comme les différentes étapes d'une carrière politique au fondement d'un *leadership* paradoxal.

Nous abordons dans la **section (II) les rassemblements citoyens et les parcours individuels de dissidence des élus participatifs**. Nous mettons en avant l'aspect transitoire de la mise à distance des partis politiques locaux, qui ne survit pas au-delà du premier mandat, la volonté de durer rendant nécessaire des alliances électorales. Nous relevons enfin en quoi la prise en compte des parcours des maires permet de révéler des continuités au-delà des discours de rupture. Mais la prise en compte des autres élus, notamment les adjoints à la démocratie participative permet d'entrevoir un renouvellement des élus via les dispositifs participatifs.

⁵²¹ Héloïse NEZ et Julien TALPIN, « Généalogies de la démocratie participative en banlieue rouge : un renouvellement du communisme municipal en trompe-l'œil ? », *Genèses*, 2010, n° 79, p. 97-115 ; Émilie BILAND, « La « démocratie participative » en « banlieue rouge ». Les sociabilités politiques à l'épreuve d'un nouveau mode d'action publique », *Politix*, 2006, n° 75, p. 53-74.

Section I : Les configurations d'alternance par la démocratie participative

L'offre de participation est une proposition politique qui s'insère dans une fabrique de l'alternance dont la portée est plus ou moins explicite selon le contexte politique local. La prise en compte de l'état du champ politique local permet de saisir différents éléments qui font la particularité de chacun des terrains. Il s'agit de données historiques et sociologiques qui définissent une certaine configuration locale. La notion de configuration⁵²² souligne l'interdépendance entre des individus et des groupes qui occupent différentes positions à un moment donné. Les configurations d'alternance que nous observons, qu'elles prennent la forme d'une parenthèse, d'un renouveau ou d'un glissement, sont marquées par ces processus politiques, dans lesquels la référence à la démocratie participative prend corps d'abord en tant que marqueur dans le champ politique local, avant d'être traduite en tant que politique de participation publique et comme opportunité d'engagement.

L'attention à la spécificité des contextes ne condamne pas à la superposition monographique. Nous pouvons en effet observer des traits communs d'un terrain à l'autre : ce qui semble dans chaque ville relever de la « chronique politique locale » recèle des éléments de compréhension sociologique des logiques de l'offre de participation. Le premier terme de la comparaison entre ces configurations est leur temporalité : d'abord la temporalité longue de la vie politique locale, marquée une forte stabilité depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle : entre l'implantation de notables de droite à Bruz, de communistes à Lanester ou Arcueil. Entre 1945 et le début des années 2000, chacune de ses villes ne connaît que 2 ou 3 maires, de la même étiquette politique et effectuant de long mandats pour la plupart⁵²³. Ce cumul dans le temps de maires est une constante, qui souligne d'autant plus le caractère nouveau et changeant des alternances par la démocratie participative que celles-ci interviennent après de longues périodes de stabilité. La temporalité des alternances est aussi similaire au sens où elles interviennent dans une période relativement courte, centrée autour de la fin des années 1990 et le début des années 2000. Cette temporalité peut d'ailleurs expliquer la forme que prennent les modalités offres de participation, entre des conseils de quartier typiques de la première et des dispositifs thématiques davantage liés à la seconde période.

L'espace de la campagne électorale se présente souvent en matière de démocratie participative comme une préfiguration de l'action publique qui serait mise en œuvre à sa suite. Ainsi une « continuité de l'action entre le travail politique en situation de gestion et en situation électorale »⁵²⁴ est explicitement adossée à la méthode participative, le temps de la campagne étant ainsi décrit comme un premier stade de mise en œuvre ou un temps de réactivation, d'où

⁵²² Norbert ELIAS, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube, 1991 ; « Termes clés de la sociologie de Norbert Elias », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2010, n° 106, p. 29-36 ; Nicolas DUVOUX, « Configuration », in *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, p. 52-54 ; André DUCRET, « Le concept de « configuration » et ses implications empiriques : Elias avec et contre Weber », *SociologieS*, 2011.

⁵²³ Bruz : J. Jan : 1950-1960 ; A. Legault : 1960-1989 ; R. Barré : 1989-2008 (DVD, UDF)

Arcueil : Marius Sidobre : (1935-1939) 1944-1964 ; Marcel Trigon : 1964-1997 (PCF)

Lanester : R. Boulay : 1945-1953 ; J. Maurice : 1953-1996 ; J.-P.A. : 1996-2001 (PCF)

⁵²⁴ A. MAZEAUD, *La fabrique de l'alternance. La démocratie participative dans..., op. cit.*, p. 23.

est censé découler l'action d'un prochain mandat. Nous retrouvons et confirmons dans notre enquête la notion de « fabrique de l'alternance », au sens où « l'alternance ne s'interrompt pas avec l'ouverture de la succession électorale. Au contraire, l'alternance est une entreprise de subversion de l'institution, elle s'accroît donc au moment de la prise de rôle »⁵²⁵. Pour les élus, il s'agit donc à la fois de s'approprier l'institution et de légitimer cette appropriation, tout en s'inscrivant par la référence participative dans une stratégie de distinction par rapport aux autres formations politiques notamment partisans, qu'elles soient d'opposition ou minoritaires dans une majorité composite. La référence à la démocratie participative en tant que marque de fabrique de l'action municipale et plus particulièrement du groupe majoritaire dans l'exécutif municipal est ainsi régulièrement investie en ce sens.

La référence à la démocratie participative s'inscrit dans ces villes dans un contexte de recomposition sociologique qui a des répercussions sur les capacités de représentations politiques locales. La prise de distance avec les partis politiques est un point commun de la mise en œuvre d'offre de participation dans ces villes. Elle s'y articule avec la création d'une association politique locale : des rassemblements politiques locaux qui revendiquent un positionnement non-partisan tout en assumant un ancrage à gauche : Bruz, Cap à Gauche ; Entente Citoyenne, Gauche Citoyenne ; Lanester Nouvelle Citoyenneté. C'est le terme retenu par l'association lanestérienne qui semble le plus parlant : la « nouvelle citoyenneté » renvoie à la recherche d'un autre groupe de référence de la représentation locale. C'est le sens que nous donnons à l'idée d'un passage « de l'identité ouvrière à la quête d'identité par la participation ». Ainsi, à Arcueil ou Lanester cette recomposition peut sembler explicite du fait de l'expérience commune de communisme municipal, mais la remarque peut être transposée à Bruz. En effet, cette commune est marquée par une évolution démographique qui induit une évidente reconfiguration. A l'inverse Lanester ou Arcueil ont une population plutôt stable depuis les années 1960 tournant autour de 20 000 habitants. Le critère démographique distingue le cas de Bruz et permet d'isoler plus généralement la notion de « recomposition sociologique » comme un élément tangible dans chacun des cas. Ce processus est ici perçu à travers différents indices : démographiques, résidentielles ou politiques. L'offre de participation apparaît comme une esquisse d'adaptation à ce processus à l'œuvre : ce qui est visé à travers elle c'est une tentative d'affiliation ou de réaffiliation⁵²⁶.

Nous présentons successivement les contextes politiques et sociaux dans lesquels se sont déployées les configurations d'alternance par la démocratie participative. (1) Bruz, l'inédit de l'alternance et la parenthèse participative ; (2) Lanester, du communisme identitaire à la quête d'identité participative et (3) Arcueil, mutations et glissement du communisme municipal à la gauche citoyenne.

Encadré C3-1 : Résumé des configurations d'alternance pour chaque terrain

A Bruz, l'alternance est « inédite », dans une ville sociologiquement et localement politiquement ancrée à droite et où l'arrivée au pouvoir d'une liste de militants associatifs de gauche a constitué une parenthèse lors du mandat 2008-2014, après avoir été une surprise dans un contexte de division de la droite locale. La solubilité de la démocratie participative dans la démocratie locale y a été un marqueur important de ce mandat

⁵²⁵ *Ibid.*, p. 88.

⁵²⁶ M.-H. BACQUE et Y. SINTOMER, « Affiliations et désaffiliations en banlieue », *op. cit.*, p. 240.

Ils précisent au terme de leur analyse que « la démocratie participative ne permet d'affilier politiquement que les affiliés socio-économiques » (*Ibid.*, p.243). Nous revenons également par la suite sur ces limites d'inclusion.

et a profondément déterminé l'opposition avec l'ancienne majorité, jusqu'à son retour au pouvoir lors des dernières élections.

A Lanester, l'alternance correspond à la conquête d'un bastion communiste, une ville ouvrière acquise au PCF depuis l'après-guerre et où la mise en avant de la démocratie participative est depuis l'élection de 2001 la clé de voute de la gestion municipale d'une liste associative de gauche. Là encore c'est bien l'implantation locale d'un élu très ancré localement, en dissidence avec la ligne politique du PCF, qui va faire le succès d'une candidature d'alternance, après un maire restait en place plus de quarante ans. De là « l'ADN participatif », une expression récurrente des élus, a ensuite été continuellement mobilisé pour négocier un rapport de force avec le Parti Socialiste, qui est depuis allié à la majorité municipale.

A Arcueil, la configuration d'alternance correspond à une mutation du communisme municipal, sous forme de transition négociée dans une ville de la banlieue rouge, après le passage de relais du précédent maire, ancienne figure du PCF ayant pris ses distances avec le parti, en faveur de son adjoint, depuis deux fois réélu d'abord sous une étiquette citoyenne, puis EELV. L'alternance, après un mandat de plus de trente ans du précédent maire communiste, a ainsi davantage pris la forme d'une euphémisation de la rhétorique communiste au profit d'une référence à une « gauche plurielle citoyenne », mêlant rassemblement citoyen, verts, socialistes et communistes.

1 Bruz, l'inédit de l'alternance et la parenthèse participative

A Bruz, la configuration d'alternance relève d'un « inédit », dans une ville sociologiquement et politiquement ancrée à droite et où l'arrivée au pouvoir d'une liste de militants associatifs de gauche, Bruz Cap à Gauche, constitue une parenthèse lors du mandat 2008-2014. L'incorporation de la démocratie participative dans la démocratie locale y est un marqueur important de ce mandat, qui détermine profondément l'opposition avec l'ancienne majorité, jusqu'à son retour au pouvoir lors des élections municipales de 2014.

Nous revenons ici sur le contexte politique préalable à l'élection de 2008, marqué par un pouvoir municipal assumé par des notables locaux faisant foi d'apolitisme et de proximité, pour interroger ce qui a effectivement pu rendre possible une alternance « inédite » par la démocratie participative durant le mandat de 2008 à 2014. D'abord en rappelant (1.1) le contexte politique et démographique de l'alternance, puis en soulignant en quoi celle-ci vaut avant tout au travers de (1.2) la fabrique d'un récit de l'alternative par la participation citoyenne.

1.1 Un changement politique dans un contexte de division de la droite et d'évolution démographique

L'élection en 2008 d'une liste de gauche dans cette ville, doit d'abord se comprendre à l'aune du contexte politique. La principale explication de l'alternance est (1.1.1) la division de la droite à cette élection. Mais ce changement ponctuel est aussi (1.1.2) concomitant d'évolutions sociodémographiques, qui en constituent des explications partielles. La première explication, la plus simple et la plus évidente, de l'alternance invalide les interprétations d'un gain électoral net lié à la promotion de la thématique participative. Les autres explications, en lien avec la croissance démographique et l'arrivée de nouvelles populations sont moins convaincantes. Mais elles ont une importance pour interroger le positionnement de l'offre de participation, en tant qu'elles sont effectivement prises en compte dans les représentations des élus.

1.1.1 Une alternance rendue possible par la division de la droite

Bruz est une ville qui se situe politiquement à droite sur le plan municipal jusqu'à l'élection de 2008, avec des maires qui réalisent de longs mandats, de 30 et 20 ans depuis l'après-guerre.

Il s'agit principalement de maires divers-droite, sans appartenance partisane revendiquée ; « l'ancien il était « apolitique » il disait, mais bon, il était quand même plus de droite que de gauche »⁵²⁷. La variable partisane s'est de plus en plus imposée à mesure que la population de la ville a augmenté. A gauche, après un premier échec en 2001, la liste élue en 2008 assume davantage ce positionnement en se renommant « Cap à gauche ». A droite, l'ancien maire de 1989 à 2008 est apparenté UDF, tandis que le maire élu en 2014 est lui membre de l'UMP. Cette distinction au sein de la droite locale a son importance, puisque c'est une division au 1^{er} tour qui rend possible la victoire de la gauche lors de l'élection de 2008.

La division de la majorité historique dans un contexte de succession individuelle disputée⁵²⁸ est le principal ressort de l'alternance politique en 2008. Cette donnée est primordiale et relativise largement toute lecture électoraliste de l'apport de la thématique participative, autrement dit d'un gain électoral net qui y serait lié. En 2008 le maire sortant ne se représentant pas pour un quatrième mandat, ce sont deux listes issues de majorité qui sont menées par une candidate désignée et une ancienne première adjointe dissidente, permettant à la gauche d'accéder au second tour et de bénéficier de report de voix, suite à l'absence explicite de consigne de la liste de droite non-qualifiée. En 2008 la liste de gauche obtient 3418 voix, soit 49% des suffrages exprimés au premier tour, contre 35% et 15% pour les listes de droite ; le report de voix de la liste non-qualifiée semble se faire de moitié sur chaque liste pour permettre l'alternance à gauche avec 58,8% des voix au second tour. Ainsi l'explication première de l'alternance, et de surcroît de son caractère inédit et limité à un mandat, est d'abord ce fait politique et tactique, voire même simplement arithmétique : davantage une défaite et une division de la droite qu'une victoire de la gauche. Après l'élection la presse locale publie des réactions⁵²⁹ qui résument cette configuration d'alternance inédite.

« Dans l'union, nous aurions dû gagner dès le premier tour. Si l'UMP et le Modem avaient été honnêtes avec eux-mêmes, ils [nous] auraient soutenu » (ancien maire)

« C'est un moment fort. Jusqu'à présent, la gauche, n'était majoritaire que lors des élections nationales » (ancienne tête de liste socialiste)

« Je pensais que c'était jouable mais pas à ce point-là. On estime, en fait, qu'entre un tiers et la moitié des électeurs de [la liste de droite dissidente] ont voté pour notre liste » (tête de liste vainqueur)

Lorsqu'ils abordent la politique de l'ancienne mandature, les habitants rencontrés s'accordent sur le caractère partisan, « apolitique de droite », mais évoquent aussi généralement une pratique « de proximité » Le terme revient chez des anciens habitants, soit pour relever la différence avec la nouvelle équipe, soit pour au contraire souligner une certaine artificialité des évolutions apportées par l'alternance de 2008.

« **Le maire précédent**, il y avait toujours une réunion publique... la veille des élections ! Juste en période électorale, et une fois, quelque fois, après. Mais sinon... Il était très abordable dans la rue, il avait la mémoire des noms des gens, **il était tout de suite à dire bonjour**, et tout. **Mais à part ça... Rien n'avancait.** [...] Ça ne me fait que me dire qu'il fallait qu'on change ! » (Entretien 17, Bruz, sept. 2013, Evelyne, 78 ans, Retraité. Mère au foyer et aide-ménagère, Entre 10 et 20 ans)

⁵²⁷ Entretien 31, Bruz, nov. 2013, Jérôme, 58 ans, Ouvrier. Permanent syndical, Natif ; Forum - Comités

⁵²⁸ « Bruz : pour qui le fauteuil de Robert Barré ? », *Ouest-France*, automne 2008 (non daté).

En ligne : <http://www.ouest-france.fr/bruz-pour-qui-le-fauteuil-de-robert-barre-16373>

⁵²⁹ « Bruz. Philippe C. enlève la ville à la droite », *Ouest-France*, 17/03/2008

« [On a] **des maires qui ont fait beaucoup de mandat** [...] trois ou quatre mandats... C'est une tradition quand même de maires bien implantés. [...] On avait un maire, avant, **paternaliste**, directeur des ressources humaines au crédit agricole... donc très au fait quand même de la gestion de l'humain en général, mais aussi... pas la même époque, très paternaliste, avec une commune de **4000 habitants** au début de son mandat, il y en avait **18000 à la fin**. Bon... **c'est plus le même jouet**. » (Entretien 26, Bruz, nov. 2013, Patrick, 46 ans, Enseignant en lycée professionnel, Plus de 20 ans)

Le changement d'échelle démographique rappelle l'idée que « plus le maire s'éloigne de sa population, plus il ressentirait le besoin de s'en rapprocher à l'aide de détours participatifs »⁵³⁰. En effet, la ville connaît une forte croissance : de village de moins de 4000 habitants avant les années 1960, à commune moyenne périurbaine dans le trio de tête de l'agglomération rennaise à partir des années 2010. Plus que la démographie, le contexte politique est l'explication la plus convaincante de l'alternance de 2008, celle-ci apparaît bien plus conjoncturelle que structurelle, liée à un état du champ politique plutôt qu'à une évolution sociologique du corps électoral. La gauche bénéficie davantage des divisions de la droite que de l'apport de nouveaux électeurs supposés plus progressistes. La croissance démographique si elle implique un changement de configuration à l'échelle communale et métropolitaine n'a pas réellement d'effet électoral mesurable.

1.1.2 Une alternance concomitante d'évolutions socio-démographiques

Pourtant, une hypothèse de sens commun est souvent mise en avant dans nos entretiens : celle d'une alternance en partie due à cette croissance de la population. Il faut ici préciser que si les scrutins locaux sont en faveur des listes de droite, lors des scrutins nationaux les électeurs votent régulièrement majoritairement pour les candidats du parti socialiste⁵³¹. L'augmentation régulière de la population se concrétise par l'émergence d'un nouveau quartier : le Vert Buisson. Ce quartier comprend beaucoup de logements collectifs mixant primo-accession à la propriété, locatif privé et logement social. Les locataires sont surreprésentés dans cette partie ouest de la ville, par rapport à l'est où ce sont les propriétaires de maisons individuelles qui le sont⁵³². Pour les habitants du centre historique, les « vieux bruzois », ce quartier « par-delà la voie ferrée » constitue un dédoublement de la ville ; « les anciens bruzois disent, c'est le nouveau centre, ce n'est pas Bruz, c'est une autre ville... c'est presque une autre ville »⁵³³. De nombreux commentaires sur cette « nouvelle ville » dans la ville, qui concentrent des équipements sportifs et commerciaux, convergent pour expliquer l'alternance par l'arrivée de ces nouvelles populations, qui n'ont pas connue l'ancienne municipalité et seraient sociologiquement davantage de « tendance de gauche ».

« La commune c'est la **première fois qu'elle penche à gauche**, elle a toujours été à droite avant. [...] C'est **par rapport à l'arrivée des habitants**. Ici vous avez ce qu'on appelle le **vieux Bruz**, et le **nouveau Bruz** c'est le Vert Buisson. Le vieux Bruz, les gens sont quand

⁵³⁰ Christophe PREMAT, « The implementation of participatory democracy in French communes », *French Politics*, 2009, vol. 7, n° 1, p. 1-18.

⁵³¹ 53% aux seconds tours des présidentielles et des législatives de 2007, et respectivement 56% et 66% en 2012. Et en 1995, 52% des votes du second désignent le candidat socialiste, et en 2002 92% se reportent pour le candidat RPR-UMP, après un premier tour où RPR et PS étaient tous deux autour de 19%.

⁵³² Données Insee, « Surreprésentation des ménages selon le logement et le statut d'occupation », Synthèse urbaine de Rennes Métropole, Insee Bretagne, Février 2012,

En ligne : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/bretagne/themes/dossiers/dossier_web/dw15/menage6.pdf

⁵³³ Entretien 3, Bruz, juin 2012, Véronique, 68 ans, Retraité. Psychologue, mère au foyer, Plus de 20 ans

même plus à droite, de tous temps ils l'ont été, donc effectivement avec la **nouvelle arrivée** des populations, des jeunes... Ils ont une autre mentalité, une autre vision de la politique. **Ce qui a fait que ça a penché à gauche** cette fois ci » (Entretien 31, Bruz, nov. 2013, Jérôme, 58 ans, Ouvrier. Permanent syndical, Natif ; Forum - Comités)

« Bruz c'est particulier, il y a **tout un quartier nouveau, ce qui a peut-être aidé la commune à passer à gauche**. Des logements, beaucoup de logements sociaux, et puis... de nouveaux habitants qui sont arrivés et donc qui ne connaissaient pas l'ancien maire. Parce que ceux qui votaient l'ancien maire c'étaient de vieux bruzois des conservateurs. Et à côté de ça, il y a tout le quartier du Golf, qui est bien à droite. Ils sont moins nombreux mais... » (Entretien 14, Bruz, sept. 2013, Joël, 52 ans, Professeur des écoles, Natif ; Membre BCAG)

Entre 2008, 2012 et 2015, le nombre d'inscrits sur les listes électorales passe de 10 336 à 11 307 puis à 12 100, soit une augmentation de +17%. Cette croissance se fait notamment dans l'ouest de la commune, la « nouvelle ville », par rapport au centre-bourg dont le nombre d'inscrit stagne voire décroît dans certains bureaux. Mais ce qui fait sens en termes d'agrégation démographique est trop englobant d'un point de vue sociologique. La partie ouest de la ville renvoie en réalité à trois catégories de peuplement : la première, le quartier dit « domaine du golf », correspond au secteur le plus bourgeois et le plus cher de la ville ; la deuxième, le quartier dit du « vert buisson », comprend davantage d'habitats collectifs et quelques habitats individuels isolés ou groupés, mélangeant logements sociaux, locatif privé ou accession à la propriété ; et la troisième, deux autres espaces au nord et au sud, correspondent à des lotissements de pavillons, qui peuvent se comprendre comme deux formes d'accession à cet habitat, supérieures et inférieures, au vue de la situation et des prix du foncier⁵³⁴.

D'après les cartes électorales, la vision de sens commun de secteurs de la ville acquis à la droite ou à la gauche n'est pas vérifiée et encore moins une opposition est/ouest entre le vieux et le nouveau Bruz. La partition qui ferait sens se fait plutôt par rapport à la participation électorale : les quartiers à l'ouest de la voie ferrée, « le nouveau Bruz », concentrent plus d'abstention, élection présidentielle mise à part, tandis que le bourg et le centre-ville votent toujours davantage. La variable partisane apparaît fluctuante selon l'élection. Entre 2012 et 2015 seuls trois bureaux votent systématiquement pour le même parti ou camp politique à l'occasion des trois élections retenues. A l'ouest, c'est l'opposition entre le « domaine du golf », qui vote systématiquement à droite et le « vert buisson » qui vote systématiquement à gauche qui est la plus claire, et qui fait sociologiquement sens. Les autres bureaux de cette partie de la ville renvoient davantage l'image d'un électorat volatil : si le vote à gauche y est supérieur à la moyenne municipale il n'emporte pas nécessairement la majorité.

Ainsi, l'intuition d'un apport de voix aux listes de gauche du fait de l'augmentation démographique est en partie validée : les bureaux dans lesquels le nombre d'inscrits a le plus cru, (entre +13 et +29%) votent davantage à gauche, et notamment celui qui concentre plus de logements collectifs. L'association « démographie croissante » et « alternance à gauche » ne vaut que dans une certaine limite. Elle ne concerne qu'un type de quartier, voire de sous-quartier marqué par un type d'habitat et de population, et elle ne fait pas l'élection à elle-seule : d'autres

⁵³⁴ Entre une zone nord plus proche de Rennes et du domaine du Golf où les prix au m² sont de l'ordre de 2500€ le m² et une zone sud avec des prix entre 1700 à 1900€ le m², pour une moyenne communale qui tourne autour de 2200€. Ces données sont une moyenne fondées sur les valeurs à la vente indiquées par différentes agences immobilières consultées durant l'été 2015.

quartiers du centre-ville votent davantage pour la liste de gauche au second tour, sans avoir connu de croissance démographique forte.

Au vu des résultats d'ensemble, il semble clair que l'élection se joue par rapport à des enjeux locaux qui dépassent un supposé ancrage partisan de tel ou tel secteur. L'analyse spatialisée, outre les problèmes d'inférence écologique qu'elle charrie, trouve donc ici une limite. Mais ramener la campagne à son contexte et ses enjeux n'oblitére en rien que les rapports spatiaux sont des rapports sociaux⁵³⁵. Ainsi les électeurs rencontrés évoquent souvent quelques enjeux récurrents, qui sont perçus comme cristallisant des votes en faveur ou défaveur des listes en place. Or ces enjeux locaux et leurs appropriations socialement situées se traduisent dans l'espace urbain : renouvellement de la place du centre, arrivée contestée d'un cinéma ou passage en sens unique d'une des rues principales par la municipalité élue en 2008. Pour ce dernier exemple, les bureaux de vote que sépare cette voie ont significativement voté davantage à droite en 2014, par rapport aux autres bureaux du centre-ville pour cette même élection et par rapport aux résultats dans ces bureaux lors des élections nationales. Les élections et leurs enjeux locaux se jouent ainsi à bien des égards selon des critères qui ne s'arrêtent pas à l'orientation partisane récurrente enregistrée dans tel ou tel bureau de vote, par ailleurs variable selon l'élection.

L'évolution démographique reste pourtant une donnée importante pour l'étude des logiques de l'offre de participation, et c'est ce qui justifie ici d'en prendre la mesure, d'autant que cette variable distingue ce terrain des deux autres. En effet les enjeux d'inclusion des nouvelles populations et de prises en compte des nouveaux besoins, qu'induirait le changement d'échelle de la commune, sont directement accolés aux dispositifs participatifs mis en œuvre par la municipalité entre 2008 et 2014. Les changements démographiques ont ainsi une influence sur les logiques de l'offre de participation. Nous observons ainsi dans les archives de la campagne cette préoccupation récurrente de « mieux connaître les habitants », de « s'adresser aux nouveaux et aux anciens habitants », conceptualisés en deux « familles » : « plutôt jeune, récemment Bruzoise [...] dynamisme, activité professionnelle, communication, esprit critique » et « ancrée plus anciennement à Bruz [...] assistance, protection, sédentarité, solidarité, distraction »⁵³⁶. Comme nous aurons l'occasion d'y revenir la forme même de l'offre de participation fait écho à cette préoccupation de différenciation sociale de l'électorat. Mais l'élément important à ce stade est que les démarches de participation sont explicitement pensées comme pouvant répondre à cet enjeu d'évolution démographique.

1.2 La fabrique d'un récit de l'alternative

Ainsi, l'alternance se comprend avant tout à travers la construction symbolique, qu'en font les acteurs politiques locaux. On observe la fabrique d'un récit de l'alternative, dans lequel la place de l'offre de participation est tangible. Ce récit prend place par ailleurs bien avant l'élection de 2008 et englobe plus largement (1.2.1) une période d'apprentissage du politique par des élus pour la plupart militants associatifs sans expérience électorale, qui se concrétisent par (1.2.2) la

⁵³⁵ Pascal BULEON, « Une dialectique du social et du spatial », *Espaces Temps*, 1987, vol. 36, n° 1, p. 77-86.

⁵³⁶ Archives de l'association Bruz, Cap à Gauche, « Résultats de l'enquête Cap 2008 ». Analyse du dépouillement de 333 questionnaires remplis durant la campagne.

Voir Chapitre 6 - S.I - 2.1 L'attrait des promoteurs [pour la connaissance des publics] entre visée d'amélioration et évaluation autoréférentielle

création d'un rassemblement politique et la mise au centre d'une proposition de démocratie participative, à la fois programme politique et marque distinctive.

1.2.1 *L'apprentissage du politique par des élus militants associatifs*

La liste de gauche arrivée au pouvoir suite à l'élection de 2008 est principalement composée de militants associatifs, sans affiliation directe ou revendiquée avec un parti politique. La tête de liste et une partie des adjoints, notamment celui délégué à la citoyenneté, ne sont ainsi pas encartés. L'arrivée aux responsabilités de cette équipe actuelle fait suite à une première candidature à l'élection municipale de 2001. Sur les 33 membres de la liste candidate en 2001, 15 se représentent lors de cette deuxième tentative dont cinq ayant siégé dans l'opposition pendant le mandat 2001-2008.⁵³⁷ Le premier mandat dans l'opposition est valorisé comme un moment d'apprentissage et de socialisation aux fonctions d'élus, qui replace l'alternance et son anticipation dans une séquence politique plus longue pour les membres du rassemblement politique local et notamment le noyau dur que constituent les 11 individus sur 62 ayant figuré trois fois sur la liste entre 2001 et 2014.

L'alternance est ainsi saisie dans ses prémices au travers du lancement d'un regroupement associatif en dehors des partis politiques locaux, notamment le parti socialiste. Dans les années 1990, le futur maire élu en 2008 fonde une association *Bruz à Venir* avec pour objectif de « favoriser l'information et la formation sur le fonctionnement et la gestion de la cité ; favoriser l'expression et le débat sur les besoins, choix, innovations et initiatives des citoyens ou de leurs groupements ; imaginer et préparer ensemble un nouveau projet pour Bruz ; s'organiser pour le mettre en œuvre, en particulier à l'occasion des élections municipales »⁵³⁸. Ce groupement est au fondement de la liste qui se présente en 2001, après négociation avec les partis politiques, l'ancienne tête de liste socialiste occupant la troisième place sur la liste. Elle perd au premier tour avec un tiers des votes, contre 53,15% pour la liste du maire se représentant pour un troisième mandat.

« **On était parti un peu comme ça, un peu idéalistes...** [...] Et on a commencé à... se remuer un peu, et on avait complètement oublié qu'il y avait des partis à gauche ! Et donc, on s'est fait rattraper par le collet... [...] Donc on a eu un débat... très, très dur. Avec surtout le parti socialiste et les verts... [...] Et quand on a été battu [en 2001], on s'est retrouvé le lendemain, on a créé une association, qui s'appelait Bruz cap à gauche. Parce qu'on nous avait un peu reproché, alors **les partis nous avait reproché d'être pas assez clairement à gauche**. De pas l'afficher suffisamment. [...] Là on a proposé tout de suite qu'il y ait, *B. cap à gauche*, PS, Verts..., **3, 4 personnes de chaque**. On a sollicité le PC, il y avait personne. » (Entretien 10, Bruz, sept. 2012, Philippe, 65 ans, Retraité. Directeur d'établissement social, Plus de 30 ans ; Maire, BCAG 2008-2014)

⁵³⁷ En 2014 ils sont 22 sur 33 à avoir déjà figuré sur la liste aux précédentes élections, dont 12 dès 2001 et 10 à partir de 2008. Au total, 62 individus uniques ont lors de ces trois élections municipales figurés au moins une fois sur la liste de gauche, 11 durant les trois, 15 pour deux et 36 à une seule, soit 58%. Les reconduits occupent les premières places sur la liste, quand les nouveaux noms se concentrent davantage dans les positions moins probablement éligibles. Le rang moyen de ceux dont c'est la première candidature en 2014 est de 24 avec un intervalle de 12 à 33, pour ceux dont c'est la deuxième candidature il est de 14 et situé entre un maximum à 4 et un minimum à 32, c'est cette catégorie qui a la plus forte distribution, enfin ceux qui cumulent trois candidatures ont un rang moyen de 12, situé entre 1 et 25.

⁵³⁸ Journal Officiel des Associations, Déclaration de création à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, n° de parution : 19990033, n° d'annonce : 588, paru le 14/08/1999

Ce « rattrapage par le collet » de la part des organisations politiques locales est un fait constaté, mais dont le récit dissimule l'appartenance de la tête de liste non-encarté aux réseaux socialistes. C'est cette notion plus relâchée de « réseaux », plutôt que d'adhésion ou d'appartenance, qu'il met régulièrement en avant pour justifier de son inscription à gauche, au-delà du référentiel citoyen. Suite à cette défaite, une autre association *Bruz Cap à Gauche* est créée : le rajout de l'ancrage partisan répondant en partie à la critique des partis politiques locaux de ne pas le revendiquer suffisamment.

Cette association regroupe entre 60 et 80 personnes jusque 2008 et sert de structure à la fois pour mieux préparer la prochaine échéance électorale, elle est durant un temps renommée *Cap 2008*, ainsi que la « prise de rôle » pour ces futurs élus « pas habituels parce qu'ils viennent eux aussi du monde associatif, militants »⁵³⁹.

Encadré C3-2 : Vers la campagne électorale de 2008

Un temps d'apprentissage du rôle politique

« Donc on a créé Bruz cap à gauche, tout de suite [après la défaite], [...] ça a été la phase de préparation de notre projet municipal. [...] vraiment une démarche assez exemplaire. Avec d'une part les 5 élus, on se retrouvait tous les lundis pour préparer les conseils municipaux, avec des gens qui n'étaient pas au conseil municipal, mais qui étaient de l'association. De façon à apprendre quoi...⁵⁴⁰ [...] Tous les conseils municipaux, pendant les 7 ans, il y a des collègues de Bruz cap à gauche qui sont venus. »

Une préparation plus en amont de la campagne de 2008

« Puis on a lancé des actions, on a lancé un journal [...] 3 fois par an, distribué dans toutes les boîtes à lettres⁵⁴¹. On s'est vraiment organisé. Et à mi-mandat, c'est-à-dire en gros 3 ans avant les élections, on a créé un collectif pour préparer les municipales. Et ce collectif, qu'on appelait Cap 2008, là on a proposé tout de suite qu'il y ait [des représentants des partis de gauche]. »

Connaître et se faire connaître des habitants

« On a commencé à faire des actions en direction du public. Alors là ça a été... On est les fous du secteur quoi... [...] On faisait par exemple des rencontres, ce qu'on avait appelé des « points rencontres » le samedi matin dans les quartiers. On a dû en faire quinze, tous les quinze jours, un samedi matin, de dix heures à midi dans un quartier, on se plantait à un endroit... [...] Et ça nous a amené à être repéré petit à petit, et si bien que les gens se sont dits, « ah bah Cap à gauche c'est quand même des gens qui se mouillent », ça de ce côté-là c'était assez réussi. »

Préfigurer l'association des habitants

« Et puis on a travaillé sur un certain nombre de thématique. [...] On a fait venir des gens de l'extérieur. [...] Et on a préparé et réalisé une enquête [...] auprès de 300 personnes. [...] Pour réfléchir sur les préoccupations par rapport à la ville, et on s'est constitué, à partir du traitement de ça, une base commune. [...] Et on a fondé un peu une culture commune pour toute cette période-là. [...] En disant, on a bien l'intention de travailler avec les gens, la première chose, c'est de les associer, de les écouter. [...] en tout cas de recueillir leur avis dans un premier temps sur un certain nombre de chose. »

(Entretien 10, Bruz, sept. 2012, Philippe, 65 ans, Retraité. Directeur d'établissement social, Plus de 30 ans ; Maire, BCAG, 2008-2014)

Ce temps d'élaboration est évoqué a posteriori comme une période plaisante, formatrice et marquante par les élus et membres de l'équipe de campagne. Alors que chacun est invité à

⁵³⁹ Entretien 1, Bruz, juin 2012, Magali, 34 ans, Fonctionnaire Territoriale, Entre 5 et 10 ans ; Chargée de mission démocratie participative

⁵⁴⁰ 10 dossiers thématiques, préfigurateurs de tracts ou de pétitions, sont travaillés et publiés, sur des sujets comme : collège, route, eau, entreprise, contrat éducatif, transports, jumelages...

En ligne : <http://bruzcapagauche.free.fr/download.php?lng=fr>

⁵⁴¹ 20 numéros paraissent entre octobre 2001 et 2009.

En ligne : <http://bruzcapagauche.free.fr/articles.php?lng=fr&pg=12>

évoquer un « souvenir positif lié à la démocratie » lors d'une formation⁵⁴², cette période est parmi les exemples les plus cités lors du tour de table. Si cette dynamique a contribué à faire connaître l'équipe, à avancer la proposition d'une gestion participative et pour une part à crédibiliser ses membres, il faut là encore rappeler que l'alternance doit beaucoup au jeu politique local. Dès lors le récit de l'alternance agit avant tout comme un énoncé politique qui vient donner du sens à une élection en partie inattendue. L'alternance une fois acquise devient l'opportunité de proposer une alternative. Le rappel de cette campagne participative (questionnaire, réunions publiques, réunions chez l'habitant...) se veut a posteriori la préfiguration et l'incarnation d'un mode opératoire, illustré par la suite à travers les dispositifs participatifs.

1.2.2 *La création d'un rassemblement politique local et la participation citoyenne comme marque distinctive*

L'offre de participation s'inscrit à la fois dans une « fabrique de l'alternance »⁵⁴³ et un « activisme symbolique »⁵⁴⁴ visant à remettre en cause l'ancienne figure mayorale de la proximité. Un « maire qui disait « moi je connais tous les habitants » [alors qu'eux] au contraire [ont] conscience d'une diversité de situations [et se posent] toujours la question, de voir qui sont les habitants, les citoyens et les électeurs. »⁵⁴⁵ Dans le contexte d'une ville dont le nombre d'habitants a doublé depuis 1990, l'implantation de dispositifs participatifs, comme mode de gestion municipal et marque d'un changement de méthode et de style politique, renvoie à un enjeu de distinction par rapport à l'opposition. La démarche de participation citoyenne donne une assise aux élus d'une majorité en partie dans une phase d'apprentissage du champ politique local. Mais le choix de fonder ainsi le projet municipal est aussi une potentielle fragilité, vis-à-vis d'une partie de la population, soit qui serait déçue du caractère uniquement consultatif, soit qui ne se retrouverait pas dans « toutes [leurs] discussions [qui ont fait] perdre du temps et l'argent »⁵⁴⁶. La gestion des contradictions par la participation rend possible une critique paradoxale : insuffisante, mais en même temps dispendieuse.

Le récit de cette campagne n'en reste pas moins un texte fondateur, régulièrement évoqué par les personnes rencontrées. Ce texte repris par la suite dans le mandat a été illustré par les dispositifs (réunions publiques, ateliers, forum) mis en place et l'organisation de l'équipe municipale et des services durant le premier mandat. L'opposition municipale ne s'y trompe pas et fait en ce sens de la démocratie participative un enjeu de critique omniprésent dans ses prises de parole publiques.

⁵⁴² Formation à destination des élus et des agents sur la démocratie locale, animée par le cabinet Missions Publiques.

⁵⁴³ A. MAZEAUD, *La fabrique de l'alternance. La démocratie participative dans...*, *op. cit.*

⁵⁴⁴ R. LEFEBVRE, « La démocratie participative absorbée par le système politique local », *op. cit.*

⁵⁴⁵ Entretien 10, Bruz, sept. 2012, Philippe, 65 ans, Retraité. Directeur d'établissement social, Plus de 30 ans ; Maire, BCAG (2008-2014)

⁵⁴⁶ Entretien 2, Bruz, juin 2012, Régis, 49 ans, Enseignant, Natif ; Elu, BCAG, adjoint à la démocratie participative (2008-2014).

Il évoque une anecdote, celle du vandalisme d'un abri réalisé avec et pour des jeunes de la ville, et pas forcément bien accueilli par les riverains, dès lors « ce qui fait mal, c'est que les riverains nous attendent, c'est-à-dire qu'ils vont dire, mais allez-y, faites-en d'autres, vous allez voir le résultat, il est là ! Vous avez vu les jeunes ! vos jeunes ! [...] toutes vos discussions, à quoi elles servent ? »

Encadré C3-3 : Sélection des tribunes de l'opposition municipale sur la démocratie participative à Bruz (2010-2013)

AVRIL 2010 « À Bruz, la majorité prône à longueur de temps la démocratie participative, mais **l'applique-t-elle réellement ?** Certes, tous les instruments consultatifs forgés ces dernières années sont utilisés: la parole est donnée à des Bruzois en début de Conseil Municipal, des comités consultatifs sont créés, des réunions publiques sont organisées, une multitude de groupes de travail est constituée, un forum de la démocratie locale est inauguré... La multiplication de ces instruments traduit **la mise en scène du bon vouloir de l'élu local toujours accessible, disponible et à l'écoute** de l'intérêt de ses administrés. **Pour quel pouvoir réel du citoyen? Dans la réalité, aucun ! En l'occurrence, tous ces mécanismes de communication excluent de manière redoutable tout partage de la décision sur les sujets sensibles.** La démocratie participative est un label de communication qui masque un pouvoir du Maire de plus en plus fort. [...] De fait, à Bruz, la démocratie participative n'est qu'un outil pour faire croire au citoyen qu'il participe aux décisions alors qu'il en est exclu, comme les élus de l'opposition. Voilà la réalité... »

MARS-AVRIL 2011 « Monsieur le Maire l'affirme [...] 2011 sera plus que jamais participative ! Il souligne [...] **qu'avant même d'être élu, il avait annoncé sa façon de conduire l'action municipale, certainement un peu nouvelle : agir le plus possible avec les Bruzois.** [...] Il déclare solennellement toujours dans le VAB de janvier 2011 que la proximité et le dialogue sont **dans les gènes de son équipe** et que son action repose sur des valeurs fortes d'ouverture et de citoyenneté. [...] Alors, **pourquoi n'applique-t-il pas ces beaux principes sur des sujets majeurs qui vous concernent au quotidien ?** »

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2011 « Les **électeurs de Bruz se sont massivement abstenus** [...] Mais comment explique-t-on ce taux d'absentéisme plus spécifiquement à BRUZ, plus importante qu'au niveau départemental ? La majorité municipale a fait de la citoyenneté son outil de travail principal, de la concertation son instrument de décision. **Quelle crédibilité faut-il accorder aux méthodes actuelles de consultation des citoyens ?** A-t-on vraiment des **outils statistiques** probants ? Les différents panels de population "choisis" sont-ils représentatifs de l'ensemble des habitants de la commune ? La mise en scène et le discours arrivent-ils à se détacher des réseaux (politiques) institutionnalisés ? »

FEVRIER-MARS 2013 « **Qui songerait à blâmer une équipe municipale soucieuse de faire participer** ses concitoyens aux choix et aux décisions qui impactent leur quotidien, qui tracent l'évolution de la ville, qui préparent demain ? Personne assurément ! Que constatons-nous à Bruz ? La municipalité **communique** constamment, et à grands renforts de **publications et dépliants coûteux**, sur sa politique de dialogue et de concertation avec la population. **On ne compte plus les groupes de travail, les comités de ceci, les conseils de cela.** [...] Dans la Rome Antique, les empereurs offraient des jeux pour satisfaire le peuple, de nos jours, **la majorité offre des réunions, constitue des groupes de travail..., pour prendre ensuite seule ses décisions.** Il sera facile de dire au plus grand nombre, "nous concertons, nous écoutons, nous communiquons". Oubliant de préciser : nous déciderons tout seuls ! **"Impossible de nous reprocher nos décisions puisque nous pratiquons la Démocratie Participative".** La **"bonne intention"** est devenue **"excuse"** ! Les comités, conseils et consorts sont créés pour **des sujets périphériques** (piéton-vélo, vie associative, développement durable) mais **aucun groupe de réflexion ne travaille aux choix structurants.** Aucun comité n'a proposé d'implanter un multiplexe Place Pagnol, aucun conseil n'a suggéré de déplacer l'EPHAD, éloignant nos anciens du centre. Les exemples sont multiples : la mise en place du festival du cinéma d'animation fut décidée avant même que le groupe de réflexion travaillant à la création d'un événement phare à Bruz, eût rendu ses propositions... Utilisez **la Démocratie Participative dans ces conditions est un leurre.** La majorité doit assumer le fait qu'elle décide seule, trop souvent guidée par une minorité de ses membres peu ouverte au dialogue, et non se réfugier constamment derrière une pseudo "consultation citoyenne" pour masquer ses choix contestables. »

La critique portée par l'opposition est autant substantielle que procédurale et joue à la fois sur l'inutilité, l'inefficacité et l'instrumentalisation de la démarche. Elle met en avant des arguments reprenant les cadres de légitimité de la démocratie représentative, comme la faible représentativité - quantitative et qualitative - des participants ou le recours au référendum local, qu'elle-même n'a pour autant jamais évoqué ou utilisé. La thématique de la (fausse) démocratie participative est ainsi très récurrente dans les attaques de la minorité envers la majorité municipale par tribunes interposées dans le bulletin municipal. Récurrence qui marque bien l'enjeu de distinction que recouvre cette notion. Parmi ces critiques politiques se retrouvent aussi des arguments qui peuvent être lus à travers la grille idéale-typique établie par Albert

Hirschman⁵⁴⁷ : un *effet pervers*, qui « fait croire au citoyen qu'il participe aux décisions » quand dans le même temps « qui songerait à blâmer une équipe soucieuse de faire participer ? », mais pour qui « la bonne intention est devenue excuse » ; une *inanité* qui constitue « dans ces conditions un leurre », et n'a pas d'effets puisque « les électeurs se sont massivement abstenus [aux cantonales] [alors] que la majorité municipale a fait de la citoyenneté son outil de travail principal » ; voire *une mise en péril*, « la démocratie participative est un label de communication qui masque un pouvoir du Maire de plus en plus fort »⁵⁴⁸.

Ce contre-récit trouve un débouché dans l'élection municipal de 2014, qui clôt cette parenthèse de l'alternance à gauche, nous permettant aussi plus loin d'interroger la pérennité des dispositifs participatifs au-delà du mandat de l'équipe municipale les ayant mis en œuvre.

2 Lanester, du communisme identitaire à la quête d'identité participative

A Lanester, l'implantation de la démocratie participative se fait à travers la conquête d'un « bastion communiste »⁵⁴⁹. Dans cette ville ouvrière, politiquement acquise au PCF depuis l'après-guerre, la démocratie participative est depuis l'élection de 2001, la clé de voute de la gestion municipale la liste LNC. L'« ADN participatif » des élus est continuellement mobilisé pour négocier un rapport de force avec le PS local. La démocratie participative est pensée comme la marque de fabrique et le principal « avantage comparatif » ; pour le dire comme la maire, « sinon ça ne sert à rien de voter pour nous plutôt que pour les autres ». Mobilisée en continu, cette thématique s'inscrit dans le long terme, avec une équipe qui entame en 2014 son troisième mandat consécutif. Les lieux de participation servent autant à maintenir l'équipe dans la continuité de son projet initial, qu'à la renouveler en permettant l'émergence de nouveaux conseillers municipaux.

Nous revenons dans un premier temps sur (2.1) l'histoire locale récente, au prisme de l'épisode de l'alternance politique, qui illustre l'affrontement entre légitimité partisane (communiste) et appartenance à la société locale, dans l'accès aux responsabilités municipales. La période qui s'ouvre alors (2.2) interroge la spécificité de Lanester Nouvelle Citoyenneté en tant que nouvelle séquence de la vie politique locale.

2.1 Les préludes de l'alternance : l'affrontement entre légitimité partisane et endocratique

L'alternance de 2001 peut se comprendre à l'aune d'une séquence bien plus large que cette seule élection. Elle correspond à une fluctuation entre deux voies d'accès à la tête de l'exécutif local : la légitimité partisane et l'appartenance « endocratique ». Nous revenons d'abord sur (2.1.1) les recompositions du communisme dans cette ville depuis l'après-guerre, pour ensuite expliciter en quoi (2.1.2) l'alternance de 2001 peut aussi s'interpréter comme un retour à la normale, plutôt qu'à une rupture aussi nette que ne le présentent les acteurs.

⁵⁴⁷ Albert HIRSCHMAN, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard, 1991.

⁵⁴⁸ Extraits de tribunes régulières des élus de l'opposition sur le thème de la démocratie locale (2010 – 2013)

⁵⁴⁹ Les expressions entre guillemets qui suivent sont récurrentes dans les discussions avec les élus locaux.

2.1.1 Les recompositions du communisme municipal

Lanester est une ville ouvrière⁵⁵⁰, dont la création est intrinsèquement liée à l'activité de construction navale de l'arsenal maritime. Il s'agit d'une commune récente née en 1909 d'une scission avec Caudan, identifiée à l'inverse comme la partie rurale, de droite, catholique. Lanester est marquée par une concentration ouvrière, évaluée à 64% de la population en 1911, sans compter les 12% de retraités⁵⁵¹. Le principal employeur de la région, l'arsenal, en concentre une grande partie⁵⁵². Cette classe des ouvriers de l'arsenal, « une aristocratie ouvrière à statut d'Etat »⁵⁵³, a été un groupe privilégié pour le recrutement des représentants municipaux. C'est le cas de l'ensemble des 20 conseillers SFIO, sur 23, qui composent la première majorité municipale. Lanester est une ville socialiste de 1909 à 1941, puis communiste de 1945 à 2001.

Jean-Noël Retière souligne l'importance de l'« endocratie », attachée au fait d'appartenir à une famille lanestérienne, aux réseaux de sociabilité locale et à l'aristocratie ouvrière de l'arsenal. Il en est ainsi certains qui sont « plus lanestériens que les autres »⁵⁵⁴ et qui cumulent des propriétés qui favorisent leur distinction. Son étude met à jour un capital d'autochtonie⁵⁵⁵ qui ordonne les membres des classes populaires et leurs rapports aux pouvoirs locaux, selon leur appartenance à ces réseaux. Il s'agit d'un capital restreint au sens où sa convertibilité et sa rentabilité, sont limitées au sein d'une communauté déterminée : « la connaissance de l'histoire officielle locale n'est génératrice de l'identité socio-localiste que chez les quelques privilégiés qui en maîtrisent le contenu »⁵⁵⁶.

Le récit de l'alternance à Lanester se fait en empruntant le champ lexical de la « conquête ». Comme le résume la maire : « Il faut avoir vécu ça ici à Lanester, c'était un... évènement de l'histoire. On fermait la page de 50 ans de communisme »⁵⁵⁷. Pourtant ce récit du passage sans équivoque du communisme municipal à la démocratie participative mérite quelques nuances qu'apportent notamment les entretiens avec les élus les plus anciennement implantés. Le maire historique de Lanester est Jean Maurice, sa biographie concentre « les valeurs auxquelles l'électorat fut sensé depuis être toujours sensible [...] homme du cru [...] il absorbe la quintessence identitaire [et] fournit une sorte de compendium des affinités électives »⁵⁵⁸. Elu maire à 27 ans

⁵⁵⁰ Sur l'histoire de la ville, voir cet ouvrage référence : Jean-Noël RETIERE, *Identités ouvrières. Histoire sociale d'un fief ouvrier en Bretagne 1909-1990*, Paris, L'Harmattan, 1994.

⁵⁵¹ *Ibid.*, p. 32.

Le recensement INSEE 2011 indique que cette part est passée à 1/6^{ème} d'ouvriers et 1/3 de retraités, chiffres supérieurs de 3 à 4 points par rapport aux moyennes nationales.

⁵⁵² L'Arsenal a longtemps été le principal employeur avec plus de 4 000 emplois directs. Au début des années 2000, l'entreprise reste un employeur important, avec plus de 2 000 personnes, 1 500 à DCN Lorient dont 230 cadres, 450 à DCN Ingénierie, dont 300 ingénieurs et cadres, auxquels s'ajoute le millier de sous-traitants.

⁵⁵³ J.-N. RETIERE, *Identités ouvrières, op. cit.*, p. 43.

⁵⁵⁴ *Ibid.*, p. 181.

⁵⁵⁵ Jean-Noël RETIERE, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, 2003, vol. 16, n° 63, p. 121-143.

⁵⁵⁶ J.-N. RETIERE, *Identités ouvrières, op. cit.*, p. 183.

⁵⁵⁷ Entretien 24, Lanester, oct. 2013, Thérèse, 61 ans, Retraité. Institutrice, Natif ; Maire, LNC, depuis 2004

⁵⁵⁸ J.-N. RETIERE, *Identités ouvrières, op. cit.*, p. 182-183.

Après avoir participé à la résistance, il adhère au Parti Communiste en 1944. Petit-fils de Lanestérien, fils d'ouvrier de l'Arsenal, il y rentre comme apprenti en 1939, puis ouvrier promu technicien modeleur entre 1946 et 1952, date à laquelle il est licencié pour fait de grève. Son père était « était un des premiers militants du parti dans le Morbihan. [...] C'était le seul des élus socialistes à avoir adhéré au PC. »⁵⁵⁸ Sa biographie de « porte-parole communiste » obéit à la règle de la « concordance avec l'ethos ouvrier ».

en 1953, il restera durant « quarante-trois ans au service de la population », comme le revendique le titre de son autobiographie. Cette continuité à la tête de l'exécutif local renforce l'effet de changement de l'alternance de 2001 : considérer la période 1953-2000 comme un bloc homogène, c'est sous-entendre le passage à tout autre chose dans sa suite.

Mais dès 1971, la majorité communiste est soutenue par une union de la gauche, dans le cadre de l'orientation nationale du programme commun. Une des figures de cette ouverture est Jean Le Drian, le père de la maire actuelle, qui entre en 1971 sur la liste de Jean Maurice⁵⁵⁹.

« En 71 il fait appel à mon père pour rentrer dans son équipe, [...] comme « démocrate de progrès ». Et pour te dire le niveau, mon père rentre en 71 sur la liste, à l'époque on panachait, on barrait les noms. Et mon père obtient plus de voix que la tête de liste, que Jean Maurice. C'est pour te dire qu'il y avait une espèce de... ça a marqué l'histoire. » (Entretien 24, Lanester, oct. 2013, Thérèse, 61 ans, Retraité. Institutrice, Natif ; Maire, LNC, depuis 2004)

Si les scores du parti communiste ne suivent pas les tendances nationales et résistent plus longtemps au niveau municipal, cela est principalement dû à l'aura locale et à l'implantation du maire, qui « aux yeux de mains électeurs, convertirait ce que beaucoup considèrent comme sa tare originelle, autrement dit son appartenance au PCF »⁵⁶⁰. C'est cette implantation et reconnaissance locale qui va faire défaut dans sa succession à la tête de la mairie à partir de 1996. En 2001 c'est un ancien membre dissident du PCF qui est élu, en jouant de son intégration locale, contre un candidat dont la légitimité repose avant tout sur son appartenance au parti communiste.

2.1.2 Dévaluation de la légitimité partisane et revalorisation de la légitimité locale

La position du maire historique cumule deux sources de légitimités : l'appartenance à l'endocratie et au parti communiste. L'importance de l'endocratie a pu sembler s'affaiblir au fil du temps du fait d'une diversification de la population et d'une dévaluation de l'identité communiste, elle reste cependant un élément d'appréciation concret pour les habitants. Des indices laissent voir une persistance de la valeur, au moins symbolique, des ressources localistes dans l'accès aux fonctions politiques. La tension entre les deux formes de légitimités s'illustre particulièrement dans les préludes de l'alternance de 2001.

Pour évoquer la future succession de Jean Maurice au milieu des années 1990, Jean Noël évoque « un militant enraciné, Lanestérien, depuis toujours, homme « occupé » à la cause sportive, retraité-militaire de l'arsenal, élu municipal et signataire d'un appel lancé par des communistes-critiques »⁵⁶¹. L'anonymisation dissimule mal le portrait de Jean-Claude Perron, qui remporte l'élection cantonale de 1998, fonde Lanester Nouvelle Citoyenneté et remporte l'élection municipale de 2001. Le parcours de cet homme décédé en 2004 résume l'opposition entre les deux légitimités. Il est élu communiste sur la liste de Jean Maurice et 1^{er} adjoint. Il

Bernard PUDAL, *Prendre parti: pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989.

⁵⁵⁹ Permanent de la JOC, dirigeant de la CSF, syndiqué à la CFTC, il est membre des réseaux du christianisme social et devient premier adjoint dans le cadre d'une politique communiste de mains tendus aux chrétiens, il entre au PS en 1976 et devient premier adjoint en 1977, obtenant même davantage de voix que Jean Maurice du fait du panachage.

« Notice biographique du Maitron », en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article137690>

⁵⁶⁰ J.-N. RETIERE, *Identités ouvrières*, op. cit., p. 191-193.

⁵⁶¹ *Ibid.*, p. 194.

cumule d'abord autant la légitimité locale que partidaire – secrétaire fédéral du parti, technicien à l'arsenal – et est perçu comme le successeur naturel, mais désavoué.

En 1995, le maire communiste se présente pour son dernier mandat et est réélu avec 63% des voix contre la liste de droite. En 1996, Jean Maurice démissionne, ayant convenu de longue date de s'arrêter à 70 ans. C'est Jean Pierre A., nouveau premier adjoint, qui prend sa suite et occupe le poste de maire de 1996 à 2001. Ce professeur d'histoire, arrivé à Lanester à la fin des années 1960 avec son épouse médecin scolaire et également conseillère municipale à partir des années 1970, a d'abord une légitimité militante et politique, plutôt qu'un ancrage local.

« Politiquement il était...solide. Syndicalement aussi d'ailleurs. De ce côté-là il y avait toutes les garanties quoi. Mais c'est le contact c'est ça qui l'a grillé complètement [...] il était professeur de collège ici à Lanester [...] un gars très capable [dont] le tort c'est que... il sait pas dire bonjour, il sait pas serrer les mains. Quand on est maire il faut [...] être au contact de la population. C'est uniquement ça qui l'a coincé. [...] C'est ça qui l'a foutu dedans. » (Entretien 58, Lanester, sept. 2014, Jean, 89 ans, Retraité. Technicien, construction navale, Natif ; Ancien maire, PCF, 1953-1996)

Lorsque nous le rencontrons, il insiste avant tout sur la lecture politique de sa défaite aux municipales, en évoquant une stratégie des socialistes locaux dans un contexte d'affaiblissement national du parti communiste : « Jean Yves le Drian [...] a profité, de manière très intelligente, d'un problème interne au parti communiste, pour prendre appui sur un ancien premier adjoint communiste qui n'avait pas admis de ne pas devenir maire [...] pour [avec les électeurs de droite] se débarrasser des communistes »⁵⁶². C'est son épouse, qui intervient ponctuellement pour souligner l'aspect plus personnel de l'appartenance locale, tandis que « [leur] couple sociologiquement⁵⁶³ c'était peut-être plus Lorient... »

« Jean Claude Perron **avait l'avantage d'être de l'arsenal aussi** [...] t'étais pas de l'arsenal peut-être aussi faut dire. [...] **Il était** de l'arsenal, **son père était** de l'arsenal. Il y avait toute cette... Oui d'ailleurs toi on a dit que tu étais arabe (*rires*) Né à Tunis, ça veut dire qu'on est arabe. Ça c'est les histoires. C'est une petite ville quand même, c'est pas comme une grande ville. » (Entretien 42, Lanester, juillet 2014, Jean-Pierre, Ancien maire, PCF 1996-2001)

En 1998 Jean Claude Perron remporte l'élection cantonale en arrivant en tête du premier tour, alors que Lanester a la particularité d'être ville-canton, faisant de ce scrutin un décalque des municipales. L'alternance de 2001 est donc préfigurée dès 1998. Et s'il s'agit d'un changement politique, mettant effectivement fin à la majorité communiste, qui devient « l'opposition de gauche », il s'agit d'une forme de retour à la normale du point de vue de l'appartenance à l'endocratie, ceux qui sont « plus lanestériens que d'autres ». La presse locale résume ainsi son parcours : « il a fait tomber le bastion communiste, imprenable depuis la guerre. Un paradoxe pour ce retraité de 56 ans, ancien technicien de la DCN, qui a fait ses classes au PCF. [...] [Il] incarne le changement, en appuyant son discours sur la démocratie participative et son élection marque le retour de l'arsenal à la mairie après la parenthèse Jean Pierre A. qui, lui, venait du

⁵⁶² Entretien 42, Lanester, juillet 2014, Jean-Pierre, 78 ans, Professeur d'Histoire, Plus de 30 ans ; Ancien maire, PCF (1996-2001)

⁵⁶³ Elle est médecin scolaire, originaire du Finistère ayant étudié à Rennes et Paris. Lui est professeur d'histoire, ayant étudié à Paris et enseignait au lycée de Vannes et au collège de Lanester. Ils se sont rencontrés dans une cellule du Parti Communiste dans l'agglomération parisienne.

Cette remarque revient à cinq reprises à différents endroits de la transcription intégrale. Nos notes d'entretiens indiquent à ce propos « elle revient sur ce sujet, il n'embraye pas ».

monde enseignant. Ainsi se trouve rétablie une vieille tradition dans cette ville qui n'a pas oublié ses racines ouvrières »⁵⁶⁴.

Depuis 1945, la ville de Lanester a ainsi connu trois grandes périodes à la tête de l'exécutif municipal. La première et la deuxième se confondent assez largement à travers la présence continue de Jean Maurice à la tête de l'exécutif municipal, avec d'abord l'hégémonie communiste, puis à partir de 1971 l'union de la gauche, « des forces de gauche et de progrès », c'est-à-dire principalement une ouverture vers les socialistes avec le maintien d'une majorité communiste. Ces périodes sont marquées par le déclin du poids relatif des employés de l'arsenal parmi les représentants politiques locaux. Entre 1945 et 1989, la part d'ouvriers et d'employés en activité dans le conseil municipal passe de la moitié à un cinquième. Ils représentent encore la moitié jusque 1970, puis un quart jusque 1988. Jusqu'à la mandature de 1971, il y a davantage d'ouvriers que d'employés et jusque les années 1980 les salariés de l'arsenal, toutes catégories incluses représentent entre un tiers et la moitié du conseil municipal⁵⁶⁵. En 2001, sur les 35 noms qui composent la liste Lanester Nouvelle Citoyenneté 20% mentionnent la DCN dans leur profession : 4 ouvriers, deux techniciens et un cadre.

2.2 Lanester Nouvelle Citoyenneté, une nouvelle séquence de la vie politique locale ?

Ainsi LNC correspondrait à une troisième séquence de la vie politique locale, qui prend notamment la forme d'une (2.2.1) recomposition de l'alliance électorale de gauche, avant de présenter la spécificité d'une (2.2.2) adhésion progressive au corpus de la démocratie participative.

2.2.1 LNC, de rassemblement politique local à centre d'une nouvelle majorité

L'alternance advenue entre 1998 et 2001 officialise une troisième période dans la politique municipale, marquée par une certaine continuité derrière l'apparence de rupture et de nouveauté qu'induit la référence à l'alternance. L'élection de LNC ne s'est pas fondée uniquement sur une opposition entre communisme municipal et démocratie participative, elle se comprend aussi au vu de l'importance de l'ancrage local de sa tête de liste, qui de ce point de vue correspond davantage à un retour à la situation précédente qu'à une transgression. C'est en ce sens que nous évoquons la tentative de remplacement d'une identité ouvrière par une quête d'identité par la démocratie participative : le déclin et la dévaluation de l'identité ouvrière-communiste endocrate a pu entraîner la prise en charge de la représentation politique locale par d'autres groupes sociaux, en s'appuyant sur une proposition qui présente des contours plus flous, autant d'un point de vue idéologique que sociologique, répondant également à l'évolution sociodémographique de la commune⁵⁶⁶.

⁵⁶⁴ *Ouest-France*, 20 mars 2001

⁵⁶⁵ J.-N. RETIERE, *Identités ouvrières*, op. cit., p. 172.

⁵⁶⁶ Héloïse Nez et Julien Talpin citent en ce sens trois facteurs explicatifs de la multiplication des dispositifs participatifs, là dans le cas de municipalité qui n'ont pas été perdus par le PCF : déclin électoral et politique local ; mutation idéologique et recherche de nouveaux repères identitaires ; initiatives d'acteurs impliqués dans des réseaux militants. Nous retrouvons de tels facteurs, mais leur prise en charge a impliqué dans cette ville la montée en puissance d'un groupe politique et social concurrent dans la suite de dissidences individuelles. H. NEZ et J. TALPIN, « Généalogies de la démocratie participative en banlieue rouge », op. cit., p. 108 et sq.

L'offre de participation est directement ancrée dans l'alternance de 2001 et l'émergence d'une offre politique fondée sur cette « idée, c'est qu'il fallait promouvoir à Lanester une démocratie participative. [...] une idée qui était pas idiote et qui a plu effectivement. »⁵⁶⁷

« La démocratie locale est arrivée à Lanester comme une éclaircie, après plus de trente ans d'un pouvoir sans partage du parti communiste [...] le maire Jean Maurice nommé très jeune, quelqu'un de l'arsenal, de très bien, qui correspondait bien à la mentalité de Lanester. Il était de l'arsenal. Apprécié par tous les lanestériens. Très impliqué dans le mouvement communiste [...] et vient enfin comme une éclaircie Lanester Nouvelle citoyenneté. On y a participé un peu au départ [...] et aux élections suivantes ils ont cartonné, le parti communiste s'est effondré complètement. » (Entretien 39, Lanester, juillet 2014, Julien, 62 ans, Expert-comptable, Plus de 30 ans ; Ancien participant au CQ)

Le récit de l'avènement d'une participation citoyenne et d'une ouverture de la municipalité à l'expression des habitants, après 50 ans de communisme municipal est un récit enchanté, qui a pour les acteurs une fonction de mythe fondateur. Mais bien d'autres facteurs concurrent à expliquer et rendre possible cette alternance. Ces explications s'incarnent dans les trajectoires individuelles : maire historique passant le relais, maire de succession, le récupérant dans un contexte défavorable et ancien successeur désigné, devenu concurrent s'appuyant sur une appartenance locale, fondée sur la résidence et la profession, contre la seule appartenance au parti. L'alternance de 2001 semble ainsi acquise dès 1998 avec l'élection cantonale et la référence à la démocratie participative n'intervient que dans un deuxième temps pour mettre en forme et donner un sens politique. Avec la constitution de Lanester Nouvelle Citoyenneté et la mise en œuvre des dispositifs participatifs ce qui est promu c'est « une manière inédite de gérer les affaires de la ville, [que l'ancienne] majorité municipale a refusé [en] se retranchant derrière le monopole des partis [ce qui] différencie [LNC], [c'est] l'assurance d'une démocratie locale faisant [des habitants] de véritables partenaires [pour] une profonde transformation démocratique de la vie politique locale »⁵⁶⁸.

Le lien aux partis politiques et aux étiquettes partisans se fait notamment par rapport aux liens avec le Parti Socialiste. Un ancien élu présent au début du rassemblement témoigne en ce sens : « Le PS c'est la grosse question ça. [...] Après 2004 [...] à partir de là on a intégré le mot mouvement politique et depuis ça a commencé à changer... [...] Et après son départ, Thérèse T. étant la sœur de Jean Yves Le Drian qui est PS... ce n'est pas cause à effet, mais disons qu'il y a eu un rapprochement petit à petit et pour 2008 là il y a eu une fusion entre le PS et LNC, enfin un rapprochement... concrètement c'était surtout pour être sûr de l'emporter »⁵⁶⁹. Porté par un dissident du Parti Communiste et une membre démissionnaire du Parti Socialiste, le positionnement du rassemblement politique local évolue au fil des trois mandats. En 2001, au second tour LNC l'emporte avec 57%, contre 29% pour le PC allié au PS et 14% pour la liste de droite. Une fois dans l'opposition le Parti Socialiste se désolidarise de son alliance avec le Parti Communiste, aucun socialiste ne siège dans cette mandature et le secrétaire de la section locale

⁵⁶⁷ Entretien 42, Lanester, juillet 2014, Jean-Pierre, 78 ans, Professeur d'Histoire, Plus de 30 ans ; Ancien maire, PCF (1996-2001)

⁵⁶⁸ Extrait du tract « Ensemble et Autrement », élections municipales, mars 2001

⁵⁶⁹ Entretien 55, Lanester, sept. 2014, Bernard, 71 ans, Retraité. Directeur agence ANPE, Plus de 30 ans ; Ancien élu, LNC, adjoint à l'urbanisme, aux ressources humaines (2001-2014)

démissionne « touché par la défaite [...] [alors] que l'équipe actuelle de Jean Claude Perron compte de nombreux anciens socialistes qui ne [se retrouvaient] plus dans la section »⁵⁷⁰.

« LNC n'était pas politisé au début, il n'y avait pas un appareil derrière, pas socialiste, pas communiste, c'était citoyen. [...] **LNC avec le temps a été un peu récupéré par les socialistes** [...] dont ils étaient proches, la maire est d'une famille socialiste historique. (Entretien 39, Lanester, juillet 2014, Julien, 62 ans, Expert-comptable, Plus de 30 ans ; Ancien participant au CQ)

« Il y a de moins en moins de monde à LNC [...] sans un grand coup de dynamisme de donné, je pense LNC va mourir de sa belle mort. [...] [Quand la maire] a dit : aux prochaines élections, je pars avec le PS [...] Le président a démissionné, plein sont partis. C'était en 2005. [...] c'était comme un parti politique, ça soutenait le maire-conseiller général, on organisait les réunions, la partie logistique, on réunissait les gens qui étaient un soutien... et **c'est comme ça que petit à petit c'est devenue une association politique, au départ c'était simplement une association de citoyens et après ça a pris le terme d'association politique.** Donc c'est déjà devenu un peu différent. [...] ce n'est pas ça qui nous avait réuni au départ. » (Entretien 44, Lanester, juillet 2014, Eliane, 57 ans, Enseignante en lycée professionnel, Entre 10 et 20 ans ; Ancien élu, conseillère municipale (2005-2008))

Dès l'élection suivante le rapprochement avec le PS est acté, c'est une liste commune⁵⁷¹ qui se présente, composée de 23 LNC, 9 PS, 2 Verts et 1 UDB, contre une liste PCF et une liste divers-droite. Cette configuration politique perdure par la suite. En 2008, la liste de Thérèse T. est réélue dès le premier tour avec 58,3% des voix, contre 24,2% pour le PCF et 17,5% pour la liste de droite. En 2014, un second tour a lieu entre la liste LNC-PS-EELV (52%), la liste de droite (30%) et la liste Front de Gauche (18%). La droite revient à son niveau électoral du temps de la mairie communiste, tandis que le Front de Gauche continue de perdre des élus.

L'autonomie électorale de LNC ne dure que le temps d'un mandat : « [LNC est une] variante locale du PS [...] une émanation du PS. Il sert à la partition des pouvoirs [au niveau de l'agglomération], Lanester à LNC, le reste au PS »⁵⁷².

« Né d'une conjoncture historique locale, créé par une dissension au sein du PCF qui a ouvert en 2001 **l'opportunité de mettre fin à un demi-siècle de direction municipale communiste**, LNC est essentiellement **un appareil local** réunissant des personnes d'opinions politiques diverses autour et au service d'un(e) **Maire et de son équipe**. Le « rassemblement » **ne survivrait très probablement pas à un échec électoral.** » (Questionnaire, ancien élu communiste)

Ce qui était au départ un rassemblement hors des partis politiques, contre la mairie à dominante communiste, est devenu la tête d'une nouvelle alliance électorale à gauche.

2.2.2 *De l'adhésion au corpus de la démocratie participative au renouvellement des élus par les dispositifs participatifs*

Le nombre d'élus LNC y reste majoritaire : deux-tiers contre un peu moins d'un tiers au PS. Le rapprochement de LNC avec le PS est acté, ce qui n'empêche pas ses membres de tenter de sauvegarder un pré-carré « participatif ». L'engagement dans la démocratie participative sert à

⁵⁷⁰ « Démissions en série au conseil municipal », *Ouest-France*, 23 mars 2001 ; « Lanester : le navire socialiste sans capitaine », *Ouest-France*, 24 mars 2001

⁵⁷¹ Pour poursuivre le décompte précédent, notons que le nombre de salariés de la DCNS n'est plus que de 3 sur cette liste, tout comme en 2014, mais la profession d'origine des retraités (5 en 2008 et 9 en 2014) n'est plus indiquée. Cette évolution entérine certes un changement dans le recrutement des élus municipaux, mais aussi l'évolution des formes d'emploi : dans l'industrie baisse du nombre de salariés, recours à la sous-traitance et augmentation des emplois commerciaux.

⁵⁷² Extraits de réponses au questionnaire.

LNC de « marque de fabrique » par rapport aux autres organisations partisans de gauche. L'adhésion au mot d'ordre de la démocratie participative se fait progressivement.

Encadré C3-4 : LNC et la participation, « le circuit de l'adhésion à ce corpus... »

« Le **corpus politique de Lanester Nouvelle Citoyenneté, c'est la démocratie participative** [mais] une fois que l'élection est passée... On peut se demander à quoi ça sert. Est-ce que c'est une machine électorale ? Ou est-ce que c'est vraiment un outil de territoire et un outil pour les élus. Moi je pense qu'il faut que ça le soit. Mais pas... **Pas sur l'ensemble des questions politiques qui nous interpellent, mais plus avec cette entrée de la gouvernance, de la démocratie participative** [...] en veille par rapport à ces questions liées à la participation quoi. [...] [Contrairement à un parti national] on n'a pas les moyens ni humains, ni économiques au niveau de l'association **de s'attaquer sur tous les fronts, de s'attaquer à tous les problèmes**. [...] Cette association qui s'appelle C. Nouvelle Citoyenneté. On l'a créé entre 98 et 2000... [...] et on a dès cette époque-là cette approche politique particulière de dire la politique n'appartient pas aux élus, elle est l'affaire de tous... [...] Et donc ça, et à la même époque, **enfin moi je situe ça comme ça, à la même époque Patrick Viveret**⁵⁷³, des gens comme ça, parlent de démocratie participative [...] Je me suis dit « ce qu'il écrit, nous c'est ça. » C'est là que moi j'ai prononcé, je pense en 2000, « on est dans la démocratie participative » quoi, et donc... On s'est finalement reconnu. **Je trouve que le circuit de l'adhésion à ce corpus... cette conviction politique il est assez intéressant**. Tu vois ? C'est-à-dire qu'il est pas descendu, il est monté. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre. C'est ça. **On n'a pas pris l'étiquette en se disant « on veut faire ça », mais on a fait ça et...** Je me souviens avoir eu Patrick Viveret à l'époque au téléphone pour lui demander s'il voulait venir à Lanester, parce que je lui disais « venez, parce que ce que vous écrivez ça correspond vraiment à ce qu'on fait, à ce qu'on vit... », il m'avait dit qu'il était trop pris, etc. mais c'est là qu'il m'avait mis dans les contacts de Depaquit, l'ADELS, etc. [...] on se rapproche de l'ADELS [qui] vient travailler avec nous, vient nous aider à préparer les municipales. »

(Entretien 24, Lanester, oct. 2013, Thérèse, 61 ans, Retraité. Institutrice, Natif ; Maire depuis 2004)

Ce rapprochement progressif avec « corpus idéologique » rappelle aussi un trait commun de ces rassemblements, qui confrontés à la limite de leurs moyens, sont incités sur leur avantage comparatif : la démocratie participative. Cette insistance a des traductions concrètes dans le recrutement politique local, puisque les lieux de participation servent autant à maintenir l'équipe en place dans la continuité de son projet initial, qu'à la renouveler en permettant l'émergence de nouveaux élus ou soutiens. Elle justifie aussi le recours fréquent à des intervenants extérieurs, souvent l'Adels (voir encadré), qui est mentionnée à Arcueil ou Lanester à la fin des années 1990 et au début des années 2000, et par la suite davantage des cabinets de consultants⁵⁷⁴.

Encadré C3-5 Historique de l'Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale

L'Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale (Adels) a été créée en 1959, sa première dénomination était Association démocratique d'élus et d'animateurs de la vie locale et sociale, avant devenir celle-ci en 1963. C'est une association centrale dans l'histoire de la démocratie participative française. Elle est d'abord un réseau d'élus n'appartenant en dehors des organisations partisans (SFIO, PS, MRP) et souvent minoritaires dans des majorités municipales PCF. Les présidents de l'association sont couramment issus des milieux chrétiens de gauche, mais cette appartenance si elle est importante ne résume pas la sociologie de l'association. Le profil de ses élus membres, souvent militants d'associations locales dans les secteurs sociaux, culturels ou de l'éducation populaire, définit le positionnement de l'association comme ressources à destination des élus et des animateurs sociaux. L'association est notamment connue pour sa revue mensuelle, *Correspondance Municipale*, puis *Territoires* à partir de 1988, qui paraît jusqu'en décembre 2011, puis est arrêtée du fait d'une situation financière déficitaire. L'Adels fonctionne avant tout comme un réseau, « un carnet d'adresses : une association pour militants multi-positionnés par ailleurs bien davantage qu'une

⁵⁷³ Voir par exemple : Patrick VIVERET, « Pour redonner sa noblesse à l'action politique », *Le Monde Diplomatique*, supplément « Espérances de citoyenneté », mai 2000, p.33. Article qui débute en ces termes : « La thématique de la démocratie participative traverse de nombreuses approches de renouvellement du tissu politique. On le voit en France avec la politique de la ville où l'on découvre (combien tardivement !) que rien de sérieux ne peut se faire sans la participation des habitants ». En ligne : <http://www.monde-diplomatique.fr/2000/05/VIVERET/2261>

⁵⁷⁴ Par exemple : E2i, Missions Publiques, ResPublica

association de militants se revendiquant d'abord voire exclusivement de l'ADELS »⁵⁷⁵ Tout au long de son histoire, elle aura aussi une fonction de « pépinière » de socialistes incarnant la deuxième gauche, le PSU ou différents réseaux locaux de type GAM. Cette diversité de courants se retrouve dans les principes fondamentaux de l'association : l'égalité politique dans la possibilité pour tous de participer au processus de prise de décision ; la justice sociale, la possibilité de faire entendre ses droits dans l'espace public et le partage des richesses ; l'auto-organisation et l'intervention citoyenne comme principe organisateur de la société. Le prisme principal de son champ d'action demeure bien la participation institutionnelle et son intégration dans les procédures ordinaires de la décision locale. Elle est également un lieu de débats et de rencontres, entre élus, praticiens et universitaires travaillant sur les sujets de démocratie locale, ainsi qu'en témoigne la composition de son conseil d'administration. Enfin, l'Adels est aussi une structure salariée qui réalise des activités de conseil auprès des élus locaux, cette activité étant sa principale source de financements avec les abonnements à la revue et les dons. C'est par ce biais que nous la voyons le plus souvent citée dans notre enquête, et notamment à Lanester où les principaux élus de LNC et les directeurs des services citoyenneté ont travaillé avec des représentants et des consultants de l'Adels jusque la fin des années 2000, avant de se rapprocher ponctuellement, à partir des années 2010, d'autres structures émergentes du fait de la structuration d'un marché de prestations liées à la participation⁵⁷⁶.

La référence à la participation des habitants à la démocratie locale est présente dès le premier mandat, avec une délégation assumée par la première adjointe pour créer les conseils de quartier en 2002. Le rassemblement politique local regroupe jusqu'à 300 personnes la première année sous la forme d'un comité de soutien aux candidatures cantonales puis municipales. Ce nombre initial fluctue au rythme des différentes élections, dix ans après la création le nombre d'adhérents est divisé de moitié.

« Là on a diminué beaucoup... On était parti à **250 au tout début en 2001**, à peu près... Là on peut dire qu'on arrive à **120, 130**. On a **diminué**, c'est un peu logique. Quand il va y avoir après les **municipales**, peut-être qu'on va **remonter un peu**. [...] LNC il y a un petit groupe, mais ce ne sont pas des militants, ce sont des gens... je dirais presque des gens de bonne volonté. Au départ c'est une association, elle a évolué en mouvement politique, mais c'est plus le bureau qui a voulu que... ça évolue, c'est pas vraiment les adhérents, qui restent quand même très associatifs dans l'esprit. » (Entretien 22, Lanester, oct. 2013, Régine, 69 ans, Retraité, cadre de santé, Entre 20 et 30 ans ; Conseiller de quartier, Présidente de LNC, élue, LNC, adjointe à la démocratie participative depuis 2014)

L'offre de participation, via les conseils de quartier, a aussi des effets pratiques sur la capacité de LNC à maintenir des candidats. Jusqu'en 2008, six membres LNC sur la liste sont membres des conseils de quartier, dont quatre ne sont pas en position éligibles. À partir de 2008, ils sont douze dans ce cas, dont trois non-élus. Les conseils permettent donc un certain renouvellement des élus LNC. À partir de 2008 et plus clairement de 2014, ce sont des personnes membres de LNC, passées d'abord par les conseils de quartiers, qui deviennent ensuite élues. En 2008, les six élus de LNC concernés ont tous débuté leur engagement dans les conseils de quartier au plus tard en 2006, et pour la moitié d'entre eux depuis 2002. Cinq d'entre eux n'étaient pas élus sur la liste lors du précédent mandat et se sont d'abord engagés localement via les conseils de quartier avant le conseil municipal. En 2014, sur les six élus issus des conseils de quartier, cinq en sont membres depuis le début et sont ainsi passés en dix ans de la position de conseiller de quartier à élu municipal, voire même d'adjoint pour quatre d'entre eux.

⁵⁷⁵ Maryvonne PREVOT, « Les militants d'origine chrétienne dans la fabrique de la ville des années 1960 à nos jours : un objet pertinent ? », Abstract », *L'Information géographique*, 2012, vol. 76, n° 1, p. 11-27 ; Adrien ROUX, *50 ans de démocratie locale. Comment la participation citoyenne s'est laissée endormir, pourquoi elle doit reprendre le combat*, Paris, Adels, 2011.

⁵⁷⁶ Sources : Entretien 74, Paris, fév. 2015, Alain, 59 ans, Consultant ; Ancien salarié ADELS ; Site internet de l'Adels, En ligne : <http://www.adels.org> ; Site internet du Gis Démocratie et participation, En ligne : <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/content/adels> ;

« Ce que je pense de LNC, c'est qu'il pioche de plus en plus d'adhérents dans les conseils de quartier, et que ces conseils de quartier sont de plus en plus politisés. » (Questionnaire, H, 50 ans, Ouvrier, natif de Lanester, membre du CQ 2008-2014)

Les conseils de quartiers assurent donc une fonction de repérage et de promotion de futurs élus et jouent un rôle certain dans le renouvellement de l'organisation et le maintien d'un équilibre électoral. Mais l'ancrage dans le paysage local amène finalement à considérer l'association comme un parti comme les autres.

3 Arcueil, mutations et glissement du communisme municipal à la gauche citoyenne

A Arcueil, la configuration d'alternance par la démocratie participative peut être plus exactement qualifiée de mutation ou de glissement. Nous y observons en effet une absence d'alternance politique franche, au sens où la mairie n'a été ni gagnée, ni perdue dans le cadre de la compétition électorale par une liste mettant en avant la participation alors qu'elle se trouvait dans l'opposition. La thématique de la participation des citoyens y a été davantage mobilisée dans une forme de transition négociée avec le communisme municipal dans une ville de banlieue rouge⁵⁷⁷.

Ainsi, en guise d'alternance, il y a davantage eu un passage de relais entre Marcel Trigon après un mandat de plus de trente ans et son adjoint Daniel B. en 1997. Ce relais va avec une euphémisation de la rhétorique communiste au profit d'un référentiel composite de gauche plurielle, écologique et citoyenne. Une association, « Gauche Citoyenne », est créée à la fin des années 1990 et constitue l'assise de la majorité municipale en association avec le Parti Socialiste, le Parti Communiste et plus récemment Les Verts. Le maire de la ville rejoint personnellement EELV en 2010, contribuant à invisibiliser le collectif initial. Arcueil a cette particularité d'être notre terrain où la place des partis politiques nationaux est la plus forte, malgré la rhétorique d'ouverture à la société civile dans la compétition électorale municipale.

Cette plus forte importance des partis politiques par rapport au rassemblement politique local explique aussi que beaucoup des développements propres aux cas précédents ne se retrouvent pas ici et s'avèrent d'emblée reportées dans la section suivante dédiée aux parcours des élus.

Nous revenons d'abord sur les logiques (3.1) du passage du communisme municipal à la participation citoyenne dans cette commune, avant d'interroger (3.2) les rapprochements possibles entre ce cas et le précédent, tous les deux étant concernés par cette filiation politique locale.

3.1 Une commune de banlieue rouge : du communisme municipal à la participation citoyenne

Ici nous revenons sur (3.1.1) l'histoire récente de cette commune de banlieue rouge et son (3.1.2) ouverture progressive à la participation citoyenne sous le patronage de son maire. Le caractère moins tranché de l'alternance enrichit davantage qu'il n'invalide l'hypothèse de de l'alternance participative : la mise en avant de cette politique symbolique y est comme à Lanester

⁵⁷⁷ H. NEZ et J. TALPIN, « Généalogies de la démocratie participative en banlieue rouge », *op. cit.* ; É. BILAND, « La « démocratie participative » en « banlieue rouge » », *op. cit.*

articulée à la fin de l'hégémonie du PCF sur la municipalité et la promotion d'individualités dissidentes.

3.1.1 *L'ancrage politique de figures du Parti Communiste*

La commune d'Arcueil est créée en 1922 suite à une scission avec Cachan, ville limitrophe qui constitue la partie bourgeoise et rurale de la commune industrielle d'Arcueil. C'est à partir du début du XX^{ème} siècle que des dissensions apparaissent et mène le conseil général de la Seine à séparer les deux villes en deux sections électorales distinctes à la demande des Cachanais. Des pétitions dénoncent une inégalité dans la répartition des équipements municipaux et prennent l'exemple d'une nouvelle école à Arcueil alors que Cachan ne dispose que d'une « école tout à fait insuffisante »⁵⁷⁸. La divergence socio-économique, entre les 8600 habitants d'Arcueil et les 6300 habitants de Cachan a des répercussions politiques qui accélèrent la scission. Victor-André Roure est élu maire de 1920 en 1923, ayant rejoint la III^{ème} internationale suite au Congrès de Tours, il devient le premier maire communiste de la ville. La séparation entre les terres agricoles de Cachan et les carrières d'Arcueil est actée en 1922. Cette séparation n'implique pas d'emblée l'implantation des communistes à Arcueil, puisque le maire perd les élections en 1923 contre la liste radical-socialiste qui l'emporte, tandis que celle du Bloc National gagne à Cachan. Parallèlement à la victoire du Cartel des Gauches en 1924, puis du Front Populaire en 1936, les élus communistes progressent dans les villes de la petite couronne, venant dessiner les contours de la « banlieue rouge ». En 1935, le Bloc Ouvrier remporte les élections municipales à Arcueil, ainsi que dans les villes voisines de Villejuif, Gentilly et l'Haÿ-les-Roses. Marius Sidobre, ouvrier mécanicien de formation et militant communiste, réalise son premier mandat en tant que maire d'Arcueil jusqu'en 1939, alors qu'il était devenu le principal dirigeant communiste local après sa défaite aux élections de 1923⁵⁷⁹.

Après la libération Arcueil ne connaît que deux maires effectuant une longue succession de mandats. Le premier est Marius Sidobre, qui retrouve ses fonctions pendant 20 ans de 1944 à 1964. Après son décès en cours de mandat, le Parti Communiste désigne pour lui succéder Marcel Trigon : employé de banque, militant communiste, membre du comité central de 1972 à 1993, conseiller général du Val-de-Marne de 1985 à 2004 et enfin, maire d'Arcueil désigné en 1964 et réélu jusqu'en 1997⁵⁸⁰. Marcel Trigon, démissionne en 1996 du PCF pour rejoindre la Convention pour une alternative progressiste⁵⁸¹. L'élection municipale de 1995 marque le début du « glissement », du communisme municipal vers la gauche citoyenne.

A Arcueil, la mise en œuvre de politiques de participation, s'inscrit dans une mutation du communisme municipal plutôt qu'une alternance politique. La majorité s'y est reconfigurée autour de cette thématique. Nous retrouvons néanmoins à bien des égards une configuration relativement similaire à celle relevant explicitement d'une alternance se faisant dans les urnes.

⁵⁷⁸ « Cachan : création de la commune, son évolution, sa modernisation : 1923-1935 », Cachan : Impr. Vinck, 1930-1940, p.13, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k670404>

Voir aussi : Madeleine LEVEAU-FERNANDEZ, *Histoire du Val de Bièvre des origines aux années 1970*, Ecomusée du Val de Bièvre, 2015.

⁵⁷⁹ « Notice biographique », En ligne : Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article73174>

⁵⁸⁰ « Notice biographique », En ligne : Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article74983>

⁵⁸¹ Mouvement qualifié de « refondateur » créé entre autres par Charles Fiterman et Marcel Rigout en 1994.

L'histoire locale de la participation citoyenne et de son institutionnalisation se comprend à travers les trajectoires de différents individus et en premier lieu des maires qui ont porté ces politiques.

Tout comme à Lanester l'ancrage à gauche et le communisme municipal caractérisent l'histoire politique locale de ce territoire. Depuis les années 1960, une société locale est constituée à travers un tissu associatif sportif⁵⁸² et culturel, la réalisation d'équipements socio-culturels, de logements collectifs et la mise en œuvre de cercles d'éducation populaire, d'associations de quartier. Mais si le communisme municipal est un pan important de l'histoire arcueillaise d'après-guerre, c'est bien la prise de distance avec les instances du Parti Communiste qui caractérise la fin de carrière politique de M. Trigon et laisse entrevoir une forme de « glissement ».

3.1.2 La référence à la participation citoyenne sous le patronage d'un maire « d'ouverture »

Ce maire est ainsi rappelé comme ayant promu une « démarche citoyenne » consistant en l'ouverture de sa liste à des candidats issus du monde associatif ou syndical, et non pas seulement du parti communiste. Dès 1992, le maire participe à un collectif « Arcueil, citoyenneté », mais c'est bien l'acte posé en 1995 d'une liste composée pour moitié d'acteurs de la vie locale, non membres de partis, qui est régulièrement rappelé comme préfigurateur de la démarche de participation citoyenne à Arcueil, notamment par les élus d'Entente Citoyenne. La rupture avec le recrutement partisan a induit la mobilisation d'autres réseaux de sociabilité, de partenariats et d'engagements locaux, dont il ne s'agit pas d'exagérer l'ouverture. La « participation citoyenne » dans le cadre restreint de l'ouverture à la société civile concerne d'abord des militants locaux dont l'engagement se situait au seuil des organisations partisans, sans en être forcément très concrètement éloignés, bien que ceux-ci cultivent une distinction induite par le fait « de ne pas être encarté ».

« Marcel Trigon a décidé de quitter le PC, il était donc maire, conseiller général et membre du comité central ou du bureau, je ne sais pas, je n'étais pas communiste... Et lors d'élections municipales, il a décidé tout seul que la moitié de sa liste ne serait pas membre de parti. [...] Et comme il était le maire depuis longtemps, c'était soit les partis politiques y allaient tous seuls et ils perdaient, soit ils acceptaient et ils restaient membres de la municipalité. [...] Quand j'ai connu M. Trigon, il s'est bien passé six ans avant qu'il décide de se mettre en rupture du parti communiste, je l'ai connu membre du parti et après six ou sept ans plus tard il a décidé effectivement de... » (Entretien 102, Arcueil, avril 2015, François, 58 ans, Médecin, Entre 20 et 30 ans ; Elu, EC, conseiller municipal, depuis 2001)

Après 33 ans de mandat comme maire, il démissionne deux ans après sa réélection, en 1997 au profit de Daniel B., qui est ensuite réélu en 2001, 2008 et 2014 et qui sera également conseiller général à partir 2004. Il est d'abord élu sous l'étiquette « Entente Citoyenne », alliée au PC et au PS, à laquelle s'adjoint ensuite l'étiquette « Gauche Citoyenne » suite à la création d'un réseau couvrant le Val de Marne, alors que lui-même occupe désormais le poste de vice-président à la démocratie participative au conseil général. Le maire rejoint Europe-Ecologie-Les-Verts en 2010. La personnalité du maire est ainsi associée à un mouvement politique citoyen de gauche, qui s'affiche comme « Entente Citoyenne » en tant que groupe municipal et comme composante d'un réseau d'élus et de mouvements citoyens dits « Gauche Citoyenne » au niveau du département. Comme le résume l'actuel président de l'association arcueillaise : « c'est un peu

⁵⁸² Réseaux dont est issu le maire actuel, ancien président d'un club sportif municipal et salarié à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT).

ambigu, ça peut paraître compliqué, mais en fait en pratique ça se passe bien. »⁵⁸³ Ces mouvements politiques locaux ont néanmoins du mal à avoir une existence et une activité qui dépassent leur engagement dans les campagnes électorales municipales et départementales.

Depuis la libération Arcueil a connu trois maires ayant tous effectué une succession de mandats. Daniel B., tout en étant clairement inscrit dans les réseaux locaux de la gauche, se définissant à ses débuts comme un « compagnon de route » est le premier à ne pas être membre du Parti Communiste. Il entre sur la liste de M. Trigon dans le cadre de la politique d'ouverture vers la société civile, syndicale et associative, menait par celui-ci et devient maire « par hasard », ainsi qu'il le résume d'emblée pour résumer un parcours sur lequel il n'y aurait « pas grand-chose à dire ».

« Je suis le maire depuis 17 ans mais je suis venu à la politique par hasard. Je fais partie des élus qui ont été invités... **J'avais un gros engagement associatif et donc j'ai été invité à ce titre-là à participer à une équipe municipale.** Et le hasard... enfin le hasard et la décision de mes collègues a fait que je suis devenu maire en 97. Mais c'est vrai que du coup mon expérience était... J'ai eu une histoire politique mais je n'étais pas membre d'un parti politique ce qui est assez rare malgré tout. Et mon histoire, moi j'ai été élu autour d'une proposition de démarche citoyenne, c'est-à-dire que ça fait très longtemps que la crise démocratie couve et s'aggrave dans notre pays, et j'étais un citoyen persuadé qu'il fallait réduire l'écart entre élus et citoyens, trouver des processus plus participatif. Donc c'était un peu une thématique... **J'avais créé une association politique qui s'appelait Entente citoyenne, qui est devenu un réseau Gauche citoyenne [puis] j'étais au conseil général vice-président en charge de la démocratie participative.** » (Entretien 38, Arcueil, juin 2014, Daniel, 62 ans, Animateur socio-culturel, Natif ; Maire, EELV, EC, 1997-2016)

Durant son troisième mandat Daniel B. adhère à Europe-Ecologie les Verts. Cette décision de rejoindre une formation politique est diversement appréciée dans les rangs des membres les plus anciens d'Entente Citoyenne, souvent anciennement élus. Si aujourd'hui le maire cumule les deux casquettes et qu'Entente Citoyenne reste une composante importante de la majorité municipale, avec le Parti Socialiste, le sentiment d'une récupération politique est régulièrement évoqué lors des entretiens avec ceux qui doivent leur engagement local ou leur mandat exclusivement à leur appartenance à l'association locale.

3.2 Continuités et évolutions du communisme municipal

Un des aspects importants de ce cas est donc la question de l'héritage du communisme municipal. Le principal trait qui ressort est celui d'une certaine continuité, principalement pris en charge par la figure mayorale qui fait figure de consensus entre les résistances communistes et les velléités socialistes. Ainsi (3.2.1) le glissement depuis le communisme municipal à la démocratie participative s'effectue principalement au travers du maire actuel. Ce cas permet avec Lanester (3.2.2) d'interroger la pertinence des liens entre un historique communiste local et l'émergence d'offres de participation volontaristes.

3.2.1 Le glissement au travers de la continuité de la figure mayorale

A Arcueil, à partir de 1997, c'est la première fois que l'exécutif local est dirigé par un maire n'appartenant pas et n'ayant jamais formellement appartenu à un parti politique ; il se désigne

⁵⁸³ Entretien 103, Arcueil, avril 2015, Gilbert, 62 ans, Fonctionnaire territorial, Natif ; Habitant référent - assemblée de quartier - Président Entente Citoyenne

tout au plus comme « compagnon de route ». Cette parenthèse dure une dizaine d'années, jusqu'à ce qu'il décide de cumuler l'appartenance à « Entente Citoyenne » avec une adhésion à Europe Ecologie Les Verts. La ville devient ainsi comptabilisée parmi les mairies écologistes, concernée, de justesse au vu de sa taille, par l'accord inter-partisan au niveau national entre PS et EELV. L'entente citoyenne initiale devient soluble dans l'union des gauches plurielles⁵⁸⁴.

L'affiliation du maire d'Arcueil à un parti politique national, EELV, suite à la dynamique que cette formation a pu connaître en 2010 est en ce sens symptomatique d'une certaine insuffisance d'une étiquette uniquement « citoyenniste ».

« Ça a été difficile, **je trouve que c'est dommage, et je pense il s'est fait avoir** (rires), mais bon c'est tout. Il le sait que je pense ça. [...] Alors sa démarche au démarrage c'est de dire Europe Ecologie les Verts c'est la même démarche qu'Entente citoyenne parce que c'est un rassemblement de gens qui veulent discuter avec des idées autour de l'écologie [...] Mais, **sauf que ça a un fonctionnement de parti politique**, et que c'est bien Les Verts qui ont bouffé Europe Ecologie Les Verts. Parce que c'est comme ça qu'ils font. [...] Quand il y a un groupe de citoyens ou une association qui fonctionne on fait de l'entrisme et on les récupère et après on se les approprie. » (Entretien 98, Arcueil, avril 2015, Cécile, 60 ans, Fonctionnaire territoriale, Plus de 30 ans ; Ancien élu, EC, adjointe à la démocratie participative, 1997-2008)

La réalisation de l'union des gauches passe en partie par un dispositif dénommé « la fabrique citoyenne », qui vise à associer les habitants, de fait souvent des militants ou bénévoles associatifs locaux, à la formulation du contrat de mandature, mais auxquels les membres des autres formations peuvent être invités à participer. Ce rôle d'union par les dispositifs a été explicite lors de la campagne électorale de 2014, lorsque la section socialiste s'est divisée quant à l'opportunité de faire liste commune ou non dès le 1^{er} tour avec le maire sortant. Ce sont finalement les fidèles « au maire et à sa démarche »⁵⁸⁵ qui ont gain de cause et obtiennent par la suite différentes délégations importantes pour la mandature (habitat, culture, finances, démocratie).

La continuité avec la tradition du communisme municipal transparaît également à travers la forte influence de la figure mayorale, que résume l'ancien président d'Entente Citoyenne, depuis en retrait de la politique : « La ville telle qu'on la voit, c'est Daniel B. »⁵⁸⁶. Le premier édile oscille ainsi entre la figure du « maire animateur », dans le cadre de la démarche de promotion de la participation citoyenne et d'animation d'une équipe municipale ouverte sur la société civile, et la figure du « maître bâtisseur », sa ville ayant sous sa mandature bénéficié de crédits pour la rénovation urbaine : « deux ANRU, pour une petite ville comme Arcueil c'est énorme, et puis on y a mis beaucoup d'énergie »⁵⁸⁷. Ces deux thématiques se rejoignent du fait de l'opportunité que constitue la rénovation urbaine pour la mise en œuvre de démarches participatives, et qui permettent d'affirmer cette volonté politique.

Le maire justifie ainsi son engagement en faveur de la participation citoyenne du fait de son parcours, sur lequel nous revenons ensuite, et du contexte socio-politique d'un territoire où cette démarche préexiste en partie. C'est néanmoins sous son mandat que le vocable de démocratie

⁵⁸⁴ Dans un communiqué, l'élue « se félicite de cet aboutissement qui consacre le rassemblement de toutes les familles de la gauche [PC, Front de gauche, EELV et PS] ainsi que de très nombreux citoyens », *Le Parisien*, 30/01/2014

⁵⁸⁵ Journal de terrain, discussion avec une élue socialiste, automne 2014

⁵⁸⁶ Entretien 76, Arcueil, mars 2015, Michel, 62 ans, Retraité. Infographiste, Plus de 30 ans ; Habitant référent - Membre Entente Citoyenne

⁵⁸⁷ Entretien 38, Arcueil, juin 2014, Daniel, 62 ans, Maire, EELV, EC (1997-2016)

participative est clairement revendiqué et que des actions s'inscrivant dans ce mot d'ordre sont développées à travers différents dispositifs participatifs et la création d'une mission citoyenneté dans les services. La succession du précédent maire communiste, après un mandat de plus de trente ans, a ainsi pris la forme d'un passage de relais, dans une forme d'euphémisation de la rhétorique communiste partisane au profit d'une référence à une « gauche plurielle citoyenne », puis « écologique ». Mais la transition avec le communisme municipal se caractérise aussi par une série de ruptures. Ce glissement s'inscrit plus généralement dans le déclin de l'activité militante partisane et l'encadrement des classes populaires que celle-ci permettait.

« Historiquement dans nos villes le parti communiste était très implanté, c'est évident, y compris dans la vie des quartiers, des associations de quartier. **A partir du moment où on a commencé à décliner... dans la vie du quartier notamment, ça n'a pas été remplacé...** On est retombé dans l'individualisme qui était quand même tempéré par une activité militante, la fête du quartier, tout ça. Ça a pas été remplacé c'est clair, le militant qui passait tous les dimanches vendre l'Huma... **D'une manière ou d'une autre l'activité militante a décliné quelle que soit les partis** ». (Entretien 103, Arcueil, avril 2015, Gilbert, 62 ans, Fonctionnaire territorial, Natif ; Habitant référent - Président Entente Citoyenne)

Depuis les deux derniers mandats, la démocratie participative s'inscrit dans un jeu de pouvoir assez clair avec le Parti Socialiste membre de la majorité. Mais là où à Lanester la démocratie participative reste la marque distinctive et le pré-carré de Lanester Nouvelle Citoyenneté avec, et en même temps contre, le Parti Socialiste. A Arcueil son possible renouveau est fortement mis en avant et investi par l'adjointe, membre du Parti Socialiste et venue à cette thématique par la campagne de 2007 de S. Royal. Cette élue a soutenu la candidature de Daniel B. contre les tentations socialistes de faire liste à part en 2014, mais perçoit au-delà de cette allégeance et du respect qu'elle porte à celui qui incarne cette démarche à Arcueil, la possibilité d'asseoir une position locale en investissant cette démarche, et possiblement de rendre possible une victoire du Parti Socialiste dans cette ville des futures échéances électorales qui verront mettre en question la succession du maire actuel. Nous retrouvons ici une fragilité commune à l'ensemble des démarches étudiées : leur faible pérennité au-delà de la carrière des élus qui les promeuvent et en premier lieu des maires.

C'est bien pourtant le poids politique du leader de la majorité, qui permet en premier lieu la politique d'ouverture de la liste.

« Quand monsieur Trigon n'a plus été maire, **il a fallu composer un petit peu avec nos amis des partis politiques**, pour asseoir vraiment son successeur qui était Daniel B. **Donc on a été un peu moins nombreux (rires) de la mouvance citoyenne et un peu plus nombreux des partis**, d'autant plus qu'on s'était constitué en association qu'on a appelé Entente Citoyenne.[...] Les assemblées de quartier ont peut-être été à un moment un enjeu politique, donc on avait décidé que telle assemblée serait dirigée par tel parti... voilà on a malheureusement retrouver à un moment... **l'esprit de départ a un peu buté sur le fait qu'il fallait dire qu'il y aurait tant d'assemblées avec... tant du PS, tant du PC**, et voilà. La politique nous a un peu rattrapés. [...] Les assemblées de quartier ont un peu stagné à ce moment-là. C'est curieux parce que quand vous faites une liste pour les municipales, au départ quand Monsieur Trigon dit : la moitié sera non membres de partis politiques. C'est génial, ça marche. **Le suivant c'est Daniel B. et il n'a pas la même ancienneté... les partis politiques reviennent (rires)** en reprenant un peu de vigueur et à ce moment-là il y a plus de politique qui intervient. Et maintenant qu'il en est déjà à son 3^{ème} mandat, pour ce mandat il a de nouveau imposé que la moitié soit pas membres de partis et les assemblées s'en portent mieux. » (Entretien 102, Arcueil, avril 2015, François, 58 ans, Médecin, Entre 20 et 30 ans ; Elu, EC, conseiller municipal, depuis 2001)

Dans le cadre de notre étude Arcueil est ainsi marquée par des similitudes avec le cas lanestérien, mais aussi par une plus forte présence des partis politiques nationaux, dont la présence tend à invisibiliser la place de l'association politique locale qui a dans un premier temps servi d'étiquette unique au nouveau maire. La promotion de la démocratie participative, si elle a servi d'assise à une politique d'ouverture vers la société civile dans un premier temps, a ainsi depuis été largement reprise par les partis politiques locaux de gauche unis, au moins électoralement, sous la bannière du maire sortant.

3.2.2 *Les liens avec l'histoire communiste : similitudes entre Arcueil et Lanester*

Du point de l'état des forces politiques, cette période des années 1990 correspond aussi à une période de déclin du communisme municipal pour se concentrer sur les cas d'Arcueil ou Lanester. Dans les territoires dits de la « banlieue rouge », le PCF passe de 54 communes dirigées en 1977 à moins d'une trentaine quarante ans plus tard. Tandis que ses résultats électoraux nationaux s'effondrent également⁵⁸⁸, à l'échelle nationale le parti revendique l'administration de 380 villes comptant 7,7 millions d'habitants en 1977, 227 pour 4 millions en 1995 et 145 pour 2,3 millions en 2014⁵⁸⁹. Les mandats durant lesquels émergent les alternances participatives dans les villes étudiées correspondent ainsi à un communisme municipal, dont l'ampleur a été divisée de moitié par rapport à la fin des années 1970. Cette référence demeure néanmoins une donnée importante pour comprendre l'implantation des politiques municipales de participation publique que celles-ci s'inscrivent dans une rupture comme à Lanester ou une continuité à Arcueil.

D'ailleurs la comparaison entre les deux villes peut même s'entendre sur une période bien plus longue. Les histoires de ces deux communes comportent en effet des similarités initiales constitutives de leur devenir social et politique. Ce sont deux communes récentes, créées au début du XX^e siècle des suites d'une scission avec une autre commune (Caudan à Lanester, Cachan à Arcueil). Ces scissions territoriales recoupent aussi des oppositions sociales, Caudan et Cachan sont à l'époque les entités plus rurales et bourgeoises tandis que Lanester et Arcueil se caractérisent par une activité industrielle et un peuplement ouvrier. Ces conditions de création déterminent ensuite fortement l'histoire politique de ces villes, liées au mouvement ouvrier et après la libération à un parti communiste auréolé de l'investissement de ses militants dans la résistance. Dans la période contemporaine, dans les deux cas, nous retrouvons les mutations idéologiques et politiques d'un parti à la recherche de nouveaux repères identitaires dans le contexte d'un déclin électoral et politique local.

Ainsi que l'observent Héloïse Nez et Julien Talpin la « démocratie participative est apparue aux yeux des élus communistes comme un moyen de répondre à un déclin politique local [...] une opportunité de reconstruire une identité positive »⁵⁹⁰. Mais ce constat se fait en rappelant également la nécessaire contextualisation de ces remarques, car les initiatives liant démocratie participative et communisme municipal dans le contexte plus général des élections de 1995 et 2001 restent minoritaires : la démocratie participative n'est pas un mot d'ordre national du parti,

⁵⁸⁸ Julian MISCHI, *Le communisme désarmé: le PCF et les classes populaires depuis les années 1970*, Marseille, Agone, 2014.

⁵⁸⁹ Roger MARTELLI, *L'archipel communiste: une histoire électorale du PCF*, Paris, Éd. sociales, 2008 ; Roger MARTELLI, « L'archipel urbain du PCF », *Métropolitiques*, 2014.

⁵⁹⁰ H. NEZ et J. TALPIN, « Généalogies de la démocratie participative en banlieue rouge », *op. cit.*, p. 103-104.

elle est davantage fortement liée à des individualités. C'est cette importance de la référence à des individus et leurs trajectoires qui se retrouvent dans chacun de nos terrains : des dissidents, des réformateurs qui vont remettre en cause l'ancrage partisan par la référence à la démocratie participative. Cette importance des individualités rapproche les deux exemples d'Arcueil et Lanester plus qu'elle ne les éloigne. En effet, nous y retrouvons des nouvelles générations d'élus en quête de distinction électorale qui implique un certain détachement vis-à-vis du parti politique. Nous revenons plus largement sur ces aspects en détaillant les parcours des élus, mais ce lien est d'emblée perceptible compte-tenu des contextes politiques locaux et de la temporalité des alternances.

Section II : Les parcours individuels des élus participatifs

C'est un aspect qui transparaît déjà fortement de l'évocation des contextes politiques : ces propositions de « démocratie participative » dans la compétition politique locale sont le fait d'individualités dissidentes. Cela est d'autant plus visible dans les villes où l'hégémonie du PCF était forte : à Arcueil ou Lanester, ce sont des figures locales qui ont pris leur distance avec le parti communiste, pour être les porteurs de la démocratie participative. Ces maires font alors de la rhétorique participative un marqueur important de leur carrière politique et de leur ancrage local. Le cas de Bruz reste à part de ce point de vue, puisque l'opposition recoupe davantage le clivage gauche-droite. Mais les membres du rassemblement politique local vont eux aussi chercher à se positionner à l'encontre des partis politiques de gauche locaux, notamment PS, pour négocier la constitution d'une nouvelle liste incluant davantage de nouvelles personnalités locales. Les profils des élus fondateurs de ces différents rassemblements peuvent ainsi toujours être rapprochés selon une même perspective : des individus qui ont été un temps proche des organisations partisans ou de leurs réseaux, PCF ou PS le plus souvent, et qui s'en sont éloignés pour construire une démarche politique se revendiquant participative et hors des partis.

La fabrique de l'alternance, durant le temps de la conquête, puis de la gestion municipale, passe ainsi par la revendication d'une mise à distance des organisations partisans traditionnelles. Cette position ne passe pas pour autant comme souvent à l'échelle locale par la revendication d'une position sans étiquette relevant d'un « apolitisme tactique »⁵⁹¹, mais davantage par l'agrégation de référentiels : citoyennisme, apartisan, progressiste, à gauche. Ces associations politiques locales incarnent à des degrés divers une forme de « gauche plurielle » et sont amenés à négocier avec les autres formations (PS, Verts, Front de Gauche). Mais au-delà des mythes fondateurs de ces rassemblements locaux, force est de constater que ces tentatives s'avèrent éphémères dans leur pureté apartisan, qui survit difficilement à l'ancrage dans le jeu politique local au-delà de la dynamique des premières campagnes et mandats. Cette mise en suspens des organisations partisans doit aussi être nuancée dès les origines du projet d'association politique, puisque celui-ci se comprend à la lumière des trajectoires individuelles de ses promoteurs qui reconvertissent dans ces initiatives des ressources acquises dans la sphère politique ou professionnelle et qui ont de manière récurrente un profil de dissidents issus des sections locales des partis politiques qu'ils prétendent dépasser. Ces expériences se comprennent ainsi en contexte dans des configurations socio-politiques particulières. Il peut ainsi s'agir de faire exister localement la gauche contre un personnel politique traditionnellement recruté dans les réseaux de notabilité « apolitiques de droite » ou encore de consolider une « deuxième gauche » dans un contexte de déclin du communisme municipal.

La neutralisation de l'étiquette partisane n'est ainsi que provisoire ; notamment dans la confrontation à d'autres instances, comme l'intercommunalité. Les rares tentatives de diffusion des idéaux citoyens de ses rassemblements dans le jeu politique cantonal ou intercommunal sont des échecs, qui rappellent l'importance des formations partisans⁵⁹². La prise de distance avec

⁵⁹¹ M. MERLE, « Inventaire des apolitismes en France », *op. cit.*

⁵⁹² Deux exemples de telles tentatives. A Arcueil, le maire créé le réseau Gauche Citoyenne à l'échelle du Val de Marne, mais celui-ci ne finit par n'avoir comme principal fonction que d'être un groupe réceptacle pour les élus écologistes dans l'institution départementale communiste. A Lanester, au début de son troisième mandat, LNC,

les organisations politiques est réelle, mais transitoire. De fait, les partis politiques reviennent inéluctablement dans la majorité municipale. La mise en suspens concerne avant tout le premier mandat, mais par la suite, à Arcueil ou Lanester, la norme est celle d'une union de la gauche, organisée autour du « parti du maire ». Par ailleurs, si le fait majeur reste bien celui de la fin de l'hégémonie locale du parti communiste, les trajectoires personnelles laissent entrevoir une certaine continuité.

Nous évoquons ici un trait commun de la mise en œuvre des offres de participation dans ces villes : l'importance des parcours individuels des élus participatifs. Si ce sont bien les maires qui ont le plus de poids en la matière, nous traitons d'abord du cas des (1) des élus adjoints à la démocratie participative, avant d'évoquer les (2) les trajectoires biographiques et les carrières politiques des maires. Nous constatons la superposition de deux voies d'accès, dites partisane ou participative, aux postes d'adjoints, dont l'importance varie selon la temporalité de l'offre et les spécificités des alliances électorales. Les parcours des maires mettent en lumière l'importance des trajectoires individuelles sur les conditions d'émergence des offres de participation. Ces trajectoires peuvent être au plus large qualifiées de dissidentes, notamment par rapport aux partis politiques locaux.

1 Les parcours des adjoints à la démocratie participative : entre légitimité locale, partisane et participative

Avant les maires, ce sont aussi les adjoints à la démocratie participative ou à la citoyenneté, qui sont les premiers élus concernés par la participation citoyenne et les dispositifs participatifs. De fait, il pourrait même être envisagé que le qualificatif d'élus participatifs ne rende effectivement compte que du mandat des maires et de ces adjoints. En effet pour les autres membres du conseil municipal, la référence est souvent beaucoup plus lointaine, parfois simplement assimilée à une méthode de travail, voire à une contrainte ; « quand on discute un peu, il y a des élus qui sont partisans de la démocratie participative et il y en a d'autres qui ne le sont pas du tout »⁵⁹³. Le caractère composite des majorités se retrouve dans les différentes voies d'accès au poste : légitimité partisane des membres de partis associés à la majorité, légitimité locale des militants locaux invités à rejoindre la liste et légitimité participative d'anciens participants étant devenus élus après un passage par les dispositifs participatifs.

Nous nous concentrons ici sur le cas particulier des élus ayant occupé le poste d'adjoint à la démocratie participative, comme révélateur de ces différentes voies d'accès. Nous observons

cherche à mettre en place une « alternative citoyenne » dans l'assemblée communautaire. En effet, en 2014 la recomposition de l'assemblée communautaire remet en cause le consensus d'une répartition mayorale des postes convenant à l'ensemble des communes. Ce contexte est perçu comme favorable à une éclipse du consensus intercommunal, par des « listes citoyennes » qui voient une occasion de se poser comme arbitres dans le retour du clivage gauche-droite. Les deux lanceurs de cet appel sont la maire de Lanester et le maire d'une ville voisine, nouvellement élu, et par ailleurs ancien directeur de la campagne de 2001 à Lanester, signant ici la proximité des élus investissant cette thématique. Malgré cette concordance de vue, cette remise en cause d'un alignement de LNC sur le Parti Socialiste dans l'assemblée communautaire ne dépasse pas le cadre des négociations. Le maire socialiste de la ville-centre est réélu en tant que président d'agglomération et les deux maires à l'origine de l'appel citoyen obtiennent les deux premières vice-présidences.

⁵⁹³ Entretien 87, Arcueil, mars 2015, Gilbert, 62 ans, Retraité. Ingénieur télécom, Plus de 30 ans ; Habitant référent

ainsi (1.1) l'opposition entre les différentes légitimités et leurs évolutions, mais aussi (1.2) l'importance des dispositions individuelles à s'engager dans ce rôle politique.

Le tableau résume pour chaque ville l'évolution des délégations « démocratie participative » au prisme de quatre variables : le fait d'avoir appartenu aux rassemblements locaux, à un parti politique, à des associations locales ou aux dispositifs participatifs, en tant qu'habitant ou en tant qu'élue, considérées comme différentes légitimités à obtenir la délégation.

■ **Tableau C3-1 : Evolution des légitimités des élus adjoints délégués à la démocratie participative**

Ville (période)	A été / est membre...				Après...
	fondateur du rassemblement local	d'un parti politique national	d'associations locales ⁵⁹⁴	de dispositifs participatifs	Fonction électorale en 2016
Bruz (2008-2014)	OUI	NON	NON	NON	Conseiller municipal d'opposition
Lanester (2001-2004)	OUI	OUI-NON (PS)	OUI	NON	Maire de Lanester
Lanester (2004-2014)	OUI	NON	NON	NON	Adjoint au sport
Lanester (2014-...)	OUI	NON	NON	OUI (habitant)	-
Arcueil (1997-2008)	OUI	NON	OUI	NON	Non
Arcueil (2008-2014) « démocratie »	OUI	OUI (EELV)	NON	NON	Maire d'Arcueil
Arcueil (2008-2014) « quartier »	OUI	NON	OUI	OUI (habitant)	Non
Arcueil (2014 - 2016)	NON	OUI (PS)	NON	OUI (élue)	Adjoint à l'éducation
Arcueil (2016-...)	NON	OUI (EELV)	NON	OUI (élue)	-

1.1 L'opposition entre légitimité partisane et associative

A la lecture du tableau, un fait premier ressort : la prégnance de la variable « membre fondateur du rassemblement politique local ». Ainsi, la thématique reste largement un pré-carré, dans la suite de la stratégie distinctive déjà évoqué. Le cas d'Arcueil semble pourtant faire exception, rappelant une importance plus forte des partis dans cette ville, nous l'approfondissons comme révélateur de la concurrence entre ces deux voies d'accès à une délégation importante dans ces villes.

A Arcueil, la délégation est d'abord occupée durant les deux premiers mandats par une nouvelle élue, membre d'Entente Citoyenne, dont la présence sur la liste est sollicitée au titre de son engagement associatif. Ces premières années sont alignées sur la politique d'ouverture aux non-membres de partis. C'est lors de la passation de pouvoir en faveur du maire actuel, qu'elle devient adjoint délégué à la démocratie participative durant deux mandats.

⁵⁹⁴ Cette variable binaire est simplifiée : bien souvent les élus sont ou ont été membres d'associations locales. Ici, si nous encodons certains négativement, c'est pour souligner que ce n'est pas principalement à ce titre qu'ils ont rejoint la liste. Il ne s'agit donc pas de dire strictement si ces élus sont membres ou pas d'une association, la réponse serait alors positive pour la plupart, mais si cette appartenance est au fondement de leur désignation comme adjoint.

Encadré C3-6 : Parcours politique de Cécile, adjointe à la démocratie participative - Arcueil, 1997-2008

« On habite à Arcueil depuis 84 [...] [pour] le travail de mon mari, moi je me suis occupé des enfants on en a eu cinq [...] on est arrivé ici parce qu'il a trouvé du travail à Paris tout simplement [...] Moi j'ai **soixante ans presque, cette année.** [...] [après mes mandats] j'ai passé les concours de la fonction publique [...] [Le mandat d'élue] j'y suis arrivée parce que j'avais été sol... **Enfin j'étais fort engagée dans la vie associative, et donc avec... automatiquement, une vie associative ça fait une participation à la vie de la cité,** et donc m'a donné l'occasion de **rencontrer différents élus**, de travailler avec eux dans le cadre d'associations. Et c'est comme ça que **j'ai été sollicitée pour devenir élue.** [...] J'étais dans des associations, **notamment des associations de parents d'élèves** et j'étais un peu remuante. [...] Donc les élus sont venus, et quand on est parent d'élève on a des contacts avec les élus quand même. Donc **c'est comme ça qu'on a pris contact.** Et puis après on se connaît... Arcueil c'est **une petite ville, tout le monde se connaît.** Donc c'est comme ça que **j'avais été un petit peu repéré.** Parce que ça c'est une particularité quand même aussi d'Arcueil : la volonté de construire une liste avec des acteurs locaux et pas simplement des membres de parti politique. Et **donc moi j'avais été sollicitée en tant qu'acteur local.**

[...] Au départ j'étais simple conseillère municipale, et donc participant à l'installation du comité de quartier, de l'assemblée de mon quartier. C'est une démarche qui m'intéressait parce que je suis de contact plutôt facile, et j'aime bien discuter avec les gens, je les connaissais bien les gens du quartier... parce que **l'école, les choses comme ça, les associations sont quand même des vecteurs de connaissance importants, donc du coup je me suis investie pas mal là-dedans,** et dans mon mandat c'était quelque chose qui m'importait. Après il y a eu un changement de maire, un passage de flambeaux entre Marcel Trigon et Daniel B. en 97, et à cette occasion... **j'ai eu un poste d'adjoint et j'ai eu en charge ces questions de démocratie et de participation. Ce qui m'a permis effectivement de m'y investir un peu plus et de travailler plus sur les fondements.** [...] Donc peut-être, ce que représente la démocratie participative pour moi c'est que je ne la sépare pas de la démocratie représentative, pour moi c'est des choses qui se complètent. Les élus ont la légitimité de l'élection et par contre la démocratie participative ça permet de s'appuyer sur l'usage, sur la notion d'usage et de vraiment faire travailler le triptyque habitants, élus, services municipaux et administration communale. [...] **J'ai été élue en 95 et j'ai eu la délégation de tout ce qui est démocratie citoyenne en 97. Jusque 2008.** Donc les questions de référendums locaux et tout ça c'est quelque chose que j'ai piloté, donc j'ai eu pas mal de... Les référendums de quartier aussi. Oui j'ai connu 13 ans, quelque chose comme ça. *[Qu'est ce qui a fait qu'en 2008 ?]* Oh des tas de raisons... d'abord parce que je suis convaincue que **c'est pas bien de rester toujours élue, je pense qu'il faut laisser la place. J'étais déjà convaincue de ça dans la vie associative.** [...] Au départ j'avais dit que je ferais un seul mandat, j'en ai fait deux. C'est suffisant. Je n'étais pas décidée à continuer. Après **j'ai pris le poste de directrice de cabinet, pendant trois ans,** et puis après... Ce n'est pas toujours facile de fonctionner avec l'administration (*rires*) [...] et là je travaille dans une mairie [*voisine*], mais dans un service administratif.

[...] **Je n'ai jamais adhéré à un parti politique en tant que tel.** Jamais. Juste l'association citoyenne qui s'était constituée à Arcueil. Une association vraiment de citoyens [...] Moi j'y suis plus [...] j'avais envie de prendre du recul. Mais bon après **c'est tout un mélange d'histoire personnelle et d'engagement, c'est tout un ensemble.** [...] il n'y avait pas que moi d'abord, **c'était une idée aussi que le maire portait largement** [...] c'était quand même toute la période Porto Alegre. Il y avait Morsang-sur-Orge qui avait commencé des choses aussi. Il y avait toute la réflexion avec l'Adels... Donc non, c'était... d'abord je n'étais pas toute seule à porter ça, sinon ce n'était pas la peine. Il y avait **un maire largement convaincu de ça.** [...] Parce qu'en fait **on retrouvait toujours les mêmes partout quand même.** [...] **Ils ne sont pas élus mais ils pourraient presque. Il y en a certains ils pourraient. D'ailleurs il y en a qui sont devenus élus** [...] il y en a plusieurs qui étaient dans les assemblées de quartier qui sont devenus élus. Dans la mesure où vous voulez construire une liste où il y a une partie de citoyens, une partie de partis politiques, des gens qui s'investissent dans une assemblée de quartier, logiquement c'est des gens qui sont acteurs de la vie locale, donc on les sollicite. [...] **C'est des gens qui sont déjà souvent engagés dans le milieu associatif,** on peut voir à droite à gauche. C'est souvent les mêmes que l'on voit dans les instances. Et c'est eux que vous retrouverez **aux vœux du maire,** dans les vernissages, des choses comme ça. Souvent c'est des gens qui sont... c'est logique, ils sont intéressés à la vie locale, point-barre. **Ils occupent les espaces qui leur sont proposés, c'est logique.** » (Entretien 98, Arcueil, avril 2015, Cécile, 60 ans, Fonctionnaire territoriale, Plus de 30 ans ; Ancien élu, EC, adjointe à la démocratie participative 1997-2008)

Lors du mandat de 2008, cette délégation est divisée en deux, par le haut et par le bas. D'un côté la « démocratie » est rattachée au « développement durable » et aux « affaires générales ». Ce premier ensemble est pris en charge par le premier adjoint, membre fondateur d'Entente

Citoyenne, proche de l'ancien maire et du maire actuel, avec qui il adhère à EELV. Il est par ailleurs vice-président à l'agglomération et devient maire d'Arcueil par succession en 2016, lorsque le maire élu démissionne pour son mandat métropolitain. De l'autre côté, les « assemblées de quartier », liées à la « politique de la ville », dans une délégation prise en charge par un élu, issu de la vie associative, notamment investi dans les associations de consommateur et habitant référent des assemblées de quartier, présent lui aussi depuis 1995, mais dont c'est le premier mandat :

« J'ai **vu les choses de deux façons**, en tant que simple habitant et en tant qu'élu des six assemblées de quartier, politique de la ville et vie des quartiers [...] J'étais engagé dans la vie associative [...] [On m'a fait la] proposition en 2008 d'être **sur la liste, du fait de cet engagement local**. Une liste à 50% de partis, 50% vie associative locale. » (Entretien 92, Arcueil, mars 2015, Daniel, 62 ans, Expert-comptable, Plus de 30 ans ; Ancien élu, EC, délégué à la politique de la ville et la vie des quartiers (2008-2014), habitant-référent de l'assemblée de quartier depuis 1996)

Cette division en deux branches acte en quelque sorte l'importance de la légitimité partisane par rapport à l'ouverture aux membres d'associations ou d'instances participatives. La distinction entre « démocratie » et « quartier » laisse entrevoir deux légitimités différentes, fondée pour une part sur la double appartenance à Entente Citoyenne et à EELV, et pour une autre part sur l'appartenance à Entente Citoyenne au titre de bénévole associatif et d'ancien participant dans les assemblées de quartier. Cécile, la première adjointe à la démocratie participative à Arcueil incarne pleinement l'accès par l'ouverture à la vie associative locale. Cette voie est quelque peu minorée par la délégation centrée sur les quartiers, tandis que le 1^{er} adjoint récupère lui l'appellation « démocratie », ouvrant la voie à un partage de cette compétence avec les militants des partis politiques membres de la majorité municipale, qui s'ils sont eux aussi une expérience dans le dispositif des assemblées de quartier l'ont désormais en tant qu'ancien élu de quartier et non plus en tant qu'habitant référent.

A partir de 2014, la délégation est à nouveau unifiée et prise en charge par une ancienne élue de quartier, membre du Parti Socialiste, dont c'est le deuxième mandat. Elle est assez investie dans la section locale, par ailleurs salariée auprès du cabinet du député-maire socialiste d'une ville voisine. Son engagement politique date de 2005, renforcé ensuite dans le contexte de la campagne présidentielle de 2007, puis municipale de 2008. Elle cumule dans son accès à cette délégation une double légitimité : partisane et participative ; du fait de son appartenance au groupe socialiste et de son expérience en tant qu'élue responsable d'une assemblée de quartier. Mais à chaque fois, c'est bien en tant qu'élu qu'elle est sollicitée.

Il y a ainsi dans ce cas une progression de la légitimité partisane, au détriment de la seule appartenance au rassemblement politique local ou à l'engagement préalable dans les assemblées de quartier. Au fil du temps, et aussi du fait d'un certain brouillage à partir du moment où la double appartenance a commencé à être la règle, ce sont davantage des militants locaux d'organisations nationales qui occupent ce poste.

Encadré C3-7 : Parcours politique de Virginie, adjointe à la démocratie participative - Arcueil, 2014-2016

« [Au PS] Je suis dans le cercle proche de Le Foll. [...] je suis au bureau fédéral, et en fait je devrais être au conseil national, j'étais censé monter. Mais les listes n'ont pas été faites. Mais je suis associé à tout le petit cercle qui se réunit à chaque fois qu'il y a un conseil national, fédéraux, sénateurs, députés qui sont une quinzaine réunis autour de Stéphane Le Fol, et je sais pas pourquoi mais j'y suis invitée, donc j'y participe. »

Bon je ne dis rien, j'écoute. [...] J'ai pris ma carte en 2005. 10 ans. Il y a dix ans j'avais 27 ans, mes enfants avaient 4 ans et 6 ans, et c'était chaud, j'avais trois enfants de 4 ans et 6 ans... Le militantisme c'était... parce que **moi j'ai toujours été une militante active, à partir du moment où j'ai pris ma carte, je me suis engagée à être une militante active...** Donc à boiter, à être là quand il fallait... Donc, non, dix ans quand on a 37 ans, ça fait quand même un bon chemin quoi. **A 16, 17 ans j'étais à Avignon** quand Elisabeth Guigou avait tenté sa chance sur les législatives, j'avais été parmi les... j'étais pas adhérente, **mes parents étaient adhérents**, moi j'étais pas adhérente, mais j'avais milité en fait auprès d'elle, j'aimais bien. [A Arcueil] J'étais militante, en 2005, de suite je me suis mobilisée... **En fait j'étais parent d'élèves, j'ai commencé à 24 ans (rires).** En fait l'année où je suis arrivée ici à 24 ans. [...] Moi je me suis engagée du coup dans l'école en tant que parent d'élèves, après j'ai fini par être présidente des parents d'élèves de l'école, et du coup j'ai commencé à préparer la coordination entre les différentes structures... En fait ça va vite quand on a trois gamins, entre les clubs sportifs, l'école, les... ça va vite quand même de connaître pas mal de monde. [...] Je me suis retrouvée très vite impliquée un peu dans tout ça, ce qui était assez naturel... **J'ai toujours été déléguée (rires), ouais j'ai toujours été déléguée à l'école, du collège jusqu'à la fac j'ai toujours été déléguée. Après c'est une histoire de nature je pense.** [...] Après ce qui s'est passé, c'est que quand il y a eu les municipales, donc en 2007, ça faisait deux ans que j'étais militante à Arcueil, des femmes on regardait autour de la table, il y en avait pas 10 000... Et la parité a fait qu'on m'a demandé d'être sur la liste, donc je suis rentrée en tant que simple conseillère municipale. J'étais tout à fait décalée, j'étais pas prête du tout, j'étais pas du tout... je savais pas du tout... je pense que j'ai changé pour le coup (rires) par rapport à tout ça, je me souviens de mon entretien avec Daniel B., j'étais pas mature pour tout ça, je savais pas exactement ce que ça voulait dire d'être élue. Je savais ce que c'est que d'être impliquée, associativement, mais je ne connaissais pas l'organisation en termes d'administration... Et je me suis occupée de l'assemblée de quartier Laplace, là j'ai pris le virus quoi. [...] J'étais sur l'assemblée de quartier Laplace, et je me suis retrouvée là au moment où il y avait la barre qui a été détruite, les gens qui emménageaient dans la cité paysagère, des transformations, une nouvelle école... vraiment un quartier qui était en train de bouger à un point, et... moi je sais pas tellement faire les choses à moitié. Donc je me suis plongé dans ce truc-là, et on a fait vraiment des belles choses. [...] Mais je n'étais jamais allé dans une assemblée de quartier en tant qu'habitant... Non. Je me suis retrouvé d'un coup. Direct. [...] [lors d'un premier entretien, elle précisait] En fait c'est aussi une histoire de connaissance et compréhension. Comprenez que l'avantage qu'on a c'est d'avoir Daniel B. comme maire. Daniel B. il a été, il a incarné tout ce qui était innovation en matière de démocratie participative au niveau du conseil général, en étant VP au conseil général du Val de Marne, donc c'est son sujet. C'est sa matrice, ça le constitue... Enfin, je veux dire il est l'exemplarité par rapport à ça. Et il en connaît aussi les limites. Et les bénéfices, d'un point de vue électoral. On a vraiment toutes les facettes de cette démarche-là. **Moi je suis rentrée en politique par Ségolène Royal et justement par cette idée...** d'ateliers... de remettre les gens dans ce goût de faire. »

(Entretien 89, Arcueil, mars 2015, Virginie, 38 ans, Assistante député-maire, Entre 10 et 20 ans ; Elu, PS, adjoint à la démocratie participative (depuis 2014), élue référente d'assemblée de quartier 2008-2014)

Dans les autres villes, et notamment à Lanester, cette délégation reste liée à LNC. On y repère même davantage l'indice d'une promotion par les instances participatives. L'élue déléguée à partir du troisième mandat fonde d'abord sa légitimité sur le fait de s'être fortement investie dans LNC et dans les conseils de quartier, dont elle a toujours été une membre régulière, tandis que son mari en assurait la présidence⁵⁹⁵. Cette voie d'accès à cette délégation ne se retrouve à Arcueil que pour les premiers mandats et ne fait pas sens à Bruz.

Mais la principale différence, c'est la pérennité des prises de fonctions électives selon la voie de promotion suivie par les individus. Ceux qui sont membres d'un parti restent toujours élus au-delà de leurs premiers mandats. Autrement dit, le support de l'organisation partisane offre une certaine continuité à l'engagement politique local, que ne donne pas nécessairement le fait d'y être venue dans une démarche d'ouverture par la vie associative. Les parcours dits « d'ouverture » sont aussi ceux qui se referment le plus vite.

⁵⁹⁵ Nous réservons la discussion autour de cette participation « tremplin » vers un engagement politique local pour le chapitre 9 sur les parcours de participation.

1.2 L'importance des dispositions individuelles à investir le rôle d'élu participatif

Pourtant l'opposition entre appartenance à un parti politique ou à la vie associative, tend à durcir des oppositions entre des parcours qui ont des points communs. On constate ainsi à Arcueil comment Cécile, venue par la voie associative et Virginie, venue par la voie partisane, insistent toutes les deux sur des engagements locaux communs, par exemple en tant que parents d'élèves. Plus largement, le fait de rejoindre le rassemblement politique local, peut aussi correspondre à une promotion individuelle, liée à l'inscription dans des réseaux locaux, comme l'illustre le parcours de la première élue adjointe à la citoyenneté à Lanester.

Encadré C3-8 : Parcours politique de Nadège, adjointe à la démocratie participative - Lanester, 2004-2014

« Et puis il y avait un homme, qui était **Jean Claude Perron, qui avait de la posture, qui était vraiment... qui en imposait et qui était vraiment bien quoi. Et derrière tu avais une femme comme Thérèse T. qui croyait vraiment à la démocratie participative et qui y croit toujours**, qui vraiment disait on peut pas faire sans les habitants [...] Moi j'ai beaucoup aimé ça, j'ai fait partie des fameux groupes de travail, par thèmes. Moi j'ai fait jeunesse et aménagement. Avant 2001, en 1998. **Sans vouloir être élue, il était pas question pour moi de...** Et puis fin 2000 JC Perron a décidé de faire sa liste et il y avait cette **histoire de parité** qui rentrait en compte. Alors peu importe la position à l'époque. Donc moi **je faisais partie des jeunes à l'époque** (sourires) j'avais pas 30 ans, je venais d'avoir 30 ans, avec des enfants, etc. Donc avec une autre on était toutes les deux et Jean Claude est venu nous trouver si on voulait être sur la liste, alors qu'on n'avait pas du tout pensé à ça. On a dit, oui, oui, ok... Mais on pensait... Vers la fin. **Moi je suis pas du tout du monde politique, j'ai jamais été cartée, jamais du monde politique ; je suis à gauche, point.** Et puis... je devais être à la 17^{ème} position et c'est comme ça que je suis arrivée la première fois, arrivée au conseil municipal, Jean Claude m'a donné la présidence du groupe LNC et j'étais à l'agglo aussi. **Je n'étais pas adjointe à l'époque. J'étais la porte-parole et conseillère communautaire simple.** Puis beaucoup de choses se sont passées dans ces quelques années [...] moi j'ai soutenu Jean Claude, puis il a disparu... Thérèse est arrivée et m'a demandé de passer adjointe. Et ça coulait de source pour elle que je sois l'adjointe à la citoyenneté. Avant c'était elle, à la citoyenneté et la communication, c'est elle qui a mis en place les conseils de quartier. C'est elle, c'est nous, qui avons créé la direction citoyenneté, qui n'existait pas, puis mis en place les conseils de quartier avec la directrice de la citoyenneté de l'époque. C'est comme ça que c'est venu. [...] En 98 j'ai acheté à Lanester, j'habitais Lorient... Je suis originaire de Niort et je suis venu pour mon mari. J'ai continué mes études sur Brest, puis on a eu un appartement sur Lorient. Mon mari habitait vers ici. Et on cherchait à acheter. [...] je travaillais à l'EFS à Brest à l'époque et maintenant dans un labo médical privé. Je voulais aller à Lanester par rapport à la politique enfance, les prix étaient encore abordables. Et on s'est installé en 98. [...] Sabine [elle aussi élu, à la politique de la ville, puis à l'urbanisme] c'est **ma grande sœur, elle habitait déjà Lanester**, elle était déjà derrière Jean Claude Perron. Moi je suis arrivée, on m'a présenté Jean Claude et j'ai suivi. Après **j'ai toujours fait partie d'associations, mais pas du tout politique, associatif, sportif, etc.** [...] Après je me suis réengagée dans LNC c'était un mouvement qui me plaisait. [...] Une fois arrivée **ma sœur a commencé à me présenter des gens, à m'inviter à des réunions qu'ils organisaient, c'est comme ça que je suis rentrée dedans.** [...] c'est pas mal, ça peut aller très vite. Après ça vient de ton éducation aussi, mes parents m'ont donné une éducation très axée sur les associations, sur l'investissement pour la cité, etc. Mon père était très engagé, faisait partie d'une commission au sein de la mairie dans son bled, il était dans les associations. Après tu sais, tu donnes de ta personne, tu baignes là-dedans enfant et après tu fais pareil. Et j'ai mon mari c'est comme moi, il est pas dans la politique, mais au niveau du monde associatif il est très investi. Donc voilà. Et nos enfants c'est pareil. Automatiquement, tu transmets ce que tu fais. »

(Entretien 35, Lanester, nov. 2013, Nadège, 43 ans, Praticienne en laboratoire, Plus de 30 ans ; Elu, adjoint à la démocratie participative, 2004-2014)

Au-delà de l'appartenance au PS ou à LNC, les parcours de Virginie à Arcueil ou de Nadège à Lanester, présentent des points communs: toutes deux des femmes, jeunes, qui ont vu leur ascension politique locale facilitée par l'injonction paritaire et par le fait qu'elle présentait un profil d'ouverture. Toutes les deux sont arrivées récemment dans la ville, mais y ont rapidement trouvé des points d'accroche, par exemple en tant que parent d'élève ou du fait d'une sœur déjà

militante et insérée dans les réseaux locaux, et elles insistent toutes les deux dans l'entretien sur l'importance qu'elle prête à la posture charismatique du maire porteur de la démarche participative. A chaque fois l'importance de la figure mayorale se retrouve dans le récit qu'elles font de leur parcours. De fait, le détour par les élus adjoints à la démocratie participative nous ramène fréquemment à l'importance de la figure mayorale, titulaire en la matière. C'est également le cas à Bruz, où l'adjoint insiste sur son lien avec le maire pour expliquer son acceptation du poste.

« Mon rôle a évolué aussi par la place qu'a pris la démocratie dans l'équipe [...] **Le maire y tient beaucoup, l'équipe y tient beaucoup, ça sera un des critères d'évaluation de ce qu'on aura pu mettre en œuvre.** Dans notre projet politique c'est un axe important. [...] J'étais pas sur la liste d'avant [en 2001], j'avais fait le choix. **Faut dire aussi, c'est un aparté, mon choix d'aller dans l'équipe il est aussi lié au maire, qui je le sais avait une sensibilité très forte sur ce sujet-là.** Pour moi ma fonction me plaît, c'est quelque chose qui me taraudait dans ma tête, cette fameuse démocratie dont on parle beaucoup. [...] Le maire d'ailleurs il n'a pas de carte à un parti, [moi non plus], non, absolument pas, non, non, non. Là j'ai milité dernièrement pour le Front de Gauche, donc plus Mélenchon. Non, non. Pour la campagne, **j'ai pas pris de carte pour l'instant** [...] je me situe clairement à gauche, c'est ancré dans ma tête, dans mon histoire, dans mes engagements aussi. **J'ai eu plus un parcours syndical, délégué syndical CFDT.** J'ai fréquenté, j'ai eu beaucoup d'occasions de rencontrer les partis, de discuter avec les partis, mais j'ai jamais pris de carte. » (Entretien 2, Bruz, juin 2012, Régis, 49 ans, Enseignant, Natif ; Elu, BCAG, adjoint à la démocratie participative 2008-2014)

Cette personnalisation du volontarisme attaché à la mise en place des politiques de participation publique est un trait récurrent, pour les maires comme nous l'avons souvent évoqué et comme nous allons le détailler ensuite en résumant leur parcours biographique, mais aussi pour les élus les plus identifiés. Ainsi Régis est lui-même désignée en ce sens par une habitante, pourtant assez éloignée des réseaux municipaux.

« Et puis **je connais un tout petit peu un des adjoints, parce qu'il était prof à l'école où étaient mes enfants et j'ai eu l'occasion de le rencontrer,** et quand j'ai vu ces groupes là apparaître, les groupes de démocratie participative, **je me suis dit que ça collait bien avec le personnage (rires).** [...] Et **j'ai eu l'occasion de le côtoyer à l'école parce que j'étais parent d'élève, parent délégué.** Et c'était lui le prof principal. Oui déléguée d'une classe de ma fille quand elle était en 4^{ème}. Et c'est à cette occasion là que j'ai eu l'occasion de le découvrir. Et quand j'ai vu qu'il y avait ça de lancé, je me suis dit que ça correspondait bien à sa personnalité. [...] Plutôt ouvert. **Ça ne m'a pas surpris de voir que c'était lui qui était responsable de ses idées là.** » (Entretien 25, Bruz, nov. 2013, Mylène, 52 ans, Responsable études marketing dans un cabinet conseil, Entre 5 et 10 ans ; Comité d'usagers médiathèque)

Le propos est anecdotique, mais il illustre bien ce qui est sous-jacent à notre description de l'importance des parcours des promoteurs de l'offre de participation : il y a un certain « attendu » à voir tel élu plutôt que tel autre investir cette thématique, et cela se comprend dans un ensemble cumulant à la fois des expériences préalables, des dispositions et l'insertion dans certains réseaux. Autrement dit, il s'agit d'articuler le niveau micro et macro, les acteurs et le contexte, autant pour comprendre la réception que la production des offres de participation. Ce faisant il s'agit aussi d'aller contre un écueil qui serait de réserver à l'offre de participation, une approche plus macro, centrée sur le cadrage des politiques et les dispositifs, pour ensuite ne s'intéresser aux éléments biographiques que pour les participants. Or, il y a à l'inverse une toute aussi grande importance à saisir que les acteurs de l'offre ne le sont pas « toutes choses égales par ailleurs ». Les élus ne se différencient pas simplement du fait qu'ils s'engagent ou pas dans une offre de participation volontariste ; c'est parce qu'ils se différencient qu'ils s'y engagent. C'est en ce sens qu'il nous semble justifier d'évoquer une catégorie à part, dite des « élus participatifs », non pas pour la

distinguer artificiellement, mais simplement pour explorer l'hypothèse qu'en effet ces élus ont a priori un parcours particulier, qui a fait qu'ils ont eu un intérêt plus grand à investir, à un moment de leur carrière politique locale, la thématique participative.

2 Les parcours de trois maires participationnistes et la conversion de ressources familiales, militantes ou professionnelles

La démocratie participative est une ressource politique pour les élus et notamment pour les maires. Il y a une forte personnalisation de la thématique souvent commentée en lien avec la figure et la personnalité du maire. S'intéresser aux profils et au parcours des « élus participatifs », ramène à la figure du maire. Malgré l'existence d'adjoints délégués à la démocratie participative, la démocratie locale, ou la citoyenneté, les principaux profits symboliques sont rattachés à la figure mayorale. Les indices allant dans ce sens se retrouvent dans les parcours des élus, mais aussi dans les perceptions des autres acteurs qui confirment les maires comme les principaux porteurs de la démocratie participative.

Le renforcement de la figure du maire se comprend à l'aune de la hiérarchie du pouvoir local⁵⁹⁶, entre d'un côté le maire et de l'autre les adjoints et les conseillers municipaux. Tous les élus n'ont pas les mêmes accès ou les mêmes responsabilités. Il a par ailleurs été observé comment l'intercommunalité « consacre les maires [...] et relègue les autres instances de démocratie locale [tels] les conseils municipaux ou les partis politiques »⁵⁹⁷, nous ramenant plus largement à la question de la politisation du local⁵⁹⁸. Cette superposition se retrouve d'autant plus que les dispositifs participatifs sont mis en œuvre de manière volontariste et que les maires s'appuient dessus dans leur « prise de rôle »⁵⁹⁹. Les rassemblements politiques locaux connaissent une tension entre leur fonction de comité de soutien à une candidature et l'accent mis sur le collectif et le participatif. A bien des égards l'offre de participation s'entend comme « le truc du maire » et le constat de la forte personnalisation des politiques de démocratie participative est un élément récurrent de critique.

Mais tous les élus n'ont pas le même intérêt à investir ce référentiel participatif comme marque distinctive dans l'espace politique local. Si le détour biographique ne prend sens qu'en rappelant les contextes sociaux et institutionnels qui leur servent de support⁶⁰⁰, les différents parcours des trois maires permettent d'éclairer les conditions pour occuper cette position.

Nous revenons ici successivement sur les parcours biographiques des maires (2.1) d'Arcueil, (2.2) de Lanester et (2.3) de Bruz, en présentant pour chacun un encadré introductif résumant les principales étapes de leur récit biographique à partir des entretiens, que nous commentons

⁵⁹⁶ Claude SORBETS, « Est-il légitime de parler d'un présidentialisme municipal ? », *Pouvoirs*, 1983, n° 24, p. 105-116.

⁵⁹⁷ Fabien DESAGE et David GUERANGER, *La politique confisquée : Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2011, p. 207.

⁵⁹⁸ F. DESAGE et J. GODARD, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales », *op. cit.* ; Michel KOEBEL, « Les élections municipales sont-elles politiques ? », *Savoir/Agir*, 2008, n° 3, p. 103-108.

⁵⁹⁹ Rémi LEFEBVRE, « Être maire à Roubaix. La prise de rôle d'un héritier », *Politix*, 1997, vol. 10, n° 38, p. 63-87.

⁶⁰⁰ Jean-Claude PASSERON, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue Française de Sociologie*, 1990, vol. 31, n° 1, p. 3-22.

ensuite. Nous proposons (2.4) une lecture transversale fondée sur une notion qui unifie ces différents parcours et que nous désignons comme « *leadership paradoxal* ».

2.1 Daniel, d'enfant d'Arcueil à père de la démocratie participative

Encadré C3-9 : Parcours et récit biographique, Daniel, maire d'Arcueil, 1997-2016

Période	Parcours	Récit
50-70's	Enfance, adolescence Milieu populaire	<i>Père : « l'ouvrier électricien, le syndicaliste, le militant communiste de toujours »⁶⁰¹ « Mes parents, qui m'ont légué le sens de l'engagement, la solidarité internationale pendant la guerre d'Algérie, malgré les menaces de l'OAS, l'exigence de justice sociale, la solidarité de classe, et la volonté de lutter contre tous les plafonds de verre. » « Mes frangins si différents de moi et les mêmes au fond. » « Enfant, j'ai vécu avec mon frère aîné et mes parents dans ce qu'on appelait la « cabane ». C'était un préfabriqué de 21 m². 21 m² à 4, même les règles DALO auraient reconnu l'étroitesse du logement et lorsque le petit dernier est né, nous avons bénéficié d'un logement HLM situé à l'Hay les Roses. » ...</i>
1973-1975	Etudes	Licence de biologie
1975-1991	Carrière professionnelle - animateur socio-culturel - Rédacteur	<i>- ouvrier aux NMPP (Nouvelles messageries de la presse) : travail étudiant. - responsable d'animation dans des villages de vacances (1975-1976) - animateur socio-culturel à Arcueil (1977-1983) « Daniel B. est un candidat qui connaît le monde associatif ça a été un fervent du COSMA [club omnisport], c'est quelqu'un qui a travaillé beaucoup avec nous, il a développé beaucoup de choses » (Président du Cosma, tract électoral) - membre du bureau national de la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) (1978-1991) - rédacteur en chef de la revue 'Sport et plein-air', mensuel de la FSGT (1984-1990) - responsable du secteur formation à la FSGT (1990-1991)</i>
1989 - 1995	Adjoint au maire, chargé de l'enfance et de l'enseignement	
1995-1997	Création d'Entente Citoyenne Premier adjoint	<i>« [dans une ville] qui fut longtemps le fief d'une figure historique du communisme, Marcel Trigon. Maire durant trente-trois ans, de 1964 à 1997, ce dernier s'était un peu éloigné du parti à la fin de sa vie, avant de transmettre, en cours de mandat, son écharpe à l'un de ses adjoints qui avait connu le même itinéraire politique » « Daniel B., ancien communiste passé par Entente Citoyenne puis Gauche Citoyenne et par la Convention pour une alternative progressiste, tout en soutenant Europe Écologie aux élections régionales de 2010. »</i>
Depuis 1997	Maire, réélu en 2001, 2009 et 2014 Vice-président communautaire Val de Bièvre	<i>« J'ai cessé mes activités professionnelles en devenant Maire, c'est vrai, je suis devenu un professionnel de la politique, mais un professionnel qui passe 80 heures dans ses mandats [...] Le cumul des mandats, ce n'est ni une vertu, ni un vice »</i>

⁶⁰¹ L'entretien que nous avons mené a été centré sur la carrière militante et politique. Les éléments qui concernent son parcours avant son élection comme maire d'Arcueil sont en partie issus d'autres sources publiques, signalées en italique : articles de presse, fiches biographiques et discours de l'intéressé, notamment celui prononcé lors de sa nomination comme chevalier de la légion d'honneur en décembre 2012, où il se « [permet] d'évoquer des choses intimes ». Nous remercions notre collègue Elian qui nous a donné accès à un entretien qu'il a réalisé qui nous a permis de croiser et de confirmer nos informations, mais aussi de relever à quel point les entretiens avec les élus comprennent une part de « passages obligés », tant ceux-ci sont habitués à (se) raconter. Cette double perspective nous a aidé à cerner ce qui pouvait relever de la situation propre à notre entretien et ce qui relevait d'une prise de parole habituelle pour l'élus.

Période	Parcours	Récit
		« Sur le parcours, peut-être pas grand-chose à dire... Je suis le maire depuis 17 ans mais je suis venu à la politique par hasard. Je fais partie des élus qui ont été invités... J'avais un gros engagement associatif et donc j'ai été invité à ce titre-là à participer à une équipe municipale. Et le hasard... enfin le hasard et la décision de mes collègues a fait que je suis devenu maire en 97. » « Mais c'est vrai que du coup mon expérience était... J'ai eu une histoire politique mais j'étais pas membre d'un parti politique ce qui est hasard rare malgré tout. Et mon histoire, moi j'ai été élu autour d'une proposition de démarche citoyenne [...] J'avais créé une association politique qui s'appelait Entente citoyenne, qui est devenu un réseau Gauche citoyenne. » « C'est la question fondamentale, parce qu'aujourd'hui à Arcueil il y a un taux de non-participation au dispositif électoral qui est très élevé [...] Donc si vous voulez [...] je n'ai été élu que par un quart à peine... entre 20% et un quart des habitants de la commune. Donc, même si on a la légitimité de l'élection, la légitimité citoyenne c'est autre chose. »
1 ^{er} Mandat	Lancement des assemblées de quartier	« au tout début... Ce sont plutôt les assemblées de quartier qui se sont beaucoup essouffées. [...] Il y a vingt ans, cela ne se faisait pas tellement. Il y avait des endroits où il y avait des foyers bien avant nous, mais en région parisienne c'était plus rare. » « Des assemblées de quartier avec un budget propre, qui est un dispositif un peu à bout de souffle, c'est un dispositif qui a 20 ans. On l'a évalué il y a quelques années... D'abord pendant un premier temps c'était beaucoup de petits correctifs [sur le cadre de vie], mais on y traitait aussi des sujets thématiques comme les questions de sécurité, c'était une demande souvent forte [...] mais l'assemblée de quartier se réunissait trois ou quatre fois par an [...] et il y avait aussi des sujets comme les illuminations de Noël [...] et on a mis beaucoup de dispositifs participatifs dans tous les domaines et du coup on en parle plus dans les assemblées de quartier [...] avec toujours un noyau de gens réguliers un peu plus mobilisés [...] et du coup ça se traite plus dans l'assemblée. On a un peu dévitalisé les assemblées de quartier, elles se sont plutôt reconstituées sur le vivre-ensemble, les activités festives [...] ils ont du mal à trouver leur place dans un débat plus politique sur les choix. »
2 ^{ème} mandat	Rénovation urbaine et recours au référendum	« On a mis énormément de dispositifs participatifs autour de l'urbain, on a deux rénovations urbaines, et on s'est donné ça, je pense que c'est très original, en tous les cas on a été les premiers, et je me suis fait censurer par l'Anru là-dessus, on avait pris comme principe qu'il n'y aurait pas de rénovation urbaine sans un vote décisionnel majoritaire et positif des locataires. [...] Et ça c'est un puissant moteur pour la concertation d'avoir quand même un volet décisionnel » « Sur les rénovations urbaines [...] on explose tous les compteurs, il n'y pas d'autres où il y a plus de 50% de votants comme chez nous, ça n'existe quasiment pas. Donc pour le coup sur ces dispositifs là je pense qu'on atteint des scores. J'avais fait en 99 un référendum sur un projet d'urbanisme on avait eu 36% de votants, c'est énorme sur une consultation facultative, et 36% des habitants car on s'adressait aussi aux étrangers. [...] » « Il reste une inadéquation entre les gens qui sont dans la participation... par exemple les groupes de travail thématique tout ça c'est pas la représentation, les jeunes y sont moins présents, les CSP+ plus présents que les CSP-, mais dans les consultations de locataires c'est pas le cas du coup. »
Depuis 2004	Conseiller général, (2004 - 2011) Vice-président à la démocratie participative Depuis 2011, président du groupe EELV	« J'ai été viré (<i>rires</i>) de l'exécutif, parce que j'ai rejoint Europe Ecologie les Verts, il y a eu un désaccord au moment d'une élection et le PC nous a viré de l'exécutif. Enfin ça c'est de la petite politiciaille. On a mis beaucoup d'outils au conseil général [...] une charte de la participation, des trucs très intéressants [l'organisation des rencontres interprofessionnelles]. »

Période	Parcours	Récit
	(2015 - 2016) Vice-président au développement durable	
1999-2010	membre du bureau de la Convention pour une alternative progressiste.	
2010	Adhésion à Europe Ecologie les Verts	« Compagnon de route du PCF, le nouveau maire a alors prolongé son bail à la mairie en 2008, à la tête d'une liste divers gauche élue dès le premier tour avec 56 % des voix. Daniel B. s'est ensuite rapproché d'Europe Écologie, avant d'adhérer au parti en 2010. Et voilà Arcueil, ville de l'ancienne ceinture rouge parisienne, gérée par un maire devenu écologiste. « Le paradoxe, c'est qu'au dernier scrutin, les Verts avaient présenté une liste contre moi. » »
2013	Décoré de la légion d'honneur par la ministre C. Duflot, au titre de l'action pour le logement.	« Je ne sors pas d'une grande école, je n'ai pas cette carrière de grand serviteur de l'état, et je n'ai même pas toujours les costumes adaptés pour la porter [...] Dans l'histoire, il n'y a presque jamais le peuple. Pardonnez l'impudeur et l'exagération mais cette Légion d'Honneur, je la dédie aux gens de basse couche, aux étrangers et aux jeunes qui sont les héros de ce Germinal du 21 ^e siècle que nous vivons à tous les militants, associatifs, syndicalistes et politiques aux hommes et aux femmes de culture, aux enseignants [...] Oui finalement c'est important que la République reconnaisse des parcours que la destinée sociale rend improbables. »
2016	Démission du mandat de conseiller départemental au profit de Christian Métairie, pour se consacrer au mandat du « conseiller métropolitain » du Grand Paris	« Le cumul des responsabilités ne me paraît pas possible sauf à mal assumer ces mandats, et encore moins souhaitable alors que nos concitoyens réclament disponibilité et engagement »,

Le parcours du maire d'Arcueil se résume à travers cette double image d'un enfant de la ville, fortement inséré dans les réseaux associatifs locaux, et du père d'une démarche à laquelle son nom politique est identifié.

« Cette idée de démocratie participative c'est Daniel B. qui l'a mise dans son programme lors de son élection il y a une vingtaine d'année. [...] La ville telle qu'on la voit, c'est Daniel B. » (Entretien 76, Arcueil, mars 2015, Michel, 62 ans, Retraité. Infographiste, Plus de 30 ans ; référent assemblée de quartier - membre Entente Citoyenne)

« Daniel B. a acquis une certaine personnalité quand même maintenant... et passer derrière un maire qui a fait trois mandats, beaucoup de choses pour la ville... Les gens votaient Daniel B.... c'est clair. Et c'est un petit d'Arcueil, c'est clair. Il est né à Arcueil. Sa mère était gérante des bains-douches municipaux. Il a beaucoup milité dans le mouvement sportif. Il était secrétaire du Kosma, ensuite de la FSGT, avant d'être adjoint. C'est au stade d'Arcueil qu'on s'est connu. On se connaît depuis longtemps. »⁶⁰² (Entretien 103, Arcueil, avril 2015, Gilbert, 62 ans, Fonctionnaire territorial, Natif ; référent assemblée de quartier - Président Entente Citoyenne)

Les réseaux associatifs et d'interconnaissance locaux sont la première légitimité du maire. Il entre d'abord au conseil municipal dans le cadre de l'ouverture à la société civile affichée par le

⁶⁰² Seule la dernière partie, en gras, de ce long extrait sert ici directement notre propos. Nous le livrons dans son entièreté, car il met aussi en exergue l'importance de données récurrentes dans l'enquête, au travers de l'appartenance aux réseaux locaux, notamment associatifs et politiques. Gérard met en avant sa proximité avec le maire actuel, qu'il a connu dans le mouvement sportif local où le maire a longtemps été investi. Cet investissement local s'est aussi traduit par le milieu politique communiste, dont il a fréquenté la mouvance réformatrice comme l'ancien maire. Cette proximité se cristallise jusque dans sa vie professionnelle, puisqu'il a occupé un poste important dans l'administration municipale. Tout cela l'amène, une fois en retraite, libéré autant de la contrainte professionnelle que de la réserve d'expression, à s'engager dans le rassemblement politique local.

maire communiste précédent. Il est sollicité en tant qu'animateur socio-culturel, membre connu du milieu associatif sportif, d'abord pour occuper le poste d'adjoint à la jeunesse et à l'éducation, puis de premier adjoint, avant de devenir maire par succession en 1997. Il est issu d'un milieu populaire et évoque son père « ouvrier électricien, syndicaliste, militant communiste ». Dans son discours lors de la remise de sa légion d'honneur en 2013, il évoque un « parcours que la rend destinée sociale rend improbable » et évoque l'influence socialisatrice qu'a eu pour lui le fait « d'être né dans une famille ouvrière qui a fait [ses] valeurs ».

Le début de son parcours politique est lié à Marcel Trigon, avec qui il rejoint la Convention pour une alternative progressiste, puis fonde le mouvement Entente Citoyenne. Il adhère pour la première fois à une organisation politique en tant qu' élu en 2010 en rejoignant EELV. Il ironise sur le fait d'être « devenu maire par hasard », mais le reste durant dix-neuf ans, avant de démissionner en 2016, pour des raisons personnelles et pour se consacrer à son mandat métropolitain. Il cumule par ailleurs avec un mandat de vice-président du Conseil général du Val de Marne⁶⁰³, où il s'occupe également de la thématique participative. L'élue adjoint à la citoyenneté résume bien l'effet de ce cumul : « il a incarné tout ce qui était innovation en matière de démocratie participative au niveau du conseil général, en étant VP au conseil général du Val de Marne, donc c'est son sujet. C'est sa matrice, ça le constitue... Enfin, je veux dire il est l'exemplarité par rapport à ça »⁶⁰⁴. Pour la carrière politique du maire, ces deux mandats locaux sur des thématiques convergentes ont un effet de renforcement. Le mandat de conseiller général permet également l'accès à des ressources et des compétences potentiellement réinvesties sur la scène communale.

En matière de démocratie locale et d'offre de participation, ce ne sont pas tant les assemblées de quartiers que les concertations et les référendums dans le cadre de la rénovation urbaine, qui sont le plus régulièrement rappelés par l' élu pour valoriser son action. La politique urbaine permet de faire concorder les deux figures du maire animateur et du maire bâtisseur⁶⁰⁵.

« On a mis **énormément de dispositifs participatifs autour de l'urbain**, [...] je me suis fait censurer par l'ANRU là-dessus, on avait pris comme principe qu'il n'y aurait pas de rénovation urbaine sans un vote décisionnel majoritaire et positif des locataires. [Légalement] vous avez 50% d'abstention vous avez gagné. [...] C'est un puissant moteur pour la concertation d'avoir quand même un **volet décisionnel**, même si la construction du projet technique n'est pas faite par les habitants eux-mêmes, mais le fait qu'ils aient un pouvoir à un moment donné de dire stop ou encore. [...] On a beaucoup fait d'urbain dans les mandats précédents. **Deux ANRU, pour une petite ville comme Arcueil c'est énorme**, on y a mis beaucoup d'énergie. [...] Les ANRU, franchement ce qu'on a fait sur les ANRU je suis très fier. [...] Les gens votaient, ont co-élaboré une charte du déménagement [...] Dès qu'on met un pouvoir de décision on met de la mobilisation. Mais ça déplaît à énormément de mes collègues, ça c'est un sujet... (rires) Ils me disent "tu abandonnes ta responsabilité !". » (Entretien 38, Arcueil, juin 2014, Daniel, 62 ans, Maire, EELV, EC 1997-2016)

⁶⁰³ Le département du Val de Marne est par ailleurs identifié comme une collectivité volontariste dans le milieu participationniste, qui a par exemple organisé les premières rencontres nationales des professionnels de la démocratie participative⁶⁰³ en novembre 2011.

, mais aussi plus largement du fait de nombreuses démarches engagées localement et de la création d'un service dédié⁶⁰³.

⁶⁰⁴ Entretien 89, Arcueil, mars 2015, Virginie, 38 ans, Assistante député-maire, Entre 10 et 20 ans ; Elu, PS, adjoint à la démocratie participative (depuis 2014), élue référente d'assemblée de quartier (2008-2014)

⁶⁰⁵ Maryvonne PREVOT, « Pierre Mauroy maire bâtisseur : « L'héritier de l'avenir » », *Revue du Nord*, 2011, vol. 389, n° 1, p. 181-192 ; Jacques DONZELOT et Philippe ESTEBE, *L'État animateur : Essai sur la politique de la ville*, Paris, Esprit, 1994.

La mise en place d'une démarche à la portée décisionnelle est un élément rare de notre enquête. Ici, l'engagement dans le renouvellement urbain s'inscrit dans le prolongement de l'histoire communiste locale. Là encore le contexte marque l'offre de participation et les engagements préalables en conditionnent la réception. Le renouvellement urbain et la démarche participative se rejoignent dans un renouvellement politique.

« Il y avait un **collectif anti démolition**, qui par ailleurs ressemblait beaucoup à l'**ancienne cellule du parti communiste**, donc qui était une partie de la majorité municipale. [...] [Dire que] c'était l'ancienne cellule c'est un peu exagéré. [...] Mais avec une idée, qui était pas une idiote, **avec une histoire : pour des militants communistes s'attaquer au logement social**, [...] **c'était s'attaquer à leur histoire**, c'était un office construit par le parti communiste, la ville avait un maire communiste, etc. Je pense qu'il y avait de ça. Et puis il y avait des questions personnelles, beaucoup de gens âgés, déménager à 80 ans c'est quand même plus difficile. » (Entretien 38, Arcueil, Daniel, Maire)

Enfin, le maire confronte la démocratie participative au sujet de la légitimité de l' élu. Il souligne ainsi la défaillance de ce qu'il nomme « la participation au dispositif électoral », faisant un choix de terme qui résonne avec « dispositifs participatifs ». Il reconnaît n'être élu, même dès le 1^{er} tour, que par une faible partie des habitants de la commune, au vu de l'abstention et de la non-inscription. Il relate sa position politique comme une recherche de légitimité, que ne fournit plus nécessairement l'élection.

« La première fois que j'ai fait ça c'était une **histoire de parking** dans un quartier, qui je trouvais améliorerait beaucoup la vie du quartier et des gens, n'en voulaient pas. Et on a fait une **consultation** et il y avait eu **deux tiers contre** le parking. Et **une journaliste m'avait appelé en me disant, « alors, vous avez perdu ? »**. Mais j'ai rien perdu, je dis, moi, j'ai décidé que ce serait aux gens de décider. [...] Donc j'ai rien perdu, **c'était deux ans avant les municipales, et dans ce quartier on a gagné 15 points. Je suis sûr que le fait...** beaucoup de gens allaient voter en disant « de toute façon ils ont déjà pris leur décision, ils nous écouteront pas... » et même des gens qui étaient très opposés, très vigoureux contre nous, le fait qu'on dise « très bien, on consultera et voilà quelle sera la procédure de décision », ça en a scotché quelques-uns » (Entretien 38, Arcueil, Daniel, Maire)

Le récit biographique du maire de la ville lie ainsi toute une série d'enjeux qui qualifient l'ancrage local des politiques de participation publique, dont la mise en œuvre ne se fait pas indépendamment de l'histoire individuelle et collective des acteurs politiques.

2.2 Thérèse, « je pense que je fais ça depuis que je suis petite »

Encadré C3-10 : Parcours et récit biographique, Thérèse, maire de Lanester, 2004-...

Période	Parcours	Récit
60-70's	Mouvements d'actions catholiques (Perlin, Fripounets, Ames Vaillantes, JOC)	« mon expérience de la démocratie participative, ça m'évoque une conviction... (<i>blanc</i>) J'allais dire une manière... si je peux me permettre ce côté très personnel, une manière de voir ma vie. Je pense que je fais ça depuis que je suis petite quoi (<i>rires</i>). [...] je sais pas si tu connais ces mouvements d'action catholique, qui marquaient les années 60. J'étais aux Perlin, après aux Fripounets, aux Ames Vaillantes... J'étais à la JOC après. Et je pense que c'est ce parcours-là. Je ne parle pas du côté catholique des choses, mais c'est un parcours militant, qui fait que naturellement, je m'exprime dans une démarche politique de cette nature. Et c'est la seule démarche politique dans laquelle je me retrouve. »
	Territoire	« Il faut savoir que Lanester est marquée dans son histoire par des racines politiques très marquées. La ville de Lanester a 100 ans, elle est née en 1909, et cette ville est née du syndicalisme. On pourrait presque dire ça. Parce qu'initialement on était rattaché à Caudan, la commune d'à côté, qui est très rurale, qui est à droite, très traditionnelle et conservatrice. Et ici sur Lanester au début du

Période	Parcours	Récit
		XXème siècle, et il y a toujours, heureusement, il y avait l'arsenal, la construction navale, donc une histoire ouvrière très forte. [...] Et cette rupture sociologique s'est traduite... a été jusqu'au fait que les ouvriers de l'époque, les syndicalistes de l'époque ont réussi à aboutir à cette création d'une commune ici à Lanester. Donc la commune est née de la construction navale, et du syndicalisme ouvrier à l'intérieur de la construction navale. Ce sont ces militants-là qui ont permis l'émergence de la commune. Donc évidemment que d'un point de vue historique que la gauche est au cœur du sujet ici. »
	Histoire familiale	« Mes parents étaient eux-mêmes des militants de gauche ici, Lanestériens. » « Dans les Lanestériens après-guerre, la rupture est claire entre le PC, du coup c'est le PC qui mène la barque, et les cathos. Et donc dans les années 50, et déjà avant-guerre, il y avait ça. Les gamins à la sortie de l'école, il y avait des bagarres entre gamins de l'école publique et gamins de l'école privée. Je ne caricature pas, c'est une réalité. Et mes parents ont fait partie des gens qui ont contribué à réunir les deux, parce que mes parents étaient des cathos de gauche, donc voilà... C'est leur histoire. Et elle a marqué Lanester. C'était des militants, et moi je suis la troisième de la famille, Jean-Yves étant le premier, ma sœur Marie qui ne fait pas de politique, mais écrit des livres, elle est écrivain, et moi la troisième. Et mes parents militants, eux-mêmes, à la JOC, l'ACO » « Ma mère ne travaillait pas [...] mais par contre passait son temps en réunion » « Mon père était magasinier [...] [il] a été adjoint ici en 71 ». « L'histoire politique de Lanester c'est le PC, [...] Jean Maurice a été maire 46 ans [...] en 71 il fait appel à mon père [qui] n'était pas carté et rentre comme « démocrate de progrès [...] et pour te dire le niveau, à l'époque on panachait, on barrait les noms et mon père obtient plus de voix que la tête de liste »
80'-90'	Parcours militant	« Mais je pense que ma passion pour la démocratie participative et ma vision de cette réponse politique elle est là. Dans mon histoire, dans mes racines. » « J'ai ce parcours militant quand je suis jeune, que je garde... parce que quand tu as vécu ça... c'est dans tes gènes. Que je garde après en militant dans le syndicalisme familial, qui est la Confédération Syndicale des Familles [...] Et mon parcours militant, c'est que ça. [Jusque] 50 ans ça a été que ça. Le syndicat familial. Mais d'une manière assez... D'une manière assez forte. Je n'étais pas adhérente, j'étais vraiment militante, responsable. A l'initiative de... Je portais le mouvement quoi. » « Et qu'est ce qui s'est passé ? dans les années... On est rentré au PS... Je sais plus pourquoi... On a dû avoir un déclic... ça devait être dans les années 94... peut-être Mitterrand, le mandat de Mitterrand en 88-95... en 95. Je sais pas. Peu importe. Donc on est rentré au PS, mais on était toujours quand même dans la mouvance » « Mais on était dans les sympathisants PS, sans être carté on était très liés. Et à un moment on a passé le pas, on a pris notre carte. Voilà. [...] J'ai dû être adhérente deux ans » « Mais je pense que j'adhérerai jamais... Je ne serai jamais membre du PS maintenant. » « Ce qui doit correspondre un peu à mon tempérament de rebelle un peu, de pas rentrer dans le cadre, de pas rentrer dans le moule. Parce que je me souviens quand mes enfants étaient petits, on avait créé une association de parents d'élèves, c'est-à-dire qu'on n'était pas à la FCPE. On avait dit la FCPE ça nous convient pas, et on avait créé quelque chose. (rires). Ça correspond bien finalement, il y a une continuité, ça va, je suis cohérente ! »
1974-2004	Parcours professionnel - Institutrice	« j'étais institut, j'étais enseignante... en 74, j'avais 21 ans, et jusqu'en 2004 où j'ai pris ma retraite. » « Donc je suis élu en 2001 première adjointe de l'équipe, le maire Jean Claude Perron, et puis en 2004... Je prends ma retraite au mois de juin, parce que j'avais trois enfants, et parce qu'élue, première adjointe de la commune, ça prend du temps. »
1996	Jean Maurice passe la main à Jean Pierre A.	« Sauf que la population lanestérienne n'attend pas Jean Pierre A., elle attend Jean-Claude Perron [...] qui fait partie en quelque sorte des réformistes, des

Période	Parcours	Récit
		réformateurs du PC et n'est plus en odeur de sainteté auprès de Jean Maurice [qui] donc ne lui passe pas la main »
1998	Elections cantonales, remportées par JC Perron	« Jean Claude Perron, réformateur PC, était en lien avec le PS local, en lien avec les mouvements de gauche locaux, se présente... soutenu et porté par un certain nombre de militants, dont je fais partie. Je pense qu'à l'époque j'étais adhérente au PS, je pense. Ou je l'avais été. Enfin bref, je suis quand même plutôt marquée PS. [...] On est quelques-uns à appeler publiquement dans la presse Jean Claude Perron à se présenter. Il se présente, gagne les élections cantonales en 98... Face à Jean Pierre A. qui était le maire. Tu vois, c'est un désaveu. D'autant plus flagrant que Jean Pierre A. n'avait jamais été élu, puisqu'il avait reçu le témoin en cours de mandat. »
1998-2000	Création de LNC	« le collectif qui a porté Jean Claude Perron au conseil général... à l'époque c'était 300 personnes, il y avait un groupe particulièrement fort... et qui s'est dit... Voilà, on vient de vivre des choses tellement fortes, il ne faut pas qu'on se sépare, il y a... Voilà. Et on crée une association qui s'appelle Lanester Nouvelle Citoyenneté » « entre 98 et 2000 on n'a pas perdu le fil, on est resté en lien, et on a dès cette époque cette approche politique particulière de dire la politique n'appartient pas aux élus, elle est l'affaire de tous... » « Donc réunions de quartier, beaucoup d'intelligence collective quoi. Et donc ça, et à la même époque [...] Patrick Viveret, des gens comme ça, parlent de démocratie participative. Et... Il y a Serge Depaquit, Gontcharoff... » « Et nous on dit que notre angle d'attaque il est là » « Le corpus politique de Lanester Nouvelle Citoyenneté, c'est la démocratie participative »
2001	Victoire de LNC aux municipales Lancement des conseils de quartier	« Et on gagne les élections municipales de 2001, face à Jean Pierre A. . Ça veut dire quoi ? Que Jean Claude Perron, que LNC gagne face au PC, PS, UDB réunis. Tu vois donc, il y avait vraiment... Il faut avoir vécu ça ici à Lanester, c'était un... événement de l'histoire. On fermait la page de 50 ans de communisme. »
2004	De 1 ^{ère} adjointe à maire	« Juillet 2004, le maire Jean Claude Perron tombe malade, est hospitalisé... Donc je fais l'intérim pendant deux-trois mois. Il reprend ses fonctions en octobre. [...] En décembre 2004 il se suicide, il met fin à ses jours. Et donc... Voilà. » « Du coup je deviens maire, naturellement parce que première adjointe. Enfin « naturellement », peut-être pas si naturellement que ça, mais quand on est premier adjointe ça fait partie du deal de remplacer le maire quand il n'est pas là, etc. Et... je deviens maire. »
2005	Conseillère générale	« Je deviens maire en décembre 2004, je vais aux élections, conseiller général, en février 2005, avec une approche plus... de légitimisation de ma personne, parce que j'avais pas été élue en 2004, les gens avaient élus Jean Claude Perron. »
2006-2007	Hésitation élections législatives	« j'ai été longtemps plus connue comme étant la sœur de Le Drian, que comme Thérèse T., donc encore une fois c'était pas gagné d'avance... Le regard qui était porté sur moi avant, pouvait laisser penser que j'étais pas nécessairement en capacité de... En fait j'ai fait la démonstration que je suis en capacité de... Je me fais un nom. » « En 2006, Jean Yves qui était député jusque-là, il était député du Morbihan jusqu'en 2007... Jean Yves me dit : je te vois bien pour me succéder. Parce que pour l'élection de 2007 il cherche quelqu'un à qui passer la main, et il vient vers moi pour me dire : tu pourrais être candidate. » « A l'époque je suis conseillère générale, 2005, quand il me propose ça, et si je deviens député... Je le serai devenue si j'avais acceptée. Si je deviens député, je ne peux pas cumuler et député et conseillère générale » « c'est plus pour des raisons personnelles [...] que j'ai dit non. » « dans le mouvement LNC, disant, si elle laisse le siège de conseillère générale, il faudrait que ça soit Gilles Carriéric qui soit candidat, qui soit repris, et Jean Yves me disant : non, si tu laisses ton siège de conseiller général, ce sera un PS. Tu vois, on était pas d'accord là-dessus. » « Si j'avais poussé, si j'avais eu vraiment envie, je pense que j'aurais dit à ce moment là, « non tant pis », il vaut mieux un siège de député qu'un siège de conseiller général, pour faire avancer des idées, etc. Donc on laisse le siège du conseiller général au PS, et on prend la députation. Je l'ai pas fait en 2007, 2006, je

Période	Parcours	Récit
		l'ai pas fait parce que... je pense que j'ai fait le choix d'une vie à peu près normale, d'une vie locale. » « Donc ça c'était 2007. Et en 2012, l'équation s'est répétée, l'équation s'est d'autant plus répétée que j'avais cinq années de mandat supplémentaires, que... mon... j'étais bien ancrée ici, j'avais montré ma capacité à porter les dossiers, à faire avancer des ambitions collectives du territoire, donc voilà. »
2008	Elections municipales Vice-présidence de l'agglomération	« En 2008 je suis devenue vice-présidente de l'agglomération. Et je pense qu'il faut que le maire soit à l'agglomération, parce qu'il y a trop... les compétences sont telles... Ou alors il faut un autre fonctionnement d'agglomération, mais dans le fonctionnement tel qu'il est, oui, la présence du maire au sein de l'exécutif, elle est importante. »
2014	Elections municipales Vice-présidence de l'agglomération Fin des conseils de quartier et nouvelle offre de participation	« Là on voit bien qu'aujourd'hui on doit déclencher un deuxième souffle pour les conseils, pour capitaliser ce qui a déjà été acté, ce qui a déjà été avancé, et en même temps... redonner une pêche... une énergie à ce dispositif là. Alors la réflexion elle est ouverte. Moi j'avoue que j'aimerais bien là-dessus avancer... La période pré-électorale va le permettre... mais il y a des idées comme le fait de réduire le nombre de conseils de quartier, l'idée de thématiser, c'est-à-dire d'être plus dans une commissions extramunicipale... » « Je recrute... On recrute au mois de novembre un nouveau ou une nouvelle directrice de la citoyenneté, pour pouvoir renouveler et réenclencher la démarche »

La formule retenue en intitulé de cette sous-section est extraite de la première réponse fournie par « Madame le maire »⁶⁰⁶ durant notre entrevue. Thérèse, maire de Lanester depuis 2004, dont les histoires politiques et familiales sont très liées, évoque ainsi d'emblée, « ce côté très personnel ». La citation dans son entièreté évoque un parcours militant commencé dès l'enfance et qui porte la maire à effectuer une mise en cohérence d'ensemble de sa trajectoire.

« (réfléchit) Moi, ça m'évoque de l'énergie mon expérience de la démocratie participative, ça m'évoque une conviction... (blanc) J'allais dire une manière... **si je peux me permettre ce côté très personnel, une manière de voir ma vie. Je pense que je fais ça depuis que je suis petite quoi (rises).** C'est un égo un peu dimensionné que j'évoque là, mais je crois que c'est ça, c'est-à-dire que **quand j'étais enfant j'étais aux Perlins**, je sais pas si tu connais ces mouvements d'action catholique, qui marquaient les années 60. J'étais aux Perlins, après aux Fripounets, aux Ames Vaillantes... **J'étais à la JOC après.**

Et je pense que c'est ce parcours-là. **Je ne parle pas du côté catholique des choses, mais c'est un parcours militant**, qui fait que naturellement, je m'exprime dans une démarche politique de cette nature. Et c'est la seule démarche politique dans laquelle je me retrouve.

Enfin... la seule, j'exagère, c'est un peu étroit comme vision. Mais c'est-à-dire que la vie politique pour moi n'a pas de sens si elle ne passe pas par le fait de faire monter les gens quoi. **Et c'est ma vision de la gauche je crois, c'est ma vision d'être de gauche. Donc promotion collective, éducation populaire.** » (Entretien 24, Lanester, oct. 2013, Thérèse, 61 ans, Retraité. Institutrice, Natif ; Maire depuis 2004)

L'histoire familiale et la trajectoire militante s'entremêlant largement : l'engagement dans la JOC, dans l'ACO, dans les réseaux socialistes, le parcours professionnel d'institutrice et l'engagement dans le syndicalisme familial... tout cela est rapporté comme un faisceau d'indices convergents pour expliquer l'engagement dans la démarche participative et la conquête du pouvoir local. Son ancrage local est d'abord celui de son histoire familiale. « C'est leur histoire, et elle a marqué Lanester », et Thérèse peut en ce sens raconter les « bagarres entre gamins de l'école public et de l'école privé », non pas comme une simple anecdote d'enfance, mais aussi comme une métaphore de ces deux voies d'accès à la représentation des classes populaires, réseaux communistes contre réseaux catholiques de gauche.

« Donc évidemment que d'un point de vue historique que la gauche est au cœur du sujet ici. [...] **Mais dans les Lanestériens après-guerre, la rupture est claire entre le PC, du coup**

⁶⁰⁶ C'est la formule préférée par l'intéressée, qui insiste pour la préférer à « la maire ».

c'est le PC qui mène la barque, et les cathos. Et donc dans les années 50, et déjà avant-guerre, il y avait ça. Les gamins à la sortie de l'école, il y avait des bagarres entre gamins de l'école publique et gamins de l'école privée. Je ne caricature pas, c'est une réalité. **Et mes parents ont fait partie des gens qui ont contribué à réunir les deux, parce que mes parents étaient des cathos de gauche,** donc voilà... **C'est leur histoire. Et elle a marqué Lanester.** C'était des militants, et moi je suis la troisième de la famille, Jean-Yves étant le premier, ma sœur Marie qui ne fait pas de politique, mais écrit des livres, elle est écrivain, et moi la troisième. Et mes parents militants, eux-mêmes, JOC, cette histoire-là. » (Entretien 24, Lanester, oct. 2013, Thérèse, 61 ans, Retraité. Institutrice, Natif ; Maire depuis 2004)

Thérèse appartient à une lignée militante locale, des Le Drian, qui ont chacun.e leur entrée biographique dans le Maitron⁶⁰⁷, avec un père⁶⁰⁸ ancien maire adjoint, « démocrates de progrès » allié aux communistes, une mère⁶⁰⁹, militante « qui ne travaillait pas comme beaucoup de femmes à l'époque, mais par contre passait son temps en réunion (*rires*) »⁶¹⁰, et un frère ancien député-maire de la ville centre, ayant eu une carrière politique nationale⁶¹¹ ; significativement la seule sœur, écrivaine, qui n'a pas fait de carrière politique est présentée comme exception.

Le rapprochement avec le PS, se fait dans le prolongement des liens familiaux de la maire. Il y a de manière récurrente des ombres de grands hommes, les maires précédents, son père, son frère, qui sont projetées sur le récit du parcours de la maire actuelle ; ce qu'elle-même met en exergue comme une de ses motivations, rappelant le caractère genré de l'ordre politique⁶¹², même au niveau municipal.

« C'était **pas gagné d'avance** comme ça devenant maire, brutalement, d'une ville de 23000 habitants, on est la troisième ville du département quand même, la huitième de Bretagne. Et les 7 maires avant moi, les 7 villes plus importantes que Lanester, **ce sont des hommes.** Donc tu vois, il y avait une double... Et puis en plus il y avait ce côté... j'ai été longtemps **plus connue comme étant la sœur de Le Drian**, que comme Thérèse T., donc encore une fois c'était pas gagné d'avance... Le regard qui était porté sur moi avant, pouvait laisser penser que j'étais pas nécessairement en capacité de... En fait j'ai fait la démonstration que je suis en capacité de... **Je me fais un nom.** Mon idée n'était pas de me faire un nom, mais la réalité a été celle là, je me fais un nom, aujourd'hui Thérèse T., il y a même des gens qui découvrent que je suis la sœur de... » (Entretien 24, Lanester, oct. 2013, Thérèse, 61 ans, Retraité. Institutrice, Natif ; Maire depuis 2004)

Cette thématique du « se faire un nom » est abordée, lorsque Mme le maire rapporte son hésitation quant à la possibilité de se présenter à la députation, qui aurait pu lui être assurée en

⁶⁰⁷ Nom d'usage d'un ensemble de dictionnaires biographiques du mouvement ouvrier dirigé (jusqu'à sa mort en 1987) par l'historien Jean Maitron puis par son successeur Claude Pennetier.

⁶⁰⁸ Notice biographique « Maitron » en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article137690>
LE DRIAN Jean Né le 19 mars 1919 à Lorient (Morbihan) et mort le 4 avril 1997 à Lanester (Morbihan), responsable régional puis national de la JOC (1942-1946), adhérent du MPF-MLP ; militant CFTC ; trésorier national de la CSF ; président de l'UDAF 56 jusqu'en 1976 ; adhérent PS de Lanester à partir de l'été 1976 ; adjoint chargé des finances puis 1er adjoint PS au maire communiste de Lanester (1971-1986) ; père de Jean-Yves Le Drian et Thérèse Thiery ; mari de Louise Derrien.

re 1986, il fut remplacé pour raisons de santé par Jacques Henry, fils du militant coopérateur FO, Armand Henry*.

⁶⁰⁹ Notice biographique « Maitron » en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article22382>
DERRIEN Louise [épouse LE DRIAN], Née le 21 mai 1920 à Quimperlé (Finistère), morte en mai 2003 ; couturière puis femme au foyer ; responsable JOCF, permanente régionale (Finistère) puis nationale (1943-1946) ; militante du MPF, membre du bureau national du MLP (1952) ; dirigeante de l'ACO ; observatrice au Concile Vatican II ; responsable de l'APF, de la CSF, des Aides ménagères et Aides familiales ; adhérente du PS à partir de 1976.

⁶¹⁰ Entretien 24, Lanester, oct. 2013, Thérèse, 61 ans, Retraité. Institutrice, Natif ; Maire, LNC, depuis 2004

⁶¹¹ Jean-Yves Le Drian, https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Yves_Le_Drian

⁶¹² Frédérique MATONTI, *Le genre présidentiel: enquête sur l'ordre des sexes en politique*, Paris, La Découverte, 2017.

succession de son frère. Elle refuse pour des raisons personnelles, qui rejoignent des hésitations proprement politiques et de possibles dissensions au sein du groupe LNC. Elle résume ce refus : « je pense que j'ai fait le choix d'une vie à peu près normale, d'une vie locale ».

« Et en 2012, l'équation s'est répétée, l'équation s'est d'autant plus répétée que j'avais cinq années de mandat supplémentaires, que... j'étais bien ancrée ici, j'avais montré ma capacité à porter les dossiers, à faire avancer... [...] Et LNC me poussant à me présenter [...] finalement j'ai pris la décision de mettre toute mon énergie, mon temps ici, et je regrette pas. D'abord parce que Gwendal⁶¹³ fait du bon boulot, [...] J'aurais siégé apparentée PS, à condition qu'ils aient accepté, parce que ça aurait été sanglant... mais bon, nous... Je sais pas si t'imagines, mais les déjeuners familiaux étaient un peu tendus quoi ! » (Entretien 24, Lanester, oct. 2013, Thérèse, 61 ans, Retraitée. Institutrice, Natif ; Maire depuis 2004)

Si elle en revient rapidement à l'intrication du familial et du politique, en évoquant la tension des déjeuners familiaux, elle avance aussi une piste explicative, qui confirme une observation récurrente de notre enquête : la portée proprement locale et localiste du capital politique de ces maires participatifs. Si, comme le maire d'Arcueil, elle occupe le poste de conseiller général, en en tirant moins de ressources puisqu'il s'agit d'un poste d'élus de l'opposition, ou des postes de vice-présidence à l'agglomération, les mandats au-delà de ces échelons apparaissent inaccessibles⁶¹⁴, pour ces élus dont la carrière politique s'est faite au sein de mouvements locaux qui se sont en partie construits contre les organisations partisans. Elle-même y aurait eu accès mais par une voie de promotion familiale, qui aurait été en contradiction avec la légitimité acquise au plan municipal. Ainsi leur capital politique souffre d'un défaut de transférabilité et de convertibilité dans des espaces politiques au-delà du local⁶¹⁵.

Thérèse en évoquant le fait de « s'être fait un nom », doit aussi composer avec les limites de la portée de ce nom. Le capital politique⁶¹⁶ semble ici n'être qu'un capital personnel, un poids politique associé à une personne ; ceci découlant notamment d'avoir construit sa carrière politique en dehors de l'appartenance à un appareil partisan. Cela rejoint une problématique récurrente sur nos terrains : la forte personnalisation, à la fois du pouvoir local et de la démarche participative, et la difficile continuité au-delà de la personne du maire en exercice ; le pronostic qui nous a été le plus souvent fait est ainsi celui de la disparition du mouvement politique local avec la fin de la carrière politique de son principal mandataire.

⁶¹³ PS ancien attaché parlementaire de Le Drian, et en poste à son cabinet à la Région, élu député PS en 2012, puis réélu sous l'étiquette EM ! en 2017.

⁶¹⁴ Inaccessibilité qui ne se juge pas fondamentalement au vu de la taille de la commune. Par rapport à Lanester, si on regarde les villes régionales arrivant juste derrière en termes de population, des maires ont pu avoir accès à des mandats régionaux ou nationaux : l'ancien maire (1983-2007) de Fougères (20k. hab.) a été conseiller régional (1986-2004), l'ancien maire (1983-2008) de Concarneau (19k hab.) a été conseiller régional (1986-1998) et député (1998-1993 ; 1997-2017), mais en étant tous les deux membres du PS, rappelant ici avant tout l'importance de la variable partisane. Parmi les villes limitrophes d'Arcueil, l'ancien maire (1995-2016) du Kremlin-Bicêtre (25k. hab.) a été député (2012-2017) et conseiller régional (2004-2012), le maire de Cachan (29k hab.) a été député (2002-2017), l'ancienne maire (1985-2004) et la maire actuelle (2004-...) de Bagneux (38k hab.) ont été députés (1982-1993 ; 2007-2012), et l'ancien maire (1994-2016) de Montrouge (48k hab.) a été conseiller régional (1998-2004) ; si les population sont plus variables, là encore le point commun de ces maires accédant à des mandats supra-(inter)communaux est leur appartenance à une organisation politique nationale (MRC, PS, PCF, UDI).

⁶¹⁵ Michel KOEBEL, « De l'existence d'un champ politique local », *Cahiers philosophiques*, 2012, n° 119, p. 24-44.

⁶¹⁶ P. BOURDIEU, « La représentation politique », *op. cit.*, p. 19.

2.3 Philippe, « un parcours professionnel pas sans rapport avec le fait d'être maire »

Encadré C3-11 : Parcours et récit biographique, Philippe, maire de Bruz, 2008-2014

Période	Parcours	Récit
Diplôme	DEFA (Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation)	« J'ai commencé par faire de la formation d'animateur [...] j'ai été directeur d'un organisme national de formation à Paris »
1983	Arrivée en Bretagne	« Pour des raisons familiales et personnelles » « On a hésité entre Nantes et Rennes [...] une grande ville, parce que j'avais peu que, avec le fait d'avoir été directeur assez jeune d'un organisme national, les gens se disent « c'est un planqué qui cherche [...] à se reposer en Bretagne ». »
1984	Directeur du Centre Information Jeunesse Bretagne	« J'ai développé beaucoup d'action autour de l'expression des jeunes [...] un journal [...] des rencontres avec les élus ».
	Membre du bureau et du CA de l'association l'ARC	« je me suis engagé très rapidement dans une structure associative, l'ARC, qui travaillait sur l'animation jeunesse et inter-associative de Bruz » « même avant [d'être en Bretagne] le truc classique : parents d'élèves, engagé syndical, le militant syndical classique »
1990	Création d'une association d'insertion	« qui a beaucoup travaillé sur la place des demandeurs d'emploi, leur expression, et pas seulement ce qu'on fait pour eux »
1996	Chargé de mission jeunesse à la ville de Rennes	« A la demande d'Edmond Hervé [maire de Rennes 1977-2008] j'ai rédigé un rapport sur les jeunes et la cité [...] suite à ça il m'a demandé de venir travailler à la ville. » ⁶¹⁷ « C'est un poste qui n'existait pas avant il n'y avait pas de service Jeunesse »
1996	Création de l'association Bruz, à venir	« Une association pour réfléchir ensemble à la manière dont les habitants pouvaient prendre la parole et s'organiser, donner leur avis même quand on leur demandait pas, parce qu'à ce moment personne leur demandait » « On a commencé à labourer le terrain en organisant quelques réunions, des cafés citoyens [...] on était tous des gens de gauche, mais personne encarté ».
2001	Directeur de l'Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale depuis 2001 ⁶¹⁸ .	« ça c'est pour l'histoire professionnelle, c'est pour que tu me situes. » « En parallèle, ce qu'il faut peut-être dire, c'est que j'ai toujours été [...] persuadé [...] que finalement l'être humain a une capacité d'expression énorme, mais que très souvent il est contraint à ne pas dire, peut-être parfois à ne pas penser... C'est pour ça que j'ai beaucoup fait de l'expression, de la prise de parole, du dialogue... une constante. »
2001	Conseiller municipal d'opposition	« C'était dans la logique de notre réflexion, et en 2001 on s'est dit on va y aller... un peu pour voir [...] on avait complètement oublié qu'il y avait des partis à gauche ! On s'est fait rattraper par le collet [...] on a eu un débat très dur, surtout avec le PS et les Verts [...] finalement on a obtenu la tête de liste [...] on a bossé ensemble [...] fait un super programme [...] mais on s'est pris 33% aux élections ! »

⁶¹⁷ Patricia Loncle reprend antérieurement des éléments qui soulignent l'habitude pour l' élu de raconter son parcours dans le cadre d'un entretien et d'articuler et de mettre en cohérence ces différents éléments biographiques en lien avec la thématique de la participation :

« La missions jeunesse de la ville de Rennes a été créée, après les élections de 1995, suite à la production d'un rapport commandé par Edmond Hervé à Philippe C., alors directeur du CJIB. [...] Le rapport faisait apparaître des décalages [par rapport aux] demandes exprimées par les jeunes [...]. Ce constat conduit à l'institutionnalisation de la mission jeunesse. [...] Pour le dire autrement, la mission jeunesse contribue à renouveler les formes légitimes d'interpellation des jeunes. [...] Il s'agit de promouvoir cette nouvelle forme d'approche des jeunes **que la grammaire locale désigne comme de la participation.** » (P. Loncle, *Pourquoi faire participer les jeunes ?*, Paris : L'Harmattan, 2008 p.193-195)

⁶¹⁸ « Créée en 1977, l'Apras réunit la ville de Rennes, Rennes métropole, le département, la caf, les organismes hlm. Ses missions principales sont l'observation sociale pour mieux comprendre la réalité sociale et ses évolutions, et le développement et l'animation de projets partenariaux dans le champ du social » « Un dispositif atypique. Mesure de réparation en Ille-et-Vilaine », *Les Cahiers Dynamiques*, n°35, 3/2005, p. 10-13

Période	Parcours	Récit
		« j'avais été sollicité [comme tête de liste] mais c'était pas mon truc [...] et c'est le moment où j'étais candidat à l'Apras, donc pas très astucieux en plus professionnellement ».
2001	Création de Bruz cap à gauche	« Quand on a été battu, on s'est retrouvé le lendemain et on a créé une association [...] Bruz cap à gauche, parce que les partis nous avait reproché d'être pas assez clairement à gauche, de pas l'afficher suffisamment » « Elle a quand même regroupé entre 60 et 80 personnes pendant 7 ans [...] ça a été la phase de préparation de notre projet municipal ».
2004	Création du collectif Cap 2008	« On a lancé des actions, un journal trimestriel [...] et à mi-mandat on a créé un collectif pour préparer les municipales [...] on a proposé tout de suite qu'il y ait 4 de Bruz Cap à gauche, 3 du PS, 3 des Verts, 1 de l'UDB, on a sollicité le PC, il y avait personne » « On a commencé à faire des actions en direction du public [...] on était les fous du secteur. »
2007	Désigné tête de liste	« J'étais pas candidat au départ [...] j'étais très bien dans mon rôle d'animateur de la démarche [...] et un certain nombre de collègues l'ont voulu [...] il y a eu une élection j'ai été élu à 80% » « De suite j'ai pris la parole et j'ai dit ce qui va se passer : création de groupes projets, de groupes recherches, dix-sept groupes de travail avec des règles très... vraiment dans l'animation, mais des trucs cadrés ».
2008	Retraite	« J'avais plein d'autres projets pour ma retraite que je n'ai évidemment pas pu réaliser » « Si j'avais pas été élu j'aurais travaillé dans ce domaine, j'avais d'autres projets autour de la citoyenneté [...] reprendre une idée lancée par Edmond Hervé d'un institut de la citoyenneté [...] la transformer pour être dans un travail d'accompagnement, des trucs comme ça, peut-être qu'elle vous [cabinet Missions Publiques] aurait concurrencés aussi ! »
2008	Maire Conseiller communautaire, vice-président à l'insertion, commission cohésion sociale	« Tout le monde sait bien que c'est moi suis porteur, enfin initiateur, de cette place de la démocratie locale dans notre projet » « La démocratie locale elle est vécu comme un moyen, c'est-à-dire un certain nombre de techniques, de lieux, d'actions, d'espaces... Mais en même temps elle est pour moi [...] une philosophie, une conception de la citoyenneté [...] Et je le dis avec mon expérience de militant [...] j'étais un timide, j'ouvrais pas le bec » « Je reverrai toujours une réunion publique où une personne au fond m'avait dit « mais monsieur le maire, c'est pour ça que vous avez été élu, décidez vous-même ! » ça m'est resté... [...] Mais je crois qu'il y a une plus-value, toujours dans cette vision humaniste, à ce que le pouvoir soit partagé... » « L'agglo [...] je connais bien [...] ça fait trente ans que je travaille dans tous ces réseaux. [...] le maire avant moi était un opposant fort à l'agglo [...] on a créé des liens, on a repris notre place [en tant que] deuxième ville ».
2014	Conseiller municipal d'opposition Conseiller métropolitain	« Nous serons 7 membres de la liste à siéger au conseil municipal. Nous serons particulièrement attentifs à la mise en œuvre des promesses de l'équipe en place, en matière de démocratie locale, d'équipements nouveaux, de développement économique, de culture, de services, mais aussi de gestion financière... » (extrait du bulletin municipal, juin 2014) « Durant le mandat précédent, nous avons beaucoup innové en matière de démocratie locale. Après quelques expérimentations, nous avons mis au point une boîte à outils disponible dans un guide remis à tous les bruzois. Chaque année, le Conseil Municipal était appelé à débattre et à voter un plan d'actions de la démocratie locale. Nous avons été à plusieurs reprises -et sommes encore aujourd'hui- invités à témoigner de notre expérience auprès d'autres collectivités qui veulent faire participer les habitants. La nouvelle majorité n'a pas souhaité mettre en place le plan voté début 2014. C'est son droit. Mais aucun débat sur ce thème n'a été proposé au Conseil. [...] Que sont devenus les ateliers [...], comités [...] et groupes...qui ont pourtant produit des résultats visibles et souvent appréciés ? [...] Les visites dans les quartiers vont-elles reprendre ? Y aura-t-il des réunions publiques ? Les

Période	Parcours	Récit
		modifications récentes du PLU l'auraient mérité pour éviter des malentendus. Que 2015 soit l'année d'une démocratie vivante et sans cesse réinventée, afin que reculent le désintérêt et l'abstention et que progressent l'implication et l'engagement citoyens. » (extrait bulletin municipal, janvier 2015)

Le parcours du maire de Bruz illustre une autre configuration. Philippe est originaire de la région parisienne et n'est arrivé dans la région que dans les années 1980, soit une trentaine d'années avant son premier mandat de conseiller municipal. Son cas illustre une conversion de ressources professionnelles dans le domaine politique ; tout comme Thérèse répond d'emblée en mettant en avant son histoire familiale, Philippe s'attache avant tout à retracer les grandes lignes de son parcours professionnel.

« D'abord il y a une histoire personnelle. **Je suis en retraite depuis que je suis maire, à quelques mois près, et j'ai un parcours professionnel qui n'est pas sans rapport avec le fait d'être maire. Même si j'ai pas fait grand-chose pour l'être.** En dehors de l'aspect anecdotique et personnel de cette affaire-là, je peux seulement te retracer mon parcours. En fait de formation je suis animateur, animateur professionnel, j'ai un seul diplôme qui est le DFA, qui ne s'appelait pas à l'époque le DFA ça n'a pas d'importance, et en fait **j'ai un parcours un petit peu particulier.** J'ai commencé par faire de la formation d'animateurs, et j'ai été directeur d'un organisme national de formation à Paris. Jusqu'au moment où pour des raisons familiales et personnelles, on a décidé un beau matin, on s'est dit « dans un an on part en Bretagne ». On a choisi la Bretagne un peu au hasard. » (Entretien 10, Bruz, sept. 2012, Philippe, 65 ans, Retraité. Directeur d'établissement social, Plus de 30 ans ; Maire, BCAG 2008-2014)

Ce récit de la carrière professionnelle, militante puis politique se déroule tout au long de l'entretien. Par exemple son « seul diplôme d'animateur professionnel » et son expérience professionnelle sont rapportés comme facteurs explicatifs de sa désignation comme tête de liste en 2008, après un mandat dans l'opposition municipale.

« **J'étais pas candidat, au départ. Moi c'était pas mon truc.** Quand je dis ça c'est vraiment pas de la flagornerie et tout... J'étais **très bien dans mon rôle d'animateur de la démarche.** C'était moi qui étais principalement l'animateur et tout ça... Mais je me voyais très bien avoir un rôle... d'abord, j'avais plein d'autres projets pour ma retraite, que je n'ai évidemment pas pu réaliser... Donc j'étais pas là-dessus, et un certain nombre de collègue m'ont dit « Philippe, il faut que tu sois candidat ». On a pas mal discuté, pas mal hésité, et puis finalement, je me suis dit « j'y vais ». [...] J'avais quand même réfléchi à la suite, et [...] je leur avais dit, « je peux vous dire, ce qui va se passer si je suis élu... ». Et donc..., là tout de suite, j'ai pris la parole et je leur ai dit, voilà ce qu'il va se passer, je vous l'avais annoncé, ça c'est le deuxième temps : c'est la création de groupes projets, et de groupes recherches. Et j'ai proposé la création, c'est allé très vite, de dix-sept groupes de travail, **avec des règles très... vraiment dans l'animation, mais des trucs très cadrés. C'est pour ça que je me retrouve assez bien dans ce que vous animez ici.** (sourires) » (Entretien 10, Bruz, sept. 2012, Philippe, 65 ans, Maire, BCAG 2008-2014)

Ce parcours professionnel, qu'il lie à sa désignation comme candidat au sein du rassemblement politique local est axé sur la thématique de l'animation et sur l'insertion dans les réseaux administratifs et politiques au niveau de l'intercommunalité. Il est d'abord directeur du Centre d'Information Jeunesse Bretagne, et président de l'association nationale liée. Ce poste l'amène à fréquenter Edmond Hervé, maire de Rennes et membre du Parti Socialiste, qui le sollicite pour un rapport sur ces sujets avant de lui proposer son futur poste en tant que directeur du service jeunesse, nouvellement créé, dans cette municipalité. Il y reste cinq ans, avant de postuler et de devenir directeur de l'Apras, un organisme parapublic œuvrant dans le champ de l'action sociale et du logement. Par ailleurs Philippe s'est très rapidement engagé dans la vie associative locale, en étant notamment à l'origine avec son épouse d'une association d'insertion

professionnelle. Il résume son parcours comme « le truc classique » : parents d'élève, adhérent à la CFDT.... Ces différentes étapes précèdent la création d'une association « Bruz à venir », qui s'avère être le tremplin de la future liste candidate malheureuse en 2001, puis heureuse en 2008.

« Moi je connais **bien ce secteur** là si tu veux, **professionnellement** ça fait **trente ans que je travaille dans tous ces réseaux...** d'autres réseaux locaux... et c'est vrai que c'est peut-être aussi **pour ça que les collègues ils m'ont choisi** [...] j'avais une **connaissance de l'agglo** qui... Edmond Hervé est venu durant notre campagne par exemple, personnellement, parce qu'il voulait s'impliquer. Voilà, je crois que c'est clair. Bruz n'a jamais été à gauche avant nous. » (Entretien 10, Bruz, sept. 2012, Philippe, 65 ans, Maire 2008-2014)

C'est le cumul de ces différentes expériences qui l'amène à investir la démarche participative comme étant au fondement de sa candidature : cette façon de procéder, et son lexique (animation, groupe de travail, enquête sociale, observatoire sociologique, groupe-projet), sont ancrés dans son parcours. De fait, celui-ci ressemble à celui de certains professionnels de la participation, et alors que nous le rencontrons au lendemain d'une formation animée par un collègue du cabinet Missions Publiques, il multiplie les références à cette profession, qui a pu constituer à un moment une perspective pour lui ; ces « projets pour [s]a retraite, qu'[il n'a] évidemment pas pu réaliser... »

« Si j'avais pas été élu j'aurais travaillé dans ce domaine, j'avais d'autres projets autour de la citoyenneté [...] reprendre une idée lancée par Edmond Hervé d'un institut de la citoyenneté [...] la transformer pour être dans un travail d'accompagnement, des trucs comme ça, peut-être qu'elle **vous** [cabinet Missions Publiques] **aurait concurrencés aussi !** » (Entretien 10, Bruz, sept. 2012, Philippe, 65 ans, Maire 2008-2014)

A noter que si la thématique de l'expérience et de la compétence professionnelle est omniprésente, le fait que faire participer ne s'improvise pas, « j'ai des collègues aussi qui ne savent pas faire (sourires), qui nous ont un peu planté des groupes... par leur manque de savoir-faire d'animation » ; elle est aussi régulièrement convertie au travers du prisme de la passion et de l'engagement, comme pour en préciser la sincérité qu'elle recouvre.

« Ça c'est **pour l'histoire professionnelle, c'est pour que tu me** situes. **En parallèle**, ce qu'il faut peut-être dire, c'est que j'ai toujours été un... On le retrouve à travers ça... Beaucoup persuadé... ça c'est **une question de philosophie, humaine et humaniste...** [...] C'est que finalement l'être humain a une capacité d'expression énorme, mais que très souvent il est contraint à ne pas dire, peut-être parfois à ne pas penser... C'est pour ça que j'ai beaucoup fait de l'expression, de la prise de parole, du dialogue... une constante [...] C'était aussi dans des engagements associatifs dans lesquels j'étais. J'étais engagé depuis très longtemps. **Toujours un peu la même idée**, c'est de chercher comment... **Au-delà de l'impulsion institutionnelle.** » (Entretien 10, Bruz, sept. 2012, Philippe, 65 ans, Retraité. Directeur d'établissement social, Plus de 30 ans ; Maire, BCAG 2008-2014)

Cette constance « philosophique » constitue le mot de la fin de notre entrevue. Alors qu'il doit mettre un terme à notre discussion du fait de ses obligations, le maire tient à ramener ce thème sur le devant de la discussion, à laisser cette dernière impression. La relecture de l'entretien laisse ainsi entrevoir un fil argumentatif sincère mais parfaitement maîtrisé, les indices de prise de contrôle sur le déroulement de l'entretien sont récurrents en ce sens⁶¹⁹.

⁶¹⁹ Hélène CHAMBOREDON, Fabienne PAVIS, Muriel SURDEZ et Laurent WILLEMEZ, « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, 1994, vol. 16, n° 1, p. 114-132 ; Sylvain LAURENS, « «Pourquoi» et «comment» poser les questions qui fâchent ? ». Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des « imposants » », *Genèses*, 2007, n° 69, p. 112-127.

« Je voulais l'expliquer hier, mais c'était un petit tard en terminant. **La démocratie locale elle est vécue, et elle s'est beaucoup exprimée hier, comme un moyen.** C'est-à-dire un certain nombre de techniques, de lieux, d'actions, d'espaces... Mais en même temps, elle est pour moi, ce que je disais hier, **c'est une philosophie, c'est une conception de... de la citoyenneté, c'est-à-dire de la place des habitants, de la place des citoyens.** [...] Il y a l'environnement dans lequel on est et dans lequel on a une place, ou on n'en a pas, et donc pour moi c'est vraiment un projet politique et il y a les deux : **il y a tout ce qu'on met en place pour que des gens s'expriment** et puis il y a le fait et la conviction que quand ils s'expriment ils sont un peu plus des citoyens, et finalement mieux dans leur peau de citoyen... ça c'est vraiment, **c'est peut-être le plus dur à exprimer, mais ça c'est une vue sociale, humaniste très certainement, de la société.** [...] **c'est les choses se renvoient les unes aux autres, et je pense que c'est aussi ça qui est passionnant.** » (Entretien 10, Bruz, sept. 2012, Philippe, 65 ans, Maire 2008-2014)

La démarche de démocratie participative est ainsi présentée comme l'aboutissement d'une vie professionnelle et plus largement d'une conception philosophique, qui le conduisent à incarner cette notion de « maire animateur », arbitre d'une délibération amenant à mettre en suspens la notion de pouvoir ou de décision. Cette posture est pleinement incarnée par ce maire qui en constitue l'archétype, à la fois dans ses positions successives et dans ses postures. Son accession au mandat ne se fait pas pleinement sur un ancrage local ou un héritage familial, mais sur le fait de transposer dans son mandat, des démarches et plus largement des modes opératoires, qu'il a préalablement expérimentés dans d'autres « réseaux » ou « projets », l'amenant finalement à faire ce qu'il a toujours fait. Convertissant ses compétences dans sa position, quelque peu inespérée, de « maire participatif », il en constitue un cas exemplaire.

Le cas de Bruz est probablement celui où le *leadership* semble le plus paradoxal. Philippe finit d'ailleurs par démissionner de son mandat d'opposition en 2017. Il confie alors simplement à la presse locale : « Je n'ai jamais prétendu faire carrière en politique. J'ai d'abord été un militant associatif. À près de 70 ans, il est temps de laisser la place à de plus jeunes [...] je vais m'investir dans le monde associatif où j'exprimerai les valeurs que je porte »⁶²⁰. Le passage dans l'opposition alimente un retour à l'engagement associatif.

2.4 La constitution d'un *leadership* paradoxal au fondement d'une carrière politique locale

Dans chacun des cas étudiés, s'intéresser au lien entre la démarche participative et le parcours politique de ceux qui l'incarnent revient à étudier la constitution d'un *leadership* paradoxal au fondement d'une carrière politique locale. *Leadership*, au sens où ces politiques publiques sont fortement personnalisées et régulièrement ramenées à la personne et la personnalité du maire de la ville. Paradoxal, car les premiers édiles sont tenus d'afficher une posture collective et délibérative au travers de la démarche. Ils doivent nuancer leur poids dans la décision, tout en étant tenu de tenir leur rang. Cette posture est d'ailleurs loin d'affaiblir leur capital politique, puisque c'est principalement à partir d'elle qu'ils fondent leur légitimité à occuper leur mandat, voire à les cumuler dans le temps. Il faut néanmoins, nuancer la portée d'un tel capital, qui reste proprement local et difficilement convertissable dans d'autres espaces.

Mais il reste, que même à leur corps défendant, lors de l'alternance par la démocratie participative, celle-ci s'avère fortement liée à des figures individuelles, et notamment les maires,

⁶²⁰ *Ouest-France*, 27 mars 2017

qui sont reconnus comme les porteurs quasi-exclusifs de la démarche. Cela ne revient pas ici strictement à dire que la démocratie participative contribuerait à la personnalisation du pouvoir autour de la figure mayorale. Il faudrait plus exactement retourner ce constat et considérer qu'en l'état du pouvoir local, c'est nécessairement par la figure du maire qu'une offre de participation volontariste peut être instituée. La personnalisation est aussi un effet du contexte, pas uniquement une conséquence de l'offre de participation. C'est ce qui justifie l'apposition du qualificatif paradoxal, puisque c'est en allant contre elle, en se construisant en partie contre la figure de « l'ancien maire » (« de proximité », « de droite », « communiste »), qu'elle est mise en avant.

Mais il faut aussi nuancer, la qualité de principe explicatif de la notion de charisme⁶²¹. Le plus souvent le charisme en soi n'explique rien, mais constitue ce qu'il y a à expliquer. Ici, c'est du parcours des élus, de leurs positions antérieures et de leurs expériences préalables, que découle le fait qu'ils soient dans une position, qui leur confère un certain charisme : par leur ancrage local, par leur lignée familiale, par leur expérience militante, associative, professionnelle et par leur position au sein de collectifs qu'ils ont contribué à constituer, associant ce faisant leur nom à une proposition politique. Ce lien entre le sujet de la participation citoyenne, les méthodes attenantes et la personnalité mayorale est alors régulièrement mis en avant par les membres de l'équipe municipale les plus convaincus, jusqu'à parfois prendre la forme de l'affinité élective, « j'y suis allé parce que c'était lui », rappelant toutes les dispositions que recouvrent la concordance de vue en la matière.

Quelques grands traits qui ressortent peuvent être soulignés. D'abord le fait que cette personnalisation s'explique simplement par une inscription dans le temps : les maires, têtes de liste des rassemblements politiques locaux, font plusieurs mandats ou a minima tente de se représenter. Le fait participatif ne bouscule pas ainsi ce trait de la démocratie représentative. S'ils se représentent, c'est aussi car ils sont poussés par leurs soutiens, en tant qu'ils sont reconnus comme ceux qui incarnent cette orientation politique. Cela lie donc fortement la rhétorique participative à des trajectoires individuelles. Nous l'avons déjà noté dans le cas des deux villes communistes, ces trajectoires individuelles sont avant tout des trajectoires de dissidence : des individus, qui pour des raisons politiques, idéologiques mais aussi personnelles, se sont écartés de leur organisation politique. Le hasard des choses fait aussi qu'à chaque fois les porteurs initiaux de la démarche ont rapidement passé la main au maire actuel ; à Arcueil du fait d'un âge avancé et de la décision de passer la main, à Lanester, du fait d'une disparition prématurée, qui a beaucoup marqué la mémoire des acteurs politiques locaux. L'expression « devenu maire par hasard, par la force des choses » se retrouve dans chacun de nos terrains. Et même à Bruz, où les circonstances sont tout à fait différentes, cette explication est mise en avant. Cette configuration qui les met en situation de devoir construire leur légitimité au-delà de l'élection n'est pas sans lien avec l'idée de *leadership* paradoxal.

En conclusion, trois traits semblent particulièrement ressortir et constituer trois topoï biographiques des élus participatifs : être devenu maire par hasard ; être un maire animateur ; avoir un ADN participatif. Nous avons déjà évoqué les deux premiers, mais il reste marquant qu'ils soient évoqués dans chacun des cas, au-delà des différences contextuelles. Ces deux topoï

⁶²¹ Pierre BOURDIEU, « Une interprétation de la théorie de la religion selon Max Weber », *European Journal of Sociology*, 1971, vol. 12, n° 1, p. 3-21.

sont d'ailleurs partiellement liés : c'est en mettant en avant le fait de ne pas avoir cherché à devenir maire, en rappelant le fait que la désignation leur est quasi-tombée dessus, avant qu'ils ne cherchent à la prolonger par l'élection, qu'ils en viennent aussi à insister sur une posture d'animateur de la démarche ; voire même l'inverse, dans le cas de Philippe, qui fait de la reconnaissance de sa position d'animateur la justification de sa désignation par le collectif. Le troisième topos, l'ADN participatif, est une expression récurrente, que nous avons entendue autant chez ces élus pour désigner leur volontarisme politique en la matière, que chez des agents pour qualifier l'ancrage de cette politique, voire chez des participants pour expliquer le fait qu'il leur soit « naturel » de participer. Cette expression fait partie de celle dont la récurrence finit par faire tilter l'enquêteur, comme si, littéralement, les enquêtés s'étaient donnés le mot.

Si cette métaphore biologique peut sembler être un obstacle au raisonnement sociologique, il faut aussi l'entendre de manière assouplie, non pas comme un inné, mais comme un acquis de longue date. Dès lors cette image rend bien compte de l'inscription de la démarche participative dans leur parcours biographique, et qui en effet dans un effort de mise en cohérence, qui confine parfois à l'illusion biographique, peut remonter jusqu'à l'enfance et à la transmission familiale. Il y a donc bien derrière cet « ADN participatif » quelque chose de l'ordre de la socialisation et de la constitution d'une disposition à l'intérêt pour la chose publique, qui se retrouve dans l'analyse des parcours.

Il reste dans l'absolu difficile de trancher sur la question de savoir si les « élus participatifs » sont des élus comme les autres, s'ils l'ont été ou s'ils finissent par le devenir au fil de la prise de rôle et de la composition qu'elle implique. La charge normative du propos et ses implicites sont probablement trop forts pour mériter une réponse définitive. Mais en tous les cas, à défaut de mieux, nombreux sont les indices qui font dire qu'ils n'auraient pas pu être autrement des élus que comme ils le sont, car c'est par ce biais qu'ils ont pu accumuler les ressources qui constituent et font perdurer leur capital politique. C'est notamment le cas des maires, mais nous avons aussi vu que cette réflexion pouvait aussi s'étendre à leurs adjoints en charge de la démocratie participative ou de la citoyenneté, selon l'étiquette retenue. Dans ce cas, il est notable que face à la permanence des maires, s'intéresser à ces autres élus permet de mettre en avant des variabilités, dans les différentes légitimités constitutives de leur possibilité d'occuper le poste. A Lanester, nous observons davantage une promotion par la voie des dispositifs participatifs, tandis qu'à Arcueil nous constatons une importance grandissante de la voie partisane⁶²² ; le cas de Bruz ne permettant pas de procéder à une telle analyse diachronique⁶²³.

Ainsi au-delà du contexte politique local, il est également nécessaire de relier ces choix à des parcours personnels ayant permis des réseaux et l'acquisition de capacités réinvesties dans cette thématique. Les parcours mis à jour lors des entretiens laissent entrevoir les indices de ressources recyclées par la suite en capital politique sur la scène municipale et communautaire. Cet éclairage

⁶²² Nous faisons cette observation sous le contrôle du reste de l'enquête de terrain : le fait que d'anciens participants rejoignent l'équipe municipale est un cas plus fréquemment observé via LNC que via Entente Citoyenne. Ce qui nous intéressera alors est aussi la fortune différente de ces carrières citoyennes devenues carrières politiques, et qui rappelle alors le poids des origines sociales des individus.

⁶²³ Nous y observons bien cependant des cas d'individus qui ont fait de leur participation aux dispositifs le support d'un engagement politique, mais dans un autre cadre que celui de la commune : une autre ville après un déménagement ou une candidature aux départementales. Ces cas que nous évoquons par la suite, notamment le premier, restent des singularités.

biographique permet de saisir que ces formes dites d'innovation politique sont aussi le fait de dispositions et de compétences acquises dans un autre contexte et réactualisées dans le champ de la démocratie locale. L'étude des dispositions et des parcours ne fait donc pas ainsi seulement sens pour saisir la réception et les appropriations différenciées des dispositifs participatifs, ainsi que nous le proposons par la suite, elle permet aussi de mieux contextualiser et comprendre ces propositions, en tant qu'offre politique, qui constituent des ressources au fondement de carrières politiques, voire qui sont constitutives de la consolidation de fiefs locaux⁶²⁴.

⁶²⁴ « Fiefs et ancrages politiques », Jean-Louis BRIQUET, Laurent GODMER (org.), journée d'études, 1 et 2 juin 2017, Université Paris 1, En ligne : <http://www.cessp.cnrs.fr/IMG/pdf/programme-fief.pdf>

Conclusion : L'ancrage socio-historique des offres de participation : fiefs locaux et capital politique spécifique

Quelle que soit la configuration qui qualifie l'alternance, sa valorisation comme alternative dans le discours des élus est consubstantielle de leur réussite. La récurrence de la référence à l'alternance comme moment fondateur, enchanteur autant qu'enchanté, est un marqueur fort de la logique de l'offre de participation. Quand bien même nous avons pu noter que bien d'autres facteurs sont à prendre en compte pour comprendre ces alternances en contexte, c'est ce récit fondateur de la mise en place d'une offre de participation qui est mobilisé.

Au-delà de la chronique locale, les points communs qui permettent d'unifier ces alternances par la démocratie participative sont nombreux : leur temporalité, la forme de rassemblements politiques, le lien aux pratiques politiques précédentes, l'importance des individualités. Une citation de Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer résume l'importance de prolonger le propos sur les contextes politiques locaux, en s'intéressant également aux parcours des élus.

« Sans **un contexte structurel favorable**, il serait certes impossible d'expliquer pourquoi autant d'initiatives ont pu 'prendre' simultanément dans des contextes fort divers. Mais réciproquement, **sans des réseaux concrets d'acteurs, on ne saurait appréhender la façon dont tel dispositif fut mis en place dans tel endroit et pas tel autre.** »⁶²⁵

L'ancrage socio-historique des offres de participation et les parcours de leurs promoteurs sont ainsi pleinement des dimensions explicatives de l'émergence de ces propositions politiques. Ce point est d'autant plus important dans le contexte d'offres de participation volontaristes. C'est la reconversion d'un capital symbolique acquis en concordance avec le champ politique local (communisme municipal, endocratie ouvrière, ancrage associatif...) qui leur donne l'assise suffisante pour légitimer une forme d'alternance participative. De fait la question du lien entre offre de participation, mobilisation des réseaux locaux et constitutions de clientèles sont au centre de l'analyse. Mais le poids des carrières personnelles met aussi en doute la viabilité de ces mouvements au-delà de l'échelle municipale : l'absence de socle idéologique fixe et la forte personnalisation de ces mouvements, qui existent avant tout par et pour la figure mayorale, semblent rendre des dynamiques extra-municipales peu viables.

Au-delà de la rhétorique du changement, la biographie des maires ne fait pas mystère d'une certaine continuité. Ainsi, Daniel, sans jamais avoir formellement et dans la durée adhéré au Parti Communiste se définit lui-même comme un compagnon de route et rappelle le souvenir de son père « ouvrier électricien, syndicaliste, militant communiste de toujours ». Thérèse, s'inscrit elle encore plus explicitement dans un héritage familial. Les ruptures en termes d'étiquette politique vont avec une continuité des trajectoires individuelles. C'est peut-être à Bruz que la rupture est la plus claire, ne serait-ce que du fait que l'alternance y recouvre le clivage gauche-droite. Mais elle y est aussi la moins pérenne. Le doute prévaut ainsi quant à l'hypothèse d'un gain électoral par la mise en place de politiques de participation publique : ce n'est que dans les villes déjà acquises à ce camp politique qu'elles perdurent.

⁶²⁵ M.-H. BACQUÉ et Y. SINTOMER (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie, op. cit.*, p. 19.

Les majorités « participatives » recourent par bien des aspects une forme de « gauche plurielle », allant des communistes réformateurs jusqu'aux Verts et aux Socialistes. C'est à Arcueil ou Bruz que l'alliance est la plus complète, Lanester conserve à ce titre une particularité avec un PCF-Front de Gauche, qui demeure dans l'opposition contre l'alliance LNC-PS. Il ressort néanmoins l'impression qu'il s'agit là davantage d'une gauche qui a toujours existé durant le communisme municipal et qui a depuis été mise sur le devant de la scène locale, avec un appareil participatif et citoyen, plutôt qu'une création *ex nihilo* entièrement le fruit d'une alternance par la démocratie participative. Même si, le temps aidant, la promotion de personnalités issus des dispositifs participatifs a pu contribuer à donner du sens à cette idée de renouvellement du personnel politique. La rhétorique et les pratiques participatives s'inscrivent alors dans une continuité avec ces formes de participation et de rapport à la population que conservent en partie les institutions ou la mémoire des acteurs de cette transition.

La démocratie participative est ainsi largement assimilée, même à leur corps défendant, à la politique du maire et du premier cercle qui l'entoure. C'est en ce sens que nous abordons les parcours des « élus participatifs ». Qu'est-ce qui explique qu'un élu, dans le contexte de la conquête des responsabilités locales, s'engage dans cette voie ? En quoi y trouve-t-il un moyen de se constituer un capital politique en accord avec sa trajectoire et les ressources dont il dispose ? Revenir sur cette genèse des politiques de participation publique par une entrée individuelle est une double contradiction du point de vue des acteurs. D'abord parce qu'eux-mêmes sont amenés à devoir insister sur le caractère collectif et collaboratif de la démarche qu'ils portent, et donc à nier une explication de type individuelle ou charismatique. **C'est en cela que la position et la posture des maires se comprend comme *leadership* paradoxal.** Ensuite, parce qu'une approche constructiviste va à l'encontre d'un discours explicatif, qui le plus souvent prend une forme d'évidence, parfois naturalisée. Il y a ainsi une certaine propension à l'illusion biographique⁶²⁶ perceptible dans le récit des parcours au fondement d'une série de dispositions à investir cet espace politique. Les maires insistent tous sur la part de hasard dans leur élection et leur arrivée en responsabilité. **Les tensions, entre mise en cohérence d'une destinée et relativisation de son inéluctabilité, entre reconnaissance individuelle et valorisation du collectif, constituent le cœur de ce *leadership* paradoxal.**

La promotion de l'offre de participation est au fondement d'un capital politique spécifique, difficilement transférable, mais qui assoie largement l'emprise de ces maires sur des fiefs locaux, ainsi qu'en atteste la durée de leurs mandats. S'il est discutable que l'espace politique local constitue un « champ »⁶²⁷, nous trouvons là des configurations spécifiques d'une relative autonomie de cet espace, au sens où une ressource s'y trouve pleinement liée et n'a pas de valeur dans le champ politique extra-communal ; « parler de capital spécifique, c'est dire que le capital vaut en relation avec un certain champ, donc dans les limites de ce champ, et qu'il n'est convertible en une autre espèce de capital que sous certaines conditions »⁶²⁸.

⁶²⁶ Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 62, n° 63, p. 69–72.

⁶²⁷ M. KOEBEL, « De l'existence d'un champ politique local », *op. cit.*

⁶²⁸ « Quelques propriétés des champs », P. BOURDIEU, *Questions de sociologie*, *op. cit.*, p. 114.
Voir aussi pour le cas du capital politique : P. BOURDIEU, « La représentation politique », *op. cit.*

La mise en récit de l'alternance par la démocratie participative par ces élus s'articule avec leur trajectoire. Les positions antérieures, dans des espaces politiques, militants ou professionnelles peuvent être reliées à cet aboutissement : la conquête d'un exécutif local et la gestion d'une municipalité par la mise en place de dispositifs participatifs. Détailler l'origine et le contexte de la mise en œuvre des dispositifs participatifs met en évidence le caractère construit de ces phénomènes. **L'analyse permet ainsi de faire la part entre ce qui était déjà là, ce qui a été apporté et ce qui en a découlé ; perspective qui doit être transposée à l'étude de la réception.**

Chapitre 4 : Le cadrage des offres de participation et le façonnage organisationnel de l'engagement participatif

La participation citoyenne est comme saisie par les « dispositifs participatifs ». Les dispositifs participatifs consistent en un étiquetage des caractéristiques d'une offre de participation. Ils permettent de regrouper différentes expériences présentant des similarités conceptuelles et pratiques sous une même appellation. Qu'est-ce qu'un dispositif (participatif) ?

La notion de dispositif évoque un processus de disciplinarisation. Dans la littérature scientifique, elle vient avec en filigrane une référence à l'analyse par Michel Foucault de l'ordre sexuel, de l'ordre carcéral et de l'ordre du discours⁶²⁹, mais aussi à la discussion entreprise par Gilles Deleuze pour attribuer un caractère central à la notion de dispositif dans l'œuvre de Foucault. La polysémie et les sous-entendus du terme dispositif doivent beaucoup à ses origines intellectuelles. La logique du dispositif est réticulaire : il met en réseau des éléments discursifs et matériels.

Le dispositif renvoie à « un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements d'architectures, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propos philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit aussi bien que du non-dit [...] Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments »⁶³⁰.

Le dispositif a « la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants »⁶³¹. Dans le cadre de l'analyse des politiques publiques, la notion renvoie à « un assemblage intentionnel d'éléments hétérogènes (instruments, méthodes, actions publiques, etc.) répartis spécifiquement en fonction d'une finalité attendue »⁶³². Ainsi le dispositif est un ensemble hétérogène de moyens, de discours et de pratiques, unifiés par une finalité⁶³³ et impliquant « un pouvoir de transformation des individus placés à leur contact »⁶³⁴.

Dans nos cas évoquer des dispositifs participatifs charrie l'implicite d'un ensemble de règles, de normes, de procédures et d'une ingénierie. Cet ensemble définit l'offre de participation et le terme est employé ordinairement par les acteurs pour « désigner un ensemble d'actions publiques tournées vers un objectif commun »⁶³⁵.

Guillaume Gourgues interroge en ce sens pourquoi il faudrait préférer cet usage à d'autres qui peuvent aussi bien qualifier les phénomènes étudiés : procédure, démarche, expérience, institution ?⁶³⁶ Il répond que cet usage permet à la fois de qualifier ces phénomènes comme des

⁶²⁹ Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, Paris, Gallimard, 1976 ; Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975 ; Michel FOUCAULT, *L'ordre du discours : leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*, Paris, Gallimard, 1971.

⁶³⁰ Michel FOUCAULT, « Entrevue. Le jeu de Michel Foucault », *Ornicar*, 1977, n° 10, p. p. 63.

⁶³¹ Giorgio AGAMBEN, *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, Paris, Éd. Payot & Rivages, 2007, p. 31.

⁶³² Philippe ZITOUN, « Dispositif participatif », in Ilaria CASILLO, Loïc BLONDIAUX, Francis CHATEAURAYNAUD, Jean-Michel FOURNIAU, Rémi LEFEBVRE, Catherine NEVEU et Denis SALLES (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013, p.

⁶³³ Hugues PEETERS et Philippe CHARLIER, « Contributions à une théorie du dispositif », *Hermès*, 1999, vol. 3, n° 25, p. 15-23.

⁶³⁴ Nicolas DODIER et Janine BARBOT, « La force des dispositifs », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2016, 71e année, n° 2, p. 421-450, p. 422.

⁶³⁵ P. ZITOUN, « Dispositif participatif », *op. cit.*

⁶³⁶ G. GOURGUES, *Les politiques de la démocratie participative*, *op. cit.*, p. 22-23.

« arrangements institutionnels » et des « espaces de gouvernement ». Arrangements institutionnels, car la forme du dispositif implique des choix par rapport à différentes tensions : entre participation ou délibération⁶³⁷ ou par rapport au niveau d'influence et de pouvoir concédé⁶³⁸. Espaces de gouvernement, car « la mise en œuvre d'un dispositif et son évolution ne se résument pas à la rationalité de ses commanditaires, pas plus qu'aux objectifs officiellement attachés à sa mise en place »⁶³⁹.

Le dispositif sous-entend un travail normatif : cette propriété fondamentale ne fait pas débat. De là, deux positions s'opposent dans la littérature⁶⁴⁰, entre des dispositifs participatifs vus comme un « habillage idéologique nouveau [qui ne ferait] que reproduire les logiques classiques de la domination politique »⁶⁴¹ ou qui « auraient au contraire vocation à renouveler en profondeur les modalités de la prise de décision [par] l'expertise citoyenne »⁶⁴². Ces positions renvoient à la question de l'attribution de finalités aux dispositifs, qui pose une question : comment étudier les façons dont des acteurs attribuent des finalités, sans préjuger de celles plus essentielles, que les dispositifs seraient supposés remplir⁶⁴³ ? Cette posture de recherche implique une prise en compte des appropriations différenciées des dispositifs participatifs, qui effectivement peuvent « être pensés simultanément sous l'angle des contraintes qu'ils exercent et des appuis qu'ils peuvent offrir aux individus pour agir »⁶⁴⁴.

A bien des égards, les habits de la « disciplinarisation » peuvent sembler être taillés trop grands pour qualifier ce que recouvrent effectivement les dispositifs participatifs⁶⁴⁵. Ce qui doit être retenu c'est que les dispositifs, en tant que formats de participation, impliquent un cadrage de celle-ci. L'engagement participatif se comprend en relation avec un « façonnage organisationnel »⁶⁴⁶ induit par l'autorité organisatrice. Notre approche rejoint cette définition, en considérant le dispositif participatif comme « l'espace-temps » de la participation. Par définition, un dispositif « a un effet normatif sur son environnement puisqu'il y introduit certaines dispositions [et] crée une propension à certains types d'actes, une tendance à ce que certaines choses arrivent »⁶⁴⁷. Ainsi, le dispositif participatif prétend favoriser la propension à la participation, conditionnée à un ensemble de règles et de normes. Notre intérêt pour les logiques de l'offre et la notion de dispositif participatif alimente ainsi cette problématique : en quoi le façonnage de l'offre de participation a-t-il des effets sur la participation ? Cette question se pose en deux temps : en quoi les effets attribués à telle façon de faire participer influencent-ils l'offre de participation ? Dans quelle mesure de tels effets sont-ils effectivement perceptibles ?

⁶³⁷ Y. SINTOMER, « Délibération et participation », *op. cit.*

⁶³⁸ A. FUNG, « Varieties of Participation in Complex Governance », *op. cit.*

⁶³⁹ G. GOURGUES, *Les politiques de la démocratie participative*, *op. cit.*, p. 25.

⁶⁴⁰ Nous renvoyons à ce propos à la revue de littérature dédiée : « Les dispositifs participatifs : reproducteurs de la domination ou instruments d'émancipation ? »

⁶⁴¹ « Dispositifs participatifs », *Politix*, *op. cit.*, p. 3.

⁶⁴² *Ibid.*, p. 4.

⁶⁴³ N. DODIER et J. BARBOT, « La force des dispositifs », *op. cit.*, p. 430.

⁶⁴⁴ *Ibid.*, p. 431.

⁶⁴⁵ S. RUI, « « Où donc est le danger ? », *op. cit.*

⁶⁴⁶ F. SAWICKI et J. SIMEANT, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *op. cit.*

⁶⁴⁷ Sverre RAFFNSØE, « Qu'est-ce qu'un dispositif? L'analytique sociale de Michel Foucault », *Revue canadienne de philosophie continentale*, 2008, vol. 12, n° 1, p. 44-66, p. 47.

Nous analysons ici les formalisations initiales des offres de participation. Dans les trois villes retenues pour l'enquête, le positionnement des dispositifs participatifs peut être résumé à travers quelques grandes caractéristiques de l'offre de participation⁶⁴⁸. Il ressort deux grandes catégories au sein de nos terrains : d'une part des dispositifs territorialisés et pérennes, sous la forme d'instances participatives, conseil ou assemblée de quartier à Lanester et Arcueil ; d'autres part des dispositifs thématiques et ponctuels, qui lient la participation à des groupes-projets à Bruz. Si ces formats de participation constituent une des variables de notre analyse, le registre investi sur ces trois terrains est du même ordre : la participation y est pensée à travers ses procédures et dirigée vers la démocratisation des institutions et des politiques publiques⁶⁴⁹. Ainsi, dans chaque cas la référence à la démocratie participative se concrétise par la formalisation d'une offre de participation.

Après avoir été un marqueur politique durant la campagne électorale, la mise en œuvre des dispositifs participatifs devient une catégorie d'action publique, alimentée dès le début des mandats. La rapidité de mise en œuvre s'observe notamment dans les villes où l'offre s'incarne dans des instances de quartier qu'il faut activer dès que possible pour concrétiser la participation. Dans le cas où le choix de la municipalité se porte sur une participation par projet, la dynamique s'avère différente : « faire vivre le projet » ne passe pas par la concrétisation d'un « espace-temps » spécifiquement dédié à la participation, mais plutôt par le partage d'objectifs et de moyens pour les atteindre. Ainsi, à Bruz l'offre de participation renommée « plan d'action pour la démocratie locale », ne se concrétise pleinement que dans un deuxième temps, après un début de mandat qui relève de la « méta-participation », c'est-à-dire de la « participation sur la participation ». Il s'agit alors d'associer et d'intéresser un premier cercle à la démarche pour réfléchir à l'élaboration de la politique de démocratie participative, ses enjeux et ses méthodes.

Nous présentons les offres de participation telles qu'elles ont été élaborées et présentées en tant qu'opportunité de participation. Nous distinguons ainsi la production initiale des offres de participation et leurs éventuelles adaptations et réappropriations à moyen terme.

Nous détaillons dans la **section (I), la participation par instances : pérenne et territorialisée**. Nous nous intéressons notamment en quoi ces instances présupposent une certaine institutionnalisation de la participation, en tant qu'elles sont prescriptives de normes et de rôles. Ces instances constituent la centralité de l'offre de participation dans deux des villes, elles sont pourtant contestées dans leur monopole de la participation.

Dans le prolongement de l'analyse de cette contestation, nous abordons dans la **section (II), la participation par projet : ponctuelle et thématique**. En effet, cette façon de faire participer est fondée avant tout sur le refus des instances territorialisées. Nous analysons en ce sens comment la mise en forme d'une gamme d'opportunités de participation est pensée en réponse aux limites des instances de quartier. Nous incluons aussi dans cette section la prise en compte des évolutions sur les autres terrains, Arcueil et Lanester, où les instances de quartier se sont vues de plus en plus remises en cause à partir du mandat débuté en 2014. Une partie de ces

⁶⁴⁸ Voir Chapitre 2 - Tableau C2-5 - Résumé des caractéristiques procédurales des offres de participation

⁶⁴⁹ Nous retrouvons ici l'appartenance au pôle « participation citoyenne » dans les positions dans le débat sur les modalités de la mise en participation énumérées par Marion Carrel.

M. CARREL, *Faire participer les habitants ?*, op. cit., p. 60.

développements nous font sortir du cadre temporel de notre enquête de terrain, mais ils s'avèrent nécessaires pour saisir le caractère fluctuant des opportunités de participation. Ces développements nous incitent à interroger, **une nouvelle séquence de l'offre de participation**, pour répondre à cette problématique : que nous apprennent nos cas sur les logiques de l'offre institutionnelle de participation depuis les années 1990 ?

Section I : La participation par instances : pérenne et territorialisée

Évoquer des instances territorialisées de démocratie participative renvoie à un dispositif participatif défini en premier lieu par une échelle de mise en œuvre. C'est notamment le « quartier » qui y est pensé comme l'unité démocratique de base et l'espace d'une possible participation. La démocratie participative est alors teintée de référence à la gestion urbaine de proximité. Dans notre enquête ces types de dispositifs, sous la forme d'assemblées ou de conseils de quartier, sont centraux à Arcueil et Lanester. Ces instances posent un cadre explicite pour l'engagement participatif et rendent possible son inscription dans la durée. Les instances sont caractérisées par un certain formalisme et une tendance à la réglementation de la participation. Elles sont en ce sens prescriptives de normes et de rôles qui déterminent les modalités de la participation, nous ramenant à la définition générale du « dispositif », mais aussi à la notion de « façonnage organisationnel » de l'engagement. Pourtant ces instances sont aussi confrontées aux limites de leur capacité à être reconnues comme incontournables en tant qu'intermédiaires entre citoyens, techniciens et élus.

Nous abordons d'abord (1) l'inscription territoriale de la participation et le quartier comme unité de démocratie, pour ensuite évoquer (2) des instances prescriptives de normes et de rôles, qui viennent caractériser un certain type de participation. Enfin, (3) nous revenons sur le fait que ces instances de quartier aussi centrales soient-elles dans l'offre, ne se voient pas moins régulièrement contestées par les organisateurs eux-mêmes.

Encadré C4-1 - Les assemblées de quartier à Arcueil

Les assemblées de quartier sont créées en 1996 à Arcueil. Il y en a cinq dans un premier temps, puis une sixième est créée en 2003. Les assemblées s'intitulent en référence au quartier d'implantation : Barbusse, Jean Macé, Joliot Curie, Jules Ferry, Laplace, Plateau Kergomard. Le zonage des assemblées est organisé selon la carte des écoles primaires qui sont pensées comme délimitant chacune un territoire pertinent pour les habitants. Les objectifs attribués à ces assemblées sont :

- Rapprocher les habitants des organes de décision
- Organiser l'expression propre du quartier
- Permettre à l'assemblée d'être force de proposition et d'élaboration de projets intéressant les habitants du quartier
- Interroger, émettre des avis sur les projets avant débat au conseil municipal
- Être un lieu de rencontre, d'écoute mutuelle et d'information

Une charte des assemblées regroupant ces objectifs a été votée par le conseil municipal dans sa première version en 1998. Les assemblées de quartier sont décrites comme des séances plénières, ouvertes à tous et se réunissant au moins trois fois par an. Elles sont organisées et animées par un « collectif quartier » réunissant autour de deux « élus référents » des « habitants référents » volontaires. Les élus référents ont un rôle « d'animateur de la démocratie locale » et sont porteurs et garants des orientations définies par le conseil municipal. Les habitants référents ont un rôle « d'écoute des habitants » et sont des « relais auprès des élus et des services ». Un troisième acteur désigné est le service « mission citoyenneté » dont les agents assurent le lien avec les collectifs, apportent un soutien logistique et réalisent le compte-rendu. De possibles réunions « inter quartier » entre référents sont évoquées pour garantir la cohérence au niveau municipal. Enfin la charte prévoit deux particularités : la possibilité pour les assemblées de quartier de demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour du conseil municipal et la mise à disposition pour chaque assemblée d'un budget spécifique pour permettre la concrétisation de projets ou d'aménagement de l'ordre de 150 000 F ou 22 867 € ; le solde étant attribué à l'interquartier.

Encadré C4-2 - Les conseils de quartier à Lanester

Les conseils de quartier sont créés en 2002 à Lanester. Ils sont au nombre de huit et sont généralement désignés par leur numéro, parfois suivi du nom des différents quartiers historiques regroupés sous cette étiquette. Le zonage des conseils de quartier est inspiré du découpage de l'Insee en Iris (îlots regroupés pour l'information statistique), notamment du fait de l'équilibre démographique qu'il permet. Les objectifs attribués à ces conseils sont :

- Gagner sur la qualité de la décision et améliorer la lisibilité de l'action municipale,
- Enrichir le contenu des projets lanestériens et faciliter leur réalisation et leur appropriation par les habitants,
- Accroître l'efficacité des politiques publiques et améliorer les services rendus aux citoyens.
- Stimuler la citoyenneté, l'écoute, le dialogue, et la transparence,
- Établir une confiance renouvelée, restaurer le débat public, construire avec les citoyens une culture et une pratique de concertation.
- Être un outil d'éducation populaire

Une charte des conseils de quartier regroupant ces objectifs a été votée par le conseil municipal dans sa première version en 2002. Les conseils de quartier sont décrits comme une commission extra-municipale et un outil de démocratie participative, lieu d'information, de concertation, de proposition, d'initiative et d'évaluation. Chaque conseil est constitué d'un collège habitants volontaires, limité à 35 membres et d'un collège d'élus du quartier, limité à 7 membres. Les membres du conseil élisent un président parmi les habitants qui anime le conseil et un bureau composé de huit membres qui prépare et assure le suivi des travaux du conseil de quartier. Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre et ses réunions sont ouvertes aux habitantes non-membres qui peuvent intervenir mais le cas échéant ne prennent pas part aux votes. Le collège habitant est renouvelé par tiers tous les deux ans au cours d'une assemblée de renouvellement. Un membre peut se représenter sans pouvoir effectuer plus de deux mandats consécutifs. Si le quorum des 35 n'est pas atteint un habitant peut devenir membre sans attendre le renouvellement à condition d'un accord de la majorité du conseil. Le compte-rendu est à la charge des conseillers de quartier qui adoptent le précédent en ouverture de séance. Le service citoyenneté assiste le bureau du conseil dans la préparation logistique (invitations, fournitures de bureau, réservation de salles). La charte désigne comme « acteurs des conseils de quartier » : les habitants qui en sont membres au titre de leur « expertise d'usage », les services de la ville pour leur « expertise technique » et les élus « qui détiennent le pouvoir d'arbitrage et de décision. » Au niveau communal, une instance de coordination des conseils de quartier réunit les présidents et les élus référents des conseils de quartier.

*

1 L'inscription territoriale de la participation : le quartier comme unité démocratique ou le local comme frontière ?

Dans la logique des instances, le quartier est à la fois le cadre et l'échelle de la participation aux instances. Le découpage même des différents « conseils » ou « assemblées » de quartier à Lanester et Arcueil renseigne ainsi sur l'appréhension du quartier comme unité démocratique fondamentale. Ce découpage peut se faire en fonction de différents critères, mais il relève avant tout d'un choix administratif. Les quartiers des conseils et des assemblées sont loin de toujours correspondre à un territoire vécu pour les habitants. Nous revenons sur ce point qui constitue un rappel utile du fait que (1.1) l'ancrage territorial n'équivaut pas à un ancrage social, qui ferait par

exemple historiquement sens. Nous abordons ensuite (1.2) les limites fondamentales à la participation qu'impliquent cette inscription territoriale⁶⁵⁰.

1.1 L'ancrage territorial de la participation en partie décorrélé de l'histoire locale

La première limite de la participation est de faire du quartier l'unité démocratique allant de soi. Mais il suffit d'interroger le périmètre et ses critères pour que ce sens commun n'apparaisse plus aussi évident. La notion « d'unité démocratique » s'entend comme brique élémentaire dans le découpage territorial et administratif, mais ne préjuge en rien d'une homogénéité sociale, ni même à l'inverse d'une hétérogénéité : cette préoccupation n'est pas évoquée en lien avec la création des instances, mais comme une conséquence du découpage. Le quartier est envisagé comme l'échelle de participation la plus adéquate avant tout d'un point de vue spatial, hiérarchisant le proche et le lointain en termes de distance ; et ce alors que les promoteurs eux-mêmes peuvent relativiser ce biais en exprimant par exemple que l'ensemble de la ville compte à peine pour un, et potentiellement beaucoup moins, qu'un arrondissement de grande ville. Ainsi, les instances pérennes et territorialisées relèvent (1.1.1) d'un découpage avant tout administratif, qui revient davantage (1.1.2) à faire exister le quartier, qu'à en tenir compte.

1.1.1 Le choix d'un découpage avant tout administratif

A Lanester, le territoire communal est divisé en huit quartiers à partir du zonage de l'Insee, dit IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique).⁶⁵¹ Cette dénomination statistique et administrative ne correspond donc pas à des quartiers historiquement constitués. Chaque conseil est désigné par un numéro qui regroupe plusieurs « quartiers vécus », c'est-à-dire qui ont une dénomination propre. Dès la campagne électorale de 2001, la mise en place de conseils de quartier est annoncée par la liste Lanester Nouvelle Citoyenneté. Leur annonce dans le contrat de mandature élaboré et distribué à cette occasion souligne bien le prisme territorial de l'appréhension de la participation.

« Lanester a pour particularité d'être, à la fois, commune et canton, au sein d'une communauté d'agglomération. Le quartier est l'élément indispensable du développement de la commune. Dans cet esprit, mettons-en place des « Conseils de quartiers ». » (Contrat de mandature 2001-2007, Lanester Ensemble et Autrement, liste Gauche plurielle avec les Verts)

Dans ce paragraphe, qui est le seul qui soit dédié à la « démocratie participative », notion qui n'est pas alors citée en tant que telle, la justification des conseils de quartier se trouve directement accolée à une discussion sur les jeux d'échelles territoriaux et institutionnels qui se recoupent sur le territoire de la commune. Le conseil de quartier semble ainsi présenté comme la brique élémentaire qui ferait défaut aux mille-feuilles des instances représentatives : canton, agglomération, commune. En 2008, un soutien actif de la municipalité suggère même aux élus la création d'un « neuvième quartier » correspondant à un espace numérique « pour les publics

⁶⁵⁰ Pour une synthèse à ce sujet, voir : Loïc BLONDIAUX, « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, 2001, vol. 18, n° 5, p. 44-51 ; Voir aussi : CRAPS (LILLE) et CURAPP (AMIENS), *La démocratie locale*, op. cit.

⁶⁵¹ Chaque Iris est un espace continu regroupant une population entre 1 800 et 5 000 habitants, homogène quant au type d'habitat et dont les limites s'appuient sur les grandes coupures du tissu urbain (voies principales, voies ferrées, cours d'eau...).

rétifs pour tout un tas de raisons aux classiques conseils de quartier ». ⁶⁵² Si cette proposition ne voit pas le jour, elle traduit en creux la logique « spatiale » qu'induisent les conseils de quartier.

À Arcueil le dispositif central et inscrit dans la durée de l'offre de participation depuis 1996 est l'assemblée de quartier ; au nombre de cinq dans un premier temps, pour ensuite passer à six en 2003. Le zonage des assemblées est organisé selon la carte des écoles primaires qui sont pensées comme délimitant chacune un « territoire pertinent, avec une histoire, une mixité sociale, un échange entre les gens qui se retrouvent à la sortie de l'école. » ⁶⁵³ Cette logique se retrouve dans l'organisation des réunions des assemblées de quartier qui se déroulent dans les salles communes et les réfectoires des écoles primaires. Mais ces réunions ne sont pas pour autant dans leur composition un décalque des conseils d'école : parmi les répondants à notre questionnaire, ils ne sont que 11% à se dire membre d'associations de parents d'élèves et ce taux est le même à Arcueil ou à Lanester. Il reste difficile, au-delà de l'importance individuelle que peut avoir cette expérience dans les parcours des participants, de corrélérer ce constat à un effet organisationnel inclus par la référence à la carte scolaire dans l'organisation des assemblées de quartier.

Ce qui importe c'est le fait que ces deux zonages, s'ils sont différents, n'en reposent pas moins sur la même logique : celle d'une continuité géographique et d'un équilibre démographique. La délimitation des instances territoriales de participation ne s'accompagne pas réellement d'une réflexion sur les critères des périmètres ⁶⁵⁴ : il s'agit d'aller au plus simple et d'utiliser l'existant. Contrairement à d'autres politiques impliquant une territorialisation, notamment la géographie prioritaire de la politique de la ville, la question socio-économique ne prévaut pas dans la délimitation des quartiers. Certains d'entre eux sont bien qualifiés de manière informelle en fonction de critères de ce type – « le seizième de Lanester », « le quartier le plus difficile », « le plus délaissé / éloigné » – mais l'approche par les quartiers n'impliquent pas une logique de traitement différentiel. La géographie des quartiers prioritaires désigne des sous-ensembles présents dans certains des quartiers, « la cité x », qui sont souvent abordés comme un sujet à part pour les instances, notamment en termes de mobilisation – difficile – des habitants de ces quartiers dans le quartier.

1.1.2 Une institution du quartier par le dispositif

La référence historique et identitaire à des quartiers qui auraient existé avant les instances ne vaut que partiellement : c'est davantage l'instance et son découpage qui crée le quartier en tant qu'entité, que l'inverse. S'il y a bien des quartiers qui font sens pour les habitants, et notamment les plus anciens, ce sont rarement ceux du périmètre des instances de participation. A Lanester les conseils sont ainsi surtout désignés par leur numéro, et les toponymes utilisés par les participants sont davantage de l'ordre du micro-quartier ou de la rue. La même logique se retrouve à Arcueil, où la délimitation qui semble le plus naturellement faire sens est « bas

⁶⁵² Extrait, correspondance électronique, Archives municipales, maire de Lanester

⁶⁵³ Agent territorial, mission citoyenneté, interview pour le magazine *Montbougé*, juillet 2004

⁶⁵⁴ Jean-Yves AUTHIER, Marie-Hélène BACQUE et France GUERIN-PACE, *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, La Découverte, 2007.

Voir aussi pour une synthèse dans le contexte parisien sur les critères prévalant au découpage des « quartiers de démocratie locale » et leurs implications : Anne-Lise HUMAIN-LAMOURE, « La démocratie locale en quartiers à Paris : une ségrégation territoriale ? », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 2010, n° 10.

d’Arcueil », l’ancien centre-ville proche de Cachan, et plus rarement et par réaction « haut d’Arcueil » ; les autres noms de quartiers fréquemment cités renvoient aux cités HLM : « Irlandais », « Chaperon Vert », « Vache Noire ». La prévalence des quartiers par rapport aux instances de démocratie participative est ainsi toute relative. Les découpages adoptés n’empêchent en rien les nombreuses références à d’autres frontières : quartiers historiques, lotissements, rues. L’instance de quartier est donc en partie un arbitraire qui renvoie à un ensemble de critères urbains et démographiques non déterminés et s’appuyant sur des découpages préexistants, ici l’Insee ou la carte scolaire pour Lanester et Arcueil ; Bruz se passant d’instances de quartier.

La territorialisation des instances de quartiers oscille ainsi entre la référence à un maillage de type administratif, à des territoires fonctionnels et à des territoires vécus⁶⁵⁵ ; dans nos terrains, du point de vue de la mise en œuvre des instances ce sont les deux premières qui prévalent clairement, la dernière logique n’intervient que partiellement dans l’appropriation par les habitants de l’instance et le plus souvent, non pour évoquer le quartier dans son ensemble tel qu’induit par la dénomination de l’instance, mais pour se référer à des sous-ensembles en son sein. Plus exactement, cette référence au quartier de l’instance suit une logique de concernement par rapport à l’instance : plus un individu est investi dans le conseil ou l’assemblée de quartier, plus il va se référer au quartier comme une donnée tangible, ou du moins qu’il s’agit de rendre tangible et de faire exister. Ce n’est plus l’appartenance à un quartier qui donne sens à la participation, mais au contraire l’engagement participatif qui est perçu comme devant donner un sens au quartier. Tandis qu’à l’inverse les plus extérieurs à l’instance, nouveaux participants ou participants intermittents, eux vont se référer à d’autres délimitations, le plus souvent de l’ordre de l’infra-quartier (« lotissement », « rue », « cité ») ou à l’inverse d’ordre communal, niant alors la pertinence du périmètre retenu comme échelle de la participation : trop grand pour prendre en compte toutes les spécificités ou trop petit pour permettre d’aborder de manière pertinente les enjeux.

Tout comme d’autres dispositifs, institutions ou politiques publiques, l’instance territorialisée crée en partie sa délimitation, à partir de données préexistantes, davantage qu’elle ne l’hérite. Mais à la différence des politiques orientées vers un traitement différentiel des populations, les instances de participation doivent couvrir l’ensemble du territoire communal, ce qui rend difficile la délimitation d’un critère socio-économique discriminant, qui rendrait impossible l’équilibre entre les différents quartiers. Le positionnement universaliste et ouvert à tous de la participation dans les assemblées et conseils de quartier impliquent ainsi de s’en tenir à une approche mêlant continuité géographique et équilibre démographique. C’est ce critère qui est le premier dans l’inscription territoriale de la participation par les instances de quartier.

1.2 Le local, le quotidien et la proximité : les enjeux limités des instances

L’idée que la participation démocratique non médiatisée par la représentation ne serait possible qu’au niveau local est une conception ancienne. La communauté serait le périmètre de la possibilité et de la pertinence démocratique. Il faut pourtant rappeler que contre cette évidence, le système représentatif est bien un choix à part entière contre la démocratie directe et non un

⁶⁵⁵ A.-L. HUMAIN-LAMOURE, « La démocratie locale en quartiers à Paris », *op. cit.*, paragr. 18.

simple compromis technique⁶⁵⁶. La question de l'échelle⁶⁵⁷ n'en reste pas moins essentielle et le choix privilégié de l'échelle local dans le développement de l'offre de participation s'inscrit dans la continuité de ce sens commun. Pourtant « l'enracinement micro-local de la démocratie participative ne constitue ni une naturalité démocratique, ni une nécessité logique »⁶⁵⁸. Julien Talpin et Yves Sintomer interrogeant le dilemme entre l'équipement ou le dépassement de la proximité, listent trois phénomènes pour expliquer cette superposition du local et du participatif⁶⁵⁹. Le premier est d'ordre généalogique, en lien avec des racines autogestionnaires et le développement des luttes urbaines⁶⁶⁰, qui ont influencée en réaction la politique de la ville et la genèse du « quartier » en tant que catégorie d'action publique⁶⁶¹. La quête du « vivre ensemble » et du « lien social » s'inséreraient dans cette naturalité de l'enracinement. Le deuxième est d'ordre politique, en lien avec la vocation attribuée à la participation de rapprocher gouvernés et gouvernants, là encore le local serait l'espace logique de cette quête de proximité⁶⁶². Enfin le troisième, d'ordre épistémologique, est lié à la promotion de l'expertise d'usage : la valorisation de la compétence citoyenne à travers cet argument lie de fait participation et cadre de vie, environnement local. Ainsi « le savoir d'usage tend à enfermer la participation dans la proximité ou le sectoriel »⁶⁶³. Cette intégration du savoir d'usage dans l'action publique est un appui fort pour le développement de la participation et sa justification au côté des expertises techniques, mais elle sous-tend aussi que « les profanes sont illégitimes pour intervenir à toute autre échelle que celle du proche, du quotidien et donc du quartier »⁶⁶⁴.

Si le localisme n'est pas qu'une limite, puisqu'il a pu à l'inverse bel et bien être avancé comme argument d'une possible réappropriation⁶⁶⁵, force est de constater que cet horizon rappelle les limites par ailleurs plus largement entrevues dans le cadre des lois de décentralisation⁶⁶⁶. De fait avec la réforme de l'intercommunalité le développement de la démocratie participative à l'échelle infra-communale peut donner l'impression que la relocalisation de la discussion est concomitante de la délocalisation de la décision⁶⁶⁷. C'est donc un double mouvement de

⁶⁵⁶ J. RANCIERE, *La haine de la démocratie*, op. cit. ; B. MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, op. cit.

⁶⁵⁷ Antoine VERGNE, « Réussir le “changement d'échelle” dans la démocratie participative », Bordeaux, GIS Démocratie et Participation, Actes des 3èmes journées doctorales sur la participation et la démocratie participative, 2013.

⁶⁵⁸ Yves SINTOMER et Julien TALPIN (dir.), *La démocratie participative au-delà de la proximité: Le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 12 ; Voir aussi : Guillaume GOURGUES, « La participation contre la taille. La démonstration de la démocratie participative régionalisée », in Yves SINTOMER et Julien TALPIN (dir.), *La démocratie participative au-delà de la proximité: Le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 127-144.

⁶⁵⁹ Y. SINTOMER et J. TALPIN (dir.), *La démocratie participative au-delà de la proximité*, op. cit., p. 12-14.

⁶⁶⁰ Jean-Pierre GAUDIN, « Politiques publiques : dispositifs participatifs et démocratie », in Olivier GIRAUD et Philippe WARIN (dir.), *Politiques publiques et démocratie*, Paris, La Découverte, 2008, p. 263-280, p. 266-268 ; § « De l'horizon autogestionnaire à une démocratie de proximité ».

⁶⁶¹ Sylvie TISSOT, *L'État et les quartiers: genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil, 2007.

⁶⁶² Magali NONJON, « Les usages de la proximité dans le champ participatif », in Christian LE BART et Rémi LEFEBVRE (dir.), *La proximité en politique*, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 169-181.

⁶⁶³ Y. SINTOMER, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », op. cit., p. 118.

⁶⁶⁴ Y. SINTOMER et J. TALPIN (dir.), *La démocratie participative au-delà de la proximité*, op. cit., p. 13.

⁶⁶⁵ A. ROUX, *50 ans de démocratie locale*, op. cit.

Plus largement dans le milieu militant, nous pensons aussi à l'écho qu'a pu avoir l'ouvrage et le documentaire souvent cités dans le milieu participationniste : Coline SERREAU, *Solutions locales pour un désordre global*, Arles, Actes Sud, 2010.

⁶⁶⁶ M. PAOLETTI, *Décentraliser d'accord, démocratiser d'abord*, op. cit.

⁶⁶⁷ F. DESAGE et D. GUERANGER, *La politique confisquée*, op. cit.

rapprochement de la concertation et d'éloignement de la décision qui signe une des tensions principales de la démocratie locale.

Ici nous revenons sur les données de notre enquête pour confirmer ce prisme du local et ce qu'il implique pour la participation. Nous proposons ainsi une illustration empirique de ce constat largement partagé, par les acteurs de la participation, qu'ils soient élus, agents, habitants, praticiens ou chercheurs. Nous retenons principalement deux aspects particulièrement prégnant dans nos observations, d'abord (1.2.1) le constat de l'impossible montée en généralité des enjeux et ensuite (1.2.2) la récurrence d'une assimilation de fait entre participation et proximité.

1.2.1 *Les tracasseries du quotidien : demandes récurrentes et cadrages ambivalents*

Le prisme de l'ordinaire et du quotidien est une impression première de l'observation. Au-delà l'extrait de journal de terrain présenté ci-dessous, il serait aisé de multiplier les extraits d'entretien.

« Quelques prises de parole individuelles s'enchaînent. **Différents sujets sont abordés : hygiène, rats dans le quartier, problème de salubrité et de circulation sur le trottoir, travaux dans une rue. Ces sujets semblent relativement habituels pour l'assemblée de quartier.** Les prises de parole qui s'enchaînent sont polémiques, voire revêches, je sens une certaine tension dans la reformulation de demandes récurrentes. « On nous parle de "projets" moi je vais plutôt parler du quotidien », « on veut du concret » : mosquée, poubelles, dépôts sauvages, foyer de migrants, squats, cambriolage. **Les thèmes du « cadre de vie » et de la « sécurité » occupent l'espace de discussion.** Les réponses à ces prises de parole éparpillées sont peu précises, et il est difficile pour les élus de donner pleinement satisfaction aux détails demandés. Peu de place est laissée à la poursuite des échanges et les élus semblent surtout tenter de gérer au mieux les reproches et de ne pas perdre la face. » (Observation, extrait du journal de terrain, assemblée de quartier Arcueil, octobre 2014)

La tonalité est généralement dépréciative, mais pas tant pour juger la valeur des sujets et leur caractère trivial, que pour exprimer une lassitude face à leur récurrence ou au contraire l'absence de prise en compte pour des demandes qui concernent des « petites choses » dont le traitement semble pouvoir se faire rapidement : « plein de choses à faire et qui coûtent pas cher [...] coups de fil, paperasse... alors que c'est simple. A un moment t'en as ras-le-bol de répéter »⁶⁶⁸. Une habitante référente résume à ce propos l'impossibilité d'un ordre du jour alternatif.

« La dernière fois on a discuté et on se disait que ça serait bien que les gens sachent où vont leurs **impôts locaux, où va l'argent**. Du coup une des élues a fait un petit topo pendant une demi-heure. [...] ça a bien plu, les gens ont été je pense assez contents de voir où passait l'argent et comment la mairie gère les budgets en général.

Il y a eu beaucoup de questions là-dessus ?

Non, franchement non. Je vous dis **les questions principales ça revient à tout ce qui est incivilité, quartier, travaux, logements...** [...] **Vraiment on parle que de ça**, personne ne parle de politique, personne ne parle de social, les gens s'intéressent vraiment à leur quartier. » (Entretien 75, Arcueil, mars 2015, Yasmina, 45 ans, En recherche d'emploi, Entre 5 et 10 ans ; Habitant référent)

Les assemblées ne seraient ainsi pas perçues comme un lieu de débat, et encore moins d'organisation, mais comme un espace d'expression pour faire remonter des demandes et interpeller les élus. Si la caricature des poubelles et des crottes de chien n'est jamais loin, ces sujets peuvent aussi être traités au travers d'un fort investissement et avec une certaine

⁶⁶⁸ Entretien 23, Lanester, oct. 2013, Magali, 48 ans, Mère au foyer, Entre 20 et 30 ans ; Présidente CQ. Intervention de son mari, qui explique pourquoi il ne vient plus au conseil de quartier.

technicité : usage de la photographie et de la retouche, relevés localisés, envoi de courrier aux autorités, à la presse, création de comptes dédiés sur les réseaux sociaux ... l'apparente trivialité des sujets n'est pas incompatible avec la mobilisation de ressources qui s'apparentent à un capital militant⁶⁶⁹.

« Je trouvais que ça n'avancait pas, et il n'y avait pas... pas trop d'assemblées. Donc j'ai pris le mordant et j'ai fait un tour du quartier, ici, j'ai fait des photos. [...] Il y a eu une assemblée de quartier après et lors de cette assemblée de quartier, j'ai fait une photo de devant chez moi et je l'ai repris sur Photoshop, et **à chaque crotte de chiens j'ai mis un point rouge, parce que j'aime bien aussi les actions... un petit peu mettre les gens au pied du mur.** [...] J'ai pris ma photo et je l'ai fait passer dans l'assemblée. Alors effectivement cela a jeté un froid. [...] Celui qui s'occupe de la mission citoyenneté m'a pris à part à la fin de la réunion et **m'a dit « je te remercie pour les photos, ça nous a permis de les envoyer à l'office, à la maison de val de bièvre. Tout ça pour leur dire : voilà les problèmes qui ne sont pas résolus, voilà des photos.** » J'avais remué là, j'avais vraiment remué là. Et si je vois que ça n'avance pas, je pense que je referai cette opération. » (Entretien 71, Arcueil, nov. 2014, Joël, 63 ans, Retraité. Contrôleur de budget, Plus de 30 ans ; Habitant référent)

Là où il ne peut sembler n'être question « que » de crottes de chien, ce sont des problèmes plus larges de relations entre différentes autorités locales, de partage et de superposition de compétences non assumées qui sont en jeu. Ce traitement des problèmes quotidiens, de la sécurité et de la salubrité, sont perçus par les habitants co-organisateurs comme une étape nécessaire de la participation. Ces sujets sont ainsi souvent présentés comme ceux devant être réglés dans un premier temps, et qui sont par ailleurs susceptibles de parler au plus grand nombre, pour ensuite permettre de développer des projets autres⁶⁷⁰. Mais ces questions de gestion urbaine de proximité relèvent par essence d'un chantier permanent et ne sont de fait jamais pleinement évacuées, d'autant plus que les dispositifs participatifs sont régulièrement relancés au fil des élections ou attirent ponctuellement de nouveaux habitants qui relancent ces demandes. Ainsi quelle que soit la période durant laquelle ils ont fréquenté le dispositif, la récurrence de ces demandes reste constante. Ces sujets récurrents constituent bel et bien le fond de l'air des instances participatives. Leur persistance peut donner l'impression d'une tâche sans fin. Ainsi faire de la « gestion urbaine de proximité » un préalable qui devrait être résolu pour ensuite développer d'autres sujets est une limite forte et intrinsèque des instances participatives : l'horizon toujours repoussée d'une assemblée sans problèmes du quotidien pouvant traiter des « vrais problèmes », qui ne sont eux jamais définis, ressemble à bien des égards à un tonneau percé des Danaïdes où viendraient toujours se déverser les doléances des habitants.

Un point qu'il apparaît cependant important de souligner, est que ce n'est pas tant de confiner les instances de quartier dans des problématiques de gestion urbaine de proximité qui semblent déranger les promoteurs de l'offre de participation, que la façon dont ces sujets sont traités. Ainsi, nous observons que des assemblées sont désignées comme de « bons élèves », mais surtout du fait d'un changement de forme, plus que de fond. Par exemple, dans une assemblée de quartier à Arcueil, auparavant désignée comme la plus délaissée et la moins productive, c'est le renouvellement du profil des habitants référents qui amène les élus au constat d'une meilleure dynamique. Les sujets abordés sont toujours ceux de la gestion de proximité, mais ils le sont sous un angle « professionnel ». Un des nouveaux participants a par exemple développé un « outil de

⁶⁶⁹ Frédérique MATONTI et Franck POUPEAU, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2004, vol. 155, n° 5, p. 4-11.

⁶⁷⁰ Voir plus loin, encadré C4-3 : L'inertie et l'ironie d'une assemblée contestée dans son fonctionnement

suivi informatisé » pour inventorier les différents problèmes, permettant de les faire remonter aux services mais aussi d'alimenter l'assemblée de quartier en données et en représentation : une carte du quartier avec différents pictogrammes pour chaque type de sujet et différentes couleurs pour juger de l'état d'avancement de résolution du problème. L'habitant en question importe cette pratique de son expérience professionnelle de « gestion de projet » en tant que consultant dans le secteur bancaire ; « tout ça c'est aussi lié à mon activité professionnelle, à la méthodologie de projet »⁶⁷¹.

Ici ce n'est donc pas tant le fait de passer à autre chose qui est valorisé, qu'une approche professionnalisée, perçue comme rationnelle et constructive des enjeux du quotidien, par opposition à l'ambiance très émotive et colérique de l'assemblée de quartier à laquelle fait face le nouveau collectif présentant ses travaux ; « le tir aux pigeons » pour reprendre un terme récurrent chez les organisateurs. Ce soir là l'élue demande régulièrement à une salle agitée de « respecter le travail effectué » et l'agent territorial confie en conclusion cette sentence opposant les habitants au collectif renouvelé : « tu vois, c'est quand même d'un autre niveau »⁶⁷². L'incompréhension entre la scène et la salle lors de cette soirée recouvre ainsi plusieurs niveaux d'opposition.

Le renouvellement générationnel et social de l'assemblée de quartier semble ainsi avoir un effet sur la façon de traiter les enjeux, en les technicisant, ici de manière visible et paradigmatique du fait du profil professionnel de quelques nouveaux membres du collectif, mais aussi en les liant plus explicitement à des demandes d'amélioration du cadre de vie recoupant un intérêt commun. Si cela ne change pas de manière substantielle l'agenda des rencontres qui reste centré sur des thématiques relevant de la gestion urbaine de proximité, cela permet d'avoir une dynamique perçue comme plus constructive entre les élus et ces nouveaux habitants. C'est une progression de ce type que l'élue souligne lorsqu'elle fait le bilan de cette nouvelle vague d'assemblée de quartiers en distinguant celles qui fonctionnent et ne fonctionnent pas, soulignant comment ce nouveau traitement « a permis de mettre les services dans une dynamique »⁶⁷³, illustrant aussi comment les changements dans les profils des participants ont des effets perceptibles sur le circuit administratif de la participation. Nous observons ici comment le profil spécifique des personnes nouvellement investies dans le collectif – « des jeunes urbains, typiquement le genre de profil qu'on souhaite attirer car c'est ceux qui ont arrêté rapidement à la mandature précédente »⁶⁷⁴ - rend cette assemblée prometteuse, quand elle était qualifiée auparavant de la plus difficile, celle où « on a laissé pourrir la situation » pour reprendre les termes d'un fonctionnaire.

Lors d'une formation organisée avec les élus de quartier, un professionnel de la participation vient présenter différentes techniques d'animation⁶⁷⁵. Une élue, d'une des assemblées perçues comme les plus difficiles, liste lors d'un tour de table dédié aux « principales réflexions que vous inspirent vos premières expériences », trois questions qui résument parfaitement les enjeux

⁶⁷¹ Entretien 77, Arcueil, mars 2015, Jean-Luc, 37 ans, Consultant en banque, Entre 3 et 5 ans ; Habitant référent - assemblée de quartier

⁶⁷² Observations, journal de terrain, assemblée de quartier, Arcueil, octobre 2014

⁶⁷³ Entretien 89, Arcueil, mars 2015, Virginie, 38 ans, Assistante député-maire, Entre 10 et 20 ans ; Elu, PS, adjoint à la démocratie participative (depuis 2014), élue référente d'assemblée de quartier (2008-2014)

⁶⁷⁴ Discussion, extrait du journal de terrain, fonctionnaire territorial, Arcueil, mars 2015

⁶⁷⁵ « Séminaire des élus référents de quartier », animé par un consultant dans le cadre d'un marché public d'accompagnement des élus, Observation, 22 novembre 2014

évoqués jusqu'ici : comment gérer et rebondir sur l'histoire passée ? Comment travailler la mixité anciens, nouveaux ? Doit-on se limiter aux tracas du quotidien on peut-on être porteurs de réflexions sociétales et politiques ?⁶⁷⁶ L'élue s'interroge sur l'entre soi de l'assemblée de quartier, le fait que la plupart des participants soient d'un même cercle et sur la récurrence des sujets du quotidien, la difficulté d'en sortir, voire même la pertinence d'effectivement le faire. Une telle observation est d'autant plus frappante qu'elle précède la tenue de l'assemblée de cette élue, nous rappelant à quel point ces sujets sont largement récurrents, connus et anticipés, par des élus, qui par avance jugent qu'il faudrait aller au-delà sans pour autant y réussir. Les conseils prodigués ce jour par l'animateur tendraient d'ailleurs plutôt à renforcer cette tendance qu'à la circonscrire, le consultant insistant surtout le besoin des élus de « ne pas se mettre en situation de se voir reprochés des choses » et « plutôt que des assemblées de quartier contre la mairie, faire que le désaccord soit entre eux, pour se remettre dans le rôle d'élus, de la démocratie représentative : prendre des décisions, savoir trancher, valider ou pas »⁶⁷⁷. Le consultant assume ici en quelque sorte une double casquette de professionnel de la concertation et de conseiller en communication, ce faisant il incite d'un côté à sortir des enjeux quotidiens, tout en soulignant les risques qu'il y a à le faire.

Le point important qui nous semble ressortir de ces éléments connus est qu'ils sont au fondement des tensions de la logique de l'offre de participation. Ainsi, la frontière entre des instances productives ou contre-productives s'avère relativement fluctuante et assurément ténue. Nous avons choisi d'illustrer cette thématique de la difficile montée en généralité dans les dispositifs participatifs en revenant principalement sur le cas d'Arcueil, car nous avons pu avoir davantage d'observations directes sur ce terrain ; mais les mêmes remarques peuvent être formulées à partir des autres cas à partir de données déclaratives. Il n'est pas ici simplement question de relever l'ordinarité des enjeux discutés par ces assemblées, mais aussi de saisir les ambivalences des promoteurs par rapport à ce fait. Les élus ou les techniciens ne semblent pas radicalement contre la perspective d'assemblées limitées à des enjeux locaux. Ce qui importe en premier, c'est que leur évocation se fasse en respectant le cadre formel du dispositif ou l'outrepasse dans un sens qu'eux-mêmes valorisent, par exemple selon un mode professionnel, voire managériale ; en d'autres termes : les tracas du quotidien gagnent à être géo-localisés et assortis d'un outil de suivi et d'évaluation.

1.2.2 L'horizon indépassable du local et la frontière intercommunale

Cette récurrence du quotidien peut aussi s'objectiver au travers des traces que produisent dans le temps long ces instances. Ainsi à Lanester, les conseils de quartier produisent des « fiches »⁶⁷⁸ recensant l'ensemble de leurs demandes. Les archives couvrent la période entre 2006 et 2013, durant laquelle 661 fiches ont été recensées par les services. Parmi les huit conseils, les plus prolifiques produisent plus de 200 ou 100 fiches, mais pour les trois-quarts d'entre eux le nombre tourne autour d'une cinquantaine. Les remontées par le conseil de quartier consistent dans leur écrasante majorité en des demandes adressées aux services techniques. Après avoir recodé ces

⁶⁷⁶ *Ibid.* D'après photographie des « supports » affichés suite à ce tour de table.

⁶⁷⁷ Carnet de terrain, séminaire de formation des élus de quartier, prise de parole de conclusion de la matinée par le consultant, Arcueil, novembre 2014

⁶⁷⁸ Nous revenons sur ce système dans le chapitre suivant dans la section dédiée à la « mise en administration ».

fiches par thématiques, les sujets qui ressortent le plus sont : stationnement et circulation (30%) ; entretien, rénovation et aménagement de rue ou de voirie (16%) ; espaces verts (7%) ; nuisances sonores (6%) ; propreté de la commune (5%) et ramassage des déchets (4%)⁶⁷⁹.

Dans le cas des instances de quartier, l'échelle de la participation se retrouve donc dans le contenu de l'instance participative, et c'est souvent de là que découlent les critiques apportées aux conseils de quartier : à la fois de la part de ceux qui jugent cet horizon trop limitatif et aussi de la part de ceux qui revendiquent l'importance de ces sujets, mais qui ne se satisfont pas de la prise en compte de leurs demandes par la municipalité. L'offre de participation a ainsi le défaut fondamental d'être à la fois « trop peu » et « pas assez ». Ainsi le (micro)local est l'échelle de la participation, mais il en devient aussi le cadre : quand bien même les appels à ne pas s'enfermer dans des sujets de proximité sont formulés par des élus ou certains conseillers de quartier, la participation se fait pour et par le biais de la référence au quartier. Cette quête des sujets est d'ailleurs une difficulté souvent rappelée par les participants comme les élus.

« Donc au départ ça s'est bien lancé, c'était bien... la difficulté après c'est les sujets de la ville, les « vrais » sujets quoi. Trouver des sujets qui vraiment puissent parler de choses qui intéressent tout le monde, où on peut vraiment donner son avis. C'est la difficulté de l'exercice. Des sujets pertinents, qui sont d'intérêt général. C'est compliqué. **Maintenant que je suis de l'autre côté** je me rends compte que c'est compliqué, parce que les délais de décision à respecter, ce n'est pas toujours conciliable... Et souvent les sujets la municipalité veut pas les aborder trop tôt non plus » Entretien 57, Lanester, sept. 2014, Patrick, 55 ans, Cadre SNCF, Entre 10 et 20 ans ; Ancien président CQ, élu, adjoint aux sports, aux finances depuis 2008)

Ce n'est pas en soi un résultat très étonnant que de faire le constat que les enjeux de la démocratie locale soient avant tout des sujets d'intérêt local. Cette référence au local, au terrain, au quotidien, dépasse d'ailleurs largement le périmètre de la démocratie participative et inspire plus largement l'ensemble des modalités de l'action publique⁶⁸⁰. Dans nos cas, ces enjeux sont d'abord ceux qui ont traités aux compétences de l'institution organisatrice de l'offre de participation. Les limites de l'offre institutionnelle de participation permettent aussi de saisir celles de l'institution municipale. Ainsi, la référence à l'agglomération revient souvent comme une forme d'impasse, une frontière venant justifier une absence de réponse aux questions des participants, une impossibilité d'action ; « ça concerne l'agglo » devenant un synonyme de non-prise en compte des demandes. Certains habitants se contentent de regretter cette litanie se faisant solidaires des élus municipaux, actant la perte de leurs compétences et constituant l'agglomération comme un horizon inatteignable, d'autres ne désarment pas et font remarquer que les élus de l'agglomération sont aussi des élus municipaux. En tous les cas une capacité d'orientation dans le « millefeuille territorial » est une des compétences les plus fréquemment acquises par les participants. Mais les plus politisés soulignent aussi l'utile paravent que constitue cette référence à l'agglomération. Ainsi que le relève un militant local, démissionnaire du rassemblement politique local et du conseil de quartier : « mais les élus je leur dis, qu'ils sont aussi à l'agglo, que l'agglo c'est aussi eux [...] A 1800 par mois, ils font rien ? Il ne se passe

⁶⁷⁹ Le tiers restant concerne des sujets comme : éclairage, nouvel équipement municipal, proposition d'évènement, transport collectif, organisation du conseil de quartier, incivilités ou toponymie, qui regroupent chacun entre une dizaine et une vingtaine de fiches sur la période.

⁶⁸⁰ Philippe GENESTIER, Samira OUARDI et Juliette RENNES, « Le paradigme localiste au secours de l'action publique démocratique », *Mots. Les langages du politique*, 2007, n° 83, p. 69-80.

rien ? »⁶⁸¹. Pourtant le transfert de compétences vers le niveau intercommunal a des traductions concrètes et quotidiennes : les lignes de bus, le ramassage des déchets, les publications dans les boîtes aux lettres... toute une constellation d'indices dessinent la proximité de l'agglomération, qui pourtant paraît bien lointaine. Ces remarques rappellent le paradoxe qu'il y a à faire de l'espace communal l'espace de la participation, alors que l'espace de la décision est de plus en plus intercommunal⁶⁸².

Cette limite de la proximité rend remarquable le fait qu'au-delà de la référence première aux quartiers, « l'interquartier » tend à devenir un enjeu récurrent et est régulièrement pointé comme une limite forte des politiques de participation fondée en premier lieu sur des instances de quartier. A Arcueil comme à Lanester, il s'est mis en place au fil du temps une forme de coopération entre les quartiers, mais qui ne concerne que les habitants les plus investis dans chaque instance de quartier - réunions des présidents de conseils de quartier ou des habitants référents des assemblées de quartier - et qui n'a pas eu d'effet substantiel sur la structure de l'offre de participation où les réunions de quartier demeurent centrales. L'assimilation forte entre participation et proximité est ainsi un point de convergence de nos cas.

2 Des instances institutionnelles prescriptives de normes et de rôles

Les instances définissent un certain format de participation. Par la suite nous ne répétons pas à chaque fois les deux caractères fondamentaux des instances participatives : pérennes et territorialisées ; qui sont sous-entendus par l'emploi du terme instance. Mais ces critères de définition sont bien ceux qui définissent les instances comme dispositif prescriptif de normes et de rôles. Le fait que la participation soit pérenne et liée à un territoire, va avec toute une série d'implications, comme la réitération de la participation, la possibilité de devenir membres et les attendus liés aux sujets à aborder ou à éviter. La mise en forme de la participation comprend ainsi des éléments organisationnels (régularité, lieu, aménagement) et statutaires (adhésion, mission). Autant d'éléments qui relèvent d'un cadrage de la participation par le dispositif et qui viennent définir ce qui en relève ou non, le champ et le hors-champ.

Nous évoquons cette mise en forme de la participation et la prescription de rôles induite pour les participants. Nous revenons d'abord sur (2.1) le caractère formel des instances pérennes, qui va aussi avec un formalisme certain. Puis nous abordons le fait que ces instances (2.2) s'avèrent prescriptives de conduites normatives en matière de participation, que nous illustrons ensuite par un des traits les plus visibles : l'évitement du politique⁶⁸³.

2.1 Le formalisme des instances pérennes : une institutionnalisation symbolique

Les instances de quartier semblent renvoyer à deux principales sources formelles d'inspiration : le conseil municipal et l'assemblée générale associative. A Lanester, l'installation

⁶⁸¹ Entretien 50, Lanester, juillet 2014, Alain, 64 ans, Retraité. Technicien, construction navale, Natif ; Conseiller de quartier, militant associatif

⁶⁸² F. DESAGE et D. GUERANGER, *La politique confisquée*, op. cit.

On note en ce sens les tentatives récentes de faire émerger la question de la mise en participation de l'action publique intercommunale, par exemple dans des territoires comme Rennes ou Grenoble.

⁶⁸³ Nina ELIASOPH, *Avoiding Politics: How Americans Produce Apathy in Everyday Life*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

des conseils de quartier se fait au printemps 2002, un an après les élections municipales. Ces instances de démocratie participative s'avèrent formellement pensées en miroir du conseil municipal. L'élément de comparaison le plus cité en ce sens est le nombre de conseillers de quartier : limité à trente-cinq, en décalque du conseil municipal. Le conseil est par ailleurs organisé selon une hiérarchie statutaire entre les fonctions de conseillers de quartier, de membres du bureau et de président, qui rappelle la distinction entre conseiller municipal, adjoint ou membre du bureau municipal et maire. Les conseillers de quartier sont élus pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois. A Arcueil, l'assemblée de quartier est organisée par un collectif d'habitants référents réunis autour d'un élu de quartier qui a en charge l'organisation et l'animation des assemblées. Le collectif d'habitants référents réunit une dizaine d'individus dont généralement entre trois et cinq sont effectivement actifs. Il n'y a pas en soi de membres des assemblées de quartier. Celles-ci sont présentées comme des plénières ouvertes à l'ensemble des habitants, organisées par le collectif d'habitants référents sous la gouverne de l'élu de quartier.

La structure des instances participatives se retrouve dans la scénographie des réunions. Une même description ressort, sans qu'il y ait de norme explicite : à Lanester, le bureau est à part avec les membres du conseil, par exemple en U autour d'une table, tandis que les habitants non-membres prennent place sur des rangées de chaise, derrière ou en leur faisant face. A Arcueil, tous les participants sont installés en rangée de chaise, sans table, avec les membres du collectif habitant qui occupent les premiers rangs, l'élu de quartier anime debout, face aux participants, avec à ses côtés un représentant du collectif habitant qui intervient éventuellement. Cette question de la disposition de la réunion est un point régulièrement abordé en lien avec la question des formations dispensées par des intervenants extérieurs. Nous avons assisté directement à quelques exemples de telles recommandations et plusieurs participants nous ont rapportés de telles propositions. Parmi les plus récurrentes, il y a cette demande souvent formulée d'adopter un « format cabaret »⁶⁸⁴ pour permettre l'organisation d'échanges en sous-groupe. Mais des résistances de différents ordres, certaines cognitives valorisant la forme de l'échange en groupe entier, d'autres pratiques du fait de la manutention des tables et du manque d'espace, ont fait que le format classique de la réunion a toujours été privilégié.

Par ailleurs, les différences formelles, d'ordre statutaire, repérables entre les villes ne se traduisent pas par des écarts forts dans la pratique, par exemple le collectif d'habitants référents arcueillais est l'équivalent du bureau du conseil de quartier lanestérien. Les deux ont pour tâche de se réunir à intervalles réguliers entre les séances publiques ouvertes aux habitants pour les préparer. La question du statut n'a ainsi pas toujours toutes les implications qu'elle pourrait recouvrir. Par exemple la question du statut de membre enregistré ou non de l'instance ne se pose effectivement que lors du recours au vote pour faire aboutir un débat ou une décision. D'après les textes, dans les conseils seuls les membres déclarés sont censés avoir le droit de vote, tandis que dans les assemblées le vote est général ; rappelant les deux modèles formels du conseil

⁶⁸⁴ Les participants sont regroupés autour de tables, par sous-groupe de 5 à 7 participants, face à une scène d'où parle l'animateur de la soirée. La taille des groupes pouvant nécessiter la présence d'un animateur à chaque table. Les professionnels de la participation ont développé toute une « science » de l'organisation dans l'espace, argumentant chaque disposition en fonction de différents objectifs, que chaque configuration permettrait plus ou moins d'atteindre.

Voir par exemple ce guide : Paul COLLINS, « Guidelines for Meeting Room Seating Arrangements », 2004, En ligne : http://www.midwest-facilitators.net/downloads/meeting_room_configurations_v5.pdf

municipal et de l'assemblée générale associative. Mais cette distinction *de jure* ne se traduit pas pleinement *de facto* : à Lanester, des présidents de conseil assument de ne pas faire cette distinction ou a minima de reporter également les votes des habitants ; à Arcueil, le recours au vote n'est pas prévu et est laissé au bon vouloir de chaque collectif. Ce faible recours au vote, sous quelque forme que ce soit, est d'ailleurs une constante des instances participatives⁶⁸⁵, qui interroge au vu de l'insistance sur les aspects formels.

Ainsi, beaucoup des dispositions prises autour des instances sont des règles de papier, qui ne se voient pas nécessairement concrétisées. C'est une observation qui concerne la plupart des dispositifs participatifs institutionnels, qui s'avèrent dimensionnés pour accueillir un nombre de participants bien supérieurs à ceux effectivement engagés régulièrement. Dans les faits, quelle que soit la modalité retenue pour désigner les conseillers de quartier, c'est l'appel aux bonnes volontés qui prime. Ainsi à Lanester, la limite de 35 membres n'est effectivement atteinte que lors du lancement et par la suite le renouvellement des conseils n'implique aucune sélectivité.

« Les premières années, les conseils de quartiers c'était 35 personnes maximum, 35 habitants... du collège habitants. Et ensuite 8 élus maximum, habitant le quartier en principe. **Première année on avait une quinzaine de personne sur liste d'attente.** Élections au bout de deux ans, là on était ric-rac, **personne sur les listes d'attentes.** Deux ans après, **on a pas fait les 35** Et voilà ça continue. » (Entretien 63, Lanester, sept. 2014, Rémy, 63 ans, Retraité. Militaire, Plus de 20 ans ; Ancien président CQ)

Bien des règles ne trouvent ainsi tout simplement pas l'opportunité de se concrétiser. En ce qui concerne le recrutement, seul le choix des membres du bureau et du président à Lanester ou des référents à Arcueil, font réellement l'objet d'un processus de désignation, qui vise davantage à faire émerger les bonnes volontés qu'à départager des candidats trop nombreux. Et c'est lorsqu'en quelques occasions la situation est inverse, avec une désignation compétitive, voire contestée, que le caractère cadré et réglementé de l'instance ressort plus spécifiquement.

« Je me suis présenté, **quelqu'un a contesté mon élection à cette époque-là, en se basant sur la charte.** Et j'ai dit « ben non, tu lis mal la charte... » [...] il n'avait pas été réélu, moi j'avais été élu... Donc il avait remué au niveau de la citoyenneté pour voir ce qui s'était passé et puis l'élue à la citoyenneté s'était excusée [...] **après ils ont remodifié la charte pour bien préciser que l'interprétation** de la charte faisait que... » (Entretien 53, Lanester, sept. 2014, Joël, 61 ans, Retraité. Militaire, Entre 10 et 20 ans ; Président CQ)

Nous ne rentrons pas dans le détail de cet épisode parmi d'autres, qui vaut d'abord comme illustration du formalisme des instances pérennes. Les exemples de crispation autour des procédures et des règles à respecter rappellent le caractère institutionnel de l'offre de participation et son statut juridique de commission extra-municipale. Nous revenons par la suite sur l'importance que recouvrent la production et l'actualisation régulière de chartes et de règlements, qui traduisent ce trait propre des instances pérennes et interrogent leur institutionnalisation. Ce qui nous semble important à ce stade c'est de noter en quoi ces règles ne sont pas uniquement le fait de l'autorité organisatrice (élus, agents), mais bien une demande des participants eux-mêmes qui réclament cette mise en cohérence de leurs pratiques. Ces demandes ponctuelles vont en partie avec l'idée de reconnaissance de leur engagement.

⁶⁸⁵ Loïc BLONDIAUX, « Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier », in Loïc BLONDIAUX (dir.), *La démocratie locale: représentation, participation et espace public*, Presses universitaires de France, 1999, p. 366-404.

Ainsi, lorsque le renouvellement des assemblées est mis à l'ordre du jour d'une réunion inter-quartier à Arcueil en mars 2016, l'enjeu d'une reconnaissance statutaire de l'engagement dans les assemblées est central. Cette réunion réunit une dizaine d'habitants, un faible nombre qui tranche avec la mobilisation relativement élevée dans les assemblées de quartier observées à l'automne 2014, qui avaient réuni un peu plus de 200 personnes en six réunions, mais qui n'ont pas permis s'assurer un fort recrutement pour les collectifs d'habitants référents. L'élue résume sa volonté comme une envie « d'en finir avec les plénières et leur format tir aux pigeons », pour mettre en place un dispositif plus délibératif, prenant davantage la forme d'un « conseil » plutôt que d'une « assemblée ». L'évolution n'est ainsi pas que sémantique et traduit bel et bien l'hypothèse d'un changement du format du dispositif, avec un groupe plus stabilisé et reconnu par un « statut » de conseiller de quartier, dont le rôle reste à inventer. Ne plus « être dans ce dispositif de plénière tous les trois mois », mais mettre en place une « instance municipale qui a vocation à devenir autonome »⁶⁸⁶. Il s'observe ainsi entre nos deux terrains un certain rapprochement qui effacerait les quelques différences observables. Ces deux cas sont à bien des égards typiques de la façon de penser la mise en forme de la participation au sein d'un dispositif pérenne territorialisé.

2.2 La mise en scène et la prescription de rôles : l'enrôlement des participants

Les instances impliquent de la part des participants la tenue de rôles et une certaine ligne de conduite attenante : des habitants « assistent » au conseil, les membres y « participent », le bureau l'a « préparé » avec le président qui « l'anime ». Un rôle renvoie à « l'ensemble des comportements qui sont liés à la position qu'on occupe et qui permettent de faire exister cette position »⁶⁸⁷. Il comprend autant les prescriptions institutionnelles que les appropriations qu'en ont les acteurs, qui peuvent « composer » avec leur rôle, tout en devant s'y conformer⁶⁸⁸. Ainsi, il ne faut exagérer la capacité prescriptive de l'instance. Dans les faits une certaine latitude est laissée aux individus et cette répartition des rôles peut être fluctuante d'un conseil à l'autre. Certains référents font « à leur façon » et la notion de rôle sert surtout de critère normatif permettant par exemple de qualifier la subtile différence entre un « bon » ou un « mauvais » président de conseil de quartier.

« Il se trouve que ça fait au moins un an... parce que bon la présidente pense que **c'est sans doute pas la peine de faire des réunions (rires)**... c'est vrai qu'il y a pas toujours matière, enfin **il faut aller à la pêche à la matière [...]** Si on fait pas ça, ça remonte pas [...] du coup pas de matière, du coup pas de réunions. [...] **Président de conseil de quartier c'est une certaine compétence...** [...] je veux pas mettre mon action en avant, mais j'avais quand même l'impression que quand j'étais président... j'allais régulièrement à la mairie, j'allais à la pêche aux infos... j'avais l'impression que ça tournait un peu mieux que ça n'a tourné après. **Le président qui m'a remplacé, il lui fallait son équipe, c'était un peu le président IVème République. [...]** Il n'était pas investi dans le rôle. [...] L'actuelle, elle ne voulait pas être présidente, et moi je lui jette pas la pierre, personne voulait, et à un moment ils se sont réunis entre eux et il fallait bien que quelqu'un sorte du chapeau... elle s'est un peu forcée la main... [...] il y a des conseils de quartiers sans président. [...] Il y en a c'est animé par l'élue référent, ça **je trouve c'est un peu moyen, parce que ça change complètement le principe de la charte** des conseils de quartiers qui dit qu'il y a un collège d'élus mais qu'ils ne participent

⁶⁸⁶ Notes d'observation, réunion interquartier sur la nouvelle charte des assemblées de quartier, 12 mars 2016

⁶⁸⁷ « On ne subit pas son rôle. Entretien avec Jacques Lagroye », *Politix*, 1997, vol. 10, n° 38, p. 7-17, p. 8.

⁶⁸⁸ Rémi LEFEBVRE, « Se conformer à son rôle. Les ressorts de l'intériorisation institutionnelle », in Jacques LAGROYE et Michel OFFERLE (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, p. 219-248.

pas. » (Entretien 63, Lanester, sept. 2014, Rémy, 63 ans, Retraité. Militaire. Plus de 20 ans ; Ancien président CQ)

A Arcueil les rôles dans l'assemblée de quartier sont moins définis en termes de statuts. Les élus référents sont davantage en première ligne dans l'organisation et l'animation des réunions et le collectif d'habitants référents repose sur un appel à volontariat régulièrement renouvelé. S'il n'y a pas de statut de conseiller, de membre du bureau ou de président, il demeure néanmoins une distinction entre ceux qui participent activement aux assemblées et ceux qui y assistent. C'est sur ce terrain que nous avons mesuré le plus fort taux de répondants déclarant assister à une assemblée de quartier pour la première fois⁶⁸⁹. Cette plus forte présence conjoncturelle de participants uniques, notamment du fait de la relance des assemblées après un temps conséquent d'interruption, implique pour ces nouveaux participants de se confronter à des rôles déjà sédimentés. Cette différence observable entre d'un côté les « acteurs » et les « spectateurs » est explicitée par l'élue, alors qu'elle est interpellée par un nouvel habitant, par ailleurs militant syndicaliste étudiant, qui critique le caractère « non démocratique » d'une réunion ne fonctionnant pas sur le mode de l'assemblée générale⁶⁹⁰.

Nous proposons ici de nous concentrer sur deux événements perturbateurs du déroulé ordinaire des instances de quartier, pour envisager ce qu'ils permettent d'en révéler. La limite la plus explicite et la plus fréquente au rôle de participant est celle de la politisation⁶⁹¹. Nous revenons d'abord (2.2.1) sur un épisode de critique politique d'une assemblée, qui permet de mettre en lumière l'inertie du groupe en la matière. Mais ensuite, nous avançons une hypothèse inverse plus originale, celle de (2.2.2) la non-politisation comme condition de l'agir, plutôt que comme limite, pour une partie des participants.

2.2.1 La politisation comme limite à l'engagement participatif

L'observation d'une assemblée perturbée dans son fonctionnement permet de relever les éléments de définition implicites qui constituent les normes de la participation dans les instances. Cette observation ne relève assurément pas du déroulement ordinaire des assemblées et c'est la seule fois que nous en avons observé une remise en cause sur un registre politique et procédural. Mais si les autres habitants peuvent être critiques de l'assemblée et de la non prise en considération de certaines demandes, ils n'adhèrent pas pour autant ce soir-là à cette perturbation

⁶⁸⁹ 28% déclarent n'avoir assisté qu'à une réunion de l'assemblée et 18% citent la réponse intermédiaire « quelques-unes ». Ils sont respectivement 12% et 24% à choisir les réponses « hautes » : « une majorité » ou « toutes ou presque ». Dans le même ordre à Lanester les réponses observées sont : 2% ; 20% ; 26% et 46%

Le fort taux de non-réponse à Arcueil, 17%, confirme cette forte présence de nouveaux n'ayant pris part qu'à une assemblée, qui ont logiquement compris la question de la « fréquence de participation » comme ne les concernant pas. Le taux de participation unique est donc effectivement compris entre 28 et 41% selon l'indication retenue. Les assemblées dans lesquelles nous sommes retournées ensuite confirment que cette participation a effectivement été unique pour beaucoup, l'affluence ayant baissé de plus de moitié entre la première réunion et les suivantes.

⁶⁹⁰ Julie LE MAZIER, « Assemblées générales étudiantes et démocratie participative : un air de famille ? », *Participations*, 2014, vol. 10, n° 3, p. 61.

⁶⁹¹ Nous revenons en détail sur cette question du point de vue de la réception des offres de participation, voir Chapitre 8 S.II - L'engagement participatif comme redéfinition du politique.

Sur la définition de la « politisation » comme capacité de montée en généralité et de conflictualisation, voir : Sophie DUCHESNE, Florence HAEGEL, Céline BRACONNIER, Camille HAMIDI, Pierre LEFEBURE, Sophie MAURER et Vanessa SCHERRER, « Politisation et conflictualisation : de la compétence à l'implication », 2003, p. 107-129 ; Camille HAMIDI, « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation », *Revue française de science politique*, 2006, vol. 56, n° 1, p. 5-25.

et se solidarisent entre eux et avec les élus contre une critique qu'ils jugent largement hors de propos, nous renseignant par là-même sur la signification prêtée à leur participation à l'assemblée. Nous reproduisons dans l'encadré ci-dessous le déroulement de ces soirées, qui permettent de révéler en creux les normes de la prise de parole en public. Le non effet de cette perturbation, qui est traitée par l'ironie ou l'indifférence des autres participants, marque aussi l'inertie du dispositif. Un aspect de ces scènes semble significatif en la matière : lorsque l' élu refuse de mettre en débat les actions proposées par le collectif au motif que « c'est un travail de priorisation qui ne peut pas se faire à 70 comme nous étions la dernière fois ». Une réponse à cette limite serait d'ordre procédural ou méthodique : les « ingénieurs de la participation » ne sont pas avares de méthodes permettant de réaliser ce type de tâche. Mais l' élu tient de tels propos en toute conscience, devant une assemblée diminuée de moitié. L'argument pratique est avant tout un prétexte : ce n'est pas tant qu'on ne peut pas le faire, que cela « ne se fait pas », dans le déroulé ordinaire du dispositif, dont l'ordre du jour est déjà saturé et ne prévoit ni débats, ni votes, comme l'ironisent les participants de la scène finale.

Encadré C4-3 : L'inertie et l'ironie d'une assemblée contestée dans son fonctionnement

A l'automne 2014, la quatrième assemblée depuis la reprise se réunit un soir. On compte environ **55 présents**, autant d'hommes que de femmes, âgés d'**au moins 35-40 ans**, mais avec une certaine mixité d'âge au-delà. Il y aura à peu près une **quarantaine de prises de parole** durant la soirée, **par 8 hommes et 12 femmes**. Sur cette vingtaine, un quart ont parlé à plus de trois reprises, les autres une ou deux fois. Pendant les premières prises de parole **un jeune homme** agite parfois les mains en signe d'applaudissement silencieux, **comme dans une AG étudiante**. Il finit par avoir droit à la parole. Il se présente comme faisant des « études sociales » et membre d'un « collectif habitant contre le FN », avant de **lire un tract politique** : un appel « résister aux pratiques racistes et sexistes ». Il conclut sa prise de parole : « **je sais bien que ce n'est pas forcément le lieu**. [...] J'ai l'impression que **c'est une sorte de commission voirie**. Et si c'est ça vos seuls problèmes, des problèmes de trottoir... **Franchement c'est pas étonnant qu'il n'y ait personne dans ces assemblées** ».

Une femme répond d'emblée à ce « jeune homme » : « vous êtes jeune, vous verrez... Quand vous êtes plus âgé, qu'on vous demande de payer des taxes... on voit les choses différemment ». Dans la suite de la soirée, **la plupart des participants traitent cette interpellation par l'ironie**, en ponctuant leur propos de remarques du type « désolé je vais encore parler de voirie », « pour élever le débat, je vais parler de la voirie ». **Seule une trentenaire** va dans le sens de l'étudiant, avec un ton moins polémique : « Je te rejoins. Franchement, j'ai l'impression qu'on ne vit pas dans le même quartier. Pour moi il y a des problèmes plus essentiels, de vivre-ensemble. Il y a de l'indifférence, des propos racistes. Comment cette assemblée peut servir contre ça ? Pour moi c'est une chose plus importante. » Elle nous confie ensuite avoir été **elle-même victime** d'insultes racistes dans son voisinage. **L'élue adjointe** essaye d'intervenir pour recentrer le propos et **faire la part des choses entre « les problèmes du quotidien qui sont importants » et le fait que oui « les assemblées de quartier n'ont pas vocation qu'à ça [...] on n'est pas dans un dispositif politique »**. Elle interpelle directement les contestataires, en leur proposant de rejoindre le collectif où ils « seront obligés d'être à l'écoute ». Une référente prend la parole et résume les tensions de la soirée en évoquant ses attentes pour son retour dans les assemblées : « **il faut comprendre que la saleté, les crottes de chien, quand tu bosses, ça bouffe la vie au quotidien**. C'est des sujets qu'on aborde depuis le début dans l'assemblée et qui devraient être résolus pour ensuite pouvoir passer à d'autres sujets. [...] Moi cette année je reviens, je suis d'accord pour réessayer ; mais si on dit qu'on concerte et qu'on le fait pas... je me casse. »

Six mois plus tard, une seconde assemblée du même quartier se réunit avec moitié moins de personnes. **L'étudiant est revenu**. Il pose d'abord quelques **questions générales** sur un projet d'urbanisme présenté. Il **semble essayer dans ce premier temps de jouer le jeu de l'assemblée**, ne réagissant qu'aux sujets abordés dans l'ordre du jour. L' élu de quartier laisse ensuite la parole aux référents. Ils évoquent une vingtaine de thèmes avec des actions à prévoir, mais ne rentrent pas dans les détails et il est difficile de saisir ce qui ressort réellement des propositions. Un homme précise ce qui sera le réel point de la soirée : « La priorité n°1 c'est le pont Barbusse, avec des réflexions qui ont déjà eu lieu. » A partir de ce moment, **l'étudiant souhaite revenir** en arrière, « revoir un peu les priorisations ? » L' élu botte en touche face à ses questions en mettant en avant des impossibilités pratiques : « **c'est un travail de priorisation, ça ne peut pas être fait à 70... comme on était la dernière fois... mais par un petit nombre uniquement**. » Il passe alors au projet de

rénovation du pont « demandé depuis 15 ans par les assemblées de quartier ». Il présente les travaux envisagés et un devis d'environ 90 000 euros, « les services sont en train de voir ». Le jeune intervient : « **je ne comprends pas ce qu'on fait là. Est-ce qu'on doit débattre de ce projet ?** » L'étudiant interroge les détails et demande pourquoi on n'en a pas parlé la dernière fois... On lui répond qu'il n'y en avait **pas le temps**, que c'est le **collectif qui a travaillé**, que de toute façon c'est **un projet ancien**... Il demande, goguenard, et la salle pour la première fois l'approuve « Et donc il faut 3 ans pour décider de ce qu'on fait sur un pont ? »... mais **il relance ensuite des alternatives**. Des personnes reprennent alors la parole, et **s'inquiètent que l'on puisse encore reprendre à zéro un projet déjà ancien et qui en arrive enfin à la phase du devis** : « ça fait 3 ans qu'on se bat ». Les référents veulent couper court au débat

L'étudiant se lève et prend alors la parole sur le même ton que lors de la première assemblée : « **On nous vend de la démocratie participative, (il me désigne) il y a même un étudiant ici ce soir qui vient étudier la « démocratie participative » à Arcueil**. Mais on ne pose jamais la question du pouvoir, du mandat, de la responsabilité... On a des assemblées mais dans lesquelles on ne prend pas de décisions. On pourrait ne pas être dans des propositions individuelles. **Là dans cette assemblée, nous, on parle jamais ensemble, on vote jamais rien...** » Une vieille dame se lève, visiblement fâchée, lâche un « j'en ai marre » et s'en va en claquant la porte. **Personne n'intervient ou ne la retient, ni ne semble y prêter attention**. Une femme semble excédée, « mais arrête, c'est toi qui coupe tout le temps, t'es agressif, personne ne veut en parler de tes trucs ! » L'étudiant s'éloigne vers la porte et poursuit sa leçon : « il n'y même **pas de tour de parole, pas de bureau, on ne sait même pas qui prend en charge le compte-rendu...** Non mais vous avez déjà fait une assemblée ? [...] Dans le journal municipal on a dit que mon intervention c'était un « **conflit intergénérationnel** », alors que non je suis désolé mais c'est **un conflit politique**. Là on joue avec des mots qui sont forts, qui sont beaux : démocratie, participative, assemblées. » Il endosse son sac à dos avec l'étiquette de « solidaires étudiants » et quitte la salle. L'assemblée reprend son court « normal ».

Après son départ, les participants se répartissent en trois groupes pour échanger leurs idées pour la fête de quartier. L'élue me parle durant ce temps et évoque : « **dans le fond il a un peu raison**, on a envie que ça prenne avec les habitants, **que les habitants prennent eux-mêmes... mais c'est pas évident**. » D'autres élus ou agents me font le même retour par ailleurs. Ils **partagent ainsi en partie les critiques, mais ne peuvent pas se permettre de les accepter pleinement**, à la fois parce que cela remettrait leur organisation en cause, mais aussi parce que ça ne correspond pas à « **ce que veulent les gens qui viennent** ». En fin d'assemblée quelques propositions sont partagées pour le programme de la fête de quartier. L'élue conclut **ironiquement** « est-ce que vous souhaitez qu'on vote ? » Une dame poursuit la **blague** en ajoutant « et qui fait le compte-rendu ? » Un homme se réveille et s'interroge : « mais sur quoi on va voter ? » Les autres **rigolent** « non, non, c'était pour rire. » Pendant ce temps, le jeune militant était resté devant la salle à discuter avec un élu. Il revient l'air un peu penaud, s'excuser de son ton, alors que l'assemblée s'achève et qu'une douzaine de personnes restent pour partager un verre. Ses excuses et précisions ont peu d'effets. Il repart rapidement et les personnes commentent derrière : « il a besoin d'exister ce petit », « il nous a déjà fait le coup la dernière fois », « on a déjà nos ados à la maison... » L'article publié dans le journal un mois plus tard reprend cette interprétation : « Surpris que le projet [de pont] soit si avancé, un jeune Arcueillais, sans doute peu au fait du long historique du dossier, a alors pris la parole, **regrettant l'absence de débat dans une assemblée censée symboliser la démocratie participative**. Passionné et tenant un discours argumenté, le jeune homme s'est **toutefois heurté à l'incompréhension quasi générale de l'assistance**, persuadée a contrario de faire avancer l'affaire de la rénovation du pont. »

Ainsi, il y a bien différents statuts dans les instances, dont il ne faut pas exagérer la portée prescriptive. Ces statuts sont pourtant bel et bien des indices d'un investissement différencié dans l'assemblée, au moins en termes d'ancienneté et de fréquence, et c'est en ce sens que nous les mobilisons dans les chapitres dédiés à la réception des offres de participation. Ces différents statuts organisent une division du travail participatif, mais surtout leur remise en cause ponctuelle permet à l'observateur de voir comment ces rôles s'incarnent à travers des rappels à l'ordre⁶⁹². Les rôles se comprennent l'observation des interactions et des différents jeux d'acteurs qui s'y déroulent, qui sont certes en partie liés à la forme du dispositif mais ne seraient s'y limiter. L'épisode rapporté d'une perturbation d'une assemblée de quartier est loin de correspondre au déroulé habituel des observations. Mais c'est ce caractère exceptionnel qui en fait l'intérêt. Les

⁶⁹² Pour un autre exemple, voir Chapitre 9 - Encadré : « Le récit d'une participation transgressive empêchée : normes et sanctions », au sujet d'un président de conseil de quartier jugé transgressif et démit de ses fonctions.

demandes qui s'expriment relèvent principalement du cadre de vie : sécurité, aménagement, propreté. Une prise de parole militante dans ce cadre s'avère en décalage avec le reste des propos, un décalage qui s'exprime aussi dans les corps et les attitudes : gestuelle issue d'expériences d'AG étudiantes, discours préparé à l'avance, interpellation des autres participants plutôt que propos dirigé vers les élus... tout contribue à faire de ce moment une perturbation du déroulé normal de l'assemblée.

Cet écart à la norme nous est même explicitement signalé par les acteurs, qui nous interpellent en tant qu'observateur : le jeune militant prend appui sur notre présence comme symptôme d'un affichage participatif de la part de la municipalité, puis l'agent et l'élue viennent nous voir après l'assemblée pour « débriefier » cet épisode, le mettre en perspective, en rire et le contextualiser comme un écart au déroulement normal d'une assemblée. Nous retrouvons donc bien ici une certaine « heuristique de la perturbation »⁶⁹³ qu'induit notre présence sur le terrain. Nous retrouvons dans ce décalage tout ce que les assemblées de quartier ne sont pas, ainsi que le confirme le fait que les tentatives de cet étudiant achoppent d'emblée sur les conceptions du reste de l'assemblée, illustrant une inéluctable « polarisation des opinions »⁶⁹⁴. La perturbation des normes de l'instance est d'emblée circonscrite et neutralisée, en étant apparentée au plaisir personnel et juvénile d'une provocation plus qu'à un réel appel à une discussion collective. Elle est traitée sur le mode de la « crise d'adolescence », marquant aussi la différence d'âge, pour en revenir à des « vrais » sujets ; seule une habitante accepte la perturbation, mais parce que celle-ci rejoint une expérience personnelle.

Nous retrouvons ici un évitement du politique⁶⁹⁵, qui vise en partie à maintenir la cohésion du groupe. Ce sont les cas les plus extrêmes qui rendent ce fait plus évident, par exemple une critique directe de l'assemblée, mais aussi plus largement des idées politiques jugées inavouables par certains participants. Ainsi à l'inverse de ce militant de gauche qui assume une parole clivante, des sympathisants d'extrême droite évoquent leur autocensure, dans un environnement où les participants les plus durablement investis sont assez largement perçus comme de gauche. Une telle parole est rare, seule Yasmina à assumer de nous confier de tels propos, en revendiquant à la fois son souhait « de ne pas faire de mal aux étrangers, car issue d'une famille algérienne », mais en évoquant ses liens avec le Front National local.

« J'essaie de pas trop parler de politique avec les gens en dehors des amis proches ou de la famille... [...] si c'est pour avoir des problèmes avec les gens ou être mal vue c'est pas la peine. Donc chacun reste sur ses positions, chacun reste sur ses idées, moi je fais pareil. [...] On a l'impression qu'on peut même plus s'exprimer, on est mal vu, on est catalogué, ou on est raciste... Du coup mon avis je le garde. Je m'exprime quand il faut voter. [...] [Dans le collectif d'habitants référents] je ne rentre pas dans les débats... Quand ils parlent un petit peu de politique ou autre je reste à l'écart. Je ne donne pas mon point de vue, comme ça, ça évite de dire que je ne suis pas d'accord avec eux. Parce qu'après on va se dire « ben tiens, pourquoi elle est avec nous ? » Et bien, parce que c'est pas politique, parce que ça concerne le quartier, il faut que ça reste le quartier, les problèmes du quartier. Je veux pas que ça rentre en politique. [...] Après si c'est pour avoir un regard différent sur moi et être dénigrée... parce que je fais partie du collectif et je n'ai pas les mêmes opinions que ces gens-là c'est dommage... Moi je m'engage pour le quartier, pas pour la politique. [...] C'est simple, moi j'en connais des gens qui sont Front National, qui votent Front National, moi c'est simple je suis ouvert à tout le monde. Je ne mens pas. Quand le Front

⁶⁹³ T. ALAM, M. GURRUCHAGA et J. O'MIEL, « Science de la science de l'État », *op. cit.*

⁶⁹⁴ C. SUNSTEIN, « The Law of Group Polarization », *op. cit.*

⁶⁹⁵ N. ELIASOPH, *Avoiding Politics*, *op. cit.*

National a commencé à faire du porte-à-porte, moi j'ai sympathisé avec un gars qui est Front National, c'est son point de vue, c'est sa vie, moi il est très correct avec moi, il me fait la bise, on discute de tout et de rien, il me juge pas, je le juge pas. Je comprends ses idées, il comprend les miennes. [...] Ces gens du Front National, à aucun moment je les ai vus dans une réunion quelle qu'elle soit du quartier. Parce que je pense qu'ils n'ont pas leur place, parce qu'ils seraient très mal vus, de ce qu'ils pourraient dire, et là ils seraient rembarrés, et là on ne comprendrait pas... [...] même s'ils disent, admettons, « il y en a marre de tous ces blacks, ces beurs qui traînent en bas des immeubles à minuit », eux ce qu'ils vont cibler c'est le bruit à minuit, mais entre parenthèse il y aura eu les mots blacks et beurs, là ça va choquer l'assemblée, ça va choquer les gens, donc ça va être un débat qui va tourner au politique et là ça serait dommage, parce qu'ils viennent quand même d'énoncer un problème dans le quartier... Donc je pense que ces gens-là ils ne viennent pas dans ces endroits-là. Parce que je pense qu'ils ne seront pas entendus... [...] alors qu'ils ont peut-être quelque chose à dire sur le quartier, même s'ils le disent avec des mots qui sont pas très sympas... Moi je suis plus ouverte à toutes ces choses-là, débattre avec des gens comme ça. Pour moi c'est plus intéressant, on apprend plus. » (Entretien 75, Arcueil, mars 2015, Yasmina, 45 ans, En recherche d'emploi, Entre 5 et 10 ans ; Habitant référent)

Nous citons longuement Yasmina pour ne pas trahir son propos⁶⁹⁶ : elle ne se revendique pas du Front National, mais elle s'associe au stigmatisme que ses militants pourraient subir d'après elle en partageant une partie de leurs opinions, en les ayant rencontrés dans des circonstances qui rappellent sa recherche d'intégration dans la ville, et qui explique aussi en partie son nouvel engagement comme habitante référente. La mention de « ne pas vouloir parler politique » est omniprésente dans l'entretien, au point que cela revient à en parler beaucoup plus qu'avec d'autres enquêtés. En effet, la plupart des autres personnes rencontrées ont un propos beaucoup plus bref : soit elles politisent leur engagement participatif, soit elles rejettent cette idée ; mais cette hésitation persistante est rare. Elle illustre cette ambivalence d'une non-politisation qui est perçue comme la condition de la participation, comme nous l'argumentons ensuite, mais qui est ici en plus directement perçue comme inexprimable.

Pour conclure sur l'épisode de « perturbation » d'une assemblée détaillé précédemment, ce qui nous semble le plus révélateur a posteriori, c'est l'accord tacite que peuvent avoir les organisateurs de l'assemblée avec cette prise de parole : celle-ci correspond pour partie avec une vue idéale qu'ils se font de l'assemblée de quartier, quand bien même ils condamnent sa forme jugée trop outrancière et son fond jugé trop caricatural. Pour l'élue socialiste cela est ainsi interprété comme une erreur de jeunesse militante, qui devra faire son chemin pour rentrer dans le rang d'un engagement politique « plus constructif ». Mais ils se refusent à afficher un soutien public, car ils anticipent que « ce n'est pas pour cela que les gens viennent », à raison au vu des réactions des autres participants ce soir-là.

Ainsi la circonscription des propos et les limites des enjeux pris en charge par les dispositifs, se retrouvent dans la mise en scène même de l'assemblée et la prescription de rôles qui s'y organise. Les instances induisent des normes comportementales plus ou moins acceptables dans l'espace-temps du dispositif participatif. Les participants ont une idée de leur rôle, mais ils contribuent aussi à les sédimer au travers de différents rappels à l'ordre. Ces rappels prennent la forme de prises de parole explicites, mais aussi plus largement d'attitudes et de façons d'être face à des comportements jugés déviants.

⁶⁹⁶ Sur ce point voir, « Les risques de l'écriture » : P. BOURDIEU (dir.), « Comprendre », *op. cit.*, p. 1416-1424.

2.2.2 La non-politisation comme condition de l'action

Mais si des non-participants ne trouvent pas leur compte dans des instances, où leurs propos jugés politiques sont malvenus, il faut aussi relever qu'à l'inverse, pour certains participants parmi les plus investis, le refus du politique et la non-politisation constituent des ressources, voire des conditions pour l'agir. Nous avons précédemment mis l'accent sur la récurrence des enjeux du quotidien, comme une limite intrinsèque des instances. Mais du point de vue des participants, ceux-ci peuvent aussi s'appuyer sur la récurrence de ces demandes pour faire émerger une forme d'intérêt collectif et proposer l'exploration d'autres thématiques. Le résumé que produisent les membres d'un conseil de quartier lanestérien pour raconter le périmètre de leur action et reformuler a posteriori son évolution montre bien cette tentative de montée en généralité à partir de la collection des demandes individuelles et leur prise en compte, jusqu'à la prise en charge d'autres thématiques et leur mise en perspective par rapport aux politiques publiques municipales.

« Très vite, nous avons pris conscience que **la préoccupation des participants à nos travaux, qu'ils soient habitants ou membres du Conseil, tournait autour de trois thèmes** : la vitesse automobile, le stationnement, le bruit. **Dans un premier temps**, les interventions avaient souvent pour but **la défense des intérêts individuels, puis, notre réflexion a réellement porté sur le « mieux vivre ensemble » donc la défense de l'intérêt général.** [...] Les observations des participants à ces réunions et nos débats ont débouché sur 18 demandes de travaux ou interventions de la part de la Mairie. Elles ont toutes été suivies de réponses, et, pour la plupart, ont entraîné les améliorations que nous suggérions. [...] **Nous sollicitons régulièrement des intervenants extérieurs**, c'est ainsi que nous avons abordé les thèmes suivants : Les économies d'énergie/ l'environnement/ les techniques nouvelles. L'hospitalisation à domicile. L'action de la Police municipale. La sécurité domestique. La médiation citoyenne. [...] Par ailleurs, **nous faisons régulièrement appel aux élus** qui nous fournissent l'information nécessaire à notre réflexion et aux propositions que nous sommes amenés à faire auprès de la Mairie : Plan de circulation, aménagements voiries. Présentation du P.L.U. Plan de stationnement/ Le vélo à Lanester. [...] Deux associations nous ont présenté leurs activités [...] Chaque année, Madame le Maire accompagnée d'élus et de techniciens, effectue une « visite de quartier ». Nous établissons préalablement un circuit afin de lui présenter les différentes demandes du Conseil concernant principalement la voirie. » (Historique du conseil de quartier n°2, Lanester, URL : <http://cq2lanester.free.fr/historiquecq2.html>)

Il peut être abusif d'affirmer que les instances participatives ne traitent que des enjeux du quotidien en les dépolitisant, d'abord parce qu'il y a effectivement des occasions d'investissement sur d'autres thèmes ou a minima de mise en perspective de ces sujets à une échelle dépassant celle du lotissement ou du quartier ou le prisme de l'intérêt individuel, ensuite parce qu'à l'inverse il peut s'observer que la dépolitisation apparente est justement une des conditions de la possibilité d'agir sur les enjeux quotidiens.

Pour nous, cette délimitation des sujets et des enjeux de la participation interroge plus largement la notion « d'ordinaire » mise en avant pour qualifier les participants et leur participation dans le cadre de l'offre institutionnelle. Comme l'observent Marion Carrel et Catherine Neveu, ce qualificatif charrie une dualité qui n'est jamais pleinement résolue entre une dimension « contextuelle », évoquant alors le quotidien et une dimension « essentielle » désignant les profanes⁶⁹⁷ face aux spécialistes de la technique ou de la politique⁶⁹⁸. Les citoyens

⁶⁹⁷ Terme dont l'emploi ne va pas sans poser question. Voir Thomas FROMENTIN et Stéphanie WOJCIK (dir.), *Le profane en politique: compétences et engagements du citoyen*, Paris, l'Harmattan, 2008.

⁶⁹⁸ M. CARREL et C. NEVEU (dir.), *Citoyennetés ordinaires*, op. cit., p. 22-23.

sont dans ce cas mobilisés en relation avec leur « expertise d'usage », un terme d'emploi courant dans les localités étudiées et au-delà. Ce qui est en jeu dans les dispositifs c'est un « enrôlement des gens ordinaires »⁶⁹⁹, qui « sont valorisés parce qu'ils ne sont pas politiques » ou plus exactement à la fois en deçà du politique, car préoccupés par des enjeux quotidiens et au-dessus, car a priori pas engagés dans une carrière politique⁷⁰⁰. La limitation des enjeux mis en discussion se raccroche à la faible politisation des instances participatives, et ce notamment en entendant celle-ci comme un « élargissement de la conflictualité », c'est-à-dire un « processus d'intertraduction de clivages auxquels un sens est donné qui les rend interprétables dans d'autres arènes, dans d'autres lieux, à d'autres époques, à propos d'autres débats, avec d'autres acteurs », ou pour le dire plus simplement « politiser, c'est parler d'autre chose »⁷⁰¹. Cette capacité à faire des liens avec autre chose, à monter en généralité, est présente dans les assemblées, mais elle est régulièrement désignée comme hors de propos.

Nous relevons avec Cyrille Rougier que « tenir le politique à distance »⁷⁰² peut aussi s'entendre comme une capacité citoyenne à part entière. Cela vaut pour l'affirmation fréquente de ne pas faire de politique, notamment en lien avec les organisations partisans, mais aussi plus largement sur le fait de refuser de politiser une pratique quotidienne pour justement permettre de l'accomplir. C'est ce que nous affirme par exemple un habitant référent d'une assemblée de quartier à Arcueil en revenant longuement sur l'organisation d'un barbecue perturbée par une nouvelle élue qui importe un débat national sur la laïcité à partir d'une opposition triviale entre la merguez hallal « communautariste » et la chipolata « universaliste »... pratique de montée en généralité qui semble particulièrement vaine à cet habitant et l'incite à démissionner d'un engagement qu'il avait pourtant fortement investi et dans lequel il avait trouvé de fortes gratifications symboliques.

Encadré C4-4 : Merguez contre chipolata : gavé de la politique

« Se réunir pour faire quelque chose » et recréer de l'interconnaissance « pour que ça marche un peu »

« C'était pour faire connaissance et pour m'impliquer aussi dans la vie, parce que comme c'était tout nouveau ici il y avait plein de problèmes, de petits soucis, de démarrage de chantier... [...] Et après on s'est impliqué un peu plus, parce que moi mon idée c'était aussi... on a fait la fête, on avait de l'argent pour faire des choses, style le barbecue. C'est un peu nous qui l'avons fait. Sauf que moi dans mon idée c'était... on avait plein d'ethnies, des arabes, des noirs, des chinois, des français, des français de je-sais-pas-où [...] Donc on a décidé un barbecue. [...] Moi je suis plutôt dans « se réunir pour faire quelque chose » [...] Dans les cités faut que ça marche et c'est ça qui fait que ça marche un peu, si tout le monde se connaît un peu »

Désaccord sur « certains trucs » : « pour moi c'est juste plus simple », « ni pour se faire mousser, ni pour faire avancer la municipalité »

« On a fait le barbeuc, le loto... Et puis l'année dernière on l'a pas fait (*rire*), parce que je n'étais pas d'accord sur certains trucs, ça avait changé... ça faisait trois, quatre ans qu'on l'avait fait... ça se faisait super bien, l'année dernière il y a eu 300 personnes pour le barbecue. Et là cette année, au dernier moment ils nous ont dit qu'il y avait moins de budget, moins d'un mois... [...] Et on [la nouvelle élue] dit « il faut pas que ça soit que du hallal ». [...] Et là je me suis fâché un peu... En plus vu comme elle a dit... « Il faut

⁶⁹⁹ John CLARKE, « L'enrôlement des gens ordinaires. L'évitement du politique au coeur des nouvelles stratégies gouvernementales ? », *Participations*, 2013, n° 6, p. 167-189.

⁷⁰⁰ *Ibid.*, p. 177.

⁷⁰¹ Paul BACOT, « La politisation comme élargissement de la conflictualité », Congrès de l'AFSP, 2002, p. 5.

⁷⁰² Cyrille ROUGIER, « Tenir le politique à distance : une capacité citoyenne ? Retour sur l'échec d'une tentative d'instrumentalisation partisane d'une association de loisirs », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2015, vol. 1, n° 46, p. 67-88.

des chipolatas... » elle a fait comprendre que pour elle c'était une obligation, pour moi c'est juste plus simple parce qu'on a que deux barbecues... s'il faut un troisième, parce que hallal il faut pas que ça touche, donc t'es obligé d'avoir un troisième... **Donc, j'ai dit oui à la réunion et ça m'a tellement fait chier que le lendemain j'ai téléphoné, j'ai dit moi j'arrête, j'ai dit stop. Ça m'a énervé.** Après on s'est réexpliqué... avec la nouvelle et l'ancienne élue. Parce que là au dernier moment ça m'a déplu. **J'ai cru qu'on se servait de moi un peu... Moi je suis pas là pour ça, mais pour faire...** pour les idées, hallal, pas hallal, j'en ai rien à... et elle avait décidé ça dans sa tête. [...] Parce que soi-disant... **en ce moment il y a un truc arabe... les problèmes avec les musulmans... la laïcité... Mais moi rien à foutre, je suis athée, je vis dans une cité où il y a pas mal de musulmans, la viande hallal c'est pas empoisonné....** ça m'arrange, tout le monde peut manger ça. Et elle m'a fait tout un sketch, ça j'ai mal pris.

- [conjointe] J'ai dit que toi tu faisais pas ça, **ni pour te faire mousser, ni pour faire avancer la municipalité, ni pour que ce soit...** que tu n'étais pas là pour recevoir des ordres mais pour aider, mais que maintenant s'ils avaient plus besoin de ton aide ils faisaient tout seul. Là elle donnait ses ordres. »

- **Moi je suis là bénévolement, je suis pas là pour faire de la politique,** pour faire avancer des choses dans la vie de ce petit village, c'est un petit village déjà Arcueil, alors notre quartier... Beaucoup aussi dans la cité. Je faisais ça aussi pour que les gens d'à côté viennent chez nous aussi.

« J'ai dit stop, il y a eu plein de choses cette année là, un peu la politisation de ce truc parce qu'il y avait des élections », « ça m'a énervé ce truc de laïcité »

« - **On a eu 150, 300 personnes... Avec les gens de la cité qui étaient là pour aider,** la plupart de l'organisation c'était des gens de la Vache Noire. C'est pour ça que me dire « c'est comme ça », **alors que c'est nous qui organisons ça...** J'ai dit stop. [...] C'est un plaisir, pas une obligation. L'associatif c'est... Si après t'es obligé de venir... Je veux pas d'obligations. [...] Il y a eu plein de **chose pendant cette année là, un peu la politisation de ce truc-là, parce qu'il y avait des élections... Parfois pendant 6-7 mois il n'y a pas de réunion.** Le dernier barbecue on avait manqué de pas le faire à cause des élections présidentielles. Là j'ai dit oui ça va pas... **On a réussi parce qu'on connaissait la fille d'un voisin,** qui est élue... Que ce n'est pas grave qu'il y ait des élections.

- [conjointe] Ils s'en servent nécessairement, ils ne peuvent pas faire autrement. **Ce truc d'avoir une somme d'argent réservée à plusieurs quartiers** pour que les habitants puissent proposer de le dépenser, **c'est politique.** Oui, il y a pas ça dans toutes les mairies... **Je pense pas que dans une mairie FN il y ait un truc pour que les habitants dans une cité HLM puissent se faire un barbecue hallal.** Ça m'étonnerait, donc c'est politique, ils ne peuvent pas le nier.

- C'est pour ça que ça m'a énervé la dernière fois, le truc de laïcité, le truc qu'on avait fait ça avait rien à voir avec ça, c'est plus simple pour nous point barre. **Là je sentais que c'était un peu politisé... Parce qu'elle se sentait obligée de dire...**

- [conjointe] **C'était le sujet d'époque** la laïcité...

- C'était au mois de juin l'année dernière, où le FN a monté tout ça... Je sais pas... **Et là elle est montée sur ses grands chevaux, pays laïc... Mais là c'est pas pour le pays, c'est pour pas être emmerdé ce jour-là.** Là, là j'avais senti que c'était du politique. Et j'ai dit, va te faire foutre, dans ma tête c'était ça. **Mais j'en ai pas dormi de la nuit ce truc.** Et j'ai dit, je le fais pas... Mais ça va revenir, l'envie est là [...] **C'est pas de la politique qu'on fait... (soupir) pour moi politique c'est gavant.** Je ne suis pas contre la municipalité, j'ai voté pour eux. Mais ça ne veut pas dire que je suis pour leurs idées... **Je suis vraiment parti là-dedans c'est vraiment pour ça, pour connaître ce quartier, pas aider les gens mais que les gens vivent correctement, enfin ils vivent correctement, mais... heureux... enfin, vivent mieux.** C'est dans ma nature je fais pour les autres. Pour moi aussi bien sûr. »

(Entretien 69, Arcueil, nov. 2014, Stéphane, 50 ans, Machiniste-menuisier, Natif; Habitant référent - assemblée de quartier)

Ce résumé de l'entretien permet d'interroger plus largement la tension entre sujet du quotidien et politisation, et les limites qu'y voient des participants pourtant très investis. D'un point de vue méthodologique, la richesse de cet entretien illustre l'intérêt des entretiens collectifs in situ⁷⁰³. Elle tient en effet en partie à la présence de la conjointe de celui que nous rencontrons : la plupart

⁷⁰³ Céline BRACONNIER, « À plusieurs voix. Ce que les entretiens collectifs in situ peuvent apporter à la sociologie des votes », *Revue française de sociologie*, 2012, vol. 53, n° 1, p. 61-93.

des relances et des précisions sont ainsi assumées dans un dialogue au sein du couple, lui étant attablé avec moi dans la cuisine et elle le relançant, précisant ou moquant ses propos depuis le salon.

L'encadré illustre le thème du refus de la politisation. Stéphane un habitant référent d'une assemblée de quartier d'Arcueil revient longuement sur un épisode apparemment banal, l'organisation annuelle d'un barbecue, pour y exprimer le sens qu'il donne à son engagement local et comment celui-ci a pu entrer en contradiction avec certains des élus. Le choix de la viande pour ce barbecue, hallal ou non, est ainsi le prétexte à une opposition entre un choix de « bon sens », fait d'abord par commodité, du fait de la présence de nombreux musulmans dans le quartier ; ceux que justement il cherche à faire venir « au-delà des pavillons » et une interprétation politique que fait une élue dans un contexte de débat médiatique sur la laïcité, « le sujet de l'époque » avec la progression électorale du Front National.

L'entretien parle largement de lui-même : ce qui ressort des propos de Stéphane est un mélange de dégoût et d'incompréhension. Il se sent instrumentalisé par des enjeux qui lui semblent hors de propos et interprète cela négativement à travers le terme de « politisation », lui qui « ne fait pas de politique ». Nous pourrions dire à l'inverse qu'il propose une autre lecture, tout aussi politique, justement en tenant le politique à distance, pour conserver son sens premier à son engagement, lié à son arrivée dans le quartier et son envie « que ça marche ». C'est d'ailleurs ce que reformule son épouse en suggérant que « tout cela est politique », mais cette fois-ci dans un sens plus général et plus mélioratif. C'est donc bien une différence entre le « politique » et le « politisé », compris comme polémique, clivant, qui émerge ici : entre le fait qu'il juge le second « gavant » et le premier en accord avec le fait qu'il est « pour leurs idées, vote pour eux ». Nous retrouvons là pleinement l'idée que « la neutralisation de ce qui est repéré comme une ambition proprement politique a comme principe générateur le maintien des conditions de possibilité des pratiques sociales dont [l'assemblée] est le lieu »⁷⁰⁴. La mise à distance du politique est ainsi ce qui permet de préserver une autonomie dans l'engagement participatif.

Néanmoins cet entretien illustre aussi une certaine difficulté à s'extraire des enjeux quotidiens, au sens où ils sont ceux qui sont le plus explicitement attribués aux assemblées de quartier, qui en arrivent autrement rapidement à potentiellement « faire le boulot de la mairie ». Il est donc ici difficile de se positionner entre ce qui peut sembler prosaïque et ce qui en le dépassant risque de sortir du périmètre de compétences. Ainsi, ne pas politiser est la condition paradoxale de la politique⁷⁰⁵, certains contextes ne peuvent être vecteurs de politisation qu'à la condition de ne pas paraître politisés⁷⁰⁶, mais c'est bien une capacité à le mettre en suspens qui permet ici à cet habitant de conserver le sens qu'il donne à sa participation et qui rappelle que la « difficile » montée en généralité peut aussi être une facilité : au sens où elle permet d'agir.

⁷⁰⁴ C. ROUGIER, « Tenir le politique à distance », *op. cit.*, p. 87.

⁷⁰⁵ Marion CARREL et Julien TALPIN, « « Cachez ce politique que je ne saurais voir ! Ethnographie des conseils de quartier roubaisiens » », *Participations*, 2012, vol. 4, p. 179-206.

⁷⁰⁶ Yann Raison du CLEUZIOU, « Le Secours catholique et les forums sociaux : une politisation incrémentale (2003-2010) », *Critique internationale*, 2011, n° 50, p. 73-89 ; Voir la lecture qu'en propose : M. BILELLA, *La démocratie participative à l'épreuve du terrain*, *op. cit.*, p. 14-16.

3 Des instances face au dilemme de l'injonction à l'autonomie et contestées dans leur centralité

L'existence de normes et de rôles qui se construisent en amont et en situation dans les instances de participation rencontre cependant une limite récurrente. Nous la résumons à travers le paradoxe d'une « injonction à l'autonomie », dans le cadre d'une participation octroyée. Cette injonction amène les participants à formuler des demandes ou à émettre des propositions qui ne peuvent pas être satisfaites. Les instances de participation sont définies de manière large comme un « outil de démocratie participative » centré sur les enjeux du quartier et de la ville. Le positionnement de l'offre de participation apparaît ainsi clairement orienté comme un mandat consultatif et d'écoute sélective. Mais cette définition minimale du mandat donné aux participants est aussi à l'origine d'un dilemme, quand dans le même temps les élus cherchent au contraire à valoriser une certaine autonomie des instances et une prise en charge des habitants par eux-mêmes. Les instances de quartier s'avèrent centrales dans l'offre de participation, mais elles ne constituent pas l'unique voie promue pour la participation citoyenne. Des à-côtés de la participation aux instances s'intègrent en partie dans l'offre de participation dans une optique complémentaire, mais aussi parfois concurrente.

Nous exposons dans un premier temps (3.1) le dilemme de l'injonction à l'autonomie dans les instances de quartier, en prenant appui sur deux illustrations : la présidence habitante des conseils de quartier à Lanester et l'enveloppe de quartier à Arcueil. Ces deux éléments sont pensés avec la visée d'une plus grande autonomie des instances, mais ils en révèlent dans le même temps les limites. Puis nous évoquons (3.2) l'autre paradoxe que constitue le fait que ces instances mis en œuvre par les élus sont en même temps contestées ou contournés par leurs promoteurs.

3.1 L'injonction à l'autonomie dans les instances de quartier

Les offres de participation, descendante et octroyée, sont de fait instituées par leurs promoteurs : pour une large part les dispositifs participatifs précèdent, voire présupposent, la dynamique de participation qu'ils entendent incarner. C'est de ce constat essentiel que découle un dilemme commun du cadrage des offres de participation, celui d'une injonction à l'autonomie dans le cadre d'une participation octroyée. Le paradoxe « d'injonction à l'autonomie » a notamment été élaboré dans l'analyse des politiques sociales d'insertion⁷⁰⁷ pour désigner l'injonction à la réalisation individuelle et à la soumission à une norme d'autonomie en situation d'absences de ressources pour être en mesure d'y répondre pleinement. Robert Castel évoque en ce sens une injonction qui se retourne en son contraire : « l'autonomie commandée n'est pas l'autonomie, mais un nouveau mode de domination »⁷⁰⁸. Nous reprenons cette expression sous une forme amenuisée. Dans nos cas, la participation est volontaire et comprise d'emblée comme consultative. Les participants acceptent en toute lucidité de ne pas avoir le dernier mot ; ils sont

⁷⁰⁷ Nicolas DUVOUX, *L'autonomie des assistés: sociologie des politiques d'insertion*, Presses universitaires de France, 2009.

⁷⁰⁸ Robert CASTEL, « L'autonomie, aspiration ou condition ? », *La Vie des idées*, 26/03/2010 p.

Voir aussi : Beatrice APPAY, « De l'autonomie émancipatrice à l'injonction d'autonomie », *Vie sociale*, 2012, n° 1, p. 29-40.

d'ailleurs nombreux à juger cela normal. Mais ils ne se retrouvent pas moins confrontés à des attentes avec lesquelles ils ne peuvent pas réellement composer⁷⁰⁹.

L'autonomie des instances participatives n'est pas inscrite dans leurs principes fondateurs. Mais leurs promoteurs tentent néanmoins de la valoriser dans leur discours. Les deux exemples détaillés aussi différents soient-ils - (3.1.1) l'attribution de la présidence à un habitant ou (3.1.2) l'allocation d'enveloppes de quartier - illustrent les difficultés que rencontrent les participants à être autonomes dans leurs appropriations de l'offre de participation. C'est en partie l'irrésolution de ce dilemme qui aboutit à la production du constat de « l'essoufflement » de la participation dans les instances⁷¹⁰.

3.1.1 Une présidence habitante symbolique

A Lanester, cette présidence du conseil par un habitant est souvent rappelée et défendue par les conseillers de quartier. Tous ceux qui ont eu l'occasion de prendre part aux délégations lanestériennes lors de différentes rencontres nationales de la démocratie participative soulignent régulièrement cette particularité ; « dans d'autres villes le conseil était dirigé par un élu, ici on avait la chance c'était un habitant qui menait la danse »⁷¹¹. Ce choix est issu d'un compromis demandé par les membres non élus LNC lors de la mise en œuvre des conseils de quartiers en 2001 ; « ça avait été demandé par un groupe de travail en amont de la création de ces conseils de quartiers, on était majoritaire et ça nous a été accordé »⁷¹².

Cette disposition peut sembler avant tout symbolique, d'autant qu'elle n'implique pas dans les faits l'absence des élus, puisque chaque conseil fonctionne avec un référent membre du conseil municipal. Mais cette présidence habitante reste valorisée comme un gage d'autonomie, même si elle implique une difficulté supplémentaire de mobilisation des bonnes volontés. D'ailleurs, la prise de distance avec l'institution organisatrice demeure limitée. Dans les faits, les conseillers reprochent avant tout l'absence de réponses et leur trop grande rareté des sollicitations municipales. Un trait qui se retrouve dans chacune des villes et rappelle le dilemme que constitue l'injonction à l'autonomie dans le cadre d'une participation octroyée. Le formalisme des instances pérennes a donc ceci de particulier, qu'il ne revient pas à reconnaître l'autonomie de collectifs constitués autour d'une cause, mais plutôt à les adjoindre à être autonomes, quand bien même le cadre de leur participation reste restrictif.

L'injonction à l'autonomie amène ainsi les participants à se projeter dans des propositions impossibles, mais surtout elle rend les membres des instances responsables d'un ordre du jour, qu'ils peuvent du mal à remplir en l'absence de demandes des élus ou des techniciens. Pour prendre une année en exemple : en 2010, les saisines des conseils de quartier par la municipalité sont au nombre de 13 : aucune pour un conseil, une ou deux pour la plupart et 3 pour les deux

⁷⁰⁹ Un autre exemple de dispositif participatif, comme les « conseils citoyens » promus avec la loi sur la politique de la ville de 2014, exprime bien ce paradoxe, avec un cadre de référence posant comme principe « l'autonomie vis-à-vis des institutions », quand bien même le dispositif, par ailleurs « reconnu par le préfet après avis des élus locaux », relève bien d'une dynamique descendante et institutionnelle.

Voir en ligne : <http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/cadre-de-reference-conseils-citoyens.pdf>

⁷¹⁰ Voir Chapitre 5, S.II - 2 Le diagnostic de l'essoufflement, ressource de l'expérimentation perpétuelle.

⁷¹¹ Entretien 56, Lanester, sept. 2014, Denis, 57 ans, Retraité. Militaire, Plus de 30 ans ; Ancien président CQ

⁷¹² Entretien 22, Lanester, oct. 2013, Régine, 69 ans, Retraité, cadre de santé, Entre 20 et 30 ans ; Conseiller de quartier, Présidente de LNC, élue, LNC, adjointe à la démocratie participative depuis 2014

conseils les plus actifs⁷¹³. Ces « saisines » sont des propositions de la direction des services techniques, concernant des dénominations de voies ou des propositions d'aménagement de voirie : autrement dit, un programme trop léger pour alimenter une instance durant toute une année, qui explique que les présidents de conseil soient amenés à se mettre en quête de contenu pour permettre la tenue des quatre réunions annuelles ; nous rappelant ici la définition normative d'un « bon » président, qui tient son rôle.

La difficulté à trouver des sujets influe sur la régularité des rencontres. Entre 2006 et 2014⁷¹⁴, le nombre moyen de réunions du conseil de quartier par an ayant fait l'objet d'un compte-rendu oscille entre 2,8 et 5,6 pour une moyenne générale de 4 réunions par an. L'année 2012 marque le début de l'essoufflement du dispositif deux ans avant son abandon officiel. Si l'engagement annoncé par la municipalité d'une réunion trimestrielle est tenu dans l'ensemble jusqu'en 2012, c'est avec des disparités d'un conseil à l'autre. Ce sont justement deux conseils où les présidents sont particulièrement engagés dans leur rôle qui sortent du lot avec un rythme de réunion plus élevé. Ces deux conseils sont actifs jusqu'à la fin et se réunissent au moins tous les deux mois.

Les descriptions fréquemment données de ces deux conseils à deux idéaux-types opposés et deux styles de présidence habitante. Le premier est un conseil de quartier ancré dans la proximité et la convivialité, il est décrit comme une réunion des anciens du quartier et celui qui attire le plus de participants, parmi lesquels de nombreux « spectateurs » qui ne sont pas conseillers de quartier. Le second est un conseil de quartier perçu comme une opposition locale, implanté près d'une industrie sablière qui alimente de nombreuses remontées critiques de la part des riverains et est un dossier très suivi par le conseil. Ce conseil est explicitement décrit dans des documents comme « devenu un outil d'une certaine opposition. Faut-il redessiner la carte et le noyer ou y faire entrer du monde pour contrebalancer le pouvoir actuel ? »⁷¹⁵

Ces deux conseils sont les plus productifs en termes de demandes et de questions enregistrées par la municipalité, respectivement plus de 120 et 220 entre 2006 et 2013, quand les autres conseils en produisent autour d'une cinquantaine sur la même période. Ils sont en quelque sorte ceux où, selon des registres très différents, la question de l'autonomie du conseil est la plus explicitement posée. Le conseil doit-il être autonome jusqu'à se satisfaire uniquement du registre de la sociabilité participative ? Ou jusqu'à devenir un contre-pouvoir infra-municipal ?

Cette question reste irrésolue, jusqu'à l'arrêt du dispositif. Un moment qui incite les présidents tout récemment démis de leur fonction à réitérer l'importance symbolique de la présidence habitante, comme le gage d'une certaine croyance dans l'autonomie des conseils.

« Dans la nouvelle assemblée de quartier [...] le sujet abordé, **ce sont les élus qui vont le choisir...** Parce que **c'est eux qui mènent la danse.** [...] **On revient à certains conseils de quartier d'autres villes [où] le conseil était dirigé par un élu, ici on avait la chance c'était un habitant qui menait la danse, donc on traitait le sujet qu'on voulait, si on nous proposait un sujet, on était libre de l'accepter ou de le refuser,** tandis que là maintenant c'est eux qui vont venir avec un problème à traiter, donc ils nous le présenteront à leur façon, et c'est tout... On pourra le critiquer et puis c'est tout. [...] ça ne sert à rien de continuer dans ce système. »

⁷¹³ « Bilan 2010, Activités des conseils de quartier », Document interne, Direction citoyenneté

⁷¹⁴ Nous nous limitons à cette période car c'est celle pour laquelle l'archivage des comptes-rendus est entièrement assuré par la municipalité.

⁷¹⁵ Archives municipales, document de travail, journée de réflexion animée par l'Adels, décembre 2008, anonyme.

(Entretien 53, Lanester, sept. 2014, Joël, 61 ans, Retraité. Militaire, Entre 10 et 20 ans ; Président CQ)

L'arrêt en 2014 agit comme un révélateur de l'injonction paradoxale faite aux conseils de quartier⁷¹⁶. Le semblant d'autonomie accordé entraîne l'essoufflement de la participation du point de vue des élus et services et un sentiment de non prise en compte du point de vue des conseillers de quartier ; chacun livrant une interprétation inverse du lien de cause à effet entre ces deux constats. Les exemples d'absences de sollicitations ou de travail engagé sans qu'il y ait de marge de manœuvre réelle sont récurrents.

Le rapport des présidents de conseil de quartier à l'autonomie n'est pourtant pas sans ambiguïté : entre demande de latitude dans l'organisation et attente d'un soutien de la municipalité. D'ailleurs alors que nous rencontrons ce président déchu nous formulons l'hypothèse de créer à partir du noyau dur du conseil de quartier une association de quartier, qui assumerait son autonomie vis-à-vis de la municipalité. Cette proposition est d'emblée jugée incongrue : « faire une association ? Dans quel but ? Déjà dans l'enceinte du conseil, dans une commission extra-municipale, on n'a pas toujours eu l'écoute... alors faire quelque chose à part (*rires*) »⁷¹⁷. La présidence est symboliquement importante, mais elle renforce la portée paradoxale de leur autonomie dans le cadre d'une offre descendante et institutionnelle de participation, qui est ici rappelée en tant que « commission extra-municipale ».

3.1.2 *L'impossible utilisation du budget de quartier*

A Arcueil, les six assemblées disposent à partir de 1998 d'une enveloppe de quartier. A l'origine cette proposition est faite en réaction à une forte demande d'amélioration du cadre de vie et d'aménagement de l'espace public, mais par la suite une part grandissante est consacrée à des initiatives festives ou d'embellissement. L'élue de l'époque le présente à l'époque comme un moyen de « montrer le pouvoir de décision qu'on souhaitait donner aux assemblées [...] considérer que l'assemblée de quartier est souveraine »⁷¹⁸ et confirme ce propos en entretien : « une assemblée ne peut fonctionner que si elle a un réel pouvoir et donc leur donner un budget dont ils sont totalement maîtres, ça permet qu'ils conduisent des projets qui sont pas obligatoirement ceux de la municipalité »⁷¹⁹.

Cette évolution après deux premières années de mise en œuvre renforce également le caractère institutionnel et cadré de la démarche. Sans correspondre aux critères d'un budget participatif⁷²⁰, notamment en termes d'échelle, de délibération ou de poids décisionnel, cette proposition n'en demeure pas moins un exemple concret de possibilité offerte à l'assemblée : faire usage de 20 000 euros annuels. Ce montant est resté du même ordre, depuis 1998 où il était de 1 million de francs, c'est-à-dire 150 000 francs par assemblée de quartier et un solde de 250 000 dont l'attribution est en théorie discuté par la réunion d'un collectif interquartier, qui vise davantage à prioriser des

⁷¹⁶ Il constitue aussi une rupture biographique, un accident institutionnalisé, dans les parcours de participation de ces présidents. Voir Chapitre 9 - S.II - Les parcours balisés de l'engagement participatif, entre pouvoir et vouloir.

⁷¹⁷ Entretien 53, Lanester, sept. 2014, Joël, 61 ans, Retraité. Militaire, Entre 10 et 20 ans ; Président CQ

⁷¹⁸ Interview pour le magazine local voisin *Montbougé* !, 2004. URL : <http://montbougé.info/spip.php?article235>

⁷¹⁹ Entretien 98, Arcueil, avril 2015, Cécile, 60 ans, Fonctionnaire territoriale, Plus de 30 ans ; Ancien élu, EC, adjointe à la démocratie participative (1997-2008)

⁷²⁰ Marion GRET et Yves SINTOMER, *Porto Alegre: l'espoir d'une autre démocratie*, La Découverte, 2002 ; Yves SINTOMER, Carsten HERZBERG et Anja RÖCKE, « Participatory budgeting in Europe: potentials and challenges », *International Journal of Urban and Regional Research*, 2008, vol. 32, n° 1, p. 164-178.

demandes dans chaque quartier qu'à porter des projets à l'échelle de la ville. Le montant peut sembler faible au vu du coût habituel des demandes que peuvent formuler les habitants, notamment en termes d'aménagement urbain, mais il demeure substantiel, notamment pour les habitants les plus populaires, comme le résume bien Marie-Paule : « on savait pas quoi faire de ce pognon. Pas habituée des 5 zéros »⁷²¹.

En effet, les assemblées ont rapidement eu du mal à dépenser leur enveloppe de quartier. Celle-ci est devenu d'abord un budget de fonctionnement, avec comme principal débouché les dépenses de convivialité pour l'organisation de fêtes de quartier ou l'agrément des réunions d'assemblées. Ce dévoiement de la logique initiale trouve deux explications du côté des organisateurs.

Tout d'abord le fait que le rythme de réunion soit trop ponctuel pour permettre la prise en charge d'une délibération portant sur le cycle budgétaire. Lorsque des assemblées ne se réunissent plus qu'une fois par an, il n'est plus possible d'engager une réflexion supposant plusieurs étapes depuis la remontée des besoins, leur priorisation selon des critères de répartition et le montant de l'enveloppe jusqu'à leur mise au vote. Dans les assemblées de quartier observées, où le vote du budget a été maintenu, les élus se contentent de faire voter de façon routinière les dépenses habituelles de l'assemblée, qui ont trait à la convivialité : fête du quartier, galettes des rois, loto... Ces dépenses sont loin de saturer l'enveloppe budgétaire. L'autre explication est qu'un certain nombre de dépenses ont été retirées aux assemblées par la création de commissions thématiques : fleurissement, illuminations de fin d'années. L'assemblée se voit ainsi dépossédée de ces premières attributions et dans l'incapacité de se saisir de l'enveloppe de quartier.

Encadré C4-5 - Dépouillement d'une utilisation annuelle des enveloppes de quartier

Dans le bilan comptable de 2007, que nous avons pu consulter dans les archives privées d'un participant en novembre 2014, l'utilisation du budget de 22 867 € dans chaque assemblée oscille entre 5% et 46%, pour une moyenne d'utilisation de 22%. Seule une assemblée a dépensé 46% de son budget, les autres sont toutes en deçà d'un quart. Sur l'ensemble des assemblées en 2007 chaque partie dépensée du budget est largement consacrée à l'organisation de fêtes de quartier, dont le coût moyen est de 2000 €, mais varie de 360 à 6300 €. Certains quartiers n'organisent qu'une fête et utilisent moins de 10% du budget, tandis que d'autres organisent de nombreuses activités dont le coût unique est parfois supérieur à l'usage total du budget que font d'autres quartiers moins actifs. Un ancien élu évoque comment une assemblée de quartier avait pu être informellement renommée « [nom-du-quartier]-Land » en référence aux nombreuses activités festives.

Les différents taux d'utilisation du budget reflètent le dynamisme différent d'une assemblée à l'autre dans la prise en charge d'activités de convivialité (sortie cinéma, sortie à l'extérieur, animation des fêtes de quartier...) et non pas l'utilisation pour d'autres types d'usages. Sur l'année 2007 seules trois dépenses substantielles sont faites en dehors des fêtes de quartier : la remise en état d'espaces de jeux, de projecteurs et l'achat de bancs. Elles représentent à elles seules près des deux-tiers du total dépensé cette année.

D'autres chiffres plus généraux sont disponibles. En 2012, dans un tract municipal retrouvé dans d'autres archives privées, la municipalité annonce affecter chaque année un budget de 150 000 euros aux six assemblées ; c'est-à-dire un cumul potentiel de 2,1 millions d'euros depuis 1998. Il est ensuite détaillé que depuis cette date, 380 000 euros ont été affectés à des travaux d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers et 460 000 euros à l'échelle de la ville (fleurissement, 180 ; illuminations, 90 ; promenade, 190). Le lien de ces dépenses aux enveloppes de quartier n'est pas explicite, et une partie semble au contraire dépendre des commissions thématiques évoquées plus haut. Le total de ces sommes, 840 000 euros ne représente que 40% de l'ensemble potentiellement affecté aux enveloppes de quartier sur la période. Cette estimation ne tient pas compte des dépenses endossées au titre de la convivialité, celles qui sont décrites comme monopolisant les

⁷²¹ Entretien 81, Arcueil, mars 2015, Marie-Paule, 84 ans, Retraité. Mère au foyer, Natif ; Militante associative

enveloppes de quartier. Mais même en tenant compte de ces dépenses le constat reste le même : celui d'une faible utilisation du budget par les quartiers qui vient objectiver la difficile capacité de ces assemblées à être productives et à répondre pleinement aux attentes qui leurs sont attribuées.

La non-utilisation du budget s'explique par son insuffisance pour des projets substantiels et le manque d'organisation pour décider de son utilisation. Cette absence de procédures pour l'utilisation du budget apparaît clairement dans les observations, où les moments de vote apparaissent plutôt confus pour les nouveaux participants.

« Je suis désolé, **c'est la première fois que je viens**, donc c'est peut-être pour ça que j'ai pas la réponse [...] **Là sur le vote, je trouve l'idée super**, je suis même prêt à participer. Mais en revanche, **quitte à voter un budget...** **Ma question c'est à quelle fréquence dans l'année on le fait ?** Est-ce que c'est uniquement aujourd'hui ? [...] Peut-être que plus tard dans l'année on a une idée encore meilleure et après il y a une discussion à avoir pour confronter les idées entre elles... **En tout cas pour comprendre le mécanisme de vote... Comment ça se passe ?** Est-ce qu'on vote tout le budget aujourd'hui ? Est-ce que ça se fait plusieurs fois dans l'année ? Comment tout ça s'organise pour être sûr de voter avec les bonnes priorités ? » (Observation, Arcueil, assemblée de quartier, septembre 2014. Prise de parole d'un nouvel habitant, trentenaire, cadre, depuis moins de 3 ans, propriétaire)

L'habitant qui pose la question en jouant la « naïveté budgétaire » est un nouvel arrivant dans la ville, cadre privé dans un laboratoire de recherche et développement, à la fois à la recherche d'un engagement et d'une forme de sociabilité. Alors qu'il pose en assemblée une question portant sur les procédures de vote, celle-ci n'est pas entendue par l'élue de quartier, qui ne s'attarde en rien sur d'éventuelles règles de délibération ou de vote et en revient à des considérations d'ordre pratique sur l'organisation de la fête de quartier et qui semble n'interpréter sa question que comme une critique du coût et de s'en défendre ; sa réponse se concentre ainsi sur le fait « de ne pas partir à l'aveuglette » ou d'avoir réussi à contacter une association de musiciens « pour un coût vraiment moins important ».

Ce moment est intéressant à un double titre : il met en lumière la non-clarté des règles d'attribution et de vote, qui rendent d'autant plus impossible l'utilisation effective de l'enveloppe, mais il permet aussi de montrer l'hétérogénéité des élus sur ce sujet. En effet, l'élue adjointe à la citoyenneté et coordinatrice de l'ensemble des assemblées de quartier s'appuie sur cette prise de parole qui correspond à l'évolution qu'elle souhaite voir : des assemblées de quartier plus « implicatives » et portant des « projets » : « le fonctionnement... c'est-à-dire des fêtes... ça n'est absolument pas le principe : 70% du budget doit être de l'investissement, c'est-à-dire pour faire du projet, ce que vous voulez, mais des projets concrets »⁷²². Cet échange est aussi une opposition individuelle, politique et générationnelle, entre une élue socialiste quarantenaire nouvellement adjointe et fortement investie dans la municipalité après avoir elle-même dirigée une assemblée de quartier et une élue communiste septuagénaire dont c'est la première expérience dans ce rôle d'élue de quartier, que nous comprenons au fil de l'enquête, mais qui transparaît dès le soir même dans nos notes.

« Il semble y avoir eu ce soir une lutte d'influence entre les deux élues, l'adjointe à la citoyenneté et l'élue de quartier, la première promeut son « projet innovant » en tant qu'adjointe « pas nommée par hasard par le maire », quand la seconde « qui n'a jamais été dans une assemblée », veut faire « voter sa galette », alors que « les gens lui ont déjà dit qu'ils s'en foutent ». Si ici l'adjointe prend fait et cause avec les habitants venus discuter « voirie » contre ceux venus discuter « convivialité », elle a aussi pu faire l'inverse dans d'autres assemblées quand les

⁷²² Observation, Arcueil, assemblée de quartier, septembre 2014. Intervention de l'adjointe à la citoyenneté, en précision de l'intervention de l'élue de quartier.

activités de convivialité étaient présentées en empruntant mieux la rhétorique du « lien social », du « projet pour le quartier » plutôt que les « activités pour les anciens ». » (Observation, notes personnelles, journal de terrain, Arcueil, septembre 2014)

L'autonomie induite par les enveloppes est toute relative et s'arrête de fait à la discussion des règles dans son attribution, comme le souligne bien l'élue de l'époque en présentant ces enveloppes comme ayant motivé la rédaction d'une première charte : « à partir du moment où on a mis une enveloppe budgétaire, il était important de se donner des règles »⁷²³.

3.2 Le non-monopole des instances de quartier sur la participation

Les instances pérennes de quartier déterminent ainsi une participation tributaire d'un « espace-temps ». Sans même tenir compte des limites spatiales, temporelles et décisionnelles de la participation, une des premières limites que rencontrent aussi les instances est d'être difficilement reconnue comme l'unique voie de la participation citoyenne, voire même le principal intermédiaire entre la municipalité et les habitants. D'autres espaces s'intègrent dans l'offre de participation dans une optique complémentaire, mais aussi parfois concurrente, des instances de quartier. Ainsi les instances se voient contestées dans leur centralité par les élus, à la fois par (3.2.1) la mise en concurrence des canaux d'expression et le recours ponctuel à (3.2.2) des voies plus directes, ou catégorielles, de participation.

3.2.1 La mise en concurrence des canaux d'expression

Comme une marque de leur maîtrise de la décision, les élus rappellent régulièrement que les conseils et les assemblées de quartier ne constituent qu'un débouché parmi d'autres de la demande de participation qu'ils souhaitent promouvoir, façonner et satisfaire. Ainsi des modifications apportées à la charte initiale à Lanester soulignent clairement ce positionnement.

« En faisant **le choix** de la démocratie participative les élus se sont engagés dans un processus permanent et durable, **encourageant toutes les formes de participation des citoyens, dont les Conseils de quartier constituent l'épine dorsale.** [...] L'équipe municipale s'engage sur **le principe de participation systématique des conseils de quartier** aux principaux choix qui concernent les habitants du quartier, ou de Lanester, **tout en notant que les conseils de quartier n'ont pas le monopole de la participation. La mairie s'autorise des consultations simultanées, dont elle informe les conseils de quartier.** » (Charte des conseils de quartiers, Lanester, 2009)

Outre un rappel du caractère descendant et porté par les élus de la participation, cette affirmation renvoie à une distinction qui a pu être affirmée entre deux principes : la « participation » qui relèverait des conseils de quartier et de concertation ponctuelle et la « proximité » qui s'incarnerait dans d'autres dispositifs. Ainsi au fil des mandats différents espaces de remontée de demandes et de rencontre avec les élus sont mis en place : permanence mensuelle des élus sur le marché, permanence téléphonique « allo Mme le Maire », visites de quartier, conseil municipal « participatif » sur le budget communal... Régulièrement – en 2003, 2005, 2007 et 2011 – des assises de la citoyenneté sont organisées : un forum positionné comme un temps d'échange et de suivi du contrat de mandature lors du premier mandat, puis limité à un bilan de mi-mandat lors du deuxième.

⁷²³ Ibid.

La distinction entre ces exemples et les conseils de quartier est avant tout formelle. Dans les faits c'est bien davantage une superposition qui s'observe, mis à part pour les assises qui sont effectivement un événement plus fédérateur susceptible de mobiliser au-delà des cercles des conseils. Mais, pour les autres, les liens avec les conseils de quartier sont forts : les membres des bureaux des conseils organisent et décident du tracé des visites de quartier en collaboration avec le service citoyenneté, les conseils de quartier alimentent le conseil municipal sur le budget en propositions. Ces liens relèvent aussi parfois d'une forme de concurrence. Ainsi le « produit » des permanences – téléphoniques ou sur le marché – est le strict équivalent de celui des conseils de quartier : il s'agit du remplissage et du traitement par l'administration de « fiches-navettes » qui récapitulent des demandes et leur suivi par les services. Cette concurrence ayant d'ailleurs pu vider en partie les conseils de quartier de leur substance.

Dans le même ordre d'idées la municipalité d'Arcueil liste un ensemble « d'outils » qui relèvent de la politique de démocratie participative, parmi lesquels sont mentionnés les assemblées de quartier, mais aussi : le référendum d'initiative locale, la consultation de quartier, le droit de pétition, le droit d'auto-saisine du conseil municipal, par les assemblées de quartier, les collectifs citoyens et comités de suivi. Si l'assemblée de quartier est centrale, les élus se donnent ainsi des marges de manœuvre pour la mise en place d'autres types de démarche, auxquelles sont ou non associées les instances de quartier.

Les conseils ou assemblées de quartiers, en tant que « lieux de la pratique démocratique »⁷²⁴ sont centraux dans l'offre de participation. Elle est d'abord comprise à travers eux, au point que les autres modes opératoires irrégulièrement mis en œuvre ne sont pas forcément formalisés comme en relevant directement. Par exemple à Lanester, les élus conceptualisent cette multiplicité de canaux en distinguant d'une part ce qui relève de la « démocratie participative » au travers des conseils de quartiers et ce qui relèverait davantage de la « démocratie de proximité » : permanence des élus (téléphonique ou sur le marché), visite de quartier ou assises de la citoyenneté. L'objet de la première est d'encourager l'organisation et l'expression du quartier et celui de la seconde de rapprocher les élus et les citoyens. Cette distinction demeure cependant théorique, les participants étant également concernés par la « démocratie de proximité », soit en tant qu'organisateurs de la visite de quartier, participants aux assises ou concertation thématique ou pour certains habitants en doublant les requêtes effectués dans les conseils de quartier en s'adressant directement aux élus.

« Celui qui **va sur le marché**, on lui fait **une réponse**... qui est **pas celle qui veut**... Il **téléphone** à Allo Mme le maire, **pas ce qu'il veut**. Il y a un **conseil de quartier**, il vient, il expose son truc [...] après **ils partent en râlant**... mais c'est pas le cadre, on est qu'un conseil... combien pour des histoires de voisinage, de poubelles, de stationnements... [...] soit on essayait de généraliser, de dépersonnaliser... si ça pouvait se retrouver ailleurs, sous une forme analogue, concerner d'autres personnes... on le formatait, on le formalisait de façon plus généralisée... » (Entretien 56, Lanester, sept. 2014, Denis, 57 ans, Retraité. Militaire, Plus de 30 ans ; Ancien président CQ)

La cohabitation de ces différents modes de consultation de la population ne va d'ailleurs pas sans poser question aux participants investis dans les instances, qui peuvent se sentir déposséder d'une légitimité à parler au nom des habitants. Les reproches faits aux élus de court-circuiter les

⁷²⁴ L. BLONDIAUX et S. LEVEQUE, « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XXème arrondissement », *op. cit.*

instances sont ainsi récurrents dans les deux villes. Cette dépossession peut faire que instances sont considérées comme des coquilles vides, n'ayant aucun domaine d'intervention réservé ou aucune place officielle dans les procédures municipales.

« L'habitant aime bien la relation avec l' élu, direct. Ce que je comprends, mais dans la mesure où les conseils de quartiers existent, ils devraient normalement passer par les conseils de quartiers, surtout quand il s'agit de quelque chose qui s'adresse à plusieurs habitants, si c'est d'ordre personnel comme... un permis de construire pour son garage, pas besoin de passer par le conseil de quartier. Mais là l'exemple que je prenais, il s'agissait de toute une rue, **là le conseil de quartier trouve tout son sens**. Ce que je remets en cause c'est que la mairie ne faisait pas redescendre le problème aux conseils de quartiers pour qu'ils puissent en débattre, pas le fait que les habitants aillent voir les élus, mais que les élus qui ont mis en place des conseils de quartiers devraient justement dire « **il faut que le conseil de quartier fonctionne, on fait redescendre** », et ça c'était très difficile... » (Entretien 63, Lanester, sept. 2014, Rémy, 63 ans, Retraité. Militaire, informatique, immobilier, Plus de 20 ans ; Ancien président CQ)

Les conseillers de quartier sont en ce sens confrontés à la limite de leurs actions lorsque certaines thématiques relèvent d'autres espaces de concertation. A Lanester, le cas des locataires des HLM en est une bonne illustration : les intéressés sont désignés comme absents des instances mais lorsqu'ils viennent peuvent se voir répondre que leur demande dépend du bailleur, voire des dispositifs de concertation mis en œuvre par celui-ci⁷²⁵. Plusieurs dispositifs peuvent ainsi être organisés sur le même territoire, mais par des institutions différentes et à destination de catégories différentes. Cette superposition renforce les élus dans leur rôle central de synthèse au détriment de l'autonomie des instances participatives ou *a minima* dans leur rôle d'intermédiaire privilégié entre les habitants et la municipalité. Cet état de superposition n'empêche pourtant pas les élus de réclamer que la visite de quartier inclut bien ces quartiers HLM, mettant les membres des conseils face à une injonction paradoxale : « comment vous voulez que les gens des collectifs viennent nous voir si on peut pas traiter leurs problèmes ? »⁷²⁶

Ainsi que le résume un prestataire chargé du « bilan de 10 ans de démocratie participative à Arcueil » : « dans la pratique ce sont les assemblées de quartier de quartier qui prédominent, le référendum et la pétition étant des formes occasionnelles de participation. Les assemblées sont des dispositifs permanents qui couvrent l'ensemble de la ville avec un service dédié, la mission citoyenneté »⁷²⁷. Une ancienne élue fait un diagnostic similaire et s'interroge sur cette forme de dépossession pour les assemblées de quartier que peut induire la promotion d'autres formes de consultation, et va même plus loin en assimilant cette concurrence comme un affaiblissement du projet initial d'accompagner et de consolider un groupe au sein des assemblées de quartier à même de porter des propositions.

« **Je trouve qu'il y a un petit peu de détournement de la démocratie participative** quand on fait ça, parce que du coup **on demande aux habitants d'avaliser un plan qui est élaboré [par les services]. On n'est plus dans de la démocratie ascendante on est dans de la démocratie descendante : on vous propose quelque chose, vous dites oui, vous dites non, vous améliorez... et vous faites des petits aménagements éventuellement [...]** et du coup dans les assemblées de quartier, et bien on a enlevé tout ce qui était fleurissement. On a renvoyé ça sur le collectif fleurissement, même chose sur les illuminations [...] **Et au final les assemblées de quartier qu'est-ce qu'on leur demandait après ? Et bien organiser des fêtes... C'est pas vraiment l'objectif...** [...] C'est pouvoir **aussi débattre des orientations**

⁷²⁵ Voir Chapitre 9 S.I - 4.4 Entre soi résidentiel et division des espaces de participation

⁷²⁶ Entretien 53, Lanester, sept. 2014, Joel, 61 ans, Retraité. Militaire, Entre 10 et 20 ans ; Président CQ

⁷²⁷ E2i coopérative de conseil, *Bilan de 10 ans de démocratie participative à Arcueil - Introduction au séminaire des élus*, document de travail, non publié, Août 2006, p.9

politiques de la ville, c'est aussi pouvoir débattre des orientations...» (Entretien 98, Arcueil, avril 2015, Cécile, 60 ans, Fonctionnaire territoriale, Plus de 30 ans ; Ancien élu, EC, adjointe à la démocratie participative 1997-2008)

Ces tentatives d'étendre ponctuellement les formes de participation risquent ainsi d'encourager un certain découragement de ceux qui sont déjà fortement investis dans les instances pérennes, voire d'entraîner une sollicitation trop importante d'un public qui demeure limité et dont les membres sont fortement multipositionnés, dans l'ensemble des dispositifs et plus largement dans la vie locale via les associations. L'idée d'une extension des opportunités de participation impliquant une même extension du public participant peut ainsi s'avérer contre-intuitive, voire contre-productive.

3.2.2 Des voies plus « directes » de participation ?

Si les assemblées de quartier sont ce à quoi est le plus généralement associée la participation des habitants, les municipalités tentent régulièrement d'intégrer dans la définition officielle de l'offre de participation d'autres formes de participation au-delà des seules instances de quartier. A Arcueil c'est le recours ponctuel à des référendums locaux⁷²⁸ et la possibilité d'influer l'ordre du jour du conseil municipal par le recours à la pétition qui sont les deux espaces de l'offre de participation les plus évidents en dehors des instances que sont les assemblées de quartier, et qui constituent d'ailleurs une particularité de ce terrain dans le cadre de notre étude.

Ces recours ponctuels, via les référendums ou diverses concertations thématiques, sont un surcroît de sollicitation dans la participation octroyée par la municipalité, en réaction à des demandes ascendantes ou du fait d'opportunités concrètes de mise en débat liées à un projet. Le domaine de l'aménagement urbain et de la rénovation urbaine sont particulièrement propices en ce sens, la concertation est d'ailleurs régulièrement pensée comme un automatisme dans ce domaine, à la fois pour les élus mais aussi pour les habitants qui sont particulièrement attentifs à critiquer la non-concertation ou les décisions trop tardives dans ces domaines.

Encadré C4-6 : L'historique de la démarche participative à Arcueil

- 1996 : mise en place de 5 assemblées de quartier, découpées sur la base de la carte scolaire
- 1997 : affectation d'une enveloppe de 150 000 euros aux assemblées pour leur donner les moyens d'agir concrètement
- 1999 : Charte des assemblées de quartier
- 1999 : Référendum d'initiative locale sur le projet « les Portes d'Arcueil », avec une participation de 37% et un vote favorable de 50,4%
- 2002 : création de la mission citoyenneté
- 2003 : création d'une 6^{ème} assemblée, au Plateau/ Kergomard et réactualisation de la Charte
- 2003 : référendum d'initiative locale et décisionnel des habitants de la Vache Noire, sur l'Opération de Renouvellement Urbain, avec une participation de 67% et un vote favorable de 81%
- 2004 : concertation des habitants sur le plan local d'urbanisme
- 2006 : référendum d'initiative locale et décisionnel des habitants du Chaperon Vert, sur l'Opération de Renouvellement Urbain, avec une participation de 49% et un vote favorable de 61%
- 2006/ 2007/ 2008/ 2010 : création de différents collectifs citoyens (illuminations, plan vert, propreté, sécurité...)
- 2010/ 2011 : concertations sur le plan de déplacement local.

(Source : Site internet de la municipalité et documents de la mission citoyenneté)

⁷²⁸ M. PAOLETTI, *La démocratie locale et le référendum*, op. cit.

Le recours au référendum local a notamment eu lieu dans le cadre de la rénovation urbaine. À ce titre le référendum local peut être dit comme appartenant davantage à la palette des outils du renouvellement urbain que de la démocratie participative dans son ensemble. Il est en tout cas la modalité de consultation qui fait le lien entre ces deux thématiques importantes dans la ville d'Arcueil. Le droit de pétition n'est pas particulièrement mis en avant dans le discours municipal ou dans les témoignages des élus. Pourtant le seuil fixé à environ 200 signatures est relativement aisé à atteindre. Le maire rapporte avoir eu entre une quinzaine et une vingtaine de pétitions, sur des sujets variés. Les plus récents au moment de notre rencontre sont « un foyer résidence pour retraités » et un « lieu de culture musulman ». Du point de vue des élus majoritaires le droit de pétition traduit deux types d'expression : celles « qui partent vraiment de gens dans un quartier pour un sujet très ponctuel [ou] des sujets plus de lobbies [...] portés par [une] communauté » ou celles qui sont qualifiées de « partisans, [quand] un parti politique qui arrive pas à se faire entendre dans le cheminement normal de la démocratie va soutenir une pétition de quelques-uns de ses proches », « ça se voit assez vite, parce que parce que la participation au conseil municipal n'est pas la même quand c'est une pétition vraiment portée par des gens ou quand c'est un peu instrumentalisé. »⁷²⁹

Il faut distinguer les pétitions qui correspondent à ce circuit tracé de la demande de mise à l'ordre du jour d'un sujet lors du conseil municipal et les pétitions qui expriment une revendication sans s'articuler explicitement à cette possibilité offerte. À ce titre une autre pétition est évoquée au sujet de la mise en place des rythmes scolaires, lorsque des parents se sont opposés au choix de la mairie en la matière. Cette pétition a débouché sur un cycle de concertation et un référendum, à la suite duquel la position municipale a été minoritaire. Cet exemple récent n'est pas en soi rapporté comme faisant partie de l'offre de participation, alors qu'il constitue une illustration assez aboutie de l'articulation d'une demande pétitionnaire, d'une délibération collective suivie d'un vote décisionnel. Il est d'ailleurs évoqué par quelques participants les plus récents des assemblées de quartier. Ce qui est pensé par certains participants comme relevant explicitement de la participation n'est ainsi pas forcément « formalisé » en tant que tel du point de vue de la logique de l'offre, en tout cas pas de façon préalable à sa mise en œuvre.

Le droit de pétition s'il est constitutif d'une participation en dehors des assemblées de quartier, n'entre ainsi que partiellement dans la mise en forme d'une offre de participation. Il relève davantage d'une conception plus générale des élus de la démocratie locale et de leur rôle. C'est en tout cas ainsi que le résume le maire, comme quelque chose d'évident, « ça évite que des sujets soient traités dans un rapport qui est cet espèce de rapport d'autorité insupportable : je suis élu, donc fermez vos gueules, revenez me voir dans six ans, et si vous n'êtes pas contents vous pourrez toujours en changer »⁷³⁰.

*

Les instances pérennes et territorialisées caractérisent largement l'offre institutionnelle de participation à l'échelle municipale depuis les années 1990. Le « conseil de quartier » est l'image

⁷²⁹ Entretien 38, Arcueil, juin 2014, Daniel, 62 ans, Retraité. Animateur socio-culturel, Natif ; Maire, EELV, EC (1997-2016)

⁷³⁰ Entretien 38, Arcueil, juin 2014, Daniel, 62 ans, Retraité. Animateur socio-culturel, Natif ; Maire, EELV, EC (1997-2016)

incontournable de l'offre institutionnelle de participation. Ces instances se caractérisent par leur ancrage territorial, leur caractère pérenne et leur difficile positionnement. Ces caractéristiques vont avec des limites de la participation, que nous avons listées : la prégnance des enjeux du quotidien, l'horizon indépassable du local, l'impossible politisation et l'injonction paradoxale à l'autonomie. Les instances sont plus largement des dispositifs qui sont prescripteurs de normes et de rôles pour les participants. L' enrôlement se comprend ainsi au sens entier du terme : recrutement et assignation à un rôle.

Ce sont ces limites, une forme de concurrence, de cloisonnement ou d'épuisement de la participation, qui incitent ainsi à poser la question d'une autre voie pour la participation citoyenne aux politiques municipales en dehors, et non plus en superposition ou en périphérie, d'instances pérennes, via des dispositifs thématiques et ponctuels ou pour la dénommer plus largement une « participation par projet ». Il s'agirait ainsi de sortir des instances pour mieux (faire) participer. Cet enjeu est central dans l'offre de participation à Bruz entre 2001 et 2008 typique de la mise en doute d'une offre centrée sur les instances pérennes et territorialisées pour privilégier un ensemble de dispositifs thématiques.

Section II : La participation par projet : ponctuelle et thématique

La participation par dispositifs thématiques ponctuels prenant la forme de « groupe-projet » constitue une « autre voie » pour une offre de participation, ainsi que le relève une ancienne élue d'Arcueil interpellée à ce propos ; « l'atelier, ça marche bien quand il y a un projet précis, en réaction à un problème. Alors, il est ouvert, sinon il devient un cercle d'initiés, qui fonctionne comme une association, mais ne fait pas dialoguer l'ensemble de la ville. [...] On a déjà la structure des assemblées de quartier. [...] Il y a des villes où ça marche avec des comités thématiques, mais nous on a pris une autre voie »⁷³¹. Cette citation reprend à la critique souvent adressée aux instances de quartier pour l'appliquer à la logique des « ateliers », nous rappelant d'emblée la plasticité des catégories qu'une opposition entre instance et projet dissimule.

Néanmoins le développement d'une « participation par projet » est une évolution indéniable de l'offre de participation institutionnelle qui distingue les années 1990-2000 et les années 2000-2010. Là encore, il ne s'agit pas de constater l'absence d'une des formes dans une des périodes, mais de noter une tendance d'ensemble. En effet, comme évoqué auparavant la perspective du « groupe thématique » n'est jamais totalement absente d'une offre de participation centralisée autour d'instance territorialisées. Dans ce cas c'est la question de la complémentarité ou de la concurrence entre les formats qui est posée. La prise en compte de notre troisième terrain, Bruz entre 2008 et 2014, est ainsi éclairante, car elle permet d'analyser une offre de participation explicitement exempte d'instances de quartier.

Nous détaillons dans une première sous-partie, **(1) le refus des instances de quartier et l'élaboration réflexive d'une alternative**, pour analyser comment le choix d'une « gamme d'opportunités » de participation s'est fait dans cette ville en faisant de l'instance de quartier une figure repoussoir. Nous détaillons ensuite, **(2) la mise en forme d'une gamme d'opportunités de participation**, afin d'explicitier la mise en place de cette offre de participation distincte des premières évoquées.

Une remarque importante est à signaler en amont, concernant les enjeux de la participation. Les limites spatiales et décisionnelles évoquées au sujet des instances de quartier se retrouvent dans la participation par projet. La question de la distinction des effets des offres sur l'engagement participatif reste posée quant à la réception et la sociologie des publics, mais du point de vue des thématiques abordées la similarité peut être d'emblée notée. La principale différence serait de l'ordre du cloisonnement et de la clarification : chaque participant est censé être plus aisément conscient du périmètre auquel il est convié à prendre part. Mais le choix de dispositifs thématiques et ponctuels ne révolutionne pas les enjeux mis à l'agenda de la participation citoyenne. A Bruz, les sujets investis sont largement similaires : éclairage public, visites de quartier, aires de jeux, vie associative, fête de la musique, pistes cyclables, médiathèque ; pour citer quelques exemples issus du « plan d'action démocratie locale » de l'année 2012.⁷³² Néanmoins leur traitement à une échelle d'emblée communale et la périodicité finie et régulée des dispositifs amenuisent l'impression de récurrence. Mais la différence que

⁷³¹ Interview de l'adjointe à la démocratie participative, Arcueil, 2004, <http://montbougge.info/spip.php?article236>

⁷³² Entretien, Marie-Laure, agent territorial, juin 2012

nous questionnons ici doit bien se comprendre comme étant avant tout procédurale et non pas substantielle.

Encadré C4-7 - Les principales étapes de l'offre de participation à Bruz (2008-2012)

« Dès la campagne municipale de 2008, la démocratie locale a constitué un axe fort du projet de l'équipe municipale. [...] Après avoir indiqué lors de la campagne qu'elle mettrait en place des Conseils de quartier, **l'équipe municipale a préféré pour plus d'efficacité et au regard de la configuration du territoire décliner la démocratie locale sous l'angle thématique.** Elle a mis en place un comité consultatif développement durable en 2009 puis un comité consultatif piéton-vélo en 2011. Elle a aussi associé les habitants à d'autres thématiques à travers différents groupes de travail (ateliers centre-ville, mémoire de la ville, semaine des solidarités, commission cimetière, etc.) **Pour autant, la dimension territoriale n'a pas été évacuée,** elle est abordée lors de visites de quartier ou de réunions de proximité notamment autour d'aménagements de rue. Pour partager les démarches de démocratie locale à Bruz et sur la métropole rennaise et les améliorer, la ville de Bruz a organisé dès 2009, **un forum de la démocratie locale** qui depuis se déroule chaque année. En novembre 2010, **une chargée de projet « proximité, vie sociale, citoyenneté » est recrutée** afin de structurer les démarches de démocratie locale. L'année 2011, a permis **de faire un bilan « méthodologique » des démarches déjà réalisées,** d'en dégager les forces et les faiblesses et de proposer une méthode et un plan de travail.

Il a été décidé de :

- Travailler à partir de septembre 2011 avec les services, les élus et avec les bruzois sur la méthodologie à mettre en place pour chacun des cinq outils validés par le Bureau municipal. (Outils qui feront l'objet des ateliers du 3^{ème} forum de la démocratie locale)
- Déterminer pour 2012 un plan d'action de la démocratie locale
- Affiner en 2012 la méthode au regard des actions mises en place et à travers un cycle de formation et la création d'une cellule de coordination composée d'élus et de techniciens en charge du suivi et de l'évaluation du plan d'action.

(Extraits de l'appel d'offre édité par la municipalité de Bruz en 2012 : « Prestation de formation et d'accompagnement méthodologique des démarches de démocratie locale »)

N.B. : Nous citons ce document, plutôt que de le paraphraser pour partager ici le point de vue des acteurs sur leur action et rendre compte du caractère réflexif de la mise en œuvre de cette offre de participation.

Nous complétons cette présentation de ce terrain, par un retour sur les deux premiers. En effet, l'offre de participation s'y déploie dans une durée plus longue et nous y observons **(3) une actualisation**, qui permet d'illustrer une convergence en matière de sortie des instances. Nous concluons cet apport supplémentaire par une proposition de lecture générale **(4) des évolutions des cadres de la participation**, au travers de trois figures idéales-typiques : l'instance, le projet et la plateforme.

1 Le refus des instances de quartier et l'élaboration réflexive d'une alternative

Le cas de Bruz constitue une approche qui se veut renouvelée de l'offre de participation. Les élus y assument le choix d'une participation thématique allant contre la logique territoriale. Autrement dit le choix d'une participation se passant d'instances territoriales se présente comme un choix informé, en connaissance de cause, prenant acte des limites constatées par ailleurs dans les instances pérennes de quartier pour tenter de les anticiper et de les dépasser. Bruz est ainsi un terrain à part, mais aussi une expérience qui est marquée par son caractère éphémère, n'ayant pris place que durant un mandat, et dont il est difficile à partir de là de tirer pleinement les enseignements d'une offre de participation qui ne s'est pas réellement confrontée au défi du moyen-terme. Un de nos collègues consultant à Missions Publiques, rappelle régulièrement

lorsqu'il évoque sa mission ponctuelle dans cette ville, qu'il a eu peu d'occasions de « rencontrer une équipe municipale aussi sincère dans ce qu'elle met en place niveau participation »⁷³³. Ainsi la particularité de ce terrain est régulièrement soulignée, aussi bien du point de vue de la recherche universitaire que de la pratique de la démocratie participative. Ces catégories d'engagement, de volontarisme, de sincérité ou d'authenticité, sont d'ailleurs des jugements normatifs d'usage courant dans le microcosme de la participation.

Nous évoquons d'abord les principaux arguments du (1.1) refus motivé et informé des instances de quartier, pour ensuite nous concentrer sur (1.2) la mise en récit du choix d'une participation par projet, qui s'avère être un processus itératif davantage qu'une décision tranchée, dont nous trouvons les prémices dans (1.2.1) le temps de la campagne électorale et (1.2.2) la première partie du mandat après l'élection.

1.1 Le refus motivé et informé des instances de quartier

Le choix de ne pas mettre en place des conseils de quartier pourtant envisagé est ainsi assumé par les élus en début de mandat. Ce choix se fait en mobilisant différents types d'arguments que résume l'agent embauchée pour assurer les missions liées à la délégation citoyenneté.

« **Initialement** j'ai quand même été plutôt recrutée pour travailler sur des démarches de démocratie *locale*, et **particulièrement au départ sur les conseils de quartier** (*sourire*) puisque c'était l'idée de départ des élus, et qu'on a en fait abandonnée. [...] C'est le maire, qui finalement s'est dit que non c'est **peut-être pas opportun de faire des conseils de quartier** [...] ils arrivaient pas justement à voir comment ils allaient pouvoir travailler au niveau des quartiers, parce qu'**on a pas vraiment de quartier sur Bruz**, ou alors c'est des quartiers de lotissement donc il n'y a pas vraiment de problématique particulière [...] C'était pas forcément si simple que ça de trouver un découpage du territoire, et puis finalement pas forcément pertinent... [...] les gens se sentent pas appartenir à un quartier, peut-être quelques petits quartiers, mais pas... pas vraiment quoi. On est quand même sur une ville où... ça évolue vachement, mais où les gens sont dans leur petite maison tranquille, voilà... (*sourires*) sans véritable problématique quoi. » (Entretien 1, Bruz, juin 2012, Magali, 34 ans, Fonctionnaire Territoriale, Entre 5 et 10 ans ; Chargée de mission démocratie participative)

Les arguments sont d'abord géographiques et sociologiques. Ils mettent en doute la pertinence de l'échelle quartier, du fait de la topographie de la commune et de la représentation qu'en auraient les habitants. Si l'argument fait sens, il faut aussi souligner qu'il est en fait strictement transposable dans les villes qui font le choix d'instances de quartier : ce n'est pas tant le quartier qui fait l'instance que l'inverse. En ce sens il est d'ailleurs notable que le nouveau quartier résultant de la démographie communale croissante qui est présenté comme une possible exception à ce constat initial ; « là pour le coup c'est vraiment un quartier, il y a des immeubles, des logements sociaux, on n'a pas les mêmes profils, par rapport aux autres quartiers où il y a quand même une majorité de gens de la classe moyenne, moyenne-haute »⁷³⁴. Ce qui est en jeu ici c'est une polysémie du terme « quartier », davantage entendu dans le sens que lui donne la géographie prioritaire de la politique de la ville⁷³⁵. Ainsi, le choix des élus se fait aussi en tenant compte des caractéristiques démographiques d'une ville périurbaine en croissance, dont

⁷³³ Notre d'observation, réunion d'équipe Missions Publiques, mars 2013

⁷³⁴ Entretien 1, Bruz, juin 2012, Magali, 34 ans, Fonctionnaire Territoriale, Entre 5 et 10 ans

⁷³⁵ S. TISSOT, *L'État et les quartiers*, op. cit.

l'historicité des quartiers est très variable, mais aussi en fonction d'une appréciation sociologique de la population.

L'agent en charge des dispositifs participatifs souligne enfin l'enjeu du choix ou non d'avoir des instances de quartier, partagée entre l'intuition que « faire par quartier permettrait d'accrocher peut-être plus de monde, des gens qu'on accroche pas forcément sur des thématiques générales »⁷³⁶ et le constat que des instances présentent le risque de « se retrouver toujours avec les mêmes personnes ». L'offre de participation bruzoise se propose ainsi de décliner les intuitions quant aux limites des instances pérennes pour penser une meilleure inclusion au travers d'une adaptabilité des opportunités de participation. Ce sont en effet des temps d'échanges avec d'autres villes, dans le cadre des forums annuels ou lors de formation, qui incitent le maire à revenir sur cette proposition initiale.

« On avait prévu des conseils de quartier dans la deuxième partie du mandat. C'était un truc. Et quand on est arrivé au pied de la deuxième partie, j'ai dit [aux adjoints], « je crois que c'est pas possible », et j'ai dû écrire une note de deux pages en disant « non », il faut qu'on continue sur plutôt thématique, et sur la diversité des... Et que finalement l'approche territoriale aurait été casse-gueule, et ça j'en suis convaincu. D'ailleurs c'est pas la collègue de Lanester qui m'a prouvé le contraire.⁷³⁷ [...] Par rapport à l'essoufflement, et par rapport au « canal » finalement assez restreint qu'est le territoire. C'est-à-dire, sauf à avoir des territoires suffisamment grands, suffisamment divers... Il y a des territoires où ça aurait bien fonctionné, certainement. Mais il aurait fallu prendre des assez grands territoires pour avoir une diversité, et que ce soit pas capté par un petit cercle. » (Entretien 10, Bruz, sept. 2012, Philippe, 65 ans, Retraité. Directeur d'établissement social, Plus de 30 ans ; Maire, BCAG, 2008-2014)

L'extrait cité résume les deux principales sources du « refus » des conseils de quartier : la mise en doute de la pertinence de l'approche territoriale du fait des particularités sociologiques, démographiques et quasiment géographiques de la commune, mais aussi du fait d'une certaine réflexivité et d'une connaissance du milieu de la participation et de ses acteurs porteurs d'un discours sur « l'essoufflement » des instances⁷³⁸.

Il s'agit en tous cas du récit officiel, celui qui est finalement retenu pour décrire l'évolution de l'offre de participation et le choix motivé et informé de faire l'impasse sur des conseils de quartier. Le refus apparaît ici nuancé puisque les élus précisent ne pas avoir totalement évacué la dimension territoriale en recourant à des visites ou réunions dans les quartiers. Ce point ne fait pas de doute, et il faut ici redire que la distinction proposée entre instances pérennes territorialisées et dispositifs ponctuels thématiques est en partie un *artefact*. Une dimension thématique et territoriale perdure dans un cas comme dans l'autre. Mais cette distinction reste néanmoins utile, car quand bien même la « dimension territoriale » demeure, il reste que l'offre bruzoise met néanmoins à part tout ce qui à Arcueil ou Lanester contribue à définir des « instances » et qui ne se résume pas uniquement à ce seul aspect territorial : le caractère pérenne, le fait de définir des statuts, des conditions d'appartenance, des règlements... autant d'éléments qui concourt à une forme d'institutionnalisation des instances participatives et qui organisent l'offre de participation autour d'une centralité située.

⁷³⁶ Entretien 1, Bruz, juin 2012, Magali, 34 ans, Fonctionnaire Territoriale, Entre 5 et 10 ans

⁷³⁷ Référence à un temps d'échange avec des intervenants extérieurs (élu de Lanester, de Nantes métropole, associatifs) organisé durant la formation menée par Missions Publiques. L'élu de Lanester a en effet témoigné de « l'essoufflement » de leurs conseils de quartier.

⁷³⁸ Voir Chapitre 5 - S.II - 2 Le diagnostic de l'essoufflement, ressource de l'expérimentation perpétuelle

1.2 La mise en récit du choix d'une participation par projet

Le particularisme n'est pas un préalable, mais au contraire le résultat d'un processus d'élaboration progressive, depuis la campagne électorale et dans le début du mandat au travers d'une démarche mettant l'accent sur une réflexivité partagée quant aux enjeux de la démocratie participative. Ainsi, la particularité de cas se situe plutôt dans la progressivité de l'élaboration de l'offre de participation à partir de 2008, quand dans les autres villes les instances de quartier ont été lancées au plus vite, pour bénéficier de l'effet d'entraînement de la campagne électorale. Au contraire à Bruz, nous observons une tendance forte à la « meta-participation », pour utiliser un terme de praticien⁷³⁹, c'est-à-dire de la participation sur les modalités de la participation, dont la trace la plus visible se repère au travers du forum annuel de la démocratie locale.

1.2.1 Les prémices de l'offre de participation lors de la campagne électorale

Au moment de l'élection, l'offre de participation est centrale dans le discours des élus mais n'est pas un projet entièrement constitué ou formalisé : sa mise en œuvre s'est précisée au fur et à mesure du mandat. Avant cela, les documents de campagne de l'élection municipale de 2008 envisagent une « nouvelle citoyenneté » en évoquant le fait de « mettre en place des comités consultatifs » et de « promouvoir une politique de quartiers, pour relever le défi de la proximité »⁷⁴⁰. La profession de foi finalement éditée retient les termes : « concertation [...] instances consultatives [...] conseil de quartier [...] conseils municipaux ouverts à des débats citoyens »⁷⁴¹. Ces pistes originelles égrainées avant l'élection correspondent à une approche territorialisée de la participation centrée sur le quartier et faisant référence à la proximité.

Durant la campagne de 2008, l'association politique locale nouvellement recréée sous l'appellation « Bruz, Cap à Gauche » organise la tenue de différents groupes de travail thématiques, dont le maire résume ainsi la logique et la portée.

« Le système des groupes c'était : **une thématique... et trois questions** (*il énumère*) : **qu'est-ce qu'on peut faire ?** Deuxième temps, c'est : quelle est la plus-value d'une équipe de **gauche** ? Et troisième temps c'est : comment on va **associer les habitants** sur cette problématique ? Ça, c'était d'entrée, sur dix-sept groupes. [...] Et donc ces groupes se sont réunis chez les uns, chez les autres. Alors on a fait appel, bien sûr on avait **notre réservoir... 85 personnes**, on a fait appel à d'autres personnes. On a été... **entre 120 et 150 personnes** qui ont participé à tous ces groupes. Et ces groupes se réunissaient trois fois, et il devait fournir une note, simple, répondant aux trois questions. Ça a super bien marché. » (Entretien 10, Bruz, sept. 2012, Philippe, 65 ans, Retraité. Directeur d'établissement social, Plus de 30 ans ; Maire)

La production de ces groupes accorde une grande place à la « démocratie/participation » qui compte pour un tiers de chaque thématique. Les fiches de synthèse sont organisées en trois

⁷³⁹ Ce terme est en effet relativement absent de la littérature scientifique. Nous n'en trouvons qu'une brève mention dans la thèse de Jean-Nicolas Birck (p.168), mais l'auteur la rapporte justement comme un élément du discours indigène, précisant en note que « cette expression a été utilisée par [un élu] lors d'une de nos discussions », confirmant ainsi notre compréhension du terme comme jargon des promoteurs de l'offre de participation.

Jean-Nicolas BIRCK, *Les nouveaux enjeux de la démocratie participative locale : pratiques et usages de la participation citoyenne à Nancy et au Conseil général de Meurthe-et-Moselle*, Thèse de science politique, Université de Nancy 2, 2010, p. 168.

⁷⁴⁰ Tract de campagne, élections municipales mars 2008, ville de Bruz, liste « ensemble, dialoguons et agissons » soutenue par le Parti Socialiste, les Verts, l'Union Démocratique Bretonne et « Bruz Cap à Gauche », Archives privées du maire.

⁷⁴¹ Profession de foi, 2008, Archives privées du maire.

catégories : « Valeurs ; Actions ; Démocratie Participative ». Elles s'avèrent cependant inégalement investies par les contributeurs, et c'est souvent la partie « actions proposées pour notre programme » qui occupe la majorité de l'espace du compte-rendu. Les « valeurs » sont un rappel du positionnement à gauche de la liste et la « participation » est présentée comme une valeur ajoutée, une marque distinctive, venant préciser « l'esprit » de mise en œuvre des « actions » qui constituent la part la plus importante des discussions. Ces comptes rendus des « groupes de projet thématiques » de la campagne 2008 compilent une trentaine de pages dactylographiées⁷⁴² où se mélangent les diverses intuitions d'un groupe en constitution quant à la définition potentiel de son rôle une fois les élections passées et éventuellement remportées. Ces groupes tenus durant le deuxième trimestre 2007 sont présentés comme « une mise en pratique d'une des valeurs que nous souhaitons porter : la démocratie participative »⁷⁴³. Cette feuille de route informelle constitue un matériau précieux pour relever ce qui au moment de l'élaboration du programme est envisagé par les contributeurs comme relevant de la « démocratie participative ».

Un décalage évident ressort entre les propositions initiales et l'offre de participation mise en œuvre. Beaucoup des suggestions renvoient à une appréciation large de la participation. Il ne s'agit pas tant d'associer les habitants aux décisions que d'évoquer les liens avec les « acteurs sociaux », les « associations » ; un néocorporatisme municipal. Pour ce qui est des propositions qui semblent correspondre davantage à une intention participative incluant les habitants, c'est bien la logique de « l'instance » qui ressort le plus explicitement : conseil des sages, conseils des jeunes, conseil inter-associatif ou différents « observatoires » (de la délinquance, des besoins sociaux, des personnes fragilisées...), quelques fiches font aussi référence à des dispositifs légaux, comme la création d'une Zone d'Aménagement Concertée pour le centre-ville. L'inspiration principale de ces propositions est ainsi l'existant et notamment les instances pérennes, territorialisées ou catégorielles, telles qu'elles se rencontrent dans d'autres communes. Le plus souvent dans ces travaux préliminaires, le principe de la participation est rappelé comme un passage obligé – « associer les habitants » – sans que les moyens pour le concrétiser soient précisés.

Relire ces comptes rendus en connaissant la suite de l'histoire permet de constater que l'offre de participation s'est principalement élaborée durant le temps du mandat. Sa conceptualisation relève d'une démarche empirique qui ne précède pas l'accès aux responsabilités. Cependant, certaines suggestions vont effectivement se concrétiser : un comité d'usager pour la salle culturelle, des visites thématiques avec les élus, un lieu socio-culturel fédérateur dans le nouveau quartier, une exposition pour recueillir les avis sur le projet urbain du centre-ville... Mais ces suggestions demeurent à l'état de pistes non unifiées dans une offre de participation, ni même réellement désignées comme dispositifs participatifs. La première étape de l'offre de participation est en creux : il s'agit du refus des instances de quartier.

1.2.2 De la « méta-participation » à l'offre de participation

⁷⁴² Documents, Archives privées, maire de Bruz.

⁷⁴³ Extrait, Rapport moral, « Assemblée générale de Bruz, Cap à Gauche », 18 octobre 2007

Les premières étapes de définition de l'offre de participation sont rendues visibles par l'organisation dès 2009 d'un « forum annuel de la démocratie locale ». Les thématiques de ce forum sont explicitement tournées vers l'élaboration d'une série de dispositifs participatifs unifiés en tant qu'offre de participation. La progressivité que les différents thèmes retenus impliquent parle d'elle-même. L'édition de 2009 s'intitule « démocratie locale entre impératif participatif et légitimité des élus » : c'est le registre de l'annonce, de la justification et de l'explicitation du cadre retenu qui prévaut. En 2010, le contenu se précise et le registre devient celui de l'interrogation, du partage de la réflexion : « Comment prendre en compte la parole des habitants ? ». Puis en 2011, le registre devient celui de la concrétisation en mettant l'accent sur la méthode et la mise en pratique en s'intitulant « Des clés, des outils pour agir ensemble. »

Ces forums témoignent de l'élaboration chemin faisant du projet de démocratie participative, qui s'est dans un premier temps incarné dans une « méta-participation » transitoire préalable à la formalisation définitive d'une offre de participation. Cette entrée en matière est un choix souvent formulé par des exécutifs ou des élus nouvellement en poste et y voyant un principe de cohérence de la démarche participative⁷⁴⁴.

Les participants à ces forums définissent les contours d'une coalition d'entrepreneurs de cause : élus, acteurs associatifs et citoyens associés à la démarche municipale, comptant pour une centaine de personnes d'après les décomptes relativement généreux communiqués par la municipalité. Le programme de ces premières éditions témoigne bien de l'importance accordée à l'élaboration et à l'apport d'inspirations extérieures. Les deux premières éditions sont ponctuées de l'intervention d'un universitaire sociologue de Rennes, quand la troisième est centrée sur un échange d'expérience avec deux autres communes et l'intervention d'un salarié de l'Adels. Ce sont dans les résumés des interventions de ces experts extérieurs qu'apparaissent en toutes lettres en premier lieu les notions « d'offres de participation ». Le sociologue en fait un usage métaphorique, parlant du « côté de l'offre » face à une « demande de participatif qui existe incontestablement »⁷⁴⁵, le consultant un usage opérationnel en évoquant une « offre de participation », comprise comme « le cadre et les règles de la concertation »⁷⁴⁶.

Sans y voir une stricte importation, ces apports relèvent assurément de l'appui sur l'extérieur et interroge la circulation des idées et les agents de cette circulation dans la formalisation d'offres de participation municipales. Le choix même des intervenants et leurs statuts illustrent le passage du temps de la réflexion à la mise en œuvre : de la théorie avec l'invitation d'universitaires ou de militants à l'échange de pratiques quand en 2011 des représentants (élus, agents et citoyens) d'autres communes engagées dans des politiques de participation publique⁷⁴⁷ sont invités à venir partager leurs expériences municipales.

⁷⁴⁴ Par exemple des conseils régionaux, comme Rhône-Alpes ou Nord-Pas-de-Calais ont pu proposer de tels dispositifs, sous la forme de mini-public délibératif ou de réunions territorialisés. Un atelier citoyen conduit pour le compte de la région Rhône-Alpes en 2010. Une série d'ateliers conclus par un forum des « acteurs de la démocratie participative » pour la région Nord-Pas-de-Calais en 2011. A ce propos voir la recherche doctorale de Julien O'Miel dont il s'agit d'un des terrains d'étude.

J. O'MIEL, *Mirages de la démocratie. L'indétermination de l'action publique participative.*, op. cit.

⁷⁴⁵ Compte-rendu du 1^{er} forum de la démocratie locale, Bruz, 12 décembre 2009, p.12

⁷⁴⁶ Compte-rendu du 3^{ème} forum de la démocratie locale, Bruz, 19 novembre 2011, p.17

⁷⁴⁷ Montivilliers et Fontaine, proches du Havre et de Grenoble

Différents « éléments de méthodes similaires » sont retenus en synthèse de l'édition du forum 2011 et vont guider la mise en œuvre de l'offre de participation, par exemple : « Cadrer les instances participatives ; Avoir une offre de participation claire ; Niveau d'engagement, échelle de participation... ; Varier les modes d'expression »⁷⁴⁸. Le projet de la municipalité s'est ainsi élaboré au cours des trois premières années du mandat, alors que le maire a mis un frein au projet initial de mettre en place des comités de quartier. A partir de là le discours des élus est stabilisé et se retrouvent dans les publications municipales les « éléments de langage » qualifiant l'offre de participation formalisée. Le dossier publié par le magazine municipal à cette période relève ainsi que « A Bruz, les élus ont choisi de ne pas 'enfermer' les habitants dans des structures trop rigides et institutionnelles [...] chaque outil correspond à un niveau de participation attendu, de la simple information à la co-décision »⁷⁴⁹.

La mise au cœur du projet municipal de la démocratie participative s'est ainsi traduite dès la campagne électorale et l'élaboration du programme (groupes de travail, réunions chez l'habitant, réunions publiques...), puis durant le mandat par la poursuite de cette réflexion et la mise en œuvre d'instances ponctuelles de participation et la tenue annuelle d'un « forum de la démocratie locale ». C'est un récit autour de l'évolution des dispositifs participatifs qui a en ce sens été élaboré. Ce récit comprend deux étapes : la réflexion méthodologique suivie de l'application concrète, il est notamment porté par l' élu délégué à la citoyenneté lors de ses interventions⁷⁵⁰ qui vise à souligner la réflexivité des élus sur leurs pratiques et le cadrage de la participation.

2 La mise en forme d'une gamme d'opportunités de participation

L'offre de participation élaborée se présente comme une « gamme d'opportunités de participation différenciées »⁷⁵¹, dans cette commune « un peu réputée comme un laboratoire d'expériences » comme s'en enorgueillit un élu dans la presse locale⁷⁵². Ce cadrage de la participation est apprécié comme une marque distinctive par et pour ceux qui la portent et qui la jugent innovante au vu de ce qu'ils connaissent par ailleurs de la « nébuleuse participationniste ».

« [Aux rencontres interprofessionnelles de la démocratie participative] j'ai surtout constaté, [qu'] en fait on est pas beaucoup, c'est pas pour dire on est exceptionnel, mais j'ai **l'impression quand même qu'il y a pas beaucoup de communes qui ont un regard comme le nôtre plus général, thématique**, etc. Parce que là les personnes que j'ai rencontré, on était quand même vachement sur les conseils de quartier ou des choses qui s'y apparentées... **les problèmes de crotte de chien, de trottoir, et tout ça...** Mais pas, je n'ai pas forcément rencontré de communes qui avaient une vision plus large. Donc ça, ça m'a surpris, enfin ça m'a confirmé que vraiment il n'y avait pas beaucoup de communes qui voyaient les choses comme nous. » (Entretien 1, Bruz, juin 2012, Magali, 34 ans, Fonctionnaire Territoriale, Entre 5 et 10 ans ; Chargée de mission démocratie participative)

⁷⁴⁸ Compte-rendu du 3^{ème} forum de la démocratie locale, Bruz, 19 novembre 2011, p.16

⁷⁴⁹ *Vivre à Bruz*, « Démocratie locale », janvier-février 2011, n°159, p.12

⁷⁵⁰ Nous avons eu l'occasion de l'entendre le réitérer à deux occasions : une première fois auprès d'élus communautaires lors d'une réunion d'une commission à Rennes Métropole consacrée aux rendus de travaux sur la participation citoyenne, une deuxième fois avec les membres de l'association de soutien, lors d'une réunion de bilan organisée pour la campagne électorale 2014.

⁷⁵¹ Ce terme un peu aride est le nôtre et sert un but analytique, les promoteurs parlent eux de « mode d'emploi de la démocratie locale » dans leur communication externe et de « plan d'action annuel » dans leur communication interne.

⁷⁵² « Forum citoyen : les habitants vont prendre la parole », *Ouest-France*, 2 novembre 2012.

Cette formalisation de l'offre de participation se résume à travers deux évolutions concomitantes de notre enquête de terrain en 2012 : (2.1) une nouvelle formule pour le forum et (2.2) l'édition d'un « mode d'emploi de la démocratie locale ».

2.1 De la méthode à la mise en œuvre : le tournant du forum 2012

La genèse de la démarche de démocratie participative correspond à deux temps dans le début du mandat : l'expérimentation puis l'exploitation des outils. Le forum organisé en novembre 2012 est désigné comme le « véritable tournant » entre ces deux périodes. Le forum annuel est constitué comme un point central de la mise en œuvre de la démocratie participative par la municipalité. Dès la première édition il est dit en synthèse : « L'objectif était d'inscrire le Forum de la démocratie locale comme un événement majeur de la vie locale. La réussite de la première édition permet d'envisager une montée en puissance de ce rendez-vous annuel au cours des prochaines années. »⁷⁵³ Ce forum est désigné comme « un marqueur symbolique de la volonté municipale »⁷⁵⁴, au point que le « marqueur participatif par comparaison avec les autres collectivités pourrait labelliser la démarche municipale et contribuer à donner une identité à une ville qui se cherche »⁷⁵⁵. Cette inscription dans le long terme est rappelée comme un enjeu à part entière par le maire à la sortie de la deuxième édition du forum : « il faut confirmer, il faut durer. Pour beaucoup de gens la démocratie locale c'est une sorte de truc qu'on utilise à un moment, et pour nous c'est un projet, un projet à long terme »⁷⁵⁶.

Le forum a un aspect événementiel et vient rappeler chaque année l'engagement pris par la ville. Comme déjà évoqué, cette journée annuelle a d'abord été pensée comme un séminaire de réflexion autour de la mise en œuvre de la démocratie participative. Le public de ces premières éditions constitue en quelque sorte le « noyau dur » des convaincus de la démocratie participative. En 2012, le « forum de la démocratie locale » est renommé « forum citoyen » et s'oriente vers la mise en discussion de politiques sectorielles. L'intitulé de l'invitation publiée par la municipalité ne concerne plus les enjeux et les modalités de la mise en œuvre de la démocratie participative, mais devient en elle-même un dispositif participatif : l'organisation d'une plénière et d'ateliers sur différents thèmes (nouveaux habitants, incivilités, déplacements, impôts locaux, intergénérationnel, Rennes métropole).

Cette évolution du forum concerne sa fonction et son positionnement. Elle aussi fait partie du récit de l'élaboration participative de l'offre de participation. L'équipe municipale annonce une évolution à partir du forum de l'année 2012 : « le forum de la démocratie locale est devenu forum citoyen [...] les premières éditions ont été davantage consacrées à la méthodologie [avant] une phase plus active »⁷⁵⁷.

Cette mue en « forum citoyen », annonce donc le passage d'un ordre du jour « procédural » à un dispositif participatif « substantiel ».

⁷⁵³ Compte-rendu du 1^{er} forum de la démocratie locale, Bruz, 12 décembre 2009, p.2

⁷⁵⁴ Ibid., p.36

⁷⁵⁵ Ibid., p.36 ; nous retrouvons ici un propos identitaire que nous avons pu par ailleurs entrevoir dans les autres villes dans la rupture ou la transition avec le communisme municipal.

⁷⁵⁶ Reportage d'une radio locale, « Radio Laser », Interview du maire, 2^{ème} Forum, 2010

⁷⁵⁷ « Forum citoyen : les habitants vont prendre la parole », *Ouest-France*, 2 novembre 2012.

« Depuis 4 ans, l'équipe municipale que j'anime a proposé, sous de nombreuses formes [...] de rencontre, [...] qu'on peut regrouper sous le vocable de démocratie locale ou démocratie participative. [...] Mais l'année 2012 est à mon sens, de ce point de vue, **une année charnière**, d'abord c'est l'année de la mise en forme et en cohérence de l'offre de lieux et d'espaces de dialogue et de concertation [...] Enfin cette année 2012, c'est l'année de notre premier "forum citoyen" auquel vous allez participer. **Il ne s'agit plus comme au cours des années précédentes de travailler sur les principes**, sur les expériences, sur les méthodes de notre démocratie locale, **mais bien sur les questions grandeur nature sur lesquelles nous estimons nécessaires d'échanger et de connaître l'avis de Bruzois, pour éclairer nos choix d'élus**, car c'est cela aussi l'enjeu. » (Maire, discours introductif)

Ce positionnement a d'ailleurs un effet sur le public du forum, cette édition est notoirement plus inclusive que les précédentes, avec des participants plus nombreux et comptant des habitants jusque-là non associés à la démarche participative⁷⁵⁸. Le forum n'est que la partie la plus visible, de l'évolution de l'offre de participation, « la vitrine » pour reprendre les termes d'un militant associatif critique d'une « démocratie de procédures »⁷⁵⁹.

2.2 La publicisation des « outils » de la participation

La réflexion d'abord portée par une coalition d'entrepreneurs de cause aboutit ainsi à une offre constituée de cinq types de dispositifs participatifs désignés comme les « outils de la participation ». Du point de vue de l'habitant invité à participer au-delà du forum, ce qui est rendu visible c'est l'offre dans sa version « communicante », sous la forme d'une brochure « mode d'emploi de la démocratie locale » distribuée en toutes boîtes, et que nous résumons dans ce tableau.

■ **Tableau C4-1 : Mode d'emploi de la démocratie locale à Bruz**

Réunions publiques	S'informer sur un projet/une action de la Ville de Bruz ou de Rennes Métropole. Echanger avec d'autres Bruzois. Demander des précisions aux élus et agents de la ville.
Rendez-vous de proximité	Evoquer sur place avec des élus, des agents de la ville et des voisins les questions ou problèmes concernant votre quartier/votre rue (voirie, vitesse, accessibilité, incivilité, etc.) Etre informé des projets concernant votre quartier/votre rue. Envisager ensemble des solutions aux problèmes soulevés ou donner votre avis sur un projet d'aménagement de la mairie.
Comité consultatif	Donner votre avis, faire des propositions pour aider les élus à prendre les bonnes décisions sur un thème concernant la vie locale.
Atelier thématique	Participer à la réalisation d'un projet ou d'un événement porté par la Ville.
Comité d'usagers	S'informer sur le fonctionnement d'un équipement ou d'un service public. Donner son avis, faire des propositions sur le fonctionnement de l'équipement ou du service. Faire des propositions d'actions dans la limite des moyens de l'équipement ou du service.

Cette déclinaison d'une « gamme » d'opportunités de participation est notamment justifiée pour des raisons de renouvellement et d'adaptabilité des occasions de participation. Ici ce qui est à l'œuvre, c'est la conception d'une offre se voulant large et diversifiée, visant par-là à rencontrer un public répondant aux mêmes qualificatifs.

« **Dans nos instances thématiques, il y a des personnes qu'on voit tout le temps**, je pense que c'est **inévitabile**, mais il y a **vraiment à chaque fois des nouvelles personnes**, dans chaque groupe... et des personnes différentes. Parce qu'on varie les thèmes et il n'y a pas du tout la même population dans le comité sur les aires de jeux, que dans le groupe mémoire, par exemple. Donc **je pense qu'on a beaucoup plus de diversité que en faisant simplement des**

⁷⁵⁸ Voir Chapitre 6 - S.II - 2 Les capacités d'inclusion ponctuelle de la participation par projet

⁷⁵⁹ Entretien 26, Bruz, nov. 2013, Patrick, 46 ans, Enseignant en lycée professionnel, Plus de 20 ans

conseils de quartier » (Entretien 1, Bruz, juin 2012, Magali, 34 ans, Fonctionnaire Territoriale, Entre 5 et 10 ans ; Chargée de mission démocratie participative)

Dans ce cadre général, les élus annoncent quatre engagements qui dessinent les contours d'un « mandat de participation » : l'intérêt général, l'expression du plus grand nombre, la clarté du cadre et le compte-rendu. Ces engagements se déclinent de la sorte : « accepter que la décision prise ne soit pas celle attendue », « adapter les outils aux attentes et aux contraintes des habitants », « définir un plan d'action annuel » et « rendre des comptes quant aux suites données aux propositions »⁷⁶⁰. Ce document explicite le cadre donné à la participation des habitants, où prédomine le champ lexical du « consultatif »⁷⁶¹. Les précisions apportées sous l'intitulé : « *Pour que ça marche, la mairie s'engage à* » illustrent bien l'application concrète dans le discours d'une collectivité locale de la notion « d'écoute sélective transparente » qui « met au centre de la démarche la clarté des procédures et la place de chacun des acteurs au sein du processus décisionnel »⁷⁶². En ce sens la diversification des formes de participation n'implique pas une rupture entière avec des offres de participation telles celles décrites à Lanester et Arcueil : les domaines d'application et la portée de l'offre de participation à Bruz demeure du même ordre.

Autrement dit si la prise en compte des différences dans le cadrage est utile à notre étude, pour faire varier les contextes et les conditions d'observations, l'objet est le même : la réponse à une offre institutionnelle de participation et les appropriations différenciées qu'elle rencontre. Il nous faut d'ailleurs ici expliciter une donnée que nous avons jusqu'à présent laissée en suspens pour ne pas nuire à la lisibilité du propos : l'abandon progressif des instances de quartier, en germe à Arcueil et effectif à Lanester, à partir du mandat débuté en 2014.

3 L'actualisation des offres de participation : sortir des instances pour faire participer plus et mieux ?

A Lanester ou Arcueil, au cours de notre enquête, nous observons directement une reprise en main des offres de participation, qui tend à les rapprocher du modèle détaillé à Bruz. Une telle évolution n'est cependant aboutie qu'à Lanester. Mais dans les deux cas, ces évolutions convergent vers une même innovation : le lancement d'un budget participatif. Ce débouché ne se fait pourtant pas d'emblée, et il s'observe (3.1) une première remise à plat de l'offre de participation, au travers de la mise en cause des instances, (3.2) qui amène au même dénouement : la création d'un budget participatif.

3.1 La remise en cause des instances : une phase transitoire

A Lanester, les huit conseils de quartier sont supprimés et remplacés par quatre assemblées locales trimestrielles, accolées à une offre comprenant l'organisation d'un cycle thématique annuelle de concertation (réunions publiques, atelier citoyen, concertation numérique).

⁷⁶⁰ Nous résumons d'après la brochure précédemment citée, « Mode d'emploi de la démocratie locale »

⁷⁶¹ « Qui a pouvoir et qualité d'émettre des avis, mais non de décider ni de voter dans une délibération. » (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, <http://cnrtl.fr/definition/consultatif>)

⁷⁶² Yves SINTOMER et Julien TALPIN, « Équiper ou dépasser la proximité ? Les pratiques participatives régionales à la lumière de l'expérience de Poitou-Charentes », in *La démocratie participative au-delà de la proximité. Le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 11–26, p. 28.

« Un fonctionnement complexe, peu lisible et pas toujours respecté dans les faits... qui peut également faire peur pour s'y engager. **La forme du dispositif "conseil de quartier" peut avoir tendance à l'emporter sur le fond** » (Extrait, compte-rendu, réunion des présidents de conseil de quartier sur le renouvellement de l'offre de participation, juin 2014)

Cette réorganisation se fait via une nouvelle charte, qui rappelle l'importance de ces documents d'organisation procédurale, Cette « charte de la démocratie participative », distingue « 3 sphères » : la proximité, pour « favoriser le lien entre élus et habitants », la participation aux politiques publiques, pour « permettre de donner son avis pour aider les élus dans leurs décisions pour la ville » et le vivre-ensemble et la citoyenneté pour « développer le lien social et faire de chaque Lanestérien un citoyen à part entière »⁷⁶³. Cette catégorisation vise à une clarification de l'offre de participation par rapport à la centralité (contestée) qu'avaient jusque-là les conseils de quartier et qui prend désormais la forme d'une gamme d'opportunités » de participation⁷⁶⁴.

Les nouvelles « assemblées de quartier » apparaissent ainsi comme une survivance de l'ancienne offre de participation, dont la pérennité pourrait être questionnée. Depuis 2014, les principales concertations organisées ont été sur le schéma de développement du numérique, les maisons de quartier, l'éclairage public et l'aménagement d'un espace public en centre-ville, au travers de modalités cumulant réunions publiques, mini-public délibératif, assemblées de quartier et conférences. Mais surtout, c'est le lancement en 2016 d'un budget participatif, qui symbolise la refonte de l'offre de participation et en constitue la principale innovation.

A Arcueil, là encore suite aux élections municipales de 2014, l'évolution des assemblées de quartier est un élément récurrent du discours de l'élue déléguée à la citoyenneté. Pareillement aux autres cas, le constat d'un essoufflement des instances pérennes de quartier est mis en avant : moindre fréquentation, non-renouvellement des participants, incapacité à dépenser l'enveloppe de quartier et faible fréquence de réunion. Ainsi, dans la deuxième partie du précédent mandat, entre la fin 2010 et l'été 2013 les assemblées de quartier se sont très peu tenues. Une des six assemblées ne s'est pas réunie une seule fois, quand les cinq autres ont en moyenne eu lieu à 4 reprises, soit généralement moins d'une fois par an, si nous en croyons les comptes rendus publiés sur le site internet de la ville.

Cependant, à Arcueil les assemblées de quartier sont effectivement relancées à la rentrée 2014. Entre septembre et décembre 2014 chacune des six assemblées est réunie au moins une fois dans la perspective de reconstituer un collectif d'habitants référents autour des nouveaux élus de quartier. Cette tentative rencontre un succès variable selon les quartiers. L'échange ci-dessous entre le maire et l'adjointe à la citoyenneté résume bien la quadrature du cercle que constitue l'actualisation de l'offre de participation, entre des dispositifs de quartier potentiellement enfermés dans la proximité et une multiplication de dispositifs thématiques qui ne se traduisent

⁷⁶³ En ligne : <http://lanester.bzh/Democratie-participati.11909.0.html>

⁷⁶⁴ Proximité : quatre assemblées de quartier trimestrielles, organisées par la municipalité sur l'actualité du quartier ; les permanences des élus sur le marché, à la mairie et par téléphone ; les visites de quartier chaque mois dans un quartier différent.

Vivre-ensemble et citoyenneté : la vie associative ; les maisons de quartier ; les fêtes de quartier ; la journée d'action citoyenne, une journée de bénévolat pour l'entretien de la commune ; le conseil municipal des enfants.

Participation aux politiques publiques : un cycle de débats et de concertation annuel avec réunions publiques, ateliers citoyens, conférences, consultation en ligne ; des dispositifs ponctuels sur d'autres thématiques et selon des formats variés ; le conseil citoyen sur les quartiers politique de la ville.

pas nécessairement par l'inclusion d'autres catégories de la population, et qui eux-mêmes peuvent être jugés cloisonnant du fait de l'approche thématique et non plus territoriale.

« - Moi je l'entends comme ça, c'est vraiment aller au-delà de cette assemblée de quartier et d'être vraiment dans l'espace quartier... [...] En fait c'est une idée de mise en réseau d'acteurs et voilà. [...] Mais pour moi la démarche quartier elle est clairement sur l'exploration de tout ce qui a autour de l'assemblée de quartier. L'assemblée de quartier elle existe et elle est, un peu comme les conseils d'école, un espace de régulation.

- Pour moi il y a toujours une problématique, démarche quartier c'est à la fois une démarche de proximité, facilitante, et à la fois une démarche d'enfermement... Ce qu'on s'est dit c'est qu'on ne voulait pas enfermer les gens dans leur quartier non plus. [...] Il y a beaucoup de groupes thématiques, participatifs, thématiques, même dans des trucs sur le fleurissement de la ville, sur les usagers de la médiathèque. Il y a des dizaines et des dizaines d'espaces où des gens participent... c'est très bien. La question c'est les gens qui malgré tous ces espaces ne participent à rien, mais ont quand même un point de vue sur la ville... [...] Et nos démarches sont souvent très thématiques. [...] Mais il y a des gens qui ont envie de parler de la ville en général, de ne pas être cloisonné dans une thématique. »
(Discussion, Daniel, maire ; Virginie, adjointe à la démocratie participative, mairie d'Arcueil, juin 2014)

Il en ressort ainsi une sorte de statu quo, valorisant à la fois l'appartenance multiple des participants (« les réseaux », « tout ce qu'il y a autour »), leur participation à différents espaces (« des dizaines et dizaines ») et l'existence d'instances identifiées et permanents (« assemblée de quartier [...] conseils d'écoles [...] espace de régulation »).

Cette actualisation demeure néanmoins à l'état latent à Arcueil, où le pas de la suppression des assemblées de quartier n'est pas franchi. S'il est ici avant tout question du cadrage de l'offre de participation, ces différences renvoient aussi à des perceptions et des représentations des modalités de l'engagement participatif, permettant d'interpréter certaines incompréhensions qui se font jour entre différents participants alors que ceux-ci sont invités par la municipalité à réfléchir à une nouvelle organisation des assemblées. Ces compréhensions différentes sur lesquelles nous revenons ensuite recouvrent par ailleurs des différences sociologiques : en termes d'âge, d'ancienneté de résidence, de classes sociales. Les modifications voulues à Arcueil ne sortent néanmoins pas du cadre des assemblées de quartier, illustrant une persistance de l'offre de participation au-delà des velléités de renouvellement. Pourtant tout comme à Lanester, ces annonces de reprise de l'offre de participation finissent elles aussi par se traduire par la mise en place d'un budget participatif en 2017. Les assemblées de quartier renommées en « collectifs citoyens de quartier » se voient en partie attribuer un rôle dans ce nouveau dispositif.

3.2 Le budget participatif, vers un dispositif participatif « total » ?

Dans ces deux villes, où l'offre de participation sur la période étudiée est organisée autour d'instances de quartier, la fin de notre enquête coïncide avec la mise en place d'un nouveau dispositif qui s'inscrit dans une tendance plus générale au plan national : un budget participatif et une plateforme en ligne ad hoc. La temporalité de ce nouveau dispositif est différente dans les deux villes mais s'inscrit dans la même logique : le renouvellement de l'offre de participation dans la suite de l'élection municipale 2014. Dans les deux cas, les changements à apporter aux instances sont actés dès l'élection : refonte à Lanester, relance à Arcueil, mais ce n'est que dans un second temps qu'émerge l'option du budget participatif.

3.2.1 L'occasion d'une réflexion théorique et pratique sur la participation

La mise en place du budget participatif dans ces deux villes va avec une référence plus forte à « l'ingénierie de la participation » et à la mobilisation de professionnels de la prestation, en interne via un recrutement ciblé d'un nouveau directeur de la citoyenneté à Lanester et en externe via le recours à un prestataire à Arcueil. Dans les deux cas nous retrouvons un lien avec le cabinet Missions Publiques. En effet, c'est ce cabinet qui accompagne la ville d'Arcueil pour son budget participatif à partir de mars 2017, tandis que le nouvel agent recruté à Lanester au printemps 2014 est Damien, un de nos anciens collègues dans cette équipe⁷⁶⁵. Nous revenons dans le chapitre suivant sur ces différents acteurs de l'évolution des offres de participation, ici nous nous concentrons d'abord sur le constat d'une remise en cause des instances communes à l'ensemble des cas. Dans le cas d'Arcueil, nous nous fondons sur la consultation des documents disponibles et sur des échanges avec le consultant chargé de ce projet. Tandis qu'à Lanester, nous avons pu prolonger notre enquête de façon plus poussée, en assumant un rôle de participant extérieur à « l'observatoire de la démocratie participative »⁷⁶⁶ et en réalisant une observation et une enquête quantitative, une passation en face-à-face de type « sondage sortie des urnes », complétée par une enquête en ligne lors du vote du premier budget participatif en novembre 2016⁷⁶⁷.

Encadré C4-8 : Déroulement du budget participatif de Lanester (2016) : entre campagne participative et mise à l'épreuve de l'idéal délibératif

La première édition du budget participatif de Lanester se fait durant l'année 2016 pour l'attribution de **100 000 euros, soit 2,5% du budget d'investissement** municipal. Les phases publiques du dispositif vont du printemps à l'hiver : d'abord en ligne sur un site dédié une phase de « **dépôt des projets** » entre mai et juin, puis un « **forum des projets** » moment de rencontres visant à sélectionner dix projets qui seront soumis au vote en novembre. La **votation sur les projets** retenus se fait durant une semaine sur un site internet, avec possibilité d'un vote physique en mairie le dernier jour. Les résultats sont ensuite annoncés publiquement trois jours après, après validation en bureau municipal. Lors de cette première édition, 97 projets ont été déposés sur la plateforme en ligne sur laquelle 600 inscriptions ont été recensées, 654 commentaires postés et 2667 votes comptabilisés ; ce dernier chiffre cumulant la possibilité de voter pour ou contre un projet. Après un examen qui a conduit au regroupement de différents projets ou à l'exclusion d'autres, principalement du fait d'incompatibilités avec les compétences municipales, ce sont 57 projets qui ont été présentés lors d'un forum. Celui-ci a regroupé 120 participants, qui ont été amenés à prendre connaissance des projets, y réagir, puis voter ; mobilisation qui a d'ailleurs pu être jugée décevante par les organisateurs qui estimaient possible de réunir 250 personnes. De là les dix premiers ont été retenus, pour que finalement après instruction 9 soient retenus et présentés au vote, auquel **1090 individus** ont pris part, dont 798 en ligne et 292 à l'hôtel de ville. Enfin, lors de l'annonce des 3 projets lauréats, une centaine de personnes étaient présentes.

Le budget participatif lanestérien présente **une originalité** : les porteurs de projet se réunissent lors d'un atelier pour voter sur trois autres projets que le leur, après avoir délibéré de « critères » de sélection. Ce **vote délibératif compte pour un tiers du vote final** et a donc un poids certain dans le résultat. Il s'agit ainsi de prendre au sérieux l'idéal délibératif, et de lui reconnaître une valeur au-delà du seul modèle agrégatif : un homme, une voix. Ici le vote « éclairé » et « engagé » des porteurs est considéré comme ayant une valeur non négligeable par rapport à la masse des votants. A notre connaissance aucune autre ville n'a mis en avant une telle proposition dans l'architecture de son budget participatif. Cette **volonté de mise à l'épreuve de l'idéal délibératif** est directement liée à la personnalité et au parcours du directeur de la citoyenneté sensibilisé aux

⁷⁶⁵ Voir Chapitre 5 - S.I - 2 Les logiques et les acteurs de la mise en administration : fonctionnaires et prestataires.

⁷⁶⁶ Cet observatoire a été monté par les élus à la suite de l'arrêt des conseils de quartier. Au-delà de sa fonction première d'appui à l'offre de participation, il sert aussi à faire une place aux anciens participants les plus investis, typiquement les anciens présidents de conseil de quartier, dans la nouvelle offre de participation.

⁷⁶⁷ Il s'agit d'un volet empirique supplémentaire à notre enquête première. Nous en détaillons une partie des résultats plus loin. Voir Chapitre 6 - S.II - 3 - Les effets de la suppression

théories délibératives et qui a dédié son mémoire de stage de Master de science politique à l'exploration de sa validation empirique⁷⁶⁸. Cet accent mis sur le prisme délibératif ne va pas sans une certaine déception du point de vue des organisateurs lors de cette première année. Ainsi parmi les critères de pertinence retenus, aucun n'est de l'ordre de la justice sociale⁷⁶⁹, alors que c'est avec cette perspective que cette modalité a été pensée. Quant au poids accordé au vote, il a effectivement un effet sur le résultat final : le troisième projet retenu doit sa validation au poids du « vote délibératif ».

Ce poids accordé a aussi pour effet d'être un **révéléateur des différentes appréhensions qu'ont les élus de la délibération**⁷⁷⁰. Une élue communiste s'interroge ainsi sur « un principe qui fait comme si on avait des grands électeurs, anormal que cela influe le vote ». Le directeur de la citoyenneté résume ces divergences en soulignant que « ce poids accordé à la délibération remet peut-être trop en cause la vision normée, un homme-une voix, hors c'est de ce système que dépendent les élus, celui sur lequel ils se sont construits en tant que représentants, et qui donc de leur point de vue est le plus démocratique ». A l'inverse ce sont les porteurs de projet qui défendent le plus la portée délibérative : « on ne pouvait pas voter pour notre projet, donc ça forçait le collectif », « on a réfléchi à ce qui nous plairait, mais aussi par rapport à nos familles », en même temps qu'ils se défendent en soulignant qu'ils n'ont fait que se conformer aux procédures proposées : « nous, c'était les règles, on les a pris ». Cette défense intervient face à la question de possibles votes stratégiques dans cet atelier. Ce temps constitue ainsi une mise à l'épreuve des effets de la délibération, et il tend d'ailleurs à les nuancer. Plutôt que la force du meilleur argument ou la concordance avec les critères de pertinence, ce sont d'autres modalités de décision qui ressortent de l'étude des votes suite à ce temps délibératif. A minima trois voies semblent se dégager : la proximité sociologique entre les porteurs (« on se ressemble, ton projet aurait pu être le mien et répond à des intérêts qui sont aussi les miens »), le calcul stratégique (« mon projet coûte cher, je vote pour les projets les moins coûteux qui hypothèquent le moins la possibilité qu'il soit retenu ») et l'arrangement consenti (« je vote pour le mien, tu votes pour le mien »)⁷⁷¹. Ainsi l'effet de la délibération semble empiriquement limité et les attendus théoriques ne se fondent que partiellement dans les observations empiriques des dynamiques de vote : plutôt que la construction d'un intérêt général hypothétique, elles valident l'existence d'une multitude d'intérêts collectifs qui préexistent à la délibération et se confrontent à travers elle, davantage pour s'y voir jauger qu'amender.

Ce déroulement correspond dans ses grandes lignes aux autres démarches de budget participatif qui se développent à la même période en France. Au-delà du cas le plus connu de la ville de Paris, les inspirations évoquées par le directeur de la citoyenneté sont les villes de Rennes, Grenoble et Metz. Par exemple, le fait d'inclure un temps physique au travers d'un « forum des projets » afin que les 57 propositions retenues suite à l'appel en ligne soient présentées, puisqu'un vote en désigne une dizaine pour la phase d'instruction par les services, est un élément qui a été inspiré par le cas de Grenoble, où est organisée dans la même perspective une « ruche aux projets »⁷⁷². Comme toutes ces expériences françaises des années 2010, le modèle de budget participatif est celui de l'appel à projet et du concours et qui usurpe en partie la référence originelle aux expériences latino-américaines des années 1990. Si le contexte social et politique diffère et explique en partie l'abandon de la logique « d'inversion des priorités »⁷⁷³ qui y

⁷⁶⁸ Damien FOURNEL, « L'impact des ateliers citoyens sur ceux qui y prennent part : tentative de mesure des effets politiques de la délibération » Mémoire de M2, Master Communication, Politique et Animation Locales, Université Paris 1, 2009.

⁷⁶⁹ Le compte-rendu de cette réunion liste comme premiers critères suite au vote des participants : Sécurité 13 ; Créer du lien social/ convivialité 8 ; Image de la ville 7 ; Accessibilité 7 ; Favoriser santé et bien-être 6 ; Attractivité (pour tous) 5 ; Utilité / réponse à un besoin 5. La maire réagit à ce classement en se disant « impressionnée par le « score » de la sécurité, pas si innocent aujourd'hui dans le contexte sécuritaire actuel », elle souligne positivement, « l'envie » du lien (convivialité, inter génération...), du mieux-être (accessibilité, santé, bien-être...) », et insiste sur « le critère « utilité / réponse à un besoin » car 1€ dépensé doit être 1€ utile ».

⁷⁷⁰ Extraits du carnet de terrain, observation, réunion de l'observatoire de la démocratie participative, bilan du budget participatif, 10 décembre 2016

⁷⁷¹ Cette analyse est largement redevable de nos discussions avec Damien, directeur de la citoyenneté à Lanester.

⁷⁷² En ligne : <https://www.grenoble.fr/708-budget-participatif-ruche-aux-projets.htm>

⁷⁷³ Julien TALPIN, « L'implication des classes populaires dans les budgets participatifs », *Contretemps*, 2008. En ligne : <http://www.contretemps.eu/limplication-classes-populaires-dans-budgets-participatifs/>

prévalait, l'autre particularité de ces budgets participatifs est la mise en suspens de la délibération dans l'élaboration des projets et le choix des critères de répartition⁷⁷⁴.

L'autre particularité de ces budgets participatifs, qui les différencie des expériences recensées dans la première décennie des années 2000⁷⁷⁵, est d'être organisés autour d'une « plateforme » numérique qui concentre l'essentiel du dispositif, depuis le recueil des projets jusqu'au vote. Cette évolution technologique explique d'ailleurs en partie la moindre portée délibérative. Dans le cas lanestérien l'inclusion de temps physiques vise à répondre en partie à cette limite de la participation en ligne⁷⁷⁶.

3.2.2 Des expérimentations inscrites dans un contexte préalable

A Arcueil, le lancement d'un budget participatif se fait à partir du printemps 2017, donc dans une temporalité qui dépasse notre présence sur le terrain. S'il est clair que le contexte plus général d'un retour « à la mode » des budgets participatifs est un facteur explicatif de l'attrait d'un tel dispositif⁷⁷⁷, il faut cependant nuancer cette vision de rupture qu'investissent les acteurs politiques.

⁷⁷⁴ Il est d'ailleurs notable que le Budget Participatif des Lycées organisé par la région Poitou-Charente depuis 2004-2005 a connu une telle évolution visant à permettre un système de pondération des choix. Après le constat que les effets redistributifs étaient limités lors des cinq premières éditions, voire inversés, et pour nuancer les usages stratégiques des établissements les mieux socialement dotés, il a été d'inclure des critères de pondération des enveloppes selon les situations et les besoins pour corriger les inégalités sociales et territoriales, critères sur lesquels les participants étaient invités à s'exprimer et à voter.

Alice MAZEAUD, « Produire la demande lycéenne : le budget participatif, instrument d'une politique régionale réactive aux besoins de la communauté lycéenne », *Politiques et management public*, 2013, Vol 30/2, p. 141-158 ; Alice MAZEAUD, « Allocation de l'argent public et budget participatif des lycées : règles du jeu et pratiques délibératives », *Genèses*, 2013, n° 88, p. 89-113.

Dans le même ordre d'idées, la ville de Paris a décidé lors de la deuxième édition du budget participatif d'ajouter une signalétique « quartiers populaires » pour identifier certains projets. En 2016, il ne s'agit dans un premier temps que d'un affichage, une indication fournie aux votants, sans effets procéduraux. A partir de 2017 30% des 100 millions d'euros sont spécifiquement dirigés vers les quartiers appartenant au périmètre de la politique de la ville. Mais ce choix se fait à partir d'une géographie préexistante, sans délibération sur les critères de pertinence. Cette absence de portée délibérative a d'ailleurs également été intégrée par les organisateurs, qui ont à partir de la deuxième, puis surtout de la troisième édition, promu des « ateliers d'idéation », visant à permettre l'élaboration collective de projets lors de la phase d'appels, plutôt que le seul recueil d'idées individuels ou de projets portés par des collectifs préexistants. Il semble néanmoins que les résultats demeurent mitigés. C'est ce que nous avons pu constater à partir de notre expérience ponctuelle de formateur à l'université parisienne de la citoyenneté active, lors de formations visant à promouvoir ces ateliers lors de la seconde édition, puis en consultant les travaux des doctorants que la ville de Paris accueille sur ces sujets.

Mathilde RENAULT-TINACCI, « Le budget participatif de la ville de Paris : repenser la place des associations dans les dispositifs de participation institutionnelle », Mons, Belgique, Septième congrès triennal de l'Association Belge francophone de Science Politique : l'Etat face à ses transformations, 2017.

⁷⁷⁵ Y. SINTOMER, C. HERZBERG et A. RÖCKE, *Les budgets participatifs en Europe*, op. cit. ; Y. SINTOMER, C. HERZBERG et A. RÖCKE, « Participatory budgeting in Europe », op. cit. ; Julien TALPIN, « Les budgets participatifs en Europe. Des pratiques diversifiées, des résultats inégaux. », *Cahiers du Brésil Contemporain*, 2009, 73/74, p. 141-165.

⁷⁷⁶ Azi LEV-ON et Bernard MANIN, « Internet : la main invisible de la délibération », *Esprit*, 2006, Mai, n° 5, p. 195-212.

⁷⁷⁷ A un niveau municipal avec les exemples déjà évoqués et d'autres, un recensement effectué par Gilles Pradeau dénombre en 2016 25 expériences en cours et 7 expériences terminées, mais aussi dans les discours politiques nationaux. Dans le programme du candidat élu à la présidentielle française de 2017, peu prolixe sur les questions de démocratie participative, seules deux mesures sont mises en avant : « des dispositifs innovants d'évaluation du travail parlementaire » et encourager « les communes à développer les budgets participatifs ».

Sources :

De fait le budget participatif à Arcueil ne vient pas de nulle part. Nous avons détaillé la pratique des enveloppes de quartier déjà ancienne dans cette ville, et les limites que celle-ci rencontre au travers du constat d'une impossible utilisation du budget, en dehors des initiatives festives. Ces enveloppes de quartier ont pu durant un temps être remaniées dans l'optique d'aller vers un budget participatif, comme vu dans ce même chapitre ; là encore en référence à un contexte plus général, l'élue de l'époque évoquant les exemples de Morsang-sur-Orge, la Roche-sur-Yon ou plus généralement « l'enthousiasme » autour de Porto Alegre⁷⁷⁸. Ce proto-budget participatif sera rapidement abandonné et ne prendra jamais la forme d'une démarche participative pleinement accolé au cycle budgétaire. Une tentative entre 2003 et 2004 de passer au niveau du budget d'investissement de la ville en utilisant les assemblées de quartier comme un canal de remontée des besoins est décrite comme un échec, une expérimentation qui n'a pas été renouvelée au-delà de une ou deux éditions.

« On a travaillé pendant un temps sur la question **du travail des habitants sur le budget d'investissement de la ville, même si c'est quelque chose qui a pas duré [...]**ça a marché un ou deux ans. [...] Il y avait tout un travail d'explication [...] après on avait une deuxième réunion où ils disaient nous on voudrait comprendre ça, et après ils disaient comment nous on priorise. Donc ça veut dire, 3, 4, 5 réunions avant de pouvoir présenter leur avis au conseil. Donc en fait ça s'appelait **« l'avis motivé des assemblées de quartier sur le budget d'investissement de la ville », c'était ça le principe.**

Je ne sais pas pourquoi ça s'est pas poursuivi comme ça... peut-être parce qu'il y avait de moins en moins de gens qui participaient... et que quand il y a que 3 ou 4 personnes qui participent. Parce que c'est un vrai travail pour les habitants. [...] **Donc du coup c'est mort de sa belle mort je dirais, quelque part. Il n'y a pas eu une volonté d'arrêter...** » (Entretien 98, Arcueil, avril 2015, Cécile, 60 ans, Fonctionnaire territoriale, Plus de 30 ans ; Ancien élu, EC, adjointe à la démocratie participative 1997-2008)

Le processus décrit ci-dessus à Arcueil se retrouve aussi à Lanester, où les conseils de quartier sont sollicités pour faire parvenir une liste de propositions, souvent des demandes d'aménagements, qui sont ensuite retenues ou non. L'information à ce propos est partagée lors d'un « conseil municipal participatif », où se retrouvent des habitants, membres des conseils de quartier et d'association et où l'accent est mis sur la pédagogie budgétaire (« ce qu'est un budget municipal [...] le budget d'investissement [...] les grandes masses »⁷⁷⁹). La maire utilise d'ailleurs cette référence à la sensibilisation des habitants à la construction budgétaire expression pour construire la genèse du « budget participatif » de 2016, en soulignant le saut qualitatif par rapport à l'ancienne formule, mais aussi l'importance de conserver une exigence de « pédagogie budgétaire : on est parti de là, sinon on en serait pas là »⁷⁸⁰.

L'autre ressource disponible pour le nouveau budget participatif à Arcueil est la référence au tirage au sort. Dès le début du mandat de 2014 une première note de travail circule dans les services : « 18 ans de démarches participatives à Arcueil et maintenant ? »⁷⁸¹, qui envisage cette

Carte des BP en France en 2016, <https://twitter.com/Learningtcount/status/784300479362633728/photo/1>

Livret « programme » En Marche !, « une démocratie renouvelée », p.27

⁷⁷⁸ M. GRET et Y. SINTOMER, *Porto Alegre, op. cit.*

⁷⁷⁹ Entretien 35, Lanester, nov. 2013, Nadège, 43 ans, Praticienne en laboratoire, Plus de 30 ans ; Elu, adjoint à la démocratie participative (2004-2014)

⁷⁸⁰ Observation, réunion de l'observatoire de la démocratie participative, journal de terrain, février 2016

⁷⁸¹ Un tel document interne témoigne de l'exigence perpétuelle de redynamisation, sur chacun de nos terrains nous trouvons disponibles durant tous les mandats ce type de document d'évaluation des dispositifs participatifs. A Arcueil, dès 2007 un document d'audit est commandé la coopérative de conseil E2i : « Evaluation stratégique de 10

piste. Elle reste cependant discutée et portée avec un certain scepticisme par les agents et élus, mais est néanmoins validée, au travers d'un « rapport au bureau municipal sur les principes d'organisation du tirage au sort à Arcueil pour les instances participatives » durant le premier trimestre 2015. Le principe y est validé en lien avec les assemblées de quartier et les conseils de citoyens dans le cadre de la politique de la ville, mais il n'y est alors pas fait mention du budget participatif. Mais c'est bien ce dispositif qui permet de le concrétiser. Les assemblées de quartier désormais « composées d'habitants engagés dans la vie de leur quartier et de volontaires tirés au sort »⁷⁸² se voient attribuées un rôle de sélection des projets avant mise au vote. Le budget participatif devient ainsi un élément de motivation pour ces collectifs partiellement renouvelés par le tirage au sort, il permet de leur donner une feuille de route dépassant le périmètre habituel des seules assemblées de quartier⁷⁸³.

Autrement dit les fonctionnaires ont aussi des solutions en attente de problèmes, qu'ils contribuent par ailleurs à formaliser. Cela rappelle l'importance de la prise en compte dans l'analyse des temporalités de l'action publique⁷⁸⁴. Il est en effet possible d'argumenter que le lancement d'un budget participatif s'insère dans une « fenêtre d'opportunité »⁷⁸⁵. Il permet de faire d'une pierre deux coups : s'aligner sur ce qui se fait déjà dans d'autres municipalités, et notamment dans la ville limitrophe de Paris, et répondre à des orientations déjà décidées mais n'ayant pas encore forcément trouvé à ce stade d'opportunités de concrétisation. Cette temporalité faite d'allers-retours entre des problèmes émergents et des reprises de solutions existantes en attente de débouchés rappelle le « modèle de la poubelle »⁷⁸⁶, dans lequel :

« la décision est beaucoup moins rationnelle qu'on ne le croit et résulte souvent d'une **rencontre plus ou moins aléatoire entre des problèmes, des solutions, des opportunités de choix et des acteurs** qui essaient de mettre en ordre tous ces aspects tout en changeant eux-mêmes continuellement »⁷⁸⁷.

Comme dans les autres municipalités, le budget participatif est concomitant de la mise en œuvre d'une plateforme visant à accueillir les idées de projet et à organiser le vote. Dénommée « le labo d'idées », elle tend même à intégrer l'ensemble de l'offre de participation déjà existante. Nous observons, au fil de visites régulières sur cette page durant le printemps 2017, que les anciennes pages dédiées aux instances participatives tendent à migrer peu à peu vers celle-ci, la constituant comme un « site municipal bis ». Là encore cette action répond à une orientation en attente d'opportunité de concrétisation, qui se retrouve dans les documents de travail déjà évoqués – « expérimenter la création d'un site ou d'un blog dédié à la démocratie participative,

ans de démocratie participative à Arcueil », et qui comprend déjà beaucoup des éléments qui se retrouvent dans le bilan interne « 18 ans après ? » mais pas le tirage au sort.

⁷⁸² En ligne : <https://www.arcueil.fr/les-instances-participatives/>

⁷⁸³ Une note d'information interne éditée par le pôle développement social et citoyenneté sur « le budget participatif et le rôle des collectifs de quartier » annonce comme première étape de la démarche en mars 2016 : « accueillir les nouveaux tirés au sort et les intégrer [...] présenter la « démarche projet » autour de laquelle s'articulera le budget participatif (...) [et en] exposer les modalités de mise en œuvre », résumant bien le caractère deux-en-un que sert ce lancement et donc la configuration favorable dans laquelle arrive ce nouveau dispositif.

⁷⁸⁴ Jacques COMMAILLE, Vincent SIMOULIN et Jens THOEMMES, « Les temps de l'action publique entre accélération et hétérogénéité », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, 2014, n° 19.

⁷⁸⁵ J. W. KINGDON, *Agendas, alternatives, and public policies*, *op. cit.*

⁷⁸⁶ Michael D. COHEN, James G. MARCH et Johan P. OLSEN, « A Garbage Can Model of Organizational Choice », *Administrative Science Quarterly*, 1972, vol. 17, n° 1, p. 1-25.

⁷⁸⁷ J. COMMAILLE, V. SIMOULIN et J. THOEMMES, « Les temps de l'action publique entre accélération et hétérogénéité », *op. cit.*

ses instances, ses projets, son actualité, son agenda » – sans que soit à ce moment cité le budget participatif, le lien étant simplement fait avec l'organisation du travail des référents de quartier et l'expérimentation d'un droit d'interpellation pétitionnaire.

Le budget participatif entre 2017 et 2018 apparaît alors, si ce n'est comme une solution miracle, du moins comme « le » dispositif participatif « total », dont la mise en œuvre vient englober toutes les orientations en attente de débouchés. Cette perspective nous avait été d'emblée confiée par Malik le directeur de la citoyenneté à Arcueil : nous arrivions alors que l'offre de participation était « en pleine révolution copernicienne »⁷⁸⁸. Ainsi le budget participatif semble avoir vocation à devenir une des principales entrées de l'ordre du jour des instances pérennes de quartier.

Le budget participatif n'arrive pas en terrain vierge mais s'intègre dans une configuration préexistante, qui implique une certaine « dépendance au sentier »⁷⁸⁹ et illustre des tendances plus généralement à l'œuvre. Cette dernière remarque nous amène à notre développement conclusif sur les logiques de l'offre de participation, dans lequel nous proposons de prendre du recul sur les évolutions et les tendances à l'œuvre à la matière : en quoi ces logiques témoignent-elles de variations procédurales, que nous résumons au travers de trois figures idéales-typiques « l'instance, le projet et la plateforme », et quelles sont les implications sociologiques et politiques de cette évolution ?

4 L'instance, le projet et la plateforme : les voies du façonnage organisationnel de l'engagement participatif

Dans une perspective socio-historique, nous relevons une série de variations du cadrage de la participation. Nous les résumons en retenant trois figures idéales-typiques : l'instance, le projet et la plateforme. Elles constituent des tendances à l'œuvre et successivement observables dans l'histoire récente des offres de participation. En résumé, l'orientation générale va des instances pérennes territorialisées (conseils de quartier, conseils citoyens) vers des dispositifs thématiques ponctuels (mini-publics, ateliers citoyens) s'inscrivant dans une logique de groupe-projet, voire leur dématérialisation, via une plateforme numérique (*e-democracy*, *civic tech*). Il faut aussi rappeler le caractère idéal-typique de la catégorisation énoncée : **plus qu'un cloisonnement il y a une hybridation de ces formes** ; des démarches physiques qui incluent un volet numérique, des instances qui adoptent un fonctionnement par projet. S'il y a bien une évolution tendancielle d'ensemble, c'est que chaque « figure » a été de plus en plus investie au fil du temps, ne serait-ce que du fait de sa mise à disposition par et pour les acteurs par des entrepreneurs de cause.

La recherche de tendances générales peut facilement tomber dans différents écueils qui doivent constituer pour l'analyse autant de points de vigilance. Nous en signalons trois principaux – l'innovation et le fétichisme de la nouveauté ; l'anachronisme et l'évolutionnisme ; le tropisme procédural et la fausse neutralité des techniques – contre lesquels nous rappelons

⁷⁸⁸ Entretien 51, Arcueil, août 2014, Malik, 51 ans, Cadre territorial, Entre 10 et 20 ans ; Directeur de la mission citoyenneté

⁷⁸⁹ Paul PIERSON, « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics », *The American Political Science Review*, 2000, vol. 94, n° 2, p. 251-267 ; Paul PIERSON, « The Limits of Design: Explaining Institutional Origins and Change », *Governance*, 2000, vol. 13, n° 4, p. 475-499.

l'importance d'une prise en compte du contexte socio-historique. En effet, cette réflexion interroge la notion d'usage fréquent « d'innovation », qui présente le risque d'être une catégorie normative de l'analyse. **La rhétorique de « l'innovation » pose problème du fait de son caractère tautologique, qui fait d'elle sa propre justification.** Pour nous, parler d'innovation, ne fait sens qu'en l'assumant comme un emprunt au langage indigène, dont il faut interroger les conditions et les agents de production, de diffusion et de réception. Ce qui s'observe c'est la construction sociale du caractère « nouveau » et « innovant » de politiques de participation publique. Qu'est-ce qui est caractérisé comme innovant ? Par qui ? A quelles conditions ?

Le deuxième écueil découle de cette mise en question du caractère innovant. En effet, il y a un risque d'anachronisme dans la référence à l'innovation, qui implique l'écueil d'une lecture évolutionniste de ces tendances : il y aurait un inéluctable et intrinsèquement bénéfique effacement des formes anciennes au profit de l'avènement de formes nouvelles. C'est une rhétorique courante chez les entrepreneurs qui pour promouvoir la solution, à laquelle ils lient leur posture et leur position dans la nébuleuse participationniste, tendent à l'opposer aux autres voies de construction et de gestion des demandes sociales. **Les différentes tendances de l'offre de participation se légitiment dans l'affirmation d'un dépassement des précédentes**⁷⁹⁰. Il faut à l'inverse replacer l'analyse dans son contexte pour voir que « l'ancien » en fonction duquel, voire contre lequel, se positionne « le nouveau » a eu lui-même avoir la même fonction.

« Cette ville ça a **quand même été l'icône de l'Adels** [...] ils ont vécu une aventure extraordinaire, ils ont fait basculer **le vieux système socialo-communiste** sur la base d'un projet démocratique [...] ils ont participé au forum des conseils de quartiers, amené des délégations complètes au forum de la démocratie locale » (Entretien 74, Paris, fév. 2015, Alain, 59 ans, Consultant ; Ancien salarié ADELS)

« En 2001, **lors de la première année on était « en avance », une avance perdue, aujourd'hui on serait plutôt en retard.** Depuis on s'est retrouvé à vivre sur un acquis [...] **On a peu à peu réduit la démocratie participative au conseil de quartier**, on a généré de la frustration [...] Et aujourd'hui c'est plus compliqué, on est confronté à un dispositif qui a 12 ans. » (Entretien 67, Lanester, sept. 2014, Jean-Marc, 52 ans, Cadre, mutuelle d'assurance, Plus de 30 ans ; Ancien élu, LNC, premier adjoint 2004-2014)

Enfin, le « tropisme procédural »⁷⁹¹ revient à accorder trop d'importance au « format » de participation, dont l'ensemble des effets ou non-effets découleraient, quand il faut en réalité être attentif à leur ancrage social. Cela implique une difficile transposition automatique d'un territoire à l'autre, présupposé sur lequel repose en partie la standardisation de la participation : l'idée que

⁷⁹⁰ Ainsi un entrepreneur - « designer, formé aux métiers de l'innovation » - propose un jeu des 7 familles opposant la « démocratie participative traditionnelle » : « d'origine institutionnelle [...] aux productions parfois efficaces ou innovantes [...] mais souvent laborieuses pour ne pas dire besogneuses » en opposition aux « modernes », diversement positionnés comme « révolutionnaires, transformateurs ou geeks ». Il est aisé d'interpréter les discours des innovateurs comme une énième réédition de la querelle des anciens et des modernes, que la langue actuelle transcrit dans une opposition à peine voilée entre les ringards et les cools, les rigides et les flexibles ou les analogiques et les numériques.

Armel LE COZ, « Les 7 familles de l'innovation démocratique », 2016, En ligne : https://prezi.com/siukx_zakf-4/les-7-familles-de-linnovation-democratique/ Voir aussi : H. Guillaud, « Civic Tech : les innovations démocratiques en question », 2016, En ligne : <http://www.internetactu.net/2016/06/24/les-innovations-democratiques-en-questions/> Pour une proposition de catégorisation des différentes initiatives de ce domaine des *civic-tech* plus heuristique, voir notamment : Clément MABI, « Citoyen hackeur », *La Vie des idées*, 2017. En ligne : <http://www.laviedesidees.fr/Citoyen-hackeur.html>

⁷⁹¹ A. MAZEAUD, « « Dix ans à chercher la démocratie locale, et maintenant ? Pour un dialogue entre politiques publiques et démocratie participative », GIS « Démocratie et Participation », Actes des 1ères journées doctorales sur la participation et la démocratie participative », *op. cit.*

ce qui a fonctionné ici, fonctionnera là. Il faut à l'inverse saisir en quoi des logiques sociales et politiques sont liées à chacune de ces tendances. Les « cadres » de la participation comprennent aussi les acteurs qui attribuent aux dispositifs des finalités⁷⁹². L'écueil du tropisme procédural ne doit pas conduire à l'inverse à une illusoire neutralité des instruments. D'où l'hypothèse que ces **différents formats s'adressent à différentes catégories de la population, en induisant l'actualisation de différentes dispositions socialement situées à participer dans tel ou tel cadre** et qu'il s'agit d'interroger.

Les trois cas correspondent à trois configurations d'évolution des offres de participation du point de vue des trois figures idéales-typiques retenues.

Tableau C4-2 : récapitulatif de l'évolution des trois offres de participations entre les années 1990 et 2010

	1995 - 2001	2001 - 2008	2008 - 2014	2014 - 2016	Figures et tendances
Arcueil	Reconfiguration du communisme municipal (transition, ouverture)	Assemblées de quartier Enveloppes de quartier	Assemblées de quartier Enveloppes de quartier	Relance des assemblées de quartier (références à l'empowerment et au projet) Préparation d'un budget participatif (2017)	Instance Lancement, essoufflement, relance. Continuité
Bruz	Notabilité Démocratie de proximité	Notabilité Démocratie de proximité	Gamme d'opportunités - Participation thématique - Participation de proximité	(Défaite électorale) Fin de l'offre de participation (néocorporatisme municipal)	Projet Parenthèse participative Innovation éphémère
Lanester	Reconfiguration du communisme municipal (alternance)	Conseils de quartier	Conseils de quartier	Gamme d'opportunités (2014) - Participation territoriale - Participation thématique - Participation de proximité Budget participatif (2016)	Instance, projet, plateforme Lancement, essoufflement, reconfiguration, Continuité ; innovation

Arcueil, illustre la **persistance des instances** et une « innovation bloquée » : depuis 1995 l'offre de participation est organisée autour d'assemblées de quartier, dont la dynamique est en dents de scie, entre lancement, essoufflement et relance, selon un cycle calqué sur les différentes élections municipales. Depuis 2014 la dernière relance s'est faite en investissant la rhétorique de l'*empowerment*⁷⁹³ et une rhétorique du projet, mais sans que cela se traduise par une dynamique de sortie des instances. La promotion d'un budget participatif se fait en concomitance avec leur maintien.

Bruz, a connu une alternance inédite entre 2008-2014 avec l'arrivée au pouvoir d'une équipe de militants associatifs de gauche, qui ont bénéficié des divisions de la droite locale. Durant cette parenthèse participative la municipalité adopte et investit fortement le registre de **l'innovation démocratique, de l'expérimentation**, du laboratoire, avec une offre de participation couplée à une forte réflexivité méthodologique, et qui va fortement investir la **figure du « projet »** et du thématique, en érigeant « l'instance » et le territorialisé comme un repoussoir.

Lanester, a par rapport à notre développement l'intérêt de présenter **un cycle « complet »** : des conseils de quartier durant une douzaine d'années entre 2001 et 2014, qui connaissaient également des cycles d'essoufflement et de relance, puis en 2014 une refonte complète de l'offre de participation promouvant davantage des concertations thématiques, ponctuelles et

⁷⁹² N. DODIER et J. BARBOT, « La force des dispositifs », *op. cit.*, p. 429-430.

⁷⁹³ Terme qui aurait pu constituer un quatrième pôle de la typologie, mais qui ne cadre pas avec le choix de limiter notre propos aux « offres institutionnelles de participation ».

enfin à partir de 2016 la mise en place d'un budget participatif recourant à une plateforme numérique.

Nous proposons ici de considérer cette succession comme constitutive d'une nouvelle séquence de l'offre institutionnelle de participation. Nous revenons d'abord sur (4.1) le passage de l'instance au projet, avant d'aborder l'hypothèse de (4.2) la plateforme comme troisième séquence dans la suite des développements précédents sur les budgets participatifs. Celle-ci s'inscrit plus largement dans la promotion des *civic-tech*, dont la réalité la plus tangible est avant celle des velléités de professionnalisation de leurs promoteurs.

4.1 De l'instance au projet : une nouvelle séquence de l'offre institutionnelle de participation

Nous observons ainsi sur nos terrains la promotion de la concertation par projet, plutôt qu'au sein d'instances pérennes. En élargissant encore la perspective ces évolutions prennent aussi acte des contraintes sociales, que ce soit dans la sphère privée ou professionnel, qui réduisent la disponibilité pour l'engagement dans la sphère publique. La participation par projet est aussi une tentative de s'adapter aux temps sociaux des individus⁷⁹⁴, pour inclure davantage d'actifs, de salariés du privé, de femmes. Ce registre de justification est courant chez les promoteurs de l'offre de participation.

Le projet plutôt que l'instance : en tant que professionnel de la participation⁷⁹⁵ durant l'enquête, cette distinction a pu nous sembler dans un premier temps recouvrir une évidence. Sans doute faudrait-il ici concéder que « concerter par projets » est la forme la plus adaptée à une intervention extérieure, celle sur laquelle se consolide la possibilité d'une externalisation partielle de l'offre de participation. Ainsi c'est par ce biais que nous avons appris le métier et ce n'est qu'au fur et à mesure de notre enquête que nous avons pu percevoir qu'il s'agissait bien là d'un changement à l'œuvre et d'une construction.

Mais la concrétisation de ces variations dans l'offre de participation n'est pas uniquement liée aux dynamiques d'externalisation et de prestation. Les trajectoires des agents publics de la participation, du fait de leur formation ou d'expériences préalables dans le secteur privé, reflètent aussi des intrications qui peuvent expliquer ces évolutions. **La promotion d'une offre de participation en dehors des instances se comprend ainsi au vu des habitus professionnels des agents chargés de la conceptualisation de ces offres.** C'est par exemple le cas à Lanester, avec le recrutement d'un nouveau directeur de la citoyenneté ancien consultant ou à Bruz, où la gamme d'opportunités de participation se comprend aussi au prisme des profils des élus, à l'instar du maire qui reconvergit dans son rôle politique des compétences acquises dans sa vie professionnelle, allant jusqu'à la possibilité de se reconverter comme « professionnel de la

⁷⁹⁴ Lionel PROUTEAU et François-Charles WOLFF, « La participation associative au regard des temps sociaux », *Economie et statistique*, 2002, vol. 352, n° 1, p. 57-80 ; Monique HAICAULT, « Temps sociaux et temporalités urbaines dans la politique de la ville », *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, 2003, n° 31.

⁷⁹⁵ Cette position nous d'observer de « l'autre côté » les évolutions du « marché de la participation » et à travers lui les demandes et les attentes que formulent les collectivités territoriales auprès de prestataires ; qu'elles traduisent la prise en charge d'une obligation légale de concertation ou l'outillage et l'accompagnement d'une volonté politique autonome. C'est aussi par ce biais que nous constatons une transformation des logiques du cadrage de la participation.

participation » s'il n'était pas devenu maire. Cet éclairage biographique permet de saisir que ces **formes dites d'innovation politique sont aussi le fait de dispositions et de compétences acquises dans un autre contexte et réactualisées dans le champ de la démocratie locale.**

Nous retrouvons ce changement de point de vue, sur des instances pérennes devenues un problème à résoudre, plutôt qu'une solution aux enjeux de la participation dans d'autres villes comparables. C'est dans une autre ville moyenne de la région nantaise⁷⁹⁶ que cette évolution nous a été le mieux résumée.

« C'est le projet qui doit faire l'instance et pas l'instance qui doit faire le projet, sinon pour exister ils en arrivent à faire ou à proposer des choses qui en fait ne sont pas réalisables, voire quasiment à être un contre-pouvoir » (Discussion avec un cadre, fonctionnaire territorial, journal de terrain, octobre 2014)

Mais ce passage de l'instance au projet proposé par les élus renvoie aussi à des **différences de perception socialement situées**, comme l'illustre l'observation présentée en encadré. Les tenants d'un renouvellement de l'offre de participation y importent des logiques issues de leur expérience professionnelle ou associative en décalage avec celles des plus anciens participants, qui privilégient l'organisation et l'officialité d'une instance organisée par la municipalité.

Encadré C4-9 – L'instance contre le projet : perceptions et logiques sociales

Un an après notre dernier entretien, nous réalisons une nouvelle observation à Arcueil en mars 2016, à l'occasion d'une « **concertation sur la nouvelle charte des assemblées de quartier** ». La réunion se déroule sur une matinée et comprend deux grandes séquences, la première dédiée à la discussion d'une nouvelle charte et la seconde autour d'une activité culturelle conviviale : un atelier de cuisine coopératif animé par un conteur. Cette division reprend la distinction portée par l'élue entre **le renouvellement de l'assemblée de quartier** en tant qu'instance centrale de l'offre de participation et **la promotion de formes alternatives de participation**, entendue dans un sens plus large de « contribution » à des activités communes ».

15 personnes assistent à cette réunion, parmi lesquelles deux élues (adjoint à la citoyenneté et élue de quartier), le directeur de la mission citoyenneté et onze habitants, principalement des femmes, et moi-même en tant qu'observateur. Les onze habitants sont tous présents au titre de leur participation aux assemblées de quartier, dont ils sont généralement les « référents », même si certains se présentent à un autre titre : un ancien élu, deux membres d'une association d'urbanisme, un membre des jardins partagés, une parent d'élève FCPE. **Ce nombre est faible : la réunion était ouverte à tous les habitants volontaires** et laisse augurer d'un déclin certain de la participation depuis la relance des assemblées. Le propos introductif de la réunion de l'élue tourne autour de cette idée d'un « besoin de redynamisme », souligne un « risque d'essoufflement ». Elle présente son « pari » : « aller vers de plus en plus d'autonomie, sortir de l'idée des conseils de quartier » et du « tir aux pigeons » que les assemblées constituent pour les élus pris pour cible par l'assistance, « alors que tous ces sujets pourraient être traités sereinement en tour de table, avec une qualité d'écoute, la présence de « vrais » experts... quelque chose de plus constructif que je me lève et je gueule ».

La suite de cette réunion consiste en un temps de discussion en duo ou trio, pour ensuite rapporter ce que chacun verrait dans cette « nouvelle charte ». Cette seule modalité de discussion m'est présentée par l'agent comme rejoignant leur idée « d'expérimenter » des « outils et techniques d'animation », ils ont auparavant fait un « world café » dans une précédente réunion, puis ici ces « boules de neige » ; terme désignant le fait de fusionner au fur et à mesure les petits groupes pour arriver à une proposition commune. Cet **attrait pour l'ingénierie participative** s'inscrit dans la continuité d'une formation dispensée quelques mois auparavant par un prestataire et plus généralement un intérêt qu'a l'agent, qui lit beaucoup la littérature sur le sujet, mais qui reconnaît que « on écoute ça davantage quand c'est un consultant qui le dit... »

La synthèse des différentes propositions des groupes pour la nouvelle charte ne s'écarte guère de considérations habituelles ; mais **là n'est pas la fonction première de cette réunion** qui semble avant tout viser à mobiliser et à afficher la volonté de la municipalité. Néanmoins les débats lors de la restitution laissent

⁷⁹⁶ Voir Chapitre 2 - Encadré C2-1 : Les enseignements de deux « cas manqués » : précisions de la problématique et de la posture de recherche

entrevoir **deux conceptions, qui s'incarnent aussi dans l'assistance comme une différence générationnelle et sociale, entre les tenants de l'instance et les tenants de la participation par projet.**

Cette seconde position, du projet, est notamment portée par un **binôme de femmes, quarantenaires, cadres supérieures, urbanistes ou architectes de profession** et investies dans une association liée à ces sujets. Celles-ci vont ainsi successivement décrire leur vision de la participation comme un « **lieu de saisine des projets** », un « **lieu où se construit quelque chose** », souhaitant parallèlement la mise en place d'un « **système pour évacuer les petites doléances qui pourrissent les assemblées** ». Les habitants **sexagénaires, retraités, noyau dur des assemblées de quartier, acquiescent dans un premier temps à ces considérations**, mais y ajoutent des propositions qui vont peu à peu laisser paraître un **décalage implicite** : « un lieu d'information sur les projets de la municipalité », « la possibilité d'avoir des formations pour les conseillers de quartier ». Proposition auxquelles les deux plus jeunes répondent : « **plutôt participer directement au sein de la municipalité, être au cœur du dispositif, à travers des copils** » ou « **si on a une nouvelle formule, il y aura moins besoin de formation non ?** ». Les deux plaident pour le soutien à une « **instance municipale mais qui a vocation à devenir autonome**, parce que la vie locale peut pas uniquement être animée par... » Elles se trouvent **à l'opposé de la conception plus verticale d'une commission extra-municipale**, « **relais de la municipalité** », « **interface entre les élus et les habitants** » qui prévaut chez les anciens présents. L'élue à la citoyenneté s'appuie sur ce binôme réformateur en les considérant comme des alliées de sa vision : « **est ce qu'on continue à être dans ce dispositif de plénière tous les 3 mois ?** »

Un des hommes, pourtant d'habitude désigné comme une « **grande gueule** » n'arrive plus à prendre la parole, son regard est vague, il quitte la réunion prétextant le fait d'être attendu pour une réunion aux jardins partagés ; je le rejoindrai ensuite, il y est effectivement, mais bêche seul sa parcelle. **L'incompréhension entre les deux générations** devient ensuite limpide lorsqu'une des quarantenaires affirme finalement « **c'est le projet qui fait le groupe, la réunion** », « **c'est le fait de faire des choses ensemble** », ce que l'agent reformule ainsi « **c'est le projet qui fédère les énergies et pas l'organisation** », rejoint par une cinquantenaire, assistante sociale, nouvelle habitante dans la ville et jusque-là silencieuse qui conclut : « **il faut travailler par projet** ». **Les plus anciens sont restés silencieux.** L'une d'entre elle finit par interrompre une des plus jeunes qui énumèrent différentes « **actions pour créer des synergies** »... et demande : « **mais comment se prennent les décisions ? Je ne vous suis pas... quel est le processus de décision ? Qui ?** », la plus bavarde des quarantenaires rit, « **mais nous non plus !** », une retraitée reprend « **On ne comprend pas... et ça vous convient de fonctionner comme ça ?** ». L'urbaniste répond : « **oui, on est dans l'informel !** », avant de conclure sur ce qui seront les derniers mots de la réunion, « **c'est génial !** ». La matinée se conclut par l'atelier de cuisine où se retrouvent deux-tiers des participants, autant des anciens que des nouveaux qui trouvent là un moyen de solder l'incompréhension dans une activité commune.

4.2 La plateforme comme troisième figure au travers des budgets participatifs

L'hypothèse d'une troisième séquence, au travers de la figure de la « **plateforme** » se comprend notamment en lien avec le lancement des budgets participatifs. Le discours autour de la participation numérique insiste sur une meilleure inclusion et sur une meilleure autonomie des citoyens, voire leur possibilité d'instaurer un contre-pouvoir. Ce dernier point dépasse notre champ d'étude, celui des offres institutionnelles de participation. Et du point de vue des logiques de l'offre, nous postulons plutôt un effet inverse : la centralisation de la participation via une plateforme **renforce le contrôle de l'autorité organisatrice** sur le processus et non pas le pouvoir des citoyens dans la possibilité d'avoir un « **débat sur le débat** ». Le gain est potentiellement fort en termes de « **transparence** » ou de « **redevabilité** », plus que de participation citoyenne. Les promoteurs ne s'y trompent d'ailleurs pas en investissant fortement ces registres de légitimité de type « **gouvernement ouvert** ».

Mais, pour ce qui nous concerne, en matière de plateforme, le dispositif le plus visible est probablement **le budget participatif, tel qu'il s'est redéveloppé récemment**. Il semble d'ailleurs que le terme de budget participatif, soit devenu un synonyme strict de « **vote en ligne sur des projets suite à une phase de soumission en ligne** ». Il y a donc bien en ce sens un effet du

format, qui contribue à infléchir le sens de la participation et à délimiter un champ des possibles. Le budget participatif dans sa version plateforme prend la forme d'un appel à projets. L'entrée par une phase de soumission des idées ou des projets⁷⁹⁷ pour alimenter la plateforme prend le pas sur l'enjeu d'une mise en discussion des priorités budgétaires⁷⁹⁸. En termes de « grammaire », on passe ainsi du « nous » d'une assemblée délibérante, à un « je » qui se fait le porteur d'une idée, individuellement ou au nom d'un collectif préexistant ou ad hoc. Il est d'ailleurs notable qu'une partie des sites utilisés sont des outils développés dans un autre cadre – par exemple des « agrégateurs de proposition » voire des « jeux concours » – qui sont reconvertis par des prestataires pour répondre à la demande de plateforme de budget participatif.

Il reste que le dispositif, et ce quel que soit les procédures pensées, est toujours susceptible d'usages stratégiques. Par exemple, là où l'idée première est de dépasser les limites de la représentation et de la délégation, celles-ci reviennent rapidement sous la forme de campagne de lobbying et d'une prime aux promoteurs ayant le fort capital social mobilisable, contre l'idée d'ouverture à tous. C'est là une difficulté qu'induit notamment la dématérialisation, qui tend à atomiser des collectifs, plutôt qu'à en constituer et qui valorise d'abord l'agrégation de votes individuels. L'enjeu pourrait être ainsi reformulé : comment continuer à poursuivre les attendus, supposés bénéfiques, de la délibération dans ce cadre ?⁷⁹⁹

Nous avons évoqué à ce propos comment à Lanester cet enjeu avait pu être pris en compte de façon intéressante au travers d'un « vote délibératif » pesant pour un tiers du résultat final. Mais l'expérience tend finalement à mettre en lumière les limites de la délibération qu'à en récolter les fruits, elle est d'ailleurs passablement remise en cause par les élus davantage attachés à la légitimité « agrégative ». Nous retrouvons donc ici une limite de l'optimisation de démarches se vivant dans un temps court avec des collectifs constitués de manière éphémère : la délibération prend du temps et implique un engagement long ; il est difficile de la reproduire « expérimentalement » en dehors d'une instance pérenne, ou en tous cas d'une démarche **impliquant pour les participants une réalité concrète, qui induit pour eux une « prise de rôle » et une prise au sérieux des enjeux, via une adhésion à l'illusio du dispositif.**

Cette réflexion sur les « critères » est une étape que doivent à notre sens inclure les budgets participatifs pour qu'ils prennent pleinement sens. A Porto Alegre la répartition était ainsi conditionnée à 3 critères de répartition par secteur : les priorités votées, la population⁸⁰⁰ et le niveau de sous-équipement. Là encore le contexte a son importance : une plateforme n'existe pas de manière isolée face à d'autres politiques, mais s'insère dans un milieu et une culture de la participation et des relations entre société et autorités. Les autres budgets participatifs connus via la littérature⁸⁰¹ ont été confrontés à cette importance d'inclure une réflexion sur les critères au-

⁷⁹⁷ « Madame la maire j'ai une idée », « j'ai un projet pour ma ville », « j'ai une idée, je dépose un projet », pour reprendre les éléments de cadrage, reformulés en phrases d'accroche dans la communication municipale, respectivement à Paris, Rennes et Grenoble.

⁷⁹⁸ M. GRET et Y. SINTOMER, *Porto Alegre, op. cit.*

⁷⁹⁹ Par exemple : choix réel, pluralité des points de vue, prise en compte des minorités de point de vue, élaboration collective et changement des préférences individuelles. B. MANIN, « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *op. cit.*

⁸⁰⁰ Critère qui indirectement permettait une catégorisation sociale, les quartiers pauvres périphériques étant beaucoup plus peuplés que le centre plus aisé.

⁸⁰¹ Par exemple les recherches de Julien Talpin à Morsang-sur-Orge ou d'Alice Mazeaud pour le budget participatif des lycées en Poitou-Charentes.

delà des seuls projets. Cette possibilité est bien dans ce cas pleinement dépendante d'une « logique de l'offre » en tant que les promoteurs sont garants du cadre et des possibilités qu'il rend effectives, ainsi que l'observe Julien Talpin dans un article de synthèse sur les budget participatifs en Europe : « une certaine réorientation des politiques est possible, moins due à l'inclusion du public, qu'à la volonté des instigateurs du processus participatif d'inscrire ces objectifs redistributifs dans les règles du jeu de l'institution »⁸⁰².

Le développement des plateformes s'inscrit dans la promotion des « civic-tech », dont il faut souligner qu'elles se caractérisent avant tout comme une communauté en constitution⁸⁰³. Les termes « entrepreneurs » de « cause » sont à entendre dans leur sens le plus large. Ces tentatives sont le fait d'acteurs, qui se cherchent des dénominateurs communs malgré des divergences, par ailleurs partiellement assumées et revendiquées. S'il y a une différence affirmée entre des technologies civiques part au service de la démocratie (représentative) et d'autres qui seraient au service de l'engagement civique, il semble bien que la première catégorie soit celle qui soit la plus visible et la plus clairement définie. Les exemples donnés pour illustrer la seconde, sont très généraux et parfois assez éloignés de la démocratie participative, entendue comme co-production de l'action publique. Plus généralement, de plus en plus d'appels d'offre incluent un « volet numérique ». Il est ainsi des acteurs « classiques » du numérique qui se reconvertissent comme sous-traitant technique ponctuel, auprès de professionnels de la participation déjà installés sur le marché de la participation et cherchant à répondre à cette demande croissante de « numérique ».

Ainsi ce qui se présente sous le vocable « d'innovation » peut être plus finement saisi en les considérant comme des logiques d'importation, de circulation ou de reconversion. Il ne s'agit pas d'une évolution actée, mais bien d'un processus, fortement lié aux dynamiques de professionnalisation. Là où on a pu observer des phénomènes de reconversion de la figure du militant vers celle du professionnel⁸⁰⁴, le champ des *civic tech* semble assumer d'emblée une fusion de la figure du militant et de l'entrepreneur. Autant l'histoire de la récupération et de l'institutionnalisation des luttes urbaines a pu être racontée, autant la portée subversive de cet appel à « la transparence » et à la « bonne gouvernance » semble d'emblée limitée. La visée est celle de l'intégration et de l'articulation avec le gouvernement représentatif, plus que sa remise en cause. Les appels des promoteurs – « le meilleur moyen c'est de se saisir des outils, même imparfaits, qui sont là. Essayez ! »⁸⁰⁵ – semblent à la fois ignorer la non-neutralité des procédures et surtout méconnaître profondément l'ancrage social de la participation. Les fondements de l'innovation démocratique s'inscrivent en partie dans un impensé. Les tendances peuvent être promues avec la visée d'une adaptation, d'une plus grande participation et d'une meilleure inclusion, quand elles sont potentiellement contre-productives de ce point de vue.

⁸⁰² J. TALPIN, « Les budgets participatifs en Europe. Des pratiques diversifiées, des résultats inégaux. », *op. cit.*, p. 157.

⁸⁰³ L'observation d'une rencontre parisienne de la *French civic tech* ne trompait pas en ce sens, les appels à créer une communauté de cause y étaient omniprésents (« votre engagement en commun », « des représentants de tous les pays qui font la même chose que vous », « une vraie vague de fond qui, ce qu'on pense tous si on est là, deviendra la norme ») ; « Des geeks pour sauver la politique ? », forum de la *civic tech*, samedi 8 octobre 2016, La Bellevilloise, Paris ; Carnet de terrain, prise de parole lors du forum

⁸⁰⁴ Magali NONJON, « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, 2005, n° 70, p. 89-112 ; M. NONJON, « De la « militance » à la « consultance » », *op. cit.*

⁸⁰⁵ Extrait carnet de terrain, forum de la *civic tech*, Paris, 8 octobre 2016

Conclusion : Une nouvelle séquence de l'offre de participation ?

La participation est saisie par les dispositifs participatifs, dont le format induit un façonnage des possibilités de participer. En la matière, les dispositifs participatifs sont prescripteurs de normes de conduites. Nous avons présenté les différents formats de participation qui sont au fondement des logiques de l'offre. La prise en considération de l'ensemble des évolutions observables sur nos terrains permet d'en déduire une série de résultats plus généraux, sur la formalisation des offres institutionnelles de participation depuis les années 1990.

Nous relevons une série de variations du cadrage de la participation, que nous résumons en retenant trois figures idéales-typiques : l'instance, le projet et la plateforme. Elles constituent des tendances à l'œuvre et successivement observables dans l'histoire récente des offres de participation. En résumé, l'orientation générale va des instances pérennes territorialisées (conseils de quartier, conseils citoyens) vers des dispositifs thématiques ponctuels (mini-publics, ateliers citoyens) s'inscrivant dans une logique de groupe-projet, voire leur dématérialisation, partielle ou totale, via une plateforme numérique (*e-democracy*, *civic tech*). Bien entendu **un format ne remplace jamais totalement l'autre**. On a par exemple vu en 2014 dans le cadre de la loi sur la politique de la ville l'instauration de « conseils citoyens »⁸⁰⁶. Leur imposition par le législateur nous a ainsi été commenté par un agent territorial : « alors qu'on essaye d'en finir avec nos instances pérennes de quartier pour mettre en place quelque chose de plus souple et plus innovant, voilà que de l'autre côté, d'en haut, on nous demande de mettre en place des instances de quartier et du coup on ne sait pas trop quoi en faire, ni comment le faire »⁸⁰⁷. Ce cas est intéressant, puisqu'il marque bien l'opposition entre un message de « réforme radicale »⁸⁰⁸ et sa réception par le pouvoir central. Alors que les initiateurs proposaient l'expérimentation des « tables de quartier », donc d'assouplir la logique formelle des instances en lien avec une démarche de projet et d'organisation communautaire. La traduction législative a été une sorte d'actualisation des conseils de quartier liée à la géographie prioritaire, avec comme concession procédurale le tirage au sort et comme apport substantiel le fait de les lier à un objet précis « l'élaboration du contrat de ville ». Ce dispositif, dont beaucoup des enjeux sont proches de ceux des conseils de quartier, c'est-à-dire de l'ordre de l'animation et de la gestion urbaine de proximité, signe bien **la pérennité et l'actualité de la figure de l'instance pour une partie des responsables politiques**.

Dans l'ensemble, les trois figures de l'instance, du projet et de la plateforme vont dans le sens d'une **participation plus circonscrite, plus contrôlée et plus « utilisable » par et pour l'action publique**. Mais cette progression semble se faire au détriment de l'inclusion sociale, de la sociabilité et des effets sur les parcours individuels, prenant le risque d'acter et d'accroître une division sociale de la participation, que sous-entend l'opposition caricaturale entre la permanence

⁸⁰⁶ Ministère de la ville, 2014, « Conseils citoyens, cadre de référence »,
En ligne : <http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/cadre-de-referance-conseils-citoyens.pdf>

⁸⁰⁷ Citation approximative. Extrait du journal de terrain, discussion, fonctionnaire, printemps 2015.

⁸⁰⁸ Marie-Hélène BACQUE et Mohamed MECHMACHE, *Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ca ne se fera plus sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Rapport au ministre délégué chargé de la Ville, 2013.

d'instance pérenne vouée à l'essoufflement, qu'incarnent par exemple les conseils citoyens dans les quartiers populaires « qu'il faut faire participer » et des *civic tech* pour les classes urbaines aisées « qui n'ont pas le temps de participer ».

Mais ces considérations relèvent d'une excroissance de nos terrains. Dans nos cas, l'opposition se repère avant tout entre des instances de quartier à Arcueil et à Lanester et l'offre thématique à Bruz. C'est ce fil directeur que nous allons par la suite conserver dans l'étude de la réception des offres de participation. Il nous a cependant semblé important ici de fournir ce tour d'horizon plus large, qui rappelle en creux l'historicité de nos données. Elles sont situées dans le temps et ne correspondent qu'à une période d'offres de participation qui ont continué d'évoluer. Cet aspect s'explique notamment par la temporalité de l'enquête, débutée dès 2012, puis ralentie du fait du contexte des élections municipales, afin d'être conclue dans sa foulée. Ce moment est un temps privilégié pour observer les recompositions à l'œuvre dans l'offre de participation, mais oblige à arrêter une borne temporelle nécessairement arbitraire.

Les offres de participation relèvent d'une **tension entre leur institutionnalisation et une forme d'expérimentation permanente**. Nous avons fait le choix de nous centrer sur les dispositifs et leurs contextes de mise en œuvre, pour mettre en lumière leurs formalisations initiales et leurs évolutions, mais aussi les principales limites. Nous approfondissons ce propos dans le chapitre suivant, épilogue de cette partie sur les logiques de l'offre, en proposant d'interroger plus précisément les offres de participation en tant que volet de l'action publique locale, au prisme de la problématique de leur « mise en administration » : quels en sont les acteurs, les logiques et les canaux ?

Chapitre 5 : La mise en administration de l'offre de participation. Les tensions entre expérimentation et institutionnalisation

Les offres de participation sont marquées dans leur formalisation initiale par le contexte social et politique qui a rendu possible leur concrétisation. Mais au-delà de la dynamique de leur lancement, c'est la pérennité de ces propositions politiques qui les concrétisent comme partie intégrante des politiques municipales. L'installation dans le temps des dispositifs participatifs est une des principales difficultés que rencontrent leurs promoteurs. Comme nous l'avons relevé précédemment les offres de participation sont aussi susceptibles d'évolutions, de reprises en mains. Ces changements procéduraux visent d'ailleurs en partie à répondre à l'enjeu de l'inscription dans le temps. Comment l'offre de participation passe-t-elle du statut de proposition politique, dans le cadre de la compétition électorale, à celui de catégorie d'action publique⁸⁰⁹, dans le cadre de la gestion municipale ?

« La construction des problèmes publics a partie liée avec la genèse des catégories d'intervention publique qui forme un processus d'institutionnalisation des politiques. [...] Les pratiques d'intervention publique, la signification qui leur est accordée et leurs effets potentiels sont ainsi les produits de processus de mobilisation (faire advenir un problème à traiter) et d'institutionnalisation (la stabilisation de cadres de pensée et d'action) eux-mêmes liés au système des relations entre les acteurs engagés, à titres divers, dans la production d'une politique. »⁸¹⁰

Notre envisageons là l'offre de participation à travers sa « mise en administration », qui s'observe à travers différents indices : formalisation de procédures, création de postes, voire de services dédiés. La mise en administration s'entend comme la visée d'intégrer l'offre de participation au travail administratif et d'articuler le produit des dispositifs participatifs aux tâches des services. Les premiers concernés sont bien entendus les agents directement en charge de l'animation et de l'organisation des dispositifs, mais ses propos intègrent l'ensemble des services sectoriels, susceptibles d'être intéressés à l'organisation de démarches participatives spécifiques et surtout susceptibles d'être les destinataires des demandes et des propositions des participants. Ce sont notamment ici les services techniques qui sont concernés par ce deuxième point, du fait de la forte prégnance des enjeux relevant du cadre de vie et de l'aménagement urbain.

La mise en administration se comprend à l'aune de deux perspectives : internalisation et externalisation. L'internalisation s'entend comme ce qui se joue au sein de l'institution municipale, en termes d'appropriation par les services. L'externalisation fait référence aux

⁸⁰⁹ Vincent DUBOIS, « L'action publique », in Antonin COHEN, Bernard LACROIX et Philippe RIUTORT (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009, p. 311-325 ; Jean-Pierre GAUDIN, « Politiques publiques : dispositifs participatifs et démocratie », in Olivier GIRAUD et Philippe WARIN (dir.), *Politiques publiques et démocratie*, Paris, La Découverte, 2008, p. 263-280.

Pour d'autres exemples sectoriels de production de catégories d'intervention publique, voir : Vincent DUBOIS, *La politique culturelle: genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999 ; Jérôme GAUTIE, « De l'invention du chômage à sa déconstruction, Abstract », *Genèses*, 2002, vol. 46, n° 1, p. 60-76 ; Sylvie TISSOT, *L'État et les quartiers: genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil, 2007.

⁸¹⁰ V. DUBOIS, « L'action publique », *op. cit.*, p. 17-18 [pagination de la version en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00498038/>].

recours à des expertises extérieures, auprès de « professionnels de la participation », qui jouent un rôle dans la conceptualisation et l'évaluation des dispositifs participatifs et par là contribuent également à la consolidation et l'évolution du cadrage des dispositifs participatifs, mais aussi à leur circulation⁸¹¹ d'un espace à un autre au gré des missions qu'ils assument et des marchés publics qu'ils remportent. Les prestataires sont aussi des agents de la mise en administration, par exemple au travers de formations dont l'un des enjeux est l'inclusion des services dans la démarche et la « diffusion d'une culture de la participation » en interne, pour reprendre une expression de praticiens, consultants ou fonctionnaires. Ainsi, au-delà des élus, la consolidation des offres de participations mobilise nécessairement d'autres acteurs. La mobilisation de telle ou telle catégorie d'acteur est variable, au sens où « les configurations d'acteurs contribuant à la production d'une politique varient constamment en fonction des évolutions de cette politique »⁸¹². Leur prise en compte permet d'englober l'ensemble des logiques de l'offre, qui ne sont pas que politiques, mais aussi administratives.

La section I, la réglementation et la mise en administration des offres de participation, détaille les indicateurs d'une consolidation des offres de participation, en tant que catégories d'action publique. Nous y abordons notamment les enjeux de la formalisation des offres de participation, au travers de la production récurrente de « chartes », avant d'interroger qui sont les acteurs de cette mise en administration, qu'ils soient internes ou externes à la municipalité, et quels sont leurs intérêts et leurs stratégies en la matière.

L'enjeu de l'inscription dans le temps des offres de participation peut être relu à travers deux notions en tension : expérimentation et institutionnalisation. Ces deux processus dessinent un devenir différent des dispositifs participatifs : leur renouvellement permanent, en tant qu'expérience, ou leur routinisation, en tant qu'institution. L'état « institutionnalisé » désigne des « instances de gouvernement et d'administration [qui] se voient reconnaître publiquement une existence, des droits et des obligations, et sont conçues comme indépendantes des individus qui assument des rôles en leur sein »⁸¹³. Nous avons déjà évoqué en quoi les dispositifs participatifs, notamment les instances de quartier, sont prescriptifs de normes et de rôles. Mais cette condition de l'institutionnalisation reste inégalement remplie : les dispositifs restent fortement dépendants des individualités qui s'y investissent, que cela soit du côté de l'offre ou de la réception, il y a une forte personnalisation. L'autre condition évoquée, la reconnaissance d'une certaine indépendance, renvoie aussi à une certaine ambivalence. Nous l'avons aussi déjà relevée au travers du paradoxe de l'injonction à l'autonomie et du constat de la contestation des instances comme canal privilégié de l'expression et de l'interpellation citoyenne. Pourtant, la

⁸¹¹ Alice MAZEAUD, Magali NONJON et Raphaëlle PARIZET, « Les circulations transnationales de l'ingénierie participative », *Participations*, 2016, n° 14, p. 5-35 ; Julien O'MIEL, « Modèle ou mirage ? Circulation et réappropriation de la politique régionale participative toscane, Model or mirage? Circulation and reappropriation of regional participatory policy of Tuscany », *Participations*, 2016, n° 14, p. 177-206.

Pour une revue des travaux sur les circulations dans l'analyse des politiques publiques, voir notamment : Thierry DELPEUCH, « L'analyse des transferts internationaux de politiques publiques : un état de l'art », *Questions de Recherche / Research in Question*, 2008, n° 27 ; Laurence DUMOULIN et Sabine SAURUGGER, « Les policy transfer studies : analyse critique et perspectives », *Critique internationale*, 2010, vol. 48, n° 3, p. 9.

Le prisme des travaux relève la plupart du temps de la « circulation internationale », notre intérêt porte davantage sur la circulation infranationale.

⁸¹² J. LAGROYE, B. FRANÇOIS et F. SAWICKI, *Sociologie politique, op. cit.*, p. 550.

⁸¹³ *Ibid.*, p. 112.

référence à l'institutionnalisation reste utile, car ce processus se fonde sur la « transmission de règles et de procédures spécifiques dans ces instances »⁸¹⁴. Or il s'agit d'un aspect particulièrement investi par les acteurs de l'offre de participation. Nous analysons ainsi pourquoi, alors que les « moyens » de l'institutionnalisation semblent réunis, celle-ci ne semble jamais pleinement s'accomplir, notamment du fait d'une tension avec la logique de l'expérimentation. L'expérimentation se comprend au travers du registre de « l'innovation », particulièrement valorisé par des acteurs de l'offre ; par exemple élus en recherche de renouvellement, agents intéressés à l'enrichissement de leur travail ou prestataires dont l'expertise revendiquée repose sur cette notion et sur l'accompagnement d'une expérimentation amenée par définition à se renouveler. Julien O'Miel évoque à ce propos une transaction entre des experts qui « participent de la mise en forme de références » et des acteurs locaux qui « offrent des espaces d'expérimentation »⁸¹⁵. Le registre expérimental se comprend ainsi du fait d'une pluralité d'acteurs y ayant différents intérêts, dans un contexte plus général de valorisation de ce registre⁸¹⁶. Ce point s'insère dans un débat plus général sur les conditions du changement dans l'action publique⁸¹⁷. Toutes ces questions ont été entrevues auparavant au travers de l'analyse de l'actualisation des offres de participation par l'évolution des dispositifs participatifs, que nous complétons par la prise en compte des logiques des acteurs.

La **section II, institutionnalisation limitée et expérimentation perpétuelle**, synthétise les principaux tenants et aboutissants de cette tension fondamentale des offres institutionnelles de participation. Nous analysons l'omniprésence du diagnostic de « l'essoufflement » des dispositifs participatifs, qui s'avère à bien des égards consubstantiels aux offres de participation. Nous nous intéressons notamment au fait qu'il semble constituer une ressource pour les promoteurs dans le cadre de cette tension entre institutionnalisation et expérimentation. De là, nous interrogeons les effets d'une institutionnalisation limitée, qui s'avèrent en contradiction avec des perceptions des acteurs. En effet les dispositifs sont souvent critiqués à travers l'idée d'un excès d'institutionnalisation. Nous posons en conclusion l'hypothèse inverse d'un défaut d'institutionnalisation, entretenu par la logique du projet et de l'expérimentation.

⁸¹⁴ *Ibid.*

⁸¹⁵ J. O'MIEL, *Mirages de la démocratie. L'indétermination de l'action publique participative.*, *op. cit.*, p. 370.

⁸¹⁶ Marie-Christine BUREAU, François SARFATI, Jules SIMHA et Carole TUCHSZIRER, « L'expérimentation dans l'action publique : Usages, pratiques et jugements des acteurs », *Travail et emploi*, 2013, n° 135, p. 41-55.

⁸¹⁷ Pierre MULLER, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique : Structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, 2005, vol. 55, n° 1, p. 155.

Section I : La réglementation et la mise en administration des offres de participation

Les offres de participation sont incluses en tant que politiques publiques municipales, dans le circuit administratif de production, de mise en œuvre et d'évaluation de l'action publique locale. Cet enjeu de pérennisation des politiques de participation publique est régulièrement mis en avant par les élus et repris par les habitants les plus investis dans les dispositifs participatifs. Un terme récurrent est celui de « conversion » de l'administration et ses agents à un mode opératoire qui implique un « détour » participatif dans la mise en œuvre des politiques publiques. Cette opération est d'ailleurs désignée comme une des premières difficultés de l'offre de participation. Il faut à ce propos se départir d'une vision homogène de l'administration, la plus évidente des distinctions concernant les agents qui ont directement intérêt à la mise en œuvre des politiques de participation publique⁸¹⁸, parce qu'elles constituent leur raison d'être dans l'administration, et ceux qui sont désignés comme pouvant y être potentiellement réfractaires. Principalement, nous retrouvons d'un côté les agents, d'encadrement ou d'exécution, de ces services alternativement nommés « citoyenneté », « vie locale » ou « relations avec les habitants », et de l'autre les services destinataires des demandes et proposition élaborées via ces dispositifs, le plus souvent les « services techniques ». Le fait que les dispositifs participatifs ne soient pas uniquement perçus par ces derniers comme venant alourdir leur charge de travail et interférer dans leur gestion de leur planning est ainsi primordial dans la réussite de l'offre de participation. C'est en effet le principal reproche qu'entendent les chargés de mission des services investis dans les dispositifs participatifs : l'absence de réponse argumentée à leurs demandes et propositions et le faible nombre de réalisations concrètes.

Ainsi les politiques de participation publique ne sont pas à part, mais sont déjà en elles-mêmes constitutives de l'action publique⁸¹⁹. Cette mise en perspective induit ainsi un passage des seuls dispositifs participatifs à l'étude de politiques de participation⁸²⁰. C'est le prisme que nous avons d'emblée adopté en nous concentrant sur la production d'offres institutionnelles de participation. Si nous les avons jusqu'ici abordés dans le contexte politique de configurations d'alternances, puis au travers de leur première formalisation, nous évoquons ici le processus de leur consolidation et de leur inclusion dans les circuits administratifs.

Nous le faisons en analysant d'abord **(1) la formalisation et la mise en administration de la participation**. Nous retenons deux exemples principaux : **(1.1)** la production et l'actualisation de règlements et de chartes et **(1.2)** la sédimentation d'un circuit administratif. Une remarque d'ensemble doit ici être faite : cette sous-partie se concentre sur les cas de Lanester et d'Arcueil. La quasi-absence de Bruz est significative, elle s'explique certes du fait de la durée moindre de l'offre de participation, mais surtout parce que la mise en administration y est directement

⁸¹⁸ Guillaume GOURGUES, « Les fonctionnaires participatifs : les routines d'une innovation institutionnelle sans fin(s) », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 2012, n° 7 ; Alice MAZEAUD, « Administrer la participation : l'invention d'un métier entre valorisation du militantisme et professionnalisation de la démocratie locale », *Quaderni*, 2012, n° 79, p. 45-58.

⁸¹⁹ Alice MAZEAUD, Marie-Hélène Sa Vilas BOAS et Guy-El-Karim BERTHOME, « Penser les effets de la participation sur l'action publique à partir de ses impensés », *Participations*, 2012, n° 2, p. 5-29.

⁸²⁰ Guillaume GOURGUES, « Des dispositifs participatifs aux politiques de la participation. L'exemple des conseils régionaux français », *Participations*, 2012, n° 2, p. 30-52.

dépendante du recrutement d'une fonctionnaire et surtout de l'appel à des prestataires. Ces aspects sont développés dans la deuxième sous-partie, **(2) les logiques des acteurs de la mise en administration : fonctionnaires et prestataires**. Nous y évoquons successivement **(2.1)** la proximité des « fonctionnaires participatifs » avec le politique, illustrative d'une loyauté post-wébérienne et **(2.2)** le recours à des prestataires qui correspond à une externalisation partielle de la conception des offres de participation et qui s'avère être un potentiel support à leur mise en administration.

1 La formalisation et la mise en administration de la participation

La « mise en administration », si elle peut être comprise comme proche de l'institutionnalisation ne saurait pour autant s'y substituer dans l'analyse. Les deux phénomènes s'articulent et s'alimentent mutuellement, mais il ne saurait y avoir prise de l'un pour l'autre. Les enjeux évoqués à travers l'institutionnalisation de la participation sont en fait ceux de l'intégration et de la confrontation des offres de participation avec des institutions existantes. C'est bien en ce sens strict que la notion peut être évoquée, en tant que stratégie ou processus. Nous rejoignons la précaution d'usage que propose Guillaume Gourgues : « le terme institutionnalisation est ici employé au sens faible et renvoie à l'existence de spécialisation administrative, politique et budgétaire »⁸²¹. Cependant nous préférons l'emploi du terme de mise en administration, pour réserver plus loin la discussion autour de l'institutionnalisation⁸²² qui ne se limite pas d'après nous aux enjeux administratifs, mais concerne plus largement la pérennité des dispositifs participatifs.

La « mise en administration » s'entend dans une perspective socio-historique dans laquelle « les acteurs sont alors toujours replacés dans des configurations situées, souvent institutionnelles, à la lumière desquelles leurs rationalités, intérêts, stratégies d'action et visions du monde sont analysés »⁸²³, conjointement avec les notions de bureaucratisation et d'étatisation. L'approche par la mise en administration implique une réflexion sur la genèse des catégories et des dispositifs d'action publique « à travers la prise en compte des processus complexes d'institutionnalisation et de légitimation des problèmes publics, et des solutions adoptées à travers des dispositifs concrets d'action publique »⁸²⁴.

Comment les offres de participation se voient-elles consolidées dans le temps en tant que volet des politiques publiques municipales ? Autrement dit, comment et dans quelle mesure, les politiques de participation publique s'intègrent-elles dans l'administration municipale et ses circuits bureaucratiques ? Là encore notre approche nécessite de dépasser un certain « tropisme procédural »⁸²⁵, et donc à réintégrer les dispositifs participatifs aussi bien dans leur environnement social qu'institutionnel. En effet l'analyse des effets de la participation sur l'action publique peut tendre à reproduire un modèle simpliste de son déroulement, à travers une

⁸²¹ G. GOURGUES, *Le consensus participatif*, op. cit., p. 17.

⁸²² Voir infra, Section II - 1 - Le changement dans la continuité de l'action publique : une institutionnalisation inachevée ou indéterminée ?

⁸²³ Renaud PAYRE et Pollet GILLES, *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La Découverte, 2013, p. 105.

⁸²⁴ *Ibid.*, p. 50.

⁸²⁵ A. MAZEAUD, « « Dix ans à chercher la démocratie locale, et maintenant ? Pour un dialogue entre politiques publiques et démocratie participative », GIS « Démocratie et Participation », Actes des 1ères journées doctorales sur la participation et la démocratie participative », op. cit.

vision abusivement séquentielle et linéaire : identification du problème, développement du programme, mise en œuvre, évaluation, terminaison⁸²⁶. Si cette modélisation perdure en tant que grille d'analyse, sa normativité, sa linéarité et sa portée simplificatrice ont été largement critiquées et empiriquement mises en perspective⁸²⁷ pour rappeler la réalité dynamique voire chaotique des politiques publiques. S'il est acquis que les « nouvelles politiques publiques le sont surtout dans le discours des acteurs [et la plupart du temps] sont des réagencements à la marge porteurs de nouvelles étiquettes »⁸²⁸, quel forme ce réagencement prend-t-il dans le cadre de la mise en œuvre de politiques de participation ? Politiques qui valorisent, au moins en principe, le recours à « des processus collectifs négociés, organisés autour de controverses et de délibérations »⁸²⁹ et qui s'inscrivent dans une « nouvelle conception de la décision » où « le modèle séquentiel perd sa pertinence et son apparente cohérence au profit d'un modèle itératif [...] [engageant] un réseau d'acteurs [...] [et] ouverte [...] à de nouvelles formulations [des] enjeux »⁸³⁰.

Au-delà de la question des effets sur le contenu des politiques, l'analyse de l'offre de participation au prisme de l'action publique, peut ainsi se faire suivant deux perspectives : d'abord en considérant que « la participation, c'est déjà de l'action publique »⁸³¹, c'est-à-dire que les politiques de participation sont à la fois vecteurs et produits des changements dans l'action publique, dont elles constituent un volet à part entière ; ensuite, en étudiant « l'articulation aux procédures ordinaires de production des politiques publiques »⁸³², c'est-à-dire que les modalités et les produits de la participation doivent pouvoir s'intégrer aux modes opératoires déjà existant d'une organisation. Il s'agit alors de comprendre comment s'en saisissent ou ne s'en saisissent pas différentes catégories d'acteurs dans leur travail quotidien.

Ce sont ces deux aspects que nous dénommons « mise en administration » de la participation, saisie du point de vue des dynamiques internes à l'institution municipale. Cette mise en administration, implique ainsi pour les agents publics la définition de procédures permettant une bureaucratisation. Ici, nous illustrons notre propos à partir de deux entrées empiriques, (1.1) la production de chartes et (1.2) l'intégration du produit de la participation dans un circuit administratif, comme deux exemples de la réglementation et de la mise en administration de la participation.

⁸²⁶ Harold Dwight LASSWELL, *The Decision Process: Seven Categories of Functional Analysis*, Bureau of Governmental Research, College of Business and Public Administration, University of Maryland, 1956 ; Charles O. JONES, *An Introduction to the Study of Public Policy*, Wadsworth Publishing Company, 1970.

⁸²⁷ Sophie JACQUOT, « Approche séquentielle (Stages approach) », in Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT et Pauline RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 4^e éd., Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2014, p. 82-90.

⁸²⁸ Pierre LASCOUMES et Patrick LE GALES, *Sociologie de l'action publique*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 2012, p.48

⁸²⁹ *Ibid.*, p. 53.

⁸³⁰ M. CALLON, P. LASCOUMES et Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain*, *op. cit.*, p. 308.

⁸³¹ A. MAZEAUD, M.-H. S. V. BOAS et G.-E.-K. BERTHOME, « Penser les effets de la participation sur l'action publique à partir de ses impensés », *op. cit.*, p. 19.

⁸³² *Ibid.*, p. 20.

1.1 La réglementation de l'offre de participation par la production de chartes

Les dispositifs participatifs de type « instances » sont immanquablement liés à une charte, parfois ensuite déclinée en règlement intérieur. La réglementation peut se comprendre comme une sous-catégorie de la mise en administration. Nous arrivons cependant au constat que plus que le document produit, c'est le processus de production qui importe. Néanmoins, avant de détailler les arguments de ce résultat, nous prenons un temps au sérieux la charte en tant qu'objet textuel et réglementaire, en nous appuyant notamment sur une exploration lexicométrique. Nous proposons d'abord de (1.1.1) comparer les chartes des instances de quartier à Arcueil et Lanester au début des années 2000, puis nous nous centrons sur (1.1.2) les enjeux de l'actualisation et de la reprise de ces chartes, en comparant leur version successive dans une même ville.

1.1.1 Les chartes des instances à Arcueil et Lanester : un lexique révélateur de logiques de l'offre

A Lanester, une charte est produite dès 2002, tandis qu'à Arcueil la première charte date de 1999, soit deux ou trois ans après le lancement des assemblées, comme déjà évoqué c'est la mise en place des enveloppes de quartier qui a justifié de se doter d'un tel cadre. La charte arcueillaise est actualisée en 2003 ; c'est cette version que nous retenons pour la comparaison. Ces deux chartes produites sont comparables en termes de longueur ; celle de Lanester s'avère plus bavarde – près de 11000 signes, contre 8900 à Arcueil – mais elles sont toutes deux relativement prolixes en comparaison avec des documents similaires produits à la même période⁸³³.

En nous centrant sur le « texte » en tant que tel, il est possible d'entrevoir les contours de la logique de l'offre au travers d'une exploration lexicométrique⁸³⁴. Le tableau suivant liste les mots les plus souvent utilisés dans chacun des documents, avec au moins trois occurrences. Les **mots en gras** sont communs aux deux documents, les *mots en italique* sont spécifiques à une des chartes. La colonne « contexte » indique le nombre d'occurrence dans une charte, « corpus » dans les deux chartes et la colonne « spécificité » indique la spécificité d'un mot en fonction du contexte⁸³⁵.

■ Tableau C5-1 : Aperçu lexicométrique des chartes des instances de quartier

Arcueil (Charte 2003)				Lanester (Charte 2002)			
Texte	Contexte	Corpus	Spécif. ~	Texte	Contexte	Corpus	Spécif. ~
quartier	58	131	1,1	quartier	73	131	0,9
assemblée	38	44	8,6	<i>conseil</i>	53	53	100
habitant	18	28	2,4	<i>article</i>	27	27	100
<i>collectif</i>	12	12	100	conseil municipal	14	25	0,9
<i>budget</i>	11	11	100	élu	14	17	2,1

⁸³³ Par exemple, huit autres chartes sélectionnées par l'Adels en plus de celle de Lanester, comptent en moyenne 8 articles pour 6300 signes, contre 19 articles et 11100 signes pour la charte lanestérienne, qui est d'ailleurs encore allongée lors d'une refonte en 2009 qui aboutit à 25 articles et 21100 signes. La production arcueillaise, si elle est moins explicitement longue, s'avère à ce propos être dans la moyenne haute avec près de 9000 signes.

Voir en ligne : www.adels.org/ressources/chartes_cq/

⁸³⁴ Les analyses lexicométriques ont été produites avec le logiciel Sphinx Quali et le module Lexica.

⁸³⁵ La spécificité est ici indiquée selon un rapport de fréquence : autrement dit la comparaison entre le rapport des fréquences observées et le rapport des fréquences théoriques. Le rapport de fréquence tend vers 100 lorsqu'un mot est exclusif à un contexte et vers 1 lorsqu'il est équitablement utilisé. Inférieur à 1 implique une sous-représentation et supérieur à 1 une surreprésentation. Le seuil de spécificité retenu par la suite est de 1,2.

conseil municipal	11	25	1,1	membre	11	12	8,1
décision	8	12	2,7	habitant	10	28	0,4
projet	8	9	10,8	<i>collège</i>	10	10	100
<i>démarche</i>	6	6	100	<i>liste</i>	9	9	100
proposition	6	9	2,7	<i>nombre</i>	8	8	100
service	6	7	8,1	réunion	7	11	1,3
ensemble	5	6	6,8	municipaux	7	10	1,7
enveloppe	5	6	6,8	<i>commission</i>	7	7	100
ville	5	6	6,7	<i>siège</i>	7	7	100
élu	5	17	0,48	assemblée	6	44	0,1
fonctionnement	4	6	2,7	modalité	6	7	4,4
question	4	6	2,7	<i>candidat</i>	6	6	100
réfèrent	4	9	1,1	<i>règlement intérieur</i>	6	6	100
réunion	4	11	0,8	réfèrent	5	9	0,9
charte	3	6	1,4	municipal	5	7	1,8
débat	3	6	1,4	décision	4	12	0,4
municipaux	3	10	0,6	proposition	3	9	0,4
				charte	3	6	0,7
				débat	3	6	0,7

La comparabilité formelle des offres de participations se trouve dans ces documents, qui comptent beaucoup de termes communs, parmi lesquels les plus récurrents sont : « quartier », « habitant », « conseil municipal », « élu ». Un tri plus sélectif des occurrences les plus communes et les plus spécifiques à chaque charte, en ne retenant que les termes avec au moins sept occurrences dans chaque corpus, aboutit à cette représentation proportionnée en nuage de mots.

▪ Figure C5-1 : Lemmes communs ou spécifiques aux chartes d'Arcueil et Lanester en 2002



Le registre commun des instances ressort ici il s'agit du « quartier », à la fois échelle territoriale de la participation et qualificatif de dispositifs dits « ...de quartier ». Les autres termes communs et fréquemment employés dessinent les contours de ce que sont effectivement ces instances de quartier : comment elles sont positionnées et comment elles se concrétisent. Il s'agit d'une « réunion » ayant un lien au « conseil municipal » via des « référents ».

Chaque contexte est spécifiquement qualifié par le terme retenu pour désigner les dispositifs participatifs : « conseil » et « assemblée » qui sont ainsi centraux. Les mots spécifiques à chaque charte nous renseignent sur le positionnement des instances. Cette représentation doit néanmoins être interprétée avec précaution⁸³⁶, ce qui ressort c'est un champ lexical et une tonalité générale qui permet de situer relativement chaque instance.

⁸³⁶En se référant au tableau qui contient l'entièreté de l'information. Ainsi un terme peut être spécifique à un contexte, par exemple « habitant » dans la charte arcueillaise, sans pour autant être exclusif. Ce qui est indiqué ici,

La charte lanestérienne mobilise davantage des termes techniques ou juridiques qui définissent les modalités de participation aux conseils et donc la qualité de « membre »⁸³⁷. La charte arcueillaise se distingue du fait des spécificités de l'offre, le fait qu'il y ait un « budget », d'où découlent le besoin d'avoir une « démarche » et des « projets »⁸³⁸. Ainsi à Lanester, d'un point de vue formel, les conseils de quartier sont organisés comme des instances « miroir » du conseil municipal : ce positionnement explique la profusion de termes appartenant au registre réglementaire. Tandis qu'à Arcueil les assemblées de quartier apparaissent moins formalisées en termes de règlement et de statuts. Ce qui est mis en avant dans la charte, c'est d'abord le lien à la « décision », la possibilité de faire des « propositions » et de porter des « projets » dans le cadre plus général d'une « démarche » de la municipalité. Autrement dit le conseil de quartier apparaît plus explicitement comme une émanation et un prolongement du conseil municipal, quand l'assemblée de quartier ne tranche pas entre le registre autonome et hétéronome.

1.1.2 *L'actualisation des chartes : un support de participation et de reprise en main des offres*

A Lanester, la charte des conseils de quartier est reprise entre 2008 et 2009 lors du deuxième mandat des élus LNC. Ce moment d'évaluation des premières années des conseils de quartier permet d'interroger la manière dont est saisi l'enjeu de consolidation de l'offre de participation.

« Après sept années d'une expérience riche et fructueuse, au travers notamment des conseils de quartier dont vous êtes membres, il nous a semblé essentiel de profiter du renouvellement des élus du Conseil Municipal, pour procéder à un état des lieux de notre pratique et, le cas échéant, adapter notre démarche. Car **si la participation des habitants à Lanester, et je m'en félicite, est désormais bien ancrée, sa mise en œuvre reste perfectible** » (Extrait, archives municipales, courrier du directeur de la citoyenneté aux présidents des conseils de quartier, avril 2008)

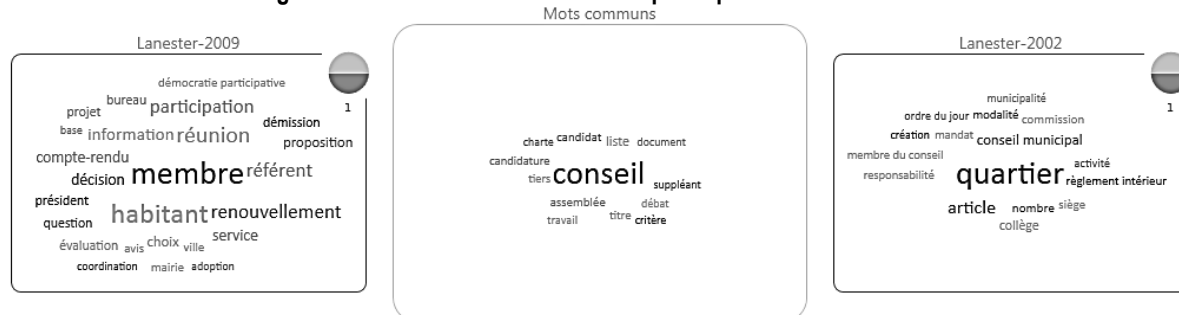
Ce chantier d'évaluation et de renouvellement des instances participatives trouve sa traduction la plus immédiate dans la mise à jour de leur charte. Sa refonte est l'occasion d'un allongement, le texte passe de 19 à 25 articles et double presque en nombre de signes. Une analyse des termes spécifiques ou communs entre les deux versions, fait apparaître un référentiel commun de type « organisationnel », soit l'objet d'un tel document, mais un délaissement du registre « réglementaire » qui qualifie davantage la première version.

c'est que deux-tiers des occurrences de ce terme dans le corpus sont dues au contexte arcueillais. Idem pour le terme « élu » dont les trois-quarts des occurrences sont lanestériennes, mais qui est commun aux deux chartes.

⁸³⁷ « conseil », « article », « collège », « liste », « nombre », « commission », « siège », « candidat », « règlement intérieur ».

⁸³⁸ Ce premier constat est un biais de l'analyse textuelle : ces spécificités peuvent s'interpréter comme des « styles rédactionnels » différents. Ainsi la charte Lanestérienne est rédigée comme une succession d'articles, détaillant des modalités d'organisation et de fonctionnement, tandis que le document arcueillais est plus souple et davantage rédigé selon le registre de la déclaration d'intention politique : ce sont plus les objectifs et les enjeux qui sont mis en avant, que les modalités pratiques. Mais ce biais est un indice réel des positionnements des instances.

■ **Figure C5-2 : Lemmes communs ou spécifiques aux chartes de Lanester en 2009 et 2002**



En effet, la version de 2009 semble avant tout viser à combler les lacunes de la première, en repartant de l'expérience acquise durant le premier mandat. Cette posture se traduit par une volonté d'anticipation de l'ensemble des cas imaginables : renouvellement, démission, remplacement, dépassement du quorum, vote contradictoire, auto-évaluation, droit à la formation, fournitures de bureau... Autant d'articles qui sont finalement peu utilisés dans le quotidien des conseils de quartier, mais qui renforcent des tendances procédurières.

Une note interne produite en 2009 sur les « pistes de refonte et de formulation de la charte des conseils de quartiers »⁸³⁹ justifie cette inflation en jugeant que « là où le bât blesse, c'est précisément dans les domaines où la charte reste vague, imprécise, voire muette [...] [il faudrait] rendre opposable ce document dont l'objectif est de définir la règle en matière de participation au sein des conseils de quartiers »⁸⁴⁰. Il y est ensuite évoqué « l'élaboration d'un statut de membre » : « il faut absolument contraindre l'organisation des débats dans l'espace et dans le temps, afin de sortir du face-à-face « bureau et habitants/membres » qui donne un faux pouvoir au président et dévalorise les membres. Il faut valoriser le statut de membre en lui donnant du sens »⁸⁴¹. Cette valorisation du statut de membre des conseils de quartier vise à garantir « un intérêt des habitants à le devenir, sans quoi les conseils de quartier risquent de devenir de fait des assemblées d'habitants. »⁸⁴² La maire annote d'ailleurs ce paragraphe en alertant : « attention à ne pas signer la démocratie représentative dans sa rigidité »⁸⁴³, illustrant la tension relative à la « règlementation » et « l'institutionnalisation » des instances.

La charte de 2009 à Lanester se rapproche du texte encadrant les assemblées de quartier à Arcueil : si sa forme est toujours une succession d'articles, le préambule et l'affichage d'objectifs pour la participaiton prennent une place plus importante. En matière de lexique, l'ensemble des termes qui singularisent la charte arcueillaise de 2003 par rapport à la charte lanestérienne de 2002⁸⁴⁴ se retrouvent parmi les termes qui spécifient la version de 2009 en comparaison avec celle de 2002 à Lanester. Si cette évolution plaide pour la comparabilité des cas, elle les inscrit aussi dans un mouvement commun qui pourrait illustrer une convergence entre des dispositifs mis en place dans une période similaire.

⁸³⁹ Extraits note interne, archives personnelles, maire de Lanester.

⁸⁴⁰ Ibid.

⁸⁴¹ Ibid. ; nous retrouvons des propos quasis-identiques à Arcueil en 2014.

⁸⁴² Ibid.

⁸⁴³ Ibid.

⁸⁴⁴ « proposition », « décision », « habitant », « projet », « service »

Mais une charte vaut surtout en tant que support de discussion du rôle et du positionnement des conseils de quartier. Les temps de production et de renouvellement de ces documents sont des étapes importantes de la démarche participative qui suivent le rythme des mandatures municipales. C'est bien là le résultat premier de l'étude de la « mise en réglementation », comme sous-catégorie de la mise en administration des offres de participation : celle-ci influe certes sur leur cadrage, mais elle est avant tout un prétexte et un support à leur consolidation et à leur relance. Ainsi à Lanester, la charte est actualisée en 2008-2009, puis totalement refondée en 2014. A Arcueil, la production d'une charte est également à l'ordre du jour en 2014 avec comme visée la relance des assemblées de quartier. Il apparaît ainsi clairement une superposition de ces différents cycles de reprise des règlements de la participation et des temps électoraux, ceux-ci intervenant généralement lors du début d'un nouveau mandat.

La charte est d'abord perçue comme le support d'une discussion visant à une remise en cause des logiques de l'offre, notamment par l'élue déléguée arrivée à ce poste en 2014 après avoir été référente d'une assemblée de quartier.

« Il y a une réflexion à ouvrir **la forme même des assemblées** de quartier. Je pensais que ça viendrait des élus [de quartier] [...] mais maintenant **je veux mettre les habitants au boulot sur ces questions-là, donc en revenant sur la charte des assemblées de quartier.** [...] Vraiment que ça soit eux qui finalement définissent les règles, mais que ça soit ouvert. Essayer de **remettre les gens dans le truc** d'être acteur, parce que ça se questionne aujourd'hui l'organisation de cette démocratie locale de proximité, qui quand même a une portée très... faible. [...] Redonner la possibilité de créer un espace de réflexion sur cette propre organisation. Et surtout pour **que ça soit eux-mêmes qui formulent la difficulté qu'il y a...** [...] J'aimerais que ce travail permette à **nos citoyens experts en participation** (*sourire*), qui sont impliqués... et c'est assez important [...] mais que **ce soient eux-mêmes qui arrivent à formuler qu'il y a des gens qu'on entend jamais**, et que ça vaudrait le coup de trouver des moyens d'aller les chercher et de leur donner la parole. » (Entretien 89, Arcueil, mars 2015, Virginie, 38 ans, adjointe à la démocratie participative)

L'élue résume clairement les attendus de la charte, ce qui importe n'est pas les réponses que celle-ci apporterait, que les questions que sa production permettrait de poser. Les offres de participation sont marquées par un juridisme *soft* omniprésent : charte, mode d'emploi, règlement, mandat. De nombreuses règles sont formalisées et compilées dans une série de documents, qui sont eux-mêmes des prétextes à participation. L'intérêt d'une charte n'est pas tant le document en tant que tel, que le processus lié à sa rédaction et qui vise à mobiliser et inclure une série d'acteurs comme parties prenantes de l'offre de participation ; il s'agit par exemple de convaincre les élus ou les agents réticents, reconnaître l'engagement des participants les investis. La « charte » en est l'exemple paradigmatique en tant que document investi selon différents registres : juridique, organisationnel, contractuel, communicationnel. Mais il faut se garder en tous les cas de confondre l'édiction, l'adoption et l'appropriation. La charte est souvent loin de correspondre au déroulement ordinaire des dispositifs. De fait ces documents ne semblent avant tout exister au travers de leur processus de production : autrement dit, on entend surtout parler de la charte quand il s'agit de la produire. Cette production marque les cycles de relance et de reprise en main des offres de participation⁸⁴⁵.

⁸⁴⁵ Voir Chapitre 4 - S.II - 3.1 La remise en cause des instances : une phase transitoire

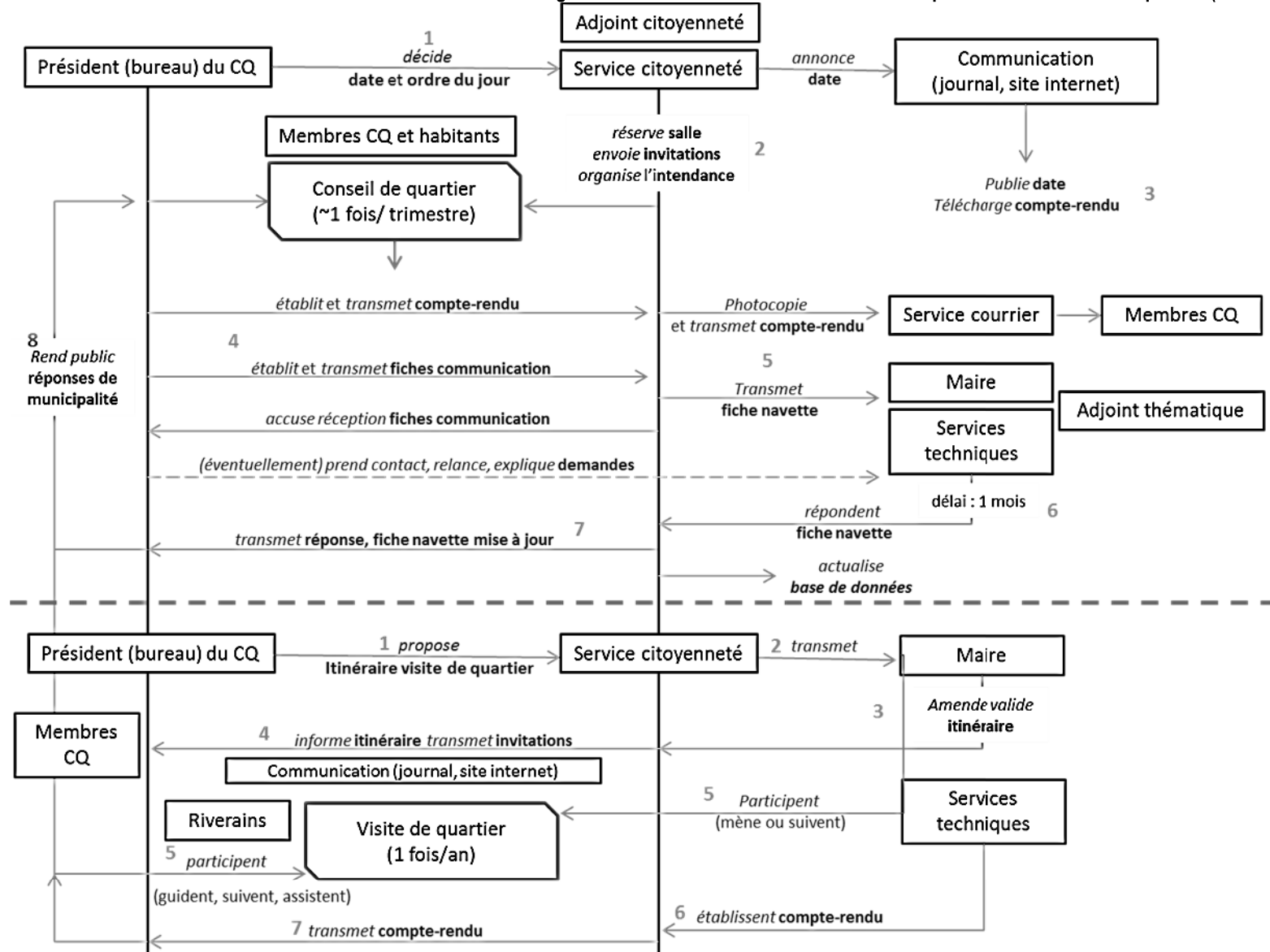
1.2 La mise en administration vue par le circuit administratif de l'offre de participation

Ainsi la réglementation va avec des tendances procédurières et bureaucratiques qui concurrent à la mise en administration de l'offre de participation. Mais les chartes n'en sont qu'un indice formel. Le marqueur significatif de la mise en administration est l'inclusion des services municipaux. Nous la formalisons par la représentation d'un circuit administratif, qui permet de créer une routine de fonctionnement et surtout fournit un débouché matériel et une raison d'être à l'instance de quartier : alimenter ce circuit.

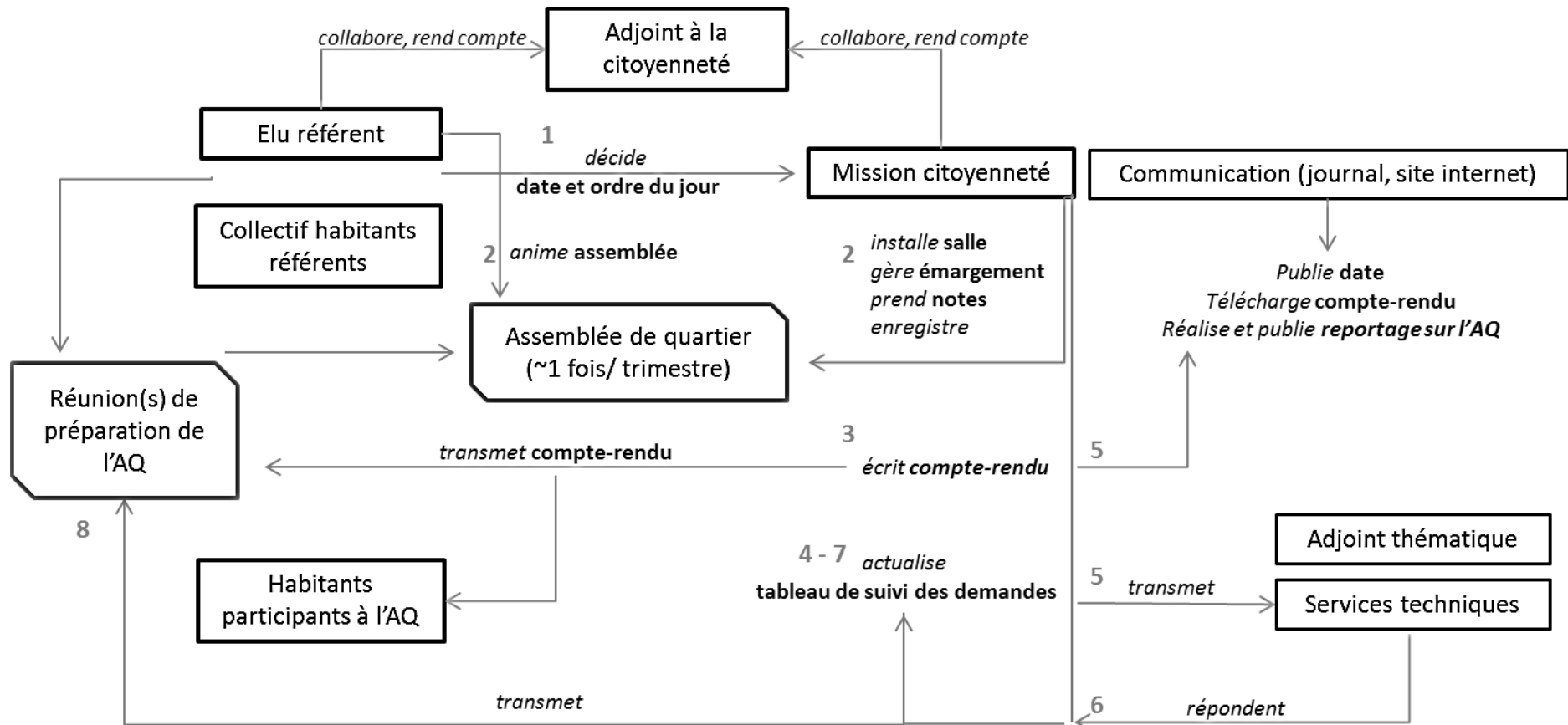
1.2.1 Les circuits de l'administration des instances de quartier

Nous reproduisons ci-dessous deux schémas de l'organisation des liens entre instances de démocratie participative et administration à Lanester et Arcueil, dont la fermeture en vase clos, à la fois au-delà de la municipalité vers les autres échelons administratifs et politiques, mais aussi en deçà des instances vers la population, illustre en partie notre propos. Ces organigrammes ne sont pas conceptualisés tels quels au sein des municipalités et demeurent largement informels, constitués par sédimentation dans la pratique des acteurs. Nous les reconstituons à partir du croisement des témoignages des agents territoriaux et des habitants en responsabilité dans ces instances.

▪ Figure C5-3 : Administration des conseils de quartier et des visites de quartier (Lanester, 2002-2014)



▪ Figure C5-4 : Administration des assemblées de quartier (Arcueil, 1996-2014)



Ainsi, à Lanester ou Arcueil, l'offre de participation centrée sur les instances participatives, organise en même temps qu'elle nourrit un circuit administratif d'échanges entre les instances et les services municipaux. A Lanester ces échanges se traduisent par la production de « fiches navette ». La dénomination explicite d'emblée leur insertion dans un circuit, que matérialise un système d'enveloppes, de courriers et d'archivages dans les bureaux de la fonctionnaire qui en a la charge. Ces fiches alimentent et structurent les échanges avec les conseils de quartiers : principalement au format papier, elles sont centralisées au service citoyenneté puis réparties entre les destinataires jugés idoines, le plus souvent les services techniques et le cabinet. Les conseils de quartier eux-mêmes fonctionnent en intégrant cet objectif de production de fiches⁸⁴⁶ : certains quartiers sont ainsi fortement pourvoyeurs de fiches, devenant un bureau d'enregistrement alimentant la machine administrative. La mise en administration a des effets sur le cadrage de la participation, dans des instances de quartier dont la finalité la plus visible devient l'édition de « fiches-navettes », qui sont à la fois le support de la participation et le produit principal de celle-ci. Elles incarnent cette articulation du « travail participatif » et de sa prise en compte par les services techniques⁸⁴⁷. Mais il est notable que ce travail est investi selon des logiques différentes : les conseils de quartier sont plus ou moins productifs, certains refusant de jouer le jeu... et surtout, même parmi les conseils les plus productifs, le jeu peut être joué de façon subversive. Ainsi, une même productivité peut recouvrir des logiques différentes : un conseil de quartier jugé comme « dans l'opposition » par les élus se distingue ainsi par une production de fiches élevée, comme si ces membres avaient décidé de prendre la municipalité au mot et de submerger la machine... pour ensuite constater l'impossible prise en compte d'un nombre de demandes trop élevé.

Le circuit administratif de la participation à Lanester est plus dense et complexe que celui d'Arcueil. Le cas de Lanester, avec notamment la mise en place de ce système de « fiches » est idéal-typique d'une bureaucratisation plus poussée, tandis qu'elle reste plus relâchée à Arcueil, où le rôle de l'agent est plus important dans l'organisation de l'assemblée, jusque dans la rédaction des comptes rendus. Le terme de bureaucratisation, ne doit pas s'entendre pleinement dans une acceptation péjorative « procédurière », mais aussi au sens de l'intégration effective des instances dans le travail des agents municipaux. La mise en administration de la participation est une des conditions de son effectivité au plan local, et nous ramène aux relations ambiguës qu'entretient la participation avec les politiques publiques⁸⁴⁸. Les dispositifs participatifs sont aussi le reflet des évolutions de l'action publique, dans le cadre de sa « modernisation » ou plus généralement du « nouveau management public ». Ainsi le passage d'une logique d'instances territorialisées à une logique de projet, voire de plateforme, comme nous l'avons argumenté dans le précédent chapitre, peut typiquement s'interpréter en ce sens.

⁸⁴⁶ Voir Chapitre 4 - S.I - 1.2.2 L'horizon indépassable du local et la frontière intercommunale

⁸⁴⁷ Sur la matérialité des dispositifs participatifs et son importance dans l'administration, voir : Guillaume GOURGUES, « Les pilotes invisibles de la participation publique », *Gouvernement et action publique*, 2016, n° 2, p. 51-78.

⁸⁴⁸ Laurence BHERER, « Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques », *Participations*, 2011, n° 1, p. 105-133.

1.2.2 Partager le pouvoir ou faire part de l'impuissance ?

Ainsi au-delà de la densité des circuits administratifs, la différence fondamentale se trouve dans l'autonomie plus forte accordée aux conseils de quartier lanestériens par rapport aux assemblées de quartiers arcueillaises. Du point de vue des services c'est en quelque sorte cette concession d'autonomie, qu'incarne la figure du président de quartier qui nécessite l'établissement de telles règles et procédures. Tandis qu'à Arcueil le rôle d'animation des instances reste confié à un élu de quartier, qui centralise la production des instances et permet de se passer d'une plus grande formalisation des procédures. Nous trouvons des traces d'arguments explicites en faveur d'une telle structuration dans les documents de travail que contiennent les archives accessibles.

« Mis en place par la collectivité, **les conseils de quartier gagnent en autonomie grâce à leur propre structuration.** Un président est choisi qui n'est pas un élu, il peut s'entourer d'un bureau. Dans une assemblée d'habitants, qui prendrait l'initiative des réunions, qui en construirait l'ordre du jour, qui animerait les débats, si ce n'est la collectivité ? » (Extraits, archives personnelles, maire de Lanester, échanges avec le DGS, janvier 2009).

Il ne faut pourtant pas exagérer au travers de leur schématisation la différence entre deux modèles qui restent très similaires. Dans les faits la dépendance des instances à la municipalité demeure la norme. C'est un élément récurrent de nos discussions avec les élus et les agents qui s'interrogent sur la bonne position à avoir, pour respecter le travail des conseillers de quartier, sans pour autant leur faire miroiter un poids dans la décision qu'ils n'ont pas, de fait parce qu'eux-mêmes en sont parfois dépourvus. Alors que le constat de l'impuissance des instances de participation est omniprésent dans la littérature⁸⁴⁹, il n'a sans doute pas été assez souligné que plus qu'un partage du pouvoir, les instances de démocratie locales ont aussi pour effet de partager une relative impuissance du politique ; le « partage des contraintes », la « pédagogie budgétaire » sont en ce sens des objectifs que les acteurs de l'offre rapportent souvent pour décrire leur vision des dispositifs.

Par rapport à cette difficulté de lier propositions des instances et travail des services, c'est le fils d'un enquêté, participant dans une assemblée de quartier, lui-même agent municipal dans une ville voisine et militant communiste, qui nous livre ce dilemme de la façon la plus explicite, tandis qu'il passe visiter son père lors de l'entretien. Le fait qu'il s'exprime depuis une position proche, mais non directement dépendante de la municipalité peut expliquer la liberté de parole dont il fait preuve à ce sujet, tandis que son engagement politique justifie qu'il ne s'exprime pas que d'un point de vue technique ou administratif.

« **Les gens ont un niveau politique tellement bas** qu'en fait ce qu'ils amènent dans la réunion de quartier c'est des problèmes individuels... **Du coup l'action politique... c'est souvent des réponses techniques qu'on peut apporter.** A une époque les gens se réunissaient dans les Cités, et de cette idée émergeait une action publique, une idée politique quoi. Là c'est l'inverse, d'abord les gens se réunissent avec des choses concrètes et on essaye de faire en sorte que ça devienne une idée générale pour le collectif. Je trouve que ça a ses limites. [...] C'est très feutré, **il n'y a aucun débat politique, moi c'est ça qui m'a... J'y ai été que deux fois. [...] On n'y parle pas de politique.** [...] La plupart des thèmes abordés **c'est pour les services techniques,**

⁸⁴⁹ Joan FONT, « Effet de la participation », in Ilaria CASILLO, Loïc BLONDIAUX, Francis CHATEAURAYNAUD, Jean-Michel FOURNIAU, Rémi LEFEBVRE, Catherine NEVEU et Denis SALLES (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013, p. ; Loïc BLONDIAUX, « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout », *Mouvements*, 2007, n° 50, p. 118-129 ; L. MERMET, « Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », *op. cit.*

malheureusement... quand vous vous avez des écoles, des gymnases à entretenir, enfin voilà **vous avez un travail premier à faire**, et bien ces trucs là... C'est pas pareil que si vous posez 400 bancs sur une ville. Si la personne a un problème avec son banc et que vous avez prévu de poser 400 bancs, ça fait partie de votre travail de remplacement de mobilier urbain, et bien vous lancez vos 400 bancs. La personne elle est contente elle a un nouveau banc, elle dit « ah ils m'ont bien écouté », **mais non, on l'a pas écouté, on avait un programme de 400 bancs à changer dans la ville, on a rien écouté du tout, c'est juste que ça tombe bien...** et les gens sont contents, mais c'est pas parce qu'on l'a écouté. C'est vrai, il faut le reconnaître. » (Entretien, Arcueil, novembre 2014⁸⁵⁰)

Cette double posture politique et technique permet à ce témoin de résumer l'ensemble des tensions liées à l'inclusion des services municipaux dans les politiques de participation publique, notamment les services techniques. Il est en ce sens fréquent d'avoir des retours sur la difficile prise en compte par les services de la production des instances de participation. Une idée récurrente chez des participants est le fait que les agents les plus anciens soient restés fidèles à leur routine et à « ceux d'avant », autrement dit : les précédents élus.

Il y a ainsi une tension reconnue dans l'inclusion des services municipaux entre le fait de reconnaître les habitants comme des « experts d'usages », un terme récurrent parmi les élus de chaque ville, et son articulation avec une « expertise technique » que n'hésitent pas à revendiquer certains habitants ; le cas de l'ingénieur ou du fonctionnaire à la retraite qui nous présente l'ensemble des « plans », des « esquisses », des « dessins techniques » et des « cartes » qu'il a fourni « gracieusement » aux services est une situation récurrente lors de nos entretiens. La difficile articulation et prise en compte des demandes par les services techniques, « la liste de courses » souvent évoquée par les services techniques pour désigner le produit des dispositifs participatifs, alimente ainsi une déception récurrente, qui limite l'investissement à moyen terme dans les assemblées.

2 Les logiques des acteurs de la mise en administration : fonctionnaires et prestataires

Nous avons évoqué précédemment une intervention de l'Adels à Lanester, en lien avec la refonte de la charte des conseils de quartier. Les archives municipales comportent toute une série de notes internes, qui explicite cet enjeu de consolidation d'un circuit administratif, mais aussi d'adhésion des agents à l'offre de participation.

« Il ne faut pas se tromper sur la teneur des débats que suscitent la préparation [de la journée de restitution de l'évaluation] **notamment chez les cadres de la fonction publique territoriale**. Il est récurrent dans toutes les communes qui se mettent réellement au travail en matière de participation. **Que signifient les propos des agents ?** [...] [Il s'agit] d'une volonté de bien cadrer les choses. Pourquoi ? Parce qu'ils **ont conscience que leur métier change**. [...] le résultat de leur travail est en contact tangible avec la population [...] **La démocratie participative n'est pas une sinécure sous cet angle** et les agents ont besoin de savoir qu'ils ne sont pas devant des juges [...] **Nous qui travaillons dans les bureaux, dans l'intello, dans le politique « immatériel », nous ne devons pas sous-estimer ce côté « exposé » du travail de terrain**. [...] « De façon plus large », ils sont aussi « cadres citoyens », **responsable d'un budget** qui entre dans un programme d'action [...] **dans une gestion de l'entreprise mairie**, du territoire et des liens entre les deux. Ils cherchent à vérifier que « les politiques » ne vont pas trop loin [...] **Les procédures internes à la ville existent pour cela** [...] Nous qui travaillons dans la démocratie participative nous nous en apercevons moins parce que nous

⁸⁵⁰ N'ayant pas formellement convenu avec cet individu la réalisation d'un entretien et l'ayant enregistré sans son accord explicite, alors qu'il rendait visite à la personne enquêtée, nous laissons son propos anonyme.

sommes dedans, **mais cela remet en question en profondeur des rationalités, une posture, une perspective, un sens à la fonction publique territoriale. D'autant plus chez les plus anciens.** »⁸⁵¹

L'intégration des offres de participation dans les politiques publiques municipales suppose qu'une partie du travail des agents de la municipalité soit dédiée à cette politique. A ce titre chacune des villes comprend le recrutement d'un agent « chargé de mission démocratie participative », voire la création d'un service thématique. Les étiquettes varient mais s'organisent selon deux perspectives : une direction ou service rattaché à un « pôle », lui-même rattaché à la direction générale.

A Lanester, la « direction citoyenneté et développement local » est ainsi rattachée à un pôle « services aux habitants », avec les affaires sociales, jeunesse, sports, loisirs et cultures. Cette direction comprend un directeur et trois agents avant 2014, dont principalement une personne qui se consacre pleinement au soutien organisationnel des conseils de quartier. A Arcueil, c'est un « pôle développement social et citoyenneté » qui comprend différents services (sanitaire, action social, politique de la ville) et une « mission citoyenneté », qui est principalement incarnée par un agent assisté par deux autres à temps partiel sur cette « mission ». Ici l'appellation même du « service » selon le vocable de « mission » renvoie à une perspective d'entre-deux, visant à souligner la transversalité de la thématique. L'agent définit ainsi son positionnement en insistant sur le fait que les assemblées de quartier ne constituent que la face la plus visible de son travail, marqué par « une dimension un peu transversale avec les autres services et les autres structures »⁸⁵². Cette position transversale est celle retenue d'emblée à Bruz, reflétant la forme de l'offre de participation. Il n'y a pas de direction dédiée, mais un poste unique de « chargée de projet... proximité, vie social, citoyenneté » qui travaille en binôme avec l' élu adjoint à la citoyenneté et l'ensemble des autres services thématiques au coup par coup de chaque démarche. Ce positionnement se comprend aussi au vu de la temporalité de l'offre de participation à Bruz lors de l'enquête : l'agent dit en être au stade de la « formalisation » lorsque nous la rencontrons.

Cette inégale portée de la mise en administration selon les contextes s'explique par la brièveté de mise en œuvre de l'offre de participation: en n'ayant effectué qu'un seul mandat, les promoteurs des dispositifs participatifs se sont moindrement confrontés aux enjeux d'évaluation et de pérennisation de leur action. Dans les cas de Lanester ou d'Arcueil, ceux-ci sont en effet très liés au calendrier électoral : c'est bien la succession des mandats, qui alimente le fait de devoir justifier d'un renouvellement et d'une installation dans le temps des politiques de participation publique.

Pourtant la recherche d'harmonisation et d'inclusion des services municipaux sont loin d'y être absentes. Elles s'incarnent notamment dans un « plan d'action démocratie locale », qui vise autant à récapituler l'année passée, qu'à anticiper l'année en cours, en matière d'offre de

⁸⁵¹ Extraits d'une « note de préconisation » du directeur de l'Adels, à destination du directeur de la citoyenneté et de la maire, automne 2008

⁸⁵² Entretien 51, Arcueil, août 2014, Malik, 51 ans, Cadre territorial, Directeur de la mission citoyenneté. Cette façon de positionner la « mission citoyenneté dans le contexte d'Arcueil reflète aussi l'expérience du « Conseil général du Val de Marne » où le maire d'Arcueil a été élu cantonal, vice-président en charge de la démocratie participative entre 2004-2011. A l'occasion de plusieurs démarches dans le cadre de notre activité salariée, nous avons ainsi régulièrement entendu l'agent du CG94 décrire son service dans une double posture : une « ressource » pour les services thématiques et un « travail de conviction » vis-à-vis d'eux.

participation. Ainsi, dans cette ville l'intervention de consultants dans le cadre d'un marché de formations à destination des élus et des agents territoriaux a pour principal débouché la création, sur le papier, d'un « circuit administratif » visant à articuler démarches participatives et action publique locale. Par la sollicitation de professionnels il s'agit en quelque sorte d'accélérer, ce qui dans nos autres terrains s'est fait par sédimentation au fil des mandats.

Nous revenons (2.1) sur le profil et le parcours de ces fonctionnaires proches du politique, dont la position peut tendre à brouiller la frontière entre administratif et politique⁸⁵³ ; ainsi que sur le rôle (2.2) des prestataires de service qui concourent à la mise en administration de la participation et à la diffusion de procédures.

2.1 Des fonctionnaires proches du politique, le brouillage du rôle administratif

Les observations sont largement similaires dans chaque terrain, et beaucoup de ce que nous relevons dans chaque ville peut dans les faits être transposé dans les autres. Cependant, nous optons ici pour une présentation successive, afin de mettre l'accent sur les spécificités les plus heuristiques de chaque cas. A Lanester (2.1.1) comment le recrutement d'un ancien consultant est directement articulé à la reprise en main de l'offre de participation. A Arcueil (2.1.2) comment l'élus et l'agent vivent leur binôme comme une coalition de cause interne à la municipalité. A Bruz (2.1.3) comment le recrutement de l'agent finit par déboucher sur l'organisation d'une formation afin d'accélérer la formalisation de l'offre de participation.

2.1.1 Lanester : le débauchage d'un consultant et la reprise de l'offre de participation

Le cas le plus éclairant est probablement celui de Lanester, où le recrutement d'un nouveau directeur de la citoyenneté au printemps 2014, « en même temps que le muguet » pour reprendre les termes de la presse locale⁸⁵⁴, suite à la réorganisation du service citoyenneté avec le départ en retraite de l'agent en charge des conseils de quartier, illustre cette proximité au politique. Elle peut être comprise comme le passage d'une loyauté wébérienne comme neutralité à une neutralité post-wébérienne comme devoir d'engagement⁸⁵⁵ : autrement dit, il est attendu de ces agents qu'ils aient effectivement un lien fort au politique, voire même qu'ils précèdent leurs propositions.

« La volonté délibérée d'influencer les décisions du politique, loin d'être réprochée, est regardée comme légitime [...] La loyauté ne consiste pas – plus ? – à (se) jouer la comédie d'une feinte neutralité, mais à risquer cette transparence où « celui qui sait au plan technique »

⁸⁵³ Jean-Michel EYMERI-DOUZANS, « Frontière ou marches ? De la contribution de la haute administration à la production du politique », in Jacques LAGROYE (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 47-77.

Si l'échelon administratif n'est pas le même, nous retrouvons dans les personnels encadrants des collectivités territoriales chargés de la mise en œuvre des offres de participation, des observations qui s'avèrent faire clairement écho aux « trois degrés de politisation » attribués aux hauts-fonctionnaires : 1- encodage-décodage des enjeux politiques en enjeux techniques et inversement ; 2- encadrement des choix et circonscription des champs des possibles ; 3- politisation fonctionnelle et passage d'une définition wébérienne de la loyauté comme devoir de neutralité à une définition post-wébérienne comme devoir d'engagement.

⁸⁵⁴ *Le Télégramme*, 22 mai 2014, En ligne : <http://www.letelegramme.fr/morbihan/lanester/citoyennete-damien-fournel-directeur-22-05-2014-10178184.php>

⁸⁵⁵ Jean-Michel EYMERI-DOUZANS, « Frontière ou marches ? De la contribution de la haute administration à la production du politique », in Jacques LAGROYE (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 47-77.

va dire jusqu'au bout tout ce qu'il sait, au point de « se mouiller » en explicitant la solution qui a sa préférence et les raisons qui sont au principe de cette préférence ».⁸⁵⁶

Bien entendu ce départ à la retraite d'une agent d'exécution n'équivaut pas au recrutement d'un cadre territorial, celui-ci se fait dans le cadre d'une réorganisation d'ensemble de l'organigramme.

Encadré C5-1 : Le chassé-croisé des fonctionnaires participatifs à Lanester

Le chassé-croisé de trajectoires professionnelles, même en se limitant à une municipalité, souligne que **la thématique participative est le support effectif de la carrière d'agents territoriaux**.

En 2001, la **direction de la citoyenneté est créée** suite à l'alternance. Ce service est d'abord dirigé par une directrice qui reste en fonction jusqu'en 2004, avant de devenir responsable du développement durable et de la démocratie participative au Conseil général d'Ille-et-Vilaine. Le directeur de la citoyenneté recruté en 2005 est un ancien secrétaire général de mairie d'une petite commune. Le service comprend alors dans ses attributions la vie associative, la communication, l'intégration des personnes handicapées, la démocratie participative et l'administration générale. Puis à partir de 2008, ce directeur cumule ce titre avec celui de directeur général adjoint des services, secondant le DGS en place depuis 2001. Dans ce qui est devenu le « pôle social », il a alors en charge la solidarité, la communication et la citoyenneté en plus de ses attributions de DGA. C'est finalement **après les élections de 2014**, et le départ en retraite du DGS que l'organigramme se clarifie définitivement. La première directrice de la citoyenneté revient à la mairie après douze ans au CG d'Ille-et-Vilaine et devient directrice générale des services. Le directeur général adjoint se consacre alors exclusivement à cette fonction à la tête d'un pôle « service aux habitants », qui comprend 5 directions : affaires sociales ; jeunesse, sports et affaires scolaires ; loisirs enfance ; culture ; citoyenneté et développement local. C'est pour cette dernière direction qu'un **nouveau poste de directeur de la citoyenneté est ouvert au recrutement au printemps 2014**.

En 2014, le nouveau directeur de la citoyenneté, Damien, a pour particularité d'occuper son premier poste dans la fonction publique territoriale. **Sa carrière professionnelle s'est jusque-là déroulée dans un cabinet-conseil spécialisé** dans l'organisation de démarches participatives ; le même cabinet dans lequel nous avons contracté notre Cifre. Avant d'être un interlocuteur sur un de nos terrains, il est aussi un ancien collègue et camarade, dont nous avons partagé le bureau plusieurs années, rappelant aussi le caractère de « microcosme » de la « nébuleuse participationniste ». Ce passage par le secteur privé, après un master de communication publique locale à l'université Paris 1⁸⁵⁷, dans un cabinet ayant été ponctuellement par le passé prestataire de la municipalité, notamment pour des marchés publics d'animation ou de formation des élus, explique en grande partie ce recrutement. **La proposition de réorganisation de l'offre de participation, depuis des instances de quartier jusqu'à une offre de participation plus thématisée étant en partie une transposition du travail de prestataire** désormais internalisé au sein de la collectivité territoriale. A l'inverse, l'agent partie en retraite, Monique, voyait la majeure partie de son travail en lien avec l'offre de participation lié aux conseils de quartiers et à leurs organisations pratiques et logistiques, comme le détaille le circuit administratif reproduit plus haut et comme en témoigne les anciens conseillers de quartiers, certains la désignant comme « une mère pour nous ». Ce nouveau recrutement d'un cadre, agent de niveau A, renvoie donc à une attente plus forte en matière de conceptualisation de l'offre de participation, ainsi qu'à une plus forte proximité avec le politique. Le recrutement de ce cadre ne se fait pas simplement pour remplacer ce départ à la retraite, ce poste est comblé un an après par une promotion interne d'une autre agent. Le recrutement d'un nouveau directeur se fait dans l'idée de reprendre l'offre de participation dans son entièreté, et il semble assez clair que **la plupart des nouvelles propositions portées sont du fait des agents et non plus directement des élus** ; la nouvelle adjointe étant par ailleurs une ancienne conseillère de quartier. Même si elle est convaincue de la nécessité de les réformer, elle reste assez marquée par cette première déclinaison du principe participatif : « eux viennent de là, même si le but c'est de changer, ils ont appris comme ça, sont devenus élus à travers ça, c'est leur truc et ils ne voient pas forcément directement autre chose »⁸⁵⁸. Il y a ainsi un transfert de la responsabilité des instances depuis le politique vers l'administratif.

⁸⁵⁶ *Ibid.*

⁸⁵⁷ En 2009, soit l'année précédant la création d'un parcours dédié « Ingénierie de la concertation » dans cette même université, et qui va par la suite devenir une filière de recrutement habituelle et régulière de ce cabinet dans sa recherche annuelle de stagiaires ; filière que nous avons nous-même emprunté.

⁸⁵⁸ Extrait, carnet de terrain, discussion, Damien, directeur de la citoyenneté, Lanester, décembre 2016

Nous avons eu l'occasion de partager avec Damien, le directeur de la citoyenneté de Lanester, cette hypothèse du passage d'un devoir de loyauté à un devoir d'engagement chez les fonctionnaires participatifs. Sa réaction confirme la pertinence de l'observation.

« Ça correspond vraiment à un truc que je vis, et qui me questionne, au quotidien, et bien au-delà de la seule question participative. **Cette question du rôle des agents dans la construction de l'action publique, dans la Territoriale du moins, se posent à mon avis de façon très différente d'il y a 30 ou 40 ans avec une montée progressive de "l'expertise" ou même tout simplement du niveau de formation des agents**, en regard d'une baisse générale de l'attrait du politique, de la fin des notables et/ou des partis politiques » (Discussion, journal de terrain, juillet 2017)

Mais il précise que les deux loyautés coexistent, permettant justement aux agents de jouer sur les deux tableaux, de décider pour un cas spécifique de laisser les élus décider et assumer.

2.1.2 Arcueil : une coalition de cause entre le fonctionnaire et l' élu

A Arcueil, le directeur de la citoyenneté illustre une autre filière de recrutement fréquente parmi les professionnels de la participation, celle de l'animation sociale et de l'éducation populaire⁸⁵⁹. Il se définit simultanément comme « un peu atypique » du point de vue de la fonction publique territoriale et « relativement classique » du point de vue de la thématique de la démocratie participative.

« Alors moi **je suis un produit un peu atypique de la fonction publique**. Mon parcours, en fait j'ai fait des **études de droit, de science politique à Paris 1. Il y a très longtemps. J'ai 57 ans**. Et en fait j'ai un **parcours atypique dans le sens où je suis un militant de l'éducation populaire**, c'est-à-dire que j'ai longtemps travaillé ou gravité autour des mouvements d'éducation populaire... [...] et puis après je me suis occupé d'un service enfance [dans une ville voisine], de jeunes avant, un service jeunesse [dans une autre ville voisine]. **Et après j'ai atterri à Arcueil**. Je me suis occupé du service enfance, et puis voilà, la fin d'un cycle professionnel. Je me suis dit, bon maintenant... J'ai toujours été un militant. Un **parcours relativement classique**, il y a beaucoup de gens qui sont dans ce... J'ai **lu quelques études, les rares études qui ont été faites sur les professionnels de la démocratie participative**, voilà en général les parcours sont relativement atypiques et souvent **c'est des militants, en tout cas des gens relativement engagés, donc je ne déroge pas à cette tendance ou cette évolution**. Donc voilà. » (Entretien 51, Arcueil, août 2014, Malik, 51 ans, Cadre territorial, Entre 10 et 20 ans ; Directeur de la mission citoyenneté)

Le directeur de la citoyenneté assume une proximité avec le politique, notamment avec l'élue déléguée à la citoyenneté avec qui il travaille en relation directe. Elle décrit d'ailleurs en entretien leur binôme comme une coalition de cause face aux autres services, moins nécessairement convaincus de l'intérêt des démarches engagés. Il met souvent en avant dans les interactions que nous avons avec lui des références théoriques sur le sujet, citant par exemple des écrits universitaires comme ceux de Loïc Blondiaux ou Yves Sintomer. De cette formation, il retire des propositions d'aménagements de l'offre de participation qu'il soumet régulièrement aux élus et qui se matérialisent au travers de notes, qu'il partage avec plaisir face à l'intérêt dont nous lui faisons part.

S'il occupe ce poste depuis plusieurs années, il perçoit le renouvellement électoral comme une fenêtre d'opportunité pour porter de telles modifications. Comme déjà évoqué, il insiste sur le fait que nous débutons notre enquête « en pleine révolution copernicienne ».

⁸⁵⁹ Magali NONJON, « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, 2005, n° 70, p. 89-112.

« Aujourd'hui, et **ça c'est un point important dans ce que je voulais dire** c'est... Ce nouveau mandat et **en particulier pour ce qui concerne les assemblées de quartier**. C'est pour ça que ce matin j'ai appelé mon élue en lui disant, « mais **ce doctorant va venir... On est en plein... en pleine révolution copernicienne à Arcueil, comme dans beaucoup de villes, on est en train de remettre à plat pas mal de choses...** » Sur la base de **réflexions que je porte moi** mais comme beaucoup de mes collègues depuis pas mal d'années, **comme M. Blondiaux** qui pointe effectivement un certain décalage entre la volonté théorique et l'action concrète en matière de participation des habitants. Et donc à Arcueil on est en train de revoir, vraiment, un petit peu au fond, l'architecture générale concernant le fonctionnement de nos assemblées. [...] Jusqu'à présent nos assemblées, les membres des collectifs habitants, **les règles étaient très peu formalisées** [...] Avec le risque qu'on a constaté au fil des années d'une certaine, entre guillemets bien entendu, « **professionnalisation** » **des habitants**. Mais pas que ça, si c'était que ça, ça serait pas trop problématique. Mais aussi **une espèce d'usure de la part de ces habitants, une certaine démobilisation, un certain désenchantement...** » (Entretien 51, Arcueil, août 2014, Malik, 51 ans, Cadre territorial, Entre 10 et 20 ans ; Directeur de la mission citoyenneté)

Nous retrouvons l'ambition de « formalisation » de règles plus précises pour les assemblées de quartier qui recoupe nos propos précédents. De fait, le périmètre d'action de ces agents territoriaux dépasse celui de la simple exécution neutre de consignes et d'orientations décidées par le politique.

« [L'adjointe à la citoyenneté passe nous voir durant l'entretien avec le directeur de la citoyenneté. Elle rentre dans la discussion sur le rapport aux services] C'est un paquebot, l'institution, l'administration française et c'est la même chose chez nous. [...] Sauf que moi [...] si j'arrive et que je dis « allez demain on va faire ça parce qu'on sait qu'on a tel projet » [...] Moi je vais voir un service, **si je vais voir Malik il me dit oui, mais si je vais voir n'importe quel service urbanisme, technique, on me dit « ouhla, c'est compliqué »**. [...] Ah bon ? Mais comment ça ? Pourquoi ? [...] **Sauf que la réalité, pour moi, la volonté que Daniel B. a partagé auprès de vous et que pour le coup on partage ensemble**, de remettre de redonner du sens à la démocratie participative dans notre ville [...] Il y a aussi **une volonté de ne pas laisser réussir. On le voit même nous à notre petit niveau. [...] Comprenez que l'avantage qu'on a c'est d'avoir Daniel B. comme maire [...] c'est son sujet. C'est sa matrice, ça le constitue...** » (Entretien 51, Arcueil, août 2014, Malik, 51 ans, Cadre territorial, Entre 10 et 20 ans ; Directeur de la mission citoyenneté ; Intervention de Virginie, adjointe à la démocratie participative)

L'élue dessine ainsi les contours d'une coalition de cause, qui réunit le maire, quelques élus intéressés à la démarche et les agents de la mission citoyenneté, marquant ainsi leur relative autonomie au sein de l'administration⁸⁶⁰. Ainsi les agents, du fait de leur parcours et de leur habitus professionnel, ils assument un rôle qui brouille la frontière entre le politique et l'administratif et les différencient de ce point de vue pour les élus avec qui ils collaborent régulièrement. Mais ce brouillage n'est pas une conséquence inattendue, il est au contraire au fondement de leur métier « d'administrateur de la participation ». Alice Mazeaud observe même à quel point ces agents « doivent avoir suffisamment intégré les catégories d'entendement du politique pour se substituer aux élus, souvent absents, dans la défense de cette idéologie participative »⁸⁶¹, rejoignant ici les propos de cette adjointe voyant dans son directeur de la citoyenneté son principal allié par rapport aux autres élus.

⁸⁶⁰ Guillaume Gourgues développe une argumentation similaire dans sa thèse, mais en la liant à la notion de « sous-systèmes d'action » G. GOURGUES, *Le consensus participatif*, op. cit.

⁸⁶¹ Alice MAZEAUD, « Administrer la participation : l'invention d'un métier entre valorisation du militantisme et professionnalisation de la démocratie locale », *Quaderni*, 2012, n° 79, p. 45-58, p. 48.

2.1.3 Bruz : une fonctionnaire en attente de mise en administration

Enfin, à Bruz, le contexte d'élus en apprentissage de leurs rôles illustre encore davantage ce brouillage. Une chargée de mission est recrutée au bout de deux ans pour travailler avec l' élu délégué à la citoyenneté, qui se désigne lui-même dans un premier temps comme « chargé de mission », avant de convenir, qu'ils n'utilisent plus « trop ce vocabulaire là parce que des fois il y a confusion avec les agents. Mais c'est pour dire que le poste est transversal dans l'organigramme »⁸⁶². Dans ce cas, le binôme élu-agent va ainsi jusqu'à une certaine égalisation des appellations. Assumant d'emblée ce positionnement hybride typique des « fonctionnaires participatifs »⁸⁶³, l' élu désigne l'agent comme « son alter-ego dans les services [...] on travaille vraiment ensemble »⁸⁶⁴, mais en lui attribuant une position imprécise.

« Au début c'est vrai que Magali **elle avait sa place à faire, elle est pas non plus directement relié au DGS**, chez les élus moi c'était différent, les élus la boutique est moins grande, et on avait travaillé avant, il y avait un accord, quand Magali a eu sa mission... Pour discuter la fiche de poste, **qu'elle soit admise par tous, dans tous les services, faire sa place.** » (Entretien 2, Bruz, juin 2012, Régis, 49 ans, Enseignant, Natif ; Elu, BCAG, adjoint à la démocratie participative (2008-2014))

Magali est recrutée deux ans après l'alternance. C'est la fonctionnaire la plus directement en charge des dispositifs participatifs et c'est son premier poste dans la fonction publique territoriale. Elle nous raconte son parcours « en essayant d'y voir la logique ».

« Le lien n'est pas forcément si facile que cela à faire, je l'ai dans ma tête mais... j'ai fait d'abord des études de droit du travail, alors ça a pas trop de rapport, mais quand même, et après j'ai fait un **DESS développement local**, plutôt basé sur l'emploi [...] j'avais fait droit du travail, c'était **pour être inspecteur du travail, pour sauver les salariés des méchants patrons (rires)** [...] **mais j'ai trouvé du travail à l'Union Régionale des Foyers pour Jeunes Travailleurs**, beaucoup plus sur le logement [...]. Et l'autre mission c'était plus une **animation du réseau** [...] Et au bout d'un moment ça m'a... **J'en avais marre !** Et donc j'ai cherché autre chose et j'ai vu donc le poste à la ville de Bruz, j'ai postulé, parce que je trouvais que ça correspondait, **parce que à chaque fois dans mon travail ce que je recherche c'est quand même... agir pour le bien commun** on va dire ça comme ça, donc voilà je trouvais que c'était **hyper concret, sur une commune, avec du contact avec les habitants**, etc. Ce qui manquait d'ailleurs parfois dans le boulot d'avant. Donc c'est comme ça que je suis arrivée là. Et je pense que le lien... parce que les foyers de jeunes travailleurs, c'est plutôt **Education Populaire et... Démocratie locale... quelque part c'est un peu de l'éducation populaire...** Donc... voilà ! » (Entretien 1, Bruz, juin 2012, Magali, 34 ans, Fonctionnaire Territoriale, Entre 5 et 10 ans ; Chargée de mission démocratie participative)

⁸⁶² Entretien 2, Bruz, juin 2012, Régis, 49 ans, Enseignant, Natif ; Elu, BCAG, adjoint à la démocratie participative (2008-2014)

⁸⁶³ « La dimension gestionnaire du travail administratif s'oppose à sa dimension plus stratégique, voire politique, particulièrement saillante dans le cas de la démocratie participative. En effet, de nombreux agents publics, surtout parmi les plus spécialisés, assument l'idée d'être au service de la progression des dispositifs participatifs dans leur propre institution. »

Guillaume GOURGUES, « Les fonctionnaires participatifs : les routines d'une innovation institutionnelle sans fin(s) », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 2012, n° 7.

« l'absence de cadre institutionnel et professionnel conduit ces agents à inventer au quotidien les éléments constitutifs de leur métier. Notamment ils se construisent sur la base de postures et de figures communes, celle du médiateur entre élus/administration/citoyens et surtout celle du « mili-technicien », figure hybride dressant le portrait d'un professionnel à la fois engagé dans la conception, la réflexion et la mise en œuvre concrète »

A. MAZEAUD, « Administrer la participation l'invention d'un métier entre valorisation du militantisme et professionnalisation de la démocratie locale », *op. cit.*, p. 52.

⁸⁶⁴ Entretien 2, Bruz, juin 2012, Régis, 49 ans, adjoint à la démocratie participative (2008-2014)

Dans cette recherche de cohérence, elle finit par décrire un parcours typique du « milit-techni »⁸⁶⁵, revendiquant à la fois un militantisme et une professionnalisation. Mais pour ce qui est de son travail en lien avec l'offre institutionnelle de participation, elle insiste avant tout sur l'aspect inachevé, « en cours de formalisation », qui rend sa fiche de poste et son positionnement dans les services encore incertain alors que nous la rencontrons.

« **Je suis là depuis un an et demie à peu près**, et pour l'instant ma fonction, à ce niveau-là, au niveau de la démocratie locale, ça consistait **déjà un peu à faire un bilan de ce qui existait**, assez succinct, mais bon voilà, *sourire*, et d'essayer de **commencer à formaliser**, de trouver en tout cas des moyens pour **travailler ensemble sur la formalisation des démarches**, parce que... et donc la formation qu'on entame fait partie des moyens qui me semblaient nécessaires, parce que à **moi toute seule je peux rien faire, ça c'est sûr**. Et ce que j'ai senti assez vite, c'est qu'il avait un... *problème*, on va dire ça comme ça *rires*, **entre élus et services**, il y avait un problème de communication entre eux, de compréhension de ce que voulaient faire les élus. » (Entretien 1, Bruz, juin 2012, Magali, 34 ans, Fonctionnaire Territoriale, Entre 5 et 10 ans ; Chargée de mission démocratie participative)

Cet enjeu de « formalisation » de l'offre de participation, est notamment accolé à un temps de formation des élus et des agents, qui est assumé via le recours à un prestataire de services, ce qui nous amène à traiter de l'autre dynamique de mise en administration : celle relevant d'une externalisation partielle de la conception des offres de participation.

*

Nous avons donc ici vu à quel point il est important de tenir compte des parcours des fonctionnaires, et notamment des cadres territoriaux, pour comprendre la pérennité de l'offre de participation. Ces agents sont à bien des égards quasi-politiques dans leur travail administratif. A un point que la perspective peut être totalement inversée entre des agents chevronnés, qui assument un rôle politique et des élus débutants, qui vont se réfugier dans une posture administrative. Un fonctionnaire avec qui nous avons sympathisé nous rapporte ce fait de façon explicite, sous couvert d'anonymat.

« Les services disent qu'il y a **trop de demandes**, qu'ils ne savent plus où et quoi traiter [...] Mais **tu as aussi des élus qui le prennent mal, quand on demande à limiter les canaux entrants, ils voient ça comme une remise en cause de « leur travail »**, tu en as par exemple il me dit « **non, mais regarde, ça marche super bien ! On en a fait plein [des demandes remontées aux services]** », alors qu'il pourrait aussi se dire l'inverse : c'est qu'il y a plein de problèmes, et qu'on les résout pas ! [...] Pour prendre le cas de cet élu, je trouve que c'est juste devenu **un « radar », une « caisse enregistreuse »**, d'accord la proximité c'est faire remonter des demandes, mais c'est aussi rapprocher le politique, les élus, des habitants. Et cet aspect-là il est totalement oublié ! [Lors des réunions] **ils sont pas du tout politiques**, ils sont là derrière leur stand « vous voulez remplir une demande ? » Et limite c'est à nous [les agents] d'accueillir les gens, et limite eux [les élus] **ils font plus que de l'administratif** finalement [...] c'est vrai que **ça inverse presque les rôles**. » (Extrait, carnet de terrain, discussion avec un fonctionnaire)

De tels propos sont à mettre en perspective au vu de la politisation du rôle qu'occupent les agents en charge de l'offre de participation, en accord avec leurs différents profils. Ce brouillage du politique et de l'administratif se comprend ainsi au vu des dispositions des agents territoriaux, mais aussi des spécificités des politiques de participation, relativement autonomes dans les sous-

⁸⁶⁵ A. MAZEAUD, « Administrer la participation l'invention d'un métier entre valorisation du militantisme et professionnalisation de la démocratie locale », *op. cit.*

systèmes d'action⁸⁶⁶ et qui vont avec une nécessaire polyvalence de ces agents. Ils ne doivent pas appliquer une politique, mais la construire au fur et à mesure du mandat. A bien des égards, les fonctionnaires participatifs, notamment les encadrants, ont un « métier flou »⁸⁶⁷. Ils doivent composer avec des intentions générales, de l'ordre du principe, pour les concrétiser dans l'action publique en dépassant le stade d'exécutant et en adhérant politiquement à l'idéologie participative et c'est en ce sens qu'ils sont recrutés.

2.2 Des externalisations partielles de la conception des offres de participation

Le recours à des professionnels de la participation est loin d'être fréquent dans ces villes moyennes, pour des questions de budget limité. Cependant, l'externalisation ponctuelle reste régulière. Elle est un indice de l'importance que recouvre la thématique participative. Un des objectifs de ces contrats avec des prestataires est justement l'accompagnement pour intégrer les produits de la participation à l'action publique, faisant de la « mise en administration » un des attendus du recours à des consultants. Nous évoquons d'abord (2.2.1) un des exemples à notre disposition le plus exemplaire en la matière : la formation que nous avons co-animé à Bruz en juin 2012. Ensuite nous nous arrêtons sur la question (2.2.2) de la circulation des méthodes via ces prestataires. Enfin, (2.2.3) nous nuancions les effets de ces interventions qui sont réels, mais ne sauraient constituer le principal facteur explicatif de la mise en administration, et ce d'autant plus que les prestataires sont plutôt des éléments moteurs de l'expérimentation perpétuelle, plutôt que de la sédimentation administrative.

2.2.1 Une formation destinée à appuyer la « mise en administration » de l'offre de participation

Le recours aux prestataires est commun à l'ensemble de nos terrains, mais c'est à Bruz que nous l'avons le plus directement observé. En effet, le cabinet Missions Publiques a assumé en 2012 une formation à destination des agents et des élus de la ville sur les questions de démocratie locale. Durant cette formation, nous avons assumé un rôle d'assistance dans l'animation et d'observation. Alors que l'offre de participation est déjà largement formalisée, l'enjeu de la formation à Bruz est d'abord celui d'une « diffusion d'une culture de la participation » entre les élus et avec les services. Ce qui nous intéresse ici, c'est que l'un des débouchés concrets de cette formation relève explicitement de la « mise en administration ». Nous avons détaillé plus haut ce type de « circuit administratif » à Arcueil et à Lanester, en notant sa relative inexistence à Bruz. L'intervention d'un prestataire vise ainsi à impulser cette formalisation administrative. Les consultants sont alors les agents de circulation de l'existant dans d'autres municipalités, qu'ils connaissent du fait de leurs autres activités.

⁸⁶⁶ G. GOURGUES, « Des dispositifs participatifs aux politiques de la participation. L'exemple des conseils régionaux français », *op. cit.*

⁸⁶⁷ Gilles JEANNOT, *Les métiers flous. Travail et action publique*, Octarès, 2005.

Julien O'Miel livre une observation similaire concernant des agents faisant face à « une redéfinition constante des pratiques ». J. O'MIEL, *Mirages de la démocratie. L'indétermination de l'action publique participative.*, *op. cit.*, p. 503.

Guillaume Gourgues observe en quoi « les agents administratifs sont effectivement assignés à de plus en plus de tâches, dans l'objectif de rendre effectif les appels à la participation [...] [alors que] le flou [entoure] le contenu des missions confiées aux fonctionnaires » G. GOURGUES, *Le consensus participatif*, *op. cit.*, p. 592 et sq.

Le document final produit par l'animateur de la formation à partir des différents débats, consiste en effet en une mise en forme de différentes « fiches » décrivant un vademécum de la participation et ses liens avec l'action publique locale. Celui-ci vise ainsi à formaliser l'habitude prise depuis 2011 de produire un « plan annuel de la démocratie locale »⁸⁶⁸ et à expliciter comment chaque étape de chaque projet s'insère dans le travail de chaque service concerné, en insistant sur le caractère « politico-administratif » de l'ensemble.

« A la croisée entre projet politique et projet d'administration, le Plan d'actions Démocratie locale doit être co-construit par les élus et les agents [...] Mettre en commun ce qu'élus et agents pensent comme étant les sujets à mettre en débat dans l'année. [...] Prévoir un moment de travail entre élus et agents pour créer cette confrontation de points de vue et co-construire le Plan d'actions [...] Faire valider le Plan d'actions par les circuits habituels, du côté politique comme administratif, afin de lui donner du poids. [...] Définir le cadre (le négociable et le non négociable), la procédure interne de suivi et d'instruction et le circuit interne de validation [...] Une démarche de Démocratie locale [vise] la transformation en action publique [...] [après] validation de la fiche de cadrage en Commission municipale et en Bureau [...] [la] fiche [est] transmise au(x) service(s) concerné(s) par la démarche, et mise à disposition de l'information aux autres services et autres élus sur le réseau. » (Extraits, Bruz, Formation, compilation des fiches de synthèse, Document Missions Publiques, 2012)

Le document de préconisation insiste ainsi largement sur le binôme « élus-agents », pour souligner l'importance des aspects politiques mais aussi administratifs de l'offre de participation. L'enjeu principal retenu en ce sens est bien l'intégration « aux circuits habituels », pour lui « donner du poids » et « transformer [la participation] en action publique ».

La lecture de ce travail laisse apparaître en filigrane un projet de « circuit administratif », tel qu'il s'est sédimenté par la pratique dans les autres villes. Ce temps de formation que commanditent les promoteurs de l'offre de participation, permet ainsi de saisir les enjeux de la genèse de cette intégration de la participation dans les politiques publiques municipales. C'est en tous cas l'un des débouchés matériels les plus visibles de la formation : un circuit administratif d'encadrement, d'orientation et d'intégration du principe de participation au sein des pratiques de l'administration municipale. En cela l'intégration de la participation via le recours aux prestataires va dans le sens d'une procéduralisation, mettant avant tout l'accent sur les méthodes pour faire participer.

D'ailleurs le fait qu'une formation de ce type s'adresse dans le même temps aux agents et aux élus est en soi une spécificité, qui n'est pas la norme en la matière ainsi qu'en témoignent les consultants. Cinq après cette formation, la co-directrice du cabinet l'évoque encore avec nous comme un « tour de force jamais reproduit », d'avoir pu réunir les élus et les agents d'une même collectivité⁸⁶⁹.

« Vous précisez que le public de l'accompagnement est composé de 10 à 12 élus ainsi que d'environ 15 agents. Ces personnes sont celles qui sont le plus touchées par la politique municipale de démocratie locale, qu'il s'agisse de celles qui s'occupent directement de dispositifs participatifs existants ou de celles qui sont en lien direct avec des usagers du

⁸⁶⁸ Le premier plan d'action annuel abouti est présenté en 2011, et seul celui de 2012 est suivi d'un document public de suivi, le plan voté en 2013 est finalement interrompu par le contexte électoral. Ce rappel de la brièveté de l'incorporation de la démarche de démocratie participative à la routine politico-administrative de la municipalité est un point de vigilance important à rappeler dans le contexte de notre étude : nous mesurons pour une bonne part des intentions et un enthousiasme initial qui ne se sont pas confrontés pleinement à l'épreuve du temps. L'offre de participation a ainsi pour elle « le bénéfice du doute » et demeure largement spéculative.

⁸⁶⁹ Discussion avec Judith, co-directrice de Missions Publiques, journal de terrain, août 2017

service public. Il nous semble tout à fait pertinent de cibler en priorité ce public, car il est le plus à même de profiter de ce temps fort pour amener le saut qualitatif souhaité. L'ensemble des moments d'accompagnement prévus est ainsi destiné à ce public. (...) Par-là, il s'agirait de travailler **une des « clés de réussite » que vous identifiez, à savoir « la construction d'une culture commune de la démocratie participative ».** » (Extrait de la réponse à l'appel d'offres, Prestation de formation et d'accompagnement méthodologique des démarches de démocratie locale de la ville de Bruz, Missions Publiques, 2012)

L'apport des prestataires se fait donc autant à un niveau opératoire qu'idéologique⁸⁷⁰. Les agents présents sont invités à s'aligner dans leurs représentations et leurs pratiques par rapport à une orientation centrale et transversale du projet municipal.

2.2.2 *Des prestataires agents de circulation des méthodes participatives*

Le recours aux prestataires lie nos terrains, sur le fond de la démarche du recours à une main d'œuvre externe, mais aussi par la présence des mêmes acteurs. Ainsi, l'animateur principal de la formation observée à Bruz s'avère être Damien, qui devient donc deux ans plus tard directeur de la citoyenneté à Lanester, ville où il a également travaillé à l'occasion de formations d'élus. Il rapporte explicitement comment cette expérience bruzoise a été pour lui un temps important dans son parcours professionnel, lui donnant aussi envie de pouvoir davantage concrétiser son travail en passant de « l'autre côté de la barrière » pour aller au-delà du côté « mercenaire » du consultant ne voyant pas au-delà du temps de sa mission les effets de son intervention. La proposition de refonte de l'offre de participation qu'il porte à Lanester n'est d'ailleurs pas sans lien avec celle qu'il a contribué à formaliser à Bruz. La transaction entre ces deux terrains va d'ailleurs dans les deux sens, puisque des représentants de Lanester, élus, agents et habitants, sont invités à participer à un moment d'échange avec les élus et agents bruzois. Moment dont garde un souvenir assez précis une des habitantes de Lanester alors qu'elle évoque ces moments de rencontre avec des prestataires.

« On a fait des réunions LNC quasiment toutes les semaines, avec l'ADELS et puis Missions Publiques... [...] [Il y a eu des échanges] avec une commune comme Bruz aussi, qui elle a une approche différente de la nôtre. Les élus, tous les élus, enfin peut-être pas maintenant ça a dû changer aussi la mairie, mais la précédente mandature tous les élus assistaient au bureau municipal. Ce qui permettait à tous les élus d'avoir les mêmes informations, je trouvais que c'était pas mal.

- C'est les gens de Bruz qui sont venus présenter à Lanester ?

- Non. **C'est Lanester qui est allé sur invitation à Bruz pour voir comment ça fonctionnait.** Et donc, les services techniques et tous les agents avaient des stages, avec les élus, pour voir comment est-ce qu'ils pouvaient goupiller tout ça. Je trouvais que c'était pas mal. Bon c'est une plus petite commune aussi. »⁸⁷¹ (Entretien 60, Lanester, sept. 2014, Fabienne, 51 ans, Aide-ménagère, Plus de 20 ans ; Ancienne conseillère de quartier, ancienne élue, LNC, conseillère municipale (2008-2014))

Ce témoignage nous ramène à l'ancienneté de ce recours à une expertise extérieure dans la conceptualisation de l'offre de participation. Ainsi les membres de LNC à Lanester se sont rapidement rapprochés de l'Adels, association historique du milieu participationniste que nous

⁸⁷⁰ François-Mathieu POUPEAU, David GUERANGER et Stéphane CADIOU, « Les consultants font-ils (de) la politique ? », *Politiques et management public*, 2012, Vol 29, n° 1, p. 9-19.

⁸⁷¹ Le maire de Bruz garde lui aussi un souvenir de cet échange, qui le conforte dans son refus des instances de quartier : « finalement l'approche territoriale aurait été casse-gueule, et ça j'en suis convaincu. D'ailleurs c'est pas la collègue de Lanester qui m'a prouvé le contraire ». Entretien 10, Bruz, sept. 2012, Philippe, 65 ans, Maire, BCAG (2008-2014)

avons déjà présenté précédemment. Thérèse, la maire de Lanester, relit d'ailleurs cette collaboration en lien avec « le circuit d'adhésion à ce corpus participatif »⁸⁷².

« A la même époque Patrick Viveret, des gens comme ça, parlent de démocratie participative quoi. Et... Il y a Serge Depaquit⁸⁷³, Gontcharoff [...] **Et nous on dit que notre angle d'attaque il est là.** [...] C'est là que j'ai lu des textes de Viveret, et je me suis dit « **ce qu'il écrit, nous c'est ça.** » C'est là que moi j'ai prononcé, je pense en 2000, « **on est dans la démocratie participative** » quoi, et donc... On s'est finalement reconnu. Je trouve que **le circuit de l'adhésion à ce corpus... cette conviction politique il est assez intéressant. Tu vois ? C'est-à-dire qu'il n'est pas descendu, il est monté. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre. C'est ça. On n'a pas pris l'étiquette en se disant « on veut faire ça », mais on a fait ça et...** » (Entretien 24, Lanester, oct. 2013, Thérèse, 61 ans, Maire, LNC, depuis 2004)

La sollicitation de prestataires extérieurs permet aux promoteurs locaux de l'offre de participation, d'identifier « un corpus » et d'inscrire leur action dans un mouvement plus général. Ce recours est perçu comme d'autant plus nécessaire pour des rassemblements politiques locaux qui ne possèdent pas de structures nationales comme les sections locales des partis politiques ; un point qui nous est régulièrement évoqué par les élus, notamment à Lanester et Bruz, et dans une moindre mesure à Arcueil. Le financement de formations ou l'envoi de délégation dans différents rassemblements nationaux sont des moyens pour compenser cette non-inscription dans un mouvement national et rencontrer des pairs.

Enfin, les effets de l'intervention peuvent parfois être plus directs. Par exemple à Bruz, la nouvelle édition du forum citoyen en 2012⁸⁷⁴ est en partie à mettre au crédit de l'intervention d'un cabinet-conseil, dont le consultant, sans prendre en charge directement l'animation, a aidé à établir le déroulé d'animation, a proposé différentes méthodes et a fourni le contact d'un institut régional de sondage, un partenaire commercial avec qui l'entreprise avait déjà travaillé, à même de réaliser un tirage au sort.

2.2.3 Des prestations limitées en temps, donc en impact ?

Il faut cependant nuancer l'importance du recours à des prestataires dans ces trois villes. Les marchés publics liés à de telles missions restent limités. La raison première est d'abord budgétaire, ces communes n'ont pas les moyens de financer le recours plein et entier à des prestataires notamment pour l'animation de dispositifs participatifs. Le recours à la prestation de « formations » est ainsi un palliatif à la prestation « d'animation » du fait de moyens limités.

Encadré C5-2 : Le coût des marchés de prestation

Si les marchés de formation que nous évoquons rentrent dans des budgets allant généralement de 10 000 à 20 000 euros hors taxes, la conception et l'animation de dispositifs participatifs outrepassent largement ces tarifs. Le budget de la formation à Bruz était de 14 800 € HT sur l'année 2012, celui de l'accompagnement de Lanester était de 7 000 € HT sur l'année 2011. L'animateur d'un cycle de formation des élus à Arcueil l'a décrite comme un « petit budget de l'ordre de 3 à 4000 € », ce qui semble une sous-estimation au vu du

⁸⁷² Voir Chapitre 3 - Encadré C3-4 : LNC et la participation, « le circuit de l'adhésion à ce corpus... »

⁸⁷³ Son livre *Renouveler la démocratie mais comment ?* est présent sur son bureau lors de l'entretien. On voit qu'il a été consulté régulièrement et récemment, il est largement « stabilisé ». Au moment de notre rencontre, elle le consulte à nouveau sur les passages dédiés à la « gouvernance », pour préparer des interventions en lien avec l'intercommunalité. J'apprendrai plus tard en le rencontrant que cet exemplaire est un cadeau d'un ancien élu, présent lors de la création de l'association, qui en possède lui aussi un exemplaire dont l'état témoigne également d'un usage certain. Le fait que plusieurs élus possèdent ces différents ouvrages laisse deviner qu'il s'agit d'exemplaires fournis lors de la collaboration avec l'Adels, marquant une trace matérielle et permettant une influence allant bien au-delà du temps de leur intervention.

⁸⁷⁴ Voir Chapitre 5, 3.3.1 De la méthode à la mise en oeuvre : le tournant du forum 2012

nombre de jours d'intervention potentielle. Au-delà des formations, un mini-public délibératif de type jury-citoyens pourra être facturé entre 25 000 et 60 000 euros, tandis que des démarches plus conséquentes comprenant un accompagnement stratégique, l'animation de plusieurs ateliers et des temps évènementiels seront facturables entre 65 000 et 100 000 euros ; ce plafond ne concernant que les plus grandes collectivités ou de grands projets d'aménagements. Ces tarifs sont indicatifs et varient assez largement selon le commanditaire et le prestataire. Nous les évaluons d'après notre propre expérience du marché de la participation, en observant depuis 2010 un certain rétrécissement des fourchettes, qui s'expliquent par la diffusion de méthodes prêtes-à-l'emploi et l'intensification de la concurrence. Ce qui était auparavant le seuil de facturation pour un dispositif tend ainsi à devenir le plafond, des dispositifs comportant « un accompagnement stratégique, une multitude d'ateliers, 9 mois d'accompagnement » peuvent ainsi être négociés à la baisse autour de 35 000 euros hors taxes en 2017, cas qui « qui devient régulier, c'est du vol un peu, surtout quand on se laisse avoir à vouloir bien faire et y passer du temps » pour citer un consultant sollicité à ce propos. Cette évolution des prix se comprend aussi à l'aune de la professionnalisation de l'administration, voire des parcours croisés publics-privés, qui font que la rareté de la compétence diminue.

L'influence des consultants demeure limitée au cadre qui leur est donné par le commanditaire. C'est ce que nous observons à Arcueil, où un consultant du cabinet parisien Res Publica assure à partir de l'hiver 2014 un cycle de formations à destination des élus de quartier. Les temps de cette formation auxquels nous avons pu assister sont centrés sur les méthodes et les techniques d'animation. L'animateur s'adapte au cadre de l'offre de participation existante en déployant un propos généraliste sur son métier, sans envisager une mise en perspective plus générale de l'offre de participation. L'un des principaux effets de cette formation, que nous avons pu relever, concerne la disposition des assemblées de quartier en cercles plutôt qu'en rangs et l'organisation de séquences en sous-groupes ; le fonctionnaire territorial ironise d'ailleurs à ce propos tandis que nous rangeons la salle après une réunion, « moi, tout ça, je le dis, puis rien, mais là le fait que ça passe par le formateur, ils [les élus] le font. Je sais pas, les consultants ont cet aura... Mais bon, je m'en fais pas, c'est le résultat qui compte »⁸⁷⁵.

Ainsi l'effet des externalisations partielles de la conception des offres de participation est variable d'un terrain à l'autre. Nous parlons de conception, car ces prestations concernent avant tout des formations ou des prestations de conseil, et non une prise en charge directe des dispositifs participatifs. La raison première est budgétaire. Dans chaque ville, nous observons une présence ponctuelle de consultants, qui sont principalement au contact des élus ou des agents, et non pas des habitants, même si la perspective de formations à destination des conseillers de quartier est fréquemment évoquée. A Lanester ce recours à une expertise extérieure s'ancre dans une historicité plus ancienne, avec un compagnonnage de l'Adels qui débute dès le premier mandat, avant que le recours à des cabinets via des marchés publics se développe⁸⁷⁶. Une telle évolution s'inscrit plus généralement dans la professionnalisation et la marchandisation de la démocratie participative. Mais elle peut s'appuyer sur des intermédialités plus directes, des relations d'individus à individus dans des espaces à part⁸⁷⁷. Les prestataires peuvent en ce sens entretenir des relations directes avec les élus, parfois sur le long terme, à distance et à titre gracieux. Les

⁸⁷⁵ Extrait, carnet de terrain, discussion après une assemblée, mars 2015

⁸⁷⁶ C'est clairement le cas à Bruz, où le lien avec les consultants s'est fait via appels d'offres ouverts à concurrence, que le cabinet-conseil a repéré via son prestataire de référencement des marchés publics.

⁸⁷⁷ Par exemple la maire de Lanester a fait la rencontre du directeur de Missions Publiques en tant que membre du Gart, groupement des autorités responsables de transport. Le consultant connaît cette association pour avoir notamment travaillé pour elle dans le cadre de projets européens. Elle rapporte ainsi en entretien : « j'ai connu Yves Mathieu, au Gart, et je l'ai harcelé Yves : « il faut que tu viennes à Lanester », il est venu et de fait il nous a bien éclairé les lanternes, après il y a Damien qui a pris le relais ».

prestations ponctuelles accordées en dehors d'appels à concurrence⁸⁷⁸ peuvent d'ailleurs être une rétribution de cet investissement, les élus ou les agents sont dans l'attente de « la possibilité de vous faire un marché ».

Les consultants sont aussi des agents de circulation, soit en reportant des savoirs acquis d'un terrain à un autre au fil des missions, soit en se faisant rencontrer directement les acteurs en organisant des groupes d'échanges à la demande de leurs commanditaires. Cette prise en compte du rôle d'agents extérieurs qui assument différentes formes de transfert, de circulation ou de standardisation entre secteur privé et public rappelle également que les évolutions des offres de participation dans ces villes peuvent se comprendre à l'aune de tendances plus généralement à l'œuvre dans le domaine des politiques de participation publique, le local étant aussi une ouverture sur le national. L'évolution formelle des dispositifs participatifs s'inscrit ainsi dans le suivi de différentes « modes » de ce milieu, que nous pouvons interroger à partir de nos observations, mais aussi plus largement de notre expérience incorporée de professionnel de la participation durant la réalisation de cette enquête. Les prestataires sont ainsi des ressources dans la mise en administration de l'offre de participation. Pourtant les prestataires sont aussi des agents de l'expérimentation perpétuelle, puisque très concrètement c'est à travers cet appel à évaluer et à toujours renouveler les formats de participation qu'ils peuvent rendre pérenne leur activité.

*

La logique des offres de participation est ainsi celle de leur mise en administration. La pérennité des démarches participatives est pleinement dépendante de ce fait. Nous avons pu observer d'abord que la « mise en réglementation » se présente comme une sous-catégorie de la mise en administration. Elle en est en quelque sorte un préalable nécessaire. Notre exposé pourrait faire penser que ces tendances sont surtout observables dans les instances de quartier. Il est vrai que ce format de participation y est d'emblée plus favorable. Cependant, si nous l'observons dans une moindre mesure à Bruz, c'est d'après nous avant tout un effet de la temporalité de l'enquête. En effet nous constatons bien que si cet enjeu est inabouti, il demeure central dans la perspective du renouvellement de l'offre de participation à moyen terme. Ainsi nous saisissons davantage la genèse de la mise en administration que son refus. Enfin, il est notable que la conception et la continuité des offres de participation sont avant tout du ressort des agents administratifs.

Ces fonctionnaires au rôle quasi-politique sont ceux qui en coulisses sont les piliers des dispositifs participatifs. Un tel constat semble même prendre de plus en plus d'importance, illustrant la professionnalisation d'acteurs qui vivent par et pour la participation. Il est d'ailleurs notable que le cas de Bruz semble constituer une exception qui confirme la règle. En effet, si les élus semblent plus investis dans l'ingénierie participative dans cette ville, c'est justement car ils présentent un profil différent. Nous l'avons relevé dans les développements précédents, en évoquant la reconversion de ressources professionnelles, comme un registre spécifiquement

⁸⁷⁸ A partir de 2011, le seuil à partir duquel il n'est pas obligatoire de lancer une procédure de mise en concurrence est relevé de 4000 à 15 000 euros, puis en 2015 il est encore relevé à 25 000 euros HT. Cette mesure de simplification administrative facilite le recours à la prestation pour des courts marchés. Pour les prestataires c'est un moyen de faire fructifier aisément un capital relationnel sans avoir à souffrir du risque potentiel que comporte le fait de répondre à un appel d'offres ouvert à la concurrence, toujours susceptible d'être un investissement en temps pour répondre à l'offre sans être certain de remporter un marché.

investi par le maire de cette ville⁸⁷⁹. Ainsi, lorsque la thèse du rôle primordial des agents (internes et externes) semble nuancée, cela s'explique par un particularisme, qui tend en creux à confirmer plutôt qu'à infirmer l'interprétation.

Enfin, l'analyse gagne à ne pas opposer strictement consultants et fonctionnaires. Il nous semble à l'inverse possible d'entrevoir un rapprochement de ces positions, qui s'explique du fait de formations et de références communes, mais qui est aussi directement observables dans les trajectoires des acteurs. Certes les cas que nous évoquons sont paradigmatiques, mais ils constituent une réalité indéniable des métiers de la participation, marqués par des phénomènes de reconversion et des oscillations entre public et privé. Ce sont d'ailleurs ces trajectoires qui permettent d'objectiver un rôle d'agent de circulation que jouent ces acteurs.

La mise en administration permet ainsi d'entrevoir une condition concrète de l'institutionnalisation, telle que nous la discutons par la suite : l'existence d'individus, dont les postes et les ressources, dépendent directement de la pérennité de l'offre de participation. Mais ce constat premier ne résout pas la tension entre institutionnalisation et expérimentation, qui reste au fondement des logiques de l'offre.

⁸⁷⁹ Voir Chapitre 3 - S.II - 2.3 « Un parcours professionnel pas sans rapport avec le fait d'être maire »

Section II : L'institutionnalisation limitée et l'expérimentation perpétuelle

La référence à l'institutionnalisation peut s'entendre selon deux perspectives. La première est descriptive et classificatrice : il s'agit de rappeler que ces politiques de participation publique sont des « d'offres institutionnelles de participation », du fait qu'elles sont des initiatives portées par des élus et relèvent ainsi d'une participation descendante⁸⁸⁰, les caractérisant fondamentalement comme une « politique de l'offre »⁸⁸¹. La participation se verrait institutionnalisée car reprise par une institution municipale, dont les représentants s'inscrivent dans une croyance quant à la capacité des politiques locales à se singulariser par rapport aux autres échelons de gouvernement⁸⁸². L'étude des contextes de formalisation des offres de participation et des parcours de leurs promoteurs rappelle que celles-ci ne viennent pas de nulle part et se conçoivent à partir de référentiels et d'expériences qui leur préexistent. Il est en ce sens utile de s'interroger sur la naissance d'une institution⁸⁸³ au travers des dispositifs participatifs, et légitime d'évoquer un processus d'institutionnalisation, qui se caractériserait par une inscription dans le temps long et la consolidation d'une certaine culture propre à celle-ci⁸⁸⁴. C'est là d'ailleurs une définition de l'institution : « un ensemble de modèles de comportement et de systèmes de valeurs partagées par une communauté sociale, et qui, par leur stabilité et leur récurrence, orientent les conduites et les pratiques des acteurs »⁸⁸⁵.

La seconde perspective est conceptuelle ou analytique. L'analyse de l'institutionnalisation de la démocratie participative est un angle important dans les productions scientifiques liant sociologie de l'action publique et études des dispositifs participatifs. La notion est ainsi au cœur de la production d'analyses qui forgent ou mobilisent à travers elle différents concepts ou grilles d'analyses : émergence de « concessions procédurales »⁸⁸⁶, tentatives de « conversion de l'institution et de fabrique de l'alternance »⁸⁸⁷, production d'un « consensus participatif »⁸⁸⁸ ou supports de « stratégies réformatrices sous contraintes »⁸⁸⁹. Dans ces cas la référence à l'institutionnalisation est en partie redevable d'une définition de type néo-institutionnaliste⁸⁹⁰ de

⁸⁸⁰ « La participation ascendante est une démarche participative devant des citoyens ("de la base") en direction des décideurs ("vers le haut"), elle s'oppose schématiquement à la participation descendante (venant des décideurs en directions des citoyens). La première correspond à une demande de participation, la seconde à une offre. » Hélène BALAZARD, *Agir en démocratie*, Éditions de l'Atelier, 2015.

⁸⁸¹ Guillaume GOURGUES, « Avant-propos : penser la participation publique comme une politique de l'offre, une hypothèse heuristique », *Quaderni*, 2012, n° 79, p. 5-12.

⁸⁸² Fabien DESAGE et Jérôme GODARD, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales », *Revue française de science politique*, 2005, vol. 55, n° 4, p. 633-661.

⁸⁸³ Julien MEIMON, « Sur le fil. La naissance d'une institution », in Jacques LAGROYE et Michel OFFERLE (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, p. 105-129.

⁸⁸⁴ Émilie BILAND, « Les cultures d'institution », in Jacques LAGROYE et Michel OFFERLE (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, p. 177-192.

⁸⁸⁵ Olivier NAY, *La Région, une institution. La représentation, le pouvoir et la règle dans l'espace national*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 14.

⁸⁸⁶ C. BLATRIX, *La démocratie participative, de mai 68 aux mobilisations anti-TGV. Processus de consolidation d'institutions sociales émergentes*, op. cit.

⁸⁸⁷ A. MAZEAUD, *La fabrique de l'alternance. La démocratie participative dans...*, op. cit.

⁸⁸⁸ G. GOURGUES, *Le consensus participatif*, op. cit.

⁸⁸⁹ J. O'MIEL, *Mirages de la démocratie. L'indétermination de l'action publique participative.*, op. cit.

⁸⁹⁰ Voir notamment la synthèse sur « l'institutionnalisation comme analyseur d'une réforme » : *Ibid.*, p. 30-33.

l'institution comme « un ensemble de règles durables, stables, abstraites et impersonnelles, cristallisées dans des lois, des traditions ou des coutumes, et encastrées dans des dispositifs qui implantent et mettent en œuvre, par le consentement et/ou la contrainte, des modes d'organisation des transactions »⁸⁹¹ ou plus simplement comme un ensemble « de normes, explicitement définies ou non, qui peuvent prendre la forme de paramètres culturels et cognitifs ou de règles et procédures »⁸⁹².

Par ailleurs, l'institutionnalisation recoupe une partie des catégories de classification et de perception des acteurs dans la critique des dispositifs participatifs : professionnalisation ou notabilisation des participants ; caractère procédurier ou bureaucratique des instances ; aspect descendant et officiel de l'offre de participation. Par bien des aspects, ces catégories recouvrent davantage ce que nous avons déjà abordé à travers la mise en administration, et nous nous concentrons ici sur l'institutionnalisation en tant que catégorie conceptuelle. Nous constatons que si l'institutionnalisation des offres de participation est toujours tendanciellement réalisée, ce n'est que de façon partielle et partielle. L'institutionnalisation est en tension avec une autre notion : l'expérimentation. Cette autre catégorie d'analyse du positionnement des dispositifs participatifs est particulièrement investie par les acteurs. Elle se fonde sur un diagnostic d'essoufflement des dispositifs, qui s'avère œuvrer comme une ressource à disposition des promoteurs dans la refonte des offres de participation.

Nous abordons dans une première partie **(1) le caractère inachevé et indéterminé de l'institutionnalisation** des offres de participation, à laquelle s'oppose la récurrence du **(2) diagnostic de leur essoufflement**, que nous présentons comme **une ressource de l'expérimentation permanente**.

1 Le changement dans la continuité de l'action publique : une institutionnalisation indéterminée ou inachevée ?

L'institutionnalisation interroge la continuité de l'action publique, nous revenons dans un premier temps sur **(1.1)** les conditions de l'institutionnalisation. Les offres de participation du fait de leur inscription dans le temps, notamment dans le cas de dispositifs pérennes, permettent ainsi d'observer **(1.1.1)** une institutionnalisation partielle. Néanmoins celle-ci s'avère assez largement **(1.1.2)** indéterminée et par là inachevée.

1.1 Les conditions de l'institutionnalisation : historicité et contrôle

1.1.1 La pérennité comme indice partiel de l'institutionnalisation

Les dispositifs participatifs sont institués par leurs organisateurs avant d'être constitués par leurs membres ; de là découlent des règles et des normes de fonctionnement, qui déterminent les modalités de la participation. Les instances participatives, lorsqu'elles s'inscrivent dans le moyen terme, ont une existence qui dépasse le temps de la mobilisation des individus et des groupes qui les constituent. Cette remarque vaut principalement pour les instances de quartier, mais se

⁸⁹¹ Claude MENARD, « L'approche néo-institutionnelle : des concepts, une méthode, des résultats », *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy*, 2003, n° 44, p. 103-118, p. 106.

⁸⁹² André LECOURE, « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité ? », *Politique et Sociétés*, 2002, vol. 21, n° 3, p. 3-19, p. 11.

retrouve dans la participation par projet à travers la reconduction et la réitération des dispositifs. Par exemple, du point de vue des promoteurs : un forum annuel est à la fois ponctuel et inscrit dans la durée, un comité consultatif peut se voir prolongé en comité de suivi des actions proposées ; du point de vue des participants : le fait d'avoir pris part à tel dispositif, amène à être sollicité pour tel autre, et il s'observe une tendance au cumul, amenant à prendre part à la démarche participative plutôt que simplement à un dispositif⁸⁹³. Ainsi, la question de l'inscription dans le temps se pose façon évidente pour les instances pérennes, mais peut aisément être transposée à toute offre de participation.

Le temps de référence des dispositifs participatifs est le temps du mandat municipal. Il peut sembler paradoxal de lier à cette temporalité un caractère pérenne, quand les discussions sur la temporalité politique évoquent régulièrement une dictature du court terme et de la scansion électorale⁸⁹⁴. C'est d'ailleurs un poncif des acteurs de la démocratie participative, que d'opposer le temps des élus, des habitants et de l'administration. Un agent territorial qui nous mentionne cette formule, précise d'emblée que nous avons « dû l'entendre de nombreuses fois [...] mais c'est vrai que le temps de l'administration ce n'est pas le temps des habitants et concrètement au bout d'un moment certains habitants se sont un peu lassés »⁸⁹⁵. Inévitablement le temps des uns ne serait pas celui des autres et source d'impatiences et d'incompréhensions.

Il ne s'agit pas ici de revenir sur la réalité de ce décalage, mais plutôt de souligner l'inscription du dispositif dans un temps intermédiaire : irrémédiablement cantonné dans l'intervalle du mandat de ses promoteurs, mais dépassant la participation individuelle. L'existence du dispositif participatif n'est pas liée au rassemblement des membres ou participants, mais à la volonté de ceux qui le mettent en œuvre et décident de sa création. Le caractère institué se lit au travers d'un établissement durable de l'offre de participation. L'inscription dans le temps est une condition de l'institutionnalisation. Frédéric Sawicki, en étudiant le processus d'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement, note comment son aboutissement passe par le renouvellement complet des membres fondateurs⁸⁹⁶. C'est dans le même ordre d'idée que les caractères pérennes et institutionnels sont intimement liés : le dispositif participatif est censé survivre au-delà de l'engagement de ceux qui s'y sont initialement investis.

Cette approche demeure néanmoins théorique. A l'inverse, il s'observe un noyau dur de participants, qui perdure potentiellement tout au long du dispositif. Cette durabilité est d'ailleurs souvent mobilisée pour critiquer le caractère « profane »⁸⁹⁷ d'individus qu'il est coutumier de dénommer « habitants professionnels ». A l'inverse les difficultés de renouvellement mettent bel et bien à mal le projet d'une instance pérenne, ainsi que le qualifient régulièrement les acteurs – élus et participants – qui évoquent un essoufflement de la participation. L'institutionnalisation

⁸⁹³ Voir Chapitre 6 - S.II - 2.1 L'intensité de la participation relue au travers du cumul des dispositifs

⁸⁹⁴ Guillaume MARREL et Renaud PAYRE, « Temporalités électorales et temporalités décisionnelles. Du rapport au temps des élus à une sociologie des leaderships spatio-temporels », *Pôle Sud*, 2006, vol. 25, n° 2, p. 71-88.

⁸⁹⁵ Entretien 51, Arcueil, août 2014, Malik, 51 ans, Cadre territorial, Entre 10 et 20 ans ; Directeur de la mission citoyenneté

⁸⁹⁶ Frédéric SAWICKI, « Les temps de l'engagement. À propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement », in Jacques LAGROYE (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 123-146.

⁸⁹⁷ T. FROMENTIN et S. WOJCIK (dir.), *Le profane en politique*, op. cit.

est ainsi assurément inachevée, mais surtout elle semble indéterminée et inaccessible, du fait de l'encastrement de la participation dans la représentation⁸⁹⁸.

1.1.2 Les indices d'une institutionnalisation indéterminée

La réglementation et la mise en administration forgent des routines et des rôles, qui concourent effectivement à une institutionnalisation. Ce phénomène est d'ailleurs discuté par les promoteurs : l'institutionnalisation, telle qu'est entendue par les acteurs, est surveillée, voire regardée avec suspicion. Un document produit à l'occasion d'une journée de réflexion, animée par l'Adels en 2008 à Lanester pour la reprise de la charte, illustre cette tension relative à l'institutionnalisation qui se repère dans des débats terminologiques.

« Les conseils de quartiers appartiennent désormais à un **patrimoine collectif**. Si l'on venait à changer de nom, **l'ancienne formule resterait dans les esprits**. Dans l'imaginaire collectif un « conseil » représente une instance décisionnelle, l'appellation « conseil de quartier » relève d'une symbolique importante et la charte devra **préciser leur dimension consultative**. Le président est **un repère**, l'appellation « président » est un statut, une **reconnaissance**. Les présidents de CQ ont une **illusion de pouvoir** [...] Le terme de président est valable mais il est important d'insister sur la **dimension consultative**. [...] Par ailleurs il serait plus judicieux de parler de groupe d'animation plutôt que de « bureau ». [...] L'élection des membres du CQ permet de **fidéliser les membres**. Au niveau de la gestion de l'espace [...] **éviter tout mimétisme avec le CM**. [...] La charte doit changer de nom, pour devenir la charte de la démocratie participative. »⁸⁹⁹

Ce document de travail – qui renvoie aussi à l'enjeu d'externalisation partielle de la conception de l'offre de participation – résume bien ce que recouvre d'institutionnalisation (« patrimoine », « imaginaire collectif », « symbolique », « repère », « statut », « reconnaissance ») et le fait que celle-ci n'est qu'en grande partie apparente, « une illusion de pouvoir », un « mimétisme » de la démocratie représentative qu'il s'agit d'éviter.

Il est important ici de préciser les implications constructivistes de la notion d'institutionnalisation. Elle est ainsi à la fois une catégorie d'analyse d'une « construction sociale » et le résultat de « toute situation sociale se prolongeant dans le temps »⁹⁰⁰ et ce qui fonde, sous condition d'une certaine historicité, le caractère objectif d'une réalité ; comme le relève l'extrait précédent en évoquant d'emblée un « patrimoine collectif » et « une ancienne formule [qui] resterait dans les esprits ».

« Les institutions impliquent **l'historicité** et le **contrôle** [...] [elles] ont toujours une histoire dont elles sont le produit, [c'est-à-dire un] processus historique à l'intérieur duquel elle a été formée. Les institutions, par le simple fait de leur existence, contrôlent la conduite humaine en établissant des modèles prédéfinis de conduite, en la canalisant dans une direction bien précise au détriment de beaucoup d'autres. »⁹⁰¹

Cette définition reflète le premier niveau de notre analyse, tel que présenté dans l'introduction générale : le contexte et le cadrage. Si nous privilégions les notions de « contexte » et de « cadrage » pour rendre compte du fait que les offres de participation comportent et colportent

⁸⁹⁸ Nous rejoignons ici par un autre biais l'analyse de Cécile Blatrix de l'hybridation structurellement limitée de la démocratie représentative par la participation publique. C. BLATRIX, « La démocratie participative en représentation », *op. cit.*

⁸⁹⁹ Extraits, archives municipales, document de travail, auteur non-identifié, compte-rendu d'une journée animée par l'Adels « destinée à préparer le renouvellement de la charte et sa validation en CM », décembre 2008

⁹⁰⁰ P. L. BERGER et T. LUCKMANN, *La construction sociale de la réalité*, *op. cit.*, p. 120.

⁹⁰¹ *Ibid.*, p. 119.

un ensemble de règles, de procédures et normes plus ou moins formelles, c'est en accord avec l'idée que ces phénomènes ne répondent que partiellement à la définition de l'institutionnalisation, au sens où celle-ci implique, pour le dire en termes très génériques, un « renouvellement générationnel » impliquant sa transmission et son objectivité⁹⁰². C'est en partie le cas, puisque certains des acteurs – promoteurs ou participants – ne sont pas tous des initiateurs des offres de participation, ni même présents depuis leurs débuts. Ainsi des acteurs doivent se confronter à un historique et se conformer à un ensemble de normes et de conduites qui préexistent à leur engagement, ils sont ainsi tenus de composer avec un rôle et de se l'approprier. Mais la rigidité de ces accommodements, est sans commune mesure entre des rôles effectivement institutionnalisés⁹⁰³ et les institutions relativement lâches que constituent les dispositifs participatifs.

Ainsi l'hypothèse de l'institutionnalisation semble ne pouvoir être testée qu'en observant la continuité d'un dispositif participatif au-delà du renouvellement du personnel politique l'ayant promu. C'est en ce sens que la généralisation de dispositifs légaux ou la circulation et l'appropriation des références à la participation relève d'un processus d'institutionnalisation. Nos terrains ne sont pas hors de ces perspectives, mais la notion d'institutionnalisation rend mal compte des offres de participation volontaristes, dont la pérennité au-delà des mandats de leurs promoteurs, et en premier lieu des maires, est toujours en suspens. Nous évoquons ainsi des dynamiques en cours, inachevées ou interrompues d'institutionnalisation de la participation dans le champ politique local. En effet l'intégration et la prise en compte des dispositifs participatifs comme éléments à part entière de l'institution municipale sont foncièrement limités ; ce que nous avons par exemple évoqué à travers l'idée d'instances contestées dans leur centralité et régulièrement court-circuitées par une pratique de démocratie de proximité⁹⁰⁴.

C'est du caractère indéterminé de l'institutionnalisation des dispositifs que découle leur caractère inachevé⁹⁰⁵, qui se comprend comme une des principales limites des offres de participation, pourtant dites « institutionnelles »⁹⁰⁶. Si elles émanent des représentants des institutions municipales, ces propositions n'en demeurent pas moins inachevées dans leur capacité à fournir à ces acteurs – agents ou élus « pas comme les autres »⁹⁰⁷ – une prise sur l'institution. La démocratie participative renvoie ainsi à une « institutionnalisation indéterminée et contrariée »⁹⁰⁸. C'est d'ailleurs une des significations intrinsèques du concept d'institutionnalisation, pensée comme un « processus permanent » qui a certes pour visée de

⁹⁰² « [c'est] avec l'acquisition de l'historicité [que] les formations acquièrent [...] l'objectivité [...] Un monde institutionnel est vécu en tant que réalité objective. Il possède une histoire qui anti-date la naissance de l'individu et n'est pas accessible à sa mémoire biographique. » *Ibid.*, p. 125-126.

⁹⁰³ Jacques LAGROYE, « Être du métier », *Politix*, 1994, vol. 7, n° 28, p. 5-15 ; Rémi LEFEBVRE, « Être maire à Roubaix. La prise de rôle d'un héritier », *Politix*, 1997, vol. 10, n° 38, p. 63-87.

⁹⁰⁴ Voir Chapitre 4 - S.II - 3.2.1 La mise en concurrence des canaux d'expression

⁹⁰⁵ Nous rejoignons ici l'idée de permanence des « impensés de la participation ».

L. BLONDIAUX, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », *op. cit.*

⁹⁰⁶ Le terme peut être maintenu dans son sens « descriptif » comme évoqué en introduction de la section, nous le discutons, en l'infirant, ici dans son sens analytique.

⁹⁰⁷ Entretien 73, Bruz, janv. 2015, Magali, 34 ans, Fonctionnaire Territoriale, Entre 5 et 10 ans ; Chargée de mission démocratie participative

⁹⁰⁸ J. O'MIEL, *Mirages de la démocratie. L'indétermination de l'action publique participative.*, *op. cit.*, p. 135.

rendre « nécessaire et fonctionnel », voire « d'absolutiser »⁹⁰⁹, mais qui se faisant demeure potentiellement inachevée.

Il est d'ailleurs remarquable que cette indétermination est partie intégrante du *leadership* paradoxal des maires. Les références fréquentes à « l'ADN participatif », « l'exemplarité », la « philosophie », la « vision de l'existence »⁹¹⁰ et autres formules visant à afficher un engagement personnel fort, sont en quelque sorte un palliatif à l'intégration pleine et entière des politiques de participation dans l'action municipale, voire, pour des entrepreneurs de cause minoritaires et mis en difficulté, le dernier rempart permettant de légitimer leur action ; « comprenez que l'avantage qu'on a c'est d'avoir Daniel B. comme maire »⁹¹¹, comme nous le rapporte l'adjointe avec le sentiment d'être parfois mis en minorité par rapport aux autres élus ou aux services techniques.

1.2 Des offres de participation dépendantes de la carrière politique de leurs promoteurs

L'institutionnalisation est ainsi un fait qui apparaît (1.2.1) difficilement objectivable empiriquement sur nos terrains. Un test fort de celle-ci serait la continuité des dispositifs participatifs au-delà de la carrière politique de leurs promoteurs, et en premier lieu des maires. Or nous avons déjà noté que ces politiques étaient marquées par une forte personnalisation et a priori fortement dépendantes de la carrière de leurs porteurs. Néanmoins, un de nos terrains, permet d'analyser cette perspective : (1.2.2) que devient l'offre de participation après la défaite électorale ?

1.2.1 Une institutionnalisation difficilement empiriquement objectivable

La problématique de l'institutionnalisation des conseils de quartier à Lanester est celle d'un mémoire de Master 2 réalisé en 2008 par une étudiante rennaise⁹¹². Ainsi, alors que l'offre de participation n'avait qu'un mandat d'existence dans cette ville, la question de son institutionnalisation semblait déjà pouvoir être posée. Les conseils de quartier s'entendent comme un « projet politique, mis en place par une équipe municipale, mais qui vise à long terme à réformer la démocratie et se doit donc d'être durable »⁹¹³, et « la pérennité d'un projet est possible par son institutionnalisation »⁹¹⁴, pour reprendre une formule passablement tautologique. Les conclusions de cette étude sont ambivalentes, l'institutionnalisation des conseils de quartier y est perçue comme aboutie à travers leur intégration dans la gestion municipale, mais aussi comme inachevée du fait d'une forte personnalisation et donc une faible pérennité au-delà des individualités. Ce sont deux éléments – la mise en administration et la personnalisation – que nous avons déjà soulignés au préalable, mais en les déconnectant de la problématique de l'institutionnalisation.

⁹⁰⁹ Jacques LAGROYE et Michel OFFERLE (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011.

⁹¹⁰ Entretiens, Philippe, Thérèse, Daniel, maires, septembre 2012, octobre 2013, juin 2014

⁹¹¹ Entretien 89, Arcueil, mars 2015, Virginie, 38 ans, Assistante député-maire, Entre 10 et 20 ans ; Elu, PS, adjoint à la démocratie participative (depuis 2014), élue référente d'assemblée de quartier (2008-2014)

⁹¹² Marie MENAGER, « Quelle institutionnalisation pour la démocratie participative? Exemple des Conseils de Quartier de Lanester » Mémoire de M2, Science politique, IEP de Rennes, 2008.

⁹¹³ *Ibid.*, p. 12.

⁹¹⁴ *Ibid.*

Si nous citons cette étude, ce n'est pas pour critiquer abusivement un travail d'initiation à la recherche, aux développements empiriques par ailleurs convaincants, mais parce qu'elle nous semble illustrer que l'hypothèse de l'institutionnalisation bute sur un obstacle concret : l'impossibilité d'interroger si les conseils survivent à leurs créateurs. En effet, l'alternance politique nous apparaît être un des critères pertinents d'objectivation de l'institutionnalisation ; celle-ci pouvant d'ailleurs être entendue de façon minimale comme renouvellement du personnel politique, sans préjuger d'un changement gauche-droite⁹¹⁵. Pour l'offre de participation, exister au-delà du mandat du maire ayant accumulé sa légitimité par ce biais est déjà une marque d'ancrage durable. Certes à Lanester, du fait du décès prématuré du premier maire élu en 2001, cela peut sembler être en partie le cas. Mais dans les faits, la maire actuelle est depuis le début du mandat première adjointe et directement en charge des conseils de quartier. Il y a donc bien une continuité, qui reste attachée à une carrière politique personnelle.

L'association courante de l'institutionnalisation à une forme de « légitimité », semble difficilement objectivable et faire davantage office de point à expliquer que de facteur explicatif. A l'inverse la continuité de l'offre de participation, au-delà des initiateurs ayant acquis par ce biais leur capital politique spécifique permettrait d'interroger pleinement la « présomption de continuité »⁹¹⁶ que suppose l'institutionnalisation ; les institutions étant entendues comme « solution permanente à des problèmes permanents »⁹¹⁷. Nos terrains permettent d'investir variablement cette question : soit parce que les dispositifs s'y sont déployés dans un temps long, d'au moins une douzaine d'années à Lanester et Arcueil, impliquant un certain renouvellement des parties-prenantes, malgré l'absence d'alternances, soit parce qu'ils ont effectivement subi une alternance politique, comme à Bruz. Une alternance qui a signé de façon nette l'arrêt des dispositifs, rappelant l'importance de la variable partisane dans la mise en place d'offres de participation volontaristes à cette échelle.

1.2.2 La défaite électorale et la mise à l'arrêt de l'offre de participation

A Bruz, le caractère réflexif et l'attrait pour les réflexions méthodologiques du noyau dur des élus et des agents, rendent difficilement distinguable les moments de mise en œuvre et de reprise de l'offre de participation, l'une semblant toujours imbriquée dans l'autre. C'est d'ailleurs le propre d'une concertation fonctionnant en mode projet, que d'être toujours dans la perspective de sa propre relance. Néanmoins, ce cas est celui qui nous permet d'interroger le plus concrètement l'hypothèse préalablement posée comme test de l'institutionnalisation : quelle pérennité des dispositifs participatifs peut être envisagée au-delà du mandat de leurs initiateurs ?

En 2014, la droite bruquoise à nouveau unie l'emporte au premier tour avec 56% des voix et en étant majoritaire dans quasiment tous les bureaux de vote. Le gain électoral de la mise en œuvre de politiques de participation publique a ainsi été faible pour la liste de gauche. Néanmoins la participation des habitants demeure un enjeu dans le champ politique local après ces élections. L'ancienne majorité se positionne clairement dans une posture de vigilance par rapport à ce

⁹¹⁵ P. ALDRIN, L. BARGEL, N. BUE et C. PINA (dir.), *Politiques de l'alternance*, op. cit.

⁹¹⁶ Delphine DULONG, *Sociologie des institutions politiques*, Paris, La Découverte, 2012, p. 52.

⁹¹⁷ P. L. BERGER et T. LUCKMANN, *La construction sociale de la réalité*, op. cit.

thème dont elle avait fait sa marque de fabrique. Les références à la démocratie locale sont récurrentes dans ses prises de position dans le bulletin municipal.

« Nous serons 7 membres de la liste à siéger au conseil municipal. **Nous serons particulièrement attentifs à la mise en œuvre des promesses de l'équipe en place, en matière de démocratie locale**, d'équipements nouveaux, de développement économique, de culture, de services, mais aussi de gestion financière... » (Bulletin municipal, juin 2014)

« Durant le mandat précédent, **nous avons beaucoup innové en matière de démocratie locale**. Après quelques expérimentations, nous avons **mis au point une boîte à outils disponible** dans un guide remis à tous les bruzois. Chaque année, le Conseil Municipal était appelé à **débattre et à voter un plan d'actions de la démocratie locale**. **Nous avons été à plusieurs reprises - et sommes encore aujourd'hui - invités à témoigner de notre expérience auprès d'autres collectivités qui veulent faire participer les habitants**. La nouvelle majorité n'a pas souhaité mettre en place le plan voté début 2014. C'est son droit. Mais aucun débat sur ce thème n'a été proposé au Conseil. [...] Que sont devenus les ateliers [...], comités [...] et groupes...qui ont pourtant produit des résultats visibles et souvent appréciés ? [...] Les visites dans les quartiers vont-elles reprendre ? Y aura-t-il des réunions publiques ? » (Bulletin municipal, janvier 2015)

Ainsi, la référence à la démocratie participative semble avant tout perdurer comme pré-carré de l'ancienne majorité de gauche. Pourtant, à l'automne 2014, il transparaît dans la communication municipale une tentative de réappropriation de la thématique participative par la majorité de droite. En effet, un appel à candidature est lancé pour constituer des « collèges citoyens ». Du point de vue de la méthode, il s'agit d'une forme de retour en arrière, rompant avec l'initiative de concertations multiples et ponctuelles et revenant à une forme de commission extra-municipale. Ces collèges sont présentés comme « simples et pragmatiques », désignant en creux l'offre de participation précédente comme inutilement complexe. Ce n'est plus la démocratie participative et ses potentielles dérives qui sont ainsi critiquées par la majorité de 2014, mais simplement ce qui est perçu comme une complexité procédurale. Une telle proposition, désormais portée par la nouvelle majorité, interroge donc une possible continuité politique transpartisane de la thématique, en accord avec le résultat d'un effet limité et fortement contextuel de la variable partisane au plan local⁹¹⁸.

Mais cette nouvelle formule n'a pas été mise en œuvre et l'ensemble des références à la démocratie participative ont été effacées du site internet municipal. Cet appel a pourtant permis de constituer une liste de 32 noms : 20 hommes et 12 femmes, avec une moyenne d'âge de 47 ans pour les 26 ayant communiqué cette information, parmi lesquels un seul apparaît dans la liste de 283 personnes que nous avons constitué comme le « public » des dispositifs participatifs du mandat 2008-2014⁹¹⁹. Comme nous l'avons évoqué dans la justification de la sélection des terrains, la variable partisane fait donc sens en matière de politiques de démocratie participative volontaristes dans des villes moyennes, autant du point de vue de sa forme, que de sa capacité de mobilisation. Le public des dispositifs s'apparente en partie à un regroupement de partisans, notamment dans le cas d'une sélection de volontaires. La seconde alternance met en lumière

⁹¹⁸ Pour un résumé des travaux sur ce sujet, voir A.-C. DOUILLET et R. LEFEBVRE, *Sociologie politique du pouvoir local*, op. cit., p. 210-212.

⁹¹⁹ Nous avons rencontré en entretien cette personne : il s'agit d'un homme, par ailleurs ancien élu municipal dans une autre commune, qui a participé à quelques réunions avant de stopper, nous expliquant une fois que nous avions coupé l'enregistreur qu'il avait tout de même « l'impression que c'est des gens de gauche qui parlent à des gens de gauche. Un truc de gauche où [il n'a] pas trouvé sa place », en tant qu'habitant récemment arrivé et « plutôt de droite » : « j'ai bien vu que j'étais nouveau, ils se connaissaient tous, ils se serraient la main ».

l'absence de suite, des dispositifs participatifs mis en œuvre durant un mandat, tant du point de vue de la production que de la réception des offres. Elle révèle aussi leur caractère partisan.

La chargée de mission, restée en poste mais en attente d'un reclassement, confie d'ailleurs un certain désenchantement à cet égard dix mois après les élections municipales 2014.

« Là parmi les 30, il y a beaucoup de nouvelles têtes. Sur tous ceux qui participaient, pas un seul. Non vraiment, peut-être quelques-uns, mais sinon que des nouvelles personnes... qui sont clairement pro-municipalité. C'est vrai que ça m'a beaucoup posé question sur les personnes qui se retrouvent là. **Est-ce que finalement c'est toujours des personnes qui sont dans le sens de la municipalité ?** » (Entretien 73, Bruz, janv. 2015, Magali, 34 ans, Fonctionnaire Territoriale, Entre 5 et 10 ans ; Chargée de mission démocratie participative)

Magali a ressenti des difficultés au début du mandat pour justifier son poste, « sans doute trop marqué équipe précédente »⁹²⁰. Cependant, parmi l'ensemble des démarches étiquetées par l'équipe précédente comme relevant de « l'offre de participation », quelques dispositifs semblent avoir pu être conservés. C'est par exemple le cas des comités d'usagers d'équipement culturel, comme la médiathèque ou un centre social. Mais ces équipements sont directement gérés par leurs équipes et le maintien des « dispositifs de participation » s'y est fait avec une transition vers le vocable de la « satisfaction de l'utilisateur » et de la « qualité de service ». Les autres dispositifs conservés, mais à la dynamique amoindrie, sont ceux qui pourraient inspirer une lecture néo-corporatiste locale : conseil de la vie associative, conseil local du commerce. D'une manière générale, ce « qui marche bien, qui mange pas trop de pain [et] marche tout seul »⁹²¹. Autrement dit, seules les dispositions autonomes du volontarisme des élus perdurent. Ce constat marque le poids des agents dans la continuité partielle d'une partie des dispositifs participatifs, qui ne sont par ailleurs plus articulés dans le cadre d'une offre de participation et ne relèvent pour ainsi plus vraiment d'une démarche de participation. L'alternance n'est pas la fin de l'entièreté, mais assurément un changement de style.

Les dispositifs d'emblée annulés sont ceux qui concernent des thèmes perçus comme le domaine de l'équipe précédente : comité développement durable, comité piéton-vélo et forum citoyen annuel. Mais le fonctionnement par projet implique une certaine invisibilité de la non-continuité, puisque c'est davantage le fait de ne pas lancer de nouvelles concertations que de stopper des dispositifs existants qui marquent l'alternance.

« Ils ont quand même gardé certaines choses, parce qu'ils trouvent qu'il y a quand même un intérêt. **Mais de là à continuer sur une dynamique, de nouveaux dispositifs...** Non. Après ils comptent consulter les habitants de temps en temps sur des projets, mais ça reste **plutôt au niveau de l'information qu'une vraie participation**. C'est pas dans leur façon de faire. » (Entretien 73, Bruz, janv. 2015, Magali, 34 ans, Fonctionnaire Territoriale, Entre 5 et 10 ans ; Ancienne Chargée de mission démocratie participative)

Les dispositifs en partie conservés sont aussi ceux qui peuvent être aisément traduits dans le discours politique de la nouvelle municipalité : qualité de service, économie locale. Cet aspect rhétorique et symbolique est perceptible, lorsque Magali évoque sa tentative d'adapter son argumentaire pour être plus audible par la nouvelle municipalité et tenter de recycler un projet ancien. L'agent évoque une idée proposée à la fin du mandat précédent : inciter lors d'une journée les habitants des quartiers à prendre part à des travaux d'entretiens ou des activités collectives,

⁹²⁰ Entretien 73, Bruz, janv. 2015, Magali, 34 ans, Fonctionnaire Territoriale

⁹²¹ Entretien 73, Bruz, janv. 2015, Magali, 34 ans, Fonctionnaire Territoriale

pour promouvoir « la citoyenneté et le vivre-ensemble »⁹²² dans une logique communautaire. Le projet proposé à la nouvelle municipalité est similaire, mais en mobilisant un argumentaire d'un autre type, pour coller au nouvel « air du temps ».

« Je vais **reparler du projet de journée citoyenne** qui était justement, un projet de l'équipe précédente, et qui semble hyper intéressant et pas forcément marqué gauche ou droite... [...] Je trouve que **ça colle bien à l'air du temps**. Nous on a des grosses difficultés financières, les emprunts toxiques posent beaucoup de soucis. On se pose [des] questions « tout est offert gratuitement aux associations etc. Est-ce que ça peut durer comme ça ? » [...] « est ce que vraiment la ville doit faire tout ce qu'elle fait en termes de nettoyage, d'entretiens, etc. » [...] Donc des journées comme ça où on invite les habitants à faire des petits travaux pour leur ville [...] **J'ai eu un bon écho la dernière fois**. Donc bon on arrive quand même à remettre **des petites choses de temps en temps**, mais bon on est **pas du tout sur la même dynamique, pas du tout sur les mêmes élus**. C'est pas du tout la même façon de voir les choses, donc forcément ça fait beaucoup de changements. » (Entretien 73, Bruz, janv. 2015, Magali, 34 ans, Fonctionnaire Territoriale)

Il y a donc ici une transition du registre social et politique vers le registre managérial de la démocratie participative⁹²³. Quant à l'hypothèse d'une institutionnalisation des dispositifs participatifs au niveau local et d'une permanence au-delà de leurs investigateurs, elle est ici invalidée.

Nous constatons que cette alternance a d'abord un effet sur la morphologie des offres, en disqualifiant tous les dispositifs trop « marqués équipe précédente », que cela soit sur le fond ou la forme, en fonction du sujet et du type de procédures. L'alternance montre donc la faible institutionnalisation des dispositifs participatifs. Les seules persistances sont liées à des éléments isolés, qui ne sont pas assimilés à l'offre de participation, par exemple le fait qu'un directeur d'équipement communal maintienne un comité d'usagers. La continuité de l'offre de participation repose alors sur les agents. L'agent territorial peut en ce sens tenter de travailler à une certaine continuité, mais elle se trouve néanmoins isolée. Son poste est reconverti et elle se consacre par la suite à l'organisation d'événements de communication thématiques sur la culture, le développement durable et l'emploi⁹²⁴. Les fonctionnaires territoriaux sont ainsi dans une phase de reconversion de leurs fiches de poste, montrant la faible pérennité de dispositifs qui ne reposent que sur le volontarisme des acteurs politiques.

Encadré C5-3 : Epilogue, le bal de la citoyenneté 2017, une « valse des idées » à combien de temps ?

Un apport ultérieur à notre enquête mérite d'être signalé. En septembre 2017, le maire élu en 2014, qui avait dans un premier temps fait table rase des références à la participation citoyenne, organise un « bal de la citoyenneté ». **Cet événement ressemble à bien des égards au « forum citoyen »** de la municipalité précédente : même lieu, mêmes horaires, même posture rhétorique. Plutôt que de passer sous silence ce développement en dehors du cadre temporel de notre étude, qui pourrait sembler invalider notre analyse, nous l'évoquons car il nous apparaît au contraire comme une opportunité de l'enrichir. Comme le relève Howard Becker, c'est ce à quoi servent les exceptions et les objections dans une recherche qualitative⁹²⁵.

Nous en restreignons cependant l'évocation à ce seul encadré, car nous disposons de peu de données empiriques. Nous n'avons eu accès qu'aux discours de communication publique liés à l'événement.

⁹²² Projet qui sera d'ailleurs repris dans la nouvelle charte à Lanester après 2014, s'inspirant d'un dispositif existant à Mulhouse, marquant un effet de circulation. En ligne : <http://www.mulhouse-alsace.fr/fr/journee-citoyenne>

⁹²³ Marie-Hélène BACQUE, Henri REY et Yves SINTOMER, *Introduction. La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ?*, La Découverte, 2010, p. 13.

⁹²⁴ Source : profil professionnel en ligne.

⁹²⁵ H. S. BECKER, *La bonne focale*, op. cit.

Ce qui peut sembler à première vue comme un revirement, illustre la **plasticité de la référence à la participation citoyenne**, au-delà de la variable partisane. Cependant, il demeure notable que différents « styles » de participation restent déterminés par cet aspect. Ainsi ce « bal de la citoyenneté » n'est pas lié à une offre de participation, tel le précédent « plan d'action pour la démocratie locale ». Il s'agit d'un rassemblement assumé comme ponctuel et événementiel, qui est loin de se limiter à la mise en débat des politiques publiques. Comme l'annonce le programme – « cafés citoyens, animations, bal guinguette, *street food* locale, poneys, moutons et chèvres » – le positionnement est attrape-tout. Nous retrouvons là un trait qui s'observe par ailleurs : la fête comme palliatif au défaut d'inclusion de l'offre de participation*. Mais ici elle ne vient pas en complément, elle y est directement superposée. Les participants doivent ainsi fait un choix entre assister à une conférence, contribuer à un café citoyen ou assister aux animations ludiques. Il s'agit là d'un deuxième trait par ailleurs perceptible, que nous évoquons comme « division sociale du travail participatif »**.

Il demeure que le **volet événementiel** de l'offre de participation précédente a ainsi pu **perdurer au-delà de ses promoteurs initiaux**. Cette régénération sélective et express de l'offre de participation se fait via le recours à différents prestataires, un cabinet de conseil parisien d'ingénierie de la concertation et une start-up rennaise de civic-tech. La démarche ressemble ainsi à une version 2.0 du forum citoyen : panneau d'exposition numérique, vidéo aérienne en réalité augmentée filmée par un drone, vote sur tablette et smartphone, animation par un professionnel. La participation est ainsi davantage équipée, dans tous les sens du terme***.

Ce recours se fait par ailleurs **dans le cadre d'une obligation légale**, mais en allant bien au-delà des minimums requis. C'est du fait de la concertation qui doit se tenir pour le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) que ce forum est en partie organisé. Ainsi, **les injonctions légales ont des effets, d'autant plus perceptibles dans un territoire où les élus ont affaire à un précédent « volontariste »** en matière de participation. L'expérimentation permanente va ainsi avec une certaine sédimentation, rappelant l'adaptation de ces politiques à un contexte socio-politique préalable****. Le maire semble en être conscient, puisqu'il tient dans son discours à se distinguer de la majorité précédente : « Nous avons, au terme d'une décision du conseil communautaire, pris l'initiative d'un week-end dédié à la concertation et à la présentation des projets. Avec l'idée de **nous éloigner de ces réunions trop souvent confidentielles, où l'on retrouve souvent un panel d'initiés**, nous avons voulu réunir un maximum de Bruzais pour un week-end de réflexions et d'échanges [avec] des moments festifs et [des] activités ludiques pour les plus jeunes [et] les familles » (extrait de l'édito du programme de la manifestation). La presse locale ne s'y trompe pas en annonçant le week-end dans ses pages « fêtes locales ». Ainsi, l'obligation de concertation et le précédent volontariste, incitent à investir au mieux l'enjeu de participation, mais il se révèle circonscrit à un temps événementiel, sans visée d'inclusion dans l'action publique locale. Le caractère légal-obligatoire est dissimulé par la forme attractive de l'offre, mais rappelé par le maire, interpellé par la presse locale sur le coût d'une opération, que son camp avait auparavant critiqué lors du précédent mandat. La prestation est annoncée comme étant de l'ordre de 30 000€. Mais il est bien noté que c'est Rennes Métropole, qui « verse un euro par habitant dans le cadre du PLUi » et que les élus ont par ailleurs « sollicité financièrement les promoteurs immobiliers »⁹²⁶, illustrant l'ancrage partisan des réseaux sociaux des élus. Enfin, il est notable que la temporalité de cet événement le rapproche d'un bilan de mi-mandat, marquant le lien de l'offre de participation aux rythmes électoraux de la démocratie représentative. Le maire se défend d'ailleurs de cette interprétation, « ce petit côté bilan de mi-mandat municipal » que relève le journaliste local dans le même article, « Non, c'est plutôt un point d'étape, si vous voulez... ».

La « valse des idées » promises par ce bal relève **indéniablement d'une porosité de la démarche participative au-delà du mandat des promoteurs initiaux**. Néanmoins la forme que prend cette continuité marque bien la spécificité des deux propositions, entre d'un côté la centralité de la thématique et de l'ordre son investissement ponctuel et événementiel. **Cette exception**, inespérée par rapport à la temporalité de notre enquête et déconcertante par rapport à nos premières données, **permet ainsi d'enrichir et de consolider notre propos**. En effet, nous y trouvons la possibilité de tisser des liens avec nos autres développements, pour les illustrer au-delà de leur ancrage empirique premier : l'enjeu de marque distinctive dans l'espace politique local, en lien avec des normes supracommunales et un historique municipal ; l'effet du recours aux prestataires extérieurs, qui permet un investissement ponctuel de la thématique ; la valorisation d'un outillage technologique de la participation ; l'engagement dans la convivialité, en défiance de la mise en débat des politiques publiques ; la superposition avec les rythmes de la démocratie représentative. La principale nuance à apporter à notre raisonnement est que la variable partisane détermine davantage des « styles » de participation, que le recours ou non-recours à cette thématique dans la communication politique locale.

*Chapitre 7 - S.III - 2.2.2 La fête comme palliatif au défaut d'inclusion de l'offre de participation

⁹²⁶ « Près de Rennes, la ville de Bruz veut faire “valser les idées” », *Ouest-France*, 19/09/2017

**Chapitre 6 - S.III - 2.2 Une division sociale de l'engagement participatif
 ***Chapitre 4 - S.II - 4.2 La plateforme comme troisième figure
 ****Chapitre 4 - S.II - 3.2.2 Des expérimentations inscrites dans un contexte préalable
 ☐Chapitre 5 - Encadré C5-2 : Le coût des marchés de prestation ; S.I - 2.2 Des externalisations partielles des offres de participation
 ☐☐Chapitre 7 - S.III - 1 Le renouvellement des réseaux de soutien municipaux
 ☐☐☐Chapitre 5 - S.II - 2.2 La superposition du cycle d'essoufflement au calendrier électoral : une participation encadrée dans la représentation
 ☐☐☐☐Chapitre 3 - Encadré C3-3 : Sélection des tribunes de l'opposition municipale sur la démocratie participative à Bruz (2010-2013)

2 Le diagnostic de l'essoufflement, ressource de l'expérimentation perpétuelle

A l'inverse d'une institutionnalisation des dispositifs, nous relevons l'expression récurrente d'un diagnostic formulé par les acteurs : leur essoufflement. Les causes attribuées ou liées à ce constat sont souvent les mêmes : baisse de la fréquentation, non renouvellement, entre soi des assemblées, enfermement dans la proximité, non-réponse et non prise en compte des demandes... Les dispositifs semblent ainsi voués à alimenter une lassitude au-delà de la dynamique de leur lancement. Nous présentons d'abord les indices (2.1) d'un cycle « essoufflement, renouvellement », consubstantiel à la logique de l'offre de participation. Une des raisons premières en est (2.2) la superposition de ces cycles avec le calendrier électoral, rappelant l'encastrement de la participation dans la représentation. Mais nous constatons que le diagnostic est souvent posé en amont et dans l'attente d'une fenêtre d'opportunité, il s'avère ainsi être (2.3) une ressource disponible pour la reprise en main des offres de participation.

2.1 Un cycle « essoufflement, renouvellement » consubstantiel à l'offre de participation

Le diagnostic d'essoufflement est commun à l'ensemble des offres de participation, bien au-delà de nos seuls terrains d'enquête, souvent en lien avec l'idée d'un excès d'institutionnalisation : professionnalisation des participants, et procéduralisation excessive, en plus d'absence d'effets concrets sur l'action publique.

« On a constaté **au fil des années** une certaine, entre guillemets bien entendu, **« professionnalisation » des habitants**. Mais pas que ça, **si c'était que ça, ça serait pas trop problématique**. Mais **aussi une espèce d'usure** de la part de ces habitants, une certaine démobilisation, un certain désenchantement... je pense que tu as déjà entendu ça ailleurs. [...] On a certains habitants qui sont membres des collectifs depuis dix ans. Donc nécessairement au bout d'un moment, **c'est soit l'usure, soit « c'est à moi, c'est mon quartier »** (Entretien 51, Arcueil, août 2014, Malik, 51 ans, Directeur de la mission citoyenneté)

Le directeur de la citoyenneté d'Arcueil souligne parfaitement la tension que nous évoquons : « soit l'usure, soit c'est à moi, c'est mon quartier », autrement dit, soit l'essoufflement, soit une autonomisation. Pour la logique de l'offre, c'est cette description d'une pesanteur et d'une rigidité des instances, qui plaide en faveur d'une approche plus « souple », plus « flexible », par exemple à travers l'idée qu'il faille sortir des instances pour faire participer plus et mieux. Cette approche se justifie en partie, il ne s'agit pas de contester ici le constat empiriquement fondé de l'essoufflement des assemblées de quartier. Mais celle-ci est différemment interprétée selon le point de vue, là où les élus et les agents évoquent un essoufflement ou une professionnalisation

– diagnostics qui sont contradictoires – des participants peuvent simplement évoquer une déception et souligner en quelque sorte le caractère organisé et prévisible de l’essoufflement⁹²⁷.

Encadré C5-4 - Crépuscule d’un engagement et sentiment d’éternel recommencement

Nous avons rencontré Joël une première fois à l’automne 2014 une réunion plénière de l’assemblée de quartier qu’il avait animé en tant qu’**habitant référent**. Nous avons réalisé un entretien chez lui en novembre où il raconte **son engagement depuis quelques années** dans l’assemblée de quartier. **Six mois plus tard**, nous le contactons à l’improviste lors d’un passage dans la ville pour le rejoindre l’après-midi même au **club de billard**, dont il semble être un membre assidu et investi. Nous sommes surpris qu’il **annonce rapidement qu’il n’a plus assisté à l’assemblée de quartier** : « j’en suis personnellement au fait que je vais laisser tomber parce que rien n’avance. » Son annonce contraste fortement avec le souvenir laissé suite à l’entretien où il avait semblé réaffirmer son envie de participer. Les différentes propositions de « faire des groupes » sur des « thèmes là depuis cinq ans » lui font penser que « ça pédale un peu dans la semoule, qu’il y a quand même **un oubli flagrant ce qui s’est passé avant** ».

Le fait de revoir une personne ailleurs, dans un lieu où elle assume un autre rôle, met en lumière une prise de recul sur la participation aux assemblées de quartier, qui est en situation, dans la discussion, **dévaluée par rapport à l’activité prenant place dans ce contexte**, le billard, thème qui occupe la majorité de la deuxième discussion ; « vous voyez il y a une bonne ambiance **ici**, on est entre pote [...] moi ce qui m’intéresse c’est ce qui bouge, j’ai d’autres occupations [...] et je peux toujours y aller en tant qu’habitant. » Son nom n’apparaît plus dans les comptes rendus suivants. La mise en suspens de la participation, outre sa plus facile expression dans un contexte différent, se fait ainsi en réaction à une « **impression de bis repetita** », de « **devoir recommencer tous les cinq ans...** » Impression qui justifie une prise de distance avec la participation formelle et de préférer attendre « de voir comment ça va... » (Extraits, journal de terrain, Arcueil, 2014-2015)

Le diagnostic de l’essoufflement des instances de démocratie participative leur est consubstantiel, et semble en l’état inéluctable une fois passée la courte période d’effervescence de leur lancement. Ainsi l’enjeu de la relance des offres de participation est-il toujours rappelé par les promoteurs et les participants eux-mêmes. Nous retrouvons là une « routine innovante » et le constat de « l’absence de fin de ce processus d’ancrage institutionnel des innovations [...] [avec un] processus [qui] semble infini, toujours à reconduire, toujours à renouveler, sans que l’innovation n’intègre véritablement les règles routinières de l’institution »⁹²⁸, qui rappelle en filigrane l’aphorisme de Georges Simmel sur le fait que, « la mode appartient à ce type de phénomènes qui visent intentionnellement une diffusion toujours plus étendue, une réalisation toujours plus complète, mais qui se contredirait et s’anéantirait en parvenant à ce but absolu »⁹²⁹.

2.2 La superposition du cycle d’essoufflement au calendrier électoral : une participation encadrée dans la représentation

La thématique de l’essoufflement des assemblées de quartier est un élément récurrent durant notre enquête. La récurrence de son expression a partie liée avec la temporalité de l’enquête : avant et après les élections municipales de 2014. La superposition des rythmes électoraux avec l’enjeu de renouvellement des instances participatives explique ainsi que ce thème ait été souvent abordé. A Lanester la thématique de l’arrêt des conseils de quartier et de la refonte de l’offre de

⁹²⁷ Nous traitons de cette question de l’appropriation du diagnostic de l’essoufflement au travers de l’expression de la déception par les participants, comme un moyen de retourner le stigmate dans les développements dédiés aux parcours de participation. Voir Chapitre 9 - S.II - 3 Les ancrages sociaux de la distance à la participation

⁹²⁸ G. GOURGUES, « Les fonctionnaires participatifs », *op. cit.*

⁹²⁹ Georg SIMMEL, *Mélanges de philosophie relativiste: contribution à la culture philosophique*, trad. fr. Alix GUILLAIN, Paris, F. Alcan, 1912, p. 189-190.

participation est présente dans la majorité des entretiens. A Arcueil, dès la phase de négociation de l'accès au terrain ce thème nous est rappelé et présenté comme un point de vigilance⁹³⁰.

« Vous allez intervenir **dans ce contexte là...** [...] **on a encore les anciens collectifs...** [...] Je pense que votre analyse, bien entendue elle sera étayée scientifiquement, objectivement et tout... Mais **attention à la surdétermination des points de vue. Parce qu'on a pris en compte tout ça... et vous risquez de vous retrouver effectivement avec des membres de collectif un peu usés, hyper critiques, hyper démobilisés... des habitants... voilà.** Donc on a pris en compte tout ça, on est en train de rebattre toutes les cartes. Maintenant si ça vous intéresse aussi cette étape de notre développement, tant mieux. » (Entretien 51, Arcueil, août 2014, Malik, 51 ans, Cadre territorial, Directeur de la mission citoyenneté)

Le contexte de l'enquête permet ainsi d'observer et de saisir ces discours de renouvellement, dont le lien au calendrier électoral rappelle le caractère structurant du cadre représentatif dans lequel s'insère l'offre de participation. S'il faut à chaque fois « relancer », « redynamiser », « donner un nouvel élan » à ses instances, c'est généralement en lien avec le calendrier électoral et l'enchaînement des différentes mandatures. L'éternel recommencement qui semble prévaloir dans les instances participatives est une conséquence directe de la succession des mandats et de l'encastrement de la participation dans la représentation. Les élections constituent ainsi des fenêtres d'opportunité pour la refonte des services et des offres de participations. La refonte s'assume aussi comme reprise en main par les élus et agents, et un moyen d'imprimer sa marque. Si l'objectif reste bien celui de l'amélioration de l'offre de participation, l'étendue de la mobilisation, sa portée inclusive, son influence sur l'action publique, il reste difficile de distinguer définitivement les aspects procéduraux et substantiels, de fond et de forme en la matière⁹³¹.

A Arcueil, les assemblées observées ont ainsi bénéficié d'une campagne de communication conséquente par voie de publication, d'affichage et d'invitations directes : en venant remplir un vide – du fait d'assemblées qui ne s'étaient pour la plupart pas réunies depuis plus d'un an – elles ont accueilli un nombre de participants plus élevé, entre une trentaine et une soixantaine. La mobilisation est d'ailleurs rapidement revenue à son niveau antérieur : autour d'une vingtaine de participants dans les assemblées réunies une seconde fois deux ou trois mois plus tard. Ces premières assemblées de la rentrée 2014 ont chacune débuté par un discours introductif de l'élue déléguée à la citoyenneté visant à souligner cet enjeu de renouvellement, « le deuxième acte de la démocratie participative à Arcueil », qui se concrétise par la révision annoncée de « la charte »⁹³², rappelant à nouveau le rôle performatif de ces documents.

Ainsi, le calendrier électoral se superpose avec l'éternel retour d'un enjeu de « relance » et de « renouvellement », comme nous l'avons par exemple observé au sujet de la temporalité de l'actualisation des chartes. Cette situation alimente pour les plus anciens participants un

⁹³⁰ Il s'agit de la « révolution copernicienne » que nous avons évoquée plus haut, amenant le fonctionnaire à demander à son élue à notre propos : « est-ce que c'est le bon moment pour qu'il intervienne ? Est-ce qu'il ne faut pas attendre plutôt 2015 ? »

⁹³¹ Comme le constate Guillaume Gourgues : « empiriquement, les questions du *pourquoi* et du *comment* de la démocratie participative ne sont pas évidentes à délimiter clairement : objectif et *design* de l'offre de participation fonctionnent de pair, l'un pouvant toujours influencer l'autre » G. GOURGUES, *Le consensus participatif*, op. cit., p. 12.

⁹³² Observations, journal de terrain, Arcueil, prise de parole récurrente de l'élue déléguée à la citoyenneté dans les assemblées de quartier à l'automne 2014.

désenchantement progressif qui justifie une baisse de la volonté de participer. Ce cycle « essoufflement, renouvellement » est consubstantiel à l'offre institutionnelle de participation.

2.3 Un diagnostic posé en amont de sa publicisation : une ressource pour la reprise en main

Le caractère construit de l'essoufflement des dispositifs au-delà du premier mandat, voire de la seule dynamique de leur lancement, ne repose pourtant pas uniquement sur une moindre mobilisation conjoncturelle. Il renvoie aussi à des limites structurelles qui sont celles du cadrage de la participation et du paysage institutionnel dans lequel s'inscrivent les dispositifs, notamment les instances de quartier.

Même lorsque des conseillers de quartier disposent de leur ordre du jour et sont relativement libres dans leur organisation, ils n'en sont pas moins dépendants de la municipalité⁹³³, voire même demandeurs en la matière. Les membres des instances de quartier reprochent souvent l'absence de réponses à leurs questions et la trop grande rareté des sollicitations municipales.

« **Toute réunion, tout regroupement où on a une autorité**, parce que c'est ça en fait, c'est une autorité et des gens autour qui ont **entre eux le même statut mais pas par rapport à l'autorité...** Voilà, je sais pas au niveau de la dynamique de groupe, ce qu'il y a à analyser ou à percer, mais qu'est ce qui explique... **cette apathie, cette attente vis-à-vis de l'autre comme celui qui va résoudre tous nos soucis...** » (Entretien 49, Lanester, juillet 2014, Maxime, 30 ans, Directeur d'une association loi 1901, Entre 1 et 3 ans ; une seule participation au conseil de quartier)

A Lanester, lors de l'arrêt des conseils de quartier, il est observé à l'occasion d'une réunion des présidents de conseil deux principales limites : « un manque de contenu » et un « trop plein d'ambition »⁹³⁴. Le manque de contenu renvoie à la focalisation sur la gestion urbaine de proximité, entraînant une lassitude, « avec un sentiment de modalités de traitement des demandes peu efficaces » et « un manque de thèmes proposés par la municipalité ». Le trop plein d'ambition souligne que « trop d'objectifs multiples (proximité, participation aux décisions, lien social, citoyenneté) sont assignés à un seul dispositif, avec une « situation floue entre autonomie des habitants et gestion municipale ». L'idéal de « liberté des CQ » est jugé « ambitieux et généreux, mais difficile à exercer »⁹³⁵.

Pourtant, si la baisse de la mobilisation des habitants est un indicateur certain de l'essoufflement, il n'est pas aisé de conclure si celle-ci en est cause ou conséquence. Pour les promoteurs, la publicisation du diagnostic de l'essoufflement correspond à la construction d'une fenêtre d'opportunité pour la refonte d'une offre de participation. Il s'agit donc une ressource pour l'orientation des politiques de participation publique. En effet ce diagnostic est souvent formulé en amont. Nous trouvons dans les archives de chaque ville, la trace précoce – généralement dès la fin du premier mandat – de rapports d'évaluation et d'audit, mais aussi plus simplement de témoignages, qui permettent de poser ce diagnostic, quasiment dans la foulée du lancement des dispositifs. Alors, il devient une ressource disponible, mise en veille et actualisée à l'occasion, pour servir les intérêts d'acteurs intéressés à la reformulation de l'offre : des

⁹³³ Voir Chapitre 4 - S.I - 3.1 L'injonction à l'autonomie dans les instances de quartier

⁹³⁴ Extrait, compte-rendu, réunion des présidents de conseil de quartier sur le renouvellement de l'offre de participation, juin 2014, p.3

⁹³⁵ *Ibid.*

fonctionnaires qui souhaitent améliorer les procédures ou briser leur routine, des élus qui veulent imprimer leur marque à la démarche ou des prestataires qui y trouvent une justification de leur solution de participation.

L'essoufflement des conseils de quartier est une construction sociale, qui ne repose pas uniquement sur le constat d'une mobilisation moindre⁹³⁶. La publicisation du diagnostic de l'essoufflement, ce terme était durant notre enquête sur toutes les lèvres ou apparaissaient régulièrement dans les articles de presse locaux, du point de vue des acteurs de l'action publique correspond aussi à la construction d'une fenêtre d'opportunité dans le cadre de la refonte d'une offre de participation. Car les éléments factuels permettant de poser le diagnostic de l'essoufflement précèdent en réalité son énoncé en tant que verdict. Nous le retrouvons en effet énoncé dès les premiers mandats de mise en œuvre des instances de quartier à Lanester ou Arcueil⁹³⁷, soit au travers d'évaluations internes, soit par le recours à des prestataires. Ces mêmes diagnostics sont produits mais engendrent selon les périodes et les opportunités différentes actions, visant à argumenter soit la relance des instances (sollicitations explicites de la municipalité, mobilisation et communication à destination des habitants), soit leur dépassement en promouvant d'autres formes de participation ou en déniaient la possibilité de participer sur certains sujets. Il ne s'agit pas ici de contester l'essoufflement observé : celui-ci est réel et tangible, aussi bien quantitativement et qualitativement, mais de constater que cet argument est variablement mobilisé selon les périodes et les acteurs.

Le thème de l'essoufflement est ainsi une ressource pour les promoteurs dans un travail permanent de refonte ou de relance des offres de participation. Le cycle « essoufflement, renouvellement » est intrinsèque à l'offre de participation et explique la valorisation commune du registre expérimental, que résument les expressions de « laboratoire », « chantier permanent », « chemin-faisant », typiques du jargon des professionnels de la participation. Les acteurs voient d'ailleurs **leurs positions en partie dépendre de ce caractère réflexif et expérimental de l'offre de participation** : fonctionnaires et élus cherchant à convaincre leurs pairs en interne ; prestataires cherchant à proposer des solutions. Ces trois cas de figure se cumulent par exemple lors de la mise en place du budget participatif à Arcueil : une nouvelle élue à la citoyenneté trouve l'occasion d'imprimer sa marque, un cadre territorial peut concrétiser des solutions en attente de concrétisation, comme le tirage au sort et des consultants trouve l'opportunité l'occasion d'une première collaboration avec cette municipalité. **Le « chantier permanent » a une implication simple et directe : la permanence de l'activité de ses acteurs.** C'est en ce sens que l'essoufflement se doit aussi d'être considéré comme consubstantiel : il appelle une nécessaire correction et non pas une sanction. Mais si cette ressource est toujours disponible, elle reste inégalement activée.

⁹³⁶ Par exemple, à Lanester Le nombre de membres enregistrés du conseil de quartier connaît un écart entre la période 2002-2006 où il se situe entre 224 et 247 et la période 2009-2011 où il se maintient entre 205 et 187 membres, sur un maximum potentiel de 280. La baisse est donc perceptible à partir du deuxième mandat, mais elle demeure peu significative.

⁹³⁷ Par exemple au travers de différents documents produits par l'Adels ou E2i (un cabinet de consultant) à l'occasion de marchés publics d'évaluation des dispositifs participatifs.

Conclusion : L'offre de participation : excès ou défaut d'institutionnalisation ?

En conclusion, nous voudrions interroger une hypothèse qui a trait à l'essoufflement généralement constaté des « instances pérennes territorialisées » et souvent expliqué par un excès d'institutionnalisation, qu'il faut plus exactement entendre selon les catégories de perception des acteurs, comme professionnalisation des participants, procéduralisation excessive, voire bureaucratisation, et absence d'effets concrets sur l'action publique. Nous avons pu relever qu'il fallait être attentif en évoquant une institutionnalisation, à ne pas abusivement traduire en concept ces catégories de perception. Ainsi, nous interrogeons de façon ouverte l'idée que **l'offre de participation souffrirait d'un défaut, plutôt que d'un excès d'institutionnalisation.**

En effet en l'état **la notion rend mal compte de la réalité d'instances**, qui sont régulièrement contestées par les élus dans le fait qu'elles n'ont pas le « monopole de la participation ». Les instances de quartier n'ont ainsi jamais fait pleinement partie du paysage institutionnel. **Elles ne sont en rien une étape obligée dans le rapport des gouvernés aux gouvernants.** Il ne s'agit **ni d'un échelon inférieur de l'institution municipale**, quand bien même les participants les plus investis peuvent effectivement être perçus ainsi, **ni d'un contre-pouvoir autonome** dans sa relation à la municipalité et ses représentants. Il n'y ainsi ni partage du pouvoir de décision, ni même de réelles revendications à cet égard. Cette situation d'entre-deux, au détriment d'un choix plus affirmé entre l'une ou l'autre des postures⁹³⁸, rend ainsi difficile l'inscription dans le temps. Et à ce titre les variations dans l'offre de participation – offre ponctuelle et thématique contre une offre pérenne et territorialisée – semblent davantage traiter des symptômes que des causes.

Dès le moment de leur promulgation, pour prendre l'exemple des conseils de quartier à Lanester, l'ensemble de ces questions et enjeux sont parfaitement saisis par des habitants réagissant à cette proposition, par commentaires interposés sur le forum de la ville.

« Un espace sur ce site devrait être réservé pour que les **habitants ne pouvant se déplacer aux réunions** puissent toutefois poser leurs questions. **Ce concept de conseils de quartier ne vivra que si la communication est largement diffusée** »

« Pourriez-vous me dire si les conseils de quartiers **émanent d'une volonté des habitant-e-s ou s'ils sont une politique de démocratie participative de la ville** ? [...] Quelles sont ou seront **les champs de décisions et d'actions** des habitant-e-s ? Auront-elles et ils **un budget**, celui-ci sera-t-il fixé par la mairie ou par les conseils de quartiers ? Quel en sera le montant ? Les conseils de quartiers seront-ils **décisionnels ou consultatifs** ? Est-ce que des **membres de la mairie seront présents** et quels seront leur rôles ? Les conseils seront-ils **indépendants** ? Quelles sera la **fréquence** de ces réunions **qui les provoquera** ? Quels sont **les objectifs** de la mairie vis à vis de ces conseils de quartiers ? »

« Il n'est pas facile de gérer une ville. Beaucoup d'antagonisme. Il est bien souvent difficile de faire des choix. **Les comités de quartiers : pour quoi faire** ? Est-ce une **municipalité "bis"** (2 organes de décision) tout cela est bien compliqué pour une ville de 21 000 habitants, n'est-ce pas de la poudre aux yeux ? Donner la parole aux citoyens c'est bien mais les écouter et

⁹³⁸ Nous avons d'ailleurs évoqué l'exemple de deux conseils de quartier à Lanester qui mobilisaient le plus régulièrement et le plus grand nombre d'habitants comme deux idéaux-types opposés, entre instance de convivialité, relai informationnel de la municipalité et contre-pouvoir local, porteur d'opposition, qui illustrent l'effet potentiellement positif sur la participation, a minima en termes quantitatif, d'avoir une posture plus claire.

concrétiser leurs souhaits c'est bien autre chose. **Que de désillusions à venir !** J'espère me tromper. Je souhaite malgré tout une sincère réussite à ce projet. »⁹³⁹

Ainsi les entrepreneurs de la cause participative tendent à assumer un partage de plus en plus ponctuel, délimité et contrôlé du pouvoir de décision, en créant de nouveaux dispositifs. En évoquant ici l'échelle municipale, il faudrait d'abord interroger la réelle portée d'un tel pouvoir à cette échelle, quand de plus en plus de compétences sont transférés au niveau de l'agglomération. C'est un des « savoirs » que les participants intègrent le plus rapidement dans leur pratique : le fait que telle décision ou tel aménagement ne dépend en réalité pas directement de la municipalité mais doit être concerté avec une multitude d'autres niveaux de décision, depuis l'agglomération jusqu'aux services déconcentrés de l'Etat. Avant de réclamer un partage du pouvoir, peut-être faudrait-il se demander : y-a-t-il encore et où réside-t-il ? A ce titre les dispositifs participatifs municipaux semblent ainsi être dédiés à partager une relative impuissance et un ensemble de contraintes, plutôt qu'à permettre un partage du pouvoir et une plus grande autonomie. C'est cette perspective, inscrite en quelque sorte dans les conditions mêmes de la formalisation d'offres de participation, qui explique l'impression d'inéluctabilité du diagnostic de l'essoufflement à moyen terme et que renforce la superposition avec les rythmes de la démocratie représentative, qui assigne la démocratie participative au statut d'expérimentation perpétuelle, toujours susceptible d'évolutions, mais aussi de remises en cause et de reprises en main.

L'étude de la mise en administration concrète et de l'institutionnalisation indéterminée des offres de participation revient à interroger une tension avec l'expérimentation, au travers de différentes entrées : les intérêts des acteurs et les effets des différents formats de participation. Même en valorisant l'expérimentation, il demeure une certaine sédimentation. L'inscription dans le temps d'une offre de participation va avec un relatif point de non-retour, qui se matérialise par ailleurs au travers de postes, de routines et de budgets. Mais ces aspects n'ont pas à être pensés uniquement du point de vue des promoteurs et ce raisonnement peut être transposé à l'analyse de la réception des offres, pour interroger en quoi les participants sont marqués, durablement ou non, par leur participation ?

⁹³⁹ Commentaires laissés sur le site de la ville en 2002 lors du lancement des conseils de quartier. Page aujourd'hui hors ligne, accessible via Internet Archive :

https://web.archive.org/web/20030915191056/http://www.lanester.com/fra/forum/articles_liste.asp?no_sujet=21&sujet=Les+conseils+de+quartier

Récapitulatif - Partie 2 : sur la production des offres de participation

L'offre de participation est le support d'un renouvellement d'exécutifs locaux se réclamant d'une gauche apaisante plutôt qu'apolitique dans le contexte des années 1990-2000. L'offre de participation découle de trajectoires politiques individuelles de dissidence avec les partis politiques locaux. Une prise de distance toujours transitoire, à la fois parce que ces partis finissent par se souder à cette nouvelle donne politique, mais aussi parce que les rassemblements politiques locaux finissent par se structurer davantage pour perdurer dans la compétition politique. La différence entre les élus et les membres de l'association grandit à mesure que les échéances électorales s'éloignent. La spécificité de ces rassemblements est de ponctuellement faire des démarches participatives un moyen de formation et de recrutement de leurs membres, permettant un renouvellement effectif du personnel politique local. L'offre de participation est un produit politique nourri à des sources externes, nationales, voire internationales, d'ordre institutionnel, idéologique et sociologique, mais nécessairement ancré à un ancrage socio-territorial qui lui donne une teinte propre. Mais les spécificités contextuelles n'entravent pas la possibilité d'un propos général. C'est même là une rupture à acter avec des acteurs, dont l'obsession à souligner des spécificités tranche avec la régularité des phénomènes observés. Les logiques de l'offre sont le premier niveau de détermination des logiques sociales de la participation et plusieurs enseignements généraux peuvent être dégagés.

Le premier redouble la précision précédente : **l'importance de l'ancrage socio-historique de l'offre institutionnelle de participation**. Les procédures de démocratie participative ne sont pas qu'un cadre figé uniquement défini par une intention procédurale. Dans chacune des villes, c'est bien le contexte social et politique qui permet de saisir les conditions d'émergence d'une offre volontariste de participation.

Un trait commun ressort à ce titre : **les parcours individuels et collectifs des élus participatifs**, et en premier lieu des maires qui se font les porteurs de la démocratie participative. Chacun de ces élus présente une *trajectoire biographique*, à la fois « pas sans rapport avec le fait d'être maire » pour reprendre le terme d'un d'entre eux, mais aussi pas sans rapport avec le fait d'être un maire intéressé à la promotion d'une démarche de participation. Souvent marqué par un rapport de *dissidence* vis-à-vis à des organisations partisans locales, leur carrière politique est fondée sur la constitution d'un *capital politique spécifique* par la mise au centre de l'offre de participation. La spécificité de leur capital politique limite par ailleurs la portée de celui-ci. Il s'avère autant lié à la démarche de participation, qu'à son *ancrage territorial*. Ces écarts à l'ancrage partisan n'empêchent pas la revendication d'une orientation politique de gauche et se concrétisent dans et par la création de *rassemblements politiques locaux*. Mais à chaque fois la prise de distance avec les partis politiques demeure relative et surtout transitoire, lorsque ces élus arrivent à s'inscrire dans une succession mandat.

Les conseillers municipaux, notamment les adjoints délégués à la thématique participative, illustrent une évolution de différentes *voies d'accès à la mandature* et à la délégation : associative, partisane et participative ; selon que ceux-ci s'appuient à titre premier sur leur engagement dans la vie locale, dans un parti allié ou dans les dispositifs participatifs pour

légitimer leur place. Les dispositifs participatifs ont un effet sur le renouvellement à moyen terme du personnel politique local. Mais les dynamiques sont variables : plus le rassemblement politique local est central dans la majorité, plus la voie d'accès participative semble être privilégiée, ou en tous cas envisageable. Par ailleurs, ce sont avant tout les maires qui sont au premier rang des politiques de participation, « le truc du maire », et des rassemblements locaux, « le parti du maire ». Ils nourrissent en ce sens un *leadership paradoxal* : tout ou presque passe par eux, quand dans le même temps le partage de la décision est au fondement de leur argumentaire politique. Tout cela interroge les conditions de la pérennité des offres de participation volontaristes au-delà de leur propre mandat, ouvrant une voie de recherche diachronique potentielle : l'élection de 2020 sera a priori la première à se disputer en l'absence des promoteurs politiques initiaux des dispositifs participatifs.

Les offres de participation, dans leur formalisation initiale, se comprennent à l'aune d'une **configuration d'alternance par la démocratie participative**. Les politiques de participation, en tant que *politiques symboliques* sont un des effets visibles de l'alternance et une des façons de la construire effectivement. Mais les conditions d'émergence des offres de participation se comprennent bien au regard de l'histoire politique locale. Les nouveaux élus peuvent revendiquer la rupture ou la continuité, mais doivent composer en partie avec l'existant. La démocratie participative s'inscrit dans une entreprise de *remobilisation* et de *recomposition* des réseaux de soutiens locaux. La présence dans notre enquête de deux villes typiques du *communisme municipal* est à ce titre significative : plus l'identité communiste a pu être affirmée dans un territoire et plus la proposition participative semble prendre les contours d'une quête identitaire. Le renouvellement des populations et le déclin électoral du PCF se télescopent dans cette tentative de mise à jour d'une nouvelle représentation municipale. Mais la prise en compte des *trajectoires individuelles* fait bien apparaître les *continuités* entre les périodes, derrière les ruptures revendiquées. Si ce sont d'autres groupes sociaux qui revendiquent l'accès à la représentation locale, ceux-ci ne viennent pas de nulle part et souvent les anciens alliés « progressistes » des communistes, qui avaient déjà dû composer avec l'effritement de leur socle électoral, bien avant la période que couvre notre étude. Le cas de la ville non-communiste enrichit plutôt qu'il n'invalide ce résultat. En effet, l'enjeu de *recomposition des réseaux locaux* et de mise à jour d'un nouveau groupe social digne de l'élection y est dans ce cas d'autant plus marqué, qu'il recouvre une alternance forte de la droite vers la gauche. Le caractère éphémère d'une élection, qui s'explique d'abord par la conjoncture électorale, rappelle la *faiblesse d'une lecture électoraliste* de l'offre de participation. Le gain électoral de sa mise en place semble pour tout dire nul, en dehors d'un territoire où le vote en faveur de ce camp est déjà plus ou moins acquis. C'est lorsque l'opposition de droite est faible, voire inexistante, que *l'enjeu distinctif de la marque participative* dans la coalition de gauche, devient d'autant plus fort pour les membres du rassemblement politique local, « sans ça cela ne sert à rien de voter pour [eux] » pour reprendre les termes d'un des élus.

Les offres de participation constituent un cadre qui relève du **façonnage organisationnel de la participation**. Le *dispositif participatif* matérialise l'offre de participation et rend possible, en même temps qu'il délimite, l'engagement participatif. La participation citoyenne est saisie par les dispositifs, qui en constituent l'espace-temps principal, bien que non-exclusif. Les procédures mis en œuvre ne sont pas neutres dans ce qu'elles permettent, autorisent ou interdisent aux

participants. Nous flirtons ici avec la problématique de la réception, mais cet enjeu se traite aussi en partie du point de vue de *la production des offres de participation*. L'enquête met à jour deux grands types, d'un côté la *participation par instance*, de l'autre la *participation par projet*, cette dernière étant complétée dans des développements plus récents par la *participation par plateforme*. La temporalité des cas permet de considérer que ces types renvoient à différentes séquences de l'offre de participation. L'histoire récente en la matière part de la figure de l'instance pour tendre vers celle du projet, va du territorial vers le thématique. Il s'agit donc par la suite d'interroger les effets de ce façonnage sur les publics de la participation. Nous avons déjà pu entrevoir différentes limites, qui sont différemment prises en charge selon les *modalités de l'offre* : la prégnance des enjeux du quotidien, l'horizon indépassable de l'échelle municipale, voire infra-municipale, et surtout le paradoxe d'une injonction à l'autonomie.

Par ailleurs, l'offre institutionnelle de participation se comprend aussi comme un **volet de l'action publique locale**. Les dispositifs participatifs sont marqués par *une mise en administration*, qu'illustre la récurrence de l'enjeu de réglementation et la sédimentation pratique d'un circuit administratif. Là encore, le cas qui peut sembler le plus à part de ce point confirme davantage qu'il n'infirme la démonstration : lorsque ces modalités administratives sont encore peu formalisées, celles-ci deviennent un enjeu d'autant plus explicite, pouvant même justifier la mise en place de formations dans le cadre de marchés publics. Il faut ainsi prendre en compte l'importance de deux autres types d'acteurs dans la production des offres de participation : *les fonctionnaires territoriaux* et *les prestataires*. Ces professionnels de la participation sont marqués par une proximité au politique qu'ils valorisent et qui les valorisent dans leurs activités. Pour les administratifs, un positionnement au-delà d'un seul rôle d'exécution, signant une *loyauté post-wébérienne*, est un prérequis explicite. Quant aux prestataires, leur présence régulière dans des villes où le coût de leur intervention représente un poids non-négligeable par rapport aux budgets municipaux marque l'insistance des équipes municipales quant à l'enjeu participatif. Ces deux milieux des professionnels de la participation sont plus fluides que ne le laisse entendre l'opposition entre secteur public et privé. Là encore, la prise en compte des trajectoires individuelles permet de souligner les phénomènes d'oscillation et de reconversion qui sont récurrents. Ces acteurs sont centraux dans la continuité de l'offre de participation, mais aussi dans son renouvellement. Au-delà de l'impulsion initiale, il y a ainsi une tendance à reporter la responsabilité de la mise en forme de la participation du politique vers l'administratif.

L'analyse de ces politiques publiques interroge enfin la question de leur **institutionnalisation**, qui s'avère contradictoire avec la valorisation du registre **expérimental**. Plus exactement : il faut expérimenter sans cesse pour pouvoir durer. Or cette inscription dans le temps est concomitante d'une institutionnalisation, par une sédimentation de *rôles*, de *normes*, de *procédures* et de *routines*. Il y a ainsi une *tension fondamentale* entre ces deux tendances, le développement de l'une amenant à composer avec l'autre. Il reste que la notion d'institutionnalisation se comprend en dernière instance à l'aune de son caractère *indéterminé*, conditionnant son caractère *inachevé*. Si la mise en administration est effective, l'institutionnalisation est plus douteuse. Pourtant, il s'agit là d'un registre courant de la critique des offres de participation : procédurières, bureaucratiques. Ce registre ordinaire confond en fait l'acceptation descriptive et analytique de la notion. L'offre de participation est par contre assurément marquée par un « *cycle essoufflement, renouvellement* » qui lui est consubstantiel. Pour le dire de la façon la plus claire,

donc la plus caricaturale : là où l'impératif de renouvellement est avancé comme conséquence de l'essoufflement, la perspective nous semble pouvoir être retournée pour le désigner comme cause. C'est parce qu'il y a un enjeu à toujours renouveler, expérimenter et faire autrement, que la participation semble perdre de son intérêt en donnant le sentiment d'un *éternel recommencement* au fil du calendrier électoral. Autrement dit, **le fait que les limites substantielles de la participation puissent être résolues par des apports uniquement procéduraux ne fait illusion qu'à condition du retour à la case départ**. Le propos est ici tracé à grands traits et mérite bien des nuances. La plus importante est celle de la croyance des acteurs dans le bien-fondé de leur approche : c'est bien parce qu'ils nourrissent des ambitions pour l'offre de participation, qu'ils cherchent à la renouveler. Mais le contexte institutionnel et politique dans lequel la consultation des habitants s'insère tend à en limiter drastiquement et structurellement la portée. Notre propos se limite à la perspective de l'*offre institutionnelle de participation*, et serait à amender pour y inclure plus largement les mouvements sociaux ascendants ; là encore, il s'agit d'une voie de recherche potentielle. Mais pour ce qui est de l'offre institutionnelle descendante, l'hypothèse d'un défaut d'institutionnalisation plutôt que d'un excès nous apparaît plus heuristique.

Cette situation alimente pour les plus anciens participants un désenchantement progressif qui justifie une baisse de la volonté de participer. En effet, les critiques de l'ordre d'une institutionnalisation, d'un procéduralisme excessifs, d'une professionnalisation des participants, et d'une absence d'effets concrets. Mais ces constats sont aussi affaire de points de vue et s'avèrent être différemment interprétés. Là où les élus et les agents évoquent un essoufflement, des participants peuvent simplement évoquer une **déception** et souligner en quelque sorte son caractère organisé et prévisible : pourquoi encore poser des questions, quand on n'obtient jamais de réponse ? Les participants opèrent en ce sens une tentative de retournement du stigmat, pour en produire une responsabilité partagée. Des raccourcis proverbiaux reviennent ponctuellement : « inutile de ramer sur du sable », « pédaler dans la semoule », mais surtout : « quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ». Ces formules résument **le caractère construit de l'essoufflement des conseils de quartier**. Il repose certes sur une moindre mobilisation conjoncturelle, mais aussi sur des **limites structurelles liées au cadrage de la participation et au paysage institutionnel** dans lequel elle s'inscrit. Si la variabilité de la mobilisation est un indicateur certain de l'essoufflement, il n'est pas aisé de conclure si elle en est cause ou conséquence. La *publicisation du diagnostic de l'essoufflement*, correspond aussi pour les promoteurs à une fenêtre d'opportunité dans le cadre de la refonte d'une offre de participation, par exemple suite aux élections.

Ce constat nous renvoie au débat plus général sur la **compatibilité entre participation et représentation**, qui est le plus souvent éludé au profit du postulat d'une **complémentarité**, l'une étant supposée enrichir l'autre. Pourtant cette compatibilité apparaît à bien des égards enchantée et il faudrait sans doute rappeler, en en assumant la portée normative, que l'idéal participatif n'a pas de sens s'il se limite à être le supplétif du pragmatisme représentatif. L'*encastrement de la participation dans la représentation* – c'est-à-dire le contexte du gouvernement représentatif et le système du pouvoir local – fait que les limites attribuées à la première trouvent en dernière instance leur explication dans la seconde. La précision « en dernière instance » n'est pas décorative. Elle est à entendre pleinement pour bien rappeler que les limites de la participation

sont déjà nombreuses sans même avoir à remonter l'entière du fil. Mais une fois déroulée, la succession des autonomies relatives ramène à cette question fondamentale. Ainsi, c'est en ce sens qu'avant d'interroger le partage du pouvoir, en soi un horizon déjà lointain, il faut aussi interroger quelle est sa substance et où se situe-t-elle ? Le propos pourra apparaître évasif et en dissonance avec l'approche inductive et l'ancrage empirique que nous proposons, mais il se concrétise aisément à l'échelle locale : dans la non-superposition entre l'espace municipal de la participation et l'espace intercommunal de la décision, dans l'inaboutissement démocratique d'un conseil municipal marqué par la personnalisation mayorale et la faiblesse de l'opposition, dans la norme du cumul successif et concomitant des mandats ou dans l'absence de procédures reconnues d'interpellation des représentants. **L'inversion de la perspective nous rappelle que bien des défauts de l'offre de participation sont aussi le reflet du contexte social, politique et institutionnel dans lequel elle s'insère et avec lequel elle doit composer.** Finalement, reste cette question politique, qui nous renvoie à la tension entre institutionnalisation et expérimentation : l'amélioration substantielle de l'offre de participation ne devrait pas uniquement être recherchée au travers de meilleures modalités de participation, mais aussi dans la subversion des modalités de la représentation. C'est d'ailleurs un trait d'union de nos terrains, rappelant leur qualité de cas limites, comme l'illustrent partiellement ces termes qui ponctuent notre analyse : parcours de dissidence ; *leadership* paradoxal ; renouvellement du personnel politique ; recomposition des réseaux locaux ; capital politique spécifique.

Nous concluons cette partie en proposant différents éléments de preuve que nous avons jusqu'ici laissés à part, en tant qu'ils ne relèvent pas directement de la formalisation de l'offre de participation. Ces extraits d'entretien avec les maires, s'ils soulignent encore l'importance de la figure mayorale, montrent la conscience des élus les plus engagés dans la démarche participative, qu'elle ne prend sens qu'en cherchant aussi à **subvertir d'autres normes limitatives du cadre représentatif** : qu'il s'agisse [1] des *règles de répartition des délégations et d'indemnisation des élus*, comme l'illustrent les propos de Philippe à Bruz ; [2] des *modes opératoires d'institutions nationales*, telle l'agence nationale du renouvellement urbain, comme l'argumente Daniel à Arcueil ; [3] de *représentations sociales incorporées*, impliquant une assignation subalterne : le poids de la délégation politique⁹⁴⁰ dans le rapport aux élus et à la décision⁹⁴¹ comme le rappelle le maire de Bruz, mais aussi plus largement toute recherche [4] de reconnaissance symbolique, comme le souligne Thérèse à Lanester, en évoquant les effets sur une identité collective municipale localement dévalorisée, car plus populaire et ouvrière.

⁹⁴⁰ P. BOURDIEU, « La délégation et le fétichisme politique », *op. cit.*

⁹⁴¹ Sur ce point, voir l'opposition entre décision, traditionnelle ou en incertitude ; la première comme « un moment unique, un acte [...] prise par un acteur légitime [...] clôturée par l'autorité » et la deuxième comme « une activité itérative enchaînant des décisions de second rang [...] engageant un réseau d'acteurs diversifiés selon les responsabilités [...] ouverte à de nouvelles informations ou formulations de l'enjeu »
M. CALLON, P. LASCOUMES et Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain*, *op. cit.*, p. 307.

[1] « On a fait un **certain nombre de choix** qui vont avec... **pour être complets peut-être**. C'est-à-dire qu'en **plus du contenu**, il y avait **quand même un style derrière**. On avait décidé qu'on **répartissait au maximum les délégations**. Donc nous il n'y a **pas de différences entre les adjoints**, et tout. Il y a 22 élus qui ont des délégations sur 26. Et aussi on a fait un choix qui... s'avère être finalement pas si fréquent que ça... C'est de gérer les **indemnités de façon un peu différente**. On a un certain nombre de collègues salariés à qui on rembourse des journées de travail... [Une telle], deux jours, [un tel] une journée... il y en a quatre ou cinq, sur le taux de leur salaire habituel, **de façon à ce qu'ils puissent être présents à la mairie**, parce qu'on avait peu de retraités, contrairement à l'équipe qui nous a précédé, et qu'il faut du temps... pour rencontrer les agents en particulier. Et ensuite **on a partagé à égalité, entre tout le monde, toutes les indemnités**. **Donc on a tous la même indemnité**. Moi j'ai commencé ça. Ce qui était pour nous **une manière de concrétiser un mode de fonctionnement** qu'on voulait. C'était évidemment dans les propositions que j'ai fait moi-même, puisque ça part du moment où déjà le maire il met son indemnité dans la balance, et... A partir de ce moment-là, on voyait bien que **c'était l'expression d'une vision... d'un partage de responsabilité, c'était pas simplement une utopie**... Même s'il en faut aussi de l'utopie... mais en discutant avec mes collègues, il y a peu d'autres communes qui font ça... » (Entretien 10, Bruz, sept. 2012, Philippe, 65 ans, Retraité. Directeur d'établissement social, Plus de 30 ans ; Maire, BCAG, 2008-2014)

[2] « On a deux rénovations urbaines, et je pense que c'est très original, en tous les cas on a été les **premiers, et je me suis fait censurer par l'Anru là-dessus, on avait pris comme principe qu'il n'y aurait pas de rénovation urbaine sans un vote décisionnel majoritaire et positif des locataires**. Les lois c'est : il faut que la moitié des locataires ne votent pas contre pour qu'elle se fasse, c'est-à-dire vous avez 50% d'abstention vous avez gagné. Même si tous les autres étaient contre, du moment qu'ils ne sont pas 50% ça se fait. Et nous **on a fait exactement une démarche inverse : on a dit qu'il fallait que la moitié des locataires votent et que dans cette moitié au moins la moitié soit pour, pour qu'un projet puisse se faire**. Et c'est un sujet très puissant, parce que du coup tous les architectes et les techniciens, tous sont tendus à obtenir une adhésion des habitants au devenir du quartier. Parce que si on n'obtient pas cette adhésion ça peut être sanctionné par la consultation des locataires. Et ça c'est un puissant moteur pour la concertation **d'avoir quand même un volet décisionnel, même si la construction du projet technique n'est pas faite par les habitants eux-mêmes, mais le fait qu'ils aient un pouvoir à un moment donné de dire stop ou encore**. » (Entretien 38, Arcueil, juin 2014, Daniel, 62 ans, Retraité. animateur socio-culturel, Natif ; Maire, EELV, EC 1997-2016)

[3] « Je reverrai toujours une réunion publique où une personne au fond m'avait dit « **mais monsieur le maire, c'est pour ça que vous avez été élu, décidez vous-même !** » Moi ça m'est resté... toujours... [...] Et je trouve que c'est **naturel ça, c'est comme ça**. Mais, toujours dans cette vision humaniste, je crois qu'il y a une plus-value à ce que le pouvoir soit partagé, **parce que c'est une prise de responsabilité... Je dirais « commune », bien sûr que la décision à un moment c'est... Le jour où on a décidé [...] c'est moi, Philippe C., qui ai dit « on y va ! » à un moment. On avait les avis et tout, et j'ai dit « on y va », à un moment t'assumes. Mais la décision, en tous les cas avec l'équipe [municipale], elle est perçue différemment, elle est **l'aboutissement de... [...] il y a vraiment un collectif**, et la décision elle est... Alors c'est vrai que j'ai dit « okay », mais [...] **c'était naturel que j'allais dire « okay » parce qu'il y a tout ce travail-là de construction commune**. [...] Les gens le sentent bien, les gens qui ont participé [...] [pour une fois] **ils ont peut-être décidé quelque chose dans leur vie et ils ont l'impression d'avoir partagé. Même si c'est moi qui ai signé le chèque** » (Entretien 10, Bruz, sept. 2012, Philippe, Maire 2008-2014)**

[4] « Par rapport à cette prise de parole, et par rapport à **la capacité des lanestériens de s'approprier leur ville, et d'être fiers de leur ville**, parce qu'ici c'est aussi ça, à mon avis, un des défis qu'on a relevé, **qu'on relève et qu'on a pas fini de relever**. C'est la fierté qu'on peut avoir d'habiter Lanester, d'être Lanestérien. Parce que comme on est tout près de Lorient, c'est plus facile de se dire Lorient pour dire où tu habites parce que c'est plus connu. Mais aussi parce que, par rapport à cette fierté, **Lanester avait, et a moins maintenant, mais a eu longtemps, une réputation due à son histoire... de rouges... d'habitat social... Une mauvaise réputation**. Et donc il y a **cette fierté à construire et à reconstruire**. Et je pense que le fait que les habitants puissent parler de leur ville, puissent dire, cela contribue à ça. Et puis, moi je le vois plutôt comme un signe positif aussi, par rapport aux décisions que l'on prend et à la capacité que l'on a et que l'on aura de construire les décisions, c'est plutôt bon signe. » (Entretien 24, Lanester, oct. 2013, Thérèse, 61 ans, Retraité. Institutrice, Natif ; Maire, LNC, depuis 2004)

Partie 3 : Les logiques sociales de la réception

Chapitre 6 : Les facteurs sociaux de la participation

Qui participe ? Qui sont les participants et en quoi se distinguent-ils du reste des habitants, qui déclinent ou ignorent l'offre de participation ? Parmi ces participants, quelles sont les différentes façons de participer : à quelles occasions, durant combien de temps et avec quelles rétributions ? Ces questions simples sont essentielles à la compréhension de l'engagement participatif. Elles permettent de le définir en tant que pratique dont la répartition dans l'espace social n'est pas aléatoire. L'analyse quantitative permet de déconstruire la catégorie de « participants » pour saisir les critères électifs et sélectifs, qui conditionnent la possibilité de participer ; autrement dit, les déterminants sociologiques de l'engagement participatif.

La sociologie de la réception des offres de participation pose la question de l'inclusion sociale des dispositifs participatifs. Ce questionnement est récurrent dans la littérature⁹⁴² et la question des facteurs sociaux de la participation politique est plus largement une entrée classique de la science politique⁹⁴³, notamment de la sociologie électorale⁹⁴⁴, où la recherche des déterminants sociologiques du vote s'inscrit dans le paradigme des variables lourdes⁹⁴⁵, parfois remis en cause, souvent réhabilité⁹⁴⁶. Nous avons précédemment revendiqué⁹⁴⁷ une proximité avec une évolution « contextualiste » de l'approche sociologique du vote⁹⁴⁸. En évoquant ici les facteurs sociaux de l'engagement participatif, force est de constater une différence dans l'investissement méthodologique lié à leur étude. Dans le cas de la sociologie électorale, les données quantitatives sont nombreuses et régulièrement mobilisées pour vérifier et étayer cette hypothèse ; à un point tel, que les développements que nous évoquons ont pu revendiquer un retour aux sources d'une pratique plus contextualisée⁹⁴⁹. Dans le cas de la participation aux dispositifs participatifs, le prisme est inverse et les études privilégient une entrée ethnographique⁹⁵⁰, valorisant surtout l'observation et la pratique de l'entretien. Ce faisant l'étude de l'inclusion sociale des dispositifs participatifs prend parfois un tour assez intuitif. Elle reste une étape obligée de la recherche, mais le propos d'ensemble est le plus souvent évacué au profit d'une observation ancrée dans la

⁹⁴² Voir par exemple le dossier thématique, « Les limites de l'inclusion démocratique », *Participations*, vol 2, n°9, 2014, coordonné par Julien Charles et Mathieu Berger.

⁹⁴³ G. A. ALMOND et S. VERBA, *The civic culture*, *op. cit.* ; D. GAXIE, *Le cens caché*, *op. cit.*

⁹⁴⁴ Dans le contexte français, voir par exemple les vagues régulières de l'enquête électorale du Cevipof. En ligne : <https://www.enef.fr/donnees-et-resultats/>

⁹⁴⁵ N. MAYER et D. BOY, « Les « variables lourdes » en sociologie électorale », *op. cit.*

⁹⁴⁶ Nonna MAYER, « Pas de chrysanthème pour les variables sociologiques », in Elisabeth DUPOIRIER et Gérard GRUNBERG (dir.), *Mars 1986 : la drôle défaite de la gauche*, PUF., France, 1986, p. 149-165.

⁹⁴⁷ Voir Chapitre 1 - S.I - 1.2 La sociologie électorale, des variables lourdes aux dispositions en contexte : repères pour une sociologie de l'engagement participatif.

⁹⁴⁸ COLLECTIF SOCIOLOGIE POLITIQUE DES ELECTIONS, *Les sens du vote*, *op. cit.* ; C. BRACONNIER, *Une autre sociologie du vote*, *op. cit.* ; Céline BRACONNIER, « Ce que le terrain peut faire à l'analyse des votes », *Politix*, 2013, n° 100, p. 99-112 ; Pour une discussion critique, voir : Julien AUDEMARD, « De quoi le contexte est-il le nom ? », *Revue française de science politique*, 2017, vol. 67, n° 2, p. 271-289.

⁹⁴⁹ Elihu KATZ et Paul Felix LAZARSFELD, *Influence personnelle: ce que les gens font des médias*, Paris, Armand Colin, 2008.

Voir aussi : J. AUDEMARD, *Influences interpersonnelles. Comment les contextes structurent les opinions et les votes*, *op. cit.*

⁹⁵⁰ Voir par exemple le dossier thématique, « Ethnographies de la participation », *Participations*, vol 3, n°4, 2012, coordonnée par Daniel Cefai, Marion Carrel, Julien Talpin

subjectivité de l'enquêteur : « on sait bien » qu'il y a une sélectivité sociale, sans en prendre la mesure effective.

Si les explorations de la participation « en situation » ont bien souligné comment « chaque pièce de dispositif peut favoriser un régime d'engagement ou l'exclure, même si elle est toujours susceptible de débordements [et] sollicite ainsi la personne dans un certain état »⁹⁵¹, voire en quoi même les modalités pensées comme les plus inclusives possibles peuvent avoir comme effet de « banaliser l'idée que ces modalités expressives conviendraient mieux [...] [aux] groupes sociaux dominés [et] tend[ent] à valider l'asymétrie des places dans ce qu'elle a de fondamental »⁹⁵². Il reste peu pris en compte le fait que tout ceci se traduise effectivement en termes de mobilisation différentielle de membres de différentes classes sociales ; et ce d'autant plus que le fait premier reste la non-mobilisation de la très grande majorité des habitants, toute catégorie confondue. L'approche en termes de « régimes d'engagement » a ceci de dérangeant, qu'elle revient à penser en quoi « le dispositif de participation se montre éprouvant en exigeant des « formats de participation » qui excluent non pas directement des personnes mais l'expression de leurs engagement »⁹⁵³ ; comme si ces expressions, leurs probabilités d'émergence et de performativité, étaient également réparties dans l'espace social. C'est cette perspective qui conduit ici à proposer une objectivation statistique de ce qui est généralement constaté intuitivement et sensiblement par la fréquentation ethnographique des lieux et des moments de la participation. Constaté la prégnance d'une « tribu des cheveux blancs »⁹⁵⁴ dit en effet peu de choses, compte tenu de la forte hétérogénéité de la catégorie des « retraités ». Aussi prolifiques et fructueuses que soient ces approches, il demeure en toute fin que le regard sociologique a aussi besoin d'instruments : les statistiques en sont un et ont à cet égard toute légitimité à proposer une explication, à partir du moment où celle-ci est soucieuse de la significativité de ses résultats et du contexte de production de ses données⁹⁵⁵.

Ainsi, il y a souvent le constat d'un défaut d'inclusion : les participants se ressemblent, semblent se connaître. Mais l'enjeu de sa mesure et de son objectivation statistique est le plus souvent évacué au profit d'une étude centrée sur des cas, les participants les plus typiques ou les plus atypiques, sans d'ailleurs que les critères au fondement de cette typicité soient nécessairement explicités. Il existe aussi un écart entre l'étude des mini-publics délibératifs, où la question de leur composition sociale est intrinsèquement liée à la construction même du

⁹⁵¹ Audrey RICHARD-FERROUDJI, *L'appropriation des dispositifs de gestion locale et participative de l'eau - Composer avec une pluralité de valeurs, d'objectifs et d'attachements*, Thèse de sociologie, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 2008, p. 92.

⁹⁵² Mathieu BERGER, « La participation sans le discours. Enquête sur un tournant sémiotique dans les pratiques de démocratie participative. », *EspacesTemps.net*, 2014.

⁹⁵³ Laurent THEVENOT, « Maille à partir avec la participation : prendre une part critique à la politique chemin faisant », in *Préface. La participation en actes : entreprise, ville, association*, Paris, Desclée de Brouwer, 2016, p. 7-21, p. 13.

⁹⁵⁴ Nous empruntons cette expression à notre collègue William Arhip-Paterson qui l'a forgé au contact de l'Université Populaire de la ville d'Arcueil dans le cadre de son mémoire de fin d'études ; le public de ce lieu se superpose d'ailleurs partiellement avec celui des assemblées de quartier dans la même ville.

William ARHIP-PATERSON, « Des assemblées vraiment populaire ? Etude de l'UPA - Université Populaire d'Arcueil. » Mémoire de M1 en science politique, Université Paris 1, 2013.

⁹⁵⁵ Jean-Claude PASSERON, « Ce que dit un tableau et ce qu'on en dit. », in *Le raisonnement sociologique : l'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, France, Nathan, 1991, p. 111-133.

Ou pour le dire plus rapidement, avec Lazarsfeld, que « les méthodes quantitatives ne mènent pas à l'oubli du réel ». Cité dans C. BRACONNIER, *Une autre sociologie du vote*, op. cit., p. 6.

dispositif – microcosme supposé représentatif⁹⁵⁶ du macrocosme⁹⁵⁷ – et l'étude plus large de la participation citoyenne, où cette question demeure sous-investie, ou mobilisée selon le registre de l'exploration, plutôt que de la vérification⁹⁵⁸.

A notre connaissance, deux enquêtes, l'une exploratoire, l'autre conséquente, ont particulièrement pris au sérieux cette optique. La première est la proposition déjà évoquée de Guillaume Gourgues et Jessica Sainty⁹⁵⁹. Ils parviennent à la conclusion de la non-opérabilité d'une méthode de type « enquête d'opinion » pour étudier l'objet démocratie participative. Mais ils retirent tout de même quelques résultats qui vont dans le sens de la confirmation de la sélectivité sociale.

« Les individus enquêtés sont, encore très largement, peu au fait de l'existence même des dispositifs participatifs et, parmi les initiés, [...] leur jugement est essentiellement lié à leur intégration préalable dans le système politique. Autrement dit **la démocratie participative n'intéresse qu'un public déjà attentif aux enjeux politiques** et qui ne lui est pourtant jamais intégralement acquis. [...] la démocratie participative n'apparaît pas, pour le moment, comme un phénomène politique suffisamment significatif au sein du « grand public » pour faire l'objet d'une enquête de ce type. Ainsi, **l'utilisation d'enquêtes par sondage et le traitement statistique des données nous semblent être prématurés**, au vu de la faible diffusion de l'objet. »⁹⁶⁰

La seconde est une série de travaux, résumés dans un ouvrage collectif dirigé par Joan Font, Donatella Della Porta et Yves Sintomer⁹⁶¹. En alliant traitement statistique et comparaison internationale, entre pays du sud de l'Europe, ils livrent une somme conséquente de données et de résultats sur le sujet, en distinguant l'étude des critères liés à l'émergence de l'offre de participation, et pour ce qui nous intéresse ici, l'étude de la demande sociale de participation et des effets de la participation, s'appuyant également sur la littérature que nous avons listée dans le premier chapitre. Dans le cas de l'Espagne, ils livrent par exemple ce résultat d'ensemble quant aux déterminants sociologiques du rapport à l'offre de participation.

« Ceux qui supportent davantage les mécanismes participatifs sont **plus jeunes**, vivent dans des **villes petites ou moyennes**, se situent **d'avantage à gauche** [...] à l'inverse les catégories sociales moins enthousiastes se trouvent à droite du spectre politique et comportent davantage de personnes âgées et d'individus parmi les moins éduqués. De fait le **niveau d'éducation ressort comme le facteur le plus important**, les titulaires d'un diplôme universitaire, parmi les votants d'Izquierda Unida [~Front de Gauche] et ceux vivant dans des villes moyennes,

⁹⁵⁶ Nous sommes conscient qu'il s'agit d'une commodité de langage et que la représentativité est légitimement évacuée au profit de celle de « diversité suffisante », voir note de bas de page infra sur le tirage au sort.

⁹⁵⁷ Comme le résumant bien Guillaume Gourgues et Jessica Sainty, dans leur tentative de l'expérimentation des méthodes quantitatives au « monde réel de la participation » : « les montées en généralité proposées par ces travaux demeurent résolument limitées par l'aspect expérimental et désincarné des protocoles d'enquête ».

G. GOURGUES et J. SAINTY, « La démocratie participative peut-elle convaincre la population de participer ? », *op. cit.*, p. 21.

⁹⁵⁸ Cette « pudeur quantitative » dans les études sur la participation nous semble bien résumée par cet avertissement que prodigue Alice Mazeaud au sujet de cet effort qu'elle a pourtant fourni dans sa thèse : « Au total, nous avons passé 110 questionnaires mais qui *doivent davantage être vus comme des supports d'une micro-discussion que comme une enquête quantitative*. [...] Les données chiffrées sont moins pertinentes au vu de la construction de notre objet : elles nous ont surtout servi de support dans notre réflexion initiale, certaines sont toutefois mobilisées au cours de l'analyse. »

A. MAZEAUD, *La fabrique de l'alternance. La démocratie participative dans...*, *op. cit.*, p. 479.

⁹⁵⁹ Voir Chapitre 1 - S.II - 2.2.1 L'impossible importation de la controverse [autour de la demande sociale de participation] dans le « monde réel de la participation »

⁹⁶⁰ G. GOURGUES et J. SAINTY, « La démocratie participative peut-elle convaincre la population de participer ? », *op. cit.*, p. 21-22.

⁹⁶¹ J. FONT, D. DELLA PORTA et Y. SINTOMER, *Participatory Democracy in Southern Europe*, *op. cit.*

sont la catégorie la plus favorable et la plus positive quant à la participation citoyenne, quand les individus les moins diplômés sont très favorables à des formes de gouvernance et de décision non participatives. »⁹⁶²

Le reste de l'étude est davantage centré sur des variables d'attitudes et de comportements politiques. Ils comparent participants et non-participants pour conclure que les premiers sont « plus actifs, instruits et critiques que le reste de la population »⁹⁶³, la limite de leur enquête étant que « le faible nombre de participants dans chaque type spécifique de dispositif participatif rend difficile d'analyser les effets de différents formats de mécanismes participatifs »⁹⁶⁴, et donc d'inclure les potentiels effets à long terme de la participation⁹⁶⁵.

Notre approche se démarque de ces études existantes, au sens où elle ne prétend pas être une mesure d'ensemble du phénomène participatif. D'abord parce que nous ne disposons pas des moyens qu'elle suppose. Ensuite, et surtout, parce que nous rejoignons les conclusions citées précédemment, quant au non-sens que recouvre un tel programme. Si nous avons souhaité investir un volet quantitatif dans notre enquête, c'est pour répondre à un manque dans la littérature, mais l'objectivation statistique reste, et doit demeurer, arrimée à l'enquête de terrain. Pour produire, comprendre et interpréter les données, il nous semble nécessaire que l'entrée quantitative ne reste pas la seule voie d'accès au contexte. Nos observations et nos entretiens guident l'interprétation des données quantitatives, qui ont pour intérêt de permettre une rupture par l'objectivisation qu'elles permettent.

C'est ici que nous incite à proposer ce portrait sociologique des participants en comparaison des populations municipales d'ensemble. L'enjeu n'est pas uniquement de rappeler des constats connus quant aux inégalités sociales face à la participation, mais bien de prendre la mesure de leur reproduction dans un cadre qui s'est justement construit contre ce fait politique et social, puisque « un des grands espoirs de la démocratie participative était justement de faire éclater ce sens caché. Force est de constater pourtant que ce n'est pas le cas »⁹⁶⁶.

Le lien entre l'opportunité de participation et sa réception partielle et partielle, selon les positions des acteurs dans l'espace social, continue jusqu'ici à relever en grande partie d'une logique de « boîte noire ». C'est cette boîte que nous allons ici ouvrir, pour étudier qui sont les participants, et pour comprendre comment se fait ce processus de sélection au sein des populations municipales. Il s'agit ainsi d'aller contre cette vision de sens commun qu'adoptent une partie des participants, lorsqu'ils décrivent le moment de leur entrée en participation, comme

⁹⁶² Joan FONT, Carol GALAIS, Magdalena WOJCIESZAK et Pau ALARCON, « Citizens and Participation », in Joan FONT, Donatella DELLA PORTA et Yves SINTOMER (dir.), *Participatory Democracy in Southern Europe: Causes, Characteristics and Consequences*, London ; New York, Rowman & Littlefield International, 2014, p. 115-149, p. 130-131. (notre traduction)

A noter que les variables du genre et du revenu qui sont également testées ne livrent aucune relation significative, ce que confirme notre étude où le capital culturel a plus de poids que le capital économique.

⁹⁶³ *Ibid.*, p. 146.

⁹⁶⁴ *Ibid.*

⁹⁶⁵ C'est l'objet d'un autre chapitre, qui significativement mobilise lui des données issues de recherches qualitatives, ce qui est logique au vu de l'objet, impliquant un suivi processuel de cas : Maria FUNES, Julien TALPIN et Magdalena RULL, « The cultural consequences of engagement in participatory processes », in Joan FONT, Donatella DELLA PORTA et Yves SINTOMER (dir.), *Participatory Democracy in Southern Europe: Causes, Characteristics and Consequences*, London ; New York, Rowman & Littlefield International, 2014, p. 151-189.

⁹⁶⁶ Marion CARREL, « Interview, "Il ne suffit pas de faire appel au peuple" », *Territoires*, 2007, n° 482, 11/2007 p. 24.

quelque chose relevant de l'ordre de l'ineffable (« je ne sais pas, c'est comme ça »), de l'inexplicable (« quelque chose qui m'est naturel », « c'est normal pour moi »), du hasardeux (« je suis tombé sur une affiche, un article »), de l'évidence (« on me propose, donc j'accepte ») ou du normé « c'est un droit, il faut le faire valoir »)⁹⁶⁷.

*

La **section I, connaître les publics : un enjeu pour la pratique et la recherche** est un développement introductif visant à interroger ce que recouvre cet enjeu de connaissance de la sociologie des participants : en quoi a-t-il des effets pratiques sur l'offre de participation ? Dans quelle mesure recouvre-t-il une portée normative et prescriptive ? Nous précisons à ce titre en quoi notre démarche se distingue des pratiques d'évaluation des dispositifs participatifs régulièrement mise en œuvre par les promoteurs.

Les sections suivantes sont dédiées à la restitution d'une partie du volet quantitatif de l'enquête. Nous interrogeons dans un premier temps, qui sont les participants, puis en quoi ce groupe est divers – selon l'intensité, la fréquence et la durabilité de l'engagement participatif – et en quoi cette variabilité se comprend aussi en fonction d'un façonnage induit par les formats des dispositifs participatifs. La **section II, la sélectivité sociale de la participation**, consiste en un portrait sociodémographique d'ensemble des participants, contextualisé ensuite par rapport aux populations municipales de chaque commune. La **section III, la sélectivité sociale au prisme des modalités de l'engagement participatif**, prolonge et précise l'analyse en tenant compte des différentes façons de participer et de faire participer ; cette distinction justifie la variation de l'appellation : depuis la participation jusqu'à l'engagement participatif.

⁹⁶⁷ Propos récurrents, extraits des entretiens et des observations dans chaque ville.

Section I : Connaître les publics : un enjeu pour la pratique et la recherche

La connaissance des publics est un enjeu pris en charge de façon récurrente par les promoteurs de l'offre de participation, lucides quant à l'inégale mobilisation selon les catégories de la population. Certes les promoteurs sont régulièrement amenés à concéder quelques arrangements, tant du point de vue du nombre, que de la composition des publics, pour « garder la face », mais savoir qui participe reste un critère premier d'évaluation des dispositifs participatifs. Elle constitue à ce titre une ressource mobilisable dans leur reconduction ou leur remise en cause. Cet attrait a avant tout une portée opérationnelle, prescriptive et normative, nous l'évoquons pour expliciter en quoi notre démarche s'en détache.

1 La réflexivité des acteurs et la connaissance pratique de la sélectivité sociale

L'idéal de l'ouverture à tous et de l'inclusion du plus grand nombre constitue une des raisons d'agir, au fondement de l'*illusio* des cadres de la participation. Mais dans les faits les entrepreneurs de cause témoignent d'une lucidité, qui tire parfois vers le désabusement. Ils peuvent conserver une face publique, allant avec la réaffirmation constante d'un idéal participatif, mais ils confient aussi rapidement à qui les côtoie et les interroge, leur conscience de la difficile mobilisation et leur faible croyance en un désir latent de participation, ou en tous cas sa difficile mise à l'épreuve. A ce titre, une affirmation disqualifiante, telle que : « les promoteurs de la participation sont non seulement convaincus des vertus de la participation mais, en outre, ils présument que tout un chacun partage cette conviction, qu'il existe un désir de participation chez chacun et que celui-ci n'attend qu'à se réaliser dans les espaces qu'ils ouvrent »⁹⁶⁸, nous apparaît comme particulièrement mal informée quant à l'ethos réflexif de ces professionnels. Il est bien probable qu'ils jugent la possibilité de participer comme un potentiel bénéfique pour tout à chacun, omettant que dans un contexte d'inégalités elle peut aussi être une « charge éprouvante »⁹⁶⁹, mais leur conscience de l'irréalisation d'un tel programme est tangible. Autrement dit, le sociologue, s'il est davantage en position de l'exprimer, n'a pas le monopole du dévoilement ou de l'absence de naïveté, quant au manque d'inclusion des dispositifs.

Les acteurs de l'offre ont ainsi une connaissance pratique de sa sélectivité sociale. C'est le sens d'un propos récurrent : l'impression de « voir toujours les mêmes », « on les connaît ceux-là », désignant alternativement des individualités ou des catégories sociales (les vieux habitants, les acteurs associatifs, les proches de la municipalité...). Pourtant ces propositions mobilisent principalement la figure de l'habitant et du citoyen et tentent donc à dépouiller les participants de leur autre appartenance collective⁹⁷⁰. Leur rappel ponctuel constitue alors une transgression dans le cadre de prises de parole critiques visant à souligner certains absents ; souvent les jeunes, parfois les étrangers, jamais les ouvriers ou les chômeurs. Le registre universaliste peut aussi être

⁹⁶⁸ J. CHARLES, *La participation en actes*, op. cit., p. 98.

⁹⁶⁹ Julien CHARLES, « Les charges de la participation », *SociologieS*, 2012.

⁹⁷⁰ Claude LAFAYE, « La figure de l'habitant et du citoyen dans les dispositifs de participation dunkerquois », Actes du séminaire Cadre de vie, environnement et dynamiques associatives, Paris-La défense, PUCA-Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, 2001.

nuancé, en exprimant le besoin « d'aller vers », « d'aller chercher », d'opérer un traitement différentiel pour inclure les catégories dites « éloignées de la participation »⁹⁷¹. Cela passe dans le cadre de nos terrains par des aménagements procéduraux, comme le choix d'opportunités de participation thématiques ou ponctuelles ou par le possible recours au tirage au sort⁹⁷² ou encore par la mobilisation de relais perçus comme des « pourvoyeurs de public », comme des associations, des centres sociaux ou des bailleurs. En dernière instance, le palliatif à ce défaut d'inclusion des espaces formels devient l'insistance sur l'organisation de fêtes ou d'activités conviviales. Nous ne faisons ici que rappeler ces aspects, pour souligner que c'est bien du fait du constat connu de la sélectivité sociale, que découlent ces aménagements apportés à l'offre de participation, dans sa fabrique procédurale jusque dans les modalités de mobilisation, toujours réactualisée face au constat toujours réitéré de l'essoufflement. Ce constat n'est d'ailleurs pas uniquement de l'ordre de l'intuition, il renvoie aussi à une pratique normative et prescriptive de l'évaluation.

2 La portée normative et prescriptive de la connaissance des publics

La sociologie des participants est un enjeu pour les porteurs de l'offre de participation eux-mêmes. Les acteurs n'ont d'ailleurs pas le monopole d'une posture normative, les chercheurs y contribuant également, quand ils n'en sont pas directement partie-prenante. En un sens il s'agit donc plus de penser cet enjeu avec eux, que d'illusoirement faire œuvre de dévoilement et de désenchantement, dans une posture d'extériorité. Il faut néanmoins distinguer dans leurs finalités (1.2.1) l'attrait des promoteurs et (1.2.2) des chercheurs à connaître les publics des dispositifs participatifs.

⁹⁷¹ M. CARREL, *Faire participer les habitants ?*, op. cit.

⁹⁷² Il faut ici nuancer cet usage du tirage au sort, qui est très parcellaire dans le cadre de notre étude. Son évocation (à Arcueil pour relancer les assemblées de quartier) et son utilisation (à Bruz pour inviter des habitants au forum annuel) sont très ponctuelles et visent toujours à élargir un public plutôt qu'à entièrement le constituer, à amener d'autres personnes en plus des volontaires, sans revenir sur le principe de l'ouverture à tous. Il ne s'agit donc pas de « sélectionner de façon aléatoire un microcosme, un groupe qui ait à l'échelle réduite les mêmes caractéristiques sociologiques que le corps des citoyens. [...] Ce microcosme constitue en ce sens un mini-populus, ou un mini-public »*, mais d'améliorer l'inclusion d'un groupe auto-constitué par le volontariat. A noter également que même lors de groupes entièrement constitués par le sort c'est bien davantage la notion de « diversité » que de « représentativité » qui est généralement évoquée, « comme dans les jurys citoyens, le but n'est pas d'arriver à un échantillon représentatif au sens strict mais de pouvoir compter sur un panel aussi diversifié que possible, impliquant des personnes avec différentes caractéristiques sociodémographiques et avec des points de vue différents sur la thématique »**, nuance qui se justifie en théorie par la taille du groupe insuffisante pour prétendre à la représentativité et en pratique par le fait que tous les tirés au sort n'acceptent pas de participer, limite pratique pouvant justifier le recours à une logique de quotas plutôt que d'aléatoire complet. Par ailleurs la notion « d'autogouvernement », par la rotation des charges, qui est centrale dans les usages antiques du tirage au sort est totalement évacuée des usages contemporains qui sont centrés sur une approche statistique.

*Yves SINTOMER, « Tirage au sort et politique : de l'autogouvernement républicain à la démocratie délibérative », *Raisons politiques*, 2011, n° 42, p. 159-186, p. 170 ; **Yves SINTOMER, *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007, p. 130.

Voir aussi : Antoine VERGNE, *Kleros et Demos : la théorie du tirage au sort en politique au banc d'essai de la pratique de la Planungszelle et du jury citoyen*, Thèse de science politique, Institut d'études politiques, Paris - Freie Universität, Berlin, 2011.

2.1 L'attrait des promoteurs : entre visée d'amélioration et évaluation autoréférentielle

La problématique de la diversification sociologique des participants est une des principales justifications d'une offre de participation par projets. Mais même lorsque les instances de quartier sont centrales dans l'offre, cet enjeu n'en reste pas moins prégnant.

« Si vous voulez on a un public de **gens « fidèles »** qui peuvent être opposants ou supporters ou bienveillants, mais de **gens assez habituels**, qui ont de la disponibilité, de l'appétit. [...] **Et c'est un peu une faiblesse de la démocratie participative. Une limite. Parce qu'on rejoue tous nos jeux habituels.** [...] Il y a des dizaines et des dizaines d'espaces où des gens participent... c'est très bien. [...] La question c'est les gens qui malgré tous ces espaces ne participent à rien, mais ont quand même un point de vue sur la ville... » (Entretien 38, Arcueil, juin 2014, Daniel, 62 ans, Retraité. Animateur socio-culturel, Natif ; Maire, EELV, EC 1997-2016)

Avec la question, en aval, des effets sur l'action publique et les décisions politiques, la question, en amont, des publics – variablement appréhendée en termes de représentativité, d'inclusion ou de mobilisation – est un élément central pour les entrepreneurs de cause. Ainsi, ils s'attachent fréquemment à connaître les participants, notamment par le recours à des questionnaires. Les participants sont donc déjà régulièrement sondés par les organisateurs, ce travail pouvant être alternativement délégué à des participants perçus comme des « cadres » du dispositif (référénts, présidents de conseil), pris en charge par les agents municipaux des services dédiés (citoyenneté, démocratie locale, politique de la ville) ou confié à des prestataires de service dans le cadre d'un marché public d'évaluation de l'offre de participation.

Nous retrouvons différents exemples de cet intérêt à saisir qui sont les participants et leurs intérêts, potentiels ou effectifs, dans chacune des villes.

A Lanester, les conseillers de quartier sont régulièrement invités à produire un bilan de leurs activités et le service dédié tient un décompte précis de la participation et de son évolution. Ces notes « d'évaluation des conseils de quartier » s'intéressent particulièrement à la composition des instances et leur évolution. A ce suivi régulier s'ajoute le recours à des prestataires extérieurs ; par exemple l'Adels se voit confié en 2008 un marché dit « Accompagnement de l'évaluation de la participation citoyenne à Lanester »⁹⁷³. A Arcueil, nous trouvons la trace du même genre de prestations d'évaluation et de mise en débat de l'offre de participation⁹⁷⁴. Nous avons aussi été témoin d'une telle démarche directement durant l'enquête : lors de la distribution de notre questionnaire dans les assemblées de quartier, les participants étaient dans le même temps conviés à répondre à « un autre questionnaire, celui de la mairie », qui avaient par ailleurs été distribué « toutes boîtes » dans le quartier⁹⁷⁵.

Plus que les résultats de ces questionnaires, ce sont ici les questions qui ont un intérêt. Elles nous renseignent en effet sur comment les critères de jugement des promoteurs. A Lanester, les questionnaires retrouvés dans les archives sont de deux types. Les premiers s'intéressent

⁹⁷³ Pour un montant de l'ordre de 12 000 € HT comprenant trois temps : évaluation (analyse documentaire, questionnaire, vingtaine d'entretiens individuels, réunions catégorielles avec élus, services, présidents des conseils), restitution lors d'une journée dédiée et note de préconisation discutée lors d'un séminaire.

⁹⁷⁴ Notamment l'évaluation décennale réalisée par le cabinet E2i, déjà citée.

⁹⁷⁵ Ce questionnaire rencontre un succès limité, avec 94 répondants ; ce qui nous incite à considérer notre propre taux de retour comme plutôt bon.

directement à la composition des conseils de quartier, au prisme de quelques variables⁹⁷⁶. Les seconds, notamment ceux confiés à des prestataires, sont plutôt prospectifs, centrés sur l'organisation du dispositif et ces possibles évolutions⁹⁷⁷. A Arcueil, le questionnaire dont nous avons pu consulter les résultats⁹⁷⁸ est de l'ordre du questionnaire de satisfaction. Les réponses sont plutôt négatives et les items proposés par la municipalité restent peu investis. Ce résultat interroge les caractéristiques d'un échantillon auto-constitué, a priori marqué par la bonne volonté à répondre à cette sollicitation. Là encore l'intérêt est surtout ici de percevoir les attentes que prête la municipalité aux assemblées, qui sont centrées sur l'information municipale et les aspects conviviaux. Les sujets proposés sont en fait déjà largement ceux à l'ordre du jour des assemblées observées. Les propositions avancées correspondent assez largement aux différentes compétences municipales, chacune pouvant être reliée plus ou moins directement à un service ou à un élu délégué, rappelant le caractère institutionnel de l'offre. Le but de l'évaluation de ces instances est donc aussi de les intégrer au sein des politiques publiques.

A Bruz, le compte-rendu des forums annuels commence toujours par une introduction visant à qualifier les participants : nombre, genre, âge, quartier de résidence. Cette démarche explicite de connaissance, qui rappelle aussi le parcours professionnel du maire au sein d'un observateur social, se retrouve aussi en amont du mandat ; rappelant que vouloir connaître les participants fait écho au fait de chercher à connaître ses électeurs potentiels. Les élus, et leurs soutiens réunis dans un collectif de campagne, ont ainsi lancé en 2008 une série de rencontres chez l'habitant

⁹⁷⁶ Par genre, par âge (« dont -25 ans), par habitat (« dont membres issus de l'habitat social ») et par statut dans le conseil (« participation moyenne des membres / des habitants »).

En moyenne sur la période 2002-2007 : 36, 8% de femmes ; 1,7% de moins de 25 ans ; 6,8% de membres issus de l'habitat social sur une moyenne de 236 membres. Le nombre moyen de réunions est de 56 par an pour l'ensemble des huit conseils de quartier, soit 7 pour chacun, le nombre variant de 4 à 11 selon le conseil. Ces réunions de chaque conseil réunissant en moyenne 21 membres sur 35 (min. : 13 max. : 30) et 15 habitants (min. : 6 max. : 24). (Source : archives municipales, service citoyenneté, Lanester)

⁹⁷⁷ Le questionnaire à destination des conseils de quartier comporte 7 questions ouvertes concernant : 1- la pertinence du périmètre du conseil, 2- la pertinence de la composition des collèges, 3- la clarté des rôles de chacun, 4- la suffisance des moyens mis à disposition, 5- les saisines du conseil par la mairie, 6- l'appréciation globale, 7- les suggestions d'amélioration.

Ces questionnements nous rappellent aussi l'aspect protocolaire du conseil : collèges, statuts, rôles attribués.

⁹⁷⁸ Ce questionnaire municipal s'intéresse au fait de savoir si les répondants ont déjà participé à une assemblée (Oui pour 45%), ce qu'ils en ont pensé (intérêt des sujets : 18% ; informations sur le quartier : 22% ou sur la ville : 10% ; apprécié qu'on demande leur avis sur des projets quotidiens : 17% ; passé une bonne soirée avec des gens de leur quartier : 10 ; fait de nouvelles rencontres : 10% ; compris le fonctionnement local : 12%). Le reste du questionnaire relève de l'évaluation de la satisfaction quant au mode de fonctionnement (positive pour 37%) et ce qu'il faudrait changer le cas échéant, la municipalité insistant alors sur des aspects logistiques, communicationnels ou politiques (les horaires des réunions (21%), l'organisation et l'animation (21%), la diffusion de l'information (20%), les sujets traités et les questions posés (32%). Le reste du questionnaire déroule différentes possibilités de créneaux horaires ou de sujets pouvant être abordés : cadre de vie et propreté ; transports et déplacements ; vie culturelle et sport ; prévention et sécurité ; nuisances et bruits... Enfin le dernier type de questions concerne la communication et la mobilisation marquant l'intérêt de l'offre pour ces thématiques : étiez-vous informé des initiatives proposées par l'assemblée ? (Non : 52%) ; souhaiteriez-vous participer à votre assemblée de quartier ? (Oui : 75%) souhaiteriez-vous impliquer dans le collectif de quartier ? (Non : 65%). Ce dernier volet de question est complété par quelques propositions qui cherchent à interroger « pourquoi n'avez-vous jamais participé à l'assemblée ? », celles-ci étant de l'ordre de la contrainte matérielle (pas le temps, pas disponible aux horaires), de l'intérêt (pas concerné par les sujets traités, ça ne sert à rien) ou des difficultés à participer (ne pas pouvoir y donner son opinion, ne pas se sentir très à l'aise en réunion) ; seules les trois premières sont régulièrement investies, les mentions des autres propositions sont négligeables.

cadrées par un « déroulé d'animation »⁹⁷⁹ et une enquête par questionnaire à laquelle 333 habitants-électeurs ont répondu. L'analyse des réponses met en évidence « deux grandes familles de population aux attitudes fortement marquées »⁹⁸⁰, qui se retrouvent ensuite dans le positionnement des différents volets de l'offre de participation.

« Une première famille, caractérisant une population active, plutôt jeune, récemment Bruzoise, capable de mesurer, par comparaison, les avantages et les carences de la commune. Les valeurs qu'elle met en avant seraient : dynamisme, activité professionnelle, communication, esprit critique.

Une deuxième famille, caractérisant une population ancrée plus anciennement à Bruz, capable de définir ses attentes pour une vie quotidienne assurée au mieux. Elle apprécie, en particulier, la qualité et la variété des loisirs. Les valeurs dans lesquelles elle se reconnaît, seraient : assistance, protection, sédentarité, solidarité, distraction. » (« Résultats de l'enquête CAP2008 », document, archives, Bruz Cap à Gauche.)

Sans que ce soit nécessairement explicite, cette catégorisation des publics en amont de l'offre de participation a un effet sur sa formulation et son cadrage⁹⁸¹. Notre propre analyse prolonge et confirme en partie ces intuitions initiales.

Pourtant, si l'attrait est tangible, virant parfois à l'obsession, ses effets demeurent limités. D'abord, les taux de réponse obtenus sont généralement faibles et les critiques recueillies peuvent donner l'impression, que le questionnement est davantage l'occasion d'un défilé pour une partie des répondants. Ensuite, il n'est pas évident de reconstituer un circuit, qui irait de l'évaluation à la modification des dispositifs participatifs⁹⁸². Cet intérêt récurrent pour les publics, se comprend de la même façon que la récurrence du diagnostic de l'essoufflement : il s'agit d'une ressource pour les promoteurs, qui s'avère mobilisable au moment opportun pour envisager la refonte et la reprise en main des dispositifs participatifs. Le surplus de connaissance généré sur les offres de participation permet ainsi de toujours pouvoir justifier a posteriori leur évolution, nourrissant la rhétorique de l'expérimentation permanente. Les politiques de participation publique s'avèrent ainsi être des « politiques réflexives », répondant par-là aux préconisations du nouveau management public et de la logique de projet⁹⁸³ : évaluer et connaître sont des étapes obligées et valorisées pour elles-mêmes. Il ne s'agit pas de douter d'emblée du désir d'amélioration, qui est toujours perceptible chez les acteurs ; c'est même sur ce point que

⁹⁷⁹ Un document simplifié mais similaire à ceux qui se retrouvent chez les professionnels de la participation et de l'animation, marquant la proximité de certains élus à ces domaines professionnels. Ce déroulé distribue différents rôles : « prévoir un animateur (candidat ou sympathisant) », un « invitant occupé à accueillir et offrir un verre », un « preneur de notes » et propose un déroulé « type » d'une heure et demi : mot d'introduction et remerciement, raison de la rencontre, tour de présentation, prise de parole du candidat, temps de réaction, conclusion du candidat « en s'appuyant sur quelques paroles des invités ».

Source : Archives privées, Philippe, maire de Bruz.

⁹⁸⁰ Résultats de l'enquête CAP2008 », document, archives, Bruz Cap à Gauche

⁹⁸¹ La première famille se retrouve dans « l'atelier développement durable » ou le « comité piéton vélo » et la seconde dans des groupes réunis sous différentes appellations « histoire et mémoire », « agir pour mieux vivre ensemble » ou le « conseil local de la vie associative et du bénévolat ».

⁹⁸² Sophie JACQUOT, « Approche séquentielle (Stages approach) », in Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT et Pauline RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 4^e éd., Paris, Presses de Sciences Po, 2014, p. 82-90.

⁹⁸³ Bernard JOUVE et Philip BOOTH, *Démocraties Métropolitaines: Transformations de L'état et Politiques Urbaines au Canada, en France et en Grande-Bretagne*, PUQ, 2004, p. 209-210.

Nous trouvons par ailleurs trace de cette expression, sous forme de préconisations, dans des manuels de « management territorial ».

Voir par exemple : Stéphane CASSIMAN, *Le Management de Transition vers la Soutenabilité*, Wolters Kluwer Belgium, 2011, p. 35 ; European Conference of Ministers of Transport, *Gérer les déterminants de la demande de transport*, OECD Publishing, 2003, p. 135.

se fonde une bonne part de l'expertise revendiquée de professionnels de la participation se voulant pourvoyeurs « d'artifices d'égalité »⁹⁸⁴ ou cherchant à prendre en charge les « asymétries de pouvoir »⁹⁸⁵. Mais dans le temps long, force de constater que l'évaluation permanente a bel et bien cet aspect autoréférentiel : elle devient sa propre fin, aboutissant au paradoxe de solliciter des prestataires pour que ceux-ci disent aux commanditaires ce qu'ils savent déjà⁹⁸⁶.

2.2 L'attrait des chercheurs : entre rappel d'une ambition normative et adoption d'une posture critique

Du point de vue de la recherche, les finalités de la connaissance des publics peuvent d'abord converger avec celles des promoteurs. Dans ce cas, la recherche assume le caractère normatif de sa proposition. En effet, ce n'est qu'à travers la réponse à la question de « qui participe ? », que l'offre de participation trouve sa signification sociale et politique. Loïc Blondiaux résume cet horizon normatif et inclusif : « la démocratie participative n'a de sens que si elle contribue à enrayer les logiques d'exclusion sociale qui caractérisent aujourd'hui le fonctionnement ordinaire de nos démocraties »⁹⁸⁷. Ce programme inclusif désigne ainsi des cibles catégorielles pour l'offre de participation : les catégories populaires, les minorités et « toutes les expériences sociales qui ne parviennent pas à accéder aux espaces publics traditionnels »⁹⁸⁸.

Ce programme fort de la démocratie participative se pose contre les inégalités culturelles et la ségrégation politique à l'œuvre dans le gouvernement représentatif et la délégation politique. C'est l'échec récurrent de ce programme, qui amène à une suspicion quant à la réelle portée de l'offre de participation, qui se résumerait à n'être, au mieux qu'une forme de néo-corporatisme local⁹⁸⁹, se parant d'attributs participatifs universalistes, au pire un illusoire gouvernement des servitudes volontaires⁹⁹⁰. Nous retrouvons le constat fait par la sociologie des organisations que,

« la participation n'est pas un cadeau que l'on fait à ceux auxquels on demande de participer ou plutôt que c'est un cadeau empoisonné dans la mesure où la participation engage ceux qui y consentent dans la solution que l'on a trouvé en commun »⁹⁹¹.

Ainsi, la démarche visant à connaître les publics de la participation recouvre indubitablement une portée normative et prescriptive : dire qui participe se fait souvent en ayant à l'esprit qui devrait participer. L'analyse a beau se présenter comme purement descriptive et analytique, elle n'en reste pas moins une comparaison, au moins implicite, entre des « publics réels » et des

⁹⁸⁴ M. CARREL, *Faire participer les habitants ?*, op. cit.

⁹⁸⁵ Cécile BARNAUD, Patrick D'AQUINO, William DARE et Raphaël MATHEVET, « Dispositifs participatifs et asymétries de pouvoir : expliciter et interroger les positionnements », *Participations*, 2017, n° 16, p. 137-166.

⁹⁸⁶ Ce constat ne nie pas la légitimité de la place que peuvent trouver ces acteurs dans les systèmes d'action. L'objectif n'est parfois pas tant d'aboutir un résultat, déjà connu, que de permettre à ce résultat de pouvoir être exprimé depuis une position autorisée à l'exprimer, du fait de son extériorité et de la revendication d'une expertise. Ainsi, dans les faits, des fonctionnaires ou des élus peuvent chercher avant tout des alliés, pour les aider à faire progresser leurs positions et leurs croyances au sein de leur organisation, plutôt que seulement des experts.

⁹⁸⁷ L. BLONDIAUX, *Le nouvel esprit de la démocratie*, op. cit., p. 109.

⁹⁸⁸ *Ibid.*

⁹⁸⁹ Guillaume GOURGUES, « Corps intermédiaires ou citoyens ordinaires : pour un néo-corporatisme urbain assumé », *M3 - La prospective de la métropole de Lyon*, 2014, n° 7, p. 30-32.

⁹⁹⁰ G. GOURGUES, « La participation publique, nouvelle servitude volontaire ? », op. cit.

⁹⁹¹ E. FRIEDBERG, *Le pouvoir et la règle*, op. cit., p. 353.

Nous renvoyons plus largement à notre développement préliminaire sur les critiques des dispositifs participatifs.

« publics imaginés »⁹⁹². Relever des présences implique forcément de souligner des absences, qui peuvent ensuite s'interpréter comme des manquements.

Dans le cas de dispositifs participatifs municipaux, le fait de savoir si les participants s'avèrent être à l'image des habitants de la ville ou du quartier, s'avère constamment investi par les acteurs de l'offre de participation, soit en amont dans une logique de mobilisation, soit en aval dans le cadre de l'évaluation de cette offre de participation ; et c'est bien un registre normatif qui est alors explicitement investi : « qu'en attendez-vous ? », « que faudrait-il faire ? ». Du point de vue de la recherche, cela revient par exemple à « évaluer les dispositifs participatifs sur la manière dont ils accueillent et composent avec une pluralité de valeurs, d'objectifs et d'attachements »⁹⁹³, la traduction pratique d'une telle position étant explicite.

Mais la posture peut aussi être critique et dépasser le strict cadre des dispositifs ou de l'offre de participation. Dans cette perspective s'intéresser à la sociologie des participants est le support d'un intérêt pour les inégalités sociales face à la participation. Il s'agit alors de les saisir comme le prolongement de causes et d'effets structurels, comme conséquences d'une structure d'inégalités sociales et politiques. Comme le souligne Rémi Lefebvre, dans une étude sur l'introuvable délibération dans des mini-publics délibératifs :

« Le groupe constitue une variable en lui-même à prendre fortement en compte dans l'analyse. Le tropisme procédural qui domine les travaux sur les dispositifs délibératifs amène à concentrer l'attention sur la seule dimension délibérative des interactions et recèle un puissant biais idéaliste. **Ce qui se joue dans le jury ne se réduit pas à la délibération et l'excède très largement.** »⁹⁹⁴

3 La position de notre enquête : l'objectivation des marqueurs sociaux de la participation

En quoi le volet quantitatif de notre enquête se différencie-t-il des démarches de connaissance des publics organisés par les organisateurs ?

D'abord, là où les enquêtes d'évaluation adoptent une approche prospective, notre enquête est rétrospective : nous nous intéressons au fait que des personnes aient participé et nous les interrogeons sans préjuger d'un usage à venir. Cela a un effet sur le choix de la population étudiée, non pas seulement les participants à un instant donné désireux de poursuivre, mais l'ensemble de ceux qui ont eu l'opportunité d'y prendre part. Cette différence de périmètre reste limitée en pratique, puisque les personnes actuellement engagées et intéressées à la participation sont plus facilement concernées par l'enquête, mais elle reste présente.

Une autre différence est bien entendue dans le positionnement de l'enquête, avec l'engagement pris auprès des répondants d'une non-communication de leurs réponses individuelles à la municipalité. Une clarification qui peut sembler évidente mais qui s'avère nécessaire, tant il est fréquent que des enquêtés perçoivent toute enquête comme une

⁹⁹² L. BLONDIAUX, « Publics imaginés et publics réels. La sollicitation des habitants dans une expérience de démocratie locale », *op. cit.*

⁹⁹³ A. RICHARD-FERROUDJI, « Limites du modèle délibératif », *op. cit.*, p. 180.

⁹⁹⁴ R. LEFEBVRE, « L'introuvable délibération », *op. cit.*, p. 211.

commande⁹⁹⁵. La différence est aussi de fond et de forme : un questionnaire plus long, prenant en compte davantage d'éléments contextuels et s'intéressant à des variables ne trouvant généralement pas leur place dans les enquêtes des promoteurs, notamment concernant les marqueurs sociaux ou politiques ; ces derniers constituent pour les promoteurs des questions hors de propos, voire tabou, la démocratie participative étant jugée selon un registre citoyen et apaisant⁹⁹⁶.

Enfin, notre perspective est plus largement tournée vers les résultats déjà existants. La littérature sur les publics de la participation tend à acter la surreprésentation de catégories sociales déjà impliquées, les plus éduquées et les plus intégrées : « la démocratie participative est essentiellement connue par les individus plus favorisés qu'ils disposent soit de ressources matérielles, soit de disponibilités ou de qualifications conséquentes »⁹⁹⁷, rejoignant l'hypothèse d'Annick Percheron de l'inégale sensibilité à « l'innovation politique », d'abord perçue et appréciée par des « groupes au statut socioprofessionnel élevé, à fort niveau de diplôme, à fort degré d'instruction et d'intérêt pour la politique »⁹⁹⁸ et rappelant la catégorie dite de « *political junkies* »⁹⁹⁹. Notre position est donc dans un premier temps de faire œuvre de vérification, pour objectiver les caractéristiques des participants.

Cette approche comporte néanmoins des limites empiriques et méthodologiques¹⁰⁰⁰, notamment en ce qui concerne la sur-sélection des échantillons.

« La plupart des populations sur lesquelles s'opèrent des mesures et dans lesquelles on prélève un échantillon représentatif sont déjà des échantillons préfabriqués par un processus social, c'est-à-dire des populations qui ne s'offrent à l'enquête [...] que parce qu'une action sociale (et souvent institutionnelle) les a immatriculées [...] le raisonnement sociologique a toujours pour fonction de s'interroger sur les conditions sociales de constitution des populations apparemment les plus naturelles [...] C'est ici la préconstruction de la population [...] par

⁹⁹⁵ Cette clarification passe par des stratégies pratiques : lettre d'accompagnement, utilisation du logo du CNRS et de l'université Paris I, renvoi du questionnaire à mon adresse personnelle et pour les entretiens présentation de soi comme un étudiant de 3^{ème} cycle, travaillant indépendamment de la municipalité.

⁹⁹⁶ Ces questions ont pu poser problème lors des premières négociations d'accès au terrain. Par exemple concernant les questions d'orientation politique à Bruz, qu'il valait mieux en un sens ne pas connaître, de crainte de donner à l'opposition la possibilité de confirmer que tout cela « n'était qu'un truc de gauche », pour citer l'argument qui nous a été opposé. Alerté suite à cette première expérience, nous avons eu le souci de limiter autant que possible les renvois de résultats intermédiaires aux élus et aux agents que nous fréquentions, quitte à leur rendre par ailleurs d'autres services pour maintenir l'accès au terrain et la relation, tel que commenter des notes de travail, leur fournir des références sur différents sujets les intéressant (l'intercommunalité, le tirage au sort, le budget participatif) ou tout simplement les aider à installer et ranger les tables et les chaises avant et après une réunion.

Voir Chapitre 2 - S.II - 1.3.1 Des négociations d'accès au terrain décroissantes au fil de la prise de distance

⁹⁹⁷ G. GOURGUES et J. SAINTY, « La démocratie participative peut-elle convaincre la population de participer ? », *op. cit.*, p. 15.

L'intérêt de l'étude est justement de s'essayer à une mesure quantitative, quitte à en souligner les limites méthodologiques, quand la plupart des observations restent d'ordre « impressionniste ». Par exemple : « tout le monde s'accorde sur la place importante des classes moyennes dans les dispositifs participatifs [...] Lorsque la participation est « octroyée » par les autorités, locales ou régionales, elle profite aux classes moyennes qui sont surreprésentées dans les dispositifs ». Maurice BLANC, « Démocratie participative et classes moyennes », *Espaces et sociétés*, 2012, vol. 1, n° 148-149, p. p. 232.

⁹⁹⁸ Annick PERCHERON, « Les Français et l'Europe : acquiescement de façade ou adhésion véritable ? Note de recherche », *Revue française de science politique*, 1991, vol. 3, n° 41, p. 382-406, p. 403.

⁹⁹⁹ Stephen COLEMAN, « A Tale of Two Houses : The House of Commons, the Big Brother House and the People at Home », *Parliamentary Affairs*, 2003, vol. 4, n° 56, p. 733-758.

¹⁰⁰⁰ Voir Encadré C2-6 : Les principaux biais à contrôler de l'enquête quantitative

l'institution [...] qui constitue le fait social auquel ont affaire le raisonnement sociologique et l'interprétation des relations entre variables »¹⁰⁰¹.

Pour les résumer ici : nos données font l'objet d'une double sélection, une qui constitue notre objet d'étude, le fait que des individus soient étiquetés par l'institution municipale comme des participants, qu'eux-mêmes revendiquent, acceptent ou réfutent cette étiquette¹⁰⁰², et une autre qui constitue un biais induit par le protocole d'enquête et l'inégale propension à y répondre. Il s'agit donc d'étudier la première en tentant de contrôler la seconde, nous proposons à ce propos des retours réguliers sur les conditions de production des données. Les échantillons présentent pour autant une représentativité satisfaisante et permettent d'avoir accès à une diversité d'observations, représentant entre le tiers et la moitié des individus concernés au moment de notre enquête¹⁰⁰³.

¹⁰⁰¹ J.-C. PASSERON, « Ce que dit un tableau et ce qu'on en dit. », *op. cit.*, p. 125-126.

¹⁰⁰² Notre enquête présente deux sources à cet étiquetage, soit par l'enregistrement dans des fichiers administratifs, soit par la présence dans une assemblée lors de la distribution du questionnaire.

¹⁰⁰³ Pour rappel, le taux de retour est de 36% à Bruz (101/275), de 42% à Arcueil (82/195) et de 20% à Lanester (89/447) ; ce dernier taux de retour plus faible s'explique par une population-mère plus large, couvrant l'ensemble des participants depuis le lancement des conseils en 2001. D'ailleurs la population est de 447 en considérant les questionnaires effectivement envoyés, mais monte à 515 en incluant les non-distribués, c'est-à-dire des individus ayant depuis déménagé ou étant décédés. Le dernier recensement dans les conseils, en date de 2011, indique 187 conseillers de quartier enregistrés par la municipalité. Il s'agit de ceux qui ont été a priori le plus facilement touchés par l'enquête. Ces précisions font que le taux de retour est comparable d'un terrain à l'autre.

Nous avons en outre vérifié la répartition géographique des questionnaires reçus pour constater qu'ils couvraient l'ensemble des quartiers de chaque ville, et notamment l'ensemble des conseils et des assemblées de quartier pour les villes où l'offre de participation est territorialisée. La plus grande zone d'ombre concerne les défections précoces, dans le cas d'Arcueil et Lanester où l'offre de participation est ancienne de plus de dix ans. Nous traitons plus spécifiquement de ce sujet au travers de l'analyse des entretiens.

Section II : La sélectivité sociale de la participation

Quantifier les facteurs sociaux de la participation peut donner un sentiment de déjà-vu et il est légitime de se demander si la démarche ne fait pas que de redécouvrir le fait d'un engagement participatif socialement inégal ? Nous répondons d'abord que faire œuvre de vérification et d'objectivation est en soi un programme sociologique : si l'originalité a ses intérêts, la cumulativité n'en manque pas non plus. L'enquête par questionnaire permet aussi d'interroger les variables en les ordonnant et en les différenciant par rapport aux modalités de l'engagement participatif, cela d'autant plus en étant en lien avec une enquête de terrain permettant de contrôler la production et contextualiser l'interprétation des données.

Un premier apport d'ensemble est d'abord la remise en perspective de la masse des participants. Dans ces villes, quelle que soit les caractéristiques de l'offre ou sa durée, les populations-mères correspondent peu ou prou à 1% de la population municipale : pour chaque cycle de participation il est de l'ordre de 200¹⁰⁰⁴. L'option d'une participation par projet mobilise ainsi sur la même période de temps un nombre de participants similaire à celui d'instances pérennes. Ce constat du « 1% participatif » est d'importance pour contextualiser notre étude : celle-ci porte sur un ensemble de pratiques, d'interactions, de liens et de concomitances entre des individus qui comptent grosso modo pour 1% des populations municipales ; de là c'est davantage leur relative hétérogénéité qui pourrait s'avérer un résultat « surprenant ». En effet, une fois ce fait acté, la question pourrait gagnée à être inversée : quels autres espaces sociaux regroupant 1% d'une population présentent une plus forte hétérogénéité sociale et une meilleure représentativité ? Nous ne disons pas qu'ils sont inexistantes, mais poser la question ainsi permet de relativiser l'homogénéité des dispositifs participatifs : elle n'est ni entière, ni permanente, ni un fait social isolé. La particularité de ces espaces par rapport à d'autres « clubs » est d'afficher une ambition d'inclusion et d'ouverture ; nous ramenant ici à la portée normative de la question.

Nous abordons dans cette section l'ensemble des échantillons de chaque localité, pour les qualifier sociologiquement. Nous détaillons **(1) les principaux marqueurs socio-économiques de la participation**, puis nous revenons **(2) sur les principales hypothèses attenantes aux données sociodémographiques**.

*

1 Les principaux marqueurs socio-économiques des participants

Les principaux traits qui ressortent des trois vagues d'enquête peuvent être rapidement résumés : par rapport aux populations municipales, nous mesurons une surreprésentation des plus âgés, des cadres, des retraités, des propriétaires, des diplômés et des niveaux de revenus supérieurs ou égaux aux valeurs médianes. Les tendances se retrouvent dans chaque cas et les différences qui s'observent peuvent à chaque fois s'expliquer au vu du contexte municipal. Autrement dit, s'il y a des variations entre nos trois échantillons, les écarts à la population municipale sont eux souvent du même ordre. Ce constat est en soi un résultat : si dans l'ensemble

¹⁰⁰⁴ A Lanester, 514 sur 12 ans, mais environ 200 conseillers de quartier durant chaque mandat de deux ans. A Arcueil, 200 ayant assisté à une des assemblées du dernier semestre 2014, moment de notre enquête. A Bruz, 275 dans la liste établie par la municipalité et constituant la « cible » des politiques de participation.

les dispositifs participatifs sont attractifs pour des catégories sociales similaires, le contexte a toujours des effets sur la composition des publics, même à la marge. Ainsi, sans même se référer à d'éventuels effets du cadrage, les spécificités observables s'expliquent compte-tenu des sociologies municipales.

■ **Tableau C6-1 : Résumé des principaux indicateurs socio-économiques des répondants**

	Arcueil (N=82)	Bruz (N=101)	Lanester (N=89)	Ensemble (N=272)			Arcueil (N=82)	Bruz (N=101)	Lanester (N=89)	Ensemble (N=272)	
Sexe						Diplôme					
Femme	51	37	37	125	45%	< BAC	15	23	31	69	25%
Homme	26	63	49	138	52%	BAC	14	13	22	49	18%
NR	5	1	3	9	3%	BAC+2	7	18	13	38	14%
Âge						BAC+3	13	15	8	36	13%
75+	7	4	8	19	8%	2nd Cycle	30	26	15	71	26%
60 - 74	27	22	30	79	32%	NR	3	6	0	9	3%
45 - 59	21	44	31	96	39%	Revenus mensuels nets par foyers					
30 - 44	19	15	12	46	19%	< 1500	8	4	12	24	9%
20 - 29	3	3	2	8	3%	1500 - 2000	10	20	8	38	14%
CSP						2000 - 3000	16	17	26	59	22%
Arti. com. et chef d'ent.	2	1	2	5	2%	3000 - 4000	16	22	21	59	22%
Cadre et pro. Int. Sup.	27	33	19	79	29%	4000 - 5000	9	14	8	31	11%
Pro. intermédiaire	3	9	6	18	7%	> 5000	14	17	4	35	13%
Employé	15	15	15	45	17%	NR	9	7	10	26	10%
Ouvrier	2	7	6	15	6%	Habitat					
Retraité	23	29	34	86	32%	Locataire	24	16	11	51	19%
Sans act.pro.	7	6	6	19	7%	Propriétaire	53	79	78	210	77%
NR	3	1	1	5	2%	NR	5	6	0	11	4%

■ **Tableau C6-1-bis : Principales tendances des écarts par rapport aux populations municipales**

	Arcueil	Bruz	Lanester		Arcueil	Bruz	Lanester
CSP			Diplôme				
Arti. com. et chef d'ent.	➤	➤	➤	< BAC	▼▼	▼▼	▼▼
Cadre et pro. Int. Sup.	▲▲	▲▲	▲▲	BAC	➤	▲	▲
Pro. intermédiaire	▼	▼	▼	1 ^{er} Cycle	▲▲	▲▲	▲
Employé	➤	➤	➤	2nd Cycle	▲▲	▲	▲
Ouvrier	▼	▼	▼	Âge			
Retraité	▲	▲	▲	75+	➤	➤	➤
Sans act.pro.	▼	▼▼	▼	60 - 74	▲▲	▲	▲▲
Habitat			45 - 59	➤	▲▲	▲	
Locataire	▼▼	▼▼	▼▼	30 - 44	➤	▼	▼
Propriétaire	▲▲	▲▲	▲▲	20 - 29	▼▼	▼▼	▼▼

Légende < ▼▼ -12 ▼ -2 ➤ +2 ▲ +12 ▲▲ >

Ces deux tableaux résument l'ensemble des informations pour les principaux indicateurs socio-économiques retenus et les tendances par rapport aux moyennes municipales. Nous les détaillons par la suite successivement : (1.1) âge, (1.2) catégorie socio-professionnelle, (1.3) diplôme, (1.4) revenus, (1.5) statut matrimonial et (1.6) statut résidentiel.

1.1 L'âge des participants : une majorité de cinquantenaires et plus

Dans l'ensemble, la moyenne d'âge des participants se situe autour de 55 ans. Pour chaque ville les plus de 50 ans constituent plus de la moitié des répondants, voire des trois-quarts à Lanester dont la cohorte ressort comme la plus âgée. Ce résultat se comprend en partie en le contextualisant par rapport à la population municipale, les plus de 60 ans représentant respectivement 17%, 16% et 25% des populations municipales d'Arcueil, Bruz et Lanester.

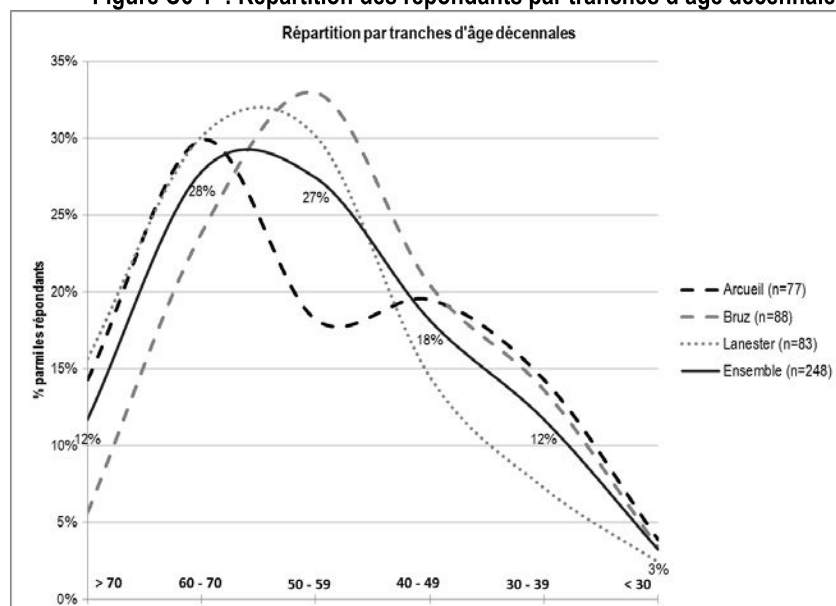
■ **Tableau C6-2 : Facteurs sociaux - Année de naissance et tranches d'âge**

Année de naissance et tranche d'âges	Arcueil		Bruz		Lanester		Ensemble	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Avant 1945 Plus de 70 ans	11	13,4%	5	5,0%	13	14,6%	29	10,7%
1945 -1955 60 -70	23	28,0%	21	20,8%	25	28,1%	69	25,4%
1956 - 1965 50 - 59	14	17,1%	29	28,7%	25	28,1%	68	25,0%
1966 - 1975 40 - 49	15	18,3%	18	17,8%	12	13,5%	45	16,5%
1976-1985 30 - 39	11	13,4%	12	11,9%	6	6,7%	29	10,7%
Après 1985 Moins de 30 ans	3	3,7%	3	3,0%	2	2,2%	8	2,9%
NR ¹⁰⁰⁵	5	6,1%	13	12,9%	6	6,7%	24	8,8%
Total général	82	100%	101	100%	89	100%	272	100%

Les plus de 40 ans constituent les trois-quarts des répondants, et ce quelle que soit la ville, les trentenaires sont les moins représentés et les moins de 30 ans comptent pour une part négligeable ; 2 ou 3 individus dans chaque ville. Une répartition par tranches d'âge décennales, fait apparaître un décalage entre Bruz et les autres villes, avec une plus forte présence de sexagénaires à Lanester et Arcueil. La représentation graphique fait clairement apparaître ces différences : les courbes de Lanester et Bruz sont similaires, mais avec un décalage plus jeune à Bruz, tandis qu'à Arcueil la courbe présente un décrochage pour la tranche des cinquantenaires, avant de se rapprocher de celle de Bruz pour les quarantenaires et les trentenaires.

¹⁰⁰⁵ Au sujet des non-réponses à la question de l'âge, deux fois plus nombreuses à Bruz que dans les autres villes : 13% contre 6%. Cette différence peut s'expliquer par une tentative de rectification apportée suite à cette première vague : plutôt que de demander de façon ouverte l'âge, nous avons plutôt demandé l'année de naissance. Cette manière de poser la question est apparue plus efficace, tout en étant autant, voire plus, précise. Nous aurions pu également en faire une question fermée demandant de se positionner dans une tranche d'âge, mais nous aurions alors perdu en précision tout en compliquant potentiellement le positionnement des personnes se situant à l'intervalle d'une tranche. Il est en effet envisageable que les motivations qui incitent à ne pas révéler son âge soient similaires à celles qui inciteraient à ne pas choisir la tranche supérieure à quelques années ou mois près. A noter que ce défaut d'information sur l'âge peut se déduire par le recoupement avec d'autres variables. Sur les 24 non-répondants, les 3/4 sont propriétaires, les 2/3 résident dans la ville depuis plus de 20 ans et la moitié sont retraités : indices que les non-réponses vont dans le sens des réponses recueillies, caractérisant un âge moyen relativement élevé.

■ Figure C6-1 : Répartition des répondants par tranches d'âge décennales



La répartition décennale permet de présenter nos données, mais pas de les comparer avec la population municipale pour laquelle un autre découpage est adopté lors du recensement. Pour permettre la comparaison, nous avons repris ces catégories pour l'ensemble de la population de plus de 15 ans, puis nous avons exclu les moins de trente ans. Nous raisonnons ainsi en l'absence de ces deux tranches, 0-14 ans et 15-29 ans, parmi les participants, alors qu'elles représentent chacune à peu près 20% des populations municipales.

■ Tableau C6-3 : Ecart d'âge entre les répondants et les populations municipales de plus de 30 ans

Population de plus de 30 ans	Populations municipales			Echantillon (n=240)			Différentiel		
	ARCUEIL	BRUZ	LANESTER	ARCUEIL	BRUZ	LANESTER	ARCUEIL	BRUZ	LANESTER
30-44 ans	35%	34%	28%	26%	18%	15%	-10%	-16%	-13%
45-59 ans	35%	37%	33%	28%	52%	38%	-7%	14%	5%
60-74 ans	18%	19%	23%	36%	26%	37%	19%	7%	14%
75 ans ou plus	12%	10%	16%	9%	5%	10%	-3%	-5%	-6%

La comparaison met à jour un « pic de surreprésentation » plus précoce à Bruz, qui concerne la tranche des 45-59 ans (+14). Tandis qu'à Arcueil ou Lanester, ce sont davantage les 60-74 ans qui sont surreprésentés (+19 ; +14) par rapport à leur poids dans la population municipale. En tenant compte des 15-30 ans, ces chiffres sont encore plus marqués, respectivement, +24, +22 et +18. Les courbes suivent donc la même tendance générale : surreprésentation des plus âgés et sous-représentations des plus jeunes, mais sont différées avec une surreprésentation plus marquée des plus de soixante ans à Arcueil et Lanester, tandis qu'à Bruz les 45-59 ans représentent à eux-seuls la moitié des répondants ; là où ils comptent pour un quart ou un tiers à Arcueil et Lanester. A Lanester l'âge moyen et médian est plus élevé parmi les répondants et se situe autour de 58 ans, contre 55 et 54 à Arcueil et Bruz. Ces deux derniers échantillons se différencient néanmoins avec une banse de surreprésentation des 45-59 ans à Arcueil. Si Lanester est l'échantillon le plus âgé, cela reflète aussi la population municipale où les plus de soixante sont plus nombreux : un quart contre un sixième dans les autres villes ; ce qui explique un différentiel moindre, alors que leur poids parmi les répondants est équivalent à Arcueil.

En résumé, le principal résultat d'ensemble est un âge moyen élevé : les plus de 50 ans représentent la majorité absolue des participants dans chacune des villes. Dans la comparaison entre ces trois terrains, trois faits notables ressortent et qui permettent d'interroger les effets du cadrage de la participation : le poids important des plus de 60 ans à Arcueil et Lanester, qui renvoie une image d'instances de quartier composées en majorité de retraités. La part non négligeable de 30-44 ans à Arcueil vient nuancer ce constat, nous y trouvons une possible explication du fait d'un échantillon impliquant davantage de participants ponctuels, revendiquant une participation première et unique à l'assemblée de quartier lors de l'enquête. Enfin, la part importante de 45-59 ans à Bruz vient nourrir l'hypothèse d'une offre de participation ponctuelle, thématique et par projet, qui permettrait d'inclure davantage une certaine catégorie d'actifs.

1.2 La catégorie socio-professionnelle : poids des cadres et des retraités, équilibre du secteur public et privé

1.2.1 Une surreprésentation des cadres et des retraités

Les cadres et les retraités constituent la majorité des répondants, avec respectivement 29% et 32% sur l'ensemble. A Bruz et Arcueil les cadres représentent un tiers et les retraités un quart des répondants, tandis qu'à Lanester la proportion est inverse. Cela s'explique en partie par l'âge de la population et par sa composition, les cadres sont très largement surreprésentés dans les villes de Bruz et d'Arcueil (un écart de +51% et +75% par rapport à leur poids dans la population nationale) et les retraités sous-représentés (-29%) ; ces chiffres sont strictement inverses pour la population de Lanester : -56% pour les cadres et +14% pour les retraités¹⁰⁰⁶.

■ Tableau C6-4 : Catégories socio-professionnelles des répondants

Catégorie socio-professionnelle	Arcueil		Bruz		Lanester		Ensemble	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Artisan, commerçant et chef d'entreprise	2	2%	1	1%	2	2%	5	1,8%
Cadre et profession intellectuelle supérieure	27	33%	33	33%	19	21%	79	29%
Profession intermédiaire	3	4%	9	9%	6	7%	18	6,6%
Employé	15	18%	15	15%	15	17%	45	16,5%
Ouvrier	2	2%	7	7%	6	7%	15	5,5%
Retraité	23	28%	29	29%	34	38%	86	31,6%
Sans activité professionnelle	7	9%	6	6%	6	7%	19	7%
NR	3	4%	1	1%	1	1%	5	1,8%
Total général	82	100%	101	100%	89	100%	272	100%

Dans les trois cas le groupe qui est ensuite le plus présent est celui des employés, mais il représente seulement un sixième des répondants. Les autres catégories apparaissent dans une proportion négligeable, égale ou inférieure à 7%. Cette surreprésentation est confirmée par la comparaison avec les populations municipales, de l'ordre de +19 pour les cadres et de plus +9 pour les retraités. Ainsi, même si la proportion de cadre dans notre échantillon à Lanester est moins élevée que dans les des deux autres communes, la surreprésentation s'avère être est du même ordre par rapport à la population municipale. De la même façon, le pourcentage plus élevé

¹⁰⁰⁶ Ces chiffres représentent l'écart entre le poids d'une catégorie dans la population municipale et son poids dans la population nationale, rapporté relativement à ce référentiel national. Par exemple, en comptant 15.6% de cadres dans sa population municipale, quand ils représentent 8.9% au niveau national, la ville d'Arcueil présente un écart de +75% = $(15.6 - 8.9) / 8.9$.

de retraités à Lanester reflète une plus forte part de retraités dans la population municipale et va avec une surreprésentation du même ordre. A l'inverse, la faible part d'ouvriers représente une sous-représentation plus grande à Lanester (-9) ou Arcueil (-7), par rapport à Bruz (-4)¹⁰⁰⁷. Ainsi, même si les villes présentent des écarts à la moyenne nationale qui pourraient les différencier davantage, il est notable que les tendances de chaque échantillon sont similaires : au-delà des spécificités contextuelles, la participation intéresse des populations similaires.

Encadré C6-1 Les limites de l'usage de la CSP : un équilibre entre précision et concision

L'usage de la classification dite par « CSP » ne va pas sans poser question. Nous utilisons ici la catégorie dite « PCS 2003 - Niveau 1 » des listes des catégories socioprofessionnelles agrégées de l'Insee, niveau 1 qui comporte 8 catégories, là où les niveaux 2, 3 et 4 comportent respectivement 24, 42 et 497 postes. Ce choix se justifie du fait d'une exigence de concision d'un questionnaire qui ne porte pas en première instance sur le thème de la profession. En ce sens, ce niveau 1 du fait de son amplitude reste le plus adapté à notre protocole d'enquête. Mais outre le fait que ce questionnement postule une certaine stabilité dans l'emploi dans une même catégorie, il faut aussi tenir compte du caractère déclaratif de cette donnée : il s'agit d'une réponse que les répondants ont fournie directement et non pas d'un recodage d'une réponse ouverte. Ce choix n'aurait d'ailleurs pas été sans poser question non plus, puisque l'opération aurait fait intervenir d'autres formes de représentation et de biais¹⁰⁰⁸. Par ce choix, nous postulons une certaine intériorisation de ces catégories socioprofessionnelles, qui peuvent par ailleurs être contrôlées en croisant d'autres variables (âge, revenu, diplôme). L'auto-déclaration d'une CSP constitue alors en soi une indication, et c'est sur cet auto-positionnement que nous nous appuyons. Explorer les logiques des tendances à la sur-déclaration ou la sous-déclaration entre des individus partageant par ailleurs une même profession et un même niveau de revenu, et plus largement les logiques de classement constitue d'ailleurs un objet de recherche à part entière¹⁰⁰⁹. Mais si « l'identité sociale, constituée à travers la profession exercée, résulte à la fois des trajectoires individuelles de ses titulaires et de l'histoire sociale des institutions dans lesquelles elle se matérialise »¹⁰¹⁰, il reste possible d'être plus précis. C'est en ce sens que nous avons adjoint deux questions, l'une ouverte est commune aux trois vagues d'enquête : « plus précisément, quelle est votre profession ou domaine d'activité » et l'autre, fermée, a été ajoutée suite aux limites constatées dans le premier dépouillement, il s'agit d'une indication relative au secteur d'activité : privé ou public, qui a même été précisé avec l'ajout de « associatif » ou « autre » pour la troisième vague, du fait des retours enregistrés. Ces modifications successives rendent la comparaison plus délicate entre les différentes villes, entre déclaration, prise en compte d'ajout sur le questionnaire ou opération de codage, mais elles n'en restent pas moins une indication supplémentaire, à la fois pour mieux saisir les nuances parmi les catégories majoritairement déclarées (retraités, cadres) et les éventuelles particularités des autres catégories peu déclarées. Pour conclure ici la critique de notre questionnement, nous pensons que si nous étions amené à reprendre cette enquête du début il faudrait opter pour un questionnement fermé distinguant dans un premier temps les actifs en emploi, actifs sans emploi et les retraités, pour seulement ensuite aborder la question du secteur d'activité, de la profession et de la catégorie socio-professionnelle actuelle ou passée, afin de contrôler en amont la tendance de retraités à déclarer leur CSP plutôt que leur statut de non-actif. Une donnée intéressante manquante serait aussi la forme d'intégration dans l'emploi pour les actifs, par exemple CDI ou CDD, temps complet ou temps partiel et durée du dernier emploi.

■ **Tableau C6-5 - Répartition entre actifs et inactifs, d'après CSP**

	Arcueil	Bruz	Lanester	Total général

¹⁰⁰⁷ Sous-représentation qui est renforcée dans le détail par la spécificité de ces répondants, par exemple à Bruz, les 7 réponses « ouvriers » pèse presque autant que la catégorie « professions intermédiaires », mais parmi ces 7 répondants, 2 précisent qu'ils sont retraités (bien qu'ayant coché la CSP ouvriers), 1 est permanent syndical déchargé à temps plein depuis 10 ans (délégué fédéral régional), un autre est au chômage depuis 2011, un dernier se situe entre la catégorie ouvrier et employé en précisant qu'il « travaille dans la logistique » et titulaire d'un bac technologique F4 (Génie civil)... Ce qui revient à relever la quasi-absence d'ouvriers en activité dans cette ville et la particularité des classes populaires participantes, que ne suffit à expliciter la seule référence à la CSP.

¹⁰⁰⁸ Alain DESROSIERES et Laurent THEVENOT, *Les catégories socio-professionnelles*, Paris, La Découverte, 2002, p. 33-34.

¹⁰⁰⁹ L. BOLTANSKI et L. THEVENOT, « Comment s'orienter dans le monde social », *op. cit.* ; Étienne PENISSAT, Cécile BROUSSE et Jérôme DEAUVEAU, « Finding one's way in social space : genèse, postérité et actualité d'une enquête originale », *Sociologie*, 2015, vol. 6, n° 1, p. 31-42.

¹⁰¹⁰ A. DESROSIERES et L. THEVENOT, *Les catégories socio-professionnelles*, *op. cit.*, p. 103.

Actifs en emploi	60%	63%	45%	56%
Actifs sans emploi	9%	7%	7%	7%
Retraités	28%	29%	47%	35%
Non-Réponse	4%	1%	1%	2%

La distinction entre actifs en emploi, actifs sans emploi et retraités, laisse entrevoir un fort écart entre Lanester et les autres villes: les retraités y comptent à eux-seuls pour 47%. A l'inverse les actifs représentent près des deux-tiers des répondants à Arcueil et Bruz, confirmant bien ici l'intuition découlant des tranches d'âge¹⁰¹¹.

Les grandes tendances sont les mêmes et peuvent être généralisées : **les participants sont avant tout des retraités, et parmi les actifs, avant tout des cadres et professions intellectuelles supérieures**. Cependant les écarts plus ou moins marqués restent redevables de la composition de la population municipale. Il faut aussi souligner que ces catégories sont socialement hétérogènes : en croisant ces deux catégories surreprésentées, cadres et retraités, avec d'autres variables comme le niveau de diplôme ou de revenus il est apparent que la première concentre les plus hauts niveaux de diplôme (58% de second cycle universitaire) et de revenus (54% de revenus mensuels net par foyer d'au moins 4000 euros) par rapport aux retraités (42% de non-titulaires du baccalauréat et 31% de foyers aux revenus mensuels inférieurs à 2000 euros).

1.2.2 *Un équilibre d'ensemble entre secteur public et privé, nuancé par la présence de groupes identifiables (enseignants, fonctionnaires territoriaux)*

Par rapport aux secteurs d'activité, public ou privé, l'ensemble de l'échantillon renvoie un relatif équilibre, avec toutes catégories confondues 40% de privé et 38% de public. Cette répartition équilibrée implique en fait une forte présence relative du secteur public parmi les répondants, puisqu'en moyenne il est estimé qu'un emploi salarié sur cinq relève de la fonction publique en France¹⁰¹². Si ces indications sont à prendre avec précaution¹⁰¹³, quelques tendances sont significatives. D'abord d'une surreprésentation du secteur public à Lanester, en moyenne +15 pour les actifs en emploi et +22 pour les retraités. Par ailleurs, en croisant CSP et secteur, quelques catégories¹⁰¹⁴ ressortent comme plus présentes : à Arcueil, il s'agit des cadres du privé qui représentent à eux-seuls 21% des répondants (contre 9% dans le secteur public), quand les retraités se partagent eux équitablement entre public et privé (11% et 13%). A Lanester ce sont

¹⁰¹¹ Et ce d'autant plus que pour produire cette donnée nous avons cette fois recodé les déclarations « faussées » des participants, augmentant via cette correction la part de retraités de 9% à Lanester par rapport aux données purement déclaratives. Concrètement nous avons considéré deux incompatibilités d'âge potentielles, l'une forte (+75), l'autre faible (60-75), avec la réponse « non-retraité » et nous avons vérifié la réponse ouverte à la question de la profession. Cette opération nous a amené à recoder 3 répondants sur 3 de plus de 75 ans et 5 répondants sur 25 de plus de 60 ans en retraités. Ce point de vigilance rappelle la forte sensibilité de notre échantillon aux variations du fait de sa faible taille, incitant à ne pas trop détailler les catégories au risque de ne discuter que d'artefacts.

¹⁰¹² Chiffre 2011 correspondant à 5,5 millions de salariés soit 20,4% de l'emploi salarié se répartissant entre la fonction publique d'Etat (9%), la territoriale (7%) et l'hospitalière (4%).

E. Ernst, O. Dorothée, « L'emploi dans la fonction publique en 2011 » in *Insee Première*, n°1460, juillet 2013, p.3

¹⁰¹³ Pour la première vague cette indication du « secteur » est recodée à partir de la profession déclarée. Par ailleurs certaines situations d'emploi sont moins aisément identifiées à un secteur (semi-public, associatif, non salarié), et enfin cette mesure ne rend tout simplement pas compte des changements possibles dans un parcours professionnel.

¹⁰¹⁴ Nous n'abordons ici que les deux CSP les plus représentées, retraités et cadres, pour les autres groupes (ouvriers, employés, professions intermédiaires, actifs sans emploi) les faibles effectifs ne permettent pas d'entrevoir une répartition par secteur qui ferait sens.

les retraités du public qui représentent à eux-seuls 25% des répondants. A Bruz aucun secteur ne ressort en particulier, chaque CSP se divise équitablement entre secteur public et secteur privé. La forte représentation des cadres à Arcueil est une donnée en phase avec la sociologie de la ville où cette catégorie est surreprésentée. A Lanester, la forte présence de retraités du secteur public peut aussi s'expliquer par l'importance d'anciennes industries nationalisées dans le bassin d'emploi.

L'opération ne fait pas sens pour le secteur privé, du fait de la diversité des domaines d'activité déclarés ou à l'inverse l'absence de précision des réponses¹⁰¹⁵, mais pour le secteur public il est possible de préciser plus en avant la répartition. Parmi les catégories identifiables pour les 79 répondants concernés, les plus importantes sont l'éducation nationale et l'enseignement supérieur (n=29) et la fonction publique territoriale (n=12). Les autres catégories du secteur public sont, soit moins citées (hospitalière, n=8 ; organisme public comme sécu ou pôle emploi, n=2), soit non catégorisables (n=9), soit relativement citées (Militaire, pompiers et personnels civils de la défense, n=11 ; entreprise parapublique¹⁰¹⁶, Poste, SNCF, DCAN, n=8), mais ne se retrouvant pas dans toutes les villes car liées à l'implantation d'une activité spécifique, généralement très importante ou ayant été très importante dans le bassin d'emploi ; par exemple le 2e Régiment du Matériel de l'Armée de Terre à Bruz ou la Direction des constructions et armes navales à Lanester.

Sans être statistiquement pertinente au vu des faibles effectifs, l'étude de ces catégories permet de faire ressortir deux enseignements : l'importance du contexte, qui influe sur la présence de certaines catégories de participants, et des récurrences qui s'observent par-delà ces contextes. **Ainsi ce sont deux catégories qui sont les plus visibles et les plus facilement identifiées parmi les salariés et retraités du secteur public : l'éducation nationale et la fonction publique territoriale.** Si les premiers se partagent entre actifs et retraités, ils sont par contre généralement en activité parmi les seconds. Leur présence respective peut s'interpréter comme indice d'une proximité à l'engagement (enseignement)¹⁰¹⁷ et à l'action publique municipale (fonction publique territoriale), pouvant expliquer la visibilité de ces réponses spontanées. Dans une moindre mesure la même suggestion pourrait être avancée au sujet du secteur associatif. Cette réponse ultra-minoritaire n'est citée que par huit répondants à Arcueil et Lanester, mais elle est fournie contre les options fermées du questionnaire, marquant l'importance qu'y accordent les répondants en lien avec le thème du questionnaire.

Cet exercice de différenciation est difficile pour les salariés du privé, qui pourtant pèsent autant que ceux du public parmi les répondants. Il faut ici se référer à d'autres données

¹⁰¹⁵ Il est impossible de préciser le secteur privé (commerce, industrie, tertiaire) concerné à partir d'indications génériques comme « commercial », « assistant », « employé », « juriste », « cadre RH » ou « chef de projet ».

¹⁰¹⁶ Ces réponses n'ont été incluses dans le secteur public qu'à la condition que les répondants eux-mêmes aient indiqué ce statut.

¹⁰¹⁷ Laurent FRAJERMAN, « L'engagement des enseignants (1918-1968) », *Histoire de l'éducation*, 2008, n° 117, p. 57-96 ; Aurélie LLOBET, « L'engagement des enseignants du secondaire à l'épreuve des générations. Entre reproduction et recomposition des formes d'action », *Politix*, 2011, vol. 96, n° 4, p. 59 ; Frédéric SAWICKI, « Esquisse d'une sociologie politique des enseignants français », *Education et sociétés*, 2015, n° 36, p. 83-102.

complémentaires de la profession : le niveau de diplôme et le revenu, en tant qu'indicateurs de capital culturel (à l'état institutionnalisé)¹⁰¹⁸ et économique.

1.3 Le niveau de diplôme : surreprésentation des diplômés au vu des contextes municipaux et générationnels

Les répondants sont dans l'ensemble fortement diplômés. Dans chacune des villes, il y a une surreprésentation de 11 à 15 points des diplômés de l'enseignement supérieur par rapport aux populations municipales. Ce constat rappelle des analyses sur des sujets proches, soulignant que dans le cas de la participation aux associations, « l'essentiel est bien la liaison privilégiée du capital culturel avec l'engagement associatif, dont tout semble indiquer qu'il exige moins la fortune que la maîtrise du temps et du verbe »¹⁰¹⁹.

■ **Tableau C6-6 : Répartition des répondants par ville selon le niveau de diplôme en 5 classes**

VILLE	< BAC	BAC	BAC+2	BAC+3	BAC+4/5	NR	Total
Arcueil	15 18%	14 17%	7 9%	13 16%	30 37%	3 4%	82
Bruz	24 24%	14 14%	19 19%	15 15%	26 26%	3 3%	101
Lanester	31 35%	22 25%	13 15%	8 9%	15 17%	0 0%	89
Ensemble	70 26%	50 18%	39 14%	36 13%	71 26%	6 2%	272

■ **Tableau C6-6-bis : ... en 4 classes**

VILLE	< BAC	BAC	1er Cycle	2nd Cycle	NR
Arcueil	18%	17%	24%	37%	4%
Bruz	24%	14%	34%	26%	3%
Lanester	35%	25%	24%	17%	0%
Ensemble	26%	18%	28%	26%	2%
	70	50	75	71	6

Ces tendances vont avec des différences notables d'une ville à l'autre. Ainsi à Lanester, ce sont les catégories les moins diplômées, qui sont le plus présentes parmi les répondants. Mais une fois rapportée au contexte municipal, la surreprésentation est du même ordre de grandeur. La différence reste notable, puisqu'il s'agit de la seule ville où les titulaires d'un niveau baccalauréat sont surreprésentés (+8). Nous trouvons donc une confirmation de la comparabilité des échantillons, une fois tenu compte des contextes municipaux : il n'y a pas de disparités extrêmes et les distorsions qui s'observent se comprennent du fait du contexte municipal.

■ **Tableau C6-7 : Ecart dans les niveaux de diplôme avec les populations municipales**

Différence de répartition selon le niveau de diplôme entre les répondants et les populations municipales de 15 ans ou plus (INSEE, 2011)			
	Arcueil	Bruz	Lanester
d'aucun diplôme	-17,5	-7,4	-16,4

¹⁰¹⁸ P. Bourdieu, « Les trois états du capital culturel » in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.30, n°1, 1979, p.3-6

¹⁰¹⁹ François HERAN, « Le monde associatif », *Economie et Statistique*, 1988, n° 208, p. p. 30.

du certificat d'études primaires	-6,0	-6,6	-7,1
du BEPC, brevet des collèges	-5,9	+0,3	-1,8
d'un CAP ou d'un BEP	-3,4	-11,7	-7,7
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	+1,8	-4,4	+8,3
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court (Bac+2, +3)	+13,1	+14,8	+13,7
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long (Bac+4/5, Doctorat)	+14,4	+9,1	+11,0
Non-réponse	3,7	3,0	0,0

Il faut en outre tenir compte des effets de la massification scolaire et de la diffusion de l'accès à l'enseignement supérieur. La répartition des répondants est significative de ce point de vue, avec une inversion des courbes de tendance linéaire correspondant à chaque niveau de diplôme par rapport à l'année de naissance. **Le niveau de diplôme important des répondants l'est d'autant plus au vu de leur âge.**

1.4 Le revenu mensuel net par foyer : une concentration autour des valeurs médianes

Les revenus des participants sont majoritairement élevés : le cumul des tranches supérieures à 3000 euros mensuels net par foyer est majoritaire : 53% à Arcueil, 56% à Bruz. Il n'y a qu'à Lanester qu'il descend sous cette barre avec 42% des répondants.

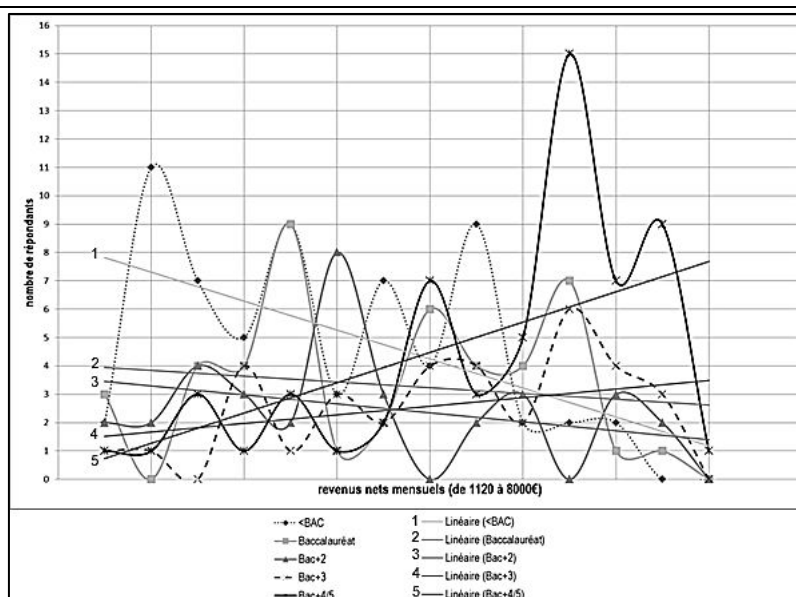
■ **Tableau C6-8 Répartition selon le niveau de revenus mensuels net par foyer, 3 classes**

Revenus mensuels net par foyer	Arcueil		Bruz		Lanester		Total	
	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.
<1500	8	11%	4	4%	12	15%	24	10%
1500-3000	26	36%	37	39%	34	43%	97	39%
3000+	39	53%	53	56%	33	42%	125	51%
Total	73	100	94	100	79	100	246	100

Ces données sont cohérentes avec celles pour l'ensemble de la population de chaque municipalité. En effet le revenu net déclaré moyen est supérieur à la moyenne nationale à Bruz, de l'ordre de +13% et légèrement inférieur à Lanester avec -2%. A Arcueil ce chiffre est inférieur à la moyenne nationale, -12%, mais agrège de fortes inégalités de revenus : le rapport du 9^{ème} décile par rapport au 1^{er} décile est en effet supérieur de +27% par rapport à la moyenne nationale, alors qu'il est légèrement inférieur à Lanester (-11%) et fortement (-36%) à Bruz. Dès lors la surreprésentation des hauts revenus est d'autant plus prégnante à Arcueil, qu'elle se mesure dans un contexte municipal qui en renforce la portée.

Encadré C6-2 : Vérifier la cohérence des données pour permettre la comparabilité

La mesure des revenus s'est faite à partir de deux échelles différentes. A Bruz, nous avons d'abord utilisé une première échelle avec 7 classes, qui s'est avérée imprécise pour les niveaux moyens. Nous l'avons donc adaptée en une échelle de 11 classes pour Arcueil et Lanester. Ce choix a compliqué la comparabilité des résultats. La définition d'une nouvelle échelle, permettant de mettre sur le même plan les trois échantillons pose notamment question en ce qui concerne deux catégories de revenus inférieures à 3000€ utilisées lors de la première vague : 1120-2240 et 2240-3000, la première doit-elle être cumulée avec les 1120-1500 ou 1500-2000 des autres versions ? La seconde doit-elle être cumulée avec les 2000-2500 ou 2500-3000 ?



Pour faire ce choix, il est possible d'observer la répartition du diplôme ; en effet le diplôme est corrélé au revenu pour l'ensemble de l'échantillon. Les courbes de tendance linéaire calculées d'après la répartition des répondants sont ainsi croissantes fonction du revenu pour les « bac+3 » et bac +4/5 et décroissantes pour les autres niveaux de diplômes. En complément, nous avons observé la répartition et la variance au sein des catégories à recoder. Si l'on prend la mesure du niveau de diplôme comme indicateur du niveau de revenu, il ressort que la catégorie des 1120-2240 utilisée pour l'échantillon de Bruz est plus proche de la catégorie des 1500-2000 que de celles des 1120-1500 : ceux en deçà d'un niveau Bac constituent les 3/4 des revenus inférieurs à 1500 à Arcueil et à Lanester, ce qui n'est pas le cas de la catégorie des 1120-2240 utilisée à Bruz. Cette intuition à la lecture du tableau ci-dessous est validée par la valeur de l'écart-type qui, même s'il n'est qu'indicatif, est beaucoup plus élevé en intégrant les 1120-2240 au 1120-1500 (0,22) qu'avec les 1500-2000 (0,08). Ce test n'est pas probant pour répartir la seconde catégorie composite des 2240-3000 : la répartition par diplôme ne permet pas un rattachement et la variance reste la même. Le choix le plus raisonnable semble alors de constituer une catégorie revenus compris entre 2000 et 3000 euros.

■ **Tableau C6-9 : Croisement du diplôme et du revenu pour les catégories basses et intermédiaires**

1120-2240				1120-1500			1500-2000			2240-3000			2000-2500			2500-3000		
	Bruz	Arc	Lnstr	S	Arc	Lnstr	S	Bruz	Arc	Lnstr	S	Arc	Lnstr	S				
< BAC	35%	71%	75%	0,22	30%	13%	0,08	18%	8%	62%	0,16	67%	30%	0,17				
BAC	20%	0%	0%		20%	25%		6%	31%	23%		33%	8%					
BAC+2	20%	14%	12,5%		10%	13%		47%	8%	0%		0%	23%					
BAC+3	0%	0%	12,5%		20%	25%		18%	8%	0%		0%	15%					
Bac+4/5	15%	14%	0%		10%	13%		6%	30%	8%		0%	15%					
Autre	10%	0%	0%		10%	13%		6%	15%	8%		0%	8%					
N=	20	7	8		10	8		17	13	13		3	13					

Nous avons donc constitué six tranches de revenus couvrant l'ensemble de l'échantillon. Les répondants se répartissent le plus équitablement autour d'un niveau de revenus mensuels nets par foyer de l'ordre de 3000€. Les revenus déclarés inférieurs à 3000€ pèsent pour 49% de l'ensemble et ceux supérieurs pour 51%. Les tranches 2000-3000 et 3000-4000 comptant pour 48% de l'ensemble, quand les autres catégories inférieures (<1500 ; 1500-2000) ou supérieures (4000-5000 ; >5000) représentent chacune entre 10% et 15% de l'ensemble. Les participants se caractérisent ainsi d'abord par une forte présence de revenus moyens, se situant dans la médiane des revenus (i.e. salaires) nationaux, et une présence plus faible des autres extrémités.

■ **Tableau C6-10 : Répartition selon le niveau de revenus mensuels net par foyer, 6 classes**

Revenus mensuels nets	Arcueil	Bruz	Lanester	Total

par foyers	Eff.	% Obs.	% R. Cumul	Eff.	% Obs.	% R. Cumul	Eff.	% Obs.	% R. Cumul	Eff.	% Obs.	% R. Cumul
< 1500	8	9,8%	11%	4	4%	4%	12	<u>13,5%</u>	15%	24	8,8%	10%
1500 - 2000	10	12,2%	25%	20	<u>19,8%</u>	26%	8	9%	25%	38	14%	25%
2000 - 3000	16	19,5%	47%	17	16,8%	44%	26	<u>29,2%</u>	58%	59	21,7%	49%
3000 - 4000	16	19,5%	68%	22	21,8%	67%	21	23,6%	85%	59	21,7%	73%
4000 - 5000	9	11%	81%	14	13,9%	82%	8	9%	95%	31	11,4%	86%
> 5000	14	<u>17,1%</u>	100%	17	<u>16,8%</u>	100%	4	4,5%	100%	35	12,9%	100%
Non-réponse	9	11%	-	7	6,9%	-	10	11,2%	-	26	9,6%	-
Total	82	100%	-	101	100%	-	89	100%	-	272	100%	-

En prenant comme repère la valeur médiane de chaque tranche de revenus, il est possible d'estimer grossièrement le revenu moyen déclaré dans chaque ville et constater quelques disparités. Les revenus les plus faibles dans l'ensemble se trouvent à Lanester, avec une moyenne de l'ordre de 2800 euros, les plus élevés se trouvent à Bruz (~3250€), ceux des répondants d'Arcueil étant relativement proches (~3170€). Cette disparité s'explique davantage par la relative absence de très hauts revenus à Lanester que par la présence de très faibles revenus. Les revenus supérieurs à 4000€ par foyer représentent 28% et 30% à Arcueil et Bruz et ne comptent que pour 14% à Lanester.

Encadré C6-3 La répartition des non-réponses à la question des revenus

Les non-réponses à la question des revenus représentent près de 10% de l'échantillon cumulé. Si ce taux est attendu, la question relevant du non-dicible ainsi que l'explicite quelques répondants en barrant la question et en ajoutant une annotation explicitant qu'ils ne souhaitent pas communiquer cette donnée, il peut être intéressant de se demander, si ce sont davantage les revenus plutôt élevés ou plutôt faibles qui auraient tendance à s'abstenir de répondre. En reprenant à nouveau le constat d'une corrélation entre diplômes et revenus dans l'échantillon, nos données suggèrent une répartition équitable des non réponses : si un quart n'ont répondu à aucune des deux questions, ce qui suggèrent des questionnaires très peu remplis, pour les autres la répartition selon le niveau de diplôme est globalement symétrique et ne permet pas de caractériser implicitement les non-réponses à la question des revenus selon le niveau de diplôme. Pour 26 observations dont le revenu n'est pas connu, on note un quart de non-réponse à la question du diplôme, un quart de diplômé inférieur au bac et un quart de diplômé du 2nd cycle, le quart restant se répartissant équitablement entre bac et 1^{er} cycle. Cette répartition appuie positivement la possibilité d'exclure ces non-réponses sans trop distordre nos données, assez sensibles aux variations du fait du faible nombre d'observations de certaines catégories.

Le résultat important reste le premier énoncé : les revenus égaux ou supérieurs aux valeurs médianes sont majoritaires. Il se comprend à cette nuance près : les niveaux de revenus sont concentrés dans les classes intermédiaires de l'échelle, entre 2000 et 4000€ (44% à Arcueil, 42% à Bruz, 60% à Lanester). La principale opposition se lit dans les classes extrêmes, avec une présence non-négligeable de revenus supérieurs à 5000€ à Arcueil et Bruz, tandis que leur nombre est moindre à Lanester. A l'inverse, les foyers déclarent un revenu mensuel inférieur à 1500€ sont légèrement plus présents à Lanester, tandis qu'à Bruz on note une surreprésentation des revenus entre 1500 et 2000€. Les fréquences cumulées font néanmoins entrevoir une répartition davantage tirée vers le bas à Lanester, confirmant le caractère plus populaire de cet échantillon.

1.5 Le statut matrimonial : une majorité de couples sans enfants à charge

Nous avons jusqu'ici évoqué des revenus « par foyer », considérant qu'il s'agissait là d'un indice plus fiable que le salaire individuel. Nous en venant donc aux données matrimoniales, pour éclairer la composition des dits foyers¹⁰²⁰. Les foyers composés de deux personnes, supposément en couple au vu de l'âge des répondants, sont les plus présents : 43% dans l'ensemble et entre 39% et 48% dans chaque ville. Les foyers comptant plus de trois personnes entre 23 et 35% (29% de l'ensemble). En supposant que le surplus au sein du foyer au-delà de deux individus correspond à des enfants à charge, quelques observations peuvent être formulées. La plus forte présence de foyers de trois à Arcueil et Bruz (20 et 15%) par rapport à Lanester (9%) indiquerait une plus forte présence de couples plus jeunes, n'ayant qu'un enfant, tandis qu'à l'inverse la plus forte présence de foyers comptant plus de 3 personnes à Bruz et Lanester (35 et 29%) indiquerait un public plus familial par rapport à Arcueil (23%). Enfin, c'est à Arcueil (19%) et Lanester (14%) que l'on compte le plus de personnes vivant seules, par rapport à Bruz (9%), la plupart étant des femmes âgées de plus de soixante ans, notamment à Arcueil.

■ Tableau C6-11 - Composition des foyers : nombre, dont enfants à charge

Nombre dans foyer	Dont enfants à charge	Arcueil		Bruz		Lanester		Ensemble	
1		13	19%	9	9%	12	14%	25	16%
	0	13	19%	-	-	12	14%	25	16%
2		27	39%	40	41%	42	48%	69	44%
	0	27	39%	-	-	39	45%	66	42%
	1		0%	-	-	3	3%	3	2%
3		14	20%	15	15%	8	9%	22	14%
	0	5	7%	-	-	2	2%	7	4%
	1	7	10%	-	-	6	7%	13	8%
	2	2	3%	-	-		0%	2	1%
4+		16	23%	34	35%	25	29%	41	26%
	0		0%	-	-	3	3%	3	2%
	1		0%	-	-	3	3%	3	2%
	2	10	14%	-	-	12	14%	22	14%
	3+	6	9%	-	-	7	8%	13	8%
		70	100%	98	100%	87	100%	157	100%

Pour les deux villes, Arcueil et Lanester, pour lesquelles nous disposons de l'information des enfants à charge¹⁰²¹, cette lecture est confirmée. Dans l'ensemble, les répondants correspondent à la norme du couple avec enfants. Les réponses qui correspondraient à des pères ou mères

¹⁰²⁰ Ce lien s'avère cohérent : les revenus inférieurs à 2000€ (n=61) concernent pour la moitié des personnes vivant seules (41%), avec tout de même 31% de foyers comptant 2 personnes et 28% en comptant 3 (15%) ou plus (13%) ; ceux entre 2000 et 4000€ (n=116) concernent surtout des foyers de 2 personnes (50%), une minorité de personnes seules (6%), puis se répartissent équitablement entre foyers de 3, 4 ou 5 (15, 16 et 13%) ; les revenus supérieurs à 4000€ (n=60) par foyer ne concernent que des foyers non individuels, d'au moins 3 individus pour les deux-tiers d'entre eux

¹⁰²¹ Lors de la première vague, nous n'avons interrogé que le nombre de personnes dans le foyer, dans une logique de concision. Mais le constat de la difficile interprétation à partir de cette seule donnée nous a incité à ajouter deux autres questions ensuite : en couple ou non et nombre d'enfants à charge.

célibataires sont minoritaires et comptent en cumulé pour moins de 4% des répondants dans chaque ville. La principale information est cependant l'absence d'enfants à charge pour deux-tiers de l'ensemble des répondants, ce qui confirme la lecture en termes d'âge. Une majorité des répondants déclarent par ailleurs vivre en couple (60% à Arcueil, 90% à Lanester).

Dans chaque ville, entre un quart et un tiers déclare avoir des enfants encore scolarisés dans la commune (34% à Bruz, 29% à Arcueil, 21% à Lanester). L'ordre des réponses coïncide avec notre interprétation liée au nombre de personnes dans le foyer, avec apparemment plus de jeunes couples dans les deux premières villes par rapport à Lanester. Cette mesure de deux-tiers d'enfants non-scolarisés correspond à la situation actuelle des personnes¹⁰²². En proposant de tenir compte d'une scolarisation passée, les répondants ayant des enfants qui ont ou ont été scolarisés sur la commune sont largement majoritaires. Ils comptent pour 60% à Arcueil et 75% à Lanester. Cette différence dans le taux de scolarisation, et donc dans la fréquentation des réseaux liés à la communauté scolaire, notamment les associations des parents d'élèves, se retrouvent par ailleurs dans les parcours de participation des personnes rencontrées en entretien¹⁰²³. Et il semble en effet que cela soit davantage le cas à Arcueil qu'à Lanester du fait d'une population relativement plus jeune. Mais en tenant en compte des enfants qui ne sont plus scolarisés (sur la commune), alors l'expérience de parents d'élève s'avère relativement partagée parmi les participants. La réponse « non je n'ai pas d'enfants » concerne un quart des répondants à Arcueil et un dixième des répondants à Lanester, c'est là que se concentrent les quelques répondants de moins de trente ans, sans pour autant qu'ils soient les seuls concernés¹⁰²⁴.

La norme parmi les participants est celle d'un couple sans enfants à charge, qui correspond à presque la moitié des réponses d'ensemble, viennent ensuite les foyers comportant au moins deux enfants à charge, qui comptent pour presque un quart. Parmi les réponses restantes, les plus fréquentes correspondent au fait de vivre seul, pour un sixième de l'ensemble.

1.6 La résidence : une majorité de propriétaires et d'anciens résidents

1.6.1 Une surreprésentation des propriétaires

La très forte majorité des répondants sont propriétaires de leur logement : à Lanester (88%) et à Bruz (83%) et enfin à Arcueil (69%).

■ **Tableau C6-12 - Statut d'occupation de la résidence par ville**

	Arcueil	Bruz	Lanester	Total général
Locataire	31%	17%	12%	19%
Propriétaire	69%	83%	88%	81%

¹⁰²² Là encore nous avons amélioré le questionnaire suite à la première vague. A Bruz nous demandons simplement si les personnes ont des enfants scolarisés dans la commune, ce qui est le cas d'un tiers d'entre eux, mais avec des réponses négatives agrégeant des situations différentes, que nous avons par la suite distinguées en en proposant de répondre : Oui, mais ils ne sont le plus aujourd'hui ; Oui, ils le sont encore aujourd'hui ; Non, ils ne l'ont pas été ; Non, je n'ai pas d'enfants.

¹⁰²³ Voir Chapitre 7 - S.III - 1. Les foyers de recrutement de l'offre de participation

¹⁰²⁴ Respectivement 3 sur 17 à Arcueil et 2 sur 10 à Lanester. Les moyennes d'âge pour chaque catégorie de réponses à Arcueil et Lanester sont : « Oui, ils le sont encore » : 44,7 - 44,3 ; « Oui, ils ne le sont plus » : 66,5 - 63,2 ; « Non, ils ne l'ont pas été » : 59 - 67,6 ; « Non, je n'ai pas d'enfants » : 49,3 - 50,1

▪ **Tableau C6-12-bis : Statut d'occupation de la résidence, écarts avec les populations municipales**

Différence de répartition selon la propriété entre les répondants et les populations municipales (INSEE, 2011)		Arcueil	Bruz	Lanester
Propriétaire		+33,9	+24	+28,7
Locataire		-37,6	-28,9	-28
Non-réponse		6,1%	5,9%	0

L'échantillon arcueillais présente la particularité de comporter une part non négligeable de locataires. Cette spécificité se comprend au vu de la situation municipale. En effet la ville comporte un tiers de propriétaires pour deux-tiers de locataires, soit une forte sous-représentation par rapport aux moyennes nationales (57,8% de propriétaires) ; taux national, dont se rapprochent les communes de Bruz (54,2%) et Lanester (58,9%). Même en n'excluant pas les non-réponses, la surreprésentation des propriétaires parmi les répondants est très visible. Elle l'est d'autant plus que ces villes ont un fort écart à la moyenne nationale, soit en termes de location +12 à Bruz et +68 à Arcueil, soit en termes de logement HLM : +71 à Lanester et +214 à Arcueil.

▪ **Tableau C6-13 - Statut d'occupation de la résidence par ville et niveaux de revenu**

Revenus mensuels net par foyer	< 1500	1500 - 3000	3000 - 5000	> 5000	Total général
Arcueil	10%	37%	34%	20%	100%
Locataire	100%	38%	17%	0%	30%
Propriétaire	0%	62%	83%	100%	70%
Bruz	4%	38%	39%	18%	100%
Locataire	100%	23%	8%	6%	17%
Propriétaire	0%	77%	92%	94%	83%
Lanester	15%	43%	37%	5%	100%
Locataire	58%	6%	3%	0%	13%
Propriétaire	42%	94%	97%	100%	87%

Cette différence dans le taux de propriétaire se comprend au vu de la situation particulière de l'accessibilité du foncier dans une ville d'Île-de-France, en première couronne, par rapport à des villes régionales. Ainsi en croisant le statut résidentiel avec le revenu mensuel du foyer, à Arcueil le taux de locataire diminue moins drastiquement que dans les autres villes au-delà d'un certain revenu. Entre 1500 et 3000€ mensuels net par foyer, ils sont plus d'un tiers à être locataires à Arcueil, pour un quart à Bruz et seulement un vingtième à Lanester. Au-delà de 3000 euros se trouvent encore 17% de locataires à Arcueil, contre 14% à Bruz et seulement 3% à Lanester. Les trois villes semblent ainsi se situer donc à trois pôles successifs d'un continuum d'accessibilité de la propriété : minimale à Arcueil, intermédiaire à Bruz et maximal à Lanester. Dans cette dernière ville, parmi les répondants, même la tranche la plus faible de revenus compte presque un propriétaire sur deux¹⁰²⁵. Si la distribution des propriétaires dans l'échantillon est en accord

¹⁰²⁵ Violaine GIRARD, Anne LAMBERT et Hélène STEINMETZ, « Propriété et classes populaires : des politiques aux trajectoires », *Politix*, 2013, n° 101, p. 7-20 ; Violaine GIRARD, « L'accession à la propriété : facteur de division des classes populaires ? », *Savoir/Agir*, 2015, n° 34, p. 39-44.

avec les contextes municipaux, le principal résultat d'ensemble de ce point de vue demeure bien la surreprésentation des propriétaires.

1.6.2 Une surreprésentation d'individus habitant la commune depuis longtemps

A ce constat s'ajoute l'importance de l'ancienneté de résidence dans la commune. La constante dans les trois villes est la surreprésentation des plus anciens résidents¹⁰²⁶. Une telle donnée découle en partie d'un âge moyen lui aussi relativement élevé, autour de 50 ans. Mais le constat d'une relativement faible mobilité résidentiel reste posé.

▪ **Tableau C6-14 : Ancienneté de résidence dans la commune des répondants**

Ancienneté de résidence dans la commune	Arcueil		Bruz		Lanester		Ensemble	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Moins d'un an	2	2%	6	6%	0	0%	8	3%
Entre 1 et 3 ans	8	10%	11	11%	2	2%	21	8%
Entre 3 et 5 ans	3	4%	6	6%	1	1%	10	4%
Entre 5 et 10 ans	15	18%	14	14%	9	10%	38	14%
Entre 10 et 20 ans	11	13%	29	29%	27	30%	67	25%
Entre 20 et 30 ans	8	10%	NC	NC	15	17%	23	8%
Plus de 20 ans	NC	NC	35	35%	NC	NC	35	13%
Plus de 30 ans	32	39%	NC	NC	34	38%	66	24%
Non réponse	3	4%	0	0%	1	1%	4	1%
Total général	82	100%	101	100%	89	100%	272	100%

▪ **Tableau C6-14-bis : Ancienneté de résidence dans la commune des répondants, 3 classes**

	Moins de 10 ans	Entre 10 et 20 ans	Plus de 20 ans	NR
Arcueil	34%	13%	49%	4%
Bruz	37%	29%	35%	0%
Lanester	13%	30%	55%	1%
Total général	28%	25%	46%	1%

C'est à Lanester que le poids de l'ancienneté parmi les participants est le plus important. Arcueil et Bruz cumulent respectivement 17% et 23% d'habitants depuis moins de 5 ans, quand ils ne sont que 3% à Lanester. Ce poids inégal selon les villes correspond à la situation démographique de chaque ville¹⁰²⁷.

En résumé, l'importance de l'ancienneté comme marqueur de la participation se retrouve dans chaque ville, mais avec un poids différent dans chaque commune : primordial à Lanester, assez important à Arcueil et enfin à Bruz il est un marqueur, sans être exagérément surreprésenté.

¹⁰²⁶ La première vague du questionnaire, à Bruz, propose comme plafond « plus de 20 ans », soit 35% des répondants. Ce plafond a été relevé jusqu'à plus de 30 ans pour les vagues suivantes, pour aboutir finalement à des taux similaires de près de 40% de résidents depuis plus de 30 ans, ce qui relativise le poids des anciens mesurés lors de la première vague.

¹⁰²⁷ Voir Chapitre 2 - S.I - 1.1.2 Les variations démographiques : faire le lien entre dispositifs participatifs et intégration de nouvelles populations

▪ **Tableau C6-15 : Ancienneté d'emménagement des ménages, population municipale**

	Arcueil	Bruz	Lanester
Depuis moins de 2 ans	10,8	21	12
De 2 à 4 ans	21,4	29,5	19,4
De 5 à 9 ans	19,3	14	16,7
De 10 à 19 ans	18,6	15,9	19,7
De 20 à 29 ans	13,9	8,6	11
30 ans ou plus	15,9	11	21,2
	Arcueil	Bruz	Lanester
Moins de 10 ans	51,5	64,5	48,1
Entre 10 et 20 ans	18,6	15,9	19,7
Plus de 20 ans	29,8	19,6	32,2

Un découpage ternaire, fait apparaître un relatif équilibre à Bruz et un déséquilibre au profit des résidents les plus anciens plus marqués à Lanester, tandis qu’Arcueil se distingue par un renforcement des deux extrémités (moins de 10 ans et plus de 20 ans), au détriment de la catégorie intermédiaire, peu représentée. Le maintien de la distinction entre moins de 5 ans et entre 5 et 10 ans souligne cette force présence de nouveaux habitants à Bruz parmi les participants, où ils représentent près d’un quart de l’échantillon.

▪ **Tableau C6-16 : Ecart avec la population municipale selon l’ancienneté d’emménagement**

	Arcueil	Bruz	Lanester
Moins de 3 ans (moins de 2 ans)	1%	-4%	-10%
Entre 3 et 5 ans (de 2 à 4 ans)	-17,4%	-23,5%	-18,4%
Entre 5 et 9 ans	-1,3%	0,0%	-6,7%
Entre 10 et 19 ans	-5,6%	13,1%	10,3%
Entre 20 et 29 ans	-3,9%	15,4%	6,0%
30 ans ou plus	23,1%		16,8%

Cette importance de l’ancienneté de résidence parmi les participants à la démocratie locale est confirmée en comparant avec les données disponibles pour l’ensemble des populations municipales. Ce sont toujours les plus anciens résidents qui sont le plus surreprésentés par rapport à leur poids dans la population municipale. A Bruz ou Lanester la surreprésentation est nette à partir de 10 ans d’ancienneté de résidence, tandis qu’à Arcueil elle apparaît plus tardivement, au-delà de 30 ans, mais de façon encore plus marquée. D’ailleurs à Arcueil les plus récemment arrivés sont plutôt présents en accord avec leur poids dans la population d’ensemble, c’est aussi le cas à Bruz mais dans une moindre mesure.

Cette composition des publics de la participation correspond en partie à la sociologie et la dynamique démographique de chaque ville. Bruz est une ville plus jeune, ayant une plus forte croissance, tandis que Lanester se caractérise par une population plus âgée. Le cas d’Arcueil renvoie à des trajectoires résidentielles franciliennes, où l’accès à la propriété est différé dans le temps ou au contraire suppose le départ, vers des banlieues plus éloignées de la ville-centre ou vers une autre région. Cette hypothèse peut expliquer le creux des 10-20 ans et se confirme au travers du plus fort taux de locataires.

Malgré le faible de nombres de répondants de certaines catégories, les tendances sont claires : les participants à la démocratie locale sont majoritairement propriétaires et

anciens dans la commune. Néanmoins à Bruz et Lanester l'ancienneté va de pair avec la propriété de son logement, tandis qu'à Arcueil ce lien est moins marqué : les plus anciens habitants qui participent à la démocratie locale et ont répondu à notre questionnaire comprennent une part non-négligeable de locataires : 38% des anciens.

▪ **Tableau C6-17 : Ancienneté de résidence selon le statut d'occupation de la résidence**

Propriétaire-Locataire Ancienneté	Arcueil			Bruz			Lanester	
	Locataire	Propriétaire	NR	Locataire	Propriétaire	NR	Locataire	Propriétaire
Moins de 10 ans	21% (6)	79% (22)	0%	24% (9)	68% (25)	8% (3)	25% (3)	75% (9)
Entre 10 et 20 ans	18% (2)	64% (7)	18% (2)	10% (3)	86% (25)	3% (1)	15% (4)	85% (23)
Plus de 20 ans	38% (15)	55% (22)	8% (3)	11% (4)	83% (29)	6% (2)	8% (4)	92% (45)
Non réponse	33% (1)	67% (2)	-	-	-	-	-	100% (0)
Total général	29% (24)	65% (53)	6% (5)	16% (16)	78% (79)	6% (6)	12% (11)	88% (78)

1.6.3 Un taux de natifs non-négligeable

L'ancienneté dans la ville se mesure aussi au prisme de l'origine des répondants¹⁰²⁸. La comparaison entre les deux villes est difficile du fait de la proximité d'Arcueil avec Paris, qui fait de cette ville une catégorie à part, dont Lorient ne constitue qu'un lointain équivalent pour Lanester. Les données similaires sont le taux de répondants originaires de la commune de résidence : respectivement 23% et 21%. Si ceux originaires d'une autre région en France sont plus nombreux (28%), il y a ainsi un taux de « nativité » non négligeable, encore renforcé si on devait y agglomérer ceux qui sont né dans une ville voisine (9% à Arcueil, 12% à Lanester)

▪ **Tableau C6-18 : Origine des répondants**

	Arcueil	Lanester
Commune de résidence	23%	21%
Ville voisine	9%	12%
Paris	19%	-
Département	6%	11%
Région	8%	22%
Autre région en France	28%	28%
Autre pays	9%	4%
Total général	100%	100%

Par ailleurs, une origine proche géographiquement est fortement corrélée avec l'ancienneté de résidence : plus on vient de près, plus on est depuis longtemps dans cette ville. Ce qui pourrait s'avérer logique, voire tautologique, mais ne l'est pas forcément. L'âge moyen étant élevé le fait de ne pas être originaire de la commune pourrait néanmoins se traduire par une forte ancienneté, du fait de la mobilité résidentielle. Cela n'est pas le cas. En effet, à Arcueil la démarcation se fait entre les natifs de la commune ou des villes proches qui sont à 79 et 60% des anciens résidents.

¹⁰²⁸ C'est une variable que nous avons intégré dans les vagues 2 et 3 de l'enquête. Il s'agit en réalité d'une amélioration de la formulation, puisque la mesure de l'ancienneté à Bruz permettait de répondre « J'ai toujours habité à... ». Une option qu'ont choisi 9% des répondants, qui au vu de leur âge ont été intégrés au « plus de 20 ans ». Pour pallier à cette imprécision les autres vagues interrogent d'où les répondants se disent originaires : ville, villes voisines, département, région, pays.

Tandis que ceux originaires de Paris ou d'une autre région sont majoritairement, à 47 et 50%, habitants de la ville depuis moins de 10 ans.

▪ **Tableau C6-19 : Ancienneté de résidence selon l'origine**

	Moins de 10 ans		Entre 10 et 20 ans		Plus de 20 ans	
	%	n	%	n	%	n
Arcueil (n=79)						
Arcueil	16%	3	5%	1	79%	15
Villes proches	20%	2	20%	2	60%	6
Paris	47%	7	20%	3	33%	5
Ile-de-France (hors Paris)	50%	3	17%	1	33%	2
Autre région en France	50%	11	9%	2	41%	9
Autre Pays	29%	2	29%	2	43%	3
Total général	35%	28	14%	11	51%	40
Lanester (n=88)						
Lanester	5%	1	11%	2	84%	16
Villes proches	18%	2	36%	4	45%	5
Département du Morbihan	0%	0	0%	0	100%	10
Région Bretagne	20%	4	45%	9	35%	7
Autre région en France	20%	5	48%	12	32%	8
Autre Pays	0%	0	0%	0	100%	3
Total général	14%	12	31%	27	56%	49

A Lanester la logique est la même, avec néanmoins un décalage dans le temps, qui renforce l'importance de l'ancienneté de résidence. Ce qui s'observe à Arcueil pour Paris ou une autre région se retrouve à Lanester pour la région Bretagne ou une autre région française, mais cette fois pour les habitants ayant une ancienneté de résidence « intermédiaire » entre 10 et 20 ans, et non plus de moins de 10 ans. Il se retrouve bien ici ce qui avait été noté par rapport aux variations d'ancienneté de résidence dans les différentes villes : plus élevée aux deux extrémités (nouveaux et anciens) à Arcueil, avec un creux au niveau des intermédiaires et progressive à Lanester : basse pour les nouveaux, moyenne pour les intermédiaires et élevée pour les anciens. **Le principal enseignement demeure néanmoins celui-ci : dans ces deux dernières villes, les deux-tiers des répondants sont des habitants du coin ou de la région, seul un tiers est originaire d'une autre région ou d'un autre pays.**

2 Retour sur les principales hypothèses attenantes aux données sociodémographiques

En conclusion de cette présentation des principaux marqueurs sociodémographiques des répondants, nous revenons sur les hypothèses formulées au vu des données municipales¹⁰²⁹, que nous remémorons de façon synthétique en encadré. Nos résultats s'organisent selon deux perspectives générales, (2.1) le rappel de la sélectivité sociale de la participation, qui se comprend néanmoins au prisme de nuances contextuelles et (2.2) la prévalence d'une prime d'ancienneté, qui apparaît être un facteur de compensation important des inégalités sociales dans la participation aux dispositifs participatifs.

¹⁰²⁹ Voir Chapitre 2 - S.I - 1.1.4 Des données démographiques constitutives d'hypothèse de recherche

2.1 Le rappel de la sélectivité sociale de la participation et ses nuances contextuelles

2.1.1 L'évolution démographique et la présence de nouveaux habitants.

Au vu des statistiques municipales, cette variable devrait fortement différencier Bruz des deux autres villes : si les dispositifs participatifs sont un potentiel moyen d'intégration de population nouvelle, alors cela devrait être d'autant le plus le cas dans cette ville qui connaît une forte croissance démographique et davantage de nouveaux habitants devraient se retrouver dans notre échantillon.

Cette hypothèse est a priori confirmée, en effet c'est bien à Bruz que nous retrouvons le plus de nouveaux habitants parmi les participants.

Dans chaque cas, les plus anciens habitants sont majoritaires parmi les répondants. Mais la comparaison des trois échantillons fait apparaître des différences intéressantes à interroger. Bruz se caractérise par une répartition plus équilibrée des répondants avec une relativement forte présence de nouveaux arrivants. Lanester au contraire présente une très forte présence d'anciens habitants parmi les répondants et une présence négligeable de nouveaux habitants. Arcueil présente des données intermédiaires, qui confirment l'importance de l'ancienneté sans pour autant exclure la présence d'habitants plus récemment arrivés dans la commune. Ces données sont concordantes avec les hypothèses préalablement posées : la sociologie de la ville et sa dynamique démographique a un effet sur la composition des participants. Cet effet reste néanmoins tributaire du **résultat premier : l'ancienneté de résidence est un déterminant de la participation.**

2.1.2 L'âge de la population.

Le public des dispositifs participatifs est-il d'autant plus jeune que la population municipale l'est et inversement ? [...] Les participants interrogés dans les villes de Bruz et d'Arcueil devraient alors être plus jeunes que ceux de Lanester.

Cette hypothèse est partiellement invalidée. Certes les quarantenaires sont mieux représentés dans ces deux villes, mais **le fait premier demeure l'âge relativement âgé des participants** et ce quel que soit le contexte. Ainsi, nous pouvons plutôt affirmer que le recrutement des dispositifs participatifs est tendanciellement plutôt âgé, quel que soit l'âge moyen de la population. La seule nuance intéressante concerne la présence plus importante de cinquantenaires à Bruz, qui permet de supposer la meilleure intégration d'actifs aisés dans le cadre d'une offre de participation par projets.

2.1.3 CSP, niveaux de revenus, niveaux de diplôme

Ces variables permettent d'interroger la représentativité des participants par rapport à la population municipale. Le corolaire logique d'une telle hypothèse est que les décalages observés permettent d'objectiver les biais de recrutement parmi les participants des dispositifs participatifs ; autrement dit la sélectivité sociale des espaces participatifs. Cette hypothèse doit aussi se comprendre en contexte, pour voir si ces effets suivent les sociologies municipales, ou si le contexte n'influe pas réellement.

Il ressort de l'enquête **une forte majorité de cadres parmi les actifs et de retraités, chacun pesant pour un tiers de l'échantillon. Les mêmes conclusions peuvent être tirées du niveau de revenu et de diplôme**, tous deux plus élevés que la moyenne dans l'ensemble. On peut ajouter à cette liste le fait que la très forte majorité des participants sont propriétaires de leur logement. Ainsi, **l'hypothèse de sélectivité sociale, par le haut, de la réception de l'offre de**

participation est confirmée. Néanmoins, **des nuances s'observent** d'un cas à l'autre et peuvent à chaque fois se comprendre **au vu du contexte municipal** ; par exemple concernant la présence de niveaux de revenu et de diplôme moins élevés à Lanester ou le plus fort taux de locataires à Arcueil.

Le résultat est ainsi double : **la participation concerne les catégories les plus favorisées de la population, mais cette sélectivité sociale se comprend en contexte.** Autrement dit, les publics de l'offre de participation sont en partie à l'image des populations municipales. Les déterminants sociologiques de l'engagement participatif ne se comprennent pas toutes choses égales par ailleurs, mais en lien avec les caractéristiques d'ensemble d'une population. La sélectivité sociale doit se comprendre comme un effet de distorsion, si on raisonne en termes de représentativité, mais pas entièrement comme un effet de seuil. Cette nuance est cependant davantage valable pour le niveau de diplôme, que pour le revenu ou la CSP.

2.1.4 L'hétérogénéité sociale de la population

Le constat de la sélectivité sociale dans la participation n'a pas les mêmes implications selon l'hétérogénéité sociale de la population d'ensemble. A Bruz et Lanester les populations sont davantage homogènes avec des inégalités de revenus plus faibles que la moyenne nationale, mais avec dans un cas des revenus plus élevés que la moyenne nationale et dans un autre des revenus plus faibles, tandis qu'à Arcueil les inégalités de revenus plus élevées que la moyenne nationale. Si tendanciellement on participe toujours moins quand on est défavorisé, est-ce plus ou moins le cas quand les inégalités sont élevées ou faibles à l'échelle municipale ?

Par rapport à leur poids dans la population municipale, c'est à Arcueil que les plus faiblement diplômés sont les plus absents et que les plus fortement dotés en la matière sont le plus surreprésentés. A Bruz, si les moins diplômés sont aussi peu présents, l'écart avec la population municipale est moindre. Enfin, c'est bien à Lanester, dans un contexte de plus grande homogénéité économique, que les moins scolairement dotés sont le mieux représentés, et même davantage que les plus diplômés, même s'il faut noter que ceux-ci restent davantage surreprésentés par rapport à leur poids dans la population locale

Dans le détail, c'est à Lanester que nous trouvons davantage de répondants peu diplômés (35%), le nombre de répondants allant décroissant au fur et à mesure du niveau de diplôme. Arcueil est le cas strictement inverse : le poids des répondants augmente au fur et à mesure des niveaux de diplôme, de moins d'un cinquième pour les individus n'ayant pas le bac, jusqu'à plus d'un tiers pour ceux ayant un bac+4/5. La situation à Bruz est intermédiaire, les extrémités représentant chacune un quart de l'ensemble, avec le 1er cycle universitaire représentant un tiers des répondants. Cette logique de progression ne se trouve pas transposée pour le niveau de revenu. En divisant en 3 classes, de moins de 1500 à plus de 3000, le poids de chacune est toujours plus élevé que la précédente. Lanester reste à part avec une tendance tirée plus vers le bas de l'échelle des revenus, tandis que la répartition à Arcueil et Bruz est tirée vers le haut. En observant dans le détail, on constate que les trois-quarts des répondants à Lanester se situent en dessous du plafond de 4000€, tandis qu'à Arcueil ou Bruz ils sont les deux-tiers dans ce cas. Les très haut-revenus ont ainsi un poids négligeable à Lanester, quand ils représentent un petit quart de l'échantillon à Arcueil et un petit tiers à Bruz.

A partir de la mesure de l'hétérogénéité socio-économique des populations municipales, nous pouvons donc supposer que **les plus défavorisés participeraient d'autant moins dans un contexte d'inégalités sociales plus marquées (Arcueil), tandis qu'ils participeraient**

davantage dans un contexte où celles-ci sont moins prégnantes (Lanester). Il s'agit cependant là d'une **extrapolation dont la portée doit être nuancée.** Le cas de Bruz, de moindre inégalités mais avec des revenus plus élevés, nous permet une première vérification, avec un échantillon plutôt proche d'Arcueil.

C'est quelques pistes laissent ainsi supposer l'existence de formes localisées de compensation de la sélectivité sociale face à la participation. Si nous y revenons en détail en explorant les réseaux locaux de la participation, cette hypothèse reste néanmoins tangible à un niveau quantitatif d'ensemble. Pour formuler ce résultat de façon la plus générale possible, nous entrevoyons un effet de compensation d'un faible capital culturel ou économique par des formes de capital social.

2.2 Une prime d'ancienneté contre la sélectivité sociale

Un des résultats les plus probants est l'importance de l'ancienneté de résidence dans la commune. Sa mesure varie d'un échantillon à l'autre, mais le constat de la surreprésentation des plus anciens résidents est constant. Nous retrouvons là un constat de corrélation positive entre durée résidence et investissement local¹⁰³⁰. Jane Mansbridge relève également l'importance de ce facteur dans les publics des *town-meetings*. Elle mesure que les nouveaux arrivants ont moins de chance de participer, tout en relevant un effet de classe sociale : si les nouveaux qui assistent au *town-meeting* sont dans l'ensemble similaires aux anciens, ceux parmi les nouveaux qui y participent plus activement appartiennent davantage aux classes moyennes, et à ce compte « les nouveaux » sont perçus à travers ce prisme par les anciens¹⁰³¹.

Nous proposons de vérifier en partie cette assertion situationnelle. Dans l'ensemble nous avons noté que les participants sont majoritairement des anciens habitants. L'ancienneté est un marqueur avéré : primordial à Lanester, important à Arcueil et nuancé à Bruz. Ces différences se comprennent au vu de la croissance démographique de chaque localité, elles se lisent également dans le cadrage des politiques de participation, prenant plus ou moins en charge l'enjeu de l'intégration des nouveaux habitants¹⁰³².

L'ancienneté de résidence peut se comprendre comme le support d'un capital social. Bien entendu les deux ne s'équivalent pas, mais la première reste un indicateur potentiel du second ou en tous cas détermine une plus forte probabilité d'avoir acquis une forme de capital social localisé. A ce stade, nous notons simplement que la mesure de l'ancienneté peut effectivement s'interpréter comme ayant un effet compensateur de la sélectivité sociale. Cela fait écho à la notion de « capital d'autochtonie »¹⁰³³ ; dont il est notable que l'élaboration chez Jean-Noël

¹⁰³⁰ Wendell BELL et Maryanne T. FORCE, « Urban Neighborhood Types and Participation in Formal Associations », *American Sociological Review*, 1956, vol. 21, n° 1, p. 25-34 ; Kurt H. PARKUM et Virginia Cohn PARKUM, « Citizen participation in community planning and decision making », in David HORTON SMITH et Jacqueline MACAULAY (dir.), *Participation in social and political activities*, San Francisco, Jossey-Bass, 1980, p. 153-167.

¹⁰³¹ J. MANSBRIDGE, *Beyond adversary democracy*, *op. cit.*, p. 100-102.

¹⁰³² Il est ainsi explicitement mis en avant à Bruz où le sentiment d'une ville dédoublée entre bourg historique et quartiers nouvellement bâtis est fort et considéré comme un enjeu pour l'équipe municipale, dont l'arrivée au pouvoir est régulièrement expliquée par ce renouvellement de l'électorat. Nous avons pu par ailleurs nuancer ce propos dans le chapitre introductif, mais sa récurrence marque au-delà de sa véracité électorale.

¹⁰³³ J.-N. RETIERE, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *op. cit.* ; Jean-Noël RETIERE, « Capital d'autochtonie », in Ilaria CASILLO, Loïc BLONDIAUX, Francis CHATEAURAYNAUD, Jean-

Retière est justement liée à une étude à Lanester sur l'identité ouvrière¹⁰³⁴. Nous faisons en toute conscience un usage relâché de la notion, en mobilisant des données quantitatives qui n'en sont qu'une mesure indirecte, même interprétée sous contrôle de l'enquête de terrain, quand la notion est par essence profondément liée à l'étude localisée approfondie et centrée sur les classes populaires¹⁰³⁵. Nous aurons l'opportunité de corroborer ces indications au prisme de nos données qualitatives, qui les confirment en grande partie.

L'hypothèse que nous posons est que la sélectivité sociale des arènes participatives se ferait compte-tenu de l'ancienneté de résidence dans la commune et que l'engagement participatif, serait en partie redevable de « l'existence de voies de contournement ou de mise en suspens des formes plus universelles d'accès à des places et à la considération attachées, notamment, à la détention des capitaux économique et culturel »¹⁰³⁶. Il y aurait ainsi une prime d'ancienneté contre la sélectivité sociale.

« Les données sur la durée de résidence dans la communauté sont particulièrement intéressantes. Ceux qui ont [...] un haut niveau de diplôme sont plus mobiles et moins enracinés dans la communauté. Ainsi **les liens dans la communauté pourraient représenter une alternative - et une des seules - au rôle prépondérant de l'éducation et des autres facteurs de stratification socioéconomique qui y sont associés**. Dans la mesure où l'ancienneté de résidence renforce la possibilité de participer, nous trouvons un rare cas pour lequel l'impact du niveau d'éducation sur l'activité politique est négatif. [...] Cet effet n'est en aucun cas aussi substantiel que beaucoup des effets d'accroissement de la participation liés à l'éducation, mais il reste notable car **cet effet particulier de l'éducation négativement corrélée à l'activité politique est inhabituel**. »¹⁰³⁷

Nos données le confirment : **les résidents depuis plus de 20 ans sont majoritaires parmi les niveaux de diplôme inférieurs** au baccalauréat (86% à Arcueil, 61% à Lanester, 52% à Bruz) et moins présents parmi les titulaires d'un diplôme universitaire (38% à Arcueil, 24% à Bruz, 49% à Lanester). Dans l'ensemble, pour des effectifs identiques, deux tiers des diplômés inférieurs au bac habitent depuis leur ville depuis plus de 20 ans, tandis que la moitié des titulaires d'un diplôme universitaire de second cycle y résident depuis moins de 10 ans. Cet effet n'est pas également repérable dans chaque ville. A Arcueil et Bruz : les plus diplômés nouveaux habitants et les moins diplômés anciens habitants ont un poids important, tandis qu'à Lanester, c'est avant tout l'ancienneté qui prime, avec un poids plus important des moins diplômés dans l'ensemble.

Mais l'ancienneté de résidence est liée à l'âge : pour chaque catégorie les âges moyens varient entre quarantenaires, quinquagénaires avancés et jeunes sexagénaires. Les différences mesurées peuvent ainsi dépendre d'un effet de génération, du fait d'une valeur et d'une accessibilité

Michel FOURNIAU, Rémi LEFEBVRE, Catherine NEVEU et Denis SALLES (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013, p.

¹⁰³⁴ J.-N. RETIERE, *Identités ouvrières*, *op. cit.*

Cette filiation alimente un propos spécifique : que reste-t-il du capital d'autochtonie quand la quête d'identité par la participation a remplacé l'identité ouvrière sur les devants de la scène politique locale ? A quel point est-il encore un marqueur de l'engagement public ? En quoi concerne-t-il également d'autres catégories de la population ? Et est-il transposable d'autres contextes ?

¹⁰³⁵ RENAHY, NICOLAS, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usage d'une notion », *Regards sociologiques*, 2010, vol. 40, p. 9-26.

La question de savoir si la notion peut être étendue sous conditions à l'étude des classes supérieures fait par ailleurs débat : Sylvie TISSOT, « De l'usage de la notion de capital d'autochtonie dans l'étude des catégories supérieures », *Regards Sociologiques*, 2010, n° 40, p. 99-109.

¹⁰³⁶ J.-N. RETIERE, « Capital d'autochtonie », *op. cit.*

¹⁰³⁷ S. VERBA, K. L. SCHLOZMAN et H. E. BRADY, *Voice and Equality*, *op. cit.*, p. 455, (notre traduction).

relative des diplômes ; d'autant que la corrélation n'est pas aussi significative en ce qui concerne les revenus. Mais la reprise de ces données en excluant les retraités, majoritairement anciens habitants pour 4/5^{ème} (Arcueil), deux-tiers (Bruz) ou la moitié (Lanester) d'entre eux, nonobstant le diplôme, livre la même opposition : parmi les actifs, deux-tiers des diplômés inférieurs au bac habitent la ville depuis plus de 20 ans, tandis que la moitié des titulaires d'un diplôme universitaire habitent la ville depuis moins de dix ans. La même lecture se retrouve pour les cadres et les ouvriers, bien que le faible effectif de ces derniers la rende moins robuste, ils sont tendanciellement toujours plus davantage des anciens habitants, et même davantage que les retraités. Autrement dit, ici sans qu'un effet d'âge ou de génération entre en compte, **habiter depuis longtemps la ville est une condition de la participation davantage nécessaire pour un ouvrier que pour un cadre, pour un actif peu diplômé que fort diplômé.** C'est par ailleurs à Lanester que nous trouvons davantage de répondants déclarant travailler (19%) ou avoir travaillé (29%) sur la commune, le cumul de ces réponses montant à 51% parmi les non-retraités¹⁰³⁸.

Toutes catégories confondues, la participation augmente avec l'ancienneté de résidence, et dans le détail, l'offre de participation ne semble pouvoir inclure des membres des catégories populaires qu'à la condition qu'ils résident depuis longtemps dans la commune, tandis que les nouveaux habitants sont tendanciellement plus élevés dans la hiérarchie sociale. La sélectivité sociale des arènes participatives est avérée, mais il s'adjoint à celle-ci une prime d'ancienneté qui d'une certaine manière compense les écarts sociaux mesurés par le niveau de diplôme parmi les habitants les plus anciens, mais à un autre égard redouble l'exclusion des membres des catégories populaires récemment arrivés.

Mais si une forme de capital social, dite d'autochtonie, a bien un effet compensateur de la sélectivité sociale c'est d'abord en matière de capital culturel et avec une importance différente selon les villes qui rappelle sa valeur relative et contextuelle, selon l'existence de structures sociales qui la valorisent. Tout comme la sélectivité sociale connaît des nuances contextuelles, il en va de même pour les variables qui tentent à la compenser.

En conclusion, rappelons que nos résultats sont tributaires d'une réception de l'enquête socialement située. Il ne peut ainsi être totalement exclu que les individus moins investis, mais occupant une position sociale plus élevée aient, dans une forme d'auto-habilitation, une plus forte tendance à répondre, tandis que la légitimité à répondre des individus moins dotés ne se ferait qu'au prix d'un fort investissement dans les dispositifs participatifs, corrélé à d'autres formes de légitimité : être natif de, habiter depuis longtemps la ville. Nous mesurons ainsi d'autant plus facilement la participation des premiers et des seconds. Cette limite justifie de contextualiser davantage l'analyse de la participation au vu des formes qu'elle prend. C'est ce que nous proposons par la suite en cherchant à qualifier plus précisément les modalités de l'engagement participatif.

¹⁰³⁸ A Arcueil, ils sont dans l'ensemble 12% à déclarer avoir leur travail sur le périmètre de la commune et 24% à y avoir déjà travaillé. Le cumul étant de 34% en ne considérant que les actifs. A Bruz, nous ne disposons pas de la distinction travail actuel ou passé, et le chiffre est de 22% dans l'ensemble, pour monter à 26% parmi les actifs.

Section III : La sélectivité sociale au prisme des intensités variables de l'engagement participatif

Le portrait d'ensemble des participants dissimule les formes variées que prend l'engagement participatif. Tous ne participent pas en effet selon la même intensité. Nous proposons d'en prendre la mesure en termes de statut, de fréquence et de durabilité. Du fait des particularités des offres de participation, ces indicateurs varient d'un terrain à l'autre. Nous nous intéressons dans un premier temps (1) à la participation dans les instances de quartier, puis (2) à la participation en dehors de ces instances. Enfin, nous évoquons en complément (3) deux indicateurs plus généraux de participation : associative et électorale, pour interroger leurs liens à l'engagement participatif.

1 Logiques statutaires et sociales de la participation dans les instances

Les modalités de la participation dans les instances pérennes peuvent se comprendre au prisme de différentes variables, qui découlent du cadrage du dispositif. Nous interrogeons d'abord les effets (1.1) des statuts accordés aux participants, qui apparaissent comme les indices d'une carrière citoyenne. Cette première approche est par ailleurs confirmée en évaluant l'engagement participatif (1.2) au prisme de son intensité variable en termes de fréquence et de durée. Enfin nous proposons un développement à part, centré sur le cas lanestérien qui nous permet de travailler sur des données exhaustives, pour introduire la référence aux (1.3) parcours de participation.

1.1 La participation dans les instances : les indices d'une carrière citoyenne

Le premier indicateur est d'ordre statutaire : à quel titre les participants prennent-ils part à l'instance de quartier ?

D'abord, il y a une plus forte présence de membres officiels de l'instance à Lanester, ceux qui disent prendre part au conseil sans en être membre ne comptant que pour 18% de l'échantillon. Tandis qu'à Arcueil les répondants se disant simplement habitant représentent presque la moitié des répondants. Cette mesure est clairement un effet du positionnement de l'offre, du fait de la mise en place de différents statuts dans un cas et pas dans l'autre. Elle n'est pas pour autant uniquement un artefact organisationnel et traduit une réalité des instances, que charrie bien la nuance entre "assemblées de quartier" à Arcueil et "conseil de quartier" à Lanester. En simplifiant, dans le premier cas un groupe se réunit avec pour mission d'organiser une assemblée, à laquelle participent des habitants, qui n'ont pas à se revendiquer explicitement membres. Dans le second cas, un groupe constitué et identifié se réunit à échéances ponctuelles et ce sont ces réunions qui constituent la réunion publique du conseil de quartier, duquel les participants réguliers sont invités à devenir membres. Cette différence subtile se traduit dans les faits par la mise en scène. Les deux modèles d'inspiration qui s'opposent sont la réunion publique ou l'assemblée générale à Arcueil, contre la réunion de conseil municipal à Lanester. Dans un cas notre enquête a pu toucher des personnes peu engagées dans le dispositif, quand dans l'autre notre échantillon comporte avant tout des individus plus engagés et officiellement enregistrés en tant que membres.

Remarque :

Les appellations sont variables d'une ville à l'autre, mais peuvent néanmoins être comparées. A Lanester, la catégorie de président de conseil de quartier n'a pas d'équivalent à Arcueil ; les membres du bureau correspondent au collectif d'habitants référents. Le statut de conseiller de quartier n'a pas de strict équivalent à Arcueil, où la catégorie habitants peut être dans une moindre mesure assimilée à la catégorie « membres de conseil » et « y assiste sans être membre ». Tenant compte de cette moins forte fixation statutaire, nous avons inclus la possibilité de se dire participant aux assemblées de quartier au titre d'une association. Pour simplifier la présentation des données, nous avons retenu **uniquement le statut « maximal » cité par chaque individu**, selon l'ordre proposé dans le tableau.

■ **Tableau C6-20 : Statut dans l'instance de quartier¹⁰³⁹.**

Arcueil (taux de réponse : 83%)		Nb.	% cit.	% obs
Non réponse		14	17,1%	17,1%
Elu référent		2	2,4%	2,4%
Membre du collectif quartier (habitant référent)		26	31,7%	30,5%
Nouvel habitant référent (2014)		8	9,8%	0%
Membre d'association		9	11%	4,9%
Habitant		43	52,4%	45,1%
Lanester (taux de réponse : 94%)		Nb	% cit.	% obs
Non réponse		5	5,6%	5,6%
Président		8	9,0%	9,0%
Membre du bureau		30	33,7%	28,1%
Membre du conseil		56	62,9%	39,3%
Vous assistez au conseil sans être membre		26	29,2%	18%

Nous évoquons d'abord en quoi (1.1.1) cette progression statutaire peut se lire en termes de carrière citoyenne¹⁰⁴⁰. Nous centrons ensuite sur un cas particulier (1.1.2) celui des nouveaux volontaires pour être des référents de l'assemblée de quartier à Arcueil, dans le contexte de sa relance, qui permet d'interroger directement les déterminants de la réception d'une sollicitation directe. Enfin, nous aboutissons au constat (1.1.3) d'une différence statutaire qui ne reflète pas directement une hiérarchie sociale

1.1.1 Une progression statutaire indice d'une carrière citoyenne

A Lanester, quelques différences peuvent ainsi être observés entre les différents membres des conseils selon qu'ils soient présidents (n=8), membre du bureau (n=25) ou du conseil (n=35), d'abord du point de vue de leurs nombres de mandat dans le conseil de quartier : tous les présidents ont au moins 3 mandats, quand les membres du bureau se répartissent équitablement entre ceux ayant effectué un, deux, trois, quatre ou cinq mandats et quand les conseillers de

¹⁰³⁹ Un répondant pouvant cocher plusieurs modalités, la répartition est établie à la fois sur le nombre de citations et le nombre d'observations. Par ce cumul de réponses, des participants indiquent le fait d'être passé d'une position à l'autre au fil du temps : plus les taux entre citations et observations sont similaires, plus une catégorie est exclusive, plus ils divergent, plus une catégorie n'est jamais citée en réponse unique ; pour certaines modalités cela s'explique par leur définition, par exemple la catégorie « nouvel habitant référent en 2014 », n'est qu'une précision de la catégorie « habitant référent », justifiant qu'elle ne soit jamais exclusivement citée. Par contre, pour d'autres modalités, cette différence charrie une information, notamment à Lanester où les écarts montrent bien une hiérarchie des positions : pour être membre du bureau, il faut le plus souvent avoir d'abord été membre du conseil, voire y avoir assisté sans être membre, ce qu'illustre les écarts entre le nombre de citations et le nombre d'observations.

¹⁰⁴⁰ Voir Chapitre 9 - Encadré C9-4 Carrières, trajectoires, parcours : implications des choix terminologiques

quartier se concentrent pour les deux-tiers d'entre eux dans les deux premiers cas de figure, en ayant effectué un ou deux mandats¹⁰⁴¹.

Cela peut sembler aller de soi, mais cela confirme que ces statuts correspondent bien aux différents échelons d'une carrière, qui sont parcourus un à un par les participants. La définition de différents statuts dans l'offre de participation organise ainsi un cursus citoyen, qu'empruntent les habitants qui maintiennent leur engagement dans le temps¹⁰⁴². Cet engagement dépasse d'ailleurs le seul cadre du dispositif « conseil de quartier », les autres modalités de participation proposées par la municipalité étant d'autant plus investies que le statut est élevé. Ainsi 88% des présidents déclarent avoir déjà participé aux assises de la citoyenneté, les trois-quarts aux forums des associations, tous à au moins une réunion publique, ainsi qu'à une visite de quartier ; pour les membres du bureau et du conseil ces taux sont également élevés, mais à chaque fois un cran en dessous : pour les assises¹⁰⁴³ 71% des membres du bureau et 60% des conseillers de quartier, pour le forum des associations respectivement 54% et 66%, pour les visites de quartier 96% et 71%, pour les réunions publiques 83% dans les deux cas.

Ceci s'explique pour deux raisons, d'abord parce que les membres du bureau, et d'autant plus la personne occupant la présidence-habitante, ont un rôle de représentants du conseil. Ils sont ainsi sollicités « en qualité de » à s'investir au-delà du conseil. Mais aussi plus pratiquement parce qu'ils ont aussi un rôle d'organisation : préparer une prise de parole pour les assises, tenir un stand associatif, rendre-compte d'une réunion publique et surtout organiser la visite de quartier avec la maire. Cette interprétation d'un basculement de l'autre côté de la barrière, au fur et à mesure de l'engagement, est d'ailleurs confirmé en creux par les résultats à une autre modalité, que les élus incluent comme faisant partie de l'offre de participation : leur permanence téléphonique hebdomadaire ou mensuelle sur le marché. Un seul président (12,5%) dit y avoir eu recours, quand c'est le cas d'une douzaine de membres du bureau ou de conseillers de quartiers (46%, 34%) ; cette modalité ordinaire de prise de contact avec les représentants du conseil municipal est inutile pour les « présidents de quartier ». Une dernière caractéristique achève de convaincre en ce sens : une petite moitié des présidents sont membres du rassemblement politique local, quand c'est le cas du quart des membres de bureau et du tiers des conseillers de quartier. De la même façon à Arcueil, 48% des référents disent avoir connaissance de la fabrique citoyenne, le dispositif de campagne électorale de la majorité municipale, quand 70% des habitants déclarent ne pas savoir de quoi il s'agit. Les premiers sont aussi 40% à avoir pris déjà pris part à un référendum local, quand 89% des seconds répondent négativement à cette question.

Si la différence entre référents et habitants assistant aux assemblées de quartier est claire à Arcueil, il est notable qu'à Lanester la différence entre membre du bureau ou conseiller de

¹⁰⁴¹ Ce comptage des mandats est effectué à partir des listes de recensement produites par la municipalité lors de chaque renouvellement, il s'agit ainsi de données assez fiables, qui corroborent les données déclaratives du questionnaire.

¹⁰⁴² Jean-Nicolas BIRCK, « Le défaut d'inclusion interne des dispositifs participatifs. Vers l'émergence d'une nouvelle élite citoyenne ? », Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales de Paris, GIS démocratie participative, 2011.

¹⁰⁴³ Ce forum a été organisé à quatre reprises entre 2003 et 2011, le fait que ces statuts renvoient bien en quelque sorte à un « déroulement de carrière » se confirme en lisant que les deux-tiers des présidents y ont pris part dès le premier mandat, quand c'est le cas d'un peu moins de la moitié de leurs « subordonnés », dont la proximité à l'offre de participation au-delà du périmètre du dispositif de quartier semble ainsi moins précoce.

quartier ne ressort guère. Il faut ici ajouter ceux qui déclarent assister au conseil sans en être membre pour trouver des différences significatives. Tous ces indices convergent dans le même sens : celui d'un cumul des positions et des opportunités d'engagement au fil de la progression statutaire.

1.1.2 Le cas des « nouveaux » référents : l'effet du renouvellement des populations

A Arcueil, la temporalité de l'enquête permet d'interroger une catégorie spécifique de participants : ceux qui ont rejoint le groupe des habitants référents en 2014, lors de la relance des assemblées de quartier. Suite aux réunions observées, une partie des répondants se sont déclarés volontaires et se sont inscrits sur la liste circulant en fin d'assemblée. Bien entendu, nous mesurons ici davantage une intention affichée, que la preuve d'un engagement de long terme. Néanmoins, cette information permet de comparer trois groupes : les nouveaux référents volontaires (n=8), les anciens habitants référents (n=18) et les nouveaux habitants qui ne se sont pas déclarés volontaires (n=17). Il est possible d'interroger la réception de l'offre au travers de cet appel direct à s'engager davantage. De quels groupes ces nouveaux habitants référents sont le plus proches ? Ressemblent-ils davantage aux anciens habitants référents qu'ils se proposent de rejoindre ou de remplacer ou aux autres habitants, qui comme eux venus à cette assemblée, mais n'ont pas répondu favorablement à l'invitation, très régulièrement réitérée par les élus lors de chacune de ses réunions de rentrée.

Les nouveaux volontaires sont répartis dans l'ensemble des assemblées de quartier de la ville, avec à chaque fois une ou deux occurrences, à l'exception d'une assemblée, significativement régulièrement évoquée par les élus ou les agents, comme une des plus difficiles à organiser et qui se réunit peu. De façon plutôt logique, les nouveaux référents déclarent en moyenne avoir pris part pour la première fois à une assemblée en 2008, quand les anciens référents font remonter leur premier contact avec le dispositif en 1999, les autres, par définition¹⁰⁴⁴, participaient pour la première fois. Les nouveaux-volontaires sont plus jeunes en moyenne que les anciens, 48,6 ans contre 62,1 ans, mais plus âgés que les nouveaux non-volontaires (43,7 ans).

Les nouveaux volontaires habitent la ville depuis moins de dix ans pour les trois-quarts d'entre eux, ce qui les distingue des anciens référents. Par ailleurs aucun de ces nouveaux volontaires n'est natif d'Arcueil, quand un bon tiers et un petit tiers des anciens référents et des autres habitants nouveaux dans l'assemblée le sont. Ils se distinguent des deux autres groupes en étant composé pour les trois-quarts des actifs de CSP+, et semblent aussi être davantage issus du secteur privé (5 sur 8, contre 9 sur 19 ou 7 sur 17) ; les autres habitants n'appartiennent que pour moitié au groupe des CSP+ et les anciens référents sont davantage des retraités, pour la moitié d'entre eux. Ils sont aussi tous propriétaires, quand les anciens habitants référents se répartissent équitablement entre propriétaires et locataires, 100% d'entre sont diplômés de l'enseignement supérieurs, contre la moitié des anciens habitants référents et les trois-quarts des autres habitants venus une seule fois à l'assemblée de quartier. Ils concentrent aussi davantage de hauts revenus, les trois-quarts d'entre eux déclarant vivre dans un foyer avec plus de 4000 euros mensuels net.

¹⁰⁴⁴ Ce sous-groupe est défini par le croisement de la modalité « habitant » avec une fréquence déclarée de participation à « une seule réunion » ; nous évoquons ce critère de fréquence par la suite, mais nous l'avons ici d'emblée mobilisé car les modalités de réponse à la question du statut ne sont pas exclusives et il nous semble intéressant de nous concentrer sur ceux qui ont eu un premier contact avec l'opportunité de s'engager.

Il est difficile de prolonger et d'affiner davantage l'analyse, compte tenu des faibles effectifs, mais les principales tendances sont celles d'un plus fort embourgeoisement des nouveaux habitants référents par rapport aux anciens. Il est par contre peu d'indicateurs qui les différencient foncièrement des autres habitants nouveaux dans l'assemblée mais non-volontaires. Ils semblent en constituer la tranche supérieure, affichant à chaque fois les mêmes tendances, mais légèrement plus accentuées. Nous nous trouvons ici en phase avec l'observation citée précédemment de Jane Mansbridge, selon laquelle la distinction entre nouveaux et anciens se fait surtout à l'aune de ceux qui participent activement par les nouveaux¹⁰⁴⁵, et qui semblent effectivement plus jeunes et plus favorisés. Nous rejoignons également ce que nous avons déjà observé en évoquant les différentes assemblées de la ville et le jugement que portent sur chacune les organisateurs, notamment lorsqu'ils évoquent en quoi le profil spécifique de personnes nouvellement investies dans le collectif¹⁰⁴⁶ rend une assemblée prometteuse à leurs yeux.

Mais la différence entre les nouveaux et anciens volontaires interroge : faut-il y voir un effet de sur-sélection de nouveaux habitants, tendanciuellement plus aisés, venant d'accéder à la propriété et souhaitant à la fois défendre leur cadre de vie et s'investir dans leur nouvel environnement ? Ou à l'inverse un effet de sur-sélection suite à l'essoufflement de la volonté de s'engager parmi des membres de classes plus aisées, qui ont davantage l'assurance à se déclarer volontaires dès leur première venue à l'assemblée, mais ne se retrouvent pas ensuite sur le long terme dans le groupe des anciens référents ? Il faut probablement mobiliser les deux explications : à la fois l'attrait pour la ville de nouvelles catégories d'habitants, plus disposés à afficher rapidement la possibilité d'un engagement, mais pouvant aussi le faire avec des raisons plus court-termistes, ou en tous cas ne trouvant pas dans les formes de sociabilité que proposent l'assemblée, de raisons suffisantes pour maintenir un engagement sur le long terme.

Mais le premier résultat est bien que ces nouveaux référents dans leur ensemble présentent effectivement des caractéristiques qui les différencient des anciens. Le fait qu'ils soient par ailleurs proches des autres nouveaux habitants, qui ne sont pas portés candidats, confirmerait une hypothèse de renouvellement dans un contexte de gentrification¹⁰⁴⁷. Mais le fait qu'ils se distinguent tout de même de ces autres habitants, en en constituant à chaque fois la partie la plus supérieure, en termes de revenus, de diplôme, et en étant davantage propriétaires, complète cette hypothèse par le rappel des inégalités sociales face à la participation. On participe d'autant plus que l'on est plus socialement doté, et ce sont les mieux dotés d'entre eux qui se déclareront davantage volontaires. Les deux facteurs, contextuel et individuel, sont à prendre en compte conjointement. Ils permettent d'expliquer

¹⁰⁴⁵ J. MANSBRIDGE, *Beyond adversary democracy*, op. cit., p. 102.

¹⁰⁴⁶ « Des jeunes urbains, typiquement le genre de profil qu'on souhaite attirer car c'est ceux qui ont arrêté rapidement à la mandature précédente ». Discussion, extrait du journal de terrain, fonctionnaire territorial, Arcueil, mars 2015. Ce sont aussi ces « types de personne » qui nous sont recommandées par une élue à laquelle nous demandons des noms de nouveaux habitants référents qui lui sembleraient intéressants de contacter.

¹⁰⁴⁷ Sylvie TISSOT, *De bons voisins: enquête dans un quartier de la bourgeoisie progressiste*, Paris, Raisons d'agir, 2011.

L'institut d'aménagement urbain d'Île de France évoque une telle tendance dans le cas d'Arcueil, dans le contexte d'opérations de renouvellement urbain en cours depuis le début des années 2000. Voir, « Rapport - Intégration urbaine des quartiers en rénovation dans trois territoires franciliens. Chaperon Vert et Vache Noire à Arcueil-Gentilly », mai 2011, p.16,

En ligne : https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_888/

le recrutement différencié des anciens et des nouveaux habitants référents, mais aussi les implications sociales d'un renouvellement, qui n'est pas que générationnel.

Nous avons déjà évoqué auparavant ce renouvellement comme un vecteur important de l'évaluation des instances par les élus et les agents, qui jugent de l'efficacité de telle ou telle assemblée à l'aune des apports potentiels de ces profils spécifiques : une capacité à relancer la démarche et à mettre en suspens des critiques anciennes, mais aussi des compétences spécifiques de mise en forme des enjeux de la gestion urbaine de proximité¹⁰⁴⁸. Il s'agit aussi un support important du passage de l'instance à la logique de projet¹⁰⁴⁹. Ainsi ici les éléments perçus au travers de la logique de l'offre, se retrouvent dans l'étude des réceptions différenciées d'un appel explicite à s'engager davantage. Nous verrons cependant en nous intéressant plus qualitativement aux parcours de ces nouveaux habitants, que cet engagement est loin d'être un acquis pérenne. La tendance à davantage se porter volontaire de ces individus socialement dotés et sollicités par des organisateurs, ne s'accompagne pas nécessairement d'un engagement durable. A l'inverse des volontaires plus populaires et plus disponibles semblent trouver davantage d'incitation à maintenir leur engagement au titre d'une sociabilité, quand bien même le premier pas leur serait plus coûteux.

1.1.3 Une différence statutaire qui ne reflète pas directement une hiérarchie sociale

Les nouveaux peuvent ainsi être distingués des anciens, mais si nous raisonnons désormais en termes de stock plutôt que de flux, autrement dit en laissant à part cette catégorie spécifique des nouveaux référents, la différence de statut en elle-même induit-elle des différences sociales significatives ? Pas réellement, et cela d'autant plus que là encore les faibles effectifs limitent la portée des écarts constatés. Certains traits demeurent restant néanmoins observables. Le plus saillant est l'ancienneté de résidence, corrélée positivement au statut dans l'instance ; à l'exception des membres du bureau à Lanester. La différence s'explique en partie par le fait que, ceux-ci sont davantage des actifs, donc plus jeunes, 50% ont moins de 60 ans, aucun n'a plus de 75 ans ; tandis que les conseillers de quartier sont plus majoritairement des retraités, plus âgés, 55% ont plus de 60 ans, dont 16% plus de 75 ans. Les 8 présidents de conseils à Lanester ne sont par contre pas davantage des retraités, mais sont par contre bien des anciens habitants. Par ailleurs 7 d'entre eux sont des hommes, alors que les autres catégories sont équilibrées du point de vue du genre.

A l'inverse ceux qui assistent aux instances conseil sans en être membres sont plus jeunes, les rares répondants de moins de trente ans appartiennent toujours à ces catégories, et ils sont respectivement 67% et 60% à avoir moins de 60 ans.

A Arcueil, la CSP ne différencie pas vraiment les référents des habitants, ils sont un peu plus souvent retraités, et quand ils sont en activités ils occupent tous un emploi. Les référents sont aussi davantage diplômés, avec 56% de diplômés du supérieur, mais ils comportent aussi un quart, non négligeable, d'individus n'ayant pas le baccalauréat. A Lanester la principale différence concerne les conseillers de quartier, majoritairement retraités à la différence des autres

¹⁰⁴⁸ Voir Chapitre 4 - S.I - 1.2.1 Les traces du quotidien : demandes récurrentes et cadrages ambivalents ; notamment l'exemple de ce nouvel habitant dont les compétences professionnelles (réalisation de diaporama, géolocalisation des problèmes, tableau de suivi des demandes) reconverties dans l'assemblée sont fortement appréciées des organisateurs.

¹⁰⁴⁹ Voir Chapitre 4 - Encadré C4-2 – L'instance contre le projet : perceptions et logiques sociales

catégories, moins homogènes. Le niveau de diplôme ne permet pas vraiment d'observer une répartition ordonnée, à l'exception du taux très faible d'individus ayant fait de longue étude parmi les présidents. Les plus diplômés sont les membres du bureau, avec 48% de diplômés du supérieur. Enfin, à Arcueil, un peu plus de la moitié des référents gagnent moins de 3000€ nets mensuels par foyer, tandis qu'ils sont 56% à dépasser ce seuil parmi les non-référents. A Lanester, la différence s'observe avant tout parmi le groupe des non-membres, qui sont les trois-quarts à gagner moins de ce seuil médian, les membres, quel que soit leur statut gagnent majoritairement davantage, les présidents étant ceux ayant la distribution la plus recentrée, aucun ne déclare habiter un foyer gagnant plus de 4000€, tandis qu'ils sont entre un sixième et un quart dans ce cas pour les membres du bureau ou du conseil ; une donnée à nuancer puis les deux-tiers des présidents n'ont plus d'enfants à charge.

▪ Tableau C6-21 Marqueurs sociaux du statut dans l'instance, CSP

	CSP-	CSP+	Sans activité	Retraite	N=
Arcueil : Habitant Référent	24%	40%	0%	36%	25
Arcueil : Habitant	17%	36%	17%	31%	37
Ensemble Arcueil	20%	38%	10%	33%	61
Lanester : Président	38%	13%	13%	38%	8
Lanester : Membre du bureau	28%	28%	4%	40%	25
Lanester : Membre du conseil	18%	15%	6%	62%	35
Lanester : Non membre	38%	13%	13%	38%	16
Ensemble Lanester	24%	26%	8%	42%	84

▪ Tableau C6-21-bis Marqueurs sociaux du statut dans l'instance, Diplôme

	<BAC	BAC	BAC +2	BAC +3	BAC +4-5	N=
Arcueil : Habitant Référent	24%	12%	8%	20%	36%	25
Arcueil : Habitant	19%	25%	11%	17%	28%	37
Ensemble Arcueil	21%	20%	10%	18%	31%	61
Lanester : Président	38%	50%	0%	0%	13%	8
Lanester : Membre du bureau	32%	20%	20%	16%	12%	25
Lanester : Membre du conseil	34%	26%	14%	6%	20%	35
Lanester : Non membre	38%	19%	13%	6%	25%	16
Ensemble Lanester	35%	25%	14%	8%	18%	84

▪ Tableau C6-21-ter Marqueurs sociaux du statut dans l'instance, Revenus

	<1500	1500-2000	2000-3000	3000-4000	4000-5000	>5000	N=
Arcueil : Habitant Référent	13%	13%	25%	21%	8%	21%	25
Arcueil : Habitant	9%	19%	16%	28%	19%	9%	37
Ensemble Arcueil	11%	16%	20%	25%	14%	14%	61
Lanester : Président	14%	0%	29%	57%	0%	0%	8
Lanester : Membre du bureau	4%	22%	26%	30%	17%	0%	25
Lanester : Membre du conseil	17%	7%	30%	23%	10%	13%	35

Lanester : Non membre	20%	7%	47%	20%	7%	0%	16
Ensemble Lanester	13%	11%	32%	28%	11%	5%	84

■ **Tableau C6-21-quar : Marqueurs sociaux du statut dans l'instance, Ancienneté de résidence**

	Moins de 3 ans	Entre 3 et 10 ans	Entre 10 et 20 ans	Plus de 20 ans	N=
Arcueil : Habitant Référent	8%	20%	16%	56%	25
Arcueil : Habitant	19%	14%	17%	50%	37
Ensemble Arcueil	15%	16%	16%	52%	61
Lanester : Président	0%	0%	13%	88%	8
Lanester : Membre du bureau	0%	20%	36%	44%	25
Lanester : Membre du conseil	0%	3%	29%	68%	35
Lanester : Non membre	13%	25%	31%	31%	16
Ensemble Lanester	2%	12%	30%	55%	84

Malgré ces indices, une hypothèse maximaliste de transposition de la hiérarchie sociale dans la hiérarchie du conseil de quartier serait plutôt à invalider ; cela d'autant plus en tenant compte de la sélectivité sociale des instances participatives. A ce titre, c'est bien l'opposition entre non-membres et membres, quel que soit leur statut, qui est la plus parlante. Mais pris une par une, ces variables font avant tout ressortir la relative diversité de chaque catégorie, plutôt qu'une opposition entre elles. Le fait que l'ancienneté de résidence soit le marqueur le plus significatif confirme nos développements précédant.

Ainsi l'hypothèse de sélectivité sociale n'opère pleinement que dans la comparaison entre les participants et les populations municipales, ou en considérant des groupes bien spécifiques, comme les engagés les plus récents et qui n'en sont pour l'instant au stade que d'une déclaration d'intérêt. Pour différencier les statuts, il faut mobiliser une autre voie explicative : l'engagement saisi dans son entièreté ; autrement dit, le fait de prendre part à d'autres dispositifs, d'être membres d'association, etc. Dans ce cas les différences entre statut sont significatives. Le premier point important est donc que plutôt que des variables socio-économiques, ce sont davantage celles liées à l'ancrage local et à l'ancienneté de résidence qui font sens. Nous retrouvons ici l'hypothèse de mise en ordre des différents capitaux favorisant l'engagement dans les instances, et ce d'autant plus que le statut occupé en leur sein est élevé : le capital social semble compter plus que le capital culturel, lui-même comptant plus que le capital économique. Ce résultat confirme aussi la relative autonomisation ou institutionnalisation des instances : la progression en leur sein dépend de facteurs liés à l'ancrage local ou à l'engagement dans l'instance en tant que tel, et non pas de la stricte importation d'une hiérarchie sociale¹⁰⁵⁰.

Mais le statut reste une indication relativement relâchée de la participation effective. Ces étiquetages, bien que signifiants, en disent assez peu sur la teneur de la participation. Il est possible de se dire habitant, d'assister à l'ensemble des réunions et d'y prendre régulièrement la parole, tout comme il est à l'inverse possible d'être enregistré comme membre du conseil et de

¹⁰⁵⁰ Julian MISCHI, « “Un gars que j'avais sous mes ordres est devenu maire”. Domination professionnelle et pouvoir politique dans un bourg industriel », *Genèses*, 2013, vol. 93, n° 4, p. 98-117.

n'assister que très rarement aux réunions, voire de ne pas se qualifier en tant que tel¹⁰⁵¹. Cette indication statutaire, si elle a son importance comme marqueur d'un engagement revendiqué dans le dispositif, doit ainsi être complétée par d'autres indicateurs.

1.2 L'intensité variable de la participation

Afin d'évaluer l'intensité de la participation, nous prenons en compte deux autres variables : (1.2.1) la fréquence déclarée et (1.2.2) la durée de participation dans l'instance. Les croisements à partir de ces indicateurs font entrevoir que ce sont bien eux qui déterminent le statut dans l'instance, renforçant donc le fait que celui peut bel et bien s'interpréter comme sanctionnant une « carrière ».

1.2.1 La fréquence et la durée de la participation, au fondement du statut occupé dans l'instance

La fréquence déclarée des répondants à l'enquête différencie beaucoup les deux échantillons. A Arcueil, le groupe le plus représenté, un tiers, déclare avoir pris part à une seule réunion, juste devant ceux qui à l'inverse déclarent prendre part à toutes ou presque. Tandis qu'à Lanester, les répondants sont très majoritairement réguliers à l'assemblée, seuls 21% déclarent une participation modérée et quasiment aucun une participation unique.

■ Tableau C6-22 : Fréquence déclarée de participation aux instances de quartier, par ville

	Arcueil		Lanester		Ensemble	
Une seule réunion	23	34%	2	2%	25	16%
Quelques-unes	15	22%	18	21%	33	22%
Une majorité	10	15%	23	27%	33	22%
Toutes ou presque	20	29%	41	49%	61	40%
Total	68	100%	84	100%	152	100%

■ Tableau C6-23 : Fréquence déclarée de participation aux instances de quartier, selon le statut

	Arcueil				Lanester							
	Habitant référent		Habitant		Président		Bureau		Conseil		Non-membre	
Une seule réunion	4	16%	16	43%		0%		0%		0%	2	13%
Quelques-unes	5	20%	10	27%		0%	4	16%	5	14%	7	44%
Une majorité	5	20%	4	11%	2	25%	5	20%	14	40%	2	13%
Toutes ou presque	10	40%	6	16%	6	75%	14	56%	16	46%	5	31%
NA	1	4%	1	3%		0%	2	8%		0%		0%
	25	100%	37	100%	8	100%	25	100%	35	100%	16	100%

Ces fréquences déclarées de participation sont corrélées positivement au statut dans l'instance, quel que soit le terrain. A Arcueil nous retrouvons cependant les nouveaux habitants référents,

¹⁰⁵¹ Par exemple, parmi ceux qui déclarent « assister au conseil sans être membre » à Lanester, la moitié d'entre eux déclarent y avoir pris part pendant moins de 2 ans, mais dans l'ensemble ils sont tout de même les trois-quarts à y avoir effectué un mandat d'après les listes municipales. Ce constat interroge ainsi sur les perceptions différenciées de l'engagement participatif : quand ils sont bel et bien enregistrés par l'administration comme mandataires, ces individus déclarent, subjectivement, n'avoir jamais été conseillers de quartier, rappelant l'importance de la prise en compte des significations de la participation.

qui bien qu'ayant un statut de membre de l'assemblée ont encore une faible participation. Tandis qu'à Lanester, même parmi les non-membres, presque un tiers déclare avoir pris part à toutes les réunions. Bien entendu cette variable est relative, les répondants se positionnent par rapport à la durée durant laquelle ils ont participé. Autrement dit, il est théoriquement possible d'avoir participé très fréquemment durant peu de temps. Mais dans l'ensemble la fréquence de participation déclarée est positivement corrélée au fait d'avoir participé depuis longtemps.

■ **Tableau C6-24 : Fréquence de participation par rapport à durée de la participation dans les instances**¹⁰⁵²

	Minimale (1-2)	Basse (4)	Haute (9)	Maximale (12)	NR	Ensemble	
Arcueil	23%	20%	13%	20%	24%	100%	82
Une seule réunion	<u>21%</u>	0%	4%	0%	4%	28%	23
Quelques-unes	1%	<u>10%</u>	1%	2%	4%	18%	15
Une majorité	0%	4%	2%	6%	0%	12%	10
Toutes ou presque	1%	6%	5%	<u>11%</u>	1%	24%	20
NR	0%	0%	1%	0%	16%	17%	14
Lanester	18%	22%	21%	31%	7%	100%	89
Une seule réunion	2%	0%	0%	0%	0%	2%	2
Quelques-unes	<u>11%</u>	3%	2%	2%	1%	20%	18
Une majorité	2%	6%	9%	8%	1%	26%	23
Toutes ou presque	2%	<u>12%</u>	<u>10%</u>	<u>21%</u>	0%	46%	41
NR	0%	1%	0%	0%	4%	6%	5

Le tableau permet de visualiser la répartition de chacune des deux échantillons selon ses deux mesures. Deux groupes opposés constituent la majorité de chacun, ceux à faible durée et faible fréquence contre ceux à forte durée et forte fréquence. Les premiers pèsent pour 32% à Arcueil et 16% à Lanester, les seconds pour 24% à Arcueil et 48% à Lanester. La différence entre les deux cas est ainsi confirmée, et ce d'autant plus en tenant compte du fort taux de non-réponse à Arcueil, qui s'explique en partie par le fait que des répondants nouveaux dans l'assemblée ne se sont pas sentis concernés par ces questions, du fait du caractère inédit de leur présence.

■ **Tableau C6-25 : Durée déclarée de participation aux instances de quartier, selon le statut**

	Arcueil				Lanester							
	Habitant référent		Habitant		Président		Bureau		Conseil		Non-membre	
Minimale (1-2)	2	10%	15	<u>43%</u>		0%	1	4%	6	17%	8	<u>50%</u>
Basse (4)	4	20%	11	<u>31%</u>		0%	7	<u>30%</u>	7	20%	6	<u>38%</u>
Haute (9)	2	10%	7	20%	1	14%	6	26%	10	<u>29%</u>	2	13%
Maximale (12)	12	<u>60%</u>	2	6%	6	<u>86%</u>	9	<u>39%</u>	12	<u>34%</u>		0%
	20	100%	35	100%	7	100%	23	100%	35	100%	16	100%

¹⁰⁵² La variable de durée de participation a été construite en valeur relative par rapport à l'ancienneté de l'offre de participation, qui pour rappel date de 1996 à Arcueil et de 2001 à Lanester. Ainsi pour la modalité maximale, ce qui est le seuil à Lanester (entre 10 et 12 ans), correspond au plancher à Arcueil (plus de 12 ans). Cette façon de procéder correspond à l'appropriation du questionnaire qu'ont eu les participants, ceux-ci tendant avant tout à répondre s'ils avaient participé à l'instance depuis sa création ou s'ils l'avaient rejoint en cours de route. La question était d'ailleurs formulée comme telle : d'abord durant quelle période avez-vous participé à l'assemblée de quartier, puis durant cette période à quelle fréquence avez-vous pris part aux réunions. L'idée initiale, en demandant de cocher les années de présence aurait été d'avoir accès aux parcours interrompus et repris, mais le caractère auto-administré du questionnaire rend cette donnée difficilement intégrable et trop peu significative.

Entre la durée de la participation et la fréquence, c'est la première qui semble davantage prédictive du statut, même si dans les faits les deux restent étroitement liés. Les référents ou les présidents ont l'ancienneté et la fréquence déclarée de participation la plus élevée. Un cas intéressant est la distinction entre membres du bureau et conseillers de quartier à Lanester, si un tiers des premiers disent participer au conseil depuis 4 ans ou moins, ils sont déclarent tout de même aux trois-quarts une forte fréquence de participation. Ce léger écart dans la distribution entre membres du bureau et membres du conseil est la trace que le premier statut relève de l'appel aux bonnes volontés, quand le second est potentiellement plus passif. En résonnance de l'enquête de terrain, nous y voyons le récit de ces réunions où « ça ne se bouscule pas pour prendre les places », et où ce sont ceux qui souhaitent participer activement, nonobstant une ancienneté potentiellement moindre dans le dispositif, qui acceptent de rejoindre le bureau. A Lanester nous observons également un lien avec l'adhésion au rassemblement politique local : 54% des adhérents ont participé depuis plus de 10 ans au conseil, quand ce n'est le que de 22% des non-adhérents, qui pour 40% d'entre eux déclarent avoir pris part au conseil durant moins de 5 ans. Par contre l'adhésion à LNC ne prédispose pas particulièrement à être membre du bureau, seul le statut de président implique une surreprésentation, 3 présidents sur 8 déclarant une adhésion.

Le déroulé de carrière du membre d'une instance participative apparaît ici clairement : pour devenir président ou référent, il vaut mieux à la fois cumuler une forte durée de présence et déclarer une participation fréquente. Mais la possibilité de se positionner comme un membre actif après quelques années de participation reste relativement ouverte, et ce d'autant plus que des échelons intermédiaires, comme le fait d'être membre d'un bureau, est offerte.

1.2.2 L'importance de la disponibilité : ponctualité des actifs et présence des retraités.

Le fait de participer plus ou moins intensément à l'instance de quartier est-il socialement situé ? Le cumul des échantillons¹⁰⁵³ permet de faire apparaître quelques-uns des déterminants sociologiques d'une forte fréquence de participation aux instances de quartier. Le premier est l'ancienneté de résidence positivement corrélé à la fréquence de participation, confirmant le poids de cette variable dans la participation aux instances de quartier.

▪ Tableau C6-26 Marqueurs sociaux de la fréquence déclarée de participation aux instances de quartier

Modalités à la répartition significative	Fréquence faible (n=33) A = 15 + L = 18	Fréquence forte (n=94) A = 30 + L = 64
Résident depuis plus de 20 ans (n=74)	45%	64%
Âge moyen / médian (n=119)	54,7 / 56	61,7 / 62,5
60-74 ans (n=49)	27%	46,5%

¹⁰⁵³ Pour pouvoir cumuler les deux échantillons et permettre leur comparaison nonobstant le contexte municipal, nous avons procédé à deux rectifications : d'abord nous avons pris en compte la fréquence et non la durée, qui est dépendante en partie de l'ancienneté de l'offre ; ensuite nous avons exclu le fait de n'avoir pris part qu'à une réunion, qui caractérise trop le contexte arcueillais. Pour plus de clarté, nous avons agrégé les modalités « une majorité » et « toutes ou presque », compris comme le pôle fort de la fréquence de participation (n=94), par rapport à un pôle plus faible en termes d'intensité avec la modalité « quelques-unes » (n=33). Nous présentons dans le tableau les modalités présentant un écart significatif, dont nous avons à chaque fois vérifié qu'il se retrouvait aussi bien à Arcueil qu'à Lanester, certes dans des proportions moindres au vu de la composition des échantillons, mais suffisantes pour ne pas être entièrement attribuable à un effet de contexte.

Cadres et professions intellect. Sup. (n=23)	34%	13%
Retraités (n=59)	28%	54%
Secteur public (n=55)	22%	56,5%
Diplôme < Bac (n=41)	18%	38%

Les répartitions se lisent : 45% de ceux ayant une fréquence déclarée faible sont résident depuis plus de 20 ans, contre 64% de ceux déclarant une fréquence de participation forte.

Les autres modalités peuvent se lire en cohérence et s'expliquer l'une par l'autre. En effet on constate que ceux qui participent beaucoup sont plus âgés, ce qui explique qu'ils soient davantage retraités, donc tendanciellement moins diplômés. Mais cette cohérence ne retire rien au résultat obtenu : parmi les deux groupes les plus représentés, notamment en termes de CSP, ceux-ci se répartissent distinctement du point de vue de la fréquence de participation. Les retraités, plutôt issus du secteur public, participent de façon plus récurrente que les cadres qui semblent plus ponctuels. De la même façon les moins diplômés, même en excluant les retraités, déclarent une plus forte fréquence de participation. Parmi les actifs diplômés du supérieur, ceux-ci représentent un tiers de la fréquence faible contre un dixième de la fréquence forte.

■ **Tableau C6-27 : Durée de participation aux instances, selon la CSP**

	Minimale	Basse	Haute	Maximale	Ensemble (Arcueil + Lanester) ¹⁰⁵⁴
CSP-	26%	18%	35%	21%	34
CSP+	46%	27%	11%	16%	37
Sans activité	42%	25%	8%	25%	12
Retraite	5%	27%	22%	46%	59
Total général	24%	25%	21%	30%	142

La même opposition se retrouve pour la durée de l'engagement : près de la moitié des cadres et des professions intermédiaires à hauts revenus déclarent une participation minimale, un quart se situent dans la fourchette basse et le cumul des durées hautes et maximales constituent le dernier quart, tandis qu'à l'inverse la moitié des retraités revendiquent une durée de participation maximale. Les employés et les ouvriers ont eu une répartition plus équitablement distribuée, tout comme dans une moindre mesure les personnes sans activité, qui déclarent néanmoins une participation de plus faible durée mais avec des effectifs moins significatifs. La logique d'ensemble qui ressort est : des CSP+ davantage investi sur une durée minimale, des CSP- (ouvriers et employés) sur une durée intermédiaire et des retraités sur une durée maximale, avec une répartition des CSP+ et des retraités quasi symétrique.

La même opposition se retrouve pour le diplôme, mais de façon plus ou moins marquée selon les villes. A Lanester, les plus faibles niveaux de diplôme déclarent une plus forte durée de participation¹⁰⁵⁵, tandis qu'à Arcueil, il apparaît surtout que les plus diplômés participent très

¹⁰⁵⁴ Nous cumulonons après avoir vérifié que les tendances étaient similaires d'un échantillon à un autre ; cette remarque est valable pour toutes les fois où nous procédons de la sorte.

¹⁰⁵⁵ Un point de vigilance important est que cette forte présence des faibles niveaux de diplômes s'explique par le fort poids des retraités, et ce notamment parmi le groupe ayant une participation supérieure à 10 ans dans les conseils de quartier. Les inactifs représentent à eux-seuls 61% des niveaux inférieurs au baccalauréat. C'est la surreprésentation des retraités dans les conseils de quartier, et d'autant plus parmi ceux qui s'y investissent plus durablement entre 2001-2014, qui entraîne une bonne représentation des faibles niveaux de diplôme.

ponctuellement. Ainsi, ces deux terrains illustrent la même tendance, mais en cohérence avec les caractéristiques respectives de chaque échantillon : ils permettent de dire la même chose, mais selon deux perspectives différentes. La même tendance se retrouve pour les niveaux de revenus, mais de façon marginale. En effet, la majorité des répondants, ceux des deux niveaux intermédiaires, qui regroupent 79% de l'ensemble, entre 1500 et 3000 (42%), 3000 et 5000 (37%), se différencient peu et se répartissent plutôt équitablement entre durée minimale et maximale de participation. La seule opposition visible ne concerne donc qu'un cinquième des répondants, ceux inférieur à 1500 (10%) et ceux supérieur à 5000 (11%), qui s'opposent entre une participation plutôt haute ou maximale pour 57% des premiers et une participation plutôt minimale ou basse pour 77% des seconds. Les effectifs plus réduits de ces deux classes, comportant à peine plus d'une douzaine d'individus, rendent toute généralisation difficile. Mais cette répartition rend aussi compte de la composition sociologique des publics. D'une part, une majorité de participants se situant aux alentours du revenu médian, rappelons ici que les chiffres données concerne le foyer et non le salaire individuel, dont le niveau de revenu ne semble pas prédictif d'une plus ou moins forte durée de participation. D'autre part une minorité duale, constituée d'un pôle inférieur et d'un pôle supérieur, qui s'opposent clairement, entre une participation de longue durée pour les premiers et de faible durée pour les seconds. Enfin, toutes ces différences socialement situées doivent aussi se lire en contexte, comme le reflet des spécificités sociologiques de chaque population municipale.

Un tel effet de contexte se repère explicitement en prenant une variable comme le statut d'occupation du logement : à Lanester les locataires sont très minoritaires et ne représentent que 11% des répondants, là où ils sont, certes minoritaires, mais pèsent tout de même pour 33% des répondants à Arcueil. Or le croisement de cette information avec la fréquence et la durée de la participation varie fortement entre ces deux terrains. . A Lanester, on n'observe pas de différence en termes de durée, tandis que la fréquence des propriétaires est tendanciellement plus forte. Mais à Arcueil, le tiers de locataires se démarque des propriétaires, à la fois par une plus forte fréquence de participation, forte pour 67% d'entre eux contre 28% parmi les propriétaires, et une plus forte durée de participation, haute pour 30% d'entre eux haute et maximale pour 25%, contre respectivement 13% et 26% parmi les propriétaires, qui surtout déclarent pour 38% d'entre eux une participation minimale contre seulement 20% des locataires. Ainsi, la plus forte présence de locataires dans des instances semble bien un effet d'entraînement, qui inciterait ces derniers à y prendre part plus durablement. Là où il y a peu de locataires qui franchissent le seuil des instances, les rares qui sont là participent peu, confirmant les effets relevés par ailleurs. Mais quand leur nombre est non-négligeable, dans un contexte où la location est plus diffusée dans la population, alors le fait d'être locataire est moins disqualifiant et devient même le support potentiel d'un engagement pérenne, là où une partie des propriétaires semblent davantage assister à l'assemblée que s'y investir durablement. Cette différence est notable, puisqu'elle a un effet direct sur l'ordre des jours des réunions ; ce n'est ainsi qu'à partir d'un certain seuil, impliquant de pouvoir influencer cet ordre du jour, que la participation prend sens pour telle ou telle catégorie.

En conclusion, les principaux écarts, ressortent avant tout au prisme du rapport à l'emploi et du fait d'être ou non en activité. Ils rappellent l'importance première du temps disponible pour pouvoir participer fréquemment et durablement. Le passage à la retraite, lié à une forte ancienneté

de résidence, est ainsi un déterminant indéniable d'une plus forte probabilité de participer, et ce d'autant plus que l'on participe fréquemment et régulièrement. En matière de participation dans les instances de quartier, et d'autant plus que l'on y prend part fréquemment et durablement, le temps joue avant l'argent, le niveau de revenu n'intervient comme une variable différenciante que pour ceux qui ayant moins de temps ont tout de même plus d'argent. L'absence de temps disponible et un faible niveau de revenus constituent donc une situation doublement excluante en matière de participation, mais une fois la première acquise, par exemple lors de la retraite, l'effet des différences de revenus se trouve amoindri et ne joue plus. Les retraités participent légèrement davantage quand ils ont un revenu mensuel plus élevé, mais l'effet est négligeable par rapport à ce qui s'observe pour les actifs

Ces différences livrent aussi une tendance générale, que nous interprétons comme les indices de deux styles de participation, qui sont effectivement socialement situés¹⁰⁵⁶. Une participation ponctuelle, qui serait un moyen et une participation durable, qui serait sa propre fin. Ce que nous nommons « intérêt thématique » contre « sociabilité participative ». Pour l'un le but de la participation est de ne plus être nécessaire : une fois le problème résolu (parfois) ou la demande déçue (souvent), celle-ci n'a pas lieu de continuer, et encore moins d'être fréquemment réitéré. Pour l'autre, la participation, parce qu'elle charrie ses propres gratifications, notamment en termes de sociabilité, d'interconnaissance et de reconnaissance, a vocation à se poursuivre, quand bien même persisteraient par ailleurs les critiques quant à son inutilité. C'est cette hypothèse qui nous permet d'explorer une énigme centrale de l'engagement participatif : que l'on puisse participer sans y croire, voire en revendiquant explicitement son inutilité et son absence d'effets. Cette question est en effet une énigme récurrente pour quiconque observe et suit dans le temps n'importe laquelle des instances participatives : le fait que des anciens participants semblent persister quand bien même ils semblent autant critiques que désabusés.

Cette mise en cause d'un certain « masochisme participatif » est un élément qui est souvent revenu lors de notre enquête¹⁰⁵⁷. La possibilité d'un engagement sans croyance est aussi à expliquer du fait du caractère institutionnel. Une offre existe et des individus, du fait de leur position (associative, militante) vont occuper cet espace, quand bien même ils y voient peu d'intérêt. Comme pour le vote, il s'observe une « participation désinvestie »¹⁰⁵⁸.

« C'est comme pour le droit de vote : mieux vaut s'en servir plutôt que de laisser d'autres à notre place, c'est un espace ouvert [...] sinon c'est des gens en qui on a moins confiance qui

¹⁰⁵⁶ La significativité des écarts se lit dans cet ordre : d'abord l'ancienneté de résidence et la situation d'emploi, ensuite le niveau de diplôme, enfin dans une moindre mesure le niveau de revenu. Pour les premiers l'opposition est nette et ordonnée, pour le dernier elle ne concerne que les catégories extrêmes.

¹⁰⁵⁷ Aussi bien auprès des habitants sur le mode de la circonspection, de la lassitude ou de la défiance, qu'avec des professionnels, animateurs ou formateurs, pour qui cette catégorie constitue autant une énigme, qu'un enjeu à part, puisqu'il s'agit souvent des personnes les plus difficiles à canaliser dans l'animation, « ils sont là depuis 10 ans, ils sont super critiques et ils continuent à venir... les tirés au sort ils sont plus volontaires, plus constructifs », pour citer les propos d'un consultant (carnet de terrain, juin 2017). Cette insistance dans la participation n'est d'ailleurs pas liée forcément à l'ancienneté d'un dispositif, mais se comprend plus généralement par rapport à l'ensemble du parcours de participation d'un individu. Ainsi, en observant un dispositif récent, comme les conseils citoyens, le fait que beaucoup des participants aient un vécu en matière d'engagement, nous arrivons au constat que « la plupart participent sans y croire », fait constituant en soi une question pour la sociologie de l'engagement et posent régulièrement la question de la poursuite d'un engagement, pourtant encore relativement précoce au sein de ce dispositif (carnet de terrain, avril 2017, enquête ALCOV avec Mario Bilella et William Arhip-Paterson).

¹⁰⁵⁸ D. GAXIE, « Le vote désinvesti. Quelques éléments d'analyse des rapports au vote », *op. cit.*

vont occuper cet espace » (Entretien 96, Arcueil, avril 2015, Emeline, 35 ans, Musicologue, Entre 3 et 5 ans ; assemblée de quartier)

1.3 L'analyse exhaustive d'une décennie de parcours de participation à Lanester

La durée de la participation est une variable importante dans le cas des instances pérennes de quartier. Elle permet d'introduire ici la notion de « parcours de participation »¹⁰⁵⁹ et de passer d'une logique du stock à une logique du flux¹⁰⁶⁰, autrement dit une perspective longitudinale¹⁰⁶¹.

Le développement que nous proposons ici est fortement dépendant des sources à notre disposition. Ces sources, ce sont les fichiers de participants, qui sont régulièrement produits par les autorités organisatrices. La comptabilisation des participants est en effet une des activités principales des agents chargés de l'administration de l'offre de participation. La constitution des fichiers est un des « *points de fixation technique* qui rendent *réalisables* les dispositifs » faisant de « l'identification des participants une activité récurrente, à la fois *produit* et *socle* de la démocratie participative »¹⁰⁶². Les fichiers permettent d'objectiver la masse des participants, mais aussi et surtout son évolution, selon leur format et leur accessibilité. Dans le cadre de notre enquête, une telle possibilité n'a été ouverte que dans le cas de Lanester. Dans cette ville, les fichiers de recensement des membres des conseils de quartier, couvrent une période d'une dizaine d'années, depuis leur lancement jusqu'au dernier renouvellement en 2011. Ce matériau permet de reconstituer l'ensemble des parcours de tous les habitants enregistrés au moins une fois en tant que conseiller de quartier. Cette possibilité dépend également de la forme de l'offre de participation : comme déjà évoqué, le conseil de quartier s'inspire du conseil municipal, et c'est de cette inspiration que découle une certaine formalisation (statut, mandat, limite de durée de mandat...) qui justifie l'administration des entrées et des sorties et qui rend possible une analyse par cohortes.

Nous n'avons pas la même possibilité à Bruz, du fait de l'offre de participation. A Arcueil, nous n'avons tout simplement pas eu accès à de tels fichiers, pour des raisons juridiques. D'ailleurs, il est nous semble que l'accessibilité variable de ces fichiers et leur format sont des sources d'enseignements à part entière sur les évolutions des offres de participation.

Encadré C6-4 Les fichiers de participants, reflet des offres de participation

A Bruz, le choix d'une participation sans instances, implique un autre rapport aux fichiers. Le plus complet est un fichier centralisateur, constitué par la municipalité dans un objectif de mobilisation pour le forum annuel de 2012. Ce fichier comporte 163 observations, dont 17 signalées en gras comme « des personnes très impliquées », relevant ici la subjectivité de l'agent territorial. Il est complété par un autre fichier, utilisé par un institut régional de sondage pour la mobilisation par tirage au sort. 89 personnes, sont une cinquantaine signalées comme « intéressé et dispo ». Enfin, le fichier final est la liste d'inscription du forum, comportant 140 noms. Leur évolution formelle témoigne d'une certaine professionnalisation, en partie concomitante de l'appel à des prestataires extérieurs. Le fichier n'est d'abord qu'un outil d'enregistrement, puis il devient un outil de gestion et enfin de mobilisation. Ces fichiers contiennent de plus en plus d'information pour chaque entrée, d'abord uniquement les coordonnées, puis des informations sociologiques, voire des réponses encodées comme des variables attitudinales. Nous observons donc le passage du fichier comme produit au

¹⁰⁵⁹ Voir Chapitre 10 pour le prolongement qualitatif de ce développement

¹⁰⁶⁰ Olivier FILLIEULE (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005, p. 18.

¹⁰⁶¹ O. FILLIEULE, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *op. cit.*

¹⁰⁶² G. GOURGUES, *Le consensus participatif*, *op. cit.*, p. 586-587.

fichier comme socle¹⁰⁶³ ; le fichier n'est plus seulement une trace de la participation, il devient en soi un outil de gestion des dispositifs.

A Arcueil l'accès à une liste des participants a été refusé « après consultation du service juridique ». Deux mois après cette réponse, après avoir effectué la passation des questionnaires, une liste de coordonnées nous a néanmoins été communiquée : celles des élus et habitants référents, comprenant 107 noms, 33 élus et 74 habitants. Cette ouverture progressive correspond peut-être à un temps de mise en confiance, qui a pu amoindrir la portée de l'argument juridique. Mais il nous semble tout autant probable que la liste ne pouvait pas être communiquée, car elle n'existait pas en tant que telle. Du point de vue des services municipaux, les listes d'émargement ne correspondaient à notre demande d'interroger les participants, et il ne semblait pas envisageable qu'un grand nombre d'habitants soient sollicités au prétexte d'une participation éphémère et ancienne, rappelant la distinction faite entre « acteurs » et « spectateurs » de l'assemblée.

L'accès n'a ainsi été possible qu'une fois cette liste complétée et actualisée suite à la relance des assemblées de quartier à la rentrée 2014. Un fichier qui relève spécifiquement de la logique du stock et non pas du flux. Cet accès différé est le reflet d'une offre de participation se voulant renouvelée après les élections. Mais, sans que nous sachions en mesure de dire s'il s'agit d'un oubli, ce fichier a un deuxième onglet : la liste des habitants et élus référents lors du mandat de 2001. On constate une augmentation du nombre d'inscrits dans ce fichier : les habitants passent de 39 à 74, les élus d'une douzaine à une trentaine ; ce taux d'encadrement croissant doit d'emblée être nuancé, car dans les faits on passe plutôt d'un binôme à un seul élu référent, les autres correspondant à une catégorie floue « élu.e de quartier » signifiant simplement... qu'il habite le quartier – et plutôt davantage dans les quartiers proches du RER – sans préjuger que cela induise un rôle dans le dispositif. Parmi les habitants, sur les 39 noms de 2001, seulement 8 sont encore présents en 2014. Le renouvellement est donc radical et met à mal la possibilité de reconstituer des parcours. L'évolution du nombre d'habitants recensés marque aussi une évolution de la logique de l'offre : depuis une logique de « délégués », avec parfois seulement une poignée de référents par assemblée, à une logique de constitution d'un « collectif ». Logique que traduit le fichier, mais qui doit être nuancée : dans les faits, sur les 74 habitants, une bonne partie de ceux rencontrés ont une participation soit ancienne et distante, soit nouvelle et non-pérenne. Ainsi, l'accessibilité différée du fichier nous semble être un indice supplémentaire de la dépendance de l'offre de participation aux rythmes électoraux, auxquels est liée son actualisation et sa production sous une forme communicable. Son format marque aussi la tentative d'un passage d'une sélection de représentants locaux à une logique plus inclusive, visant la constitution de groupes de travail. Le fichier reflète ainsi la volonté politique de redémarrage permanent, en réponse au diagnostic de l'essoufflement.

Malgré la non-comparabilité de notre propos, les fichiers disponibles à Lanester nous semblent constituer une source trop inédite pour être délaissée. En effet, nous n'avons pas connaissance d'un traitement d'une telle ampleur pour un même dispositif. Si ces fichiers comportent des limites, ils permettent d'éclairer à partir de données exhaustives, et non pas d'un échantillon, des questions fondamentales. Dans quelles mesures les conseils de quartier impliquent-ils un engagement de longue durée ? Quel est le rythme des entrées et des sorties parmi les membres de l'instance ? Nous revenons dans un premier temps sur (1.3.1) l'apparente stabilité du nombre d'ensemble de participants, qui dissimule (1.3.2) une diversité de parcours individuels ; autrement dit, les variations du flux nuance la stabilité du stock, et mettent en évidence une attractivité décroissante du dispositif. L'ensemble des cas individuels peuvent être résumés (1.3.3) en huit parcours-types de participation dans les conseils de quartier, qui s'organisent autour de trois pôles : le noyau dur, les abandons précoces et les adhésions tardives.

1.3.1 La stabilité du nombre de participants : le maintien du 1% participatif

Le nombre théorique maximal de conseillers de quartier est de 35 par conseil, mais il n'est pas atteint la plupart du temps. Entre 2002 et 2011, les conseils ont enregistré entre 224 et 187 membres. Ainsi, ce décompte ne corrobore que de façon minimale le récit récurrent d'instances, qui auraient dans un premier temps « fait le plein », avant d'ensuite péricliter. Mais ces chiffres

¹⁰⁶³ G. GOURGUES, *Le consensus participatif*, op. cit.

travestissent en partie la réalité de la participation : on peut se faire enregistrer comme membre lors du renouvellement, et ensuite ne plus vraiment s'investir ; l'inverse étant également vrai : refuser toute inscription, et pourtant être toujours présent aux réunions. Le dépouillement des comptes rendus illustre bien ce fait avec des membres qui sont des éternels « excusés ».

▪ **Tableau C6-28 : Nombre de conseillers de quartier entre 2002 et 2011 à Lanester**

CONSEIL DE QUARTIER	2002	2004	2006	2009	2011
1	35	26	31	20	28
2	20	32	33	26	18
3	35	35	36	34	32
4	23	37	33	30	35
5	35	33	30	22	24
6	24	24	30	22	19
7	17	17	21	22	18
8	35	31	33	29	13
Total général	224	235	247	205	187

L'analyse est déterminée par le contexte de production des données : une source administrative, ayant pour visée le décompte des entrées et des sorties dans le dispositif lors de chaque renouvellement. Mais le fait d'être noté comme membre ne présuppose en rien de la concrétisation de la participation. Qu'un participant voit son nom associé à une croix dans la colonne correspondant à telle année, signifie simplement qu'il s'est présenté lors de l'assemblée de renouvellement et s'est porté volontaire à l'adhésion ou à la reconduction. Mais nous partons du principe que cette différence d'engagement dans le dispositif est justement significative. Il demeure en effet que ces données traduisent un fait avéré : lors de chaque renouvellement, les conseils de quartier ont été en mesure de réunir aux alentours de 200 personnes.

En tout ce sont 514 habitants et habitantes de Lanester, environ 3/5^{ème} d'hommes et 2/5^{ème} de femmes, qui ont été membres au moins une fois d'un conseil de quartier entre 2002 et 2012. Le nombre moyen de mandats est d'environ deux par individus et varie entre 1,7 et 2,7 selon les conseils. Ces moyennes vont avec de fortes disparités individuelles : près de la moitié des membres recensés n'effectuent qu'un mandat entre 2002 et 2011 (45%), 24% en effectuent deux, 14% trois, 8% quatre et 10% cinq, c'est-à-dire qu'ils sont restés membres des conseils de leur lancement à leur arrêt. Le nombre de membres uniques sur l'ensemble de la période varie entre 49 et 86 selon les conseils, mais dans chacun d'entre eux la masse de ceux qui ont effectué un ou deux mandats est toujours supérieure à celle de ceux en ayant effectué davantage. Le noyau dur des conseillers, ceux qui ont au moins effectué quatre mandats, compte en général entre une dizaine et une quinzaine d'individus. Seuls deux conseils se distinguent de ce point de vue en comptant très peu de membres persistants.

L'évolution générale de la composition des conseils de quartiers peut ainsi se comprendre comme la restitution de 514 parcours individuels. Ces parcours peuvent se résumer comme la réitération tous les deux ans d'un choix à trois options lors de chaque assemblée de renouvellement : adhésion, défection ou reconduction.

1.3.2 500 participants, mais combien de parcours ? Une agrégation successive d'adhésions, de reconductions et de défections

L'agrégation des différents parcours individuels fait apparaître une certaine régularité : chaque assemblée renouvelée comprend un tiers de nouveaux membres et deux tiers de membres reconduits. Mais la tendance sur l'ensemble de la période est le renforcement de la part des reconductions (de 60 à 70%) et la baisse de la part des adhésions (de 40 à 30%). La part des abandons est également relativement stable et concerne entre un tiers et deux cinquième de l'ensemble des membres suite au renouvellement.

Le solde de chaque conseil est la différence entre le nombre d'adhésion et d'abandon sur une période. Son évolution laisse transparaître un changement dans la mobilisation : il est d'abord positif, de l'ordre de +5% en 2004 et 2006, puis devient fortement négatif en 2009 (-17%), avant de légèrement remonter mais en restant négatif en 2011 (-9%). Au fil du temps le nombre d'adhésion compense de moins en moins les abandons. En 2009, année comptant le plus d'abandons avec 41% de démissionnaires, sept des huit conseils ont un solde négatif. La tendance à une augmentation des défections est ainsi avérée, bien qu'en partie absorbée par la présence non négligeable de membres cumulant plusieurs mandats dans le temps. La différence entre le lancement et la suite se résume ainsi aisément : en 2001 les conseils de quartiers ont attiré 224 membres, par définition, nouveaux. Par la suite, le nombre de nouveaux adhérents est divisé par deux tous les quatre ans : une centaine en 2004 et 2006, une cinquantaine en 2009 et 2011. La stabilité d'ensemble du nombre de participants est d'abord due aux reconductions.

Le décompte exhaustif de l'ensemble des parcours des 514 membres correspond à 20 groupes différents. Une quinzaine de parcours concernent des cohortes de plus de dix individus, les cinq autres sont très spécifiques, chacun concernant moins de trois individus. Il s'agit généralement de parcours comportant l'enchaînement d'un abandon suivi d'une ré-adhésion ; souvent le signe de conseillers de quartier ayant expérimenté un mandat de conseiller municipal avant de revenir au conseil de quartier, ce que nous qualifions ensuite d'allers-retours atypiques.

■ **Tableau C6-29 : Ensemble des parcours des 514 membres des conseils de quartier lanestériens :**

Lancement 2002	Renouvellement 2004	Renouvellement 2006	Renouvellement 2009	Renouvellement 2011	Nombre	% du total	Mandats
Adhésion (224)	Abandon (84)	Ré-Adhésion (1)	Abandon (1)	Non-membre (1)	1	0,2%	2
		Non-membre (83)			83	16,1%	1
	Reconduction (140)	Abandon (44)	Ré-Adhésion (2)	Reconduction (2)	2	0,4%	4
			Non-membre (42)	Ré-Ré-Adhésion (3)	3	0,6%	3
				Non-membre (39)	39	7,6%	2
		Reconduction (96)	Abandon (34)	Ré-Adhésion (2)	2	0,4%	4
				Non-membre (32)	32	6,2%	3
			Reconduction (62)	Abandon (12)	12	2,3%	4
				Reconduction (50)	50	9,7%	5
				Non- membre (290)	Adhésion (95)	Abandon (32)	Non-membre (32)
Reconduction (63)	Abandon (23)	Non-membre (23)	23			4,5%	2
	Reconduction (40)	Abandon (17)	17			3,3%	3
		Reconduction (23)	23			4,5%	4
Non-membre (195)	Adhésion (87)	Abandon(44)	Ré-Adhésion (1)		1	0,2%	2
			Non-membre (43)		43	8,4%	1
		Reconduction (43)	Abandon (22)		22	4,3%	2
			Reconduction (21)		21	4,1%	3
	Non-membre (108)	Adhésion (58)	Abandon (23)		23	4,5%	1
			Reconduction (35)		35	6,8%	2
		Non-membre (50)	Adhésion (50)		50	9,7%	1

Trois cohortes se détachent par leur importance en regroupant au moins une cinquantaine d'individus.

La première regroupe 83 individus, soit 16% de l'ensemble. Il s'agit des abandons précoces, ceux qui n'ont effectué qu'un seul mandat de conseiller lors du lancement du dispositif, sans le renouveler au bout de deux ans. Si on pourrait techniquement parler de « retrait » plutôt que d'abandon, puisque rien n'empêche de continuer à assister au conseil, le fait de retirer sa candidature, dans un contexte où le quorum des 35 membres n'est généralement pas atteint, renvoie bien à une prise de distance explicite. L'expérience la plus commune est ainsi celle d'une adhésion lors du lancement, suivie d'une non-reconduction au bout de deux années. Notons

d'ailleurs que si le fichier met deux ans à acter la défection, celle-ci est probablement plus précoce dans les faits.

La deuxième cohorte est à l'inverse celle qui concerne les plus investis : 50 individus, soit 9,7%, qui constituent le noyau dur des conseils de quartier. Ils y ont adhéré dès le lancement et en sont restés membres jusqu'à la fin. Ces personnes cumulent ainsi autant de mandats que possibles : cinq mandats depuis 2002. La troisième cohorte, qui comprend elle aussi 50 personnes, est celle des nouveaux arrivants, ceux qui ont rejoint les conseils de quartier lors de leur dernière période d'existence et n'ont de fait pu n'y effectuer qu'un seul mandat. Ces deux cohortes sont celles que nous avons le plus aisément touchées lors de l'enquête par questionnaire.

L'analyse par cohorte peut sembler par moment rapprocher notre propos des études marketing qui évoquent les cycles de développement d'un marché ou les cycles d'adoptions des technologies, en distinguant *early*, *mainstream* et *late markets-adopters*. Pour une part la métaphore de l'offre de participation et de son adoption par des habitants acceptant d'en jouer le jeu et d'y adhérer se rapproche d'une telle représentation. La différence est que dans ce cas les « adoptants précoces » sont majoritaires par rapport aux « intermédiaires » ; ce qui constituerait l'offre de participation comme un marché de niches. Mais une autre différence est le caractère processuel : ce n'est pas tant la mesure d'un taux d'adhésion ponctuel qui importe, que la durée de l'engagement avant le désengagement. Ce qui distingue les participants c'est avant tout la durée de leur participation.

1.3.3 Huit parcours-types : noyau dur, abandons précoces et adhésions tardives

A partir des 20 groupes identifiés, il est possible de déduire un nombre réduit de parcours-types durant une décennie de conseils de quartier à Lanester. L'ensemble des parcours peut être résumé en 8 parcours-types, construits à partir de 3 variables : la période d'entrée dans le conseil, la période de départ du conseil et la durée de participation.

■ **Tableau C6-30 : 8 parcours-types de participation dans les conseils de quartier**

Appellation	Résumé du parcours	Nombre d'individus concernés
Noyau dur, 1 ^{er} cercle	Participants ayant effectué 4 ou 5 mandats de conseillers de quartier, présents depuis 2002 ou 2004, jusqu'à la fin	73 - 14%
Noyau dur, 2 ^{ème} cercle	Participants ayant effectué 3 ou 4 mandats et ayant adhéré en 2002 ou 2004 et abandonné en 2011	29 - 6%
Arrivée précoce, départ intermédiaire	Participants ayant effectué 2 ou 3 mandats et ayant adhéré au début en 2002 ou 2004 et ayant abandonné en 2006 ou 2009	94 - 18%
Arrivée intermédiaire, départ tardif ou jamais	Participants ayant effectué 2 ou 3 mandats et ayant adhéré en 2006 ou 2009, et abandonné en 2011 ou jusqu'à la fin	78 - 15%
Allers-retours atypiques	Participants ayant effectué entre 2 et 4 mandats, en enchaînant une adhésion, un abandon et une ré-adhésion	9 - 2%
Arrivée tardive	Participants ayant effectué un mandat et ayant adhéré en 2011	50 - 10%
Abandon précoce (1 ^{ère} période)	Participants ayant effectué un mandat de 2002 à 2004 ou de 2004 à 2006	115 - 22%
Abandon précoce (2 ^{ème} période)	Participants ayant effectué un mandat de 2006 à 2009 ou de 2009 à 2011	66 - 13%

Nous disposons ici d'un point de vue d'ensemble sur les temporalités de participation à une même instance durant une décennie. L'information est minimale, en ne se fondant que les

rythmes d'entrée et de sortie, mais elle est exhaustive et robuste. Cette fiabilité de l'information nous permet d'ailleurs d'évaluer l'échantillon constituée dans cette ville¹⁰⁶⁴.

La prise en compte des flux va donc à l'encontre d'une stabilité apparente du nombre de participants annuels. L'image récurrente du soufflet qui retombe, après une période d'effervescence du lancement a pu être dans un premier temps nuancée, mais elle se voit réhabilitée dans l'analyse du cumul des traces des adhésions individuelles.

La participation intermittente s'avère être la norme. Les conseillers de quartier n'ayant été enregistrés que pour un mandat constituent presque la moitié de l'ensemble (45%). L'abandon précoce, suite à la période de lancement, est le parcours le plus représenté (22%). Un dixième d'entre eux (10%) ont un statut particulier, au sens où ils n'ont effectué qu'un mandat, mais sans avoir l'opportunité de le renouveler du fait de l'arrêt des conseils. Un tiers des participants ont été membres durant deux ou trois mandats (33%), c'est-à-dire jusqu'à six années. Ils se répartissent équitablement entre la première (18%) et la deuxième période (15%) du dispositif participatif. C'est principalement ce tiers qui compense peu à peu, et surtout de moins en moins, les abandons précoces se faisant au bout d'un seul mandat. Enfin, un cinquième des participants (20%) en constituent le noyau dur. Il s'agit de ceux qui ont cumulé le plus de mandats, tout en étant présent depuis le lancement. Si une partie d'entre eux abandonnent en 2011 (6%), ils restent 14% de participants qui l'ont été de bout en bout. Ainsi, sur une décennie, ce sont 73 individus qui ont été des membres permanents de l'instance.

Le fait principal qui ressort est l'érosion de la capacité de recrutement du dispositif après son lancement. Sur l'ensemble des individus concernés, les deux-tiers (62%) ont adhéré en 2002 ou en 2004. Par la suite, le taux de nouveaux membres dans le conseil est toujours plus faible. En 2011, les nouveaux adhérents ne représentent plus un quart des membres enregistrés. Ce constat vient éclairer à partir d'un autre angle le propos sur l'institutionnalisation de l'instance : c'est aussi le maintien dans le temps d'un certain nombre d'habitants, qui implique l'incorporation de rôles et la constitution d'un groupe des anciens, auxquels se confrontent les nouveaux. Ainsi l'offre de participation, arrive à quasi-saturation de sa capacité de mobilisation de la population municipale assez rapidement dans la suite de son lancement. Ce fait est à rapprocher de la sélectivité sociale des instances participatives : le groupe social à même de constituer le public des instances est strictement délimité et il ne s'étend pas au fil du temps.

Les parcours de participation peuvent ainsi être résumés à travers quelques grandes tendances : la majorité des participants adhèrent à l'instance dans la première moitié de son existence, et notamment dans la suite du lancement. Ils sont une minorité, constitutive d'un noyau dur, à participer jusqu'à la fin du dispositif et à chaque période une partie, importante sans être majoritaire, ne renouvelle pas son adhésion. A Lanester, ils sont un peu moins de la moitié des conseillers de quartier recensés (45%) à n'avoir été enregistré que le temps d'un mandat, 38% pour 2 ou 3 mandats et 17% pour 4 ou 5 mandats, soit dans ce dernier cas un engagement, qui se superpose avec la durée de vie du dispositif participatif. Les premiers membres qui n'abandonnent pas suite à leur premier mandat constituent un réservoir, qui garantit la stabilité du nombre de conseillers de quartier avec un taux d'abandon relativement stable. La dynamique de l'adhésion au conseil de quartier est ainsi celle d'une adhésion initiale confrontée ensuite à un

¹⁰⁶⁴ Voir Annexe - 1.3.3 - Evaluation de la représentativité de l'échantillon à Lanester

phénomène d'usure régulière, sans qu'il y ait pour autant de ruptures fortes au-delà des désengagements précoces. Cette usure se traduit également par un faible renouvellement : le nombre d'adhésions mesuré tous les deux ans représente d'abord moins de la moitié des adhésions initiales, puis tout juste le quart de celles-ci.

2 Les capacités d'inclusion ponctuelles de la participation par projet

Le cas de Bruz, nous permet d'interroger les effets d'une offre de participation sur les facteurs sociaux de la participation. Nous tirons trois principaux enseignements des résultats propres à ce volet de l'enquête : (2.1) le fait que les indices d'une carrière citoyenne sont dans ce cas à lire dans le cumul de la participation à plusieurs dispositifs, plutôt dans la durée de l'engagement et les attributs statutaires qui en découlent ; (2.2) le fait que de la division des espaces de participation découle une division sociale ; (2.3) la possibilité d'une inclusion ponctuelle des participants présentant des marqueurs sociaux ne favorisant pas a priori la participation, mais qui demeure limitée dans le temps.

2.1 L'intensité de la participation relue au travers du cumul des dispositifs

A Bruz, le choix d'une offre de participation en dehors des instances, ainsi que la moindre durée de celle-ci, implique par définition une mesure différente de l'intensité de l'engagement participatif. Une première indication consiste ainsi dans la tendance à participer à plusieurs types de dispositifs, parmi ceux existants : réunion publique, rendez-vous de proximité, comité d'usagers ou ateliers thématiques.

On constate dans l'ensemble une répartition assez équilibrée. Parmi les répondants, 22% déclarent avoir pris à trois types de dispositifs ou plus, 25% à 2, 36% à 1 seul et enfin 18% disent ne déclarent avoir pris part à aucun de ces dispositifs ; ces derniers répondants n'ont en fait participé qu'au forum, et pour les deux-tiers à l'édition de 2012¹⁰⁶⁵. Ainsi, parmi les réponses positives, une majorité déclare avoir pris part à au moins 2 dispositifs.

Pour chaque type de dispositifs, les réponses concordent avec leur positionnement. Ainsi, ce sont les réunions publiques qui regroupent le plus de réponses positives (43%), suivie par les rendez-vous de proximité (36%), viennent ensuite les dispositifs de type groupe de travail : atelier thématique (27%) et comité d'usagers (26%).

Les deux types de dispositif qui sont le plus concomitants chez un même participant sont les visites de quartier par les élus (i.e. rendez-vous de proximité) et les réunions publiques. Le lien entre ces deux dispositifs et les ateliers thématiques est également non négligeable. Par contre, la participation au comité d'usagers semble plus exclusive, et c'est assurément le cas de celle à un dispositif très spécifique : le conseil de la vie associative, qui ne s'adresse qu'à une minorité des répondants, dont la moitié déclare ne participer à aucun autre dispositif.

■ **Tableau C6-31 : Corrélation des présences aux différents dispositifs à Bruz**

	<i>RDV de proximité</i>	<i>Comité d'usagers</i>	<i>Réunions publiques</i>	<i>Atelier thématique</i>	<i>Conseil vie asso</i>
RDV de proximité	100% (n=36)	28%	<u>44%</u>	<u>33%</u>	6%

¹⁰⁶⁵ C'est cette édition de 2012 que nous avons décrite précédemment comme étant plus ouverte et plus inclusive.

Comité d'usagers	<u>38%</u>	100% (n=26)	<u>38%</u>	15%	0%
Réunions publiques	<u>37%</u>	23%	100% (n=43)	<u>30%</u>	9%
Atelier thématique	<u>44%</u>	15%	<u>48%</u>	100% (n=27)	0%
Conseil vie asso	29%	0%	<u>57%</u>	0%	100% (n=7)

Lecture : 36 individus déclarent avoir pris part à un rdv de proximité et 44% d'entre eux ont aussi pris part à une réunion publique et 33% à un atelier thématique

Le résultat important est que nous n'observons d'un côté les dispositifs ancrés dans une forme de démocratie de proximité, par exemple les visites de quartier et les réunions publiques, et de l'autre ceux ayant une portée plus délibérative, comme les ateliers thématiques ou comités d'usagers. Il y a bien des liens des uns vers les autres, permettant d'argumenter que dans ce cas, les indices d'une carrière citoyenne se trouvent dans le cumul de la participation à plusieurs dispositifs. Cette interprétation reste néanmoins plus sujette à caution, puisqu'ici rien ne permet d'affirmer que des personnes quels types de dispositifs des individus aurait d'abord fréquenté, avant d'ensuite accepté de réitérer leur participation. Nous observons simplement que des participants tendent effectivement à cumuler une présence dans plusieurs dispositifs, et ce d'autant plus que nous évoquons ici des types de dispositif, ce qui ne prend pas en compte le fait d'avoir pris part plusieurs fois à un même type, par exemple plusieurs réunions publiques ou plusieurs ateliers. Il demeure que plus de la moitié des répondants, 54%, disent n'avoir pris à aucun ou un seul de ces dispositifs. De là, nous interrogeons si des différences s'avèrent notables entre ces différents groupes.

2.2 Une division sociale de l'engagement participatif

Le fait de cumuler la participation dans plusieurs types de dispositif est-il favorisé par certains marqueurs sociaux ? Le tableau ci-dessous résume la répartition des répondants selon l'ancienneté de résidence, le statut d'occupation du logement, le niveau de diplôme, de revenu et la CSP.

Il faut être à nouveau clair sur une précaution récurrente par rapport à nos données : les faibles effectifs entachent la significativité des écarts observés. Les seuls qui soient significatifs, statistiquement parlant, sont ceux liés à l'ancienneté de résidence, plus particulièrement la surreprésentation des nouveaux habitants parmi ceux n'ayant pris part à aucun dispositif, et la sous-représentation des plus anciens habitants par rapport à la même modalité. D'autres écarts peuvent être pris en compte, mais avec plus de prudence, notamment : la sous-représentation des diplômés du second cycle et des très hauts revenus parmi le fait de n'avoir pris part à aucun dispositif et la surreprésentation des hauts revenus parmi ceux ayant cités plus de trois types de dispositifs.

■ **Tableau C6-32 : Marqueurs sociaux du cumul de la participation à différents dispositifs**¹⁰⁶⁶

Nombre de types de dispositif cités, selon ..	0	1	2	3+	N=	0	1	2	3+	N=
	18%	36%	25%	22%		18%	36%	25%	22%	
Ancienneté de résidence						CSP simplifiée				

¹⁰⁶⁶ La significativité des écarts est indiquée après calcul de la valeur absolue de l'écart-réduit, inférieure à 1,96 au seuil de 5%* et inférieure à 1,645 au seuil de 10%

Moins de 3 ans	41%*	47%	6%	6%	17	CSP-	26%	44%	19%	11%	27
Entre 3 et 10 ans	15%	55%	15%	15%	20	CSP+	14%	35%	24%	27%	37
Entre 10 et 20 ans	24%	24%	34%	17%	29	Sans activité	43%	14%	29%	14%	7
Plus de 20 ans	3%*	29%	31%	37%	35	Retraite	10%	34%	28%	28%	29
<i>Statut d'occupation du logement</i>						<i>Situation dans l'emploi</i>					
Locataire	25%	31%	25%	19%	16	Actifs	19%	39%	22%	20%	64
Propriétaire	14%	38%	25%	24%	80	Inactifs	17%	31%	28%	25%	36
<i>Niveau de diplôme</i>						<i>Niveau de revenu, mensuel net par foyer</i>					
< BAC	21%	42%	25%	13%	24	< 1500	50%	50%	0%	0%	4
BAC	21%	29%	14%	36%	14	1500 - 2000	20%	35%	20%	25%	20
BAC+2	32%	37%	16%	16%	19	2000 - 3000	29%	24%	12%	35%	17
BAC+3	13%	33%	27%	27%	15	3000 - 4000	23%	45%	18%	14%	22
BAC+4-5	4%	35%	35%	27%	26	4000 - 5000	7%	43%	43%	7%	14
-						> 5000	0%	18%	41%	41%	17

Pour le reste, il ne s'agit que de tendances indicatives, qui ne peuvent pas ne pas être imputées à un possible hasard de l'échantillonnage. Mais l'absence d'écarts est aussi un enseignement, ainsi le fait d'être propriétaire et locataire, une fois tenu compte de la très faible présence des derniers, ne semble pas jouer sur le cumul. Le même constat peut être fait concernant la situation dans l'emploi. Ainsi, contrairement aux instances de quartier, le fait d'avoir une gamme de dispositifs permet une participation équilibrée entre actifs et retraités. Ici le fait d'être retraités ne prédispose pas à cumuler une participation dans davantage de type de dispositifs. Par contre parmi les actifs, l'opposition entre cadres d'une part et employés et ouvriers d'autre part, demeure et semble même être approfondie. La même lecture générale se dégage à partir du niveau de diplôme ou de revenu.

Autrement dit, par rapport aux instances de quartier, les différents dispositifs ponctuels évoqués, semblent plus à même d'intégrer une certaine catégorie d'actifs, notamment les plus aisés. Ainsi, la plus grande capacité de mobilisation de l'offre de participation par projet est actée, mais dans un sens qui n'est pas nécessairement celui d'une plus forte inclusion sociale, qui semble au contraire être d'autant moins accessible. Les marqueurs de faible niveau de diplôme, de faibles revenus et de non-propriété sont d'abord liés au fait d'avoir pris part à aucun ou un dispositif. La première modalité nous rappelle le poids de l'édition du forum de 2012 dans l'inclusion de ces catégories dans notre échantillon et la deuxième suggère une possible participation aux dispositifs les plus partagés, réunions publiques et visites de quartier.

En effet, plus que le cumul en soi, la question intéressante est d'évaluer les déterminants de la participation à tel ou tel dispositif, en fonction de son format, mais aussi de sa thématique. Nous avons relevé 20 occurrences citées par l'ensemble des répondants¹⁰⁶⁷, qui correspondent en

¹⁰⁶⁷ 5 ateliers thématiques sur : aires de jeu pour enfants (AT-AiresJeux), la rénovation urbaine du centre (AT-Centre-ville), le développement durable (AT-DvptDurable), la création d'un centre social dit « l'Escale » (AT-Escale), le vivre-ensemble (AT-VivreEns) ; le conseil de la vie associative, un comité consultatif (ConseilVieAsso) ; deux comités d'usagers sur des équipements culturels, médiathèques et salle de spectacle (CU-EquipCulturel) et un comité d'usagers sur les déplacements cyclistes (CU-Velos) ; des visites de quartier (RDV-Quartiers) ou liées à des travaux spécifiques (RDV-Thématique) ; des réunions publiques, sur les antennes-relais (RP-AntennesRelais), le budget (RP-Budget), la rénovation du centre-ville (RP-Centre-ville), le bilan de mi-mandat (RP-Mandat), l'éclairage public (RP-Eclairage), l'accueil des nouveaux habitants (RP-Nouveaux) et des sujets divers moins cités (RP-Divers) ; enfin, une partie des répondants citent des dispositifs divers liés à la vie associative (DIV-Associatif) ou

cumulé à 169 expériences de participation individuelle. Parmi ces différents exemples, seuls cinq sont cités par au moins une douzaine de répondants : les réunions de quartier (n=31), la réunion publique sur l'aménagement du centre-ville (n=28), l'atelier thématique sur le même sujet (n=16), l'atelier thématique sur la charte du développement durable (n=12) et le comité d'usagers piéton-vélo sur les déplacements doux (n=20). Les autres sont trop peu cités pour que leur prise en compte fasse sens, de même qu'il fait peu sens de croiser les présences à ces dispositifs avec des variables comportant beaucoup de modalités, par exemple le niveau de diplôme ou de revenus, qui nous amèneraient à comparer des sous-effectifs beaucoup trop faibles.

Une seule analyse nous est apparue significative pour qualifier deux pôles de participation au vu de nos données : la prise en compte de l'ancienneté de résidence et du bénévolat associatif ; la première variable prolonge les développements précédents, la seconde anticipe les développements ultérieurs sur les réseaux de l'engagement participatif¹⁰⁶⁸.

■ **Tableau C6-33 : Ecart dans la participation aux dispositifs thématiques, selon ancienneté de résidence et bénévolat associatif**

		AT-Centre-Ville (16)	AT-Développement durable (12)	CU- piéton-vélo (20)	Réunions de quartier (31)	RP-Centre-Ville (28)	Ensemble des participations cumulées (169)
Habitant depuis plus de 10 ans	<i>Non</i>	-5,5%	+9,1%	+10,7%	-1,7%	-6,4%	24,3%
	<i>Oui</i>	+5,5%	-9,1%	-10,7%	+1,7%	+6,4%	75,7%
Bénévole dans une association	<i>Non</i>	+3,7%	+8,7%	+10,1%	-3,4%	-5,6%	16,3%
	<i>Oui</i>	-3,7%	-8,7%	-10,1%	3,4%	+5,6%	83,7%

Les écarts dans ces dispositifs les plus cités, par rapport à l'ensemble, font apparaître une participation des habitants les plus récemment arrivés dans la commune, centrée sur les dispositifs liés à la thématique environnementale : l'atelier thématique sur le développement durable et le comité d'usagers sur les déplacements cyclistes. A l'inverse ceux qui habitent la commune depuis plus de dix ans, investissent davantage les dispositifs liés aux cadres, quelle que soit par ailleurs la forme qu'ils prennent, dans l'ordre : réunion publique, atelier et réunion de quartier. Ainsi, l'important est d'abord le thème de la participation. Nous observons aussi une différence entre des nouveaux habitants tendanciellement plus intéressés à des thématiques plus générales, environnementales, et des anciens habitants centrés sur le cadre de vie et l'aménagement de la ville. Cette distinction précise le résultat préalable de la capacité de l'offre de participation thématique à intégrer une certaine catégorie d'actifs : cette intégration se fait au travers de ces thématiques spécifiques, liées au développement durable. L'ajout de la variable de l'engagement associatif complète cette interprétation : ceux déjà investis par ailleurs dans la vie locale sont plus représentés dans les dispositifs liés à l'aménagement, et d'autant plus qu'ils sont grand public : réunions publiques et visites de quartier, plutôt que l'atelier. Cette répartition prolonge la logique de l'offre, pensée pour « deux grandes familles de population aux attitudes fortement marquées »¹⁰⁶⁹, selon l'étude des élus que nous citons en début de ce chapitre, et que

l'organisation d'événements municipaux (DIV-Événements), notamment un festival de cinéma annuel (DIV-Festival), qui ne font pas partie au sens strict de l'offre de participation, mais y sont assimilés dans le questionnaire.

¹⁰⁶⁸ Voir chapitre 8

¹⁰⁶⁹ Résultats de l'enquête CAP2008 », document, archives, Bruz Cap à Gauche

résume cette opposition entre des nouveaux habitants tendanciellement plus intéressés aux sujets liés au développement durable et des anciens habitants plus centrés sur le cadre de vie. Au terme de ce développement, l'hypothèse d'une organisation d'une plus forte division sociale des espaces participatifs du fait du format de l'offre de participation et de son aspect thématique, tend à être validée dans ce cas.

2.3 Le forum citoyen de 2012 : l'inclusion ponctuelle des non-habitués de la participation

Nous avons évoqué dans la présentation des logiques de l'offre comment le forum annuel organisé par la municipalité de Bruz avait évolué au fil de ces éditions¹⁰⁷⁰. D'abord forum de la démocratie locale, principalement axé sur des enjeux organisationnels, voire méthodologiques, pour aboutir à l'organisation, unique, d'un forum citoyen en 2012, édition se voulant plus inclusive. L'enquête permet d'interroger l'effectivité de ce positionnement : le public du « forum citoyen » est-il tendanciellement différent du public du « forum de la démocratie locale » ?

Nous constituons pour cela quatre groupes de répondants, à partir de la variable de la présence au forum de 2012.

▪ **Tableau C6-34 : Répartition des participants, selon présence au forum de 2012**

1	Non-participants aux forums	16	16%
2	Nouveaux venus (uniquement en 2012)	37	37%
3	Participants à 1 ou 2 forums, absents en 2012	22	22%
4	Participants réguliers à 2 (14) ou 3 forums (12) présents en 2012	26	26%

En 2012, *Ouest-France* pointe que « la majorité des inscrits vient pour la première fois ». Ce raccourci journalistique, comprend une part de vérité : le groupe 2, des nouveaux venus, correspond à 58% (37 sur 63) de ceux présents à cette édition. Mais ces nouveaux venus se différencient-ils des autres, au-delà du fait d'être là pour la première fois ? Clairement, ce groupe concentre les catégories de la population qui sont par ailleurs sous-représentées dans le reste de l'échantillon. Pour le dire plus exactement, les catégories professionnelles et les niveaux de diplôme surreprésentés se retrouvent dans l'ensemble des groupe, mais elles sont d'autant plus prépondérante dans le groupe 4, des participants réguliers. A l'inverse les catégories sous-représentées sont concentrées dans ce groupe des nouveaux venus, dans le détail avec 5 ouvriers sur 7 ; 4 personnes sans activités sur 6 ; 8 titulaires d'un BEP ou CAP sur 13, mais aussi plus généralement : 44% des employés et ouvriers, 63% des locataires, 50% des diplômés n'ayant pas le baccalauréat et 43% de ceux qui en sont titulaires sans avoir prolongé leurs études, 45% des revenus inférieurs à 2000 et enfin 59% des habitants arrivés dans la commune depuis moins de 3 ans. Ces résultats s'observent à chaque fois sur de très petits effectifs, mais convergent tous dans la même direction : l'inclusion des non-habitués des autres formes de participation dans ce groupe des nouveaux participants au forum de 2012. C'est par explicitement le cas des moins de trente ans : ultra-minoritaires avec seulement 3 répondants, mais dont deux d'entre eux appartiennent à ce groupe, de même pour ceux ayant un revenu inférieur à 1500€.

▪ **Tableau C6-35 : Marqueurs sociaux de la participation aux forums annuels à Bruz**

GRP1	GRP2	GRP3	GRP4	N=	GRP1	GRP2	GRP3	GRP4	N=

¹⁰⁷⁰ Voir Chapitre 5, 3.3.1 De la méthode à la mise en œuvre : le tournant du forum 2012

Catégorie socio-professionnelle						Statut d'occupation du logement					
CSP+	16%	22%	24%	38%	37	Locataire	6%	63%	19%	13%	16
CSP-	15%	44%	30%	11%	27	Propriétaire	19%	31%	21%	29%	80
Sans activité	29%	57%	0%	14%	7	Ensemble	17%	36%	21%	26%	96
Retraite	14%	45%	14%	28%	29	Niveau de revenu, mensuel net par foyer					
Ensemble	16%	37%	21%	26%	100	< 1500	0%	100%	0%	0%	4
Tranche d'âge						1500 - 2000	10%	45%	15%	30%	20
Moins de 30	33%	67%	0%	0%	3	2000 - 3000	24%	24%	24%	29%	17
De 30 à 44	27%	33%	13%	27%	15	3000 - 4000	14%	41%	23%	23%	22
De 45 à 59	11%	34%	25%	30%	44	4000 - 5000	21%	21%	14%	43%	14
De 60 à 74	18%	36%	18%	27%	22	> 5000	12%	29%	35%	24%	17
75 et plus	0%	75%	0%	25%	4	Ensemble	15%	36%	21%	28%	94
Ensemble	16%	38%	19%	27%	88	Ancienneté de résidence					
Niveau de diplôme						Moins de 3 ans	24%	59%	6%	12%	17
< BAC	25%	50%	13%	13%	24	Entre 3 et 10 ans	20%	30%	25%	25%	20
BAC	14%	43%	29%	14%	14	Entre 10 et 20 ans	7%	41%	14%	38%	29
1er Cycle	15%	29%	21%	35%	34	Plus de 20 ans	17%	26%	34%	23%	35
2nd Cycle	12%	27%	27%	35%	26	Ensemble	16%	37%	22%	26%	101
Ensemble	16%	36%	21%	27%	98						

D'une manière générale, les profils divergents et minoritaires par rapport à la moyenne des participants doivent leur présence dans notre enquête au fait d'avoir pris part à cet événement. Cette diversification sociologique de la participation s'observe aussi à travers la variable territoriale, parmi les 15 habitants de la partie de la ville la plus récemment construite, 10 appartiennent au groupe 2 et aucun au groupe 4, tandis que les habitants du centre historique sont concentrés dans le groupe des plus assidus. Cet effet peut être attribué symboliquement au repositionnement du forum et à une certaine légitimité acquise par l'inscription dans le temps, et matériellement au recours à un institut régional de sondage pour relancer par téléphone des tirés au sort, cette pratique se limitant auparavant à une invitation écrite, sans logique de quotas. Sur la centaine de participants, un quart sont venus suite à ce démarchage¹⁰⁷¹. Les publics habituels des dispositifs participatifs restent d'ailleurs présents, ce sont bien de nouvelles catégories de personnes, qui sont venues se greffer au public des éditions précédentes, et non pas le remplacer.

Il y a ici un exemple d'inclusion réelle, induit par le positionnement de l'offre, mais qui demeure néanmoins limité.

■ Tableau C6-35bis : Cumul de la participation aux autres dispositifs selon la participation aux forums à Bruz

	0	1	2	3+	N=
GRP1	19%	38%	25%	19%	16
GRP2	32%	38%	19%	11%	37
GRP3	5%	27%	41%	27%	22
GRP4	8%	38%	19%	35%	26
Ensemble	18%	36%	25%	22%	101

En effet, les nouveaux venus au forum de 2012 sont aussi ceux qui ont le moins pris part à d'autres dispositifs. La majorité d'entre eux n'a participé à aucun autre dispositif (32%) ou un

¹⁰⁷¹ 91 personnes ont été contactées pour obtenir 32 confirmations et 25 présents.

seul (38%), tandis que les groupes plus assidus sont majoritairement composés d'individus cumulant la participation à d'autres dispositifs. Cette différence est confirmée en regardant le type de dispositif, puisque les nouveaux venus en 2012 citent les réunions publiques et les visites de quartier, loin devant la participation à un des groupes thématiques. Ce résultat a une double interprétation : d'abord celui d'un renouvellement effectif de la sociologie des participants, du fait d'un dispositif spécifique, mais aussi le constat que ce renouvellement demeure ponctuel. Il consiste en un « moment participatif » davantage qu'un « engagement participatif ». Cette nuance est cependant difficilement vérifiable dans ce contexte, puisqu'il n'y a pas eu ensuite d'autres éditions du forum, du fait de la période électorale, et que la liste n'a pas été reconduite. Il n'est pas possible d'interroger si cette première participation a pu avoir une suite. Nos entretiens nous incitent à considérer la très forte variabilité de cette éventualité, très dépendante des dispositions individuelles, mais il n'est pas ici possible de la vérifier quantitativement.

Le cas de Lanester nous permet de répondre en partie à ce manque. En effet, nous disposons de quelques données recueillies suite à l'arrêt des conseils de quartier, concomitant du moment de notre enquête. Nous pouvons ainsi interroger plus directement les effets de la refonte d'une offre de participation sur la sociologie des participants. Cet apport supplémentaire nous permet aussi de neutraliser la variable contextuelle : en effet, ici en évoquant la meilleure inclusion de certaines catégories par l'offre de participation, notamment les actifs les plus aisés, nous ne tenons pas pleinement compte du fait que la population municipale de Bruz est dans son ensemble plus aisée que celle de Lanester et plus homogène de ce point que de celle d'Arcueil. Pouvoir interroger les effets de l'évolution de l'offre de participation dans une même ville permet de répondre à cette limite et d'interroger d'éventuelles continuités ou changement dans le recrutement des participants dans le passage des instances à la concertation par projet.

3 Les effets de la suppression des conseils de quartier

Deux principales évolutions de l'offre de participation à Lanester en 2014¹⁰⁷², pour lesquelles nous disposons de données empiriques, peuvent nous permettre de traiter de cette question de l'évolution des caractéristiques sociales des participants : (3.1) le remplacement des huit conseils de quartiers animés par des habitants, par quatre assemblées de quartier organisées par la municipalité et (3.2) la mise en place d'un budget participatif, comportant notamment un vote en ligne ouvert à tous les habitants ; (3.2.1) vote en ligne qui s'avère plus représentatif de la population municipale, (3.2.2) mais dont la capacité d'inclusion repose avant tout sur la valorisation d'un engagement distancié.

3.1 Des conseils de quartier aux assemblées de quartier : de la sociabilité participative à la concertation municipale

Lors de leurs trois premières réunions en 2014, les quatre assemblées de quartier ont en tout réuni un peu moins de 200 participants¹⁰⁷³. Ces 200 émargements correspondent à des présences

¹⁰⁷² Voir Chapitre 4 - S.II - 3.1 La remise en cause des instances : une phase transitoire & Chapitre 5 S.I - 2.1.1 Lanester : le débauchage d'un consultant et la reprise de l'offre de participation

¹⁰⁷³ En détail sur les 188 participants au total : 40% n'ont assisté qu'à la vague 1, 20% qu'à la vague 3, 10% qu'à la vague 2, 10% à la vague 1 et 3... le reste correspond à des configurations, par exemple avoir participé à la vague 1 et 2 mais pas la 3, qui concernent chacune moins de 5% de l'ensemble.

effectives, contrairement aux listes d'appartenance liées aux conseils, mais le nombre reste du même ordre de grandeur. Dans cette ville de 20 000 habitants, il y a ainsi un maintien du « 1% participatif » dans ces deux dispositifs a priori les plus similaires. Les assemblées sont une survivance directe des conseils, auxquels elles retirent surtout l'aspect statutaire, tout en renforçant le poids des élus et des agents dans leur organisation et leur animation.

3.1.1 Une participation de continuité de la part du noyau dur des conseils

Parmi les participants, un tiers (71) sont repérables comme d'anciens membres des conseils de quartier. Il y a ainsi de ce strict point un assez fort renouvellement, qui reste à nuancer sans connaître les réseaux d'appartenance des deux autres tiers : associations, spectateurs non enregistrés du conseil de quartier. Parmi ces 71 anciens conseillers de quartier ayant accepté de réitérer leur participation, deux groupes peuvent être distingués, d'après les quelques variables disponibles : ceux qui étaient dans les conseils depuis leur lancement, comptant pour une petite moitié, et ceux qui étaient des membres plus tardifs du conseil et n'y avaient effectué qu'un seul mandat de deux ans¹⁰⁷⁴. Le tableau ci-dessous détaille la répartition de ces 71 individus ayant prolongé leur participation selon les huit parcours types identifiés parmi l'ensemble des conseillers de quartier durant leur douzaine d'années d'existence. Ils sont avant tout issus du noyau dur : 37% d'entre eux, voire 44% en y incluant le second cercle. Le deuxième groupe le plus important, avec 21% des participants est ceux qui sont arrivés à partir de 2006 dans les conseils de quartier et y sont restés jusqu'au bout. Enfin, ce sont ceux qui sont devenus le plus tardivement membres du conseil (13%). Le groupe des abandons précoces représentent 14% de ceux qui ont renouvelé leur participation après l'arrêt des conseils.

■ **Tableau C6-36 : Répartition des participants ayant prolongé leur engagement au-delà des conseils**

Parcours dans les CQ		Nombre de mandats					Ensemble	Diff. / CQ
		1	2	3	4	5		
1	Noyau dur 1 ^{er} cercle				8	18	26 (37%)	+23%
2	Noyau dur 2 ^{ème} cercle			1	4		5 (7%)	+1%
3	Arrivée précoce, départ intermédiaire		2	2			4 (6%)	-12%
4	Arrivée intermédiaire, départ tardif ou jamais		11	4			15 (21%)	+6%
5	Allers-retours atypiques			2			2 (3%)	+1%
6	Arrivée tardive	9					9 (13%)	+3%
7	Abandon précoce (1 ^{ère} période)	7					7 (10%)	-12%
8	Abandon précoce (2 ^{ème} période)	3					3 (4%)	-9%
Ensemble		19	13	9	12	18	71	-
		27%	18%	13%	17%	25%	100%	-

Mais ces proportions ne prennent sens qu'en comparant le poids respectif de chaque catégorie. Alors, le constat d'une continuité entre les offres de participation est confirmé, comme l'illustre la dernière colonne. Les catégories surreprésentées sont celles dont la dernière participation au conseil de quartier est la plus récente : plus quelqu'un a abandonné sa participation au conseil de quartier depuis longtemps, moins il prend part aux nouvelles assemblées. Certes, ce différentiel peut s'expliquer du fait de décès et de déménagement, mais ces précisions ne suffisent pas à combler les écarts constatés.

¹⁰⁷⁴ Nous détaillons ces résultats dans la partie sur les parcours de participation. Voir Chapitre 10 - 1.1.4 Des parcours qui se prolongent au-delà du dispositif

3.1.2 Des offres de participation a priori similaires intéressent un public similaire

Le bilan de la reprise en main de l'offre est donc en demi-teinte. Par rapport à l'ensemble des participants, le renouvellement est acté pour les deux-tiers des présents, mais pour le tiers présent la participation relève d'abord d'une continuité, au sens où ne s'y trouvent pas d'anciens conseillers de quartier qui auraient abandonné leur mandat. Cette continuité est aussi thématique, comme l'illustre la mobilisation différentielle selon les différents cycles de réunion des nouvelles assemblées. En effet, ces assemblées se sont réunies trois fois en 2014, chaque fois avec un thème différent : présentation charte démocratie participative, pour la première ; cycle de concertation sur le numérique, pour la deuxième ; sujets d'actualité du quartier, pour la troisième. Or ce sont clairement la première et la troisième qui ont le plus mobilisé : les thèmes liés à la démocratie participative ou au quartier, autrement dit les plus proches de l'offre de participation avant 2014, ont davantage intéressé que le premier essai de réunion sur un thème autre, en l'occurrence le numérique ; mais un tel résultat serait à confirmer sur une période plus longue.

Parmi ces 71, 22 font partie des 89 répondants au questionnaire. Ce quart du tiers permet d'observer quelques tendances. La seule variable à présenter un écart significatif est la fréquence déclarée de participation aux anciens conseils de quartier, plus importante pour ceux dont nous avons connaissance d'une participation aux nouvelles assemblées de quartier. Le statut dans le conseil de quartier est un indice allant dans le même sens, mais moins significatif. Beaucoup d'indices sont peu significatifs pris isolément, mais dessinent une tendance d'ensemble convergente : la présence plus forte des membres du noyau dur des conseils de quartier parmi les répondants ; qu'indiquent la surreprésentation d'anciens membres de LNC, de retraité, au niveau de diplôme faible ou intermédiaire et déclarant une orientation politique de gauche. Parmi le tiers repéré, ce sont donc des individus déjà fortement intégrés au précédent dispositif qui réitèrent leur participation.

■ **Tableau C6-37 : Modalités de réponse surreprésentées selon participation aux assemblées en 2014**

Participation aux assemblées de quartier		
	OUI (n=22)	NON (n=67)
<i>Statut CQ</i>	Membre du bureau (*) Membre du conseil (*)	Vous assistez sans être membre (x)
<i>Fréquence</i>	Toutes ou presque (***)	Quelques-unes (*)
<i>Nouvel engagement ?</i>	Oui, j'ai un nouvel engagement (**) Non, mais je pense que cela m'intéresserait (x)	Non, car je suis déjà engagé (**) Non, et je pense que cela ne m'intéresserait pas (x)
<i>LNC</i>	OUI (x)	NON (x)
<i>CSP</i>	Retraités (**)	-
<i>Diplôme</i>	< BAC (x)	2 nd Cycle (x)
<i>Parti politique</i>	A gauche (**)	Aucun (x)
<i>Bénévole associatif</i>	NON (x)	OUI (x)
<i>Dans un syndicat</i>	NON (**)	OUI (**)
<i>Statut asso</i>	-	Adhérent (x) Membre actif (**)

Valeur des écarts : x non significatif (+15%) / * peu significatif (+20%) / ** assez significatif (+25%) / *** significatif (+30%)

Ainsi, ce premier résultat peut être avancé : au-delà du changement de positionnement de l'offre, des formats de participation similaires continuent bien à attirer un public similaire. Bien entendu, il faudrait disposer de données sur les deux-tiers de nouveaux présents pour compléter cette analyse. Nous ne pouvons à ce titre mobiliser que des témoignages indirects recueillis à

l'occasion d'une enquête supplémentaire, réalisée lors du vote pour la première édition du budget participatif en 2016, sur lequel nous revenons ensuite.

3.1.3 Une similarité nuancée par l'expression du regret de la « convivialité participative »

A cette occasion quelques anciens participants nous ont fait part leur point de vue sur la « nouvelle formule »¹⁰⁷⁵. Par exemple ce couple de retraités, fidèles des conseils sans en être devenus membres, évoquent un sentiment de décalage ressenti lors de leur participation aux nouvelles assemblées.

« [Les conseils de quartier] On y allait en tant qu'habitant, **jamais devenus membres...** C'est vrai qu'on y allait toujours. Mais c'était avant... et **avant c'était plus intime, plus convivial. Maintenant on n'y va plus...** Nous ça marchait bien il y avait du monde, c'était un de ceux qui marchait le mieux. Maintenant comme ils ont fait **la nouvelle assemblée, on s'y reconnaît plus.** Avant c'était convivial, amical... C'était plus intime si vous voulez. Je sais qu'on pouvait dire qu'on parlait des caniveaux, des choses du quotidien... mais c'est aussi des choses qui sont à dire... C'était des problèmes proches, des petits problèmes de quartier... Là la nouvelle assemblée... je ne sais pas... **je m'y suis sentie pas à mon aise.... Pourtant c'était bien organisé, bien fait, on peut pas dire...** » (Discussion lors de la passation sortie des urnes, couple de retraités, décembre 2016)

Ce court extrait dit beaucoup de choses et peut-être l'essentiel : la perception du changement de l'offre, la caractérisation critique de l'ancienne et la signification qu'y avait sa participation, constante mais hors des registres. D'abord, cette habitante perçoit la nouvelle organisation de la nouvelle assemblée, « bien organisée, bien fait », désormais animée par un agent de la ville, et notamment le directeur de la citoyenneté qui a importé dans sa pratique les méthodes de son expérience de consultant. Les participants sont installés à des tables permettant la discussion en sous-groupe, la salle est sonorisée, un programme est annoncé et partagé, un diaporama est projeté, la soirée est séquencée et orientée vers la production, via les discussions en sous-groupe et des supports écrits à disposition des participants. Autrement dit le caractère délibératif est plus prononcé et la réunion a un enjeu productif. Ensuite, le fait que l'ancienne offre puisse effectivement avoir été disqualifiée comme abordant des sujets triviaux, sans intérêts. Enfin, le fait que cette participation avait pour elle un côté conviviale, amicale. Son témoignage relève assurément de ce que nous nommons plus généralement la « sociabilité participative », par rapport à un intérêt thématique ou un enjeu d'amélioration des politiques publiques. Ici, le décalage entre l'offre, sa refonte et sa réception se traduit concrètement, dans un rapport tangible à la participation : le fait de s'y sentir « pas à son aise ».

Ces propos sont corroborés par d'autres réponses ouvertes recueillies dans ce même questionnaire¹⁰⁷⁶, qui assimile manque de proximité, « là c'est trop grand », et manque de convivialité et d'intérêt, « les habitants se sentaient plus concernés ». Ils ne font cependant pas l'unanimité, car l'évolution de l'offre est aussi l'occasion d'une critique des anciens conseils de quartier.

« J'y suis allé par curiosité... Mais pour moi **on élit déjà des gens, il n'y a pas besoin de pantins en plus.** Les conseils de quartier je trouvais ça un peu bidon si vous voulez... Enfin, c'est mon avis... » (Questionnaire, H, 60-74, Retraité, chef de rayon)

¹⁰⁷⁵ Pour reprendre le terme souvent employé par les enquêtes.

¹⁰⁷⁶ « Il faudrait remettre la réunion de quartier, les habitants se sentent plus concernés », « Oui, j'y suis restée jusque 2014, mais pas dans la nouvelle formule, j'aime moins désormais », « Ca a été modifié depuis, la configuration était mieux avant, c'était vraiment par quartier. Là c'est trop grand ».

« Non j'en vois pas l'intérêt... Honnêtement les conseils de quartier **c'était surtout pour défendre son petit coin, ses conneries, sa chapelle**, ça me plaisait pas dans l'idée. » (Questionnaire, H, 60-74, Ouvrier retraité)

« J'ai arrêté d'y participer car **c'était sans intérêt** : des personnes malpolies qui se coupaient la parole, qui refusaient toute discussion et campaient sur leur positions, des assemblées non dirigées etc.. bref **une caricature de démocratie** » (Questionnaire, H, 45-59, Enseignant)

« C'est **comme pour aujourd'hui, j'y suis allé parce que c'est important la citoyenneté, la participation**. Mais il y avait trop de débats, pas grand-chose de... » (Questionnaire, F, 60-74, Infirmière retraitée)

Ainsi, le regret de l'ancienne formule est bien associé à un motif de sociabilité, tandis que les critiques vont davantage investir un registre d'engagement, de devoir civique ou d'aide à la décision. C'est d'ailleurs l'idée de la refonte de l'offre que de tenter de s'aligner avec ces différents motifs, en distinguant différentes « sphères de participation » : « proximité », « vivre-ensemble et citoyenneté » et « participation aux politiques publiques »¹⁰⁷⁷.

L'appréhension d'une rupture ou d'une continuité entre les deux formules participatives recoupe ainsi des variables sociologiques, mais se prolonge dans les significations qu'ont les personnes qui participent des motifs de justification qui leur semblent adéquats de mettre en avant lorsque sollicités en ce sens.

3.2 Les votants du budget participatif : la diversité sociologique au prix d'un engagement de moindre intensité

Pour interroger ces éventuelles différences de composition des participants suite à l'abandon des instances de quartier, le questionnaire réalisé auprès des votants du budget participatif constitue une source idoine. Nous avons centré cette enquête sur la recherche des déterminants sociologiques du vote au budget participatif. Notre objectif était aussi de différencier les votes pour les différents projets¹⁰⁷⁸, selon leurs localisations et les problématiques auxquels ils répondaient. Nous laissons ici cet aspect de côté, résumé pour information dans l'encadré ci-dessous, pour nous concentrer sur la question qui justifie de mobiliser cette enquête complémentaire¹⁰⁷⁹ : le budget participatif permet-il d'inclure des habitants socialement différents de ceux participants dans les instances de quartier ?

Encadré C6-5 Les logiques du vote pour les projets du budget participatif : neutralisation du micro-local et déterminisme des cycles de vie

En résumé, nous avons pu mettre en lumière deux résultats principaux, d'autant plus robustes que nous avons travaillé, à partir de données exhaustives, et non pas simplement à partir de notre échantillon, ces deux

¹⁰⁷⁷ Extrait de la charte de la démocratie participative, 2014, Lanester.

¹⁰⁷⁸ Les trois projets lauréats retenus par la ville en 2016 sont : une signalétique pour un chemin piétonnier (5k€) ; un parcours de promenade et d'activités intergénérationnel (40k€) ; une aire de jeu pour jeunes enfants (50k€). Les suivants, non retenus suite au vote sont : une structure sportive de plein air, une réfection d'un terrain à bosses, un ponton flottant, une réfection du monument aux morts, une réhabilitation d'un jardin public et une création de rampe d'accès au bras-de-mer.

¹⁰⁷⁹ Le vote a mobilisé 1090 habitants, dont 292 en physique à l'hôtel de ville durant une journée (27%) et 798 en ligne durant une semaine (73%). Notre enquête couvre 21% des votants physiques (n=61) et 27% des votants en ligne (n=217). L'échantillon représente donc un quart du total des votants, et présente une structure satisfaisante suffisamment représentative, au moins du point de vue de l'âge, seule variable qui nous permet de comparer ensemble des votants et répondants : parmi ceux-ci les mineurs (le vote était possible à partir de 10 ans) et les plus de 75 ans sont sous-représentés (-5 et -7), tandis que les 45-59 ans sont surreprésentés (+8). Sur l'ensemble de l'échantillon la marge d'erreur estimée, au seuil de risque de 5%, est de 5,7% pour l'échantillon en ligne et de 11% pour l'échantillon physique, notre analyse tient compte de cette marge rappelée ici une fois pour toute.

variables (adresse et année de naissance) étant fournies par les votants pour pouvoir voter. L'effet de proximité géographique est limité, seuls deux projets, non lauréats, correspondent effectivement à un vote de proximité. Les autres ne sont pas liés à la résidence : la distance entre l'habitation et le lieu de réalisation du projet ne joue pas. Il y a ainsi, par rapport aux conseils de quartier, une municipalisation de la participation au travers de la refonte de l'offre. Ensuite, l'âge apparaît comme un déterminant significatif du vote pour tel ou tel projet : chacun correspond clairement à une tranche. On observe même une progressivité ordonnée : chaque tranche d'âge reprend une partie des votes des catégories qui lui sont adjacentes, tout en présentant une spécificité propre, celle-ci étant d'autant plus marquée aux extrémités et minimisée au centre, où les votes sont davantage répartis. Autrement dit, les plus jeunes et les plus âgés votent spécifiquement pour quelques projets, dont ils sont les potentiels bénéficiaires directs, ceux d'âge intermédiaire votent pour ces projets (qui sont ceux de leurs enfants ou de leurs parents) et quelques autres (les leurs) et ceux d'âge moyen se répartissent sur quasiment l'ensemble des projets, marquant leur situation d'entre-deux. La CSP ou le diplôme sont également prédictifs du vote pour certains projets spécifiques, souvent en lien avec des pratiques socialement situées, mais l'âge est la variable qui ressort le plus et qui suffit pour démontrer que le vote sur projet se fait effectivement en fonction de sa propre position. Ces résultats permettent de discuter plus largement de la question de la traduction des intérêts situés en intérêt général, ce qui est un des effets d'un dispositif de ce type.

3.2.1 Un vote en ligne plus représentatif, un vote en mairie à l'image des instances de quartier

Dans l'ensemble les votants au budget participatif sont plus jeunes que les membres des conseils de quartier : un quart d'entre eux a entre 30 et 44 ans, et les plus de soixante ne représentent qu'un tiers de l'échantillon. Sur l'ensemble des votants, la moyenne d'âge est de 63 ans pour les votants à la mairie et de 46 ans pour les votants en ligne. Cette différence entre vote physique et vote en ligne est une constante : ceux venus voter à la mairie sont dans l'ensemble plus âgés, moins diplômés, davantage à la retraite, plus souvent ouvriers et surtout habitent depuis plus longtemps la ville : la moitié sont lanestériens depuis plus de trente ans, contre moins d'un tiers des votants en ligne.

On observe parmi les votants une bonne représentation des actifs en emploi (49%) et des retraités (39%) qui correspond à leur poids dans la population active. Parmi les votants en ligne on compte surtout des employés (40%) et des cadres (27%), tandis qu'en physique la part des ouvriers est légèrement plus forte (25%), la plupart étant à la retraite. Par contre les propriétaires sont majoritaires (80%) quel que soit la modalité de vote, parmi les 20% de locataires, la moitié le sont dans le parc social. Le vote à la mairie compte aussi plus d'hommes (52%), par rapport au vote en ligne où ce sont les femmes qui sont majoritaires (59%).

■ **Tableau C6-38 : Marqueurs sociaux du vote au BP de Lanester, 2016, Tranches d'âge**

Âge	10-17	18-29	30-44	45-59	60-74	75 et +
Physique	0%	0%	8%	34%	30%	28%
En ligne	1%	7%	29%	33%	28%	0%
Ensemble	1%	6%	25%	34%	29%	6%

■ **Tableau C6-39 : Marqueurs sociaux du vote au BP de Lanester, 2016, Niveaux de diplôme**

Niveau de diplôme	< Bac	CAP ou BEP	Bac	1er cycle	2nd cycle
Physique	37%	22%	22%	15%	5%
En ligne	6%	19%	22%	32%	20%
Ensemble	13%	19%	22%	28%	17%

■ **Tableau C6-40 : Marqueurs sociaux du vote au BP de Lanester, 2016, Situation dans l'emploi**

<i>Situation dans l'emploi</i>	Actif en emploi	Actif, au chômage	Au foyer, en congé parental	Scolarité	Inactif, en retraite
Physique	30%	5%	0%	0%	66%
En ligne	55%	6%	6%	2%	31%
Ensemble	49%	5%	5%	2%	39%

■ **Tableau C6-41 : Marqueurs sociaux du vote au BP de Lanester, 2016, CSP selon activité**

Physique (n=61)	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Ens.
Actif en emploi	2%	3%	2%	17%	7%	30%
Actif, au chômage	0%	0%	0%	3%	2%	5%
Inactif, en retraite	2%	8%	13%	25%	17%	65%
Ensemble	3%	12%	15%	45%	25%	100 %
En ligne (n=198)	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Ens.
Actif en emploi	4%	15%	10%	28%	3%	60%
Actif, au chômage	1%	1%	1%	3%	1%	6%
Inactif, en retraite	1%	12%	6%	9%	7%	35%
Ensemble	5%	27%	17%	40%	11%	100 %

■ **Tableau C6-42 : Marqueurs sociaux du vote au BP de Lanester, 2016, ancienneté de résidence**

Ancienneté de résidence	Moins de 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 20 ans	Entre 20 et 30 ans	Plus de 30 ans
Physique	11%	3%	18%	18%	49%
En ligne	19%	13%	24%	14%	29%
Ensemble	18%	11%	23%	15%	33%

La distinction est claire en ce sens les votants en mairie ressemblent davantage aux conseillers de quartier, que ceux ayant voté en ligne. L'inclusion d'une nouvelle tranche de la population dans le dispositif passe ainsi fortement par le biais du numérique. Par exemple, la répartition des conseillers de quartier et des votants en ligne du point de vue du niveau de diplôme est strictement inverse : là où les premiers comptent 60% d'individus ayant un niveau inférieur ou égal au baccalauréat, les seconds comptent 52% de diplômés du supérieur. L'inclusion par le numérique permet bien plus de diversité sociale, mais dans le sens d'un embourgeoisement. Parmi les votants, le taux d'habitants dans la commune depuis moins de 5 ans peut apparaître faible par rapport à leur poids dans la population municipale qui est de 31,4%. Mais par rapport aux conseils de quartier, ce taux de 18% est élevé. Cette population était quasi-absente de l'ancien dispositif. Être un ancien habitant reste un déterminant fort de la participation, mais l'abaissement de la

participation pour les nouveaux est perceptible dans le cadre de ce dispositif anonyme et à distance.

Dans l'ensemble, les votants au budget participatif ne sont pas des habitués des dispositifs participatifs municipaux existant depuis 2014 ou ayant existé depuis 2001. En posant la question de façon ouverte, ils sont 82% à déclarer n'avoir jamais pris part à une démarche participative ; seuls 13% des votants en ligne répondent positivement, contre 35% des votants physiques. En reposant la question sous forme fermée : 34% ont déjà pris part à un conseil de quartier avant 2014, mais les votants physiques sont 60% contre 27% des votants en ligne. La continuité entre les dispositifs passe ainsi avant tout par une modalité de vote en mairie, et elle reste toute relative. En effet, parmi ceux qui disent avoir déjà pris part à un conseil de quartier, 45% disent n'y avoir participé que quelques fois et 21% une seule fois, il s'agit donc davantage de riverains que de conseillers de quartier, ce que confirme le fait que seul 21% parmi la centaine de répondants ayant déjà assisté à un conseil de quartier se déclarent comme ayant été impliqué dans le bureau.

3.2.2 *La possibilité d'un engagement distancié facilité par le dispositif*

Ainsi, le budget participatif et notamment son versant numérique permettent effectivement d'inclure de nouvelles catégories de la population par rapport aux conseils de quartier. Mais il faut ici convenir que nous comparons des « votants » et des « participants », autrement dit un niveau d'engagement très inégal. En ce qui concerne l'usage de la plateforme en ligne, il se vérifie un résultat classique des études sur la participation en ligne¹⁰⁸⁰, avec un usage décroissant au fil de l'engagement demandé à l'internaute : un tiers des votants ont consulté le site lors de l'appel à projets, parmi lesquels trois-quarts ont voté pour un projet¹⁰⁸¹, un quart ont commenté un projet et un sixième ont proposé une idée de projet. Ces proportions étant encore plus faibles en se concentrant sur les votants à la mairie, plus âgés et moins utilisateurs du site internet.

Le budget participatif, en tant que démarche, ne se limite au vote final, mais l'engagement dans les autres phases reste minimal. Parmi les votants, 63% n'ont ni pris part au forum, ni participé en ligne (en dehors du vote final), 26% ont uniquement consulté le site internet, 4% sont uniquement allés au forum, 7% ont été au forum et participé sur internet. Un des effets de la plateforme en ligne est donc de déconnecter assez largement la participation au vote final de l'ensemble des autres moments de la démarche participative. Nous rejoignons ici notre propos initial sur la faible portée délibérative et participative de ce type de dispositifs, ou pour le dire avec les mots durs d'un répondant à l'enquête : « Os à ronger donné comme défouloir pour votants, sans réflexion sur les sujets de fonds concernant la collectivité ». L'usage de l'outil numérique est d'abord une modalité d'organisation, ici d'un vote, plus que de participation, quand bien même il présente l'intérêt d'inclure les actifs de moins de cinquante ans au moins pour cette phase finale¹⁰⁸². Une remarque en ce sens nous a été faite de façon récurrente : la possibilité d'un « engagement distancié »¹⁰⁸³ facilité par le dispositif.

¹⁰⁸⁰ Laurence MONNOYER-SMITH et Stéphanie WOJCIK, « La participation politique en ligne, vers un renouvellement des problématiques ? », *Participations*, 2014, vol. 8, n° 1, p. 5.

¹⁰⁸¹ Chiffre élevé qui peut en outre résulter d'une confusion avec le vote final, et non pas le vote lié à la sélection des projets initiaux.

¹⁰⁸² Cette intuition est confirmée en croisant l'âge des votants et le moment de connexion dans la journée. Les tranches du midi et du soir sont surinvesties de façon significative par les quarantenaires.

¹⁰⁸³ Jacques ION, *La fin des militants?*, Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 1997.

« Je ne tiens **plus trop à m'engager aujourd'hui, je l'ai été beaucoup plus par le passé**, notamment à la ludothèque, j'ai déjà donné beaucoup. Aujourd'hui je suis plutôt... Là **c'est juste une démarche ponctuelle**, individuelle, il n'y a pas besoin de s'engager plus, et **ça me convient mieux désormais**. » (Questionnaire, F, 60-74 ans, infirmière retraitée)

« C'est la première fois. On est **nouveau ici**, on habite là et **on a envie de participer**. On n'est plus dans les associations, **on ne veut plus forcément avoir un engagement fort...** Mais là ça permet de voir comment ça se passe. C'est à reconduire. » (Questionnaire, Couple, 45-59 ans, infirmier et infirmière)

Ces propos, tenus par des individus occupant des positions professionnelles intermédiaires similaires, résument ainsi un des apports les plus significatifs du nouveau dispositif en termes d'inclusion : la possibilité d'un engagement ponctuel et minimal par le vote, reproduisant les habitudes de la démocratie représentative, notamment pour le vote en mairie. Le prix de la mobilisation ponctuelle d'habitants plus divers serait donc celui d'une participation moins approfondie. Un tel questionnement n'est pourtant complet qu'en prenant en compte les effets indirects de dynamique sociale dans le corps social municipal qu'induit indirectement le dispositif. En effet, la période du vote s'accompagne en effet d'une campagne menée par les associations et les porteurs de projet qui laissent des traces dans l'espace public : affichage, tractage, discussion, voire même dans l'espace privé, des personnes témoignant en avoir parlé avec leurs voisins, leurs amis ou étant allé jusqu'à organisé un « conseil de famille pour échanger au sujet de la ville et de quels projets choisir »¹⁰⁸⁴. La dynamique participative et délibérative désignée comme parent-pauvre de la démarche, serait peut-être ainsi à rechercher en dehors du périmètre du dispositif. Un tel développement en restera ici au stade de l'hypothèse de recherche ultérieure. Notre apport empirique centré sur le vote ne nous permet pas de la développer davantage, et ce d'autant plus que nous évoquons ici seulement la première édition d'un dispositif qui a vocation à s'inscrire dans une répétition annuelle et potentiellement à convaincre davantage de personnes¹⁰⁸⁵ de ses effets concrets au fil des éditions.

Pour une discussion critique de ce modèle, voir notamment : Rémi LEFEBVRE, « Le militantisme socialiste n'est plus ce qu'il n'a jamais été », *Politix*, 2013, n° 102, p. 7-33.

¹⁰⁸⁴ En étudiant les adresses distinctes déclarées par l'ensemble des votants, et en mettant à part celles correspondant à des immeubles collectifs (2%) ou des maisons de retraite (6%), nous évaluons que parmi les votes physiques 38% sont le fait de couples et 4% le fait de foyers, contre respectivement 19% et 7% pour les votes en ligne. Parmi les couples, ils sont 72% à avoir un premier vote identique et parmi les foyers 68%, ce qui peut indiquer une certaine mise au diapason et donc une pratique collective du vote.

¹⁰⁸⁵ Nous ne sommes pas attardé sur le fait que « 1090 votants, c'est bien peu en comparaison de la population de Lanester », pour citer un des répondants. Il nous semble que ce chiffre reste à relativiser, par rapport à des conseils de quartier qui comptait environ 200 individus annuellement recensés comme membres. 1090 votants représentent 5% de la population (21 874), 6% de la population de plus de 15 ans (18 041) et 871 adresses distinctes déclarées par ces 1090 votants correspondent à 8,6% des ménages (10 079).

Conclusion. : L'analyse quantitative des facteurs sociaux de la participation : redites, apports et limites

Les différentes vagues d'enquête par questionnaire ont permis un retour d'ensemble sur les déterminants sociologiques de l'engagement participatif. Le cumul des entrées sur le phénomène permet de déconstruire la catégorie composite de participants.

Le premier apport est de contextualiser la délimitation quantitative du phénomène pour en rappeler la portée limitée. Sur chacun de nos terrains, **dans ces villes moyennes de 20 000 habitants, la règle est celle du 1% participatif**. Dans la constitution des populations mères, c'est cet ordre de grandeur qui se retrouve à chaque fois pour une période donnée. Les instances de quartier peuvent au fil des mandats inclure davantage d'individus, mais à un instant t, ce sont bien une deux-centaine de personnes qui en sont des membres réguliers. De même un dispositif comme le budget participatif peut inclure jusqu'à cinq fois plus de personnes lors du vote, et probablement davantage au fil de son institutionnalisation, c'est-à-dire de son inscription dans le temps, mais là encore les moments de rencontre physique regroupent un nombre de participants du même ordre. Dès qu'il s'agit de faire se déplacer des gens, la démocratie participative ne déplace pas les foules.

L'engagement participatif est ainsi par définition un phénomène sélectif et cette sélectivité est confirmée et redoublée en observant qui sont ces 1%. Par rapport aux populations municipales, nous y trouvons dans l'ensemble des individus tendanciellement plus âgés, plutôt retraités, ou cadres parmi les actifs, ayant des niveaux de diplôme ou de revenus supérieurs à la médiane. Un trait commun est la présence majoritaire de propriétaire et d'habitants résidant depuis longtemps dans la commune.

Il faut cependant ici redonner tout son poids au contexte de la participation. A chaque fois la **sociologie des populations municipales permet d'expliquer des déviations propres à chaque terrain**. Par exemple : à Bruz, davantage d'habitants récemment arrivés dans la commune ; à Arcueil, davantage de locataires ; à Lanester, davantage de personnes n'ayant pas le baccalauréat. Toutes ces exceptions à la règle se comprennent au vu du contexte municipal : une croissance démographique importante, un prix du foncier restreignant l'accès à la propriété, une population plus populaire.

Cette contextualisation des données permet d'affirmer que la sélectivité sociale de la participation ne se fait jamais toutes choses égales par ailleurs. Si certaines catégories sont toujours présentes, et d'autant plus surreprésentées que leur poids est moindre dans la population municipale, le contexte a bien un effet sur le recrutement des participants. Les déterminants sociaux de la participation sont des marqueurs qui la favorisent, mais ils ne sont pas pour autant des prérequis absolus. **Cette indication va radicalement à l'encontre d'une lecture purement élitiste du phénomène, qui impliquerait l'impossibilité de faire participer telle ou telle partie de la population.**

Une telle interprétation est aussi confirmée en tenant compte de la plus ou moins grande homogénéité des populations. Dans un contexte d'hétérogénéité plus marquée, la participation des plus démunis semble d'autant plus inaccessible. De plus fortes inégalités sociales renforcent

le caractère sélectif de la participation. Cette indication repérable dans les données se confirme visuellement et tangiblement par l'observation des dispositifs : la présence des mieux dotés annexe la possibilité des autres de pouvoir influencer l'ordre du jour. Les demandes des propriétaires prennent le pas sur celles des locataires, celles des pavillonnaires sur celles des HLM, celles des quartiers denses et centraux sur celles des quartiers périphériques. La capacité d'expression des dominants oblitère celle des dominés. A son plus haut point de généralité ce constat rappelle toute la pertinence de la notion « d'espace publics subalternes »¹⁰⁸⁶ et sa nécessité, au moins transitoire, dans une société stratifiée et inégalitaire.

Cette subalternité des espaces ne se mesure pas uniquement à l'aune de la situation dans l'emploi, du revenu ou du diplôme, elle pourrait aussi concerner les habitants de tel micro-quartier, les nouveaux habitants de la ville ou les locataires de tel parc d'immeuble. Elle vise simplement à **permettre l'élaboration d'une position commune, liée aux partages de conditions d'existence objective, avant son reversement dans la délibération générale**. Les habitants eux-mêmes ne font ou ne disent pas autre chose, ainsi que nous l'illustrerons par la suite. Ainsi certains se réunissent en association de quartier, prétextant que celui-ci n'est pas assez représenté dans l'instance du fait d'une densité moindre ou d'une distance plus grande au lieu de rendez-vous ; d'autres le font aussi en fonction d'un sujet spécifique qu'ils veulent voir ajouter à l'ordre du jour : la sécurité, pour des « voisins vigilants »¹⁰⁸⁷ rencontrés à Arcueil, la lutte contre l'installation d'une antenne-relais pour un collectif de quartier rencontré à Bruz, la demande de prise en charge des espaces verts par la commune, pour ce conseil de lotissement rencontré à Lanester ou la construction à venir d'immeubles, un cas que nous avons rencontré dans chacun de nos terrains. Mais là encore, la constitution de ces contre-espaces signe l'inégalité sociale : avant tout des pavillonnaires et des propriétaires attachés à la défense de leur cadre de vie. Ce point rappelle l'inégalité socialement fondée dans la capacité à l'universalisation des intérêts particuliers. Mais il y a aussi le cas de ces nouveaux habitants, dans un premier temps ravis d'assister à une initiative comme une journée d'intégration ou de découverte de la commune, puis refroidis lorsqu'ils franchissent le pas d'une assemblée, où règne l'entre soi et où ils sont de loin les plus jeunes. L'idée peut donc être celle d'une proximité d'intérêts, mais aussi simplement être de l'ordre de la ressemblance¹⁰⁸⁸.

¹⁰⁸⁶ N. FRASER, « Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », *op. cit.*

¹⁰⁸⁷ « Voisins vigilants » est un dispositif de police de proximité, expérimenté en France depuis 2007, consistant à associer des habitants d'un quartier à sa surveillance, en lien avec la police ou la gendarmerie, inspiré par le concept de *neighbourhood watch*. Mais l'initiative n'est pas nécessairement étatique : dans les cas observés elle est plus souvent autonome, généralement en réaction à des cambriolages proches. La traduction la plus visible de cette décision prise par un collectif d'habitants est l'apposition d'autocollants, un œil siglé « voisins vigilants » avec le slogan « si je n'alerte pas la police, mon voisin le fera », sur les boîtes aux lettres de toute une rue ou d'un lotissement. Ce n'est que dans un second temps que ces collectifs revendiquent leur démarche auprès des autorités municipales ou de police, en sollicitant des rendez-vous ou en participant aux instances participatives.

Voir : Romain MATHIEU, « Le sécuritaire au quotidien. Quelques réflexions autour du dispositif « Voisins vigilants » », *Savoir/Agir*, n° 14, p. 85-91.

Plus largement sur le « vigilantisme », voir le dossier « Justiciers hors-la-loi », *Politix*, vol.3, n°115, 2016, p.7-153

¹⁰⁸⁸ Ces remarques nous amènent à penser aux belles pages que consacrent Jean-Noël Retière dans sa monographie de Lanester à une tradition locale : « les amicales de classe d'âge » comme « lieu d'investissement d'un véritable capital social autochtone », consistant à l'initiative d'un noyau de proches à appeler à réunir tous les habitants d'une même classe d'âge. Mais ces « rassemblements de gars d'ici », tout aussi ouverts qu'ils puissent paraître, avec une

L'analyse quantitative permet ainsi d'**objectiver le rappel de la sélectivité sociale et de mettre en lumière ces nuances contextuelles**. Le résultat le plus significatif est celui d'une prime d'ancienneté, apparaissant comme le principal compensateur de la sélectivité sociale. Plus exactement, il s'agit de la confirmation d'une autre forme de sélectivité : **l'importance de la présence d'habitants résidant depuis longtemps dans la commune**. Mais cette sélectivité a ceci de particulier qu'elle **compense effectivement les effets ségrégatifs du capital économique et culturel**, évalués à l'aune du niveau de revenus et de diplôme. L'effet semblant d'ailleurs plus fort pour le second que pour le premier, rappelant l'importance de la disponibilité dans la possibilité de participer. L'impératif économique reste bien un des aspects les plus excluant en la matière. L'ancienneté de résidence n'en demeure pas moins un déterminant sociologique fondamental de la participation des membres des classes populaires, mais qui a aussi pour effet de redoubler l'exclusion de ceux qui sont le plus récemment arrivés ou dont la trajectoire résidentielle est la moins stabilisée.

L'étude de l'engagement participatif amène aussi à différencier les formes que prend la participation. Tout le monde ne participe pas et parmi ceux qui participent les formes que celle-ci prend sont tout aussi variables. L'analyse permet donc de **mesurer les intensités variables de l'engagement participatif, qui ne sont pas tant déterminées par des facteurs sociaux que par la forme du dispositif**. La variabilité de l'intensité de participation se comprend alors différemment : selon des logiques statutaires induites par le dispositif, selon la fréquence ou la durée de l'engagement ou selon le fait de cumuler une participation à différents dispositifs et à privilégier tel format ou tel thème.

Les instances participatives pérennes mettent ainsi en lumière les indices d'une carrière citoyenne qui se déroule dans le temps long du maintien de l'engagement. Le temps fait le tri entre les défections et ceux qui se prennent au jeu de la participation, jusqu'à y cumuler les responsabilités. Les différences statutaires ne sont alors plus le reflet direct de la hiérarchie sociale : ce qui compte n'est plus d'où on vient en tant qu'habitant, mais le chemin parcouru en tant que participant. C'est cette spécificité qui permet de parler au sens propre d'une carrière. A ce titre là encore, la variable de la disponibilité est primordiale, et ce sont deux styles de participation qui apparaissent : entre des retraités durablement et fréquemment investis et des actifs présents ponctuellement. Les premiers vont alors tendre à valoriser la participation comme sa propre fin, en insistant sur des motifs de l'ordre de la sociabilité, quand les seconds y voient un moyen.

La suppression des instances au profit de dispositifs thématiques ponctuels va à l'encontre de cette possibilité. C'est d'ailleurs une de ces justifications : éviter le développement de notabilités liées à l'engagement participatif. Mais ce faisant, **la participation par projet acte une division sociale de la participation, sans pour autant résoudre pleinement la question de la notabilisation**. La carrière se mesure simplement dans le cumul de la participation à plusieurs dispositifs, plutôt que dans le maintien dans un seul. Il y a aussi une suppression des gratifications

invitation par voie de presse, « s'avèrent en définitive assis sur des solidarités préexistantes [...] une occasion parmi d'autres de mobiliser des affinités, sinon effectives, virtuelles ».

J.-N. RETIERE, *Identités ouvrières*, op. cit., p. 200-201.

de moyen terme les plus populaires, comme le résume ces participants évoquant leur deuil d'une certaine « sociabilité participative », qui signent un effet contre-productif en termes d'inclusion.

Indéniablement, le cadrage de la participation a des effets sur le recrutement socialement différencié des participants. Les exemples les plus concrets en sont le forum citoyen de 2012 à Bruz et le vote au budget participatif de 2016 à Lanester. Mais **ces dispositifs sont constitués comme des « moments participatifs » et n'illustrent pas pleinement le phénomène étudié de « l'engagement participatif »**, dès lors qu'on le comprend comme « parcours de participation ». Ils permettent d'inclure ponctuellement des catégories qui participent d'habitude peu, et qui ne sont pas forcément les membres des classes populaires : le cas du vote en ligne budget participatif le montre, la diversification sociologique peut aller avec un relatif embourgeoisement. Mais cette participation demeure strictement limitée à un engagement distancié, qui ne semble appeler ni renouvellement, ni maintien dans le temps.

Affirmant cela nous arrivons ici à **deux limites empiriques et méthodologiques de l'analyse**. La première est qu'il faut aussi tenir compte de la participation au-delà du cadre des dispositifs participatifs, tant il semble que le phénomène de l'engagement participatif ne se limite pas à ceux-ci. La deuxième est lié au fait de s'être limité à un traitement statistique uni- ou bi-varié, consistant au mieux à croiser deux à deux différentes variables, pour évaluer les déterminants sociologiques les plus significatifs de la réception de l'offre de participation. Ces deux limites appellent la même réponse : il faut pouvoir saisir à la fois plus largement et de façon plus relationnelle les déterminants sociologiques de la participation. Le chapitre suivante répond à ces enjeux à travers deux notions : celle d'espace social de la participation et celle de société des participants.

Chapitre 7 : L'espace social de la participation et les réseaux des participants

Les dispositifs participatifs concrétisent et matérialisent l'offre de participation. Ils en délimitent l'espace et le périmètre. « Citoyen », « habitant », « riverain », « militant », « bénévole » sont autant de figures qui peuplent cet espace. Le dispositif participatif rend tangible la participation, en même temps qu'il la conditionne au respect d'un certain nombre de règles plus ou moins explicites. En tant que scène ou cadre de la participation, il détermine a minima le lieu et le moment de la participation. Mais l'espace de la participation ne peut être rapporté au seul lieu de la réunion organisée, il renvoie aussi à un ensemble de pratiques, de positions et de réseaux auxquels se rattachent les individus. L'attention portée au dispositif permet simplement de les révéler et de les prendre en compte dans l'analyse.

Nous proposons de construire une représentation d'un « espace social de la participation ». L'analyse et la visualisation sur laquelle elle repose interviennent ainsi une fois acté et rappelé le caractère socialement sélectif de la participation. L'analyse vise à mettre à jour des appropriations socialement différenciées de l'offre de participation pour en distinguer les pôles structurants et interroger leur répartition dans l'espace social au prisme de variables sociales. Dans sa proposition pour une approche localisée du politique, Frédéric Sawicki incite à distinguer des modes d'investigation macro et microsociologique et des modes d'analyses macro et micrologique¹⁰⁸⁹. Notre approche est en partie micrologique, au sens où « elle s'intéresse prioritairement aux régularités ou aux logiques qui sous-tendent certains comportements individuels et interindividuels »¹⁰⁹⁰. Elle pourrait aussi être dite microscopique, en s'intéressant au phénomène de l'engagement participatif – dont nous avons pu mesurer la faible portée quantitative au sein de chaque population municipale – rejoignant donc « les travaux étudiant les déterminants de l'engagement et/ou des croyances d'une personne ou d'un petit groupe, les logiques sociales des organisations partisans, des mouvements sociaux »¹⁰⁹¹, tout en comprenant un aspect macroscopique dans la mobilisation d'un volet quantitatif¹⁰⁹².

Nous envisageons ainsi un espace social de la participation, formalisé par la mise en relation des possibilités et des modalités de participation avec les propriétés sociales des participants. Nous mobilisons pour ce faire l'analyse des correspondances multiples, comme un moyen de pallier aux limites entrevues dans le chapitre précédent. En effet, l'analyse géométrique de données permet d'inscrire les propriétés étudiées dans un réseau de relations : plutôt que de supposer et d'éprouver la possible relation entre deux variables, il est ici question de faire cette lecture directement à partir des données. Conformément à son usage, la représentation d'un espace social vise à « définir une distance entre les individus statistiques à partir des variables retenues [...] la distance entre deux individus est d'autant plus grande qu'ils divergent

¹⁰⁸⁹ F. SAWICKI, « Les politistes et le microscope », *op. cit.*

¹⁰⁹⁰ *Ibid.*, p. 145.

¹⁰⁹¹ *Ibid.*, p. 149.

¹⁰⁹² Les taux de retour respectifs des trois vagues d'enquête par questionnaire permettent d'estimer cet accès à entre un quart et un tiers de l'ensemble des participants, avec une variété permettant d'apprécier la bonne représentativité des échantillons par rapport à la population étudiée.

pour un nombre plus élevé de questions et que les modalités qu'ils ont choisi ont des effectifs faibles »¹⁰⁹³.

Nous nous intéressons donc à l'organisation d'un espace de la participation constitué par les dispositifs participatifs, pour mettre en relation les modalités de la participation et les caractéristiques sociales des participants ; autrement dit, pour confronter espace des positions et des prises de position, en lien avec l'engagement participatif. Une telle perspective est en affinité avec l'approche méthodologique de l'ACM, elle-même en affinité avec la théorie des champs de Pierre Bourdieu¹⁰⁹⁴. Cette approche rencontre aussi des limites, auxquelles nous répondrons dans la deuxième section pour saisir ce qui se joue en dehors de cet espace institué par l'offre de participation : ce qui la précède et ce qui s'y reverse. Nous évoquons alors plus largement « la société des participants », c'est-à-dire les réseaux sociaux dans lesquels s'insèrent les participants au-delà de leur participation au dispositif.

Nous aboutissons ainsi à deux types résultats, qui sont la résultante de deux points d'entrées méthodologiques sur notre objet et nos données. D'abord la figuration d'un « espace social de la participation », ensuite l'analyse d'une « société des participants ».

La **section I, l'espace social de la participation**, comporte deux parties, visant (1) à présenter l'analyse des correspondances multiples pour chaque terrain et (2) à en proposer une interprétation, centrée sur les pôles structurants de l'espace de la participation.

La **section II, les réseaux de l'engagement participatif, un effet de reversement d'expériences préalables** est dédiée à l'étude de (1) la superposition avec le fait associatif et à (2) la continuité que recouvre la participation pour des individus qui y reportent des expériences socialisatrices antérieures, afin de prendre en compte le « hors-champ »¹⁰⁹⁵. Nous caractérisons cette participation comme « ordinaire », pour qualifier la perception qu'en ont les acteurs.

La **section III, la société des participants**, approfondit cette analyse en la contextualisant à un niveau municipal, pour relever comment (1) l'offre de participation permet le renouvellement des réseaux de soutien municipaux, tout en s'appuyant sur des foyers de recrutement privilégié. Puis, nous interrogeons (2) les ambivalences de ces liens électifs entre engagement associatif et réception des offres de participation.

Ces résultats nous amènent à discuter en **conclusion** de la pertinence de la notion **capital social, comme un des principaux déterminants de l'engagement participatif**, mais qui, loin de constituer une explication définitive, soulève d'autres questions.

¹⁰⁹³ F. LEBARON, *L'enquête quantitative, recueil et analyse des données*, op. cit., p. 80 ; 82.

¹⁰⁹⁴ Julien DUVAL, « L'analyse des correspondances et la construction des champs », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2014, n° 200, p. 110-123 ; Frédéric LEBARON et Brigitte LE ROUX, « Géométrie du champ », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2014, n° 200, p. 106-109.

Précisons par ailleurs que nous n'employons justement pas le terme de champ, tant l'espace social lié à l'engagement participatif ne remplit pas pleinement les conditions d'usage de la notion, notamment en termes d'autonomie relative, de capital spécifique, d'habitus propre ou de concurrence entre les agents.

¹⁰⁹⁵ Bernard LAHIRE, « Champ, hors-champ, contrechamp », in *Le Travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris, La Découverte, 1999, p. 23-57.

Section I : L'espace social de la participation

Nous livrons dans cette première section les principaux résultats et les représentations graphiques¹⁰⁹⁶ pour chaque terrain. Nous avons fait le choix de ne pas cumuler l'ensemble de nos observations, pour préserver l'importance accordée au contexte. Par contre, lorsque cela s'avère pertinent, par exemple dans le cas des conseils de quartier à Lanester et des assemblées de quartier à Arcueil, nous proposons une représentation cumulée. Mais celle-ci ne prend sens qu'une fois comprise les particularités de chaque échantillon, d'où le choix de procéder d'abord à une présentation ville par ville. Nous limitons cependant ce temps d'exposition successif, pour ensuite proposer une analyse globale dans la deuxième sous-partie. Autrement dit, nous distinguons deux temps : la lecture des données et leur interprétation, d'abord pour chaque contexte, puis en les comparant.

Chaque sous-partie est organisée selon le même modèle : la présentation de l'espace des pratiques, suivie de la même présentation avec projection des propriétés sociales, mobilisées comme variables illustratives. Le tableau résume les variables actives pour chaque terrain, et les variables illustratives communes.

■ Tableau C7-1 : ACM : Variables et modalités par ville

Variables actives	Lanester	Arcueil	Bruz
Statut dans l'instance : Président / Membre du bureau / Membre du conseil / Vous assistez au conseil sans être membre.	X		
Statut dans l'instance : Référent / Membre d'asso / Habitant		X	
Durée de participation : Minimale (1-2) / Basse (4) / Haute (9) / Maximale (12)	X	X	
Fréquence de participation : Toutes ou presque / Une majorité / Quelques-unes / Une seule réunion	X	X	
Membre de LNC : Oui / Non	X		
Pétition : Oui, en tant qu'organisateur / Oui, en tant que signataire / Non		X	
Fabrique citoyenne : Oui / Non (Connu) / Non (Inconnu)		X	
Statut dans une association : Adhérent / Membre actif / Organisateur	X	X	X
Nombre de (type de) de dispositifs cités : 0 / 1 / 2 / 3+			X
Participation à... Rendez-vous-de-proximité : Oui / Non			X
Comité d'usagers : Oui / Non			X
Atelier thématique : Oui / Non			X
Conseil de la vie associative : Oui / Non			X
Participation aux forums : GRP1 (Aucun forum) / GRP2 (uniquement en 2012) / GRP3 (1 ou 2 en dehors de 2012) / GRP4 (entre 2 et 4, dont 2012)			X
Variables supplémentaires (illustratives)	Lanester	Arcueil	Bruz
CSP (simplifiée) : CSP+ / CSP - / Sans activité / Retraite	X	X	X
Ancienneté de résidence :	X	X	X
Statut d'occupation du logement : Propriétaire / Locataire	X	X	X
Niveau de diplôme : < Bac / Bac / 1er cycle / 2nd cycle	X	X	X
Niveau de revenu : 0-2000 / 2000-4000 / 4000-6000 / 6000-8000	X	X	X

Remarques : **1** - Nous avons exclu la variable « nombre d'association », celle-ci étant assez largement redondante de la variable « statut maximal dans au moins une association ». **2** - Nous avons exclu la modalité « élu référent » parmi les statuts à Arcueil, citée par trop peu d'individus. **3** - La variable « CSP simplifiée » est composée à partir de la CSP, croisée avec le revenu et le niveau de diplôme pour permettre les reclassements. CSP+ correspond à l'ensemble des cadres. CSP - correspond à l'ensemble des employés et des ouvriers. Les professions intermédiaires sont réparties entre ces deux catégories, majoritairement dans la première. Le but est de corriger l'inégalité des effectifs et de se concentrer sur l'opposition entre actifs en emploi ou sans emploi et retraités, la position sociale étant davantage saisie par le revenu et le diplôme.

¹⁰⁹⁶ L'ensemble des données relatives aux ACM sont disponibles en annexe.

Encadré C7-1 : Au sujet de l'ACM : précautions d'usage et statut des interprétations

L'Analyse des Correspondances Multiples¹⁰⁹⁷ permet de figurer des distances entre individus par rapport à différentes variables catégorielles. Une partie de ces variables sont des positions, figurées par des propriétés sociales (niveaux de diplôme, de revenus...), d'autres sont des prises de position, des déclarations de pratiques qui sont les modalités de l'engagement participatif. Quel dispositif ? A quelle période, avec quelle durée, fréquence ou statut ? Les variables actives sont les variables de prise de position, auxquelles nous superposons par projection des variables supplémentaires, c'est-à-dire qui n'entrent pas dans le calcul des axes, qui sont les variables liées à la position sociale.

La visualisation des données dans un plan, figurant un espace social de la participation, permet ainsi d'identifier des liaisons et des proximités, dans une perspective typologique. L'outil permet de construire un nouveau point de vue sur des terrains devenus familiers¹⁰⁹⁸ au fil de l'enquête et aide à explorer des lectures non envisagées ou non perceptibles par le simple croisement de quelques variables isolées. Cependant, il convient de procéder avec prudence dans l'interprétation. Nous avons réitéré les analyses en excluant ou corrigeant les facteurs déformants - observations peu détaillées, modalités à faible effectif - et vérifié la récurrence de nos conclusions pour ne livrer que les plus significatives. Nous avons aussi exclu les observations trop peu complétées qui tendent à déformer le plan¹⁰⁹⁹. Au-delà de ces préoccupations, quelques repères qui guident notre lecture sont utiles à rappeler : le centre du graphique correspond aux profils récurrents, les plus originaux sont éloignés. L'interprétation des axes doit se faire sous réserve et vise à cerner les tendances structurantes de l'organisation des données, c'est-à-dire les caractères significatifs d'une typologie. Enfin, il faut se méfier des effets de perspective et se référer aux données chiffrées qui contiennent l'entièreté de l'information ; nous les livrons en annexe.

Enfin, l'ACM, sans lui nier toute vertu explicative, n'est pas ici avec un statut démonstratif, mais plutôt exploratoire. Dans le cadre d'une recherche de terrain ayant produit des données originales, il s'agit d'aider à leur mise en ordre et à leur analyse afin d'entrevoir des relations et d'orienter des lectures possibles pour approfondir des hypothèses plutôt que pour administrer des preuves. Il s'agit bien d'une « représentation », dont il faut se garder de contester le caractère forcément contingent, incomplet ou déformé. La représentation d'un espace social de la participation n'a donc nullement de portée hégémonique intégrant les interactions de l'ensemble et des agents, des styles de vie ou des pratiques, tel que peut parfois le laisser entendre la référence à ses usages premiers¹¹⁰⁰ ou leur réception et postérité¹¹⁰¹. L'analyse géométrique de données s'inscrit dans une enquête dont elle est un aspect et non pas l'aboutissement, ces représentations ne parlent pas d'elles-mêmes et le commentaire qui en est donné ne se comprend que dans le contexte de l'enquête de terrain et n'est produit que sous le contrôle de ce que nous pouvons questionner, savoir et vérifier par ailleurs.

1 Des dispositifs participatifs constitutifs d'un espace social de la participation

Nous présentons successivement nos résultats, ainsi qu'une première interprétation d'ensemble, à partir des données issues de l'enquête (1.1) à Lanester, (1.2) à Arcueil - que nous cumulonons (1.3) pour évoquer la participation dans les instances pérennes - et (1.4) à Bruz.

¹⁰⁹⁷ Voir également : Jean DE LAGARDE, *Initiation à l'analyse de données*, Paris, Dunod, 1998 ; F. LEBARON, *L'enquête quantitative, recueil et analyse des données*, op. cit. ; J. DUVAL, « L'analyse des correspondances et la construction des champs », op. cit. ; Julien DUVAL, « Analyse des correspondances multiples », *Politika*, 2017, <https://www.politika.io/fr/notice/analyse-correspondances-multiples>.

¹⁰⁹⁸ Yann RENISIO et Rémi SINTON, « L'analyse des correspondances multiples au service de l'enquête de terrain », *Genèses*, 2014, n° 97, p. 109-125.

¹⁰⁹⁹ Pour ce faire, dans R nous avons recouru à l'argument `complete.cases` ;
`acm <- MCA(db[complete.cases(db), ], ncp = 5, graph = FALSE)`

¹¹⁰⁰ P. BOURDIEU, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, op. cit.

¹¹⁰¹ Philippe COULANGEON et Julien DUVAL, *Trente ans après la distinction de Pierre Bourdieu*, 1re éd., Paris, La Découverte, 2013.

▪ Figure C7-1 : Espace de la participation à Lanester I

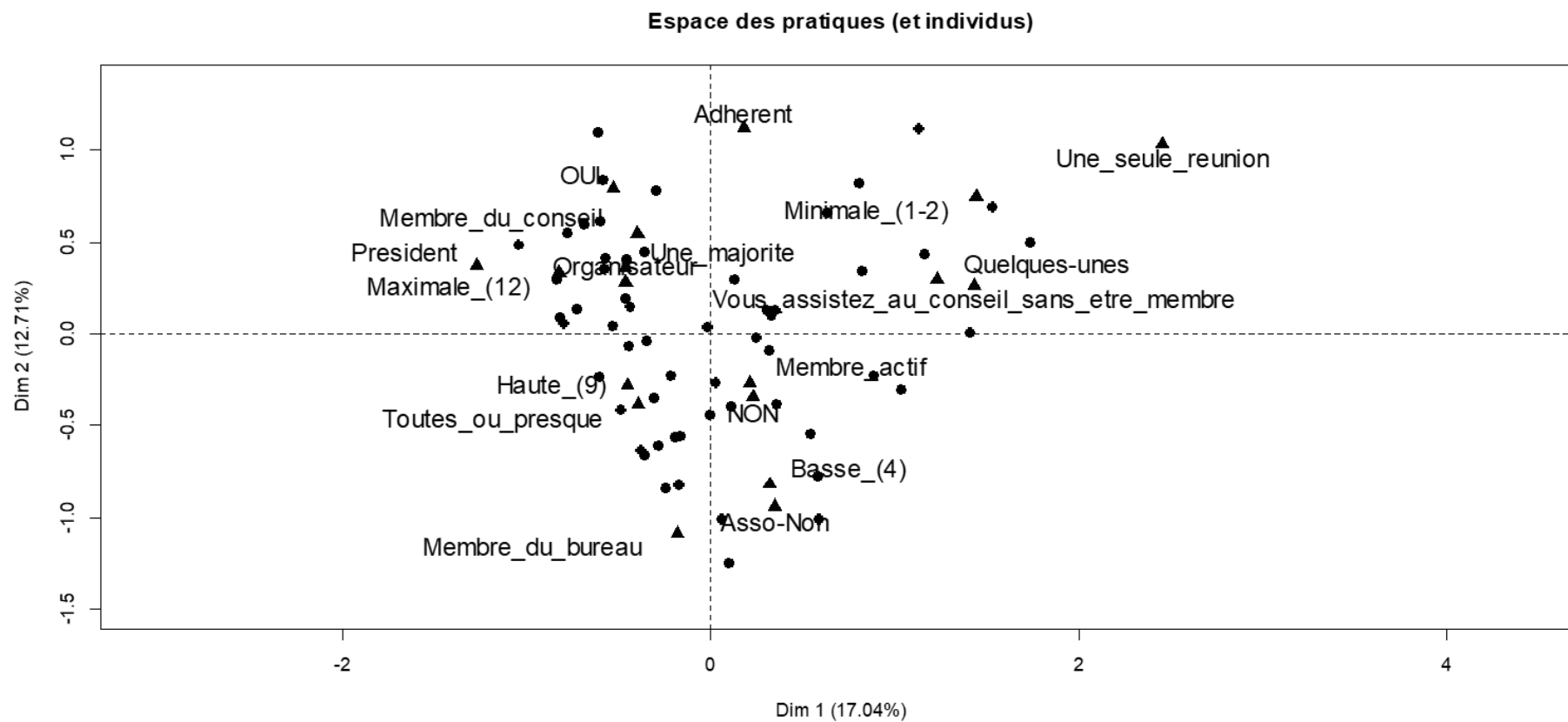
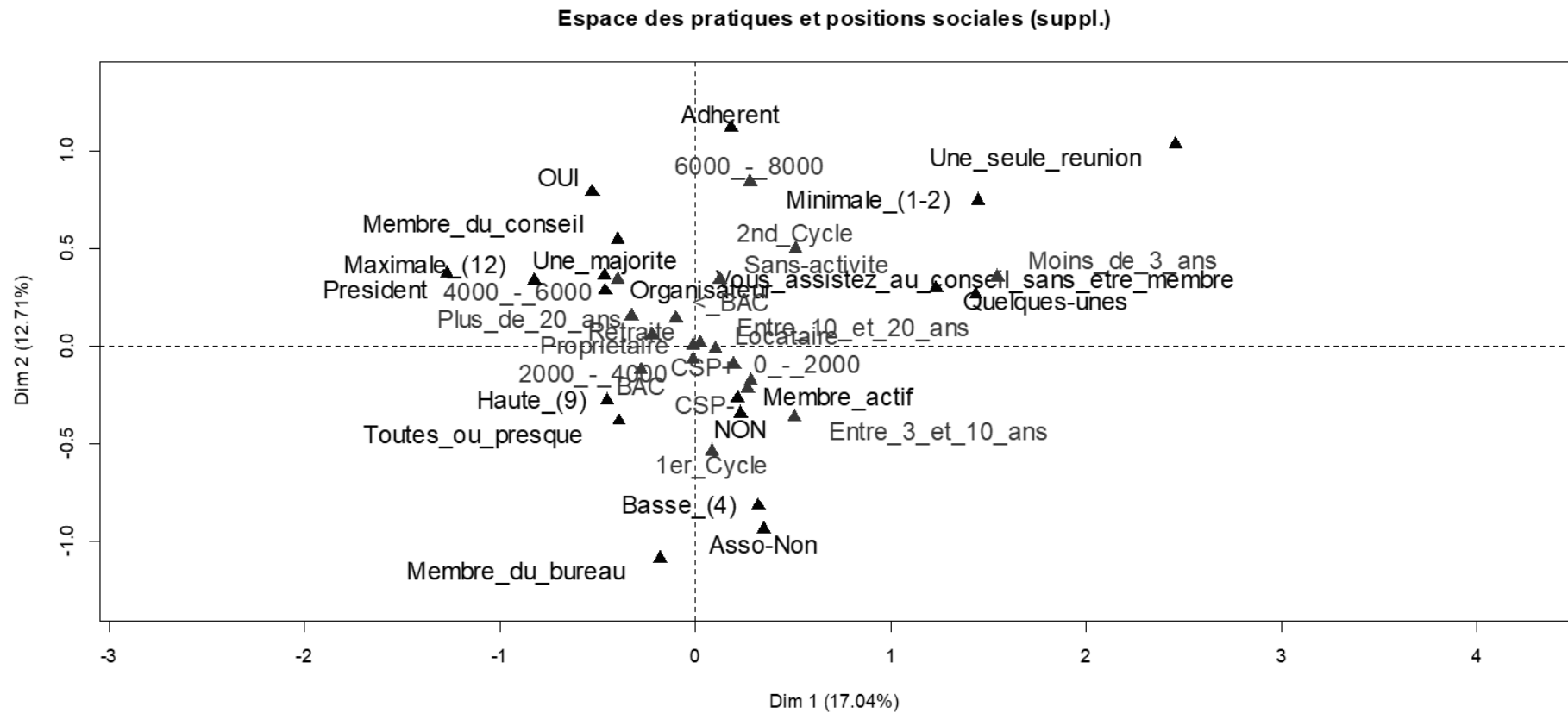
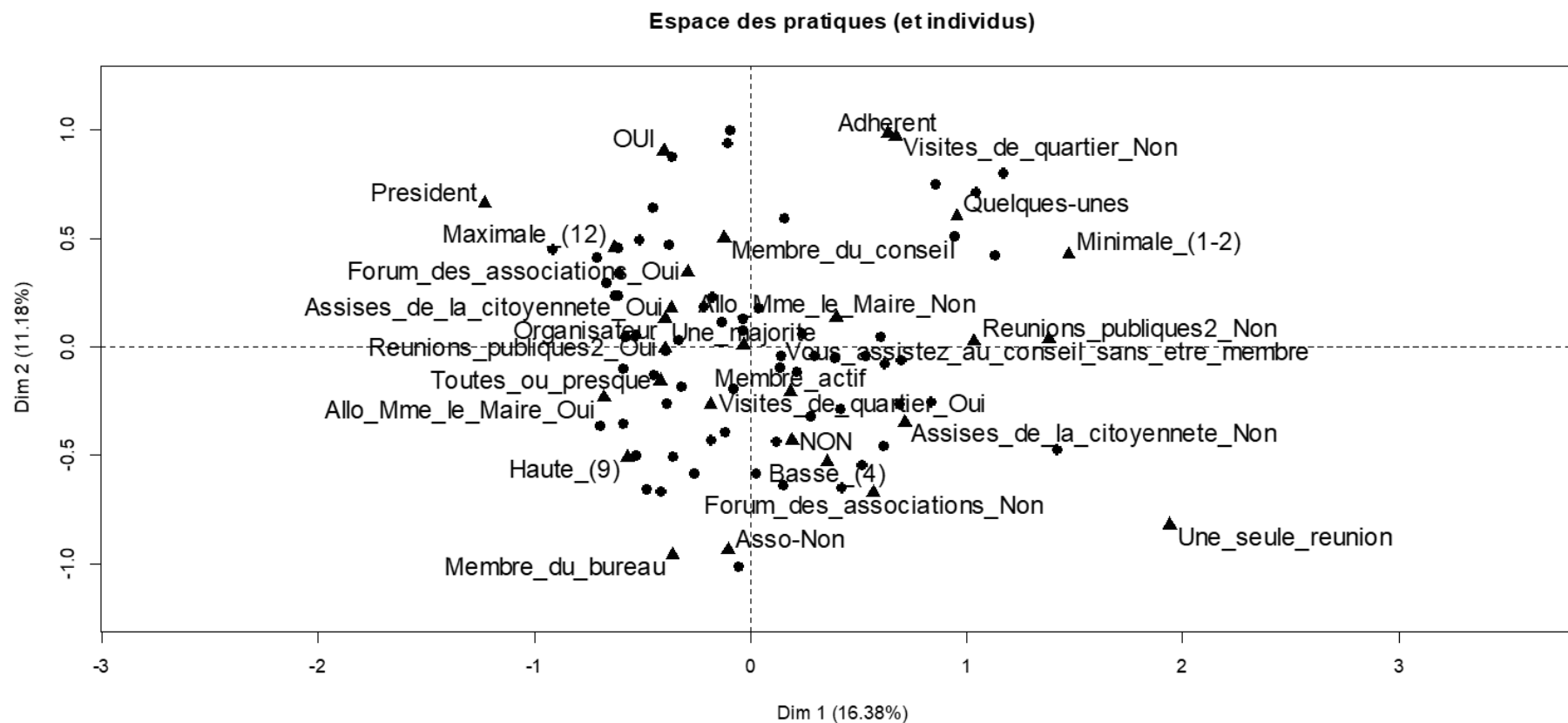


Figure C7-2 : Espace de la participation à Lanester II

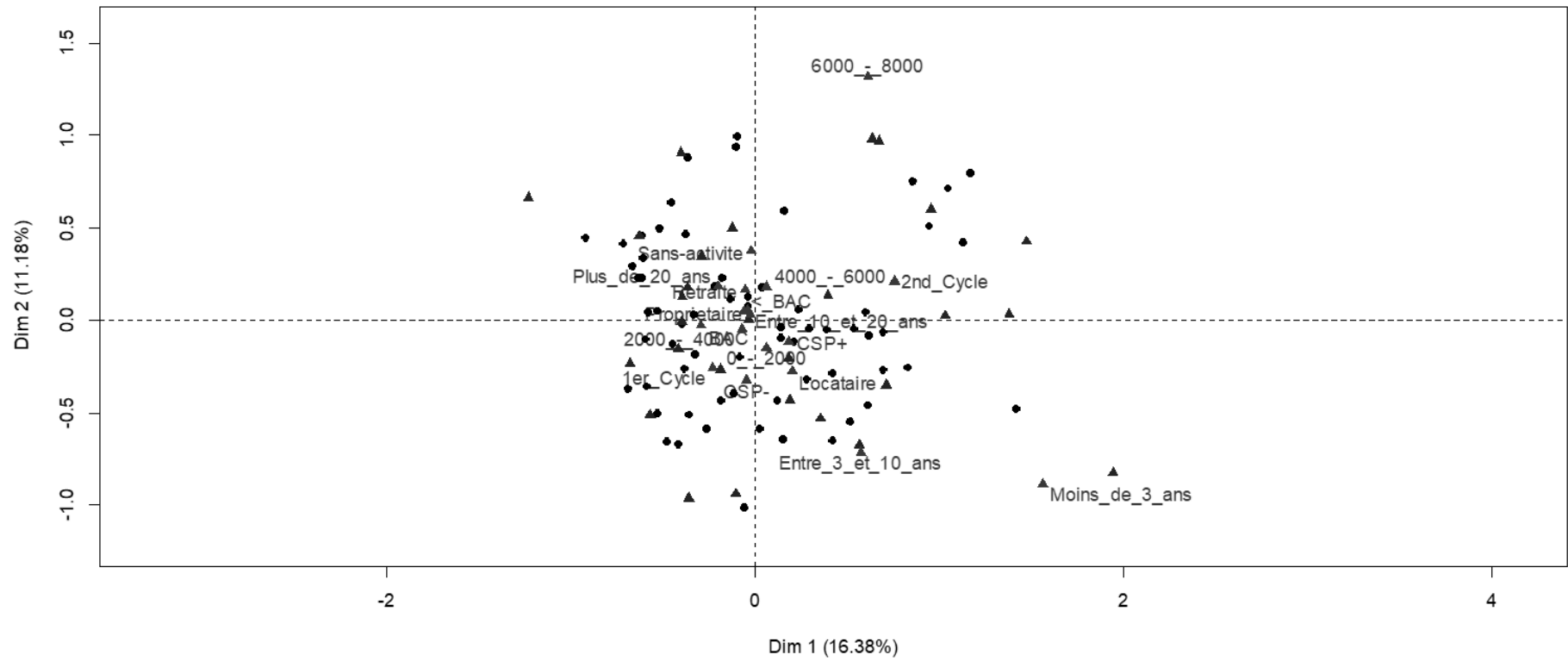


▪ Figure C7-3 : Espace de la participation à Lanester, en dehors des conseils de quartier I



Variables actives supplémentaires : Forum des associations / Assises de la citoyenneté / Visites de quartier / Réunions publiques / Allo Mme le Maire

▪ Figure C7-4 : Espace de la participation à Lanester, en dehors des conseils de quartier II



1.1 Lanester, un engagement participatif structuré par l'ancienneté

A Lanester, l'espace des pratiques, s'organise en **pôles cohérents et aisément identifiables**. La répartition des individus dans le plan s'organise en **fonction de l'intensité de la participation**¹¹⁰², avec une opposition se faisant avant tout le long de l'axe horizontal. Une lecture horizontale du plan oppose : **à gauche les individus les plus engagés et à droite les moins engagés**.

Dans le quadrant supérieur gauche, nous retrouvons ceux qui sont les **cadres de la démocratie locale** : *président de conseil* ou *organisateur d'une association*, *membres de LNC* et à la *durée d'engagement maximale*. Dans le quadrant inférieur gauche, nous trouvons ceux présentant des valeurs hautes ou intermédiaires : *haute durée de participation* et *membres du bureau*. A noter que la *fréquence maximale* est davantage proche de ce deuxième pôle. La partie gauche du plan illustre ainsi le **noyau dur des conseils de quartier**, au sein duquel deux cercles semblent pouvoir être distingués, correspondant à chaque cadrant, selon une hiérarchie statutaire, possiblement davantage liée à la durée qu'à la fréquence.

A droite du plan, dans la partie supérieure, nous trouvons concentrées les modalités liées à un **faible engagement** : *une seule réunion* ou *quelques-unes*, *durée minimale* et participation au conseil *sans en être membre*. La modalité *adhérent à une association* se trouve dans ce quadrant, mais proche de l'axe vertical. Dans la partie inférieure se trouvent concentrées des modalités intermédiaires : *membre actif d'une association* et *non membre de LNC*. Un autre sous-groupe regroupe les *non-bénévoles*, à la *durée de participation basse*. A noter qu'une majorité d'observations sont projetées sur la partie gauche du plan, indiquant **une majorité d'individus plutôt fortement partie prenante** des instances de quartier parmi les répondants.

L'ajout des pratiques incluses par les élus dans l'offre de participation en dehors des conseils de quartier (figures C7-3 et 4) ne modifie d'ailleurs que très peu la donne. La participation aux différents *forums biannuels* – des associations ou de la citoyenneté – aux *visites de quartier*, aux *réunions publiques* ou le recours aux *permanences des élus*, organise l'espace de la participation dans une **quasi-superposition avec le rapport au conseil de quartier**. Il reste cependant possible de distinguer différentes proximités, selon les pôles de la participation dans les conseils. Ainsi le **noyau dur des conseils de quartier**, en haut à gauche de la deuxième projection, est d'abord lié au *forum des associations* et aux *assises de la citoyenneté*. Ce qui confirme l'analyse préalable¹¹⁰³, suggérant **un rôle de représentation** assumé par ces cadres de la participation.

Cette interprétation est par ailleurs renforcée, en précisant le moment à partir duquel les répondants ont pris part à ces moments « vitrines » de la démocratie locale. Le fait d'avoir pris part aux assises de la citoyenneté **dès le premier mandat** est projeté dans le coin supérieur gauche, **le noyau dur des instances** ; quand le fait d'y avoir pris part plus tardivement, **à partir**

¹¹⁰² Par pratiques, nous entendons les *modalités de la participation dans les conseils de quartier*, définies par le *statut*, la *fréquence* et la *durée d'engagement*, auxquelles nous articulons la variable du *statut* en tant que *bénévole dans une association*.

¹¹⁰³ Voir Chapitre 6 - S.II - 1.1.1 Une progression statutaire indice d'une carrière citoyenne

de 2008, est plus proche du coin inférieur, le **deuxième cercle**, comprenant des membres du bureau à la participation moins ancienne, mais plus fréquente.

Pour les autres modalités : la *présence aux réunions publiques* est équidistante du premier et du deuxième cercle du noyau des instances et le fait de citer la *permanence des élus* (téléphonique et en face-à-face), concerne les membres des conseils moins centraux. Seule la participation aux *visites de quartier*, où la maire se déplace chaque mois, semble davantage **inclure des individus à la participation plus faible** dans les conseils de quartier. Il y a une distribution verticale cohérente de ces autres modalités de participation, mais le principal résultat est qu'elles sont toutes concentrées à gauche, et donc **liées à la participation aux conseils de quartier** : elles sont supplémentaires et non pas alternatives. La diversification de l'offre ne remet pas en cause la centralité des instances, du point de vue des participants.

Les modalités illustratives des positions sociales évoquent une **participation structurée par l'ancienneté de résidence**. Le fait d'habiter dans la commune depuis *plus de 20 ans* est associé avec la *participation la plus intense*. Du point de vue de la CSP, c'est une **opposition entre retraités et actifs** qui ressort le plus, la modalité retraités est la seule située à gauche, quand toutes les autres (CSP+, CSP- ou sans activité) sont à droite du plan. C'est donc le fait d'être à la retraite, et non pas simplement sans activité professionnelle, qui s'avère déterminant. **La variable la plus organisatrice de la projection est l'ancienneté de résidence, et recoupe une opposition entre retraités et actifs, quelle que soit leur situation dans l'emploi.**

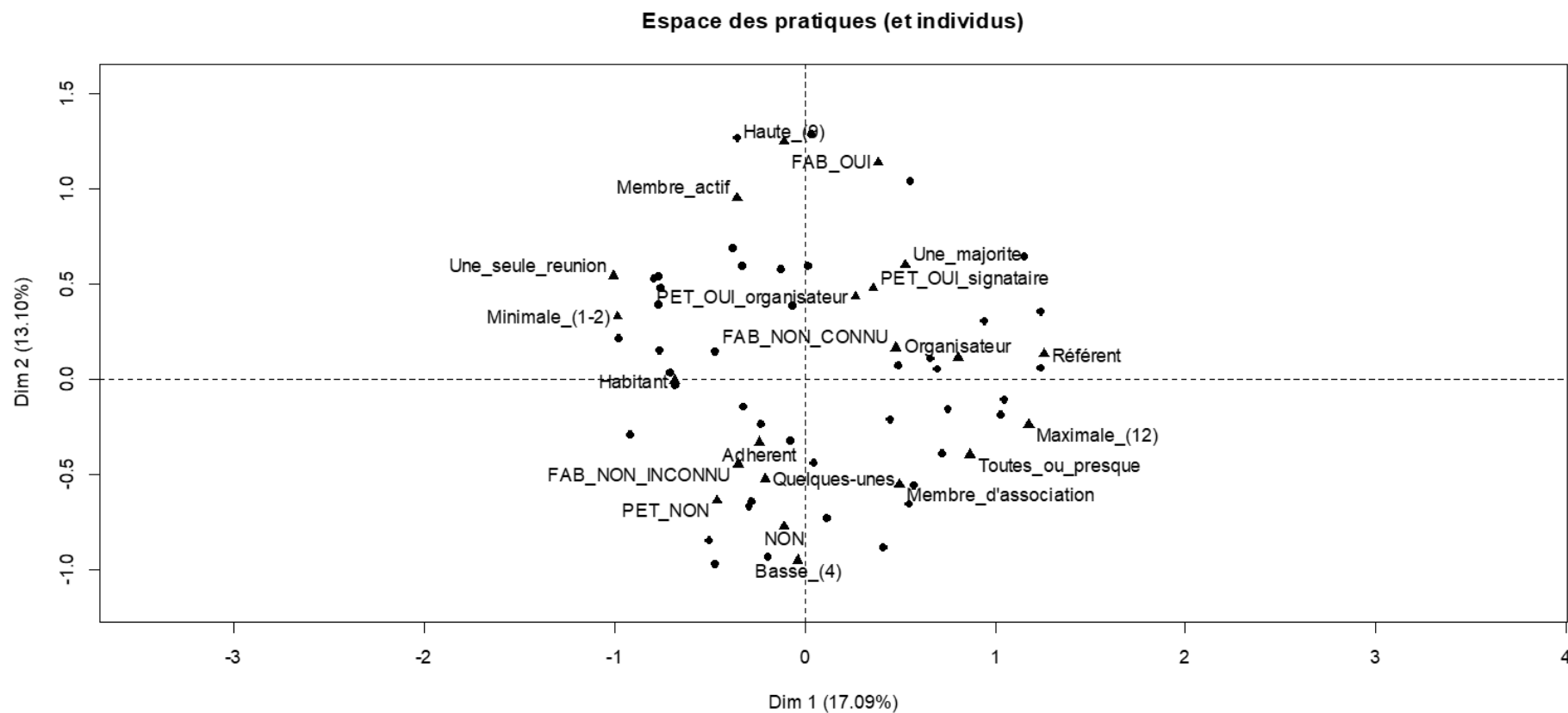
Le **noyau dur** des instances de quartier est celui des *retraités* fortement implanté dans la ville, qui ont un niveau de *revenu intermédiaire* et un *faible niveau de diplôme*. Une nuance se perçoit néanmoins dans le fait d'appartenir au **rassemblement politique local**. La modalité positive est située dans le quart supérieur gauche du plan, mais est davantage liée à un niveau de *revenu* et de *diplôme plus élevé*. Elle est tirée vers le haut du plan, où se retrouvent des variables illustratives de volumes de capital économique et culturel supérieurs. Pour revenir sur le constat d'une prime d'ancienneté dans la sélectivité sociale, il semblerait que le capital d'autochtonie ne puisse compenser que dans une certaine mesure : pour s'investir dans le conseil de quartier ou les associations, mais pas dans le mouvement politique.

Les variables de revenu et de diplôme semblent organisées moins clairement l'espace de la participation que l'ancienneté de résidence. Ainsi, ce n'est pas parmi les modalités les plus fortes de capital économique et culturel, que s'observe l'investissement le plus fort et le plus long dans les conseils de quartier. Le niveau de revenu livre une opposition entre les niveaux intermédiaires de l'échelle, proche de la participation la plus intense, et les niveaux extrêmes proches de la participation la moins intense. La même opposition se retrouve, de façon encore plus marquée, avec le niveau de diplôme : ce sont les niveaux les plus faibles, inférieurs au bac ou bac, qui sont situées à gauche du plan. Cette lecture contre-intuitive est intéressante à deux niveaux : d'abord elle rappelle l'importance de l'ancienneté de résidence contre les marqueurs traditionnels de la participation, ensuite elle permet d'esquisser une hypothèse : **celle de l'évitement de la participation par le bas et par le haut**¹¹⁰⁴. Les modalités les plus extrêmes seraient déterminantes d'une participation moindre, en termes de durée et de fréquence. Parmi les actifs l'interprétation est assez limpide en ce sens : **les plus aisés et les moins aisés parmi**

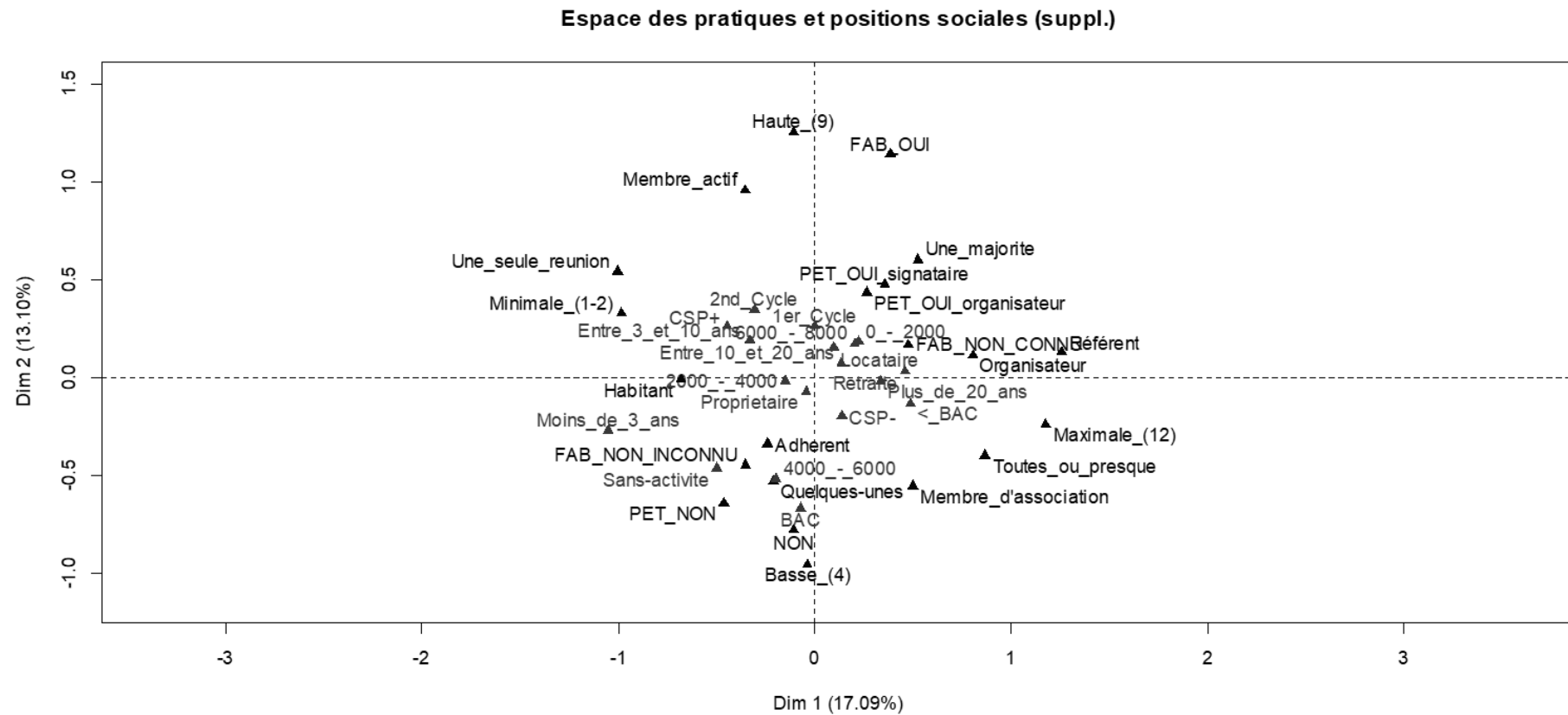
¹¹⁰⁴ Voir Chapitre 9 - S.II - 2.2 La participation évitée par le haut, par le bas... ou par le côté.

les participants, sont ceux qui ont la participation la plus faible, quand les retraités majoritaires dans les niveaux intermédiaires présentent un plus fort engagement.

▪ Figure C7-5 : Espace de la participation à Arcueil I



■ Figure C7-6 : Espace de la participation à Arcueil II



1.2 Arcueil, des participants ponctuels mieux dotés que les participants fréquents

A Arcueil, l'espace des pratiques s'organise selon les modalités de l'engagement dans les instances de quartier. La partie **droite** du plan concentre ainsi **les modalités indicatives d'une forte participation**, tandis que la partie **gauche** concentre **les modalités indicatives d'une participation minimale**, comprenant néanmoins les *membres actifs d'association*. A ce stade, le commentaire est largement similaire à celui produit pour Lanester. Néanmoins ce cas présente quelques particularités, notamment du fait de l'inclusion d'autres variables interrogeant l'engagement local. La possibilité de déposer une *pétition au conseil municipal* - les signataires et organisateurs de pétition, représentent respectivement 10 et 38% de l'échantillon – s'avère proche des modalités d'une forte participation : présence à une *majorité de réunions* et statut d'*organisateur* et de *réfèrent*. La participation au dispositif préélectoral « *la fabrique citoyenne* » est à part, et n'est liée à aucun autre indicateur, confirmant l'idée d'une participation spécifique, distincte de l'offre de participation, qui ne concerne qu'une faible part de l'échantillon (21%). Néanmoins, le fait d'a minima déclarer en avoir connaissance demeure un marqueur d'appartenance au noyau dur des assemblées. A l'inverse **le fait de déclarer ne pas en avoir connaissance est proche d'une participation faible, tout comme le fait de ne pas avoir signé de pétitions**. Ces indicateurs caractérisent notamment des nouveaux habitants, dans la commune depuis moins de trois ans. Les *référendums locaux*, auxquels un quart de l'échantillon déclare avoir pris part, n'apparaissent pas directement sur le plan fourni par souci de lisibilité : y avoir pris part est proche des indicateurs d'une *fréquente forte* de participation à l'assemblée, *depuis son lancement* et en tant qu'*habitant réfèrent*. L'existence de référendums locaux fait donc partie de la mémoire des assemblées, plutôt qu'elle ne constituerait un attrait pour des participants nouveaux. **Ces instruments de « démocratie directe » ne sont donc pas à part de l'assemblée : ils sont une possibilité supplémentaire d'action pour les plus investis**. L'enquête nuance ce point, mais parmi ceux qui fréquentent l'assemblée et ont répondu au questionnaire, c'est bien ceux qui y sont le plus fidèles qui en font davantage état.

La représentation est plus diversifiée que dans le cas de Lanester, avec beaucoup plus de répondants déclarant une *participation faible ou intermédiaire*. **Trois pôles** se dégagent : à droite du plan **les plus participationnistes** ; en bas à gauche ceux qui ont **une participation intermittente voire assez distante**, mais néanmoins adhèrent d'une association ; en haut à gauche ceux qui déclarent **une participation unique, ponctuelle**. Ces derniers sont les plus aisés : *catégories socio-professionnelles supérieures, diplômés du supérieur, à forts revenus*. Ce sont aussi les *habitants les plus récents*, et ils semblent même davantage *propriétaires*, même si cette modalité reste plutôt centrale, donc commune. Sans être représentés sur la projection, cette opposition recoupe aussi l'origine : les premiers sont davantage natifs de la ville et du département, les derniers se déclarent plus originaires de Paris, arrivés à Arcueil depuis moins de 10 ans. Les *locataires*, mieux représentés à Arcueil, y sont tendanciellement davantage participatifs. Cela n'invalide pas le résultat premier de la plus forte présence de propriétaires, mais cela laisse à penser que **dans ce contexte les locataires qui s'investissent le font avec une intensité plus forte**. Les marqueurs d'une **forte participation à l'assemblée** sont des *revenus* ou un niveau de *diplôme tendanciellement plus faibles* et surtout le fait d'habiter la ville *depuis plus de 20 ans* et d'être *retraité*.

L'opposition entre acteurs et spectateurs de l'assemblée de quartier, correspondant à la scénographie du dispositif, ressort clairement : à droite du plan les *réfèrents*, par ailleurs proches de la modalité *organisateur* dans au moins une *association* d'un côté et de l'autre ceux venant à l'assemblée en tant que *représentant d'une association* et à gauche du plan ceux venant simplement en tant qu'*habitant*. Les modalités liées à l'*engagement associatif* s'organisent selon

une opposition entre *membres actifs* en haut, proches d'une *participation plus ancienne* à l'assemblée, et les *adhérents*, proches d'une *participation moins ancienne* et moins *fréquente*.

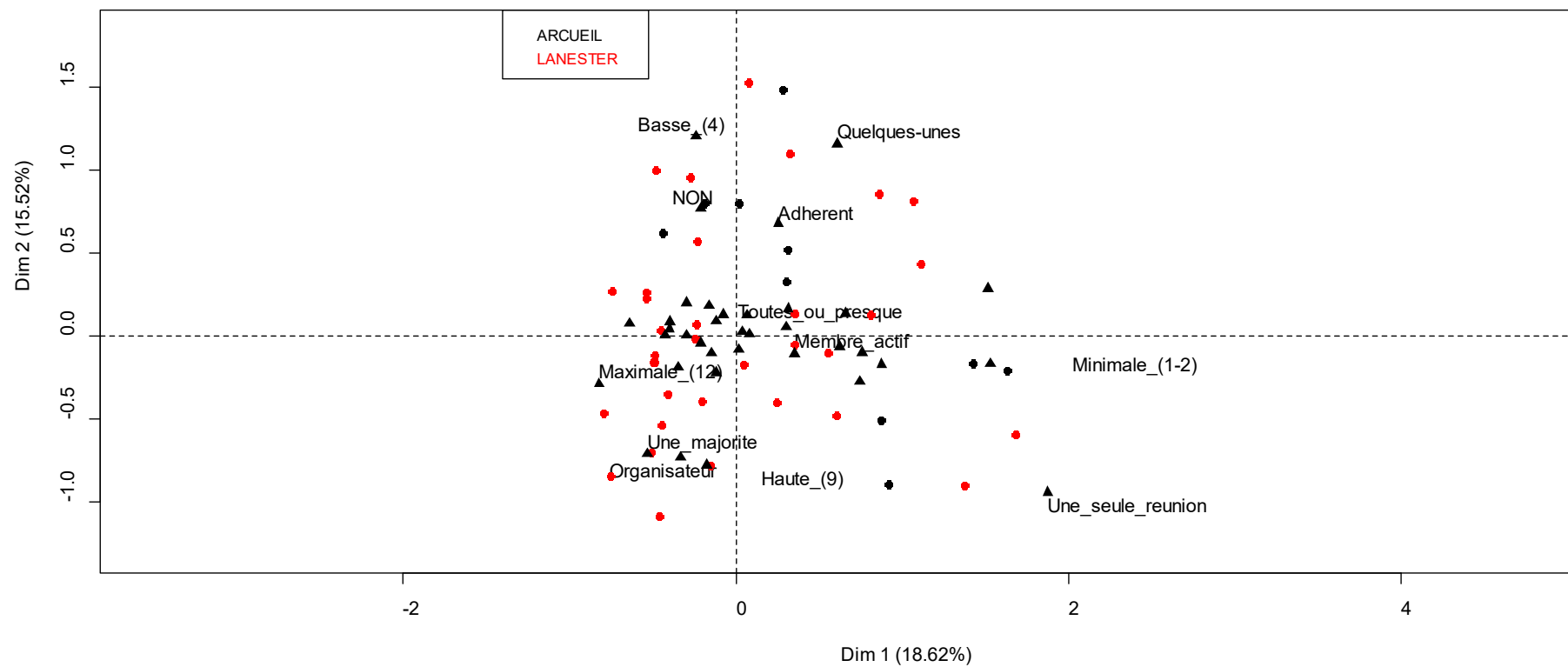
A première lecture il semble que **l'intensité et la durabilité de la participation aux assemblées de quartier**, et de manière annexe aux formes périphériques plus directes qui y sont articulées (référendums et pétitions), **augmente dans une corrélation inverse au capital économique et culturel et une corrélation positive avec l'ancienneté de résidence**.

La représentation mise à jour par l'ACM est concordante avec les observations réalisées : la plupart des *nouveaux habitants* rencontrés, souvent nouveaux propriétaires, ont de manière récurrente ce profil de *participation unique ou peu renouvelée* à l'assemblée de quartier. Ils ont d'ailleurs pour certains pris part à l'enquête pour des raisons annexes : affirmer leur mécontentement en tant que nouvel habitant, percevant le questionnaire comme un relais vers la mairie, affirmer leur (re)connaissance de ce mode d'enquête du fait de leurs études ou de leurs professions ou de celles de leurs proches. Notre capacité à recueillir davantage de données concernant ces participants éphémères à Arcueil est en partie liée à l'adaptation de notre dispositif – une remise du questionnaire directement dans les assemblées – mais elle correspond aussi à une donnée réelle de la participation à Arcueil : **la présence de nouveaux habitants investissant ponctuellement l'assemblée de quartier comme une sorte d'extension d'une assemblée de copropriété ou d'une amicale de locataires**.

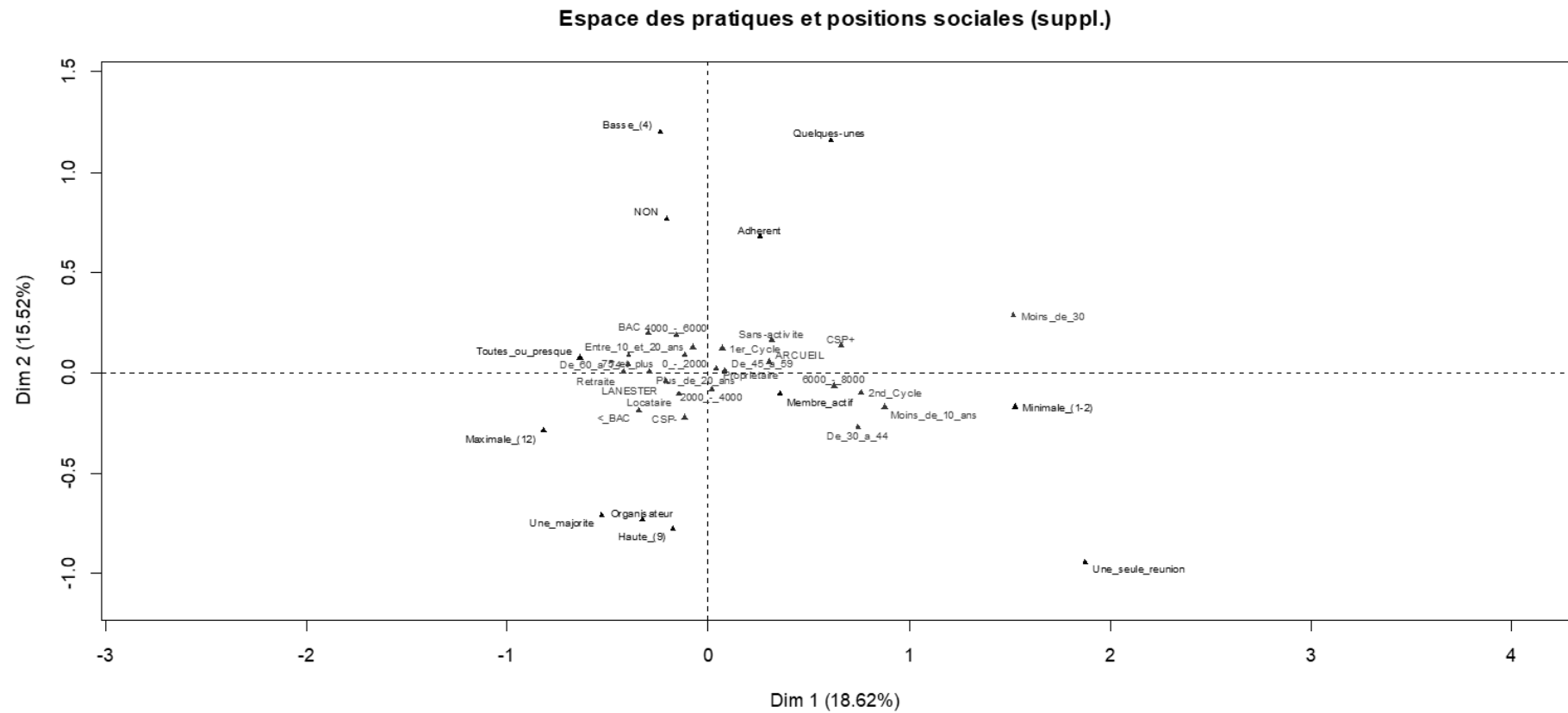
La participation la plus importante et la plus ancienne aux assemblées de quartier¹¹⁰⁵ forme un **pôle structuré par l'ancienneté de résidence**. Ce pôle semble regroupé les individus les plus populaires de l'échantillon ; bien entendu, toute proportion gardée par rapport à la population municipale d'ensemble. Un **pôle intermédiaire** regroupe des modalités indiquant une **relation assez distante mais régulière** aux assemblées de quartier : ils ont principalement participé à l'assemblée *depuis le 2^{ème} mandat*, déclarent prendre part à *quelques-unes* des réunions, *en tant qu'habitant*, sans revendiquer un quelconque statut. Ils ne connaissent pas la fabrique citoyenne et n'ont pas eu l'occasion de prendre part ou de signer des pétitions. Ils se déclarent néanmoins adhérents d'au moins une association, marquant l'importance d'un *lien minimal à l'engagement associatif*, même parmi les participants les plus faiblement investis.

¹¹⁰⁵ Cependant, les modalités statutaires les plus fortes, référent ou organisateur, ne sont pas aussi proches des modalités d'ancienneté et de fréquence les plus élevées qu'à Lanester. Cette spécificité nous semble liée à la plus forte ancienneté de l'offre de participation, initialisée depuis presque une vingtaine d'années lors de la réalisation de l'enquête. Les participants à même de revendiquer une ancienneté maximale de leur participation sont ainsi d'autant plus rares. Si le schéma indique "maximale (12)", c'est une scorie liée au fait d'avoir produit une variable d'ancienneté relative pour permettre la comparaison entre Arcueil et Lanester. En fait à Arcueil, ceux déclarant une ancienneté maximale disent avoir pris part à l'assemblée depuis plus de 17 ans. Ils représentent 20% de l'échantillon, et un tiers en y incluant ceux revendiquant une ancienneté haute, d'une douzaine d'années, donc l'équivalent du maximum à Lanester. Cette nuance permet de corriger notre lecture : les référents et les organisateurs sont équidistants de ces deux modalités, dont ils constituent le barycentre.

▪ Figure C7-7: Espace de la participation à Lanester et Arcueil I



- **Figure C7-8 : Espace de la participation à Lanester et Arcueil II**



1.3 Le cumul des échantillons arcueillais et lanestériens : un éclairage méthodologique

Les proximités entre les offres de participation à Arcueil et à Lanester, autorisent un traitement à partir des **variables communes** : celles liées à la *durée* et à la *fréquence* de participation et au *statut* revendiqué dans au moins une association. Le cumul confirme la convergence des projections distinctes. La répartition des observations souligne le caractère plus participationniste de l'échantillon lanestérien, la partie inférieure gauche du plan concentrant davantage d'individus issus de cet échantillon, tandis que les observations liées à Arcueil sont repoussées du côté droit du plan, proches des marqueurs d'un plus faible engagement. Cette distinction va avec la présence de nombreux « curieux » à Arcueil dans le contexte de la relance des assemblées. C'est donc bien ici à la fois les caractéristiques du terrain et les conditions de l'enquête qui doivent être conjointement considérées.

Les variables supplémentaires sont d'ailleurs difficilement interprétables. Il est impossible d'y voir un possible effet de contexte. Autrement dit, plutôt que de simplement comparer les appropriations socialement différenciées de l'engagement participatif, nous comparons aussi des villes aux sociologies différentes. C'est cette limite qui nous a incité à ne pas d'emblée cumuler les échantillons, et elle se retrouve bien dans cette tentative. Nous la produisons, sans la commenter outre mesure, principalement pour amener **un point méthodologique** : il faut ici résister à l'attrait statistique d'un « N » plus grand, pour préserver la cohérence sociologique et historique des données. Ce détour est illustratif de notre approche des données quantitatives : certes les effectifs sont faibles, mais il est possible d'en avoir un usage heuristique par le contrôle du contexte production des données ; autrement dit faire primer la pertinence sociologique sur la significativité statistique, ou, pour le dire avec Jean-Claude Passeron :

« L'obtention d'effets statistiquement « purs » suppose une décomposition des interactions qui, au bout du processus de purification, deviendrait un non-sens historique. [...] A mesure que le raisonnement s'améliore en tant que raisonnement expérimental, il s'affaiblit en tant que raisonnement historiquement pertinent, puisqu'il éloigne l'analyse de relations de la situation sociologique (contexte) où ces relations opèrent réellement. Il est alors facile de montrer que pour atteindre à la *perfection logique*, le raisonnement expérimental devrait atteindre à l'*absurdité sociologique* en se donnant [...] des représentations suffisamment nombreuses de co-occurrences hautement improbables ou mêmes inexistantes »¹¹⁰⁶

Une fois ses précautions prises, quelques résultats peuvent être considérés comme caractérisant la participation dans les instances au-delà de leur contexte : **une plus forte participation des plus âgés et des retraités**, avec une confirmation de l'**importance de l'ancienneté de résidence**. Les individus qui participent avec **une intensité plus faible** sont **tendanciellement plus socialement dotés et aussi relativement plus jeunes**. La **superposition entre engagement associatif et participatif** est aussi confirmée. Ces traits communs ouvrent plusieurs pistes : l'importance du passage à la retraite¹¹⁰⁷, la prise en compte des disponibilités biographiques, en plus des dispositions sociales à participer, acquises au travers d'expériences préalables jugées similaires¹¹⁰⁸.

¹¹⁰⁶ J.-C. PASSERON, *Le raisonnement sociologique, op. cit.*, p. 222-223.

¹¹⁰⁷ Voir Chapitre 9 - S.I - 1 Le passage à la retraite : de la « cité dortoir » à la « vie de la cité »

¹¹⁰⁸ Voir infra, S.II - 2 - Une participation ordinaire dans la lignée d'expériences socialisatrices antérieures

▪ Figure C7-9 : Espace de la participation à Bruz I

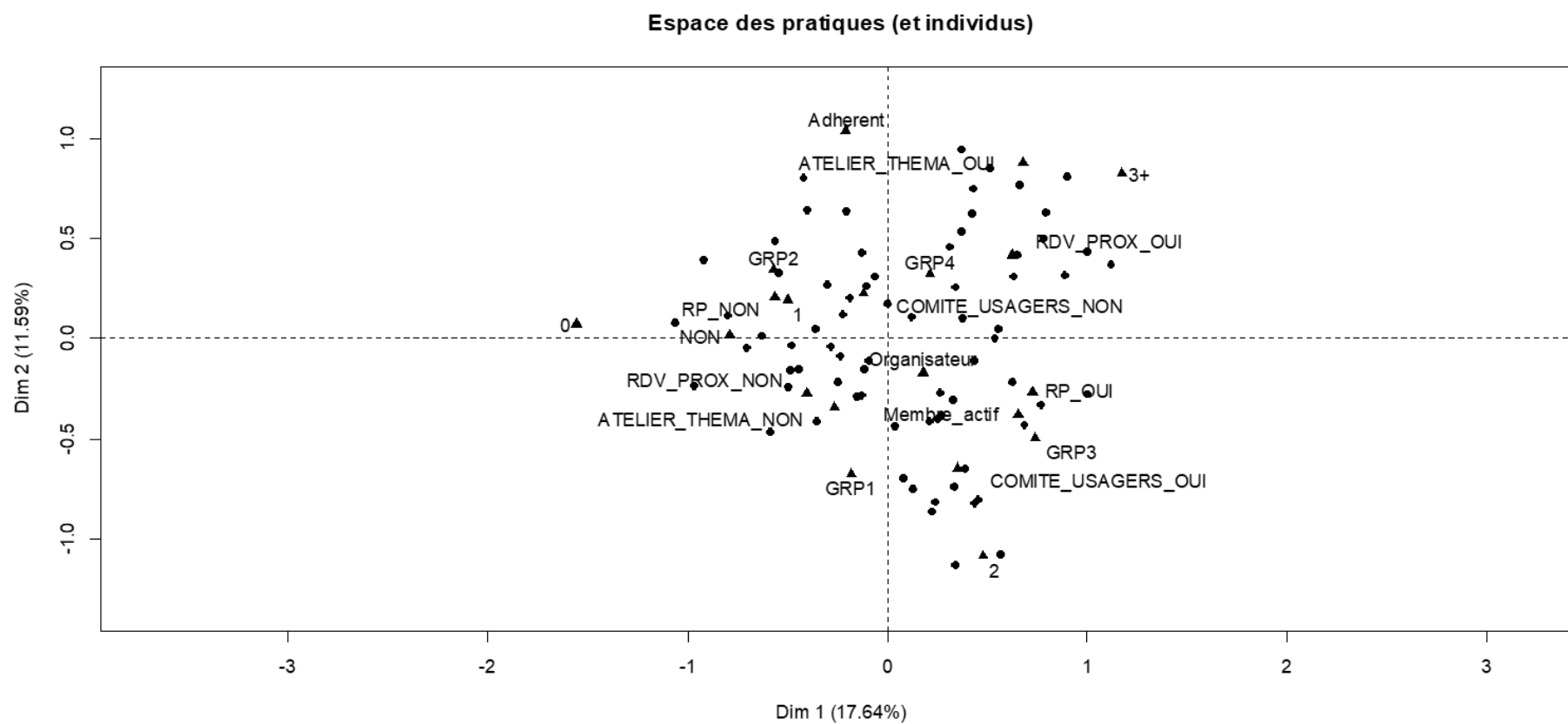


Figure C7-10 : Espace de la participation à Bruz II

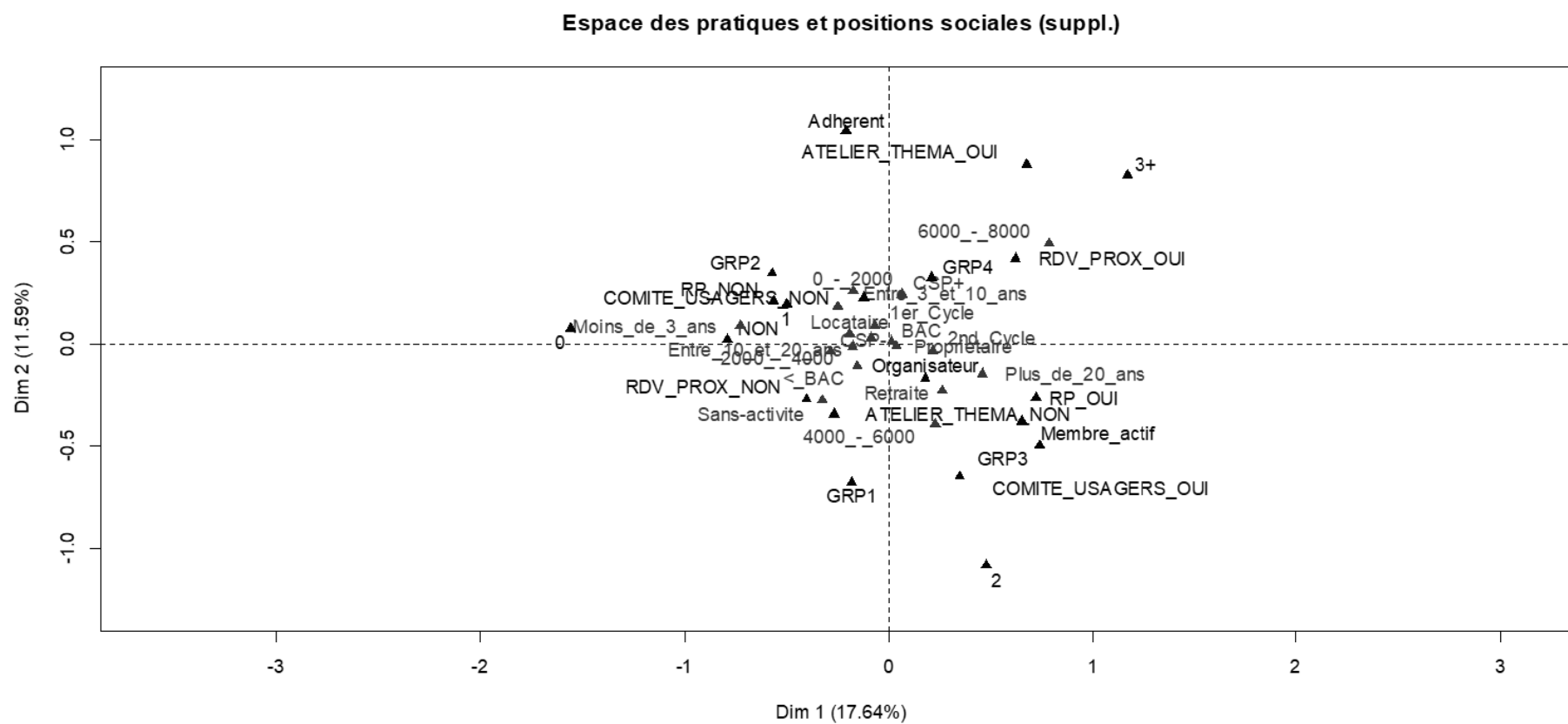
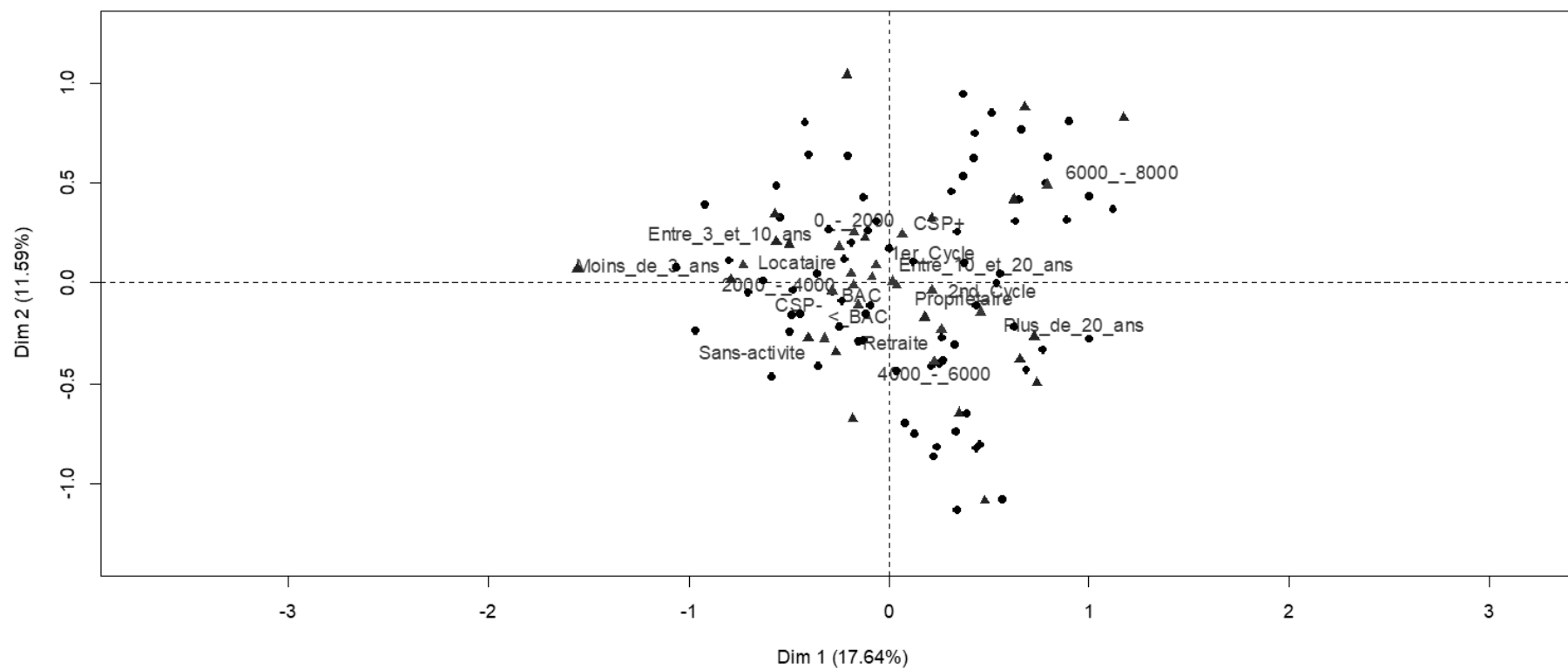
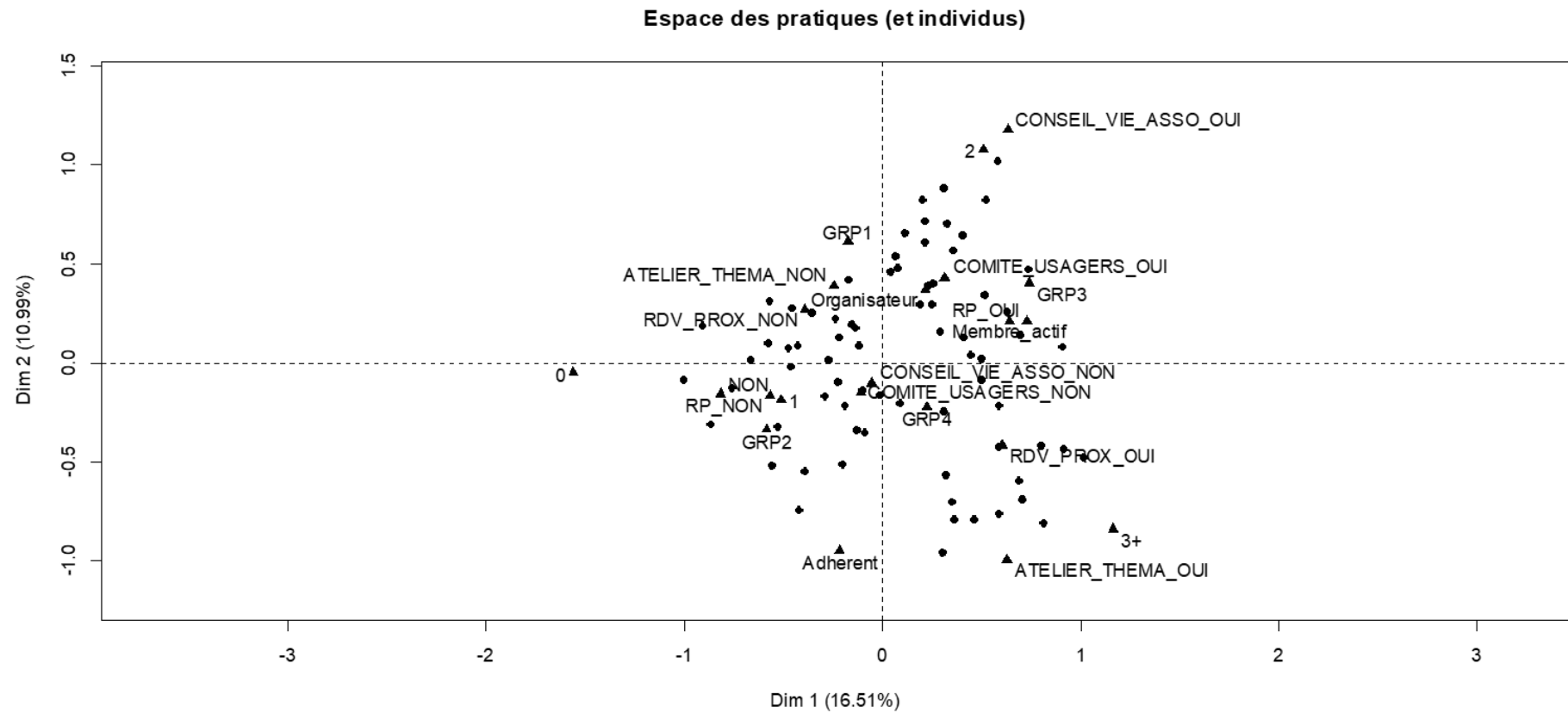


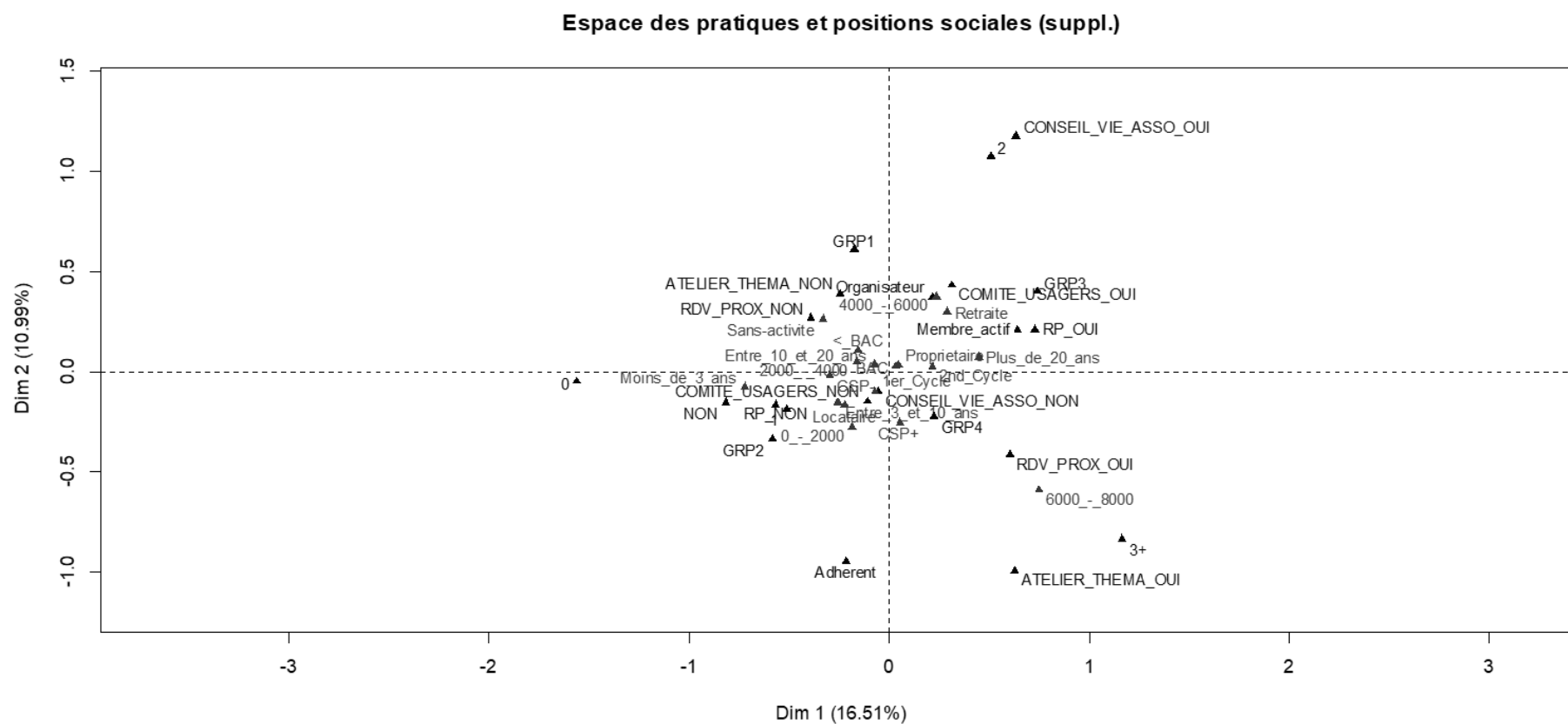
Figure C7-11 : Espace de la participation à Bruz III



▪ Figure C7-12 : Espace de la participation à Bruz, avec le conseil de la vie associative I



■ Figure C7-13 : Espace de la participation à Bruz, avec le conseil de la vie associative II



1.4 Bruz, une participation plus large sans être plus inclusive

L'espace social de la participation à Bruz apparaît comme **plus uniformément dense**. C'est **un effet de l'offre de participation**, qui se traduit dans la façon de formuler les variables. En effet, il ne s'agit pas ici de mesurer l'intensité de la participation à une instance, mais la participation ou la non-participation à un ensemble de dispositifs ponctuels. Les données reflètent la logique de l'offre : différents types « d'outils », qui correspondent à différents niveaux et types d'engagement : *visites de proximité* (i.e. des visites de quartier par les élus), *réunions publiques*, *ateliers thématiques* ou *comités consultatifs* sur des sujets décidés par les élus, *comité d'usagers* liés à un service ou un équipement municipal. Nous avons retenu comme indicateur le fait de participer à tel ou tel type de dispositif, plutôt qu'à un en particulier, pour éviter de trop faibles effectifs. Nous avons ajouté le fait de citer *zéro, un, deux ou plus de trois types de dispositif*, comme mesure indirecte de l'intensité de la participation. Enfin, le forum annuel est le dispositif qui regroupe le plus de participants individuels, que regroupons en quatre catégories¹¹⁰⁹.

Le plan oppose les participants **les plus fréquents à droite et ceux qui revendiquent peu d'expérience de participation à gauche**. Les quadrants sont clairement distingués en fonction du cumul de plusieurs dispositifs, ainsi que selon la participation aux forums annuels.

Le coin **supérieur gauche** regroupe les **participants nouvellement présents** en 2012 – édition plus ouverte et plus inclusive que les précédentes – qui revendiquent plus souvent une participation à un seul type de dispositif. Le coin **inférieur gauche** comprend les répondants **les moins participationnistes** : ceux qui n'ont pris part à aucun des forums et n'investissent pas un type de dispositif en particulier. La modalité *aucun dispositif* est projeté à gauche du graphique, proche de l'axe des abscisses, tout comme le fait de n'avoir pris part qu'à *un seul type de dispositif*. Le tiers de répondant dans ce cas se répartit équitablement entre tous les types de dispositifs. Il s'agit donc d'une tendance à participer une fois, quel que soit le dispositif, et pas l'effet d'un type de disposition, qui favoriserait une participation exclusive. Le dispositif testé en supplément, *le conseil de la vie associative*, n'est jamais investi par ceux ne revendiquant une participation qu'à un seul type de dispositif, mais **uniquement par des individus qui cumulent plusieurs formes de participation**.

La plus **faible participation**, est liée à une plus *faible ancienneté de résidence*, un niveau de *diplôme* ou de *revenu* plus *faibles*. C'est finalement **dans cette projection que l'effet de sélectivité sociale face à la participation apparaît le plus clairement**¹¹¹⁰. L'intégration de ces

¹¹⁰⁹ Voir Chapitre 6 - S.II - 2.3 Le forum citoyen de 2012 : l'inclusion ponctuelle des non-habitués de la participation. Nous prenons comme repère constitutif des groupes la présence au forum de 2012, du fait de l'évolution du positionnement du dispositif et d'une plus grande inclusion. De là cinq groupes se dégagent parmi les répondants : GRP1 (Aucun forum) / GRP2 (uniquement en 2012) / GRP3 (1 ou 2 en dehors de 2012) / GRP4 (entre 2 et 4, dont 2012). Voir Tableau C6-34 - Répartition des participants, selon présence au forum de 2012

¹¹¹⁰ Cette observation à la lecture du graphique produit par ACM se confirme dans la lecture des données à plat : 18% de l'échantillon n'a pris part à aucun dispositif. Ce groupe compte 45% de personnes habitant la commune depuis moins de 5 ans, taux qui est inférieur à 20% pour ceux qui ont pris part à au moins un dispositif et à 10% au-delà. A l'inverse la modalité « au moins 3 dispositifs » se situe à l'opposé sur le graphique, indiquant une plus forte autochtonie, le croisement indique en effet une durée de résidence dans la commune depuis plus de 20 ans de l'ordre de 60%. Rappelons ici que ce terrain est celui qui court sur la plus courte durée de mise en œuvre d'une offre de participation : un seul mandat. Il est donc celui où la mesure du cumul de participation a aussi le plus de sens : avoir

individus semble se faire **par un biais très spécifique** : l'édition de 2012 du forum annuel ; seule modalité de participation qui se retrouve à gauche du plan.

Le coin **supérieur droit** concentre les répondants les **plus participatifs** : un *maximum de dispositifs* cités et de participations au forum annuel y compris l'édition de 2012. Nous y retrouvons plus particulièrement deux types de dispositifs : les *ateliers thématiques* et les *rendez-vous de proximité*, c'est-à-dire des visites de quartier ou de chantier par les élus. Le dernier quadrant, coin **inférieur droit**, concentre lui plutôt les *réunions publiques* et les *comités d'usagers*. Les individus proches revendiquent au moins deux dispositifs et une participation assez fréquente au forum, à l'exception de celle l'édition de 2012. Ils sont aussi davantage investis dans la vie associative. C'est là que se trouvent les deux modalités maximales : organisateurs et membres actifs d'au moins une association. Cette distinction se comprend encore mieux en ajoutant la variable de la participation au conseil de la vie associative, pour aboutir à la confirmation de **la prégnance de membres d'associations dans ce pôle**.

L'axe horizontal oppose les marqueurs d'un plus haut niveau de revenu et de diplôme aux moins élevés, recoupant l'opposition entre locataires et propriétaires, employés ou ouvriers et cadres ou professions intermédiaires. Les retraités se situent également de ce côté droit du plan, mais dans le coin inférieur, avec une plus forte ancienneté de résidence. La projection se lit donc bien en termes de répartition sociale. . Il faut néanmoins se méfier d'une représentation aussi « plaisante » et rappeler le caractère fortement relatif de cette répartition au sein de notre échantillon : un faible niveau de diplôme correspond au niveau bac, une rémunération intermédiaire à un revenu mensuel compris entre 2000 et 4000 : autrement dit, des mesures supérieures aux moyennes ou médianes de l'ensemble de la population.

La répartition des parcours de présence aux forums annuels est celle qui couvre le mieux l'ensemble du plan, chacune organise un pôle dans un quadrant. Le positionnement transversal et évolutif de ce forum permet ainsi de couvrir l'ensemble de l'espace social, répondant en ce sens en partie au pari des organisateurs. **Chaque « façon de participer », ou de ne pas participer, au forum correspond à un pôle de l'espace social.** D'abord le fait de ne pas y prendre part (GRP1), dans le coin inférieur gauche, est proche des faibles niveaux de diplôme et des catégories socio-professionnelles subordonnées. Le GRP2, l'édition de 2012, a une position qui confirme la plus grande mixité sociale de cette édition : du point de vue de l'ancienneté de résidence, du statut d'occupation du logement et du revenu. C'est aussi là que nous trouvons le fait de ne pas être engagé dans une association ou d'en être simple adhérent, signe d'une plus grande déconnection avec le public habituel des instances participatives. Par contre, les membres actifs et organisateurs bénévoles dans la vie associative, se trouvent proche du GRP3 : ceux qui ont participé à plusieurs éditions à l'exception de celle en 2012. Retraités, propriétaires, avec des revenus d'au moins 4000€ par foyer et surtout résidents depuis plus de 20 ans, ils sont le pôle qui recoupe le plus les noyaux durs des instances de quartier dans les cas précédents. Enfin, le GRP4, présents à la plupart des éditions dont 2012, organise un pôle proche d'autres modalités de participation, notamment les ateliers thématiques ou les visites de quartier. Nous y retrouvons les actifs, diplômés, à fort niveau de revenu.

participé à plusieurs dispositifs participatifs témoigne d'autant plus d'un engagement fort que ce renouvellement a eu une fenêtre d'opportunité plus restreinte pour s'opérer.

La distinction entre groupe 3 et 4 nourrit l'hypothèse interprétative qui nous semble la plus heuristique et la plus originale : **une fission du noyau dur tel qu'il s'observe habituellement dans les instances de quartier**. Nous entrevoyons ainsi une distinction, avec en bas à droite des modalités liées dans les autres villes à une forte participation dans les conseils de quartier : retraités, résidents depuis plus de 20 ans et disposant d'un revenu intermédiaire supérieur. Tandis que dans le coin supérieur droit nous retrouvons les **CSP+, les diplômés, plus récemment arrivés en ville**. Là où dans les premières villes nous mesurons qu'ils participent moins que les retraités anciens résidents, ici nous mesurons qu'ils **participent effectivement, mais différemment**. A Bruz, les modalités les plus excluantes liées à une non-participation sont : un faible niveau de revenu, un faible niveau de diplôme et une faible ancienneté de résidence. Ainsi, paradoxalement c'est dans le cas où l'offre de participation est davantage pensée pour répondre aux inégalités sociales face à la participation, que celles-ci s'avèrent le plus visible. **La plus forte différenciation de l'offre profite avant tout aux actifs les plus aisés**. Il y a ainsi bien une plus grande variété de participants, mais qui ne suffit pas à inclure les catégories les moins socialement dotées.

Nous observons ainsi **quatre pôles de participants dans cette représentation de l'espace social de la participation**.

Dans le coin supérieur gauche, les participants qui n'ont pris part que de manière ponctuelle, notamment à l'occasion d'une édition du forum plus publicisée et inclusive. Dans le coin inférieur gauche, des habitants relativement éloignés de la participation, qui n'ont pris part à aucun forum, ils illustrent cette participation que nous qualifions ensuite « de détour », « d'extraordinaire » dans les parcours individuels. Ces deux premiers ensembles se caractérisent également par une faible autochtonie, à l'inverse des deux suivants.

Dans le coin inférieur droit se trouvent les retraités¹¹¹¹, qui présentent un profil plus « conseiliste » et « associatif » : les modalités de participation et d'engagement qui les représentent sont celles liées à la vie associative ou qui prennent une forme plus proche des offres de participation étudiées à Arcueil ou Lanester : comités d'usagers, conseil de la vie associative et réunions publiques. Autrement dit une combinaison qui peut faire penser à un fonctionnement d'assemblées ou de conseils de quartier qui auraient été décomposés. Dans le coin supérieur droit se retrouvent les actifs, diplômés et aisés, et outre une forte participation aux forums, les dispositifs de type ateliers thématiques, qui constituent la spécificité de l'offre de participation par projet, ainsi que les visites de quartier. Ce résultat est doublement intéressant dans la comparaison des terrains : **ce groupe permet de qualifier un effet du cadrage de la participation, mais aussi de le contextualiser localement**, car ce constat se comprend aussi à l'aune de la sociologie d'une population plus aisée et plus diplômée, et surtout plus homogène de ce point de vue. Cette nuance contextuelle mise à part, il s'agit là d'une piste concrète de vérification des effets de l'offre sur les conditions de la participation. Ce groupe correspond en partie à ceux qui à Lanester et surtout à Arcueil, ont une participation unique, non renouvelée aux instances de quartier ; autrement dit ceux qui malgré un intérêt préalable, n'ont pas trouvé

¹¹¹¹ Dans la deuxième projection, qui inclut le conseil de la vie associative, ce groupe est translaté dans le coin supérieur droit, mais cet écart propre à la projection d'un nouveau calcul ne modifie pas la répartition des modalités et l'interprétation des axes, il s'agit d'une simple rotation, qui est du fait du logiciel.

leur compte avec le dispositif existant. **La proposition d'une participation thématique, ponctuelle, par projet, semble bien répondre à cette limite des instances de quartier.** Le relatif éloignement des modalités liées à l'engagement associatif pourrait d'ailleurs inciter à y voir une participation se faisant d'abord et avant tout par les dispositifs participatifs, mais le volet qualitatif nuance largement ce point.

Nous pouvons résumer ainsi ces **quatre groupes : inclusion ponctuelle des classes populaires, inclusion intermittente des groupes intermédiaires, participation forte à la démocratie de proximité et à la vie associative des retraités, participation forte aux dispositifs thématiques des cadres.** Cette répartition renvoie ainsi à une mise en ordre sociale des différents dispositifs en phase avec le niveau d'engagement exigé : depuis le fait d'assister à une visite des élus dans son quartier ou à une réunion publique, jusqu'à s'investir en son nom propre dans un comité. Cette répartition est un effet perceptible du cadrage de la participation.

Cette différenciation sociale des dispositifs se confirme aussi en creux, en regardant la répartition des réponses négatives¹¹¹². L'appropriation socialement située des dispositifs est autant perceptible dans la propension à citer tel ou tel dispositif, que dans la propension à ne pas citer tel ou tel dispositif. C'est donc autant l'attractivité que la répulsion par rapport à une modalité de participation précise, qui sont symétriquement réparties dans l'espace représenté. Nous trouvons là le premier apport empirique à un résultat important de l'enquête : **la possible compréhension de la participation et de la non-participation comme les deux phases d'un même phénomène.**

2 Les pôles structurants de l'espace de la participation

Après avoir proposé une lecture spécifique à chaque projection, nous prenons de la distance avec l'entrée territoriale, pour proposer une lecture plus générale. Que nous apprend la représentation d'un espace social de la participation sur la structuration des publics des dispositifs participatifs ?

Nous revenons ici sur les entrées interprétatives qui nous semblent les plus intéressantes : **(2.1)** l'étude du noyau dur des instances de quartier et **(2.2)** les effets de l'absence d'instances pérennes territorialisées sur ce phénomène autrement constant¹¹¹³.

2.1 Le noyau dur des participants : un engagement participatif structuré par l'ancienneté de résidence

De manière constante, l'espace social de la participation apparaît structuré par l'ancienneté de résidence. Cet effet s'observe de façon plus polarisée que la répartition des variables socio-économiques, où ce sont souvent les valeurs intermédiaires qui organisent les pôles les plus forts de la participation. L'ancienneté de résidence est plus objectivement structurante : plus on

¹¹¹² Ainsi les réponses « Non » à tel type de dispositif de la partie inférieure droite, où se retrouvent les plus faibles niveaux de diplômes et d'engagement, correspondent au « Oui » des plus forts niveaux : ateliers thématiques et visites de quartier. Idem pour les autres dispositifs réunions publiques et comités d'usagers, investis par le noyau dur et refusés par ceux qui ont une participation exceptionnelle au forum.

¹¹¹³ En effet, nous avons observé ce fait bien au-delà de ces deux terrains, pour ainsi dire dans chacune des villes où nous avons eu l'occasion de travailler.

participe, en termes de durée, de fréquence, de cumul et de position ou statut, plus on tend à habiter la ville depuis longtemps. La représentation d'un espace social de la participation confirme et rend tangible ce fait déjà observé via les tris à plat et les tableaux croisés. L'espace figuré par les modalités de participation apparaît à chaque fois structuré par l'ancienneté de résidence. Nous évoquons d'abord (2.1.1) en quoi ces noyaux durs sont constitutifs de la pérennité des instances, autant qu'ils sont constitués par elles, puis nous abordons (2.1.2) le fait que cette inégale intégration recouvre bel et bien une différenciation sociale, que permet justement de mettre en évidence le recours à l'analyse des correspondances multiples et que confirment l'enquête de terrain et les entretiens.

2.1.1 Des noyaux durs constitutifs de la pérennité des instances

Ainsi les marques d'un engagement participatif fort, en termes de statut, de durée, de fréquence ou de nombres de dispositifs, sont systématiquement proches d'une forte ancienneté de résidence. L'interprétation est confirmée en y adjoignant l'origine des individus : le fait d'être natif de la ville est également corrélé à un fort engagement, mais de façon moins exclusive. Quel que soit le contexte, l'ancienneté de résidence est ainsi un outil d'orientation fondamental dans l'espace social de la participation. Chaque catégorie d'ancienneté fait ressortir un pôle distinct selon l'intensité de la participation.

Visuellement, cette importance se repère visuellement par un « effet Guttman »¹¹¹⁴ : un nuage en forme de croissant enroulé autour de l'origine, pour les figures concernant les cas de Lanester et Arcueil. Cette répartition est superposée avec la variable illustrative de l'ancienneté, pointant la relation linéaire de ce facteur avec les marqueurs de modalités de la participation. La mention d'un effet Guttman peut parfois être utilisée pour souligner une insuffisante différenciation des données, qui sont trop corrélées entre elles ou dépendantes d'une autre variable implicite. Bien entendu la mesure de l'ancienneté de résidence est en partie corrélée avec l'ensemble des autres variables qui impliquent une dimension temporelle, notamment la durée de l'engagement. Mais son importance se retrouve aussi en matière de cumul de dispositif ou de statut dans l'instance. C'est donc bien plus généralement la dimension processuelle de l'engagement participatif qui se trouve figurée à travers ces variables. La stabilité et l'implantation que l'on peut supposer corrélée à l'ancienneté de résidence s'avèrent ainsi les premiers éléments ordonnateurs des modalités de l'engagement participatif.

Si ce résultat est primordial, il n'en demeure pas moins une vue insuffisante sur les pôles qui organisent l'espace de la participation. Dans le détail, nous observons la présence d'un noyau dur, dont la caractérisation sociale apparaît également transversale d'un terrain à l'autre. La plus forte participation est ainsi avant tout affaire d'ancienneté et définit des noyaux durs des dispositifs participatifs. Ces groupes au fondement des instances, notamment dans les conseils et assemblées de quartier, regroupent des participants qui se distinguent comme plus fortement engagés, et ce depuis le lancement des dispositifs, et qui outre une forte ancienneté, ont des caractéristiques sociales proches. A Arcueil et Lanester ces noyaux sont composés de retraités,

¹¹¹⁴ J. DE LAGARDE, *Initiation à l'analyse de données*, op. cit., p. 76 ; Claude FLAMENT et Laurent MILLAND, « Un effet Guttman dans l'analyse de représentations sociales », in Jean-Claude ABRIC (dir.), *Méthodes d'étude des représentations sociales*, ERES., Toulouse, 2005, p. 201-220.

vivant dans la ville depuis plus de vingt ans et dont le niveau de diplôme ou de revenus s'avèrent plutôt faibles ou intermédiaires.

A Lanester, où la reconnaissance statutaire de l'engagement est davantage centrale dans le fonctionnement des conseils de quartier, cette progression apparaît explicitement liée à l'ancienneté de résidence : les résidents les plus récents assistent davantage au conseil sans en être membre, quand à l'opposé se retrouvent ceux qui ont été au moins une fois président d'un conseil. Les courbes d'ancienneté de résidence et de durée d'engagement dans les conseils sont ordonnées selon le statut dans le conseil. La seule exception est la distinction entre « membre du bureau » et « membre du conseil » : les membres du bureau sont à part dans la projection, sans que nous soyons en mesure de l'interpréter à partir de nos données. Tout au plus pouvons-nous entrevoir les indices d'un capital économique et culturel potentiellement plus élevé, ayant un effet sur la distinction entre membres du bureau et les autres conseillers de quartier, mais le résultat premier est la neutralisation de ces variables pour le rôle de président, au profit d'une importance beaucoup plus évidente du capital d'autochtonie.

Dans les villes où l'offre de participation s'organise autour d'instances de quartier, celles-ci sont le centre de gravité de l'offre de participation. Nous observons dans les cas d'Arcueil ou de Lanester des espaces de la participation structurés par le rapport des participants à ces instances. Même lorsque nous ajoutons les autres possibilités de participation incluses par les promoteurs comme des volets de l'offre, elles se superposent. Il y a ainsi davantage un redoublement qu'une extension. C'est cette centralité qui fait ressortir parmi les participants un pôle qualifiable de **noyau dur**, avant tout **caractérisé par son ancienneté de résidence, le fait d'être retraités et des niveaux de revenus ou de diplômes intermédiaires**.

2.1.2 Les logiques sociales de l'inégale intégration dans les instances de quartier

La redondance de ce constat dans des villes à la sociologie et au contexte local différent en fait un résultat assez robuste, qui se voit confirmé par notre proposition d'une représentation cumulée (1.3). Le noyau dur est le plus visible à Lanester. Le cas d'Arcueil permet davantage de mettre le mieux en lumière des décalages socialement situés dans l'appropriation des opportunités d'expression et de participation dans les assemblées de quartier : entre un noyau dur de retraités et des cadres aux niveaux de diplôme et revenus plus élevés à la participation unique, et surtout entre des anciens habitants et des nouveaux arrivants, dont l'incompréhension face à ce qui se joue dans les assemblées peut motiver le départ prématuré ; comme nous le confie un couple de trentenaires, tandis que nous les rattrapons alors qu'ils quittent discrètement la salle de l'assemblée : « on est beaucoup investi pour les nouveaux bâtiments, on pensait qu'on allait plus parler de l'entretien des espaces, de la propreté, des sujets de fond »¹¹¹⁵.

Ce décalage est d'autant plus visible que les nouveaux élus, sans revenir sur le système d'instance, souhaitent favoriser un « fonctionnement par projet », en dédiant à partir de 2014 la majorité de l'enveloppe de quartier à l'investissement. Mais ils se voient ramenés aux motifs de participation de la majorité des participants : « On nous parle de « projets » moi je vais plutôt parler du quotidien », « on veut du concret »¹¹¹⁶.

¹¹¹⁵ Extrait du carnet de terrain, automne 2014, Arcueil.

¹¹¹⁶ Prises de parole et invectives lors de l'assemblée de quartier. Extrait du carnet de terrain, automne 2014.

Durant l'enquête de terrain, en dehors de l'observation des moments de participation, nous observons à Lanester un certain évitement des instances par les catégories n'appartenant pas à ce noyau ; par exemple des jeunes actifs, qui ont pu assister une ou quelques fois au conseil de quartier avant de s'en éloigner, soit d'emblée, en notant un décalage avec le reste de l'assistance, soit progressivement, en mettant en avant leur trop faible disponibilité et conditionnant leur participation à un intérêt spécifique en lien avec leurs conditions d'existence et leurs préoccupations¹¹¹⁷. Le fait de trouver satisfaction ailleurs que dans les instances de quartier se retrouve aussi chez des catégories de la population dont les préoccupations ne trouvent pas d'écho dans les conseils. Par exemple les locataires des logements sociaux, dont certains s'avouent perdus dans un groupe « où la majorité sont tous propriétaires, tous d'un certain âge [...] tout de suite c'est non pour le square ou les jeux d'enfants »¹¹¹⁸. Même ceux qui présentent un profil a priori favorable à l'engagement local, par exemple des militants d'association de locataires, ne voient pas d'intérêt à rejoindre des instances, quand la concertation dédiée à leurs intérêts est liée à d'autres espaces, « j'avais plus à faire dans ma cité »¹¹¹⁹, pour citer une militante communiste d'amicales de locataires à Lanester.

A Arcueil, les assemblées de quartier auxquelles nous avons assisté ont pu sembler plus ouvertes. L'ouverture s'explique par le contexte de relance post-électorale du dispositif et la communication large, qui a pu attirer au-delà du noyau dur, dont les membres étaient par ailleurs passablement démobilisés, voire démoralisés. Ce qui s'observe ainsi à la marge ou au seuil du dispositif lors de l'enquête à Lanester se retrouve dans ce cas en situation : une irréductible confrontation entre des intérêts divergents et qui induisent des compréhensions différentes et situées du dispositif. Dans cette ville, une part non négligeable des participants sont des locataires, en cohérence avec la sociologie municipale, au point qu'une partie des nouveaux participants comprennent le dispositif comme « l'amicale des locataires qu'il peut y avoir dans toutes les villes »¹¹²⁰.

Encadré C7-2 La perception subjective des dispositifs : des amicales de locataires ou des assemblées politiques ?

« Y. - Au départ je pensais que c'était comme l'amicale des locataires qu'il peut y avoir dans toutes les villes, et je me suis renseignée, on a reçu les tracts et en fin de compte c'est [*cherche ses mots*] **un comité... qui réunit...les locataires**. C'est un peu le même principe sauf que ça se passe différemment. C'était la première fois que j'y participais et que je m'y rendais. Mais je me suis portée volontaire pour être référente. [...] C'est-à-dire que **je ne suis pas qu'une locataire qui vient aux réunions, qu'on peut avoir avec tous les locataires**, entre guillemets "privées", qu'on peut avoir avec les référents uniquement, quand on commence à débattre et mettre les sujets en place. [...] [*le terme « assemblées de locataires » revient régulièrement tout au long de la discussion, nous finissons par relancer en contradiction*]

G.- Depuis qu'on a commencé à discuter, vous parlez beaucoup d'*assemblées de locataires*.

Y. - Oui, parce ce que [*dans mon ancienne ville*] **ça s'appelait comme ça, les amicales de locataires. Donc du coup pour moi c'était un peu la même chose.** [...] c'est la même chose, c'est le collectif de quartier **ça rassemble les locataires, sauf que ça a un autre nom.**

G. - Mais il n'y a pas forcément que des locataires, non ?

Y. - Alors il y a les locataires, il y a des commerçants qui peuvent venir, tout ce qui touche le quartier. Oui, les locataires, les propriétaires, les élus qui habitent sur le secteur. [*Mais*] **pour ça pour moi ça reste la même chose, mais sauf que c'est le nom qui est différent.** Là c'est qu'il y a le mot **participation**

¹¹¹⁷ Nous détaillons ces cas en évoquant la participation des « nouveaux habitants » dans le chapitre 9.

¹¹¹⁸ Discussion téléphonique, refus d'entretien, jeune femme démissionnaire d'un conseil, septembre 2014

¹¹¹⁹ Entretien 52, Lanester, sept. 2014, Sylviane, 64 ans, Retraité. Au foyer, Natif ; Militants PCF, CNL

Voir Chapitre 9 - S.I - 4.4 Entre soi résidentiel et division des espaces de participation

¹¹²⁰ Entretien 75, Arcueil, mars 2015, Yasmina, 45 ans, En recherche d'emploi, Entre 5 et 10 ans ; Habitant référent

démocratique (*sic*). On a l'impress... moi au départ je pensais que c'était de la politique. Je dis, pourquoi ce terme là ? Pourquoi ce nom là ? Et pas collectif de quartier ou amicale des locataires... participatif... démocratique là... ça me paraît... Donc je suis allée à la réunion, je me suis renseignée et quand j'ai vu que ça touchait pas trop à la politique j'ai dit okay, pas de problème.

G. - Parce qu'au début en voyant ce mot là.

Y. - Oui quand même, participation démo.. je crois que c'est ça ? Participation démocratique ? ou démocratique ? je sais plus comment ça s'appelle

G. - Participative vous voulez dire ?

Y. - Oui un truc comme ça, voilà. Pour moi ça sonne politique ça quand même. On a l'impression que c'est un groupe politique. » (Entretien 75, Arcueil, mars 2015, Yasmina, 45 ans, En recherche d'emploi, Entre 5 et 10 ans ; Habitant référent)

L'extrait illustre bien confusion, ici maximale. Elle s'explique de façon logique pour Yasmina qui perçoit l'assemblée de quartier à partir de ce qu'elle connaît déjà : son ancienne ville, où sa mère était investie et proche des réseaux communistes d'amicales de locataires. Elle transpose cette compréhension au contexte arcueillais et maintient toujours cette confusion, même lorsque nous finissons par revenir dessus en fin d'entretien, pour lui rappeler que les assemblées comptent aussi, et majoritairement, des propriétaires. La confusion s'étend plus généralement à l'appellation même de la démarche, « participative », terme que Yasmina peine à se remémorer et dont elle ne perçoit pas l'intérêt. Elle le juge même dans un premier de façon suspicieuse, le considérant comme relevant de la politique ; sphère dont elle souhaite se tenir à distance. Plus qu'un débat terminologique, l'extrait illustre à quel point l'offre de participation est comprise subjectivement par les individus à partir de leurs dispositions. Yasmina occulte les propriétaires et le politique pour se concentrer sur sa propre perception : des amicales de locataires, terme qu'elle retient tout du long de notre entrevue.

Les nouveaux arrivants ont une participation souvent liée à leur parcours résidentiel : accession à la propriété, location plus abordable d'un logement... Ils ont de manière récurrente ce profil de participation non renouvelée à l'assemblée. Ces compréhensions différentes de ce que devrait être l'assemblée recoupe une différence sociale entre un noyau dur de retraités et des cadres aux niveaux de diplôme et revenus plus élevés. Elles rappellent aussi l'importance des cycles de vie qui déterminent ces motifs d'engagement parfois incompatibles ; des références récurrentes ponctuent ainsi les récits de parcours : mobilité professionnelle, résidentielle, scolarisation des enfants, accès à la propriété, retraite... Nous observons ainsi une dissension, qui correspond à une différence sociale, entre le noyau dur des instances et des participants atomistiques, qui viennent s'y greffer pour un temps.

2.2 Le cadrage thématique et le projet : une fission du noyau dur des instances

L'ajout du troisième terrain à la comparaison est précieux. En effet, à Bruz, le pôle équivalent aux noyaux durs des instances n'est pas l'unique pôle d'une forte participation. Dans la diversification de l'offre de participation, il s'observe une fission du noyau dur, que nous comprenons comme un effet du cadrage du cadrage. La proposition d'une offre de participation, fortement teintée de « réflexivité méthodologique », prenant la forme d'une gamme d'opportunités, est une tentative de réduction de la distorsion entre publics « imaginés » et « réels »¹¹²¹ et d'apport de solution à cette impossible combinaison des intérêts dans les instances. Ainsi à Bruz la variété de l'offre s'affirme comme pensée en miroir de la variété des motifs¹¹²².

¹¹²¹ L. BLONDIAUX, « Publics imaginés et publics réels. La sollicitation des habitants dans une expérience de démocratie locale », *op. cit.*

¹¹²² Voir Chapitre 8 - Les motifs de l'engagement participatif

Ces particularités de l'offre se retrouvent dans la représentation de l'espace social de la participation, avec des variables plus dispersées et un nuage des observations plus uniformément dense, marque de modalités de participation plus diverses. L'espace n'oppose pas simplement ceux qui participent beaucoup et ceux qui participent peu ou pas, mais aussi selon le fait que certains parmi ceux qui participent régulièrement, participent en fait à des dispositifs différents. Bien entendu des participants d'instances de quartier peuvent eux aussi avoir des compréhensions différentes de leur participation, mais ici cette différenciation est actée et encadrée par l'offre. Cette affirmation n'est par ailleurs valable qu'en tendance : dans les faits le cumul de la participation à plusieurs dispositifs vient aussi constituer un noyau dur, mais qui de fait apparaît de façon moins écrasante dans la représentation.

Nous revenons d'abord sur (2.2.1) l'encadrement d'une division sociale de l'engagement participatif, pour ensuite détailler le résultat introduit auparavant d'un (2.2.2) rapport d'homologie entre participation et non-participation.

2.2.1 L'encadrement d'une division sociale de l'engagement participatif

Les quatre quadrants du plan¹¹²³ illustre différents pôles de la participation : (SG) participation ponctuelle des classes populaires du fait d'un dispositif volontariste, le forum de 2012 à la communication plus large et incluant du tirage au sort ; (IG) participation faible, voire nulle, où se retrouvent les moins diplômés mais pas les plus pauvres ; (ID) participation forte aux dispositifs de type instances ou réunions publiques et à la vie associative, des retraités résidant depuis longtemps ; (SD) participation forte aux autres dispositifs, de type groupe-projet ou visites de quartier, des actifs au plus capital économique et culturel, propriétaires à l'ancienneté intermédiaire. Ces deux derniers groupes participent à l'ensemble des éditions du forum, mais les premiers davantage aux premières éditions ; c'est-à-dire celles liées à la construction de l'offre de participation, tandis que les seconds sont également fortement présents en 2012. Notre intuition est que dans la dynamique du lancement, l'offre de participation est d'abord attractive à des catégories de la population qui ressemblent beaucoup au noyau dur des instances de quartier : des anciens, investis dans la vie associative. Ceux-ci, en soutien à une municipalité, dont ils ont parfois étaient partie prenante de la campagne électorale, affichent d'emblée leur intérêt de principe pour l'offre de participation. Mais du fait de son positionnement, celle-ci parvient à une extension progressive de ce public, en incluant les actifs les plus aisés et les plus intéressés à certaines thématiques, par exemple le développement durable, l'éclairage public, le renouvellement urbain du centre-ville. Cette progression se perçoit particulièrement bien dans la répartition des différents groupes constitués à partir de la présence aux différentes éditions du *town-meeting* que se veut être le forum de la démocratie locale.

Il y a ainsi un effet de l'offre, au travers de sa diversification à travers différents types de dispositifs. Il est possible de distinguer parmi les dispositifs concentrés à la droite du plan, ceux qui s'apparentent à ce que nous retrouvons dans les offres institutionnelles des années 1990, (comité d'usagers, réunions publiques, conseil de vie associative, forum de réflexion sur la citoyenneté) et ceux qui apparaissent plus spécifiques à cette offre se voulant plus adaptée à une

¹¹²³ Supérieur / Inférieur, Gauche / Droite : SG, IG, SD, ID

« citoyenneté intermittente »¹¹²⁴ : ateliers liés à une thématique ou un projet, visites de quartier liés à un chantier en cours et forum proposant de voter sur des projets.

2.2.2 *Un rapport d'homologie entre participation et non-participation*

A Bruz, au-delà de la participation, c'est aussi la non-participation tendancielle à tel ou tel type de dispositif qui s'avère tout autant socialement située. La répartition des réponses positives et négatives propres à telle façon de participer s'avère ainsi strictement symétrique dans le plan. Les « non » des catégories les plus populaires sont les « oui » des actifs aisés, les non des catégories intermédiaires sont les oui des retraités. La propension à participer à tel dispositif est ainsi symétrique de la propension à ne pas y participer et s'avère socialement ordonnée ; comme le formule bien Nadine : « il y avait que ça [le comité sur les aires de jeux pour enfants] qui m'intéressait [...] le reste [...] je ne me voyais pas [...] trop compliqué pour moi »¹¹²⁵.

Ainsi, des individus dont la participation semble a priori improbable, peuvent accepter ponctuellement une sollicitation, d'autant plus que celle-ci s'avère en lien direct avec une de leur préoccupation personnelle, familiale ou professionnelle. Mais cet attrait ponctuel peut aussi nourrir une répulsion quant aux autres possibilités, qui sont perçues comme inaccessibles. Le discours recueilli à cet égard est souvent de l'ordre de l'auto-disqualification, mettant en avant une certaine incompetence sur des sujets perçus comme trop politiques. Le cadre de la participation permet ainsi de saisir autant des phénomènes de qualification que de disqualification. Ces indices invitent à considérer participation régulière, intermittente et non-participation comme un même phénomène : un continuum de possibilités qui s'ordonnent selon une logique sociale qui se reflète effectivement dans la représentation d'un espace social de la participation. Nous développons plus largement ce résultat à partir de l'étude des parcours de participation, via les entretiens, mais nous le signalons ici pour signaler sa perceptibilité à un niveau d'ensemble, au travers de l'analyse géométrique de données.

¹¹²⁴ M. CARREL, C. NEVEU et J. ION, *Les intermittences de la démocratie. Formes d'actions et visibilité citoyennes dans la ville*, op. cit.

¹¹²⁵ Entretien 12, Bruz, sept. 2013, Nadine, 51 ans, Assistante maternelle, Entre 1 et 3 ans ; Comité aire de jeux Voir Chapitre 9 - S.II - 2.2.2 L'évitement situé, incompatibilités bourgeoises et indispositions populaires.

Section II : Les réseaux de l'engagement participatif : un effet de reversements d'expériences préalables

Les offres de participation déterminent en contexte des pratiques socialement situées. Ces positions et prises de position en lien avec l'engagement participatif peuvent être représentées comme constitutives d'un espace social de la participation. Ce constat d'une participation inégale et prenant des formes tendanciellement différentes, selon les positions sociales des individus appelle à une première conclusion : l'engagement participatif dépend de faits sociaux qui le dépassent. L'espace social de la participation est certes organisé en fonction des caractéristiques de l'offre, mais les investissements individuels en son sein sont déterminés par des facteurs extérieurs. Ces facteurs peuvent se comprendre comme autant de dispositions et de disponibilités à participer socialement constituées. Le fait d'appartenir à une association et d'être déjà engagé dans la vie locale est un trait fortement prédictif de l'engagement participatif. Ainsi, l'étude des déterminants sociologiques de l'engagement participatif, nécessite d'inclure un au-delà du dispositif. En un sens, tout cela peut être résumé comme une série de points de vue de plus en plus éloignés : la réunion, le dispositif, l'espace social de la participation... mais aussi un hors-champ de cet espace. Les logiques individuelles de l'engagement participatif se comprennent au prisme d'interconnaissances et d'interrelations préalables. Les participants ne viennent pas de nulle part et les chances de participer ne sont pas aléatoirement distribuées dans l'espace social. Nous avons pu jusqu'ici le traduire en termes de marqueurs sociaux, de capitaux économiques ou culturels. Mais ce fait se comprend aussi par rapport aux réseaux sociaux locaux. Parler des réseaux des participants, c'est donc montrer le reversement de dispositions et d'expériences préalables dans l'engagement participatif.

Nous revenons dans un premier temps **(1) sur la superposition du fait associatif et du fait participatif**, comme exemple paradigmatique du fait que la participation ne se limite pas aux dispositifs participatifs. Ensuite, nous abordons plus précisément **(2) ces liens entre des expériences socialisatrices antérieures et l'engagement participatif**, pour voir en quoi ils caractérisent une « participation ordinaire ».

1 La superposition du fait associatif et du fait participatif

L'étude de ces réseaux revient en grande partie à étudier le fait associatif¹¹²⁶, vivier de la plupart des participants les plus réguliers aux dispositifs participatifs. Le résultat de l'importance des conditions sociales et politiques dans l'émergence des offres institutionnelles de participation, peut ainsi être transposé aux conditions de la réception. Le fait de prendre part aux dispositifs participatifs, voire même simplement d'en avoir connaissance, est profondément lié à un ensemble de pratiques autres, qui constituent un écosystème de la participation.

¹¹²⁶ Sur l'engagement associatif, voir : Martine BARTHELEMY, *Associations: un nouvel âge de la participation?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000 ; Matthieu HELY, *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, Presses universitaires de France, 2009 ; Camille HAMIDI, « Les raisons de l'engagement associatif », *Revue française des affaires sociales*, 2002, n° 4, p. 149-165 ; Stéphanie VERMEERSCH, « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole, Entre individualización y participación : el compromiso asociativo benévolo. », *Revue française de sociologie*, 2004, vol. 45, n° 4, p. 681-710.

Nous présentons d'abord (1.1) la prégnance de l'engagement associatif parmi les participants, pour ensuite interroger (1.2) les répercussions des variations de son intensité sur la réception de l'offre de participation et (1.3) les éventuelles différences selon son format.

1.1 La prégnance de l'engagement associatif parmi les participants, et ses nuances

Être membre d'une association est une des caractéristiques les plus partagées parmi les répondants : 71% l'affirment, dont plus de 56% en s'accordant le statut de membre actif ou d'organisateur plutôt que simplement d'adhérent. Pour beaucoup de répondants il y a assimilation entre milieu associatif et démocratie locale, comme deux faces d'une même pièce. Les bénévoles et les militants associatifs, interrogés sur les démarches participatives auxquelles ils ont pris part, font ainsi régulièrement l'inventaire de l'ensemble de leurs activités locales : le bénévolat au festival de cinéma, la fête des voisins, le pédibus, l'épicerie sociale, la fête de la musique, les journées du patrimoine, le syndic, les jardins partagés... et sont loin de limiter leur « participation » au cadre institué par l'offre municipale.

Le fait associatif est largement superposé au fait participatif. Les sociologies respectives de ces deux phénomènes convergent pour désigner des groupes sociaux similaires.

« Le fait associatif appartient plutôt à une formation sociale déterminée [...] [avec une] prédominance des professions intermédiaires et des employés dans la plupart d'entre elles [...] [seules] certaines amicales comptant une proportion importante d'ouvriers. [...] Les cadres et professions intellectuelles supérieures constituent une part très appréciable du public des associations. »¹¹²⁷

L'écrasante majorité des répondants à notre enquête se disent bénévoles dans au moins une association, et parmi ceux rencontrés en entretien, il est rare qu'ils ne finissent pas par témoigner d'un engagement passé, voire d'un héritage familial en la matière.

■ Tableau C7-2 : Bénévolat associatif des participants par ville

	Arcueil		Bruz		Lanester		Ensemble	
Non	24	29%	27	27%	15	17%	66	24%
Oui	58	71%	74	73%	74	83%	206	76%

Mais la mesure de cet unanimité s'entend en ayant une acceptation très large de l'engagement associatif, par exemple en étant simplement adhérent d'une association, quelle qu'elle soit. Il peut alors être utile de différencier des types d'associations¹¹²⁸. Sur l'ensemble des répondants, il ressort avant tout le poids des associations culturelles, sportives ou sociales, avec un peu moins d'un tiers, viennent ensuite les associations de quartier ou les associations à caractère politique ou syndicale citées par un sixième, puis les associations de parents d'élèves ou environnementales citées par un dixième et enfin les associations religieuses dont le poids est négligeable. D'une ville à l'autre, quelques différences sont à relever, par exemple Lanester compte davantage d'adhérents à des associations sociales, politiques et syndicales ou environnementales ; la forte présence des deux premières est à mettre en lien avec l'héritage du communisme municipal qui a contribué à en organiser une partie. Mais cette variable n'est pas

¹¹²⁷ M. BARTHELEMY, *Associations, op. cit.*, p. 69-70.

¹¹²⁸ 8 catégories : Sport, Culture, Social, de Quartier, Politique ou Syndicale, Parents d'élèves, Religieuse, Environnementale. Les 3 dernières catégories n'ont été qu'intégrées qu'à Lanester et Arcueil, suite au recodage des réponses « autres » à Bruz. Leur poids est donc à nuancer dans ce cas puisqu'elles n'étaient pas des modalités proposées explicitement.

généralisable, puisqu'à l'inverse Arcueil compte moins d'adhérents à des associations sportives, politiques ou syndicales ou de quartier.

▪ Tableau C7-3 : Associations citées par catégories et niveaux de responsabilité déclarés

	ARC	BRUZ	LNSTR	Ensemble		ARC	BRUZ	LNSTR	Ensemble
SPORTIVE					SPORTIVE				
NON	66	70	58	193	NON	80,5%	69,3%	65,2%	71,2%
OUI	16	31	31	78	OUI	19,5%	30,7%	34,8%	28,8%
<i>Adhérent</i>	10	14	10	34	<i>Adhérent</i>	0,63	0,45	0,32	0,44
<i>Membre actif</i>	2	10	13	25	<i>Membre actif</i>	0,13	0,32	0,42	0,32
<i>Organisateur</i>	4	7	8	19	<i>Organisateur</i>	0,25	0,23	0,26	0,24
CULTURELLE					CULTURELLE				
NON	58	71	64	193	NON	70,7%	70,3%	71,9%	71,0%
OUI	24	30	25	79	OUI	29,3%	29,7%	28,1%	29,0%
<i>Adhérent</i>	3	7	11	21	<i>Adhérent</i>	0,13	0,23	0,44	0,27
<i>Membre actif</i>	10	9	6	25	<i>Membre actif</i>	0,42	0,30	0,24	0,32
<i>Organisateur</i>	11	14	8	33	<i>Organisateur</i>	0,46	0,47	0,32	0,42
SOCIALE					SOCIALE				
NON	62	76	57	195	NON	75,6%	75,2%	64%	71,7%
OUI	20	25	32	77	OUI	24,4%	24,8%	36%	28,3%
<i>Adhérent</i>	8	6	10	24	<i>Adhérent</i>	0,40	0,24	0,31	0,31
<i>Membre actif</i>	11	13	11	35	<i>Membre actif</i>	0,55	0,52	0,34	0,45
<i>Organisateur</i>	1	6	11	18	<i>Organisateur</i>	0,05	0,24	0,34	0,23
DE QUARTIER					DE QUARTIER				
NON	73	81	75	229	NON	89%	80,2%	84,3%	84,2%
OUI	9	20	14	43	OUI	11%	19,8%	15,7%	15,8%
<i>Adhérent</i>	4	9	5	18	<i>Adhérent</i>	0,44	0,45	0,36	0,42
<i>Membre actif</i>	2	6	6	14	<i>Membre actif</i>	0,22	0,30	0,43	0,33
<i>Organisateur</i>	3	5	3	11	<i>Organisateur</i>	0,33	0,25	0,21	0,26
POLITIQUE, SYNDICALE					POLITIQUE, SYNDICALE				
NON	76	85	68	229	NON	92,7%	84,2%	76,4%	84,2%
OUI	6	16	21	43	OUI	7,3%	15,8%	23,6%	15,8%
<i>Adhérent</i>	4	8	6	18	<i>Adhérent</i>	0,67	0,50	0,29	0,42
<i>Membre actif</i>	1	7	10	18	<i>Membre actif</i>	0,17	0,44	0,48	0,42
<i>Organisateur</i>	1	1	5	7	<i>Organisateur</i>	0,17	0,06	0,24	0,16
ENVIRONNEMENTALE					ENVIRONNEMENTALE				
NON	76	97	74	247	NON	92,7%	96%	83,1%	90,8%
OUI	6	4	15	25	OUI	7,3%	4%	16,9%	9,2%
<i>Adhérent</i>	3	1	7	11	<i>Adhérent</i>	0,50	0,25	0,47	0,44
<i>Membre actif</i>	1	2	7	10	<i>Membre actif</i>	0,17	0,50	0,47	0,40
<i>Organisateur</i>	2	1	1	4	<i>Organisateur</i>	0,33	0,25	0,07	0,16
DE PARENTS D'ELEVES					DE PARENTS D'ELEVES				
NON	73	93	79	245	NON	89%	92,1%	88,8%	90,1%
OUI	9	8	10	27	OUI	11%	7,9%	11,2%	9,9%
<i>Adhérent</i>	4	0	2	6	<i>Adhérent</i>	0,44	0	0,20	0,22
<i>Membre actif</i>	3	5	5	13	<i>Membre actif</i>	0,33	0,63	0,50	0,48
<i>Organisateur</i>	2	3	3	8	<i>Organisateur</i>	0,22	0,38	0,30	0,30
RELIGIEUSE					RELIGIEUSE				
NON	79	101	85	265	NON	96,3%	100%	95,5%	97,4%
OUI	3	0	4	7	OUI	3,7%	0%	4,5%	2,6%
<i>Adhérent</i>	0	0	1	1	<i>Adhérent</i>	0,0	0	0,3	0,1
<i>Membre actif</i>	3	0	2	5	<i>Membre actif</i>	1,0	0	0,5	0,7
<i>Organisateur</i>	0	0	1	1	<i>Organisateur</i>	0,0	0	0,3	0,1

1.2 Les répercussions de l'intensité de l'engagement associatif sur la participation

Alain Caillé propose de distinguer en évoquant « des associations pour autrui, par opposition à des associations pour soi, dont l'objectif premier est de satisfaire un public différent des membres de l'association »¹¹²⁹. Nous évaluons plusieurs niveaux d'engagement par association : adhérent, membre actif ou organisateur. A notre sens, plus une association comporte des membres se déclarant organisateurs, plus elle relève tendanciellement du premier type, « pour autrui ». Parmi les catégories les plus citées, c'est notamment le cas des associations sociales et culturelles, par opposition aux associations sportives, de quartier et syndicales. Les associations sportives comptent davantage de membres se disant simples adhérents, tandis qu'à l'inverse les associations culturelles comportent un plus fort taux d'organisations et les associations sociales une plus forte présence de membres actifs. Cette distinction est importante, comme en témoignent les différentes projections d'un espace social de la participation : si chacune met en évidence la proximité entre engagement associatif et participatif, c'est avant tout pour la modalité « organisateur », toujours plus proche des différents groupes identifiés comme les plus participatifs, les autres modalités s'avèrent en fait beaucoup moins corrélées à un engagement de forte intensité, voire pas du tout. Ainsi l'engagement associatif n'est pas une variable univoque, la superposition n'est que partielle.

Cette sous-variable s'avère ainsi positivement corrélée à l'intensité de l'engagement participatif : le statut dans une association, mais aussi le nombre d'associations citées, sont toujours davantage liés à un fort engagement participatif.

■ **Tableau C7-4 : Nombre moyen d'associations citées selon le niveau de responsabilité déclaré**

	Arcueil	Bruz	Lanester	Ensemble
Ensemble	2,46	2,32	2,96	2,61
Adhérent	2,45	2,31	2,93	2,58
Membre actif	2,71	2,40	3,13	2,77
Organisateur	2,68	2,14	2,52	2,40

Le nombre moyen d'associations, plus exactement de types d'associations, dans lesquels les répondants sont investis varie selon le niveau de responsabilité. Le nombre moyen pour les adhérents est variable, toujours inférieur à celui des membres actifs, il l'est aussi à celui des organisateurs à Arcueil, mais il le dépasse à Bruz et Lanester¹¹³⁰. Le nombre moyen est maximal pour les membres actifs, qui cumulent plus d'associations différentes que les organisateurs : la montée en responsabilité va avec une certaine limitation, ce que rappellent souvent les enquêtés, également pour nuancer leur engagement dans les dispositifs participatifs.

« Madame me freine quelque fois, “vas pas à trop de trucs, tu vas être absent” (*rires*) c'est vrai qu'on met le doigt dans un truc [...] ma femme n'aime pas trop » (Entretien 21, Bruz, sept. 2013, Francis, 63 ans, Retraité. Cadre logistique, transport, Entre 10 et 20 ans ; Participant au forum - Membre Université du Temps libre)

¹¹²⁹ Alain CAILLE, « La société civile mondiale qui vient », in Jean-Louis LAVILLE, Alain CAILLE, Philippe CHANIAL, Eric DACHEUX, Bernard EME et Serge LATOUCHE (dir.), *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, 2001, p. 183-220, p. 187.

¹¹³⁰ Ce calcul par moyenne peut néanmoins s'avérer être une présentation partielle des données. En effet, si on choisit de calculer ces moyennes en fonction du statut « maximal » déclaré par un individu (par exemple un organisateur qui cumule également des adhésions dans d'autres types d'associations n'est compté que comme organisateur), alors il s'observe bien une progression du nombre moyen de types d'associations cités selon le niveau de responsabilité maximal dans au moins une association.

« Moi j'ai pas participé, parce qu'étant donné que je suis déjà dans le monde associatif, football, association de quartier, à un moment on est obligé de dire stop. (Entretien 14, Bruz, sept. 2013, Joël, 52 ans, Professeur des écoles, Natif ; Membre BCAG)

Le fait d'ensemble important est la tendance à la diversification et au cumul des engagements associatifs, corrélé au niveau de responsabilité déclaré. Pour chacun des échantillons, la répartition cumulée des niveaux de responsabilités déclarés dans les associations est sensiblement équivalente : plus ou moins un quart d'organiseurs, 35% à 40% de membres actifs et un tiers d'adhérents parmi les trois-quarts de bénévoles déclarés.

Encadré C7-3 - Un échantillon associationniste, mais à quel point ?

Notre échantillon est assurément associationniste. Mais que signifient ces taux mesurés par rapport à d'autres enquêtes ? L'enquête de l'Ifop pour France-Bénévolat, auprès d'un échantillon de 3000 répondants en 2016¹¹³¹, recense 13 197 000 « bénévoles associatifs » en 2016, soit 25% de la population de 15 ans et plus en France métropolitaine. La conception du bénévolat qui y est mobilisée inclut « les autres organisations » et le « bénévolat direct », qui concernent respectivement 8% et 16% de la population nationale. Ces données sont cumulées pour aboutir à la conclusion : « 20 millions de bénévoles ».

Le chiffre qui nous intéresse est le taux d'engagement dans le bénévolat associatif, de l'ordre de 25% et qui confirme la sélectivité de notre échantillon, où il se situe entre 56% et 76%. Les sondeurs différencient aussi des bénévoles ponctuels (24,5%), annuels (75,5%), et parmi ceux-ci, ceux qui donnent quelques heures par mois (31%), chaque semaine (29%) ou plus d'un jour par semaine (16%). Cette donnée relativise les précédentes, davantage que ne le souligne le compte-rendu publié. Ce que nous dénommons « engagement participatif » et qui concerne une majorité de notre propre échantillon, concernerait ainsi dans sa mesure la plus extensive 75,5% des 25% d'engagés, et de façon plus restrictive : 45% de ce 25%. La mesure rectifiée de l'engagement associatif serait ainsi plutôt de l'ordre du dixième que du quart de la population nationale. Enfin, l'enquête France-Bénévolat interroge le fait d'être dans plusieurs associations, cette réponse concerne 37% des répondants parmi les bénévoles en 2016. Parmi les participants notre enquête, ils sont 56% parmi les bénévoles à citer au moins deux types d'association. Cette enquête permet ainsi de contextualiser nos données et de confirmer le caractère particulier de notre échantillon. Et ce d'autant plus qu'il s'agit d'une enquête de commande, et donc foncièrement intéressée à mesurer une évolution du taux de bénévole ; prisme principal de cette enquête, fondée sur la comparaison entre les données 2010 et 2016. Bien des interprétations des données apparaissent exagérées, sans refaire la critique des sondages, ces points de vigilance sont importants à avoir à l'esprit. Leur prise en compte renforce le constat que nous posons de l'importance du fait associatif parmi les participants aux dispositifs participatifs.

Une autre enquête permet d'interroger la mesure du fait associatif de façon plus réflexive. Il s'agit d'une relecture de la thèse du capital social « à la Putnam » par Nonna Mayer¹¹³², dont le résumé des résultats va dans notre sens : « adhérer à une ou plusieurs associations ne rend pas nécessairement plus confiant ni plus civique, une fois contrôlés les effets du niveau socioculturel, de l'âge et du sexe, sauf pour la minorité des membres les plus engagés »¹¹³³. L'article s'appuie sur la relecture de données produites dans un autre cadre : une enquête sur les attitudes politiques¹¹³⁴ et les trois vagues du panel électoral français de 2002 du Cevipof, toutes deux auprès de larges échantillons.

La première mesure un fort taux d'adhésion : 65% déclare au moins une association. La seconde un taux beaucoup plus faible : 32%. L'auteur l'explique du fait de la formulation ouverte, « êtes-vous membre d'une ou plusieurs associations ? », sans fournir de liste ; ainsi seuls les plus actifs répondraient positivement. Notre propre formulation est identique à celle de la seconde (en ajoutant la mention « membre bénévole »), ce qui tendrait à surligner encore davantage le poids de notre mesure. A partir de la deuxième enquête, l'auteure propose plusieurs croisements, pour démontrer une surreprésentation de ceux déclarant une participation dans au moins 2 associations, par rapport à ceux n'en déclarant aucune, parmi les réponses positives : au vote à toutes les élections (+22), à la signature d'une pétition (+25), à l'intérêt élevé pour la politique (V1 : +31 ; V2

¹¹³¹ France-Bénévolat (Ifop), « L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2016 », En ligne : https://www.francebenevolat.org/sites/default/files/uploads/media/ENQUETE_Evol_benevolat_associatif_en_2016_vDEF.pdf

¹¹³² Nonna MAYER, « Les conséquences politiques du "capital social" : le cas français », *Revue internationale de politique comparée*, 2003, vol. 10, n° 3, p. 381-395. Voir infra - conclusion du chapitre.

¹¹³³ *Ibid.*, p. 381.

¹¹³⁴ Gérard GRUNBERG, Nonna MAYER et Paul M. SNIDERMAN (dir.), *La démocratie à l'épreuve: une nouvelle approche de l'opinion des Français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

: +23) et à l'auto-placement à gauche ou à droite (+7). De notre côté, nous observons des surreprésentations similaires, en comparant les 41% se déclarant membres d'au moins deux associations aux 25% se déclarant non-bénévoles. Pour le vote à toutes élections : +15. Pour la signature d'une pétition (uniquement à Arcueil) : +17. Pour l'intérêt élevé pour la politique : +25. Pour l'auto-positionnement sur une échelle gauche-droite +21. Nous retrouvons donc des effets proches du cumul dans plusieurs associations, malgré des effectifs faibles.

L'appui sur ce deuxième texte permet aussi d'interroger les façons de mesurer le fait associatif. En effet, Nonna Mayer souligne les limites de la réutilisation de données qui n'ont pas été produites pour interroger cette question. Ainsi, l'affirmation que le deuxième échantillon serait plus « engagé » reste assez largement hypothétique. En l'état notre enquête incluant pour chaque association citée un niveau d'engagement, adhérent, membre actif ou organisateur, permet d'en avoir une indication. Les organisateurs correspondent à cette minorité la plus engagée, pour laquelle les effets mesurés sont les plus prégnants. Enfin, nous rejoignons la conclusion, comme quoi « le sondage est un instrument grossier d'analyse, surtout quand on ne dispose que d'un indicateur d'adhésion. En il ne permet pas, par définition, de déterminer si la politisation observée est l'effet ou la cause de la participation associative »¹¹³⁵. Nos données qualitatives viennent compléter ce manque signalé à juste titre, et vont plutôt dans le sens de la première hypothèse, et ce d'autant pour l'engagement participatif, dont nous mesurons qu'il est avant tout la conséquence d'un engagement préalable.

Nos données vont dans le sens d'une continuité entre la participation dans des associations et la participation aux dispositifs participatifs. Plus l'engagement participatif est intensif, plus il constitue un engagement supplémentaire, pour des acteurs multi-positionnés. En effet, bénévolat et participation sont d'abord liés pour les membres des noyaux durs, et s'ordonnent en considérant le statut revendiqué dans au moins une association : le noyau dur est tendanciellement proche de la modalité organisateur, la participation moyenne de membre actif et la participation la plus faible d'adhérent. Bien souvent durant l'enquête ce résultat est présenté comme une donnée évidente de l'engagement participatif, cette idée de voir « toujours les mêmes » en plusieurs endroits.

« C'est comme partout, on prend les associations. Les gens qu'on voit dans les conseils de quartier, c'est les gens qui s'impliquent dans les associations beaucoup. **C'est les mêmes qu'on voit partout.** » (Entretien 57, Lanester, sept. 2014, Patrick, 55 ans, Cadre SNCF, Entre 10 et 20 ans ; Ancien président CQ, élu, adjoint aux sports, aux finances depuis 2008)
« Au début dès fois il y avait une trentaine de personnes aux réunions... là grand maximum quinze. **Mais là je parle des gens qui sont trans-associations**, qui vont à plusieurs associations... » (Entretien 65, Lanester, sept. 2014, Albert, 66 ans, Retraité. Ouvrier, Plus de 30 ans ; Ancien conseiller de quartier)

Ce sont donc d'abord les modalités « membre actif » ou « organisateur » qui s'avèrent prédictives d'un fort engagement participatif, signalant en quelque sorte le coût marginal décroissant de la réception des offres de participation pour les individus déjà engagés.

1.3 Une importance du fait associatif constante, quelle que soit la forme de l'offre de participation

1.3.1 L'engagement associatif et les instances de quartier

L'engagement dans les associations est corrélé à l'engagement dans les instances de quartier, à Arcueil et Lanester. La durée et la fréquence de la participation s'ordonnent avec le fait associatif, que celui-ci soit mesuré en termes de statut ou de nombre d'associations cumulées. Ce constat se traduit aussi par rapport au statut dans les instances de quartier. A Arcueil, les trois-quarts des organisateurs dans au moins une association sont des référents ; la proportion est

¹¹³⁵ N. MAYER, « Les conséquences politiques du "capital social" », *op. cit.*, p. 393.

Nous revenons sur cette problématique de la tautologie plus loin en abordant la notion de capital de social.

strictement inverse pour les autres catégories. A Lanester, les organisateurs ou les membres actifs sont bien représentés dans le bureau ou la présidence. Néanmoins le fait de se dire organisateur est moins prédictif d'un plus haut statut dans l'instance, de même en ce qui concerne le nombre d'associations cumulées.

Cette différence entre les deux villes est intéressante à interroger. Elle peut se comprendre en rappelant les logiques de chaque offre de participation. En résumé, les conseils de quartier lanestériens sont tendanciellement plus autonomes que les assemblées de quartier arcueillaises. La meilleure illustration en est la présidence habitante, contre l'animation assumée par un élu de quartier à Arcueil. Ainsi, le rôle de membre du bureau à Lanester est un sens plus demandeur que celui d'habitant référent à Arcueil. C'est ainsi ce qui peut expliquer qu'il soit plus fortement investi par des membres actifs d'associations, voire des non-bénévoles, plutôt que des organisateurs. L'explication la plus simple est le rappel d'une disponibilité non extensive. Être fortement investi dans le conseil n'est compatible avec un fort engagement associatif que jusqu'à un certain point. Quand bien même cette donnée est prédictive de l'engagement participatif, elle fait aussi face à des limites matérielles.

« J'ai été sollicitée après, mais pas parce que j'avais été au conseil de quartier... mais par rapport à des engagements qu'on peut prendre. Mais non, non, c'est pas quelque chose qui m'attire... le milieu associatif ça me va bien, il y a largement assez de boulot. » (Entretien 61, Lanester, sept. 2014, Nathalie, 54 ans, Responsable d'association, Entre 20 et 30 ans ; Ancienne participante au conseil, militante associative)

Cette hypothèse de la saturation fait ressortir un optimum de l'engagement associatif. A son plus haut degré, de fréquence, de durée et de statut, il semble que cela soit d'abord ceux qui se disent membres actifs et cumulent 2 associations, qui ressortent comme les plus haut engagés ; avant ceux qui se disent organisateurs et qui cumulent 3 associations ou plus. Ils restent indéniablement présents, et notamment au titre de leur engagement associatif, mais en tant que représentants de ces collectifs extérieurs à l'instance. A l'inverse le non-bénévolat est lui toujours corrélée aux modalités d'engagement les plus faibles.

▪ Tableau C7-5 : Durée et fréquence de la participation dans les instances, selon niveau de l'engagement associatif et nombre d'associations

	Durée faible	Durée moyenne	Durée forte	N=
NON	<u>29%</u>	<u>35%</u>	35%	31
Adhérent	18%	<u>32%</u>	<u>50%</u>	22
Membre actif	23%	25%	<u>52%</u>	44
Organisateur	21%	14%	<u>64%</u>	42
Ensemble	23%	25%	52%	139
0	<u>29%</u>	<u>35%</u>	35%	31
1	27%	23%	<u>50%</u>	48
2	17%	21%	<u>62%</u>	29
3+	16%	23%	<u>61%</u>	31
Ensemble	23%	25%	52%	139
	Unique	Fréquence moyenne	Fréquente forte	N=
NON	<u>20%</u>	23%	57%	35
Adhérent	13%	<u>33%</u>	54%	24
Membre actif	16%	20%	<u>64%</u>	45
Organisateur	14%	17%	<u>69%</u>	42
Ensemble	16%	22%	62%	146
0	20%	23%	57%	35
1	18%	24%	57%	49
2	13%	13%	<u>73%</u>	30
3+	9%	25%	66%	32
Ensemble	16%	22%	62%	146

L'instance de quartier a aussi besoin de conseillers qui privilégient l'investissement en son sein. Il est ainsi intéressant de caractériser l'engagement dans les conseils de quartier comme une forme particulière, proche mais néanmoins distincte de l'engagement associatif pour une partie des conseillers de quartier.

▪ Tableau C7-6 : Statut dans les instances, selon niveau de l'engagement associatif et nombre d'associations

	Arcueil			Lanester				
	Habitant	Référent	N=	Non-membre	Membre du conseil	Membre du bureau	Président	N=
NON	<u>72%</u>	28%	18	<u>23%</u>	23%	<u>46%</u>	8%	13
Adhérent	<u>80%</u>	20%	10	<u>33%</u>	<u>50%</u>	17%	0%	12
Membre actif	<u>71%</u>	29%	17	17%	41%	<u>34%</u>	7%	29
Organisateur	25%	<u>75%</u>	12	11%	<u>50%</u>	21%	<u>18%</u>	28
Ensemble	63%	37%	57	18%	43%	29%	10%	82
0	<u>72%</u>	28%	18	<u>23%</u>	23%	<u>46%</u>	8%	13
1	<u>74%</u>	26%	19	<u>32%</u>	32%	32%	4%	28
2	50%	<u>50%</u>	12	6%	44%	28%	<u>22%</u>	18
3+	38%	<u>63%</u>	8	9%	<u>65%</u>	17%	9%	23
Ensemble	63%	37%	57	18%	43%	29%	10%	82

Il faut aussi rappeler le contexte de production de ces données, notamment pour le terrain arcueillais. Le questionnaire a été diffusé lors d'une période de reprise des assemblées, qui ne s'étaient pas réunies depuis une longue période, pouvant aller jusqu'à plusieurs années pour

certaines. Nous avons ainsi rencontré des personnes venues suite à la communication faite à l'occasion de cette relance. Les membres d'association ont pu être une cible privilégiée de cette mobilisation. Lorsque que nous les avons ensuite rencontrées, ces personnes non-habituées de l'assemblée ont régulièrement insisté sur la distinction à faire entre cette participation ponctuelle et leurs autres engagements bénévoles, voire militants, notamment les individus plus jeunes et plus engagés politiquement ¹¹³⁶. La non-superposition des engagements peut aussi être revendiquée par des participants plus anciens, faisant état d'une certaine déception suite à cette possible reprise, qui ne fait finalement que figurer un nouvel abandon.

« C'était très décevant, [...] il y a quelques années j'ai arrêté [...] et il y a eu les élections l'année dernière, d'autres élus [...] [avec] l'envie de changer les choses [...] donc j'ai un peu remis les pieds et c'est vrai qu'on a eu une première assemblée avec beaucoup de monde, j'étais très surprise [...] [depuis] je me suis découragé, je me suis dit que ça allait être la même chose, rien n'a changé. » (Entretien 83, Arcueil, mars 2015, Nelly, 61 ans, Traductrice, Entre 10 et 20 ans ; Ancienne habitant référent - assemblée de quartier)

Si le lien à la participation de l'engagement associatif apparaît déterminant, il peut aussi pour les participants justifier leur désengagement : en mettant en miroir d'autres possibilités d'engagement dans la vie locale et en offrant alors le support à une défection. L'engagement dans d'autres espaces leur permet d'explicitier ce qu'ils n'ont pas trouvé ou ne trouvent plus dans l'offre de participation. Une telle sortie, révélatrice d'un décalage entre les attentes et l'offre de participation. Elle peut se faire aussi bien par le haut, en référence à l'insuffisante portée politique des instances, que par le bas, en évoquant une absence d'effets concrets ou une forme de sociabilité amicale que le renouvellement des instances rend instable. Ceux qui aimeraient discuter de « grands » sujets n'y trouvent pas leur compte et ceux qui repoussent ces sujets au profit de « petites » concrétisations, ou a minima d'une forme d'intégration sociale, s'en trouvent également déçus.

Ces nuances ne supplantent pourtant pas le résultat principal : la corrélation positive entre engagement associatif et participation aux instances ; dont l'optimum se situe dans les valeurs intermédiaires de chaque catégorie.

Enfin, le cas de Bruz permet d'interroger à nouveau frais ce lien : est-il maintenu dans le cas d'une offre de participation sans instances de quartier ?

1.3.2 L'engagement associatif et la participation par projet

¹¹³⁶ Entretien 90, Arcueil, mars 2015, Lydie, 32 ans, Secrétaire commerciale, Natif ; Participante à une assemblée de quartier - collectif anti FN - association féministe

■ Tableau C7-7 : Participation aux forums et aux dispositifs thématiques à Bruz, selon niveau de l'engagement associatif et nombre d'associations

Nombre de forums	0	1	2	3 ou 4	N=
NON	17%	52%	21%	10%	29
Adhérent	7%	64%	21%	7%	14
Membre actif	22%	63%	7%	7%	27
Organisateur	13%	45%	23%	19%	31
Ensemble	16%	54%	18%	12%	101
0	17%	52%	21%	10%	29
1	14%	50%	18%	18%	28
2	20%	57%	17%	7%	30
3+	7%	64%	14%	14%	14
Ensemble	16%	54%	18%	12%	101
Nombre de dispositifs	0	1	2	3+	N=
NON	31%	45%	14%	10%	29
Adhérent	29%	29%	14%	29%	14
Membre actif	7%	30%	30%	33%	27
Organisateur	10%	35%	35%	19%	31
Ensemble	18%	36%	25%	22%	101
0	31%	45%	14%	10%	29
1	18%	36%	21%	25%	28
2	7%	30%	33%	30%	30
3+	14%	29%	36%	21%	14
Ensemble	18%	36%	25%	22%	101

Nous avons déjà noté que les différents types de dispositif étaient plus ou moins attractifs selon l'engagement associatif des individus. Les comités d'usagers ou les réunions publiques sont tendanciellement davantage investis par un public proche de celui des fidèles des conseils de quartier. Dans l'espace social de la participation, ces modalités de participation sont les plus proches des indices d'un fort engagement associatif : organisateur et membre actif. Ainsi ceux qui prendraient part plus volontiers aux autres formes de participation : forum citoyen et groupes de travail thématiques, seraient aussi tendanciellement moins engagés dans la vie associative. Ce constat est vrai pour le statut revendiqué dans l'association, il ne l'est pas en termes de nombre d'associations citées, qui reste aussi très élevé dans ce cas.

La mesure du nombre de forums ou de types de dispositifs auxquels les répondants ont participé, en fonction de leur statut associatif et du nombre d'associations citées permet de préciser cette interprétation.

Pour ce qui est du forum annuel, les répondants qui déclarent un plus faible engagement associatif sont bien représentés, mais à une seule édition du forum. Cette information n'apparaît pas dans le tableau, mais il s'agit bien de l'édition de 2012 dont nous avons déjà exposé la particularité. En fait, en termes de cumul de présence à plusieurs éditions du forum, seuls les organisateurs dans au moins une association ressortent comme plus présents à toutes les éditions ou presque. Cette mesure confirme notre première interprétation, faisant des premières éditions de ce forum un rendez-vous pour les cadres de la démocratie locale.

■ **Tableau C7-8 : Participation aux différents types de dispositifs, selon le statut associatif**

Lecture : chaque case se lit indépendamment comme le taux de réponse positive de chaque catégorie pour chaque dispositif

	Réunion publique	Rendez-vous de proximité	Atelier thématique	Comité d'usagers	Conseil de la vie associative	N=
NON	34%	14%	24%	24%	0%	29
Adhérent	36%	36%	<u>36%</u>	21%	7%	14
Membre actif	<u>63%</u>	41%	<u>33%</u>	<u>33%</u>	7%	27
Organisateur	35%	<u>52%</u>	19%	23%	<u>13%</u>	31
Ensemble	43%	36%	27%	26%	7%	101

Pour le reste des dispositifs, nous retrouvons une corrélation similaire : cumuler la participation dans plusieurs dispositifs est clairement un trait associé à un fort engagement associatif. Les non-bénévoles, plutôt bien représentés au forum, ne participent généralement qu'à un dispositif ou aucun. Tandis que les deux tiers des membres actifs ou des organisateurs cumulent une participation dans au moins deux dispositifs différents. Nous retrouvons là encore une valeur d'optimum se situant dans les modalités intermédiaires : mieux vaut être membre actif dans deux associations pour participer à plus de trois dispositifs, qu'organisateur ou dans trois associations ou plus. La variable implicite du temps disponible se retrouve donc aussi dans cette configuration.

Ainsi, en matière de liens à l'engagement associatif, la participation par projet ne change pas réellement la donne par rapport aux instances pérennes de quartier.

Dans le détail des types de dispositif, les non-bénévoles participent moins dans l'ensemble et plutôt aux réunions publiques. Les adhérents se partagent équitablement, à l'exception des comités d'usagers plutôt investis par les membres actifs, qui restent néanmoins les plus présents dans les réunions publiques. Les organisateurs privilégient d'abord les rendez-vous de proximité et des dispositifs qui leur sont spécifiquement dédiés, comme le conseil de la vie associative ; autrement dit les dispositifs où ils sont le plus directement en contact avec les élus, que cela soit dans les murs ou hors les murs de la mairie, rappelant aussi que pour une partie de ces associatifs les relations bilatérales avec les promoteurs peuvent avoir davantage d'attrait que la participation en elle-même.

2 Une participation ordinaire, dans la lignée d'expériences socialisatrices antérieures

Nous observons ainsi une participation se faisant pour beaucoup dans la (2.1) continuité d'un engagement préalable, nous permettant de relever (2.2) un effet d'entraînement par le cumul d'appartenances multiples.

2.1 Une participation de continuité, vécue sur le mode de l'ordinaire

L'insertion dans les réseaux locaux, et plus particulièrement la vie associative, conduit des individus à juger leur participation comme une évidence. Des expressions récurrentes servent de raccourcis pour exprimer ce poids des socialisations antérieures, avoir « baigné dedans », « être tombé dedans quand j'étais petit ».

« Je suis tombé dedans quand j'étais petite, j'ai toujours vu mes parents faire dans les associations donc moi j'ai continué. Pour moi c'est normal, je me suis pas posé de questions. [...] Je conçois pas autrement. » (Entretien 72, Arcueil, nov. 2014, Myriam, 45 ans, En recherche d'emploi, secrétariat, Natif ; Habitant référent - assemblée de quartier)

« Je sais pas... C'est un engagement, mais... J'ai toujours été baignée dans l'associatif donc... ça m'a pas (rires)... Mes parents aussi... Donc je crois que quand on est baigné, après on refait des choses. » (Entretien 61, Lanester, sept. 2014, Nathalie, 54 ans, Responsable d'association, Entre 20 et 30 ans ; Ancienne participante au conseil, militante associative)

« J'habitais dans des tours dans le 13ème, ma mère avait créé une association un peu de quartier [...] donc j'avais un peu été dans ce genre de choses en étant adolescente [...] vous me parliez d'expériences similaires... donc du coup c'est vrai que j'étais un peu là-dedans, même si c'est pas moi qui l'ai fait, ça se passait chez moi, j'ai baigné là-dedans » (Entretien 96, Arcueil, avril 2015, Emeline, 35 ans, Musicologue, Entre 3 et 5 ans ; assemblée de quartier)
 « Moi j'ai toujours été plus ou moins. J'étais dans une famille qui était déjà politisée, [...] je me suis occupée de la FCPE [...] plus jeunes j'étais dans des groupes, plutôt JOC [...] il y a quand même un contexte j'imagine que je suis plus portée vers ce genre de choses que les gens qui ne sont pas du tout baignés dans... [...] Ça donne déjà, si vous voulez, des orientations dans sa vie forcément » (Entretien 27, Bruz, nov. 2013, Danielle, 68 ans, Retraité. Employé du Trésor Public, Entre 10 et 20 ans ; Membre BCAG)

Cette position est encore davantage investie par les natifs de la ville, fortement insérés depuis leur enfance dans ces différents réseaux. Pour eux, leur présence dans les instances participatives se vit sur le registre de l'équivalence et ils y prennent part « comme » ils ont pris part à l'ensemble de leurs activités sociales.

« Je suis natif de la commune [...] J'ai toujours été investi dans l'associatif. J'ai fait ma scolarité dans cette école [...] Je suis investi dans le foot depuis 45 ans dans la commune, donc je connais forcément du monde. Je suis responsable de la comm' avec le journal local [...] L'engagement associatif j'ai toujours été baigné dedans [...] Mes parents étaient déjà dans le monde associatif et j'adore rencontrer du monde. » (Entretien 14, Bruz, sept. 2013, Joël, 52 ans, Professeur des écoles, Natif ; Membre BCAG)

« Je suis issu du quartier ici, j'ai fait toute ma jeunesse ici. Il y a des anciens qui vivent dans une cité qui est pas très loin de là qui font partie du conseil de quartier, qui savent très bien qui je suis, ils connaissent bien mes parents [...] J'aime bien le contact, ça a toujours été ma vie. Ça faisait partie du milieu associatif... Comme j'ai fait partie des parents d'élèves, comme j'ai fait partie des clubs de foot... Donc ça me paraissait important. » (Entretien 40, Lanester, juillet 2014, Laurent, 42 ans, Sapeur-Pompier, Natif ; Ancien président CQ)

Les logiques sociales de la participation sont alors profondément intériorisées, depuis le club de foot jusqu'à une profession (instituteur, pompier) qui implique un contact fréquent avec le reste de la population. Si elle est éminemment sociale, cette participation transparaît pour les participants sur le registre de l'évidence : ce qu'ils ont toujours fait, sans y voir une quelconque spécificité dans le cadre de la démocratie participative, qui n'est alors qu'une étiquette qu'accrochent les organisateurs à des pratiques préalables. La participation est d'abord pour ces habitants un indice d'appartenance et d'insertion dans des réseaux d'interconnaissance, qui pour certains remontent à leur prime enfance. L'entrée en participation peut ainsi se faire sans adhésion formelle à une association, elle renvoie alors simplement au fait d'être en position et en disposition d'être sollicité directement, d'être « interpellée par une amie pour y participer »¹¹³⁷, et d'être disposé à accepter cette sollicitation.

C'est là un élément prosaïque, mais important du lien entre engagement associatif et participatif : sans même préjuger que ces habitants soient dans les petits papiers de la mairie, au

¹¹³⁷ Questionnaire, Lanester, 377, F, 55 ans, sans activité professionnelle, plus de 20 ans, propriétaire, < Bac, 2500-3000€, bénévole (orga.) dans 2 associations, participation ponctuelle aux conseils de quartier, visites de quartier et réunions publiques, lors du premier mandat

sens où ils seraient des soutiens affichés de la démarche, ils le sont tout simplement au sens littéral : leur nom et leurs coordonnées apparaissent dans les fichiers municipaux et ils reçoivent plus volontiers l'information sur les opportunités de participation.

« Mais les gens qui **font partie comme moi** d'associations, de choses comme ça, et bien il y a **des listings existants...** Et donc **ces gens sont contactés d'abord**. [...] on a les listings de ceux qui ont soutenu, (...), ceux qui ont versé un peu d'argent, qui ont aidé... tous les sympathisants. [...] **Et donc ces listes là sont exploitées. Et ces listes là généralement sont fructueuses** [...] Mais les gens lambda, c'est plus difficile à toucher, et c'est ceux-là qui serait bien. » (Entretien 27, Bruz, nov. 2013, Danielle, 68 ans, Retraité, Membre BCAG)

Cependant l'apparente continuité des engagements peut être une image trompeuse. Dans les faits, la continuité peut renvoyer à une succession d'intermittences¹¹³⁸, que le regard rétrospectif vient lisser dans une continuité. Des participants rapportent ainsi les échecs antérieurs qu'ils ont pu connaître, des associations dans lesquelles ils se sont investis et qui n'ont pas perduré. L'offre de participation municipale leur pourvoie alors un cadre, pour renouer avec l'engagement, en les soulageant de la responsabilité de la mobilisation, de l'animation et de la fidélisation des bénévoles.

2.2 Un effet d'entraînement des appartenances multiples

Mais le résultat premier reste celui d'un d'entraînement, par le cumul de positions dans différents espaces¹¹³⁹ et d'un reversement d'engagements préalables dans l'engagement participatif. En effet, au-delà de se dire engagés dans des associations, une part non-négligeable des répondants déclarent surtout une multipositionnalité. Parmi ceux qui déclarent avoir un engagement associatif, un tiers déclarent être engagés dans deux associations et un tiers dans trois associations ou plus.

Les plus anciens sont les recrues privilégiées de cette participation de continuité et de cumul ; 47% des bénévoles cumulant plusieurs associations habitent la ville depuis plus de 20 ans. Ce taux est plus fort parmi les instances de quartier (42% à Arcueil, 62% à Lanester) que les groupes thématiques (35% à Bruz), indice d'un recrutement différentiel. Ces expériences antérieures au fondement d'une disposition à participer peuvent être rapportées autant sur le registre de l'enracinement, que de l'intégration ; même si le premier cas reste le plus courant. L'écart entre ces deux perspectives, se mesure dans le discours des enquêtés, entre ceux qui « se retrouvent », dans les dispositifs participatifs et ceux qui « s'y essayent ».

Ces positions sont mises en avant pour expliquer la participation, comme part d'un ensemble et non comme une conséquence. Les participants interrogés en ce sens décomposent alors les dispositions acquises, qui fondent le caractère « ordinaire » de leur participation : expériences associatives, syndicales, interconnaissance par des lieux ou des activités communes... Les effets induits par cette somme d'expériences socialisatrices antérieures, rapportées en réponse à notre question sur les expériences jugées similaires à l'engagement participatif, sont par ailleurs

¹¹³⁸ M. CARREL, C. NEVEU et J. ION, *Les intermittences de la démocratie. Formes d'actions et visibilité citoyennes dans la ville*, op. cit.

¹¹³⁹ Espaces qui peuvent s'entendre comme constituant les « champs adventices » de l'offre de participation. Leur caractère peu formalisé et relativement peu autonomes justifie le terme plus générique « d'espaces ». Michel OFFERLE, « Les champs adventices : soutiens, critiques et surveillants », in *Sociologie de la vie politique française*, Paris, La Découverte, 2004, p. 42-63.

cumulatifs. Il y a bien un effet d'entraînement, qui suit le schème général du constat que « le capital va au capital »¹¹⁴⁰.

Les extraits d'entretien ci-dessous, constituent des coupes très larges dans l'intégralité de la transcription : cette sélection montre l'effet d'entraînement et d'accumulation : le déclenchement et le maintien de la participation trouvent leur source et leur carburant dans une multitude d'expériences préalables.

*Une disposition préalable, un état d'esprit*¹¹⁴¹

« Aller à ce genre de forum, ça fait partie un peu de notre philosophie, de notre façon de voir les choses.

Connaissance et reconnaissance dans des réseaux informels

[...] On se connaît un peu, du coup quand il y a quelque chose, on s'adresse à moi...

Connaissance et reconnaissance des réseaux formels

[...] On avait un stand au forum des associations [...] on rencontre du monde.

Rencontres préalables avec les élus, dans des contextes politiques ou quotidiens

[...] J'ai eu l'occasion de rencontrer le maire à plusieurs reprises, dans d'autres circonstances [...] dans les manifs pour les retraites.

[...] Bouche à oreille. [...] Je faisais du co-voiturage avec une collègue [...] qui est élue municipale

Contexte général de liens sociaux denses

[...] Il y a quand même encore un esprit village. Les gens se connaissent.

Des dynamiques qui s'autoalimentent et se renforcent

[...] On fait des choses [...] très vite on connaît du monde.

Une intériorisation d'un rôle qui confirme la disposition initiale

[...] Moi j'aime bien le faire, donc je le fais de bon cœur. Et puis après je donne des renseignements à qui les veut. »

(Entretien 11, Bruz, sept. 2013, Patrice, 53 ans, Professeur des écoles, Entre 3 et 5 ans)

Patrice résumé d'abord les raisons de sa participation, comme relevant de l'ineffable : « une philosophie », une « façon de voir les choses » ; avant de détailler une foule d'expériences concrètes et d'adhésions à des réseaux formels ou informels, et la relative densité de ses liens sociaux. Les dynamiques se nourrissent mutuellement et elles finissent par confirmer la disposition initiale, qui est incorporée et vécue sur le mode de la satisfaction ; « le faire de bon cœur ». Cette densité renvoie d'abord à une expérience subjective, parfois même intériorisée comme un besoin de connaissance et de reconnaissance.

« J'ai la boulangerie à 50m, il me faut une heure et demie pour aller chercher ma baguette [...] **j'ai besoin de ce tissu social, de savoir que les gens disent "tiens, lui on le connaît bien, on sait qui c'est".** » (Entretien 71, Arcueil, nov. 2014, Joël, 63 ans, Retraité. Contrôleur de projet, Plus de 30 ans ; Habitant référent - assemblée de quartier

Un cas idéal-typique de cette participation de continuité et d'insertion dans des réseaux multiples, est celui de Véronique à Bruz¹¹⁴² : psychologue, en pré-retraite depuis son arrivée dans la ville il y a plus de trente ans, investie dans des associations culturelles, ancienne membre du bureau de la FCPE, bénévole active dans l'épicerie sociale dirigée par la femme du maire, membre de la chorale et du ciné-club avec l'épouse de l'élus à la démocratie locale et membre

¹¹⁴⁰ « Si l'on sait que le capital symbolique est un crédit, mais au sens le plus large du terme, c'est-à-dire une espèce d'avance, d'escompte, de créance, que la croyance du groupe peut seule accorder à ceux qui lui donnent le plus de garanties matérielles et symboliques, on voit que l'exhibition du capital symbolique est un des mécanismes qui font (sans doute universellement) que le capital va au capital. » P. BOURDIEU, *Le sens pratique*, op. cit., p. 203-204.

¹¹⁴¹ Nous ajoutons les intertitres signalés en italiques.

¹¹⁴² Entretien 3, Bruz, juin 2012, Véronique, 68 ans, Retraité. Psychologue, mère au foyer, Plus de 20 ans ; Membre BCAG - Epicerie sociale

fondatrice de Bruz, Cap à gauche, présidé depuis 20010 par son mari. Comme elle le résume, de façon un peu succincte après le déroulement d'un tel curriculum : « je connais les réseaux, donc c'est plus facile [...] je pense qu'on est venu me chercher parce que je les connais un peu et ils savent que je suis prête à participer à certaines choses ». Certes l'ancrage local facilite l'exposition à l'offre et à la disposition à l'accepter, son témoignage souligne surtout à quel point il va au-delà des aspects les plus formels que sont l'engagement associatif, syndical ou politique... Elle évoque par exemple, le cinéma de la ville, « où on est pas mal d'anciens à y aller souvent ».

Bien entendu, un tel cas par le cumul des différentes positions est assez exceptionnel, mais il ne fait qu'exagérer une tendance par ailleurs vérifiée. Les entrées vers l'engagement participatif sont multiples et dépassent de loin le cadre de l'espace social institués par les dispositifs participatifs. C'est bien l'image d'un réseau qui rend le plus fidèlement compte des contours flous d'une « société des participants », dont les logiques préexistent à l'offre de participation. Dès lors, pour ces participants, les dispositifs participatifs s'intègrent dans un ordinaire de l'engagement. Leur participation aux assemblées, conseils comités et forums n'est pas nécessairement vécue comme spécifique et notre questionnement visant à caractériser cette participation par rapport à d'autres engagements locaux leur apparaît même parfois incongru. La non-différenciation s'explique aussi par l'insertion dans ces réseaux d'interconnaissance et une multipositionnalité en leur sein, qui permet d'être au bon moment, au bon endroit. Pour les individus les plus centraux de ces réseaux entrecroisés, c'est souvent davantage le dispositif participatif qui est venu à eux, que l'inverse. Ces participants font ce qu'ils faisaient déjà par ailleurs : retrouver d'autres habitants, participer à des groupes d'échanges, porter des projets... activités désormais regroupées sous le terme de « démocratie participative ».

Section III : La société des participants

La notion de « société des participants », vise à évoquer l'ensemble des liens qui préexistent à l'offre de participation. Ces liens se voient en partie transposés dans l'engagement participatif. Ces considérations se comprennent à l'aune de l'histoire locale, qui conditionne une certaine adaptation des dispositifs, mais aussi les chances que des individus et des collectifs s'y engagent. Le plus évident est l'engagement associatif, une variable dont nous avons déjà tenu compte dans les précédentes analyses des correspondances multiples. Ainsi, l'importance des autres formes d'engagement, notamment locales et associatives, mais aussi, dans une certaine mesure, des expériences syndicales ou politiques, doit être pris en compte. A cela s'ajoute le poids des réseaux sociaux et de l'interconnaissance préalable entre les participants. L'offre de participation est un réceptacle d'engagements qui lui préexistent, sans pour autant que les individus soient indifférents aux structures d'engagement¹¹⁴³, leurs modalités et leurs temporalités. Mais surtout, pour les promoteurs, l'offre de participation est aussi un moyen de mobiliser ou d'étendre leurs réseaux de soutien. A travers de la formule « société des participants », nous faisons référence à l'ouvrage de Rémi Lefebvre et Frédéric Sawicki, *La société des socialistes*¹¹⁴⁴, dans lequel ils explorent notamment la capacité du Parti Socialiste a tissé des liens avec d'autres corps intermédiaires et d'autres espaces de socialisation politique. Il s'agit aussi d'étudier plus généralement les réseaux aux travers desquels se recrutent les cadres, les militants et les soutiens de l'organisation. Dans le cas d'un parti politique national, ceux-ci dépendent aussi d'implantations locales, qui s'adaptent en fonction d'une histoire et d'une sociologie propre¹¹⁴⁵.

Notre perspective est similaire, à partir de trois cas d'offres de participation qui s'ancrent dans des villes à la sociologie et à l'histoire politique contrastée. C'est donc une approche localisée, centrée à la fois sur les collectifs et les individualités, que nous adoptons pour interroger : quels sont les réseaux auxquels s'articulent l'offre de participation ? Quels sont les appartenances préalables et les liens d'interconnaissances préalables qui prédisposent à un engagement participatif ? Nous présentons dans un premier temps, **(1) les foyers de recrutement de l'offre de participation**, pour interroger dans quelle mesure l'offre de participation permet-elle de renouveler ou d'affermir les réseaux soutien de la municipalité ? Puis nous rappelons sur la récurrence **(2) d'ambivalences par rapport aux liens entre ces engagements préalables ou concomitants et la réception de l'offre de participation**.

1 Le renouvellement des réseaux de soutien municipaux

L'offre de participation est un moyen potentiel de consolider et de renouveler des réseaux de soutien municipaux pour ses promoteurs. Nous étayons ce constat au travers de deux entrées. D'abord **(1.1)** l'étude de différentes associations ou réseaux, qui constituent des **foyers de recrutement privilégiés** dans chaque ville. Ensuite **(1.2)** nous nous intéressons à des collectifs,

¹¹⁴³ F. SAWICKI et J. SIMEANT, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *op. cit.*

¹¹⁴⁴ Rémi LEFEBVRE et Frédéric SAWICKI, *La Société des socialistes: le PS aujourd'hui*, Éditions du Croquant, 2006.

¹¹⁴⁵ Nous faisons ici plus spécifiquement référence à : Frédéric SAWICKI, *Les réseaux du Parti Socialiste. Sociologie du milieu partisan*, Paris, Belin, 2000. L'étude est une sociologie historique fondée sur trois fédérations, qui constituent trois cas contrastés, celle d'Ille-et-Vilaine, du Pas-de-Calais et du Var, durant les décennies 1980 et 1990.

qui interrogent spécifiquement les logiques de l'offre, et permettent de couvrir un ensemble de positions que peuvent assumer les participations par rapport à celle-ci : **les associations de quartier**.

1.1 Les foyers de recrutement de l'offre : terreau de l'engagement participatif

Tous ne font pas pourtant exactement ce qu'ils faisaient déjà. Il y a en effet une catégorie particulière de bénévoles associatifs : ceux qui s'avèrent être des soutiens explicites de la démarche des élus, à titre individuel, mais surtout via leur collectif associatif.

Des associations se voient ainsi particulièrement revalorisées par la nouvelle donne municipale : les élus vont favoriser certains types d'échanges et d'engagements déjà existant. Ces collectifs sont des pourvoyeurs de publics réguliers pour les dispositifs participatifs.

Durant l'enquête les mentions de ces associations illustrent un principe de saturation. Les habitants, contactés du fait de leur lien à l'offre de participation, finissent par permettre de dessiner un réseau au sein duquel émerge des cliques, qui se comprennent du fait de l'appartenance à ces associations. Les compositions de ces associations apparaissent progressivement, en filigrane, dans le contexte d'une enquête ayant pourtant emprunté une autre portée d'entrée, celle de l'offre de participation. En quelque sorte, ces associations s'imposent à l'objet participatif et illustrent les liens forts qui unissent leurs membres avec les dispositifs participatifs, mais aussi plus largement avec la majorité municipale.

1.1.1 L'épicerie sociale : antenne de la mairie et point de passage des participants

Le cas le plus paradigmatique de ce phénomène est celui de l'épicerie sociale à Bruz. Ce cas est exemplaire à plusieurs égards. Il permet d'illustrer le cadrage de l'action associative par les élus, les liens personnels, voire de clientèle, entre élus et associations et le reversement d'engagements tiers préalables dans l'offre de participation. Mais le caractère saillant de ce cas ne s'explique pas uniquement du fait de la démarche participative. La nouvelle donne municipale doit aussi se comprendre plus classiquement, comme le passage d'une municipalité de droite à une municipalité de gauche plus sociale. La démarche de participation ne fait en quelque qu'accentuer ces différents constats, en permettant aux membres de cette association d'étendre ponctuellement leur engagement dans d'autres espaces.

L'épicerie sociale est une association d'aide alimentaire, nouvellement créée lors du mandat débuté en 2008. L'association remplace la banque alimentaire qui existait déjà auparavant. Les bénévoles rencontrées, quasi-toutes des femmes rappelant le caractère genré d'un tel engagement, insistent régulièrement sur ce passage d'un système à l'autre, voulu et permis par la nouvelle municipalité, pour mettre davantage l'accent sur l'autonomie des bénéficiaires et « les accueillir dans la dignité »¹¹⁴⁶.

« L'épicerie sociale, qui a quand même été un **choix politique**, maintenant qui est associatif mais qui a été une **impulsion de l'équipe municipale**, qui trouve sa place. » (Entretien 2, Bruz, juin 2012, Régis, 49 ans, Enseignant, Natif ; Elu, BCAG, adjoint à la démocratie participative 2008-2014)

¹¹⁴⁶ Reportage audio, Radio Laser, juillet 2011, « A Bruz, l'épicerie sociale ne juge pas les plus défavorisés », http://www.radiolaser.fr/A-Bruz-l-epicerie-sociale-ne-juge-pas-les-defavorises_a739.html

« **Quand la municipalité a changé, on avait un autre projet, et auparavant on était juste une antenne de la banque alimentaire**, on délivrait des sachets préparés. Sans tenir compte du goût des gens [...] sous la conduite du CCAS. Ça nous satisfaisait pas [...] Nous on voulait une épicerie, où les gens puissent à la fois choisir et qu'ils payent une part. On pense que pour le rééquilibrage de la personne c'est important de participer financièrement » (Entretien 3, Bruz, juin 2012, Véronique, 68 ans, Retraité. Psychologue, mère au foyer, Plus de 20 ans ; Membre BCAG - Epicerie sociale)

« **Ça se faisait l'aide alimentaire**, mais le CCAS était dans la mairie, on rentre il y a les guichets, et ils devaient aller **dans un couloir tout au fond**, ça a été tout remanié, et là étaient **les services sociaux, les sacs se faisaient au sous-sol...** et donc les gens ressortaient de ce couloir... [...] un voisin pouvait les voir [...] il y en a qui ne supportait pas. Et même une dame qui avait dit « moi vous me le donnez par la fenêtre ou rien, parce que je ne veux pas rentrer comme ça dans la mairie... » Et ça se comprend, c'est très dur, on est marqué. Donc **dès que ça a changé de maire**, la responsable a demandé aux bénéficiaires de faire leur sac, de reposer ce qu'ils voulaient... [...] Et là **le maire après a réussi à avoir une petite maison**, et là on accueille les gens. » (Entretien 17, Bruz, sept. 2013, Evelyne, 78 ans, Retraité. Mère au foyer et aide-ménagère, Entre 10 et 20 ans ; Forum - Comités - Epicerie sociale - Membre BCAG)

Le lien à l'équipe municipale nouvelle est d'abord celui d'une proximité de vue, quant à la façon d'organiser l'aide sociale. Comme le résume un membre d'association de quartier, qui cherche à faire le distinguo entre politiques municipales et engagement associatif : « c'est quasiment des antennes de la mairie [...] on n'est pas sur les mêmes finalités [...] ils ont le statut d'association, mais c'est une antenne de la mairie. C'est une volonté de la mairie. Nous, on est pas une volonté de la mairie »¹¹⁴⁷. L'association est de fait une excroissance du CCAS, faisant écho aux processus de substitution et d'encastrement du secteur associatif avec l'action publique¹¹⁴⁸. Les bénévoles sont encouragés à faire preuve de pragmatisme à ce propos : mieux vaut qu'il y ait quelque chose, plutôt que rien.

« Les associations c'est devenues une nécessité pour la vie de la commune [...] c'est sûr qu'on prend la place de salaires, mais ils seraient jamais embauchés de toute façon si on ne faisait pas ça. Il n'y aurait pas d'épicerie sociale et puis c'est tout. [...] on prend la place d'un emploi... mais **on nous dit bien de pas le penser comme ça** parce que de toute façon ça n'existerait pas, la communauté pourrait pas financer. » (Entretien 15, Bruz, sept. 2013, Jean-Louis, 58 ans, Retraité. Ouvrier, Plus de 20 ans ; Forum - Epicerie sociale)

Mais cette proximité à l'action publique municipale se comprend aussi très concrètement par des liens personnels. Ainsi, une des membres fondatrices de l'association est « la femme du maire (*rires*) donc c'est plus facile »¹¹⁴⁹. Une donnée facilitatrice, mais contre laquelle les bénévoles doivent souvent se justifier.

« **Elle n'est pas du tout présidente**, elle fait partie du bureau, mais c'est pas elle qui dirige, c'est une autre élue de la mairie. D'ailleurs Marie-Christine, elle fait le ménage, elle sert les gens, elle vient... **elle fait tout comme nous. Mais c'est fou ce que ça peut cogiter dans la**

¹¹⁴⁷ Entretien 26, Bruz, nov. 2013, Patrick, 46 ans, Enseignant en lycée professionnel, Plus de 20 ans ; Comité de veille antennes-relais - association de quartier

Il ne cherche pas ici à dénigrer une initiative qu'il juge tout à fait favorablement, mais simplement à souligner en quoi son association de quartier se situe davantage comme un contre-pouvoir local, que comme une extension des politiques municipales. Sur les associations de quartier voir infra : 3.3.2

¹¹⁴⁸ « Les associations et l'action publique », Jean-Louis LAVILLE, « Les raisons d'être des associations », in Jean-Louis LAVILLE, Alain CAILLE, Philippe CHANIAL, Eric DACHEUX, Bernard EME et Serge LATOUCHE (dir.), *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, 2001, p. 61-140, p. 120 et sq.

¹¹⁴⁹ Entretien 3, Bruz, juin 2012, Véronique, 68 ans, Retraité. Psychologue, mère au foyer, Plus de 20 ans ; Membre BCAG - Epicerie sociale

tête des gens...¹¹⁵⁰ » (Entretien 17, Bruz, sept. 2013, Evelyne, 78 ans, Retraité. Mère au foyer et aide-ménagère, Entre 10 et 20 ans ; Forum - Comités - Epicerie sociale - Membre BCAG)

On observe ainsi une institutionnalisation de cette association, qui transforme du même coup son recrutement¹¹⁵¹. Cette évolution se repère dans les trajectoires de ses membres : un nombre non négligeable des bénévoles rencontrés sont aussi membres de Bruz, Cap à gauche, le rassemblement politique local. La vice-présidente de l'épicerie est l'épouse du président de l'association BCAG. Les exemples de liens personnels sont assez nombreux et explique l'effet de saturation qu'a pu avoir la rencontre avec ces bénévoles ; « et je fais aussi partie de / et je donne parfois un coup de main » à l'épicerie, est une expression récurrente, au détour des entretiens avec des habitants rencontrés au titre de leur participation aux dispositifs participatifs.

Ce cumul potentiel s'explique simplement par le fait d'une plus grande exposition à l'offre, qui prend la forme de sollicitations directes, des élus vers les bénévoles, mais aussi entre bénévoles.

« Par le biais de l'épicerie sociale, ils faisant passer la communication comme quoi la commune cherchait... c'était la deuxième année de démocratie locale, et d'avoir des personnes qui témoignent quoi. Donc j'ai choisi l'atelier sur le bénévolat. » (Entretien 15, Bruz, sept. 2013, Jean-Louis, 58 ans, Retraité. Ouvrier)

« [Le forum] c'est une amie et qui m'a un peu entraînée, Luce, qui est très active toujours. On m'a poussé un peu oui. Et ça m'a bien plus. » (Entretien 20, Bruz, sept. 2013, Judith, 73 ans, Retraité. Employé du Trésor Public, Plus de 20 ans ; Forum - Comités - Epicerie sociale - Membre BCAG)

« Je pense que Régis est venu comme j'étais dans certaines instances, à l'épicerie sociale, et parce que je le connaissais un peu : c'est le mari de la chef de chœur à la chorale où va mon mari aussi. Il sait que la ville ça m'intéresse, que je suis prête à participer à certaines choses. » (Entretien 3, Bruz, juin 2012, Véronique, 68 ans, Retraité. Psychologue, mère au foyer, Plus de 20 ans ; Membre BCAG - Epicerie sociale)

Ces occasions données rencontrent aussi les trajectoires d'individus déjà engagés, qui trouvent là un moyen de renouer avec des expériences passées ou encore en cours. Il y a une articulation de différents engagements, en différents espaces, mais surtout en fonction de différents temps sociaux¹¹⁵², comme le résume bien une répondante, cherchant à résumer son parcours : « l'épicerie sociale a été un engagement dès sa création à Bruz. Le syndicat un engagement de toute une vie comme actif et maintenant comme retraitée »¹¹⁵³.

La multi-positionnalité des acteurs se résume au travers de deux expressions proverbiales : « la boucle est bouclée » et « le tout dépasse la somme des parties » : schématiquement, une voisine d'un élu se voit proposé de devenir une bénévole de l'épicerie sociale, mais va aussi être membre du comité d'usagers de la salle de spectacle, pouvant alors proposer des actions culturelles en faveur des bénéficiaires, auxquelles elle pourra parler du forum citoyen, lesquels

¹¹⁵⁰ Voir sur ce sujet : Philippe ALDRIN, *Sociologie politique des rumeurs*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005.

¹¹⁵¹ F. SAWICKI, « Les temps de l'engagement. À propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement », *op. cit.*

¹¹⁵² L. PROUTEAU et F.-C. WOLFF, « La participation associative au regard des temps sociaux », *op. cit.*

Il faudrait aussi prendre en compte l'importance du passage en retraite, sur lequel nous reviendrons tant son effet mesuré pour l'engagement associatif résonne avec l'étude de l'engagement participatif. Voir sur ce sujet : Jean-Philippe VIRIOT-DURANDAL et Daniel REGUER, « Retraite, engagement social et citoyenneté active », *Gérontologie et société*, 2011, vol. 34, n° 138, p. 143-164 ; Nicolas SIRVEN et Thierry DEBRAND, « La participation sociale des personnes âgées en Europe », *Retraite et société*, 2013, n° 65, p. 59-80.

¹¹⁵³ Questionnaire, F, 74 ans, retraitée de la fonction publique, plus de 20 ans, propriétaire, < Bac, 3000-4000€

lui parleront de leurs activités au centre social, dont elle pourra aussi être membre du comité d'usagers, si elle n'est pas trop pris par ses activités avec le CCAS.

L'offre de participation permet ainsi pour les élus de solidifier et de renouveler différentes clientèles associatives, qui forment les réseaux de soutiens de leurs politiques. Beaucoup des membres de l'épicerie sociale que nous avons rencontrés sont ainsi également adhérents de Bruz, cap à Gauche ; quand les anciens membres de la « banque alimentaire » étaient plus proches de l'ancienne municipalité de droite. Une partie de ces deux groupes se retrouve par ailleurs ponctuellement à la paroisse, entre catholiques de gauche et catholiques de droite.

« J'ai soutenu le maire actuel... parce que **je le connaissais par d'autres biais**. Je me suis quand même intégré à différentes choses sur Bruz, mais pas vraiment pour la ville, parce que j'étais pas d'accord sur la façon de voir du maire qu'il y avait... [...]Et puis je pense qu'il y a un choix qui était fait aussi. **Parce qu'on savait mes opinions [...]** on savait bien que je n'étais pas du même bord. **Donc du temps de l'ancien maire... j'ai jamais été sollicité, et je savais même pas comment ça fonctionnait, on a découvert ça quand il y a eu le changement de mairie... Parce que là la responsable du CCAS a fait appel, et les autres ne voulaient plus.** Comme ça avait changé de maire, ils ne voulaient plus le faire. Ah oui, c'est incroyable ; les bénévoles qu'il y avait ils ne voulaient plus faire... Donc il y avait plus personne. » (Entretien 17, Bruz, sept. 2013, Evelyne, 78 ans, Retraité. Mère au foyer et aide-ménagère, Entre 10 et 20 ans ; Forum - Comités - Epicerie sociale - Membre BCAG)

Ainsi, l'alternance implique aussi un renouvellement qui dépasse largement les élus et le recrutement ponctuel de nouveaux agents. Elle va aussi avec le renouvellement des réseaux de soutiens, auxquels sont liés différentes associations. Les nouveaux élus offrent un cadre favorable à un nouvel engagement, fondé sur une interconnaissance et une autre façon d'envisager l'action sociale municipale. L'offre de participation se greffe à ces espaces d'engagement associatif. Les associations proches de la municipalité et les dispositifs participatifs fonctionnent en partie comme des vases communicants, dans lesquels les opportunités de participation fondent un cadre, où une majorité d'engagements préalables et une minorité d'engagements nouveaux¹¹⁵⁴ peuvent s'épanouir. Ce cas spécifique de l'épicerie sociale est exemplaire, de l'articulation de l'ensemble de ces dynamiques du fait de sa centralité dans les réseaux. La force de l'effet se mesure en cercles concentriques et s'amenuise au fil de l'éloignement des espaces les plus centraux.

1.1.2 La commission senior temps-libre, un proto-conseil de quartier

Dans le cas des instances, il semble dans un premier temps plus difficile d'observer une telle centralité, du fait du découpage de l'offre de participation par quartier. La superposition avec telle ou telle association est ainsi moindre. Mais l'effet de saturation des entretiens que nous relevions au sujet de l'épicerie sociale se repère également au travers d'un autre élément récurrent dans les parcours des participants, correspondant à ce profil de retraités fortement engagés dans la vie associative. De nombreux conseillers de quartier ont ainsi été membre d'une « association ou commission extra-municipale senior loisirs temps libre ». Les appellations sont variées, chaque enquêté mettant souvent l'accent sur un des termes mais se recoupe¹¹⁵⁵.

¹¹⁵⁴ Il ne faut pas ici oublier de rappeler qu'un quart des participants ne sont membres d'aucune association.

¹¹⁵⁵ Le terme officiel est « commission extra-municipale senior et temps libre », liée aux maisons de quartier.

Le propos de cette commission n'est pas directement en lien avec l'offre de participation, (cours d'informatique, exposition patrimoniale¹¹⁵⁶, activités sociales), mais elle en constitue un foyer de recrutement important. Les membres de cette commission ne se retrouvent pas d'ailleurs forcément dans chaque conseil. Certains sont les seuls dans leur conseil à être issus, mais ils se répartissent dans les différents quartiers. Beaucoup des retraités citent ainsi ce groupe comme une première expérience, dont ils transposent la logique dans les conseils de quartier. Nous y trouvons une source de cette « sociabilité participative » que nous avons évoquée auparavant.

« Jusque-là je faisais partie d'une association extramunicipale « loisirs, temps libre », pendant une quinzaine d'années, maintenant j'ai arrêté, j'ai démissionné il y a quinze jours. Plus le temps, plus motivé... C'est la municipalité qui pilote... **On traçait les chemins de randonnée**, on avait une réunion tous les deux mois. [...] C'est **là que j'ai connu Joël** [un président d'un autre conseil de quartier], on faisait partie de la même commission. C'est **toujours les mêmes qu'on retrouve** de toute façon. Il y a peut-être **100 personnes qui gravitent autour des conseils de quartiers**. » (Entretien 65, Lanester, sept. 2014, Albert, 66 ans, Retraité. Ouvrier, Plus de 30 ans ; Ancien conseiller de quartier)

La commission, « originalité de l'organisation municipale de Lanester, initiative de Jean-Claude Perron élu maire en 2001 »¹¹⁵⁷ est organisée en groupes thématiques, qui irriguent différentes sphères de sociabilité qui se retrouvent les conseils de quartier : patrimoine ; mémoire ; initiation à l'informatique ; chemins de randonnée¹¹⁵⁸ ; œnologie. Ces deux derniers sont notamment cités par un trio de conseillers, particulièrement investis, composé de Michèle, ancienne présidente de LNC, devenue élue à la citoyenneté en 2014, Claude, son mari, ancien président de conseil et Yves, ancien président du même conseil ; le récit qu'en donne ce dernier est éclairant de ce point de vue, pour rendre compte des différents embranchements et entrecroisements de différents réseaux qui jouent tant dans l'entrée, que dans le maintien de la participation ; nous le citons sans trop le couper, ces thèmes sont quasi-simultanés et reviennent régulièrement dans la discussion.

« **Maintenant je suis en retraite** [...] je fais du bénévolat, l'informatique, un peu de marine, mais réserve, chemins de randonnée, club d'œnologie, association de mémoire de la construction navale. [...] Moi j'étais pas du tout du bord politique... parce que **moi je suis de droite, mais ça n'avait aucune importance**, c'était démocratie participative, vie de la commune... au-delà de tout ce qui est clivage gauche-droite [...] Comment j'explique que ça m'a attiré ? Oh bien, c'est simplement l'attrait de la vie communale, savoir ce qui se passe, essayait d'avoir une action... de participer... aux décisions. Ça c'est les premières choses. **Et deuxième chose, qui est arrivée après, c'est les relations, ça m'a permis de connaître des personnes que j'aurais sans doute jamais approché...** Oui, on était du même quartier, mais on n'était pas voisins... Il faut des occasions pour ça. Et ça, ça nous a amené à plein de choses après... **Alors on peut mettre ça sur le compte du conseil de quartier si on veut, mais c'est plutôt sur le compte de la relation qui s'est faite, c'est vrai, par le biais des conseils de quartiers, mais...** [...] Et puis après j'ai fait partie des chemins de randonnée, ça aussi c'est **par ce biais là un petit peu**, et puis les gens qu'on connaissait, on a discuté, on a sympathisé, on s'est dit tiens **on a des intérêts un peu identique pour certaines**

¹¹⁵⁶ Voir par exemple le film « Lanester, fille de l'Arsenal », réalisé par Carol Ciscarès et le groupe Histoire et Patrimoine de la commission extra-municipale « seniors et temps libre ».

En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=Xek34Xr1OFE>

¹¹⁵⁷ Extrait du bulletin municipale, *Reflets*, n°226, octobre 2012 ; numéro qui célèbre les 10 ans de la commission.

¹¹⁵⁸ Ce thème peut paraître anecdotique, mais a des effets à long terme : le projet lauréat du budget participatif en 2016 est la signalisation d'un chemin piétonnier et l'installation de panneaux de randonnée, sur un circuit sur lequel avait travaillé cette commission. Si l'agent municipal explique que le projet a pu gagner car « cet endroit de la ville parle à tout le monde », notamment une ferme utilisée pour les classes vertes, ce projet prolonge aussi les centres d'intérêt de ces foyers de recrutement des participants à la démocratie locale depuis les années 2000.

choses, et en particulier on a monté un club d'**œnologie**. Ça veut pas dire que c'est à cause des conseils de quartiers je vous dis, **c'est des relations qui se sont formées à partir de ça**. Ça c'est positif, **la partie relationnelle** des conseils de quartiers [...] Après j'étais plus président, je faisais même plus partie du conseil, **j'y allais... toujours... je ne sais pas, j'y allais**. [...] Et donc, tout à l'heure je parlais de ma sensibilité plutôt de droite mais moi j'étais avec des gens de gauche... **des gens qui sont devenus mes amis, ça c'est un bienfait des conseils de quartiers**, puisque justement on rencontre des gens. Tous les gens que je connais à Lanester ce sont des gens qui ne sont pas de mon bord politique, on s'entend très bien. » (Entretien 63, Lanester, sept. 2014, Rémy, 63 ans, Retraité. Militaire, informatique, immobilier, Plus de 20 ans ; Ancien président CQ)

Les réseaux sociaux constitués dépassent ainsi le périmètre du conseil de quartier. Mais ces liens élargissent aussi les réseaux habituels fondés sur la proximité géographique (voisin) ou d'idées (clivage politique). On note ici que l'ensemble des activités sont évoquées, sans que jamais ne soit utilisé l'étiquette très officielle de « commission seniors temps libre », pour désigner ici ce qui relève avant tout de l'informel. Comme le résume bien Michèle, future conseillère municipale : « on ne savait pas d'ailleurs, démocratie par proximité participative, c'est après qu'on a appris, quand on a intégré LNC, que ce vocabulaire nous est devenu familier. Mais au début on était parti pour en faire sans savoir qu'on en faisait »¹¹⁵⁹. Mais ces temps aussi informels soient-ils restent bien l'occasion de sollicitation directe, en lien avec l'offre de participation, voire avec le rassemblement politique local.

« **J'ai été sollicité pour rentrer à LNC j'ai toujours dit non, je ne veux pas... c'est quelque chose que je refuse**. [...] C'était aux chemins de randonnée, en se côtoyant on finit par... **qui s'assemblent se ressemblent**, donc Loisirs Temps Libres, à part un et une ou deux personnes après, **c'est tous des gens aux sensibilités de gauche, au spectre large du terme**, donc un jour on m'a demandé « ça t'intéresserait pas ? » [...] LNC pour moi c'est **un parti politique comme un autre quasiment**, j'ai jamais adhéré à aucun je ne vois pas pourquoi celui-là... » (Entretien 65, Lanester, sept. 2014, Albert, 66 ans, Retraité. Ouvrier, Plus de 30 ans ; Ancien conseiller de quartier)

Tous les chemins (de randonnée¹¹⁶⁰) mènent aux conseils de quartier ou au conseil municipal, pour qui sait les emprunter. Sans avoir un statut aussi central et aussi officiel que l'épicerie sociale à Bruz, cette commission a pu ainsi constituer un proto-conseil de quartier. D'ailleurs dans sa première mouture, des sujets comme l'aménagement ou l'urbanisme étaient mis à son ordre du jour, mais comme le précise Michèle : « cela a été abandonné au bout de deux ans parce qu'on considérait que ça faisait doublon avec les conseils de quartiers. Et qu'en plus ça pouvait être mal perçu par les présidents et les conseils de quartiers »¹¹⁶¹. Mais ce recentrage de la commission a eu aussi un effet sur les parcours de participants, certains s'étant retrouvé au conseil de quartier par ce biais.

« Je m'étais inscrit au départ pour tout ce qui était urbanisme, je trouvais que c'était intéressant, et les déplacements. [...] Comme les conseils de quartier se sont mis en place à la même période, ils se sont rendu compte que cette commission faisait doublon avec les conseils de quartier. Donc de l'urbanisme, je me suis rabattu sur les chemins de randonnée qui est aussi intéressant.

¹¹⁵⁹ Entretien 22, Lanester, oct. 2013, Régine, 69 ans, Retraité, cadre de santé, Entre 20 et 30 ans ; Conseiller de quartier, Présidente de LNC, élue, LNC, adjointe à la démocratie participative depuis 2014

¹¹⁶⁰ Rappelons ici toute l'importance que donne Jean-Noël Retière à « La Boule Lanestérienne » dans son étude de la ville. Par ailleurs, nous aurions pu tout autant évoquer « la bicyclette bruquoise » ou les « jardins partagés Victor Roure », du nom de l'ancien maire communiste d'Arcueil-Cachan, comme des lieux de sociabilité où s'observent des dynamiques similaires, mais dans des proportions moindres et surtout moins directement appréhendables dans le cadre d'une observation d'ensemble, plutôt que d'un suivi ethnographique de quelques espaces.

¹¹⁶¹ Ibid.

Et c'est parti comme ça » (Entretien 53, Lanester, sept. 2014, Joël, 61 ans, Retraité. Militaire, Entre 10 et 20 ans ; Président CQ)

L'attrait pour cette commission ou pour les conseils de quartier apparaît ainsi similaire, des individus ayant pu se rebattre de l'un, vers l'autre, jusqu'à devenir ensuite président du conseil dans l'exemple cité, ou poursuivre une participation conjointe aux deux, dans les exemples précédents.

Cette logique de similarité se retrouve ensuite après 2014, après l'arrêt des conseils de quartier : la commission senior continue et les nouvelles assemblées de quartier peuvent être considérées comme un moyen d'assurer une transition progressive. Surtout, un nouvel espace est créé, l'observatoire de la démocratie participative, et qui peut apparaître comme un lot de consolation pour les anciens présidents de quartier destitués. Pour les élus, il s'agit aussi d'un moyen de faire passer la pilule, en offrant un rôle d'expert à ces habitants, qui avaient pu trouver un rôle valorisant et une utilité sociale au travers de leur engagement dans le conseil.

On observe ainsi, tant dans les parcours des participants, que dans les formes de l'offre de participation des phénomènes de continuités, de reconversion et de recyclage.

1.1.3 Le chassé-croisé des parents d'élèves : conseils d'école, conseils de quartier

Enfin, le cas d'Arcueil nous a semblé constituer une exception de ce point de vue. Nous y trouvons bien des références récurrentes à certaines commissions municipales ou à des associations, comme des jardins partagés en partie issus de l'initiative d'habitants par ailleurs membres de l'assemblée, mais aucune n'apparaît aussi centrale que dans les autres cas. L'exemple qui correspondrait le plus serait peut-être la « Maison des solidarités », un centre socio-culturel très lié à la municipalité. Mais le propos à son endroit serait quelque peu récurrent d'avec celui sur l'épicerie sociale, tout en en constituant un exemple moins frappant.

Ce qui est apparu plus que dans les autres cas à Arcueil, et qui permet de compléter le propos, plutôt que de le répéter, c'est une observation récurrente, mais qui se situe à l'échelle individuelle : l'appartenance aux associations de parents d'élèves.

Encadré C7-4 L'inégale récurrence des « parents d'élèves » : effets de contexte et de temporalité de l'enquête

Nous avons entendu parler d'expériences de « parents d'élèves » dans chacune des villes, mais c'est bien à Arcueil que cette donnée nous est apparue comme la plus évidente. C'est d'ailleurs une possible première explication : en tant que dernier terrain investi, il est tout simplement possible que nous ayons été plus attentif à relever ce trait à ce stade plus avancé de l'enquête. Une autre piste, plus matérielle, serait à lire dans le lieu même des assemblées de quartier, qui ont lieu dans les écoles. Pour une partie des habitants, conseil d'école et assemblée de quartier, correspondent ainsi aux mêmes déplacements et aux mêmes habitudes. Mais cette concomitance n'est pas très significative : dans les faits les questions scolaires restent assez peu débattues lors des assemblées de quartier et son principal effet reste l'inconfort du mobilier peu adapté à des adultes. Enfin, la dernière explication, qui concerne aussi le cas de Lanester, est la plus convaincante : il s'agit d'un effet de temporalité de l'enquête. En effet, cette période correspond à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, et plus particulièrement des T.A.P., les temps d'activités périscolaires, voire les N.A.P. nouvelles activités périscolaires à partir de 2014¹¹⁶². Il s'agit d'un acronyme que des enquêtés utilisent

¹¹⁶² Le changement d'acronyme marque la non familiarité persistante des technocrates français avec la langue anglaise, celui-ci permettant la critique facile que les enfants ne font pas mieux que faire « la sieste » durant ces temps. Ironie à part, les TAP ou NAP sont une conséquence de la loi sur les rythmes scolaires de 2013, expérimentés à partir de 2013 et surtout de 2014 dans les projets éducatifs territoriaux des communes. Ces temps supplémentaires, pris en charge par des animateurs, souvent des prestataires associatifs, ont été fortement débattus et critiqués, d'abord

régulièrement, signe de leur familiarité avec le sujet, sans prendre la peine de le traduire, alors qu'ils sont par ailleurs très prompts à les dénoncer dans la bouche des élus ou des techniciens. Ces sujets ont été l'occasion de concertations municipales à Lanester ou à Arcueil, ce qui peut expliquer qu'ils soient revenus lors des entretiens. Mais si les deux villes ont un passé de communisme municipal, il semble bien que c'est dans la ville bretonne que celui-ci ait laissé le plus de traces en matière de politiques jeunesse, et notamment de petite enfance. La municipalité dispose encore de nombreuses équipes fonctionnalisées d'animation et est reconnu par les parents comme particulièrement volontariste en la matière ; c'est même une motivation récurrente de l'installation dans cette ville que nous rapportent les parents de jeunes enfants lors de leur emménagement. Ainsi, à Lanester, la réforme des rythmes scolaires semble avoir été relativement rapide à installer, du fait d'un terreau favorable à sa mise en place. La concertation a certes inclus les parents d'élèves, mais a très vite davantage concerné des associatifs intéressés à la mise en œuvre opérationnelle. Ce sont ces derniers qui nous en font le plus part. Le seul réel point de débat semble avoir été le non-financement de telles activités dans les écoles privées ; là encore une donnée qui se comprend contextuellement du fait du contexte régional, puisque pour des raisons historiques, la Bretagne est une des régions où l'enseignement catholique privé est le plus fort. L'académie de Rennes et Nantes ont les fort taux de scolarisation primaire et secondaire, autour de 40%, contre une moyenne nationale de l'ordre de 15 à 20%. Tandis qu'à Arcueil, la concertation a plus largement concerné l'ensemble des parents d'élèves, avec questionnaire, réunions publiques et référendums, ce qui justifie que davantage d'échos nous soient revenus de la part d'enquêtés, pour qui il s'agissait d'un exemple récent d'expérience en lien avec l'offre de participation. Il y a donc un double effet : de temporalité et de contexte, qui permet d'expliquer la part grandissante de cet élément dans les remontées du terrain.

La position de « parents d'élèves », et plus spécifiquement de « représentants de parents d'élèves » est ainsi une expérience régulièrement reversée dans la condition de participants aux dispositifs participatifs. A la question des « expériences similaires », cette réponse est récurrente. A un niveau individuel ce trait n'est d'ailleurs pas propre à Arcueil. De fait, pour réfléchir plus généralement en termes d'offres de participation ou d'engagement, il pourrait être affirmé que cette opportunité est parmi les plus communément partagée ; même s'il a pu être démontré, que la capacité à s'en saisir était inégalement répartie dans l'espace sociale et que les stratégies d'investissement scolaire étaient spécifiques à certaines classes sociales¹¹⁶³, rappelant la « bonne volonté culturelle »¹¹⁶⁴ de la petite bourgeoisie. Mais comme démontré auparavant, cette sociologie recoupe pour une large part, celles des participants aux dispositifs participatifs.

Le fait qu'à l'inverse certains habitants la mettent en avant – pour en faire une expérience fondatrice – ou au contraire la citent mais pour la mettre à distance – pour en faire une limite à leur engagement, souvent lorsque les enfants rentrent dans le secondaire – est d'ailleurs un révélateur intéressant à prendre pour observer les phénomènes de qualification¹¹⁶⁵ ou de disqualification que permet cette opportunité commune.

expérimentaux, puis généralisés, avant de redevenir facultatifs. Peu de recherches empiriques ont été publiées sur le sujet, pour un exemple voir : Gaëlle ESPINOSA, Véronique BARTHELEMY et Benoît DEJAFFE, « Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : expérience scolaire et compétences transversales développées par les élèves », *Éducation et socialisation. Les Cahiers du CERFEE*, 2016, n° 41.

¹¹⁶³ Sur ce sujet, voir notamment : Agnès van ZANTEN, « La mobilisation stratégique et politique des savoirs sur le social : le cas des parents d'élèves des classes moyennes », *Education et sociétés*, 2002, vol. 9, n° 1, p. 39-52 ; Philippe GOMBERT, « Les associations de parents d'élèves en France : approche socio-historique et mutations idéologiques », *Revue française de pédagogie*, 2008, n° 162, p. 59-66 ; Lorenzo BARRAULT-STELLA, « Une politique auto-subversive: L'attribution des dérogations scolaires », *Sociétés contemporaines*, 2011, vol. 82, n° 2, p. 31 ; Lorenzo BARRAULT-STELLA, « Participer sous l'aile de la bureaucratie », *Participations*, 2012, n° 2, p. 103-125 ; Lorenzo BARRAULT-STELLA, « Former de bons représentants. Les apprentissages militants formels et informels au sein d'une association de parents d'élèves », *Les Sciences de l'éducation*, 2014, vol. 47, n° 1, p. 95-115.

¹¹⁶⁴ P. BOURDIEU, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, op. cit.

¹¹⁶⁵ « Et aussi, j'ai oublié de vous dire, quand j'ai eu les enfants, j'étais engagé chez les parents d'élèves quand même aussi. J'étais à la FCPE bien sûr, et moi j'étais le parent de base, mais quand ils sont allés dans les lycées, il fallait aussi que les parents y aillent et un beau jour il fallait un président... et il avait personne. Et j'ai dit : bon, je me jette à l'eau. Je pensais jamais que je saurais faire ça... et puis bon j'ai fait »

« Moi j'ai **pas fait des grandes études, j'ai pas le bac**, mais voilà... [...] j'étais dans les conseils de quartiers jusqu'en 2007, où là j'ai claqué la porte, [...] et en décembre 2007 Thérèse T. m'a demandé de rentrer sur sa liste, en tant que conseillère municipale. [...] Moi c'est quelque chose qui m'a toujours. **Du moment que j'y ai goûté, c'est quelque chose qui m'a toujours plu.** J'ai une oreille qui traîne. Et je vais au conseil municipal. Une fois qu'on a goûté c'est dur de s'en passer. [...] **Parents d'élèves... non, mais j'étais maman accompagnatrice, quand ils étaient en primaire, après ça devient trop.... C'est différent, j'aime moins l'ambiance** [...] Après c'est trop scolaire, j'aime pas trop le scolaire (rires). Jusqu'en primaire encore ça va. Après je trouve ça moins intéressant [...] quand **on n'est pas compétent, je trouve que c'est un peu compliqué** » (Entretien 60, Lanester, sept. 2014, Fabienne, 51 ans, Aide-ménagère, Plus de 20 ans ; Ancienne conseillère de quartier, ancienne élue, LNC, conseillère municipale 2008-2014)

« Association des parents d'élèves ? **Ah non, ça je ne peux pas non plus...** Je ne vois pas ce que je peux... je suis **incapable de prendre la parole**, il faut pouvoir défendre les élèves dès qu'il y a un souci. **C'est pas quelque chose que je peux faire encore dans l'immédiat.** ça non j'ai jamais pu. Déjà ça, les réunions des jeux, la première réunion bénévolat, c'est déjà bien pour moi (*rires*) » (Entretien 12, Bruz, sept. 2013, Nadine, 51 ans, Assistante maternelle, Entre 1 et 3 ans ; Comité aire de jeux)

Ces deux habitantes expriment bien l'idée d'un plafond de verre associé à l'engagement en tant que parent d'élèves, plus ou moins envisageable en fonction des enjeux scolaires plus important à mesure que les enfants grandissent. Les deux (*rires*) qui ponctuent cette réponse sollicitée par le guide d'entretien marquent l'expression d'une incompétence et d'une disqualification, malgré des expériences préalables de participation. Mais pour des individus plus socialement dotés, l'expérience de parents d'élèves peut être fondatrice d'une disposition durable à participer. Nous résumons dans l'encadré ci-dessous un entretien exemplaire à ce propos.

Encadré C7-5 : Une expérience de parent d'élèves fondatrice d'une disposition à participer

Parent d'élève : un engagement accessible pour quelqu'un « un petit en marge »

« Je suis l'évolution de la gauche depuis que je suis arrivé à Bruz, depuis 1992. **J'ai jamais voulu m'inscrire, me mettre dans une association. Je suis un petit peu en marge**, alors ça c'est peut-être un côté de ma personnalité, **par contre on a monté une association pour construire le lycée public à Bruz**, et donc là j'étais **vice-président de cette association**. Avec des gens qui étaient parents d'élèves à l'époque, et là on a fait appel à toutes les bonnes volontés. Là vous vous apercevez que pour monter un projet comme ça [...] ça va crescendo. Ça a été un projet qui a été monté sur plusieurs années, on a été jusqu'à la délibération en conseil régional, où on a assisté le jour où ils vont pour la création du lycée. Et maintenant il est construit. [...] Là je suis juste dans l'association la bicyclette bruquoise. C'est la seule dans laquelle je suis restée. [Avant] Il y a eu l'association du lycée publique, l'association des parents d'élèves... Et je crois que c'est tout. »

Le meilleur moyen de se faire un réseau, d'être « connu et reconnu

« C'est-à-dire que quand vous arrivez dans une nouvelle ville si vous voulez vous faire un réseau, la plupart du temps **ça marche avec les enfants**, vous les amenez à l'école et... **Par les enfants vous vous intéressez à ce qui se fait à l'école, par l'association des parents d'élèves. Donc j'étais président de l'association des parents d'élèves.** Donc là vous arrivez à connaître du monde, et encore du monde. Donc après quelque part vous avez **l'impression de participer** à ce qui se fait dans votre commune [...] Et pour être **entendu il faut être reconnu**, quelque part, un petit peu, et donc créer tout ce réseau-là finit par aboutir à ce que, même si vous n'êtes pas dans l'équipe municipale, quand vous dites quelque chose vous **êtes reconnu comme étant quelqu'un qu'on connaît déjà, qui s'exprime.** »

« A partir de ce moment j'ai vu que c'était peut-être intéressant de participer à des réunions »

« Et en fait **j'ai découvert tout ça.** Cette **expérience, tout à fait valorisante** pour nous : monter un projet que le conseil régional a fini par voter, donc c'est extraordinaire. Donc c'est peut-être à partir de ce moment-là que j'ai vu que c'était **peut-être intéressant de participer** à des réunions. C'est à partir de là que **ça m'a incité à continuer**, une fois qu'on avait fait le lycée public à continuer sur d'autres choses, dans les thèmes

(Entretien 17, Bruz, sept. 2013, Evelyne, 78 ans, Retraité. Mère au foyer et aide-ménagère, Entre 10 et 20 ans ; Forum - Comités - Epicerie sociale - Membre BCAG)

qui me tiennent à cœur. [...] J'ai candidaté et ma **candidature a été retenue**... d'abord la mise en place du **comité consultatif** sur le développement durable et après sur la citoyenneté. Après je suis passé de l'un à l'autre. »

Un engagement qui demeure ponctuel, « une expérience à un moment »

« Moi **je me suis contenté de découvrir ça pendant deux ans** [...] pour moi personnellement ça m'a apporté dans le sens où **ça m'a permis de m'ouvrir**. Et après j'ai pensé **qu'il fallait laisser la place à d'autres**. [...] Pour les forums j'aurais pu y retourner mais **c'était pas un désir fort**... Ni dans un sens, ni dans l'autre. C'est pas quelque chose que j'ai délaissé non plus, mais c'est quelque chose qui a continué son petit bonhomme de chemin. [...] Je m'en suis peut-être un petit peu détaché, mais sans... pas parce que j'y ai pas trouvé. Mais je pense que **c'était une expérience à un moment**, avec quand même le fait de ne pas vouloir rester et devenir un pilier. Donc laisser la place aux autres ; et après parallèlement à ça j'ai continué ma réflexion et ma propre vie... Donc j'ai eu l'impression d'apporter ma pierre à l'édifice, ça m'a apporté intellectuellement. »

(Entretien 30, Bruz, nov. 2013, Sylvain, 58 ans, Météorologue, Plus de 20 ans ; membre d'association sportive, ancien président d'association de parents d'élèves, participant ponctuel en soutien de la démarche participative lors de son lancement)

Ainsi, l'engagement en tant que parents d'élèves peut dans une certaine mesure être fondateur d'une disposition à participer, expliquant une réception favorable de l'offre de participation. L'intégration dans la vie locale par les enfants est un argument récurrent parmi les actifs.

« Mardi dernier je me suis inscrit à une association de parents d'élèves, mais autonomes, donc sans avis politique. [...] On est à une période de notre vie où on est axé sur nos enfants. On m'a dit toujours dit, quand je suis arrivé ici à partir du moment où tu fréquenteras l'école, tu verras tu feras beaucoup plus de connaissances, et effectivement, outre la partie où je participe à des choses à la mairie on fait aussi beaucoup de connaissances en dehors via l'école, [...] je pense que le fait d'avoir participé au café des parents ça a aidé pas mal. » (Entretien 9, Bruz, sept. 2012, Charlotte, 37 ans, Assistante de direction dans une multinationale ; en congé parental, Entre 1 et 3 ans ; Café des parents - Forum)

A l'inverse le fait de les scolariser dans une autre ville est un frein. Comme en témoigne cette nouvelle habitante, qui préfère, par stratégie scolaire et distinction sociale, mettre ses enfants dans un établissement privé sélectif de la ville de Rennes, plutôt qu'à Bruz et concède que « comme les enfants sont scolarisés à Rennes je suis un peu à cheval entre deux communautés, je connais pas grand monde ici, tout en y habitant quand même... C'est vrai qu'à Rennes j'ai la flemme d'y repartir le soir. Ça m'a beaucoup limité dans mes investissements. Faire de la catéchèse, c'est bon. Être parent d'élève, c'est bon »¹¹⁶⁶.

Les associations de parents d'élèves appartiennent à ces réseaux municipaux, sur lesquels s'appuient sur les élus. L'élue à la citoyenneté d'Arcueil est d'ailleurs elle-même une ancienne présidente d'association de parents d'élèves, le conseil d'école constitue en quelque sorte une de ces premières expériences politiques locales avant les assemblées de quartier et le conseil municipal.

« J'étais militante, en 2005, de suite je me suis mobilisée... En fait j'étais parent d'élèves, j'ai commencé à 24 ans (*rires*). En fait l'année où je suis arrivée ici. Moi je me suis engagée du coup **dans l'école en tant que parent d'élèves, après j'ai fini par être présidente des parents d'élèves de l'école**, et du coup j'ai commencé à préparer la coordination entre les différentes structures... En fait **ça va vite quand on a trois gamins**, entre les clubs sportifs, l'école, les... **ça va vite quand même de connaître pas mal de monde**. [...] Je me suis retrouvée très vite impliquée un peu dans tout ça, ce qui était assez naturel... J'ai toujours été déléguée (*rires*), ouais j'ai toujours été déléguée à l'école, du collège jusqu'à la fac j'ai toujours

¹¹⁶⁶ Entretien 18, Bruz, sept. 2013, Francine, 47 ans, Consultante en finance. En congé parental, Entre 3 et 5 ans ; Comité piéton-vélo

été déléguée. » (Entretien 89, Arcueil, mars 2015, Virginie, 38 ans, Assistante député-maire, Entre 10 et 20 ans ; Elu, PS, adjoint à la démocratie participative depuis 2014, élue référente d'assemblée de quartier 2008-2014)

C'est par ce biais qu'une partie des nouveaux habitants référents l'ont connu, quand bien même ils minimisent l'articulation entre les deux : « j'étais parent d'élève au conseil d'école, où était présente la responsable des assemblées de quartier de l'époque [...] l'assemblée de quartier c'est pas tellement par ce biais... enfin un peu quand même [...] mais le scolaire c'est quelque chose de plus concret, plus circonscrits, on a plus l'impression de servir, au comité, c'est plus vague, on ne sait pas jusqu'où on peut aller... légalement »¹¹⁶⁷.

La position des associations de parents d'élèves est ainsi moins explicite et moins visible que les cas traités avant. Il s'agit en quelque sorte d'un marqueur individuel : beaucoup des participants témoignent de cet engagement, mais en leur nom propre, sans que les deux espaces collectifs soient réellement articulés. Souvent, cet ajout se fait d'ailleurs dans un détour lors de l'entretien, « j'ai oublié de vous dire », « il y a aussi ça », et ne semble pas faire d'emblée sens pour justifier leur engagement participatif.

C'est à ce titre que les associations de parents d'élèves constituent la dernière illustration que nous retenons de ces « réseaux de soutien municipaux » renouvelés et reversés dans l'engagement participatif, celle qui s'avère être informelle, souvent oubliée et passée sous silence, mais dans les faits tout aussi importante. Elles illustrent la densité des liens sociaux dans le microcosme local et constitue une des opportunités les plus communes d'y occuper une place.

« Attendez, **c'est un petit monde, le quartier Jules Ferry**, des gens comme moi, ils ont eu **leurs enfants qui ont été à Jules Ferry**, faut pas se leurrer. Je vais vous donner un **exemple personnel**. J'ai fait longtemps partie des **associations de parents d'élèves**, donc j'étais à l'association de Jules Ferry, **je connais très bien le directeur**. J'ai eu des mots avec lui, parce qu'à ces réunions il était directeur, moi j'étais parent d'élève. Et **maintenant** ce directeur il est à la retraite depuis pas mal de temps, **on joue au billard ensemble**. » (Entretien 71, Arcueil, nov. 2014, Joël, 63 ans, Retraité. Contrôleur de projet, Plus de 30 ans ; Habitant référent - assemblée de quartier)

L'anecdote est ainsi significativement rapportée sur le mode de « l'exemple personnel ». Mais le cumul des exemples individuels rend pourtant à cette donnée son caractère de fait social, qui le constitue comme un marqueur important de l'engagement participatif, et plus largement de la participation à la démocratie locale. Un exemple d'autant plus important à titre individuel, qu'il constitue souvent un des plus concrets et des plus formateurs pour les individus : « parent d'élève, conseil d'administration... donc la formation je l'ai. [...] Mais les seuls trucs que j'ai vraiment pu faire, c'est quand j'étais parent d'élève »¹¹⁶⁸.

1.2 Les rapports des associations de quartier à l'offre de participation

Les associations de quartier sont un cas intéressant pour explorer les ambivalences par rapport à l'offre de participation, du fait que leur thème et leur périmètre d'action s'avère assez proche. Pour ces associations, la question de leur position et de leur posture par rapport à l'offre de participation se pose explicitement. Ces associations ou collectifs permettent aussi d'interroger

¹¹⁶⁷ Entretien 85, Arcueil, mars 2015, Fanny, 47 ans, Assistante sociale, Entre 5 et 10 ans ; Habitant référent - assemblée de quartier

¹¹⁶⁸ Entretien 95, Arcueil, avril 2015, Eric, 69 ans, Ouvrier. Industrie, Entre 10 et 20 ans ; participant à l'assemblée de quartier et aux jardins partagés, ancien militant maoïste.

les tensions entre dynamiques ascendantes et descendantes de participation. C'est en ce sens que nous les prenons ici comme cas d'étude spécifique.

Les associations de quartier sur nos terrains, sont davantage représentées à Bruz. D'après nous, ce fait découle en partie de l'offre de participation : ne pas avoir un positionnement territorialisé implique une sorte de préservation d'associations de quartier qui lui préexistent, tandis qu'à Arcueil ou Lanester l'association de quartier devient de fait l'instance de quartier¹¹⁶⁹.

Cela est d'autant plus le cas à Lanester où une plus forte autonomie est accordée aux conseils de quartier, tandis qu'à Arcueil nous avons rencontré quelques membres d'associations de quartier, qui ont d'ailleurs pu se monter en réaction aux assemblées, par exemple en considérant que le périmètre de celles-ci tendaient à diluer ce que les habitants considéraient comme étant leur quartier dans un ensemble dans lequel ils ne se reconnaissent pas, le but de l'association de quartier devient alors de siéger à l'assemblée de quartier au nom de ce collectif.

1.2.1 Une association de quartier issue des insuffisances perçues de l'offre de participation

L'exemple de lettre de création d'une telle association envoyé au maire d'Arcueil reproduite ci-dessous résume bien ces différents éléments. Les objectifs attribués à l'association sont largement ceux des assemblées de quartier, en termes d'information ou de remontées des besoins, en insistant sur la préservation du cadre de vie du quartier. Le quartier est d'un périmètre recentré par rapport à celui de l'assemblée, c'est même une des justifications première de sa création. Le membre que nous rencontrons nous confie en effet un sentiment de sous-représentation dans une assemblée où la plupart des membres sont habitants de la partie centrale de la partie de la ville concernée par le dispositif, tandis qu'eux sont davantage excentrés et moins nombreux. Ce déséquilibre a des conséquences en termes de capacité à influencer l'ordre du jour ou à intégrer la discussion collective, et c'est ce qui justifie la fondation de cette association entre voisins d'une même rue. D'ailleurs les deux membres fondateurs s'inventent en ce sens un statut qui n'est en rien prévu par l'offre de participation, celui de « correspondant de quartier », un terme utilisé de

¹¹⁶⁹ Ce remplacement est loin d'être une loi générale, mais même lorsqu'il n'intervient il y a bel et bien toujours au moins un phénomène de concurrence. Un bon exemple à notre connaissance, est celui de la ville de Roubaix. Les comités de quartier y ont été créés à partir de 1977, dans un contexte plus large de participation ascendante avec notamment la lutte urbaine autour de l'alma-gare*. Les conseils de quartier créés dans les années 1990 à l'initiative de la mairie relèvent eux de la participation descendante, à l'initiative de la mairie et animés par un élu. Les comités de quartier ont été intégrés en partie à cette offre. Il peut ainsi être affirmé qu'ils « sont désormais, au même titre que les Centres Sociaux et les "associations diverses", l'un des 3 piliers des nouveaux Conseils de Quartier, l'édifice flamboyant neuf de la concertation municipale »**. Dans les faits les comités de quartier ont pu être assimilés à un rôle d'interpellation, d'empêcheur de tourner en rond, par rapport à des conseils de quartier plus dociles du point de vue de l'institution municipale. L'offre institutionnelle de participation peut ainsi prendre l'aspect d'une tentative de domestication de ces initiatives existantes ; « même les membres de comités de quartier (historiquement revendicatifs vis-à-vis de la municipalité) évitent toute prise de parole critique sur l'action municipale »***. Des distensions qui s'observent aussi dans le contexte plus récent de création des Tables de quartier dans cette ville, comme le relève Julien Talpin****. Ainsi, les associations de quartier survivent à l'offre de participation, mais se voient forcées de composer avec cette nouvelle donne de la concertation municipale, en devenant en quelque sorte une partie d'un ensemble composite au sein des conseils de quartiers, et les initiatives pour faire revivre une participation ascendante, dans un contexte de changement de majorité municipale, rencontrent des obstacles certains. *P. COSSART et J. TALPIN, *Lutte urbaine*, op. cit. ; ** Rémi COUSIN, « Bref historique des comités de quartier de Roubaix », 2004, En ligne : <http://hommelet.free.fr/homminfo/CQ2.pdf> ; *** M. CARREL et J. TALPIN, « « Cachez ce politique que je ne saurais voir ! Ethnographie des conseils de quartier roubaisiens » », op. cit., p. 185 ; **** Julien TALPIN, « Une répression à bas bruit. Comment les élus étouffent les mobilisations dans les quartiers populaires. », *Métropolitiques*, 2016.

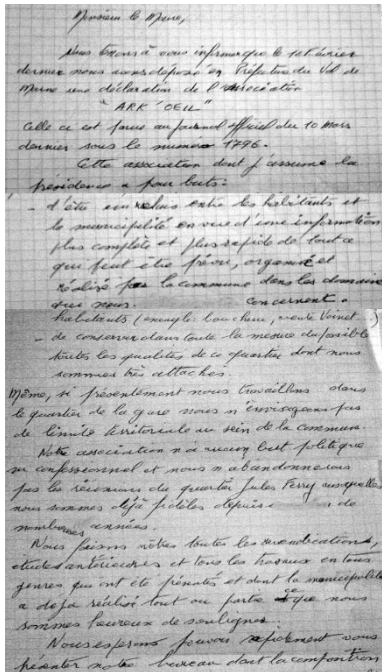
manière récurrente durant l'entretien. Plus exactement, c'est de ce rôle improvisé qu'émerge l'association. Celle-ci est ainsi née de l'offre de participation, elle est un produit indirect.

« On était deux avec le voisin, on essayait à chaque fois qu'il y avait des réunions de quartier de demander quand même aux voisins de venir. On leur proposait... Non pas de faire des réunions avant parce qu'on en avait pas les moyens, mais on leur en parlait avant et on essayait une fois sur place de se mettre d'accord sur ce qu'on pouvait faire. A tel point qu'on a fait une association. Une association de quartier. (*il va chercher ses archives*) ; Ark'œil, bon c'est un jeu de mot qui vaut ce qu'il vaut. Cette association elle avait pour but d'essayer d'activer un peu la commune, en disant « on est une trentaine, on veut bien faire des propositions ». C'était sur le côté Ouest du RER, toutes les petites rues qui sont là. Il faut dire qu'à ce moment-là, je passe du coq à l'âne, dans ces réunions de quartier il y avait tout le quartier Jules Ferry, il y avait la partie de l'autre côté de la voie ferrée et tout en dessous de la voie ferrée. Il y avait des gens qui prenaient, sans être méchant, les trois-quarts du temps pour parler de ce qui se passait chez eux, dans le bas d'Arcueil... et nous, je crois que je l'ai même dit l'autre fois quand vous étiez là, au-dessus de la voie ferrée, on nous connaissait pas. [...] Nous on s'était organisé surtout pour tous ceux qui sont par ici, parce que là il n'y avait personne, pas de représentants. Et quand on en discutait ça arrivait dans les dernières minutes et c'était assez désagréable. [...] On avait donc fait cette association. [...] en 2005, il faut dire qu'à cette époque-là il y avait des projets de construction de grands bâtiments [...] on trouvait pas ça utile alors que c'était une zone pavillonnaire. Des immeubles... Et là ça a été une réussite d'Ark'œil, ces bâtiments n'ont pas été construits. » (Entretien 68, Arcueil, nov. 2014, Albert, 87 ans, Retraité. Fonctionnaire, équipement, Plus de 30 ans ; Ancien habitant référent - assemblée de quartier, association de quartier)

Si la lettre précise que potentiellement toute la ville pourrait être concernée, le nom même, Ark'œil, faisant référence à l'ensemble de la commune, dans les faits cette association reste centrée sur le lotissement de ses créateurs ; « si elle avait vocation pour toute la commune, pour dire le franc mot on s'occupait que de notre petit quartier »¹¹⁷⁰. Les activités sont principalement liées aux assemblées de quartier, soit pour s'y greffer, soit pour réagir à ce qui est interprété comme un manque de considération. Mais lorsque l'activité du dispositif baisse, ce qui est le cas à Arcueil à partir de la décennie 2010 jusque la reprise en 2014, l'activité de l'association suit dans le même sens. Il y a donc bien articulation entre les deux plutôt que concurrence, et lorsque les membres rencontrés finissent par prendre de la distance avec l'assemblée, « on voulait laisser la place aux jeunes », ils semblent aussi ne plus vraiment investir leur association. Cette complémentarité est même listée comme une condition d'acceptation de l'association par la municipalité : ni politique, ni religion et pas d'abandon de la présence aux réunions de quartier, « auxquelles ils sont fidèles depuis de nombreuses années » comme le précise la lettre d'annonce. L'association est ainsi née de l'opportunité induite par l'existence de l'offre de participation, du fait des limites qu'y trouvaient ces habitants¹¹⁷¹, mais aussi en lien avec le refus de voir des immeubles être construits à proximité de leur habitation. Il y a ainsi une configuration favorable à la création de ce type de collectif du fait de la posture municipale d'afficher une possibilité de concertation. Les insuffisances perçues de l'offre de participation incitent à davantage de participation.

¹¹⁷⁰ Entretien 68, Arcueil, nov. 2014, Albert, 87 ans, Retraité. Fonctionnaire, équipement, Plus de 30 ans ; Ancien habitant référent - assemblée de quartier, association de quartier

¹¹⁷¹ « On avait cette impression, qu'il fallait aller d'abord aller aux réunions de la commune, ça c'était la première chose, et comme toujours on était pas bien entendu, pas mal mais pas entendu quoi, on revenait sur notre association et on demandait à notre président d'aller voir le maire pour lui proposer ce que nous avions envisagé. [...] ça marchait pas plus mal en tous cas, même si c'était pas toujours le succès » (Entretien 68, Arcueil, nov. 2014, Albert, 87 ans, Retraité. Fonctionnaire, équipement, Plus de 30 ans ; Ancien habitant référent - assemblée de quartier, association de quartier)



Monsieur le Maire,

Nous tenons à vous informer que le 12 février dernier, nous avons déposé en préfecture une déclaration de l'association "ARK'OEIL" [...] Cette association [...] a pour buts : - **d'être un relais** entre les habitants et la municipalité en vue d'une information plus complète et plus rapide de tout ce qui peut être prévu, organisé et réalisé par la commune dans les domaines qui nous concernent ; - **d'étudier les problèmes** communs des habitants (exemple : boucherie...) ; - de **conserver** dans la mesure du possible **toutes les qualités de ce quartier** dont nous sommes très attachés.

Même, si présentement nous travaillons **dans le quartier de la gare** nous n'envisageons pas de limite territoriale au sein de la commune. Notre association n'a **aucun but politique ou confessionnel** et nous **n'abandonnerons pas les réunions du quartier Jules Ferry** auxquelles nous sommes déjà **fidèles depuis de nombreuses années**. Nous faisons nôtres toutes les revendications, études antérieures et tous les travaux en tous genres qui ont été présentés et dont la municipalité a déjà réalisé tout en partie, ce que nous sommes heureux de souligner.

Nous espérons pouvoir rapidement vous présenter notre bureau dont la composition est la suivante : [4 noms cités, président, secrétaire, secrétaire adjoint et trésorier]

(Lettre de création d'une association de quartier, 2005, Arcueil, Archives personnelles du secrétaire adjoint, consulté en novembre 2014)

1.2.2 Les postures des associations de quartier : soutien affiché ou contre-pouvoir

Ce caractère fortement lié à l'offre de participation est intéressant à comparer au cas de Bruz, où les associations de quartier rencontrées préexistent à l'offre de participation. Leur positionnement est alors bien différent, leurs membres devant se poser la question de jouer ou non le jeu de l'offre de participation, comment et dans quelle mesure. Plusieurs des habitants parmi les membres d'association de quartier que nous rencontrés dans cette ville, incarnent les différentes positions sur le continuum des postures et des positions envisageables : Joël ou Emmanuel soutiens affichés de la municipalité ; Patrick soutien critique typique d'une adhésion distanciée.

1.2.2.1 L'adhésion distanciée : « nous, on n'est pas une volonté de la mairie »

Patrick est un membre actif d'une association de quartier, enseignant syndiqué dans un lycée professionnel, il habite depuis quinze ans un « quartier de personnes assez âgées, où l'implication est pas forcément évidente »¹¹⁷². Comme dans le cas évoqué précédemment, la création de l'association de quartier est liée à des revendications contre la construction de logements collectifs en hauteur ; c'est de fait un des thèmes récurrents de notre enquête dans les lotissements ou les zones pavillonnaires, habitants et élus y font souvent référence, au point que les premiers ont conscience de devoir adapter cette revendication spécifique potentiellement disqualifiée comme intérêt particulier dans des termes plus généraux, par exemple ici « la sécurité routière ».

« L'histoire de l'association, il y a eu quatre collectifs en un an et demi dans la rue. Et on s'est dit, là si on laisse faire... les collectifs... On va rester à quatre maisons quoi. Donc on n'avait **pas forcément envie de voir notre rue devenir une barre d'immeubles**, et à l'époque on était pas à 3 étages, on était à 4,5,6 ; il y avait pas de limitations. Et donc **l'asso s'est créée comme ça** [...] il y avait moi, un voisin... **on s'est dit, ça suffit, ça va faire le quatrième...** [...] L'asso est partie de là-dessus [...] mais **le seul argument qui était valable pour faire**

¹¹⁷²Sauf indications contraires les passages entre guillemets de ce développement sont des extraits des entretiens avec les membres de chacune de ses associations de quartier.

pression... c'est pas notre confort quoi. C'est sûr qu'on est pas content quand on a un immeuble, mais ça c'était pas recevable... pour dire à un promoteur. **Et du coup le seul argument qui était valable c'était la sécurité dans l'avenue.** C'est-à-dire que ça augmentait les entrées-sorties. Du coup l'idée c'était de bloquer ce truc-là, et puis de faire en sorte qu'on revoie le plan d'urbanisme pour limiter, encadrer un petit peu tout ça... [c'était] il y a dix ans, en 2003. » (Entretien 26, Bruz, nov. 2013, Patrick, 46 ans, Enseignant en lycée professionnel, Plus de 20 ans ; Comité de veille antennes-relais - association de quartier)

Ce membre de bureau de l'association de quartier, ancien président, juge que « la vie associative c'est aussi une forme de démocratie directe... qui est moins « vitrine » on va dire, qui est un petit plus appliquée aux réalités du terrain ». Ce terme de « vitrine » ou de « mise en scène » est souvent employé, notamment pour qualifier les dispositifs participatifs, mais aussi pour les réinsérer dans une perspective plus longue incluant les anciennes pratiques de « proximité »¹¹⁷³.

« Si la question c'est de mesurer la démocratie. **C'est pas une évidence qu'il y a moins de démocratie quand il y a pas de Démocratie Locale.** Enfin, sous ce nom là en tout cas, sous cette forme-là. [...] [Avec l'ancienne équipe municipale] pas sous la même forme. **Une forme plus officieuse, moins ouverte en même temps...** Bien que... Il n'y avait pas une mise en scène de la démocratie locale. C'est un maire qui allait sur le marché le vendredi matin et il discutait avec les gens pendant deux heures. **Et ça c'est de la démocratie locale.** Je ne le défends pas hein. **Par contre ils ne fabriquaient pas un évènement sur un week-end [...]** Ce n'était pas cette façon de fonctionner. [...] Je sais pas laquelle des deux formules... **Il y en a une qui est plus moderne** que l'autre, c'est sûr. **Plus en vogue, plus vendeuse.** Voilà. Après laquelle est la plus efficace ? [...] Je pense que c'est une forme, une façon de travailler, une volonté de travailler de cette façon là. **On avait un maire, avant, paternaliste, directeur des ressources humaines au crédit agricole...** donc très au fait quand même de la gestion de l'humain en général, mais aussi... **pas la même époque, très paternaliste, avec une commune de 4000 habitants. Au début de son mandat. Il y en avait 18000 à la fin.** Bon **c'est plus le même jouet quoi.** Mais voilà, un fonctionnement plutôt de ce type là. » (Entretien 26, Bruz, nov. 2013, Patrick, 46 ans, Enseignant en lycée professionnel, Plus de 20 ans ; Comité de veille antennes-relais - association de quartier)

Pour ses membres d'associations de quartier constituées en dehors de l'offre de participation, leur rapport aux opportunités de participation est de l'ordre de « l'adhésion distanciée »¹¹⁷⁴ par rapport à des offres « jugées imparfaites dans leur forme, considérées comme menaçantes par leurs objectifs cachés de contrôle social, [qui pour] les associations suscitent circonspection et défiance [qui pourtant] s'engagent dans les dispositifs participatifs « sans illusion » »¹¹⁷⁵. L'existence nouvelle d'une offre de participation incite ainsi ses militants associatifs locaux à réfléchir le pourquoi de leur participation dans ce cadre, qui peut remettre en cause l'accès direct qu'ils pouvaient auparavant revendiquer. L'ancien président de cette association de quartier fait aussi la différence avec des associations « quasiment des antennes de la mairie », que nous évoquons par la suite, tandis qu'eux « ça n'a rien à voir, c'est une dynamique de quartier. On est soixante familles adhérentes à jour de cotisation [...] Nous, on est pas une volonté de la mairie ». Un champ lexical récurrent pour qualifier leur positionnement est celui de « la bagarre » : « on s'est beaucoup bagarré pour la sécurité sur l'avenue, on s'est bagarré sur des projets de collectifs dans l'avenue aussi. Là on se bagarre pour une installation d'antenne Orange à 100 mètres ».

¹¹⁷³ Rémi LEFEBVRE, « Quand légitimité rime avec proximité », *Mouvements*, 2004, vol. 32, p. 135–138 ; Christian LE BART et Rémi LEFEBVRE (dir.), *La proximité en politique: usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

¹¹⁷⁴ Sandrine RUI et Agnès VILLECHAISE-DUPONT, « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée », *Espaces et sociétés*, 2005, vol. 4, n° 123, p. 21-36.

¹¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 23.

Cette dernière revendication, contre l'implantation d'une antenne-relais est le thème à partir duquel les membres fondateurs souhaitent relancer la dynamique de l'association de quartier. Alors que ce sujet de « démocratie technique »¹¹⁷⁶ pourrait être pressenti comme un thème adapté au format de l'offre de participation¹¹⁷⁷, pourtant les demandes en ce sens font d'abord rencontrer un certain scepticisme.

« La mairie est dans une démarche quand même de démocratie participative... Mais **quand on a demandé pourquoi il n'y avait pas de commission sur les antennes-relais, la réponse ça a été : « c'est pas un sujet qui plaît ».** [...] Mais est-ce qu'il faut faire uniquement de la démocratie locale sur les thèmes qui intéressent les gens ? [...] Est-ce que la démocratie locale, **c'est de faire de la démocratie locale sur les thèmes qui intéressent les gens ?** La pollution ça n'intéresse pas tellement les gens non plus... [...] la démocratie locale ça pourrait être aussi **d'inciter** à traiter de ces sujets là. [...] Mais voilà, ça a été la réponse. Ça n'a pas même été proposé si vous voulez. Et effectivement ça n'intéresse pas tellement les gens puisqu'on se retrouve dans cette commission à être quatre, faisant partie, soit de cette association de quartier, soit de celle d'à côté. » (Entretien 26, Bruz, nov. 2013, Patrick, 46 ans, Enseignant en lycée professionnel, Plus de 20 ans ; Comité de veille antennes-relais - association de quartier)

Ainsi, ce sujet des antennes-relais, qui tient particulièrement à cœur de cette association, au point qu'ils se trouvent « en procès contre la mairie, au nom du principe de précaution »¹¹⁷⁸ est finalement pris en charge par la concertation municipale, mais au sein d'une commission, qui dans les faits ne réunit que des individus déjà investis, et non pas au sein d'un groupe plus ouvert et davantage publicisé comme sur d'autres sujets. Cette commission illustre finalement le mieux l'ambivalence¹¹⁷⁹ du rapport à l'offre de participation pour ses militants du cadre de vie.

« On s'est beaucoup bagarré [...] Je fais partie moi de **la commission** sur tout ce qui est téléphonie. [...] On s'est posé la question, « on y va, on y va pas ». **On était très divisé dans l'association.** Il y a des gens, beaucoup de gens qui étaient plutôt sur l'idée que si on reste groupe de veille... Entre guillemets, **je schématise, on se fait « acheter »**, et donc le sujet, hop, c'est fermé. Donc des gens qui ne voulaient pas y aller. Et puis une autre partie qui disait **« il vaut mieux ça que la chaise vide »**, et puis le fait d'y aller « ça peut permettre de faire avancer les choses, et d'imposer des choses aussi ». Sans que parallèlement on lâche l'association. C'est-à-dire qu'avant on est sur un angle d'attaque, **là on peut avoir deux angles d'attaques.** De l'extérieur et de l'intérieur quelque part. **Et effectivement c'est ce qui se produit.** C'est-à-dire que nous, **nous faire financer des mesures d'ondes par la mairie en tant qu'association c'est absolument pas gagné... Et là c'est au nom du groupe de veille qu'on le fait. Donc forcément c'est difficile de nous dire non.** Sauf que dans le groupe de

¹¹⁷⁶ M. CALLON, P. LASCOUMES et Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain*, op. cit. ; Rémi BARBIER, Jeanne RIAUX et Olivier BARRETEAU, « Science réglementaire et démocratie technique », *Natures Sciences Sociétés*, 2010, vol. 18, n° 1, p. 14-23 ; Sara Angeli AGUITON, « De la quête d'efficacité en contexte participatif : la démocratie technique et ses contestations », *Hermès*, 2015, vol. 3, n° 73, p. 90-97.

¹¹⁷⁷ Les références au même sujet dans le cadre d'instances de quartier nous sont généralement rapportées pour évoquer la disqualification dont il fait l'objet.

« Ils nous avaient demandé un petit peu ce qu'on en attendait. Nous on était intéressé par des questions sociales, par des questions écologiques... On avait déjà les antennes sur les immeubles, on avait posé des questions à ce niveau là ; puis on avait dit « oui, oui, tout pourra être évoqué ». [Mais en fait on traitait surtout de ce] qui ne prêtaient pas sujet à **vraie discussion**, types les aménagements de la rue si le passage piéton allait être à gauche ou à droite du carrefour, vraiment c'était des choses de ce type là, de ce niveau-là. **Le jour où on a évoqué les antennes relais sur les HLM là aussi on s'est fait arrêter tout de suite.** » (Entretien 62, Lanester, sept. 2014, Odile, 56 ans, Infirmière, Plus de 20 ans ; Ancienne conseillère de quartier)

¹¹⁷⁸ Procès pour lequel il précise avoir « quand même réussi à collecter 3500 euros dans le quartier pour y aller au procès. Et puis 5000 pour un collectif [...] Donc c'est aussi une forme de démocratie quelque part, donner de l'argent c'est voter contre quelque chose. Faire une action. »

¹¹⁷⁹ Ambivalence dont lui-même est bien conscient, puisqu'il tient à deux reprises à préciser sans que nous le sollicitons en ce sens : « Et, je suis de gauche hein. Comme ça c'est clair (*rires*). C'est pas du tout... », « Et je suis de gauche ! J'ai voté pour eux, il y a pas de soucis (*sourires*), je vais sans doute revoter pour eux, mais voilà. »

veille il y a beaucoup de gens de l'asso (*rires*). Mais ça, c'est le manque de succès du sujet. Il y a pas de gens qui viennent non plus, alors que c'est complètement ouvert. Donc ça permet nous de démultiplier les choses. Alors après c'est peut-être un cas particulier, du fait que nous on est majoritaire, on est à peu près sur la même idée... Mais un groupe de veille sur les antennes, normalement c'est pas pour y être favorable. C'est plus pour... Alors c'est pas le point de vue de la mairie... C'est pas non plus du combat... mais c'est une façon de gérer les choses, d'avoir de l'info. » (Entretien 26, Bruz, nov. 2013, Patrick, 46 ans, Enseignant en lycée professionnel, Plus de 20 ans ; Comité de veille antennes-relais - association de quartier)

Il y a ainsi une transposition partielle des activités de l'association au sein de l'offre de participation, qui fait de cette commission non pas un lieu de débat sur le sujet, mais une chambre d'échos de ses revendications. Nous retrouvons ici les observations conclusives de Sandrine Rui et Agnès Villechaise-Dupont dans le cas bordelais, comme quoi : « l'offre participative ne transforme pas profondément les répertoires d'action, mais élargit la gamme des modes opératoires. L'usage qui en est fait par les associations crée surtout un espace d'entre-deux, ni totalement institutionnel ni totalement non conventionnel »¹¹⁸⁰. La tonalité de la réception de l'offre de participation reste néanmoins largement critique, comme le résume Patrick : « l'idée est belle, la finalité c'est plus compliqué. Ce que je reproche, non pas à la démocratie locale, mais aux gens qui nous la vendent... c'est parfois d'essayer de faire croire que la démocratie locale c'est la prise de décision collective. Or, ça l'est pas », et leur rapport à l'offre de participation demeure éminemment sélectif et pas spécifiquement lié à la nouvelle municipalité.

« [Le reste] j'y vais pas, je peux pas vous dire. Je suis dans le groupe de veille pour les antennes. [...] Non, je crois que je ne suis jamais allé au forum. Je suis allé à d'autres choses, plus anciennes... Type, ça s'appelait, quelque chose comme « forum des associations », c'était l'ancienne équipe municipale qui avait mis ça en place. [...] Non, je suis uniquement dans ce groupe là... J'étais dans une commission sur la circulation, mais il y a sept, huit ans, sur l'ancienne municipalité » (Entretien 26, Bruz, nov. 2013, Patrick, 46 ans, Enseignant)

Pour ces associatifs déjà investis dans la vie locale avant le lancement des dispositifs participatifs, ceux-ci sont perçus comme un possible pied à l'étrier pour des personnes moins engagées, davantage qu'une réelle opportunité pour eux qui avaient déjà certains accès à la scène politique locale.

« - Sur une commune comme Bruz, qui a une grosse expansion démographique, il y a pas mal de nouveaux arrivants. Donc c'est aussi un **moyen d'intégrer les gens à la vie d'une commune**. C'est pas une nouvelle forme, mais ça peut prendre des **formes nouvelles qui sont plus attirantes que de s'impliquer dans une asso** ou de s'impliquer dans la commune.

- Plus attirante ?

- **Oui, que les formes classiques quoi. Le bénévolat ou les formes... C'est un nouveau moyen en tout cas.** Je vois, sur Bruz, vous avez dû voir, il y a beaucoup de commissions quand même. » (Entretien 26, Bruz, nov. 2013, Patrick, 46 ans, Enseignant)

Pourtant, ces cas d'adhésion distanciée ne suffisent pas à rendre pleinement compte du lien entre des associations à l'offre de participation. Il faut ici évoquer également les cas où l'action des associations est davantage intégrée à l'action municipale. Nous l'avons vu par exemple à Arcueil où l'existence d'une association de quartier pouvait découler directement de l'offre de participation, et même plus exactement des insuffisances de celle-ci. Nous le détaillons davantage par la suite au-delà de l'exemple des seules associations de quartier.

1.2.2.2 L'adhésion affichée : l'association support de l'engagement local

¹¹⁸⁰ S. RUI et A. VILLECHAISE-DUPONT, « Les associations face à la participation institutionnalisée », *op. cit.*, p. 35.

Les associations de quartier demeurent un lieu de recrutement plutôt privilégié pour l'offre de participation et comptent de nombreux soutiens à la démarche participative, qui n'investissent pas toujours autant une posture d'adhésion distanciée que le cas, plutôt exemplaire en la matière, que nous avons jusqu'ici mobilisé. Par exemple, nous avons rencontré deux des membres du rassemblement politique local, qui sont par ailleurs des membres actifs de leur association de quartier : Joël et Emmanuel. Joël, est natif de la ville, instituteur, fortement implanté et soutien affiché de la municipalité, dont il finit par diriger le comité de soutien lors des élections municipales de 2014. Emmanuel est militant écologiste, personnel civil de la défense, également membre du rassemblement politique local et ayant figuré sur la liste municipale en 2001. Tous les deux justifient différemment d'un engagement participatif et politique local régulier, illustrant deux voies de recrutement parmi les participants les plus investis. Le premier s'appuie principalement sur une légitimité liée à son ancrage local, tandis que le second met d'abord en avant son parcours politique et d'autres expériences militantes. Dans les deux cas ce sont bien des instances de socialisation antérieures qui expliquent et rendent possible leur participation soutenue aux initiatives municipales.

« Je suis **natif** de la commune, **mes parents** [y] étaient commerçants. [...] **Je connais vraiment la ville** [...] je suis **trésorier de l'association** [de quartier] [...] J'ai **toujours été investi dans l'associatif**. J'ai fait ma **scolarité** dans cette école [...] j'ai enseigné trente ans à Rennes et maintenant **j'y suis revenu**. [...] Je suis investi dans le **foot** depuis 45 ans dans la commune, donc je connais forcément du monde. Je suis responsable de la comm' avec **Ouest-France** [...] Et là je **soutiens la liste** et je suis dans **l'associatif de quartier**. [...] J'ai participé au forum en tant qu'**animateur** les deux premières années. [...] J'ai toujours eu une **sensibilité de gauche**, je me suis présenté aux **élections municipales il y a 25 ans** déjà. Après j'ai toujours soutenu. » (Entretien 14, Bruz, sept. 2013, Joël, 52 ans, Professeur des écoles, Natif ; Membre BCAG)

« Moi **mon parcours politique il s'est construit depuis très longtemps**, parce que je suis militant, pas politique mais globalement, depuis très longtemps et j'ai fait de la **JOC, de l'ACO, tout ça**. Moi je suis militant syndical depuis que **je travaille, à la CFDT**. [Mon premier parti c'était les Verts] Je suis passé par le syndicalisme avant, le militantisme syndical. Et ce qui m'a fait basculer dans le militantisme politique c'est... **2002**. Avec les grandes manifestations... démocratiques... suite à l'accession au 2ème tour de Jean Marie Le Pen. [...] déjà Les Verts c'est très participatif, dans les instances vertes. Ça se voit peut-être un peu moins avec Europe Ecologie, mais chez Les Verts c'était très participatif. [...] **Moi de toute façon étant un citoyen engagé** je m'intéresse aussi au développement de ma ville, donc... Je vais pas à tous les sujets je peux pas, mais quand les sujets m'intéressent j'y vais. » (Entretien 5, Bruz, juin 2012, Emmanuel, 46 ans, Technicien en maintenance informatique, Plus de 20 ans ; Membre BCAG - EELV)

Pour revenir à leur engagement dans une association de quartier, celui-ci fait partie d'un tout, « d'une philosophie de la démocratie telle qu'on l'imagine ». Ils insistent finalement sur la distinction entre cette association et l'offre de participation, ne voyant pas de lien direct entre les deux. Par exemple, Joël insiste sur le fait que dans leur « association, on refuse la subvention [...] on veut bien se faire prêter du matériel, mais pas de l'argent ». Le fait que l'association existe depuis plus longtemps que le mandat de la municipalité mettant en œuvre l'offre de participation contribue à cette déconnection : « et même s'il y avait un changement l'association continuerait », tout en reconnaissant tout de même une proximité de sensibilité politique, qui si elle peut favoriser la relation n'est en rien déterminante : « c'est fou parce que dans l'association on est cinq, et les 5 ont une sensibilité de gauche. Quand c'était l'autre bord qui était, on organisait quand même. Parce que c'est pas politique ».

Le cas d'Emmanuel, bien que similaire, permet de nuancer cette affirmation de distinction. En effet, lui affirme bien participer davantage du fait de cet engagement dans l'association de quartier, qui fait de lui un représentant d'un intérêt localisé.

« Parce que je suis investi. Voilà. **Je serai pas investi ça serait pas le cas.** C'est vrai que faisant partie d'une association de gauche, étant président de quartier. En rencontrant quand même régulièrement les élus à travers les deux... On est amené à entendre des choses par rapport à des projets, des choses que le citoyen n'entend pas ou qu'il découvre dans la presse et c'est tout. [...] J'ai aussi participé aux ateliers associatifs du samedi matin qui sont un outil de travail sur la réflexion de la relation entre la municipalité et les associations, aussi bien culturelles, sportives... J'y étais **au titre de président de l'association de quartier.** » (Entretien 5, Bruz, juin 2012, Emmanuel, 46 ans, Technicien en maintenance informatique, Plus de 20 ans ; Membre BCAG - EELV)

L'association de quartier délivre donc une compétence statutaire, un titre à participer. Et nous retrouvons même cette configuration en l'absence de toute formalisation associative, les participants les plus réguliers étant alors identifiés par leurs voisins comme des intermédiaires, « toi qui va dans ces réunions », « toi qui connaît la mairie », comme le rapportent souvent des participants réguliers sur chacun de nos terrains. Cette multipositionnalité qui caractérise souvent ces habitants peut aussi à l'inverse être un frein à leur disponibilité, comme le précise Joël : « tout ce que la mairie propose, notre association, on adhère et on y va, on est dedans », mais dans le même temps il énumère de nombreux exemples de dispositifs auxquels lui « n'a pas participé, étant donné qu'il est déjà dans le monde associatif, au niveau du football et de l'association de quartier, à un moment on est obligé de dire stop ».

En effet, ce fort investissement est loin de concerner l'ensemble des adhérents de ces associations de quartier. Et il faut ici aussi rappeler les difficultés que rencontrent ces habitants à faire vivre ces associations de quartier, qui payent en ce sens le prix de leur autonomie relative par rapport à l'institution municipale. Maintenir l'engagement au-delà de la dynamique de lancement, souvent en lien avec une revendication précise, est ainsi une difficulté certaine. Le seul débouché pérenne devient alors l'animation de quartier et la convivialité, ce qu'évoque notamment Joël, dont l'association organise un festival annuel qui marche bien, quand Emmanuel témoigne lui d'une difficulté à assumer ce virage de la revendication à l'animation.

« Elle s'est **cristallisée cette association de quartier sur la défense des riverains au moment des problèmes, au début du quartier**, parce que c'était deux lotissements qui maintenant sont rétrocédés à la commune... Où il y a eu des décisions prises par rapport à des routes, des aménagements, où les gens se sont retournés vers la mairie pour émettre leurs problèmes et leurs situations, puisqu'ils n'avaient plus de contact, ou pas de bon contact, avec les promoteurs privés. [...] **donc l'association a vécu énormément au moment de ces problèmes là, elle a divergé un peu de situation pour essayer de faire de l'animation de quartier et autre... ça a marché un certain temps, mais aujourd'hui ça commence à diminuer.** A tel point que... on se posait déjà la question, mais je crois qu'à un moment il va falloir trancher : est-ce qu'on la met en sommeil ou pas ? » (Entretien 5, Bruz, juin 2012, Emmanuel, 46 ans)

D'ailleurs la multipositionnalité évoquée est aussi un levier de reconversion, qui peut pousser à ne pas surinvestir une association de quartier en berne : « je ne vais pas rester président pour être président [...] On me demande déjà ailleurs où ça bougera plus. J'ai dit non pour l'instant. Sur d'autres associations tournées vers autre chose ». Un fait particulièrement notable semble ainsi être que la trajectoire de ces associations de quartier fait largement écho aux instances de quartier : une mobilisation forte, notamment lors de leur lancement, en lien avec le cadre de vie, puis une reconversion vers l'animation de quartier et la convivialité, qui finit par être interprétée

comme un essoufflement de ces instances. Ce constat est doublement intéressant, puisque nous avons noté la proximité sociologique entre le noyau dur des instances et le groupe de celles et ceux fondant leur engagement participatif à une offre de participation thématique à partir de leur expérience associative. Ainsi, la similarité sociologique recouvre une similarité en termes d'expérience vécue de la participation.

2 Les ambivalences des liens entre engagement associatif et réception de l'offre de participation

2.1 Une participation à peu de frais, donc ayant peu de valeur ?

Le terme d'ordinaire a aussi un intérêt du fait de sa polysémie. L'ordinaire, « découle d'un ordre de choses ou appartient à un type présenté comme commun et normal »¹¹⁸¹, mais désigne aussi ce « qui présente des caractéristiques, une valeur, une qualité qui ne dépassent pas le niveau moyen par opposition à quelque chose d'autre pour lequel celles-ci sont supérieure »¹¹⁸². Autrement dit, des individus fortement engagés dans ces différents réseaux vont « bien naturellement », pour reprendre leurs mots, « se retrouver » à participer. Mais une part d'entre eux fera aussi peu de cas de cet engagement, qui finalement ne comporte pour eux qu'un coût moindre par rapport aux expériences qui leur semblent être similaires : associatives, syndicales, mais aussi pour une part d'entre eux professionnelles.

« **Encore que ça prend pas beaucoup.** Je pense que c'est le président qui est pris, pas mal de réunions en dehors. Mais je ne veux pas l'être (*rires*). [...] Enfin ça me plaît parce que sinon il y a longtemps que j'aurais arrêté, **mais ça me prend pas beaucoup de temps... on a le temps quand même.** [...] **Pour moi c'est naturel de toute façon,** si tout le monde y allait ça serait même mieux... mais bon tout le monde va pas y aller... » (Entretien 43, Lanester, juillet 2014, Patrick, 59 ans, Retraité. Agent SNCF, Entre 10 et 20 ans ; Conseiller de quartier)

« **Moi j'ai été surprise par le fait qu'il y ait pas beaucoup de réunions,** que le rythme ne soit pas un peu plus soutenu. Entre janvier et avril il n'y a pas eu de réunions. **Alors par rapport à un rythme de travail qu'on peut trouver dans des entreprises...** Je trouvais que ça faisait trop d'écart, ça serait bien de faire plus de régularité. » (Entretien 25, Bruz, nov. 2013, Mylène, 52 ans, Responsable études marketing dans un cabinet conseil, Entre 5 et 10 ans ; Comité d'usagers médiathèque)

Ce dernier cas, qu'illustre le deuxième extrait, est un peu à part, il correspond en fait à une autre voie de recrutement des dispositifs participatifs : la proximité que certains voient dans la méthode participative ou dans la thématique abordée, avec leur expérience professionnelle. Ce cas de figure est notamment présent à Bruz, rappelant l'effet d'intégration de ces dispositions, par l'offre de participation thématique et par projet. Elles renvoient aux cadres, plus jeunes, plus diplômés et plus récemment arrivés dans la commune, dont la présence résulte de cette fission du noyau dur que nous avons évoqué. Cette moindre expérience est rappelée par l'utilisation du terme « surprise » dans l'extrait. A Lanester ou Arcueil, ce sont davantage des expériences associatives ou syndicales, qui sont mises en parallèle avec l'engagement participatif, jamais des expériences professionnelles¹¹⁸³. Il reste intéressant de souligner que la représentation d'un engagement participatif comme « peu de choses » reste investie de façon similaire. Il y a

¹¹⁸¹ « Ordinaire », sens premier, En ligne, <http://cnrtl.fr/definition/ordinaire>

¹¹⁸² « Ordinaire », sens second, En ligne, <http://cnrtl.fr/definition/ordinaire>

¹¹⁸³ Nul besoin de rappeler que le syndicalisme relève effectivement de l'expérience professionnelle, on comprendra ici que nous faisons référence au contenu du travail exigé par l'employeur.

cependant une nuance significative : par rapport aux expériences associatives, il s'agit de constater un engagement de plus faible ampleur, du moins pour les membres n'exerçant pas de responsabilité dans l'organisation¹¹⁸⁴ ; par rapport aux expériences professionnelles, c'est une critique en termes d'efficacité qui est portée.

Plus fondamentalement, ce qui est en jeu ici est la moindre valorisation par les individus de leur engagement, et en quelque sorte de leur rôle, au sein des instances participatives ; « je préfère faire partie d'associations des choses comme ça, où là on fait un truc dans la pratique »¹¹⁸⁵.

Deux cas résument bien cet attrait moindre pour une participation trop ordinaire au deuxième sens du terme : Angèle et Colette. Deux dames âgées, qui présentent d'ailleurs un profil et un parcours en partie similaire.

2.1.1 « Je préférais le groupe, pour moi c'était plus concret »

Judith est arrivée à Bruz dans les années 1970, elle a principalement travaillé dans la comptabilité dans des collectivités locales. Elle résume son parcours militant, comme un apprentissage progressif par le syndicalisme à la CFDT, en rupture avec son milieu familial.

« C'est quelque chose que j'ai acquis moi-même, à partir du syndicat je pense. Mes parents étaient des cultivateurs, c'était pas... Ils étaient de droite. Le syndicat m'a fait changer, réfléchir à certaines choses. Là j'ai acquis ça. » (Entretien 20, Bruz, sept. 2013, Judith, 73 ans, Retraité. Employé du Trésor Public, Plus de 20 ans ; Forum - Comités - Epicerie sociale - Membre BCAG)

Ce qu'elle résume à travers d'un terme générique, « ça », c'est une socialisation militante, mais aussi une sociabilité locale, qui fondent une disposition favorable envers l'offre de participation. Elle évoque par exemple son engagement dans des associations sociales, nationales comme ATD-quart monde ou locale comme l'épicerie sociale¹¹⁸⁶, « je m'implique déjà pas mal comme ça... je suis pris quand même », ou celui de son mari dans l'amicale laïque, « on y a fait des rencontres importantes, on s'est fait des relations ».

Son engagement les réseaux proches de la CFDT et du Parti Socialiste, fait d'elle une membre fondatrice du rassemblement politique local, « Bruz Cap à Gauche ». Mais cet engagement s'explique aussi plus prosaïquement par des liens d'interconnaissance locaux, un certain monsieur C., adjoint aux finances qui habitait dans sa rue, « c'est comme ça que c'est parti, par relation des gens que je connaissais qui étaient à gauche ». Mais si elle a participé à des réunions, elle n'a jamais pris de carte, une précision qui est récurrente chez les enquêtés¹¹⁸⁷. Comme elle le résume, hiérarchisant par-là l'importance de chaque lien : « j'étais proche de monsieur C., pas forcément du PS ». Elle refuse d'ailleurs de figurer sur la liste, « sachant le travail que cela représente ». En deux mots, elle « apprécie beaucoup cette municipalité », notamment « parce

¹¹⁸⁴ A l'inverse, il faudrait ici nuancer l'opposition entre activités professionnelles et activités associatives, du fait des tendances à la professionnalisation et à la marchandisation de ces dernières.

Pascal UGHETTO et Marie-Christine COMBES, « Entre les valeurs associatives et la professionnalisation : le travail, un chaînon manquant ? », *Socio-logos*, 2010, n° 5 ; Matthieu HELY et Maud SIMONET-CUSSET (dir.), *Le travail associatif*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2013.

¹¹⁸⁵ Entretien 21, Bruz, sept. 2013, Francis, 63 ans, Retraité. Cadre logistique, transport, Entre 10 et 20 ans ; Participant au forum - Membre Université du Temps libre

¹¹⁸⁶ Cette association est centrale dans les réseaux de la participation à Bruz, voir le point 3.4 de cette section.

¹¹⁸⁷ A ce propos, voir le développement dédié à « Participer, est-ce s'intéresser à la politique ? »

qu'au niveau de la démocratie participative on a vu une nette différence, c'est même pas une différence, c'est quelque chose qui n'existait pas ».

Elle apprécie la posture de la nouvelle municipalité et s'en sent partie prenante, le fait de pouvoir être « sollicité dans certaines réunions, pour donner un avis, sur la façon de partager les lieux publics, la rue, la place de la mairie... », de pouvoir sortir de l'entre soi de son quartier, avec « des gens un peu âgés comme nous, [...] un peu en vase-clos, c'est pour ça que j'avais voulu aller à ces forums-là, je me disais qu'il fallait un peu dépasser notre quartier ici, un peu protégé, dans un lotissement, pas des gens très riches, mais quand même à l'aise ». Son engagement régulier résume l'effet de sollicitation que permet l'offre de participation, « on nous l'a proposé, donc il faut saisir la balle, c'est ça qui m'a motivé aussi... puisqu'on me demande me demande mes idées, je vais les donner ».

Pourtant, dans le détail, ses pratiques de participation demeurent assez circonscrites. Elle participe avant tout, « en tant que », c'est-à-dire au titre de différentes légitimités spécifiques. Par exemple, « dans la commission des impôts » du fait de son expérience professionnelle, « aux réunions sur le bilan du mandat », du fait de son adhésion à l'association, et surtout, ce qui semble lui plaire le plus, dans un groupe thématique sur le « vivre ensemble », proche du CCAS ; en fait le seul exemple qui relève de l'offre de participation, telle que présentée par la municipalité.

« J'ai pas participé finalement à beaucoup de groupes, c'est surtout cet atelier là qui m'a intéressé [...] un groupe qui s'appelle « agir pour mieux vivre-ensemble », et qui par exemple a mis en place la semaine des solidarités [...] il a démarré, on l'a mis en 2013 et on se revoit régulièrement. Moi j'y suis en tant que bénévole de l'épicerie sociale, il y a les gens du secours catholique, de France bénévolat, d'une association Bruz solidarité et également des élus et le CCAS » (Ibid.)

Elle prend ainsi part d'abord à ce qui ressemble davantage à une commission extra-municipale, proche d'un conseil de la vie associative. Elle relève elle-même ce décalage entre sa position et sa pratique, en évoquant le cas du « forum citoyen », auquel elle n'a pris part qu'à la dernière édition et tente alors d'expliquer le pourquoi de son intérêt inégal pour l'offre de participation.

« J'avais pas été [aux éditions d'avant du forum] je sais pas pourquoi j'avais pas du accrocher... [cette année] les ateliers m'intéressaient [...] dans le groupe « agir » **on voit le concret, tandis que quand on voit dans le forum on sait pas trop si ça va aboutir** [...] et puis je sais pas... dans le groupe c'était plus au contact des gens... je trouvais que le forum c'était... je sais pas. J'avais pas envie d'intégrer en plus, encore ça. Je préférerais le groupe, pour moi c'était plus concret. » (Ibid.)

D'ailleurs, si elle a pris part à ce forum, c'est poussé en ce sens par « une adjointe qui est une amie » et « un peu entraînée par Evelyne [une habitante], qui est très active toujours, on m'a poussé un peu oui ». Si l'expérience lui a plu du fait d'un thème proche de ses autres engagements, les relations entre génération, elle valorise avant tout l'engagement associatif, « plus concret, tandis que dans les commissions, on ne voit pas le résultat ». Ainsi, elle fait une différence entre un engagement associatif et politique local de long terme et une participation au forum citoyen, qu'elle pratique sur le mode de l'ordinaire : de l'ordre du quotidien du fait des sollicitations et de l'implantation dans les réseaux d'interconnaissance, mais aussi en le valorisant moins que d'autres engagements.

2.1.2 « Les assemblées, ça m'a jamais fait l'effet que c'était nous qui voulions »

Marie-Paule, se décrit comme « en retraite de militance »¹¹⁸⁸. A Arcueil depuis toujours, elle a entretenu des rapports ambivalents avec les communistes, elle « ne l'était pas » et considère que « leur forme de démocratie, n'en était pas ». Elle nuance ce propos par son lien à l'ancien maire, « lui, même si c'était un communiste, c'était un type bien ». « Mère au foyer et secrétaire de métier », sa « principale carte de visite » à ses yeux est « militante ». Voulant « se situer quand même », elle énumère les associations de parents d'élèves, les amicales de locataires et trente de « tourisme social et associatif », comme ses principaux engagements.

Nous la rencontrons dans son logement HLM rénové, dans lequel elle a emménagé quelques années auparavant. Les opérations de démolition et de relogement ont été pour elle une occasion de renouer avec l'engagement local au début des années 2000 ; « là le sujet c'était plus juste les fleurs devant le métro ». Elle s'est notamment engagé dans la rédaction d'un journal des locataires et nous cette « aventure qui l'a séduite » tout en montrant les nombreux numéros parus à l'époque. Elle retient avant tout le fait d'avoir « pu la vivre, l'écrire et participer avec les gens ».

Elle est issue d'un milieu populaire et insiste sur sa formation autodidacte. Elle a développé depuis sa retraite un attrait pour l'écriture, qu'elle cultive lors d'ateliers et a pu concrétiser par la publication de deux recueils. Cet aspect de son parcours est important, car il l'incite à engager un travail réflexif lors de notre rencontre : « tant que vous êtes là, je voudrais comprendre, expliciter mes réactions vis-à-vis de ces assemblée de quartier ». En effet, elle remarque « bien que je connaissais les gens [les élus, les habitants référents] [...] je pense que j'ai pas adhéré tout de suite ». Sa prise de distance se fait notamment du fait du caractère jugé trop descendant et institutionnel de l'offre de participation : « pour moi dès l'instant que les initiatives viennent pas des gens, ça capote ».

« Mais tant que vous êtes là, je voudrais comprendre, expliciter mes réactions vis-à-vis de ces assemblée de quartier : **j'avais 65 ans [...] j'avais arrêté ma militance [...] pour l'écriture [...] les enfants étaient partis [...] j'étais moins engagée socialement [...] mon paysage à moi c'était : libérée de la contrainte** familiale, arrêt de la militance [...] j'étais un peu **dans un vide social, une recherche...** [...] l'invitation [...] émanée de la mairie, avec un budget, v'là autre chose [...] [mais] **on savait pas quoi faire de ce pognon**. Pas habituée des 5 zéro. [...] **Je crois que j'aime pas les choses d'en haut**. [...] J'ai jamais follement adhéré [...] c'était différent de l'amicale des locataires, qui me donnait l'impression de plus de démocratie. [...] Je viens d'un milieu très populaire [...] sans savoir l'exprimer [...] C'est pas en assemblée de quartier qu'on fait de l'éducation populaire. [...] **Les amicales, c'est notre truc à nous. Différent. Les assemblées de quartier ça m'a jamais fait l'effet que c'était nous qui voulions.** » (Entretien 81, Arcueil, mars 2015, Marie-Paule, 84 ans, Retraité. Mère au foyer, Natif ; Militante associative et syndicale)

Ainsi, elle décrit toute une série de conditions objectives, qui font d'elle une « bonne cliente »¹¹⁸⁹ potentielle pour l'assemblée de quartier : expérience, disponibilité, interconnaissance... Mais ces conditions objectives ne suffisent pas à l'actualisation de dispositions a priori favorables. Au contraire, elles lui font mettre profondément en doute l'adéquation entre le fait objectif de pouvoir participer dans ce cadre et le ressenti subjectif de ne

¹¹⁸⁸ Entretien 81, Arcueil, mars 2015, Marie-Paule, 84 ans, Retraité. Mère au foyer, Natif ; Militante associative et syndicale. Idem pour les autres expressions entre guillemets.

¹¹⁸⁹ L'expression est la nôtre, mais les guillemets sont de rigueur.

pas vouloir y prendre pleinement part ; « jamais fait l'effet que c'était nous qui voulions », « ce n'est pas en assemblée de quartier qu'on fait de l'éducation populaire ».

Dans ces deux parcours, il y a bien une concrétisation ponctuelle de la participation. Mais ces deux militantes, syndicales ou associatives, affichent une certaine distance à l'offre de participation. Elles mettent en doute sa valeur et son intérêt, par rapport à d'autres expériences qu'elles ont pu avoir. Il n'y a pas adéquation entre le fait objectif de pouvoir participer et le ressenti subjectif de ne pas vouloir y prendre pleinement part.

Ce deuxième sens de « l'ordinaire » de l'engagement participatif est important : pour ces habitants assister à quelques réunions est vécu comme peu de choses, par rapport à tout ce qu'ils font déjà. Cette présence n'est pas incompatible avec une certaine distance, parfois simplement du fait d'une disponibilité non extensive, mais aussi parce qu'ils trouvent davantage de gratifications symboliques dans un engagement associatif. L'engagement participatif est vécu comme plus abstrait, moins concret.

2.2 Les ambiguïtés des porosités entre convivialité et participation

Ces ambivalences entre terreau associatif et engagement participatif sont bien connues des offreurs de participation. Le constat de voir toujours les mêmes est la critique la plus récurrente en ce sens. Deux solutions vont alors s'offrir à eux : la restriction ou l'extension. La première consiste à restreindre la définition de l'offre de participation, à définir ce qui relève de la démocratie participative et ce qui relève de la « simple » relation aux habitants. La seconde consiste au contraire en une ouverture vers la convivialité, pour permettre de répondre au défaut d'inclusion des dispositifs participatifs formels. Ces deux lièvres ont beau courir dans des directions opposées, ils n'en sont pas moins souvent courus en même temps. Un des apports des offres de participation les plus réflexives est justement de clarifier ce point.

2.2.1 La redéfinition de l'offre autour de critères procéduraux

Pour les promoteurs de l'offre, la prise en compte du fait que la participation précède et dépasse l'espace social qu'instituent les dispositifs reste problématique. De leur point de vue, il s'agit à la fois de reconnaître la porosité entre différents engagements locaux, mais aussi de chercher à les canaliser dans une logique d'étiquetage normative. Qu'est-ce qui au sens de l'offre relève ou ne relève pas de la démocratie participative ?

« Finalement la démocratie locale c'est l'ensemble des dispositifs qu'on met en place pour que chacun trouve sa place. **On la trouve par la participation mais aussi par d'autres modes, donc voilà on est sur un concept peut-être un peu plus général.** [...] [Certains agents] expliquent qu'il en faisait déjà, [...] [que la participation] c'est pas forcément des démarches participatives, construites et tout [...] qu'ils sont déjà dans la relation avec les habitants [...] il y a certainement un certain nombre de choses à préciser. [...] On veut favoriser l'expression et la place des citoyens. Les modes sont différents, [mais] **qu'on fasse attention à pas tout appeler participation** » (Entretien 10, Bruz, sept. 2012, Philippe, 65 ans, Retraité. Directeur d'établissement social, Plus de 30 ans ; Maire, BCAG 2008-2014)

« Vous allez dire rien n'est clair ici, mais c'est la vérité en même temps ! (*sourire*) [...] **il faut qu'on détermine pour chaque démarche** [...] Un certain nombre de services, service jeunesse ou culture par exemple **me disent qu'ils font tous les jours de la démocratie participative, qu'ils m'ont pas attendu !** Tant mieux qu'ils ne m'aient pas attendu, c'est pas ce que je demande, loin de là. Mais parce qu'eux ils estiment... que quand ils font une réunion... à la

fin du centre de loisirs un goûter avec les parents, comme ça on peut parler de manière informelle avec les parents, **pour eux ça c'est de la démocratie participative. Moi je dis que c'est de la participation, mais pas de la démocratie participative**, parce que **les gens ne confrontent pas forcément leurs points de vue, ils ne participent pas à la décision publique...** donc ça contribue à faire du collectif, et après peut-être à intégrer ces gens dans une démarche, mais pour moi c'est pas de la démocratie participative. Mais bon, ça je ne leur ai pas vraiment dit directement (*rires*). » (Entretien 1, Bruz, juin 2012, Magali, 34 ans, Fonctionnaire Territoriale, Entre 5 et 10 ans ; Chargée de mission démocratie participative)

Nous entrevoyons ici une lutte interne, que nous avons retrouvé dans l'ensemble des collectivités territoriales que nous avons fréquentées : les agents dédiés à la démocratie participative, plus rarement certains élus¹¹⁹⁰, sont engagés dans un travail de conviction et de formalisation auprès de leurs collègues. Magali définit alors un double critère : délibératif (« confronter les points de vue ») et institutionnel (« participer à la décision publique »), qui a pour effet de désigner le travail de relation avec les habitants comme ne relevant pas formellement de la démocratie participative. C'est aussi ce qu'implique cet élu cherchant à faire la distinction entre démocratie participative et démocratie locale, en faisant de la seconde « un concept peut-être plus général », mais prêtant potentiellement à confusion du point de vue de son cadrage institutionnel, en termes de formalisation, d'inclusion des services et de rôle proposé aux participants dans la participation aux décisions et dans l'élaboration des politiques publiques locales.

Si nous rappelons ces points, c'est pour signaler un possible paradoxe. Le reversement d'engagements et de réseaux préexistants dans les espaces participatifs sont souvent évoqués, pour les interpréter au prisme de la sélectivité qu'ils induisent. Ils sont perçus comme un élément d'entre soi. Mais cette sélectivité n'est pas également distribuée dans l'espace social. Comme pour l'ancienneté de résidence, nous retrouvons ici les indices d'un capital d'autochtonie, qui a effectivement des effets compensateurs des inégalités sociales face à la participation. Les promoteurs ont le souci légitime de ne plus voir « toujours les mêmes », ceux qu'ils connaissent depuis longtemps. Mais les nouveaux participants en capacité de répondre positivement à l'offre de participation et qui ne sont pas engagés dans ces réseaux préalables ne se recrutent pas aléatoirement dans l'espace social. Derrière l'apparente diversification des participants, c'est un phénomène d'embourgeoisement de leur recrutement qui s'observe. Cette donnée est d'ailleurs connue des organisateurs, qui en arrivent souvent à cette conclusion, en promouvant la convivialité comme palliatif au défaut d'inclusion des dispositifs formels.

2.2.2 La fête comme palliatif au défaut d'inclusion de l'offre de participation

Ainsi, le plus souvent du point de vue des habitants organisateurs, mais aussi de quelques élus¹¹⁹¹, la réponse à ce défaut d'inclusion passe surtout par une insistance sur des activités de

¹¹⁹⁰ Il est significatif ici que nous citons les propos de Philippe, maire de Bruz, dont il faut rappeler la similarité en termes de parcours et de profils aux professionnels de la participation. Le plus souvent, ces discussions d'ordre procédural sont avant tout pris en charge par les agents et les prestataires, ces derniers étant souvent justement recrutés au titre de leur capacité à formaliser l'offre de participation.

¹¹⁹¹ Ce point est loin d'être partagé, car pour une part des élus, l'insistance sur la fête, constitue une limite des instances participatives ; d'où la consigne récurrente à Arcueil de consacrer 70% du budget à « des projets » et non plus à du fonctionnement, auquel sont assimilées ces activités annuelles. Ce trait peut aussi être moqué en coulisses, par exemple en renommant un élu « chef de NomduQuartier-Land », en référence au parc d'attraction et au fort nombre de fêtes organisées dans le quartier dont il a la charge. D'autres enfin portent une critique plus structurelle de cette limite, en évoquant une responsabilité partagée : « On a renvoyé ça sur [différents collectifs ad hoc] [...] et

proximité et de convivialité, qui font endosser aux instances participatives le rôle de comité des fêtes, qui devient le principal moyen envisagé pour permettre l'inclusion ponctuelle d'une forte diversité de population, comme le résume les différents extraits d'entretien.

« Il n'y a rien qui permettrait aux gens du quartier de faire des choses ensemble. **On fédère juste dans une institution conseil de quartier, qui est un lieu de réflexion**, mais il y a pas un lieu où les jeunes, les anciens vont venir... **où on peut organiser une fête**. Une maison de quartier. Peut-être que ce serait **un stade supplémentaire** » (Entretien 39, Lanester, juillet 2014, Julien, 62 ans, Expert-comptable, Plus de 30 ans ; Ancien participant au CQ)

« **Les jeunes, les actifs jusque 40-45, c'est pas la peine**. Créer les conditions pour qu'eux puissent participer : il faut complètement repenser la manière dont c'est organisé mais aussi les temps de participation, ateliers, réunions publiques, il faut revoir ça. Sinon on se retrouve à trois péquins et quatre retraités ; c'est pas représentatif ça va pas. [...] Aller au-devant des habitants, en modifiant les lieux, de manière plus informelle, **en mixant fête et conseil de quartier... Plusieurs choses à inventer là-dessus**. » (Entretien 37, Lanester, nov. 2013, Hugo, 31 ans, Consultant, Entre 1 et 3 ans ; Elu, délégué au numérique, depuis 2014)

La « fête » est perçue comme le moyen privilégié de l'inclusion, au détriment des activités délibératives des conseils et de leurs liens aux politiques publiques municipales.

« On a fait le barbeuc, le loto... [...] l'année dernière il y a eu 300 personnes pour le barbecue. [...] Sur 300 il y en a 290 qui viennent pour bouffer gratuit, faut être honnête. [...] C'est pour ça qu'à la dernière assemblée de quartier j'ai dit « venez », « ramenez des idées ». Mais c'est difficile parce que... Moi les gens je les connaissais pas, sauf certains qui viennent de temps en temps, mais on ne connaît pas beaucoup. C'est les gens des pavillons qui sont venus, il y a pas beaucoup de gens de la cité qui sont venus la dernière fois. [...] C'est les pavillons, mais la cité... il y a moi et [un voisin] [ndr. un ancien élu] qui viennent tout le temps, et la copine de... je sais plus comment elle s'appelle, une des premières fois qu'elle venait, une dame de la cité, mais sinon les autres... » (Entretien 69, Arcueil, nov. 2014, Stéphane, 50 ans, Machiniste-menuisier, Natif ; Habitant référent - assemblée de quartier)

Ces différents temps renvoient bien à une différenciation sociale explicite, comme le résume cet habitant référent qui distingue le succès du barbecue où se retrouvent « ceux qui viennent pour bouffer gratis » et l'entre soi des assemblées de quartier où sont surreprésentés « les gens des pavillons ». Si la fête est un palliatif, c'est en lien avec le risque conscient que ce qui est pensé comme une potentielle première marche reste pour la plupart un palier.

« Je suis plusieurs fois allé à des assemblées, mais juste par rapport à des sujets qui justement me concernaient à ce moment là, surtout au niveau des gros travaux. **Et puis j'ai toujours hésité à aller à leur repas...** on a toujours du mal à y aller seule, en se disant qu'on connaît pas grand monde... Et puis un jour j'ai tenté, j'ai dit « aller... on verra comment ça se passe » et arrivée là bas **c'était tellement agréable, du coup ils sont tout de suite venus vers moi en demandant si je voulais pas participer au collectif. Donc ça a démarré comme ça**. [...] c'est assez récent parce que ça fait... ça doit être la troisième année là. Sachant que l'année dernière comme j'étais enceinte, j'ai pas pu autant participer. Et puis la première année j'avais pas très bien compris comment ça se passait non plus. Et eux ils étaient bien rodés, avec une équipe là depuis longtemps, donc ça se passait... [...] Moi je vois depuis j'y suis, il y a plein de personnes âgées que je connaissais pas du quartier qui du coup me disent bonjour dans la rue. Ça recrée du lien je trouve. [...] **Ces moments festifs ils sont quand même aussi très importants... ça soude bien les gens, ceux qui viennent sont vraiment contents de venir, heureux de se retrouver là**. Il y a des jeunes et moins jeunes, ça permet aux gens de se parler, peut-être dès

on les a enlevées des assemblées de quartier. Et au final les assemblées de quartier qu'est ce qu'on leur demandait après ? Et bien organiser des fêtes... C'est pas vraiment l'objectif... Alors c'est bien d'organiser des fêtes, c'est un facteur de lien social, mais c'est pas que ça une assemblée de quartier... C'est pouvoir aussi débattre des orientations politiques de la ville, c'est aussi pouvoir débattre des orientations... [...] Mais pourquoi les assemblées n'utilisaient pas leur budget ? Parce que, je vous ai expliqué qu'on leur a retiré quand même un certain nombre de choses. » (Entretien 98, Arcueil, avril 2015, Cécile, 60 ans, Fonctionnaire territoriale, Plus de 30 ans ; Ancien élu, EC, adjointe à la démocratie participative 1997-2008)

fois même la seule fois qu'ils se croisent dans le quartier. Donc ça serait bien que les nouveaux habitants qui viennent d'arriver participent aussi aux moments festifs, ça permet de rencontrer les gens. » (Entretien 72, Arcueil, nov. 2014, Myriam, 45 ans, En recherche d'emploi, secrétariat, Natif ; Habitant référent - assemblée de quartier)

Nous constatons des exceptions à ce constat, comme en témoigne Sylvie qui a pu aller contre son appréhension initiale grâce ce sas avant l'assemblée de quartier, son engagement se comprend aussi à l'aune de sa disponibilité, du fait d'un chômage de longue durée, et toute relative par exemple du fait de sa dernière maternité, et de dispositions en lien avec un engagement associatif fort, « plus on s'investit dans une association, plus on s'aperçoit que oui on peut aller parler à des gens qu'on connaît pas du tout », en succession de son père dans un club de sport local.

Nous avons déjà abordé ces questions du point de vue de la logique de l'offre. Elles sont par exemple au fondement de la reprise de l'offre de participation à Lanester, avec la distinction de trois sphères : politiques publiques, citoyenneté et proximité. L'étude de la réception rejoint ce constat : l'engagement participatif se comprend dans un espace plus large que celui délimiter par l'appartenance, transitoire ou durable, à un dispositif participatif. C'est ici une réalité sociologique importante de la réception des offres de participation : une partie des participants ne considèrent pas uniquement participer, via leur présence et leur contribution dans le cadre des dispositifs participatifs. Toute l'ambiguïté repose alors sur le rapport qu'entretient l'offre de participation à cette réalité : l'inclure, quitte à s'éloigner d'un double objectif théorique et pratique, de délibération ou d'aide à la décision, ou le circonscrire, en considérant que toute forme de participation ne relève pas de la démocratie participative. Un tel dilemme est posé de la façon la plus explicite avec le cas des activités de convivialité, mais il recouvre en fait plus largement l'ensemble des configurations évoquées. C'est ce qui justifie dans le prochain chapitre de s'attacher à analyser les « motifs de la participation », pour expliciter les significations qu'en ont les participants.

Alain Caillé, dans le même texte que celui cité précédemment, distingue deux formes de socialités : primaire et secondaire.

« Dans la socialité première règne un principe de personnalisation qui permet d'affirmer que les personnes sont en principe plus importantes que les fonctions qu'elles accomplissent. Dans la socialité secondaire au contraire, l'exigence d'efficacité fonctionnelle est hiérarchiquement première. [...] **La socialité primaire fonctionne à l'interconnaissance et au don. La secondarité à la loi impersonnelle et à la fonctionnalité.** »¹¹⁹²

Nous entendons ici ces catégories comme idéales-typiques, pour avancer que les participants qui font part de leur rapport ambigu à l'offre de participation la situent davantage du côté de la socialité secondaire, tandis qu'ils valorisent, et se voient valorisés, davantage un engagement associatif, relevant de la socialité primaire. Cette distinction se comprend notamment du fait du caractère institutionnel de l'offre de participation, qui l'inclut dans une « socialité secondaire publique », organisée par l'Etat et l'administration¹¹⁹³. Les dispositifs participatifs peuvent plus exactement être qualifiés comme relevant d'une position intermédiaire, « des associations composites, recrutant dans des publics qui ne sont pas unifiés a priori par une appartenance primaire ou secondaire instituée, et dont les membres sont au départ mutuellement

¹¹⁹² A. CAILLE, « La société civile mondiale qui vient », *op. cit.*, p. 188.

¹¹⁹³ *Ibid.*, p. 189.

indifférents [...] elles ne jaillissent pas d'une socialité primaire déjà organisée, constitué ou instituée»¹¹⁹⁴. C'est du moins le cas en théorie, mais nous avons vu dans les faits à quel point les interconnaissances préalables avaient un effet sur le recrutement des participants. Il reste que pour une partie d'entre eux ce positionnement de l'offre de participation reste problématique, trop éloigné de l'idée qu'ils se font d'un engagement fondé sur une socialité primaire publique, regroupant « toutes les formes d'associations d'entraide et de voisinage, les confréries en tous genres ou les multiples comités des fêtes »¹¹⁹⁵. La plupart des constats empiriques posés jusqu'ici s'éclairent à l'aune de cette conceptualisation. C'est du fait d'un positionnement hybride entre ces différentes formes d'associationnisme, que l'engagement participatif s'avère constitutifs de toute une série de tensions, qui se retrouvent autant dans les positions sociales, que les postures des participants. L'offre institutionnelle de participation n'en occupe pas moins une position potentiellement fructueuse : un lien entre une socialité secondaire publique et les associations primaires. Mais cet entre-deux est aussi au fondement d'une tension entre interconnaissance et impersonnalité, autonomie et hétéronomie. Ces propos peuvent être résumés en rappelant des propos déjà cités : « ce n'est pas une évidence qu'il y a moins de démocratie quand il y a pas [d'offre de participation] »¹¹⁹⁶, « ça m'a jamais fait l'effet que c'était nous qui le voulions »¹¹⁹⁷.

¹¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 192.

¹¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 189.

¹¹⁹⁶ Entretien 26, Bruz, nov. 2013, Patrick, 46 ans, Enseignant en lycée professionnel, Plus de 20 ans ; Comité de veille antennes-relais - association de quartier. La citation exacte est [de démocratie locale, en tous cas pas sous cette forme là]

¹¹⁹⁷ Entretien 81, Arcueil, mars 2015, Marie-Paule, 84 ans, Retraité. Mère au foyer, Natif ; Militante associative et syndicale

Conclusion. Le capital social déterminant ou équivalent de l'engagement participatif ?

Un même fil directeur parcourt notre analyse des déterminants sociologiques de la réception des offres de participation : l'importance du capital social. La notion ne va pourtant pas sans poser question. Nous revenons (1) sur les acceptations contradictoires que recouvrent la référence au capital social, avant de détailler (2) les apports que nous y trouvons, en lien notamment avec la référence à la notion de capital d'autochtonie.

1 Les acceptations du capital social : un cadre conceptuel contradictoire

Le capital social s'entend d'abord comme une ressource dont disposeraient les individus, leur permettant de poursuivre et d'atteindre certains buts instrumentaux ou expressifs¹¹⁹⁸. Cette définition fait alternativement¹¹⁹⁹ référence à James Coleman ou Pierre Bourdieu. Pour James Coleman, « le concept de capital social est la valeur des aspects de la structure sociale que les acteurs peuvent utiliser comme des ressources pour atteindre leurs objectifs »¹²⁰⁰, tandis que Pierre Bourdieu le définit, comme « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance »¹²⁰¹. La valeur du capital social dépend ainsi de la structure d'un réseau de liens et de la position qui occupe l'individu en son sein. Le capital social est défini par sa fonction. Il constitue une ressource utilitaire, dépendante d'une structure et inégalement inaccessible¹²⁰². Cette conception articule le niveau individuel et structurel, il n'est pas attaché à l'individu, mais à des relations entre individus. Il a pu d'ailleurs être affirmé que cela en constituait une limite : « le capital social devient, d'une part, trop vaste (incluant trop d'éléments à trop de niveaux) et, d'autre part, trop restreint (appartenance à des groupes sociaux clairement définis) pour être spécifié empiriquement ou engagé dans un dialogue conceptuel avec la théorie du capital humain et économique »¹²⁰³.

Les derniers mots de la citation sont clairs, la perspective adoptée serait d'abord économiste et entraînant vers une discussion autour du capital humain. La notion de capital social est liée aux théories du choix rationnel, tout en constituant une réponse au paradoxe de l'action collective¹²⁰⁴, en soulignant l'importance des normes sociales qui la favorisent ou l'empêchent.

¹¹⁹⁸ Nan LIN, « Les ressources sociales: une théorie du capital social », *Revue Française de Sociologie*, 1995, vol. 36, n° 4, p. 685-704.

¹¹⁹⁹ Nous simplifions volontairement. Pour saisir l'étendue des usages et les confusions induites, voir : Maurice LEVESQUE et Deena WHITE, « Le concept de capital social et ses usages », *Lien social et Politiques*, 1999, n° 41, p. 23-33.

¹²⁰⁰ James S. COLEMAN, « Social Capital in the Creation of Human Capital », *American Journal of Sociology*, 1988, vol. 94, p. 95-120.

¹²⁰¹ Pierre BOURDIEU, « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1980, vol. 31, n° 1, p. 2-3, p. 2.

¹²⁰² James S. COLEMAN, *Foundations of social theory*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1990, p. 302.

¹²⁰³ N. LIN, « Les ressources sociales », *op. cit.*, p. 687.

¹²⁰⁴ M. OLSON, *Logique de l'action collective*, *op. cit.*

Mais la logique instrumentale échoue à rendre compte que l'action puisse constituer sa propre fin et que l'engagement puisse se justifier et se maintenir par une logique d'identification¹²⁰⁵.

Si ce n'est pas cette perspective qui nous intéresse ici, elle marque néanmoins les usages du concept. La proposition de Pierre Bourdieu permet d'associer la notion aux autres formes de capitaux, pour rappeler que le capital social est à la fois hérité et construit, et pour en souligner le caractère relationnel. Mais il faut ici rendre compte du fait que Pierre Bourdieu a peu explicité cette notion, dont il donne une définition assez lâche et qui finalement ne s'inscrit guère, ni dans la littérature plus générale sur la notion¹²⁰⁶. L'inclusion du concept avec ses autres développements sur l'espace social et l'homologie structurale entre volumes de capital économique et de capital culturel, livre aussi un fort sentiment d'incomplétude. Pour résumer notre impression personnelle à la lecture de ces travaux, elle a souvent été de cet ordre : ce que le capital social pourrait expliquer, la référence au capital symbolique le fait généralement mieux¹²⁰⁷.

Il est ici intéressant de lire en quels termes l'auteur est revenu sur sa conception initiale du capital social, pour en proposer une alternative.

« J'avais distingué deux grands espèces, le capital économique et le capital culturel, laissant de côté une forme de capital qu'il m'est arrivé de constituer et sur laquelle j'ai maintenant des doutes, le capital social [...] Il arrive qu'on se trompe, et heureusement... **Il me semble que le capital social est un effet de ce que j'appellerais un effet de corps.** [...] C'est-à-dire les effets qui résultent du fait que des gens proches dans l'espace ajoutent un effet particulier en se constituant en groupes. [...] Si l'on veut, par exemple, distribuer les gens dans l'espace social, il faut donc en prendre en compte ces qui tiennent au fait que les individus sont insérés dans des relations et qu'ils ont des relations d'appartenance. »¹²⁰⁸

La rectification proposée consiste principalement en une évolution de nomenclature, qui permet de préserver le système théorique bourdieusien, en faisant de l'effet de corps, un concept à part, qui n'a donc pas vocation à fonctionner comme les espèces de capital économique ou culturel¹²⁰⁹. En effet, la reformulation rappelle finalement une partie de la proposition originale, faisant du capital social : « le seul moyen de désigner le principe d'effets sociaux qui, bien qu'on

¹²⁰⁵ A. O. HIRSCHMAN, *Bonheur privé, action publique*, op. cit. ; Alessandro PIZZORONO, « Sur la rationalité du choix démocratique », in Jean LECA (dir.), *Sur l'individualisme*, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 1986, p. 330-269 ; Bert KLANDERMANS, « Why Social Movements Come into Being and Why People Join Them », in Judith R. BLAU (dir.), *The Blackwell Companion to Sociology*, Blackwell Publishing Ltd, 2004, p. 268-281.

¹²⁰⁶ Sophie PONTHEUX, « Bourdieu : le « capital » « social » », in *Le capital social*, La découverte., Paris, 2006, p. 33-42.

¹²⁰⁷ « Le capital symbolique, c'est n'importe quelle propriété lorsqu'elle est perçue par des agents sociaux dont les catégories de perception sont telles qu'ils sont en mesure de la connaître et de la reconnaître, de lui accorder valeur. [...] C'est la forme que prend toute espèce de capital lorsqu'elle est perçue à travers des catégories de perception qui sont le produit de l'incorporation des divisions ou des oppositions inscrites dans la structure de la distribution de cette espèce de capital. »

Pierre BOURDIEU, « Esprits d'Etat: Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1993, vol. 96, n° 1, p. 49-62, p. 55.

¹²⁰⁸ Pierre BOURDIEU, Franck POUPEAU et Marie-Christine RIVIERE, *Sociologie générale. Volume 2, Cours au Collège de France (1983-1986)*, Paris, Raisons d'agir : Seuil, 2016, p. 443 ; 654-655.

¹²⁰⁹ La précision qui suit ne trompe pas en ce sens « ce que j'appellerais maintenant effet de corps [...] dans les limites de l'effet de champ [...] s'exerce en plus » *Ibid.*, p. 655.

Pour le dire prosaïquement, ce qui devait entrer au départ dans la composition du gâteau, en devient la cerise.

les saisisse clairement au niveau des agents singuliers [...], ne se laissent pas réduire à l'ensemble des propriétés individuelles possédées par un agent déterminé »¹²¹⁰.

Cette discussion a pour intérêt de nous amener à distinguer « capital social » et « réseau social »¹²¹¹. En effet, c'est davantage sur ce point qu'a porté jusqu'ici notre analyse : les liens sociaux, d'appartenance, de connaissance et de reconnaissance. C'est par leur inscription dans des réseaux préexistants ou concomitants des dispositifs participatifs que des individus sont amenés à plus ou moins participer. Bien entendu, il reste possible de traduire cela sous la forme d'un capital social, dont la valeur ne vaut que dans les limites de l'espace où il a cours ; mais cette distinction est en fait superfétatoire.

Le principal problème, est qui d'ailleurs régulièrement soulevé dans la littérature¹²¹², est sa portée tautologique, autoréférentielle. En clair : on ne sait jamais si le capital social est la mesure ou ce qui sert à mesurer, s'il est explicatif ou ce qu'il y a à expliquer. C'est le sens du titre de cette section conclusive : le capital est-il un déterminant ou un équivalent de l'engagement participatif ? Doit-il être convoqué en tant que cause ou effet ? Cette limite tautologique est notamment celle de l'acceptation que propose Robert Putnam.

« Le capital social désigne les liens entre les individus, les réseaux sociaux et les normes de réciprocité et de confiance qui en résultent. En ce sens, le capital social est étroitement lié à ce que certains désignent comme « vertu civique » [...] [mais] inséré dans un réseau dense de relations sociales réciproques »¹²¹³

L'intérêt est ici de déplacer la focale sur la communauté. S'il charrie potentiellement des gratifications individuelles, le capital social « à la Putnam » est d'emblée inscrit dans une structure locale. Le capital social désigne alors, « les aspects de la vie collective qui rendent la collectivité plus productive, soit la participation, la confiance et la réciprocité ». Ainsi, ce sont différents indicateurs – nombre d'associations, densité des relations de voisinage, réseaux d'entraide... – qui mesurent des niveaux de confiance, de réciprocité et d'appartenance, pour expliquer une plus grande participation¹²¹⁴. L'auteur met en avant un cercle vertueux¹²¹⁵ d'un

¹²¹⁰ P. BOURDIEU, « Le capital social. Notes provisoires », *op. cit.*, p. 2.

¹²¹¹ Frédéric DESCHENAUX et Claude LAFLAMME, « Réseau social et capital social : une distinction conceptuelle nécessaire, illustrée à l'aide d'une enquête sur l'insertion professionnelle de jeunes Québécois », *SociologieS*, 2009.

¹²¹² N. MAYER, « Les conséquences politiques du "capital social" », *op. cit.*

¹²¹³ Robert PUTNAM, *Bowling Alone – The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster, 2000, p. 19. (notre traduction)

Egalement : Robert PUTNAM, « Bowling Alone: America's Declining Social Capital », *Journal of Democracy*, 1995, vol. 6, n° 1, p. 65-78 ; Robert PUTNAM, « Tuning In, Tuning Out: The Strange Disappearance of Social Capital in America », *PS: Political Science and Politics*, 1995, vol. 28, n° 4, p. 664.

¹²¹⁴ Ces résultats viennent dans le prolongement de travaux précédents : Robert D. PUTNAM, « Political Attitudes and the Local Community », *American Political Science Review*, 1966, vol. 60, n° 03, p. 640-654 ; Robert D. PUTNAM, Robert LEONARDI et Raffaella Y. NANETTI, *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton University Press, 1994.

¹²¹⁵ Sur les acceptations normatives, les tendances déclinistes de l'auteur et ses tentations prosélytes, voir : Sophie PONTHEUX, « Putnam : la croisade du capital social », in *Le capital social*, La découverte., Paris, 2006, p. 43-74. Parmi les principaux travaux critiques cités, voir notamment : Sidney TARROW, « Making Social Science Work Across Space and Time: A Critical Reflection on Robert Putnam's Making Democracy Work », *American Political Science Review*, 1996, vol. 90, n° 2, p. 389-397 ; Steven N. DURLAUF, « The case "against" social capital », *Focus*, 1999, vol. 20, n° 3, p. 1-5 ; Alejandro PORTES, « Social Capital: Its Origins and Applications in Modern Sociology », *Annual Review of Sociology*, 1998, vol. 24, n° 1, p. 1-24 ; Alejandro PORTES, « Downsides of social capital », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 2014, vol. 111, n° 52, p. 18407-18408.

accroissement de confiance par la participation, qui à son tour la favorise ; c'est là le cœur de la tautologie. Une lecture plus englobante amène à la notion de compétence civique :

« les connaissances et les habiletés dont disposent les citoyens pour comprendre le monde politique [...] la volonté et la capacité de s'impliquer dans le discours public et d'évaluer la performance de ceux qui occupent des postes [politiques] »¹²¹⁶.

La notion de compétence civique, est imbriquée dans celle de capital social, tout en permettant de fonder une distinction entre pratiques et dispositions, entre capacité et volonté.

Mais la généralisation qu'induit le capital social, en étant compris comme un attribut des sociétés reste problématique. Elle échoue à tenir compte de son inégale répartition dans l'espace social¹²¹⁷. Comme le souligne Nonna Mayer, en cherchant à vérifier les corrélations supposées entre engagement associatif et participation :

« si elles exercent ce rôle c'est essentiellement pour une minorité, la plus engagée dans la vie associative [...] qui est aussi socialement et culturellement privilégiée. Le capital social n'est donc pas la potion magique que décrit Putnam, et en tout état de cause il est inégalement réparti dans la société »¹²¹⁸.

Une critique que rappelle également Camille Hamidi :

« si l'on constate que les effets induits n'existent pas toujours, qu'ils peuvent être négatifs et que l'appartenance à ces différents groupes est socialement déterminée, l'enthousiasme pour les effets du capital social retombe quelque peu »¹²¹⁹.

Nous partageons ces constats : la référence aux différents réseaux des participants, ne fait sens que pour rappeler qu'ils sont justement une des modalités de la sélectivité sociale des dispositifs participatifs. L'étude de la réception des offres de participation rend ainsi possible une analyse socialement différenciée des appartenances préalables des participants, pour interroger quels en sont les effets sur leur engagement dans les dispositifs participatifs. Autrement dit, il s'agit d'inscrire empiriquement la référence au capital social, à travers la perspective de l'engagement participatif.

2 L'inscription empirique du capital social au travers de l'engagement participatif

Que faire de tout cela ? La meilleure sortie nous semble être de reconnaître qu'il y a effectivement des phénomènes observables, qui constituent des résultats tangibles de l'analyse... mais que ceux-ci n'ont pas nécessairement vocation à être imbriqués dans un concept d'ensemble comme le capital social. En matière d'engagement participatif, il y a effectivement une sélectivité sociale, qui ne se limite pas au capital économique ou culturel, il y a assurément une importance l'ancrage local, de la propriété et de l'ancienneté de résidence, et il se repère certainement un

¹²¹⁶ Henri MILNER, *La compétence civique. Comment les citoyens informés contribuent au bon fonctionnement de la démocratie*, Québec, PUL, 2004, p. 13.

¹²¹⁷ C'est le principal oubli (volontaire ?) de l'usage que l'auteur propose des travaux pionniers de : G. A. ALMOND et S. VERBA, *The civic culture*, *op. cit.*

¹²¹⁸ N. MAYER, « Les conséquences politiques du "capital social" », *op. cit.*, p. 393-394.

¹²¹⁹ Camille HAMIDI, *Les effets politiques de l'engagement associatif. Le cas des associations issues de l'immigration*, Thèse de science politique, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2002, p. 78.

effet de l'appartenance cumulée à différents réseaux formels ou informels¹²²⁰. Mais tous ces phénomènes conservent leur portée heuristique, sans avoir besoin d'être unifié au travers d'une mesure et d'indicateurs.

La référence au capital social peut être un moyen utile d'expliquer autant l'entrée en participation, que son maintien à court ou moyen terme. L'offre de participation est d'autant plus attractive pour ceux qui en sont pourvus, qu'elle est un moyen de son acquisition pour de nouveaux entrants.

L'attractivité de l'offre est socialement située, mais aussi dépendante d'un contexte social et historique local. L'offre de participation n'arrive ni en terrain conquis, ni en terrain vierge : elle s'adapte à toutes une séries de pratiques et de représentations qui lui préexistent. Nous retrouvons ici en partie l'idée que « le degré de réussite des institutions politiques dépend du fait qu'elles puissent compter sur la présence d'une "communauté civique" pour relayer leur action »¹²²¹. Mais l'offre de participation est aussi un moyen pour des élus nouvellement en place de consolider et de renouveler leurs réseaux de soutien. Elle dépend d'une communauté civique, tout en contribuant à sa constitution ; nous ramenant ici encore aux limites tautologiques déjà évoquées. Mais s'il y a bien un reversement d'engagements préalables, ceux-ci ne se conforment pourtant pas entièrement au cadre qu'induit l'offre de participation. Ainsi, des bénévoles associatifs vont pouvoir lui préférer d'autres formes d'engagement ou n'adhérer que dans une certaine mesure aux logiques de l'offre, d'autres vont lui donner un sens qui n'est pas celui qu'escomptent les promoteurs. En deux mots, l'offre de participation reste l'objet d'une lutte de définition.

En conclusion, nous rappelons la notion qui nous a semblé la plus heuristique : celle de capital d'autochtonie, compris un capital social populaire¹²²². L'usage de cette variante spatialisée du capital social, et plus largement toute référence au capital en sociologie, va avec une série d'exigences¹²²³. La référence ne vaut qu'en contexte et en lien avec l'existence de structures sociales qui valorisent sa possession. Les acteurs des dispositifs participatifs sont ambivalents de ce point de vue. Les légitimités à y prendre part peuvent autant se nourrir d'une connaissance de l'ancien, que d'un attrait pour le nouveau. Nous trouvons là une perspective quasi-symétrique à la tension entre institutionnalisation et expérimentation.

Jean-Noël Retière résume ainsi un des principaux apports à nos yeux de son étude.

« Ainsi nous apparut-il clairement que la difficulté résidait moins, sociologiquement, dans l'examen du processus de production de cette identité collective et de son contenu que de la désignation de ses producteurs et du collectif auquel elle est censée conférer un support de reconnaissance et aussi de puissance sociales. Ce faisant, il s'agit **moins d'inventorier les traits de la société lanestérienne que de décrire le procès de captation, par un « groupe »**

¹²²⁰ En ce sens, nos résultats rappellent et confirment la « force des liens faibles », dont la diversification permet l'accès à différents réseaux, davantage qu'une forte densité de liens forts. Voir : Mark S. GRANOVETTER, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, 1973, vol. 78, n° 6, p. 1360-1380.

¹²²¹ R. D. PUTNAM, R. LEONARDI et R. Y. NANETTI, *Making Democracy Work*, *op. cit.*, p. 60.

¹²²² J.-N. RETIERE, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *op. cit.*

¹²²³ Erik NEVEU, « Les sciences sociales doivent-elles accumuler les capitaux ? A propos de Catherine Hakim, *Erotic Capital*, et de quelques marcottages intempestifs de la notion de capital », *Revue française de science politique*, 2013, vol. 63, n° 2, p. 337-358 ; Roland PFEFFERKORN, « Le capital de la sociologie. Recension de l'ouvrage Peter STRECKEISEN, *Soziologische Kapitaltheorie. Marx, Bourdieu und der ökonomischer Imperialismus*, Bielefeld, Transcript verlag, Sozialtheorie, 2014 », *L'Homme et la société*, 2015, vol. 195-196, n° 1, p. 223.

résident singulier, de ce que recouvre la citoyenneté : quel groupe, en définitive, monopolisa localement les profits retirés des autonomies sociale, culturelle, voire politique de ce territoire ouvrier ? »¹²²⁴

Une telle conclusion souligne la relativité de la valeur du capital d'autochtonie. Notre étude repart de ce point d'arrivée et le prolonge, en interrogeant le remplacement d'un groupe de représentants par un autre, moins directement identifiable ; ce que nous avons résumé auparavant à travers l'idée du passage d'une identité ouvrière à une quête d'identité par la démocratie participative, signifiant par-là sa malléabilité et ses contours flous. Les dispositifs participatifs sont une des voies de valorisation d'un capital d'autochtonie, pouvant même conduire à une position dans l'espace politique local comme nous le verrons. Mais cette voie d'accès est loin d'être aussi exclusive que le communisme identitaire dans la période qu'étudie le sociologue. C'est d'ailleurs un aspect qu'il entrevoit, en discutant l'hypothèse de l'obsolescence du capital d'autochtonie, pour évoquer le scindement du système sociable local en deux composantes, du fait des évolutions sociologiques, économiques et démographiques.

« **Une sociabilité non localiste**, affranchie des réseaux préexistants, indépendante complètement de l'ancienneté résidentielle. Récente, liée au désir de pratiquer des loisirs nouvellement offerts, elle attire préférentiellement les habitants caractérisés par une certaine aisance financière et des dispositions culturelles, scolairement acquises, en phase avec l'offre culturelle la plus légitime. [...] [Elle] ne requiert aucunement d'être d'ici, de connaître beaucoup de gens d'ici et de se réclamer d'ici. [...] »

Une sociabilité de l'ancrage qui requiert nécessairement de l'ancienneté résidentielle et plus précisément [...] un capital d'autochtonie [...] un capital social dont la valeur deviendrait obsolète à l'extérieur [...] [Il] fonctionne comme un véritable rapport social au sens où il concourt à la différenciation des classes populaires résidentes. En effet cette sociabilité de l'ancrage [...] ne réserve pas d'égales chances d'accès à tous ceux que l'on serait spontanément tentés de ranger parmi ses publics de prédilection. »¹²²⁵

Ces tendances sociales et démographiques sont aussi celles de l'offre de participation. Le passage d'instances de quartier à une participation thématique par projet, ressort de cette transition d'une sociabilité de l'ancrage à une sociabilité non-localiste. Pour participer, il suffit de se déclarer intéressé à son quartier et de vouloir y retrouver des individus que l'on connaît par ailleurs, parfois depuis son enfance, il suffit de se déclarer intéresser au « développement durable », à « l'aménagement urbain » ou aux « déplacements doux ». Le verbe « suffire » dans ce deuxième cas, n'est d'ailleurs probablement de bon emploi, il faudrait dire plutôt que « désormais, il faut... ». Bien entendu, le champ d'application des discussions reste celui de la localité, mais l'entrée s'avère plus générale et plus spécifique. C'est un des effets sociaux les plus prégnants de l'offre de participation par projet : sa capacité d'inclusion d'une catégorie d'actifs, plus jeunes, plus aisés et plus diplômés, qui justement ne se retrouvent pas dans l'entre soi, autant social que générationnel, des instances de quartier. Car il faut ici rappeler les « inconvénients du capital social »¹²²⁶ : le fait qu'il puisse concourir à un renfermement des communautés. A bien des égards, le dispositif participatif peut ressembler à ces clubs réservés, qui ne distribuent de cartes de membres qu'à ceux qui sont déjà à l'intérieur.

¹²²⁴ J.-N. RETIERE, *Identités ouvrières*, op. cit., p. 223, nous soulignons.

¹²²⁵ J.-N. RETIERE, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », op. cit., p. 131-132.

¹²²⁶ A. PORTES, « Downsides of social capital », op. cit.

Le coût d'entrée dans la participation est ainsi situé dans l'espace social, mais aussi plus spécifiquement contextualisé dans la société locale. L'engagement participatif prolonge des relations sociales et des pratiques qui lui préexistent, et il ne peut en être autrement qu'au prix d'un investissement spécifique dans différents artifices de mobilisation. La comparaison de nos différents terrains illustre bien ces différents aspects d'une sociabilité plus ou moins localiste. A Lanester, les conseils de quartier sont avant tout investis par des anciens habitants, qui en constituent le noyau dur. La motivation de la participation et celle de son maintien, ressort avant tout d'une forme de sociabilité et d'accès à une reconnaissance dans l'espace du quartier. Les habitants qui mettent en avant d'autres formes d'intérêts ne sont pas absents, mais leur présence a davantage de chance d'être transitoire, car elle a davantage de sens à l'être de leur point de vue. A Arcueil, nous observons dans l'espace plus ouvert que constitue l'assemblée de quartier publicisée, par rapport aux réunions des habitants référents, une confrontation directe entre ces différents intérêts. L'ambiance y est davantage à l'affrontement, d'autant plus que les élus y sont présents, ajoutant au dispositif une fonction d'interpellation. A Bruz, les différents espaces de participation correspondent explicitement à une division sociale de l'engagement participatif : chaque catégorie de la population s'engage en fonction de son intérêt, en lien avec une thématique. Pour une large partie d'entre eux, la participation ne constitue pas un engagement de long terme et n'a pas vocation à être réitérée. Ces développements nous semblent particulièrement suggestifs pour mettre en question une des principales postures des promoteurs de l'offre de participation : le volontarisme et l'innovation. Derrière ces termes, il se trouve que l'offre de participation court après des tendances sociales qui la dépassent, autant qu'elles la précèdent, plutôt qu'elle ne les anticipe et ne les modèle.

Cette affirmation pourra apparaître à ce stade comme une extrapolation. Pour comprendre pleinement ces différents ancrages sociaux et ces différentes sociabilités qu'accueillent les dispositifs participatifs, il est nécessaire de saisir différemment notre objet. C'est ce qui nous amène à nos prochains développements, qui se présentent au travers de deux grands volets : les motifs de la participation et les parcours de participation. Les premiers visent à ajouter à notre analyse une perspective compréhensive, s'intéressant aux représentations qu'ont les participants de leur engagement participatif. Nous avons jusqu'ici situé la participation en fonction de ses modalités (les intensités variables de l'engagement participatif) et des positions sociales des individus (la sélectivité sociale de l'engagement participatif), il s'agit désormais de s'intéresser aux représentations qu'en ont les participants, tout en maintenant l'exigence de situer de telles représentations dans l'espace social. Les seconds, nous amènent enfin à contextualiser l'engagement participatif, en tant qu'étape qu'un parcours plus général de participation. Nous retrouvons ici notre intérêt pour les réseaux formels et informels de la participation, mais en les saisissant au prisme d'une perspective biographique. Autrement dit, ces deux prochains développements constituent l'approfondissement respectif des deux sections du présent chapitre.

Récapitulatif - Partie 3 : sur les logiques sociales de l'engagement participatif

L'analyse de l'espace social de la participation actualise le constat de la **sélectivité sociale** de la réception de l'offre de participation et de l'engagement participatif. La comparaison entre les participants et l'ensemble des populations municipales a pour constante la *surreprésentation* des *retraités*, des *cadres et professions intellectuelles supérieures*, des *propriétaires*, des *niveaux de diplôme et de revenus supérieurs ou égaux à la médiane*. Ces résultats peuvent donner un sentiment de redites et de déjà-vu. Ils objectivent une intuition largement partagée et fréquemment rappelée par les acteurs, mais qui ne suffit pas à comprendre les logiques sociales de l'engagement participatif.

Au travers de notre proposition méthodologique, nous avons pris au mot un des présupposés de la logique de l'offre : l'idée que les dispositifs participatifs sont au fondement d'un espace local de la citoyenneté. En plus de celles déjà citées, l'**espace social de la participation** est avant tout structuré par une autre variable : l'*ancienneté de résidence*. Cet indice d'une plus ou moins grande propension à participer a ceci de particulier, qu'il apparaît comme un des seuls ayant un **effet compensateur de la sélectivité sociale**. Les plus anciens résidents sont toujours surreprésentés et cet effet transcende en partie les autres variables socio-économiques. Ainsi, la notion de **capital d'autochtonie** est une entrée heuristique pour caractériser les logiques sociales de l'engagement participatif.

Ce fait se perçoit bien en prenant en compte deux pôles a priori opposés : les *nouveaux*, dans une *démarche d'intégration* et les *anciens* qui vivent leur participation comme *conséquence de leur intégration* à la communauté. Pour les premiers, il est notable que la participation peut s'arrêter brutalement une fois acquise cette intégration, ou acquise la conviction que celle-ci ne passera pas par ce biais¹²²⁷. Pour les seconds, la participation est la continuité d'une appartenance « endocrate »¹²²⁸, tant localisée que socialisée : « le village », « le vieux Bruz », « les gars de l'Arsenal », « le bas d'Arcueil », « les cocos », sont autant d'appellation qui fonctionnent comme des bannières marquant une *légitimité à participer*. La fréquence des adhésions à des associations patrimoniales d'histoire locale ne trompe pas en la matière. Mais la possession d'un capital ne vaut que dans des espaces qui valorisent effectivement sa possession¹²²⁹ ; ce qui tend à expliquer son évidence plus forte dans les anciennes villes communistes.

L'étendue et la densité de tels espaces tendent d'ailleurs à se raréfier. Et il faut convenir que l'autochtonie peut sembler être une ressource en voie d'obsolescence¹²³⁰. Cependant, les instances participatives à défaut d'en recréer, en portent les traces, quand bien même la logique de l'offre de participation vise à en acter la dépréciation ; « elle induit un nouveau type de sélectivité : elle reconnaît de nouvelles catégories de la population comme interlocutrices

¹²²⁷ Voir Chapitre 9 - Encadré C9-7 « A partir du moment où vous êtes connu et reconnu, il n'y a plus besoin de participer »

¹²²⁸ J.-N. RETIERE, « La sociabilité communautaire, sanctuaire de l'identité communiste à Lanester », *op. cit.* ; J.-N. RETIERE, *Identités ouvrières*, *op. cit.*

¹²²⁹ Fabrice RIPOLI et Sylvie TISSOT, « La dimension spatiale des ressources sociales », *Regards Sociologiques*, 2010, vol. 40, p. 5-7.

¹²³⁰ J.-N. RETIERE, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *op. cit.*

légitimes, tandis que les vieux militants sont marginalisés »¹²³¹. Cet effet renforcé par les alternances par la démocratie participative sur nos terrains. On entend ainsi certains anciens habitants – « plutôt socialistes », « catholiques de gauche » – confié un sentiment de « libération de la parole », qu'il faut bien comprendre comme *leur* parole. Tandis que les promoteurs de l'offre rappellent leur volonté de toucher ces « jeunes couples [récemment] arrivés de [la ville] ». Ces mentions ne trompent pourtant pas sur le fait que **l'ancienneté de résidence est un marqueur premier de la participation**. Mais on concédera que les instances de quartier sont davantage un lieu où l'on vient « dépenser » son capital d'autochtonie qu'en accumuler.

La solubilité de la démocratie participative dans la démocratie locale s'opère par l'intrication dans **des rapports politiques et sociaux qui lui préexistent**. Il y a un reversement d'engagements préalables dans l'engagement participatif. Ces **espaces adventices de l'engagement participatif** organisent les débouchés de velléités d'engagement, qui ne se retrouvent pas dans un label partisan. Ces différents résultats alimentent plus largement une réflexion sur les fondements de la **critique récurrente de l'entre soi** des dispositifs participatifs, qui relève d'une tension implicite entre une ouverture universaliste ou un ciblage catégoriel. Dans les faits, le choix de la première n'est qu'une version non-contrôlée de la seconde. Il y a toujours sélectivité : ne reste que le choix de tenter de l'influencer ou de faire avec. La critique de la sélectivité sociale a ceci de particulier qu'elle ne dit rien de la définition de l'inclusion. Ainsi, les retraités sont assurément la catégorie la plus représentée, mais elle est aussi celle qui est la plus hétérogène en termes de revenus ou de diplômes.

Ces discussions au fondement de la production de l'offre de participation sont ici transposées dans la problématique de sa réception. Les **instances de quartier**, du fait de leur ouverture, impliquent **une confrontation entre des intérêts divergents**. L'opposition la plus visible, « le tir aux pigeons », se fait entre la scène et la salle, mais aussi au sein de salle. Un tel décalage est d'autant plus perceptible lors des moments de relance des assemblées. En effet, la plus forte publicisation peut amener des **participants moins habituels**, qui vont perturber le déroulement routinier de l'instance. Les souhaits de renouveau des promoteurs achoppent sur les raisons de la présence des habitants : « On nous parle de « projets » moi je vais plutôt parler du quotidien, on veut du concret »¹²³². La difficulté à composer entre les désirs d'ouverture et les envies de retour à la normale est perceptible. La frontière entre le grain de sel apporté au débat et le grain de sable dans les rouages du dispositif est parfois mince.

Pour les organisateurs – au sens large, depuis les élus et les agents jusqu'aux participants les plus investis – l'envie de voir de nouvelles têtes ne va pas jusqu'à prendre le risque de faire tomber celles qu'ils sont certains de pouvoir revoir facilement : toujours les mêmes, certes, mais au moins sont-ils toujours là. La chose n'est pas plus évidente du point de vue des participants : asseoir sa légitimité, mais éviter de se voir accolé l'étiquette d'habitant professionnel¹²³³. La

¹²³¹ É. BILAND, « La “démocratie participative” comme entreprise de (re)mobilisation des habitants : l'exemple d'une municipalité de l'ancienne banlieue rouge », *op. cit.*, p. 164.

¹²³² Prises de parole et invectives lors de l'assemblée de quartier. Extrait du carnet de terrain, automne 2014.

¹²³³ Judith FERRANDO Y PUIG, « “Profane toi-même !” Construction et déconstruction de la légitimité de l'expression des profanes dans deux dispositifs participatifs », in Thomas FROMENTIN et Stéphanie WOJCIK (dir.), *Le profane en politique: compétences et engagements du citoyen*, Paris, l'Harmattan, 2008, p. 107-132 ; H. NEZ, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif », *op. cit.* ; H. NEZ, « La professionnalisation et la politisation par la participation », *op. cit.*

critique de l'offre de participation peut souvent se comprendre au travers de la superposition de deux considérations opposées : ceux qui aimeraient discuter de « grands » sujets n'y trouvent pas leur compte et ceux qui repoussent ces sujets au profit de « petites » concrétisations ou d'une sociabilité, s'en trouvent également déçus. L'engagement participatif est ainsi tantôt tenace, tantôt fugace. Chez certains il semble bien *ordinaire* et pour d'autres assez *extraordinaire*. Il y en a pour qui tout est politique et d'autres qui disent n'avoir rien avoir avec, certains que les élus n'en peuvent plus de voir et d'autres qu'ils cherchent désespérément à faire venir. Or de telles oppositions recoupent bien une **différenciation sociale**. Elles incarnent subjectivement la structuration objectivable d'un **espace social de la participation**.

Les instances de quartier, du fait de leur position centrale et centralisatrice, rendent visibles, en situation, les divergences de compréhensions et d'attentes vis-à-vis de l'offre de participation. Mais **la participation par projet** ne va pas contre cette divergence. Elle semble au contraire **en prendre acte et organiser** son cloisonnement, au travers d'une **division sociale de l'engagement participatif**. L'offre de participation par projet permet une plus grande variété d'engagements. La reconnaissance des inégales probabilités de participer va ainsi avec des inclusions ponctuelles des catégories populaires et une plus grande mobilisation d'actifs ou de nouveaux arrivants peu intégrés dans les instances de quartier. Le choix d'une succession de dispositifs ponctuels amenés à sans cesse se renouveler répond aussi à l'essoufflement des instances. En effet, il ne faut pas passer sous silence les constats d'un entre soi, d'enjeux faibles et de tendances routinières voire bureaucratiques, qui sont indéniablement fondés. Ainsi les tentatives d'y répondre par une offre plus adaptée méritent d'être prises au sérieux. Mais cette plus grande segmentation dans l'espace et dans le temps de la participation, en valorisant moins l'autochtonie et la durabilité de l'engagement, tend à rendre plus sélectif l'accès à des formes de reconnaissances locales ou de carrières citoyennes. Le coût de la conversion des expériences participatives et la possibilité de parcours ascendants semblent plus socialement inégalitaires, dans le régime d'intermittence qu'induit la participation par projet. Ainsi ce qui semble faire sens du point de l'aide à la décision, ne le fait pas forcément du point de vue des motifs de la participation. Le cadrage n'est donc pas sans effets sur les facteurs sociaux de la participation, comme le révèle la comparaison entre instances de démocratie participative et participation par projet. Mais les logiques structurelles qui définissent des probabilités et des improbabilités restent similaires.

L'étude d'un espace social de la participation a aussi des limites d'ordre méthodologique. Il faut ici rappeler la nécessaire contextualisation du propos. La notion de **société des participants** permet de répondre à cette limite, en considérant les réseaux de l'engagement participatif, qui dépassent et précèdent l'offre de participation. L'offre de participation a aussi pour enjeu le maintien et le renouvellement des **réseaux de soutien municipaux**. Nous observons ainsi l'existence de **foyers de recrutements**, en lien avec l'engagement associatif ou l'appartenance aux rassemblements politiques locaux. La **participation « en tant que... »** est ainsi un registre courant de l'engagement participatif. Mais la logique de **la réception de l'offre de participation peut ainsi être profondément incorporée et intériorisée** du fait des expériences préalables et des appartenances concomitantes des habitants. Si elle est éminemment sociale, cette participation transparaît pour les participants sur le registre de l'évidence : ce qu'ils ont toujours fait, sans y voir une quelconque spécificité. **La démocratie participative n'est alors qu'une**

étiquette qu'accolent les organisateurs à des pratiques préalables. Ces considérations sont ici de l'ordre de l'ouverture. Elles nous amènent ensuite à mieux tenir compte autant des dispositions à participer, que des motifs de la participation.

Partie 4 : Les sens de l'engagement participatif

Chapitre 8 : Les motifs de l'engagement participatif

Le rappel de la sélectivité sociale des arènes participatives aboutit à une explication qui s'arrête à mi-chemin. Ce milieu du gué consiste en la vérification d'une inégale probabilité de la participation, dont les chances se distribuent dans l'espace social, en accord avec des volumes de capitaux culturels, économiques et sociaux ou d'inscriptions dans des réseaux locaux. Certaines configurations pouvant être interprétées comme favorables, défavorables, mais aussi compensatrices. Mais cette approche est loin de fournir une explication entière du phénomène. La participation, son enclenchement, son maintien ou sa cessation, ne s'explique que de façon parcellaire, par la corrélation avec des indices d'appartenance sociale. Tel groupe social peut bien livrer la majorité des flux ou des stocks de participants, tous ces représentants sont loin de les rejoindre. Et si tel autre groupe présente peu de chances de voir certains de ses membres rejoindre les dispositifs, il reste que certains franchissent le pas. Par ailleurs la définition même de « groupes » à partir d'indices d'appartenance peut être problématique. Il faut ainsi distinguer les groupes construits dans et par l'analyse et les groupes, qui relèvent d'une construction propre aux acteurs¹²³⁴ – c'est-à-dire qui est connu et qu'ils sont à même de mobiliser – qu'elle soit assumée, revendiquée ou contestée. Une telle construction peut être externe et préalable : les membres d'une association de quartier, les parents d'élèves, les riverains d'un chantier, voire même les habitants historiques (« vieux bruzois », « lanestéro-lastériens », « arcueillais de toujours ») ou être induite par le cadrage ou l'expérience de la participation : les habitants référents, les citoyens intéressés, les habitants mécontents. Toutes ces étiquetages et la propension à les mobiliser sont dynamiques : des anciens habitants, riverains d'un chantier, peuvent ressortir mécontents d'une mécontent et créer une association de quartier.

Le raisonnement probabiliste, qui cherche à isoler les déterminants sociologiques de la participation rencontre ainsi une limite. Pour y répondre, il s'agit de considérer le rapport subjectif des individus à leur position objective et d'inclure dans l'analyse les représentations qu'ils ont de leur participation ; autrement dit de proposer une sociologie compréhensive des dispositions à participer. L'adoption d'une position intermédiaire, entre objectivisme et subjectivisme, trouve sa source dans l'épreuve du terrain et le constat de l'irréductibilité des données et des observations à telle ou telle approche. Il ne s'agit d'une posture préalable, mais d'une nécessaire adaptation face aux résultats de notre engagement empirique. C'est dans cette perspective que nous proposons ici de nous intéresser aux motifs de la participation. Quelles sont les raisons qu'avancent les participants, pour justifier de l'intérêt ou du non-intérêt, qu'ils ont pu trouver en prenant part aux dispositifs participatifs ?

Nous abordons ici les premières étapes de ce programme, tel que nous l'avons pris en charge au travers du volet quantitatif de notre enquête. Nous en restituons les principaux résultats, tout en soulignant que ce programme de « différenciation sociale » des motifs au travers de leur mesure quantifiée s'avère en grande partie être une impasse. Le premier résultat est, qu'une fois acquise la sélectivité sociale, **les motifs de la participation se différencient davantage à l'aune des modalités de l'engagement, plutôt qu'au prisme de marqueurs sociaux**. Néanmoins

¹²³⁴ Nous ne faisons ici que rappeler le principe de la classe en soi et pour soi ou de l'importance du rapport subjectif à la position sociale objective.

l'exploration n'est pas infructueuse et permet de faire ressortir quelques traits centraux de l'engagement participatif, tout en étant un indice de la relative homogénéité sociale des participants. Les limites rencontrées nous amènent **dans le chapitre suivant** à proposer un approfondissement empirique, au travers des entretiens et de l'étude des parcours de participation, pour produire une typologie de l'engagement participatif qui ne soit pas entièrement fondée sur des « motifs » et donc de repartir des cas individuels, pour pouvoir produire des catégories collectives et une proposition théorique ancrée dans les données.

Auparavant, nous saisissons la participation au prisme des raisons qu'avancent les participants pour justifier de l'intérêt ou non-intérêt qu'ils ont pu trouver aux dispositifs participatifs. Nous proposons un traitement d'ensemble, repartant de propositions existantes dans la littérature, que nous transposons à nos terrains, en les complétant et les approfondissant.

La **section (I) les motifs de la participation entre disposition et situations**, restitue notre tentative de différenciation sociale des motifs de la participation, ses apports et ses limites. Il faut ici dire que nous avançons une proposition méthodologique subversive. En effet nous partons d'approches qualitatives, ancrées dans l'ordre des discours, selon une logique situationnelle pour tenter de les éprouver quantitativement, pour les ancrer dans l'espace sociale, selon une logique dispositionnelle. Dès lors les limites de notre approche, renvoie aussi à des incompatibilités théoriques. Mais il nous semble utile d'explorer les interstices qu'ouvrent les confrontations entre ces différents points de vue sur un même fait social. Nous aboutissons d'ailleurs à un résultat intermédiaire, qui apparaît davantage comme un point de départ, demandant à être éprouvé et approfondi, plutôt qu'un résultat définitif.

La **section (II) l'engagement participatif comme redéfinition du politique**, repart d'un des éléments les plus saillant de notre tentative de constitution de profils de participation, à partir de la mesure quantitative des motifs : la dimension politique comme aspect le plus discriminant. De là, nous interrogeons en quoi le rapport à l'engagement participatif est conditionné par le rapport à la politique¹²³⁵. Nous distinguons quatre classes de répondants, à partir des réponses aux questions liées à l'intérêt déclaré pour la politique, pour ensuite proposer un approfondissement qualitatif à partir de l'étude des réponses ouvertes. Cette analyse fait ressortir une série de justification de la participation, comprise comme redéfinition du politique. Les motifs qui s'opposent le plus sont ceux relevant du « concrétisme » et du « localisme », par rapport à ceux relevant de « la vie de la cité » ou de « l'apprentissage ». Les participants les investissent plus ou moins selon leur intérêt déclaré pour la politique et selon leur accord, ou désaccord, avec l'hypothèse qu'un tel intérêt ait pu changer du fait de leur expérience de la participation.

¹²³⁵ Nous aboutissons là à un résultat similaire à la recherche doctorale de Vincent Jacquet, à partir d'un questionnaire, d'un matériau et d'une méthodologie différents, ce qui tendrait à en renforcer la robustesse. En effet, celui-ci fait du rapport à la politique le principal critère différenciant de la typologie de participants et de profils de participation qu'il construit.

Vincent JACQUET, *Délibérer ou ne pas délibérer ? La (non-)participation dans les dispositifs délibératifs tirés au sort*, Thèse de science politique, UCL - Université Catholique de Louvain, 2017.

Pour une discussion de cette recherche, voir Chapitre 9 - Encadré C9-3 : Etudier la non-participation ou le non-consentement à la norme participative ?

Section I : Les motifs de la participation, entre dispositions et situations

L'inclusion dans l'analyse de la « volonté » de participer, au-delà de la « possibilité » institutionnelle et de la « conditionnalité » sociale, implique de poser la question des motivations de la participation. Cet apport implique de neutraliser les potentielles dérives psychologisantes qui peuvent en découler. Nous consacrons ainsi une première sous-partie à argumenter notre refus de la catégorie de « motivations » et notre préférence pour celles de « motifs ». De là, il est possible de caractériser à nouveau ces motifs en tant qu'ils charrient effectivement un sens sociologique et ne sont pas également investis par tous les acteurs. Nous nous accordons ainsi avec l'idée, « qu'il est insuffisant d'aborder la participation uniquement à l'aune des capacités qu'elle requiert. Il faut y intégrer une réflexion sur les motifs de l'engagement (et son corollaire le retrait), qu'ils soient nommés motivation, raison, volonté, intérêt ou autrement. Il faut donc porter attention à la *volonté de participer* »¹²³⁶. Mais nous ne partageons pas l'idée que la nomenclature n'ait pas besoin d'être interrogée, au moins du point de vue de l'analyse, puisque les façons de nommer un phénomène en construisent en partie la signification et la portée.

Par ailleurs, nous rappelons une fois pour toute, que le fait d'expliquer la *volonté* n'annexe pas la prise en compte de la *possibilité*. Autrement dit, la *possibilité* nous semble devoir avoir la primeur sur la *volonté*, sans pour autant retirer à cette dernière son caractère nécessaire, ni attribuer à la première un caractère suffisant, quant à l'*effectivité*¹²³⁷. Il s'agit donc d'articuler à la fois les appétences et les compétences, les pratiques et les croyances, les positions, les dispositions et les situations, permettant de livrer une image d'ensemble des sens et des logiques de la participation, au travers ici de cas contextualisés de réception d'offres institutionnelles de participation.

L'emploi de la catégorie de « motifs » permet de convenir que les acteurs « n'ont pas dans la tête la vérité savante de leurs pratiques qu'ils ne se posent nullement ces questions »¹²³⁸, tout en prenant en compte leur subjectivité, puisqu'autrement « à force de s'interroger sur les stratégies ou les intérêts des acteurs, on finit par oublier de décrire et d'analyser sérieusement ce qu'ils font et ce qu'ils disent »¹²³⁹.

Deux principales approches dans la littérature existante inspirent notre démarche. La première relève au sens large de la sociologie de l'engagement militant¹²⁴⁰. Nous la mobilisons notamment

¹²³⁶ J. CHARLES, *La participation en actes*, *op. cit.*, p. 95.

¹²³⁷ Pour le dire de façon proverbiale, la rhétorique du « quand on veut, on peut » nous semble une perspective par essence profondément anti-sociologique, à la différence de l'heuristique que charrie celle de « faire de nécessité vertu ». Même si nous entendons que « les dispositions ne se plient pas forcément à la logique de la nécessité faite vertu et ne se convertissent pas automatiquement en propensions [...] enchantées [...] à se comporter de telle ou telle manière ». Bernard LAHIRE, *Portraits sociologiques: dispositions et variations individuelles*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 414.

¹²³⁸ P. BOURDIEU, « L'objectivation participante », *op. cit.*, p. 51.

¹²³⁹ Bernard LAHIRE, « Objectivation sociologique, critique sociale et disqualification », *Mouvements*, 2002, vol. 24, n° 5, p. 46-52, p. 47.

¹²⁴⁰ Pour une synthèse des travaux, voir : F. SAWICKI et J. SIMEANT, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *op. cit.*

Pour des entrées méthodologiques sur ces notions, engagement, trajectoires, carrières, voir notamment : H. S. BECKER, « Notes sur le concept d'engagement », *op. cit.* ; J.-C. PASSERON, « Biographies, flux, itinéraires,

pour interroger les contextes et les conditions de l'entrée dans l'engagement participatif, de son maintien¹²⁴¹ et du désengagement¹²⁴², ses incidences biographiques¹²⁴³ et ses effets¹²⁴⁴, en nous intéressant aux trajectoires et aux carrières d'engagement¹²⁴⁵ ou plus largement aux comportements et attitudes politiques¹²⁴⁶. Ces développements sont ceux du prochain chapitre : les parcours de participation. Auparavant, nous repartons d'un pan de la littérature plus directement en phase avec l'objet participatif, plus spécifique et moins développé¹²⁴⁷. Parmi les travaux qui abordent cette question des raisons de l'engagement participatif¹²⁴⁸, l'apport pratique et théorique le plus significatif nous semble être un article d'Alice Mazeaud et Julien Talpin¹²⁴⁹, dans lequel, à partir de l'étude de deux budgets participatifs, ils élaborent une typologie générale des motifs d'engagement et de non-engagement¹²⁵⁰ dans la participation. C'est à partir de leur proposition que nous élaborons notre cadre d'analyse de nos données quantitatives.

Dans un premier temps, nous clarifions la notion de « motifs » de l'engagement, l'usage que nous en faisons et ce qu'elle peut apporter à l'étude de la réception des offres de participation,

trajectoires », *op. cit.* ; Muriel DARMON, « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, 2008, n° 82, p. 149-167.

¹²⁴¹ Lilian MATHIEU, « Les ressorts sociaux de l'indignation militante », *Sociologie*, 2010, vol. 3, n° 1 ; Stéphanie RIZET, « Qu'est-ce qui fait courir les militants de la Ligue communiste révolutionnaire ? », Abstract », *Sociologies pratiques*, 2007, n° 15, p. 69-81 ; Johanna SIMEANT, « Entrer, rester en humanitaire : des fondateurs de MSF aux membres actuels des ONG médicales françaises », *Revue française de science politique*, 2001, vol. 51, n° 1, p. 47-72.

¹²⁴² O. FILLIEULE (dir.), *Le désengagement militant*, *op. cit.*

¹²⁴³ Catherine LECLERCQ et Julie PAGIS, « Les incidences biographiques de l'engagement », *Sociétés contemporaines*, 2012, n° 84, p. 5-23 ; Julie PAGIS, « Incidences biographiques du militantisme en Mai 68 », *Sociétés contemporaines*, 2012, n° 84, p. 25-51.

¹²⁴⁴ C. HAMIDI, *Les effets politiques de l'engagement associatif. Le cas des associations issues de l'immigration*, *op. cit.* ; Sophie DUCHESNE et Camille HAMIDI, « Associations, politiques et démocratie : les effets de l'engagement associatif sur le rapport au politique », in Claire ANDRIEU, Gilles LE BEGUEC et Danielle TARTAKNOWSKY (dir.), *Associations et champ politique, la loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 625-642.

¹²⁴⁵ Olivier FILLIEULE et Fillieule BROQUA, *Trajectoires d'engagement : AIDES et Act Up*, Paris, Textuel, 2001 ; Éric AGRIKOLIANSKY, « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980 », Abstract », *Revue française de science politique*, 2001, vol. 51, n° 1, p. 27-46 ; Annie COLLOVALD, « Pour une sociologie des carrières morales des dévouements militants », in Annie COLLOVALD, Marie-Hélène LECHEN, Sabine ROZIER et Laurent WILLEMEZ (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements*, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 177-229 ; Florence JOHSUA, « Partis politiques et système partisan en France », in Florence HAEGEL (dir.), *Les conditions de (re) production de la LCR*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2007, p. 25-67.

¹²⁴⁶ N. MAYER et P. PERRINEAU, *Les comportements politiques*, *op. cit.* ; O. FILLIEULE, F. HAEGEL, C. A. HAMIDI et V. A. TIBERJ (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques*, *op. cit.*

¹²⁴⁷ Nous rejoignons ici le propos de Jessica Sainty sur le cloisonnement de cette littérature avec celle sur la sociologie électorale, qui nous apparaît redondant avec celui avec la sociologie de l'engagement que nous citons précédemment. J. SAINTY, « Comprendre le désintérêt des citoyens pour la participation », *op. cit.*

¹²⁴⁸ Voir notamment : É. BILAND, « La « démocratie participative » en « banlieue rouge » », *op. cit.* ; J. TALPIN, « Pour une approche processuelle de l'engagement participatif », *op. cit.* ; A. RICHARD-FERROUDJI, « Limites du modèle délibératif », *op. cit.* ; Joan FONT et Clemente NAVARRO, « Personal Experience and the Evaluation of Participatory Instruments in Spanish Cities », *Public Administration*, 2013, n° 91, p. 616-631 ; J. FONT, C. GALAIS, M. WOJCIESZAK et P. ALARCON, « Citizens and Participation », *op. cit.*

¹²⁴⁹ A. MAZEAUD et J. TALPIN, « Participer pour quoi faire ? », *op. cit.*

¹²⁵⁰ Ce volet sur la non-participation est une des originalités de ce travail, c'est la spécificité d'un des dispositifs étudiés, un budget participatif des lycées, qui le rend possible et pertinent : le public de ce dispositif est en effet captif dans l'enceinte de l'établissement scolaire et donc facilement accessible et identifiable en tant que public sollicité et pourtant non-participant, à la différence de dispositifs municipaux ouverts, où l'hypothèse de la non-connaissance de l'offre prime lors de tentatives d'étude en ce sens. Cet ancrage empirique n'en interroge pas moins une limite la transférabilité du propos.

pour cela nous revenons dans un premier temps (1) sur le cadre théorique de notre raisonnement, en quoi il se rattache à un débat plus général sur les raisons de l'agir et où nous nous situons en son sein. Par la suite (2) nous nous appuyons sur le volet quantitatif de notre enquête pour proposer une vérification et un approfondissement d'une typologie des motifs de l'engagement participatif. Ce faisant (3) nous distinguons différentes dimensions des raisons de participer à partir desquelles nous tentons de constituer différents profils, qui permettraient d'éprouver nos résultats en tentant de les reproduire sur des échantillons plus conséquents et dans des contextes d'observations plus variés. En effet, cette troisième partie n'inclut que les données recueillies dans les deux dernières villes, car le questionnement fermé a été en partie élaboré à partir du traitement de questions ouvertes de la première vague.

*

1 Les « motifs » : apports théoriques et propositions empiriques

La contextualisation des déterminants sociologiques de la participation et leur mise en relation par la représentation d'un espace social¹²⁵¹, structuré par les modalités de l'offre de participation, ne constituent ainsi qu'une vue partielle sur l'engagement participatif. Une telle perspective permet de préciser le « à quoi » et le « qui », d'entrevoir le « comment », mais laisse à part la question du « pourquoi ». Autrement dit, elle met à distance la subjectivité des acteurs et la compréhension qu'ont de leur participation ceux qui participent.

« Le plus « subjectif » et le plus « personnel » en apparence fait partie intégrante de la réalité dont l'analyse doit rendre compte en chaque cas **dans des modèles capables d'intégrer les représentations des agents qui, parfois réalistes, souvent fictives, parfois fantastiques, mais toujours partielles, sont toujours partiellement efficaces.** »¹²⁵²
 « Les points de vue sont appréhendés en tant que tels et rapportés aux positions dans la structure des agents correspondants [...] [pour] inclure une sociologie de la perception du monde social, c'est-à-dire **une sociologie de la construction des visions du monde qui contribuent elles-mêmes à la construction de ce monde.** »¹²⁵³

L'analyse peut dès lors intégrer la réflexivité des acteurs, sans pour autant perdre de vue l'ancrage social de leur point de vue ; le fait qu'il s'agisse d'une vue depuis un point¹²⁵⁴. Les représentations de l'action sont au fondement de raisons d'agir¹²⁵⁵, qui peuvent être saisies en tant que justifications de la participation. Si nous citons ici ces arguments en faveur d'une dialectique entre un moment objectiviste et un moment subjectiviste de l'analyse, il demeure que la prise en compte de la question des « motivations » relève d'un syncrétisme théorique et méthodologique qu'il nous faut expliciter.

D'abord, nous revenons (1.1) sur la notion de motivations, pour expliquer en quoi nous lui préférons celle de motifs. Cette distinction se fonde notamment sur (1.2) l'apport de la sociologie pragmatique et interactionniste sur les motifs de l'engagement et les cadres de la participation, dont nous explicitons notre appropriation. Nous considérons pourtant que (1.3) les

¹²⁵¹ Pierre BOURDIEU, « Espace social et genèse des "classes" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1984, vol. 52, n° 1, p. 3-14.

¹²⁵² P. BOURDIEU, *Méditations pascaliennes*, op. cit., p. 293.

¹²⁵³ P. BOURDIEU, « Espace social et pouvoir symbolique », op. cit.

¹²⁵⁴ Pierre BOURDIEU (dir.), « L'espace des points de vue », in *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 13-17.

¹²⁵⁵ P. BOURDIEU, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, op. cit. ; Michel de FORNEL et Albert OGIEN (dir.), *Bourdieu, théoricien de la pratique*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2011.

approches grammaticales ont du mal à composer avec un biais situationnel. Contre cela nous proposons de (1.4) considérer conjointement les contraintes situationnelles et dispositionnelles des motifs de la participation.

1.1 La rhétorique des « motivations » en question : une approche individualisante et psychologisante de l'agir

La rhétorique des « motivations » pose de nombreuses questions théoriques et pratiques. Elle est d'usage problématique pour le raisonnement sociologique et doit être conceptuellement distinguée des « motifs ». Les motivations s'entendent comme des raisons profondes, qui pousseraient les acteurs à agir et orienteraient leurs actions. Les motifs sont des justifications que les acteurs construisent, in situ ou a posteriori, pour justifier leurs actions. Elles se distinguent autant par leur intelligibilité, que par leur accessibilité dans l'enquête.

Nous réfutons la pertinence de la référence aux motivations dans le cadre d'une sociologie de l'engagement participatif, mais l'usage de ce terme n'est pas pleinement absent de notre enquête. Notre emploi de ce terme est à la fois un abus et une facilité de langage dans la relation enquêteur-enquêtés. Si nous évoquons des « motivations », c'est en lien avec l'appréhension qu'en ont les participants eux-mêmes, mais sans les importer telles quelles dans l'interprétation.

« Cette logique des motivations [...] est partielle et pauvre. [...] Partielle, donc peu efficace, parce qu'elle ne peut tenir compte du fait que l'homme découvre ses désirs en fonctions des opportunités qu'il aperçoit. Pauvre, parce qu'elle réduit l'homme à la décision par laquelle il s'exprime, alors que ce choix, toujours forcé, n'est jamais qu'une des virtualités possibles dans laquelle effectivement il s'aliène souvent, mais tout ne même pas nécessairement. »¹²⁵⁶

Il y a en outre un problème d'accessibilité des motivations, qui suppose une capacité à « sonder » les individus. La question des motivations, ou plus largement d'une « matrice motivationnelle »¹²⁵⁷, relève d'un regard psycho-social. Sans même en discuter la pertinence, nous relevons simplement son inadéquation avec notre approche. Notre protocole d'enquête fondé sur une enquête quantitative et la réalisation d'entretiens semi-directifs se prête mal au recueil de données, dont la mise à jour serait supposée se faire en « travaillant (longtemps) avec un individu pour qu'il parvienne à inverser ces processus d'intériorisation : à désidéologiser, à se déshabituer (à expliciter, à maîtriser) et à “décensurer” les motivations de sa conduite »¹²⁵⁸. La tonalité ne trompe pas sur la portée quasi-clinique de la démarche. Il nous semble à ce propos paradoxal de reconnaître la réflexivité des agents et de faire du sociologue, le seul à même de la rendre possible¹²⁵⁹. Par ailleurs, l'accessibilité des motivations nous semble a minima douteuse, même via la stratégie empirique de longue haleine que proposent ses défenseurs.

¹²⁵⁶ Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG, *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1977, p. 368.

¹²⁵⁷ Guy BAJOIT, *Socio-analyse des raisons d'agir : études sur la liberté du sujet et de l'acteur*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009.

¹²⁵⁸ Guy BAJOIT, « Grand résumé de Socio-analyse des raisons d'agir. Études sur la liberté du sujet et de l'acteur, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010 », *SociologieS*, 2010, p. paragr. 30.

¹²⁵⁹ James BOHMAN, « Réflexivité, agentivité et contrainte. Les paradoxes de la sociologie de la connaissance de Bourdieu », in Michel de FOMEL et Albert OGIER (dir.), *Bourdieu, théoricien de la pratique*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2011, p. 21-47 ; N. MAYER, « L'entretien selon Pierre Bourdieu. Analyse critique de La misère du monde », *op. cit.*

Les approches qui se revendiquent de la prise en compte d'un processus d'individualisation – signifiant que « les liens sociaux personnels l'emportent sur l'adhésion commune à un groupe [...] que les personnes s'investissent en fonction de leur expérience singulière »¹²⁶⁰ – se caractérisent par un oubli des structures sociales. Il est d'ailleurs explicitement revendiqué pour « situer l'individu au cœur de la démarche sociologique, et expliquer le social, non plus par le social comme le voulaient les écoles classiques, mais bien par l'individuel »¹²⁶¹. La prise en compte de l'expérience singulière des acteurs ne suffit pourtant pas à aller contre le fait qu'on ne participe jamais seul¹²⁶².

Nous comprenons un programme motivationnel comme une extrapolation abusive, à l'ensemble des catégories et des pratiques sociales, d'indices situés d'un processus d'individualisation et d'une injonction réflexive. Cette proposition ne fait d'ailleurs que rappeler dans ces grandes lignes les développements autour de la « révolution silencieuse »¹²⁶³ ou les propositions du courant post-matérialiste sur les transformations du rapport à la citoyenneté¹²⁶⁴. Dans son acceptation maximaliste nous y lisons le renoncement à avoir un propos sociologique au prétexte d'un relativisme culturel, d'où il ne pourrait ressortir aucune régularité ou intelligibilité du fait de la structure sociale et de la place qui occupent les groupes et les individus. Contre cela, nous nous trouvons en accord avec l'argument que,

« ce qui permet à un engagement de se concrétiser et de se maintenir, relève certes d'une "motivation", entendue comme choix de participation d'une personne, [et] se noue à partir d'une trajectoire biographique singulière, [...] il relève tout autant des contextes (historiques, sociaux, politiques) dans lesquels [il] trouve à s'accomplir »¹²⁶⁵.

L'étude des motivations s'intéresse par définition à des cas singuliers¹²⁶⁶, au risque de ne faire que redécouvrir la force de l'illusion biographique¹²⁶⁷ dans la relation d'enquête, et plus largement de l'imposition de problématique. S'il est possible d'évoquer par détour des motivations, ce sont bien les contextes et les conditions sociales qui les rendent possibles, les construisent et les contraignent, qui constituent le cœur de l'analyse sociologique. En l'absence de cette attention au contexte social de production des énoncés, l'écueil est celui d'un inventaire

¹²⁶⁰ Gregor STANGHERLIN, « L'approche biographique de l'engagement public dans la modernité avancée », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2006, n° 37-1, p. 143-158, paragr. 4.

¹²⁶¹ Rachel BRAHY, Nicolas MARQUIS et Martin WAGENER, « Une mise en discussion autour du livre Socio-analyse des raisons d'agir. Études sur la liberté du sujet et de l'acteur de Guy Bajoit », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2011, n° 42-1, p. 111-121, paragr. 2.

¹²⁶² Luc BOLTANSKI et Laurent THEVENOT, *De la justification: les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991. Voir notamment l'avant-propos, « Comment nous avons écrit ce livre », p.11-36, et plus spécifiquement sur la question des « motifs », p.24-25. « Les opérations de qualification [...] constituent aussi les opérations cognitives fondamentales des *activités sociales* dont la coordination réclame un travail continu de rapprochement, de désignation commune, d'identification [...] une personne pour rendre compréhensible sa conduite, s'identifie *en se rapprochant d'autres personnes* sous un rapport qui lui semble pertinent [...] [on peut] *faire ressortir une pluralité de rapports* sous lesquels [peuvent] être opérés des rapprochements et des jugements incompatibles » (p.12, 15, nous soulignons).

¹²⁶³ R. INGLEHART, *The silent revolution*, *op. cit.*

¹²⁶⁴ *Ibid.* ; Russell J. DALTON, *Citizen politics: public opinion and political parties in advanced industrial democracies*, Chatham (N.J.), Etats-Unis d'Amérique, Chatham House Publishers, 1996 ; P. NORRIS, *Critical Citizens*, *op. cit.*

¹²⁶⁵ Sandrine NICOURD (dir.), *Le travail militant*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

¹²⁶⁶ Sur l'intérêt de l'étude de la singularité en sciences sociales, voir l'appel à contributions du n°34 de la revue *Tracés* qui propose un récapitulatif de la littérature et des enjeux à ce propos. Coordonné par Samuel HAYAT, Judith LYON-CAEN et Federico TARRAGONI, janvier 2017, En ligne : <https://traces.hypotheses.org/1713>,

¹²⁶⁷ P. BOURDIEU, « L'illusion biographique », *op. cit.*

sans fin, tout aussi relativiste qu'interminable : tous les acteurs ont leur raison de participer ou de ne pas participer, d'où ne ressort aucune « argumentation de portée plus générale, dont les conclusions pourront être réutilisées pour fonder d'autres intelligibilités »¹²⁶⁸.

1.2 Les motifs de l'engagement : apports interactionnistes et pragmatistes

Les motifs peuvent s'entendre, au sens le plus large, dans la perspective de la sociologie compréhensive de Max Weber.

« Nous appelons "motif" un ensemble significatif qui semble constituer aux yeux de l'agent ou de l'observateur la "raison" significative d'un comportement. [...] Une interprétation causale juste d'une activité concrète signifie que le déroulement extérieur et le motif sont reconnus comme se rapportant l'un à l'autre et compréhensibles significativement dans leur ensemble. »¹²⁶⁹

Mais l'usage auquel nous nous référons en constitue un prolongement, en partie redevable de la sociologie pragmatique¹²⁷⁰, notamment sa lecture de la *frame analysis* et de la sociologie de l'engagement et de l'action collective¹²⁷¹. Elle a pour principal bénéfice une désindividualisation.

« Les motifs ne plus des propriétés de l'agent individuel mais des propriétés de l'agir. [...] Cette « impersonnalité générique » des propriétés intentionnelles confère aux motifs un statut intrinsèquement social. Cela ne suppose aucunement que l'agent soit dépossédé de ses motifs : au contraire [mais] du coup, les questions du sociologue portant sur les vrais et les faux motifs, sur les mauvaises et les bonnes raisons, sur les prétextes et les « simples » justifications, ne sont plus pertinentes. [...] De même que, pour Goffman, les acteurs sont "locataires de leurs convictions" pour Mills, ils sont "locataires" de leurs motifs. »¹²⁷²

Les motifs, accessibles partiellement par l'enquête, sont rétrospectifs. Ils s'expriment en réaction à des opportunités contextuelles, que les acteurs sont variablement en capacité de saisir. La construction d'une analyse en termes de « grammaire de la mobilisation et vocabulaires de motifs » se nourrit à plusieurs sources théoriques qui ont été résumées dans le premier numéro de la revue *Raisons pratiques*¹²⁷³. Ce recueil porte clairement une ambition programmatique en

¹²⁶⁸ J.-C. PASSERON et J. REVEL (dir.), *Penser par cas*, op. cit., p. 9.

¹²⁶⁹ Max WEBER, *Économie et société. 1, Les catégories de la sociologie*, trad. fr. Julien FREUND, trad. fr. Pierre KAMNITZER et trad. fr. Pierre BERTRAND, Paris, Pocket, 1995, p. 38-40.

Notons que Max Weber affirme également que : « les motifs invoqués et des refoulements (des motifs non avoués) dissimulent trop souvent à l'agent même l'ensemble réel dans lequel s'accomplit son activité, à tel point que les témoignages, même les plus sincères subjectivement, n'ont qu'une valeur relative » (*Ibid.*, p.36)

¹²⁷⁰ Yannick BARTHE, Damien de BLIC, Jean-Philippe HEURTIN, Éric LAGNEAU, Cyril LEMIEUX, Dominique LINHARDT, Cédric Moreau de BELLAING, Catherine REMY et Danny TROM, « Sociologie pragmatique : mode d'emploi », *Politix*, 2013, n° 103, p. 175-204.

¹²⁷¹ Robert D. BENFORD et David A. SNOW, « Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment », *Annual Review of Sociology*, 2000, vol. 26, p. 611-639 ; David A. SNOW, E. Burke ROCHFORD, Steven K. WORDEN et Robert D. BENFORD, « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation », *American Sociological Review*, 1986, vol. 51, n° 4, p. 464-481 ; Daniel CÉFAÏ et Danny TROM (dir.), *Les formes de l'action collective: mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2001 ; Daniel CÉFAÏ, « Les cadres de l'action collective. Définitions et problèmes », in Daniel CÉFAÏ et Danny TROM (dir.), *Les formes de l'action collective: mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2001, p. 51-97 ; Daniel CÉFAÏ, « Comment se mobilise-t-on ? L'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective », *Sociologie et sociétés*, 2009, vol. 41, n° 2, p. 245-269.

¹²⁷² Danny TROM, « Grammaire de la mobilisation et vocabulaire de motifs », in Daniel CÉFAÏ et Danny TROM (dir.), *Les formes de l'action collective: mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2001, p. 99-159, p. 122. (*nous soulignons*)

¹²⁷³ D. CÉFAÏ et D. TROM (dir.), *Les formes de l'action collective*, op. cit.

matière de sociologie de l'action collective. Il propose de revenir sur les apports de « l'analyse de cadres »¹²⁷⁴ et sur le regain d'intérêt pour l'idée de vocabulaire des motifs, que ce renouvellement théorique charrie.

Encadré C8-1 : De l'analyse de cadres à une grammaire publique des motifs de la participation

La *frame analysis* est en premier lieu d'inspiration goffmanienne, chez qui les cadres sont définis comme « des schèmes de compréhension disponibles dans notre société »¹²⁷⁵ qui permettent aux individus de localiser, percevoir, identifier et étiqueter. La relecture qu'en propose l'analyse de l'action collective considère le cadre, comme ce qui « offre des raisons de s'engager dans une action collective [ce qui] passe entre autres par la construction de "vocabulaires de motifs" adéquats »¹²⁷⁶. Ces motifs visent à proposer « aux adhérents des justifications convaincantes pour s'engager [...] et maintenir leur participation »¹²⁷⁷.

Ainsi les motifs ne sont pas liés aux individus, mais bien à la société dans laquelle ils évoluent, et plus particulièrement à la situation liée à leur engagement. Le fait d'investir ces motifs impliquent pour les acteurs un processus d'ajustement biographique et expérientiel, voire une redéfinition identitaire. Les acteurs sont engagés dans des activités de production, de maintien et de reconduction du sens pour leurs partisans ou leurs opposants¹²⁷⁸. Les raisons ou les justifications de l'entrée et du maintien de la participation sont construites dans l'action ; autrement dit, l'approche est situationnelle, contre une perspective dispositionnelle. « Les personnes rejoignent rarement les mouvements en tant que tels. Elles sont plutôt sollicitées pour participer aux activités du mouvement. C'est au cours de cette participation initiale que leur sont fournies les « raisons » ou les « justifications » pour ce qu'elles font déjà et pour continuer à agir. »¹²⁷⁹

Les différents niveaux de cadrage¹²⁸⁰ tendent alors « à restreindre le champ des possibles en termes de solution et de stratégies raisonnables »¹²⁸¹. La mise en œuvre de dispositifs participatifs dans le cadre d'une offre institutionnelle de participation, ainsi que leur mise en récit visant à donner du sens à l'alternance, suit ce modèle et contribue ce faisant à redéfinir localement la « structure des opportunités politiques »¹²⁸² et plus largement la « structure des opportunités discursives » – en référence à « des modèles culturels dominants [qui] conditionnent le degré de légitimité des revendications »¹²⁸³ – auxquelles sont associés des processus discursifs (des actes de communication et de publicisation), stratégiques (des actes de mise en forme fonctionnelle), mais aussi conflictuels, c'est-à-dire de contre-cadrage des opposants (les critiques de l'opposition municipale) mais aussi de disputes internes (les critiques des participants, les débats sur le débat).

Ces apports théoriques permettent de relire et de relier les logiques de l'offre à une perspective plus générale. Ils n'en demeurent pas moins peu opérants dans la prise en compte de l'ancrage social de la participation et l'appréhension du pourquoi de la participation. La notion de « résonance »¹²⁸⁴, qui cherche à rendre compte

¹²⁷⁴ D. A. SNOW, E. B. ROCHFORD, S. K. WORDEN et R. D. BENFORD, « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation », *op. cit.*

¹²⁷⁵ Erving GOFFMAN, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Éd. de Minuit, 1991.

¹²⁷⁶ Robert D. BENFORD, David A. SNOW et Nathalie Miriam PLOUCHARD, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix*, 2012, n° 99, p. 217-255, p. 229.

¹²⁷⁷ *Ibid.*, p. 230.

¹²⁷⁸ David SNOW, « Analyse de cadres et mouvements sociaux », in Daniel CÉFAÏ et Danny TROM (dir.), *Les formes de l'action collective: mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2001, p. 27-49, p. 27.

¹²⁷⁹ David A. SNOW, Louis A. ZURCHER et Sheldon EKLAND-OLSON, « Social Networks and Social Movements: A Microstructural Approach to Differential Recruitment », *American Sociological Review*, 1980, vol. 45, n° 5, p. 787-801, p. 795.

¹²⁸⁰ Trois « *core framing tasks* » visent à permettre la mobilisation et l'alignement : le *diagnostic framing* ; le *prognostic framing* ; le *motivational framing*.

¹²⁸¹ R. D. BENFORD, D. A. SNOW et N. M. PLOUCHARD, « Processus de cadrage et mouvements sociaux », *op. cit.*, p. 228.

¹²⁸² *Ibid.*, p. 246.

¹²⁸³ N. MAYER, *Sociologie des comportements politiques*, *op. cit.* En référence à : Marco GIUGNI, Ruud KOOPMANS, Florence PASSY et Paul STATHAM, « Institutional and Discursive Opportunities for Extreme-Right Mobilization in Five Countries », *Mobilization: An International Quarterly*, 2005, vol. 10, n° 1, p. 145-162.

¹²⁸⁴ La « résonance » vise à décrire l'efficacité et le potentiel mobilisateur d'une possibilité d'engagement dans un cadre, en invoquant sa « crédibilité » (cohérence, plausibilité, statut des organisateurs) et sa « saillance » dans un contexte culturel et une situation donnée.

de la capacité de mobilisation d'un cadre, est davantage descriptive qu'explicative : sont mobilisateurs et engageants les cadres qui le sont, au vu de leur contexte d'énonciation., Dany Trom arrive à une conclusion similaire , en rappelant que là où l'analyse de cadres prétend répondre aux limites de la « théorie de la mobilisation des ressources »¹²⁸⁵ , qui prolonge elle-même les travaux de « sociologie de l'action collective »¹²⁸⁶, elle semble davantage déplacer que dépasser : « La visée explicative de la *frame perspective* s'enlise alors dans un raisonnement tautologique »¹²⁸⁷.

La notion de « vocabulaires de motifs » viendrait en réponse à cette limite ; réponse qu'il faut se garder d'entendre comme définitive et totale : « répondant à la question « pourquoi ? », la quête du motif est proprement interminable ; elle se clôt sur des raisons probables, plausibles ou suffisantes en pratique »¹²⁸⁸. Dans un article séminal¹²⁸⁹, mais par ailleurs bref et isolé dans son œuvre¹²⁹⁰, Charles Wright Mills propose de ne plus considérer le motif comme facteur explicatif de l'action, mais comme faisant partie de ce qu'il y a à expliquer. Cette extraction du motif hors de l'espace mental individuel, pour le situer dans un corpus public se retrouve plus généralement dans cette littérature à travers l'idée que « l'enjeu pour l'analyse de la signification d'un motif ne se situe pas dans le compte-rendu de son usage, mais plutôt dans les conditions de connaissance qui ont rendu un tel usage possible »¹²⁹¹.

Le motif apparaît comme un acte *ex post facto*, c'est-à-dire postérieur mais aussi rétroactif : la raison donnée à l'action la spécifie et la qualifie. Et c'est par là que l'action devient individuée, ce qui dénie la pertinence à l'idée de « motifs inconscients », qui n'implique en fait que leur non « verbalisation »¹²⁹². Ainsi le motif verbalisé « n'est pas utilisé en tant qu'indice de quelque chose appartenant à l'individu, mais comme permettant de déduire une typologie de vocabulaire de motifs d'une action située »¹²⁹³. Les motifs ont une valeur en situation, où ils sont appropriés en tant que lexique ou grammaire.

Ce recentrage sur l'action située¹²⁹⁴ est primordial dans les lectures pragmatiques des déterminants de l'action collective, que proposent entre autres Daniel Cefaï¹²⁹⁵ et Danny Trom¹²⁹⁶. Cette reprise de l'analyse de cadres recoupe en plusieurs points notre problématique.

« Les structures d'opportunité politique n'existent pas hors de la perception, de la représentation et du jugement des acteurs. Le sens des possibles est directement lié à des façons de voir et de dire les choses. **L'identification de « conditions objectives » en deçà de la « conscience subjective » des acteurs de ce point de vue insatisfaisante.** Le sociologue n'a accès à aucun « en deçà ». [...] « L'occasion fait le larron », mais l'occasion se donne à qui

¹²⁸⁵ John D. MCCARTHY et Mayer N. ZALD, « Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, 1977, vol. 82, n° 6, p. 1212-1241.

¹²⁸⁶ M. OLSON, *Logique de l'action collective*, op. cit.

¹²⁸⁷ D. TROM, « Grammaire de la mobilisation et vocabulaire de motifs », op. cit., p. 100. (nous soulignons)

¹²⁸⁸ *Ibid.*, p. 103.

¹²⁸⁹ Charles Wright MILLS, « Situated Actions and Vocabularies of Motive », *American Sociological Review*, 1940, vol. 5, n° 6, p. 904-913.

¹²⁹⁰ Comme l'observe justement l'auteur d'une recension : « Ceux qui ont lu les livres les plus célèbres de Charles Wright Mills ne peuvent qu'être surpris en tombant sur ses textes de jeunesse [...] textes très différents, aussi bien dans la forme que dans le fond. [...] « Les actions situées et les vocabulaires de motifs », sans aucun doute le plus important de ces textes de jeunesse, est devenu une sorte de classique. [...] Aussi audacieux que maladroit, ce texte court, abondamment cité, a fécondé toute une série de travaux ultérieurs sur la pratique qu'il a thématisée : l'attribution de motifs à des actions. Si le texte est truffé de références hétéroclites, il est avant tout redevable aux travaux de John Dewey et George Herbert Mead. »

Jean-Baptiste LAMARCHE, « Présentation de l'article de C. W. Mills "Les actions situées et les vocabulaires de motifs" », *SociologieS*, 2017, Découvertes / Redécouvertes.

¹²⁹¹ Alan F. BLUM et Peter MCHUGH, « The Social Ascription of Motives », *American Sociological Review*, 1971, vol. 36, n° 1, p. 98-109, p. 101.

¹²⁹² C. W. MILLS, « Situated Actions and Vocabularies of Motive », op. cit., p. 909.

¹²⁹³ *Ibid.* (as a basis of inference for a typical vocabulary of motives of a situated action)

¹²⁹⁴ C'est en ce sens que C.W. Mills « sociologise » la proposition de K. Burke d'une « grammaire du motif ». Kenneth BURKE, *Permanence and change: an anatomy of purpose*, Berkeley, University of California Press, 1984.

¹²⁹⁵ Daniel CÉFAÏ, « Comment se mobilise-t-on ? L'apport d'une approche pragmatique à la sociologie de l'action collective », *Sociologie et sociétés*, 2009, vol. 41, n° 2, p. 245-269.

¹²⁹⁶ Danny TROM, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 1999, vol. 49, n° 1, p. 31-50.

sait « saisir la chance qui s'offre » et « entrevoir le bon moment ». De même l'appartenance à des réseaux ou des milieux n'est pas nécessairement donnée d'avance [...] **Les cadres ne font sens, et ne sont recevables par les citoyens ordinaires, que s'ils sont conformes à des régimes d'action, d'interprétation et de justification en vigueur dans leurs mondes sociaux.** Mais il ne s'agit pas d'ajustement automatique d'une offre par des producteurs et d'une demande par des consommateurs, ni d'imposition symbolique d'une idéologie par des dominants à des dominés. La détermination des opinions des publics par leur position dans une structure sociale est limitée, de même que le sont leur malléabilité et leur perméabilité aux discours dont ils sont la cible. [...] Les acteurs disposent toujours d'une marge de manœuvre dans leurs actes de réceptions. »¹²⁹⁷

Ce passage recoupe ce qui nous est apparu au fil de l'enquête, comme un complément nécessaire à l'objectivation des déterminants sociaux de la participation. L'espace des possibles objectif, que détermine l'offre de participation, ne prend sens que dans sa réception située. Il s'agit ainsi « d'explorer la mise en forme de l'action en tant qu'elle est contrainte par un cadre de motifs appartenant à une situation sociale typique »¹²⁹⁸, mais aussi d'étudier les réversibilités entre les situations publiques et non publiques, entre coulisses et scènes¹²⁹⁹. Les notions de grammaire et de motifs, à la fois acquises ou reversées par les participants et induites par les cadres de leur participation, signent ainsi une « compétence civique pragmatique »¹³⁰⁰.

1.3 Le biais situationnel des approches grammaticales

Les motifs peuvent être indexés aux situations, mais nous considérons que leur accessibilité n'en dépend pas moins de dispositions sociales. L'accent mis sur la situation peut s'avérer trop unilatéral et induire une certaine invisibilisation des autres contextes de socialisation, antérieurs ou concomitants, des individus, relégués en arrière-plan, au point d'en devenir des points aveugles de l'analyse. Dès lors il devient difficile de « comprendre pourquoi des individus réagissent différemment – et parfois contradictoirement – face aux mêmes stimuli extérieurs, aux mêmes expériences »¹³⁰¹ en oubliant l'importance d'expériences socialisatrices et de dispositions socialement constituées. L'opposition tend d'ailleurs à omettre que les dispositions peuvent se comprendre comme le résultat d'une sédimentation, d'origine situationnelle ou interactionnelle. La prise en compte des dispositions va avec une attention aux situations, qui en constituent les contextes d'actualisation, voire d'acquisition, de même que les expériences préalables des individus impliquent des contextes d'actions passés. Autrement dit, nous n'entendons pas la référence aux dispositions comme un réductionnisme sociologique, qui tirerait un fil explicatif unique ; tel un habitus « système de dispositions durables et transposables... »¹³⁰², que nous comprenons justement comme une configuration toujours spécifiable, liée à « une classe particulière de conditions d'existence »¹³⁰³.

¹²⁹⁷ D. CEFAL, « Les cadres de l'action collective. Définitions et problèmes », *op. cit.*, p. 65-66. (*nous soulignons*)

¹²⁹⁸ C. W. MILLS, « Situated Actions and Vocabularies of Motive », *op. cit.*, p. 913. (*the research task is the locating of particular types of action within typical frames of normative action and socially situated clusters of motives*)

¹²⁹⁹ N. ELIASOPH, *Avoiding Politics*, *op. cit.*

¹³⁰⁰ J. TALPIN, « Jouer les bons citoyens », *op. cit.* ; J. TALPIN, « Ces moments qui façonnent les hommes », *op. cit.*

¹³⁰¹ B. LAHIRE, *Monde pluriel*, *op. cit.*, p. 35.

¹³⁰² « ... structure structurée prédisposée à fonctionner comme une structure structurante, c'est-à-dire en tant que principe générateur et organisateur de pratiques et de représentations » P. BOURDIEU, *Le sens pratique*, *op. cit.*, p. 88.

¹³⁰³ *Ibid.*

L'intérêt pour ces deux perspectives nous amène à évoquer des parcours de participation, tenant compte à la fois des déterminants sociaux et des motifs de la participation¹³⁰⁴. Cette synthèse est notamment proposée par Bernard Lahire¹³⁰⁵, qui souligne que les pratiques observables se comprennent à l'aune du contexte d'action présent et des produits intériorisés de la fréquentation passée de contextes d'action.

D'un côté, « malgré l'évidence dispositionnaliste, certaines théories de l'action font comme si les acteurs étaient sans passé, totalement amnésiques et entièrement malléables sous l'effet des contraintes qui pèsent sur les différents contextes d'action. Ces théories s'intéressent moins aux acteurs agissant qu'à l'action en tant en tant que telle »¹³⁰⁶.

De l'autre, « les dérives des dispositionnalistes, qui tendent à négliger la spécificité et la variation des contextes d'action, avec tous les effets de transformation des comportements que cette variation implique. »¹³⁰⁷

Malgré les nuances apportées, au travers du fait que « la formulation des motifs s'appuie aussi sur des données d'expérience personnelle, sur des réserves de savoirs locaux et sur des réseaux de relations proches »¹³⁰⁸, il demeure le sentiment d'une insuffisante prise en compte des logiques sociales dans la recherche d'une grammaire de motifs publiquement disponibles. L'extériorité et la disponibilité vont avec un accès inégal, dont il peut être fait l'hypothèse qu'il est accolé à une position sociale et à une disposition à participer.

Pour ne prendre ici qu'un exemple, la défense du cadre de vie, en tant que motif de la participation est bien liée à une situation, un dispositif participatif prenant ce thème comme objet de mobilisation, mais aussi à des caractéristiques propres à l'individu et son milieu, comme l'ancienneté de résidence, l'ancrage social et amical, la trajectoire résidentielle et l'accès à la propriété. Tous les acteurs sociaux n'ont ni le même intérêt à mobiliser un motif, ni la même façon de le faire. Le cadre de vie peut aussi bien s'aborder sous l'angle de la tranquillité et de la sécurité, que de la convivialité et de la mixité sociale ; variations qui dépendent autant du cadre de la participation, que des positions des locuteurs.

Notre propos est donc d'articuler, plutôt que d'opposer les deux propositions, qui chacune peut sembler se forcer à ne regarder le social « que d'un œil » au prétexte de la revendication d'une appartenance à telle ou telle tradition. Affirmer ainsi que « les raisons invoquées ne renvoient donc pas à des dispositions particulières de l'acteur, mais aux manières habituelles d'agir caractéristiques d'une forme de vie »¹³⁰⁹ semble être un non-sens sociologique, substituant aux contraintes socialisantes, un évanescent « esprit public », auquel chaque acteur aurait accès, quelles que soient par ailleurs ses conditions d'existence matérielles, sa position sociale objective et son rapport subjectif à celles-ci.

¹³⁰⁴ Nous rejoignons ici le propos d'Olivier Fillieule : d'une « analyse compréhensive des raisons d'agir avancées par les individus [articulée à] l'objectivation des positions successivement occupées par ces individus »¹³⁰⁴, et qui inspire le chapitre suivant.

O. FILLIEULE, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *op. cit.*, p. 214.

¹³⁰⁵ B. LAHIRE, *Monde pluriel*, *op. cit.*

¹³⁰⁶ *Ibid.*, p. 34.

¹³⁰⁷ *Ibid.*, p. 37.

¹³⁰⁸ D. CEFAL, « Les cadres de l'action collective. Définitions et problèmes », *op. cit.*, p. 81.

¹³⁰⁹ D. TROM, « Grammaire de la mobilisation et vocabulaire de motifs », *op. cit.*, p. 114.

Si la proposition de troisième voie entre objectivisme et subjectivisme¹³¹⁰ peut être critiquée, au vu de son inaboutissement, comme « une position objectiviste déguisée [ou] une tentative vouée à l'échec [...] [dans ses] difficultés [...] à intégrer [...] l'expérience vécue des acteurs [...] le poids de la contrainte sociale se[ré]vélant] plus important que les capacités réflexives »¹³¹¹, la position inverse nous semble tout aussi intenable, sans assumer la charge normative du propos, en ne considérant que des « figures » de citoyenneté¹³¹² ou des « rôles » de participants insérés dans des « régimes d'engagement »¹³¹³. De fait l'écueil qui nous semble devoir être évité est de ne s'intéresser qu'aux actes au détriment des actants¹³¹⁴.

Si nous amenons ces critiques, c'est pour ne pas nous en exempter nous-mêmes et en ayant conscience qu'elles sont loin de constituer l'ordinaire des travaux cités, où la désindividualisation des motifs n'implique pas leur désocialisation. Nous comprenons ainsi l'argument d'un « statut intrinsèquement social »¹³¹⁵ des motifs comme une voie pour analyser leurs appropriations différenciées et socialement situées.

« en dépit de l'accent salutaire mis par la sociologie pragmatique sur le poids de la situation dans le façonnement des pratiques civiques, **le fait de se saisir de tel ou tel motif n'est pas entièrement contingent, et ne découle pas uniquement de la situation** [mais] dépend également des dispositions individuelles, fruits de l'ensemble des expériences sociales antérieures. »¹³¹⁶

Nous entendons que « les dispositions ne décrivent pas l'action ; elles sont rendues descriptibles par elle »¹³¹⁷. Mais il nous semble plus inductif et plus heuristique de penser la

¹³¹⁰ « Les structures objectives que construit le sociologue dans le moment objectiviste [...] sont le fondement des représentations subjectives et elles constituent les contraintes structurales qui pèsent sur les interactions ; mais d'un autre côté, ces représentations doivent aussi être retenues si l'on veut rendre compte notamment des luttes quotidiennes, individuelles ou collectives, qui visent à transformer ou à conserver ces structures. [...] La sociologie doit inclure une sociologie de la perception du monde social, c'est-à-dire une sociologie de la construction des visions du monde qui contribuent elles-mêmes à la construction de ce monde. »

P. BOURDIEU, « Espace social et pouvoir symbolique », *op. cit.*, p. 147;155.

Voir aussi : P. BOURDIEU, J.-C. PASSERON et J.-C. CHAMBOREDON, *Le Métier de sociologue*, *op. cit.*

¹³¹¹ M. de FERNEL et A. OGIEN (dir.), *Bourdieu, théoricien de la pratique*, *op. cit.*, p. 11-12.

¹³¹² Sophie Le FLOCH, « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne, Neighbour, citizen and local inhabitant: three characters engaged in wind turbine turbulence », *Natures Sciences Sociétés*, 2012, vol. 19, n° 4, p. 344-354 ; Jacques NOYER et Bruno RAOUL, « Concertation et « figures de l'habitant » dans le discours des projets de renouvellement urbain », *Études de communication. langages, information, médiations*, 2008, n° 31, p. 111-130.

¹³¹³ Laurent THEVENOT, *L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte, 2006.

¹³¹⁴ Nous nous interrogeons sur la reconductibilité d'approches en termes de « régimes » ou de « cités », en dehors de leur contexte empirique de production. Les usages les plus discutables finissent à un certain degré à les apparenter aux cases d'un « bingo sociologique » que l'enquêteur cocherait au fur et à mesure de la concordance sélective de ses observations, pouvant conduire dans les études sur la participation à raviver un tropisme procédural et à livrer une sociologie de l'engagement participatif désincarnée, centrée sur les formes de participation, mais omettant la différenciation sociale que leurs appropriations recouvrent.

Voir : A. RICHARD-FERROUDJI, *L'appropriation des dispositifs de gestion locale et participative de l'eau - Composer avec une pluralité de valeurs, d'objectifs et d'attachements*, *op. cit.* ; A. RICHARD-FERROUDJI, « Limites du modèle délibératif », *op. cit.*

Dans la même veine, mais dans une perspective attentive aux milieux sociaux et aux inégales capacités pouvant être investies dans les cadres de la participation, et qui en ce sens nous semble plus heuristique, voir : Julien CHARLES, « Comment la cartographie méconnaît les habitants », *Participations*, 2012, n° 4, p. 155-178 ; Mathieu BERGER et Julien CHARLES, « Persona non grata. Au seuil de la participation », *Participations*, 2014, n° 9, p. 5-36

¹³¹⁵ D. TROM, « Grammaire de la mobilisation et vocabulaire de motifs », *op. cit.*, p. 122.

¹³¹⁶ A. MAZEAUD et J. TALPIN, « Participer pour quoi faire ? », *op. cit.*, p. 363.

¹³¹⁷ Y. BARTHE, D. de BLIC, J.-P. HEURTIN, É. LAGNEAU, C. LEMIEUX, D. LINHARDT, C. M. de BELLAING, C. REMY et D. TROM, « Sociologie pragmatique », *op. cit.*, p. 191.

pluralité des dispositions, du fait des effets socialisateurs d'une pluralité de cadres sociaux, d'où découlent la pluralité des motifs d'engagement. Contre l'écueil d'annexer le social et ses asymétries, au nom de principes épistémologiques « symétriques » et « probabilistes »¹³¹⁸, « prendre au sérieux les justifications et les critiques émises par les acteurs »¹³¹⁹ nous semble pouvoir se faire en pensant la différenciation sociale.

1.4 L'expression des motifs de la participation entre contrainte dispositionnelle et situationnelle de leur expression

L'analyse de l'engagement participatif par les motifs de la participation a été le plus explicitement entreprise par Alice Mazeaud et Julien Talpin dans un article particulièrement stimulant. Ils précisent l'emploi de leur notion dans une perspective pleinement compatible avec nos arguments précédents. D'abord, ils distinguent les motifs des motivations, en rappelant qu'ils ne « ne doivent donc pas être vus comme des motivations intérieures, secrètes ou privées mais comme des raisons satisfaisantes d'agir d'une certaine façon dans une certaine situation »¹³²⁰. Mais surtout, ils plaident pour une sociologie de l'engagement participatif, attentif aux motifs, tout en soulignant que les « registres de justification [...] sont saisis différemment par les acteurs, selon leurs ressources propres et certaines contraintes situationnelles »¹³²¹.

« Les réponses des acteurs à l'offre de participation (participation, non-participation et participation intermittente) peuvent s'analyser au prisme de quatre registres de justification : le devoir civique, l'intérêt personnel, la sociabilité et l'enrichissement cognitif [...] [qui] sont saisis différemment par les acteurs, selon leurs ressources propres et certaines contraintes situationnelles »¹³²².

Dans l'étude des réponses des acteurs à l'offre de participation, ils élaborent quatre registres de justification : le devoir civique, l'intérêt personnel, la sociabilité et l'enrichissement cognitif. Ils distinguent quatre registres de justification, qui se déclinent le long d'un continuum depuis la participation régulière ou intermittente, jusqu'à la non-participation.

■ La diversité des formes d'engagement au sein de budgets participatifs¹³²³

Régulier	Intermittent	Non-participation
Civisme	Bons citoyens empêchés	Soutiens à la démocratie représentative
Sociabilité	Exclus symboliques	Absents
Enrichissement cognitif	Curieux	Indifférents
Intérêt personnel	Efficaces	Sceptiques, déçus

¹³¹⁸ Ce qui rejoint par exemple l'emploi de la notion de « compétences » dans le cadre des économies de la grandeur, considérant « qu'il appartient à la compétence de tous les membres normaux d'une même société de pouvoir les saisir et d'en tenir compte ».

Luc BOLTANSKI, *L'amour et la justice comme compétences: trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Éd. Métailié, 1990, p. 69.

Voir aussi la discussion qu'en propose : « Tradition dispositionnaliste et principe de non-conscience », B. LAHIRE, *Portraits sociologiques*, *op. cit.*, p. 10-16.

¹³¹⁹ Y. BARTHE, D. de BLIC, J.-P. HEURTIN, É. LAGNEAU, C. LEMIEUX, D. LINHARDT, C. M. de BELLAING, C. REMY et D. TROM, « Sociologie pragmatique », *op. cit.*, p. 186.

¹³²⁰ *Ibid.*, p. 363.

¹³²¹ *Ibid.*, p. 357.

¹³²² *Ibid.*

¹³²³ *Ibid.*, p. 362.

Une limite de cette approche semble être l'aspect plus ou moins forcé de certaines catégories, malgré leur construction inductive. Ainsi les registres de la typologie correspondant aux participants réguliers semblent être largement à l'origine de la typologie et la déterminer dans son ensemble. Là où la participation régulière est bien désignée au travers de « motif », la participation « intermittente » ou « absente » sont résumées par des qualificatifs qui portent sur les individus eux-mêmes. Ainsi ces sous-catégories peuvent sembler venir d'abord combler un vide logique de l'espace des attributs induits par l'approche typologique¹³²⁴. Nous pourrions ainsi demander pourquoi l'indifférence s'oppose à l'enrichissement cognitif ou en quoi la déception serait-elle davantage liée à l'intérêt personnel ou à l'efficacité dans la mobilisation de ressources dans la participation ? Mais cette précision procède en partie d'une lecture trop stricte, quand les auteurs insistent sur le caractère non-linéaire et idéal-typique des catégories.

L'intérêt est donc de pouvoir interroger les affinités entre la « pluralité des motifs d'engagement »¹³²⁵ et différents formats de participation, au prisme des trajectoires d'engagement ou de désengagement.

« à défaut de **vouloir participer** partout et tout le temps, les citoyens valorisent l'opportunité de **pouvoir participer** quand ils en ressentent le besoin et **dans les formes qui leur correspondent** [...] [cette] approche mérite d'être complétée et enrichie par une **approche processuelle** [...] [et] gagnerait aussi à croiser une **analyse comparée de la variété des offres d'engagement** pour comprendre si la différenciation des offres de participation élargit le cercle de ceux qui s'engagent »¹³²⁶.

Notre enquête dans trois contextes différenciés permet de couvrir cette hypothèse. Nous reprenons leur conclusion provisoire comme point de départ.

2 Mesurer, situer et comprendre les motifs de l'engagement participatif

Notre étude des motifs de la réception des offres de participation repose sur le volet quantitatif de l'enquête. Nous sommes repartis des développements présentés pour proposer de les vérifier et de les croiser avec les variables sociales des répondants. Ce programme de différenciation sociale des motifs, à travers leur mesure quantifiée rencontre de nombreux obstacles. Néanmoins l'analyse n'est pas totalement infructueuse et fait ressortir les traits centraux de l'engagement participatif dans les trois villes étudiées, tout en étant un indice de la relative homogénéité des participants de ce point de vue, confirmant par-là les résultats quantitatifs précédents. Ce sont d'ailleurs ces limites interprétatives qui nous amènent à justifier un approfondissement empirique, au travers des entretiens et de l'étude des parcours de participation et la mobilisation d'une typologie de l'engagement participatif qui ne soit pas entièrement fondée sur des motifs¹³²⁷.

Le questionnaire aborde la question des motifs au travers d'une série de propositions à évaluer. Les répondants sont invités à marquer leur accord ou leur désaccord avec différentes

¹³²⁴ J.-P. GREMY et M.-J. L. MOAN, « Analyse de la démarche de construction de typologies dans les sciences sociales », *op. cit.* ; D. SCHNAPPER, « Élaborer un type idéal », *op. cit.* ; D. DEMAZIERE et C. DUBAR, *Analyser les entretiens biographiques*, *op. cit.*, p. 274-277.

¹³²⁵ B. LAHIRE, *L'homme pluriel*, *op. cit.*

¹³²⁶ A. MAZEAUD et J. TALPIN, « Participer pour quoi faire ? », *op. cit.*, p. 372.

¹³²⁷ Voir Chapitre 9 - S.II - Les parcours balisés de l'engagement participatif, entre pouvoir et vouloir.

justifications possibles de leur participation. Ce questionnement s'appuie sur une caractéristique des motifs : le fait qu'ils puissent être considérés comme des justifications publiquement disponibles. Nous repartons ensuite de ces données, pour interroger si les tendances à l'accord ou au désaccord avec telles modalités peuvent être liées significativement à des propriétés sociales ou aux caractéristiques de l'offre de participation.

Encadré C8-2 – La construction des questions sur les motifs de la participation

Le questionnaire comporte deux sous-parties dédiées aux raisons de la participation¹³²⁸, qui ont été fortement reprise après les retours de la 1^{ère} vague. La première consiste à interroger les participants sur ce qui les a motivés à participer. La seconde est de les sonder sur ce qui leur a plu ou déplu dans le fait d'avoir participé. La première se situe à un niveau général, et elle emprunte effectivement à l'idée d'une « grammaire » de la vie publique à laquelle les dispositifs participatifs se rattacherait. La deuxième partie vise à concrétiser ces propositions en lien avec les pratiques, à partir de l'amorce « *en participant à la démocratie locale on ...* ». Deux blocs distincts sont ainsi constitués, « motivation » et « évaluation », séparés par un bloc interrogeant l'utilité des démarches de démocratie participative (pour vous, pour les habitants, pour les élus, pour la ville, pour la démocratie en général). Chacun est construit selon la même logique : une question ouverte, suivie d'une liste fermée de propositions, avec lesquelles les répondants sont invités à se dire plus ou moins en accord : « pas du tout/plutôt non/plutôt oui/tout à fait/ne sais pas ». Cette construction finale est celle utilisée lors des deuxième et troisième vagues, ce qui implique que nous n'ayons pour une partie de notre échantillon que des réponses parcellaires. Nous assumons ce choix de ne pas recoder l'ensemble des indications contenues dans les premières réponses ouvertes qui ont servies à élaborer les listes d'items ; un tel traitement nous semble en effet abusif : citer ou ne pas citer une proposition en réponse à une question ouverte ne pouvant pas être considéré comme équivalent à un positionnement face à une liste de propositions fermées.

Lors de la **vague 1** (n=101), la liste fermée comportait **huit items** :

Curiosité pour la démarche participative ; Intérêt pour le sujet ; Faire valoir un point de vue personnel ; Apprendre des choses ; Rencontrer des gens ; Faire de la politique ; Mieux connaître les élus ; Améliorer les politiques publiques.

Nous y avons ensuite (n=171) ajouté **huit autres entrées** :

Comprendre le fonctionnement d'une ville ; S'intégrer dans la commune ; Se rendre utile ; Faire bouger les choses ; Jouer un rôle citoyen actif ; Améliorer son cadre de vie ; Pouvoir donner son avis ; Répondre à une invitation.

Pour le deuxième bloc, invitant à s'exprimer sur leur appréciation de leur participation, la **vague 1** ne comportait que des **questions ouvertes**. Celles-ci ont été maintenues lors des autres vagues, mais une liste de propositions a été ajoutée, afin de faciliter un traitement quantifiée :

On découvre de nouvelles choses ; On discute de sujets vraiment intéressants ; On comprend comment fonctionne une ville ; On ne peut pas discuter : les gens pensent à leur intérêt ; On rencontre souvent les mêmes personnes ; On rencontre des personnes d'horizons différents ; On est écouté et on peut s'exprimer ; On prend du plaisir, l'ambiance est conviviale ; On peut décider, influencer les décisions ; On a le sentiment de perdre son temps ; On obtient des réponses de la municipalité ; On voit les choses changer dans le quartier, la ville ; On a le sentiment de servir de caution aux élus.

Comme nous le détaillons ensuite, le premier bloc nous sert à élaborer les différentes **dimensions des motifs de l'engagement participatif**, quand le deuxième nous permet de **vérifier la pertinence et la cohérence de ces variables** reconstruites.

Nous proposons donc de mesurer, de situer et de comprendre les motifs de l'engagement participatif. Ce programme s'avère inégalement fructueux : la mesure est effective, la situation est limitée et la compréhension est à approfondir.

Nous revenons d'abord **(2.1)** sur les indices d'un décalage entre les discours de l'offre de participation et ses réceptions. Nous observons cependant **(2.2)** une appréciation de la

¹³²⁸ Voir Annexe

participation positivement à l'ancienneté de la participation, pouvant indiquer que l'engagement participatif charrie les propres raisons de son maintien. (2.3) En effet nous n'observons pas de réelle différenciation sociale des motifs de la participation au travers d'une approche quantifiée. Cette impasse est néanmoins pondérée par la possibilité d'éclairer (2.4) les liens des motifs de l'engagement participatif aux autres formes d'engagement dans l'espace local, qui marque donc bien un ancrage social des motifs de la participation.

2.1 Les indices d'un décalage entre les discours de l'offre et de sa réception

Dans chaque ville, nous mesurons, le taux d'accord avec les propositions, présentées comme de possibles « motivations¹³²⁹ à participer »¹³³⁰.

Le premier enseignement notable est la faible significativité de la relation entre ces différentes propositions et la ville des répondants. Autrement dit, les échantillons se distinguent significativement sur peu d'entrées. La différence qui ressort recoupe une opposition entre le plus fort poids accordé au « cadre de vie » à Arcueil et la « citoyenneté » à Lanester. Par ailleurs l'ordre des scores moyens est similaire d'une ville à l'autre et les écarts-types entre les moyennes municipales sont limités. Les (non-)motifs de la participation peuvent se comprendre au-delà du contexte local et être considérés comme relativement similaires dans nos trois cas. A un niveau agrégé, **les raisons de la participation sont les mêmes, quel que soit le contexte municipal et l'offre de participation.**

■ Tableau C8-1 : Mesure de l'accord ou du désaccord quant aux motivations à participer

	Arcueil	Bruz	Lanester	Ensemble	Ecart-Type (ens. rép.)	Ecart-Type (moy. ville)	p-value
Intérêt pour le sujet	1,38	1,6	1,44	1,48	0,67	0,11	0,08 - PS
Apprendre des choses	1,51	1,31	1,47	1,42	0,69	0,11	0,12 - PS
Pouvoir donner son avis	1,22	NC	1,51	1,37	0,74	0,21	< 0,01 - TS
Jouer un rôle citoyen actif	1,19	NC	1,46	1,32	0,86	0,19	0,03 - S
Faire bouger les choses	1,32	NC	1,29	1,31	0,76	0,02	1,56 - NS
Rencontrer des gens	1,26	1,12	1,35	1,24	0,86	0,12	0,22 - NS
Améliorer son cadre de vie	1,39	NC	1,09	1,24	0,89	0,21	0,02 - S
Curiosité pour la démarche participative	1,07	1,01	1,36	1,15	0,89	0,19	0,02 - S
Comprendre le fonctionnement d'une ville	1,1	NC	1,15	1,13	0,97	0,04	1,18 - NS
Se rendre utile	0,97	NC	1,07	1,02	1,07	0,07	0,64 - NS
S'intégrer dans la commune	0,85	NC	1,08	0,97	1,18	0,16	0,16 - NS
Faire valoir un point de vue personnel	0,7	0,77	0,92	0,8	1,16	0,11	0,47 - NS
Améliorer les politiques publiques	0,79	0,79	0,77	0,78	1,24	0,01	0,99 - NS
Mieux connaître les élus	0,73	0,38	0,6	0,56	1,24	0,18	0,17 - NS
Répondre à une invitation	0,19	NC	-0,03	0,08	1,42	0,16	0,3 - NS
Faire de la politique	-0,84	-0,84	-0,47	-0,72	1,4	0,21	0,15 - PS

¹³²⁹ Pour rappel, nous avons jugé ce terme plus parlant que « motif » pour la phase de recueil.

¹³³⁰ Les répondants sont invités à se positionner par rapport à chaque proposition via une échelle « pas du tout ; plutôt non ; plutôt oui ; tout à fait », à laquelle correspond ici ce barème : -2 ; -1 ; 1 ; 2, afin de classer chaque proposition selon un score moyen compris entre -2 et +2. Les « ne sais pas », ont été recodés en non-réponse afin de permettre les calculs. NC, pour non-concerné, indique que l'item n'a pas été proposé lors de la première vague. Outre les moyennes par ville et sur l'ensemble de l'échantillon, le tableau comprend deux mesures de distribution. Cette mesure est complétée par la p-value qui indique la significativité de la relation entre une proposition et la variable « ville » ; TS : très significatif, S : significatif, PS : peu significatif, NS : non-significatif.

La comparabilité des moyennes municipales dissimule une disparité interindividuelle. Ainsi les écarts ne sont pas tant entre les cas, qu'au sein de chaque échantillon. **Les propositions d'ordre cognitif ou de sociabilité sont celles qui font le plus consensus, tandis que celles liées à l'intérêt personnel, à la politique ou aux politiques publiques sont le plus polarisées** ; la plus disputée étant aussi celle qui est la plus rejetée dans l'ensemble : « faire de la politique ». Ces mesures vont de pair avec une tendance d'ensemble à l'acquiescement : la plupart des propositions se voient positivement évaluées, confirmant la cohérence du questionnement. L'idée d'une différence sociale, entre les individus, plutôt que situationnelle, entre les contextes de participation, semble ainsi accréditée.

La répartition des réponses peut ainsi s'expliquer du fait (2.1.1) des positionnements de l'offre de participation, ce que confirme la mobilisation de la question de (2.1.2) l'utilité perçue des démarches de démocratie participative, dont les réponses citent avant tout les élus.

2.1.1 Des effets marginaux de l'offre de participation sur les motifs de participation

Au-delà des similarités, les écarts repérables se lisent comme des indices prolongeant les logiques de l'offre. Ainsi, c'est à Lanester que s'observent les écarts les plus importants, quant au fait de « pouvoir donner son avis », « jouer un rôle de citoyen actif » et d'avoir une « curiosité pour la démarche participative ». Autrement dit la plus forte présence d'un motif, que nous désignons ensuite comme « participatif » ; notamment par rapport à Arcueil où les écarts les plus forts se situent du côté de « l'amélioration du cadre de vie ». Les conseils de quartier sont ainsi davantage le support d'un engagement « civique », que les assemblées de quartier plus liées au « cadre de vie ». Cette différence s'explique par la composition des échantillons, puisque c'est à Arcueil, du fait d'une remise du questionnaire en directe, que nous avons davantage obtenu de réponses de la part de personnes fréquentant peu intensément l'instance¹³³¹.

A Bruz, la proposition « l'intérêt pour le sujet », rencontre le plus d'accord, là encore en cohérence avec un effet d'une offre thématique. Néanmoins l'écart demeure faible : il est signifiant au prisme du terrain, mais pas statistiquement significatif. L'écart le plus prononcé dans cette ville est le faible taux d'acquiescement à la proposition « mieux connaître les élus », ce qui suggère une plus grande distance entre engagement participatif et présence des conseillers municipaux. Ils sont effectivement davantage identifiés comme des encadrants ou des relais des instances de quartier à Arcueil et Lanester. Il s'agit bien un effet d'offre qui se retrouve dans l'appréciation quantifiée des motifs de la participation¹³³².

Un décalage est perceptible entre les logiques de l'offre et ses réceptions. Ainsi certains des **motifs les plus fréquemment avancés dans le discours des promoteurs** – « comprendre le fonctionnement d'une ville », « s'intégrer dans la commune », « améliorer les politiques publiques » ou « mieux connaître les élus » – **sans pour autant être rejetés, s'avèrent loin d'être ceux avec lesquels les participants marquent le plus leur accord.**

¹³³¹ A Arcueil, respectivement 29% et 34% des répondants déclarent avoir participé à « toutes les réunions » ou à « une seule réunion », tandis qu'ils sont 49% et 2,5% à Lanester ; le tiers ou la moitié restante se répartissant équitablement entre les modalités « quelques-unes » ou « une majorité ».

¹³³² C'est d'ailleurs peut-être cet item qui pourrait illustrer le mieux un possible biais cognitif induit par le fait de se prononcer sur 8 plutôt que 16 items, gonflant le nombre de réponses « plutôt non » dans ce cas.

2.1.2 Une participation perçue comme pour et par les élus

La perception des politiques de démocratie participative comme politiques de l'offre se retrouve dans les réponses fournies à la question de leur utilité. Invités à se prononcer sur plusieurs bénéficiaires potentiels¹³³³ les répondants citent avant tous « les élus », « la ville », « la démocratie », avant « les habitants » et « eux-mêmes »¹³³⁴ ; marquant une dichotomie entre le proche et le lointain. La forte perception d'une utilité davantage marquée pour les élus, va dans le sens de l'hypothèse de démarches participatives pensées et perçues comme étant mise en œuvre *par* les élus, *pour* les élus. La formulation de la question à travers la notion « d'utilité » pouvant aussi incliner à ce biais utilitariste, au sens où ce sont les élus qui sont désignés pour faire quelque chose des demandes et propositions formulées dans ces arènes. Les attentes et les bénéfices liés à la participation sont davantage situés du côté de « l'offre ».

L'analyse des réponses à la question ouverte fait clairement ressortir « les élus » en tant que première catégorie d'acteurs. Mais si nous considérons plus largement la production et la réception des offres comme un contexte dialogique, alors il se donne à voir un rattrapage. Les actants de la réception sont plus divers et leur agrégation fait apparaître une fréquence de citation plus élevée. Les répondants citent ainsi autant les acteurs de l'offre et de la réception.

■ **Tableau C8-2 : Occurrences des termes « actant » quant à l'utilité des démarches participatives**

Offre		Réception	
Lemme	Occ.	Lemme	Occ.
élu-e	64	citoyen	38
ville, commune	30	habitants	42
municipal-ité	15	citoyen-ne-té	37
[nom de la ville]	14	personnes-els	9
Mairie	8	participants	5
Collectivités (territoriales)	2	(la) collectivité, communauté, Cité	5
décideurs	2	population	4
Acteurs (du pouvoir)	1	[gentilé]	4
		Acteurs (de la vie locale)	4
		usagers	3
		tout le monde	3
		électeurs	2
		administrés	1
TOTAL :	136 (7,4%)	TOTAL	156 (8,5%)

Le tableau correspond à un décompte des occurrences dans les réponses ouvertes.

Le principal enseignement de cette question¹³³⁵, est une différence entre Bruz et les deux autres villes, avec une tendance à davantage investir les catégories « lointaines » dans cette ville :

¹³³³ « Pensez-vous aujourd'hui que ces démarches de démocratie participative sont utiles... » : Pour vous / Pour les habitants de [nom de la ville] / Pour les élus de [nom de la ville] / Pour la ville de [nom de la ville] / Pour la démocratie en générale ; Réponses possibles : Non pas du tout ; Non pas vraiment ; Je n'en sais rien ; Oui, un peu ; Oui, tout à fait. Les modalités ont été pensées pour distinguer une utilité « proche » (soi, habitants) et « lointaine » (élus, démocratie). Le statut de la catégorie « ville » est un entre-deux, qui se retrouve dans les réponses, selon qu'elle soit interprétée comme une « collectivité », au sens de communauté ou au sens d'administration. Nous aurions probablement du clarifier en explicitant « services de la municipalité ».

¹³³⁴ Respectivement, 53% ; 51% ; 47% ; 41% ; 32% de réponses « tout à fait ».

¹³³⁵ Notons également que cette question relève aussi en grande partie d'une imposition de problématique. Nous nous en sommes rendu compte de façon assez flagrante en la réutilisant lors d'une passation en face-à-face auprès d'un échantillon d'une centaine de personnes à Lanester, à l'occasion d'un sondage sorti des urnes pour le budget participatif en décembre 2016. Au bout d'une heure de passation, nous avons abandonné cette question qui ne faisait que très peu sens pour les répondants pour la remplacer par une discussion ouverte sur leur appréciation du dispositif. Ainsi nous ne faisons pas grand cas de l'intérêt de cette question fermée.

élus, démocratie (+10). Cela peut s'expliquer par le profil sociologique des répondants et par la forme de l'offre de participation, plus explicitement présentée et perçue comme relevant d'une ingénierie de la participation. Cette mesure n'est d'ailleurs pas incompatible avec le fait que c'est aussi dans cette ville que la catégorie « pour vous » est davantage citée (+10). La perception de l'utilité peut ainsi être une mesure indirecte de la satisfaction exprimée par les participants, globalement plus unanime dans cette ville, que dans celles où des offres plus anciennes et plus durables ont davantage eu le temps de décevoir et d'alimenter un potentiel ressentiment. En effet quelle que soit la catégorie interrogée les modalités négatives sont toujours plus significativement investies à Lanester et Arcueil qu'à Bruz.

La mise à distance de la participation, comme un outil mis à disposition par élus pour leur propre compte, est fortement corrélée au fait de ne pas répondre ou de répondre négativement à la question de l'utilité de la participation pour soi-même. Ne pas y « trouver son compte »¹³³⁶ disqualifie ainsi largement toute portée collective des démarches participatives pour les répondants, celles-ci étant alors décrites comme un leurre ou une instrumentalisation. En outre, le croisement de la perception de l'utilité pour soi avec les autres variables confirme ce report de l'utilité vers les catégories « les élus » et « la démocratie ». Plus on répond positivement aux catégories dites « lointaines », moins on répond positivement aux catégories dites « proches ». Plus exactement l'analyse sémantique des réponses ouvertes fait ressortir 4 classes de réponses, chacune présentant un terme central différent : « habitant », « démocratie », « élu » ou « citoyen ». Autrement dit les répondants choisissent de réagir plus spécifiquement à un des termes proposés par le questionnaire fermé qui précède.

La classe où la figure de l'habitant est au centre est plus spécifique à Arcueil ; celle du citoyen à Bruz ; prolongeant nos interprétations sur les effets de l'offre sur la réception¹³³⁷. Ces termes centraux sont diversement investis, comme l'illustrent les extraits spécifiques à chaque classe. Ces extraits confirment la centralité des élus. Pour ceux qui mettent l'accent sur les habitants et les citoyens, la tonalité est souvent négative, signifiant l'asymétrie de la relation¹³³⁸. Les marqueurs sociaux des extraits livrent aussi les indices d'une différenciation sociale d'une telle tonalité. La proximité de vue avec les élus renvoie aussi à une proximité sociale¹³³⁹, comme l'illustre par exemple la récurrence des enseignants, parmi ceux marquant leur confiance ou leur appréciation positive de l'utilité des démarches. Mais la critique reste socialement diverse : ouvriers et cadres du privé, peu et fortement diplômés, certes selon des modalités diverses et des formulations spécifiques, comme l'incarnent presque caricaturalement, rappelant la limite qu'il y a à situer un propos à partir de quelques marqueurs socio-professionnels, l'ouvrier soulignant la « bêtise » des élus et le consultant réclamant des élus « managers de leur ville »

¹³³⁶ Nous retrouvons ici une interprétation proche de la proposition théorique de Joëlle Zask : prendre part, apporter une part, recevoir une part. J. ZASK, *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, op. cit.

¹³³⁷ Catherine NEVEU, « Habitants, citoyens : interroger les catégories », in Marie-Hélène BACQUE et Yves SINTOMER (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p. 39-50.

¹³³⁸ Rémi LEFEBVRE, « Les élus : des acteurs peu dialogiques du débat public », in *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007, p. 207-218.

¹³³⁹ Michael KOEBEL, « Les élus municipaux représentent-ils le peuple ? Portrait sociologique », *Métropolitiques*, 2012 ; A.-C. DOUILLET et R. LEFEBVRE, *Sociologie politique du pouvoir local*, op. cit., p. 101-145.

■ **Tableau C8-3 : « Utilité des démarches » : verbatim spécifiques par thème**

« habitant » (participer, faire, démarche, ville) (n=51)	« démocratie » (faire, intéressant, pouvoir, quartier)(n=39)
« Le bienfait pour les habitants est surtout qu'ils s'expriment » (Lanester, entre 10 et 20 ans, 35 ans, Femme, Employé, Comptable, Bac) « Il est très difficile de motiver les habitants pour des sujets qui ne les concernent pas directement » (Lanester, entre 10 et 20 ans », 53 ans, Femme, Cadre, Gestion de gîtes, 2nd cycle) « Enfumage des habitants » (Arcueil, plus de 20 ans, 32 ans, Homme, Cadre, Ressources humaines, 2nd cycle) « Les habitants sont à la base des orientations et des choix de la ville » (Arcueil, moins de 10 ans, 42 ans, Consultant, 1^{er} cycle) « Les habitants font le travail des élus » (Arcueil, plus de 20 ans, 62 ans, Femme, Employé, secrétaire administrative, Bac) « Les habitants peuvent s'exprimer et participer » (Arcueil, moins de 10 ans, 48 ans, Femme, Employé, Assistante maternelle, 2nd cycle) « Ces réunions des habitants s'avèrent inutiles » (Arcueil, plus de 20 ans, 67 ans, Homme, Sans activité professionnelle, Agent de maîtrise administratif, Bac) « Expérience nouvelle pour les habitants » (Bruz, entre 10 et 20 ans, 45 ans, Femme, Profession intermédiaire, 1^{er} cycle) « Ces démarches impliquent les habitants et sont un lieu d'expression privilégié » (Bruz, moins de 10 ans, Femme, Profession intermédiaire, secrétariat, 1^{er} cycle)	« Pour être en démocratie, il faut avant tout dialoguer, respecter, parlementaire, cela doit être le leitmotiv » (Lanester, entre 10 et 20 ans, 74 ans, Homme, Retraité, Commercial, < Bac) « Il me semble que les conseils de quartier sont mis en place davantage pour se prévaloir de « faire de la démocratie » plutôt que réellement prendre en compte » (Lanester, plus de 20 ans, Femme, Infirmière, 1^{er} cycle) « La démocratie participative est utilisée par les politiques pour faire croire aux habitants qu'ils ont un pouvoir de décision » (Arcueil, plus de 20 ans, 61 ans, Femme, Cadre, Tourisme, 1^{er} cycle) « Vu que la commune ne répond pas aux propositions qui sont faites, aucun intérêt pour ce type de démocratie » (Arcueil, plus de 20 ans, 87 ans, Homme, Retraité, Fonctionnaire, 1^{er} cycle) « Participer à la démocratie participative est un signe d'intérêt pour la vie de la cité » (Arcueil, plus de 20 ans, Femme, Musicienne, 2nd cycle) « Ces démarches pourraient l'être [utiles], car ce serait là que se situent les derniers espaces d'expression démocratique » (Bruz, moins de 10 ans, 32 ans, Femme, Médecine libérale, 2nd cycle) « Cela ne peut être que bénéfique pour une vraie démocratie » (Bruz, plus de 20 ans, Homme, Retraité, Bac) « Mais est-ce plus démocratique ? » (Bruz, moins de 10 ans, 48 ans, Homme, Chercheur, 2nd cycle)
« élu » (pouvoir, citoyen, politique, décision) (n=33)	« citoyen » (prendre, avis, démarche, décision) (n=28)
« C'est une bonne pub pour les élus » (Lanester, entre 10 et 20 ans, 58 ans, Femme, Enseignante, 1^{er} cycle) « Aux élus d'être plus proches des citoyens et d'expliquer leurs décisions » (Lanester, moins de 10 ans, 31 ans, Homme, Cadre, Salarié d'association, 2nd cycle) « Aucune écoute réelle par les élus, décisions déjà prises, aucun dialogue possible, bêtise » (Lanester, plus de 20 ans, 57 ans, Homme, Retraité, Ouvrier, Bac) « J'espère qu'elles sont utiles, je ne sais pas trop, mais je fais confiance à nos élus » (Arcueil, entre 10 et 20 ans, 63 ans, Femme, Retraité, Cadre de santé, Bac) « Il faut éviter d'avoir des élus de bureaux et d'appareil politiques au profit d'élus managers de leur ville et porteurs de leurs administrés » (Arcueil, plus de 20 ans, 66 ans, Homme, Retraité, Consultant, 2nd cycle) « La difficulté provient des élus qui ont peur de partager les décisions » (Arcueil, moins de 10 ans, 52 ans, Femme, Cadre, Urbaniste, 2nd cycle) « Je ne suis pas persuadé que les élus tiennent compte des désirs des habitants, la ville est aussi tributaire de la communauté de communes et de la puissance de Rennes » (Bruz, entre 10 et 20 ans, Homme, Cadre, Expert-comptable, 2nd cycle) « Oui [utiles] car au moins nos élus connaissent nos demandes » (Bruz, plus de 20 ans, 86 ans, Femme, Retraité, Enseignante, Bac) « Les élus n'ont pas su me motiver pour revenir cette année » (Bruz, moins de 10 ans, 48 ans, Femme, Employé, Secrétaire, Bac)	« Ces démarches permettent de faire un lien entre citoyens et décideurs » (Lanester, entre 10 et 20 ans, 41 ans, Femme, Enseignante, 1^{er} cycle) « Bien que je m'y attendais un peu la réelle prise en compte de l'avis des citoyens ne m'a paru être une évidence » (Lanester, plus de 20 ans, 64 ans, Homme, Cadre, Fonction publique territoriale, 1^{er} cycle) « Pour beaucoup de citoyens, la DP n'est qu'un leurre » (Lanester, plus de 20 ans, 65 ans, Homme, Retraité, Militaire, 2nd cycle) « La proximité de l'élu et du citoyen est quelque chose d'essentiel » (Bruz, Moins de 10 ans, 55 ans, Homme, Enseignant, Bac) « Ecoute de suggestions, de propos de citoyens, mais au final en tant que citoyens, sommes-nous écoutés ? » (Bruz, moins de 10 ans, 54 ans, Femme, Cadre, Marketing, 2nd cycle) « Jusqu'ici les élus prenaient leurs décisions sur l'avis d'experts en tout genre, mais sans demander l'avis du citoyen ordinaire » (Bruz, plus de 20 ans, 62 ans, Homme, Employé, Personnel civil de la défense, < Bac) « Ces démarches peuvent permettre un rapprochement du citoyen des décisions prises pour la collectivité et qui les touchent tous les jours » (Bruz, plus de 20 ans, 49 ans, Homme, Employé, Informaticien, Bac) « Même si les élus sont les représentants des citoyens, ils ne connaissent pas leur avis sur tout et cela permet d'informer les citoyens » (Bruz, plus de 20 ans, 21 ans, Femme, Etudiante, Bac)

2.2 L'appréciation de la participation dans les instances : effet d'adhésion et de reconnaissance statutaire

En plus des motifs et des raisons de la participation, nous interrogeons plus directement l'appréciation de l'engagement participatif. Autrement dit, après avoir questionné « ce qui a les motivé à participer », nous demandons en quoi consiste effectivement à leurs yeux le fait d'avoir participé, ce qu'ils retiennent ou retirent de leur expérience. La liste des modalités utilisée est en elle-même un résultat de l'enquête, puisqu'elle a été constituée à partir des réponses aux questions ouvertes de la première vague, pour ensuite fermer le questionnement pour permettre un traitement quantifié.

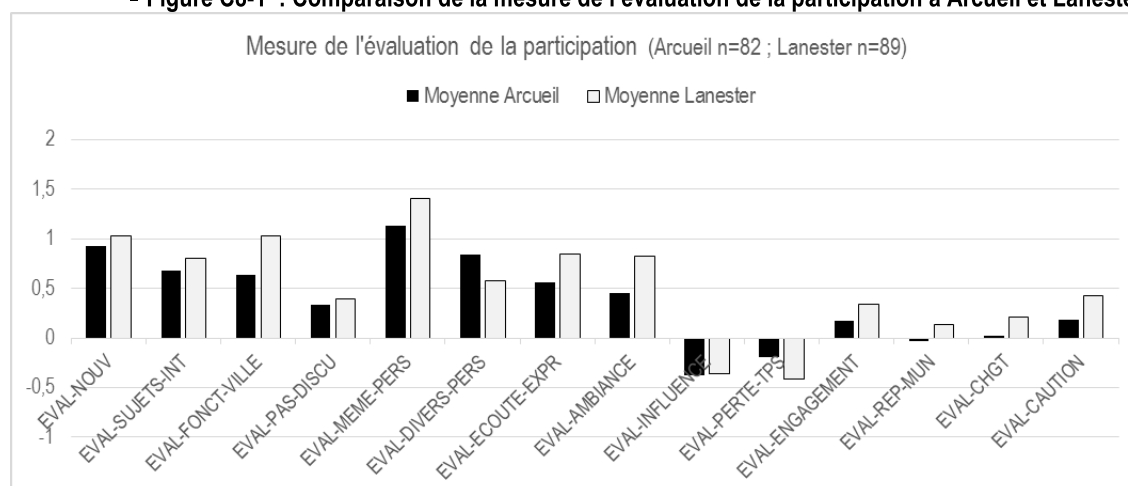
■ Tableau C8-4 : Scores moyens des appréciations de la participation à Arcueil et Lanester

<i>En participant à la démocratie locale...</i>	Arcueil	Lanester	Ensemble
On découvre de nouvelles choses	<u>0,93</u>	<u>1,03</u>	<u>0,98</u>
On discute de sujets vraiment intéressants	<u>0,68</u>	<u>0,80</u>	<u>0,74</u>
On comprend comment fonctionne une ville**	0,64	<u>1,03</u>	<u>0,84</u>
On ne peut pas discuter : les gens pensent à leur intérêt	0,34	0,39	0,37
On rencontre souvent les mêmes personnes**	<u>1,13</u>	<u>1,41</u>	<u>1,29</u>
On rencontre des personnes d'horizons différents	<u>0,84</u>	0,58	<u>0,70</u>
On est écouté et on peut s'exprimer*	0,56	<u>0,85</u>	<u>0,72</u>
On prend du plaisir, l'ambiance est conviviale**	0,45	<u>0,83</u>	0,65
On peut décider, influencer les décisions	<u>-0,38</u>	<u>-0,36</u>	<u>-0,37</u>
On a le sentiment de perdre son temps	<u>-0,19</u>	<u>-0,41</u>	<u>-0,31</u>
On réfléchit à s'engager davantage	0,17	0,34	<u>0,26</u>
On obtient des réponses de la municipalité	<u>-0,03</u>	<u>0,14</u>	<u>0,07</u>
On voit les choses changer dans le quartier, la ville	<u>0,02</u>	<u>0,21</u>	<u>0,13</u>
On a le sentiment de servir de caution aux élus	0,18	0,43	0,32

Ces données concernent donc uniquement les villes d'Arcueil et Lanester (n=171). D'emblée il est notable que ces scores moyens d'évaluation sont moins élevés que les scores d'accord avec les motifs de participation. Les tendances sont assez similaires d'une ville à l'autre. Les motifs cognitifs et sociaux sont les mieux évalués dans l'ensemble ; seuls les seconds sont nuancés par le constat d'une faible diversité au sein des instances. Les seules différences significatives concernent les modalités « comprendre comment fonctionne une ville », « rencontrer souvent les mêmes personnes », « prendre du plaisir dans une ambiance conviviale » et dans une moindre mesure « être écouté et pouvoir s'exprimer »¹³⁴⁰. Ces écarts dénotent d'une participation davantage appréciée par les répondants à Lanester, ce qui se retrouve plus généralement dans l'enquête, Arcueil étant la ville où nous avons recueilli le plus de retours négatifs. En comparant les moyennes dans les deux villes, il s'observe une tendance à répondre plus positivement à Lanester qu'à Arcueil, légère mais constante.

¹³⁴⁰ La p-value de la relation est respectivement de : {0,02} ; {0,04} ; {0,04} ; {0,2}. Pour toutes les autres modalités, quel que soit les écarts entre les moyennes, cette valeur n'autorise pas à considérer la relation comme étant un tant soit peu significative.

■ Figure C8-1 : Comparaison de la mesure de l'évaluation de la participation à Arcueil et Lanester



Cette différence peut s'expliquer par la plus forte présence de participants ponctuels dans l'échantillon arcueillais, confirmant un entraînement et un intéressement progressifs : évaluer positivement la participation, c'est y avoir pris part depuis plus longtemps et de façon plus régulière. Ce qui peut être critiqué comme une tautologie, renvoie en fait à un aspect important : l'*illusio* de la participation et le caractère processuel de l'engagement participatif. Ainsi, les motifs de la participation évoluent avec le temps et en fonction de situation, voire sont construits a posteriori. Nous l'entrevoions ici en comparant des attentes (ce qui vous a motivé) et des appréhensions (ce qui vous a plu) : les motifs et les appréciations sont à la fois constitutifs de l'action et rétroactifs, bien plus que prédictifs ou proactifs.

Mais des critiques récurrentes se retrouvent, quelle que soit la ville, notamment en ce qui concerne le fait « d'obtenir des réponses » ou de « voir les choses changer ». Ce tableau général laisse pourtant entrevoir les fondements de ce qui est une énigme plus générale de l'engagement participatif : le fait de participer sans pour autant y croire¹³⁴¹, ni déclarer en tirer de satisfactions substantielles. Ainsi, malgré l'accord sur les modalités négatives, les participants ne s'accordent pas pour autant avec « le sentiment de perdre leur temps » ou de « servir de caution aux élus » ; ces remarques ne sont pas inexistantes, ainsi qu'en témoigne le fait qu'elles soient dans cette liste issue d'un premier traitement des données.

Le constat de l'homogénéité des participants revient assez largement. En effet, nous ne constatons aucune relation significative du point de vue du travail, de l'âge, du genre, de la catégorie socio-professionnelle, des revenus, du fait de vivre en couple ou d'être propriétaire ou locataire. Le seul marqueur sociologique qui présente une certaine significativité est le niveau de diplôme. Les moins diplômés ont ainsi davantage le sentiment de « découvrir de nouvelles choses »¹³⁴², ils sont plus nombreux à penser « qu'on ne peut pas discuter »¹³⁴³ à trouver qu'on « rencontre toujours les mêmes personnes »¹³⁴⁴ mais aussi à « prendre du plaisir

¹³⁴¹ Nous rejoignons ici une interrogation proposée par Nicolas Mariot dans l'étude de la participation à des célébrations ou cérémonies publiques : « la spécificité de ce type de cérémonie réside justement dans le fait que l'adhésion aux gestes, symboles et credo qui s'y manifestent est dépersonnalisée parce que prise en charge en charge collectivement : la condition de sa réussite réside dans le fait de dispenser ceux des participants qui le souhaitent de toute justification ou explication (ils peuvent jouer le jeu en pensant à autre chose, autrement dit sans y croire) ». Nicolas MARIOT, « L'habitus du dehors », *Politix*, 2013, n° 100, p. 189-200, p. 192.

¹³⁴² 1,24 à 0,95 de façon ordonnée selon le niveau de diplôme ; {0,1}

¹³⁴³ 0,77 contre 0,05 chez les plus diplômés ; {0,1}

¹³⁴⁴ 1,4 contre 0,84 ; {<0,01}

et à trouver l'ambiance conviviale »¹³⁴⁵. Ces tendances si elles restent pour la plupart moindrement significatives¹³⁴⁶, s'accordent avec deux interprétations potentielles : un inégal sentiment d'auto-habilitation et un inégal attrait pour la sociabilité des instances. Ce sont les moins diplômés qui y trouvent davantage leur compte, pouvant signer à la fois la reconduction de formes de sociabilité populaires, mais aussi un effet d'âge, les plus âgés étant tendanciellement moins diplômés du secondaire et surtout du supérieur. L'analyse est transposable aux résidents récents par rapport aux plus anciens résidents. Ils ont davantage le sentiment de « découvrir de nouvelles choses »¹³⁴⁷, mais pas de « prendre du plaisir »¹³⁴⁸. Cette information complémentaire incite ainsi à pencher du côté de l'âge comme variable explicative du fait de trouver un intérêt cognitif et de sociabilité aux instances, plutôt que la classe sociale en soi ; autrement dit l'image du « club du 3^{ème} âge », par ailleurs récurrente dans l'enquête. Mais ici, faute de données suffisantes, il faut réserver à ces interprétations le statut de pistes de réflexion. En effet, le fait de croiser un ensemble de variables et de modalités finit par faire porter l'analyse sur un nombre d'observations négligeables et à négliger le sens que donnent les répondants à leur réponse initiale au fil des opérations d'encodage, depuis une réponse ouverte assez fournie, jusqu'à aboutir à un barème qui finit par ne plus rien dire.

L'ancienneté et la durabilité de l'engagement en tant que conseiller de quartier sont proportionnelles au sentiment de découvrir de nouvelles choses, de comprendre le fonctionnement de la ville et de pouvoir s'exprimer et d'être écouté. La corrélation sous-entendant l'importance d'une reconnaissance de son statut et d'une plus grande difficulté à se sentir légitime lorsque l'entrée dans l'instance est plus récente. Le plaisir et le fait de trouver l'ambiance conviviale augmente également au fil de la durée de la participation, tout comme la perspective de réfléchir à s'engager davantage, confirmant un effet d'intéressement et d'entraînement. Enfin, le fait de voir les choses changer dans la ville est tout aussi progressif, même s'il demeure limité. A Lanester, le statut dans l'instance, lui-même un indicateur indirect de la durée d'engagement, suit la même logique. Une telle interprétation n'est cependant significativement valable qu'en isolant les présidents de conseil de quartier. C'est ce rôle de « représentant » du conseil, sorte de proto-élu du quartier, qui incarne le plus la défense de l'institution « conseil de quartier ». Être président c'est ainsi, très fortement, trouver l'ambiance plus conviviale, réfléchir à s'engager davantage ou voir les choses changer dans la ville.

Ainsi les effets bénéfiques, attendus ou supposés par les promoteurs de la participation, sont d'autant plus perceptibles chez les individus ayant un rôle les valorisant individuellement au sein du dispositif et qui y trouvent une raison sociale à part entière. Cet effet est d'autant plus fort à Lanester, marquant là une des principales différences entre les offres : la reconnaissance statutaire plus ou moins forte, qui va avec une plus forte adhésion des concernés ou à l'inverse un sentiment usure plus prononcé. Ainsi les modalités de la participation, en termes de durée, de statut et d'intensité, ont belle et bien une influence sur la perception qu'en ont les participants. Nous repérons à la fois un effet d'entraînement et de mise en cohérence, qui implique qu'**au-delà des dispositions sociales, la participation charrie ses**

¹³⁴⁵ 1,05 contre 0,47 ; {0,1}

¹³⁴⁶ Les valeurs entre {accolades} correspondent à la p-value de la relation, seule une valeur {<0,01} est considérée comme indicatrice d'une très forte significativité sur un plan statistique, les autres indiquent des tendances qui doivent être contrôlées dans l'interprétation.

¹³⁴⁷ 1,41 contre 0,86 ; {0,05}

¹³⁴⁸ 0,29 contre 0,86 ; {0,09}

propres effets, dont il faut également tenir compte pour appréhender le phénomène et sa (non-)reconduction dans le temps.

2.3 La faible différenciation sociale des motifs de la participation

Au-delà de l'ancrage territorial, la différenciation des réponses peut être interrogée au prisme des marqueurs sociaux des répondants, autrement dit l'ancrage social de la participation. En nous concentrant sur les huit premiers items, qui couvrent l'ensemble de l'échantillon, **nous n'observons aucune relation significative pour toute une série de variables** : genre, lieu de travail et scolarisation des enfants sur la commune¹³⁴⁹, propriétaire ou locataire de son logement, catégorie socio-professionnelle et niveau de diplôme. Cette dernière information est particulièrement notable au vu de l'importance de cette variable dans nos précédentes mesures.

La majorité des participants sont davantage diplômés que la moyenne, avec les trois-quarts titulaires du baccalauréat et la moitié ayant eu accès à l'enseignement supérieur, **mais le quart le moins diplômé ne se distingue nullement du reste de l'échantillon quant à son accord à tel ou tel motif de la participation**. Ce constat ne rencontre qu'une exception : à Lanester, où les moins diplômés sont mieux représentés. La relation est significative entre niveau de diplôme et le motif « faire de la politique » ; seuls les titulaires d'un diplôme de 2nd cycle répondent positivement (0,64)¹³⁵⁰. A l'inverse, seuls les moins diplômés sont en accord avec l'idée de « répondre à une invitation » (0,85)¹³⁵¹. Ces différences vont dans le sens d'une hypothèse d'auto-habilitation : pouvoir avancer un motif politique à sa participation et justifier celle-ci en dehors du fait d'avoir reçu une sollicitation directe.

Certaines variables semblent néanmoins avoir un effet mesurable, (2.3.1) notamment l'ancienneté de résidence, l'âge et l'opinion politique. Néanmoins ces variations demeurent faibles. (2.3.2) Ce constat interroge ainsi plus largement les velléités d'adaptabilités de l'offre de participation à différentes catégories de la population par les promoteurs de l'offre de participation.

2.3.1 Des motifs qui varient en fonction de l'ancienneté, de l'âge et de l'opinion politique

Dans l'ensemble, **les variables les plus significatives sont (A) l'ancienneté de résidence, (B) l'âge¹³⁵² et (C) l'auto-positionnement sur une échelle gauche-droite**. Mais ces relations significatives ne concernent pas l'ensemble des propositions : **les motifs relevant de la sociabilité ou de l'enrichissement cognitif - curiosité pour la démarche participative, apprendre des choses, rencontrer des gens - soit - rencontre un acquiescement qui ne varie pas significativement selon les caractéristiques sociologiques des participants**.

(A) Les habitants qui résident dans la commune depuis moins de 10 ans se distinguent. Ils marquent moins l'accord quant au fait d'être intéressés par le sujet [- 0,17]¹³⁵³, d'exprimer un

¹³⁴⁹ Ces derniers sembleraient valoriser davantage le fait de « rencontrer des gens », mais la relation est peu significative.

¹³⁵⁰ (1^{er} cycle : -0,56 ; Bac : -0,24 ; < Bac : -1)

¹³⁵¹ (Bac : -0,39 ; 1^{er} cycle : -0,53 ; 2nd cycle : -1,25)

¹³⁵² Ce croisement est influencé par la faiblesse des effectifs extrêmes, les moins de 30 ans et les plus de 75 ans ne représentant respectivement que 3,5% et 6,6% des réponses. Le poids individuel dans la variance de chaque observation est ainsi très fort. S'il n'est pas inintéressant de relever les fortes spécificités de ces participants à part, l'interprétation doit se faire en gardant à l'esprit cette non pertinence statistique.

¹³⁵³ Lorsque nous utilisons les [crochets] plutôt que les (parenthèses), cela indique [l'écart au score moyen] pour cette catégorie par rapport à l'ensemble et non pas le (score moyen).

point de vue personnel [- 0,32] ou d'améliorer les politiques publiques [- 0,31]. Selon les terrains, ces mesures sont similaires pour les deux dernières propositions et variables pour la première. A Bruz, où l'offre de participation est thématiquée, l'intérêt pour le sujet est d'autant plus important pour les nouveaux habitants. Ainsi ceux qui habitent la commune depuis moins de 3 ans (1,69) ou entre 3 et 5 ans (1,83) marquent fortement leur accord.

L'inversion de la relation s'explique pour la même raison que pour le niveau de diplôme : du fait de la composition de nos échantillons. Ces habitants très récents représentent presque un quart des répondants à Bruz et seulement un sixième à Arcueil, voire à peine un trentième à Lanester. Il y a là à la fois un effet de l'offre de participation et un effet du contexte démographique que reflètent nos échantillons. Dans le cas d'une **offre de participation thématique, l'intérêt pour le sujet est un aspect non négligeable pour attirer de nouveaux habitants** (des sujets comme la pratique cycliste, le développement durable, l'éclairage public, la politique culturelle ou d'animation voire de façon tautologique l'accueil des nouveaux habitants), **tandis que dans des instances les participants semblent d'autant plus trouver un intérêt aux sujets, davantage centrés sur le cadre de vie, qu'ils résident depuis longtemps dans la commune.**

Cette tendance est confirmée par la durée de l'engagement dans l'instance de quartier : avoir été ou être dans le conseil de quartier depuis moins de 5 revient à moins marquer son intérêt pour les sujets, qu'en y étant depuis plus de 5 ans ou plus de 10 ans¹³⁵⁴. Notre hypothèse est que **dans le cas de projets ponctuels, la variable de l'intérêt pour le sujet, joue davantage pour l'entrée en participation, tandis que dans le cas d'instances pérennes elle jouerait pour le maintien de la participation dans le temps.** Il s'agit aussi d'un effet de sur-sélection des échantillons : ceux qui participent depuis longtemps, et qui donc tendanciellement habitent davantage depuis plus de 10 ans dans leur ville, sont ceux qui ont su trouver et maintenir un intérêt pour les sujets discutés. Tandis que dans le cas d'une participation plus ponctuelle, induite par la forme de l'offre, la variable de l'intérêt pour le sujet peut jouer au coup par coup et donc rencontrer l'accord de nouveaux habitants, qui sont aussi des nouveaux participants, quitte à ce que ceux-ci ne renouvellent par leur participation au-delà.

(B) La variable la plus significative est l'âge. Le faible nombre de moins de trente ans invite à la prudence, mais les tendances mesurées s'avèrent aussi être un élément explicatif de cette faible présence. En effet, les 20-29 ans, seulement 3% de l'ensemble, marquent un désaccord par rapport à l'ensemble, quant à l'intérêt pour le sujet (0,62 contre 1,48), le fait d'exprimer un point de vue (- 0,62 contre 0,77), de rencontrer les élus (- 0,12 contre 0,56) ou d'améliorer les politiques publiques (- 0,5 contre 0,77). Les écarts sont donc assez prononcés et marque le désintérêt des plus jeunes pour les principaux enjeux de la participation. Les plus jeunes sont peu nombreux, spécifiques et semblables dans leurs réponses. Cette lecture est renforcée par le fait que les plus âgés de l'échantillon, les plus de 75 ans, également minoritaires (7% de l'ensemble), marquent sur les mêmes propositions des tendances strictement inverses par rapport à l'ensemble, respectivement : [+0,45 ; +0,57 ; +0,3]. Ce n'est pas en soi un résultat original, mais son application à nos cas est validé : **les trentenaires et les presque octogénaires déclarent des centres d'intérêts strictement inverses.**

¹³⁵⁴ Respectivement : (1,23 ; 1,54 ; 1,62)

(C) Les personnes se déclarant de droite, elles aussi minoritaires¹³⁵⁵ (6%), s'opposent significativement aux personnes se disant très à gauche (21%) sur deux variables : le fait de « faire de la politique » (-1,33 contre 0,23) et « d'améliorer les politiques publiques » (- 0,12 contre 1,43). Ces relations très significatives confirment la cohérence interne de nos données : les opposés politiquement s'opposent avant tout sur les motifs le plus explicitement politiques.

Ces tendances livrent des pistes d'approfondissement. Elles ne doivent pas dissimuler le résultat important : **l'unanimité des répondants quant aux possibles motifs de leur participation**. Ce résultat se comprend aussi au vu de la relative homogénéité de l'échantillon. Une perspective quantitative d'ensemble mesure ainsi avant tout l'entre soi de la participation, tant du point de vue des motifs, que de leur répartition dans l'espace social¹³⁵⁶. Et ce, au-delà d'effets à la marge, quelle que soit la forme de l'offre de participation.

Encadré C8-3 : Zoom sur les motifs supplémentaires de la participation dans les instances de quartier

Cette première lecture peut être prolongée en prolongeant l'analyse pour les huit propositions que nous avons testées lors des deuxième et troisième vagues, suite à l'encodage des réponses ouvertes de la première. Ces propositions supplémentaires¹³⁵⁷ ne concernent que Lanester et Arcueil, donc les offres de participation de type instances de quartier. Dans ce cas également, beaucoup de marqueurs sociaux s'avèrent ne pas présenter de tendances significatives : lieu de travail ou scolarisation des enfants sur la commune, genre, catégorie socio-professionnelle, niveau de diplôme¹³⁵⁸, revenu et positionnement sur une échelle-gauche. **Les principales variables de différenciation sociale n'indiquent aucune tendance significative à marquer un accord ou un désaccord, avec telle ou telle proposition justificative de la participation dans les instances de quartier**. Autrement dit, ces motifs supplémentaires sont socialement consensuels, ils ne sont pas significativement investis par des répondants selon leur position sociale. Les seuls éléments notables concernent le fait de « s'intégrer dans la commune », au sujet duquel les plus anciens résidents sous-déclarent un accord [-0,21], quand les locataires le sur-déclarent [+0,35]. Par ailleurs le fait de « se rendre utile » et de « jouer un rôle de citoyen actif », sont significativement (moindrement pour le premier, fortement pour le second) surinvestis positivement par les bénévoles associatifs par rapport aux non-bénévoles (1,1 contre 0,73 et 1,41 contre 1). Cette relation est positivement corrélée selon le nombre d'associations et le statut maximal déclarés¹³⁵⁹.

Il y a ainsi dans l'ensemble une faible différenciation sociale de l'accord ou du désaccord, quant aux motifs de la participation mesurés au travers du questionnaire. Nous confirmons ainsi par un autre biais notre propos initial sur le rappel de la sélectivité sociale des arènes participatives : **l'entre soi de position est aussi un entre soi de points de vue**. Il est aisé de différencier les participants du reste de la population, mais les différencier entre eux au regard de leurs propriétés sociales et des motifs sur lesquels ils s'accordent l'est beaucoup moins. Les

¹³⁵⁵ Voir Chapitre 8- S.II - 2.2 Des participants majoritairement de gauche pour un engagement ni de gauche, ni de droite

¹³⁵⁶ En outre, ces résultats s'expliquent aussi méthodologiquement : ce sont les catégories minoritaires qui marquent davantage des écarts à la moyenne. Cela dénote à la fois leur forte spécificité, leur homogénéité, mais cela renvoie aussi simplement à un effet statistique normal de la comparaison de moyenne : les groupes à l'effectif le plus élevé influence davantage la moyenne d'ensemble, tandis que dans les groupes à faible effectif le poids individuel d'une observation dans les écarts est bien plus prononcé. Nous avons à chaque fois contrôlé ce biais une fois le tri fait dans les relations ressortant comme significative en vérifiant la mesure de la moyenne « corrigée », c'est-à-dire moyenne calculée pour les seules valeurs comprises dans l'intervalle défini par les percentiles définis, permettant de relativiser les réponses extrêmes.

¹³⁵⁷ Comprendre le fonctionnement d'une ville ; S'intégrer dans la commune ; Se rendre utile ; Faire bouger les choses ; Jouer un rôle citoyen actif ; Améliorer son cadre de vie ; Pouvoir donner son avis ; Répondre à une invitation

¹³⁵⁸ A l'exception de « répondre à une invitation », déjà évoqué.

¹³⁵⁹ Non-bénévoles (0,76), adhérent (1,18), membre actif (1,4), organisateur (1,51).

tendances divergentes s'observent dans les groupes minoritaires, ce qui renforce l'énigme de leur double spécificité : à la fois au sein des participants et au sein des populations municipales.

2.3.2 *L'échec du programme d'adaptabilité des offres de participation ?*

L'apparente absence de résultats – au sens d'écarts significatifs – est en fait un apport assez fondamental, qui va à l'encontre des logiques de l'offre d'adaptabilité et de différenciation des opportunités de participation. Par exemple, à Bruz, où cette logique a été la plus poussée, le fait de déclarer avoir pris part à un seul ou plusieurs types de dispositifs n'est nullement différenciant, en tous cas jamais dans des proportions statistiquement significatives qui autoriseraient un commentaire appuyé.

Une exception à ce constat se trouve au travers du forum annuel ; selon que les personnes aient pris part à zéro, une, deux, trois ou quatre éditions. Dans ce cas, nous observons une tendance à l'acquiescement qui est toujours ordonnée selon la répétition de la participation : ceux qui adhèrent plus, participent plus régulièrement. Mais la relation n'est significative que pour les variables « faire de la politique » ou « améliorer les politiques publiques », les écarts quant aux motifs sociaux ou cognitifs restent eux faiblement significatifs. Une seule proposition ressort, la « curiosité pour la démarche participative », mais elle ne fait que distinguer logiquement, ceux qui ont pris part à au moins au forum et ceux qui n'ont pris part à aucun, ces derniers se disant moins en accord avec cette proposition.

Si nous poussons l'analyse dans le détail, en nous concentrant sur la dernière édition du forum en 2012¹³⁶⁰, identifiée comme plus socialement mixte, alors le groupe de ceux qui ont pris part à cette dernière édition se distingue clairement sur un point, le fait de « mieux connaître les élus » (0,7 contre -0,14). Autrement dit nous entrevoyons là un lien entre la curiosité ponctuel et le soutien à la démocratie représentative¹³⁶¹. Par ailleurs, cet accord est de même ordre chez les nouveaux venus¹³⁶² et chez les participants réguliers revenus en 2012. Ces derniers se différencient alors de ceux qui, bien que participants réguliers aux éditions précédentes, n'ont pas pu être présents cette fois. Il y a ainsi un effet d'offre perceptible : le dispositif est en effet davantage positionné comme servant le rapprochement avec les élus, avec un discours du maire annoncé et une présence des autres élus dans chaque atelier, ce motif serait donc intégré par les participants. Nous retrouvons bien là **l'idée d'une constitution des motifs en situation**. Mais, il est difficile de distinguer une motivation initiale et sa description a posteriori. Les participants voulaient-ils mieux connaître les élus ? Ou reconnaissent-ils après y avoir participé, que cette journée a effectivement eu ce résultat ? Cette question reste inextricable, mais elle illustre en quoi il est utile de parler de motifs, plutôt que de motivations.

Quelques indices supplémentaires peuvent être relevés. Par exemple le motif « rencontrer des gens » rencontre un plus fort accord (1,29) chez ceux qui n'ont participé qu'à cette édition davantage publicisée, que chez les habitués (0,87), dont on peut présupposer qu'ils viennent de

¹³⁶⁰ Nous reprenons ici les quatre groupes constitués auparavant : non-participants à un forum (n=12), nouveaux venus en 2012 (n=37), participants absents en 2012 (n=22), participants réguliers présents en 2012 (n=26)

¹³⁶¹ Ce point nous renvoie à notre interrogation sur la linéarité des catégories de la typologie des motifs proposée par Alice Mazeaud et Julien Talpin - Voir supra, 1.4

¹³⁶² Pour rappel, on trouve dans le groupe de ceux qui participent à leur premier forum en 2012 un quart d'individus habitant la commune depuis moins de 3 ans, tandis qu'ils ne sont qu'une poignée dans les autres groupes. A l'échelle de notre échantillon, il y a certes peu d'habitants aussi récents : 17 sur 101, mais ce groupe des nouveaux venus en 2012 en comporte plus que dans toutes les autres catégories (non participants, participants réguliers présents ou absents en 2012) 10 contre 7, ce qui marque une concentration notable.

moins en moins pour rencontrer des gens, puisqu'ils les connaissent déjà pour la plupart. D'ailleurs, si on extrait le groupe de ceux ayant participé dès le premier forum en 2009 (14%) – les plus proches des promoteurs et les plus réceptifs à l'offre de participation – alors le motif « rencontrer les élus » décroît (0,29). Ce groupe se caractérise davantage par des motifs substantiels : « améliorer les politiques publiques » (1,5 contre 0,68), « intérêt pour le sujet » (1,79 contre 1,56).

Ainsi, il y a bien différents profils de participation, par exemple ces derniers semblent par exemple correspondre davantage à l'image du « citoyen participatif » induit par le façonnage organisationnel de l'offre de participation. Mais **ces profils se caractérisent en fonction des actions et des expériences de participation précédentes des individus, et non pas selon leurs propriétés sociales indétectables**. Ce trait est à la mesure de la complexité procédurale de l'offre de participation.

Par ailleurs, dans les villes où l'offre est centrée sur les instances de quartier, l'éventuelle participation supplémentaire aux autres opportunités de participation ne marque aucune différence significative. Ainsi **les participants ne sont pas tant, les uns par rapport aux autres, situés et situables en fonction de leur position sociale, que par rapport à leurs autres engagements et liens locaux**. Dans l'ensemble, les positions sociales distinguent clairement les participants des non-participants, mais elles différencient peu les participants entre eux. L'ancienneté de résidence, l'engagement associatif ou même la participation électorale sont à ce titre les variables présentant les relations plus significatives avec les différentes propositions de justification de l'engagement participatif.

L'interprétation rejoint un propos ancien de la sociologie électorale, le fait que la participation peut être interprétée comme une mesure de l'intégration sociale¹³⁶³. Cette perspective d'inspiration durkheimienne a d'ailleurs pu être prolongée en mobilisant la notion d'affiliation de Robert Castel, pour interroger les faibles effets des démarches participatives dans des contextes de forte désaffiliation politique et sociale¹³⁶⁴. Cette thèse de la non-intégration a néanmoins été nuancée¹³⁶⁵ et elle rencontre plus largement des limites microsociologiques du fait de son incapacité à tenir compte des contre-affiliations populaires¹³⁶⁶.

Ainsi, en mesurant l'accord ou le désaccord avec une liste de raisons de la participation, nous prendrions la mesure indirecte d'un certain degré d'intégration à la vie locale et de proximité avec les porteurs de l'offre de participation, qui se vérifie dans la fréquentation d'autres espaces que les dispositifs participatifs.

2.4 Des motifs de la participation saisis au prisme des pratiques plutôt que des positions sociales

¹³⁶³ A. LANCELOT, *L'abstentionnisme électoral en France*, op. cit., p. 169.

¹³⁶⁴ M.-H. BACQUE et Y. SINTOMER, « Affiliations et désaffiliations en banlieue », op. cit.

¹³⁶⁵ Jérôme JAFFRE et Anne MUXEL, « S'abstenir : hors du jeu ou dans le jeu politique ? », in Pierre BRECHON, Annie LAURENT et Pascal PERRINEAU (dir.), *Les cultures politiques des français*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2000, p. 17-52.

¹³⁶⁶ Lesquelles pouvant justement être lues en matière de participation électorale comme une « tentation du retournement des normes » (« la tentation d'aller voter ») ou comme au prisme d'une « hypercorrection » (« être du côté des honnêtes gens »).

C. BRACONNIER et J.-Y. DORMAGEN, *La démocratie de l'abstention*, op. cit., p. 231-235 ; 246-254.

Ainsi, les motifs de la participation en tant que tels se définissent d'abord au prisme des pratiques des participants. Nous l'observons en relevant leurs relations significatives avec les autres engagements des répondants, (2.4.1) notamment l'engagement associatif, qui s'avère une variable différenciante des motifs. Ce constat nous amène à explorer la possibilité de (2.4.2) considérer des profils de participation autoréférentiels, c'est-à-dire qui se définissent d'abord au travers des modalités de l'engagement participatif.

2.4.1 Des différences d'appréciation qui recourent l'engagement associatif

La déclaration d'un engagement bénévole dans une association est nettement corrélée avec le fait de marquer un accord plus large avec l'ensemble des propositions soumises. Les 75% de bénévoles déclarés s'opposent ainsi aux 25% de non-bénévoles sur l'ensemble des propositions. Il y a donc bien de ce point de vue deux publics différents, l'un majoritaire, l'autre minoritaire, des dispositifs participatifs.

Le plus grand écart est le fait de se dire motivé par l'amélioration des politiques publiques (0,97 contre 0,08). Cette lecture au prisme de l'appartenance est confirmée, au prix d'une significativité moindre, en tenant compte du nombre d'associations : ceux qui sont membres de plus de 3 associations marquent d'autant plus fortement leur accord avec les motifs cognitifs (apprendre des choses), sociaux (rencontrer des gens) ou politiques (faire de la politique, rencontrer les élus, améliorer les politiques publiques). Par contre le statut maximal déclaré dans au moins une association (adhérent, membre actif ou organisateur) ne joue pas de façon significative. Ce fait connaît une exception : les motifs politiques, pour lesquels l'accord est plus marqué chez les membres actifs et les organisateurs, à l'exception du fait de rencontrer les élus où là ce sont davantage les adhérents. Notre interprétation est que les deux premières catégories bénéficient plus d'autres accès aux élus, au contraire des « simples » adhérents qui peuvent alors davantage investir les dispositifs pour ce faire.

Cette lecture des scores moyens se retrouve aussi en analysant le croisement de la question ouverte, « qu'est-ce qui vous a motivé à participer », avec le statut déclaré dans une association. Nous rédigeons les paragraphes qui suivent en reprenant les réponses qui apparaissent les plus spécifiques à chaque catégorie au terme d'une analyse lexicométrique.

Les participants, quel que soit leur statut dans la vie associative locale, ont tous en commun de déclarer vouloir « donner leur avis », une partie d'entre eux précisant espérer pouvoir « se rendre utile ». Ils font de leur participation une question de principe, en étant lucides sur le fait qu'ils ne seront pas nécessairement entendus. Mais puisque l'occasion est donnée il est de leur droit mais aussi presque de leur devoir de la saisir. Cet avis peut aussi être très circonstancié, lié à un sujet précis motivant un intérêt ponctuel pour les politiques municipales.

« Donner mon avis sur les choix de la collectivité » (Questionnaire, Lanester, moins de 10 ans, 39 ans, Homme, Ingénieur, 1^{er} cycle, 3500-4000€)

« Être responsable du devenir de sa ville, que je sois écouté ou non, je donne un avis, je participe » (Questionnaire, Lanester, plus de 20 ans, 70 ans, Femme, Retraité, Cadre de santé, 1^{er} cycle)

« Trop de gens râlent en disant qu'on ne nous demande jamais notre avis et ne saisissent jamais l'occasion de prendre la parole quand on leur la donne » (Questionnaire, Bruz, moins de 10 ans, 55 ans, Homme, Enseignant, Bac, 3000-4000€)

« Pour une fois qu'on nous permet de donner notre avis sur les choix politiques (en dehors des élections !) » (Questionnaire, Bruz, moins de 10 ans, 32 ans, Femme, Médecine libérale, 2nd cycle, 3000-4000€)

9 répondants sur 10 ont rempli cette question ouverte (n=245), parmi eux 48 se déclarent non-engagés en tant que bénévole dans une association. Ils mettent avant tout en avant le fait de « vouloir connaître les projets »¹³⁶⁷, « découvrir la ville »¹³⁶⁸, « rencontrer les élus »¹³⁶⁹ et « s'intégrer dans la commune »¹³⁷⁰. Ils souhaitent pouvoir « connaître les problèmes des habitants de la commune »¹³⁷¹ faire part de leurs « problèmes » concrets¹³⁷² et « faire entendre [leurs] voix sur des questions qui à [leur] vie dans [leur] commune »¹³⁷³ et éventuellement les résoudre. Certains, plus rares, déclarent vouloir « faire de leur expérience à la ville »¹³⁷⁴, mettre à profit « de la disponibilité [par rapport] à un intérêt de connaissance sur certains sujets »¹³⁷⁵ ou avancent dans des formulations souvent évasives qu'ils voient leur propre « intérêt au développement de la ville »¹³⁷⁶, « pour l'échange sur leur environnement »¹³⁷⁷ ou « en tant qu'habitant-usager »¹³⁷⁸ ou à « améliorer quelques sujets qui leur tiennent à cœur » ; ces dernières réponses étant typiques d'individus appartenant aux classes supérieures et se trouvant plus régulièrement dans la ville de Bruz et son offre de projets thématiques. Enfin, ils ont aussi tout simplement une certaine « curiosité » et dans ce cas sont plus régulièrement des employés, au niveau d'études et aux revenus intermédiaires¹³⁷⁹.

Ces participants, qui ne sont pas par ailleurs engagés dans la vie associative locale, se distinguent par des réponses mettant l'accent sur **le lien à la municipalité et aux élus** et d' sur **leurs intérêts pour le développement de la ville** et les projets municipaux.

Le premier groupe parmi les bénévoles, ceux qui se déclarent simples **adhérents** (n=43), voit ses réponses se recentrer très clairement sur l'échelle du « **quartier** », terme à la plus forte occurrence. Ce groupe des **adhérents** semble **proche des non-bénévoles**, il se distingue principalement par le fait que s'y retrouvent davantage d'habitants de Lanester et d'Arcueil, tandis que ceux de Bruz étaient mieux représentés dans le précédent, confortant **l'importance plus forte de la vie associative** parmi les publics des dispositifs participatifs de type **instances de quartier**. Pour ce groupe, nous distinguons deux types de justifications récurrentes, celles concernant « l'amélioration du quartier »¹³⁸⁰ où nous retrouvons des habitants d'Arcueil et

¹³⁶⁷ Arcueil, moins de 10 ans, 48 ans, Femme, Assistante maternelle, 2nd cycle, 4000-5000€

¹³⁶⁸ Bruz, moins de 10 ans, 28 ans, Employé, 1^{er} cycle, 1120-2240€

¹³⁶⁹ Bruz, entre 10 et 20 ans, 71 ans, Homme, Retraité de l'éducation nationale, 2nd cycle, 1120-2240€ / Bruz moins de 10 ans, 28 ans, Homme, En recherche d'emploi, 1^{er} cycle, 1120-2240€ / Bruz, moins de 10 ans, 70 ans, Homme, Retraité du secteur industriel

¹³⁷⁰ Bruz, moins de 10 ans, 28 ans, Homme, En recherche d'emploi, 1^{er} cycle, 1120-2240€

¹³⁷¹ Bruz, plus de 20 ans, 60 ans, Homme, Ouvrier, Permanent syndical, Inf. Bac, 3000-4000€

¹³⁷² « de nuisances sonores », Arcueil, moins de 10 ans, 40 ans, Femme, Enseignante, 2nd cycle, 3000-5000 / Bruz, plus de 20 ans, 55 ans, Homme, Ouvrier, Bac, 1120-2240€ ; « de voisinage », Bruz, Plus de 20 ans, 60 ans, Homme, Ouvrier, Permanent syndical, Inf. Bac, 3000-4000€

¹³⁷³ Bruz, plus de 20 ans, Cadre, Météorologue, Inf. Bac, 3000-4000€

¹³⁷⁴ Bruz, plus de 20 ans, 67 ans, Retraité, Fonctionnaire, 1^{er} cycle, 3000-4000

¹³⁷⁵ Bruz, moins de 10 ans, 37 ans, Femme, Cadre, Responsable qualité environnementale, 2nd cycle, 2240-3000€

¹³⁷⁶ Bruz, Plus de 20 ans, 55 ans, Homme, Cadre, Fonction publique territoriale, 1^{er} cycle, 4000-5000€

¹³⁷⁷ Bruz, entre 10 et 20 ans, 48 ans, Femme, Cadre RH, 2nd cycle, 6000-8000€

¹³⁷⁸ Bruz, moins de 10 ans, 49 ans, Femme, Cadre, Fonction publique territoriale, 1^{er} cycle, 2240-3000€

¹³⁷⁹ Bac, 2000 à 3000 euros mensuels net par foyer.

¹³⁸⁰ Arcueil, moins de 10 ans, 35 ans, Homme, Informaticien, 2nd cycle, 5000-6000€ / Arcueil, plus de 20 ans, 43 ans, Femme, Employé dans l'éducation nationale, 1^{er} cycle, 3000-3500€ / Lanester, plus de 20 ans, 60 ans, Homme, Retraité, 1^{er} cycle, 3000-3500€

Lanester, et celles fondées sur la « rencontre avec d'autres habitants »¹³⁸¹ où nous retrouvons cette fois exclusivement des habitants de Bruz.

Dans le groupe des **membres actifs** dans leur association (n=75), plutôt que la ville et les élus ou le quartier, « **habitants** » est le terme le plus cité. Les justifications avancées sont davantage centrées sur la rencontre et illustrent plutôt un motif de sociabilité. C'est dans ce groupe, que ressort plus spécifiquement le motif civique, avec l'occurrence du lemme « citoyen » : « implication citoyenne »¹³⁸², « conscience citoyenne »¹³⁸³, « réfléchir en tant que citoyen »¹³⁸⁴ ou « se sentir citoyen » sont les expressions récurrentes en ce sens.

Enfin, les bénévoles se disant **organiseurs** de leur association (n=79), se distinguent assez nettement en ce qu'ils **ne font plus spécifiquement référence au quartier**. Le terme central de cette catégorie peut apparaître énigmatique : « **vie** ». Il condense en fait une **série d'expressions**, parmi lesquelles : « acteurs de la vie locale »¹³⁸⁵, « participer à la vie de la cité »¹³⁸⁶, « améliorer la vie du quartier »¹³⁸⁷, « s'impliquer dans les décisions concernant mon territoire de vie »¹³⁸⁸, « prendre le pouvoir sur nos vies »¹³⁸⁹. Ces expressions sont d'ailleurs inclusives et personnalisées, les répondants les utilisent « en tant que... », pour se désigner comme parties prenantes. Ainsi, lorsque ce groupe fait référence à la « **municipalité** », c'est pour étayer **une proximité avec elle** - « le fait que je suis déjà engagé auprès d'associations fait que je me sens concerné par les décisions prises par la municipalité »¹³⁹⁰ - voire leur antériorité, contextualisant leur implication dans la vie locale, comme précédant l'alternance participative, « une nouvelle municipalité qui devait faire de la politique « autrement » suite à un maire qui a fait 43 ans de mandat »¹³⁹¹. Les « envies » qu'ils expriment sont liées à leur propre compétence - « l'envie d'empêcher certaines erreurs en matière d'urbanisme »¹³⁹² - ou au fait de prolonger leurs engagements locaux, quitte à assumer un usage stratégique des dispositifs : « si l'on n'est pas présent dans ce type d'instance, d'autres personnes peuvent s'en emparer, même si elles sont en fait minoritaires dans leur choix »¹³⁹³, rejoignant l'hypothèse d'associatifs revendiquant leur **qualité d'intermédiaire** entre la population et les autorités locales¹³⁹⁴ et étant alors

¹³⁸¹ Bruz, entre 10 et 20 ans, 45 ans, Femme, Profession intermédiaire, 1^{er} cycle, 3000-4000€ / Bruz, entre 10 et 20 ans, 50 ans, Femme, Profession intermédiaire, 1^{er} cycle, 1120-2240€ / Bruz, plus de 20 ans, 57 ans, Homme, Cadre, Fonction publique territoriale, 1^{er} cycle, 6000-8000€

¹³⁸² Arcueil, entre 10 et 20 ans, 61 ans, Femme, Traductrice, 2nd cycle, 3500-4000€

¹³⁸³ Arcueil, plus de 20 ans, 84 ans, Femme, Retraité, Femme au foyer, Inf. Bac, 1120-1500€

¹³⁸⁴ Bruz, entre 10 et 20 ans, 69 ans, Homme, Retraité, Cadre dans la logistique, 1^{er} cycle, 3000-4000€

¹³⁸⁵ Lanester, plus de 20 ans, 68 ans, Homme, Retraité, Ingénieur, 2nd cycle, 3000-3500€ / Bruz, moins de 10 ans, 49 ans, Femme, Formatrice en insertion, 1^{er} cycle, 2240-3000€ / Bruz, moins de 10 ans, 65 ans, Homme, Retraité, Commercial, Inf. Bac, 3000-4000€

¹³⁸⁶ Lanester, plus de 20 ans, 57 ans, Homme, Retraité, Militaire, Bac, 2000-2500€

¹³⁸⁷ Lanester, plus de 20 ans, 67 ans, Homme, Retraité, Enseignant, 1^{er} cycle, 3500-4000€ / Lanester entre 10 et 20 ans, 50 ans, Femme, Permanente associative, 1^{er} cycle, 1500-2000€ / Lanester, plus de 20 ans, 69 ans, Retraité, Pompier, Inf. Bac, 1120-1500€ / Lanester, plus de 20 ans, 49 ans, Femme, Au foyer, Inf. Bac, 2000-2500€ / Arcueil, moins de 10 ans, 47 ans, Femme, Assistante sociale, 1^{er} cycle, 5000-6000€

¹³⁸⁸ Arcueil, moins de 10 ans, 50 ans, Femme, Cadre, Urbaniste, 2nd cycle, 6000-8000€

¹³⁸⁹ Arcueil, moins de 10 ans, 22 ans, Homme, Etudiant, 1^{er} cycle

¹³⁹⁰ Bruz, plus de 20 ans, 62 ans, Homme, Employé, Personnel civil de la Défense, Inf. bac, 5000-6000€

¹³⁹¹ Lanester, plus de 20 ans, 55 ans, Ouvrier, Bac, 3000-3500€

¹³⁹² Arcueil, moins de 10 ans, 50 ans, Femme, Cadre, Urbaniste, 2nd cycle, 6000-8000€

¹³⁹³ Arcueil, moins de 10 ans, 40 ans, Femme, Chercheuse, 2nd cycle, 4000-5000€

¹³⁹⁴ S. RUI et A. VILLECHAISE-DUPONT, « Les associations face à la participation institutionnalisée », *op. cit.*

présent, non pour leur propre cas, mais pour « entendre les propos des autres personnes »¹³⁹⁵ ou « faire bouger et évoluer les choses »¹³⁹⁶.

2.4.2 Des profils autoréférentiels, définis par les modalités de la participation

Pour constituer différents profils de participation à partir des réponses sur les raisons de la participation, nous recourons à une classification hiérarchique ascendante¹³⁹⁷. Le but est de constituer les groupes les plus homogènes possibles du point de vue des tendances à l'accord ou au désaccord avec les différents motifs de la participation. Deux niveaux d'analyse sont possibles à partir des données : le premier à partir des huit premières propositions, qui couvrent l'ensemble des terrains ; le second à partir des seize propositions, qui couvrent Arcueil et Lanester. Les observations non-complètes ont été neutralisées.

■ **Tableau C8-5 : Classification hiérarchique ascendante d'après 8 raisons de la participation**

Effectif	Appellation	CUR ¹³⁹⁸	INT	PTVUE	APPR	RENC	POL	ELUS	POLPUB
146 (72%)	Apolitique	1.1	1.39	0.64	1.44	1.12	-1.40	0.35	0.52
56 (28%)	Politique	1.36	1.61	0.98	1.39	1.45	1.29	1.04	1.52
202 (100%)	Ensemble	1.17	1.45	0.73	1.43	1.21	-0.66	0.54	0.80

■ **Tableau C8-5-bis : Classification hiérarchique ascendante d'après 16 raisons de la participation**

Effectif	Appellation	CUR	INT	PTVUE	APPR	RENC	POL	ELUS	POLPUB
44 (42%)	Désaccord	1.11	1.16	0.48	1.30	0.89	-1.39	0.14	-0.20
61 (58%)	Accord	1.30	1.56	0.95	1.62	1.49	-0.05	0.98	1.41
105 (100%)	Ensemble	1.22	1.39	0.75	1.49	1.24	-0.61	0.63	0.73
-	-	FCT	INTEG	UTIL	BOUG	CIT	CADRE	AVIS	INVIT
44 (42%)	Désaccord	0.70	0.32	0.45	0.91	0.93	0.55	1.11	-0.5
61 (58%)	Accord	1.52	1.49	1.46	1.56	1.69	1.66	1.66	0.33
105 (100%)	Ensemble	1.18	1.00	1.04	1.29	1.37	1.19	1.43	0.03

Après calcul, nous aboutissons à deux séries pour chaque analyse. Les valeurs moyennes en gras (respectivement en italique) les valeurs moyennes de classe sont significativement supérieures (respectivement inférieures) à celles du reste de l'échantillon.

Dans le premier cas les ensembles constitués se distinguent en fonction des variables « intérêt pour le sujet », « rencontrer des gens », « faire de la politique », « rencontrer les élus » et « améliorer les politiques publiques », les autres – curiosité, point de vue, apprentissage – n'ont pas de pouvoir discriminant significatif. L'écart le plus marqué concerne les deux motifs politiques. Nous justifions ainsi de dénommer ces deux groupes : « apolitique / politique » ; le premier pesant pour trois-quarts de l'ensemble. Cet inégal poids des propositions qui justifie la catégorisation « apolitique / politique » pour distinguer ces deux groupes, en insistant sur le fait

¹³⁹⁵ Bruz, entre 10 et 20 ans, 53 ans, Homme, Cadre, 1^{er} cycle, 5000-6000€

¹³⁹⁶ Arcueil, moins de 10 ans, 45 ans, Employé, Inf. Bac, 1120-1500€

¹³⁹⁷ La classification ascendante hiérarchique est une méthode itérative de classification. Elle consiste à considérer une population d'effectif n, comme la réunion de n classes à un seul, puis à regrouper progressivement les classes deux à deux. Cela revient ainsi à une agglomération au plus proche voisin. Après n-1 itérations, tous les individus sont regroupés au sein d'une classe la plus homogène possible. Ces opérations sont visualisables au travers d'un dendrogramme, représentant à la fois les regroupements et la distance entre les groupes.

¹³⁹⁸ Les abréviations du tableau sont les items précédemment exposés : Curiosité pour la démarche participative ; Intérêt pour le sujet ; Faire valoir un point de vue personnel ; Apprendre des choses ; Rencontrer des gens ; Faire de la politique ; Mieux connaître les élus ; Améliorer les politiques publiques. Nous y avons ensuite ajouté huit autres entrées : Comprendre le fonctionnement d'une ville ; S'intégrer dans la commune ; Se rendre utile ; Faire bouger les choses ; Jouer un rôle citoyen actif ; Améliorer son cadre de vie ; Pouvoir donner son avis ; Répondre à une invitation.

que le deuxième groupe, moins nombreux se distingue par un moins fort rejet des variables assimilés comme politiques.

Dans le second cas, moins d'observations sont incluses au terme de la classification. Toutes les variables sont différenciées, à l'exception de la « curiosité pour la démarche », qui apparaît comme le motif le plus consensuel. Nous justifions ainsi une appellation générique, illustrant simplement le fait qu'au sein de chacun de ces groupes les répondants tendent à marquer un accord ou un désaccord et ce quelle que soit la proposition.

Ainsi, la première catégorisation permet de différencier à partir des critères politiques, tandis que dans le second cas le fait de travailler sur plus de variables et moins d'observations brouille cette différenciation pour aboutir à une opposition plus binaire, réponses positives contre négatives. De là, nous pouvons interroger quels marqueurs caractériser significativement chaque groupe. Dans la lignée des remarques précédentes, **aucun indice de position sociale n'est prégnant**. Par contre, nous retrouvons bien des indices de plus ou moins forte intégration ou affiliation.

Ainsi dans le groupe « politique », nous trouvons une surreprésentation des résidents depuis plus de 20 ans (53% contre 36%), des parents d'enfants scolarisés dans la commune (34% contre 19%). En cohérence avec la catégorisation, ils sont plus nombreux à se dire « tout à fait » intéressés par la politique (57% contre 16%), tandis que la classe « apolitique » regroupe 28% de répondants se disant pas vraiment intéressés, voire pas du tout à 28%, contre respectivement seulement 2% et 2% pour le groupe « politique »¹³⁹⁹. Nous mesurons dans le groupe « politique » un engagement associatif plus élevé, 89% contre 76%, avec une tendance à se déclarer davantage membre d'au moins 3 associations et à se dire membre actif plutôt que simple adhérent. Enfin, la norme électoraliste, si elle est partagée par l'ensemble des répondants, est plus marquée dans ce groupe « politique », 72% contre 56% déclarent « voter à toutes les élections » et les très rares abstentionnistes déclarés (6%) sont tous regroupés dans le groupe « apolitique ». L'hypothèse de l'intégration à la vie locale et de la proximité avec la vie publique¹⁴⁰⁰ est ainsi étayée par ces quelques données, nous fournissant une piste d'approfondissement qualitatif potentiel.

La deuxième classification, oppose les répondants tendanciuellement en accord ou en désaccord avec l'ensemble des propositions, et confirme cette lecture. Ainsi, par rapport à ceux qui répondent positivement, ceux qui marquent davantage un désaccord déclarent ne pas du tout s'intéresser à la politique, 48% contre 9%, sont moins engagés dans des associations (70% contre 87%) et déclarent moins voter à toutes les élections (47,6% contre 67%). Sur un nombre plus réduit d'observations (n=53), ils se déclarent moins souvent membres d'un parti politique

¹³⁹⁹ Nous entendons la remarque potentielle que le fait que le groupe puisse contenir 4% de répondants, c'est-à-dire 2 individus, disant ne pas vraiment ou pas du tout s'intéresser à la politique puisse interroger sur la construction du groupe. Il s'agit là d'une incohérence marginale, et qui renvoie au fait que ces groupes ont été constitués automatiquement et uniquement par rapport à leurs réponses sur les motifs de la participation. Il y a ainsi deux individus qui ont jugé que participer c'était « faire de la politique », tout en déclarant eux-mêmes ne pas s'intéresser à la politique. Cette incohérence est marginale et peut par ailleurs s'expliquer, par exemple comme l'expression d'une défiance. C'est une limite d'une analyse automatisée et quantitative, sur laquelle nous revenons en détail dans la deuxième section.

¹⁴⁰⁰ En zoomant sur Lanester, on constate que 44% du groupe « politique » se déclarent membres du rassemblement politique local contre 21% de groupe « apolitique », tandis qu'à Arcueil, ils sont 47% à déclarer avoir pris part à la « fabrique citoyenne » pour coproduire le programme électoral de la majorité municipale contre 18%.

(9,5% contre 25%), d'un syndicat (14,3% contre 40,6%) ou occupant une fonction de représentant (14,3% contre 25%).

Ainsi, **l'hypothèse de l'intégration et de la proximité à la vie locale, au-delà de la participation aux dispositifs, s'entend au-delà des seuls motifs « politiques » et peut se lire au prisme d'une plus grande tendance à appréhender positivement l'ensemble des motifs de la participation.** Ainsi, **les motifs de la participation se comprennent au regard de variables attitudinales, et non directement par rapport à la position sociale des participants**¹⁴⁰¹. Nous trouvons ici un point d'accord avec l'apport pragmatiste à la compréhension de la participation.

« Une capacité n'est pas seulement une disposition personnelle (un habitus écrirait un héritier de la sociologie de Bourdieu), mais tient aussi, voire surtout, à l'environnement qui rend possible ou entrave le déploiement de cette capacité. **Cet environnement est sans aucun doute dépendant de quelque chose de l'ordre d'une structure de « capitaux » ou d'une classe sociale, mais cette lecture n'épuise pas la compréhension de la diversité des modalités d'intervention dans les dispositifs participatifs.** Une explication uniquement fondée sur un raisonnement en termes de classes ou d'habitus clôt en effet un peu trop rapidement le travail d'analyse de la participation. »¹⁴⁰²

L'approche par les situations de participation permet ainsi de compléter celle par les dispositions, du moins tant que nous nous situons à un niveau quantitatif. Nous verrons en effet que le traitement approfondi des données qualitatives permet justement de réintégrer l'importance des dispositions sociales dans l'analyse. La recherche de « motifs » peut ainsi dissimuler le caractère très prosaïque que peut recouvrir le fait de participer : la meilleure des raisons pour ce faire peut simplement être le fait d'avoir de la disponibilité et d'y être disposé du fait de l'insertion dans différents réseaux.

« J'aime m'impliquer dans la vie citoyenne selon le temps dont je dispose » (Questionnaire, Arcueil, 10-20 ans, 61 ans, Femme, Cadre, 2nd cycle, 3000-5000€)
« Je connais l'élue municipale en charge des réunions de quartier et je me suis dit pourquoi pas et dans l'intérêt des habitants de mon quartier » (Questionnaire, Arcueil, moins de 10 ans, 42 ans, Femme, Employé, Assistante sociale, 2nd cycle, 1120-1500€)
« Interpellée par une amie pour y participer » (Questionnaire, Lanester, plus de 20 ans, 55 ans, Femme, Sans activité professionnelle, Inf. bac, 2500-3000€)
« Notre ancien maire, Jean Claude Perron, était un ami et c'est lui qui a créé ces conseils de quartier » (Questionnaire, Lanester, plus de 20 ans, 79 ans, Homme, Retraité, Ouvrier, Inf. bac, 2000-2500€)

Il reste cependant à faire la différence entre des participants pour qui cette sollicitation et cette disponibilité sont des conditions nécessaires ou suffisantes de leur participation et ceux qui participent quand bien même ils ne sont pas inscrits dans ces réseaux¹⁴⁰³. Dans ce cas l'importance de ressources retrouve tout son sens, dans l'analyse pour expliquer les dispositions à participer, et il est tout à fait possible de les traduire en termes de capitaux sociaux, culturels et économiques, par ordre croissant d'importance. Les raisons de la participation en réponse à l'offre de participation se comprennent ainsi au vu de l'intégration des individus dans la vie locale et au système politique, comme l'illustre la mise en relation entre les motifs de la participation et l'engagement associatif ou la participation électorale.

¹⁴⁰¹ Les principales variables de testées n'ont aucune significativité, n'autorisant pas à commenter les écarts constatés quand bien même ils confirment ces tendances : ancienneté, travail, enfants, en couple, propriétaire, genre, âge, diplôme, revenus.

¹⁴⁰² J. CHARLES, *La participation en actes*, op. cit., p. 73-74.

¹⁴⁰³ Voir Chapitre 7 - S.II - Les réseaux de l'engagements participatifs

3 Les huit dimensions constitutives de motifs de l'engagement participatif

A partir des résultats des deux dernières vagues d'enquête, nous disposons d'une mesure d'accord ou de désaccord relative à seize propositions, pour les répondants d'Arcueil et de Lanester (n=171). Les développements suivants concernant donc principalement l'engagement dans les instances de quartier. Quand bien même nous avons noté auparavant les faibles écarts entre les villes, nous ne pouvons ici que les supposer. Nous considérons ces seize motifs comme constitutifs de huit dimensions des raisons de l'engagement participatif. Chaque dimension articule deux propositions, une majeure et une mineure¹⁴⁰⁴.

▪ Tableau C8-6 : Huit dimensions des motifs de la participation

	Majeure	Mineure
CIVISME	Jouer un rôle de citoyen actif	Répondre à une invitation
SOCIABILITE	Rencontrer des gens	S'intégrer dans la commune
ENRICHISSEMENT COGNITIF	Apprendre des choses	Intérêt pour le sujet
INTERET PERSONNEL	Faire valoir un point de vue personnel	Améliorer son cadre de vie
ACTIF	Faire bouger les choses	Se rendre utile
POLITIQUE	Faire de la politique	Améliorer les politiques publiques
PARTICIPATIF	Curiosité pour la démarche participative	Pouvoir donner son avis
INSTITUTION MUNICIPALE	Comprendre le fonctionnement d'une ville	Mieux connaître les élus

Nous proposons à partir de ces dimensions, d'identifier différents profils de participation, qui combindraient en tendance telles dimensions plutôt que les autres. Nous évoquons bien ici des « profils de participation » : il s'agit de façons de justifier la participation et il n'est pas postulé que tel profil soit définitivement attribuable à un participant au vu de marqueurs sociaux, d'autant que nous avons noté jusqu'ici que la différenciation est faiblement significative en la matière. Le propos est donc idéal-typique et grammatical, il s'inscrit d'abord dans l'ordre des discours, même si bien entendu nous nous attachons à le contextualiser sociologiquement

Ces différentes dimensions s'inspirent de la typologie des motifs déjà citée, proposée par Alice Mazeaud et Julien Talpin, avec l'ajout de quatre autres catégories permettant de mobiliser l'ensemble de notre matériau. Les définitions de ces huit dimensions méritent d'être interrogées, plusieurs d'entre elles pouvant se superposer partiellement. Il faut ici être explicite sur le fait qu'elles sont reconstruites a posteriori dans l'analyse. Autrement dit, nous n'avons pas formulé les propositions initiales avec l'idée d'en faire de tels indicateurs de motifs idéaux-typiques consolidés, d'autant plus que la moitié d'entre elles sont issues du traitement intermédiaire de nos données¹⁴⁰⁵. Nous faisons l'hypothèse que ces catégories idéales-typiques sont plus ou moins investies par les participants, selon les situations et leurs dispositions.

¹⁴⁰⁴ La majeure est pondérée pour peser deux fois plus dans le calcul du score de chaque dimension. Nous avons fait ce choix en considérant que certaines propositions sont plus explicitement liées à chaque dimension.

¹⁴⁰⁵ Nous assumons ce choix dans le cadre de notre parti pris inductif. Pour rappel, les huit propositions préalables sont issues du volet exploratoire de notre enquête de terrain et de plusieurs essais de questionnaire menés dans le cadre de notre activité professionnelle ; elles correspondent aussi plus largement à une connaissance incorporée dans le cadre de cette pratique, au fil des nombreuses discussions avec des participants ou des commanditaires. Les huit autres propositions sont directement issues du travail d'enquête. Cet ancrage nous permet ainsi d'avoir une certaine traçabilité empirique des propositions, qu'elle soit incorporé ou contrôlée, pour tenter de limiter l'imposition de problématique dans le cadre d'un questionnaire. En clair, il s'agissait d'utiliser les mots de nos

Encadré C8-4 : Explication des huit dimensions des motifs de l'engagement participatif

Le **civisme** reprend les propositions liées à la citoyenneté : sa majeure est la proposition qui explicite le terme de « citoyen » en lui accolant le qualificatif d'actif. Cette dimension est inspirée dans sa composition par la double notion de « normes de citoyenneté » dont Russell Dalton¹⁴⁰⁶ distingue un versant « engagé » et « de devoir », et que nous discutons par la suite. Ici, il est apparu une difficulté à traiter de manière équilibrée ces deux aspects. Autant beaucoup de propositions pouvaient être reliée à l'idée d'une citoyenneté plus active, autant peu pouvaient prétendre à représenter la citoyenneté « *duty-based* ». Cette catégorie est prise en compte dans notre questionnaire par les questions abordant la participation aux élections ; un des indicateurs que mobilise l'auteur. Nous avons donc choisi la proposition « répondre à une invitation » comme mineure, comprenant celle-ci comme se rapprochant le plus de cette idée de devoir ou d'allégeance. La polysémie de la majeure rend de toute façon nécessaire de préciser les réponses grâce aux questions ouvertes. C'est aussi cette conscience de la perfectibilité d'une telle catégorisation qui nous a amené à proposer d'autres dimensions. Nous avons préféré ajouter des dimensions supplémentaires, plutôt que de lier plus de deux propositions à certaines, afin de préserver l'équilibre de la catégorisation. Les dimensions dites, **actif** et **institution municipale**, permettent cela, en insistant pour l'une sur la norme « engagée » et pour l'autre sur la norme « d'allégeance », s'inspirant également de la distinction récurrente entre participation *bottom-up* et *top-down* : faire des choses à travers la participation ou se rapprocher des élus ou de la municipalité. Ce complément est nécessaire, puisque le civisme est le « motif est le plus fréquemment mobilisé par les participants [...] preuve de l'intégration des normes régulant la participation citoyenne »¹⁴⁰⁷. La dimension de **sociabilité** est aussi importante et nous avons constaté sa récurrence tout au long de notre enquête, tant en ce qui concerne l'entrée en participation que sa reconduction et son maintien. C'est aussi une notion présente dans la littérature sur les rétributions du militantisme et de l'engagement public¹⁴⁰⁸. La catégorie est fortement investie par les participants, à travers l'idée de « lien social » ou de « convivialité ». Nous y avons repris les propositions qui sont en lien avec la rencontre et l'intégration dans la commune. L'**enrichissement cognitif**, « rarement un motif suffisant pour assurer une participation régulière, est en revanche un facteur déterminant de la participation »¹⁴⁰⁹, est abordé à travers une majeure générale « apprendre des choses » et une mineure spécifique « intérêt pour le thème ». Dans leur typologie A. Mazeaud et J. Talpin soulignent le lien de ce motif avec l'argument de la curiosité, notamment chez les participants intermittents. Cette notion de curiosité est présente dans notre questionnement, mais nous l'intégrons à une dimension à part : **participatif**. Cette dimension vise à interroger, pour le dire avec les mots récurrents de plusieurs enquêtés, le fait de venir spécifiquement « en soutien à cette démarche de la municipalité », soit plus généralement de considérer favorablement le fait que « pour une fois qu'on nous demande notre avis ». En plus des curieux, les deux auteurs évoquent les « efficaces », participants intermittents qu'ils lient au motif de l'intérêt personnel. Nous reprenons directement cette dimension de l'**intérêt personnel**, avec une majeure explicite et en lui adjoignant une mineure « améliorer son cadre de vie », qui en constitue un euphémisme permettant de compenser la difficulté à assumer un décalage avec la norme d'intérêt général. Enfin, une dimension **politique** repose sur une majeure et une mineure inspirées par la distinction entre *politics* et *policies*. Ce dernier motif est particulièrement intéressant au vu de notre enquête durant laquelle la question de la définition et de la redéfinition du politique est abordée en de multiples occasions. Cette dimension est d'ailleurs la seule qui permet d'élaborer des profils aux écarts significatifs.

Nous distinguons ainsi quatre dimensions principales, liées aux attentes prêtées aux participants, de l'ordre du civisme, de la sociabilité, de l'enrichissement cognitif ou de l'intérêt personnel et quatre dimensions complémentaires, liés aux objectifs prêtés à l'offre, qui se rattachent au fait d'avoir une activité, de faire de la politique, de pouvoir participer (i.e. faire

enquêtés et non pas directement ceux de la littérature scientifique. La possibilité d'une approche plus hypothético-déductive, par exemple en reprenant une grille déjà existante, nous a semblé inadaptée. Elle aurait certes permis une meilleure cumulativité des résultats, mais au prix de la perte de pertinence empirique.

¹⁴⁰⁶ R. J. DALTON, « Citizenship Norms and the Expansion of Political Participation », *op. cit.*

¹⁴⁰⁷ A. MAZEAUD et J. TALPIN, « Participer pour quoi faire ? », *op. cit.*, p. 364.

¹⁴⁰⁸ Daniel GAXIE, « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, 1977, vol. 27, n° 1, p. 123-154 ; A. O. HIRSCHMAN, *Bonheur privé, action publique*, *op. cit.* ; James DOWNTOWN et Paul WEHR, « Peace movements : The role of commitment and community in sustaining member participation », *Research in Social Movements, Conflicts and Change*, 1991, n° 13, p. 113-134.

Pour une revue de littérature sur le sujet, voir : Eric AGRIKOLIANSKY et Olivier FILLIEULE, « Les rétributions du militantisme. Du concept à la méthode », Journées d'étude. Bilan et perspectives pour l'analyse sociologique du politique. Débats autour des travaux de Daniel Gaxie, Université Paris 1, 2015.

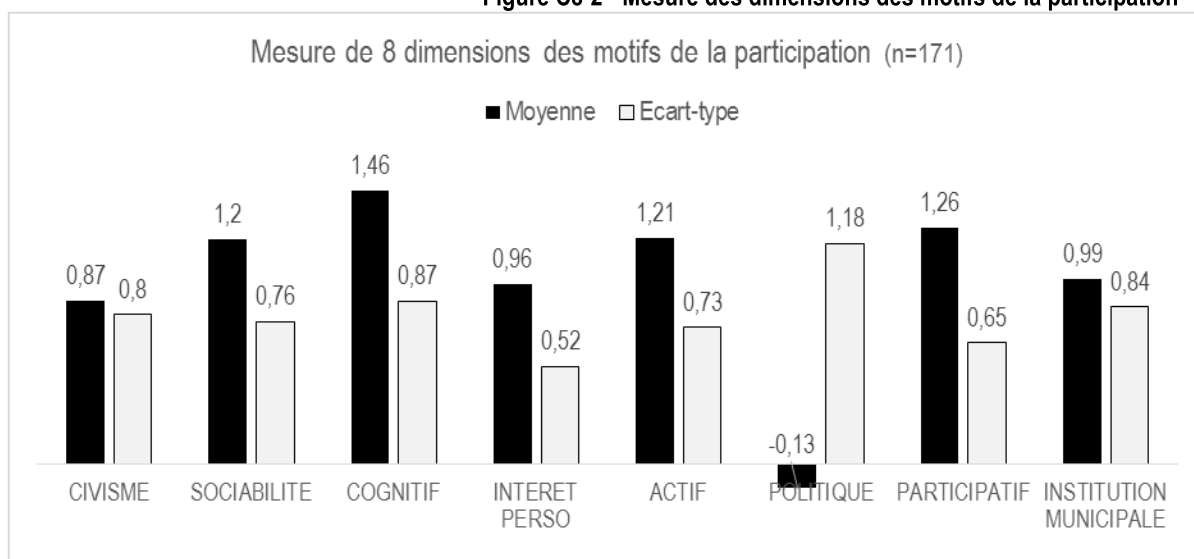
¹⁴⁰⁹ A. MAZEAUD et J. TALPIN, « Participer pour quoi faire ? », *op. cit.*, p. 371.

une politique alternative) et de se rapprocher des institutions municipales. Nous maintenons donc notre inscription dans la typologie des motifs proposée par Alice Mazeaud et Julien Talpin, qui nous semble aboutie et cohérente avec nos propres données, tout en proposant un complément exploratoire et couvrir l'ensemble des motifs mis à disposition par les promoteurs de l'offre.

A partir de cette typologie « dimensionnelle » des motifs de la participation, (3.1) nous mesurons en avant que la dimension la plus différenciante est celle que nous qualifions de « politique ». Elle est une des seules qui permettent de distinguer des profils de participation présentant des écarts significatifs. Nous proposons cependant de pousser jusqu'à l'hypothèse de différenciation, en en assumant le caractère plus exploratoire, pour proposer (3.2) une typologie de cinq profils de participation qui ressortent de la mesure de l'accord ou du désaccord avec tel ou tel motif de la participation. Ces profils nous semblent constituer une potentielle base pour une possible réitération de l'enquête et constituent par là un résultat intermédiaire de l'enquête.

3.1 L'importance de la dimension politique dans la constitution de profils de participation

■ Figure C8-2 - Mesure des dimensions des motifs de la participation



Les répondants s'accordent avant tout sur l'enrichissement cognitif. Ce motif atteint le plus haut degré d'accord moyen. Il est suivi par trois dimensions au score similaire : sociabilité, actif et participatif. Les autres motifs rencontrent un accord moindre, mais néanmoins positif, qu'il s'agisse de ceux ayant trait à l'institution municipale, au fait de défendre un intérêt personnel ou de faire preuve de civisme¹⁴¹⁰.

Ainsi les motifs de l'ordre de la sociabilité, de l'enrichissement cognitif, du civisme, et dans une moindre mesure de l'intérêt personnel, sont assez largement partagés par les répondants. Ces propositions sont plutôt consensuelles.

¹⁴¹⁰ Rappelons que ce classement est influencé par notre choix de constituer des dimensions à partir de deux propositions, dont nous avons préalablement argumenté la cohérence et la consistance. En revenant au niveau des propositions initiales, celles rencontrant le plus haut niveau d'accord sont : « intérêt pour le sujet » (1,48), « apprendre des choses » (1,42), « pouvoir donner son avis » (1,37), « jouer un rôle citoyen actif » (1,32), suivi de près par le fait de rencontrer des gens ou d'améliorer son cadre de vie.

La seule dimension qui soit significativement investie différemment, en l'occurrence pour marquer un désaccord est la dimension politique. Ainsi, notre tentative de mesure quantifiée des motifs de l'engagement participatif va dans le sens de **la confirmation de l'hypothèse du refus ou de l'évitement du politique**¹⁴¹¹. Mais si la moyenne est négative, l'écart-type est aussi le plus élevé, indiquant que l'expression de ce refus, si elle semble majoritaire, n'en est pas pour autant unanime : cette dimension est aussi la plus polarisée parmi les répondants. La question devient alors, à partir de quels facteurs peut-on expliquer cette tendance à marquer plus ou moins son désaccord avec la dimension politique de la participation ?

3.1.1 Une lecture indicative de l'espace social des motifs

Il est difficile d'envisager de comparer chaque score un à un avec toute une série d'indicateurs : cela reviendrait à trop isoler les données de leur contexte et ne permettrait que des considérations unidimensionnelles. Un des moyens de répondre à cette limite, est d'observer les proximités entre les variables par le recours à l'ACM. Pour ce faire, nous isolons les répondants de Lanester, choisi comme l'échantillon présentant l'effectif le plus complet.

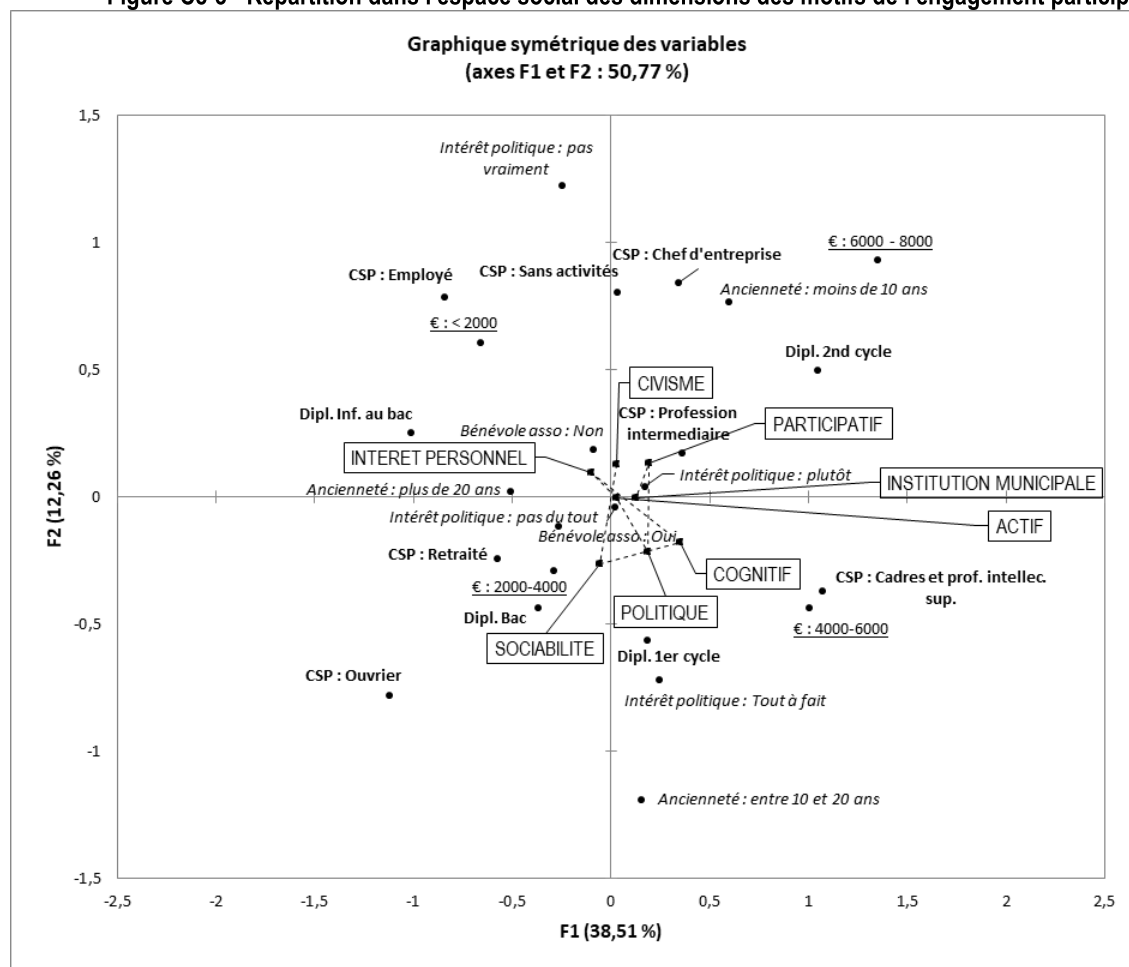
Contrairement aux représentations du chapitre précédent, ce plan ne reprend que les variables de positions sociales. Il en ressort la représentation d'un espace qui s'organise selon la répartition des volumes de capitaux économiques et culturels, mesurés par la catégorie professionnelle, le revenu et le diplôme, auxquels nous ajoutons la mesure de l'intérêt déclarée pour la politique et du bénévolat associatif. Cette représentation indicative fait ressortir cinq groupes de motifs.

D'abord le motif « actif », le plus central donc le plus partagé, proche d'une modalité tout aussi centrale, citée par une majorité de répondants : le fait d'être bénévole dans une association. Le motif le plus proche, « institution municipale », est décalé vers la droite, entre deux pôles, le premier constitué par les motifs « cognitif » et « politique », le deuxième par les motifs « civisme » et « participatif ». Le premier est proche des marques d'appartenance aux catégories supérieures : cadres, revenus d'au moins 4000€, diplôme du 1er cycle ; groupe qui déclare un intérêt fort pour la politique. Le deuxième est proche des professions intermédiaires, se disant plutôt intéressé par la politique, et situé dans le même quadrant que d'autres indices d'appartenance aux classes supérieures : revenus très élevés, diplôme de 2nd cycle, professions libérales ou chef d'entreprise ; modalités qui sont éloignées car moins représentées dans l'échantillon. A gauche du plan nous retrouvons les dimensions « sociabilité » et « intérêt personnel ». L'intérêt personnel est proche des marqueurs sociaux les moins aisés de l'échantillon, en termes de revenus et de niveaux de diplôme, tandis que la sociabilité correspond aux niveaux intermédiaires. En termes de CSP, les employés sont les proches de « l'intérêt personnel », quand les retraités sont plus proches de la « sociabilité », tout comme les ouvriers, mais éloignés dans la représentation de par leur faible effectif. Ces deux motifs sont liés à une plus forte ancienneté de résidence et équidistants d'un non-intérêt déclaré pour la politique.

¹⁴¹¹ N. ELIASOPH, *Avoiding Politics*, op. cit.

Il est notable que nous aboutissions à cette interprétation, qui ne constitue pas une hypothèse préalable de notre recherche, en explorant ici des méthodes radicalement différentes de l'ethnographie.

■ Figure C8-3 - Répartition dans l'espace social des dimensions des motifs de l'engagement participatif



Bien qu'indicative, cette exploration par analyse des correspondances multiples livre une lecture intéressante des dimensions de l'engagement participatif en lien avec les positions sociales et l'intérêt pour la politique. En résumé, le fait de se dire « actif » en participant est également investi quelle que soit la position sociale, tout comme dans une moindre mesure, le fait de se rapprocher de l'institution municipale. Nous trouvons là **le socle fondamental du contrat induit par l'offre de participation : être un habitant actif qui s'intéresse à la démocratie locale. L'expression des motifs cognitifs et politiques est tendanciellement plus élitiste, concernant avant tout les classes supérieures, qui disent s'intéresser à la politique.** Si cela confère une piste interprétative concernant les forts écarts repérés quant au motif politique, il faudrait nuancer en ce qui concerne le motif cognitif, qui dans l'ensemble est cité positivement, toutes classes sociales confondues ; ce point nous rappelle que la lecture de la représentation doit être contrôlée au prisme des autres résultats. **Ces deux dimensions restent néanmoins tendanciellement plus spécifiques aux catégories plus aisées.** Quant aux dimensions **civiques et participatives, elles semblent constituer une sorte d'intermédiaire, une version moins affirmée de ces précédentes dimensions.** A l'inverse **la dimension d'intérêt personnel est plus proche des employés des classes populaires.** Enfin **la sociabilité est la dimension proche des marqueurs sociaux qui qualifient par ailleurs le noyau dur des conseils.** Nous y retrouvons **les retraités à niveau de diplôme et de revenus intermédiaires,** mais aussi dans une moindre mesure les ouvriers, qui semblent ici se distinguer des employés. Ces deux derniers motifs sont les plus apolitiques et les plus liés à l'ancienneté de résidence.

Autrement dit, à partir du cas de Lanester, nous entrevoyons deux motifs plus populaires, intérêt personnel pour les actifs et sociabilité pour les retraités, un motif transversal, être actif, et des motifs plus élitistes : cognitif, politique ou intermédiaires, participatif, civisme. Cette répartition est illustrative de légitimités¹⁴¹² au nom desquelles différentes catégories de la population s'engagent dans les conseils de quartier : soit en revendiquant effectivement une dimension politique, ou a minima civique, pour les catégories les plus aisées, rappelant aussi l'importance de l'auto-habilitation en la matière ; soit en s'appuyant sur une expérience concrète, une demande spécifique à faire valoir ou le fait d'y tisser des liens sociaux pour les catégories les moins aisées.

3.1.2 *Des profils avant tout déterminés par la dimension politique*

Aussi suggestive que soit cette lecture, il faut prendre garde à ne pas tomber dans la surinterprétation. Ainsi, en repartant des résultats précédents, nous proposons de constituer les profils de participation en laissant à part l'hypothèse de leur différenciation sociale. Autrement dit, il s'agit plutôt de se demander quelles dimensions sont le plus souvent ou le plus rarement citées de conjointement par les répondants : quelles sont les affinités et les incompatibilités perceptibles entre ces différentes dimensions. Lorsqu'on marque l'accord avec tel motif, tend-t-on à marquer un désaccord avec tel autre motif ? Ou sont-ils à l'inverse perçus comme compatibles entre eux ?

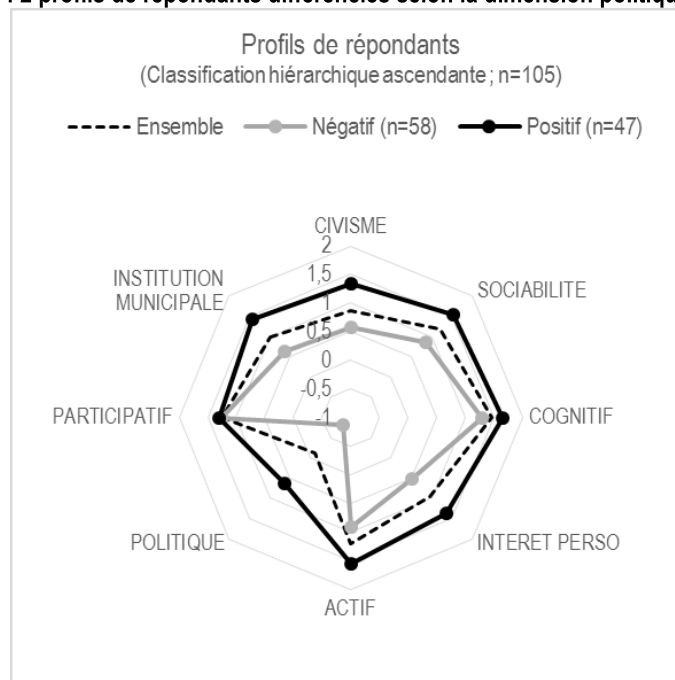
Cette façon d'interroger les données fait ressortir un résultat principal : la seule dimension à part est la dimension politique. Pour ce faire, nous avons à nouveau recouru à une classification hiérarchique ascendante, qui permet de constituer les groupes les plus homogènes possibles. Autrement dit, nous refaisons la même analyse, mais en partant cette fois des dimensions constituées à partir des seize propositions initiales. Pour rappel, lorsque nous avons mobilisé cette approche précédemment, c'est bien une dimension apolitique contre politique qui ressortait de la prise en compte des huit premières propositions, mais l'essai d'extension de l'analyse à l'ensemble des seize propositions tendait à lisser cet écart et à opposer simplement les répondants marquant tendanciellement un accord et ceux marquant tendanciellement un désaccord.

Nous retrouvons exactement ces tendances en nous fondant sur les scores des différentes dimensions ; ce qui est tout à fait attendu et ne constitue pas en soi un résultat, puisqu'elles sont construites dans l'analyse à partir de ces données. Mais cela confirme la pertinence des rapprochements effectués entre les propositions, majeures et mineures, pour constituer huit dimensions et permettre une lecture plus aisée. Surtout, cette façon de lire les scores des différentes dimensions, permet d'observer les divergences que dissimule la présentation sous forme de moyenne. De fait, ce sont bien deux groupes qui ressortent, l'un qui tend à marquer un accord (n=47), l'autre qui tend à marquer un désaccord (n=58)¹⁴¹³, mais c'est bien la dimension politique qui présente l'écart le plus différenciant, et la seule à être négative ; le centre du graphique correspondant au -1 et non au 0.

¹⁴¹² H. HATZFELD, *Les légitimités ordinaires*, op. cit.

¹⁴¹³ Par la suite nous simplifions et évitons les répétitions en parlant de « positifs » et de « négatifs ».

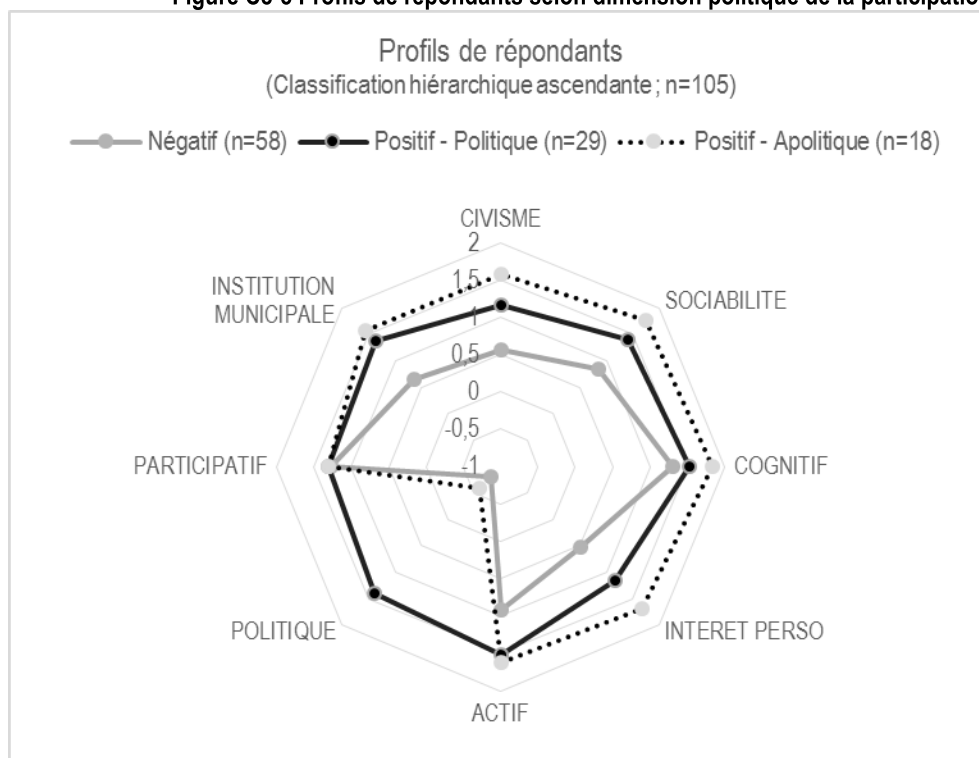
■ Figure C8-4 : 2 profils de répondants différenciés selon la dimension politique



Cette mesure n'est néanmoins pas très heuristique, au sens où elle ne permet pas de dégager différents profils de participation, qui valoriseraient plus ou moins telle ou telle dimension au détriment d'une autre. D'ailleurs ces deux profils ne sont significativement corrélés à aucun marqueur sociologique. Les seules variables qui permettent de différencier ces deux classes sont celles également liées à l'engagement dans la vie locale, ainsi les répondants négatifs ont une fréquence de participation dans les dispositifs plus faible. Un quart disent prendre part à « toutes les réunions ou presque » contre presque la moitié parmi les répondants positifs. Les négatifs ont un taux d'appartenance à une association plus bas (74% contre 87%), idem pour ce qui concerne le fait d'être adhérent ou sympathisant d'un parti politique (7% contre 30%) ou d'un syndicat (15% contre 44%). La ligne de fracture se situe donc dans leur rapport à l'engagement plus que leur position sociale. Bien entendu, il ne s'agit pas d'affirmer que le rapport à l'engagement n'est pas lié à la position sociale, mais simplement que dans le cas de notre échantillon de participants, ce sont les modalités de l'engagement qui sont différenciante et non pas la position sociale. Ainsi, une fois actée la sélectivité sociale de l'engagement participatif, les motifs de la participation se différencient au prisme des modalités de l'engagement participatif— ici mesurées par la fréquence — et de l'engagement « tout court » — ici mesurées par l'appartenance associative, l'adhésion partisan et syndical — davantage qu'au regard des positions sociales. Une dernière mesure achève de convaincre : dans un échantillon très participationniste, seuls 50% des répondants négatifs déclarent voter à « toutes les élections », quand ils sont 71% parmi les répondants positifs à revendiquer cette réponse maximaliste. La différenciation se fait ici avant tout à l'aune d'une norme civique.

Mais alors, comment expliquer cette exception que constitue le motif politique ; le fait de considérer que participer c'est « faire de la politique » et « améliorer les politiques publiques ». Afin d'affiner cette tentative de différenciation sociale des répondants en fonction des motifs avancés pour leur participation, nous avons réitéré l'opération de classification, en augmentant le pouvoir discriminant de la typologie, afin d'obtenir trois classes ; nous nous sommes limité à ce nombre au vu des faibles effectifs. Le résultat de cette opération est la partition de la classe des répondants positifs.

■ Figure C8-5 Profils de répondants selon dimension politique de la participation



Le groupe des négatifs reste inchangé, en tendance comme en poids. C'est bien le groupe des positifs qui se différencie le plus. Cette différenciation se fait par rapport à la dimension déjà entrevue comme la plus différenciante : la dimension politique. Deux-tiers constituent le groupe « positif - politique » (n=29) et un tiers le groupe « positif - apolitique » (n=18). Si en refusant davantage la dimension politique, ils présentent aussi des scores légèrement surévalués pour les dimensions de civisme, de sociabilité, cognitive ou d'intérêt personnel, il y a par contre là encore peu de marqueurs sociaux qui qualifient significativement un groupe par rapport à un autre.

Le fait d'investir plus ou moins le motif « politique » en lien avec l'engagement participatif est en fait lié à des variables qui précisent plus largement les modalités de cet engagement. De fait, les différences observées précédemment entre les négatifs et les positifs, se trouvent accrues entre les positifs politiques et positifs apolitiques¹⁴¹⁴. Les politiques participent davantage à « une majorité ou presque toutes les réunions » (84% contre 53%), disent plus souvent « avoir un nouvel engagement depuis leur première participation » (39% contre 15,5%). Mais contrairement à l'opposition avec les négatifs, les deux groupes positifs ne se distinguent pas par rapport à leur engagement associatif, tout juste peut-on noter que les politiques se disent plus souvent être des « membres actifs » (54% contre 14%), quand les non-politiques se déclarent eux « organisateurs » (64% contre 21%) dans leurs associations. La différence statutaire se retrouve au niveau des conseils de quartier puisque ceux qui refusent de voir une dimension politique dans leur participation sont plus souvent des « présidents » de ces conseils (30% contre 10,5%), même si leur faible nombre ne permet pas de considérer cette indication comme un résultat tangible.

¹⁴¹⁴ Là encore ces appellations sont simplement retenues pour simplifier le propos et ne pas répéter « qui tendent à marquer davantage leur accord avec l'ensemble des motifs, y compris ou à l'exception du motif politique » et ne doivent pas s'entendre au sens littéral.

Les différentes classifications, si elles portent sur des effectifs de plus en plus faible, convergent vers une même interprétation : une fois acquis le résultat de la sélectivité sociale de la participation parmi les participants les motifs de l'engagement participatif se différencient davantage au prisme des modalités de cet engagement que par rapport aux caractéristiques sociales des participants ; ces différences peuvent se comprendre plus largement comme un rapport à une norme civique et enfin par rapport au statut dans les dispositifs participatifs. Ces différents niveaux de l'interprétation sont présentés par ordre de « robustesse ».

■ **Tableau C8-7 Appréciations de la participation selon le profil à l'aune de la dimension politique**

<i>En participant à la démocratie locale...</i>	Négatif	Positif-Politique	Positif-Apolitique
On découvre de nouvelles choses	0,89	0,96	1,39
On discute de sujets vraiment intéressants	0,71	0,83	1
On comprend comment fonctionne une ville	0,59	1,12	1,18
On ne peut pas discuter : les gens ne pensent qu'à eux	0,35	0,29	0,44
On rencontre souvent les mêmes personnes	1,33	1,33	1,44
On rencontre des personnes d'horizons différents	0,52	1,08	0,69
On est écouté et on peut s'exprimer	0,7	0,87	0,78
On prend du plaisir, l'ambiance est conviviale	0,46	0,4	1,06
On peut décider, influencer les décisions	-0,54	0	0,13
On a le sentiment de perdre son temps	-0,34	-0,08	-0,71
On réfléchit à s'engager davantage	0,18	0,57	0,53
On obtient des réponses de la municipalité	0,16	0,04	-0,12
On voit les choses changer dans le quartier, la ville	-0,14	0,5	0,44
On a le sentiment de servir de caution aux élus	0,55	0,23	0,27

Comme le résume ce tableau, les trois classes de répondants se répartissent de façon cohérente dans leur appréciation de leur participation. Les modalités critiques, en lien avec le pouvoir de décision, sont davantage investies par ceux qui marquent plus souvent leur désaccord quant aux différents motifs proposés. Les répondants positifs, selon qu'ils marquent leur accord ou pas avec la dimension politique, se distinguent pour quelques modalités significatives : la découverte de nouvelles choses, l'intérêt des sujets, la convivialité, le fait de ne pas avoir le sentiment de perdre son temps. Ces écarts, même si peu marqués pour certains, sont les indices d'une opposition importante qui se retrouve dans les entretiens. Le fait qu'il y ait d'un côté les participants militants qui adhèrent davantage à la logique de l'offre de politiques de participation publique en partie constitutives d'une extension de la citoyenneté locale et de l'autre des participants qui donnent sens à leur présence dans les dispositifs participatifs au titre d'une « sociabilité participative ».

Tous ces indices convergent ainsi pour distinguer les participants qui ont un rapport distant à l'engagement participatif (négatifs), ceux qui le voient comme la prolongation d'autres engagements (positifs politiques) et ceux qui le saisissent comme sa propre fin (positifs apolitiques).

3.2 L'hypothèse de cinq profils de participation aux motifs distincts

Pour aller au bout de la démarche nous avons forcé la constitution de davantage de classes, jusqu'à ce que les 105 observations complètes parmi les participants aux instances de quartier se répartissent en 5 classes du point de vue des dimensions des motifs de l'engagement

participatif, cela au prix d'effectifs de plus en plus faibles dans chacune. Nous ne proposons ce commentaire que comme une exploration supplémentaire, en tant qu'apport intéressant à un possible approfondissement de la recherche. Ces différents profils pourraient en effet être testés sur des effectifs plus larges et dans des contextes différents.

■ **Tableau C8-8 : Moyenne des scores des évaluations de la participation, par profil**

<i>En participant à la démocratie locale...</i>	Militant	Part. complet	Lobbyiste	Part. partiel	Curieux
On découvre de nouvelles choses	0,96	1,39	0,33	1,09	0,9
On discute de sujets vraiment intéressants	0,83	1	-0,08	1,12	0,3
On comprend comment fonctionne une ville	1,12	1,18	0,25	0,85	0,1
On ne peut pas discuter : les gens ne pensent qu'à leur int.	0,29	0,44	0,64	0,35	0
On rencontre souvent les mêmes personnes	1,33	1,44	1,36	1,21	2
On rencontre des personnes d'horizons différents	1,08	0,69	0,4	0,58	0,44
On est écouté et on peut s'exprimer	0,87	0,78	0,42	0,67	1,22
On prend du plaisir, l'ambiance est conviviale	0,4	1,06	0,17	0,53	0,63
On peut décider, influencer les décisions	0	0,13	-1,18	-0,28	-0,67
On a le sentiment de perdre son temps	-0,08	-0,71	0,42	-0,67	-0,25
On réfléchit à s'engager davantage	0,57	0,53	0,18	0,2	0,11
On obtient des réponses de la municipalité	0,04	-0,12	-0,36	0,4	0
On voit les choses changer dans le quartier, la ville	0,5	0,44	-0,56	0,03	-0,4
On a le sentiment de servir de caution aux élus	0,23	0,27	1,3	0,38	0

Encadré C8-5 : Cinq profils de participation hypothétiques : militant, participatif complet, participatif partiel, lobbyiste et curieux

Cinq profils apparaissent significativement différenciés dans les positionnements des répondants face aux motifs de la participation. Les A et B sont les deux classes positives, différenciées par la dimension politique ; les 1, 2, et 3 sont issues de la classe négative, que nous n'avions pas pu jusqu'à présent différencier. Le profil 2 est très proche du profil B. Il s'en distingue avant tout par rapport au rejet de la dimension « intérêt personnel », autrement dit le fait de participer pour faire valoir son point de vue et améliorer son cadre de vie. Le profil 1, lui, se caractérise par une forte valorisation de l'intérêt personnel, de l'enrichissement cognitif et de la dimension active. Ce profil est celui qui apparaît comme le plus « individuel », avec une dévaluation de toutes les dimensions collectives, sociales ou politiques. Le profil 3 s'oppose au profil 1 (à l'exception de la dimension cognitive et participative) en incluant un accord relatif aux dimensions de sociabilité et de meilleure connaissance de l'institution municipale.

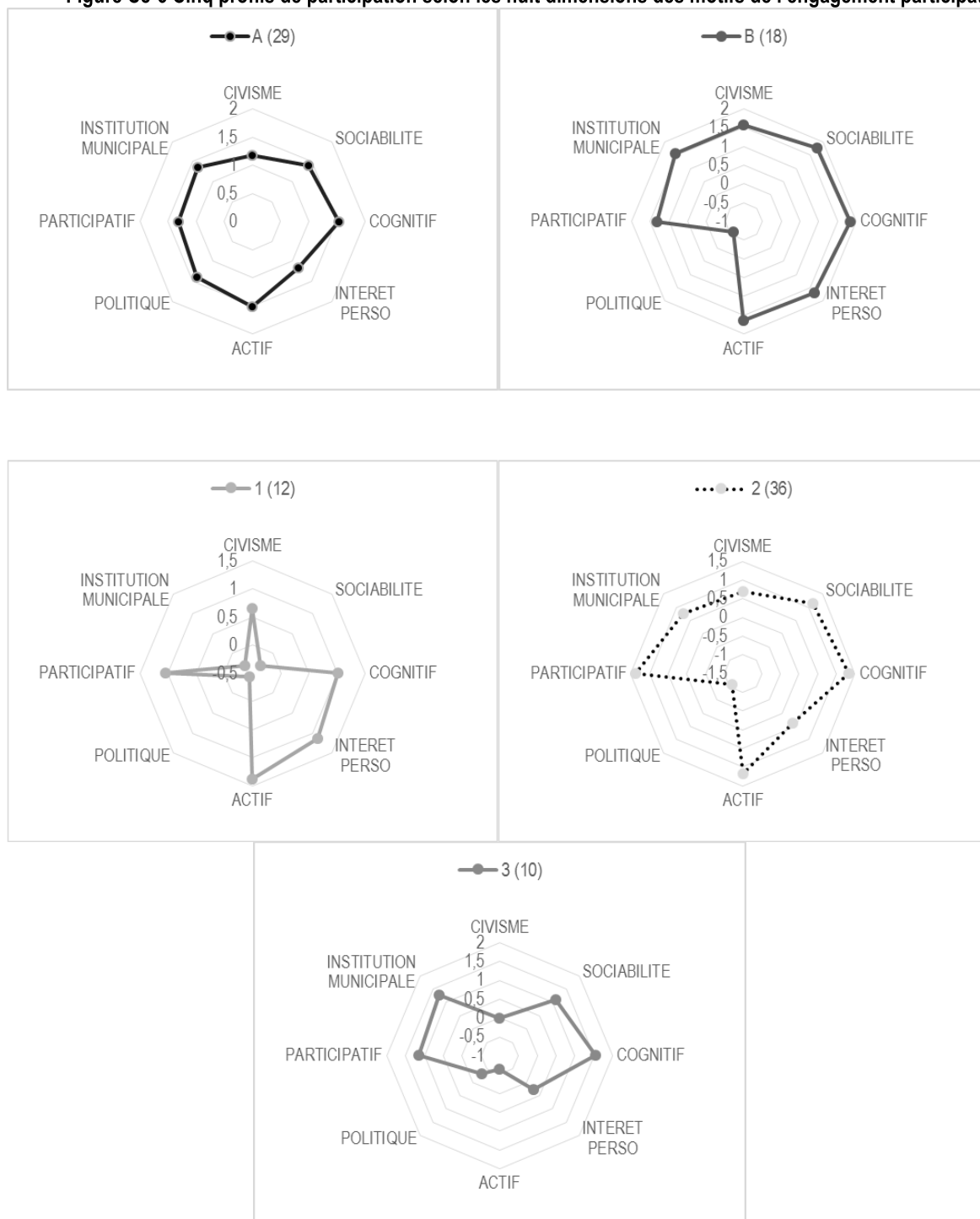
Nous proposons cette possible dénomination : **A- Militant ; B- Participatif complet ; 1 - Lobbyiste ; 2 - Participatif partiel ; 3 - Curieux**. Nous les caractérisons à partir des réponses aux questions d'évaluation de la participation, en rappelant la forte sensibilité de ces moyennes du fait de faibles effectifs, notamment pour les profils 1 et 3. Autrement dit, cela relève plus de l'exercice de style que de la démonstration.

Le profil militant, se distingue en étant le seul allant avec un accord avec la dimension politique. Par rapport à leur appréciation de leur participation, ce profil regroupe les répondants qui déclarent le plus voir les choses changer, réfléchir à s'engager davantage et comprendre comment fonctionne une ville. Les participatifs complets maximisent à l'inverse tous les motifs, sauf la dimension politique. Dans leurs appréciations, ils se révèlent assez proches du profil politique-militant : la différence la plus notable se décèle dans le fait qu'ils déclarent prendre du plaisir à participer, ce sont pour ainsi dire les seuls à avoir un score moyen supérieur à 1 (plutôt oui) à ce propos. Leurs scores les plus élevés concernent le fait d'apprendre de nouvelles choses et de rencontrer souvent les mêmes personnes. Nous retrouvons bien dans leur appréciation, le fait qu'ils sont ceux à le plus marquer leur accord avec les motifs de sociabilité et d'enrichissement cognitif. Tout comme les précédents, ils sont les seuls à envisager positivement, en moyenne, le fait de réfléchir à s'engager davantage. Les participatifs partiels sont une déclinaison de ce profil, avec un score minimisé sur les dimensions civiques, institutionnelles et d'intérêt personnel. Leurs appréciations sont dans l'ensemble un décalque plus sceptique de celles des participatifs complets. Les répondants correspondant à ce profil déclarent ainsi jouer le jeu, tout en affichant une moins grande proximité à l'*illusio* de la participation.

Enfin, les deux profils les moins représentés dans l'échantillon sont les lobbyistes et les curieux. Cette moindre représentation doit se comprendre comme un effet de sur-sélection de l'enquête, plutôt qu'un résultat. Par définition, ils sont ceux qui s'investissent le moins durablement dans les instances. Les lobbyistes sont, parmi les négatifs, le profil qui se distingue par la dimension d'intérêt personnel. Ils sont

d'ailleurs ceux qui jugent le plus négativement l'absence d'effet substantiel des dispositifs, sous-entendant une certaine insatisfaction quant à leur motivation : la prise en compte de leurs demandes. Ce trait est confirmé par les deux seules appréciations avec lesquels la dizaine de répondants de ce profil marquent leur accord : le fait de servir de caution aux élus et de voir toujours les mêmes personnes ; on notera à ce propos que cette même réponse est probablement investie d'un sens différent que dans le cas des participatifs complets. Les curieux, voir même plutôt les distants, concèdent peu d'appréciations positives, ils reconnaissent simplement en moyenne le fait d'avoir pu s'exprimer, dans une bonne ambiance toute relative. Du point de vue de la critique de la faible influence sur la décision et le peu de changements visibles, ils rejoignent le profil des lobbyistes.

■ Figure C8-6 Cinq profils de participation selon les huit dimensions des motifs de l'engagement participatif



Ces profils se répartissent de la même manière dans chacune des villes, du moins les écarts ne sont pas significatifs. Le seul indice perceptible est une plus forte présence de militants à Lanester par rapport à Arcueil (un tiers contre un quart) où se retrouvent plus de lobbyistes, en

cohérence avec les observations des assemblées. Malheureusement nous ne pouvons pas étendre cette analyse à Bruz, faute de données disponibles, c'est une limite dommageable qui s'explique par la construction de notre questionnaire au cours de l'enquête, afin de l'adapter suite aux résultats intermédiaires. Nous ne pouvons donc pas observer ici les variations liées à une offre de participation par projet.

■ Tableau C8-9 : Profils de participation par ville

	A Militant	B Participatif complet	1 Lobbyiste	2 Participatif partiel	3 Curieux-distant	Non-Réponse
Arcueil (n=46)	10 (22%)	8 (17%)	6 (13%)	17 (37%)	5 (11%)	36 [44%] ¹⁴¹⁵
Lanester (n=59)	19 (32%)	10 (17%)	6 (10%)	19 (32%)	5 (9%)	30 [34%]

Nous ne détaillons pas ici pleinement une interprétation, dont la significativité et la robustesse sont moindres, voire nulles, du fait de la faiblesse des effectifs. Ainsi ce classement reste assez théorique : il constitue une **grille de lecture, élaborée d'après les données recueillies, mais a davantage le statut de point de départ que d'arrivée dans l'analyse**, pouvant par exemple être reconduit dans un autre cadre pour le vérifier et l'enrichir. A ce stade, nos données ne nous permettent pas qualifier significativement chacun de ces profils à l'aune de différents marqueurs sociologiques, notamment du fait d'effectifs trop faibles pour permettre une différenciation significative.

Malgré cette limite, quelques indices émergent, par exemple le fait que les curieux-distants concentrent davantage de faibles revenus, quand les lobbyistes comprennent plus de très haut-revenus et sont davantage propriétaires : à 91% contre les trois-quarts pour les autres. Mais ce sont là des indices plutôt faibles. Là encore, ce sont davantage les variables attitudinales qui permettent de distinguer les profils. Ainsi, la dimension partisane fait ressortir des tendances ordonnées : les lobbyistes se disent davantage « ni de gauche, ni de droite » – le tiers d'entre eux contre moins de 5% pour les autres – et, plus largement, le fait de se dire « sympathisant » d'une formation politique livre un continuum allant des militants (33%), aux participatifs complets (22%), aux participatifs partiels (7%), aux lobbyistes (0%). L'écart est encore plus marqué, pour ce qui concerne le fait d'être membre d'un syndicat (44% des militants ou des participatifs complets, contre 13% des partiels ou 0% des lobbyistes) ou membre actif (54% des militants) ou organisateur (64% des participatifs complets) d'une association. Ces indices d'appartenance sont aussi corroborés au prisme de pratiques politiques locales, par exemple à Arcueil, le fait d'avoir participé au dispositif pré-électoral « la fabrique citoyenne » distingue clairement les différents niveaux d'engagement selon ces profils : la moitié des militants disent y avoir part, quand la moitié des participatifs complets disent ne pas y avoir pris part mais en avoir eu connaissance, tandis que la moitié des lobbyistes, les deux-tiers des participatifs partiels et les trois-quarts des curieux-distants déclarent ne pas connaître ce dispositif.

Ce qui ressort ici, c'est donc en résumé, que plutôt que des marqueurs sociaux, âge, genre, CSP, niveaux de diplôme ou de revenus, nous retrouvons **une différenciation liée aux autres pratiques d'engagement**. En dehors de ces quelques résultats, les faibles effectifs ne nous autorisent pas à développer davantage notre interprétation. Il est par contre un croisement qui

¹⁴¹⁵ Pourcentage calculé sur l'ensemble des observations, les autres sont recalculés sans tenir compte de ces non-réponses.

lui est très significatif, le seul à vrai dire au sens statistique, et qui recoupe cette interprétation : il s'agit de la variable de l'intérêt déclaré pour la politique.

■ Tableau C8-10 : Profils de participation et intérêt déclaré pour la politique

« Diriez-vous que vous êtes intéressé-e par la politique ? »	Non réponse (n=66)	Lobbyiste (n=12)	Militant (n=29)	Participatif partiel (n=36)	Participatif complet (n=18)	Curieux-distant (n=10)
Tout à fait	33%	33%	41%	<u>11%</u>	22%	40%
Plutôt	17%	17%	<u>41%</u>	19%	33%	30%
OUI	50%	50%	83%	<u>31%</u>	56%	70%
Pas vraiment	26%	17%	<u>3%</u>	25%	22%	0%
Pas du tout	18%	33%	<u>3%</u>	44%	17%	10%
NON	44%	50%	<u>7%</u>	69%	39%	<u>10%</u>
Non réponse	6%	0%	10%	0%	6%	<u>20%</u>

Du point de vue de l'intérêt déclaré pour la politique, le groupe des militants s'oppose à celui des participatifs partiels, les participatifs complets consistant une catégorie intermédiaire entre les deux, pour nous en tenir aux trois premiers profils en termes d'effectif. **La polarisation autour de la dimension politique mise en lumière tout au long de cette analyse se trouve donc en toute fin confirmée au prisme de la mesure de l'intérêt déclaré pour la politique.** Ceci nous amène à cette dernière question que nous incite à poser cette analyse quantitative des motifs de l'engagement participatif : participer, est-ce s'intéresser à la politique ?

Section II : L'engagement participatif comme redéfinition du politique ?

« Participer, est-ce s'intéresser à la politique », et même est-il possible de s'y intéresser au travers du fait de participer à ce type d'instances ? C'est en quelque sorte cette question que soulèvent les participants au travers des différentes appréhensions qu'ils peuvent avoir de leur engagement. Spontanément ou en réaction à notre sollicitation, les répondants l'investissent différemment, soit pour y apporter directement une réponse, soit plus régulièrement pour questionner les sous-entendus d'une telle proposition. Participer, c'est alors s'intéresser en un sens à la politique, et le cumul des explicitations tissent la toile d'une redéfinition du terme de politique ou de citoyenneté. Cette redéfinition est concomitante d'un certain rejet du lien entre « engagement participatif » et « politique », notamment lorsqu'il s'agit « d'en faire » ; seule proposition qui agrège une majorité de réponses négatives, quand les autres relevant de la sociabilité, de l'enrichissement intellectuel, de l'intérêt personnel ou du civisme semblent faire consensus.

Le rappel de ce résultat est clair : le lien de l'engagement participatif à l'engagement politique est le motif qui divise le plus et qui justifie ainsi de s'attarder sur les conceptions qu'en proposent les répondants. Ainsi, la première différence des profils de participation constitués, se trouve dans le fait de marquer ou non un accord quant à la dimension politique de la participation, et ce avant même d'en venir à discuter le sens à donner à celle-ci ou la pertinence à l'interroger. En effet, les profils sont différenciés au prisme de l'intérêt déclaré pour la politique ; il ne s'agit pas là d'une tautologie, mais d'une confirmation de la pertinence de l'analyse par classification hiérarchique ascendante. C'est ce qui nous amène à explorer cette question, en lien avec la problématique du façonnage d'une certaine citoyenneté au travers des offres de participation : « participer à la démocratie participative, est-ce s'intéresser à la politique ? ».

Cette section prolonge la précédente en répondant aux limites de l'analyse quantitative des motifs de la participation. Nous avons en effet perçu comment les exigences de significativité peuvent tendre à limiter drastiquement le propos. Nous en venons ainsi à la nécessité d'un approfondissement qualitatif et inductif de l'analyse. Si nous prenons pleinement ce tournant dans le prochain chapitre, nous proposons auparavant d'exploiter l'entièreté du matériau quantitatif, en nous appuyons sur son versant le plus qualitatif, au travers de l'étude des réponses aux questions ouvertes.

Nous traitons de cette question de la redéfinition du politique et de la citoyenneté à travers l'engagement participatif, via trois entrées : (1) la redondance de l'engagement participatif et de la participation électorale, qui nous incite à mettre en cause une distinction nette entre citoyenneté « engagée » et « de devoir » ; (2) le fait que la déclaration d'un intérêt pour la politique est bien souvent conditionné à une tentative de redéfinition du politique ; (3) la possibilité d'observer des variations de cet intérêt en lien avec l'engagement participatif.

*

1 La redondance de l'engagement participatif avec la participation électorale

Nous avons déjà démontré la superposition de l'engagement participatif avec l'engagement associatif, mais la participation s'avère aussi corrélée à une autre mesure de civisme, la participation électorale. (1.1) Les participants s'avèrent ainsi être des électeurs constants, en capacité d'interroger leur vote et d'en argumenter les raisons. Ce constat interroge le rapport de (1.2) la logique de l'offre avec la question de l'abstention électorale. Les dispositifs participatifs peuvent en effet être pensés en réponse à la défection électorale, or aucun effet ne s'observe en la matière.

1.1 Des participants, électeurs constants et consciencieux

L'engagement participatif est redondant de la participation électorale. Quand bien même les répondants peuvent tendre à mettre en avant des définitions alternatives du politique, ils sont dans leur ensemble des votants constants et consciencieux. La participation dans les dispositifs participatifs, ressort ainsi plus largement d'une intégration civique. Les répondants déclarent une participation électorale constante et sont souvent en capacité d'argumenter autour de leur pratique en réponse au questionnaire¹⁴¹⁶.

■ **Tableau C8-11 : Déclaration de fréquence de participation électorale**

<i>Diriez-vous que depuis que vous êtes en âge de voter, vous avez voté à... (n=171)¹⁴¹⁷</i>				
Toutes les élections	Presque toutes les élections	Quelques-unes des élections	Aucune élection	NR
60.2%	29.2%	5.3%	0.6%	4.7%

Le détail des différentes élections livre la même interprétation. Aux municipales 2014, seuls 6% et 1% des répondants à Arcueil et Lanester disent ne pas avoir voté, en 2008, les taux déclarés d'abstention sont du même ordre : 5% à Arcueil, 2% à Lanester et 1% à Bruz. Les mêmes résultats se retrouvent pour des élections moins mobilisatrices, par exemple les élections cantonales de 2011, comme pour les élections les plus mobilisatrices, comme les présidentielles. Les déclarations de non-participation sont négligeables. Aucune réponse ne s'accompagne d'une revendication d'abstention, les concernés cherchent plutôt à justifier leur non-possibilité de voter : résident d'une autre commune à l'époque, maladie, vacances ou absences professionnelles.

■ **Tableau C8-12 : Participation déclarée aux élections locales et aux présidentielles**

Participation déclarée	1er et 2nd Tour	Uniq. 1er Tour	Uniq. 2nd Tour	Ni au 1er ni au 2nd Tour	NR
Municipales 2014 (n=171)					
Arcueil (1 seul tour)	42,7%	29,3%	0	6,1%	21,90%
Lanester	80,9%	4,5%	5,6%	1,1%	7,80%
Cantonales 2011(n=272)					
Arcueil (1 candidat au 2nd)	41,4%	11%	0	4,9%	42,7%
Bruz	81,2%	1%	2%	2%	13,8%
Lanester	77,5%	7,9%	1,1%	1,1%	12,4%
Municipales 2008 (n=272)					
Arcueil (1 seul tour)	45,1%	20,7%	0	4,9%	29,30%
Bruz	84,2%	2,0%	1,0%	1,0%	11,90%

¹⁴¹⁶ Il ne faut pas ici exagérer cette tendance, mais, alors que la formulation est très large, invitant simplement à apporter des précisions s'ils le souhaitent, les questions ouvertes complémentaires aux questions fermées sur le vote ont entre 28 et 40% de taux de remplissage. En comparaison la question finale, « expression libre » a un taux de 22%, même en incluant les réponses purement formelles (politesse, encouragement, commentaire sur intérêt ou longueur ou du questionnaire). Il y a donc bien une propension réelle à commenter et argumenter son vote.

¹⁴¹⁷ Cette question déclarative d'ensemble a été ajoutée pour les vagues 2 et 3 du questionnaire.

Lanester	71,9%	14,6%	2,2%	2,2%	9,00%
Présidentielles 2012 (n=272)					
Arcueil	78%	1,2%	0%	3,7%	17,1%
Bruz	89,1%	3%	1%	1%	5,9%
Lanester	82%	6,7%	5,6%	0%	5,6%
Présidentielles 2007 (n=272)					
Arcueil	68,3%	3,7%	2,4%	3,7%	22%
Bruz	91,1%	1%	0%	1%	6,9%
Lanester	76,4%	6,7%	6,7%	1,1%	9%
Présidentielles 2002 (n=272)					
Arcueil	64,6%	3,7%	0%	9,8%	22%
Bruz	86,1%	4%	0%	1%	8,9%
Lanester	74,2%	7,9%	0%	1,1%	11,2%

Une bonne partie des répondants, notamment à Arcueil, refuse de répondre, en référence explicite à une norme civique, d'anonymat et de secret du vote¹⁴¹⁸. Les critiques ne sont pas absentes, certains évoquent un vote par dépôt, une déception, voire une colère, mais dans l'ensemble le fait est là : les participants à la démocratie locale sont des électeurs plutôt que des abstentionnistes¹⁴¹⁹.

Cependant, un résultat invite à douter de la portée déclarative des réponses, le fait que lorsque les élections se sont jouées dès le 1^{er} tour certains répondants affirment avoir voté au 2nd tour¹⁴²⁰ ; il y aurait ainsi une forme de réponse réflexe, mettant en avant un respect de la norme participationniste. Le résultat de la mesure du respect d'une norme participationniste reste cependant inchangé. Par ailleurs nous avons pu vérifier, par la consultation des listes électorales en 2014 à Bruz, que ces réponses correspondent à une pratique effective.

Ce détour par d'autres données confirme les taux mesurés par le questionnaire. Nous pouvons affirmer, qu'au moins dans cette ville, les forts taux de participation électorale déclarés, toujours supérieurs à 80%, ne correspondent pas à un biais déclaratif de présentation de soi, relatif au respect d'une norme civique. Après un dépouillement aléatoire des listes d'émargement, nous constatons un taux de participation supérieur de 25% au taux municipal. Ainsi, loin d'attirer des habitants qui auraient délaissé le vote, les modalités de l'offre de participation concerne avant tout des citoyens électeurs faisant un usage constant de leur droit de vote. L'offre de participation est donc un supplément et non une alternative à la participation électorale : elle concerne ceux qui sont déjà politiquement intégrés, au moins par le vote.

Encadré C8-6 : Consultation des listes électorales et contrôle du biais déclaratif

A Bruz, après le premier tour des élections municipales 2014, nous avons consulté les listes électorales émargées en préfecture de Rennes, comme cela est possible pour quiconque en fait la demande dans un délai donné. Nous n'avons pas eu les moyens de le faire pour chaque ville. La vérification concerne l'élection de 2014 qui n'était pas incluse dans cette vague de 2012, mais nous postulons qu'une forte participation électorale doit également se retrouver pour cette élection. Pour réaliser ce pointage sur les

¹⁴¹⁸ « A l'image du secret de l'isoloir, je ne souhaite pas par principe renseigner les questions relatives aux votes et tendances politiques. Cordialement. » ; « Ce vote est personnel, je n'ai pas à le divulguer. » ; « Réponse personnelle. Cela ne regarde que moi, même anonyme. » ; « Plutôt personnel. Je ne communique pas ce genre d'information, même à mes enfants de 19 et 13 ans. »

¹⁴¹⁹ Comme le résume bien une réponse au questionnaire : « Malgré les démarches de démocratie participative, le vote reste tout de même à mon sens le seul vrai moyen d'action forte ». Un autre met même en avant une conception très élaborée de son rapport au vote : « Je suis concepteur d'une nouvelle méthode d'analyses de données, et elle m'a servi à faire des analyses aux différentes élections citées, recherche de relations causales ».

¹⁴²⁰ Cela est en partie de notre fait, nous n'avons pas adapté le questionnaire en conséquence, pour ne pas l'allonger inutilement. Si certains répondants l'ont fait remarqué, dénotant une attention à l'élection, presque de la moitié ont jugé qu'ils avaient voté à ce 2nd tour imaginaire. Si pour l'élection de 2008 le temps a pu laisser place au doute, la proportion est la même pour l'élection de 2014 qui avait eu lieu six mois auparavant.

listes électorales émargées suite aux municipales 2014, nous avons auparavant compilé une liste de 376 noms à partir de deux fichiers¹⁴²¹ : celui utilisé pour l'envoi du questionnaire et une liste d'appel d'un institut de sondage local, qui a servi pour inviter des participants au forum de 2012, suite à un tirage au sort. Notre idée était de constituer un échantillon comportant une centaine d'habitants ayant refusé de participer à l'offre de participation, une centaine ayant accepté et ayant répondu à notre questionnaire et une deux-centaine n'y ayant pas répondu. Sur cette liste de 376 noms, nous avons eu le temps de traiter 207 noms. Ce pointage est incomplet, car nous n'avons pu accéder aux listes que durant une seule journée, du fait de nos obligations salariales, la dernière possible pour une consultation sans demande d'autorisation dérogatoire. Cette moitié est une indication suffisante. Ces 207 observations traitées comprennent un sixième (32) n'ayant pas reçu le questionnaire, une moitié (110) de participants non-répondants au questionnaire et un tiers (65) de répondants et couvre la totalité des bureaux de vote municipaux. Lors du premier et unique tour des élections municipales dans cette ville, sur ces **207 observations, 87,4% (101) ont voté, 12,1% (25) se sont abstenus et 0,5% (1) n'était pas inscrit sur les listes électorales**. Il s'agit donc d'un échantillon très participationniste et bien inscrit, au vu du taux de participation à cette élection : 63,24% des inscrits. Cette tendance participationniste l'est d'autant plus selon le fichier source des observations : **les répondants aux questionnaires ont voté à 89%, les non-répondants à 88% et ceux ne l'ayant pas reçu à 81%**. Autrement dit sur l'ensemble des observations l'engagement dans les dispositifs participatifs semble bel et bien corrélé à la participation électorale, les personnes n'ayant pas été incluses dans l'envoi du questionnaire n'étant pas des participants aux dispositifs participatifs. Notons également que nous confirmons ici par un autre biais la similarité des répondants et des non-répondants, au moins du point de vue de ce critère de participation électorale. Nous ne sommes pas en mesure d'expliquer **pourquoi dans la liste d'habitants tirés au sort le taux de participation électorale demeure supérieur de 18% à la moyenne municipale ?** Nous entrevoyons cependant une explication issue de notre expérience professionnelle, ayant nous-même réalisé ce type de recrutement téléphonique. L'institut de sondage a fourni une liste nettoyée, résultat d'une première série d'appels téléphoniques en ayant éliminé d'emblée les profils les moins réceptifs. En effet comme souvent dans ces démarches de recrutement, le tirage au sort se fait sur le principe des quotas, notamment par quartier, âge et catégorie socio-professionnelle : ainsi un membre de tel catégorie refusant la sollicitation sera d'emblée remplacé par un autre, considéré comme équivalent du point de ces variables. Or ces seuls critères ne suffisent pas à garantir l'absence de distorsion des échantillons. C'est un constat que nous avons souvent fait dans les mini-publics. Par exemple parmi les ouvriers, qui sont de loin le groupe le plus souvent sous-représentés dans ces démarches du point de vue de la CSP, les quelques-uns qui passent le filtre du tirage au sort par quotas vont mettre en avant des particularités expliquant leur réceptivité : pratique professionnelle en lien avec le thème, engagement syndical, bénévolat associatif... Bien entendu ces critères d'appréciation subjectifs de la proposition sont également présents parmi les représentants des autres CSP, mais ils le sont d'autant plus dans le groupe le plus difficile à mobiliser. Là où ils sont une condition favorisant pour les uns, par exemple les retraités ou les cadres, ils deviennent une condition nécessaire pour les membres des classes populaires. Ainsi dans les catégories les plus éloignées de la participation, ce sont des représentants parmi les plus réceptifs qui se trouvent sur-sélectionnés, ce qui peut expliquer ce plus fort taux de participation électorale ; confirmant par un autre biais **le lien entre réceptivité envers l'offre de participation et norme civique**.

1.2 L'offre de participation, réponse à l'abstention : la logique (bancale) de l'offre

Un espace premier de la participation et de son lien à l'intérêt pour la politique est donc celui de la participation électorale. Elle constitue pour les enquêtés le socle de la citoyenneté. Ce constat est d'autant plus marquant, que l'offre de participation est promue dans un contexte de baisse tendancielle de la participation électorale. Pour une partie des élus, l'abstention reste une des justifications de l'offre de participation.

« C'est la question fondamentale, parce qu'aujourd'hui à Arcueil il y a **un taux de non-participation au dispositif électoral** qui est très élevé [...] Donc si vous voulez moi qui a été élu au premier tour avec mon équipe avec 55% des voix... je n'ai été élu que par un quart à peine... entre 20% et un quart des habitants de la commune. Donc, **même si on la légitimité de l'élection, la légitimité citoyenne c'est autre chose.** » (Entretien 38, Arcueil, juin 2014, Daniel, 62 ans, Maire, EELV, EC 1997-2016)

¹⁴²¹ 283 noms et adresses : fichier d'envoi du questionnaire ; 154 noms et adresses : fichier d'invitation du forum ; 91 noms : fichier d'appel tirés au sort // Total : 528 noms // Total après tri des récurrences : 376 noms ; dont : 95 n'ayant pas reçu le questionnaire ; 192 n'ayant pas répondu au questionnaire ; 89 ayant répondu au questionnaire.

La participation aux élections est désignée à travers le terme de « dispositif électoral », comme un décalque de « dispositif participatif » dans le contexte de l'entretien. Ils sont alors compris comme les deux dispositifs de gouvernement local, permettant l'expression des citoyens, ceux qui sont privés du droit de vote - le droit de vote des étrangers aux élections locales est une lutte régulièrement rappelée par ce maire - et ceux qui n'en font plus usage. La baisse de la participation électorale est alors évoquée comme ce qui rend en partie nécessaires les dispositifs participatifs.

Mais elle est aussi ce à l'aune de quoi leur échec est jugé par ceux qui ont à leur égard un point de vue critique. Ainsi, le précédent maire communiste de Lanester entre 1996 et 2001 est celui qui nous a le plus rapidement renvoyé un questionnaire rempli ; sorte de sur-sélection dans la sur-sélection de l'échantillon. Il consacre une grande partie de son argumentaire à l'enjeu participationniste, soulignant que « La "démocratie participative" instituée à Lanester était censée ranimer le civisme et la citoyenneté, or elle n'a aucunement interrompue la marée montante de l'abstentionnisme municipal »¹⁴²² et il partage en conclusion de sa réponse l'évolution de ce taux à chaque élection depuis les années 1980. S'il omet de prendre en compte que la progression continue de l'abstention a été plus forte entre 1983 et 1995 (+14,5) qu'entre 2011 et 2014 (+6,15), c'est-à-dire plus forte avant l'introduction de la démocratie participative qu'une fois celle-ci mise en œuvre, l'argument général reste le même : la démocratie participative ne contribue pas à lutter contre l'abstention.

Une potentielle connexion entre participation électorale et démocratie participative a beau être sans cesse rappelée par les élus, selon des registres de justification ou de critique, l'absence de lien entre les deux phénomènes est en fait avéré et connu. La démocratie participative et la participation électorale sont deux phénomènes déconnectés. Leur seul lien que nos résultats confirment, est que du point de vue des participants, la seconde est une condition de la première : on participe « au-delà du vote »¹⁴²³, mais jamais en-deçà.

En 2007, dans le contexte des débats autour des propositions de jury citoyens portées par la candidate du Parti Socialiste, Henri Rey souligne :

« Dans une large mesure, c'est bien la crise que rencontre la démocratie représentative qui est à l'origine de cette réflexion sur la démocratie participative. [...] On pourrait par exemple se poser la question de savoir si le fait que des initiatives de démocratie participative sont mises en œuvre pendant une certaine durée a un effet sur la participation électorale. De ce point de vue, les conclusions sont plutôt décevantes, même si l'échelle de temps pendant laquelle on peut apprécier l'existence de structures participatives est courte. De manière générale, on n'observe pas de réduction de l'abstentionnisme électoral dans les différents pays où ces expériences ont eu cours. » (H. Rey, « Débats participatifs : populisme ou démocratie rénovée ? », *Le Monde*, 6 fév. 2007)

L'évaluation des dispositifs participatifs à l'aune de leurs effets sur la participation électorale conduit à réitérer les conclusions du « cens caché ». Il semble ainsi relativement illusoire d'attribuer à la démocratie participative un effet de (re)mobilisation électorale. Relier les deux procède d'une hypothèse qui limite d'ailleurs assez drastiquement les attentes envers la démocratie participative, qui ne serait qu'un moyen de reconquête électorale.

*

¹⁴²² Questionnaire, Lanester

¹⁴²³ Formule récurrente des habitants rencontrés pour désigner leur participation

Ainsi le fait de voter, régulièrement, voire systématiquement, apparaît comme une condition nécessaire de l'engagement participatif. Les participants ne sont pas ces « abstentionnistes dans le jeu »¹⁴²⁴ qui se seraient éloignés des urnes tout en revendiquant une forte attention aux enjeux politiques. Pourtant, nous observons bien une affirmation récurrente de redéfinition du politique, au-delà de l'acte électoral. Les participants s'avèrent ainsi être des votants critiques et réflexifs, et c'est ce point qui nous intéresse plus particulièrement par la suite.

2 L'intérêt déclaré pour la politique et l'orientation partisane des répondants

2.1 Un intérêt conditionné à une redéfinition du politique

D'une manière générale, en s'exprimant dans le contexte de l'enquête par questionnaire, les répondants tendent à se positionner sur le rapport qu'a, et le plus souvent que n'a pas, d'après eux cette question avec leur perception du sujet de l'enquête. Les répondants en viennent alors à se faire juges du dispositif d'enquête¹⁴²⁵, soit simplement pour relever son caractère « indiscret », mais aussi plus largement pour interroger son positionnement, perçu comme en décalage avec leur propre compréhension de l'engagement participatif.

« Je trouve cela **curieux de vouloir connaître autant la sensibilité politique pour un sujet de réunion de quartier**. Il est vrai que le sujet est plus la **démocratie participative**. A mon avis toute personne, quel que soit son bord sera d'accord pour qu'on lui demande son avis sur des sujets de sa commune le touchant très directement. Mais cela doit être du fait que **je ne fréquente pas assez de personnes engagées politiquement** pour savoir si un bord serait plus réfractaire »

« Mon impression est que **vous posez trop de questions politiques**. [...] Dommage. Il ne faut pas juger les gens sur un bord politique. Les politiciens ont tous du bon et du mauvais. **Aujourd'hui il ne fait pas bon parler politique**. »

(Extrait, questionnaire, question finale, « expression libre »)

Le premier extrait distingue « la démocratie participative » des « réunions de quartier », pour expliquer notre questionnement autour de l'intérêt déclaré pour la politique, mais surtout pour le vote ou l'orientation partisane, amenant l'idée d'une perception différenciée de l'offre de participation. C'est bien la propre compréhension de leur participation qui conditionne leur perception de ce sur quoi l'enquête devrait porter. Le fait d'être interrogé sur son intérêt pour la politique après avoir été interrogé sur les modalités de leur engagement dans la démocratie participative peut ainsi apparaître comme un détour imposé : « Au départ il s'agit de collectif de quartier puis on se retrouve vite questionné sur ses choix politiques »¹⁴²⁶.

Beaucoup des réponses s'apparentent à une proposition de discussion du terme politique : soit qu'il s'agisse de ne surtout pas en faire, soit qu'il s'agisse d'en faire réellement, concrètement. Ces deux appréciations qui semblent opposées expriment en fait une même logique : une tentative de redéfinition de ce qu'est, ou devrait être, la politique. Cette redéfinition s'inscrit dans un registre civique, qui vient donner un sens à l'engagement

¹⁴²⁴ J. JAFFRE et A. MUXEL, « S'abstenir : hors du jeu ou dans le jeu politique ? », *op. cit.*

¹⁴²⁵ Laure KAESER, « « Votre questionnaire est trop policier ! » », *Genèses*, 2014, n° 96, p. 157-174.

¹⁴²⁶ Extrait questionnaire. Les réponses citées dans cette section étant de l'ordre de la remise en cause de l'enquête, nous ne les référençons pas pour leur accorder le plus strict anonymat possible.

participatif. C'est à travers ce prisme que se retrouve l'idée mise en avant par les promoteurs de démarches constitutives d'une « nouvelle citoyenneté »¹⁴²⁷.

Encadré C8-7: Une autre modalité de redéfinition du politique : l'évolution de la perception du rassemblement politique locale à Lanester

Les répondants sont d'abord près de 30% à affirmer être ou avoir membre du mouvement Lanester Nouvelle Citoyenneté. Ce taux relativement élevé marque le lien fort entre ce rassemblement et l'engagement participatif. La double identité politique et citoyenne est une source de tension perceptible pour les membres de LNC, entre ceux qui assument la notion de parti politique, et ceux qui, notamment parmi les plus anciens membres, sont attachés à la distinction originale, citoyenne et apaisante. Une modalité régulièrement citée est le fait que cela soit un « parti [devenu] comme les autres »¹⁴²⁸. Ce jugement sur LNC et son évolution s'inscrit dans une critique plus générale de la politique partisane à laquelle le rassemblement politique local est assimilé : « ils sont comme les autres », « j'ai toujours refusé d'adhérer à un parti et je considère que LNC est un parti politique ». Des critiques visent plus particulièrement les membres du mouvement et leur rapport au pouvoir « il y a beaucoup de postes alimentaires chez les élus », « ce sont tous des privilégiés qui ont intérêt à conserver le pouvoir ». L'étiquetage de « parti comme les autres » inclut donc une certaine défiance. Cette critique de la politique à travers LNC évoque aussi les évolutions qu'a connu le mouvement, notamment d'après ceux qui ont fait défection : « Ça n'a pas duré longtemps (1 an), juste le temps de découvrir que LNC se comporte comme ses prédécesseurs. Avant c'était la mafia communiste, maintenant elle s'appelle LNC », « Issu de la dissidence d'un parti de gauche, LNC a d'abord revendiqué les valeurs de citoyenneté et de démocratie, pas la couleur politique. Aujourd'hui la doctrine et l'idéologie transpire dans chaque discours », voire même juge une telle évolution inéluctable, rappelant la loi d'airain de l'oligarchie de Robert Michels : « c'est un rassemblement politique local qui souffre des mêmes problèmes que n'importe quel autre incontournable quand on entre dans le système ».

La forte personnalisation autour de la figure mayorale revient à travers l'idée relativement récurrente de fan-club, de faire-valoir : « [la maire] me semble tout contrôler, ce qui m'apparaît assez éloigné de la démocratie participative », « c'est uniquement un fan club du maire ». Mais cette personnalisation est aussi perçue comme un enjeu à part entière pour les membres de LNC les plus investis, qui s'interrogent sur le rôle du mouvement en dehors des campagnes électorales : « créateur du mouvement avec quelques-uns j'ai regretté que LNC se mette à la botte du Maire quand il a été élu. Ceci ayant pour conséquence que LNC ne pouvait être un aiguillon. » Cette interrogation sur le rôle de LNC revient aussi sous la forme de la question de sa différence avec le Parti Socialiste : « Une bonne idée de départ mais malheureusement à l'heure actuelle, je ne vois pas de différence avec le Parti Socialiste. » Faible différence qui est relevé par des non-membres de LNC, comme un simple constat, « LNC est la variante locale du PS » ou comme une critique : « LNC est une émanation du PS. En fait il sert à la partition des pouvoirs, la municipalité à LNC, le reste au PS. »

Néanmoins les réponses qui insistent sur le particularisme de LNC sont relativement rares par rapport à celles qui s'inscrivent dans le registre d'un « parti comme les autres ». Parmi les répondants qui s'y inscrivent, il peut s'agir de caractériser leur engagement dans le mouvement, comme une « possibilité d'agir pour la politique de la ville et surtout de ne pas appartenir à un parti politique », soit un discours à rebours, de la part de ceux qui disent être revenu de cette illusion. Plus souvent, considérer LNC comme un parti pas comme les autres revient à pointer ses limites « contrairement aux partis [nationaux] il travaille sur la vie locale, ce qui peut parfois aussi être un inconvénient », « difficile de faire évoluer les choses quand, politiquement on n'a pas une existence hors de la ville, n'est pas un parti. » Une limite qui revient également en interne, sur un plan idéologique et organisationnel, quand les élus évoquent leur difficulté à renouveler le mouvement et à l'animer sur le long terme.

Finalement, les remarques positives sont celles qui en restent au niveau de l'action de la municipalité : « la ville est bien gérée », « fait son travail » et sont généralement peu dissertes, « parti intéressant », « démarche intéressante », « tout à fait acceptable ». Bref, comme semble le résumer un des répondants : « rien de particulier, ce groupe m'apparaît cohérent et homogène ». Ces réponses ont la particularité de n'évoquer ni l'engagement dans LNC, ni la forme parti, et sont spécifiquement investies par des habitants relativement distants par rapport à la politique locale : assister au conseil de quartier sans en être membre, ou n'avoir assisté qu'à une seule réunion. Ces deux catégories se différencient néanmoins du point de vue de l'intérêt déclaré pour la politique, ceux qui se prononcent sur la bonne gestion municipale se déclarent

¹⁴²⁷ Voir Chapitre 3 - S.I - Les configurations d'alternance par la démocratie participative

¹⁴²⁸ Les éléments cités dans cet encadré sont extraits des réponses ouvertes au questionnaire à Lanester. Sur 89 observations, 63 ont une réponse effective (71 %) et 61 ont pu être codées en 16 catégories : huit concernent la perception du parti local, cinq l'engagement des participants, deux une appréciation de l'action municipale et une le fait d'affirmer ne rien (vouloir) en penser.

d'avantage « pas vraiment » intéressés, tandis que ceux qui se prononcent sur l'intérêt de la démarche d'un rassemblement politique local se disent « tout à fait » intéressés.

Enfin, la dernière catégorie de réponse, celle dans laquelle sont logiquement surreprésentés les membres de LNC, concerne leurs propres parcours d'engagement au sein de ce rassemblement. Les anciens du mouvement se décomposent en deux branches. La première est plutôt négative, mettant en avant une déception, un déclin de leur enthousiasme au fil du temps : « Implication forte au début qui s'étiolo "petit à petit" », « Président de LNC de 2001 à septembre 2006, j'ai cru à cette nouvelle façon de penser la politique », « happée parce que j'étais disponible. Je n'ai pas compris ce que je faisais là ». La seconde façon de répondre est plus positive, ce sont notamment des membres qui mettent en avant ce que leur apporte leur engagement dans LNC : « Ce mouvement m'aide à comprendre comment fonctionne une ville et m'aide dans mes engagements citoyens », « je m'instruis plus encore sur la vie de ma ville » ou soulignent le caractère « convivial », « ouvert, dynamique ». Il est notable que ces perceptions positives et sous-entendant un apport personnel notable sont notamment le fait de personnes peu diplômées qui sont retraités, employés ou sans activités professionnelles, se situant dans la tranche la plus basse des revenus mensuels, mais étant investis depuis le début des conseils de quartiers et y participant depuis plus de dix ans. Ici, au travers de l'appartenance de membres des catégories populaires nous percevons le rôle d'inclusion et de politisation qu'a pu avoir ce rassemblement dans une ville populaire. Sans être représentatifs au sens statistique, ces parcours sont néanmoins un des idéaux-types repérables par l'analyse.

Dans l'enquête, la mesure de l'intérêt déclaré pour la politique se fait à travers une double entrée, l'intérêt déclaré et son éventuelle évolution, qui permet d'élaborer une typologie comportant 16 cas logiques. Sur ces 16 possibilités, huit concentrent trois quart des observations, correspondant à ceux qui nonobstant leur intérêt déclaré pour la politique déclarent que celui-ci n'a pas changé depuis leur participation à la démocratie locale. Le premier enseignement est donc celui d'un faible effet de l'engagement participatif sur l'intérêt déclaré pour la politique. Seul, un sixième répond positivement à l'hypothèse d'un changement et il s'agit quasi-uniquement de personnes déclarant un intérêt pour la politique. A l'inverse, ceux qui déclarent ne pas s'intéresser à la politique et avoir changé en la matière ont un poids négligeable. Ainsi une des conditions de l'appréciation d'un possible changement semble être de déclarer un intérêt au moins minimal pour la politique. Les déclarations des répondants vont dans le sens d'un renforcement et d'une exposition sélective.

■ **Tableau C8-13 - Intérêt déclaré pour la politique et évolution suite à la participation**

<i>Diriez-vous que vous êtes intéressé-e par la politique ?</i>	<i>Votre intérêt pour la politique a-t-il changé depuis votre participation à la démocratie locale ?</i>					Total
	Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt	Tout à fait	NR	
Pas du tout	Non intérêt constant 13% (36)	Non intérêt peu changé 4% (12)	Non intérêt changeant 0	Non intérêt changé 0% (1)	0% (1)	18% (50)
Pas vraiment	Peu d'intérêt constant 7% (19)	Peu d'intérêt peu changé 11% (29)	Peu d'intérêt changeant 2% (6)	Peu d'intérêt changé 0% (1)	0% (1)	21% (56)
Plutôt	Faible intérêt constant 8% (22)	Faible intérêt peu changé 13% (36)	Faible intérêt changeant 4% (12)	Faible intérêt changé 2% (5)	2% (6)	30% (81)
Tout à fait	Fort intérêt constant 11% (29)	Fort intérêt peu changé 7% (18)	Fort intérêt changeant 5% (13)	Fort intérêt changé 3% (7)	1% (2)	25% (69)
NR	0% (1)	1% (2)	0	0	5% (13)	6% (16)
Total	39% (107)	36% (97)	11% (31)	5% (14)	8% (23)	100% (272)

2.2 Des participants majoritairement de gauche pour un engagement « ni de gauche, ni de droite »

La référence à l'exposition sélective se comprend aussi au vu du positionnement politique des répondants¹⁴²⁹. La plupart des répondants se disent de gauche – plus de la moitié à Lanester et un tiers à Arcueil – ou très à gauche, un sixième à Lanester et un quart à Arcueil. Le reste de l'échantillon se partage principalement dans des réponses qui impliquent un refus de se positionner, soit au centre, soit explicitement ni gauche, ni droite, soit en ne répondant pas. Les réponses explicitant un positionnement à droite sont marginales, elles concernent 11 répondants sur 171.

■ **Tableau C8-14 : Positionnement sur une échelle gauche-droite**

	Très à droite	A droite	Au centre	A gauche	Très à gauche	Ni à gauche, ni à droite	Non-réponse
Arcueil (n=82)	2%	5%	15%	33%	23%	11%	11%
Lanester (n=89)	0%	6%	4%	56%	16%	10%	8%
Ensemble	1%	5%	9%	45%	19%	11%	9%

Cette mesure est aussi un effet de contexte, comme nous le résume un conseiller de quartier se revendiquant, lui, de droite : « si je ne devais parler qu'à des personnes de droite à Lanester, je n'aurais pas beaucoup d'amis ou de connaissances ! »¹⁴³⁰

■ **Tableau C8-15 : Position sur une échelle gauche-droite selon intérêt déclaré pour la politique**

	Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt	Tout à fait	NA	Ensemble	N=
Très à droite	50%	0%	50%	0%	0%	1%	2
A droite	56%	22%	22%	0%	0%	5%	9
Au centre	25%	38%	13%	19%	6%	9%	16
A gauche	16%	18%	<u>30%</u>	<u>31%</u>	5%	45%	77
Très à gauche	3%	9%	<u>27%</u>	<u>55%</u>	6%	19%	33
Ni à gauche, ni à droite	<u>50%</u>	17%	11%	17%	6%	11%	18
NA	<u>31%</u>	<u>31%</u>	13%	13%	13%	9%	16
Ensemble	22%	19%	24%	29%	6%	100%	171
N=	37	33	41	50	10		

Par ailleurs, le croisement de l'orientation et de l'intérêt politique confirme des résultats connus. Le refus de positionnement va avec la déclaration d'un faible intérêt, tandis que les répondants se disant de gauche, et d'autant plus ceux très à gauche, déclare un fort intérêt. Par contre, **l'orientation politique n'est pas directement liée aux variations de l'engagement participatif en termes de durée et surtout de fréquence**. Ceux qui maintiennent leur participation longtemps dans les instances, se disent davantage de gauche, mais moins

¹⁴²⁹ Cette donnée ne couvre ici que les vagues 2 et 3 de l'enquête pour des questions de négociations dans l'accès au terrain lors de la première vague (voir Chapitre 2). Néanmoins, nos observations et nos entretiens sont concordants : nous y avons principalement rencontré des personnes se disant de gauche ou refusant de positionner explicitement, en niant l'importance de cette donnée à l'échelle locale ; les participants se revendiquant de droite, et encore moins très à droite, ont un poids négligeable, voire nul. Même ceux présentant des caractéristiques habituellement marquées à droite, du fait de leur profession ou de leur revenu par exemple, n'ont jamais revendiqué explicitement ce positionnement.

¹⁴³⁰ Extrait, journal de terrain, discussion avec un conseiller de quartier hors entretien, Lanester, septembre 2014

très à gauche que ceux qui participent durant une durée plus courte¹⁴³¹. La différence est encore moins flagrante en termes de fréquence de participation déclarée. Ainsi, l'orientation à gauche détermine l'engagement participatif, mais se déclarer très à gauche, tend à diminuer la longueur de cet engagement ; ce qui peut s'expliquer par une posture plus critique vis-à-vis de l'offre de participation.

C'est dans le groupe, certes à l'effectif plus restreint, de ceux qui se disent « ni à gauche, ni à droite », que se mesurent les plus forts taux d'intensité de la participation. Les deux-tiers d'entre eux disent prendre part à toutes les réunions, contre un peu moins de la moitié des individus se disant à gauche et un tiers de ceux se disant très à gauche ; les trois-quarts des « ni à gauche, ni à droite » déclarent une fréquence de participation forte, contre les deux-tiers des « à gauche » et la moitié des « très à gauche ».

L'engagement participatif au prisme de l'orientation politique peut donc se comprendre à un double niveau : en termes de poids parmi l'ensemble des participants et en termes d'intensité de la participation de chaque groupe. Les participants se réclament avant tout comme étant de gauche (45%), très à gauche (19%) ou ni de gauche ni de droite (11%). Mais en termes de durée et de fréquence de leur engagement, ce sont les derniers qui ont les réponses les plus positives. **Le refus du positionnement gauche-droite est corrélé à un engagement participatif plus intense.** Pour ceux, majoritaires, qui se revendiquent de gauche, on n'observe pas de différence entre termes de fréquence, par contre en termes de durée de la participation, ceux se disant très à gauche maintiennent moins longtemps leur engagement que ceux se disant simplement à gauche.

3 L'intérêt pour la politique et ses variations, comme marqueurs du rapport à la participation

Pour simplifier, nous agglomérons chaque entrée pour ne retenir que quatre groupes, selon que les répondants se disent intéressés ou non par la politique (positif / négatif) et selon qu'ils déclarent avoir changé d'avis ou non suite à leur participation (constant / changeant).

■ **Tableau C8-16 : Intérêt déclaré pour la politique et évolution : 4 classes**

	CONSTANT	CHANGEANT	NR	Total
Négatif	35%	3%	1%	39%
Positif	39%	14%	3%	55%
NR	1%	0%	5%	6%
Total	75%	17%	9%	100%
Arcueil	77%	11%		88%
Négatif	33 - 40%	1 - 1%		43%
Positif	30 - 37%	8 - 10%		49%
Bruz	79%	13%		92%
Négatif	30 - 30%	6 - 6%		36%
Positif	48 - 48%	7 - 7%		58%
Lanester	69%	26%		95%
Négatif	33 - 37%	1 - 1%		39%
Positif	27 - 30%	22 - 25%		57%

¹⁴³¹ 61% de ceux qui déclarent une durée d'engagement maximale se positionnent à gauche (71% à Lanester, 44% à Arcueil) et 11% très à gauche. La proportion est inversée pour ceux qui déclarent une durée minimale : 43% à gauche et 26% très à gauche (69% et 13% à Lanester, 21% et 37% à Arcueil). La moitié de ceux qui déclarent une fréquence de participation forte se positionnent à gauche (56% à Lanester, 43% à Arcueil) et 17% très à gauche. La proportion est inversée pour ceux qui déclarent une fréquence moindre : 40% à gauche et 24% très à gauche (69% et 15% à Lanester, 29% et 29% à Arcueil).

La constance est largement majoritaire, l'hypothèse d'un intérêt pour la politique influencé par la participation est rejetée par les répondants (75%). Ce groupe est partagé équitablement entre intérêt et désintérêt affichés. L'accord avec l'hypothèse d'un changement est minoritaire, 17% ; ce groupe comporte par ailleurs surtout des individus se disant intéressé par la politique. Les tendances sont similaires d'une ville à l'autre. Nous relevons à Arcueil, une plus forte expression d'un désintérêt, qui rappelle la plus forte présence de participants ponctuels, mais l'écart n'est pas significatif. Nous observons par ailleurs, une plus forte occurrence d'intérêt constant à Bruz et d'intérêt changeant à Lanester. Ainsi ces deux villes qui présentent des taux d'intérêt pour la politique légèrement plus élevés, diffèrent quant aux tendances à déclarer une constance ou un changement. Deux explications sont possibles : une hypothèse de renforcement et d'exposition sélective à l'offre de participation plus forte à Bruz. Une hypothèse d'un plus fort effet de l'engagement participatif à Lanester. Ces explications nous ramènent à notre propos sur les effets différenciés d'un engagement ponctuel ou pérenne dans les dispositifs.

La répartition de ses réponses est significativement liée aux modalités de deux autres variables : l'éventualité d'un « nouvel engagement depuis leur participation »¹⁴³² et le fait de se positionner sur l'échelle gauche-droite. Parmi ceux qui déclarent s'intéresser à la politique, les « changeants » déclarent davantage un nouvel engagement et les « constants » davantage qu'ils sont déjà engagés. Tandis que ceux qui déclarent ne pas s'intéresser à la politique sont significativement plus nombreux à déclarer ne pas avoir d'engagement et à penser que cela ne les intéresserait pas. Ils représentent les trois-quarts de cette catégorie. Le désintérêt changeant a un effectif trop faible pour être commenté. Par rapport à l'orientation partisane, l'intérêt constant va avec davantage de réponses « très à gauche », quand l'intérêt changeant est plus « de gauche ». Cette distinction dessine les contours d'une critique des effets de la participation davantage investis par les premiers. Le désintérêt constant va avec des réponses moins investies par le reste de l'échantillon : refus de se positionner – non-réponse, ni à gauche, ni à droite – et position non à gauche : droite, centre. Toutes ces modalités cumulées sont citées par 35% de l'ensemble, dont 25% appartiennent à ce groupe du « désintérêt constant ». Ces tendances rappellent ainsi que la variable partisane fait sens pour expliquer l'intérêt pour la politique dans le contexte de l'engagement participatif.

Mais par ailleurs les croisements avec les autres variables ou les profils précédemment identifiés sont peu pertinents : peu d'effectifs et un fort risque d'imposition de sens. Il y a bien entendu des croisements intéressants, mais parmi les résultats obtenus, la frontière entre démonstration et biais de confirmation nous apparaît comme trop peu distincte pour qu'ils méritent d'être ici exposés pleinement. Nous préférons nous concentrer sur les questions qui découlent directement de ces mesures : que veulent dire les répondants en déclarant ou non un intérêt pour la politique ? Et en indiquant un changement, rare mais possible, suite à leur participation ? Face aux limites du questionnement fermé, nous proposons de préciser successivement chaque catégorie en nous fondant sur les réponses ouvertes à ces questions.

Encadré C8-8 : Production de la classification selon l'intérêt déclaré pour la politique

Pour produire l'arborescence proposée, nous avons considéré le croisement des réponses aux deux questions liées à l'intérêt pour la politique. Les groupes ainsi déterminés doivent être compris

¹⁴³² Les réponses proposées à la première question étaient : « Oui, j'ai un nouvel engagement » ou « Non, » avec comme précisions possibles : « car je suis déjà engagé », « mais je pense que cela m'intéresserait », « et je pense que cela ne m'intéresserait pas »

pour ce qu'ils sont : un artefact sondagier. Ainsi, connaître leur poids respectif parmi les répondants ou les corrélations liées a peu de sens. Le réel intérêt se situe dans l'étude des réponses ouvertes qui en précisent la signification. Ce sont elles qui nous donnent une compréhension des tentatives de redéfinition du politique par les participants ; ces entrées classificatrices ne nous servent qu'à organiser notre propos. C'est pour cela que **nous nous refusons ici à croiser systématiquement ces classes avec les motifs ou les profils construits précédemment ou à les considérer comme un réceptacle pour les données de l'enquête qualitative présentées par la suite**. La première ne fait pas sens statistiquement au vu des effectifs, la deuxième ne fait pas sens sociologiquement et elle confine le travail de terrain dans un statut « illustratif ». Les deux relèveraient en outre de l'imposition de problématique ou de l'inférence abusive, en postulant que le propos de tel enquête « irait bien » avec telle ou telle catégorie, construite par une méthode tout à fait différente. Il ne s'agit pas pourtant d'un pur exercice de style. En effet, ce développement fait sens au vu de nos résultats précédents : **la dimension politique est celle qui différencie le plus significativement les motifs de la participation, et nous disposons d'un matériau permettant de produire une explication à ce propos**.

L'analyse repose sur les réactions ouvertes (« pouvez-vous illustrer votre réponse en quelques mots ? ») à ces deux questions, dont l'enchaînement a d'ailleurs pu apparaître incongru pour les répondants. 60% des répondants, soit 159 réponses, ont apporté une précision. Nous avons recodé chacune d'entre elles en 28 catégories de discours, certaines pouvant appartenir à plusieurs, pour aboutir à l'arborescence ci-dessous, qui résume les catégories les plus récurrentes et les plus significatives de chaque groupe. Les % indiquent dans quelle tranche se situe chaque catégorie de discours pour ce groupe. Ils sont calculés sur le nombre de modalités, un même répondant pouvant citer une réponse se retrouvant encodée dans plusieurs catégories. Le « + » indique que cette catégorie est significativement surreprésentée dans ce groupe et les * alertent sur un faible effectif de répondants.

Par exemple : « Les réponses relevant de la catégorie de discours "vie de la cité" ou "non-effet de la participation", correspondent toutes les deux à 40% des réponses des 79 positifs-constants, la première est significativement surreprésentée dans ce groupe. A l'inverse les réponses faisant référence à une "déception" correspondent à moins de 10% des réponses de ce groupe, elles sont d'ailleurs citées par moins de 5 individus ».

Enfin, précisons qu'il ne s'agit pas d'un traitement lexicométrique automatisé, mais bien d'une analyse artisanale. L'illustration a été réalisée avec le logiciel Xmind, un programme de cartes mentales fréquemment utilisé dans le milieu des consultants, dont nous détournons l'usage habituel, dit « créatif », pour en faire un usage « descriptif / analytique ». La suite du propos consiste en un déploiement de chaque catégorie de l'arborescence, avec à chaque fois une sélection d'extraits parmi les plus significatifs pour illustrer chaque entrée, chacun étant étiqueté par un talon sociologique.

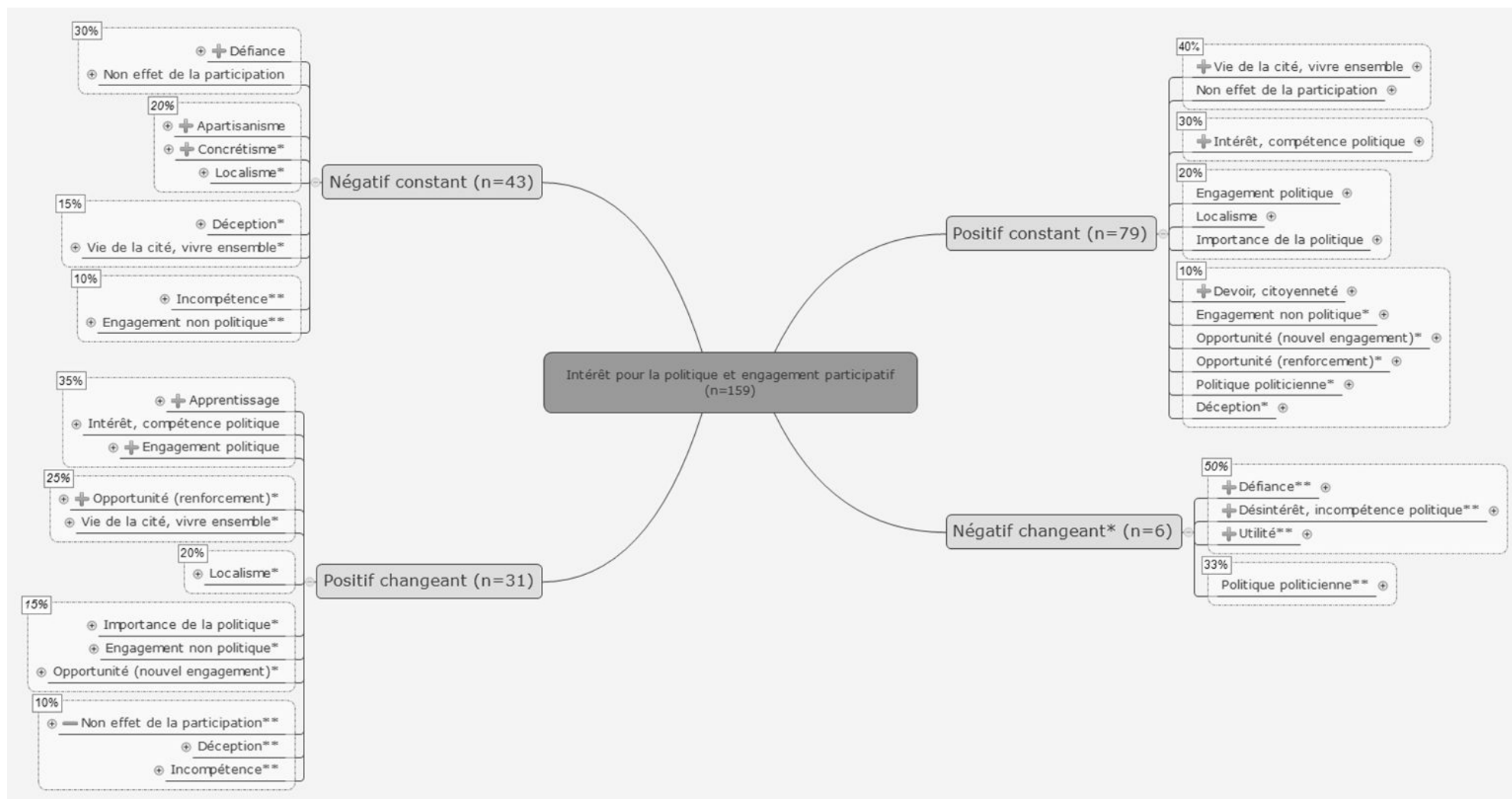


Figure C8-7 : Répartition en arborescence des catégories de discours quatre classes : positif ou négatif, constant ou changeant
 + : Catégorie de discours significativement surreprésentée dans une classe
 Précaution : * : effectif inférieur à 10 répondants
 Précaution : ** effectif inférieur à 5 répondants

Par ordre décroissant, les catégories qui ont le poids le plus important sont : « non effet de la participation », « vie de la cité, vivre-ensemble », « compétence ou intérêt pour la politique », « localisme », « défiance ». Certaines sont communes à plusieurs des quatre groupes. Mais si ces façons de lier « intérêt pour la politique » et « engagement participatif » sont les plus récurrentes, elles demeurent différemment investies. Mis à part les négatifs changeants dont le poids négligeable rend inadéquat une approche agrégative, quelques convergences s'observent pour les autres classes. Par exemple « l'absence d'effet de la participation » caractérise avant tout ceux dont l'intérêt ne change pas. Cette catégorie est la plus récurrente dans l'ensemble, et sa sous-représentation parmi la trentaine de « positif changeant » reflète bien la définition de cette catégorie. La catégorie « vie de la cité », qui recouvre une redéfinition de ce que sont ou devraient être la politique et la citoyenneté, caractérise avant tout les intéressés à la politique, les changeants, et dans une moindre mesure les constants. Les dernières catégories « compétence » ou « défiance » opposent intérêt et désintérêt déclarés pour la politique. Enfin la catégorie du « localisme » est la plus transversale : elle se retrouve dans deux réponses sur dix, toute catégorie confondue. **Ce qui unit les différentes compréhensions de l'engagement participatif c'est avant tout le « local » en opposition au « politique ».**

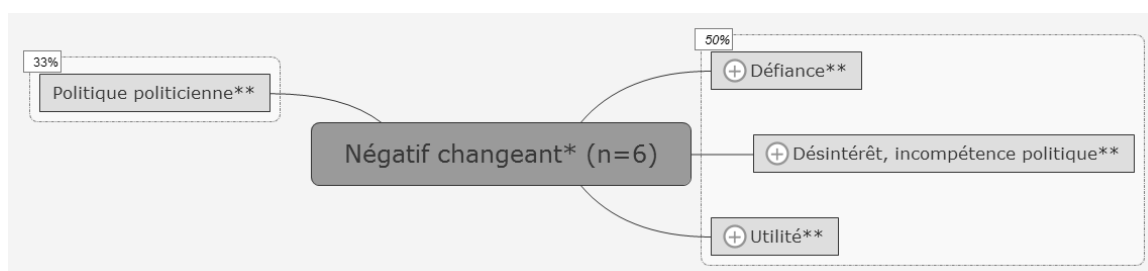
Mais que des catégories soient communes ou spécifiques n'implique pas une compréhension unanime de chacune. Afin d'approfondir l'hypothèse d'une **redéfinition du politique et de la citoyenneté dans et par l'engagement participatif**, nous détaillons chaque catégorie de discours, en livrant pour chacun des quatre groupes, une analyse des plus récurrentes et des plus significatives, illustrée par une sélection d'extraits¹⁴³³. Nous cherchons à la fois à préciser le sens des discours et les caractéristiques sociales de ceux qui les expriment.

Si la question de l'intérêt pour la politique est devenue incontournable dans les enquêtes d'opinion, notre approche ne se veut pas sondagière. Elle n'est ni statique, ni fermée. Ce qui nous intéresse c'est d'interroger l'intérêt pour la politique en tant que donnée processuelle, certes déterminée par les dispositions des individus, mais aussi susceptible de varier en situation (de participation et d'enquête). Nous traitons ici de cette question en nous intéressant aux réponses ouvertes, afin d'explicitier les significations investies dans les réponses, par là nous tentons de pallier aux inconvénients des mesures habituelles de l'intérêt pour la politique, décontextualisée et livrée à l'interprétation de l'analyste, mais aussi d'introduire plus largement notre propos sur l'importance d'une prise en compte processuelle de l'engagement participatif.

La dimension « politique » des motifs de l'engagement participatif est la plus discriminante. Nous cherchons ici à explorer ce qu'entendent les participants lorsqu'ils parlent de « politique », et nous montrons comment cette catégorie est en fait largement investie au prisme d'une tentative de redéfinition.

¹⁴³³ Chaque verbatim est étiqueté : sexe, tranche d'âge, niveau de diplôme, CSP (profession), niveau de revenus mensuels par foyer [€ < 1500 ; €€ 1500-3000 ; €€€ 3000-5000 ; €€€€ > 5000], (ville), durée de résidence. Certains extraits de réponse sont codés comme relevant de plusieurs catégories de discours, mais n'apparaissent qu'une fois chacun.

3.1 Le désintérêt changeant : entre mise en retrait et méfiance

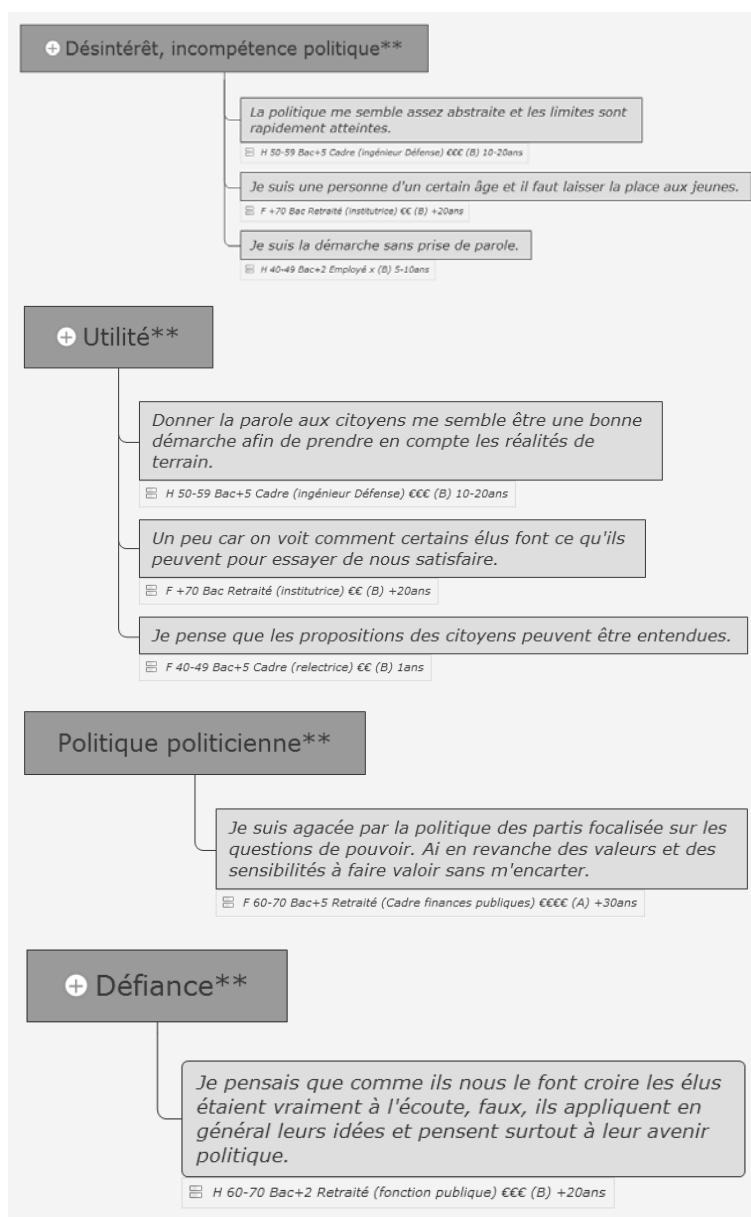


Cette catégorie, un désintérêt sur laquelle la participation aurait eu un effet – sans postuler ici qu’il s’agisse d’une « amélioration » ou d’une « aggravation » – pèse très peu dans l’ensemble de l’échantillon, 3% ; et seulement six répondants ont apporté une précision.

Un désintérêt pour la politique, s’exprime en même temps qu’une forme d’incompétence, soit en affirmant que « ayant un certain âge, il faut laisser la place aux jeunes », soit en déclarant « suivre la démarche sans parole prise » ou que « la politique semble assez abstraite ».

Cette mise en retrait peut néanmoins aller avec un jugement positif sur l’offre de participation. « On voit comment certains élus font ce qu’ils peuvent pour essayer de nous satisfaire », « donner la parole aux citoyens me semble être une bonne démarche ».

L’autre sens de ce désintérêt changeant recoupe une défiance – « Je suis agacée par la politique des partis, focalisée sur les questions de pouvoir » – qui va dans le sens d’une redéfinition du politique : « j’ai en revanche des valeurs et des sensibilités à faire valoir sans m’encarter », invitant à faire le distinguo entre plusieurs niveaux : « plutôt oui envers la politique locale, non vis-à-vis de la politique nationale ».



Mais le désintérêt et la défiance peuvent être plus marqués et aller avec une déception. La variation du désintérêt doit donc alors se comprendre comme **une aggravation de la défiance**.

L'interprétation de cette catégorie demeure néanmoins difficile au vu des faibles effectifs. L'effet de la participation sur l'intérêt politique n'est pas donc pas très prégnant. Les réponses sont d'abord marquées par **l'expression d'une autocensure ou d'une défiance**. Le caractère changeant semble ainsi improprement qualifier ces répondants. Il s'agit d'un effet des limites du questionnement fermé. Ces répondants expriment davantage une mise en retrait, tout en concédant à la démocratie participative une certaine utilité, au moins sur le principe, et d'où provient probablement leur acquiescement à un possible changement, quand bien-même ils s'en sentent peu parties prenantes. Un habitant venu participé à une votation en mairie nous confie son rejet de la politique et la concession qu'il accepte en ce sens.

« Moi tout ça me... droite, gauche... Vous voyez, je suis un peu anarchiste, je n'ai plus ma carte d'électeur... Mais là c'est des choses pour changer... **Enfin là c'est du direct, ce sont des projets pas du blabla**, c'est des choses qui pourront être réalisées, c'est pas « rouge » ou « droite », là **c'est de la vraie politique, pas des discours**. Oui je suis content d'être venu avec les deux jeunes, ça leur donne une connaissance des lieux, ils pourront peut-être revenir avec moins d'appréhension. » (Extrait, carnet de terrain, Lanester, discussion en mairie)

Les motifs de cet habitant « un peu anarchiste » résument bien différents enjeux de l'engagement participatif. A la fois le fait qu'il s'agit là d'une redéfinition d'une « vraie politique », mais aussi que l'acceptation de cette sollicitation s'insère dans des réseaux de sociabilité, en l'occurrence deux jeunes pré-adolescents de son quartier qui sont venus le chercher - rappelant que « si l'environnement joue un rôle important dans la mobilisation, c'est sans doute avant tout en tant qu'il constitue une configuration locale de stimuli »¹⁴³⁴- et qu'il a acceptés d'accompagner, tout en voyant dans cette démarche un rappel de la norme civique participationniste pour « leur donner une connaissance des lieux [i.e. la mairie] » ; rappel dont les jeunes se défendent en argumentant qu'ils connaissent déjà bien le lieu au travers du conseil municipal des enfants, autre biais d'incorporation d'une norme civique.

Il demeure que les modalités de construction de cette catégorie la rendent assez improbable.

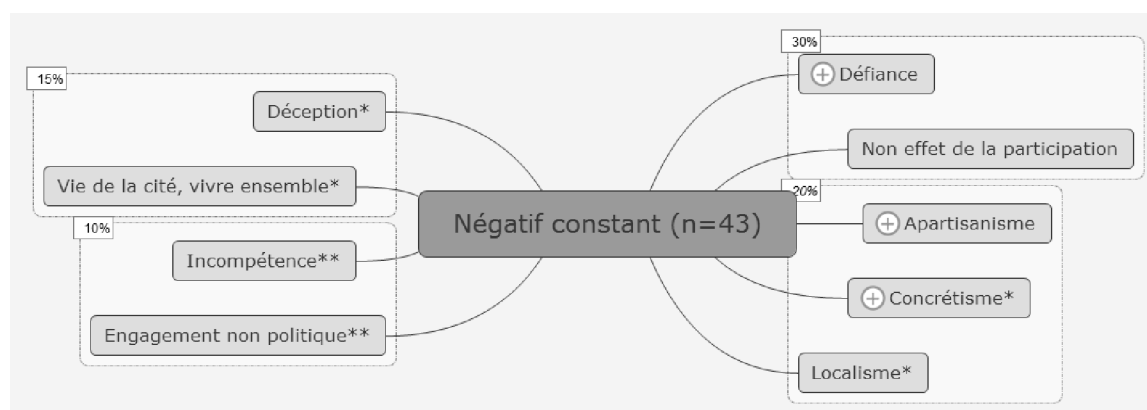
« **Avant je ne l'étais pas vraiment**, pour moi c'était réservé à une élite bourgeoise et à des **beaux parleurs** qui prennent la plupart du temps des décisions qui vont dans leur propre intérêt. Mais la **démocratie participative, ça donne l'espoir que tout le monde peut participer**, pour prendre des décisions publiques dans l'intérêt de tout le monde. » (Questionnaire, Bruz, F, 30 ans, Profession intermédiaire, nouvelle habitante, locataire)

Les répondants qui en sont les plus proches, comme cette habitante, qui répond que son avis a « tout à fait » changé, concèdent généralement, dans une forme de déférence, qu'ils sont tout de même « plutôt » intéressé à la politique, quitte à s'en sentir exclu ou incompetent. Ils se retrouvent ainsi classés parmi les « intéressés changeant ». Il s'agit ici d'une limite du raisonnement typologique, qui vient redoubler la rareté de ces parcours¹⁴³⁵. Dans l'ensemble engagement participatif et défiance politique correspondent bien à deux pôles distincts, si ce n'est opposés, de l'espace des prises de position, comme nous l'entrevoyons avec la prochaine catégorie.

¹⁴³⁴ C. BRACONNIER, *Une autre sociologie du vote*, op. cit., p. 135.

¹⁴³⁵ Voir Chapitre 9 - S.II - 4.2.3 La participation enchantée : les conditions sociales des carrières citoyennes

3.2 Le désintérêt inchangé : le concret et le local contre la politisation



Les répondants qui déclarent ne pas s'intéresser à la politique, et ne pas avoir changé sur ce point, représentent le deuxième groupe avec 35% des répondants. Mais cette classe est celle qui a le taux de réponse le plus faible aux questions ouvertes ; inférieur à la moitié, 43 sur 95. Pour les autres il est d'au-moins trois-quarts.

La première tendance observable parmi les réponses est **la défiance vis-à-vis de la politique, qui vient caractériser et justifier le fait de ne pas s'y intéresser**. Cette défiance s'exprime à travers une condamnation du jeu politique ou de ses acteurs les élus. Parmi les extraits typiques de cette catégorie de discours, nous retrouvons des marques liées à un **faible niveau de diplôme ou de revenus**. Dans l'ensemble les répondants de ce groupe sont **hétérogènes**, les niveaux de revenus sont similaires à ceux du reste de l'échantillon et les niveaux de diplômes sont variés, mais avec cependant une **surreprésentation des non-diplômés** du secondaire, qui représentent 35% de cette strate contre 20,5% parmi les autres répondants, de même on note une plus forte présence des employés (23% contre 12%) et une moins forte présence des cadres (22% contre 31%). Surtout : ces tendances sont d'autant plus notables, parmi ceux qui investissent ce discours de défiance envers le politique.



Ce jugement négatif en lien avec un non-intérêt constant est corrélé avec l'expression récurrente de **l'absence d'effet de la participation**. Une participation plutôt distante, s'il ne se distingue pas en termes de durée ou de fréquence, ce groupe est celui qui compte le plus

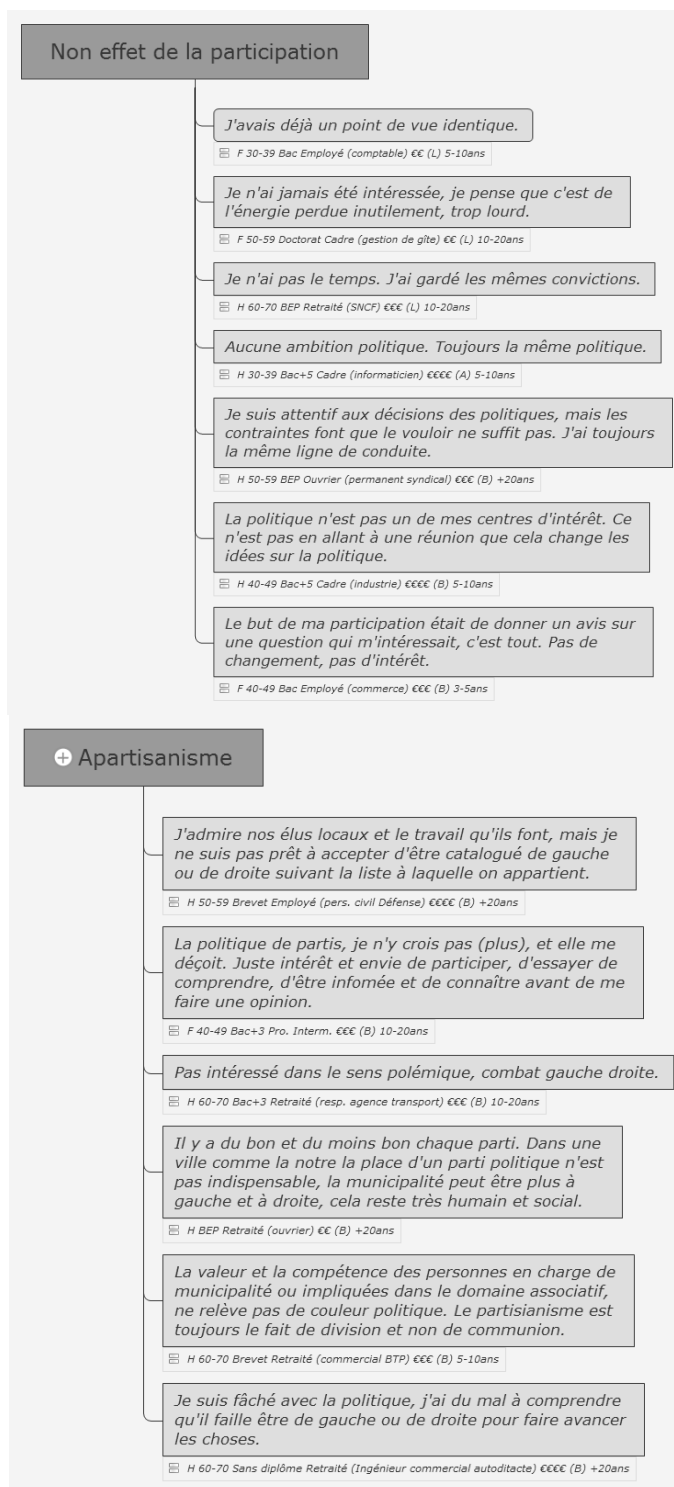
d'habitants qui ne revendiquent aucun statut dans les instances de quartier (45,7% disent y assister sans être membres).

L'absence d'effet ne renvoie pas directement à une absence d'impact de la participation sur les politiques, tel que cela est généralement entendu¹⁴³⁶. Ici les répondants soulignent l'absence d'effet de la participation en lien avec la question : au sens où leur point de vue ou leur opinion demeure inchangés. Ils soulignent **leur absence d'envie de s'intéresser à la politique**, en lien avec la défiance évoquée et la faiblesse de l'engagement participatif qui en découle : « de l'énergie perdue inutilement », « ce n'est pas en allant à une réunion que... », « pas de changement, pas d'intérêt ».

La condamnation de la politique est souvent liée à l'affirmation d'un non-choix entre la droite et la gauche. Ici c'est bien la politique partisane, « au sens polémique » qui se voit associée au fait d'être « fâché avec la politique ».

Cette position justifie ainsi le non intérêt déclaré pour la politique, sur lequel une participation de faible intensité n'a pas d'effet. Mais elle vient aussi alimenter toute une discussion visant à **redéfinir le sens du politique**, et plus spécifiquement celui **qu'il devrait avoir à l'échelle locale et dans le cadre de dispositifs participatifs**. C'est là que se situe pour ces catégories les indices d'un débat sur les contours de la citoyenneté, telle que la travaille l'opportunité de participer.

Cette précision s'affirme à travers **deux topiques récurrents** qui sont le pendant de l'affirmation non-partisane : le **localisme** et le **concrétisme**.

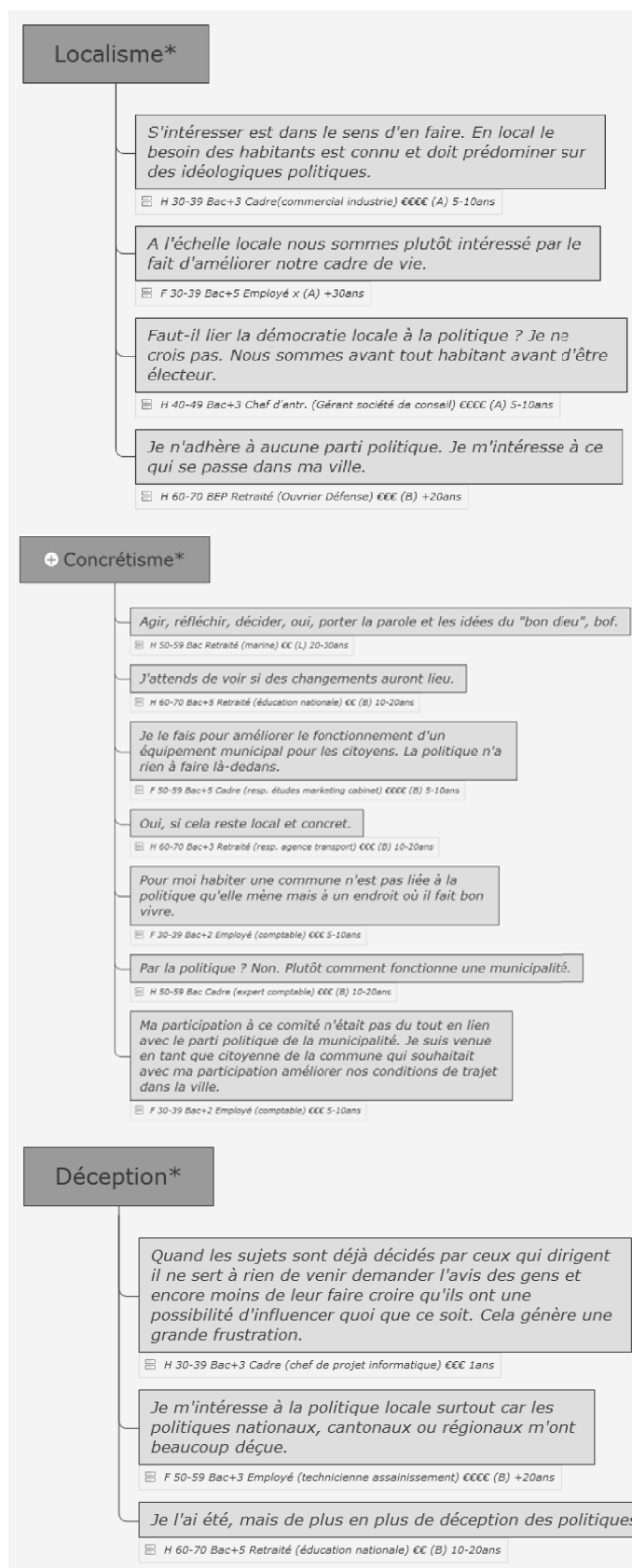


¹⁴³⁶ J.-P. GAUDIN, « Politiques publiques : dispositifs participatifs et démocratie », *op. cit.* ; L. BHERER, « Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques », *op. cit.* ; A. MAZEAUD, M.-H. S. V. BOAS et G.-E.-K. BERTHOME, « Penser les effets de la participation sur l'action publique à partir de ses impensés », *op. cit.*

Le localisme est une thématique transversale, par contre ce que nous nommons ici le « **concrétisme** » est **surreprésenté parmi les négatifs constants**, en apparaissant dans un cinquième des extraits. Cette catégorie de discours est marquée par le registre de l’agir, du fonctionnement, de l’amélioration : du « concret ». Elle est particulièrement mise en avant dans cette classe, car **elle sert un argument a- ou anti-politique**. Le concret figure alors en quelque sorte un opposé du politique, qui « n’est pas du tout en lien », « qui n’a rien à faire » avec la participation. C’est d’ailleurs cette argumentation qui permet de justifier une participation se superposant avec un non-intérêt déclaré pour la politique, qu’il ne s’agit même plus dans ce cas de tenter de redéfinir : « faut-il lier la démocratie locale à la politique ? Je ne crois pas ».

Le localisme peut servir le même propos, voulant être « avant tout habitant avant d’être électeur », en faisant « prédominer en local le besoin des habitants sur les idéologies politiques ». Le périmètre local s’oppose ainsi au national, à la compétition partisane, et donc au politique, qui est **défini à travers ce prisme du système représentatif et délégataire et non à travers une tentative de redéfinition**.

Cette appréciation est corrélée à l’expression d’une déception, qui vise particulièrement « les politiques en général », « les politiques nationaux », voire même tout ce qui dépasse le niveau municipal. Si la possibilité d’une déception liée à l’engagement participatif est aussi citée, c’est bien en



lien avec le non-partisan, le non-politique et la primauté du niveau local et du concret. Cette **opposition de la figure de l'habitant et de l'électeur** rejoint la définition d'une citoyenneté au-delà du vote.

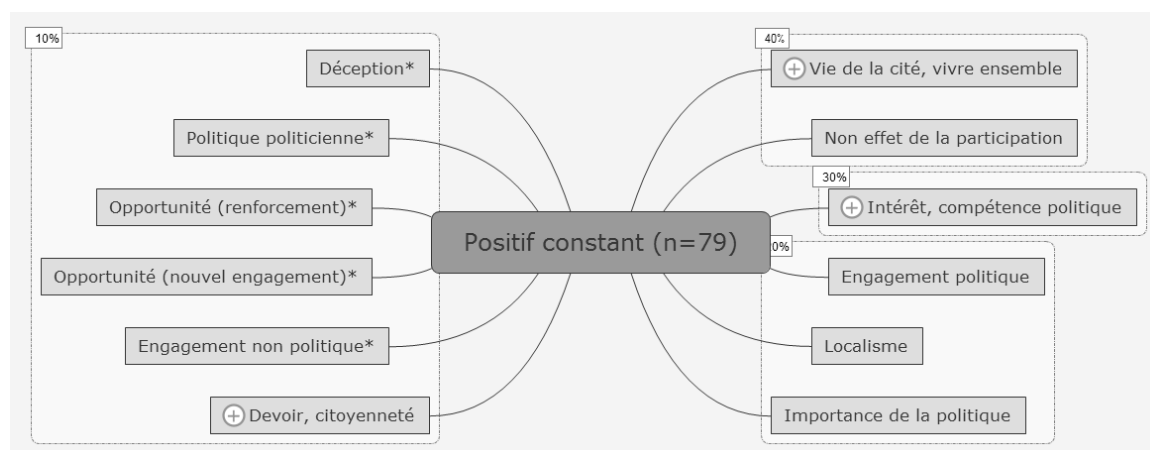
Mais pour quelques-uns le non intérêt est l'expression d'une **incompétence technique et statutaire**¹⁴³⁷ : « je ne me sens aucune capacité [...] j'ai trop de choses à apprendre [...] je ne comprends pas [...] c'est indispensable mais je m'en sens éloignée car trop peu informée ». Mais là encore, c'est d'abord le lien proposé entre « intérêt politique » et « engagement participatif » qui est remis en cause, au profit du concret, du local et du non-partisan, **délimitant un objet : « le cadre de vie » et un sujet « l'habitant »**. Ainsi l'éventualité du « politique » est régulièrement dénoncée à travers le topique de la « politisation » qui signe l'échec de la participation évaluée à l'aune du « concrétisme ».



Enfin, bien que de façon minoritaire, des thèmes plutôt présents parmi ceux qui déclarent un intérêt pour la politique, se retrouvent dans ce groupe. Ils convergent avec notre grille de lecture générale de **redéfinition du sens du politique**, en évoquant « au sens gestion de la cité » ou « l'intérêt aux gens » ou en dessinant **des formes alternatives d'engagement** « préférables et de loin [comme] le milieu associatif qui est plus convivial ». Cette redéfinition rejoint la valorisation de l'agir concret et local qui définit la plupart des tentatives d'explicitation découlant de l'affirmation d'un non-intérêt pour la politique malgré un engagement participatif.

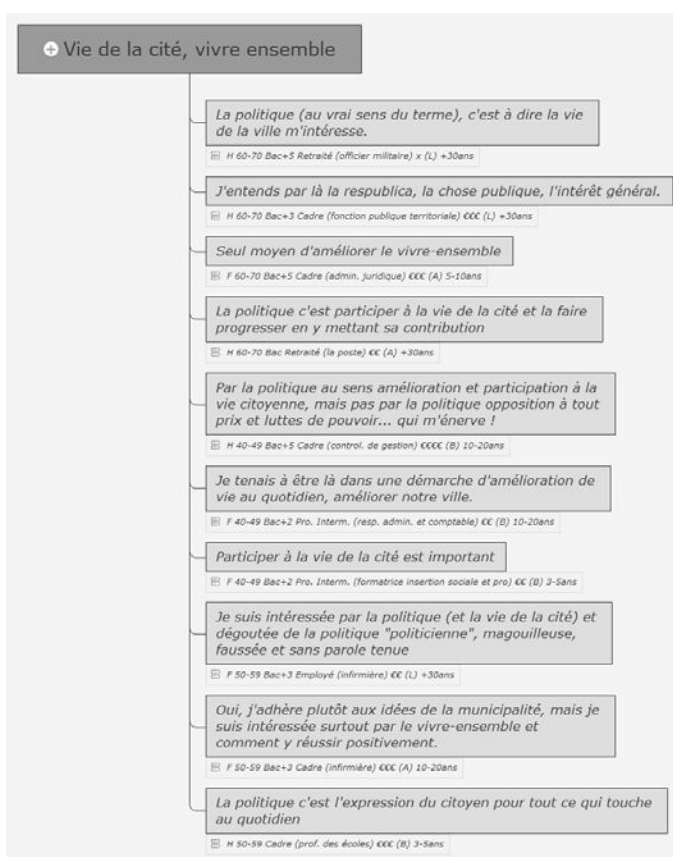
¹⁴³⁷ Daniel GAXIE, « Cognitions, auto-habilitation et pouvoirs des « citoyens » », *Revue française de science politique*, 2007, vol. 57, n° 6, p. 737-757.

3.3 L'intérêt constant : une continuité d'engagement vers une redéfinition du politique



Ce groupe regroupe le plus de répondants, 38% de l'ensemble, soit 93 individus. C'est à Bruz qu'ils sont les plus nombreux avec près de la moitié de l'échantillon, là où ils représentent qu'un tiers ou un quart dans les autres cas. Ainsi, **une participation thématique et ponctuelle s'adresse à une population plus encline à revendiquer un intérêt politique**, sans pour autant qu'ils aient l'impression que le fait d'avoir participé ait induit un changement. D'ailleurs, **leur accord quant à la dimension politique des raisons de leur participation s'oppose strictement au reste des répondants** (0,48 contre -0,45). Il est notable que ce groupe comporte moins d'employés (11% contre 19%), plus de cadres (39% contre 21%), moins d'individus n'ayant pas le baccalauréat (17% contre 32%) davantage se déclarant très à gauche (38% contre 12%) et affirmant toujours voter quelle que soit le scrutin (75% contre 56%).

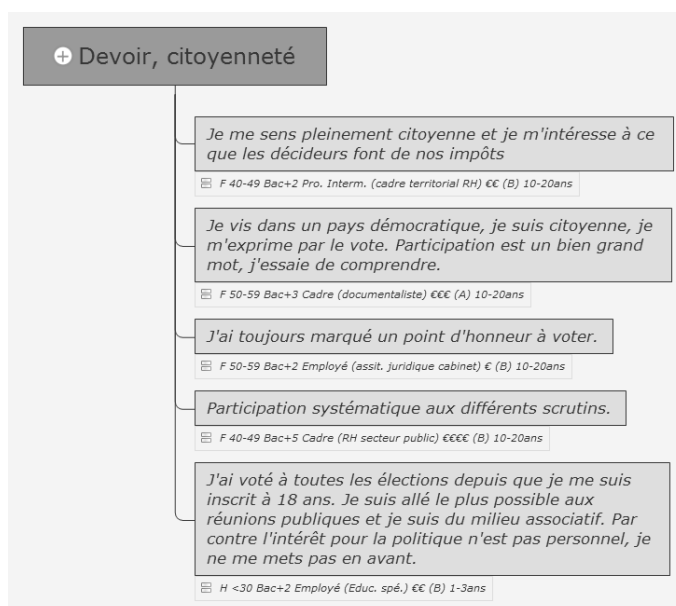
La catégorie de discours la plus récurrente est dite « vie de la cité, vivre-ensemble ». C'est en ce point de l'arborescence, que se situe **le cœur de la tendance plus généralement observée à répondre en mettant en avant une définition alternative de la politique et de la citoyenneté** ; « au vrai sens du terme ». Il s'agit ici pour les répondants de justifier, voire de conditionner, leur réponse positive à la question d'un intérêt déclaré pour la politique, en précisant laquelle. Si l'intérêt est dit constant, c'est bien le contexte de l'engagement participatif qui semble inciter à cette redéfinition, dans le cadre de l'enquête : c'est **le sentiment d'un accord entre cette définition du politique comme « vie de la cité » et la possibilité de participer à l'échelle municipale**, qui



fait que ces deux perspectives s'alimentent mutuellement. Un extrait l'illustre bien en évoquant « l'impression d'apporter plus de cohérence à [son] intérêt en participant à ces réunions ».

Ce que livre ici les répondants peut être rapproché de la notion de « **normes de citoyenneté** » que Russel Dalton définit comme « un ensemble commun d'attentes quant au rôle du citoyen en politique »¹⁴³⁸, tout en en distinguant deux formes : « de devoir » et « engagée » (*duty-based and engaged citizenship norms*)¹⁴³⁹.

Mais l'opposition entre ces deux catégories, et l'idée que « si certaines normes se sont affaiblies, d'autres se sont renforcées »¹⁴⁴⁰, développée en réponse aux thèses de l'apathie et de l'anomie¹⁴⁴¹ semble problématique.



A trop vouloir faire de la première une norme passiste, pour servir un propos normatif affirmant que « les normes alternatives de la citoyenneté engagée ont des implications très différentes en termes d'attitudes politiques, dont beaucoup représentent des développements positifs pour la démocratie »¹⁴⁴², le propos fait trop rapidement fi d'une possible confusion entre un effet d'âge et de génération¹⁴⁴³. Au prisme de nos données, nous mesurons avant tout **une complémentarité, voire une conditionnalité, de l'une à partir de l'autre**. Ainsi la catégorie de discours « devoir, citoyenneté » définit significativement la classe des « positifs constants » et renvoie explicitement à une citoyenneté par « devoir » dans laquelle le vote tient une place centrale¹⁴⁴⁴. C'est en ayant à l'esprit ce cahier des charges minimal de la citoyenneté d'allégeance - l'échantillon ne comporte que des votants réguliers – qu'une partie des répondants argumentent en faveur d'une extension et d'une redéfinition de la citoyenneté.

L'offre de participation municipale s'inscrit assurément dans le cadre « d'institutions politiques qui s'adaptent pour intégrer et encourager ces nouvelles formes de contact avec les citoyens [...] en accord avec ces changements normatifs de la citoyenneté »¹⁴⁴⁵, mais postuler que ce renouvellement des normes serait un renouvellement des individus et des groupes sociaux, ce que fait Russel Dalton en évoquant un changement d'ordre générationnel, est une extrapolation qui n'est pas empiriquement fondée. **L'hypothèse d'une extension de la participation d'individus déjà fortement intéressés et intégrés semble au contraire assez robuste**, ainsi

¹⁴³⁸ R. J. DALTON, « Citizenship Norms and the Expansion of Political Participation », *op. cit.*, p. 78.

¹⁴³⁹ R. J. DALTON, *The Good Citizen*, *op. cit.*

¹⁴⁴⁰ R. J. DALTON, « Citizenship Norms and the Expansion of Political Participation », *op. cit.*, p. 77.

¹⁴⁴¹ R. PUTNAM, *Bowling Alone – The Collapse and Revival of American Community*, *op. cit.*

¹⁴⁴² R. J. DALTON, « Citizenship Norms and the Expansion of Political Participation », *op. cit.*, p. 77.

¹⁴⁴³ *Ibid.*, p. 83-84.

¹⁴⁴⁴ Voir supra, S.II - 1 La redondance de l'engagement participatif avec la participation électorale

¹⁴⁴⁵ R. J. DALTON, « Citizenship Norms and the Expansion of Political Participation », *op. cit.*, p. 94.

que l'illustre ce groupe défini par son « intérêt constant », dont les membres s'inscrivent **à la fois dans une redéfinition et dans une conformité en matière de citoyenneté**. Ils sont en tendance davantage situés dans les fractions supérieures de l'espace social, notamment du point de vue du capital culturel.

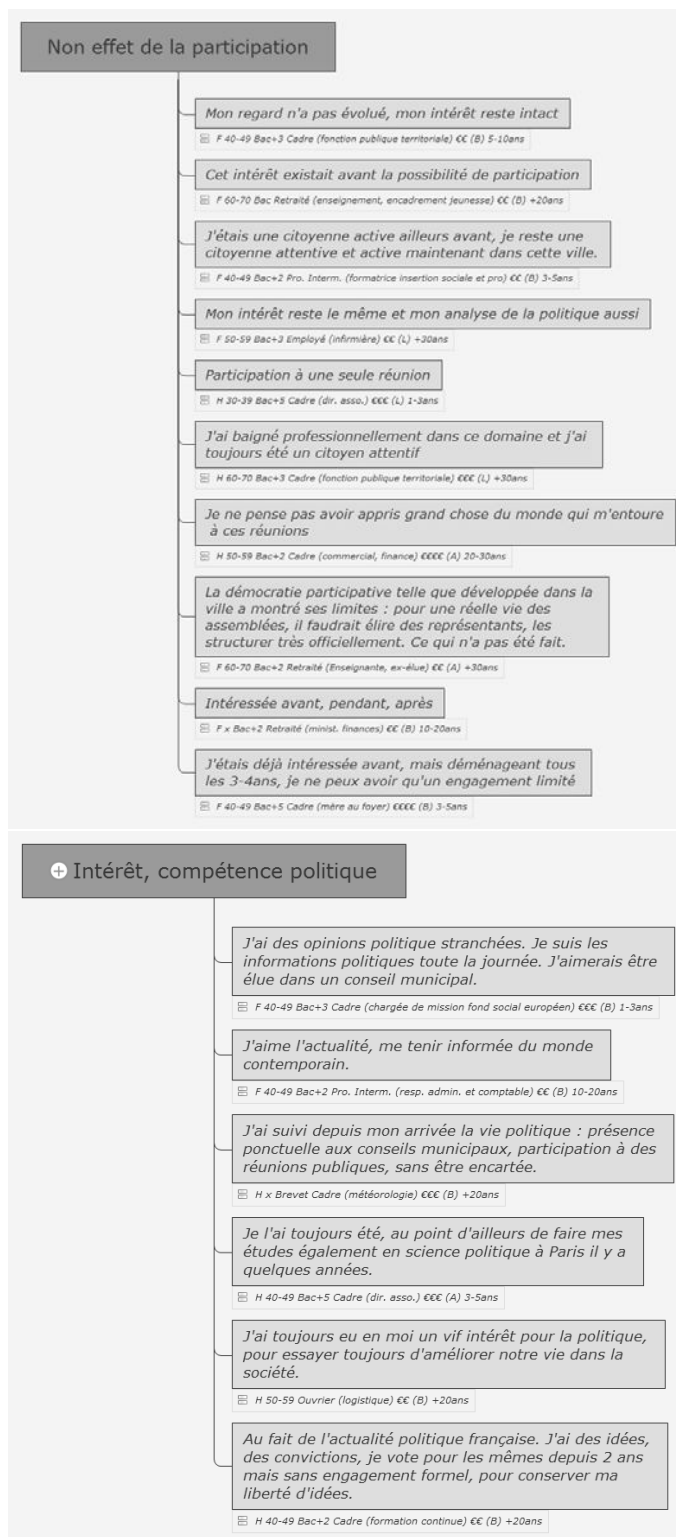
Il faut à ce titre revenir sur une caractéristique importante de cette classe : la constance de son intérêt pour la politique. Cela se traduit par la récurrence de la catégorie de discours dite « **non effet de la participation** », qui nuance l'idée d'une influence de l'offre de participation.

Les répondants rappellent ainsi que leur intérêt « reste intact », « qu'il existait avant la possibilité de participer », une précise qu'elle était « une citoyenne active, ailleurs, avant [et qu'elle le] reste dans cette ville », un autre qu'il a « baigné dans ce domaine professionnellement et [a] toujours été un citoyen attentif ».

Là où ceux qui déclarent ne pas s'intéresser à la politique soulignent l'absence d'effet du fait d'une défiance et d'une mise en retrait, ils investissent différemment cette catégorie : s'ils sont également hors d'atteinte, c'est « par le haut ».

Certains soulignent pourtant également les limites de l'opportunité de participation qui leur a été donné de saisir, soit qu'ils n'aient pu participer qu'à trop peu d'occasions, les empêchant de concrétiser leur intérêt, soit qu'ils perçoivent l'absence de pouvoir en jeu dans les dispositifs participatifs.

Pour justifier leur participation, ces **répondants mettent en avant différentes marques de compétence**



politique : le fait de suivre l'actualité, d'avoir fait des études ou de considérer avoir « toujours eu en [eux] un intérêt pour la politique ».

Leur participation apparaît **dans la continuité de leurs parcours, de leurs expériences préalables ou de leurs dispositions**. Leurs réponses visent ainsi à contextualiser leur engagement participatif dans un parcours préalable, qui nuance la portée propre de la participation. Elle s'inscrit alors dans un ordinaire¹⁴⁴⁶, une routine pour des individus qui déclarent avoir vécu « une vie de militantisme », être « adhérent à une organisation politique », « syndicale » ou être partie prenante, en tant qu'élu ou soutien, de la politique municipale.

Pour ces répondants **interroger leur intérêt pour la politique ou leur engagement participatif ne fait sens qu'à travers une perspective plus large** : celle de leur engagement au-delà du cadre du dispositif, soit du fait d'engagements multiples préalables, soit du fait d'être partie prenante de la démocratie participative en étant davantage qu'un simple participant, dont l'engagement se limiterait au périmètre du dispositif.

Leur propos sont aussi teintés d'une rhétorique de type « tout est politique », qui vient en quelque sorte naturaliser, du moins rendre évident, leur intérêt pour la politique, celle-ci étant incontournable, « que l'on soit d'accord ou qu'on le déplore », « on ne peut s'en désintéresser », « il est obligatoire de s'y intéresser ». Ces catégories de discours sont spécifiques à cette classe de répondants.

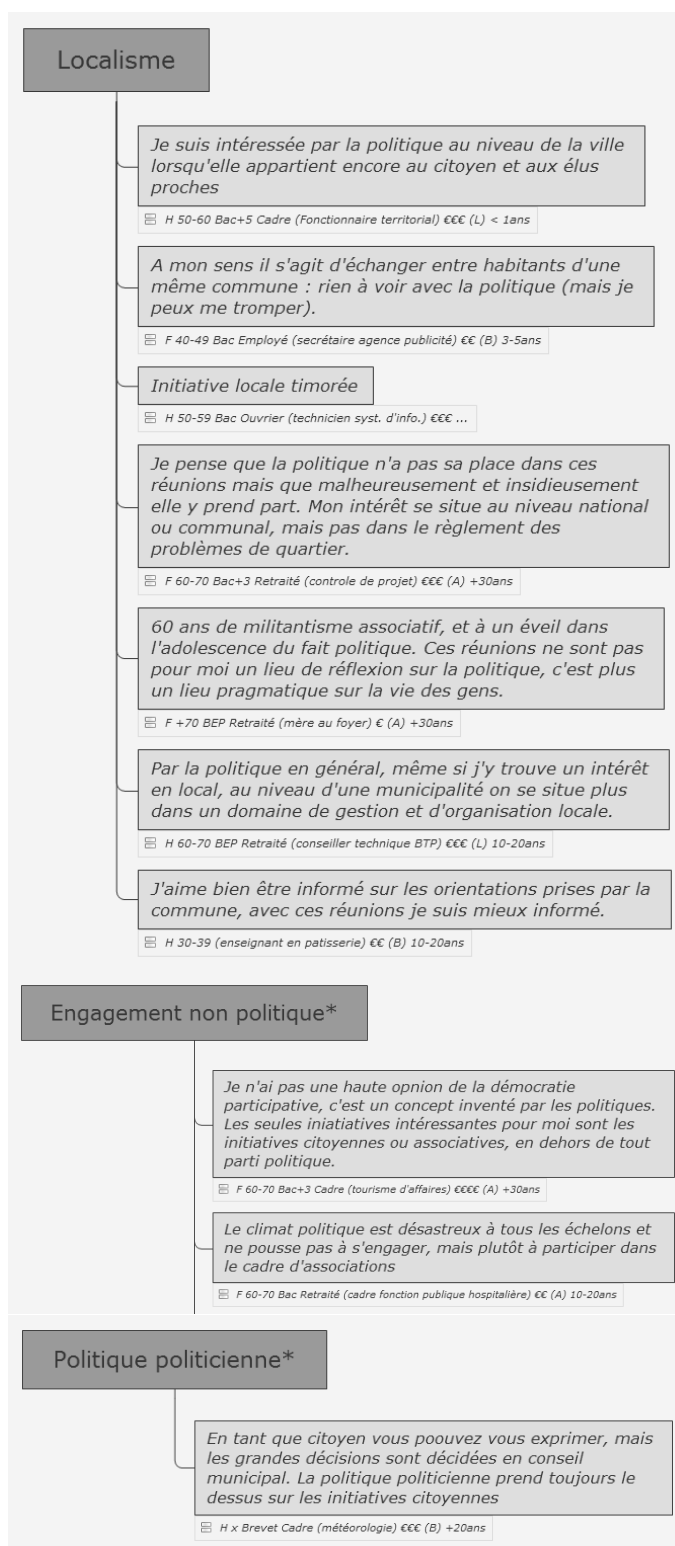


¹⁴⁴⁶ Voir Chapitre 7 - S.II - 2 Une participation ordinaire, dans la lignée d'expériences socialisatrices préalables. Nous avons détaillé l'opposition entre participations ordinaires et extraordinaires, de continuité ou de détour, dans un article auquel nous nous permettons ici de renvoyer : Guillaume PETIT, « Participations ordinaires et extraordinaires. Des appropriations différenciées d'une offre institutionnelle de participation municipale », *Participations*, 2014, n° 10, p. 85-120.

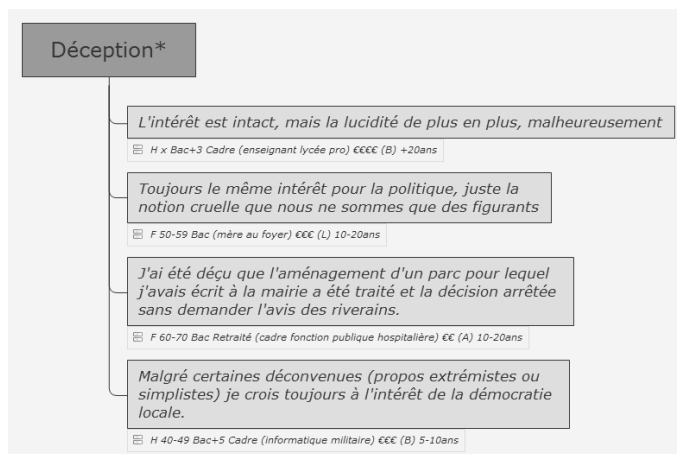
Pourtant un élément de discours, dit de « localisme », qui était investi comme un topique antipolitique, se retrouve également dans les explicitations de ces participants intéressés et attachés à la politique. Ainsi, ils s'accordent sur **l'importance du niveau local et pour valoriser cette échelle, comme étant celle où la redéfinition qu'ils proposent du politique peut trouver un sens** : « lorsqu'elle appartient encore au citoyen et aux élus proches ».

Mais la valorisation du local peut toujours servir à mettre en suspens la portée politique de la participation, soit pour juger qu'elle n'a « rien à voir avec la politique », « qu'on se situe plus dans un domaine de gestion et d'organisation locale » ou à l'inverse pour mettre en garde contre l'éventuelle « politisation » de ces espaces, la politique conservant alors sa signification péjorative et n'y « a pas sa place [...] mais malheureusement et insidieusement elle y prend part ». Ce qui est spécifique à cette classe de répondants, c'est de désigner le **périmètre local comme une limite qui empêche d'y faire de la politique dans son sens redéfini ou d'y concrétiser cette citoyenneté étendue**. La démocratie participative est alors dénigrée comme une « initiative locale timorée », neutralisée comme un « lieu pragmatique [...] [sans] réflexion sur la politique » ou déplorée comme ne permettant pas « d'avoir appris grand-chose du monde qui [nous] entoure. »

Quelques-uns insistent également sur la spécificité non politique de leur engagement, en un sens qui converge avec la notion de redéfinition du politique, ici « non politique » s'entendant d'abord en dehors des partis, voire en dehors de la participation institutionnelle, c'est-à-dire critiquant l'offre descendante de participation, au profit des « initiatives citoyennes ou associatives », contre la « politique politicienne », à laquelle est en partie assimilée l'offre de participation.



La constance déclarée de l'intérêt n'empêche pas les participants de néanmoins faire part d'une relative déception, et ce dans des proportions qui sont similaires à ceux qui disent ne pas s'intéresser à la politique, même si contrairement à eux ils n'investissent pas la catégorie de discours de « défiance ». La « déception » peut être liée à leur vision de la politique en général ou plus spécifiquement à des « déconvenues »



dans le cadre de leur engagement participatif. La déception a pu être saisie comme un analyseur pertinent de l'engagement et de son inscription dans un parcours avec des continuités et des ruptures¹⁴⁴⁷. La question devenant alors : comment expliquer le maintien de leur participation ? Probablement faut-il ici tenir compte du caractère intermittent de la participation et relever les indices d'attentes autres que celles d'ordre politiques. Ce groupe se caractérise ainsi par un accord plus marqué avec certaines dimensions de l'engagement participatif : sociabilité (1,32 contre 1,07), être actif (1,31 contre 1,17) et surtout la dimension institutionnelle, comprenant le fait de mieux comprendre le fonctionnement d'une ville et de mieux connaître les élus (1,12 contre 0,84). Mais il ne s'agit là que d'indices à approfondir, qui plaident pour une analyse processuelle de l'engagement et une prise en compte des parcours de participation dans la compréhension des motifs de la participation.

La réception de l'opportunité de participation peut être résumée à travers deux catégories : **le renforcement et la nouveauté**¹⁴⁴⁸. Le renforcement, proche de la notion « d'exposition sélective »¹⁴⁴⁹, caractérise des participants déjà investis, engagés, politisés, il ne s'agit finalement que « d'un moyen supplémentaire de porter un intérêt à la vie politique ». Cela n'exclut pas que par l'engagement participatif leur « intérêt a plutôt été renforcé » ou que cette opportunité s'intègre dans un moment de vie jugé favorable à la concrétisation de leur intérêt ; « surtout avec la prochaine naissance de mon fils ». Pour ces répondants, leur participation s'inscrit dans une

¹⁴⁴⁷ C'est à partir de cette notion qu'Albert Hirschman propose d'étudier les basculements entre préoccupations privées et action publique : « le problème de la vie politique c'est qu'elle est soit trop accaparante, soit trop terne. [...] la participation à la vie publique n'offre que ce choix frustrant entre le trop et le trop peu, qu'elle est par conséquent vouée de toute façon à engendrer la déception »

A. O. HIRSCHMAN, *Bonheur privé, action publique*, op. cit., p. 202-203.

Dans une perspective plus socio-historique, Pierre Rosanvallon livre une interprétation similaire : « Le diagnostic mériterait certes d'être précisé et développé. Mais l'impression d'ensemble n'en serait pour autant guère modifiée : les démocraties sont bien marquées par la déception, comme si elles incarnaient un idéal trahi et défiguré ».

Pierre ROSANVALLON, *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998, p. 11.

¹⁴⁴⁸ Dans le contexte des études de communication, Clémentine Berjaud propose une typologie de la réception qui se recoupe en partie avec nos résultats, distinguant des effets « circonscrits, de mutualisation, de renforcements, de conversion et de résistance ». Clémentine BERJAUD, « Les téléspectateurs en contexte. Conditions sociales et pratiques de réceptions collectives des discours politiques dans le Venezuela d'Hugo Chávez », *Politiques de communication*, 2015, n° 4, p. 37-61.

¹⁴⁴⁹ E. KATZ et P. F. LAZARSFELD, *Influence personnelle*, op. cit.

continuité. Ils évoquent ainsi une **opportunité venue à eux et qu'ils justifient de manière tautologique** : « j'ai toujours été intéressée par la politique et c'est cela qui m'a donné envie de participer à la démocratie locale. »

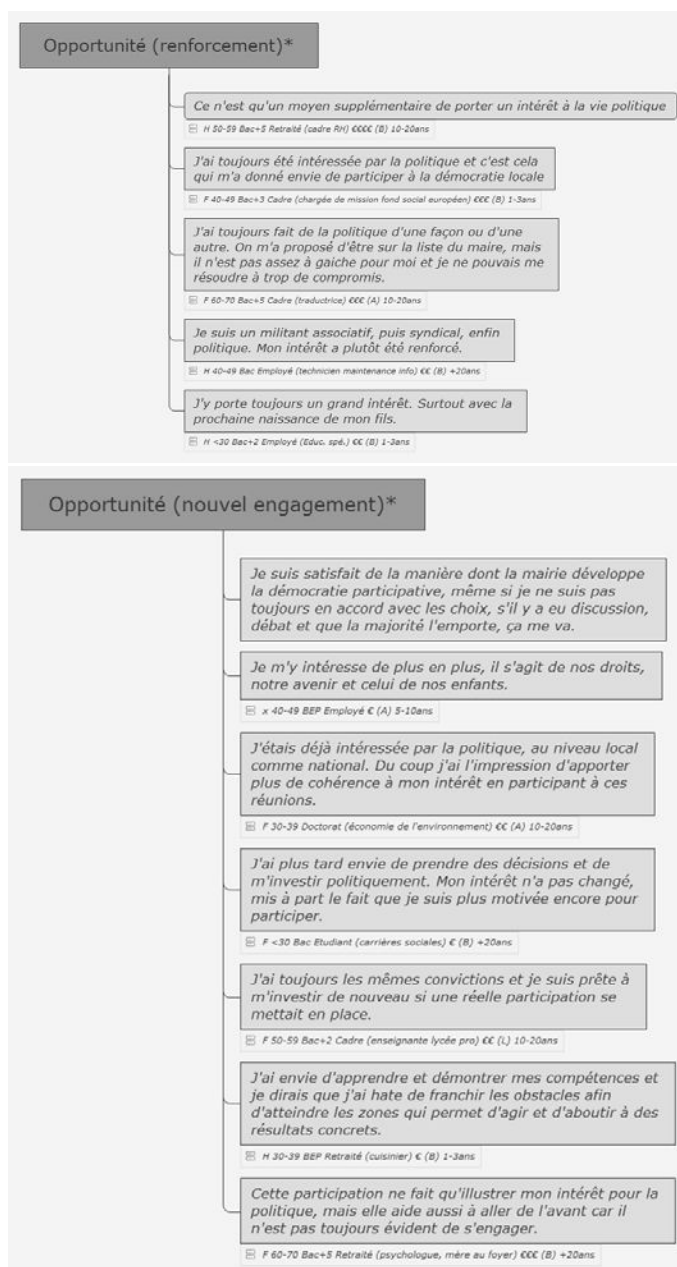
Mais l'opportunité peut aussi s'apparenter à une **nouveauté**, là encore en lien avec des moments de vie, une capacité à se projeter, à s'intéresser de « plus en plus », pour les autres : « l'avenir de nos enfants » ou pour soi « j'ai plus tard envie de... ».

L'engagement participatif est alors décrit comme une possibilité « d'apporter plus de cohérence à son intérêt ». Certes la participation « ne fait qu'illustrer [un] intérêt pour la politique, mais elle aide aussi à aller de l'avant car il n'est pas toujours évident de s'engager ».

Une telle remarque est importante pour souligner que **si le dispositif contraint la participation, il est aussi ce qui la rend effectivement possible.** A l'inverse de la notion de déception, l'engagement participatif est inscrit dans un cercle vertueux, impliquant d'être

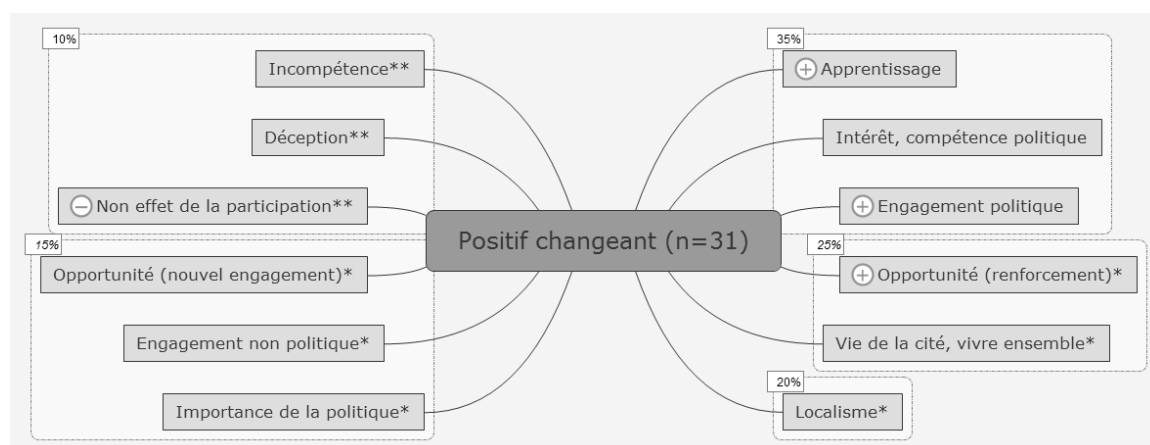
« plus motivée encore pour participer » ou laissant ouverte la possibilité de « s'investir de nouveau », mais en la conditionnant à la mise en place d'une « réelle participation ». Ces arguments ramènent à une hypothèse « conditionnaliste » des préférences démocratiques¹⁴⁵⁰.

Autrement dit, l'engagement participatif permet un apprentissage démocratique et se fait le support d'une réflexion sur les conditions de la participation démocratique : ce qui ferait qu'une nouvelle opportunité de participation serait saisie ou non à l'avenir. **Mais cet effet n'apparaît qu'à la marge, pour des participants qui revendiquent une compétence et un intérêt pour la politique qui précède l'engagement participatif et qui ne lui attribuent pas une forte influence.**



¹⁴⁵⁰ M. A. NEBLO, K. M. ESTERLING, R. P. KENNEDY, D. M. J. LAZER et A. E. SOKHEY, « Who Wants To Deliberate—And Why? », *op. cit.*

3.4 L'intérêt changeant : une esquisse du citoyen participatif exemplaire



L'effet d'apprentissage relevé chez ceux déclarant un « intérêt constant » est en fait beaucoup plus perceptible dans cette dernière catégorie, que nous qualifions d'esquisse du **citoyen participatif exemplaire** – du point de vue de la logique de l'offre – chez qui elle constitue la première catégorie de discours. Cette classe comporte un nombre moindre de répondants, avec 14% de l'ensemble. Mais elle permet d'illustrer que si ceux qui déclarent ne pas s'intéresser à la politique, sont assez unanimes quant au non effet de l'engagement participatif sur leur position, ceux qui déclarent s'y intéresser sont plus partagés. Là encore, cette observation va dans le sens d'une exposition sélective : **déclarer un changement ne se fait qu'en déclarant un intérêt préalable**. Ces répondants valorisent eux-aussi davantage la dimension politique des motifs de leur participation (0,48 contre -0,27), mais à la différence des précédents, ils marquent davantage un accord avec la dimension participative (1,55 contre 1,19), la curiosité pour la démarche et le fait de pouvoir donner son avis.

Ce groupe est surreprésenté à Lanester (60% contre 29%) et sous-représenté à Bruz (19% contre 40%) et plus équitablement présent à Arcueil (22% contre 32%). Cette répartition est intéressante, car elle appuie l'hypothèse qu'une offre de participation impliquant un engagement pérenne et de plus long terme permet un plus fort effet d'entraînement, de « politisation », par rapport à une offre de participation par projets. Néanmoins la moindre différenciation à Arcueil nuance cette interprétation, en rappelant que les effets de cadrage n'agissent pas à part du contexte dans lequel ils sont ancrés. Ce point va à l'encontre d'un appel à une standardisation et à une reproductibilité des dispositifs¹⁴⁵¹, dont les effets postulés seraient observables toutes choses égales par ailleurs. Or, ceux-ci dépendent bien des contextes de mise en œuvre¹⁴⁵².

Cette catégorie, espace théoriquement le plus propice à l'expression d'une participation constitutive d'une nouvelle citoyenneté, n'offre aucune prise significative à une analyse différenciée, par rapport aux principaux indicateurs de capitaux économiques ou culturels. Par contre elle semble bien caractérisée par un effet d'entraînement, au sens où à Lanester, y sont sous-représentés ceux ayant pris part moins de 5 ans aux conseils de quartier (10% contre

¹⁴⁵¹ J. BONACCORSI et M. NONJON, « « La participation en kit » », *op. cit.*

¹⁴⁵² Julien O'MIEL, « Modèle ou mirage ? Circulation et réappropriation de la politique régionale participative toscane. », *Participations*, 2016, n° 14, p. 177-206.

41%) et ceux déclarant y assister sans pour autant en être membres (4% contre 24%). A l'inverse, ceux déclarant une fréquence élevée de participation dans les instances de quartier sont surreprésentés (61% contre 37%). On note également une surreprésentation des membres du rassemblement politique locale (68% contre 17,5%). Cette dernière mesure rappelle que **les effets observés ne doivent pas être entièrement imputés aux seuls dispositifs participatifs**¹⁴⁵³, l'effet d'une adhésion à un rassemblement politique, même local, étant a priori bien plus tangible. Par ailleurs, il ne s'observe aucune différence notable en matière de participation électorale, allant dans le sens d'une complémentarité plutôt que d'une opposition entre les deux « normes de citoyenneté ».

La catégorie de discours la plus récurrente concourt à expliquer « l'intérêt changeant », au travers de la **notion d'apprentissage, qui est significativement surreprésentée parmi les réponses de ce groupe**. Ainsi ils mettent plus fréquemment en avant le fait d'avoir appris des choses, d'avoir acquis « un regard différent sur la politique », avant de mettre en avant des marques de compétence politique. L'apprentissage concerne autant des éléments factuels sur le fonctionnement municipal, que leur appréciation subjective : « faire plus attention », « se sentir plus concerné », « savoir avant de critiquer ».

L'idée d'un changement sert aux répondants à **transcrire une satisfaction quant à leur participation**. Mais ils n'en mettent pas moins en avant un **intérêt préalable ou des expériences antérieures**. L'engagement participatif est bien inscrit dans un parcours individuel et articulé avec des dispositions préalablement acquises : adhésion, souvent éphémère, à une organisation politique, culture familiale, sociabilité, interconnaissance locale... L'engagement participatif peut ainsi dessiner une trajectoire ascendante d'investissement dans la politique locale, en soutien au groupe porteur de la démocratie participative.



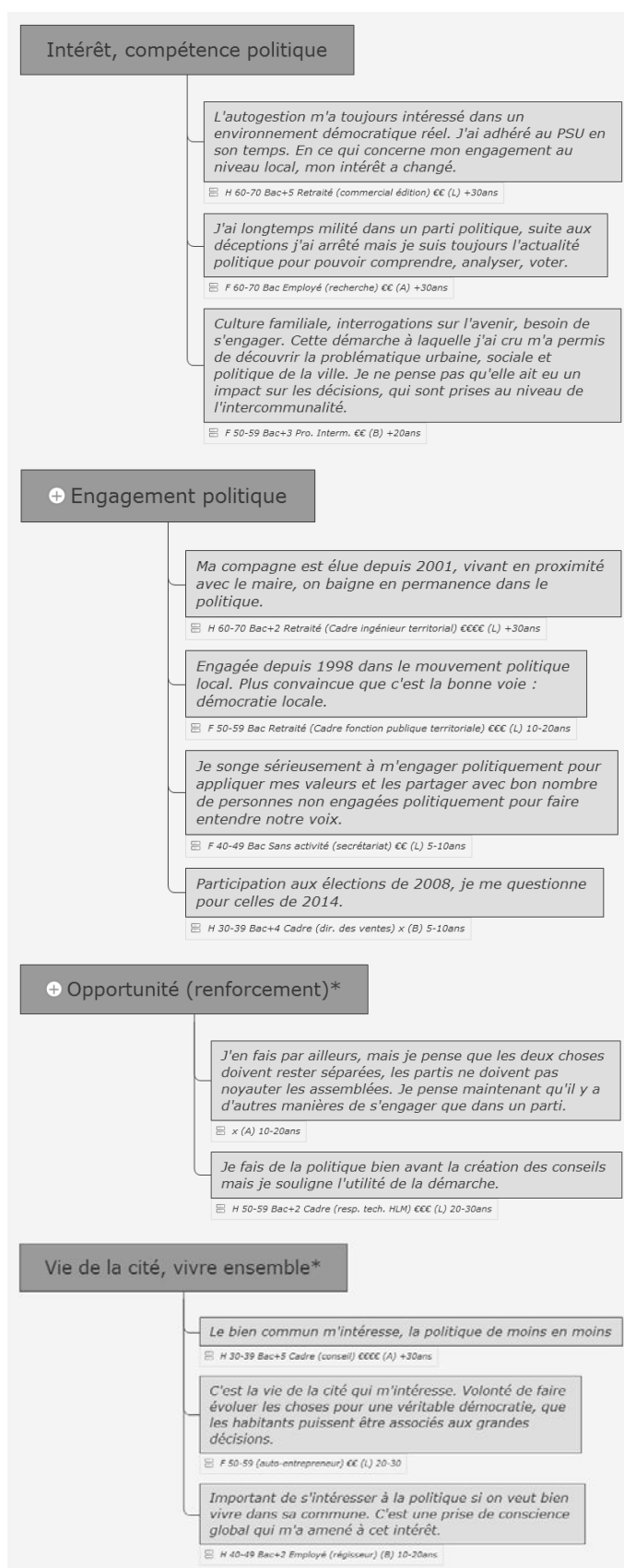
¹⁴⁵³ Voir supra, Encadré C8-7 : Une autre modalité de redéfinition du politique : l'évolution de la perception du rassemblement politique locale à Lanester

L'opportunité de participation est donc bien comprise en partie à travers l'idée de **renforcement**, soit dans une logique **d'approfondissement** « je fais de la politique bien avant [...] mais [j'en] souligne l'utilité » ou de **diversification** : « je pense maintenant qu'il y a d'autres manières de s'engager que dans un parti ».

Pourtant les explications de l'ordre de la redéfinition du politique sont moins significativement présentes. **Les discours sur la « vie de la cité » servent à souligner un intérêt politique à géométrie variable** : « le bien commun m'intéresse, la politique de moins en moins », « une véritable démocratie » découlant d'une « prise de conscience globale ».

C'est dans cette classe que se situent **les individus « exemplairement » participatifs, qui ont le plus fait leurs discours de justification attendant à la mise en œuvre de dispositifs participatifs.**

La redéfinition du politique concourt encore à opposer niveau national et niveau local, ce dernier étant perçu comme l'échelon privilégié, et en un sens



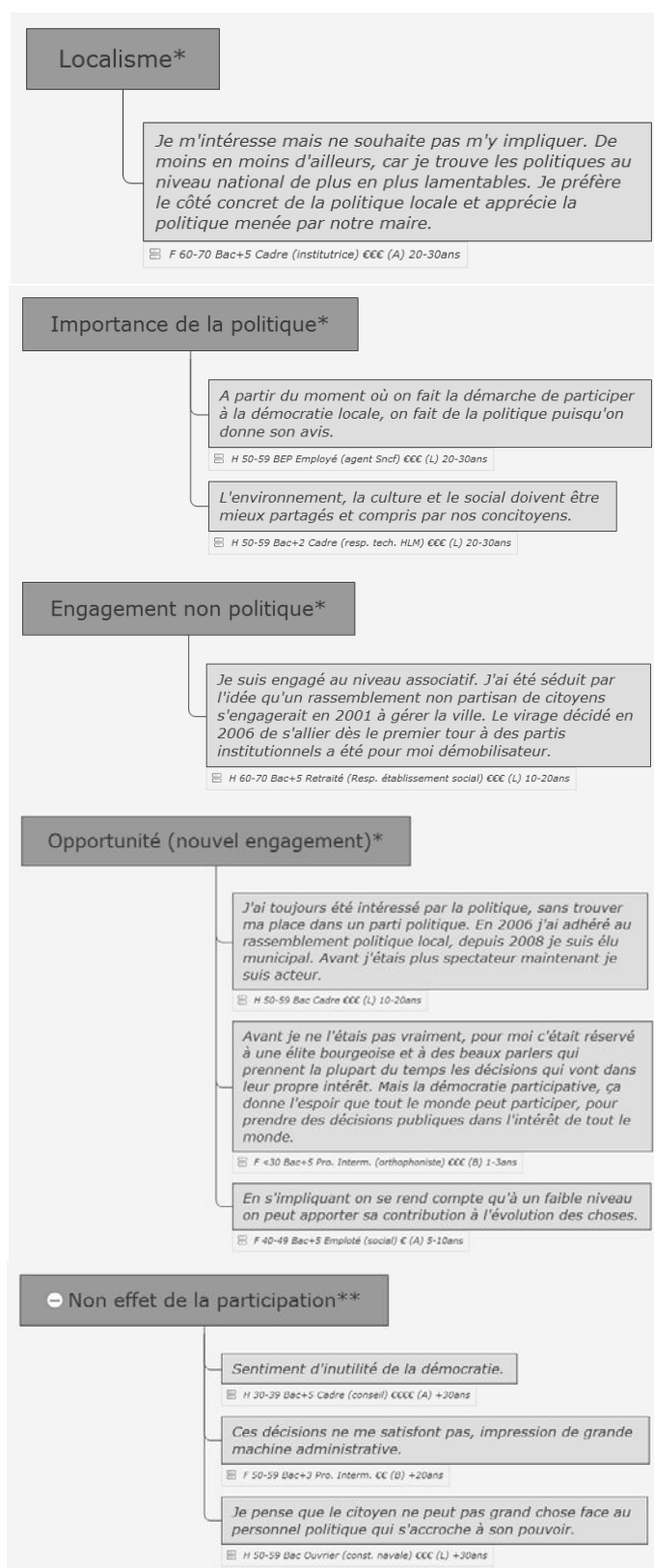
le seul possible, pour l'engagement citoyen. Mais au contraire des négatifs, les références « localistes » ne laissent pas transparaître unanimement un antipolitisme ou un refus de l'engagement.

Néanmoins les plus **faibles effectifs** de cette classe rendent difficile un propos d'ensemble et certaines catégories de discours sont des **exemples quasiment individuels**.

Ainsi la catégorie « nouvel engagement » n'est en rien surreprésentée dans cette classe. Elle ne se trouve explicitée que chez cinq répondants (16%). Ces individualités sont au sein de notre échantillon les représentants **de parcours de participation « extraordinaires »**, c'est-à-dire ceux qui ne s'inscrivent pas dans une forme de continuité mais dans une réelle nouveauté, un « passage à l'acte » du fait de l'opportunité de participation. Cette interprétation est validée par ailleurs, puisqu'ils sont **48,6% dans ce groupe a affirmé « avoir un nouvel engagement » contre 19,8% dans le reste de l'échantillon**.

L'idée d'absence d'effets de la participation, très récurrente dans l'ensemble, est **significativement sous-représentée dans cette classe**. D'ailleurs, elle y est différemment investie : jusqu'ici les interprétations de cette catégorie concernaient souvent l'absence d'effet sur les opinions déjà arrêtées des individus, qui n'avaient pas

changé du fait de leur participation ou parce que leur participation avait été trop faible. Les « intéressés changeants » lorsqu'ils évoquent l'absence d'effet le font **en lien direct avec l'absence d'effet de la participation sur la décision, et non pas sur eux-mêmes**.



Conclusion : Des motifs de la participation aux parcours de participation

A partir de résultats existants, nous nous sommes concentrés sur l'étude des « motifs de la participation ». Cette entrée permet de constituer différents profils, qui en sont une déclinaison dimensionnelle. Autrement dit, les motifs peuvent être compris comme **différentes dimensions justificatrices, que les participants maximisent, minimisent ou ignorent dans la recherche de raisons à leur engagement**. Le résultat le plus saillant est le **caractère autoréférentiel de ces motifs : ils sont d'abord définis par les modalités de l'engagement participatif lui-même, plutôt que par les positions sociales des individus**. De fait, il faut bien les indexer à la situation pour pouvoir les différencier. C'est en ce sens, que la proposition de distinguer participation régulière, intermittente ou non-participation pour catégoriser ces différents motifs est pertinente.

Pour en revenir à la proposition originale sur laquelle nous nous appuyons, une limite nous semble être de faire de la participation régulière la catégorie centrale de la typologie, alors que la participation intermittente est le fait majoritaire parmi les participants. Cette approche se justifie du fait du cadre analytique, centré sur les discours et les justifications, mais elle est empiriquement contestable. Nous parlons ici sous le contrôle de nos données¹⁴⁵⁴, sans préjuger que dans le cadre des budgets participatifs étudiés par Alice Mazeaud et Julien Talpin pour produire cette typologie, cela soit également le cas. En effet, il s'agit d'un dispositif dont on peut supposer qu'il rétribue mieux l'assiduité, que ceux que nous étudions. Mais il nous semblerait intéressant de réfléchir à **une adaptation plus large de cette typologie, en prenant comme nœud central l'intermittence** – une catégorie d'étiquetage plus malléable par définition – **pour ensuite interroger les conditions, qui font qu'une partie des participants vont devenir réguliers, maintenir leur intermittence ou faire progressivement défection**. Autrement dit, cela permettrait ici de rendre compte du caractère processuel de l'engagement participatif. C'est ce qui nous amène à argumenter par la suite en faveur de la catégorie de « parcours de participation ».

Avant cela, nous avons fait ici une proposition alternative, qui serait de considérer non pas des motifs mais des **profils de participation** qui en découleraient. Cette approche permet de mieux rendre compte de la multi-dimensionnalité des motifs, le fait que des participants peuvent s'accorder sur différents motifs et en rejeter d'autres. C'est une propriété que sous-entend la référence aux motifs, à travers l'idée que des participants puissent passer de l'un à l'autre. Mais constituer des profils permet d'envisager d'en prendre la mesure. Ainsi, il serait possible de réconcilier une **approche dispositionnelle et situationnelle** pour étudier les **tendances socialement situés à investir tel ou tel motif ou les configurations favorisant ou inhibant l'expression de tel ou tel motif**. La proposition reste cependant largement **programmatique**. En effet, les données à notre disposition nous permettent de constituer ces profils, mais ne nous

¹⁴⁵⁴ Plus exactement nous mesurons l'importance de la participation régulière des répondants : 62% disent participer à une majorité voire à toutes les réunions. Mais en ayant pu analyser les données exhaustives des parcours de participation durant une décennie à Lanester, ce taux chute à 20%, en prenant comme point de référence les renouvellements des mandats de deux ans et non pas l'assistance à chaque réunion.

Voir Chapitre 6 - S.II - 1.2.1 La fréquence et la durée de la participation [...] 1.3.3 Huit parcours-types : noyau dur, abandons précoces et adhésions tardives

autorisent qu'à explorer une spécificité unidimensionnelle : **l'accord ou le rejet avec la portée politique**. C'est la seule qui apparaît significative pour catégoriser nos échantillons. Cette limite a deux explications : la similarité des populations interrogées et le faible effectif, sans même tenir compte que la dimension politique soit effectivement la moins consensuelle.

Mais ce résultat est fructueux pour **interroger la relation entre participation et redéfinition de la politique**. Ainsi, nous avons pu revisiter un questionnement classique des enquêtes d'opinion, au travers de l'intérêt déclaré pour la politique, mais en le liant à l'hypothèse d'un changement faisant suite à la participation. La prise en compte des réponses ouvertes rend à cette question un intérêt, quand autrement elle ne fait que redécouvrir une inégale tendance à l'auto-habilitation à se déclarer politiquement compétent en situation d'enquête. Nous avons centré notre étude sur les réponses ouvertes, les réponses fermées ne devenant plus qu'une entrée classificatrice. Nous dégagons quatre grandes classes de répondants qui permettent d'explorer les liens que font les participants entre leur engagement et leur intérêt pour la politique. Cette relecture de nos données au prisme de l'hypothèse de politiques de participation constitutives d'une redéfinition du politique et de la citoyenneté, rappelle cependant les effets conditionnés de l'offre de participation en la matière. **Ils ne s'avèrent tangibles qu'à la marge, pour une partie des participants**. Même les participants « universalistes », qui justifient leur engagement comme une réappropriation de leur citoyenneté et une contribution à une redéfinition de la politique locale comme « vie de la cité », n'en ont pas moins une compréhension paradoxale entre satisfaction de principe quant aux opportunités offertes et lucidité quant aux fortes limites qu'ils y rencontrent.

En conclusion, une fois actée la sélectivité sociale et la relative homogénéité de notre échantillon, nous observons peu de différenciation sociale de ces différentes compréhensions de l'engagement participatif. Les principales modalités qui ont un effet repérable sont celles qui sont liées à la participation elle-même – sa fréquence, son intensité ou les formes qu'elle prend selon les dispositifs – et plus largement aux autres expériences socialisatrices des répondants, en lien notamment avec un engagement préalable, le plus souvent associatif, dans une moindre mesure syndical et marginalement partisan. Nous revisitons aussi la thèse d'un changement de « normes de la citoyenneté », pour la nuancer assez largement, celles-ci s'apparentant davantage aux deux faces d'une même pièce qu'à une réelle transition, qui serait diffuse et repérable, du moins pour le cas de la réception d'une offre de participation.

Faut-il ici lire **une invalidation de l'hypothèse de différenciation sociale** ? En tous cas, il semble en l'état impossible d'appuyer significativement une analyse de la répartition des motifs dans l'espace social. Mais au-delà des implications théoriques, cela est aussi dû aux caractéristiques de notre échantillon et à notre méthode. Il est possible d'y répondre au travers d'une **approche plus qualitative réinsérant l'engagement participatif dans une trajectoire sociale**. Le simple fait que les motifs se comprennent en fonction des autres pratiques locales plaide en ce sens. Ainsi, c'est sur l'enjeu d'une meilleure prise en compte des parcours et de l'ancrage social de la participation – i.e. tant dispositionnel que situationnel – que nous concluons cette démonstration, en ouverture vers le chapitre final.

Chapitre 9 : Les parcours de participation

L'offre de participation est une opportunité variablement saisie, selon les expériences préalables des individus et leurs insertions dans des réseaux préfigurateurs de l'engagement participatif. Contre une perspective purement conditionnaliste, centrée sur les modalités de l'offre de participation, une perspective dispositionnaliste vise à rendre compte d'appropriations différenciées et socialement situées de l'offre de participation. L'opportunité de participation est un contexte d'actualisation et de renforcement de dispositions préalables. Une disposition à se saisir de l'offre de participation ne se résume pas à une capacité individuelle, elle tient à l'environnement et à la fréquentation, passé et présente, de contextes d'action.

« Dans l'ordre des conduites sociales, il serait en la matière bien trop naïf de jouer avec (ou sur) les mots en distinguant rhétoriquement ce qui ne serait *que* le “déclencheur” occasionnel de ces conduites (l'**événement** ou le **contexte**) de leur “véritable déterminant” (la **disposition** incorporée). En effet [ni l'un, ni l'autre] ne peuvent être désignés comme de véritables déterminants des pratiques (ce qui supposerait l'existence d'un modèle causal de l'action humaine assez improbable). En fait, la réalité est ici **relationnelle** (ou interdépendante) »¹⁴⁵⁵

C'est une question première chez les participants : quelles expériences similaires peuvent-ils mobiliser, pour justifier de leur participation ? L'engagement participatif se comprend comme un parcours, dont la rencontre avec l'offre de participation constitue rarement la première entrée. L'offre de participation peut être plus ou moins attractive et la participation, être perçue comme plus ou moins utile, valorisante et influente. Mais au stade du développement actuel de la démocratie participative, ces variations ont une performativité somme tout très limitée et toujours conditionnée.

L'adoption d'une vue processuelle et relationnelle de l'engagement participatif, vise autant à rendre compte des conditions de son maintien dans le temps, que de celle de la défection. L'engagement et le désengagement, sont saisis par l'approche processuelle comme les deux aspects d'un même phénomène social. Il ne s'agit pas ici seulement une perspective « balistique », au sens où l'un serait lié à l'autre, car il en découlerait par définition, puisqu'il faut d'abord s'engager pour se désengager. Notre propos est plutôt de souligner qu'il est dans la majorité de nos cas **difficile de distinguer pleinement des individus irrémédiablement participants ou non-participants**. Nous observons davantage des passages de l'un à l'autre, parfois progressifs, parfois brutaux, et des phénomènes d'apprentissage, de reconversion ou de mise en retrait. Nous présentons nos résultats à travers deux principales entrées : le fait de « pouvoir » et de « vouloir » participer, mais ces catégories ne sont pas figées, elles doivent se comprendre comme régulièrement complétées et actualisées : « ne pas », « ne plus », « depuis toujours », « encore », « désormais »... sont différents exemples de telles nuances – syntaxiques, prépositionnelles ou adverbiales – rendant compte du caractère processuelle.

Nos données convergent à ce propos : la participation intermittente constitue la norme¹⁴⁵⁶. L'engagement participatif comporte ainsi aussi bien différents degrés, que différents jalons. Les

¹⁴⁵⁵ B. LAHIRE, *L'homme pluriel*, op. cit., p. 65.

¹⁴⁵⁶ Notre échantillon a permis de mettre en lumière ce fait, mais aussi la prise en compte de données exhaustive avec les fichiers municipaux de recensement à Lanester, où les parcours de participation continus constituent au maximum un cinquième de l'ensemble des parcours recensés. Ce « score » est en soi plutôt dans la moyenne haute au regard de ce que nous avons pu observer dans d'autres villes. A Arcueil les défections sur une décennie concerne

logiques sociales de la réception d'offres de participations se comprennent au-delà du dispositif participatif, quand bien même celui-ci peut cristalliser ces degrés au travers de différents statuts ou rôles plus ou moins institutionnalisés. Un tel constat découle nécessairement de la référence à un programme dispositionnaliste. En effet, les dispositions ont une genèse, elles impliquent une récurrence de pratiques observables et elles voient leur transférabilité limitée en contexte¹⁴⁵⁷. Notre travail porte sur un cas particulier de dispositions à l'activité publique et collective. Elles peuvent être rapportées aux propriétés et aux expériences des individus et confrontées aux situations qu'ils rencontrent. Mais il faut se garder d'assimiler ce déterminisme à un automatisme, comme le résume bien Johanna Siméant, dans son étude des parcours d'engagement humanitaire.

« Mais si certaines dispositions induisent sans aucun doute des probabilités plus ou moins grandes de rentrer dans humanitaire et révèlent de plus ou moins grandes *affinités* humanitaires, elles disent peu de choses de leur *modus operandi*. On peut imaginer que des personnes présentant les mêmes dispositions ne sont pas rentrées en humanitaire. Bref **décrire certaines dispositions manifestement corrélées [...] n'implique pas que celle-ci se produise automatiquement** [...] Deux aspects permettent de saisir comment s'articulent dispositions et situations : celui de la disponibilité biographique, situation ayant elle-même des causes sociales et qui donne sa pertinence au concept de carrière, et celui de insertion dans certains réseaux pré-humanitaires. »¹⁴⁵⁸

Nous avons déjà abordé, à un niveau agrégé, l'importance de l'insertion dans des réseaux préfigureurs de l'engagement participatif, pour expliquer l'inégale probabilité de la participation. Nous la prolongeons ici par leur prise en compte à l'échelle individuelle, en exposant différents cas significatifs de « parcours de participation » et en les organisant au travers d'une typologie présentant une économie générale des logiques sociales et des sens de la participation.

Les justifications de la participation sont ancrées dans une variété d'expériences passées, dont certaines sont vécues comme très personnelles¹⁴⁵⁹, qui ne peuvent se comprendre en se limitant à l'étude des dispositifs participatifs. Le parcours de participation renvoie ainsi à une trajectoire biographique. **Si nous constatons des régularités sociologiques et des historicités contextuelles dans la production et l'offre de participation, ce sont bien des histoires individuelles qui sont au fondement de l'engagement participatif et des formes qu'il prend.** C'est ce qui justifie une pratique ouverte de l'entretien semi-directif. Une partie des enquêtés explicitent d'ailleurs ces liens avec des faits des événements multiples, alors qu'ils adoptent une posture réflexive sur la situation d'entretien et son déroulé : les apartés – « on s'éloigne », « c'est un peu hors sujet », « il y a aussi », « ce que j'ai oublié de dire c'est » – sont les balises, qui signalent ces ajouts, en forme d'écarts au contrat initial d'un entretien portant sur « le fait d'avoir pris part à la démocratie participative ». Pour les participants, la justification des modalités de

une plus grande proportion. Et à Bruz, la participation est par définition transitoire, ce qui n'empêche pas le fait de cumuler dans le temps des plus engagés.

Voir Chapitre 7 - 3.1.3 L'analyse exhaustive d'une décennie de parcours de participation à Lanester

¹⁴⁵⁷ B. LAHIRE, *Portraits sociologiques*, op. cit., p. 18-21.

¹⁴⁵⁸ J. SIMEANT, « Entrer, rester en humanitaire », op. cit., p. 65.

¹⁴⁵⁹ Un cas extrême illustre bien ce débordement récurrent de l'entretien. Evelyne, nous écrit ainsi quelques jours après notre rencontre pour « s'excuser d'avoir beaucoup parlé de moi lors de notre entretien, j'aurais dû m'en tenir aux réponses à tes questions ». Si ce courriel peut aussi signaler un sentiment d'en avoir trop dit et peut-être de le regretter, il est aussi la marque d'un entretien riche, qui illustre bien notre propos.

leur participation – sa régularité, son intensité, son caractère ordinaire ou extraordinaire – les ramène à des considérations qui dépassent largement le strict cadre de l'engagement participatif et du format de l'offre de participation.

Il est donc bien ici question de l'ancrage social de l'engagement participatif, au travers de la notion de « parcours de participation ». Sa compréhension la plus restrictive désigne simplement l'évolution des positions occupées par les individus, en prenant comme point de repère l'espace-temps du dispositif : un individu y entre, en devient éventuellement un membre plus ou moins actif et finit éventuellement par cesser de participer. Mais l'idée générale du parcours de participation est de rendre compte du fait que l'engagement participatif précède et déborde le cadre strict du dispositif participatif. Bien entendu, nous n'affirmons pas qu'il soit possible de répondre à une offre de participation en dehors de celle-ci, mais que les logiques sociales de cette réponse s'inscrivent dans une temporalité et une spatialité plus larges.

Notre perspective s'inspire de la proposition d'une « analyse processuelle de l'engagement », portée notamment par Olivier Fillieule¹⁴⁶⁰ et déjà en partie transposée dans le cadre de l'engagement participatif par Julien Talpin¹⁴⁶¹. Le premier développe la notion de « conséquences biographiques de l'engagement », en soulignant son lien à un tournant dans la sociologie du militantisme visant à s'intéresser au devenir des militants, à travers la question du maintien ou du déclin de l'engagement¹⁴⁶². Les premières études en ce sens s'intéressent notamment au devenir d'étudiants américains, engagés dans des mouvements pour les droits civiques dans les années 1960, pour interroger ce qu'ils sont devenus et l'effet à long terme de leur engagement¹⁴⁶³. Ces travaux portent sur des mouvements passés lors de l'enquête, ce qui rend impossible la comparaison entre ceux qui quittent et ceux qui demeurent engagés.

Dans notre cas, l'accès aux anciens engagés est variable d'un terrain à l'autre, du fait de l'ancienneté de l'offre de participation dans chaque cas. A Bruz, l'enquête a été concentrée sur la population identifiée comme ayant pris part aux différents dispositifs participatifs durant le mandat de 2008 à 2014, et plus particulièrement jusque 2012, qui a été notre période de présence sur le terrain, avec un focus particulier sur le forum annuel ; dernier dispositif d'ampleur organisé avant la passation du questionnaire. La question du maintien de l'engagement est un enjeu moindre du fait d'un temps court de mise en œuvre. A Lanester et Arcueil, si l'enquête a été autant concentrée dans le temps, la période rétrospectivement couverte est bien plus conséquente, respectivement depuis 2001 et 1995. La succession de plusieurs mandats permet d'interroger les éventuelles conséquences biographiques de l'engagement participatif, par exemple dans ses continuités ou ses bifurcations vers d'autres engagements associatifs ou politiques locaux.

Notre référence aux trajectoires d'engagement n'est ainsi pas tournée unilatéralement vers les conséquences biographiques – ce qui s'en suit – mais aussi vers les préalables – ce qui précède – et peut être interprété comme une série de conditions et de déterminants de

¹⁴⁶⁰ O. FILLIEULE, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *op. cit.*

¹⁴⁶¹ J. TALPIN, « Pour une approche processuelle de l'engagement participatif », *op. cit.*

¹⁴⁶² Olivier FILLIEULE, « Conséquences biographiques de l'engagement », in Olivier FILLIEULE, Lilian MATHIEU et Cécile PECHU (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 131-139.

¹⁴⁶³ Nicholas Jay DEMERATH, Gerald MARWELL et Michael T. AIKEN, *Dynamics of idealism*, San Francisco, Jossey-Bass, 1971 ; Doug MACADAM, « Recruitment to high-risk activism: the case of freedom summer », *American Journal of Sociology*, 1986, vol. 92, p. 64-90.

la participation. Une question de recherche importante consiste notamment dans la comparaison d'enquêtes a priori similaire, selon tel ou tel aspect, dont on pourrait dire qu'ils semblent présenter **des dispositions proches, et qui pourtant vont réagir différemment à un même stimulus, ici l'opportunité de participer.**

*

Dans la **section I, les temps sociaux de la participation : dispositions, disponibilités**, nous abordons la question des inégalités disponibilités biographiques pour l'engagement. Nous traitons de cette question générale des contextes favorables à l'engagement participatif en les résumant à travers trois entrées : parcours professionnel, parcours familial et parcours résidentiel. Ce sont des points que nous avons déjà abordés ponctuellement. Nous nous centrons ici sur des aspects dont la prévalence est particulièrement saillante : le passage à la retraite, les rapports socialement situés à la participation au prisme de l'activité professionnelle et l'arrivée et le départ des enfants du foyer parental. Nous ajoutons une nouvelle perspective : le parcours résidentiel, qui nous semble constituer une entrée spécifique à notre objet et qui s'avère beaucoup moins traitée dans la littérature existante.

Dans la **section II, les parcours balisés de l'engagement participatif : des parcours de participation entre pouvoir et vouloir**, nous présentons la synthèse la plus aboutie du traitement de notre matériau qualitatif. Nous proposons une formalisation générale des logiques de l'engagement participatif, à partir de deux entrées conceptuelles, le fait de pouvoir et vouloir participer. Ces entrées typologiques relient l'ensemble de nos données et nous permettent de traiter quatre grandes catégories constitutives des parcours de participation : la participation réalisée ; distanciée ou déçue ; empêchée ou avortée ; évitée ou impossible. Elles sont chacune divisées en deux registres opposés selon la perception de la participation : ordinaire ou extraordinaire, traduite dans le langage des parcours comme participation de continuité ou de détour. Nous y incluons un questionnement sur les notions de « parcours de participation » et « carrière citoyenne » et en quoi nous les distinguons. Cette distinction recouvre des éléments liés à offre institutionnelle et d'autres liés à l'ancrage social de la participation. Elle ramène en dernière instance à l'inscription collective et historique des trajectoires individuelles et incite à poser le constat du rappel du structurel dans le situationnel¹⁴⁶⁴.

¹⁴⁶⁴ Olivier SCHWARTZ, « L'empirisme irréductible. », in *Postface à Le hobo: sociologie du sans-abri*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 265-305, p. 298-302.

Section I : Les temps sociaux de la participation : dispositions, disponibilités

Les parcours de participation se comprennent au regard d'une variabilité des temps sociaux et de la disponibilité biographique pour l'engagement¹⁴⁶⁵. L'entrée en participation, tout comme son maintien, sont plus ou moins probables selon le moment dans une trajectoire biographique. La réception de l'opportunité de participation s'avère de ce fait dépendante de temporalités individuelles. Mais la prise en compte du lien entre trajectoires sociales et engagement participatif peut dépasser la seule question de la temporalité de l'entrée en participation¹⁴⁶⁶. Les études sur les « incidences biographiques de l'engagement » invitent ainsi à cerner « ce que l'engagement produit, plutôt que ce dont il est le produit »¹⁴⁶⁷. L'engagement est alors lui-même considéré comme un espace de socialisation, avec des effets sur les parcours individuels et collectifs¹⁴⁶⁸. Dans cette perspective, une entrée complémentaire consiste à interroger les transférabilités de disposition¹⁴⁶⁹ et les circulations de savoir-faire et de compétences¹⁴⁷⁰, en partie constitutifs d'un capital militant¹⁴⁷¹. Héloïse Nez propose de transposer ces analyses à l'engagement participatif, en insistant sur les processus d'apprentissage observables chez les participants, mais aussi en validant « l'hypothèse d'un *continuum* de participation entre les différentes sphères d'action, en montrant l'intensité des circulations d'acteurs et de savoirs entre les sphères participative, associative et politique »¹⁴⁷².

Toutes ces perspectives s'entrecroisent. Dès lors qu'on adopte une approche processuelle, il est difficile dans les faits de traiter de l'une sans aborder les autres. Notre propos premier est d'interroger les incidences du biographique sur l'engagement, en quelque sorte à l'inverse : non pas ce que la participation fait aux trajectoires, mais ce qui dans les trajectoires elles-mêmes rend autant possible, qu'envisageable la participation et son éventuel maintien dans le temps. Trois perspectives imbriquées ressortent comme particulièrement susceptibles d'avoir un effet sur la possibilité de participer. Il s'agit des parcours résidentiels, professionnels et familiaux. Ces trois parcours, imbriqués les uns dans les autres, sont souvent rappelés par les enquêtés comme point de repères, qui viennent conditionner la possibilité ou l'impossibilité de participer. Nous les abordons néanmoins successivement par souci de lisibilité, en nous concentrant sur les effets (1) du passage à la retraite, (2) de l'activité professionnelle, (3) de la vie familiale, mais surtout parentale et (4) du parcours résidentiel.

¹⁴⁶⁵ D. MACADAM, « Recruitment to high-risk activism: the case of freedom summer », *op. cit.*

¹⁴⁶⁶ L. MATHIEU, « Les ressorts sociaux de l'indignation militante », *op. cit.*

¹⁴⁶⁷ C. LECLERCQ et J. PAGIS, « Les incidences biographiques de l'engagement », *op. cit.*, p. 5.

¹⁴⁶⁸ J. PAGIS, « Incidences biographiques du militantisme en Mai 68 », *op. cit.*

¹⁴⁶⁹ Quitte à oublier de souligner le caractère relatif de la transférabilité, qui est parfois davantage postulée (en tant que potentialité) qu'empiriquement constatée (en tant qu'effectivité). Voir à ce propos : B. LAHIRE, *L'homme pluriel*, *op. cit.*, p. 93-100.

¹⁴⁷⁰ H. NEZ, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif », *op. cit.* ; Y. SINTOMER, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *op. cit.*

¹⁴⁷¹ F. MATONTI et F. POUPEAU, « Le capital militant. Essai de définition », *op. cit.*

¹⁴⁷² H. NEZ, « La professionnalisation et la politisation par la participation », *op. cit.*, p. 53.

Encadré C9-1 : Les principales raisons de retenir les parcours résidentiels, familiaux et professionnels comme entrée analytique

Résidentiel, parce que le lien à la résidence, l'ancienneté dans la commune et le potentiel capital d'autochtonie qui en découle est un indicateur certain de la propension à participer. Plus largement, la référence à la résidence permet de comprendre des entrées en participation a priori moins probables, au travers du fait d'arrivée dans une nouvelle commune et de la recherche d'intégration qui en découle. D'autres étapes, comme par exemple l'acquisition de la résidence principale, sont fréquemment avancées comme des arguments d'une plus forte attention à la vie locale et d'une (tentative de) fréquentation des dispositifs participatifs locaux, justifiées par le fait d'avoir désormais un cadre de vie à défendre, dans lequel on se projette dans la durée. Le statut résidentiel, notamment en ce qui concerne le logement social, peut aussi être le support d'un engagement participatif spécifique. Plus largement différents engagements liés à la résidence : amicale de locataires, syndic bénévole, voisinage, sont rapportés comme des espaces de familiarisation avec un rôle de représentants qui peut ensuite être reversés dans les instances participatives.

Familial, parce que l'activité liée à la sphère domestique est fortement vectrice de plus ou moins grande disponibilité pour l'engagement. Le fait d'avoir des enfants en bas âge ou qui ont quitté le domicile familial est ainsi fréquemment avancé pour expliquer une défection ou à l'inverse un report du temps désormais disponible vers la sphère publique. Avoir des enfants scolarisés dans la commune est aussi une ouverture vers un espace de socialisation, voire d'engagement au travers des associations, qui amène des individus à ensuite prendre part aux dispositifs participatifs ou à participer à des concertations thématiques liées aux questions de scolarité.

Professionnel, parce que le fait d'avoir ou non une activité à temps plein est le critère premier d'une plus ou moins grande disponibilité. Être en inactivité ou en incapacité de travailler est ainsi un argument pour donner de leur temps, dans un engagement associatif mais aussi dans une vie de quartier qui les conduit à investir les dispositifs participatifs. C'est surtout le passage à la retraite qui est le déclencheur le plus fréquent de participation à des dispositifs, par ailleurs fréquemment décrits comme réunissant majoritairement de jeunes retraités. La retraite est à la fois un facteur de disponibilité, présenté par des participants comme une libération et en même temps une incitation à vouloir encore être actif et se sentir utile.

Les parcours professionnels et familiaux, sont ceux qui sont plus souvent documentés pour interroger leurs liens à l'engagement¹⁴⁷³. Ce constat s'explique par la référence récurrente à trois sphères de vie : privée, public et professionnelle pour étudier l'allocation du temps et l'inégale capacité à l'investir dans telle ou telle sphère¹⁴⁷⁴. Pour les participants ces aspects sont principalement à travers deux principaux jalons : le passage à la retraite¹⁴⁷⁵ et le départ des enfants du foyer. Ou à l'inverse l'accaparement professionnel et la responsabilité parentale de jeunes enfants, lorsqu'ils sont constitués en raison de ne pas participer. Autrement dit, ils sont principalement abordés sous l'angle de la disponibilité, même s'ils sont parfois également constitutifs de dispositions à participer, par exemple du fait d'un intérêt pour un thème lié à l'activité professionnelle ou aux tâches parentales.

¹⁴⁷³ L. PROUTEAU et F.-C. WOLFF, « La participation associative au regard des temps sociaux », *op. cit.* Les auteurs y examinent notamment comment « les moments disponibles pour les activités associatives [...] entrent en concurrence avec les activités domestiques et la vie familiale » (p.68)

Voir aussi : Jean-François GUILLAUME et Anne QUENIART, « Engagement social et politique dans le parcours de vie », *Lien social et Politiques*, 2004, n° 51, p. 5 ; Simone PENNEC, « Les tensions entre engagements privés et engagements collectifs, des variations au cours du temps selon le genre et les groupes sociaux », *Lien social et Politiques*, 2004, n° 51, p. 97.

¹⁴⁷⁴ Sur ce sujet, voir par exemple le dossier thématique « Privé/professionnel. Convergences et divergences », *Réseaux*, 2007, vol. 140, n°1. Son introduction résume dès les premières lignes cette perspective : « La question des rapports entre travail et hors-travail est un classique en sociologie. On l'aborde, en général, au travers des modes de vie, c'est-à-dire de la question de savoir comment les individus et les familles organisent et font tenir ensemble les différentes facettes de leur existence [...] important et exportent des manières de faire, des outillages, d'une sphère à l'autre. » Frédéric DE CONINCK, « Présentation », *Réseaux*, 2007, vol. 140, n° 1, p. 11-25, p. 11.

¹⁴⁷⁵ Nous nous concentrons ici sur le passage à la retraite au vu de son importance dans les parcours de participation. Mais la référence aux parcours professionnels peut aussi s'entendre, notamment pour les CSP+, comme espaces de familiarisation à une thématique particulière, voire à la thématique participative en tant que telle. A ce propos, voir Chapitre 8 - 2.2.2. La reconversion d'habitudes professionnelles dans la participation par projet

1 Le passage à la retraite : de la « cité dortoir » à la « vie de la cité »

Le passage à la retraite est un déclencheur potentiel de l'engagement dans la vie locale, ne serait qu'en tant qu'il s'agit d'un facteur de disponibilité. Un tiers des personnes rencontrées en entretien sont en retraite, tout comme parmi les répondants aux questionnaires. L'âge médian des retraités est de 67,5 ans, signalant que la moitié d'entre eux sont a priori dans la première décennie de la retraite. Nous distinguons d'abord le rapport subjectif des enquêtés à ce repère biographique, en évoquant notamment (1.1) la recherche d'une utilité sociale, contre la crainte de l'inactivité. Il s'agit en effet du discours le plus récurrent pour évoquer la retraite comme élément déclencheur. Mais nous affirmons qu'un tel effet (1.2) connaît en réalité de nombreuses variations, selon le contexte dans lequel il intervient. Un des paramètres les plus évidents est que cet effet est d'autant plus fort que la retraite intervient précocement : les pré-retraites sont ainsi surreprésentées dans l'enquête. Nous rappelons aussi que cet effet ne joue pas indépendamment des expériences préalables des individus : l'effet de disponibilité vaut en articulation avec des dispositions.

1.1 La recherche d'une utilité sociale, contre la crainte de l'inactivité

La retraite n'est pas seulement convoquée comme un indice neutre et factuel de plus grande disponibilité : « maintenant que j'ai du temps ». En effet, l'inactivité induit un stigmate, « ne plus avoir de raison sociale », que des participants cherchent à retourner « se sentir encore utile »¹⁴⁷⁶. La retraite va avec une recherche d'activités nouvelles.

Le facteur retraite joue en fait selon une double temporalité : être récemment en retraite, en recherche d'activités, lorsqu'arrive l'opportunité de l'offre de participation augmente la probabilité d'y répondre favorablement ; le fait d'être depuis déjà quelques temps en retraite, augmente la probabilité de s'être engagé dans des activités et inséré dans des réseaux locaux, qui eux-mêmes sont des facteurs favorisant la réception positive de l'offre de participation.

« C'est pas évident de se retrouver à la maison... Même si c'est un choix, attention au début ça fait drôle. Les deux-trois premiers mois t'es content, tu te fais ta liste de bricoles que t'as jamais eu le temps de faire... Et puis après tu te dis, oui mais qu'est-ce que je fais maintenant... **Il n'y a plus de « raison sociale » t'es retraité, t'as rien à faire**, dès que tu vas aux réunions de famille, « toi tu t'en fiches tu fais plus rien », **c'est toujours vexant**, c'est des petites phrases dites sans méchanceté, mais pour celui qui la prend... C'est vrai que je ne sers plus à rien (*rires*). T'as beau expliqué, ah non mais attends, j'ai ci, j'ai ça... **Mentalement la retraite ce n'est pas évident**. Même actuellement, pourtant tout le monde sait bien que je suis bien impliqué à droite à gauche. » (Entretien 15, Bruz, sept. 2013, Jean-Louis, H, 58 ans, Retraité. Ouvrier, Plus de 20 ans, Propriétaire, dipl. inf. au bac, € moyen ; habitant, Participant - Forum - Epicerie sociale)

Il s'agit ainsi de maintenir une utilité et de faire face à une certaine crainte de l'isolement, suite à la fin de l'activité professionnelle. Les témoignages individuels s'insèrent dans un contexte plus général de valorisation de la figure du « senior actif », par rapport à celle du « retraité méritant »¹⁴⁷⁷, ainsi que du principe de formation tout au long de la vie¹⁴⁷⁸. Dans le

¹⁴⁷⁶ Les passages entre guillemets sont récurrents dans les entretiens.

¹⁴⁷⁷ Marion REPETTI, « Du retraité méritant au senior actif : genèse et actualité d'une figure sociale en Suisse », *Retraite et société*, 2015, n° 71, p. 15-33.

¹⁴⁷⁸ Aline CHAMAHIAN, « Se former dans le temps de retraite : analyse sociologique des parcours de vie en formation », *Retraite et société*, 2013, n° 65, p. 81-100.

propos cité, Jean-Louis fait d'ailleurs référence à ce contexte en l'introduisant par la mention : « de toute façon on en parle tous les jours à la télé », en lien avec les réformes des retraites.

Le propos dépasse de loin l'engagement participatif, qui apparaît comme la portion congrue des emplois du temps de retraités occupés. Nous ne comptons plus les fois où nous avons entendu, sous une forme ou une autre, l'idée de n'avoir « jamais été aussi occupé depuis la retraite ». Ces retraités (hyper)actifs constituent le terreau privilégié de la multipositionnalité mise à jour par l'enquête quantitative.

« Je suis **revenu ici à la retraite**, donc je me suis dit tiens je vais m'investir puisqu'en retraite j'avais **de quoi faire, du temps libre**. C'était une façon aussi de pouvoir **passer un cap** parce que c'est vrai d'actif à... **je vais pas dire inactif**... mais disons, au moins se sentir encore utile. C'était intéressant, c'était un challenge à relever. [...] J'ai commencé par cette fameuse commission extramunicipale sur l'urbanisme, puis de là le conseil de quartier **et puis c'est parti**... Après on s'occupait d'autres associations, don du sang, [maison de quartier], [mémoire navale], [club informatique]... » (Entretien 53, Lanester, sept. 2014, Joël, H, 61 ans, Retraité. Militaire, Entre 10 et 20 ans, Propriétaire, dipl. ~inf. au bac, € ~moyen ; Président CQ)
« J'avais un travail qui me prenait du temps, mais qui me permettait de rencontrer des gens très souvent [...] **j'avais peur de perdre ce lien social**. C'est pour ça que **quand je suis sorti je me suis mis dans l'associatif**, parce que j'estime que se retrouver à la retraite et rester dans sa tour d'ivoire, moi c'est pas mon truc » (Entretien 71, Arcueil, nov. 2014, Joël, H, 63 ans, Retraité. Contrôleur de projet de travaux publics, Plus de 30 ans, Locataire, dipl. 1er cycle, € élevé ; Habitant référent - assemblée de quartier)

Ainsi être un retraité actif augmente la probabilité de se voir sollicité pour rejoindre l'assemblée de quartier ; comme le précise Joël, cité en dernier, lorsqu'il raconte le moment où des membres l'ont interpellé : « c'était dans la rue, en discutant comme ça avec des gens [...] il leur a semblé que j'étais une bonne recrue [...] dès fois il suffit de poser une question à quelqu'un [...] c'est une sorte d'engrenage ».

Le motif cognitif de la participation répond aussi à l'appétence de ces retraités, dont certains fréquentent par ailleurs les universités du temps libre ou des ateliers d'écriture ; « j'avais prévu dans ma retraite de faire un truc qui me plaît »¹⁴⁷⁹. Le passage à la retraite est aussi rapporté comme un moment de réflexivité : que faire ? Il ne faut cependant pas y voir abusivement une nouveauté radicale, la réponse la plus courante est en fait de **de continuer à faire différemment ce qu'ils faisaient déjà, plutôt que de se lancer dans des activités totalement inédites**. L'inédit est souvent a minima déjà présent sous la forme d'une attente ou d'une envie entravée : « j'avais ça en tête, mais j'attendais d'être en retraite »¹⁴⁸⁰ ; « j'avais prévu dans ma retraite de faire un truc qui me plaît, et je voulais faire une licence d'histoire avant de commencer bosser, et j'ai pas pu. Et la deuxième chose c'était rendre service, donc pour ça l'association d'insertion, etc. »¹⁴⁸¹.

La vie active est rappelée comme charriant un ensemble d'expectatives. Là encore, l'engagement participatif est loin d'être évoqué en premier dans cette perspective. Dans le cas des deux extraits cités, les nouveaux retraités parlent avant tout du fait de s'engager dans des

¹⁴⁷⁹ Entretien 21, Bruz, sept. 2013, Francis, H, 63 ans, Retraité. Cadre logistique, transport, Entre 10 et 20 ans, Propriétaire, dipl. 1er cycle, € élevé ; Participant au forum - Membre Université du Temps libre

¹⁴⁸⁰ Entretien 66, Lanester, sept. 2014, Sylvain, H, 63 ans, Cadre et profession intellectuelle supérieure, Fonctionnaire territorial, Plus de 30 ans, Propriétaire, € ~élevé ; habitant, Conseiller de quartier

¹⁴⁸¹ Entretien 21, Bruz, sept. 2013, Francis, 63 ans, Retraité. Cadre logistique, transport, Entre 10 et 20 ans ; Participant au forum

associations caritatives pour l'un et de reprendre des études pour l'autre. Par contre, il s'observe la mention générique d'avoir attendu la retraite pour s'engager dans la vie locale et « d'avoir toujours essayé de faire quelque chose depuis que [l'on est] en retraite »¹⁴⁸², « de ne pas se voir ne rien faire [à l'approche] de la retraite et de [se] dire [qu'on] peut se rendre utile »¹⁴⁸³.

« Moi j'avais pas entendu parler de démocratie participative auparavant, **en fait c'est le fait d'être à la retraite qui m'a conduit un peu à m'intéresser à ce qui se passe dans la ville.** Comme j'arrivais en retraite, je voulais un peu m'occuper, donc j'avais vu cette recherche de conseillers et j'en avais parlé avec la voisine, et j'ai dit pourquoi pas. » (Entretien 41, Lanester, juillet 2014, Martial, 64 ans, Retraité. Militaire, Plus de 30 ans ; Président CQ)

Cette recherche d'activités lors du passage à la retraite, induit un intérêt croissant pour la vie locale. Le rapport moins distant à la ville joue d'ailleurs strictement à l'inverse pour des actifs, qui ont une présence ponctuelle dans les dispositifs participatifs, souvent en lien avec un intérêt ou une demande particulière. Cette différence de disponibilité qui se répercute sur leur engagement peut ainsi les faire se sentir relativement exclu dans les dispositifs participatifs.

« Mais à chaque fois toujours les mêmes. Et souvent des personnes d'un certain âge. C'est lié peut-être au temps [...] du bénévolat [...] **beaucoup des gens de 50-60 ans, peut-être à la retraite, qui se projettent un peu dans ce genre de projets.** » (Entretien 64, Lanester, sept. 2014, Lionel, H, 50 ans, Ouvrier du bâtiment, Entre 10 et 20 ans, Propriétaire, dipl. ~inf. au bac, € ~moyen ; habitant, Ancien conseiller de quartier)

1.2 Un effet retraite certain, mais variable selon la précocité de la retraite et les engagements lors de la vie active

Le passage à la retraite a un effet d'autant plus fort qu'il intervient tôt. Nous avons dans notre corpus une claire surreprésentation de préretraités. Ces préretraités se font à divers titres, soit en fonction d'un régime spécial de retraite : agent SNCF ou militaire ; soit pour des critères sanitaires : travailleurs de l'amiante ; soit comme des licenciements déguisés. Mais quel que soit le cas, le fait est qu'une part non négligeable ont acquis leur retraite davantage autour de la cinquantaine, que de la soixantaine et au-delà. Ces cas sont inégalement présents selon les contextes et la configuration des bassins d'emploi. C'est notamment à Bruz et à Lanester que nous les retrouvons, du fait l'importance de l'armée et de l'industrie dans l'emploi local¹⁴⁸⁴.

« Je suis parti **en retraite à 53 ans** [...] j'ai pas éprouvé le besoin d'aller chercher du travail [...] et du coup je me suis investi dans pas mal de choses [...] même un peu trop maintenant, dix ans après [...] peut-être des petites choses que je vais laisser tomber... » (Entretien 41, Lanester, juillet 2014, Martial, 64 ans, Retraité. Militaire, Plus de 30 ans ; Président CQ)

« J'étais sous-marinier [...] j'ai eu **ma retraite à 42 ans** [...] c'est particulier [...] j'étais électromécanicien et la majorité de l'emploi dans ce domaine [il fallait aller ailleurs]... si c'était pour me lever à 2 heures du matin, j'ai fait ça 20 ans... [...] j'ai une fille handicapée de 30 ans, et pour trouver un foyer alors qu'on avait trouvé bien ici... [donc j'ai pas repris d'activité] » (Entretien 56, Lanester, sept. 2014, Denis, 57 ans, Retraité. Militaire, Plus de 30 ans ; Ancien président CQ, membre de l'observatoire de la démocratie participative)

« J'ai quitté la marine **j'avais 48 ans** [...] donc j'avais encore une perspective, après j'ai travaillé un petit peu pour une agence immobilière... puis j'ai arrêté, c'était pas mal parce que je faisais mon emploi du temps. J'avais pas envie de reprendre un boulot à temps plein, refaire

¹⁴⁸² Entretien 65, Lanester, sept. 2014, Albert, 66 ans, Retraité. Ouvrier, Plus de 30 ans ; Ancien conseiller de quartier

¹⁴⁸³ Entretien 55, Lanester, sept. 2014, Bernard, 71 ans, Retraité. Directeur agence ANPE, Plus de 30 ans ; Ancien élu, LNC, adjoint à l'urbanisme, aux ressources humaines (2001-2014)

¹⁴⁸⁴ Les écarts d'âge le confirment : les répondants retraités ont 68 et 69 ans en moyenne à Bruz et Lanester contre 71 ans à Arcueil. Même sans disposer de la variable « âge lors du départ en retraite », qui serait intéressante à intégrer à d'autres recherches, nous retrouvons ainsi un écart dans les âges moyens des retraités lors de l'enquête.

une deuxième carrière [...] J'avais l'avantage d'avoir une retraite jeune [...] c'est pour ça que je pouvais m'occuper aussi des conseils de quartiers [et faire] du bénévolat [dans plusieurs associations] » (Entretien 63, Lanester, sept. 2014, Rémy, 63 ans, Retraité. Militaire, Plus de 20 ans ; Ancien président CQ, membre de l'observatoire de la démocratie participative)

Ces cas particuliers révèlent des conditions où **l'effet du passage en retraite est maximal, alors qu'il intervient le plus tôt possible**, mais aussi dans la suite d'une activité professionnelle, marquée par une forte subordination et un interdit d'engagement. Le propos peut sembler contre-intuitif et extrapolé, mais sa récurrence nous a marqué. Nous y trouvons un des rares cas où l'engagement n'arrive pas dans la prolongation d'expériences similaires, mais où il semble à l'inverse venir compenser une période durant laquelle il était plus ou moins proscrit. Et lorsque certains arrivent à citer une expérience qu'ils jugent similaires à leur participation, ils en soulignent le caractère relativement exceptionnel.

« J'étais dans un monde où on ne s'interrogeait pas trop là-dessus. [...] donc c'est vrai qu'on reste un peu dans son milieu et c'est quand on en sort qu'on ouvre un peu les yeux. Au début j'en avais pas entendu parler du tout... je viens du monde militaire donc en termes de **démocratie participative... c'est deux mots qui faisaient pas partie de la maison.** » (Entretien 56, Lanester, sept. 2014, Denis, 57 ans, Retraité. Militaire)

« La **seule expérience que j'avais c'est que j'étais dans une résidence...** et on avait des problèmes avec le bailleur. J'étais militaire [...] on avait fait un petit collectif, [pour] porter le dossier [au] bureau de garnison [pour] qu'on tienne compte de nos remarques. C'est la **seule expérience** que j'avais [...] [sinon dans l'armée] comme disait un ministre, soit on la ferme, soit on s'en va. » (Entretien 53, Lanester, sept. 2014, Joël, 61 ans, Retraité. Militaire, Entre 10 et 20 ans ; Président CQ)

Dans un registre différent, mais qui ressort de la même logique, nous trouvons cette référence chez des fonctionnaires territoriaux, au courant de ces démarches participatives du fait de leur profession, mais chez qui le passage à la retraite permet la sortie du « devoir du réserve » : « j'aurais pu faire le malin au conseil [mais] je pouvais pas m'autoriser, j'ai une obligation de réserve »¹⁴⁸⁵ ; « en tant qu'employé de la ville c'était difficile d'avoir une parole libre, une fois à la retraite je me suis plus engagé dans la vie politique locale »¹⁴⁸⁶.

La pré-retraite est vécue d'autant plus comme devant être active, qu'elle n'était pas acquise par avance. C'est typiquement le cas des travailleurs de l'amiante¹⁴⁸⁷ : le fait d'avoir obtenu la possibilité de partir en retraite est alors vécu comme une chance, voire un sursis, qui nourrit d'autant plus l'envie d'en profiter. Comme le confie un de nos enquêtés, son meilleur souvenir professionnel en tant qu'ouvrier reste « le jour où il a appris qu'il partait », à 53 ans, une chance que tous n'ont pas eu ; « ils m'ont enlevé un morceau de poumon, par rapport à des collègues je m'en sors bien... »¹⁴⁸⁸. Pour Albert l'obtention de la pré-retraite va avec une expérience directe de l'engagement. S'il a toujours été syndiqué CGT, durant sa carrière et en tant que retraité, il s'est particulièrement investi dans l'association de défense des malades de l'amiante ; deux engagements qu'il tient d'ailleurs à distinguer. En d'autres termes, ces cas cumulent les facteurs

¹⁴⁸⁵ Entretien 66, Lanester, sept. 2014, Sylvain, 63 ans, Retraité. Fonctionnaire territorial, Plus de 30 ans ; Conseiller de quartier

¹⁴⁸⁶ Entretien 103, Arcueil, avril 2015, Gilbert, 62 ans, Retraité. Fonctionnaire territorial, Natif ; Habitant référent - Président Entente Citoyenne

¹⁴⁸⁷ Parmi la trentaine de retraités en entretien, huit font explicitement référence à cette situation, dont cinq à titre personnel.

¹⁴⁸⁸ Entretien 28, Bruz, nov. 2013, Albert, H, 68 ans, Retraité. Cadre dans l'industrie, licencié, Moins d'un an, Propriétaire, € ~très élevé ; habitant, Participant - Forum

favorisant la participation : un engagement préalable et une retraite précoce, et ce d'autant plus que le second implique le premier.

Albert affirme avoir « toujours essayé de faire quelque chose depuis [sa] retraite », mais il reproduit dans les nombreux engagements qu'il cite, notamment en tant que bénévole associatif, le même schéma que dans sa vie syndicale : « n'avoir jamais voulu de responsabilités ». Ce point nous rappelle que s'il y a continuité de l'engagement, il y a aussi dans une certaine mesure transfert du rapport à celui-ci. Après quelques années, il se lasse du conseil de quartier, considérant « qu'il n'y avait plus d'idées neuves » et se jugeant « de toute façon incapable d'en apporter ». Il applique le même raisonnement à la commission « senior temps libre », dont il démissionne quinze jours avant notre rencontre. Une douzaine d'années après sa pré-retraite, il semble arriver à une deuxième retraite¹⁴⁸⁹, où il préfère se consacrer à ses activités familiales et ses passions personnelles. Ces nouvelles envies ponctuent notre discussion, comme par effraction. Albert s'excuse lui-même de « passer du coq à l'âne », de s'arrêter de parler pour penser, puis pour d'un coup parler de bricolage, de la raréfaction des rouges gorges, des plantes du jardin. Ce qui peut sembler l'ordre du parasitage de l'entretien, peut en fait se comprendre comme significatif : Albert est passé à autre chose et nous arrivons au moment de cette transition. Il est difficile d'interpréter les raisons de cette transition, qui ne sont pas vraiment explicitées. Albert nous fait simplement part d'une sorte de lassitude, « tout ça c'est pipeau », mêlée à une certaine autocensure, « je suis un citoyen lambda, davantage suiveur que décideur » et à un repli sur la sphère privée, « j'estime avoir assez [...] j'ai plus le temps, je suis pas motivée [...] j'ai ma maison, je suis un bricoleur, j'ai souvent des choses à faire ». **Son cas personnel reflète la dynamique générale du dispositif** : l'effervescence du lancement, durant laquelle émerge des porteurs de proposition, qu'il est possible de suivre, puis la lassitude de l'absence d'effet et de renouvellement. Albert fait d'ailleurs souvent référence à l'importance d'avoir « un bon président [...] avec l'aura nécessaire ». Il résume ainsi l'évolution du dispositif : beaucoup de gens les premières années « pour défendre leur pré carré », qui « ne sont plus venus » car « déçus ou [ayant compris] que les édiles ne rentraient pas dans ce qu'ils voulaient », d'où il s'ensuit une phase où « quelques idées ont commencé à venir », où « on nous a demandé notre avis », avant une certaine déception face à l'incapacité d'influencer les décisions, « ils ont fait ce qu'ils avaient décidé sans tenir compte ».

Albert affirme plus largement se méfier de l'engagement politique, après avoir été proche du PC jusqu'à avoir eu l'occasion de visiter l'URSS « là on se disait que c'est pas forcément si bien que ça », avant de prendre définitivement ses distances « quand les Russes ont envahi leurs pays satellite ». Il s'est « droitisé (*rires*), plus vers la gauche du PS » – il a voté pour Martine Aubry au deux tours des primaires de 2012 – et reste « indécrottable de gauche », mais il a par exemple toujours refusé de rejoindre LNC, malgré les sollicitations qu'ils nous rapportent. De même au conseil de quartier, il se positionne davantage comme un témoin attentif, que comme un acteur : « j'ai toujours refusé d'être au bureau, j'ai jamais franchi le pas ». Il résume cette position en la

¹⁴⁸⁹ Cela rejoint des propos précédemment cités : « en retraite à 53 ans [...] du coup je me suis investi dans pas mal de choses [...] même un peu trop maintenant, dix ans après [...] peut-être des petites choses que je vais laisser tomber... » (Entretien 41, Martial, 64 ans, Retraité. Militaire). Ou d'autres encore évoquant leur non-envie d'avoir une « deuxième carrière », quand bien même ils en auraient la possibilité. De fait, la pré-retraite n'est pas vraiment la retraite, mais une phase transitoire, qui explique que les effets observés soient amplifiés.

généralisant : « s'il y a des choses en lesquelles je crois, je suis capable de me battre, mais apporter moi des choses... [...] il faut prendre la démocratie qu'on donne ». Cette dernière formule en forme d'oxymore, « prendre ce qu'on donne », résume d'assez belle façon les enjeux de l'offre institutionnelle de participation : une participation octroyée, susceptible de servir de support à un engagement, – « quand ça a été mis en place j'y suis allé » – mais rencontrant une difficulté à s'avérer effectivement et durablement mobilisatrice : « l'an dernier c'était nul, il n'y avait plus personne ».

Encadré C9-2 : Les effets différenciés du passage à la retraite chez un couple lanestérien

L'opposition entre « cité dortoir » et « vie de la cité » nous a été suggérée par un couple de retraités : Régine et Hervé¹⁴⁹⁰. Les deux sont très investis à Lanester, via les conseils de quartier, mais aussi tout un ensemble d'opportunités offertes par la municipalité. Leur cas est exemplaire des effets du passage à la retraite. La retraite induit une disponibilité nouvelle pour l'engagement, mais les effets n'agissent pleinement qu'en articulation avec des expériences préalables, qui font entrevoir une certaine continuité plutôt qu'une pleine nouveauté. La comparaison entre leurs parcours respectifs fait entrevoir des différences subtiles mais significatives.

Régine est de la région, tandis qu'Hervé est un « immigré »¹⁴⁹¹ arrivé dans les années 1970 depuis la région parisienne. Elle est ancienne infirmière, devenu cadre de santé en cours de ; lui a travaillé dans la métallurgie, avant de monter une petite entreprise prestataire. Tous les deux se sont engagés dans les conseils de quartier dès leur lancement, jusqu'à occuper des positions importantes sur la scène locale. Hervé a été président d'un conseil de quartier, duquel Régine est également une membre active. Ils sont adhérents de LNC. Régine en a été la présidente entre 2010 et 2015. En 2014, elle devient élue municipale, adjointe à la démocratie participative. Son parcours illustre une participation trempée, allant jusqu'à un engagement politique local. Le point de départ de son intérêt pour la vie municipale est présenté comme concomitant du passage à la retraite.

« On s'est bien intégré à la vie de la ville. Mais **jusque l'an 2000, pour moi c'était la cité dortoir.** [...] C'est vraiment qu'en 2000, quand **j'étais à la retraite** que là on s'est vraiment... **qu'on a commencé à s'investir et à se mettre** dans tout ce qui était commissions extra-municipales et, en faisant connaissance, à aller dans les associations, etc. » (R.)

Ils emménagent dans la ville au début des années 1990, à l'occasion de leur remariage. Mais durant cette décennie, leur vie active, professionnelle ou de loisirs, est concentrée à Lorient, dont Régine est originaire, d'ailleurs « [elle ne serait] jamais venue sur Lanester... en tant que Lorientaise ». C'est la recherche d'une maison, plutôt qu'un appartement, et la différence de prix entre les deux villes qui déterminent leur choix d'installation. Mais la retraite pour Régine ne signifie pas le passage d'un non-engagement à un engagement, mais plutôt un recentrage sur des activités municipales, pour lesquelles elle a jusque-là peu de temps et peu d'intérêt. Elle s'est auparavant davantage engagée dans son syndicat et son association de parents d'élèves. Les parcours résidentiels, familiaux et professionnels sont entrecroisés : la concomitance de ces trois données – nouvel achat foncier, nouveau foyer avec un remariage et fin de l'activité professionnelle – est constitutive d'une disponibilité pour l'engagement et d'un intérêt pour des engagements associatifs ou politiques locaux. Il s'agit donc de maintenir un engagement, tout « en tournant une page » et « en partant sur autre chose ».

Régine elle-même nuance la nouveauté de son intérêt pour l'engagement, en convoquant les remarques de ses anciennes collègues : « Je suis arrivée **en 2000 à la retraite, et puis** je me suis dit... **Bon, je me suis toujours plus ou moins intéressée à la politique.** Souvent mes collègues me disaient « **oh tu finiras élue, dans un truc** », je disais pas du tout, et en fait... » (R.)

Son propos résume l'articulation entre disponibilités et dispositions : la retraite est le premier élément d'explication (« donc », « et puis »), mais rapidement nuancé par un retour en arrière, rappelant une disposition, autant individuelle (« bon je me suis toujours »), que relationnelle (« souvent [elles] me

¹⁴⁹⁰ Les citations de cet encadré sont extraites de : Entretien 22, Lanester, oct. 2013, Régine, F, 69 ans, Cadre et profession intellectuelle supérieure, Retraité, cadre de santé, Entre 20 et 30 ans, Propriétaire, dipl. 1er cycle, € ~élevé ; Conseillère de quartier, Présidente de LNC, élue, LNC, adjointe à la démocratie participative depuis 2014.

¹⁴⁹¹ Cette expression ironique d'une non-appartenance par l'origine à la communauté locale est fréquente dans les entretiens, particulièrement à Lanester. Elle est souvent amenée sur le ton de la plaisanterie, puisque de fait l'ancienneté de résidence est généralement ancienne, mais toujours néanmoins rappelé, soulignant l'importance qu'a cette donnée.

disaient »). Il s'agit donc bien d'une évolution, plutôt qu'un passage du rien au tout du simple fait de la retraite. A cela, s'ajoute la rencontre avec les fondateurs du rassemblement politique local, qui arrive donc en terrain favorable et lui permet de cadrer et de nommer ce nouvel engagement : « ce n'est que quand on a intégré LNC que ce vocabulaire nous est devenu familier, démocratie participative, démocratie de proximité... Mais au début on était parti pour en faire sans savoir qu'on en faisait ». Elle évoque les formations avec l'Adels, les occasions d'aller dans différents colloques ou rencontres nationales. Cependant, elle nuance ce point, puisque c'est à ce moment de l'entretien qu'elle rappelle qu'elle « avait quand même une culture de militantisme ».

Hervé, son mari, note lui une différence plus marquée : « en s'y mettant un peu sur le tard, on s'aperçoit qu'on a des lacunes, discuter avec un homme ou une femme politique, c'est pas toujours facile ». Il lie ce fait principalement à sa propre expérience professionnelle.

« Moi j'étais **dans le privé**, [...] avant je travaillais pour un patron [...] J'ai été aussi **syndiqué**, comme beaucoup dans la **métallurgie**, après quand j'étais à mon compte... [...] là **les idées j'ai dû les mettre dans la poche** avec un mouchoir par-dessus... [...] ça aurait mal perçu pour avoir du travail bien évidemment. » (H.)

Le rapport préalable à l'expérience syndicale se trouve transposé dans leurs parcours. Le mari privilégie le conseil de quartier et l'épouse le rassemblement politique local. Un même déclencheur, le passage à la retraite et l'arrivée dans une nouvelle commune, agit ainsi différemment sur deux individus proches¹⁴⁹². Leur engagement est commun, mais avec un partage des tâches, d'abord dans le conseil de quartier, puis dans LNC, en tant qu'adhérent ou présidente, puis élue municipale. Régine finit d'ailleurs par prendre l'ascendant dans la discussion¹⁴⁹³, son parcours « cadrant » davantage avec notre questionnement.

Ils ont d'ailleurs débuté leur engagement ensemble, en intégrant avant les conseils de quartier la « commission senior temps-libre », puis la commission « chemin de randonnées ». Nous retrouvons ici des développements précédents sur les différents réseaux d'interconnaissance supports l'engagement participatif¹⁴⁹⁴. La boucle est même bouclée, lorsque nous devons interrompre au bout de deux heures pour leur permettre de rejoindre le « club d'œnologie », dont nous apprenons par la suite qu'il s'agit également d'une émanation de cette commission.

Ils sont bel et bien engagés en tant que couple dans la plupart de leurs activités, et nous les avons souvent croisés ensemble. Ce n'est qu'à partir de 2014, lorsque Régine devient élue, que la différence se fait et que nous avons commencé à la croiser sans Hervé à ses côtés, parfois même à Paris lors de colloque ou séminaire. Il y a ainsi une différenciation qui s'observe au fil du temps et qui renvoie à leurs différents parcours préalables, Hervé ne mentionnant aucune expérience antérieure et se présentant comme néophyte, à la différence de Régine qui revient régulièrement sur son passé professionnel et syndical. « L'effet retraite » s'observe dans les deux cas, mais il a des implications et des dénouements différents selon les expériences préalables.

La plupart des retraités rencontrés témoignent d'une attention multiple à la vie locale, qu'ils lient fréquemment au passage à la retraite. Si la retraite est bien un élément déclencheur, cet effet se nourrit de leur expérience antérieure : soit qu'ils aient déjà été engagés ou aient nourri la volonté de le faire, soit qu'ils aient connu une vie active, jugée rétrospectivement comme très socialisante, leur faisant nourrir une crainte de l'inactivité et de l'isolement.

La surreprésentation des pré-retraites renforcent encore ces constats, avec des exemples de parcours qui maximalisent les conditions favorables à l'engagement. L'effet retraite, et le temps libre qu'il induit, est d'autant plus fort qu'il advient précocement. Cet effet se comprend aussi

¹⁴⁹² Nous les interpellons en ce sens durant l'entretien : « - Depuis tout à l'heure quand vous dites « on », c'est vous ou Hervé ? - On est toujours là, on est aussi bien tous les deux investis au niveau de la commission extramunicipale, au niveau de LNC et au niveau des conseils de quartiers, puisque Hervé a été président pendant quelques temps. Et moi j'ai plutôt mené des groupes de travail, du Périgault. - Mais vous faites ça à deux ? - Oui, puisqu'on travaille plus tous les deux. Donc c'est... »

¹⁴⁹³ Régine prend la parole 131 fois, contre 116 fois pour son mari, et ses réponses sont de plus en plus longues, Hervé se contentant de les compléter ou de les valider. Nous sommes nous-mêmes à l'origine de 49 questions ou relances. Cette répartition marque bien la répartition de la parole dans un entretien collectif, où les enquêtés finissent par se relancer entre eux, l'enquêteur devenant alors lui-même spectateur d'une interaction, qui peut ressembler à celle que les enquêtés sont habitués à avoir entre eux, dans leur vie quotidienne.

¹⁴⁹⁴ Voir Chapitre 8 - 3.3.1.2 - La commission senior temps-libre, un proto-conseil de quartier

par rapport à l'organisation du quotidien : toutes ces activités permettent d'adopter un rythme de vie en accord avec celui du conjoint ou de la conjointe, qui souvent travaille encore ; « ça me permet de me caler sur ma femme qui est encore au boulot »¹⁴⁹⁵. Mais surtout, l'effet retraite n'est pas indépendant de l'importance des engagements préalables. Le cas de ce couple détaillé en encadré¹⁴⁹⁶ en est une illustration idéale, quasi expérimentale, avec deux individus aux parcours distincts, qui se sont mis en couple à cette période leur vie. Leur début de vie commune au moment de la retraite permet d'en interroger les effets propres. Ce cas tend à souligner un effet certain, mais qui est d'autant plus fort qu'il s'inscrit dans la suite d'expériences préalables. Pour le mari, peu expérimenté, l'engagement s'arrête au niveau du conseil de quartier et des associations, quand l'épouse qui rappelle son expérience syndicale et associative, s'investit dans la politique locale pour devenir élue et réaliser le destin que lui prédisaient ses collègues.

2 L'activité professionnelle : facteur socialement différencié de dispositions et d'indisponibilités

Avant la retraite, les liens entre sphère professionnelle et engagement participatif recoupent différentes situations, qui résonnent avec les appropriations socialement situées de l'offre de participation. Nous observons un cas particulier d'appréhension favorable (2.1) lié à une certaine familiarité avec le thème du « management participatif » chez certains cadres supérieures. Ce résultat relève de l'exception, mais il nous apparaît comme peu évoqué dans les recherches actuelles. Pour la majorité des participants la référence à l'activité professionnelle vaut surtout comme vecteur d'indisponibilité. Mais nous relevons quelques liens (2.2.1) à un engagement syndical préalable, et surtout des cas spécifiques permettent d'évoquer la perspective inverse, (2.2.2) : la transposition de compétences acquises par la participation dans l'activité professionnelle. Enfin (2.3) nous concluons sur le fait que le rapport au temps disponible vaut surtout en tant qu'interprétation subjective d'une position objective : plutôt que de temps libre, mieux vaut évoquer un temps plus ou moins « libéré ».

2.1 Les liens entre management participatif et appréhension de l'offre de participation

Dans le secteur privé, des cadres arrivent à faire le lien entre activité professionnelle et participation¹⁴⁹⁷, du fait de l'intérêt pour certains thèmes ou en référence avec des évolutions dans l'encadrement relevant du management participatif¹⁴⁹⁸.

¹⁴⁹⁵ Entretien 15, Bruz, sept. 2013, Jean-Louis, 58 ans, Retraité. Ouvrier, Plus de 20 ans ; Participant - Forum - Epicerie sociale - Pedibus

¹⁴⁹⁶ Ce cas rappelle plus généralement l'intérêt heuristique que peut avoir la menée d'entretiens collectifs. Voir à ce propos : Sophie DUCHESNE et Florence HAEGEL, *L'entretien collectif*, Paris, Armand Colin, 2008 ; C. BRACONNIER, « À plusieurs voix. Ce que les entretiens collectifs in situ peuvent apporter à la sociologie des votes », *op. cit.* ; C. BERJAUD, « Les téléspectateurs en contexte. Conditions sociales et pratiques de réceptions collectives des discours politiques dans le Venezuela d'Hugo Chávez », *op. cit.* ; Sophie DUCHESNE, *L'entretien collectif comme méthode expérimentale d'objectivation de l'identification nationale*, 2015.

¹⁴⁹⁷ Voir Chapitre 8 - 2.2.2 La reconversion d'habitudes professionnelles dans la participation par projet

¹⁴⁹⁸ Sur la participation dans le monde du travail, voir notamment : Sophie BEROUD, « Perspectives critiques sur la participation dans le monde du travail : éléments de repérage et de discussion », *Participations*, 2013, n° 5, p. 5-32. Ainsi que le dossier thématique lié : « Participation dans le monde du travail », *Participations*, 2013, n°5

« C'est marrant, on voit que **tout le monde va un peu vers la même chose**. Le dernier groupe dont je faisais partie [...] c'était un gros groupe [allemand]. On nous réunissait, les chefs d'agence, et puis il **y a quelques années c'est là qu'on a senti une évolution**, [avant] c'était une réunion, il fallait qu'on présente nos comptes [...] et si ça n'allait pas vous étiez mis aussitôt en présence d'un responsable hiérarchique, [...] pour rectifier le tir. Et là les dernières réunions auxquelles j'ai assisté... **justement on arrive à un truc beaucoup plus participatif**. Ils ont dit : maintenant, on a constaté qu'il faut qu'on vous contrôle et qu'on vous laisse la parole. [...] C'est la première fois officiellement qu'à une réunion : il y avait un problème et on nous demandait comment nous on le résoudrait. [...] J'ai senti qu'à la fin [dans l'entreprise] on avait une petite mode de démocratie participative [...] même si **c'est tout à fait différent, ça faisait un peu la même chose...** Sauf que dans l'entreprise on se connaissait, c'était beaucoup plus facile... A mon avis, la démocratie participative si on **refaisait d'autres réunions, il faudrait qu'on se retrouve avec les mêmes gens et qu'on se connaisse un peu mieux**. »

L'extrait cité illustre au mieux cette comparaison formelle entre un management participatif – qui prend place dans un groupe international, rappelant la spécificité de telles normes – et l'offre de participation : « même si tout à fait différent, ça faisait un peu la même chose ». C'est d'autant plus le cas, qu'il s'agit de démarches participatives par projet et non d'instances de quartier. Cette référence est d'ailleurs rappelée sans illusion sur sa visée, comme le résume bien la formule « il faut qu'on vous contrôle et qu'on vous laisse la parole », qui n'est oxymorique qu'en apparence¹⁴⁹⁹. Certains enquêtés reconnaissent ainsi les traits d'une « mode de démocratie participative » dans différents univers. Leur familiarité tranche avec le vocabulaire de la « découverte », que traduisent des précisions comme « je savais même pas comment ça fonctionnait, on a découvert ça quand il y a eu le changement de mairie »¹⁵⁰⁰, « on vient de Paris, on a découvert les conseils de quartier, je ne savais même pas que ça existait »¹⁵⁰¹ ou « j'en avais l'idée, mais je n'avais pas le mot, j'ai appris à le mettre sur des idées et pas le contraire »¹⁵⁰².

Cependant, trouver des similarités entre vie professionnelle et « innovations démocratiques » demeure très situé dans l'espace social : ce sont principalement des cadres, notamment du secteur tertiaire, qui font ce lien. Cette proximité est aussi dépendante de l'offre de participation, ces liens sont davantage faits à Bruz, qu'à Lanester ou à Arcueil. Au contraire, dans ces deux villes, des jeunes cadres vont plutôt déprécier les instances de quartier et leur organisation, au regard de ce qu'ils connaissent dans leur vie professionnelle.

« Je **fais l'analogie avec mon boulot**, quand on doit prendre des décisions. [Dans l'assemblée] j'ai trouvé **frustrant cette absence d'organisation** qui puisse permettre à chacun d'être embarqué [Mais] j'ai aussi peut-être envie de calquer méthode du monde professionnelle [...] des **concepts que je manipule tous les jours** [...] là **ce que j'ai vu c'est des gens que je ne**

Voir aussi : Maurice Najman, « Les syndicalistes français face à la logique participative », *Le Monde Diplomatique*, février 1986, p.16-17 ;

¹⁴⁹⁹ Guillaume GOURGUES et Jessica SAINTY, « La négociation d'entreprise au piège du référendum. Les enseignements des nouveaux accords d'entreprise des usines italiennes Fiat (2010-2011) », *Sociologie du travail*, 2015, vol. 57, n° 3, p. 344-368 ; G. GOURGUES, « La participation publique, nouvelle servitude volontaire ? », *op. cit.*

¹⁵⁰⁰ Entretien 17, Bruz, sept. 2013, Evelyne, 78 ans, Retraité. Mère au foyer et aide-ménagère, Entre 10 et 20 ans ; Participante - Forum - Comités - Epicerie sociale - Membre BCAG

¹⁵⁰¹ Entretien 64, Lanester, sept. 2014, Véronique, 50 ans, Fonctionnaire, sécurité sociale, Entre 10 et 20 ans ; Ancienne participante au conseil de quartier

¹⁵⁰² Entretien 56, Lanester, sept. 2014, Denis, 57 ans, Retraité. Militaire, Plus de 30 ans ; Ancien présidente CQ.

A noter que la remarque de Denis est ici strictement similaire à celle que fait la maire pour qualifier la mise en place de la démocratie participative : « Je trouve que le circuit de l'adhésion à ce corpus... cette conviction politique il est assez intéressant. Tu vois ? C'est-à-dire qu'il est pas descendu, il est monté. Je sais pas si je me fais bien comprendre. C'est ça. On a pas pris l'étiquette en se disant « on veut faire ça », mais on a fait ça et... » (Entretien 24, Lanester, Thérèse, maire)

comprendais pas. » (Entretien 86, Arcueil, mars 2015, Aymeric, 35 ans, Manager d'un centre de recherche privé, Entre 1 et 3 ans ; une participation à l'assemblée)

Aymeric conclut d'ailleurs l'entretien sur une note très managériale : « je suis marqué par l'énergie, par des personnes qui sont venues. Et il faudrait mieux exploiter cela ». On retrouve la même posture chez Ségolène, cadre dans le marketing digital, qui souhaiterait mettre l'accent sur des solutions numériques, car « [elle est] en plein dedans, [avec] sa formation ».

« Le site de la mairie il est super vieillot, les infos elles ne sont pas mises à jour [...] Peut-être **utiliser les réseaux sociaux**, il y a pas de page Facebook ou Twitter... **même la [cité HLM voisine] ils ont une page Facebook, alors que bon... il y a peut-être moins de choses à raconter.** Après je sais que c'est compliqué, parce que les gens peuvent s'exprimer, dans un sens comme dans l'autre, donc il faut modérer [...] Mais il faut utiliser **les outils d'aujourd'hui** pour générer ce dialogue et faire passer des messages, poser des sondages, avoir un avis rapide, sans s'engager [...] Là, **on se sentirait un peu proche des décisions locales, sans devoir passer trop de temps à s'engager, parce que c'est un peu tout ou rien, soit on y passe vraiment du temps, soit il y a rien...** il y a pas un entre-deux en fait. Soit je vais à toutes les réunions de quartier, et c'est trois heures je sais pas tous les combien par mois, soit il y a rien. [...] C'est rare qu'il y ait des choses qui me concernent [...] Il faut faire du *crowdsourcing*, chacun poste une idée et les gens votent et les meilleures idées sont retenues par la ville. Paris fait plein de choses là-dessus... [...] C'est génial. [...] Et tout ça par Internet. **Aller à la mairie, on a pas le temps.** » (Entretien 93, Arcueil, mars 2015, Ségolène, F, 35 ans, Cheffe de projet marketing, Entre 5 et 10 ans, Propriétaire, dipl. 2eme cycle, € très élevé ; Participante à quelques assemblées de quartier)

Si les solutions proposées paraissent évidentes à Ségolène, qui se considère en décalage avec l'offre actuelle où « peu de choses la concernent ». Son propos, aussi justifié qu'il puisse être dans son cas, renferme une certaine distance sociale. Il lui semble ainsi surprenant qu'un quartier populaire de la ville – elle- vit à proximité, mais dans un loft spacieux et luxueux, un ancien atelier réaménagé – puisse avoir sa page dédiée sur Facebook, quand la ville ne l'a pas, « alors que bon il y a moins de choses à raconter ». Elle fait aussi montre d'une capacité à universaliser sa situation, passant régulièrement du « je » pour souligner les problèmes, au « on » pour décrire les solutions qui pourraient y répondre.

Enfin, des participants ponctuels membres des classes supérieures peuvent aussi entrevoir un prolongement très direct entre l'offre de participation et leurs activités, au point que les offreurs de participation pourraient être leurs clients ; rappelant le développement d'un marché de la démocratie participative. Ainsi une participante rapporte cette discussion avec ses collègues d'un cabinet d'études, entamée pour justifier un départ prématuré pour assister à une réunion. Tandis qu'elle leur explique le principe de ces réunions, une de ses collègues conclut : « Mais t'es folle ! On aurait dû leur vendre une prestation ! » (*rires*). Pour faire l'étude, pour faire une analyse ou pour les accompagner à la réflexion... on aurait dû leur vendre un truc ! »¹⁵⁰³.

Ces liens entre habitudes professionnelles et appréhensions de la participation se comprennent ainsi autant à l'aune des caractéristiques de l'offre, que de l'ancrage social de sa réception¹⁵⁰⁴. C'est à Bruz que la similarité est la plus soulignée, rappelant différentes déclinaisons de la « cité par projets »¹⁵⁰⁵. A l'inverse c'est à Arcueil que ce décalage est ressenti comme le plus grand. Ce sentiment est en phase avec l'*ethos* de classe d'une partie de la population : des cadres

¹⁵⁰³ Entretien 25, Bruz, nov. 2013, Mylène, F, 52 ans, Responsable études marketing dans un cabinet conseil, Entre 5 et 10 ans, Propriétaire, dipl. 2eme cycle, € très élevé ; Participante - Comité d'usagers médiathèque

¹⁵⁰⁴ Voir Chapitre 6 - 4.2.3 L'impasse politique et sociologique des *civic-tech*

¹⁵⁰⁵ Voir Chapitre 6 - 4.2.1 De l'instance au projet : une nouvelle séquence de l'offre de participation

trentenaires ou quarantenaires, avec de jeunes enfants ou l'envie d'en concevoir, ayant acheté récemment à Arcueil, le plus souvent après avoir quitté une location à Paris. Cette classe sociale se retrouve dans une certaine mesure à Bruz, où elle y marque ponctuellement son attrait pour certains aspects de l'offre de participation, en préférant effectivement des formes d'engagement distancié. Mais elle est absente à Lanester, ce qui explique que nous n'y trouvons pas trace d'un tel ressenti de décalage, tel qu'il s'exprime à Arcueil.

L'activité professionnelle induit ainsi une inégale familiarité avec l'offre de participation : le fait d'y reconnaître certains aspects et à travers eux de s'y reconnaître, ou à l'inverse de ne pas s'y reconnaître, justement parce qu'on a connaissance d'autres manières de faire qui sembleraient plus adaptées.

2.2 La participation au prisme de la sphère professionnelle : transpositions et reconversions

2.2.1 Les liens certains, mais relativement distant, de la participation au syndicalisme

Pour les autres actifs, employés ou ouvriers, les seuls liens explicites entre travail et participation sont du fait de l'adhésion syndicale. Mais ils n'ont pas tant trait à la démarche participative, qu'au fait de déclarer une expérience préalable d'engagement. Le taux d'appartenance à un syndicat varie d'une ville à l'autre : 24% à Lanester, 18% à Bruz et 13% à Arcueil. Sur la cinquantaine de syndiqués déclarés que compte l'échantillon (18%), sept déclarent y avoir occupé des responsabilités, les autres se répartissent équitablement entre adhérents et militants¹⁵⁰⁶. Si ces taux sont relativement élevés par rapport aux taux de syndicalisation nationaux¹⁵⁰⁷, cette réponse demeure sous-investie par rapport à l'engagement associatif, qui caractérise fortement l'échantillon. Pour ceux que nous pouvons identifier comme appartenant à une centrale nationale, la répartition est de cet ordre : un tiers CFDT, un quart CGT, un quart syndicat de l'éducation nationale (FSU, Snes, SNUipp), un dixième SUD, des taux qui malgré les faibles effectifs sont en cohérence avec les autres observations : mentions fréquentes de la CFDT¹⁵⁰⁸, ancrage historique de la CGT dans des villes communistes et surreprésentation des enseignants¹⁵⁰⁹.

¹⁵⁰⁶ Voir même seulement « sympathisants », une catégorie surtout investie à Arcueil par six répondants sur onze, laissant entendre que la moitié de la douzaine de syndiqués déclarés dans cette ville ne le sont en fait pas. Cette catégorie de « sympathisants » est présente dans le questionnaire comme parallèle avec la question portant sur les partis politiques. Certes, elle fait moins sens pour les syndicats, mais elle livre un enseignement : même avec une option aussi peu engageante, moins d'un répondant sur cinq se dit proche d'un syndicat quel qu'il soit.

¹⁵⁰⁷ En 2013, 7,7% d'après l'OCDE, 11% d'après l'Insee et la Dares, avec pour ce deuxième chiffre une forte disparité entre secteur public (20%) et privé (9%)

¹⁵⁰⁸ Au sujet des liens entre branche autogestionnaire de la CFDT dans les années 1970 et démocratie participative, voir : H. HATZFELD, « De l'autogestion à la démocratie participative : des contributions pour renouveler la démocratie », *op. cit.*

¹⁵⁰⁹ Les données qualitatives confirment cette lecture : dans les transcriptions des entretiens, nous trouvons deux fois plus de mentions de la CFDT que de la CGT, les premières étant partagées entre Bruz et Lanester et les deuxièmes concentrées sur Lanester. Les entretiens à Arcueil comportent beaucoup moins de mentions d'un engagement syndical, dans quelle que centrale que ce soit. Nous retrouvons ici l'importance de saisir les données dans leur environnement : s'il y a bien des liens entre syndicalisme et participation, ceux-ci dépendant du contexte.

Parmi les syndiqués, l'engagement participatif vient le plus souvent dans le prolongement d'une disposition acquise par le syndicalisme, comme l'exprime Judith pour justifier d'une politisation à gauche en décalage avec son milieu familial.

« C'est quelque chose que j'ai **acquis moi-même, à partir du syndicat** je pense. Ils étaient cultivateurs... Non, non. Mes parents votaient à droite. Le **syndicat m'a fait évoluer, changer, réfléchir à certaines choses.** » (Entretien 20, Bruz, sept. 2013, Judith, 73 ans, Retraité. Employé du Trésor Public, Plus de 20 ans)

Il demeure, que le reversement d'un engagement syndical dans la participation est loin d'être partagé par beaucoup des participants. La référence est souvent présente, mais pas de façon écrasante ; ce qui va à l'encontre d'une de nos préconceptions. Cependant, les enquêtés concernés font clairement un lien entre les deux, le syndicat étant une illustration supplémentaire du fait « qu'on peut trouver plein d'autres choses, on est toujours sollicité un peu partout [...] et donc automatique on s'investit, c'est un minimum »¹⁵¹⁰. L'engagement syndical a des effets en partie similaires à ceux déjà repérés en matière d'engagement associatif. Les deux derniers termes employés, « automatique » et « minimum », rappellent cette participation qualifiée d'ordinaire. Mais l'entrée professionnelle permet aussi d'envisager le versant opposé : la participation extraordinaire, qui prend davantage la forme d'un détour que d'une continuité. Nous l'abordons à travers la question spécifique du reversement de compétences acquises dans la participation dans la vie professionnelle ou inversement¹⁵¹¹.

2.2.2 La montée en compétence par la participation pour les membres des classes populaires : des effets circonscrits et conditionnés par la reconnaissance sociale et l'influence sur la décision

Les cas inverses, d'acquis via la participation qui seraient reversés dans un engagement syndical ou associatif nouveaux sont rares. Nous nous appuyons ici sur deux cas, qui illustrent différemment cette thématique. Le premier correspond au schéma d'une acquisition de compétence liée à la participation, mais aussi à la valorisation d'un rôle social à travers elle, qui est d'autant plus révélé dans le contexte d'une rupture biographique induite par l'arrêt du dispositif¹⁵¹². Le deuxième illustre toute la conditionnalité et la fragilité de tels effets pour les membres des classes populaires, dont la possibilité de s'engager semble dépendre avant tout de la capacité à appréhender une possible influence sur la décision.

2.2.2.1 « Ça m'a permis de m'ouvrir un peu plus [...] on avait quand même une certaine notoriété »

Le meilleur exemple parmi les personnes rencontrées est celui de Yannick, significativement plus jeune, d'origine populaire et ayant fortement investi le conseil de quartier jusqu'à en être président et à y trouver un rôle social valorisant et « une certaine notoriété ».

¹⁵¹⁰ Entretien 40, Lanester, juillet 2014, Laurent, 42 ans, Sapeur Pompier, Natif ; Ancien président CQ ; Laurent nous rapporte ce propos lorsqu'il évoque être localement trésorier du syndicat, dont il est à l'origine de la création au niveau départemental.

¹⁵¹¹ Sur la question des savoirs citoyens au sein des dispositifs, puisque nous la traitons ici davantage en termes d'externalités, voir notamment : H. NEZ, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif », *op. cit.* ; Y. SINTOMER, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *op. cit.* ; J. TALPIN, « Ces moments qui façonnent les hommes », *op. cit.*

¹⁵¹² Nous revenons plus en détail sur cet aspect : S.II - 4.2.1 L'interruption des carrières : une rupture biographique

« **Je suis en activité professionnelle**, je travaille en deux huit, ce n'est pas facile pour jongler avec [le conseil de quartier] [...] **je travaille à la fonderie** [...] Avant j'avais fait des petits boulots d'intérim, mais c'est tout. Ça va faire **presque quinze ans** que je suis à la SBFM¹⁵¹³ maintenant, et ça fait **quatre ans que je suis au syndicat** [...] et dans mes fonctions j'ai intégré... je suis devenu secrétaire de CHSCT » (Entretien 54, Lanester, sept. 2014, Yannick, H, 38 ans, Ouvrier, Ouvrier, délégué syndical, Entre 10 et 20 ans, Locataire, dipl. bac, € ~faible ; habitant, Président CQ)

Il ressort clairement que ce que Yannick vit comme une progression professionnelle, à travers son rôle de représentant au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, est concomitant de son engagement dans le conseil de quartier. La progression dans sa « carrière citoyenne » – notion sur laquelle nous revenons plus loin – se fait en parallèle des progrès dans sa carrière professionnelle et syndicale. C'est lui-même qui propose cette lecture, en nous précisant que « tout est arrivé après, c'est un enchaînement. J'étais déjà syndiqué, mais j'avais aucune responsabilité ».

« **L'expérience du conseil de quartier**, le fait de **m'y exprimer devant 35**, voire certaines fois jusque 40 personnes, **m'a aidé à faire** pour la commission exécutive, parce qu'**avant je ne disais pas un mot**. [...] J'en garde **une bonne expérience** [malgré l'arrêt des conseils] parce que ça **m'a permis de m'ouvrir un peu plus**, d'avoir plus confiance en moi pour mes différentes interventions que ça soit devant une salle de 10, 20 voire plus... dernièrement dans un forum des CHSCT, je suis intervenu, il y avait 100 à 200 personnes dans la salle. J'étais un peu réticent, mais je l'ai quand même fait, une fois que je m'étais jeté à l'eau on pouvait plus m'arrêter. **Et donc voilà, c'est un truc qu'auparavant j'aurais jamais fait...** [...] **ça m'a ouvert certaines portes que je m'étais forcées de garder fermées**. Et là j'attends parce que maintenant je dois partir au mois d'octobre faire une formation de CHSCT, mais pas en tant que stagiaire mais en tant que *co-animateur (ton fier)*. Là ça va être une première aussi. On me l'a proposé au mois d'août, ça va être une première. Faut bien se lancer un jour ou l'autre, pourquoi pas » (Entretien 54, Lanester, sept. 2014, Yannick, 38 ans, Ouvrier, délégué syndical, Entre 10 et 20 ans ; Président CQ)

Ainsi, dans ce cas des compétences et des savoirs acquis dans la participation¹⁵¹⁴ ont pu être partiellement reconvertis dans la sphère professionnelle et syndicale. Cette acquisition est d'autant plus exceptionnelle, que Yannick déclare s'être avant tout engagé dans une perspective de sociabilité : « à l'époque en tant que célibataire, j'étais tout seul dans mon coin, je commençais à m'ennuyer, je voulais m'ouvrir aux autres on va dire. Donc je me suis lancé, après je me suis lancé là-dedans ». C'est le désistement du précédent président et son jeune âge, qui lui ont valu d'être désigné président par les autres membres, tous retraités et plutôt âgés ; « ils ont tous dit, il nous faut un jeune ». Cette expression d'un sentiment de montée en compétence se fait dans un contexte particulier de rupture biographique¹⁵¹⁵ : la fin des conseils. Notre entretien se déroule d'ailleurs opportunément le lendemain de l'annonce officielle. C'est ce contexte qui incite plus spécifiquement Yannick à tirer un bilan, qui prend littéralement les atours d'un bilan de compétence, transposant là encore une pratique professionnelle dans la situation d'enquête.

Cependant ce conseil de quartier est loin d'avoir été aussi actif, qu'il ne le prétend en entretien. Tous les autres échos recueillis, d'autres habitants comme d'agents municipaux, le désignent au contraire comme un des conseils les moins prolifiques et les moins réguliers. Ce que Yannick convient implicitement en rappelant « j'ai essayé, ça a donné ce que ça a donné... c'est juste que

¹⁵¹³ Société bretonne de fonderie et de mécanique, filiale du groupe Renault.

¹⁵¹⁴ H. NEZ, « La professionnalisation et la politisation par la participation », *op. cit.*

¹⁵¹⁵ Nous revenons plus loin sur cet aspect de rupture biographique induite par l'arrêt du dispositif, mais nous la signalons d'emblée pour la cohérence du propos.

c'est pas pour les actifs, on a du mal entre les deux, vie professionnelle et puis ça... vie associative ». Il rappelle ici la difficile conciliation d'un engagement de haute intensité, en tant que président de conseil, et l'activité professionnelle, mais aussi l'assimilation de l'engagement participatif à la « vie associative », puisque c'est le terme qu'il emploie.

2.2.2.2 « C'est déjà bien pour moi, mais je me sens pas encore prête à... »

Mais le parcours professionnel peut aussi avoir des effets sur la possibilité de participer, et ce au-delà de la seule question de la disponibilité. Le cas le plus exemplaire en la matière est celui de Nadine. Elle évoque d'abord la sphère professionnelle, selon le registre le plus habituel parmi les enquêtés, celui de l'indisponibilité : « Avant, non, non. C'était boulot, maison. Et les enfants »¹⁵¹⁶. Mais c'est surtout le « avant » qui est intéressant. En effet Nadine oppose deux périodes de son existence, séparées par une triple rupture : résidentielle, professionnelle et familiale. Ainsi, elle condense dans son propos les trois types de parcours, rappelant que si nous les évoquons séparément, ils sont éminemment liés.

Nous rencontrons Nadine, alors qu'elle vient d'emménager récemment à Bruz. Elle habitait auparavant à Rennes, « où [elle est] née et [a] vécu plus de quarante ans ». Autrement dit, « cela fait un gros changement » d'autant qu'elle a « en plus changé de travail ». Ce changement fait suite à un divorce, terme qu'elle-même n'emploie jamais marquant sa difficulté à l'évoquer ; « là je commence un peu à m'y faire, au départ c'était dur, mais après je m'y suis faite ». Sa vie professionnelle est d'abord précaire : « caissière au supermarché [...] dans une école au niveau des cantines, [...] chômage [...]. C'était ça, petit boulot, chômage », avant qu'elle réussisse à devenir contractuelle dans une salle de spectacle publique, pour travailler à l'accueil durant dix années, avant de passer le concours. Une « opportunité [qu'elle a] eu grâce à un coup de pouce : personne de la ville ne voulait y travailler [du fait des horaires], d'où le recours à des extérieurs [et] sa sœur connaissait le responsable [qui lui a laissé] cette chance ». Une fois son concours validé, elle souhaite changer de métier et rejoint un service municipal, en tant que secrétaire.

Nadine explique son arrivée à Bruz en insistant sur les aspects professionnels et résidentiels : « cela faisait un moment [qu'elle voulait] prendre un peu [sa] pré-retraite », et elle saisit pour cela l'opportunité de la mutualisation de services municipaux et intercommunaux. Quant au choix du Bruz, il s'explique du fait de sa situation de locataire du logement social : « sur Rennes, quand vous demandez un changement d'appartement, la plupart du temps c'est dans les tours [...] pour avoir un petit collectif, le mieux c'était de partir [dans une commune alentour] ». Son choix est ainsi de « quitter les tours », même si « on y était très bien, un peu sonore, mais propre et respectueux » et « d'éviter certains quartier où elle ne voulait pas aller »¹⁵¹⁷. Bien qu'ayant pris sa retraite à 50 ans, elle doit reprendre une activité, ne se voyant pas rien faire et vivant encore avec sa fille adolescente. Elle s'oriente vers la garde d'enfant, ce qu'elle aurait pu faire « en changeant de filière dans la fonction publique [...] mais il faut passer des concours, donc cela ne l'intéressait pas », considérant qu'elle « arrive à un âge où on a fait suffisamment ». Son rapport aux concours internes reflète d'ailleurs son changement professionnel. En effet, elle évoque une

¹⁵¹⁶ Entretien 12, Bruz, sept. 2013, Nadine, F, 51 ans, Employé, Assistante maternelle, Entre 1 et 3 ans, Locataire, dipl. inf. au bac, € faible ; Participante - Comité aire de jeux.

¹⁵¹⁷ Son rapport à son parcours résidentiel est en ce sens proche de la double notion de « quartier de promotion » et « quartier de relégation », voir : Marie CARTIER, Isabelle COUTANT, Olivier MASCLÉ et Yasmine SIBLOT, *La France des « petits-moyens »*. Enquêtes sur la banlieue pavillonnaire, La Découverte., Paris, 2008.

tentative précédente de passage du concours de rédacteur, « mais, trop, trop dur », elle n'est « pas surprise du tout d'être recalé ». Elle confie l'avoir avant tout fait sous la pression amicale d'une collègue, à qui elle répond « [qu'elle n'a] pas envie d'être rédacteur » mais qui l'enjoigne « à venir avec [elle], c'est tout ». De la même façon, lorsqu'elle cherche à devenir assistante maternelle, « une collègue s'est lancée elle aussi », l'incitant à se dire « pourquoi pas » et à choisir, comme elle, la garde à domicile, plutôt qu'en école ou en crèche.

Elle rejoint une association professionnelle sur Bruz, et c'est à ce moment de l'entretien, qu'elle relie son évolution professionnelle et son changement de lieu de vie, au fait d'avoir pu ponctuellement prendre part à un dispositif participatif.

« Il y a que depuis que je suis à Bruz que je m'investis un peu plus, que j'essaye de donner mon avis, je vais à des réunions des choses comme ça. [...] **Ce métier, et le fait de déménager dans une plus petite commune, fait que... c'est important un petit peu de s'investir.** Je le comprends mieux maintenant qu'avant je ne cherchais pas à m'investir. [...] **Ce métier-là m'a fait m'extérioriser beaucoup plus.** [...] Ce métier m'oblige à parler avec les parents, faire du bénévolat vous oblige à vous investir, avec l'association aussi vous êtes obligé de donner votre avis, vos idées, [...] **d'essayer de faire des nouveautés pour les enfants, des choses comme ça. Alors qu'avant, dans mon métier j'avais pas besoin de donner mon avis, on me disait ce que j'avais à faire. Et puis voilà.** » (Entretien 12, Bruz, sept. 2013, Nadine, F, 51 ans, Employé, Assistante maternelle, Entre 1 et 3 ans, Locataire, dipl. inf. au bac, € faible ; Participante - Comité aire de jeux)

Le récit de Nadine met ainsi en lumière deux variables importantes du rapport subjectif à la possibilité objective de participer. La première est en lien avec son parcours résidentiel : la taille de la ville et le fait de chercher à s'y intégrer, nous y revenons par la suite. La seconde en lien avec son parcours professionnel : le fait de travailler dans le même temps plus individuellement et plus collectivement. En effet, le fait de devenir indépendante met fin à une subordination salariale, dont elle résume toute la portée infantilissante dans la dernière phrase de l'extrait. Mais cette indépendance implique en réalité un cadre de travail beaucoup plus collectif, au travers de l'association. Ce cadre la pousse à l'ouvrir, et d'ailleurs on note à quel point cela peut être en partie subi à travers le triple emploi du verbe « obliger ». Bien qu'encore en activité professionnelle, le propos de Nadine se rapproche de celui des nouveaux retraités, qui évoquent la fin de la contrainte et de l'indisponibilité induite par l'accaparement professionnel et leur recherche d'une sociabilité et d'un cadre collectif dans les associations.

L'expérience de participation de Nadine est ponctuelle et directement liée à son activité. Elle a été membre du comité aire de jeux, dont le débouché a été concret et positif : les propositions du comité ont effectivement été réalisées. Elle rapporte cependant cette expérience sur un registre limitatif, voire d'autocensure. Cela pourrait tenir en partie à nos relances sur le fait d'avoir pu chercher à renouveler cette expérience, qui semblent vécues comme insistantes. Mais dès sa première prise de parole, elle tient à souligner qu'elle n'a rien à dire.

« Je ne suis pas une grande bavarde... (*soupir*) Pas grand-chose à dire là-dessus. Moi si je l'ai fait c'était pour ... Moi, c'était surtout la réunion au niveau des jeux, des enfants de deux ans. **Il y avait que ça qui m'intéressait dans l'immédiat, après le reste... tout ce qu'ils proposaient à la mairie, il y avait juste cela.** Le but, des jeux des petits que je garde, donc voilà. Après que puis-je vous dire là-dessus... » (Ibid.)

La mention du « tout le reste », « tout ce qu'ils proposaient à la mairie » revient plusieurs fois, à chaque contrebalancée par une négation, « il y avait juste cela », « je suis pas du style à ». C'est l'invitation à participer au forum citoyen en 2012 qu'elle juge la plus en décalage avec ses envies

et ses possibilités. Nadine met en avant un sentiment d'incompétence et d'illégitimité, mais aussi une certaine satisfaction d'avoir pu concrétiser ce premier pas.

« On a pris la parole [la première fois] pour dire un petit pourquoi on était là, ce qu'on voulait vraiment... Après je ne suis pas quelqu'un qui prend facilement la parole. Difficilement, j'ai donné un peu mon avis, mais très brièvement. Je ne suis pas quelqu'un qui peut s'exprimer comme ça. Donc c'est pour ça en plus **pour moi c'était vraiment quelque chose de bien parce que je suis allé à des réunions, pouvoir parler avec les autres c'était bien** [...] Moi je commence déjà à me lancer dans ce genre de trucs... Il y aura peut-être d'autres choses à la ville, quand il y aura d'autres sujets qui m'intéresseront, à ce moment j'irais peut-être. Mais là je me dis « doucement » (*rires*) » (Ibid.)

L'ambivalence, entre déshabilitation et habilitation progressive, se retrouve dans la plupart des sujets que nous lui proposons d'évoquer – les associations de parents d'élève : « ça je ne peux pas non plus... C'est pas quelque chose que je peux faire encore dans l'immédiat » ; le vote : « (rire prolongé) si c'est juste une question et qu'on n'approfondit pas ça va... Je vote PS pour l'instant. Maintenant après peut-être que je devrais approfondir un peu plus les autres [...] de toute façon les uns comme les autres nous apportent pas plus que ça » ; la politique : « c'est pas de mon niveau. Je laisse ça aux autres. J'ai bien du mal dès fois à les comprendre » – son propos se résume souvent au recours à une formule récurrente : « c'est déjà bien pour moi ».

Sa participation n'a pourtant pas été entièrement sans effet, puisqu'elle nous dit avoir assisté à une réunion en mairie : « je connaissais personne donc je suis partie. Mais au moins j'étais là je suis venue, j'ai vu un petit peu tout le monde » et surtout, s'être inscrite depuis peu pour « du bénévolat le dimanche, il faut y aller tout doucement ». Son mot de la fin résume cette perspective d'engagement, entrevue, voire enviée, mais toujours conditionnée et encore difficilement pleinement envisageable.

« C'est bien, je me dis qu'il faut bien que je me lance aussi. Je veux dire à **m'investir un petit peu dans Bruz**. Et puis ça me fait **rencontrer du monde, c'est bien**. [...] Oui, parce que je sais que **j'ai envie** de rencontrer les gens maintenant, **je me sens plus l'envie** d'aller vers les autres. **J'ai vraiment envie** de m'investir un peu plus à Bruz. J'irais pas jusqu'à être une élue ou une conseillère, non, non (*rires*). J'ai envie si je peux aider, donner mon avis, je veux bien. [Mon nouveau métier et l'association] ça m'a poussé vers le haut, c'est incroyable. Maintenant j'ai envie d'avancer, encore un petit peu plus quoi. »

Le terme « d'envie » a ainsi remplacé le terme « d'obligation » au fil de la conversation, reflétant un parcours ascendant, interprétable à bien des égards comme une capacitation. Il faut cependant en mesurer toute la fragilité, puisqu'en l'absence de sollicitation directe, avec la fin de l'offre de participation, le possible engagement participatif de Nadine devient strictement impossible. S'il y a de fortes probabilités que Nadine ne participe plus désormais aux politiques de démocratie participative, son engagement professionnel¹⁵¹⁸ et potentiellement associatif lui demeure.

Ainsi à l'opposé de la « participation ordinaire » s'inscrivant dans une continuité, la participation de Nadine incarne le versant « **extraordinaire** » : vécue comme improbable, inscrite dans un détour et une parenthèse ensuite refermée. L'extraordinaire renvoie autant à une appréhension objective que subjective, rapportée à sa situation passée et présente, ses dispositions et à sa possible situation future : « c'est déjà bien pour moi [mais] pour pouvoir

¹⁵¹⁸ Nous l'apercevons d'ailleurs dans les pages de la presse locale, dans le cadre d'activités organisées par son association au printemps 2016, soit deux ans et demi après notre rencontre.

donner mon avis, c'était super bien. On s'est pas pris la tête, et au moins ça a abouti sur ce qu'on voulait, le maire a suivi, le budget a suivi ».

*

Ce cas est typique de l'importance du contexte de la réception des offres de participation, en lien avec une trajectoire biographique. C'est **la concordance d'une série de changements préalables ou en cours : nouveau métier, nouvelle ville... qui rend possible un engagement participatif a priori improbable** et permettant, dans une certaine mesure, **l'acquisition de dispositions, du fait de la fréquentation d'un nouveau contexte d'action, et non pas simplement leur actualisation**. Le terme de disposition semble ici adapté, puisqu'elle parvient à effectuer une transposition partielle, dans son association professionnelle et dans un volontariat bénévole.

Ainsi, la participation « fait » et « fait faire », mais il faut en mesurer toute la portée limitée et conditionnée ; ce que Philippe, le maire de Bruz, résume bien, de manière significative en prenant cet exemple du comité aire de jeux, conscient qu'il est peut-être le meilleur, voire l'un des seuls, pouvant illustrer ce point.

« [Je crois dans le partage du pouvoir] et les gens le sentent bien, les gens qui ont participé à la décision sur les aires de jeu... Et bien ils ont peut-être décidé quelque chose dans leur vie et ils ont l'impression d'avoir partagé. Même si c'est moi qui ai signé le chèque pour payer les jeux. » (Entretien 10, Bruz, sept. 2012, Philippe, 65 ans, Retraité. Directeur d'établissement social, Plus de 30 ans ; Maire, BCAG 2008-2014)

C'est que ce dispositif en particulier intègre une variable importante, et que nous avons peu entrevue jusque-là : **la capacité d'influence sur la décision, voire de décider directement**. En effet, c'est la critique de l'absence d'influence et de pouvoir, qui prédomine dans le reste de l'enquête. Cette absence, comme cette présence ponctuelle, de ce thème sont significatives, voire symptomatiques, de l'engagement participatif. La croyance dans le fait que la participation puisse effectivement avoir une influence sur la décision est un motif important de l'engagement des individus les plus éloignés de cette proposition¹⁵¹⁹. Par ailleurs cette croyance est en partie fondée sur leur propre expérience – ici par exemple en lien avec l'activité professionnelle – elle n'est donc pas d'emblée également accessible. Le fait que le cas qui nous amène à traiter d'une participation extraordinaire, inclusive et capacitante, soit celui où le pouvoir de décision ait été

¹⁵¹⁹ Cet éloignement pose aussi la question de l'accessibilité pour l'enquête : réussir à recueillir la parole de personnes ayant eu une expérience extraordinaire est une chose, postuler que des individus sont des non-participants et les rencontrer à cet égard en est une autre. Le risque de l'imposition de problématique, pour ne pas dire de l'ethnocentrisme de classe, va grandissant à mesure de la distance à un stimulus initial : de fait, la frontière entre ignorance, indifférence et refus de la participation est mince. Les notes de notre carnet de terrain sur notre rencontre avec Nadine éclairent quelque peu cette difficulté, au sens où le sentiment d'habilitation à participer aux dispositifs, rejoint aussi le sentiment d'habilitation à participer à une enquête à ce propos. Le « j'ai rien à dire » se rapporte aux deux situations.

« Nadine nous a confié en fin d'entretien qu'elle se demandait ce qu'on allait bien pouvoir lui demander de plus... surtout qu'elle dit n'avoir pas mis grande chose sur sa feuille [le questionnaire]. Elle nous explique sa motivation à répondre, "comme lorsqu'elle est en voyage", faisant probablement référence aux questionnaires de satisfaction des hébergements, où elle se contente "d'être juste là à cocher oui ou non", pour les "autres remarques", elle ne met jamais rien, "parce que j'ai rien à dire !" Elle ne refuse jamais car cela ne prend pas de temps, mais nous confie que le fait qu'elle nous reçoive est vraiment exceptionnel, parce qu'elle n'a pas grand-chose à dire. De fait, elle avait oublié notre rendez-vous et nous nous sommes quelque peu imposé chez elle et l'entretien a pu lui sembler relativement éprouvant et parfois fortement chargé émotionnellement. » (Reprise des notes du carnet de terrain, discussion post enregistrement).

circonscrit mais tangible n'est pas de l'ordre du hasard. C'est en soit un enseignement¹⁵²⁰, qui rappelle à quel point **c'est aussi en toute lucidité, quant à cet aspect que les participants acceptent ou refusent de jouer le jeu de l'engagement participatif**. Cette participation extraordinaire est vécue comme un premier pas vers une éventuelle participation devenant sa propre fin, au sens où l'engagement charrie ses propres gratifications, mais la fragilité d'un tel effet semble avérée.

2.3 Le temps libéré : avant la disponibilité, la stabilité et la maîtrise

Pour la majorité des actifs non syndiqués la référence à l'univers professionnel vaut surtout comme expression d'une indisponibilité ; « avec le boulot j'avais un peu moins de temps, donc il y a des choses auxquelles je vais moins »¹⁵²¹, pour ne citer qu'une des nombreuses mentions de ce type. Mais ce fait doit bien se comprendre comme un rapport subjectif et socialement sélectif à ce temps disponible. Pour s'en convaincre, citons le contre-exemple d'une profession où le temps disponible est faible, mais qui pourtant permet une superposition avec l'engagement participatif. C'est en tout cas ce que semble signifier ce sapeur-pompier lorsqu'il souligne : « me rendre utile et aider la population. C'est ma passion et j'en ai fait mon métier »¹⁵²², avant d'énumérer l'ensemble de ses **nombreux engagements locaux, qu'il perçoit comme un prolongement de son ancrage local**.

Un ancrage qui s'arrime à deux sources : le fait d'être natif de la ville et d'y être reconnu comme une figure du fait de sa profession ; « je suis issu du quartier, j'ai fait toute ma jeunesse ici. Des anciens qui vivent dans la cité à côté, certains font partie du conseil de quartier, et ils savent très bien qui je suis, ils connaissent bien mes parents... et de fil en aiguille, "ah tiens, ça c'est le fils de Sylviane, il est sapeur-pompier" et c'est parti... »¹⁵²³.

Ce cas exceptionnel aide à comprendre, que **ce n'est pas tant le fait d'avoir un métier très prenant qui entrave la participation, que le fait d'avoir un métier qui implique de faire tout autre chose que de participer**. La question est donc avant celle de la capacité à disposer de son temps et à considérer le coût de la participation comme légitime. A ce titre, l'indisponibilité professionnelle, mise en parallèle avec le peu d'intérêt pour l'engagement participatif, que renforce le faible pouvoir décisionnel au sein des dispositifs, devient un des motifs les plus légitimement exprimables pour expliquer le refus de la participation et la défection. Les enquêtés le disent eux-mêmes : « je n'ai plus le temps », quand bien même leur emploi du temps n'a objectivement pas changé. Ils font simplement référence à un intérêt décroissant de la participation, qui rend le coût du temps à libérer plus élevé.

¹⁵²⁰ Vincent Jacquet évoque à ce propos : « les motifs liés à la valeur instrumentale du dispositif ». V. JACQUET, *Délibérer ou ne pas délibérer ?*, op. cit., p. 152-157.

Julien Talpin a montré dans le cadre de budgets participatifs, en quoi au niveau de la délibération, « le fait que la discussion ait pour visée une décision détermine le comportement des participants », mais aussi plus largement comment « l'intérêt limité accordé à des réunions ayant un lien seulement indirect à la décision » joue un rôle dans les mécanismes de défection » J. TALPIN, *Schools of Democracy*, op. cit., p. 136 ; 164.

Pour une mise en perspective plus générale sur ce sujet, voir notamment : Yves SINTOMER et Julien TALPIN, « La démocratie délibérative face au défi du pouvoir », *Raisons politiques*, 2011, vol. 42, n° 2, p. 5-13.

¹⁵²¹ Entretien 11, Bruz, sept. 2013, Patrice, 53 ans, Professeur des écoles, Entre 3 et 5 ans ; Participant - Forum - Comités

¹⁵²² Entretien 40, Lanester, juillet 2014, Laurent, 42 ans, Sapeur Pompier, Natif ; Ancien président CQ

¹⁵²³ Entretien 40, Lanester, juillet 2014, Laurent, *Ibid.*

Une autre situation permet de rendre compte de l'importance de disposer de son temps, plutôt que simplement en avoir : la disponibilité que permettrait le chômage. Au contraire d'une possible idée reçue, l'accaparement de la recherche d'emploi et la précarité induite rendent la participation pleinement improbable. Comme le résume un enquêté, lorsqu'il évoque un parcours d'emploi chaotique, concluant justement son propos par la perspective de la retraite et de la stabilité qu'elle permettrait.

« C'est vrai que pour s'engager il faut avoir du temps. Je dirais qu'il faut **déjà être bien dans sa profession, bien installé, aimer son métier et partant de là apprendre à aller vers les autres**. Je vois ça comme ça, quand vous êtes déjà occupés par vos problèmes professionnels [...] les licenciements ça chamboule, c'est parcours du combattant. [...] là c'est bon il me reste que 8 ans à faire. » (Entretien 19, Bruz, sept. 2013, Philippe, H, 54 ans, Ouvrier, Logistique, Plus de 20 ans, Propriétaire, dipl. 1er cycle, € faible ; habitant, Participant à une édition du forum)

Les participants en recherche d'emploi sont rares. Parmi les répondants, une vingtaine sur 272 se déclarent sans activité professionnelle, dont a priori seulement la moitié sont au chômage, les autres étant soit en étude, soit au foyer. Parmi les entretenus, ils sont une huitaine à se dire sans activités, mais seulement deux sont dans une recherche d'emploi active, les autres se tournent vers leurs activités associatives et considèrent leur situation comme de l'ordre de la pré-retraite¹⁵²⁴. Ces deux enquêtés sont deux femmes de 45 ans à Arcueil, dont la participation se fait malgré leur chômage, plutôt que du fait de ce chômage. L'une convient cependant que cela lui permet « de recréer un peu de lien social [...] [avec] plein de personnes âgées [qu'elle ne] connaissait pas qui [lui] disent bonjour du coup »¹⁵²⁵. L'autre justifie sa participation comme **une forme de reconnaissance vis-à-vis de la mairie**, qui alors qu'elle était dans le besoin lui « a proposé un logement d'hébergement d'urgence » : « ils ont fait un pas vers moi, et bien je me dis que je peux aussi m'investir et faire un pas de l'autre côté pour remercier [...] pour moi c'était comme un remerciement de ma part »¹⁵²⁶.

Yasmina insiste ainsi sur la stabilité permise par l'obtention d'un logement social¹⁵²⁷, qui rend possible d'envisager un engagement « reconnaissant » en tant que référente d'assemblée. Myriam évoque également cet aspect en ayant aussi bénéficiée des politiques municipales de relogement et de rénovation. C'est d'ailleurs le motif premier sa participation, avant qu'elle n'y trouve en plus une gratification de sociabilité ; « je suis plusieurs fois allé à des assemblées, mais juste par rapport à des sujets qui me concernaient à ce moment, surtout au niveau des gros travaux [des immeubles]. Et puis j'ai toujours hésité à aller à leur repas... on a toujours du mal à y aller seule [...] un jour j'ai tenté, [...] et arrivée là-bas c'était tellement agréable... Ils sont tout de suite venus vers moi en demandant si je ne voulais pas participer au collectif. Donc ça a démarré

¹⁵²⁴ Sur les appropriations subjectives de ces catégories administratives, voir notamment : Didier DEMAZIERE, « “chômeurs ages” et chômeurs “trop vieux” articulation des catégories gestionnaires et interprétatives », *Sociétés contemporaines*, 2002, vol. 48, n° 4, p. 109-130.

¹⁵²⁵ Entretien 72, Arcueil, nov. 2014, Myriam, 45 ans, En recherche d'emploi, secrétariat, Natif ; Habitant référent - assemblée de quartier

¹⁵²⁶ Entretien 75, Arcueil, mars 2015, Yasmina, 45 ans, En recherche d'emploi, Entre 5 et 10 ans ; Habitant référent - assemblée de quartier

¹⁵²⁷ La politique arcueillaise depuis très longtemps, c'est quand même d'essayer de garder les arcueillais à Arcueil. Ton même quand il a 16 ans, tu l'inscris aux HLM et la mairie fera en sorte, même si dans l'absolu il n'est pas prioritaire, qu'il puisse habiter à Arcueil [...] Et je pense que c'est la meilleure idée qu'ils aient jamais eu d'ailleurs » (Entretien 69, Arcueil, nov. 2014, Stéphane, 50 ans, Machiniste-menuisier, Natif ; Habitant référent)

comme ça »¹⁵²⁸. Leur temps disponible ne vaut comme explication de leur premiers pas dans l'assemblée, qu'une fois libérées de certaines urgences économiques.

Ainsi, parmi les actifs, parents, salariés ou chercheurs d'emploi, l'important n'est pas tant d'avoir du temps, que d'être en mesure de disposer de son allocation. Cette capacité, inégalement distribuée, peut expliquer la surreprésentation des cadres, même si le statut vaut surtout comme indicateur d'un capital économique et culturel. D'ailleurs nous pouvons retrouver des mentions de cette « liberté » chez des enquêtés moins favorisés. Mais ce qu'ils présentent comme une maîtrise, par exemple à travers le télétravail, le temps partiel ou l'intérim, s'avère en fait radicalement limitée et semble même jouer à l'inverse. Derrière l'apparente maîtrise, c'est en fait l'incertitude et la sollicitation permanente qui prédomine : davantage une ruse du management¹⁵²⁹, que la concession d'un réel pouvoir sur l'emploi de son temps. Ce fait s'observe d'ailleurs durant la prise de contact ou dans la situation d'entretien. Ces travailleurs sont ceux qui doivent s'excuser de reporter le rendez-vous au dernier moment ou de nous faire patienter le temps de répondre à un appel ou un email. Ces cas sont d'ailleurs rares dans notre corpus d'enquêtés, et les quelques individus rencontrés sont en fait des personnes ayant eu une participation ponctuelle et depuis interrompue.

« Je travaille à temps partagé, et j'étudie [dans un mémoire] l'intégration des salariés à temps partagé, dans leur entreprise [...] c'est-à-dire que je travaille dans deux entreprises, chaque moitié de semaine. Et le jeudi-vendredi je travaille à distance [Avant] j'ai un parcours un peu chaotique, j'ai passé mon bac, j'ai loupé un concours dans le médical, du coup je me suis mise à bosser, j'étais animatrice, emplois jeunes, et cinq ans après j'ai repris mes études de droit, j'ai fait quatre ans et après quatre ans à 28 ans j'en avais marre du coup j'ai bossé [...] en association [...] en entreprise [...] et là récemment au chômage donc je me suis dit pourquoi pas terminer le cursus master [...] du coup en ressources humaines et en alternance. [...] j'ai deux enfants donc c'est difficile de concilier tout [...] J'ai dû participer un an, au conseil de quartier, je me suis pas investi. [...] J'y suis allée plusieurs fois en fonction de mes disponibilités [...] Après j'ai pas fait ça longtemps, parce qu'avec les enfants tout ça j'avais d'autres priorités... » (Entretien 46, Lanester, juillet 2014, Soizic, 37 ans, En reprise d'études RH)

Le cas de Soizic est typique d'un emploi du temps familial et professionnel **radicalement incompatible avec la possibilité d'assister au conseil de quartier, malgré sa bonne volonté initiale en la matière** : deux employeurs, du télétravail, une reprise d'études, deux jeunes enfants. Nous sommes ici à l'inverse de ceux qui déclarent une maîtrise sur leur agenda, qui a des effets concrets sur la possibilité de participer, par exemple au travers du simple fait de pouvoir quitter plus tôt leur travail pour assister à une réunion, quitte à ensuite travailler de chez eux. C'est d'ailleurs une remarque qui dépasse la participation dans les dispositifs participatifs : un ancien président de conseil de quartier nous l'explicite, mais davantage en lien avec sa position d'adjoint municipal acquise par la suite.

« J'ai mon boulot, je bosse, je fais pas mal d'heure, par contre j'ai des avantages où **par moment je peux me libérer dans la journée quand il y a besoin de passer en mairie des choses comme ça**. Mais il faut aussi qu'on pense aux gens qui bossent. Pas que ça soit réservé aux retraités, que les emplois du temps soit fait pour les retraités » (Entretien 57, Lanester, sept. 2014, Patrick, 55 ans, Cadre SNCF, Entre 10 et 20 ans ; Ancien président de conseil de quartier, élu depuis 2008)

¹⁵²⁸ Entretien 72, Arcueil, nov. 2014, Myriam, 45 ans, En recherche d'emploi

¹⁵²⁹ Un fait par ailleurs documenté, dans la suite des analyses de : Luc BOLTANSKI et Eve CHIAPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 2011.

Dans son cas, le retour dans les conseils de quartier, en tant qu'élus référents, devient une variable d'ajustement en fonction de son travail, plus ou moins prenant selon les missions où il est affecté ; « pour des raisons professionnelles, il a fallu que j'aie bossé à St Malo, donc je suis redevenu conseiller municipal. Et c'est là que j'ai repris le conseil de quartier en tant qu'élus référents. Parce qu'adjoint aux sports, si on n'est pas là dans la semaine c'est pas la peine ».

Au-delà de ces cas particuliers, la référence à la disponibilité concerne les retraités, bien avant les actifs, même ceux revendiquant une maîtrise relative de leur temps professionnel. Mais même pour les « seniors actifs », il ne faut pas exagérer l'effet de la disponibilité, pour un engagement qui est loin d'être le plus chronophage qu'ils ont, alors qu'ils participent déjà beaucoup par ailleurs. Nous avons au préalable deux fois fait mention d'une participation rendue d'autant plus possible et désirable que le temps disponible allait avec la fin d'une certaine subordination, explicite chez les militaires, mais aussi dans le fait de devenir travailleur indépendant. C'est en ce sens que **le terme « temps libéré » peut être plus idoine, que le terme « temps libre » et sa connotation oisive.**

3 La vie parentale : dualité entre insertion et indisponibilités

Le rapport entre participation et (in)disponibilités familiales est souvent abordé à travers la question des enfants. Cet aspect est compris de manière duale, comme un frein à la possibilité de participer, mais aussi comme un levier. Ainsi les enquêtes rapportent le fait que **(3.1)** la scolarisation des enfants permet une certaine insertion dans les réseaux augmentant la probabilité d'être sollicités pour participer. Il demeure que le plus souvent **(3.2)** la parentalité est source d'indisponibilité temporelle et matérielle. Néanmoins **(3.3)** elle est exceptionnellement une source de motivation à participer qui mérite d'être interrogée, notamment chez des femmes ayant mis en suspens leur activité professionnelle durant un congé parental, et qui sont en recherche d'activités en dehors de la sphère domestique.

3.1 S'intégrer dans la vie locale par la scolarisation des enfants

La scolarisation des enfants ou leurs activités extra-scolaires s'avèrent être vecteur d'intégration dans la vie locale, voire potentiellement une entrée vers un engagement, avec les associations de parents d'élèves¹⁵³⁰ ou à travers l'encadrement sportif et culturel ; « pour une jeune famille, avec des enfants, le tissu social, c'est vraiment l'école »¹⁵³¹. Souvent pour les parents rencontrés, l'engagement dans les dispositifs participatifs et dans une association de parents d'élèves, ou plus vaguement une participation au conseil d'école, vont de pair ; l'un pouvant même entraîner l'autre. Cet effet d'entraînement renvoie à l'incorporation d'une pratique, une familiarisation à la participation à des réunions, se déroulant parfois aux mêmes horaires et dans les mêmes lieux, mais aussi à la rencontre d'autres parents, qui peuvent être eux-mêmes des participants, voire des promoteurs de l'offre.

« Virginie [élue adjointe à la démocratie participative], je l'ai rencontrée, quand elle était déléguée des parents d'élèves ; je l'étais également. Elle a commencé déléguée des parents d'élèves à la FCPE. C'est des gens qui sont issus du terrain, qui viennent de la vie de tous les

¹⁵³⁰ Voir Chapitre 8 - 3.3.1.3 - Le chassé-croisé des parents d'élèves : conseils d'école, conseils de quartier

¹⁵³¹ Entretien 94, Arcueil, mars 2015, Patrick, H, 45 ans, Employé, Informaticien en banque, Entre 10 et 20 ans, Propriétaire, dipl. ~1er cycle, € ~élevé ; habitant, Participant - assemblée de quartier

jours. La plupart sont d'anciens militants associatifs, ils connaissent la base. » (Entretien 90, Arcueil, mars 2015, Lydie, 32 ans, Secrétaire commerciale, Natif ; Participante ponctuelle à l'assemblée de quartier)

Il peut également y avoir assimilation de la qualité de participant et de parent. C'est le cas lorsque des dispositifs spécifiques, par exemple le conseil d'usagers d'une crèche et un café des parents à Bruz, sont intégrés dans l'offre de participation.

« On m'a dit toujours dit, quand je suis arrivé ici, j'avais qu'une enfant, qui n'était pas scolarisée et depuis j'en ai eu deux autres, on m'a toujours dit à partir du moment où tu fréquentes l'école, tu verras tu feras beaucoup plus de connaissances, et effectivement, **outre la partie où je participe à des choses à la mairie, on fait aussi beaucoup de connaissances en dehors via l'école**, c'est beaucoup plus facile avec les enfants, de sympathiser avec les parents du copain de... Et oui je pense que le fait d'avoir participé au café des parents ça a aidé pas mal. » (Entretien 9, Bruz, sept. 2012, Charlotte, 37 ans, Assistante de direction dans une multinationale ; en congé parental, Entre 1 et 3 ans ; Café des parents - Forum)

Il s'agit alors d'un potentiel premier pas vers d'autres dispositifs, du fait de la prise de connaissance des acteurs de l'offre et de son existence. Plus largement, comme déjà évoqué, nous trouvons aussi de fréquentes mentions de concertations en lien avec la vie scolaire, du fait de la réforme des rythmes scolaires en cours durant l'enquête. Mais ces exemples de participation « en tant que... » parents demeurent finalement assez ponctuels. L'effet socialisateur et intégrateur de la scolarisation des enfants semble beaucoup plus tangible ; l'extrait cité le sous-entend, en introduisant chacune de ces deux propositions par la préposition « outre » ou « aussi ». Les effets de la scolarisation se repèrent d'autant plus qu'il s'agit d'une **expérience relativement commune parmi les répondants**. Nous précisons relativement, car nous avons montré auparavant que la norme était plutôt celle d'un couple sans enfants à charge¹⁵³² parmi les participants.

Ce premier résultat reste bien entendu valable, mais il intègre l'ensemble des participants, donc les retraités. La donne change en observant plus précisément les données, comme l'incite à le faire le volet qualitatif de l'enquête où ce fait est suffisamment rappelé. Sur l'ensemble des répondants : à Lanester, 21% des répondants ont leurs enfants scolarisés sur la commune et 54% les ont eus par le passé, seuls 11% déclarent ne pas avoir scolarisé leurs enfants dans la ville, et 13% ne pas en avoir. A Arcueil, les pourcentages sont du même ordre, mais signalent une plus forte mobilité résidentielle : 29% scolarisent leurs enfants sur la commune, 32% l'ont fait par le passé et 23% les ont scolarisés dans une autre commune, seuls 16% déclarent ne pas avoir d'enfants. A Bruz, un tiers déclarent scolariser leurs enfants dans la commune¹⁵³³. Mais en ne tenant compte que des actifs, **la scolarisation des enfants sur la commune s'avère être une norme relativement partagée** ; et dont les variations reflètent les soldes migratoires de chaque ville : 50% à Bruz, 85% à Lanester et 57% à Arcueil ; avec dans ces deux derniers cas 40% qui les scolarisent encore au moment de l'enquête.

3.2 Une parentalité, le plus souvent source d'indisponibilité

Mais ces indices des possibles superpositions de la qualité de parent et de participant, ne doivent pas faire oublier que la sphère domestique et la parentalité sont avant tout évoquées

¹⁵³² Voir Chapitre 7 - 2.1.5 Données matrimoniales : une majorité de couples sans enfants à charge

¹⁵³³ Cette donnée est moins précise, du fait d'une question moins détaillée lors de cette vague du questionnaire, reprise par la suite.

comme un facteur d'indisponibilité. Ce sont notamment des femmes, qui évoquent le fait de devoir s'occuper des enfants.

« Je crois y être allée deux fois [...] j'essaye d'y penser [...] **mais difficile de se libérer** [...] je suis un peu curieuse, mais j'ai **peu de temps pour m'investir avec les jumeaux** » (Entretien 96, Arcueil, avril 2015, Emeline, 35 ans, Musicologue, Entre 3 et 5 ans)

« Je me suis dit je vais m'investir... Après **j'ai pas fait ça longtemps, parce qu'avec les enfants tout ça j'avais d'autres priorités...** [...] Si j'avais plus de temps libre j'aimerais bien participer à ce genre de choses... il y a **des moments de la vie où il y a plus de temps libre que d'autres**, quand on n'a pas d'enfants il y en a plein et quand les enfants partent à nouveau il y en a plein, mais il y a une période où c'est compliqué, il faut hiérarchiser » (Entretien 46, Lanester, juillet 2014, Soizic, 37 ans, En reprise d'études RH, Entre 5 et 10 ans)

« Moi je suis arrivée en 85 [...] mais **quand les enfants sont tous petits on va pas forcément aux réunions... On a d'autres priorités**. Donc c'est vrai que moi j'étais plus investie au niveau de l'école. [...] Si mon mari était pas là, ils venaient avec moi en réunion... [...] c'était des choses qui se faisaient pas forcément... [...] **j'ai haï pendant un temps les réunions à 18h30 parce que c'était le temps pour mes enfants... j'avais dit que les réunions ça pouvait très bien être à 20h30**, quand on a une vie de famille, on peut consacrer jusqu'à 20h30 et après engagement personnel » (Entretien 61, Lanester, sept. 2014, Nathalie, 54 ans, Responsable d'association, Entre 20 et 30 ans)

Pour être tout à fait exact, des hommes mentionnent tout autant ce frein à leur maîtrise de leur temps, mais lorsqu'ils le font c'est en plus de leur travail et en mentionnant également leur conjointe, tandis que les femmes font cette référence pour elle-même et en leur nom propre.

« J'ai pas le temps. Ceci dit **si j'avais plus de temps j'aurais été intéressé** de m'engager. Mais là. Je **travaille**, j'ai une vie de **famille**, j'ai trois **enfants...** » (Entretien 19, Bruz, sept. 2013, Philippe, 54 ans, Ouvrier logistique, Plus de 20 ans)

« [**Mon épouse**] je pense qu'**avec trois enfants** à la maison, **elle a suffisamment à faire**. Et puis elle c'est pareil, elle a choisi déjà de se réorienter professionnellement. [...] Avant elle travaillait à McDo, à 80%. C'est juste à côté donc c'était pas chiant, sauf que **pour les enfants** c'était un peu plus compliqué. Et maintenant elle a préféré, elle a trouvé quelque chose dans sa branche, dans le nettoyage. A l'hôpital [...] elle travaille à partir de 5h du matin et elle finit à 13h, donc **ça lui laisse toute la journée, tout l'après-midi**. » (Entretien 40, Lanester, juillet 2014, Laurent, 42 ans, Sapeur-Pompier)

« Après il y a toujours le **travail**, les **enfants...** Dès fois c'est pas toujours simple. [...] 18h30 ça me convient mieux, c'est par rapport au travail [...] Et puis, j'ai un enfant, à peine deux ans » (Entretien 33, Lanester, nov. 2013, Stéphane, 29 ans, Ouvrier, Entre 1 et 3 ans)

« On y a participé un peu au départ, mais **j'avais un cabinet d'expertise comptable**, j'avais **pas le temps, mon épouse non plus, on avait cinq enfants**. Mais on y a participé un peu au départ. » (Entretien 39, Lanester, juillet 2014, Julien, 62 ans, Comptable, Plus de 30 ans)

« Mon épouse a été institutrice à l'école à côté, donc elle connaît plus de gens que moi... mais non [le conseil de quartier] ça l'intéresse pas [...] **comme elle dit 18h30, c'est l'heure où les ménagères** [sont prises] [...] nous on a **nos petits-enfants tous les soirs, on risquait pas d'aller au conseil de quartier tous les deux** » (Entretien 65, Lanester, sept. 2014, Albert, 66 ans, Retraité. Ouvrier, Plus de 30 ans)

Les enfants sont aussi évoqués sur un mode prospectif, un futur enfant étant le principal frein envisagé à un engagement récent¹⁵³⁴ – « maintenant si j'ai des enfants ça reportera, mais tout ça m'a bien intéressé et je pense que je le referai quand ils auront grandi, mais si jamais je suis pas débordée par des enfants, je m'investirai dans la vie politique de la commune »¹⁵³⁵ – ou sur un

¹⁵³⁴ Mais si on parle en matière de « motifs », plutôt que de disponibilité, nous avons vu que des parents pouvaient citer cette capacité de projection, en lien avec « l'avenir de leurs (jeunes) enfants », faisant alors de leur qualité de parents une possible justification d'un intérêt pour la politique, l'environnement... Mais il s'agit plutôt là d'une réponse déterminée par la situation d'entretien, plutôt que d'un fait déterminant.

¹⁵³⁵ Entretien 13, Bruz, sept. 2013, Astrid, 30 ans, Orthophoniste, Entre 1 et 3 ans ; Participante - Comité développement durable, piéton vélo

mode rétrospectif, pour marquer la différence entre un avant et un après leur départ du foyer : « je ne me suis pas mobilisé sur d'autres choses, peut-être, maintenant que les enfants sont partis j'aurais plus de temps disponible »¹⁵³⁶ ; « avant [avec] mon métier [et] les enfants petits [...] on s'investit pas dans ces cas-là [...] quand j'ai commencé, j'avais 40 ans, mes enfants étaient déjà un peu plus grands, et je me suis investi parce que ça m'intéressait »¹⁵³⁷.

Un cas rare¹⁵³⁸, pour tout dire unique dans l'enquête, est le fait de participer avec son adolescent.

« J'avais la chance d'avoir des enfants qui étaient déjà un peu grand, donc c'était plus facile de pouvoir faire ce genre de choses. Et à l'époque je trouvais sympa de pouvoir partager quelque chose avec ma fille aussi. C'était différent, c'était pas quelque chose qu'on partageait à la maison mais à l'extérieur. C'était complètement novateur. [...] Donc j'ai embarqué ma fille à l'époque, elle avait 16 ans, donc elle avait le droit de venir et de se présenter pour intégrer. [...] On y est allé un soir, et le conseil nous a bien plu. Et on a commencé comme ça tout bêtement. [...] Ma fille était avec moi, et puis à un moment elle a été présidente du conseil de quartier n°X. Moi je suis au n°Y, tant qu'elle était à la maison de 16 ans à 18 ans, elle venait au n°Y, après elle est partie faire ses études et quand elle est revenue elle a pris un appartement sur un autre quartier, elle avait l'habitude d'aller au conseil de quartier, donc elle est allée au conseil de quartier du quartier X, et elle a fini par être présidente pendant 1 an. Ça lui plaisait bien. [...] Elle a déménagé. Elle a rencontré son futur mari, donc ils ont déménagé. Maintenant elle est au quartier Z [...] [Mais elle n'y va plus] parce qu'il y a un petit garçon maintenant, donc c'est pas facile avec les horaires, puis bon elle travaille aussi maintenant. C'est beaucoup moins facile de concilier quand on a des enfants en bas âge et qu'on travaille. » (Entretien 60, Lanester, sept. 2014, Fabienne, 51 ans, Aide-ménagère, Plus de 20 ans ; Ancienne conseillère de quartier, ancienne élue, LNC, conseillère municipale 2008-2014)

A noter que dans ce cas on retrouve chez cette jeune femme, le même parcours que ceux citées auparavant : un engagement, ici inhabituellement précoce du fait des encouragements de sa mère à venir au conseil, interrompu suite à l'arrivée du premier enfant. Mais il est notable que cette prise d'habitude à un jeune âge – autrement dit l'acquisition précoce d'une disposition potentiellement plus durable – la conduit à ensuite participer par elle-même, sans sa mère. Ce caractère inhabituel est d'ailleurs relevé par l'ancien président du conseil.

« Pour l'élection du président. [...] Moi j'ai jamais eu de soucis. Il y a qu'une fois je m'étais représentée, c'était une demoiselle qui a été élue.
- Une demoiselle, c'est-à-dire une jeune ?
- Une jeune oui. Elle a quitté le quartier, et même dans l'autre quartier elle a plus assisté. Je pense qu'au départ elle a dû être un peu parachutée.
- Par la municipalité ?

¹⁵³⁶ Entretien 25, Bruz, nov. 2013, Mylène, 52 ans, Responsable études marketing dans un cabinet conseil, Entre 5 et 10 ans ; Participante - Comité d'usagers médiathèque

¹⁵³⁷ Entretien 57, Lanester, sept. 2014, Patrick, 55 ans, Cadre SNCF, Entre 10 et 20 ans ; Ancien président de conseil de quartier, élu, adjoint aux sports, aux finances (depuis 2008)

¹⁵³⁸ Les cas de participation de jeunes sont très rares, nous les trouvons principalement à Lanester, municipalité qui dispose, d'une politique jeunesse particulièrement développée et souvent citée par les habitants rencontrés ; un héritage du communisme municipal, entretenu par les successeurs. Nous avons aussi pu constater quelques exemples de commissions organisées par les conseils de quartier en direction des jeunes, souvent en lien avec des espaces ludiques ou sportifs. Surtout, l'équipe d'élus a longtemps cherché à monter un dispositif spécifique dans l'offre de participation, dit « Label Assemblée Jeunes », sans réussir à trouver un débouché formel, autre que le conseil municipal des enfants mais qui concerne une tranche d'âge plus jeune. Pour les adolescents, ce sont plutôt des concertations thématiques qui ont été organisées, fructueuses dans certaines de leur réalisation ; par exemple un skate-park souvent cité en exemple. Il pourrait être argumenté a posteriori, que ces premières expérimentations catégorielles thématiques par projet ont servi de premiers pas, avant que cette logique soit étendue à l'ensemble de l'offre de participation.

- Je pense... Je pense, enfin ça n'engage que moi, **sa mère était élue**, alors. (*Le sujet le gêne, pour ne pas avoir à couper l'enregistrement, je passe à autre chose*) [...]
- Et l'ancienne présidente... Enfin vous disiez que c'était la mairie qui...
- Non... moi je l'ai senti à l'époque comme... (*Il reste implicite*) Mais ça c'est ma conviction personnelle, c'est un sentiment.
- Quel intérêt pour la mairie ?
- Je ne sais pas, j'en sais rien... »

Le mystère qu'une jeune femme puisse vouloir participer, et même présider un conseil de quartier, est ainsi expliqué sur le ton du complot : sa mère a été conseillère municipale, elle est nouvelle dans le quartier, donc « parachutée », terme emprunté au vocabulaire de la tactique politique. Le fait qu'elle ait par la suite abandonné dans son nouveau quartier vient confirmer a posteriori cette lecture. Notre explication vient préciser le ressenti de ce conseiller : la participation inhabituelle s'explique par une disposition acquise, certes liée au parcours ascendant de sa mère qui s'est prise au jeu de la participation – en y trouvant d'autant plus de satisfaction que cela lui permettait d'avoir une activité nouvelle avec sa fille – jusqu'à devenir élue durant un mandat. Et l'interruption s'explique par une indisponibilité allant avec la parenté. Ainsi, **aussi inhabituel qu'il soit, ce parcours se comprend au prisme des mêmes variables que des parcours typiques** : une sollicitation par un proche, une disposition liée à une disponibilité, une gratification symbolique à participer et une indisponibilité empêchant son renouvellement.

3.3 Une parentalité, exceptionnellement source de dispositions à participer

Pour conclure, nous abordons un autre cas exceptionnel, mais dont la singularité est significative. Ce cas nous rappelle que, comme dans le cas de la vie professionnelle, **la variable de la parentalité joue potentiellement différemment selon la position sociale** et les dispositions individuelles.

Nous pensons ici à Charlotte, rencontrée dans les premiers temps de notre enquête à Bruz. A 37 ans, elle vient d'emménager depuis trois ans avec son mari dans la ville, où ils louent un pavillon en attendant la construction de leur maison. Ils ont « fuit la vie parisienne »¹⁵³⁹, avec la naissance de leur premier enfant. Aujourd'hui mère de trois enfants, dont seule la première est scolarisée, elle est en congé parental, n'ayant pas repris d'activités depuis son départ de Paris. Cette donnée a son importance et vient qualifier le décalage entre ces deux périodes de sa vie.

« Je travaillais dans une entreprise du CAC 40 [...] C'est vrai que j'avais **une vie plutôt trépidante avant**. Donc quand on sort d'une profession qui prend du temps, et qu'on arrive en campagne, avec un enfant et en étant mère au foyer... j'avais besoin de voir du monde. C'est surtout ça aussi. Collègue, famille, amis, notre vie était sur Paris. »

Son arrivée à la « campagne » – un terme qui rappelle toute la relativité des rapports à un territoire – est vécue comme entraînant un certain « isolement social ». Elle fait ainsi explicitement de sa situation de mère au foyer un motif de sa participation¹⁵⁴⁰, plutôt qu'un frein.

¹⁵³⁹ Entretien 9, Bruz, sept. 2012, Charlotte, F, 37 ans, Cadre et profession intellectuelle supérieure, Assistante de direction dans une multinationale ; en congé parental, Entre 1 et 3 ans, Locataire, dipl. 2eme cycle, € très élevé ; habitant, Participante - Café des parents - Forum ; idem pour les autres passages entre guillemets.

¹⁵⁴⁰ Un tel propos n'est d'ailleurs pas si rare, mais nous l'avons plus fréquemment entendu lors de discussions avec des femmes, car cette perspective est éminemment genrée, lors de dispositifs participatifs de type mini-public, qui

« Tant que j'ai pas repris une activité professionnelle ça fait aussi **un exutoire à la maison**, comme je disais l'isolement social [...] Je trouvais ça intéressant, et surtout, c'est un truc tout bête, mais **ça fait un peu travailler les méninges**, quand on est à la maison et qu'on garde les enfants, à part les couches, les jeux et les promenades... De **faire autre chose que d'être dans les couches** ».

Nous retrouvons l'expression du motif d'enrichissement cognitif, matériellement incarné par la pochette et les cahiers de note qu'elle sort de l'entretien. Cet « exutoire » rappelle la variabilité subjective de l'indisponibilité. C'est en ne valorisant pas outre mesure son rôle de mère en congé parental, que Charlotte trouve un intérêt à avoir d'autres activités qui lui sont offertes. Charlotte a d'abord participé en lien direct avec son intérêt de parent¹⁵⁴¹, mais aussi comme une façon de ne pas se limiter à ce rôle. Ce point de vue inhabituel rappelle ces propos d'un instituteur, précisant que : « ce qui [l']intéresse [aussi] c'est d'avoir une relation avec des adultes »¹⁵⁴² par rapport à son quotidien avec des enfants.

Charlotte décrit son parcours de participation comme un engrenage ; « à force de participer, ça m'a motivé, du coup je m'y engage un peu plus ». Son parcours est fait de sollicitations successives, qui se répondent les unes aux autres : « café des parents », « témoin du café des parents au forum », « membre de la cellule de coordination ».

« Quand on est arrivé ici je connaissais personne. Je mettais ma fille à la garderie, **et j'ai connu... à la garderie il y avait des "cafés des parents" d'organisés**. [...] Un vendredi tous les mois et demi. Ça m'a permis de rencontrer d'autres mamans, de discuter avec d'autres personnes. **J'ai fait surtout ça pour rencontrer des gens**. Et puis après **la directrice de la halte-garderie m'a parlé du forum de la démocratie locale**, donc organisé tous les ans sur Bruz, elle m'a expliqué que les habitants de Bruz pouvaient y participer. **Et donc là j'ai participé pour la première fois en tant que... j'ai témoigné en fait par rapport au café des parents**. C'était en 2010. **Après on m'a demandé si je voulais participer à des choses... à la mairie, notamment au "comité de pilotage", enfin maintenant ils appellent ça la cellule de coordination (rires)**¹⁵⁴³ »

ont davantage cet effet d'extraction du quotidien. Cet aspect n'est à notre connaissance pas abordé par la littérature, la seule mention que nous puissions rapporter est le fait de Judith Ferrando, ce qui est significatif au vu de l'ancrage pratique de sa recherche. Parmi les « registres de motivation mobilisés » lors de la participation à un mini-public, elle cite ainsi une enquêtée qui aspire à « sortir des casseroles » et à « discuter entre adultes », et un autre qui se « sent bouffé par son métier » ; là encore, la répartition genrée de l'absorption par la sphère privée ou professionnelle est présente. J. FERRANDO Y PUIG, *Le citoyen, le politique et l'expert à l'épreuve des dispositifs participatifs*, op. cit., p. 127.

¹⁵⁴¹ Julien Talpin évoque en ce sens la participation dans les budgets participatifs de « parents concernés », « participant le plus souvent uniquement dans les phases [initiales] de proposition, mais pas celles qui suivent réservés aux déléguées, [...] en lien avec [les activités ou l'inactivité] de leurs enfants ». J. TALPIN, *Schools of Democracy*, op. cit., p. 121.

¹⁵⁴² Entretien 14, Bruz, sept. 2013, Joel, 52 ans, Professeur des écoles, Natif. Pour être tout à fait exact, Joel évoque d'abord ce motif en lien avec une possible reconversion professionnelle dans le secteur privé, mais il finit par le rattacher également au fait de s'investir dans les activités municipales.

¹⁵⁴³ Après avoir qualifié cette dernière étape de façon vague de « choses à la mairie », elle reprend une appellation qui lui est familière du fait de son expérience professionnelle « comité de pilotage », qu'elle préfère au terme officiel de « cellule de coordination » qu'elle juge incongru ; on comprend implicitement qu'elle le trouve un peu bureaucratique, voire y perçoit une opposition entre le secteur privé dont elle est issue et le secteur public ; c'est d'ailleurs la première qu'elle retient pour la suite de la discussion, la description qu'elle en donne allant dans ce sens : « assez convivial, on se prend pas la tête, on fait un brainstorming ».

Une recherche sur internet confirme cette lecture, « cellule de coordination » appartient d'abord au vocabulaire de la démocratie sanitaire ou de la démocratie scolaire, donc d'établissements publics, « comité de pilotage », « copil » à celui de l'entreprise et de la gestion de projet, certes partiellement transposé dans le secteur public, notamment territorial, via le NPM.

Son parcours, dans un temps relativement court, est exemplaire d'un cumul de responsabilités, jusqu'à être relativement proche des promoteurs de l'offre de participation. Ce parcours ascendant se comprend comme très probable au vu de ses dispositions professionnelles et de sa position sociale favorisée, rejoignant nos résultats précédents. Mais il est aussi assez improbable au vu du caractère individualiste assumé de ses motivations, et plus largement de son orientation ou de son rapport à la politique, qui la rapproche du profil des participants uniques, qui ne renouvellent généralement par leur participation, notamment dans les instances de quartier.

« C'est aussi les intérêts... je veux dire c'est purement égoïste, quand on y va c'est pour son petit confort, **son petit intérêt, on y va pas pour... « aider les autres »** (*rires*), non. Pour moi en ce qui me concerne, il y avait quand même un intérêt. [...] Maintenant non j'ai pas envie de m'engager au niveau politique. Participer comme ça, mais pas m'engager en politique. [...] Sur la politique en général (*soupir*) **c'est terrible, n'est-ce pas, d'être « apolitique »**, ça se dit ça ? Non je ne sais pas... Je vous aurais dit avant... je travaillais dans **une entreprise du CAC 40, donc voilà j'avais des idées bien arrêtées**, du coup là ça **m'a peut-être ouvert un petit plus les yeux**. Plus élargi finalement et me dire qu'entre les deux mon cœur balance. Je ne sais pas. Je trouve que ce que font les élus de Bruz, il y a des choses qui me plaisent... Après il va falloir arrêter de construire¹⁵⁴⁴ ! (*rires*) Mais niveau politique en général il faudrait faire **un concentré des deux et en sortir un truc**. »

Sa participation lie ainsi un rapport d'intégration, du fait de son parcours résidentiel et un rapport situé à sa position de mère au foyer, qui s'explique du fait de sa position sociale, comme elle l'explicite au travers du jugement de ses pairs parisiens lors de son départ.

« C'est complètement différent... Parce que **j'étais carriériste** (*rires*) tout le monde m'a dit **« mais qu'est-ce que tu vas faire en Bretagne ? mère au foyer, élever tes enfants... »** Et puis finalement je suis aussi épanouie dans ce rôle-là (*rires*). Pour l'instant ça me va. Je sais que j'aurais aussi envie d'avancer dans ma vie personnelle et professionnelle aussi. Mais pour l'instant, non. Je ne dis pas qu'à un moment je vais saturer. **Pour l'instant justement parce que j'ai ces petits échappatoires, c'est ça aussi qui permet de se dire « bon je suis pas que la tête dans les couches »**. »

C'est aussi la perspective de faire bâtir et de se projeter à long terme dans une ville, qui fait que l'opportunité de participer « est arrivée au bon moment [...] suite à une évolution, une maturité [et le fait de savoir] qu'on resterait là ». Si son parcours a été rapide, il est notable qu'il est avant tout **limité à l'offre de participation** et ne s'articule pas à d'autres engagements locaux. Il s'avère ainsi dépendant de la pérennité de l'offre de participation, d'autant que Charlotte a repris une activité professionnelle un an et demi après notre rencontre¹⁵⁴⁵, impliquant la mise en suspens de son motif de participation « exutoire ». Malgré son caractère intermittent, ce cas de participation est exemplaire de **l'attractivité de la participation thématique par projet pour les membres des classes supérieures et de la fonction de support d'intégration à la vie communale** : « on se sent plus Bruzois, même si on ne l'est pas d'origine ».

Ce dernier aspect est intéressant, puisque dans son ancienne ville, Issy-Les-Moulineaux, Charlotte est resté totalement hermétique à l'offre de participation, pourtant existante, ancienne,

¹⁵⁴⁴ Elle fait ici référence à la construction de logements collectifs, proche du quartier où elle-même fait bâtir : « Bruz avant c'était assez bourgeois, assez rupin maintenant ça commence... On voit des petites dégradations, des trucs comme ça [Ici] on est le 9.3. de Bruz (*rires*) ». C'est un motif de mobilisation par ailleurs très fréquent ; voir Chapitre 8 - 3.3.2 - Les rapports des associations de quartier à l'offre de participation

¹⁵⁴⁵ D'après son profil professionnel en ligne, consulté en avril 2015. A un poste similaire à son emploi précédent.

relativement publicisée¹⁵⁴⁶ et axée sur la participation en ligne¹⁵⁴⁷, choix procédural qui correspondait a priori à sa situation sociale. Mais, lucide, elle l'interprète comme relevant d'une démarche de publicité personnelle, de la part d'un élu valorisant le registre de la proximité¹⁵⁴⁸.

« Issy Les Moulineaux, c'est Santini le maire il y a des plaques partout dans la ville "**Santini a fait ça**", c'est super il est très présent, mais *lui* est très présent (*rires*). Après je suis pas allé à la mairie m'intéresser à ça aussi... [S'il y a un conseil de quartier] franchement j'en sais rien du tout. **Avant d'arriver ici je m'étais jamais posé la question, jamais intéressé aussi.** [...] Si je m'engage, là je me suis engagé parce qu'on sait que Bruz on apprécie cette ville, on aime ça et donc... parce que quand on est de passage. Je pense que c'est aussi une évolution, une maturité, c'est arrivé au bon moment. »

Ainsi les efforts en la matière sont vains : **la réception de l'offre est conditionnée au « bon moment ».**

3.4 L'inclusion des actifs : une participation qui « fait des choses » et son appréhension socialement située

En conclusion de ces développements sur l'inclusion ponctuelle des actifs par l'offre de participation, nous proposons de comparer le cas de Charlotte, avec celui évoqué précédemment de Nadine, participante au comité aire de jeux, sur un aspect significatif : le rapport socialement situé au fait que la participation « fasse des choses », **pour soi, mais aussi en termes d'influence sur la décision**. En effet, nous avons vu que le fait d'avoir pu entrevoir des réalisations concrètes et matérielles est central dans le rapport de Nadine à sa participation. Charlotte, elle aussi, souligne sa satisfaction « voir qu'il y a du résultat derrière ». Mais les « résultats » évoqués ne sont jamais précisés au travers d'exemples concrets. Ce point est intéressant pour signaler tout le caractère subjectif et social de ce sentiment de satisfaction.

Ce trait nous semble constituer **un aspect important de la réception socialement différenciée de l'offre de participation**. Là où des cadres du secteur privé, membres des classes supérieures, perçoivent des résultats au travers de l'organisation de la participation : le fait qu'il y ait des copils, des plans d'action, d'autres dispositifs mis en œuvre ; de tels éléments sont loin de constituer des résultats « concrets » pour les autres participants¹⁵⁴⁹. Autrement dit, ces individus voient **des résultats qui ressemblent à ce qui leur est eux-mêmes demandé dans leur activité professionnelle**. Il y a donc une opposition d'ordre social entre des avancées de type **procédural ou substantiel**. L'offre de participation, elle-même qualifiable de politiques procédurales¹⁵⁵⁰, est

¹⁵⁴⁶ Nous nous situons ici à partir de la littérature grise et scientifique disponible, sans préjuger de l'attractivité effective de l'offre de participation dans cette commune, qui prend en 2017 une forme territorialisée et événementielle au travers de conseils de quartier et de « conversations citoyennes ».

Cécile Blatrix note par exemple que « en 1985 André Santini est le premier à organiser dans la ville d'Issy-les-Moulineaux un référendum sur une question de circulation, qui plus est organisé par correspondance » pour évoquer des élus « qui s'arrangent pour être les premiers et donner à leur consultation le plus large écho possible » C. BLATRIX, *La démocratie participative, de mai 68 aux mobilisations anti-TGV. Processus de consolidation d'institutions sociales émergentes*, op. cit., p. 278.

¹⁵⁴⁷ Anne-Hélène LE CORNEC UBERTINI, « Les autoroutes de la démocratie locale française : l'évolution des offres d'usage d'Internet depuis 1997 », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, 2011, n° 75, p. 105-127.

¹⁵⁴⁸ Une interprétation qui semble plutôt juste d'après cet article : « À Issy-les-Moulineaux, l'accent était porté sur le désir constant du maire de se rapprocher de ses administrés avec des initiatives de contacts direct » *Ibid*.

¹⁵⁴⁹ Voir l'importance du registre dit du « concrétisme », d'abord chez les participants déclarant ne s'intéresser à la politique et n'avoir pas changé à ce propos du fait d'avoir participé.

¹⁵⁵⁰ « Un type d'action publique qui opère par la mise en place territoriale d'instruments de connaissance, de délibération et de décision peu finalisés a priori »

avant tout propice à la production des premières, ce qui explique en partie son appréciation et son appréhension socialement situées.

Mais si ces deux cas s'opposent dans leur appréhension de ce que peut permettre la participation en termes de réalisation, pour être jugée satisfaisante, ils se rapprochent du point de vue des effets individuels, si ce n'est de politisation, du moins de socialisation et d'intégration à la vie locale ; « s'intéresser plus loin que le bout de son nez »

« C'est vrai qu'une fois qu'on a mis un pied à la mairie, on s'intéresse à plein d'autres choses aussi. On s'intéresse à tout finalement. [...] que l'avis des habitants comptent. Je suis plus investie dans mon rôle de citoyenne. Avant je pouvais habiter sans avoir mis un pied dans une mairie. [...] Truc tout bête, on cherche à faire construire, je me dis tiens, je vais aller au service de l'urbanisme demander s'il y a des projets. Chose qu'avant... Et j'y suis allé et effectivement il y avait des projet, du coup on s'est lancé. Juste s'intéresser plus loin que le bout de son nez et prendre le temps de le faire. [...] Oui ! Mardi dernier je me suis inscrite à une association de parents d'élèves, mais autonome, donc sans avis politique. [...] j'ai adhéré en tant que membre, pour aider aux fêtes, à la vie de l'association au conseil des écoles. »

Cet extrait d'entretien ressemble trait pour trait au moment où Nadine confie en fin d'entretien s'être depuis peu inscrite à du « bénévolat le dimanche », Charlotte finit par se rappeler soudainement – « Oui ! » – son inscription toute récente dans une association de parents d'élèves. La hiérarchie sociale reste cependant marquée dans le rapport au logement : Charlotte s'intéresse aussi en tant que future propriétaire, et valorise davantage son intérêt personnel, que le simple fait de s'être « ouvert aux autres », pour reprendre les termes de Nadine ; elle conditionne davantage sa participation à ce qu'elle peut en retirer sur un plan individuel. Nous en arrivons ainsi à évoquer une spécificité des parcours d'engagement participatif : leurs liens aux parcours résidentiels.

4 Le parcours résidentiel : déclencheur et ressource dans la participation

Le parcours résidentiel constitue une entrée qui nous semble plus originale et plus spécifique. En effet la « **résidence** » – notion qui évoque conjointement l'ancienneté, le statut résidentiel, l'habitat, le cadre de vie et l'intérêt qu'on y porte – **qualifie spécifiquement l'engagement participatif sur nos terrains**. Cette entrée est par ailleurs présente dans la littérature, surtout en géographie sociale ou en sociologie urbaine, pour qualifier des objets connexes. Les parcours résidentiels, dont une entrée récurrente est l'accession à la propriété, ont ainsi pu être mobilisés, dans l'étude de la politisation et des comportements électoraux ¹⁵⁵¹, des engagements

Pierre LASCOUMES et Jean-Pierre Le BOURHIS, « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, 1998, vol. 11, n° 42, p. 37-66, p. 39.

¹⁵⁵¹ Jean RIVIERE, « Le vote pavillonnaire existe-t-il ? », *Politix*, 2008, n° 83, p. 23-48 ; Jean RIVIERE, « Trajectoires résidentielles et choix électoraux chez les couches moyennes périurbaines », *Espaces et sociétés*, 2012, vol. 148-149, n° 1, p. 73-90 ; Jean RIVIERE, « Le « Neuilly caennais » en campagne municipale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2014, n° 204, p. 24-45 ; Violaine GIRARD, « Quelles catégories de classement pour l'analyse localisée de la représentation politique ? », *Terrains & travaux*, 2012, n° 19, p. 99-119 ; Violaine GIRARD, « Sur la politisation des classes populaires périurbaines. Trajectoires de promotion, recompositions des appartenances sociales et distance(s) vis-à-vis de la gauche », *Politix*, 2013, vol. 101, n° 1, p. 183-215 ; Violaine GIRARD, « Les votes à droite en périurbain : frustrations sociales des ménages modestes ou recomposition des classes populaires ? », *Métropolitiques*, 2012 ; Marie CARTIER, Isabelle COUTANT, Olivier MASCLÉ et Yasmine SIBLOT, « Les petits pavillonnaires : perdus pour la gauche ? », *Métropolitiques*, 2012.

associatifs¹⁵⁵², des effets des politiques publiques¹⁵⁵³, des recompositions des classes sociales¹⁵⁵⁴ et des effets sur le capital social¹⁵⁵⁵ ; enfin plus proches des études sur la participation, en lien avec des entrées comme l'habitat participatif¹⁵⁵⁶ ou les organismes HLM¹⁵⁵⁷.

L'engagement participatif se comprend au prisme de la résidence, d'abord **à travers la logique des offres de participation**, qui ont en commun l'adresse à une figure de l'habitant¹⁵⁵⁸. Un slogan, « j'y habite, je participe, accolé à l'organisation des assises de la citoyenneté à Lanester, résume le sens de cet appel : la qualité d'habitant est désignée comme le support d'une citoyenneté locale et la condition suffisante pour s'inscrire dans un dispositif participatif. Un tel reversement de la condition citoyenne dans la condition résidentielle - « citoyens en tant que riverains »¹⁵⁵⁹ - ne va pas sans poser question. Les organisateurs ou les participants pouvant s'inscrire dans ces différents référentiels – montée en généralité et intérêt général contre localité et intérêt particulier ou commun – pour alternativement qualifier ou disqualifier des prises de position.

La figure de l'habitant a par ailleurs pu être analysée comme une construction sociale « de ce qui est **donné à voir comme politique publique, susceptible de faire figure de réponse à une demande** [...] à travers la création de dispositifs qui organisent [...] les prises de parole [...] de ceux qui se sentent autorisés ou compétents à participer [tout en] revendiquant une **capacité à s'adresser à l'ensemble des électeurs de manière indifférenciée** [...] sans parti

¹⁵⁵² David A. RICHMOND, « Embeddedness in Voluntary Associations and the Timing of Geographic Moves », *Sociological Forum*, 2003, vol. 18, n° 2, p. 295-322 ; Violaine GIRARD, « Des classes populaires (encore) mobilisées ? Sociabilité et engagements municipaux dans une commune périurbaine », *Espaces et sociétés*, 2014, n° 156-157, p. 109-124 ; Lionel PROUTEAU et François-Charles WOLFF, « La participation associative en France : une analyse longitudinale, Participation in Membership Organizations in France : a Longitudinal Analysis », *Economie & prévision*, 2010, n° 192, p. 45-63, p. 49.

¹⁵⁵³ P. BOURDIEU, *Les structures sociales de l'économie*, op. cit., p. 11-263 ; Anne LAMBERT, « La gauche et le périurbain. Les ambiguïtés de la politique de "mixité sociale" dans une petite commune pavillonnaire et ses effets sur le peuplement », *Politix*, 2013, vol. 101, n° 1, p. 105-131 ; Sarah ABDELNOUR et Anne LAMBERT, « "L'entreprise de soi", un nouveau mode de gestion politique des classes populaires ? Analyse croisée de l'accession à la propriété et de l'auto-emploi (1977-2012) », *Genèses*, 2014, vol. 95, n° 2, p. 27-48.

¹⁵⁵⁴ M. CARTIER, I. COUTANT, O. MASCLÉ et Y. SIBLOT, *La France des « petits-moyens »*. Enquêtes sur la banlieue pavillonnaire, op. cit. ; V. GIRARD, A. LAMBERT et H. STEINMETZ, « Propriété et classes populaires », op. cit. ; Violaine GIRARD, « Un peuplement au-dessus de tout soupçon ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2014, n° 204, p. 46-69 ; V. GIRARD, « L'accession à la propriété », op. cit. ; Lina RAAD, « Pratiques et représentations des couches moyennes en banlieue rouge : stratégies résidentielles et ancrage territorial », *Espaces et sociétés*, 2012, vol. 148-149, n° 1, p. 91-110.

¹⁵⁵⁵ R. D. PUTNAM, « Political Attitudes and the Local Community », op. cit. ; Denise DIPASQUALE et Edward GLAESER, *Incentives and Social Capital: Are Homeowners Better Citizens?*, Cambridge, MA, National Bureau of Economic Research, 1998 ; Edward GLAESER et Bruce SACERDOTE, *The Social Consequences of Housing*, Cambridge, MA, National Bureau of Economic Research, 2000 ; Sibylle GOLLAC, « Propriété immobilière et autochtonie. Les trajectoires immobilières, sociales et politiques d'un maçon breton et de ses descendant-e-s », *Politix*, 2013, vol. 101, n° 1, p. 133-159.

¹⁵⁵⁶ Camille DEVAUX, « L'habitat participatif : de l'émergence d'une initiative habitante à son intégration dans l'action publique » Thèse en Aménagement de l'espace, urbanisme, Université Paris Est, 2013.

¹⁵⁵⁷ J. DEMOULIN, *La participation des locataires*, op. cit. ; Jeanne DEMOULIN, « Du locataire au client, tournant néolibéral et participation dans la gestion des HLM », *Participations*, 2014, vol. 10, n° 3, p. 13-37 ; Benjamin LECLERCQ, « Devenir des intermédiaires ordinaires. L'ajustement des locataires à l'injonction participative des organismes HLM », *Terrains & travaux*, 2017, vol. 30, n° 1, p. 121-142.

¹⁵⁵⁸ C. NEVEU, *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, op. cit. ; V. ANQUENTIN et A. FREYERMUTH, *La figure de l'habitant. Sociologie politique de la demande sociale*, op. cit.

¹⁵⁵⁹ Jean-Michel FOURNIAU, « « Citoyen en tant que riverain » : une subjectivation politique dans le processus de mise en discussion publique des projets d'aménagement », in Cécile BLATRIX, Loïc BLONDIAUX, Jean-Michel FOURNIAU, Rémi LEFEBVRE, Martine LEGRIS REVEL et Bertrand HERIARD DUBREUIL (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007, p. 67-77.

pris idéologique ou partisan, à travers la mobilisation de la figure individuelle ou collective de l'habitant »¹⁵⁶⁰.

Dans la continuité de l'étude des parcours de participation, nous adoptons ici une perspective sélective : à l'aune du parcours résidentiel ; celui-ci agit comme un potentiel révélateur des logiques sociales des différentes structures d'opportunité de l'engagement participatif. Si nous le traitons à part, c'est qu'il nous semble renvoyer à une spécificité de l'engagement participatif. **La résidence en constitue en même temps l'échelle, le motif et le support.** De fait, contrairement aux développements précédents, cet accent sur les parcours résidents n'est pas une hypothèse préalable de notre recherche. Il s'agit d'une catégorie de compréhension apparue au fil du travail de terrain. Son apparition et sa récurrence sont en soi un résultat de l'enquête. Prenant au sérieux cette référence à la résidence dans le cadre de l'injonction à participer et de la réception de l'offre de participation, nous interrogeons **comment différentes façons d'habiter impliquent différentes façons de participer ou de ne pas participer.**

Deux logiques peuvent être distinguées dans la prise en compte du parcours résidentiel en lien avec la participation : descriptive et explicative. Descriptive, car les catégories résidentielles sont courantes pour qualifier les participants : propriétaires, locataires, pavillonnaires, HLM... De tels étiquetages recoupent aussi des positions sociales. Explicative, car le parcours résidentiel s'avère consubstantiel au parcours de participation. Il est ainsi fréquent que les individus perçoivent leur rapport à l'engagement participatif en fonction de leur statut résidentiel : la référence à la « résidence » est une ressource dans l'engagement participatif.

Nous distinguons ici trois pistes d'analyse¹⁵⁶¹, d'abord (4.1) la défense du cadre vie comme motif de la participation, (4.2) l'accès à la propriété comme élément déclencheur, (4.3) la résidence comme familiarisation à une prise de rôle et (4.4) comme facteur de division des espaces de participation.

4.1 La défense du cadre de vie comme motif de la participation

« On n'avait pas envie de voir notre rue devenir une barre d'immeubles [...] [mais] ce n'était pas un argument valable »¹⁵⁶². La résidence et le cadre de vie constituent des supports de la participation, constitutifs d'une tension entre intérêts particuliers et intérêts général. Elles s'inscrivent dans des configurations qui conditionnent différentes légitimités à participer¹⁵⁶³. Il faut néanmoins en partie nuancer le raccourci superposant le clivage entre propriétaires et locataires, anciens et nouveaux, avec une opposition d'ordre socio-économique. La diffusion de l'accès à la propriété et la promotion à travers elle de l'habitat pavillonnaire dans le périurbain implique en effet une mixité sociale dans des quartiers, qui sont simultanément des quartiers de

¹⁵⁶⁰ V. ANQUENTIN et A. FREYERMUTH, *La figure de l'habitant. Sociologie politique de la demande sociale*, op. cit., p. 10, 19, 21.

¹⁵⁶¹ Ces développements s'entendent aussi dans la suite de ceux consacrés à la surreprésentation des propriétaires et à l'importance de l'ancienneté de résidence parmi les participants, sur lesquels nous ne revenons pas spécifiquement ici, pour nous consacrer à une approche processuelle de la résidence.

¹⁵⁶² Entretien 26, Bruz, nov. 2013, Patrick, H, 46 ans, Cadre et profession intellectuelle supérieure, Enseignant en lycée professionnel, Plus de 20 ans, Propriétaire, dipl. 1er cycle, € très élevé ; habitant, Participant - Comité de veille antennes-relais - association de quartier

¹⁵⁶³ H. HATZFELD, *Les légitimités ordinaires*, op. cit.

relégation et de promotion pour les différentes classes sociales qui composent leur population¹⁵⁶⁴. C'est d'ailleurs parfois la fragilité des investissements concédés, qui peut fournir un motif d'engagement dans des dispositifs participatifs, dont l'intensité se mesure à l'aune de la perception du sacrifice concédé. Si la propriété est indéniablement un marqueur social, il faut aussi prendre en compte la spécificité de propriétaires de « petits moyens »¹⁵⁶⁵, investis dans des sociabilités locales ou associative, que Violaine Girard désigne comme une « sociabilité résidentielle » et qui s'avère être pour ces catégories sociales le potentiel « support d'un engagement politique local »¹⁵⁶⁶.

Cet enjeu de défense d'un investissement est loin de se limiter à l'engagement dans les dispositifs participatifs, puisqu'il trouve sa meilleure illustration dans la création d'une association de riverains¹⁵⁶⁷, avec comme objet assez récurrent pour les pavillonnaires, l'opposition à la construction de logements collectifs. Ces mobilisations réactives se font en dehors des dispositifs participatifs et impliquent davantage le recours à des actions de type pétition, interpellation du conseil municipal, appel à la presse locale... **Les riverains mobilisés et constitués en communauté d'intérêt peuvent avoir tendance à se passer de l'intermédiaire des conseils de quartiers**, notamment lorsque des aspects patrimoniaux sont en jeu. Une association de riverains organisés contre la présence d'une usine chimique à Lanester¹⁵⁶⁸ est ainsi négativement évoquée par les conseillers de quartiers. Ils jugent que ces membres ne jouent pas le jeu du circuit de l'offre de participation, par exemple en préférant interpellier directement les médias locaux ou en interrompant une séance du conseil municipal¹⁵⁶⁹ ; un point que les conseillers de quartier n'évoquent pas est cette association dispose de son propre canal de concertation¹⁵⁷⁰.

« **Les riverains veulent être informés de tout ce qui se passe dans l'usine**, parce qu'il y a eu des petits soucis quelques fois [...] une petite fuite de chlore ou je ne sais quoi [...] et du coup il y a une asso des riverains... pour interpellier le maire, le directeur de l'usine [...] et maintenant quand le directeur arrive avec un quart d'heure de retard, il faut les prévenir quasiment, **ça devient débile...** Je veux bien croire qu'ils ont été échaudés [...] mais de là à... » (Entretien 63, Lanester, sept. 2014, Rémy, 63 ans, Retraité. Militaire, Plus de 20 ans ; Ancien président CQ)

« C'est des gens qui ont eu peur de perdre, que leur maison n'ait plus aucune valeur. [...] **On trouve que c'est un peu exagéré** [...] moi la première chose que j'ai fait c'est aller en mairie et demander vraiment les renseignements et on nous a expliqué que les nouvelles normes par rapport au risque avait été augmentée [...] Moi je trouve qu'il faut pas trop hurler, **on est bien**

¹⁵⁶⁴ M. CARTIER, I. COUTANT, O. MASCLÉ et Y. SIBLOT, *La France des « petits-moyens »*. Enquêtes sur la banlieue pavillonnaire, op. cit.

¹⁵⁶⁵ Ibid.

¹⁵⁶⁶ V. GIRARD, « Des classes populaires (encore) mobilisées ? », op. cit., p. 118.

¹⁵⁶⁷ Voir Chapitre 8 - 3.3.2 - Les rapports des associations de quartier à l'offre de participation

¹⁵⁶⁸ Le nom de leur site internet est explicite : <http://www.riverainsendanger.com/>

¹⁵⁶⁹ « Les riverains s'invitent au conseil municipal », *Le Télégramme*, 11/11/2011

Un positionnement critiqué, mais en partie efficace, les riverains ayant obtenu Les riverains ont également obtenu 30% de réduction sur la taxe foncière fin 2011. « Le maire souhaite tirer les leçons de l'incident », *Le Télégramme*, 6/12/2011

¹⁵⁷⁰ Réunions de présentation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) et comité local d'information et de concertation (CLIC) lié aux installations Seveso

Nous ne développons pas ici ce point : il rejoint ce que nous évoquons plus loin (1.4.4) au sujet des locataires HLM et leur non-intérêt à prendre part au conseil de quartier. Mais à la différence de ces propriétaires organisés, dans les logements sociaux l'absence d'organisation et de représentation collective, comme le confient dépités les anciens militants communistes rencontrés, fait que leurs revendications ni n'émergent, ni n'aboutissent.

contient que ça apporte de l'emploi aussi. » (Entretien 61, Lanester, sept. 2014, Nathalie, 54 ans, Responsable d'association sociale, Entre 20 et 30 ans ; Ancienne conseillère de quartier)

Cette logique d'organisation en dehors des dispositifs participatifs pour défendre la propriété se retrouve aussi dans une optique sécuritaire, quand des habitants se regroupent en « voisins vigilants »¹⁵⁷¹. Le lien à la résidence se traduit alors par un engagement en dehors des assemblées de quartier et celles-ci ne se sont investies que ponctuellement par des membres de ces collectifs, qui viennent signaler leur regroupement ou appuyer leurs revendications. Dans ces cas, **si la propriété est bien le déclencheur d'un regroupement, c'est sur le mode de la défiance vis-à-vis des autorités, plutôt que par l'investissement dans des dispositifs, au sein desquels ils identifient leurs demandes comme disqualifiées en tant qu'intérêts particuliers.**

Il s'agit alors pour ces collectifs d'avoir un usage stratégique des dispositifs participatifs : pour essayer de jouer sur les deux tableaux : « avoir deux angles d'attaques, de l'extérieur et de l'intérieur »¹⁵⁷², et de chercher à traduire leurs intérêts en intérêt général : « l'argument c'est pas notre confort [...] ça c'était pas recevable [...] le seul argument qui était valable c'était la sécurité dans l'avenue »¹⁵⁷³ ; « l'association disait avoir vocation pour toute la commune, mais pour dire le franc mot on s'occupait que de notre petit quartier [...] la réussite ça été ces grands bâtiments qui n'ont pas été construits »¹⁵⁷⁴ ; « à titre individuel j'avais travaillé sur un projet pour ma rue pour la mettre en sens unique, donc j'avais fait une espèce d'enquête, où on avait été voir tous les habitants »¹⁵⁷⁵.

Parmi l'ensemble des participants, nous observons un continuum, opposant le registre universel de la citoyenneté : « c'est une prise de conscience globale qui m'a amené cet intérêt »¹⁵⁷⁶, et le registre localisé de l'habitant : pour « savoir ce qui se passe dans notre quartier »¹⁵⁷⁷, « s'informer sur les projets et réalisations »¹⁵⁷⁸ ou faire remonter « des difficultés

¹⁵⁷¹ « Voisins vigilants » est un dispositif de police de proximité, expérimenté en France depuis 2007, consistant à associer des habitants d'un quartier à sa surveillance, en lien avec la police ou la gendarmerie, inspiré par le concept de *neighbourhood watch*. Mais l'initiative n'est pas nécessairement étatique : dans les cas observés elle est plus souvent autonome, généralement en réaction à des cambriolages proches. La traduction la plus visible de cette décision prise par un collectif d'habitants est l'apposition d'autocollants, un œil siglé « voisins vigilants » avec le slogan « si je n'alerte pas la police, mon voisin le fera », sur les boîtes aux lettres de toute une rue ou d'un lotissement. Ce n'est que dans un second temps que ces collectifs revendiquent leur démarche auprès des autorités municipales ou de police, en sollicitant des rendez-vous ou en participant aux instances participatives. Durant les assemblées observées à Arcueil, leur représentante tente ainsi de relancer le thème des caméras de surveillance, fortement débattu durant les élections municipales.

Voir : R. MATHIEU, « Le sécuritaire au quotidien », *op. cit.*

Plus largement sur le « vigilantisme », voir le dossier « Justiciers hors-la-loi », *Politix*, vol.3, n°115, 2016, p.7-153

¹⁵⁷² Entretien 26, Bruz, nov. 2013, Patrick, 46 ans, Enseignant en lycée professionnel, Plus de 20 ans ; Participant - Comité de veille antennes-relais - association de quartier

¹⁵⁷³ *Ibid.*

¹⁵⁷⁴ Entretien 68, Arcueil, nov. 2014, Albert, H, 87 ans, Retraité. Fonctionnaire, équipement, Plus de 30 ans, Propriétaire, dipl. 1er cycle, € moyen ; Ancien habitant référent - assemblée de quartier, association de quartier

¹⁵⁷⁵ Entretien 40, Lanester, juillet 2014, Laurent, H, 42 ans, Sapeur-Pompier, Natif, Propriétaire, dipl. bac, € moyen ; Ancien président CQ

¹⁵⁷⁶ Q237 - H, 47 ans, employé, régisseur, bac+2, 1120 - 2240€, entre 10 et 20 ans.

¹⁵⁷⁷ Q58 - F, 68 ans, retraité, certificat d'études primaires, 2500 - 3000€, entre 5 et 10 ans, originaire d'une autre région, propriétaire.

¹⁵⁷⁸ Q95 - F, 59 ans, documentaliste, bac+3, 3000 - 3500€, entre 10 et 20 ans, originaire de la région, propriétaire.

avec des promoteurs »¹⁵⁷⁹ ou plus largement « les problèmes de la vie quotidienne »¹⁵⁸⁰. Le rapport à la résidence est un point d'entrée sur lequel peuvent s'appuyer des personnes n'ayant pas une expérience préalable d'engagement dans la vie locale et ses réseaux. Leur accession à la propriété ou leur installation dans la ville, s'interprète comme **le signe d'une certaine stabilité, qu'ils assimilent à une capacité à se projeter dans un territoire** et qui peut soutenir l'envie de s'y investir. Leur participation recouvre une envie d'intégration et de sociabilité, mais aussi de défense du cadre de vie, particulièrement pour des nouveaux propriétaires, qui perçoivent les assemblées participatives comme un moyen de défendre et de valoriser leur investissement ; « on a bien donc on aimerait bien que ça dure »¹⁵⁸¹. Mais ce constat a aussi son revers, que nous évoquons à part dans l'encadré ci-dessous, quand à l'inverse le « sentiment de ne pas y habiter », associé à l'attrait pour d'autres thèmes qui ne trouvent pas d'espace dans les dispositifs participatifs¹⁵⁸², s'avère être un inhibiteur de la participation.

Encadré C9-3 « Le sentiment de ne pas y habiter » : une disposition à ne plus participer

Nous avons rencontré Nelly, 61 ans, traductrice, dans une assemblée de quartier où elle a pris la parole en tant qu'ancienne membre « revenue » à condition que « ne soit plus faites les mêmes erreurs ». Six mois plus, son ton est amer. Elle adopte une posture démissionnaire et ne souhaite plus revenir en assemblée. Nelly est arrivée à Arcueil de Paris il y a une quinzaine d'année. Elle rapporte sa trajectoire résidentielle sans enthousiasme : une ville qu'elle n' pas vraiment choisi et qu'elle n'apprécie pas plus que cela. Dès le début de l'entretien, en réponse à la question ouverte de savoir ce que représente pour elle la démocratie participative et le fait d'y avoir participé, elle présente cela à travers son parcours résidentiel : la rencontre avec la ville et son « système de fonctionnement » : « pour moi venant de Paris ça voulait rien dire démocratie participative [...] ayant atterri à Arcueil, je me suis quand même intéressé à ce qui se passait dans une ville paisible de banlieue [...] et il y avait ces assemblées de quartier [...] j'y suis allé pour voir [...] et je me suis intéressé à ça ». Elle habite une zone pavillonnaire d'un quartier « assez mixte, mais où il n'y a pas de cité ».

Elle apprécie d'avoir trouvé dans son quartier une interconnaissance, « un environnement sympathique », qu'elle n'a pas « du tout connu à Paris, très impersonnel et anonyme ». Mais ce phénomène reste propre à son voisinage et ne se retrouve pas dans les assemblées, « je ne les fréquente pas du tout, si on se croise, on se salue, c'est tout ». Durant l'entretien, elle revient ainsi régulièrement sur ce sentiment de « ne pas y habiter » : le fait de ne pas vraiment avoir choisi cette ville. L'autre thème récurrent est un sentiment de décalage culturel : « j'avais un projet pour lequel j'avais décidé de faire venir l'opéra à Arcueil. (*rires*) Je passe pour une élitiste... Je pense pas du tout l'être, mais en tous cas c'est la réputation que j'ai... ». Cette distance se retrouve dans son abandon progressif des assemblées.

Pour justifier de son abandon des assemblées de quartier, Nelly évoque l'absence de prise en compte des remarques et demandes formulées : le sentiment de ne jamais avoir de réponses. Cette impression dépasse

¹⁵⁷⁹ Q99 - F, 44 ans, employé, assistante juridique, bac+4/5, 3500 - 4000€, résident moins d'un an, originaire d'une autre région, propriétaire.

¹⁵⁸⁰ Q132 - H, 50 ans, cadre, commercial dans la finance, bac+2, 6000 - 8000€, entre 20 et 30 ans, originaire de la région, propriétaire.

¹⁵⁸¹ Entretien 64, Lanester, sept. 2014, Véronique, F, 50 ans, Employé, Fonctionnaire, sécurité sociale, Entre 10 et 20 ans, Propriétaire, dipl. ~bac, € ~moyen ; habitant, Ancienne participante au conseil de quartier

¹⁵⁸² Ce sentiment d'être envahi par les questions liées à la résidence est récurrent chez des membres démissionnaires ; « je crois y être allée deux fois [...] j'essaye d'y penser [...] mais ce sont beaucoup de questions précises sur le « cadre de vie », qui ne sont pas les choses qui m'intéressent le plus [...] je suis ethnomusicologue, donc plutôt les questions culturelles... » Nous citons cette remarque, car son contexte d'énonciation la rend d'autant plus marquante. En effet, dans l'assemblée où nous avons croisé cette habitante, une partie de la soirée était dédiée à la présentation d'un projet scolaire de « mémoire orale de recueil de chants », intéressé à solliciter les différentes communautés de la ville et sollicitant les bonnes volontés pour aider au recueil... autrement dit, un sujet tout à fait raccord avec ses compétences et ses centres d'intérêt. Mais quand bien même elle dit s'être signalée le soir même, en discutant avec l'intervenant, elle semble n'avoir jamais été relancée par la suite, ne l'incitant pas à renouveler sa participation. Il y a ainsi des motifs forts de la participation, comme la résidence, et des motifs qui s'avèrent être relativement faibles. (Entretien 96, Arcueil, avril 2015, Emeline, 35 ans, Musicologue, Entre 3 et 5 ans ; Participation ponctuelle à quelques assemblées).

les assemblées de quartier et s'étend plus généralement aux nombreux travaux dans sa rue alors qu'elle emménageait... Elle note certes « qu'il y avait toujours des réunions » mais que pourtant « on ne pense pas toujours à toutes les questions en réunion... ça vient au fur et à mesure... ». Mais surtout elle semble réabandonner en constatant l'impossible convergence de ses envies avec l'assemblée de quartier : alors qu'elle veut monter des projets culturels, elle s'entend répondre que ce n'est pas leur rôle ; alors que dans les « nouvelles » assemblées elle souhaite rejoindre la commission vie de quartier, pour créer un café associatif, cette commission est mort-née, peu investie, au profit de celle liée au « cadre de vie ». Comme elle le résume, ça ne prend pas : « au niveau culture, les idées sont pas reprises, ça a jamais lieu.. » Cet attrait pour des projets culturels est une de ses premières motivations à intégrer le collectif de référents : « j'avais bien compris que pour arriver à ses fins, il fallait avoir le collectif dans la poche, c'est là que tout se joue », position qu'elle utilise ponctuellement dans l'obtention de subventions ou la montée d'appels à projets pour de tels projets. Quand les assemblées reprennent en 2014, elle trouve « un certain enthousiasme [...] il y avait longtemps qu'on n'avait pas eu ce genre d'atmosphère », mais d'emblée elle « revient sur terre » : « on se calme, voit ce qui reste après la bataille » et en revient à son constat initial : « les gens sont obnubilés par leur pont, leur rue... c'est très légitime mais moi j'y trouve pas du tout mon compte ». Ce regard dépréciatif sur son environnement et la difficulté à y trouver une offre culturelle vont finalement converger dans sa décision de ne plus aller aux assemblées de quartier. Elle regrette de devoir admettre que pour elle « Arcueil est une cité dortoir [...] je n'ai pas l'impression d'habiter ma ville [...] mon quartier il n'y a rien, je suis obligé de me délocaliser [...] Non, franchement non, je n'habite pas ». Elle n'habite pas, donc elle ne participe pas, pour reprendre en négatif le slogan lanestérien cité plus haut.

4.2 L'accession à la propriété, élément déclencheur de la participation

« Depuis qu'on est propriétaires, c'est là qu'on a commencé effectivement à s'inquiéter, à s'intéresser... »¹⁵⁸³. La citation résume bien l'appréhension de la propriété comme élément déclencheur de la participation, plus particulièrement comme fournissant une cause à défendre. Dans une étude sur le déclenchement de l'engagement¹⁵⁸⁴, L. Mathieu évoque trois cas de figure : l'entrée par le général, par le singulier en terreau favorable et par le singulier néophyte. Les deux premières rappellent la participation de continuité, ceux pour qui l'engagement participatif consiste en un « déplacement ou une extension de leur surface militante »¹⁵⁸⁵. Une perspective qui peut effectivement se transposer aux parcours résidentiels : « j'étais une citoyenne active ailleurs avant. Je reste une citoyenne attentive et active [ici] maintenant »¹⁵⁸⁶, voire à l'inverse être entravée du fait de son instabilité : « j'étais déjà intéressé avant, mais déménageant tous les 3-4 ans, je ne peux avoir qu'un engagement limité »¹⁵⁸⁷.

La défense du cadre de vie et de la résidence constitue ainsi une possible « entrée par le singulier » dans l'engagement participatif ; et ce notamment pour des néophytes, qui lient leur nouvelle situation au fait désormais avoir un intérêt à participer. Le parcours résidentiel et notamment l'accession à la propriété, constituent ainsi des jalons du récit a posteriori des justifications de la participation. Si elle concerne avant tout des anciens habitants, elle peut aussi répondre à **des besoins liés à l'implantation dans une ville** : connaissance des enjeux locaux, sociabilité, possibilité de reconnaissance individuelle.

¹⁵⁸³ Entretien 64, Lanester, sept. 2014, Véronique, F, 50 ans, Employé, Fonctionnaire, sécurité sociale & Lionel, H, 50 ans, Ouvrier, Ouvrier du bâtiment, Entre 10 et 20 ans, Propriétaire, dipl. ~bac, € ~moyen ; Participation ponctuelle au conseil de quartier

¹⁵⁸⁴ Mathieu Lilian, « Les ressorts sociaux de l'indignation militante », *Sociologie*, vol. 3, n° 1, 2010, p. 312.

¹⁵⁸⁵ *Ibid.*, p. 311.

¹⁵⁸⁶ Q245 - F, 49 ans, formatrice en insertion sociale et pro, bac+2, 2240-3000€, entre 3 et 5 ans, propriétaire

¹⁵⁸⁷ Q244 - F, 49 ans, cadre, secteur de la finance, en congé parental, bac+4/5, 6000 - 8000€, entre 3 et 5 ans, originaire d'une autre région, expatriation professionnelle, locataire ; participation à un comité thématique.

Des **nouveaux propriétaires font explicitement le lien entre leur statut résidentiel et le fait de saisir ces opportunités de participation**, qui sont perçues comme un moyen d'améliorer leur cadre de vie. Ils mettent en avant une attention plus forte à leur environnement, qu'ils attribuent au fait d'être devenus propriétaires.

« On est **propriétaires depuis 2006** et c'est là qu'on a commencé effectivement à **s'inquiéter, à s'intéresser...** Je pense que **quand on devient propriétaire...** à sa qualité de vie, à garder ce pour quoi on est là. On est propriétaire donc il faut faire attention. C'est là qu'on s'est intéressé à la vie du quartier et **qu'on a vu qu'il y avait des conseils de quartier**. Je connaissais pas du tout avant. » (Entretien 64, Lanester, sept. 2014, Lionel, 50 ans, Ouvrier du bâtiment, Entre 10 et 20 ans)

« **Il y a quinze ans, dans une autre commune**, j'étais plus souvent en dehors, j'étais jeune, plus dynamique. **Aujourd'hui, je suis propriétaire** et je suis plus investi dans la vie locale. C'est aussi **la maturité, le cap des 40-50 ans** qui fait que... » (Entretien 82, Arcueil, mars 2015, Didier, H, 51 ans, Employé, Commercial dans l'édition, Entre 10 et 20 ans, Propriétaire, dipl. ~1er cycle, € ~élevé)

Et même en cas d'abandon, cette stabilité induite par le statut résidentiel, mesurée très concrètement dans l'extrait ci-dessous à l'aune de la durée de remboursement d'un emprunt, peut être rappelée pour envisager la possibilité d'un retour à l'engagement, illustrant de façon intéressante **comment les motifs qui supportent l'entrée en participation peuvent aussi être réinterprétés pour accompagner la défection**.

« Partir comme ça c'est jamais évident [suite à un problème de santé], maintenant j'essaie de m'intéresser un peu et on verra ce que donnera la suite des événements. **Moi je suis là pour 25 ans, je ne pense pas quitter ma ville comme ça**, donc j'y reviendrai peut-être un jour. Mais je pense dans d'autres conditions. Ou alors je reviendrai par la petite porte et je verrai bien... parce que ça me paraît toujours intéressant... » (Entretien 40, Lanester, juillet 2014, Laurent, 42 ans, Sapeur-Pompier, Natif ; Ancien président CQ)

L'affirmation du caractère plus engageant de la propriété, rejoint un constat posé par d'anciennes études, proposant de saisir cette variable comme mesure « pertinente et "objective" de l'intérêt pour des organisations liées au voisinage [par opposition à la] location »¹⁵⁸⁸. Il est d'ailleurs notable que cette remarque concerne aussi des natifs de la ville, qui disent avoir constaté ce changement chez eux. Qu'ils soient anciens ou nouveaux dans la commune, la propriété sert de point de repère, pour signifier la possibilité d'un investissement local, qui restait auparavant de l'ordre de l'idée non concrétisée. Elle fonctionne selon une **logique similaire au passage à la retraite**.

« [Je pense qu'] **on fait plus attention à sa ville, à son devenir quand on devient propriétaire**. [...] **Être propriétaire, c'est plus engageant** que locataire » (Entretien 84, Arcueil, mars 2015, Franck, H, 32 ans, Ingénieur-Consultant, Natif, Propriétaire, dipl. 2eme cycle, € très élevé)

« Moi j'ai bougé pas mal, j'ai déménagé pas mal, **j'avais décidé que c'était l'endroit où je posais bagages**. Je voulais un peu plus m'investir dans la ville. Au départ c'était ça [...] Avant j'étais quelques années à un endroit, après je partais, pour mon métier. Donc on s'investit pas dans ces cas là... j'étais pas dans la démarche d'aller faire ce genre de trucs là. Je travaillais (rires) c'était déjà pas mal. [...] Là **j'ai fait construire** (rires). Donc... Voilà. » Entretien 57, Lanester, sept. 2014, Patrick, H, 55 ans, Cadre SNCF, Entre 10 et 20 ans, Propriétaire, dipl. ~1er cycle, € ~élevé)

Nous retrouvons la notion de disponibilité et en quoi le parcours résidentiel en est un des aspects avec l'âge, la vie professionnelle et l'éducation des enfants. Au contraire un moindre

¹⁵⁸⁸ Oliver Pamela, « "If You Don't Do it, Nobody Else Will": Active and Token Contributors to Local Collective Action », *American Sociological Review*, vol. 49, n° 5, octobre 1984, p. 603, (notre traduction).

attachement à la vie locale et une certaine mise en suspens de la participation peuvent s'expliquer du fait d'un départ anticipé. Ainsi en fin d'entretien, un ancien participant relancé sur le pourquoi de sa non-participation, ce alors que son profil semble proche du noyau dur des participants (cinquantenaire, cadre récemment retraité, bénévole associatif, engagement à Attac...), fournit cette explication : le départ à la retraite est cette fois synonyme de changement de lieu de vie et freine l'engagement local, avec un départ lié à la vente de la propriété.

« Mais il faut que je vous dise aussi que nous d'ici deux ans on va peut-être quitter la ville, donc peut-être qu'aussi **ça fait qu'on a tendance à moins...** [...] Ça fait peut-être aussi que d'une certaine façon... la ville dans dix ou quinze ans... **On sera plus là.** [...] Moi je suis à la retraite depuis 3 ans. Ma femme a été touchée par les réformes successives, elle doit aller encore un an. On va commencer à regarder. D'ici deux ans disons. On est propriétaire, on revendra. » (Entretien 29, Bruz, nov. 2013, Bruno, H, 61 ans, Retraité. Météorologue, Entre 20 et 30 ans, Propriétaire, dipl. bac, € très élevé)

La résidence nous renseigne sur les dispositions à participer, mais elle souligne aussi l'importance de la situation et des disponibilités ; car il y a bien une certaine « opacité entre dispositions et passage à l'acte »¹⁵⁸⁹ et il faut distinguer **les dispositions favorables à l'engagement participatif, les moments de vie et les situations qui permettent leur concrétisation**. Le parcours résidentiel en est une composante, il est un indice pour comprendre et énoncer la stabilité d'un ancrage territorial ou à l'inverse une certaine instabilité, d'où découle l'envie et la possibilité de s'impliquer ou non. Le jeu de la participation peut alors sembler plus ou moins valoir la peine d'être joué.

4.3 La familiarisation à la participation et au rôle de participant par la résidence

Ce résultat d'enquête est un des plus originaux de ce volet ; nous n'avons pas connaissance de sa prise en compte dans les recherches existantes sur la démocratie participative. **Au-delà d'être un déclencheur, la résidence et les activités qui s'y rattachent sont aussi un espace de familiarisation**, expliquant que des personnes soient sensibles à l'offre institutionnelle de participation et en capacité de l'appréhender en tant que telle. Les références à l'engagement dans un conseil syndical, un syndic bénévole ou un conseil de lotissement sont ainsi mobilisées comme motifs d'engagement, comme d'autres évoquent leur engagement associatif. Le logement et l'habitat offrent ainsi des opportunités d'occuper à titre transitoire un rôle de représentant d'intérêts situés. **Cette prise de rôle explique alors en partie des parcours qui ne s'inscrivent pas dans la norme du prolongement d'un engagement associatif**. La résidence permet une socialisation à un rôle perçu comme proche de celui de participant aux dispositifs participatifs. Des habitants rapportent ainsi leur investissement au niveau de leur résidence, comme une première expérience qui précède leur engagement dans les dispositifs participatifs.

Dans le volet quantitatif de l'enquête, les mentions d'une participation au conseil syndical demeurent rares, avec seulement 9 répondants, mais spontanées. Il s'agit de nouveaux habitants, ce qui les distingue de la majorité des participants, qui ont en commun de revendiquer une très faible fréquence de participation, voire même une seule réunion pour la plupart. Ils motivent cette participation intermittente en lien avec le cadre de vie ou la découverte de la ville. Leur présence aux assemblées est ainsi assez spécifique, alors qu'ils se font porte-paroles, dans des assemblées

¹⁵⁸⁹ J. SIMEANT, « Entrer, rester en humanitaire », *op. cit.*, p. 65.

de quartier perçues comme une extension des instances accolées à la résidence. Leur engagement dans les conseils syndicaux ou des syndicats bénévoles est pensé comme « important pour défendre ses intérêts, connaître le fonctionnement des organismes qui gèrent [leurs] biens »¹⁵⁹⁰, mais aussi plus largement comme « l'occasion d'améliorer le quotidien des résidents. Apprendre aux gens à vivre ensemble, et notamment apprendre à certaines personnes que les habitants des logements sociaux sont des résidents à part entière »¹⁵⁹¹.

Cette justification de l'engagement par la résidence est le fait de profils spécifiques, qui rappellent la distinction évoquée plus haut entre terreau favorable et néophyte. Dans le premier cas, il s'agit par exemple d'un instituteur, engagé durant sa carrière en tant que militant syndical et récemment arrivé dans un nouveau quartier « où tout était à faire, c'était un champ »¹⁵⁹². Son investissement dans le conseil syndical, dans un ensemble de petits collectifs, fait qu'il est identifié par la municipalité et les autres habitants comme un intermédiaire.

« C'est moi qui fais les affiches pour toute la copropriété ici [...] La commune a pris l'habitude [...] de s'adresser à moi [...] je photocopie le courrier et je l'affiche dans les halls d'immeuble [...] **comme je fais partie du conseil syndical** de copropriété, j'ai un passe pour tous les bâtiments du lotissement. [...] Les autres ne sont pas venus au forum, mais je sais que les gens du syndic étaient très curieux de savoir ce qui s'était dit, etc. » (Entretien, H, 52 ans, instituteur, résident depuis moins de 3 ans, propriétaire, membre actif du conseil syndical de copropriété, participant à des ateliers thématiques et au forum)

Sa position s'explique aussi par des arrangements matériels, le fait de posséder ce passe permettant l'accès à l'ensemble des bâtiments. A cela s'ajoute d'autres critères de disponibilité, « moi je suis enseignant j'ai plus de temps libre que d'autres et mon ami est en retraite », qui expliquent une situation favorable à l'investissement, notamment une fois que cette personne est repérée comme un relais pour son micro-quartier.

« Je crois que du coup **ils se disent, oh bah c'est bon il va y aller (rires)** [...] que ça soit là [au forum municipal] **ou au niveau du syndic c'est pareil** [...] on est une personne ressource, au moins pour la copropriété [...] on s'investit, plus au niveau associatif » (Ibid.)

L'assimilation entre participation au syndic ou aux assemblées de copropriétés et aux dispositifs participatif renvoie aussi à la perception qu'ont les autres habitants du lotissement ou de la résidence. Ce rôle peut d'ailleurs être jugé quelque peu forcé et refusé par ceux qui présentent des dispositions moindres à un engagement tous azimuts et souhaitent faire la part des choses.

« - Je fais aussi **quelques petits trucs carrément sur ma résidence**, donc le secteur où j'habite, et... ça m'a permis aussi de me rendre compte... **on sait que je me déplace un petit peu aux réunions, aux machins**, et que **les gens sont très vite en...** [...] je fais partie de la **copropriété, de plein de choses**, et là on m'a dit « oui, vous allez de en temps en temps à... et pourquoi **vous pourriez pas...** », et tout ça... Moi je veux pas non plus... pas envie de faire le... vous voyez ce que je veux dire ? [- l'ambassadeur après de la mairie ?] - Oui voilà. Et moi **j'ai pas envie de ça du tout**. S'il y a des soucis on fait quelque chose de collectif, on demande, etc. D'autant plus que bon, moi, je me sens pas forcément non plus concerné par ce qui est demandé, alors... » (Entretien 6, Bruz, juin 2012, Denis, H, 54 ans, Agent en milieu hospitalier,

¹⁵⁹⁰ Q238 - F, 48 ans, employé, secrétaire en agence de communication, baccalauréat, 1120-2240€, entre 3 et 5 ans, propriétaire.

¹⁵⁹¹ Q183 - H, 52 ans, professeur des écoles, baccalauréat, 3000-4000€, entre 1 et 3 ans, originaire de l'agglomération et d'une autre région, propriétaire.

¹⁵⁹² Entretien 11, Bruz, sept. 2013, Patrice, H, 53 ans, Cadre et profession intellectuelle supérieure, Professeur des écoles, Entre 3 et 5 ans, Propriétaire, dipl. bac, € élevé ; membre actif du conseil syndical de copropriété ; membres d'associations de quartier (jardins partagés, culture-loisir), participant à des ateliers thématiques et au forum

D'autres sont par contre relativement néophytes. Le cas exemplaire est ce couple de nouveaux propriétaires dans un lotissement, cités en seconds ci-dessous, qui insistent confusément sur **leur engagement simultané dans le conseil de lotissement et le conseil de quartier**. Ils ne connaissaient pas les conseils de quartier avant de devenir propriétaires et les appréhendent principalement comme une prolongation du « conseil de lotissement »¹⁵⁹³. Ces références aux « conseils de lotissement » dans l'enquête amènent à des confusions fréquentes avec les « conseils de quartiers », ces habitants prenant l'un pour l'autre, marquant à quel point leur engagement se fait avant tout en articulation avec leur parcours résidentiel. L'engagement participatif se fait d'abord comme « porte-parole du lotissement », en tant que président de l'association de nouveaux propriétaires.

« Au début j'en avais pas entendu parler du tout... [...] L'idée de participer à la gestion de son quartier c'est déjà intéressant. **J'avais fait partie du conseil de lotissement à la création, enfin ça c'est une obligation c'est quelque chose de légal** quand un lotissement est fait... avant la rétrocession à la ville. [...] sur le même principe que les copropriétés, la gestion des espaces communs finalement [...] tout le monde en fait partie mais c'est géré par un conseil, par un bureau. Tout le monde en est, le sait ou le sait pas (*rires*) » (Entretien 56, Lanester, sept. 2014, Denis, 57 ans, Retraité. Militaire, Plus de 30 ans ; Ancien président CQ)

« Devenus propriétaires. [...] plus concernés par l'environnement, la qualité de vie... [...] **il y avait également un conseil pour le lotissement et mon mari s'est proposé d'être le porte-parole du conseil du lotissement...** » (Entretien 64, Lanester, sept. 2014, Véronique, 50 ans, Fonctionnaire, sécurité sociale, Lionel, 50 ans, Ouvrier du bâtiment, Entre 10 et 20 ans ; tous deux anciennement dans restauration, arrivés de Paris il y a 15 ans, propriétaire depuis 8 ans ; participation régulière au conseil de quartier au début du lotissement, puis abandon)¹⁵⁹⁴

L'investissement dans le conseil de quartier est ainsi exclusivement décrit à travers le fait d'en attendre quelque chose pour le lotissement, pour appuyer et traduire des demandes dans un cadre plus général. Cette motivation, si elle est forte au départ, s'essouffle rapidement : une fois les premières revendications satisfaites et le conseil de lotissement dissous, la participation perd de son intérêt et il est difficile d'y trouver les satisfactions de sociabilité et de reconnaissance auxquels d'autres peuvent accéder par ce biais. La baisse de l'intérêt de la participation, une fois les premières demandes satisfaites, fait aussi écho à la perte de la sociabilité acquise au niveau du lotissement : après que les communs sont passés en régime communal, les motivations à se rencontrer semblent s'évanouir, ce qui alimente la crainte de voir la défense du cadre de vie moins investie ; « quand c'est passé dans le public : pouf, il y a plus rien. On dirait que les gens s'intéressent plus... plus d'échanges entre voisins, même plus d'intérêt j'ai l'impression pour la qualité du lotissement. »

Le mari a ainsi « laissé sa place », assumant qu'il « avait des idées pour son lotissement », mais que « trois rues plus loin », il « ne connaît pas » et que ce sont « des demandes que [lui] ne pouvait pas faire » ; « en ce qui me concerne j'estimais que j'avais plus rien à apporter », et ce d'autant plus que ce couple confie rétrospectivement avoir eu une certaine difficulté à s'intégrer,

¹⁵⁹³ Ce conseil de lotissement correspond à ce que la réglementation désigne comme des associations syndicales de lotissement, dont la mission est d'assurer la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs d'un lotissement (voirie, espaces verts, réseaux d'eau et d'assainissement, éclairage public) ainsi que le respect du cahier des charges. L'association syndicale de lotissement a souvent une existence transitoire avant la cession de ces équipements à la commune qui en reprend la gestion et l'entretien.

¹⁵⁹⁴ Jusqu'à nouvelle mention, les citations sont extraites de l'entretien avec ce couple.

à s'insérer dans les autres enjeux discutés au niveau du conseil de quartier et à se reconnaître dans ses assemblées où se retrouvent des personnes qui se connaissent entre elles.

« La première réunion de quartier où nous sommes allés avec mon mari on s'est mis **complètement à côté des autres**, parce que c'est vrai qu'on s'est senti... **on était que tous les deux de nos âges**. [Les autres] étaient là depuis plus longtemps aussi et qui se connaissaient donc forcément... dans des échanges qui existaient depuis de nombreuses années, **nous on est arrivés un petit peu comme un cheveu sur la soupe**, [...] mais de toute façon on était là **uniquement en tant que témoins, que visiteurs**... on avait jamais dit qu'on avait l'intention de s'impliquer. »

Cet habitant engagé « parce qu'[il] voulai[t] que ça soit fait, de fermer le quartier, d'avoir le lampadaire, d'entretenir les espaces verts » et avec la conviction « qu'on est jamais aussi bien servi que par soi-même »¹⁵⁹⁵, se retrouve dépourvu de support à son engagement une fois ces demandes effectuées et l'association dissoute. Ne s'étant pas investi dans d'autres aspects qui peuvent maintenir l'engagement, comme la simple sociabilité ou des activités associatives, il perd son titre à participer, « un peu comme un député qui représente les gens », il considère « avoir fait [son] office » et ne voit pas l'intérêt à poursuivre « maintenant que c'est fait ».

Cette familiarisation avec la participation par la résidence peut même remonter assez loin dans la biographie des individus, jusqu'à prendre un tour historique. Albert nous raconte ainsi comment son expérience dans une « ville nouvelle » dans les années 1950-1960 a favorisé sa réception positive de l'offre de participation.

« Il y avait eu un tract nous disant qu'il y aurait une réunion du quartier... Et moi une réunion du quartier j'étais partant... ça c'est pour la petite histoire, mais à Sarcelles, ça remonte à quelques années, j'ai habité un des premiers... j'avais été content de pouvoir participer à la ville... qui démarrait. Donc pendant quatre ans j'ai été à Sarcelles, **j'ai même été conseiller municipal à Sarcelles**. [...] **Moi ça m'avait passionné. J'avoue qu'avec ma femme on avait été passionné par ça, on créait, on aidait... on se sentait utile**. [...] Nous étions parmi les premiers habitants, c'était le premier quartier habité à Sarcelles. [...] **Il n'y avait strictement rien. On était tous chacun dans son logement et avec les voisins... on s'entendait, on s'entraidait**. Il y avait une entraide comme je n'ai jamais vu. [...] Ah, passionné, passionné. Je vous dis il y avait tout à faire. Il y avait rien. On est arrivé les routes étaient à peine faites. Il n'y avait pas de commerçants, pas de gare, pas de bus... [...] Quand on dit les premiers, vraiment les premiers. A tel point, c'est une anecdote, qu'un des premiers dimanches « pan, pan, pan », il y avait les chasseurs au pied des maisons, il y avait des lièvres dans le quartier. On chassait au ras des immeubles, c'était encore des plantations d'arbres fruitiers. C'était absolument la campagne. [...] **C'est pour ça qu'à Sarcelles ça a été trois bonnes années, passionnantes, vraiment passionnantes. Quand j'entendais à la radio ou la télé critiquer Sarcelles...** « Ils y habitent pas Sarcelles pour savoir ce que c'est »... Moi j'en ai gardé un souvenir formidable. » (Entretien 68, Arcueil, nov. 2014, Albert, 87 ans, Retraité. Fonctionnaire, équipement, Plus de 30 ans ; Ancien habitant référent - assemblée de quartier, association de quartier)

Albert était ainsi « partant » du fait de ce « souvenir formidable » qu'il a gardé de cette expérience préalable. **Le cas évoqué constitue un cas limite du rapport entre parcours résidentiel et engagement collectif, qui est ici rapporté comme un besoin quasi-vital.** Il est d'ailleurs notable que cette disposition est mise en sommeil, lorsqu'il déménage à Cachan pour les besoins de scolarisation de sa fille dans une école spécialisée ; « à Cachan, quand je suis arrivé la ville était déjà organisée [...] On est arrivé dans des immeubles déjà construits, déjà habités. L'organisation était déjà là. On pouvait s'entraider d'accord, mais il y avait pas le besoin ». Son arrivée à Arcueil fournit un contexte d'actualisation : du fait de l'offre de participation ; ce qu'il

¹⁵⁹⁵ Sur ce point, voir : P. OLIVER, « If You Don't Do it, Nobody Else Will », *op. cit.*

qualifie élégamment, pour faire la nuance avec Cachan, comme « une ville organisée... avec peut-être un point d'interrogation » ; le point d'interrogation renvoyant au fait que la municipalité semblait leur poser des questions, tout comme lui-même en avait à formuler par rapport à son quartier : « cette rue n'était pas goudronnée [...] il n'y avait aucun entretien, aucun soin apporté par la commune [...] c'est parti de là [...] Et quand il y a eu des réunions de quartier, à ce moment-là, moi j'y suis allé ».

Ainsi, le contexte est propice à raviver chez lui cet état d'esprit développé lorsqu'il était trentenaire¹⁵⁹⁶ : « bon, si on peut être utiles, qu'on fasse quelque chose ». Comme le relève Bernard Lahire, « le présent définit, délimite donc ce qui, du passé incorporé peut être actualisé [...] les situations sociales [...] constituent de véritables activateurs des abrégés d'expériences incorporés [...] changer de contexte, c'est changer les forces qui agissent sur nous »¹⁵⁹⁷.

La résidence, via les sociabilités et les engagements qu'elle peut impliquer, compte ainsi parmi les raisons de la participation. **Mais ces engagements se font comme des détours, via un cas singulier et sans prolongation.** La confusion entre instances résidentielles et instances participatives explique des divergences, entre ceux qui s'investissent suivant des registres de civisme, de sociabilité ou d'enrichissement culturel¹⁵⁹⁸, et ceux qui perçoivent l'assemblée de quartier comme le cumul de l'ensemble des assemblées de copropriétaires ou de locataires et font de l'habitat et du cadre de vie le prisme exclusif de leur engagement. Pour ces profils le fait d'être impliqué au niveau de leur résidence est en quelque sorte une première marche, qui leur permet ensuite de percevoir et d'appréhender l'offre de participation, mais le caractère très circonscrit de cette participation explique son évanescence.

4.4 Entre soi résidentiel et division des espaces de participation

Le fait que les intérêts et les motifs de participation des propriétaires et des locataires, des pavillonnaires et des collectifs, divergent est une explication des appropriations différenciées de l'offre de participation. Nous parlons non pas seulement à partir du parcours résidentiel, mais simplement du fait d'**intérêts divergents, induits par le statut d'occupation du logement**. Un participant, Laurent, pompier à Lanester, que nous avons déjà évoqué, et ses parents, ayant chacun des engagements différents liés au fait d'habiter les pavillons ou la cité HLM, illustrent cette divergence, qui se traduit par des espaces institutionnels de participation distincts. Lui-même a été membre du bureau puis président du conseil de quartier, il dit s'y être intéressé du fait de son attachement à son quartier et à sa ville, qu'il connaît et où il est connu depuis son enfance, « tout comme » il a fait partie des parents d'élèves ou du club de foot. Avec son épouse, ils vivent avec leurs enfants dans une maison mitoyenne, à proximité de la cité HLM où habitent ses parents, un couple d'ouvriers retraités, auparavant engagés dans les associations de locataires, notamment la confédération nationale du logement, satellite du PCF.

¹⁵⁹⁶ « Présence du passé, présent de l'action », « Des dispositions sous conditions » B. LAHIRE, *L'homme pluriel*, op. cit., p. 53-55 ; 63-69.

¹⁵⁹⁷ *Ibid.*, p. 69.

¹⁵⁹⁸ Mazeaud Alice et Talpin Julien, « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », *Sociologie*, vol. 1, n° 3, 22 octobre 2010, p. 357-374.

« [Mes parents] **ils sont jamais venus en fait au conseil de quartier** [...] ça les intéressent pas. Parce que eux sont dans une autre démarche en fait [...] **Eux ils sont biens dans leur cité** [...] Ils ont **déjà un milieu associatif** et ils savent à peu près ce qui se passe. » (Entretien 40, Lanester, juillet 2014, Laurent, 42 ans, Sapeur-Pompier, Natif ; Ancien président CQ)

« [Mon fils] m'a demandé d'y participer, moi je me suis dit que... j'**avais plus à faire dans ma cité**, [...] vu comment les réunions se faisaient... **Ils parlaient plus de la voirie, des problèmes un peu de de riverains, que des problèmes de locataires**. Ce n'est pas le même besoin dans une cité comme ici [où habite mon fils] qu'une cité HLM. [...] Moi j'ai participé beaucoup aux dialogues en marchant, ça je trouvais... [...] Sont là : agglomération, HLM, mairie... assistantes sociales, travailleurs sociaux, associations de locataires. C'est tout un groupe. [...] Mais c'est autre chose. » (Entretien 52, Lanester, sept. 2014, Sylviane, 64 ans, Retraité. Au foyer, Natif ; Militants PCF, CNL)

Cette distinction est récurrente chez ceux qui, bien qu'intéressés aux enjeux de la participation, se tiennent à l'écart des dispositifs municipaux. Souvent pour les locataires des logements sociaux la participation est déléguée à des associations de locataires, reconnues représentatives au niveau du bailleur, ou s'organise par des concertations *ad hoc*, non incluses dans l'offre de participation municipale. **Il y a ainsi d'un côté un cloisonnement de l'offre et de l'autre l'impression de différences de besoins entre « riverains » et « locataires » : les logiques du cadrage et de la réception se rejoignent pour acter une division sociale des espaces de participation.** Cette distinction explique aussi l'impuissance d'instances, comme les conseils de quartier : leurs membres peuvent ainsi hésiter à s'investir dans des sujets pour lesquels la mairie n'est pas le premier interlocuteur et qui sont déjà saturés d'intervenants.

« On a eu le problème aussi, c'est qu'au niveau des résidences, vous avez la CSF, et puis l'autre... qui sont représentatifs au sein des résidences HLM. Donc quand on abordait un sujet, **moi j'ai reçu une fois un courrier en disant « de quoi vous vous mêlez ? »** [...] **Alors comment vous voulez que les gens des collectifs viennent nous voir si on ne peut pas traiter leurs problèmes ?** » (Entretien 53, Lanester, sept. 2014, Joël, 61 ans, Retraité. Militaire, Entre 10 et 20 ans ; Président CQ)

Les décalages s'expriment dans les jeux d'acteurs d'assemblées, qui mêlent ponctuellement locataires de collectifs anciens, petits propriétaires pavillonnaires, voisins vigilants, parents d'élèves, bénéficiaires de la rénovation urbaine ou nouveaux arrivants.... Les compréhensions différentes de ce que devrait être la participation aux dispositifs municipaux recoupent alors des différences sociales liées aux parcours résidentiels et qui sont parfois explicitement verbalisées pour justifier des départs lors des réunions publiques.

« On est vachement investi pour les nouveaux bâtiments, on pensait qu'on allait plus parler de l'entretien des espaces, de la propreté, des sujets de fond. » (Observation, Couple de trentenaires, emménagement récent dans nouveaux lotissements ; discussion en quittant l'assemblée, extrait du carnet de terrain, Arcueil, septembre 2014)

« **Là je craque. Ça fait une heure et demie qu'on parle de convivialité** etc. On habite quand même dans un quartier, c'est du **concret**, c'est du **bitume** sur lequel on marche, des **réseaux** enterrés. [...] Est-ce qu'on pourra prioriser l'ordre du jour de ces assemblées de quartier et faire passer tous ces sujets concrets au départ ? De sorte qu'on puisse... quand on commence à parler convivialité s'en aller. » (Observation, H, trentenaire, ingénieur, natif, nouveau propriétaire ; intervention en fin d'assemblée, extrait du carnet de terrain, Arcueil, sept. 2014)

Des initiatives conviviales peuvent rapprocher ponctuellement les différentes catégories, mais tel ou tel dispositif reste toujours perçu comme a priori dédié à une certaine catégorie : gens de la cité, gens des pavillons. La participation des locataires est souvent sollicitée dans le contexte de la rénovation urbaine. Des militants locaux trouvent là l'opportunité de s'investir dans un

mouvement ascendant, pour des enjeux concrets liés à la résidence¹⁵⁹⁹. Tandis que des habitants qui ne revendiquent aucune expérience d'engagement, qualifie à l'inverse leur participation dans l'organisation de l'assemblée de quartier, une fois la rénovation et le relogement effectués, en y voyant une des conditions de leur propre intégration, mais aussi de la pérennité d'un quartier neuf, par rapport auquel la figure de la barre fait office de repoussoir, d'un point de vue urbanistique mais aussi social.

« [Ce nouveau quartier] c'est quand même très **grand, avec beaucoup d'habitants**, et on peut penser qu'à un moment **il pourrait y avoir des problèmes...** Problèmes sociaux, des problèmes d'habitants... Voilà, des petits trucs qu'on voit **pas mal dans les grands ensembles**, dans les endroits où il y a une grosse population. Et plutôt que d'attendre que ça nous arrive dessus, je trouve que c'est bien de pouvoir essayer de prendre en amont. [On est] un peu privilégié, je trouve que c'est un bel endroit, **on a des beaux équipements, on a des belles choses...** Quand même ça serait dommage que ça se termine mal. Il faut faire vivre ça. [...] Il y a trois fois rien, mais il y a quelques petites dégradations, des petits machins, des petits trucs... Après c'est pas ça qui m'a fait prendre la décision [de participer], mais je sais que dans les grands ensembles comme ça, ça peut arriver. » (Entretien 6, Bruz, juin 2012, Denis, 54 ans, Agent en milieu hospitalier Entre 1 et 3 ans ; Comité d'usagers, centre social)

« Je me suis impliqué ici **parce que c'était neuf et que la population était neuve**. [...] Il y avait une grande majorité de l'ancienne barre qu'on ne connaissait pas et il y avait des gens comme nous, parachutés... [...] du cassos au cadre moyen. [...] je n'avais **pas envie que ça s'abîme, c'est comme ça que je me suis plus impliqué** [...] pour **pas que la cité soit cradingue au bout de deux ans** [...] Nous les référents, je pense que c'est fait pour ça » (Entretien 69, Arcueil, nov. 2014, Stéphane, 50 ans, Machiniste-menuisier, Natif ; Habitant référent)

Le cas de Stéphane est assez intéressant, au sens où il cherche à faire la jonction avec les autres catégories de la population, quand lui et son épouse sont par ailleurs socialement proches de ces pavillonnaires. Leur position est en phase avec un parcours ascendant, dont les aspects professionnels, familiaux et résidentiels s'entremêlent. Mari et épouse s'interpellent en ce sens durant l'entretien : elle lui rappelle sa condition de jeunesse de « gars de la cité », « complètement identifié par rapport à son quartier » ; il lui répond ironiquement, en la rappelant à sa qualité de « bourge », qui « habitait Paris avant ». Ils sont aujourd'hui employés, tous les deux par le ministère de la culture, elle « dans les bureaux », lui comme ouvrier-menuisier pour des décors de spectacle. La démolition de la cité - « totalement démolie-construite... j'ai plus de passé ici, tout ça, rasé » - et la possibilité d'emménager dans un quartier rénové, de petits collectifs avec un loyer encadré, leur font ainsi considérer le passage dans un quartier de promotion, plutôt que de relégation ou de déclassement¹⁶⁰⁰, en phase avec leur stabilité professionnelle, et qu'il s'agit de préserver comme tel.

La relative homogénéité des instances de quartier alimente une certaine autocensure des autres catégories de la population. C'est ainsi que, dans une autre ville, une participante justifie sa démission en désignant les conseils de quartiers, comme « intéressant plus les propriétaires que les locataires, par rapport au public, la majorité ils sont tous propriétaires, tous d'un certain âge »¹⁶⁰¹ ce qui explique indirectement la difficulté à aboutir de certains projets, « un square pour les

¹⁵⁹⁹ Voir par exemple le cas de Marie-Paule à Arcueil : Chapitre 8 - 3.4.1.2 « Les assemblées, ça m'a jamais fait l'effet que c'était nous qui voulions ».

¹⁶⁰⁰ Marie CARTIER, Isabelle COUTANT, Olivier MASCLÉ et Yasmine SIBLOT, « Les métamorphoses d'un quartier de promotion des années 1960 à nos jours », in *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 213-223.

¹⁶⁰¹ Discussion suite à un refus d'entretien, F, 45 ans, en recherche d'emploi, secrétariat, résidente depuis 7 ans, locataire ; participation ponctuelle à un conseil de quartier. Son abandon précoce s'entend aussi au travers de son

enfants [c'est] trop de bruit, trop de sous », et le fait que « certains quartiers sont privilégiés », notamment les lotissements pavillonnaires par rapport aux quartiers d'habitat collectif. Si les sujets attenants à la résidence sont parmi les plus mobilisateurs et illustrent l'importance de ce facteur dans la participation, il demeure que les différences de statut résidentiel déterminent une certaine distance ou proximité à la participation.

*

Les catégorisations liées à l'habitat sont courantes pour qualifier les différents participants et les logiques de participation qu'elles sous-entendraient : propriétaires, locataires, logements collectifs, pavillonnaires, HLM, lotissements... Contre l'idée d'une mobilisation inclusive et transversale, que sous-entendrait la référence à la figure de l'habitant, la prise en compte des catégories résidentielles révèle et confirme des appropriations différenciées de l'offre de participation. En plus d'être **un étiquetage des participants**, qu'eux-mêmes mobilisent pour caractériser les dynamiques participatives ou la raison de leur participation, la référence à la résidence, met en évidence une variabilité des disponibilités et des dispositions à participer dans l'espace social et dans le temps. **Les parcours de participation et les parcours résidentiels se superposent.** Les différentes étapes d'un parcours résidentiel, sont ainsi rapportées comme un élément déclencheur d'une attention à la vie locale et à l'opportunité que constitue l'offre de participation. La prise de responsabilité dans les instances liées à la résidence, association de locataires ou assemblée de copropriété, ou plus informellement un engagement en faveur de la convivialité de voisinage, sont régulièrement convoqués au titre d'expériences similaires, qui peuvent s'interpréter comme des préalables à la capacité de saisir et de saisir de l'offre de participation. Cependant un engagement par la résidence demeure circonscrit, d'autant plus que s'observe une tendance à la division et la catégorisation des espaces participatifs au vu du statut résidentiel. Les différentes façons d'habiter signifient bien différentes façons de participer ou de ne pas participer, et ce d'autant plus qu'elles peuvent se traduire par une division des espaces de participation. **Cette division s'explique par les logiques sociales de réception de l'offre et les représentations qui en découlent, mais aussi par les effets de cadrage de l'offre, lorsque celle-ci institue volontairement des scènes et des interlocuteurs distincts.**

L'importance de la résidence peut apparaître en partie tautologique, la résidence, le cadre de vie et le quartier qualifiant à la fois l'échelle et l'objet de la participation. **Une piste de recherche serait d'actualiser cette lecture en poussant plus loin la comparaison entre instances pérennes territorialisées et dispositifs thématiques ponctuels.** Ces derniers peuvent avoir pour effet d'euphémiser la référence à la résidence en faisant prévaloir l'intérêt pour le thème. L'importance des variables liées à la résidence est aussi **une redondance de l'objectivation de la sélectivité sociale** des instances participatives, où la surreprésentation des propriétaires et pavillonnaires renforce le non-intérêt et la non-possibilité de la participation dans ces conditions pour d'autres catégories résidentielles. Ce renforcement des inégalités peut s'interpréter comme une différenciation sociale des légitimités à participer. Si l'autochtonie relève potentiellement

rapport plus général à la ville en tant qu'espace de vie : « je ne m'y sens pas intégrée bien que je fasse partie d'associations (sportive, scolaire, conseil de quartier), le seul rapport que j'ai est la scolarité de mes enfants, pas d'attaches familiales ou professionnelles en 8 ans de location dans cette ville [...] le fait de ne pas être comprise, d'avoir l'impression d'être une étrangère ». Ces réponses extraites du questionnaire rempli par cette habitante font écho au propos de l'encadré sur « l'impression de ne pas habiter et la disposition à ne pas participer ».

d'un capital social populaire¹⁶⁰², circonscrit et localisé, permettant des voies d'accès alternatives à la scène publique et politique locale, la référence à la résidence, au travers de la défense du cadre de vie et de la propriété, souligne la persistance de **l'inégale capacité à convertir des intérêts collectifs socialement situés en intérêt général et les oppositions sociales que dissimule cette référence**¹⁶⁰³. Le rapport à la résidence s'avère être éminemment intriqué dans les rapports sociaux et articulé aux positions dans l'espace social. C'est dans une relation dialectique qu'il illustre, en même temps qu'il nourrit, les inégales possibilités et probabilités de participer.

¹⁶⁰² RENAHY, NICOLAS, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usage d'une notion », *op. cit.*

¹⁶⁰³ Karl MARX et Friedrich ENGELS, *L'idéologie allemande*, Paris, Éditions sociales, 1988 ; Pierre BOURDIEU, *Sur L'Etat. Cours au collège de France, 1989-1992*, Paris, Raisons d'agir/Seuil, 2012.

Section II : Les parcours balisés de l'engagement participatif : la participation entre pouvoir et vouloir

L'ensemble des dimensions de l'engagement participatif se résument à l'articulation entre deux dimensions : **le fait de pouvoir et de vouloir participer**. Les parcours se comprennent ainsi comme déterminés par les logiques sociales et les sens de la participation. Articuler ces deux entrées permet de faire ressortir quatre grandes catégories idéales-typiques de réception de l'offre de participation : **la participation réalisée de ceux qui peuvent et veulent, la participation empêchée de ceux qui veulent mais ne peuvent pas, la participation distanciée de ceux qui peuvent mais ne veulent pas et la participation impossible de ceux qui ni ne peuvent, ni ne veulent**.

« Rares sont les recherches qui interrogent les effets, certes difficiles à mesurer de l'expérience participative sur les individus et les collectifs. Si on parvient parfois à comprendre ce qui a motivé la volonté de s'investir dans ces dispositifs, on dispose de très peu d'informations sur les effets de ces types d'engagement à moyen ou long terme : sont-ils des tremplins pour une poursuite de l'engagement sous d'autres formes ? Produisent-ils au contraire de la frustration et finalement du repli ? Quelles sont les attentes des participants et qu'estiment-ils trouver ou ne pas trouver dans les dispositifs participatifs ? »¹⁶⁰⁴

Nous présentons dans un premier temps **(1) le cadre théorique général issu de l'analyse des données**, puis nous abordons successivement chacune des entrées proposées en partant de la plus éloignée de la participation « réalisée », celle-ci constituant la catégorie la plus hétérogène en tant que point commun à l'ensemble des parcours étudiés. Nous évoquons dans un premier temps **(2) les voies sans issue de la participation**, lorsque la possibilité de participer finit par faire défaut, que cette nécessité soit faite vertu ou non. Nous abordons après **(3) les logiques de la distance à la participation**, qui peut prendre la forme d'une prise de distance ou d'une mise à distance de l'offre, qui peut intervenir dès la prise de connaissance de l'offre comme posture assumée ou fil du temps par l'usure. Enfin, nous considérons **(4) les déclinaisons multiples de la participation réalisée**, entre acquisition et évidence, pour conclure sur l'ancrage social des inégales fortunes des carrières citoyennes.

Enfin, un mot d'avertissement sur le statut de cette section : synthétique et analytique. Les interprétations proposées à partir du (2) ont, pour la plupart, déjà été entrevues dans les développements précédents. Mais nous nous concentrons ici sur la mise en cohérence des données dans le cadre théorique unifié présenté en (1), qui est lui-même issu de leur analyse.

¹⁶⁰⁴ M. CARREL, C. NEVEU et J. ION, *Les intermittences de la démocratie. Formes d'actions et visibilités citoyennes dans la ville*, op. cit., p. 14.

1 Présentation du cadre théorique issu de l'enquête et de l'analyse des données

1.1 Une économie générale des logiques sociales de l'engagement participatif à l'échelle municipale

Le tableau fournit une vue synthétique d'une **économie générale de l'engagement participatif**. Les entrées en sont d'abord les différents niveaux d'analyse qui organisent notre démonstration : d'une part **l'espace des possibles objectifs**, déterminés par le cadrage et les déterminants sociaux de la participation, autrement dit l'offre de participation et l'inégale probabilité de s'en saisir ; d'autre part **l'espace des possibles subjectifs**, déterminés par les sens et les motifs de la participation, autrement dit les appréhensions et appropriations socialement situées de l'offre de participation. Ces deux grandes entrées sont conditionnées à l'échelle individuelle par différentes disponibilités et dispositions à participer, ou plus exactement à pouvoir et à vouloir participer.

■ Tableau C9-1 : Logiques sociales de la participation, entre pouvoir et vouloir

Logiques sociales de la participation	<i>Espace des possibles subjectif : sens et motifs</i>		
<i>Espace des possibles objectif : offres, cadrages et déterminants sociaux</i>	Disponibilités et dispositions à...	Vouloir (encore ou désormais)	Vouloir (ne pas ou ne plus)
	Pouvoir (encore ou désormais)	Participation réalisée, appropriée	Participation distancée, déçue
	Pouvoir (ne pas ou ne plus)	Participation empêchée, avortée	Participation impossible, évitée

Le caractère processuel de la participation justifie une nuance syntaxique : encore ou désormais ; ne pas ou ne plus. Ces ajouts rendent compte que l'opportunité de participation est jugée autant a priori, qu'a posteriori. Autrement dit, ils permettent de préciser que **le fait d'avoir participé a un effet sur le fait de pouvoir et vouloir à l'avenir participer**. Cette précision est importante, car à première vue la plupart des catégories semblent relever de la non-participation, plus que de la participation. De fait, l'engagement participatif en tant que tel est concentré dans une catégorie : la participation réalisée. Toutes les autres catégories renvoient à des déclinaisons, qui incluent dans l'analyse **le caractère plus ou moins intermittent de la participation**. Toutes ces catégories, dans le contexte de nos données recueillies auprès de participants, doivent donc s'entendre comme précédées de la mention : « une fois la première possibilité de participation entrevue... »

Cette façon de présenter l'engagement participatif a une implication fondamentale : **le refus de la dichotomie entre participants et non-participants**. Il ne s'agit pas ici de revenir sur le fait objectif que dans la population municipale seule une minorité prend part aux dispositifs participatifs et qu'une majorité ne s'y rend jamais, voire n'en a jamais entendu parler. Ce fait est acquis : notre proposition s'insère dans l'espace des possibles délimité par l'offre de

participation. Il s'agit plutôt d'entrevoir, qu'une fois l'offre de participation appréhendée en tant que telle, **cette dichotomie n'est opérante que pour une minorité d'individus : ceux qui ont une participation continue et ceux qui ont une participation unique**. Pour la majorité, les catégories de participation ou de non-participation ne sont pas fixées, elles constituent au mieux des points d'ancrage, qui font qu'un individu se situe davantage d'un côté que de l'autre, du fait de sa disponibilité et de ses dispositions. Autrement **un individu devient progressivement participant ou non-participant**, au prisme de ses expériences antérieures et de son expérience de la participation, dans les conditions induites par l'offre municipale.

Ce constat découle de la dichotomie retenue, entre possibilité et volonté de participer, pour qualifier l'engagement participatif. Cette entrée typologique implique d'emblée l'opposition entre un pôle participant et un pôle non-participant. Mais ce choix n'est pas arbitraire : il est un résultat à part entière de l'enquête : **les logiques sociales de la participation et de la non-participation sont les deux dimensions idéales-typiques d'un même phénomène, l'intermittence de la participation**. Une telle propriété découle du fait de saisir l'engagement participatif comme un parcours de participation. Il n'y a pas ainsi d'un côté une participation et une non-participation absolue, mais une intermittence de la participation, conditionnée à des possibilités objectives et subjectives. A ce propos, la discussion (encadré C9-4) d'un apport récent et original d'une recherche doctorale portant sur la participation et la non-participation dans des dispositifs délibératifs, nous aide à percevoir en quoi l'engagement participatif gagne à être abordé de cette façon.

Encadré C9-4 Étudier la non-participation ou le non-consentement à la norme participative ?

Pour pouvoir distinguer dans son propos participation et non-participation, l'analyse doit arrêter un critère, qui découle a priori de l'exposition à un stimulus. Autrement l'enquête revient surtout à mesurer l'inégale répartition de la non-connaissance de l'offre de participation, plutôt que la non-participation en tant que telle. Cette distinction peut être faite par l'analyse en choisissant un critère distinctif. C'est par exemple ce que propose Vincent Jacquet dans sa thèse en s'intéressant au motif de participation et de non-participation dans des dispositifs de type mini-public délibératif¹⁶⁰⁵.

Le critère que l'auteur retient est l'acceptation ou le refus de la sollicitation suite à un tirage au sort (p.36 et sq.). Ce critère a l'avantage de distinguer clairement les participants et les non-participants, dans une perspective quasi-expérimentale et d'inclure, pour une fois, les seconds dans l'analyse. L'entrée est ainsi spécifique : le rapport à la sollicitation directe par les promoteurs des offres de participation. L'approche est centrée sur le seuil de la participation et prend pour objet les tenants et aboutissants d'une plus ou moins grande tendance au « consentement ». Ce choix d'un critère distinguant participants et non-participants est pertinent dans le cas de mini-public. L'étude est en ce sens un apport réel à la compréhension des conditions socialement situées de l'acceptation de l'entrée en participation et des rapports à l'impératif participatif. Vincent Jacquet élabore six motifs : devoir civique, autohabilitation, concentration sur sphère privée, disponibilité temporelle, dynamique interne et valeur instrumentale du dispositif, qu'il relie à quatre profils : familiers, défiants, délégués, concernés désenchantés. Nous aboutissons à une série de résultats similaires, ce qui en renforce la robustesse. Citons (p.226 et sq.) : le rappel sélectivité sociale de la participation, mais son insuffisance à constituer un facteur explicatif unique ; la variabilité socialement située de l'indisponibilité temporelle ; l'importance du rapport à la politique dans l'appréhension et la compréhension de l'offre de participation ; l'effet de la (perception de la) valeur instrumentale du dispositif sur l'acceptation ; et du point de vue de la recherche : l'apport heuristique de la prise en compte des trajectoires biographiques et des singularités individuelles.

Nous nous interrogeons cependant sur le fait de retenir le rapport à la politique comme premier déterminant des motifs de (non)participation. S'il s'agit d'une piste intéressante pour préciser des périmètres de recherches ultérieures, cette conclusion nous semble déplacer le questionnement. Elle constitue davantage un

¹⁶⁰⁵ V. JACQUET, *Délibérer ou ne pas délibérer ?*, op. cit. Les numéros de page de l'encadré renvoient à cette thèse.

facteur descriptif plus précis plutôt que pleinement un facteur explicatif. Sa superposition avec l'identification partisane pose en outre question, comme en convient l'auteur lui-même (p.232). D'autant que nous observons plutôt une tendance à la redéfinition du politique, au travers de la production et la réception de l'offre de participation.

Notre principale divergence, qui s'explique en partie du fait des différences de terrains et de cadrage théorique et méthodologique, concerne la référence à des acteurs pourvus de motifs, plus exactement à même de se saisir de motifs disponibles, mais en partie dépourvus de dispositions, qui dans sa pleine acceptation nous semble mener à un écueil tautologique : les justifications produites en réponse à la question de la(non)participation permettent de justifier la (non)participation. Mais la question des logiques sociales à la source de la mobilisation de ces justifications reste assez largement posée. Cette insistance sur des profils « discursifs » prolonge le caractère asocial des mini-publics davantage qu'elle ne le questionne.

En outre, le choix de présentation des motifs mélange certains qui sont propres aux individus et d'autres qui relèvent de leur représentation du dispositif, surtout il situe certains clairement du côté de l'acceptation et d'autre du refus, tendant à ne pas saisir ensemble participation et non-participation, mais à les distinguer dans la suite du critère initialement posée. Ce choix a des conséquences qui mettent à mal la définition de la participation : par exemple, le fait de ne pas demander de dispense pour un jury d'assises, quitte à ne pas avoir été tiré au sort ensuite est « considér[é] comme une participation » (p.106), ce qui nous ramène au fait que l'objet est a priori défini par la tendance au consentement, plutôt qu'à l'expérience vécue de la participation. Pourtant seul le profil des « délégants » est abordé en termes de rapport au « consentement » (p.192), pour résumer leur rapport à la représentation politique, alors que dans le cadre d'une offre institutionnelle de participation, cette notion pourrait permettre d'interroger l'ensemble des positions¹⁶⁰⁶, la notion « d'acceptation » n'en étant pas entièrement un équivalent, notamment en faisant de l'incorporation d'une norme civique le premier des motifs (p.134).

Cette binarité par définition entre participation et non-participation laisse à part l'intermittence de la participation¹⁶⁰⁷, qui constitue dans notre cas constitue le fait social majoritaire. C'est là que réside la principale différence entre « acceptation à participer à un dispositif délibératif » et « engagement participatif ». Mais même en tenant compte de cette différence explicable, nous ne comprenons pas en quoi l'indéniable fondement empirique de ces motifs leur retire leur caractère idéal-typique (p.168). Nous ne voyons pas ainsi pourquoi dans la présentation d'ensemble (p.206) certains profils s'avèrent « muets » par rapport à certains motifs. Au contraire la référence aux motifs nous semble gagner à se faire en lien avec un continuum¹⁶⁰⁸, permettant de mieux envisager la structure sociale qui leur est sous-jacente. Pour n'en citer, qu'un nous avons par exemple pu saisir en quoi l'appréhension de la valeur instrumentale du dispositif – que nous évoquons comme pouvoir et influence sur la décision – est distincte selon l'appartenance aux classes supérieures ou aux classes populaires (cf. supra).

En quoi les motifs sont-ils socialement sélectifs ? Qu'est ce qui détermine l'appartenance à tel ou tel profil ? Comment rendre compte du passage d'une posture à une autre au fil du temps ? Que deviennent ces motifs d'acceptation dans la confrontation à la participation ? Ce sont là quelques-unes des questions que nous inspire ce travail sur un objet proche, et auxquelles notre approche propose quelques réponses.

Bien entendu, en termes purement probabilistes, ces catégories « pures » de participants et non-participants font sens : des marqueurs sociaux prédisposent à participer ou à ne pas participer. Mais c'est dans la confrontation à la possibilité de participer qu'ils se révèlent en tant que tels, en tant que catalyseur ou inhibiteur. Avant cela, ils ne sont que des virtualités, mais qui ont un effet très tangible : **le fait qu'une partie ne sera jamais confrontée effectivement à cette possibilité, parce que cumulant les facteurs d'indisponibilités et d'indisposition, face à**

¹⁶⁰⁶ La recherche du consentement prolonge du côté des participants les analyses en termes de gouvernabilité de l'offre de participation.

¹⁶⁰⁷ Contrairement à la proposition d'Alice Mazeaud et Julien Talpin qui permet justement de relier participation et non-participation en tenant compte de cette intermittence.

¹⁶⁰⁸ *Ibid.* C'est la deuxième principale différence que nous voyons avec la proposition de ces deux auteurs, qui présentent des motifs ordonnées et entre lesquels les acteurs évoluent, en fonction de leurs dispositions et des situations qu'ils rencontrent.

Pour notre propre position par rapport à cet article séminal, et plus largement à la littérature sur ce point, voir Chapitre 8 - Les motifs de l'engagement participatif.

l'offre de participation et plus largement à toute forme de participation institutionnelle.
Comme le rappellent Céline Braconnier et Nonna Mayer,

« [celles et ceux qui] ont en commun l'incertitude du lendemain [...] à mille lieux du cliché des assistés, leur lien avec la politique n'est pas rompu [...] Les préférences électorales [...] s'énoncent face aux enquêteurs, mais elles ne se traduisent pas forcément en bulletins de votes, car la précarité éloigne des urnes [...], elle tait les voix des plus pauvres et surtout des plus démunis en capital social et culturel. L'inégalité sociale génère une inégalité politique »¹⁶⁰⁹.

L'étude de l'engagement participatif se fait ainsi compte-tenu du rappel de sa sélectivité sociale. Mais même une fois cette sélectivité acquise, la participation est loin de constituer un phénomène homogène. Les singularités font pleinement partie du cadre d'analyse. Les dispositions à participer sont des conditions nécessaires, mais jamais suffisantes et ne constituent pas à elles-seules une explication aboutie. Ainsi, qu'elles soient qualifiées de réalisée, empêchée, distanciée ou évitée, la participation est un phénomène graduel mais unifié, dont la réception d'offres institutionnelles constitue un cas spécifique.

1.2 Une approche compréhensive des sens de la participation

Mais ces différentes entrées ne prennent pleinement leur sens qu'en lien avec les significations qu'en ont les participants. Autrement dit, la participation se comprend comme une expérience sociale vécue, qui s'articule avec toute une série d'expériences, antérieures, concomitantes ou successives, inégalement mobilisées et mobilisables dans la réception de l'offre de participation. La prise en compte de ces significations éclaire à contrecoup les appropriations socialement situées de l'offre de participation, et le fait qu'elles renvoient à des intensités d'engagement très variables.

▪ **Tableau C9-2 : Sens de la participation, entre ordinaire et extraordinaire, continuité et détour**

<i>Sens de la participation</i>	Participation ordinaire, de continuité	Participation extraordinaire, de détour
Participation réalisée	Evidence	Acquisition
Participation distanciée, déçue	Mise à distance	Prise de distance
Participation empêchée, avortée	Indisponibilités	Indispositions
Participation évitée, impossible	Par le haut	Par le bas

Chacune de ses entrées peut donc a minima se comprendre comme une variation mettant en jeu le rapport d'un individu à l'offre de participation : selon qu'il vive cette opportunité comme relevant d'un ordinaire, s'inscrivant dans une continuité ou qu'au contraire il la caractérise comme relevant d'un extraordinaire, marquant un détour, voire une rupture, dans sa trajectoire. Chacun de ces sens peut être résumé en une phrase illustrative typique, extraite d'entretiens centraux de chaque catégorie.

¹⁶⁰⁹ Céline BRACONNIER et Nonna MAYER (dir.), *Les inaudibles: sociologie politique des précaires*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2015, p. 274-275.

Tableau C9-3 : Sens de la participation, illustration des registres en langage ordinaire

Participation...	vécue sur le registre de...	Expression liée	vécue sur le registre de...	Expression liée
<i>réalisée</i>	Evidence	« C'est quelque chose de naturel pour moi » « Mon intérêt pour la démocratie participative est venu spontanément »	Acquisition	« ça donne envie d'en voir et d'en faire plus » « ça m'a permis de m'ouvrir » « j'avais des besoins, des demandes à formuler »
<i>distanciée, déçue</i>	Mise à distance	« C'est une belle vitrine pour les élus » « je préfère faire partie d'associations »	Prise de distance	« Je me suis découragée. Rien n'a changé... » « J'ai arrêté, ça m'intéresse toujours, un peu, de temps en temps »
<i>empêchée, avortée</i>	Indisponibilité	« Si j'avais plus de temps j'aurais été intéressé... Mais là. Je travaille, j'ai une vie de famille »	Indisposition	« Je ne me suis pas sentie à l'aise [...] j'étais mieux avec la base. »
<i>évitée, impossible</i>	Par le haut	« On se sent un peu étranger à cette querelle de clocher »	Par le bas	« C'est pas quelque chose que je peux faire encore dans l'immédiat »

La participation est appréhendée selon différents registres, qui ne sont pas hermétiques. Un même individu peut passer de l'un à l'autre, dans son parcours, comme dans le récit qu'il en fait. **Ces catégories restent néanmoins plus ou moins compatibles, certaines s'opposent littéralement et d'autres se superposent assez largement.** Par exemple le registre de l'indisposition ou de l'évitement par le bas, sont du même ordre et ils seront régulièrement investis conjointement par les mêmes individus, tendanciellement proches des positions les plus dominées de l'espace social en termes de volume capital économique ou culturel. A l'inverse l'évitement par le haut suppose généralement une indisponibilité ; la différence se situe alors dans le fait que l'évitement prolonge une distinction sociale, davantage que la simple formulation d'un empêchement.

Ces proximités s'expliquent aussi méthodologiquement, par le fait que **les catégories initiales de « pouvoir » et de « vouloir » sont loin d'être elles-mêmes hermétiques.** Ces deux entrées ne constituent pas des variables indépendantes : le fait de pouvoir détermine le fait de vouloir, et vice-versa dans une moindre mesure¹⁶¹⁰.

La première condition de la « possibilité » est d'abord le fait qu'il y ait effectivement une offre de participation, qui se confronte dans la réception avec différents déterminants sociaux et des dispositions socialement constituées à participer. Mais **la volonté de participer, si elle dépend de la possibilité, ne saurait s'y voir être pleinement réduite.** Tout simplement pour rendre compte de ce fait premier : parmi tous ceux qui peuvent, toutes choses égales par ailleurs, tous sont loin de vouloir. Or c'est ce fait qui vient en dernière instance qualifier l'engagement

¹⁶¹⁰ P. BOURDIEU, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, op. cit., p. 466 ; P. BOURDIEU, *Le sens pratique*, op. cit., p. 107 ; P. BOURDIEU, *Ce que parler veut dire*, op. cit., p. 64.

participatif. **Si le « pouvoir » renvoie à l'ensemble des conditions nécessaires mais non suffisantes, le « vouloir », sans jamais suffire, demeure une condition sine qua non.**

« Que serait concrètement une capacité à participer qui ne serait pas articulée à une motivation à le faire ? [...] Or l'effectivité de la participation n'est pas uniquement une affaire de qualité du dispositif ni de capacités personnelles, mais aussi d'envie, de volonté ou de conviction. Pour traiter empiriquement cette problématique, il est utile de se préoccuper des conceptions différenciées [de la participation] qui cohabitent au sein [d'un espace participatif]. Les divers horizons visés sont au fondement de capacités variées. »¹⁶¹¹

Malgré ces superpositions, chacun de ces registres fait sens, car ils sont inégalement investis par les individus selon leur position sociale. Mais c'est aussi le rapport subjectif à la position sociale objective qui semble déterminant. **Si un même individu peut donner le sentiment de passer très rapidement d'un registre à un autre, c'est aussi parce qu'il parle à partir de plusieurs points de vue : de là d'où il vient, de là où il a été, de là où il pense être, de là où il aimerait être...** C'est donc cette variabilité des rapports à sa propre position que transcrit cette variabilité des rapports à l'expérience de la participation.

En clair, ces différentes entrées dessinent les différentes étapes de parcours de participation. Des parcours de participation balisés, car insérés dans ce cadre général. La participation réalisée est l'aboutissement de ces parcours, certains y accédant directement, d'autres passant par d'autres étapes ; certains y restant engagé, d'autres s'en dégageant. Le terme « d'aboutissement » n'a pas de portée normative ou définitive, il rend simplement compte que tous les enquêtés de notre corpus sont à un moment ou à un autre passé par cette case : ce passage est la condition de leur inclusion dans l'enquête. Autrement dit, même lorsque nous évoquons une participation « évitée, impossible, empêchée ou avortée », ces termes font référence au « devenir participatif » et se comprennent compte-tenu d'un moment préalable, transitoire et éphémère de réalisation de la participation¹⁶¹².

Tous ces parcours peuvent être reformulés en langage ordinaire, pour correspondre au récit des enquêtés : avoir d'abord participé, avant de prendre ses distances ; avoir d'abord considéré que ce n'était pas pour soi, s'être senti mal à l'aise, avant de finalement avoir envie d'en faire plus ; avoir participé, avant qu'un nouveau travail ou l'arrivée d'un enfant rende le temps à libérer trop coûteux ; avoir participé, avant de trouver que cela ne volait pas très haut ou que les résultats étaient inexistantes et ne pas réitérer sa présence. Tout l'intérêt est alors de saisir que si toutes les

¹⁶¹¹ J. CHARLES, *La participation en actes*, op. cit., p. 97 ; 100. Nous partageons le questionnement, tout en y apportant une nuance et une objection. La nuance est affaire de positionnement, notre approche n'est pas centrée sur des « capacités », auxquelles nous préférons l'articulation d'un triptyque opportunité-disponibilité-disposition, pour lier espace des possibles objectif et subjectif. Cette approche nous semble mieux rendre compte de la participation en tant que processus qui dépasse le dispositif, là où la capacité implique un prisme situationnel et une référence à des ressources qui s'y importent et s'y constituent. Ce point nous semble important, mais relativement aveugle quant aux ancrages sociaux de la participation. L'objection concerne la fin du propos, qui peut tendre à affirmer que la volonté conditionne la capacité. Or cette affirmation nous semble pouvoir être retournée : c'est l'inégale distribution des possibles qui détermine les volontés ; ce qui n'oblité pas le fait de l'ajustement subjectif aux possibilités objectives.

¹⁶¹² Par analogie cette catégorie constitue la « case départ » de la typologie, au sens d'un jeu de plateau : celle par laquelle le joueur est susceptible de repasser, mais dans des conditions différentes selon les événements du jeu, pouvant parfois y trouver des gratifications (cependant rarement équivalente à 20.000 Francs) ou se voir empêché d'y repasser (cependant rarement pour aller directement en prison). L'analogie a ses limites, puisque si la participation réalisée est centrale dans la catégorisation, elle est celle qui est la plus transitoire pour la plupart des participants, tandis que les autres sont plus souvent définitives : une fois mise à distance, évitée ou empêchée, les cas de « retour à la participation » sont rares, voire exceptionnels et souvent déçus.

configurations seraient théoriquement possibles, elles sont loin dans les faits d'advenir et que leur répartition est sociologiquement significative.

Ces différents registres de compréhension des parcours de participation ne viennent pas en contradiction ou en remplacement des motifs précédemment évoqués, ils les englobent et les prolongent en rendant mieux compte du fait que l'engagement participatif se comprend aussi à travers la question de son maintien dans le temps. Dans les différentes déclinaisons de la participation réalisée ou de son refus par déception, empêchement ou évitement, nous retrouvons les différentes expressions ou négations de ces motifs. Les quatre principaux, liés aux attentes prêtées aux individus, sont ceux de l'ordre du civisme, de la sociabilité, de l'enrichissement cognitif ou de l'intérêt personnel ; les quatre complémentaires, liés aux objectifs prêtés à l'offre se rattachent au fait d'avoir une activité, de faire de la politique, de pouvoir participer (i.e. faire une politique alternative) et de se rapprocher des institutions municipales. Nous maintenons notre inscription dans la typologie des motifs proposée par Alice Mazeaud et Julien Talpin, qui nous semble aboutie et cohérente avec nos propres données. **Ces quatre motifs rendent pleinement compte de l'entrée en participation et partiellement de son maintien. Les quatre autres motifs ne font que la compléter, notamment pour rendre compte d'appréciations de l'engagement participatif a posteriori** : une fois que des individus ont franchi le seuil de la participation principalement au titre des quatre premiers motifs, ces autres motifs leur sont mis à disposition par les promoteurs de l'offre. Autrement dit, il serait possible d'encore diviser chacun des huit registres en l'expression de quatre motifs principaux et quatre motifs complémentaires. Nous épargnons ici la production de ce tableau comportant 64 illustrations, dont l'apport serait en outre a priori limité. Au lieu d'une analyse discursive, nous en restons au niveau d'analyse qui nous intéresse et nous apparaît prépondérant : les parcours de participation.

1.3 Des parcours de participation constitutifs de carrières citoyennes ?

Ces différentes catégories sont constitutives des étapes d'une carrière citoyenne. Un « devenir participatif », pour paraphraser Nonna Mayer et Olivier Fillieule qui évoquent un « devenir militant » pour désigner « une approche centrée sur les agents sociaux [...] [où] l'organisation au moment où l'on observe, n'est donc rien d'autre que le résultat d'un équilibre ponctuel résultant de la coexistence d'individus dont la présence n'est redevable ni des mêmes déterminants individuels ni des mêmes contextes »¹⁶¹³. Ce devenir est la conséquence d'appropriations différenciées de l'impératif participatif, saisies au travers des réceptions des offres institutionnelles de participation¹⁶¹⁴.

¹⁶¹³ Olivier FILLIEULE et Nonna MAYER, « Devenirs militants. Introduction », *Revue française de science politique*, 2001, vol. 51, n° 1-2, p. 19-25, p. 21.

¹⁶¹⁴ Notre approche est d'ailleurs transposable à l'étude d'autres faits sociaux, voir par exemple : Bertrand GEAY et Pierig HUMEAU, « Devenir parents », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2016, n° 214, p. 4-29.

Nous avons découvert cet article a posteriori de notre analyse, et la proximité de l'approche retenue par les auteurs nous a marqué. Elle s'organise ainsi : examen des principaux déterminants sociologiques selon l'âge du premier enfant, suivi d'une étude de « l'espace des différentes manières de devenir parents » à partir d'une analyse des correspondances multiples et enfin étude des trajectoires biographiques à partir d'entretiens. Autrement dit, un chemin similaire à celui que nous avons suivi, respectivement dans les chapitres 6, 7 et 9 : déterminants sociologiques de l'engagement participatifs, espace social de la participation, et parcours de participation ; il est intéressant de voir que les développements sur les « réseaux des participants » ou les « motifs de la participation » constituent des apports, qui ne se retrouvent pas dans cette proposition à l'ancrage bourdieusien explicite. Cette

Encadré C9-5 : Carrières, trajectoires, parcours : implications des choix terminologiques

La notion de « carrière » est souvent distinguée de celles de « parcours » ou « trajectoires », parfois simplement du fait d'un rattachement à telle ou telle tradition sociologique (la carrière interactionniste, la trajectoire d'actualisation de l'habitus) et donc des implications théoriques et méthodologiques qui les accompagnent. Nous revenons dans l'encadré sur notre compréhension de ces usages. Notre position peut cependant se résumer rapidement : les parcours de participation sont une compréhension large de l'engagement participatif. Les carrières citoyennes en sont une déclinaison spécifique. C'est d'ailleurs la question qui nous motive ici : à quelles conditions les parcours de participation peuvent-ils se comprendre comme des carrières citoyennes ?

Après avoir utilisé dans les étapes préalables de notre recherche le terme de trajectoire, sans en interroger les impensés et les implications, celui de parcours nous est apparu comme plus neutre et plus adapté pour désigner la succession et l'articulation des expériences et des positions. Nous l'avons d'abord utilisé avec comme point de référence un dispositif participatif, pour mettre à jour des entrées, des maintiens et des défections. Mais son emploi peut être problématique, lorsqu'il nie le fait que ces parcours sont déjà en partie structurés : parcourir c'est « se déplacer en suivant une direction plus ou moins déterminée »¹⁶¹⁵. Ainsi, chaque embranchement correspond à une série de probabilités, qui peuvent être reliés à des déterminants sociologiques et « des attitudes et des comportements passés [qui] conditionnent le champ des possibles »¹⁶¹⁶. Jean-Claude Passeron note que « le terme d'itinéraire pourrait être réservé à une telle conceptualisation des trajets biographiques, puisqu'il symbolise assez adéquatement la manière dont un trajet se trouve dirigé par l'ensemble des déterminations inscrites en amont »¹⁶¹⁷. C'est l'idée que nous avons souhaité rendre en évoquant des « parcours balisés » dans le titre de la deuxième section, quand bien même nous n'avons pas ensuite à chaque fois rappelé la précision.

Cet usage est proche de celui de « trajectoire », mais ce deuxième terme durcit l'ancrage déterministe. Il est teinté d'un emprunt au vocabulaire de la physique mécanique ou de la balistique : une trajectoire se décrit, se calcule, se prédit. Elle est par essence reproductible si l'on tient compte de l'ensemble des variables l'influençant. La trajectoire s'inscrit en partie dans une sociologie bourdieusienne : l'habitus en tant que structure structurante en est le support privilégié. Le concept de trajectoire « redéfinit dans ce cadre l'objet biographique comme intériorisation du probable »¹⁶¹⁸. L'emploi de ce terme nous a semblé correspondre à un programme trop exigeant et irréaliste au regard de nos données et de notre enquête. En effet, un de nos résultats est justement que l'ensemble des déterminants sociologiques sont loin de suffire à expliquer la réalisation de la participation. Dans les faits, nous rejoignons pourtant assez largement Olivier Fillieule quand il affirme que « trajectoires et carrières s'inscrivent dans une même tradition et partagent un certain nombre de propriétés »¹⁶¹⁹. Dans cette perspective, Catherine Leclercq et Julie Pagis, considèrent que « ces notions sont compatibles, même si elles sont souvent dissociées ou opposées pour fonctionner comme des marqueurs théoriques »¹⁶²⁰. Mais il nous semble abusif de nécessairement renvoyer les marqueurs théoriques à des postures, sous-entendant leur caractère surfait. C'est ce qui a justifié notre usage du terme de parcours (balisé) : la conscience de ne pas réunir les conditions d'emploi du concept de trajectoire, au sens bourdieusien, qui n'est adapté ni à nos données, ni à notre objet. Il nous arrive ainsi de parler de trajectoire biographique, mais pas de trajectoire de participation. Ce terme correspondrait en fait à un cas particulier des parcours de participation. C'est en un sens ce dont convient une enquête déjà citée, lorsqu'elle ironise à propos du fait que « souvent mes collègues me disaient « oh tu finiras élue, dans un truc », je disais pas du tout, et en fait... »¹⁶²¹.

C'est pour des raisons similaires qu'Olivier Fillieule choisit le terme de carrière, pour éviter la confusion avec « l'intériorisation du probable » liée à la notion l'habitus et pour s'inscrire davantage dans la proposition

différence souligne le syncrétisme méthodologique et théorique assumé de notre proposition. Bien entendu il n'est ici question que de méthode et non d'analogie entre deux objets très différents : l'impératif participatif a un poids et une portée incommensurablement moindres par rapport à l'injonction sociale à la procréation ; ou la demande de participation par rapport au désir d'enfants, pour le formuler depuis l'autre versant.

¹⁶¹⁵ CNRTL, En ligne : <http://cnrtl.fr/definition/parcours>

¹⁶¹⁶ O. FILLIEULE, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *op. cit.*, p. 201.

¹⁶¹⁷ J.-C. PASSERON, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *op. cit.*, p. 19.

¹⁶¹⁸ *Ibid.*, p. 21.

¹⁶¹⁹ O. FILLIEULE, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *op. cit.*, p. 200.

¹⁶²⁰ C. LECLERCQ et J. PAGIS, « Les incidences biographiques de l'engagement », *op. cit.*, p. 11.

¹⁶²¹ Entretien 22, Lanester, oct. 2013, Régine, 69 ans, Retraité, cadre de santé, Entre 20 et 30 ans ; Conseiller de quartier, Présidente de LNC, élue, LNC, adjointe à la démocratie participative depuis 2014

interactionniste d'Howard Becker¹⁶²². Everett Hughes forge le concept dans l'étude des professions¹⁶²³, reprenant ainsi un terme du langage ordinaire, et Howard Becker le prolonge pour l'étude des interactions sociales en générale à partir de la mise à jour des carrières déviantes, dans le cadre de sa théorie de l'étiquetage¹⁶²⁴. Jean-Claude Passeron résume bien les enjeux de l'emploi de la notion : « carrière permet, lorsque son utilisation tient ce que promet son contenu théorique, de saisir [...] le sens indissociablement subjectif et objectif que prend après coup comme carrière [...] une succession d'actions, réactives, défensives, tactiques, anticipatrices, que celui-ci a choisies en son nom personnel pour gérer ses rapports avec le pouvoir contraignant d'un appareil »¹⁶²⁵. La carrière a ainsi un aspect réactif, elle suppose une intériorisation et une confrontation, d'où découle une adaptation : une évolution graduelle objective impliquant des changements subjectifs.

Muriel Darmon fait une proposition suggestive : la carrière comme « instrument interactionniste d'objectivation »¹⁶²⁶ en repartant des usages variés de la notion pour étudier des raisons d'agir, des positions successives, des prédispositions, des formes différenciées d'engagement, des influences contextuelles¹⁶²⁷. En réponse aux débats évoqués, elle argumente en faveur de « points de passage entre sociologie interactionniste et sociologie bourdieusienne »¹⁶²⁸ au travers de l'objectivation que permet le recours à la notion de carrière. Dans le cadre de son travail sur la carrière anorexique, elle y trouve un moyen de rupture, autant avec les sens savants médicaux¹⁶²⁹, qu'avec les discours des enquêtées¹⁶³⁰. Dans notre cas, nous entrevoyons un usage similaire dans la mise à distance – la recherche d'un point de vue sur les points de vue – tant des logiques de l'offre de participation, que de sa réception. Ainsi, « il est probable que l'outil-carrière est d'autant plus objectivant qu'il est utilisé pour analyser des domaines pratiques où il n'existe pas comme terme ou idées indigènes, voire qui ne sont même pas vus comme des parcours, mais comme des états »¹⁶³¹. Or que la participation soit vécue comme relevant d'un ordinaire ou d'un extraordinaire, c'est bien l'appréhension en termes de non-parcours qui domine chez les enquêtés ; soit sur le mode du « ça a toujours été » ou du « ça ne sera plus jamais ». A bien des égards, parler de « carrière citoyenne » est une transgression des catégories indigènes, qui déclinent l'éventualité que la participation puisse se comprendre comme telle. Les promoteurs cherchent à éviter la « professionnalisation » et la « notabilisation » des participants, qui eux-mêmes les contestent.

En résumé, notre usage vise à distinguer des « parcours de participation » et des « carrières citoyennes ». Les carrières citoyennes impliquent une transformation des identités et des statuts. Le concept met l'accent sur l'actualisation subjective qu'ont les individus lors de différentes étapes. Des modifications statutaires rendent concrètes les différentes étapes de la carrière, certaines sont relativement informelles, par exemple passer de l'assistance dans un dispositif à un groupe de travail qui en découle, d'autres sont très formalisées : devenir président de conseil de quartier, rejoindre l'équipe municipale. La notion de carrière fait particulièrement sens pour décrire ces évolutions d'ordre statutaire, mais elle ne s'y limite pas, elle embrasse plus largement l'ensemble des effets subjectifs, incorporés, pouvant être attribué à l'engagement participatif.

On comprendra notre usage du terme de carrière citoyenne, en le situant par rapport à une autre notion : « élite citoyenne ». Jean-Nicolas Birck utilise cette expression pour rendre compte du fait que « des citoyens se revendiquent d'une légitimité particulière en raison de leur position privilégiée dans le système participatif [ce qui] contribue à la relégation des autres acteurs »¹⁶³². Ce constat renvoie au fait que les instances de quartier mobilisent des « individus déjà relativement intégrés dans la sphère publique qui trouvent ici un instrument d'approfondissement de leur activisme civique »¹⁶³³ et s'avère renforcé par les proximités historiques entre promoteurs

¹⁶²² O. FILLIEULE, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *op. cit.*, p. 201.

¹⁶²³ Everett Cherrington HUGHES, *Men and their work*, Glencoe, Free Press, 1958.

¹⁶²⁴ Howard Saul BECKER, *Outsiders; studies in the sociology of deviance*, London, The Free Press, 1966.

¹⁶²⁵ J.-C. PASSERON, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *op. cit.*, p. 20.

¹⁶²⁶ M. DARMON, « La notion de carrière », *op. cit.*

¹⁶²⁷ *Ibid.*, p. 150-151.

¹⁶²⁸ *Ibid.*, p. 152.

¹⁶²⁹ *Ibid.*, p. 153 et sq.

¹⁶³⁰ *Ibid.*, p. 157 et sq.

¹⁶³¹ *Ibid.*, p. 166.

¹⁶³² J.-N. BIRCK, *Les nouveaux enjeux de la démocratie participative locale*, *op. cit.*, p. 243.

¹⁶³³ *Ibid.*, p. 288.

de l'offre et participants et par le choix d'un modèle associatif impliquant une hiérarchie statutaire¹⁶³⁴. Laurence Bherer évoque ce même effet dans les conseils de quartier au Québec et l'attribue à un système de désignation électif qui recrée à leur insu « l'écart caractéristique du rapport élus-citoyens »¹⁶³⁵.

Ce terme d'élite citoyenne correspond en fait à un cas particulier, déterminé par des conditions organisationnelles et structurelles. La formation d'une élite est un des résultats possibles d'un processus. Nous observons effectivement des cas de carrières citoyennes qu'il peut être tentant de saisir comme constitutives d'une élite citoyenne, c'est notamment le cas à Lanester avec les « présidents de quartier ». Nous comprenons la « carrière citoyenne »¹⁶³⁶ comme un processus, elle-même étant une déclinaison particulière de la participation réalisée. Mais cette notion, outre qu'elle n'est qu'une vue partielle et sélective du phénomène, nous semble en partie impropre. En effet, seul le critère de la désignation élective est en accord avec la définition d'une élite, puisque c'est là le propre d'une élection que de produire un tel corps. L'approche de Laurence Bherer convainc davantage sur ce point. **Pour le reste, carrière citoyenne nous semble préférable et moins normatif.**

Nous l'employons **dans un sens circonscrit pour évoquer les parcours ascendant**, en termes de politisation et de prises de responsabilités. Un tel usage pose légitimement question. **Dans son acceptation strictement sociologique, notamment interactionniste, tous les parcours des enquêtés relève d'une carrière.** Notre emploi du terme de parcours peut être considéré comme un usage relâché de la trajectoire et de la carrière ; relâché s'entend dans l'idée qu'il permet une inclusion maximale des cas. Notre emploi du terme de carrière citoyenne est par contre durci : tout l'enjeu est de rapporter les conditions qui font de certains parcours de possibles carrières citoyennes. Des situations sont propices à révéler ces tournures spécifiques, elles renvoient à ce qu'Anselm Strauss nomme « changements institutionnalisés » et « accidents biographiques », par exemple dans le cas d'un engagement participatif : devenir président de conseil de quartier et subir l'arrêt du dispositif.

2 Les voies sans issue de la participation : empêchement, évitement

2.1 La participation empêchée, indisponibilités et indispositions

L'empêchement ou l'impossibilité d'une participation pourtant affirmée comme voulue prend de multiples formes, mais **même les plus matérielles ont assurément un ancrage social**. Nous distinguons dans la typologie deux pôles : indisponibilité et indisposition. La première renvoie davantage à une participation ordinaire, de continuité ; la seconde à une participation extraordinaire, de détour. **Cette classification doit bien se comprendre, ainsi que toutes les**

¹⁶³⁴ *Ibid.*, p. 288-295. Nous repérons ce même effet organisationnel, voir Chapitre 7 - 3.1.1 - Le statut des participants : les indices d'une carrière citoyenne

¹⁶³⁵ Laurence BHERER, « Les promesses ambiguës de la démocratie participative », *Éthique publique*, 2005, vol. 7, n° 1, p. paragr. 20.

¹⁶³⁶ Jean-Nicolas Birck propose dans une communication ultérieure de traduire ce terme « d'élite citoyenne » comme constitutif d'une « carrière citoyenne », « dont les ressorts s'apparentent aux comportements déjà observés dans le cadre des études portant sur la construction des carrières militantes et de la professionnalisation du militantisme », comblant par-là l'absence du terme dans sa thèse. Mais ce changement est fait sans tenir compte outre mesure des implications théoriques et méthodologiques de la carrière en tant que notion sociologique. J.-N. BIRCK, « Le défaut d'inclusion interne des dispositifs participatifs. Vers l'émergence d'une nouvelle élite citoyenne ? », *op. cit.*

autres, comme tendancielle. En tendance, ce sont davantage des participants habitués de la participation qui déclareront se voir forcés d'arrêter ou de ralentir leur participation du fait d'une indisponibilité. Tandis que le registre de l'indisposition, qui renvoie davantage à un malaise, un sentiment d'inconfort, renvoie plutôt à une participation tendancielle plus récente et vécue comme improbable et qui ne sera a priori pas nécessairement réitéré. Mais ces tendances ne sont en rien cloisonnées ou hermétiques, elles organisent la répartition des cas et doivent davantage se comprendre comme les pôles d'un continuum. **Cette précision vaut pour l'ensemble des catégories proposées et est rappelée ici une fois pour toutes.**

2.1.1 *Les empêchements physiques à la participation*

L'impossibilité d'encore participer, quand bien même la volonté serait affirmée peut d'abord être liée à un accident de la vie, un problème de santé. Des habitants confient alors leur « goût d'inachevé » pour reprendre l'expression de Laurent. Cet ancien président de conseil de quartier lie d'abord sa démission à une certaine lassitude, ce n'est qu'au fil de l'entretien qu'il finit par dévoiler la concomitance avec un accident qui l'a forcé à arrêter la plupart de ses activités. Il n'y a de causalité directe, mais l'indisponibilité agit comme le révélateur de la lassitude, de l'impression que « ça n'était plus comme avant ». C'est bien en quelque sorte la baisse objective de disponibilité qui conduit à une actualisation de la disposition subjective augmentant le coût de la participation.

« Depuis 2012 j'ai arrêté toute participation au conseil de quartier. Même en tant que membre. [...] Peut-être **des choses qui pour moi ce sont révélées**, et j'avais l'impression que la démocratie participative en fait n'était plus ce qu'elle était... donc j'ai coupé court. [...] Quand je vois moi ma présidence. Effectivement **je suis un peu amer**. Je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a un **goût d'inachevé**... [...] Un accident professionnel... qui a fait que voilà j'ai été obligé de mettre un bémol sur tout ce que je faisais, sur ma participation actuelle. Et **en même temps**, comme, en plus, j'avais une certaine... **lassitude**, [...] et donc **j'ai préféré coupé tout**. » (Entretien 40, Lanester, juillet 2014, Laurent, 42 ans, Sapeur-Pompier, Natif ; Ancien président CQ)

« Je suis venu ici, puis après j'étais à la retraite, **j'ai eu un accident**. [...] Moi j'ai démissionné du conseil pour des raisons de santé, mais je suis **toujours « président fictif » parce que personne ne veut prendre ma place** » (Entretien 48, Lanester, juillet 2014, Alain, 68 ans, Retraité. Pompier, Entre 20 et 30 ans ; Ancien président CQ¹⁶³⁷)

Alain rappelle aussi à quel point empêchements individuels ont donc, dans les offres de participation les plus hiérarchisées, des effets collectifs : « président fictif » veut bien dire absence de président. D'ailleurs c'est aussi le cas dans le conseil présidé par Laurent, où il n'est pas remplacé en tant que tel. Le webmaster – une originalité propre à ce conseil – prend la relève par intérim, mais en refusant le titre de président. Le témoignage d'Alain a d'ailleurs été assez difficile à découvrir. Son ancien conseil nous a toujours été présenté comme « sans président », « sans réunion ». Alain a déménagé, malade, il vit assez reclus et n' imagine probablement pas à quel point son engagement passé a été invisibilisé en une poignée d'années.

Là encore, ce qui est vécu comme une indisponibilité peut aussi être à l'inverse actualisée comme une disposition. Toute proportion gardée, l'invalidité peut aussi s'entendre comme une

¹⁶³⁷ Sans prétendre généraliser, on notera ici la concordance de ces deux témoignages de sapeur-pompier, fortement engagés et régulièrement sollicités, mais aussi très rapidement usé physiquement. Des caractéristiques que relèvent R. Pudal dans son enquête sur ce milieu. Romain PUDAL, « Les pompiers entre dévouement et amertume », *Le Monde diplomatique*, 03/2017 p. 4-5.

source de la participation. Nous l'évoquons cependant en même temps que la participation empêchée, car il vaudrait se garder d'en faire une « condition » de la possibilité de participer. Mais le contraste des propos reste saisissant. Aymeric nous rapporte ainsi que lui, au contraire, est « un peu au conseil depuis [qu'il] est invalide »¹⁶³⁸, que c'est à partir de son impossibilité de travailler qu'il a « commencé les premières réunions, pour voir un peu ce que c'était [...] pour sortir un peu de la maison ». Il n'est pas ici question de hiérarchiser les souffrances physiques des uns et des autres, mais de rappeler que jusque dans des choses aussi concrètes que le rapport au corps et la capacité de se mouvoir, les empêchements des uns peuvent être les motifs des autres. Pour reprendre le propos initial de Laurent, le sapeur-pompier quarantenaire, l'accident n'est pas tant un obstacle en soi, que le révélateur d'une lassitude qui était déjà là. Tandis qu'Aymeric dit avoir eu un déclic suite à une séance de kiné, où d'autres patients l'ont interpellé ; « - t'as travaillé à la mairie quand même, tu ne connais pas telle personne ? - donc je me suis dit, je sais qu'il y a des réunions de quartier, pourquoi ne pas aller voir ? »

Pour quiconque aurait eu besoin d'être convaincu que les dispositions et les disponibilités ne se comprennent qu'en situation et que leur actualisation est relative, ces exemples contrastés semblent plutôt marquants.

Ces cas d'interruptions restent exceptionnels, par définition accidentels. L'impossibilité physique de participer reste néanmoins un vrai sujet. D'abord, elle rappelle aussi l'inégale exposition au risque, notamment professionnel. Les personnes ainsi marquées par l'existence que nous avons rencontrées sont toujours significativement davantage membres des classes populaires. Les inégalités dans la possibilité de dédier du temps à l'engagement public se saisissent aussi dans la répartition de ces empêchements pratiques. Plus « équitablement » réparti dans la société, vient ensuite le cas du handicap lié au vieillissement, qui au vu de l'âge moyen des participants reste un phénomène récurrent. Mais là encore ce n'est pas tant l'empêchement physique qui compte, que son anticipation et son intériorisation ; « laisser la place aux jeunes », pour citer une formule de nombreuses fois citée.

2.1.2 Les empêchements pratiques à la participation

Tout aussi socialement situés sont les indisponibilités pratiques à la participation. Il y a d'abord le cas de l'indisponibilité parentale, déjà largement illustrée auparavant, mais dont il faut rappeler le caractère éminemment genré, et ce, en tendance, quel que soit l'âge ou la classe des personnes rencontrées. L'autre empêchement pratique fréquent est lié à la sphère professionnelle et à l'accaparement qu'elle implique. Là encore nous avons déjà évoqué comment différents rapports socialement situés au travail, pouvait entraîner autant disponibilité qu'indisponibilité dans la poursuite de la participation.

Un aspect non évoqué est la mobilité professionnelle en tant que telle. Sur nos terrains, elle concerne avant tout les membres des classes supérieures. Il s'agit d'une mobilité choisie et revendiquée, ce qui peut expliquer sa plus facile, donc plus récurrente expression en entretien. A l'inverse **les membres des catégories populaires sont tous relativement stabilisés**, si ce n'est

¹⁶³⁸ Entretien 34, Lanester, nov. 2013, Aymeric, 50 ans, Employé municipal, Plus de 20 ans ; Conseiller de quartier N.B. : Pour cette section, lorsque plusieurs citations entre guillemets en plein texte se suivent, elles se rapportent au même entretien, sauf indication autre.

dans leur emploi, du moins dans leur résidence, **faisant de cette variable une condition d'autant plus importante de la possibilité de participer dans leur cas**. Pour les cadres supérieurs mobiles, l'empêchement pratique vaut en fait surtout par son intériorisation en tant que mode de vie. Francine, consultante en finance, nous résume ainsi son parcours résidentiel : « On est arrivé à Bruz, ça fait quatre ans. Après Paris on est allé à Toulouse, après Toulouse à Londres et après Londres à Bruz. C'est pour le travail de mon mari [ingénieur dans la défense] ». Si elle est aujourd'hui en congé parental¹⁶³⁹, ce qui lui a donné l'occasion de participer à un comité, elle se projette d'emblée dans un engagement local nécessairement transitoire : « là ça fait deux ans qu'on doit partir, l'été prochain mon mari est parti, c'est sûr »¹⁶⁴⁰, d'autant pour tout dire, elle n'y voit pas tant d'intérêt et « se sent un peu étranger à cette querelle de clocher », appréciation qui renvoie à son rapport à la ville, « je m'éclate pas tous les jours [...] c'est beaucoup plus petit ». Nous revenons plus loin sur son expérience de participation, pour évoquer une participation évitée par le haut, mais notons ici que malgré ces limites autant objectives que subjectives, elle en vient tout de même, lorsque nous abordons cette partie de notre guide d'entretien à affirmer la possibilité d'un engagement politique local, rappelant tous les effets d'auto-habilitation en la matière, mêlant ici compétence statutaire et capital social.

« pourquoi pas se lancer dans la vie politique locale, mais encore il faut y habiter, et puis les gens qui sont en place vous font pas de cadeaux non plus : vous êtes les nouveaux, **on sait que vous allez repartir [...]** mais c'est quelque chose qui pourrait me tenter [...] **mon fils est très copain avec un garçon qui est à Science Po Paris** en ce moment et qui lui se présente dans l'opposition pour la prochaine élection, du coup on parle avec lui, de ses projets pour Bruz, de ce que cette liste-là veut faire pour Bruz » (Entretien 18, Bruz, sept. 2013, Francine, 47 ans, Consultante en finance. En congé parental, Entre 3 et 5 ans ; Comité piéton-vélo)

Cette projection, purement virtuelle a priori, tranche avec ces exemples que nous avons évoqué en lien avec les parcours résidentiels, d'habitants à l'approche de la retraite qui « s'interdisent » de participer en prévision d'un éventuel départ, malgré un profil a priori très favorable à l'engagement participatif. Il faudrait aussi à l'inverse évoquer ces cas où la perspective du déménagement est vécue comme bénéfique au déroulement d'une carrière citoyenne. Nous en donnons un exemple en évoquant en fin de développement le « parcours enchanté » d'Astrid : le fait de quitter avec une « expérience », pour reprendre son terme, lui permet d'emblée postuler dans d'autres comités consultatifs dans une commune voisine, plus petite, où fort de sa première expérience elle devient conseillère municipale déléguée à la citoyenneté. Le fait d'anticiper sur ce cas nous rappelle ici à nouveau à quel point les mêmes motifs sont variablement investis selon les positions sociales et les dispositions préalables ou acquises dans la participation. Ce dernier exemple nous servira à rappeler une fois pour toute le caractère idéal-typique de la catégorisation proposé : bien des cas, et encore davantage dans une perspective longitudinale, peuvent illustrer des aspects cumulés de différentes catégories. Nous nous restreignons par la suite à ne faire ressortir que les aspects saillants et encore trop peu développés jusqu'ici.

¹⁶³⁹ Terme qu'elle n'emploie pas elle-même, préférant se présenter comme : « Diplômé de Sciences Po Paris. Ne travaillant pas actuellement pour élever mes enfants », rappelant toute l'appréciation socialement située des catégories fermées d'un questionnement.

¹⁶⁴⁰ Entretien 18, Bruz, sept. 2013, Francine, 47 ans, Consultante en finance. En congé parental, Entre 3 et 5 ans ; Comité piéton-vélo

2.1.3 Les incompatibilités « dispositionnelles » avec la participation

Le dernier aspect d'une participation dans un premier temps réalisée puis empêchée, renvoie à une forme d'indisposition, d'inconfort, souvent rapporté sur un plan intellectuel ou cognitif, mais qui a bel et bien des traductions physiques. L'observation des réunions fait ressentir concrètement **ces cas où des personnes sentent littéralement « ne pas être à leur place »**.

Ces individus ont franchi le pas d'une première étape, soit en raison d'un intérêt pour un thème spécifique, soit du fait de la réussite partielle de procédures de mobilisation ponctuelle comme le tirage au sort. Mais ils vont ensuite rapidement se détourner des autres possibilités offertes. Ce blocage prend la forme d'une autocensure, qui peut être difficilement accessible à l'enquêteur. Elle s'observe d'abord par ces départs durant les dispositifs et confronte l'enquêteur à ses choix : courir et rattraper la personne pour s'entretenir des motifs de l'évitement ou rester centré sur le périmètre de l'arène participative.

« Excusez-moi, j'**ai rien à faire là**, je vais m'en aller. **Il n'y a pas de place pour moi** et mon mari. On tire un badge et il n'y a pas de place ! **Je comprends même pas ce qui m'a pris de venir là**. Il y a **que des gens en costume, je me sens pas à l'aise**. J'suis venue parce que monsieur R. [un élu] m'a invitée, je suis membre de son parti. Mais excusez-moi vraiment je dois m'en aller. » (Carnet de terrain, observation d'un atelier citoyen organisé par un conseil départemental avec le cabinet Missions Publiques)

Ici, nous rapportons une observation extérieure aux trois terrains principaux. En effet, c'est en assumant un autre rôle que celui d'observateur, en participant à l'animation de la soirée et en étant en charge de l'installation des personnes, que nous avons accès à cette parole. Les participants sont placés par tirage au sort à des tables, mais cette dame se rend compte qu'une partie des présents sont passés outre l'attribution et qu'elle se retrouve donc « sans place ». Ce sens propre de « l'absence de place pour moi » va lui servir à expliciter l'absence de place au sens figuré alors qu'elle décide de s'en aller. Elle perçoit ainsi une violence symbolique que ce grain de sable dans la procédure d'installation va révéler, les « gens en costume » qui font le guet à l'entrée sont des officiels du conseil départemental, élus et directeurs de service, qui marquent ainsi une différence avec les participants ordinaires, autant dans leur accoutrement que dans le fait de ne pas s'asseoir, malgré les consignes de l'équipe d'animation. Ainsi malgré une sollicitation directe cette « militante de base » n'arrive pas à se projeter comme membre de ce rassemblement éphémère, pour lequel elle a pourtant fait de la route pour venir avec son mari. Alors que nous lui proposons de rejoindre une autre table, elle prend prétexte du premier blocage rencontré, du fait du non-respect par tous de la règle du tirage, pour prendre congé.

Cette incompatibilité vécue par des « militants de base » est un terme que nous empruntons à une enquêtée dont nous avons déjà rapporté le témoignage plus en détail¹⁶⁴¹, Marie-Paule, 84 ans, habitante d'Arcueil, « en retraite après une vie de militance ». Elle rapporte bien elle aussi un inconfort à l'idée de rejoindre l'assemblée de quartier, non pas tant par sentiment d'incompétence, que d'incompréhension face à la proposition faite. Son témoignage laisse tout de même ce sentiment d'inconfort social, « pas habitué des cinq zéros, on ne savait pas quoi faire de ce pognon » dit-elle pour évoquer l'enveloppe de quartier, « c'est à la mairie de le faire, pas à nous ». D'autres habitants nous ont fait régulièrement part de ce sentiment de malaise,

¹⁶⁴¹ Voir Chapitre 8 - 3.4.1.2 « Les assemblées, ça m'a jamais fait l'effet que c'était nous qui voulions »

difficilement explicable ou communicable, mais qui rappelle à quel point la participation peut aussi être éprouvante¹⁶⁴². Nous les évoquons aussi en évoquant une participation « évitée », **rappelant toute la malléabilité des catégories employées, qui sont fortement dépendantes de l'instant de notre rencontre avec les enquêtés ; malléabilité qui fait justement leur pertinence pour rendre compte de l'engagement participatif comme processus et comme carrière.**

L'empêchement peut aussi s'intérioriser comme un sentiment d'inutilité, suite à une humiliation, en lien avec un sentiment d'isolement, de ne plus compter comme auparavant dans la localité et de ne plus y trouver de reconnaissance sociale. La participation est alors vécue comme éreintante et le fait de ne plus vouloir finit par se superposer avec le fait de ne plus (en) pouvoir.

« Je suis revenue ici depuis plus de trente ans. [...] **Pour vous dire que je connais bien le milieu de la municipalité**, depuis que je suis revenu. Monsieur l'ancien maire [communiste] connaissait mes cousins qui travaillaient à l'usine, on se connaissait bien. [...] J'ai eu quand même pas mal d'activités associatives et tout ça, donc j'ai participé... regardez [votre questionnaire], j'ai fait des croix partout... [...] j'ai connu toute la municipalité qu'il y avait. [...] **Et donc j'étais connue, bien sûr j'étais connue. Et je pense que j'avais quand même à leurs yeux une certaine valeur.** [...] [A la demande de la mairie] j'ai pris la présidence [d'un club pour personnes âgées], je m'en suis occupée trois ans. Mais [...] ça s'est mal passé... J'ai pas été défendue comme j'aurais aimé l'être par la municipalité, je leur ai dit... **Donc à partir de là je sais plus quoi penser de votre participation, machin...** [...] et puis l'après de ça. Je trouve que c'était très bon comme idée, d'ailleurs vous verrez j'ai mis des croix partout... **mais ce qu'il y a c'est que j'y crois plus maintenant... Après... Quand on a laissé, quand on m'a lâché, quand on a eu des problèmes...** [...] **Et donc après qu'on a donné beaucoup de soi...** [...] **Mais, une fois que vous avez quitté tout ça vous faites plus partie de rien** » (Entretien 47, Lanester, juillet 2014, Cathy, 83 ans, Retraité. Employé sécurité sociale, Plus de 30 ans ; Ancienne participante au CQ)

L'épreuve de la participation est interprétée par cette habitante au prisme de l'isolement qu'elle ressent. Elle nous raconte longuement son parcours « pour se situer », pour nous faire se représenter ce qu'elle a pu être localement, par rapport à la vieille dame handicapée que nous rencontrons. Ici nous percevons toute la différence qu'elle ressent entre de précédents engagements desquels elle a pu tirer de fortes gratifications et ce qu'elle n'est plus en mesure d'assumer et d'où elle ne retire plus les mêmes satisfactions. L'apport de cet extrait est aussi méthodologique, et rappelle l'importance d'une approche qualitative, proche de l'entretien ethnographique¹⁶⁴³, pour saisir les logiques sociales de la participation. Le questionnaire, s'il a eu pour intérêt de nous mettre en contact, n'aurait enregistré qu'une version maximaliste de son rapport à la participation, « j'ai coché toutes les cases, j'ai mis des croix partout », là où l'attention portée à son récit permet de mettre en lumière un rapport de lassitude qui caractérise les différentes étapes de son existence auxquelles correspondent différentes façons d'être engagée et reconnue dans sa localité.

¹⁶⁴² J. CHARLES, « Les charges de la participation », *op. cit.* ; J. CHARLES, « Comment la cartographie méconnaît les habitants », *op. cit.* ; M. BERGER et J. CHARLES, « Persona non grata. Au seuil de la participation », *op. cit.*

¹⁶⁴³ Stéphane BEAUD, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique» », *Politix*, 1996, vol. 9, n° 35, p. 226-257.

Enfin, le dernier de participation empêché de l'ordre de l'incompatibilité dispositionnelle s'entrevoit aussi comme situationnel. C'est en tous cas dans les interactions, qu'il s'observe le plus directement, rappelant notre premier exemple rapporté. Il se rapporte au fait de **ne pas respecter les codes, normes et usages du groupe et ainsi de se voir rappelé à l'ordre**¹⁶⁴⁴, voire même voir exclu, jusqu'à être également « empêché de participer », mais par la volonté des autres. Un des exemples les plus significatifs est celui d'un commerçant, « plutôt de droite », devenu (vice)président de conseil de quartier, dans des circonstances qui d'emblée ne respectaient pas les usages consensuels du groupe. Un ancien président de conseil rapporte ce « petit problème, réglé assez vite »¹⁶⁴⁵, nous citons en encadré cet échange durant lequel nous n'intervenons pas ; une autre habitante nous résume par ailleurs la situation bien plus synthétiquement : « résultat on a été obligé de le virer »¹⁶⁴⁶. Bien des choses y sont résumées : le caractère inhabituel d'une élection compétitive, l'incongruité d'un volontarisme de la part d'un étranger, la proximité des conseillers historiques aux élus, l'interdit d'une action revendicative et jugée excessive, le respect à avoir d'une étiquette statutaire, la condamnation d'une action relevant trop explicitement d'un intérêt privé ou catégoriel, la traduction de l'ordre de la jurisprudence dans les règlements du conseil... autant d'éléments qui rappellent que la participation répond à des normes, dont le non-respect entraîne l'empêchement.

Encadré C9-6 : Le récit d'une participation transgressive empêchée : normes et sanctions

- [mari] On était deux à se présenter, et donc il y avait une autre personne et j'ai été élu avec très peu de voix de plus... [...] Si bien qu'on a décidé de dire il y a un président et puis un vice-président.

- [épouse] **Et c'est quelqu'un qu'on voyait pour la première fois dans le conseil de quartier.**

- [mari] Le même jour, la même soirée, il s'est présenté pour faire partie du conseil. Comme il nous manquait des gens, il a été coopté, parce que bon finalement à partir du moment où on était loin du compte... ça n'a pas posé de problème. Il a été demandeur pour faire partie du bureau, là c'est pareil il n'y avait pas foule, il est entré dans le bureau. **Tout ça dans la même soirée ! Bon... pourquoi pas.** Et donc il se présente, et il est élu vice-président. Et puis peu de temps après, on demande à ce que la municipalité nous prépare un petit projet sur le renouvellement, l'embellissement de la rue Jules Guesde. Et on a su, **parce qu'on est quand même très près du maire**, que finalement le maire avait demandé aux services techniques de faire des projets, mais comme ça très vite... Si bien qu'ils n'ont pas eu tellement le temps d'y réfléchir beaucoup. Ils ont présenté un projet qui effectivement était un petit peu farfelu [...] **Mais pourquoi pas... c'était peut-être réalisable.** [...]

- [épouse] : Enfin il y avait trois projets quand même.

- [mari] Et ce monsieur était commerçant. Il était **commerçant, et sur une petite place, pas loin...** Donc, ça lui posait problème. C'était défendable. Et puis ce monsieur a commencé à s'exprimer dans la presse.

- [épouse] : Et **il a distribué dans toute la rue Jules Guesde !**

- [mari] : Il a distribué des tracts, dans toute la rue, principalement chez les commerçants, puisqu'il était **commerçant et de droite**, et sans consulter le bureau, sans rien du tout.

- [épouse] : Et nous on était en vacances.

- [mari] : Et **il s'exprimait en tant que vice-président du conseil de quartier**, ce qui était vrai, mais bon. C'était un mois de juin. Et donc ça a été... En plus il avait dessiné la rue Jean Jaurès avec ce terre-plein, et il avait mis... je sais plus... « projet stalinien », quelque chose qui était aussi fort que ça (*rires*). Il nous prenait vraiment pour des dictateurs quelque part.

¹⁶⁴⁴ J. TALPIN, « Jouer les bons citoyens », *op. cit.* ; Dominique CARDON, Jean-Philippe HEURTIN et Cyril LEMIEUX, « Parler en public », *Politix*, 1995, vol. 8, n° 31, p. 5-19.

¹⁶⁴⁵ Il a par la suite démenagé, nous empêchant de le rencontrer.

¹⁶⁴⁶ Les propos liés à cet épisode nous ont toujours été rapporté sous couvert d'anonymat, marquant bien le caractère transgressif de l'épisode.

- [épouse] : Mais c'est surtout la démarche, c'est-à-dire qu'il faisait...

- [mari] : Oui c'est surtout la démarche, **en tant que citoyen il était libre de** le faire, le problème c'est qu'il s'était présenté en tant que vice-président du conseil. Donc ça a fait tout un pataquès. Et la municipalité qui ne souhaitait pas qu'on fasse trop de vagues [...] moi j'avais un sentiment complètement différent, je me suis dit... je vais régler l'affaire, en accord avec tout le conseil de quartier, et je vais exposer le sujet en conseil de quartier, spécialement, uniquement pour ça. J'ai fait voter les gens, ça s'est terminé par un vote. Et il a été exclu. Bon voilà. Alors j'ai pas eu de réponse de la municipalité... mais toujours est il que n'ayant pas eu vraiment d'appui de ce côté-là, au contraire on m'aurait plutôt encouragé à laisser couler... alors que **moi je sentais le danger, et tout le bureau était pareil... Les gens du conseil de quartier pensaient la même chose, c'est pas moi qui ai... Alors je me suis dit, deux ans... ça va bien. [...]** Alors on a revu la charte

- [épouse] **Il faut quand même savoir que les conseils de quartiers sont une commission extramunicipale. Au niveau juridique, ils sont assimilés à...**

2.2 La participation évitée, par le haut et par le bas ou par le pas de côté

Cette catégorie est probablement la plus proche de la non-participation et donc celle à laquelle nous avons le plus difficilement accédé dans le cadre d'une enquête centrée sur les participants. La critique ne porte pas nécessairement sur l'insuffisance des dispositifs à accueillir le motif de la participation, mais sur eux-mêmes en lien direct avec leur position sociale ; ce que nous désignons comme **un évitement par le haut et par le bas, car nous y retrouvons les individus les plus bourgeois et les plus populaires, pour les uns la participation est alors trop peu de chose et pour les autres elle est trop de chose**. Cette spatialisation de l'esquive peut aussi prendre une tournure plus neutre socialement, que nous désignons comme **pas de côté**, renvoyant au fait de ne pas ou ne plus participer, notamment en ayant satisfait par un autre moyen les motifs initialement liés à la participation.

2.2.1 Laisser sa place et la trouver ailleurs : une participation devenue superflue

Un motif souvent mis en avant pour justifier d'un pas de côté par rapport à la participation est le fait de « laisser la place à d'autres »¹⁶⁴⁷. Nous la comprenons comme une forme euphémisée de la prise de distance, c'est-à-dire ne comportant pas de charge critique vis-à-vis des modalités de l'offre de participation. Ce sont souvent des associatifs, qui déclarent simplement ne pas avoir le temps de participer et ne pas y trouver un intérêt supplémentaire par rapport à l'association. Ces cas sont cependant loin de caractériser au mieux cette catégorie, puisque dans les faits la plupart des bénévoles associatifs présents dans les dispositifs sont au contraire des participants assidus. Cette différence peut généralement s'expliquer du fait d'autres variables, par exemple Nathalie, mère de plusieurs enfants et par ailleurs responsable d'associations, qui déclare « être plutôt aller au conseil en tant qu'intervenante »¹⁶⁴⁸. Son cas résume bien les spécificités propres à un engagement partiellement évité : une disposition du fait d'un engagement préalable, mais une indisponibilité du fait de la sphère familial et par ailleurs une position de représentant de son association, qui la qualifie comme une participante à part dans le dispositif.

¹⁶⁴⁷ Ces expressions récurrentes entre guillemets ne sont pas liées à un des entretiens en particulier, mais en sont issues. D'une manière générale, nous nous efforçons de ne pas employer de guillemets « euphémisants » ou « constructivistes », pour leur réserver cet emploi de citation. Le caractère construit des phénomènes sociaux nous semble acquis, sans qu'il soit besoin de convoquer une norme typographique pour le rappeler.

¹⁶⁴⁸ Entretien 61, Lanester, sept. 2014, Nathalie, 54 ans, Responsable d'association, Entre 20 et 30 ans ; Ancienne participante au conseil, militante associative

Mais d'autres observations apparaissent plus originales et plus probantes pour expliquer ce que peut recouvrir ce pas de côté suite à une participation réalisée : le fait que cette expérience permet l'acquisition de liens et une **certaine reconnaissance locale, qui rend par la suite l'engagement superflu**. La formule que propose Sylvain pour justifier de son désengagement est édifiante à ce propos : « à partir du moment où vous êtes connu et reconnu, il n'y a plus besoin de participer ».

Encadré C9-7 « A partir du moment où vous êtes connu et reconnu, il n'y a plus besoin de participer »

« Donc ça a permis de créer un réseau, et après... Là pour le coup il y a un petit confort qui se met en place, parce que quand vous voulez dire quelque chose à quelqu'un qui est toujours dans le comité consultatif, je vais le voir au marché, je vais pouvoir échanger avec lui sur les pistes cyclables, sur la manière dont je vois les choses... **Sans pour ça avoir besoin d'intégrer le comité**. En fait c'était la **porte d'entrée de la possibilité d'émettre des idées et après une fois que vous êtes reconnu...** vous regardez quand même ce qui se fait et si vous avez des remarques à faire, vous le dites. **A partir du moment où vous êtes connu et reconnu il n'y a plus besoin de participer. Et toujours avec l'esprit de laisser la place aux gens qui sont derrière.** [...] C'est pour ça que la mise en place de comités consultatifs **permet à des gens comme moi, qui veulent faire des choses, de pouvoir intégrer quelque chose pour pouvoir faire entendre ce qu'ils pensent... sans être...** [référence à un propos précédent : sans devenir conseiller municipal] Et pour le coup la municipalité a joué le jeu, elle faisait pas de différence entre ce que disait un élu et pas un élu, c'était une voix pour une voix. [...] **Quelque part à partir du moment où on considère que si faire de la politique c'est travailler pour l'amélioration de la ville dans laquelle on vit, oui on fait de la politique.** » (Entretien 30, Bruz, nov. 2013, Sylvain, H, 58 ans, Cadre et profession intellectuelle supérieure, Météorologue, Plus de 20 ans, Propriétaire, dipl. inf. au bac, € élevé ; habitant, Participant - Comités)¹⁶⁴⁹

L'extrait proposé parle largement de lui-même. Il est notable que Sylvain semble présenter une conscience de l'inégale légitimité des raisons exposées, il précise bien « et toujours avec l'esprit de laisser la place ». Son propos est par ailleurs typique d'une redéfinition du politique : une volonté de s'engager et une série d'expériences préalables similaires, mais un refus de franchir le pas d'un engagement partisan.

Ce pas de côté rappelle aussi que la sociabilité participative est une catégorie de compréhension à part entière. Le fait intéressant est que là où les membres les plus habitués trouvent dans le maintien de leur participation cette sociabilité, Sylvain déclare l'avoir trouvé en dehors, **la participation n'étant qu'une « porte d'entrée »**. Cette différence a deux explications : d'abord un effet d'offre, la forme de l'offre de participation à Bruz étant pleinement compatible avec cet engagement partiel et un effet de position sociale, les participants fortement investis dans la sociabilité participative étant tendanciellement davantage des retraités, un peu plus âgés et moins diplômé que Sylvain. Cette explication se voit renforcé par le témoignage de Maxime, trentenaire, nouvel arrivant à Lanester, qui lui aussi va mettre en avant le fait d'avoir trouvé une sociabilité et une position sociale locale qui rendent superflu la participation, mais qui insiste davantage sur le fait qu'il n'aurait pas pu la trouver dans les conseils de quartier¹⁶⁵⁰.

¹⁶⁴⁹ Nous avons déjà évoqué le début du parcours d'engagement de Sylvain, lié notamment à son expérience en tant que parent d'élève. Voir Chapitre 7- Encadré C7-5 Une expérience de parent d'élèves fondatrice d'une disposition à participer

¹⁶⁵⁰ Autre marque du caractère dynamique de la classification, ici nous anticipons en partie ce que nous évoquons par la suite comme des « rendez-vous ratés », lorsque l'absence de similarité entraîne la non-assimilation.

Encadré C9-8 : Maxime « On cherche la porte d'entrée [mais maintenant que je suis] salarié d'association, j'en attends plus grand-chose »

« Je suis **pas originaire de Lanester**, je suis arrivé ici il y a deux ans. [...] Ces conseils de quartier. [...] c'était **un moyen de connaître, de s'impliquer**, [...] donc j'y ai été une fois... [...] à la **recherche de lien social**, me disant que j'allais rencontrer des gens du quartier. J'y allais un peu **naïvement en fait, la réalité c'est un peu autre chose (rires)**. C'est énormément de personnes d'un certain âge, **beaucoup de retraités**. Et on est là que **pour évoquer les problèmes**, jamais pour dire ce qui va bien. Pour moi il faudrait qu'il y ait des thématiques différentes pour chaque [réunion du] conseil de quartier. [...] [Quand on arrive dans cette ville] Il y a énormément de monde, mais c'est **un entre soi, les gens... tout le monde connaît tout le monde**, avec des gens qui sont installés là, avec les mêmes fonctions depuis très longtemps. [...] On cherche la porte d'entrée. [...] [L'entre soi] c'est l'impression que ça peut donner. Quand je suis arrivé ici c'était d'abord comprendre **qui connaissait qui et comment et quels liens avaient toutes ces personnes**. On se rend compte que soit ils ont été à l'école ensemble, soit ils font partie du même conseil d'administration, soit ils font partie de la même association, soit du même groupe de réflexion... **Tout est très lié**. Donc moi à mon tour **j'essaye de m'insérer maintenant dans ces groupes**, de prendre part à ces groupes... déjà pour être au courant des décisions qui se prennent et pouvoir « piloter » l'association de manière optimale. [...] Là j'ai l'impression **de participer à la vie de la ville**. Pas en tant que citoyen, mais **en tant que salarié d'une association**. [Mais par rapport aux conseils de quartier] maintenant **j'en attends plus grand-chose en fait**. Parce que maintenant je suis dans une association, à Lanester, à un poste de directeur, donc **je suis en contact direct** avec certains élus. Je n'utilise pas ce contact pour ma résidence personnelle (*sourire*) mais pour me tenir au courant des projets de la ville, **c'est beaucoup plus simple** dans ce sens là, pour poser des questions » (Entretien 49, Lanester, juillet 2014, Maxime, 30 ans, Directeur d'une association loi 1901, Entre 1 et 3 ans ; Une seule participation au conseil de quartier)

La posture de Maxime entre en résonnance avec son parcours, diplômé de sociologie, issu d'un milieu ouvrier et ayant travaillé en supermarché pour financer ses études. Il a suivi un parcours qu'il juge ascendant, mais qui l'a d'abord exposé à l'incompréhension de sa famille « autant le bac ils étaient fiers... autant l'université pour eux ça servait à rien ». Après une période de chômage, il arrive dans la région de Lorient et entame une recherche d'emploi dans laquelle il marque toute son attention à l'importance des réseaux et des sociabilités : il prend des rendez-vous à la chambre de commerce, se rend à la permanence des élus... Maxime met en pratique cette idée qu'il expose dans l'extrait cité : « chercher la porte d'entrée dans l'entre soi ». Ses efforts ont payé et il témoigne d'une satisfaction face à une stabilité enfin conquise.

« J'ai l'impression d'être dans une période de ma vie où tout réussit : je suis marié, j'ai un logement, je suis propriétaire, j'ai un enfant... mes changements de métier se passent bien. On a l'impression que rien ne peut arriver, que du coup on a envie de toujours plus... On se dit, **maintenant tout ce qui me manque**, puisque je ne suis **pas natif** d'ici, je ne connais pas encore grand monde, l'objectif c'est de faire des rencontres, de **s'insérer dans la vie locale** pour rencontrer des gens... Et **c'était dans ce but là** que peut-être j'imaginais un peu trop de choses positives vis-à-vis de ce **conseil de quartier**. C'est peut-être ce qui explique un peu mon propos d'aujourd'hui par rapport à ça. »

Les envies de Maxime dans sa démarche vis-à-vis du conseil sont ainsi clairement exposées. Il ne témoigne pas par ailleurs d'une forte politisation ou d'expériences d'engagement préalables, disant avoir été intéressé par cela au lycée, puis « très vite refroidi à l'université », constatant le fréquent mélange des genres entre syndicalisme étudiant, intérêts personnels et carrières politiques, qui ne lui convient pas et « casse tous [ses] idéaux », constat auquel il faudrait ajouter la probable distance sociale entre Maxime et ces militants¹⁶⁵¹. Ainsi son intérêt pour la

¹⁶⁵¹ Voir à ce sujet : « Les syndicaliste étudiants : une fraction singulière de la population étudiant », in Julie LE MAZIER, *Pas de mouvement sans AG. Les conditions d'appropriation de l'assemblée générale dans les mobilisations étudiantes en France (2006-2010). Contribution à l'étude des répertoires contestataires*, Thèse de science politique, Université Paris 1, 2015, p. 192 et sq.

participation ne s'inscrit pas dans la continuité dans un engagement. C'est la recherche de liens sociaux qu'il met avant. Le fait de les avoir trouvés par un autre biais, plus satisfaisant et gratifiant, car lui permettant davantage d'être reconnu en son nom propre et avec un accès direct aux représentants locaux, explique ainsi son évitement ultérieur de la participation. S'il explique ainsi y avoir été une fois du fait d'un coût moindre, « juste à côté de chez moi [...] en dehors de mes heures de travail » et d'attentes spécifiques, une recherche de lien social et une demande pour sa sortie de parking, leur non-satisfaction rappelle toute la relativité des disponibilités. Le coût moindre devient trop élevé, et il lui semble qu'il « imaginait un peu trop de choses positives vis-à-vis de ce conseil ». Il est d'ailleurs notable qu'il se réfère aussi au format de la participation, mettant en avant une préférence pour « des thématiques différentes » pour chaque réunion, « une meilleure animation » et davantage de « possibilité de participer aux décisions », constat qui rappelle le diagnostic initialement posé à Bruz, faisant des conseils de quartier une figure repoussoir. Le profil de Maxime, en termes de diplôme, d'âge, d'ancienneté de résidence, indique en creux la potentielle capacité d'intégration de ces catégories de la population par la participation par projet.

Ce pas de côté par rapport à la participation peut aussi **être exprimé plus directement comme une forme de clientélisme**. Ainsi Benjamin à Arcueil, lui aussi trentenaire, diplômé, nouveau propriétaire, témoignant d'une expérience préalable d'engagement peu satisfaisante – un collage d'affiche et du tractage avec des jeunes UMP, « mais pas ce que j'aime »¹⁶⁵² – rapporte surtout son engagement récent dans l'assemblée, et a priori non renouvelé, comme un « moyen d'entrer en contact avec les élus ». L'entretien est marqué par l'absence de propos sur la participation et l'omniprésence de références au fait de voir l'investissement dans la vie locale comme l'opportunité de s'y faire une place et un nom.

2.2.2 *L'évitement situé : incompatibilités bourgeoises et indispositions populaires*

L'évitement socialement située, que nous qualifions d'indispositions bourgeoises ou populaires est une catégorie largement redondante de ce que nous avons évoqué précédemment au travers des différentes incompatibilités pratiques ou dispositionnelles. L'évitement de la participation se retrouve aux deux pôles extrêmes de l'espace social. Deux cas opposés, Nadine et Francine, que nous avons déjà évoquées, résument bien cet évitement situé, toutes deux à Bruz qui est le cas qui, du fait de la sociologie de la ville et des capacités d'inclusion ponctuelle de l'offre de participation, est le plus propice à l'observation de ce phénomène. Ainsi, après une première expérience la mise à distance de la possibilité d'encore participer prend deux formes opposées qui découlent de la posture et de la position sociale. **A travers le « ça n'est pas pour moi » les individus peuvent autant se rabaisser que se grandir.**

Encadré C9-9 Le détour participatif de Nadine et Francine : l'évitement par le bas et par le haut

« Moi j'étais en contractuelle en départ, 10 ans à l'accueil de la salle de spectacle, après j'ai passé mon concours, j'étais à la mairie en secrétariat [...] Avant j'ai travaillé comme caissière au supermarché, j'ai travaillé dans une école au niveau des cantines, et puis le chômage. **C'était ça, petit boulot, chômage.** [suite à un divorce, elle prend sa pré-retraite, déménage dans une plus petite ville « moins chère », mais doit reprendre une activité « pour vivre » et « aider sa fille adolescente ». Elle devient assistante maternelle à domicile et rejoint l'association professionnelle locale]. **Ce nouveau métier, et le fait de déménager dans**

¹⁶⁵² Entretien 100, Arcueil, avril 2015, Benjamin, 30 ans, Consultant, Entre 1 et 3 ans

une plus petite commune, fait que... c'est important un petit peu de s'investir. Je le comprends mieux maintenant qu'avant je ne cherchais pas à m'investir. [...] Avec l'association aussi vous êtes obligé de vous investir, donner votre avis, vos idées. [...] [Les groupes de participation] Je n'ai pas grand-chose à dire là-dessus. Moi si je l'ai fait c'était pour que... Moi c'était surtout la réunion au niveau des jeux pour enfants. **Il y avait que ça qui m'intéressait dans l'immédiat, après le reste... tout ce qu'ils proposaient à la mairie** [...] **Autrement moi je ne suis pas quelqu'un qui va comme ça dans des réunions...** [...] J'avais reçu [une invitation] et j'y suis pas allée, [...] je n'étais pas tout intéressé par ce forum donc j'y suis pas allé. Le tour de table comme ça... par petits groupes... et puis les sujets abordés... **Non, je ne me voyais pas. Je ne voyais pas ce que je pouvais leur apporter. Donc, j'ai laissé la place aux autres.** [...] **Je ne suis pas quelqu'un qui prend facilement la parole.** [...] **Je ne suis pas quelqu'un qui peut s'exprimer comme ça.** Donc c'est pour ça en plus **pour moi c'était vraiment quelque chose de bien** [...] j'ai pu donner mon avis, mais l'avis était général, tout le monde pensait la même chose, donc c'était super bien, on s'est pas pris la tête. [...] C'était un sujet quand même relativement simple, **c'est pas comme le forum où c'était un peu plus... où là j'aurais vraiment pas ouvert ma bouche (rires)** [...] Aller dans des choses où on peut parler des impôts, de choses de la ville... là non je sais que je ne m'aventurerais pas dans ce genre de conversations. [...] **Après là je viens de m'inscrire à du bénévolat le dimanche après-midi... Alors il faut aller tout doucement (rires)** [...] Déjà ça, les réunions des jeux, la première réunion bénévolat, **c'est déjà bien pour moi (rires).** » (Entretien 12, Bruz, sept. 2013, Nadine, 51 ans, Assistante maternelle, Entre 1 et 3 ans ; Comité aire de jeux)

« On est arrivé ici l'été 2009, ça fait quatre ans. Après Paris on est allé à Toulouse, après Toulouse à Londres et après Londres à ici. **C'est pour le travail de mon mari.** [...] Là ça fait deux ans qu'on doit partir. [...] **Moi je m'éclate pas tous les jours (rires)** [...] Autant Toulouse c'était quand même une grosse ville il y avait un dynamisme. Ici, même l'agglomération... **On sent que c'est beaucoup plus petit...** [...] Mais c'est vrai que j'ai un certain niveau d'études, donc au bout d'un moment j'ai certaines exigences que tout le monde n'a peut-être pas forcément [...] J'ai fait de la finance, une licence d'éco, Science Po Paris, un DESS de finance, j'ai un diplôme en anglais. L'école du Louvre en cours du soir. Enfin, bon (rires). [...] les gens sont... [...] quand même très sédentaires. Moi ça me paraît incroyable, je vois à l'école des enfants, il y a des parents qui ont eu les mêmes profs que les enfants... Enfin... Ce n'est pas possible... [...] **ça me paraît dément quoi.** [...] Moi j'étais [au comité] piéton-vélo, parce que je me déplace beaucoup à vélo et on s'est toujours déplacé à vélo, quand on habitait Paris on était assez militant cycliste, etc. Il y a 20 ans, maintenant quand on voit les vélib on se dit que ça a servi à quelque chose. Moi j'avais fait ça et après j'ai pas fait grand-chose d'autre. [...] **Je travaillais dans le milieu de la finance, donc quand on me voyait arriver [en vélo] pour des conseils d'administrations....** [...] A Paris c'était il y a longtemps, on était jeune mariés, on n'avait pas d'enfants, on avait du temps pour aller aux réunions le soir etc. [...] le public qu'on trouve là-dedans c'est quand même souvent des joyeux utopistes (rires) **donc on s'y retrouvait pas tellement**, on peut avoir envie de se déplacer à vélo mais pas être non plus complètement la tête dans les nuages. [...] [Mon expérience] c'est uniquement le comité piéton-vélo. **J'ai arrêté, parce que je me suis rendu compte par rapport aux gens qui en faisaient partie qui connaissaient très bien la commune... je leur apportais pas grand-chose....** [...] C'est vrai que quand j'ai arrêté de travailler je me suis vraiment lancé là-dedans et au bout d'un moment l'associatif on en a ras le bol. Parce qu'il y a vraiment de tout... [...] Après on en a un peu marre aussi. » (Entretien 18, Bruz, sept. 2013, Francine, 47 ans, Consultante en finance. En congé parental, Entre 3 et 5 ans ; Comité piéton-vélo)

Une phrase est commune aux entretiens, « je ne voyais pas ce que je pouvais leur apporter », renvoyant à une incompétence alternativement technique ou statutaire. Nadine fait référence à un sentiment de non légitimité à participer à d'autres dispositifs que le comité aires de jeux, notamment le forum avec « ses petits groupes, ses tours de table », où « il faut parler des impôts, des choses comme ça »¹⁶⁵³. Francine elle reconnaît son absence d'expertise d'usage sur le sujet, du fait qu'elle habite depuis peu la ville, mais aussi parce que la pratique passionnée du vélo de certains autres participants lui paraît quelque peu incongru, quand elle y voit avant tout un moyen de locomotion et ne trouve pas le paysage offert par le périurbain rennais très passionnant à explorer. Francine multiplie les marques de sympathies, de disponibilité, témoigne avoir sympathisé avec une des autres habitantes, mais l'entretien reste marqué par une constante : elle

¹⁶⁵³ Nous renvoyons aux développements précédents sur son parcours résidentiel et professionnel.

conserve toujours un réflexe de réinstaurer une distance et une distinction sociale dans chacun de ses jugements, aussi positifs soient-ils.

Ces deux mises à distance de la possibilité de participer renvoient à deux points de vue opposés, qui sont en même temps deux positions opposées dans l'espace social. Pour la première, le refus de participer au-delà de sa première expérience renvoie à un évitement traduit en termes d'incompétence statutaire. Si elle a pu participer à l'occasion d'un dispositif en lien direct avec son activité professionnelle, elle refuse les autres possibilités. Cette première sollicitation est arrivée dans un contexte favorable, un moment où elle avait changé d'activité. Mais cette adéquation n'est ensuite pas réitérée et sa participation est décrite sur le mode du détour, de la parenthèse désormais refermée. Néanmoins, elle entrevoit aussi quelques apports personnels au fait d'avoir réussi à franchir ce premier pas et évoque la possibilité de s'investir dans des activités bénévoles.

A ce « c'est déjà bien pour moi » s'oppose à l'inverse une participation également évitée, mais renvoyant à « certaines exigences que tout le monde n'a peut-être pas ». Cette femme bourgeoise, diplômée, vivant depuis quelques années dans le quartier huppé de la ville, a pu elle aussi s'investir dans un dispositif ponctuel et thématique, lié à un intérêt propre : la pratique du vélo. Elle insiste d'ailleurs sur cette pratique, en la faisant remonter à ses années parisiennes et en faisant un motif de singularité dans son milieu social. En congé de son activité principale depuis qu'elle est dans la ville, elle déclare ainsi avoir pris part à ce comité « parce [qu'elle] avait un peu temps et que cela [la] changeait de [ses] activités habituelles », sa contribution a pourtant « était assez modeste, car [elle] ne connaît pas bien la ville » et ne trouve d'ailleurs « guère palpitant d'y faire du vélo pour faire du vélo », se distinguant ainsi des autres participants par rapport auxquels elle a bien ressenti un certain décalage. Si dans son cas sa participation est vécue comme un détour, forme d'engagement ponctuel propre par rapport à sa « vie nomade » au fil de mutations professionnelles de son mari, son refus de participer davantage ne se vit pas pour autant sur le mode de l'autocensure, à l'inverse elle évoque au contraire la possibilité de s'engager politiquement dans l'opposition municipale si elle devait rester dans la commune, « tout en se sentant étrangère à ces querelles de clocher, [sur le centre-ville, le cimetière] alors qu'on est au XXIème siècle quand même ». Même si cette proposition demeure très hypothétique, sa simple formulation est en soi un marqueur social.

Ainsi si les conditions de l'entrée en participation sont du même ordre : une disponibilité, un moment dans le cycle de vie et une certaine disposition du fait d'un intérêt thématique spécifique, les incapacités à se projeter virtuellement dans une continuité sont radicalement différentes selon les positions d'où elles s'expriment. **Plus que l'impossibilité objective d'encore participer, c'est bien le rapport subjectif à cette non-participation qui fait réellement sens pour l'analyse.**

3 Les logiques sociales de la distance à la participation

La mise à distance ou la prise de distance avec la participation ne ressort pas uniquement d'un jeu sur les mots. La distinction renvoie aux jugements qui accompagnent cette action. La **prise de distance** va avec l'idée que la participation **ne leur convient pas**, quand la **mise à distance** va avec l'affirmation plus générale que la participation **ne convient pas**. Autrement dit, c'est la

portée plus ou moins générale du propos qui détermine le rapprochement avec telle ou telle catégorie. Ce jugement doit se comprendre de façon processuelle : la distance peut s'exprimer comme antécédence ou comme conséquence, elle peut relever **d'une posture initiale ou d'une usure progressive**. Ainsi, des individus vont d'emblée affirmer une certaine distance vis-à-vis de l'offre de participation, quand d'autres vont s'en détacher peu à peu.

3.1 Les prises de distance avec la participation

3.1.1 Les rendez-vous ratés : l'absence de similarité, mène à l'absence d'assimilation

Les cas les plus typiques de ces rendez-vous ratés ont en partie déjà été évoqués, et nous ne les détaillons pas ici à nouveau entièrement¹⁶⁵⁴. Ici les enquêtés centraux sont Aymeric à Arcueil¹⁶⁵⁵ et Maxime à Lanester¹⁶⁵⁶, tous les deux présentent des similitudes : en termes d'âge, de parcours résidentiel, de niveau d'éducation. Ce portrait générique colporte les indices d'un décalage avec les instances de quartier. Nous avons évoqué le cas de Maxime, non pour évoquer ce décalage, mais pour illustrer une autre étape de son parcours, celle où il en était lorsque nous l'avons rencontré : le fait qu'après une participation unique et déçue au conseil de quartier, il ait finalement trouver une autre forme d'intégration pour satisfaire ses envies d'inclusion dans la vie locale. Mais son récit rétrospectif reste exemplaire d'une confrontation à une altérité – d'âges, de motifs, de façons de participer – qui rend bien compte de cette catégorie.

Le récit que fournit Aymeric de son expérience, elle aussi unique, dans les assemblées de quartier à Arcueil comporte des aspects très similaires.

Encadré C9-10 Aymeric « On voudrait être plus présent [...] J'aurais eu besoin [de] sentir davantage qu'on souhaite m'intégrer »

« Je n'ai été **qu'à une assemblée**, celle où on s'est croisé. [...] j'ai été **invité aux commissions** [...] mais **beaucoup de choses en dehors : boulot, bientôt papa, musique...** [dans cette assemblée] je pensais pas prendre la parole, mais utilisation du budget est pas clair [ndr. il a posé des questions sur l'organisation du budget, les modalités de soumission de projet, de décision et de vote] [...] je fais **l'analogie avec mon boulot**, quand on doit prendre des décisions, répartir. [...] **c'est nouveau pour moi, vie associative, vie de quartier...** [...] [et quelque part c'est] frustrant cette **absence d'organisation qui puisse permettre à chacun d'être embarqué**. [...] j'ai aussi peut-être envie de calquer ma méthode du monde professionnel [...] des concepts que je manipule tous les jours [...] là ce que j'ai vu c'est **des gens que je comprenais pas...** je suis **manager** de 17 personnes depuis 2 ans et demie : agir, pour créer un bon de cadre travail [...] et je me dis que **c'est une façon d'agir comme une autre** [...] **où je peux avoir un impact direct** via la vie professionnelle [...] pour donner des conditions d'épanouissement. [...] Ici on cherche à s'impliquer dans le quartier [...] par exemple on est dans l'Amap [...] on voudrait **être plus présent, voir qu'à Arcueil c'est différent de Paris**. [...] On a déjà un contact plus « naturel » [...] **on aimerait aller plus loin...** [...] Avoir

¹⁶⁵⁴ C'est une limite de notre approche : la typologie permet de saisir l'ensemble des configurations, mais l'exposition par cas plutôt que par extraits de discours, implique des creux dans l'exposition. Ces creux ne s'expliquent pas du fait d'une absence logique, comme dans le cadre d'une typologie hypothéco-déductive, mais par le choix de ne pas saucissonner les enquêtés, ou pour mieux le dire : de ne pas séparer les parcours et les discours, les positions sociales et les postures. Nous avons ainsi choisi dans la mesure possible de toujours présenter les cas illustrant le mieux chaque catégorie, et non d'uniquement recueillir dans une perspective illustrative l'ensemble des éléments de discours pouvant se rapporter à un argument. Mais les cas couvrent souvent différentes catégories, ce qui est source de répétitions, que nous limitons pour ne pas étendre inutilement l'exposé.

¹⁶⁵⁵ Entretien 86, Arcueil, mars 2015, Aymeric, H, 35 ans, Cadre et profession intellectuelle supérieure, Manager d'un centre de recherche privé, Entre 1 et 3 ans, Propriétaire, dipl. 2eme cycle, € ~très élevé ; habitant, Participant assemblée de quartier

¹⁶⁵⁶ Entretien 49, Lanester, juillet 2014, Maxime, H, 30 ans, Cadre et profession intellectuelle supérieure, Directeur d'une association loi 1901, Entre 1 et 3 ans, Propriétaire, dipl. 2eme cycle, € élevé ; habitant, Ancien participant au CQ

des moyens concrets d’agir [...] en accord avec nos idées, avec ma conjointe, on a des sensibilités écologiques, pour les changements de comportement. [...] On aimerait faire un compost avec les gens de l’immeuble. [...] Créer du lien avec gens de la ville. [...] [Pour aller aux commissions] j’aurais eu besoin d’un coup de fil... pas uniquement un mail de rappel... des mails j’en reçois des tas. **Sentir davantage qu’on souhaite m’intégrer** [...] Moi ce que je vois c’est que ce soir-là au moins une 60aine de personnes se sont bougées, sont venues un soir pour **dire des choses**... pour s’impliquer dans la **résolution de leur problème** actuel... et puis **peut-être aller au-delà**, créer quelque chose ensemble. Je suis marqué par l’énergie, par des personnes qui sont venues. Et **il faudrait mieux exploiter cela**. » (Entretien 86, Arcueil, mars 2015, Aymeric, 35 ans, Manager d’un centre de recherche privé, Entre 1 et 3 ans ; Participant assemblée de quartier)

Le cas d’Aymeric est d’autant plus intéressant à rapprocher de celui de Maxime, que la conclusion de l’entretien porte à laisser penser que son devenir est du même ordre. Aymeric évoque en effet, de plus en plus au fil de l’entretien, les autres formes d’intégration dans la vie locale qui lui apportent ce qu’il n’a pas directement trouvé dans l’assemblée : Amap, projet de composteur dans l’immeuble, possible organisation d’un futur repas, etc. Autrement dit, il est envisageable qu’avoir réalisé un deuxième entretien avec Aymeric quelques mois plus tard, aurait peut-être pu nous amener à l’évoquer parmi les « pas de côté » plutôt que les « rendez-vous ratés »¹⁶⁵⁷. Aymeric se singularise en partie cependant par le jugement procédural plus poussé qu’il porte sur l’offre de participation, en faisant le lien avec son activité professionnel¹⁶⁵⁸, ce qui justifie aussi le fait de considérer son parcours comme relevant davantage d’une prise de distance : l’offre lui a semblé peu convaincante en l’état.

3.1.2 *L’intérêt circonscrit : la participation vite fait, (bien fait ?), lobbyistes et curieux*

La prise de distance après une première expérience de participation peut se faire au titre d’un intérêt circonscrit. Ces enquêtés affirment d’emblée avoir voulu participer une fois, « pour voir ». Bien entendu, cette affirmation est reconstruite et mise en cohérence : c’est en partant du constat effectif qu’ils ne se sont pas pris au jeu d’une participation réitérée, qu’ils affirment n’avoir participé qu’à ce titre. Mais la catégorie d’intérêt circonscrit fait sens : leur présence dans le dispositif s’est faite en fonction d’une raison spécifique et ils n’ont pas trouvé d’autres raisons à mobiliser.

La circonscription de la participation peut se faire au titre d’une demande particulière ou d’un attrait plus large pour la démarche participative : **lobbyiste et curieux. Les premiers ont une raison de participer d’ordre substantielle, quand la seconde peut être qualifiée de procédurale**. Les premiers y trouvent un canal d’expression de leur demande, alternatif à d’autres voies qu’ils auraient pu emprunter ; comme la permanence d’un élu par exemple. Les seconds se déclarent avant tout curieux ; « je me suis dit, allons-y, je vais voir ce qui se passe »¹⁶⁵⁹, « je voulais savoir ce qui se passe, ce qui se fait »¹⁶⁶⁰, « c’était surtout voir ce qui se

¹⁶⁵⁷ Nous entrevoyons ici tout l’intérêt de réaliser plusieurs entretiens avec les enquêtés. Si nous avons pu parfois procéder ainsi, soit en réalisant effectivement un deuxième, soit a minima en reprenant contact avec la personne pour l’accompagner dans une activité, il n’a pas été possible de systématiser ce principe pour des raisons de moyens et de temps. Notre approche première a d’abord celle de la diversification des cas, plutôt que leur approfondissement, partant du principe que la récurrence des situations permettaient à la fois de couvrir les différentes étapes des parcours, tout en recueillant une plus forte diversité de positions ; ce que le rapprochement entre ces deux enquêtés confirme en partie en par ailleurs.

¹⁶⁵⁸ Sur le rapprochement entre activités professionnelles des cadres-managers et attrait pour la démarche participative, voir : Chapitre 8 - 2.2.2. La reconversion d’habitudes professionnelles dans la participation par projet

¹⁶⁵⁹ Entretien 6, Bruz, juin 2012, Denis, 54 ans, Agent en milieu hospitalier, Entre 1 et 3 ans

¹⁶⁶⁰ Entretien 85, Arcueil, mars 2015, Fanny, 47 ans, Assistante sociale, Entre 5 et 10 ans

« passe, l'échange, c'est que du plus. En tant que nouveau riverain, on n'a pas des attentes »¹⁶⁶¹, « Et du coup aller voir ce que c'est... nous on est nouveaux, aller voir comment ça se passe, et si dans les faits il y a vraiment une participation des habitants »¹⁶⁶², pour ne citer que quelques-unes des nombreuses mentions. Les deux derniers extraits précisent en outre les modalités de cette curiosité. Stéphane fait la différence avec ceux qui pourraient avoir des attentes plus précises ou des demandes spécifiques, que nous qualifions ici de lobbyiste. Hugo précise que sa curiosité va plus largement pour la démarche de démocratie participative, vérifier « s'il y a vraiment » de la participation dans sa nouvelle ville. Ces discours curieux sont régulièrement le fait de nouveaux habitants, mais pas exclusivement, puisque ce sont d'anciens habitants qui peuvent, lors du lancement des dispositifs, être curieux vis-à-vis de ce changement découlant de l'alternance politique.

3.1.2.1 Une participation ponctuelle alimentant le turn-over des publics

Les profils lobbyistes rejoignent en fait assez largement des exemples déjà évoqués au travers des liens entre parcours résidentiels et déclenchement de la participation. La participation se fait ainsi en tant que voisin excédé, représentant du syndic, porte-parole du lotissement, ou après s'être « réuni avec les voisins, tous les gens concernés pour essayer d'amener un avis »¹⁶⁶³.

Encadré C9-11 : Une participation ponctuelle, motivée par des problèmes de voisinage

« C'est une commune importante, **moi je suis arrivé en 87**, j'ai connu l'ancienne mairie, il y avait 8000 habitants, et maintenant on est rendu à presque 18000 [...] **ça s'est développé, c'était la surprise** quand même... [...] disons qu'il y a du monde maintenant (*soupir*) c'est la "ville", moi j'ai l'impression, c'est comme Rennes, avec des nouveaux quartiers [...] ici c'est **un ancien lotissement un des premiers je pense** [...] **avant on est resté en HLM 7 ans**, on venait de se marier, avant d'être accédant à la propriété, le temps de faire des économies... [...]

Le 17 novembre. J'ai participé. Parce que concerné par un des ateliers... Il y a même des photos... il y a un groupe de travail, j'étais à côté, tout près du monsieur mais je ne suis pas dessus (*rires*). [...] Au forum j'ai été bien reçu, j'ai retrouvé des gens que je connaissais, par le sport. [...] **Moi niveau engagement, non...** j'ai fait du sport, j'ai fait le caté... [...] parce qu'avec les licenciements j'étais pas mal pris par des recherches d'emploi [...] ma belle-mère à s'occuper, l'accompagner jusqu'à la fin, parce que ma femme est fille unique. [...] **c'est vrai que pour s'engager il faut avoir du temps. Je dirais qu'il faut déjà être bien dans sa profession, bien installé.** [...]

Notre sujet n'a pas été retenu dans ce qu'il fallait...apparemment il y a peut-être **que nous qui avons ce problème bien particulier...** Mais c'est vrai qu'il perdure... [...] [*plus loin*] On avait des problèmes particuliers, donc c'est pour ça que je suis interv... que je suis allé au forum. Il y avait un atelier sur les incivilités... donc là avec le problème qu'on rencontre dans le quartier. **Les nuisances sonores, le bruit... j'ai le dossier là.** [...] Moi j'exposais le problème du quartier, le soir des jeunes qui font du bruit, c'est pas les bus qui nous gênent, quand on a acheté on savait qu'il y avait une aire de ramassage. C'est le problème de certains jeunes le soir... apparemment ils ont pas de devoirs, je sais pas s'ils sont scolarisés ou quoi... ils font du tapage, et le problème perdure depuis pas mal d'années. Pas tous les soirs mais ça revient toutes les semaines, même les dimanche midi, on mange dans le jardin on entend leurs discours, leurs cris, la musique, le bruit, les mobylettes, les voitures... On appelle la gendarmerie mais le problème perdure. [...] Lors du fameux forum moi quelqu'un m'a dit pourquoi vous n'allez pas leur parler ? Mais vous parlez bien monsieur j'ai dit, mais maintenant vous savez bien que les jeunes sont violents on sait pas ce qui peut se passer, **c'est pas à moi de gendarmier, je suis pas gendarme** (*rires*). [...] J'étais content... nous étions content d'avoir exposé le problème...mais... [...]

Ils ont **fait énormément de publicité pour ce forum et j'en ai profité** en disant tiens c'est un truc qui m'intéresse. **J'ai consulté les voisins et on y est allé à plusieurs, à 4 ou 5. Ça a été une bonne chose.** Mais

¹⁶⁶¹ Entretien 33, Lanester, nov. 2013, Stéphane, 29 ans, Ouvrier. Industrie, Entre 1 et 3 ans

¹⁶⁶² Entretien 37, Lanester, nov. 2013, Hugo, 31 ans, Consultant, Entre 1 et 3 ans

¹⁶⁶³ Entretien 44, Lanester, juillet 2014, Eliane, 57 ans, Enseignante en lycée professionnel, Entre 10 et 20 ans

suite à ça le problème n'est pas résolu. On se demande si on va pas faire une **pétition** et **retourner voir la mairie**... les gendarmes commencent à nous connaître, sont bien conscient du problème... ils les délogent, mais d'autres groupes reviennent... Bon, on n'est pas dans les cités comme à Paris, mais il y a quand même un problème. [...] moi je me lève à 7 h pour le travail, ma femme aussi. [...]

Suivant les sujets, oui ça peut m'intéresser, participer à la vie de la commune, oui... De là à prendre des responsabilités, d'être au conseil, non, non. J'ai pas le temps. Ceci dit si j'avais plus de temps j'aurais été intéressé de m'engager. Mais là. Je travaille, j'ai une vie de famille, j'ai trois enfants... »

(Entretien 19, Bruz, sept. 2013, Philippe, H, 54 ans, Ouvrier, Ouvrier logistique, Plus de 20 ans, Propriétaire, dipl. 1er cycle, € faible ; habitant, Participant - Forum)

Le cas de Philippe, illustre la participation liée à des problèmes résidentiels. Le caractère ponctuel est explicite dans cette formule : « le 17 novembre, j'ai participé », une date unique et retenue un an après que « le fameux forum » ait eu lieu. Le dispositif est perçu comme une tentative, non aboutie, de collectiviser un intérêt situé, limité à « 4 ou 5 voisins ». Philippe restitue bien le contexte de sa demande : le fait qu'il ait l'impression que la ville ait changé en doublant de population, sans qu'il ait nécessairement fait initialement ce choix. Un changement d'autant plus difficile à vivre qu'il est attaché à la réussite que représente pour lui le fait de devenir propriétaire et d'acquérir une stabilité professionnelle, après une longue série de licenciements et de travail intérimaire. Il se veut de bonne volonté et il témoigne par ailleurs plus largement d'un intérêt pour la politique – « C'est vrai que j'aime bien participer. La politique je vais vous dire je m'y intéresse mais j'ai aucune carte » – qu'il suit régulièrement via des journaux ou des émissions de télévision, mais en préférant se tenir à distance d'un engagement, « j'ai mon travail, j'ai envie de respirer, de faire du sport, de lire... ça prend du temps de se documenter, c'est pas facile d'être partout à la fois ».

Si cette forme de participation peut sembler se retrouver d'autant plus facilement dans ces dispositifs « avec énormément de publicité », elle se retrouve aussi dans les conseils de quartier, notamment lorsque le dispositif en est à ses débuts :

« Quand ça a commencé il y a quinze ans, les gens arrivaient pour défendre leur précaire, parce qu'il y avait un trou sur la rue, il fallait boucher le trou tout de suite, les voitures qui roulent trop vite devant chez eux, donc au début c'était pas évident, la première année les gens venaient pour eux. Ces gens-là une fois qu'ils ont compris ou qu'ils ont été déçus... que les édiles ne rentraient pas dans ce qu'ils voulaient... ne sont plus venus » (Entretien 65, Lanester, sept. 2014, Albert, 66 ans, Retraité. Ouvrier, Plus de 30 ans ; Ancien conseiller de quartier)

Ces motifs expliquent aussi le fort *turn-over* dans les instances de quartier. Nous les avons davantage retrouvé à Arcueil, en ayant pu inclure davantage de participants ponctuels dans l'enquête, du fait d'un questionnaire distribué directement lors des assemblées de quartier. Davantage qu'une différence entre les deux villes, il faut y voir un effet direct de la temporalité de l'enquête : à Lanester, notre approche a été plus rétrospective et nous avons rencontré davantage d'individus ayant trouvé d'autres raisons au maintien de leur engagement, tandis qu'à Arcueil, l'accès à des individus ayant fait d'emblée défection a été facilité.

3.1.2.2 Une participation ponctuelle liée à un attrait pour l'innovation politique

Mais les cas de participation ponctuelle ne sont pas tous liés à un intérêt résidentiel. Il faut ici prendre en compte le fait déjà établi de la multipositionnalité des acteurs¹⁶⁶⁴, notamment du fait d'activités associatives, qui amène des individus à prendre part quelques fois, pour donner un

¹⁶⁶⁴ Voir Chapitre 7 - S.III La société des participants

coup demain ou pour afficher leur soutien à la démarche, mais sans s'y investir intensément ou durablement.

Nous retrouvons ici des individus qui se déclarent intéressés par cette innovation politique et vont participer ponctuellement, en étant curieux, mais sans nécessairement désirer aller plus loin. La prise de distance se fait ainsi très rapidement, mais sans pour autant entrer dans une critique de fond. Ces désengagements se différencient en outre des incompatibilités dispositionnelles évoquées précédemment, les mots employés sont proches – « j'ai pas participé à beaucoup de groupes »¹⁶⁶⁵, « j'ai laissé la place aux autres »¹⁶⁶⁶ – mais ils ne sont pas employés uniquement pour signifier la préférence pour un engagement associatif plus concret ou pour exprimer un sentiment d'incompétence ; dans ces cas ils prennent aussi la forme d'un argument démocratique jugé légitime, presque au sens d'un auto-gouvernement par la rotation des charges¹⁶⁶⁷.

« Ça fait déjà loin, je me souviens plus trop, c'était en 2010, [...] il y a eu deux autres [forums], mais bon j'ai fait une fois, je laisse la place aux autres, parce que bon c'est assez limité aussi, on est une dizaine par ateliers [...] Et apparemment ça tourne très bien, j'y retournerai je pense, dans quelques temps. [...] Le but je pense c'est que le maximum de gens puissent y aller... et moi j'encourage tous ceux à qui je peux en parler à y aller, parce que c'est une ouverture sur la vie publique et la vie de la commune [...] Je suis déjà pas mal pris dans trois associations. Donc pour trouver le temps... Enfin si, je suis allé à plusieurs réunions de la ville, notamment pour l'aménagement du bourg [...] J'essaie d'y aller [...] Au début j'étais très investi partout. Au début on cherche un peu ses marques [...] C'est vrai que j'étais souvent parti de la maison... Là j'ai fait ma synthèse et je préfère... disons me cantonner où je suis actuellement. » (Entretien 15, Bruz, sept. 2013, Jean-Louis, 58 ans, Retraité. Ouvrier, Plus de 20 ans)

Jean-Louis cumule les différents registres : accaparement associatif, hiérarchisation des engagements, limite de la participation, la place aux autres. Mais d'autres individus, tendanciellement plus scolairement dotés et mettant en avant une certaine appétence pour l'innovation politique soulignent cet argument de l'importance de la rotation des charges.

Encadré C9-12 : « Je me suis contenté de découvrir ça pendant deux ans [...] il fallait laisser la place à d'autres »

« La municipalité a changé il y a presque six ans [...] et eux ont souhaité mettre en place un comité consultatif sur la citoyenneté, dans le but d'aller vers cette démocratie participative, d'essayer d'associer au maximum les habitants aux décisions qu'ils allaient prendre. [...] Il y avait un comité consultatif sur le développement durable aussi. [...] J'ai candidaté et ma candidature a été retenue... [...] [Les deux premières années] je suis passé de l'un à l'autre. [...] C'est quelque chose de positif, c'est quelque chose de novateur, donc qui peut surprendre au départ, parce que les gens ont tellement l'habitude... Et nous on sortait d'une municipalité où il y avait un maire qui était omniprésent [pendant 18 ans] [...] Et du jour au lendemain on dit aux habitants : attendez on va pas fonctionner de la même façon, on va ouvrir, venez, on va faire de la citoyenneté. [...]

Moi je me suis contenté de découvrir ça pendant deux ans [...] Donc pour moi personnellement ça m'a apporté dans le sens où ça m'a permis d'ouvrir. Et après j'ai pensé qu'il fallait laisser la place à d'autres. Si on veut que ça fonctionne, si vous mettez en place des gens qui restent là pendant dix ans, ça vaut pas le coup. Donc au bout de deux ans j'ai souhaité me retirer de ça pour que des gens puissent revenir à ma place, et que ça fasse boule de neige. Parce qu'après le nombre de place pour les comités est assez restreint. [...] Pour les forums j'aurais pu y retourner mais c'était pas un désir fort... Ni dans un sens, ni dans l'autre. C'est pas quelque chose que j'ai délaissé non plus, mais c'est quelque chose qui a continué son petit bonhomme de chemin. [...] Moi je faisais cette comparaison, j'étais dans la marine nationale pendant 19 ans, comme météorologiste, et donc ils nous changeaient d'affectation tous les trois ans. C'était obligatoire,

¹⁶⁶⁵ Entretien 20, Bruz, sept. 2013, Judith, 73 ans, Retraité. Employé du Trésor Public, Plus de 20 ans

¹⁶⁶⁶ Entretien 12, Bruz, sept. 2013, Nadine, 51 ans, Assistante maternelle, Entre 1 et 3 ans

¹⁶⁶⁷ Y. SINTOMER, « Tirage au sort et politique », *op. cit.*

[...]: la 1ère on découvrait, la 2ème on était à l'aise et la 3ème année vous ameniez vous vos idées pour améliorer, et l'année d'après vous repartez et une nouvelle équipe prenait. C'était extrêmement positif. [...] j'ai eu l'occasion quand on faisait ces comités d'avoir des élus qui travaillaient depuis 4, 5 ans, ils vont vous dire : non, moi je sais, en tant qu'élus. En fait **c'est ça qu'il faut essayer de combattre**, c'est ce statut là. Sachant que c'est un métier difficile et que je leur reconnais... mais il faut faire attention à ça, et en fait **se spécialiser dans la vie politique c'est pas bon**, mais malheureusement...

[...] La municipalité prépare les **prochaines élections** et donc dans ce cadre là ils ont mis en place des **groupes de travail, et ils ont fait appel à des gens**, s'ils voulaient bien participer. Mais là c'est plus ciblé « sensibilité politique », moi j'ai jamais pris de fonction, j'ai jamais été encarté, mais bon de manière naturelle **je penche plutôt à gauche qu'à droite**. Donc là ils ont ouvert et **j'ai réintégré un groupe de travail** sur le développement durable et sur la transition énergétique, et j'ai réuni ce soir [...] **Je suis l'évolution de la gauche depuis que je suis arrivé à Bruz, depuis 1992**. J'ai jamais voulu m'inscrire, me mettre dans une association. Je suis un petit peu en marge, c'est ma personnalité. Je suis juste dans **l'association la bicyclette bruquoise** [...] c'est la seule dans laquelle je suis restée. [Avant] il y a eu **l'association des parents d'élèves...** **Et je crois que c'est tout**¹⁶⁶⁸. [...]

Je m'en suis peut-être un petit peu **détaché**, mais **pas parce que j'y ai pas trouvé**. Mais je pense que c'était une **expérience à un moment, avec quand même le fait de ne pas vouloir rester et devenir un pilier**. **Donc laisser la place aux autres** ; et après parallèlement à ça j'ai continué ma réflexion et ma propre vie... Donc j'ai eu l'impression d'apporter **ma pierre à l'édifice**, ça m'a apporté intellectuellement [...] et donc après ça a permis de créer un réseau, et après... Là pour le coup il y a un petit confort qui se met en place¹⁶⁶⁹.

[...] Moi d'abord **c'est de la curiosité, il y a un côté curiosité intellectuelle**. [...] **Je pense qu'à partir du moment où on a la possibilité de donner la parole, il faut la prendre, c'est-à-dire qu'il faut utiliser ce vecteur là et dire ce que vous avez à dire**. Donc c'était quelque chose de novateur, et je pense que quelque part c'est l'avenir, c'est-à-dire de responsabiliser les gens. [...] Et ça permettait justement ces comités là, à **des gens [comme moi] qui ne voulaient pas s'engager**, c'est-à-dire faire partie d'une équipe municipale, de pouvoir quand même dire ce qu'ils pensaient. »

(Entretien 30, Bruz, nov. 2013, Sylvain, H, 58 ans, Cadre et profession intellectuelle supérieure, Météorologue, Plus de 20 ans, Propriétaire, dipl. inf. au bac, € élevé ; habitant, Participant - Comités)

Nous avons déjà évoqué à deux reprises le cas de Sylvain, concernant son expérience fondatrice de parent d'élèves et sa défection des comités en lien avec le fait de s'être inséré dans un réseau d'interconnaissance rendant superflue une participation continue. Ce dernier extrait, tout aussi riche, fait le lien entre ces deux aspects précédents : les comités permettent un engagement pour « des gens [comme lui] qui ne voulaient pas s'engager » et il juge préférable de « laisser la place aux autres ». Ainsi, là où des habitants mettent en avant un sentiment d'incompétence ou d'insatisfaction dans leur prise de distance avec l'engagement participatif, Sylvain parvient à **la justifier comme un principe politique et intellectuel. Ses propos sont marqués d'un intérêt pour l'innovation, l'expérimentation**. Il arrive plus largement à faire le lien avec son expérience professionnelle marquée par une forte mobilité d'affectation. Sylvain a surtout pris part à des comités en lien direct avec cette appétence pour l'innovation politique et sa profession de météorologue. Ces deux comités relèvent de la participation sur la participation : leur propos est avant tout organisationnel. Ils visent à définir en amont comment la participation doit se faire. Il déclare une affinité intellectuelle avec ses sujets et appliquent ainsi à lui-même le principe de ne pas « se spécialiser dans la vie politique », mettant probablement en œuvre une recommandation formulée lors de ce comité. Mais même lorsqu'il en vient à trouver un contre-exemple, « le forum [auquel] il aurait pu retourner », il admet simplement ne « pas en avoir un désir fort ». Il relate sa participation comme une expérience, un enrichissement ponctuel, tout en

¹⁶⁶⁸ Sur cet aspect, voir Chapitre 7 - Encadré C7-5 : « une expérience de parent d'élèves fondatrice ».

¹⁶⁶⁹ Sur cet aspect, voir infra, 2.2.2.1 Laisser sa place et la trouver ailleurs une participation devenue superflue. Encadré : « A partir du moment où vous êtes connu et reconnu, il n'y a plus besoin de participer »

restant proche d'une gauche « dont il suit l'évolution » depuis son arrivée dans la ville. La participation lui a permis d'acquérir une grandeur, lui permettant « tout en continuant son petit bonhomme de chemin » d'être à nouveau sollicité pour des groupes de travail « plus politique ». Nous entrevoyons ici un parallèle avec la cité par projets du troisième esprit du capitalisme au sens de Luc Boltanski et Eve Chiapello.

« La nature même de ce type de projets étant d'avoir un début et une fin, les projets se succèdent et se remplacent, recomposant au gré des priorités et des besoins [...] une structure sociale par projets. [...] [Les] épreuves sont par excellence dans un tel monde, **les moments qui marquent la fin d'un projet, quand les personnes sont en quête d'un nouvel engagement, leur capacité à se réinsérer dans un nouveau projet constituant l'un des signes les plus palpables de la grandeur** [...] les petits [qui] peuvent être dans un tel cadre qualifiés d'exclus, tendent à disparaître sans laisser de trace. »¹⁶⁷⁰

Nous retrouvons aussi à quel point l'offre de participation par projet, s'adapte à ce type de disposition. Elle facilite un engagement distancié et spécialisé, tout en permettant aux mieux dotés de constituer un parcours de participation en s'appuyant sur leurs expériences successives¹⁶⁷¹. Nous revenons plus loin sur cet aspect au travers des conditions spécifiques de la « carrière » citoyenne, mais il est ici d'emblée notable que **le motif « laisser la place aux autres », peut lui aussi être investi par le haut ou par le bas, signifiant alternativement l'acquisition d'une certaine grandeur pouvant permettre l'engagement dans d'autres projets ou un effacement faisant de la participation un détour non-renouvelé.**

3.2 Les mises à distance de la participation

3.2.1 Adhésion distanciée et distinction militante :

L'adhésion distanciée¹⁶⁷² concerne d'abord les militants d'association partagés dans leur rapport à l'offre de participation entre soutien à la démarche et défense de leur position d'intermédiaire¹⁶⁷³. Mais cette mise à distance de l'engagement participatif se retrouve aussi plus généralement chez des individus, qui cultivent une distinction fondée sur une acceptation politique de la participation.

3.2.1.1 La crainte d'une diversion : la participation au risque de l'oubli des enjeux globaux

Un premier cas, Bruno, sans être le plus représentatif, est intéressant, car il fait largement écho au parcours de Sylvain, abordé précédemment et rappelle que des positions sociales proches vont avec des prises de position similaire : tous deux sont météorologues, proches de la retraite et ayant un parcours résidentiel du même type.

Il a lui aussi pris part ponctuellement à des comités consultatifs, en lien son intérêt personnel. Il reconnaît cependant lui aussi en être arrivé « un peu à une démission », qu'il n'associe pas à

¹⁶⁷⁰ L. BOLTANSKI et E. CHIAPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, op. cit., p. 171-172.

¹⁶⁷¹ Si l'offre de participation par projet facilite cette reconversion, l'arrêt des conseils de quartier illustre la possibilité pour les participants les plus investis de s'appuyer sur leurs autres réseaux pour conserver leur grandeur locale, comme le résume un ancien président de conseil : « Moi j'ai vécu une belle expérience c'est tout. Je vais continuer, s'ils me l'autorisent, en informatique le lundi, le jeudi je fais toujours ma marche, le vendredi je vais chercher des résidents de la maison de retraite pour venir jouer aux cartes... pareil c'est du bénévolat, je ne suis pas obligé. Je participerai toujours, s'ils organisent un repas je donnerai un coup de main. C'était dans ma nature de le faire donc je continuerai » (Entretien 53, Lanester, sept. 2014, Joel, 61 ans, Retraité)

¹⁶⁷² S. RUI et A. VILLECHAISE-DUPONT, « Les associations face à la participation institutionnalisée », op. cit.

¹⁶⁷³ Voir chapitre 7 - S.III - 1.2 Les rapports des associations de quartier à l'offre de participation

une critique directe : « j'ai arrêté, ça m'intéresse toujours un peu, de temps en temps [mais] je ne souhaitais plus faire partie du comité »¹⁶⁷⁴. Tout comme Sylvain, sa seule affiliation conservée à une association locale va au club de cyclotourisme. Tout comme lui, sa disposition à l'engagement participatif se fonde dans une première expérience locale, non pas de parent d'élèves, mais d'association de quartier ; « j'ai été président adjoint, puis secrétaire, mais ça a été dissous... au fur et à mesure des réunions »¹⁶⁷⁵.

Mais là où Sylvain insiste sur le thème du « laisser sa place [...] après avoir apporté sa pierre à l'édifice », Bruno porte une critique plus politique de l'offre de participation, qu'il résume lui aussi dans une formule proverbiale : « la démocratie participative, je ne voudrais pas que ce soit l'arbre qui cache la forêt ». Ce constat, il le lie lui aussi à son habitus professionnel.

« Je me demande si vous n'allez pas être un peu déçu de ce que je vous raconte, parce que d'une certaine façon **vous me parlez de la démocratie locale participative**, alors que **moi j'ai tendance à relier tout ça à des niveaux plus globaux** [c'est comme] une **déformation professionnelle**, pour faire des prévisions **météo**, on part toujours de la grande échelle pour aller vers la petite échelle. **C'est la grande échelle qui pilote la petite**. Je me suis aperçu qu'il y a **certaines analogies** avec ce qui se passe en matière **économique** et **politique** [où] ce qui pilote les choix c'est le FMI, les institutions européennes, les banques centrales... ça on a très peu de prises là-dessus, et... la démocratie participative pour relier ça, **je ne voudrais pas que ça, ça nous détourne de ce qui se passe au niveau supérieur** ». (Entretien 29, Bruz, nov. 2013, Bruno, 61 ans, Retraité. Météorologue, Entre 20 et 30 ans ; Comités)

Cette différence avec le cas précédemment évoqué s'explique du fait de son propre parcours de participation, ou de politisation, duquel il retient avant tout son engagement à Attac, où il s'est impliqué « dès la création, en lisant le Monde Diplomatique et avec des collègues syndiqués », s'il en « digère encore l'échec » c'est la seule adhésion qu'il a conservé jusqu'à ce jour, « toujours adhérent, mais je ne limite plus non plus ». Il nourrit ainsi une « certaine culpabilisation [...] [à faire] des grands discours [et puis] rien par derrière », mais n'arrive à oublier « [sa] peur que ça reste trop et que ça cache... même inconsciemment, des enjeux plus forts »¹⁶⁷⁶. Cette distinction militante est ce qui nourrit sa divergence de parcours avec celui de Sylvain, qui sont jusque-là largement superposés. Là où le premier a accepté de rejoindre les groupes de travail pour l'élection de 2014, Bruno a décliné cette même proposition.

« Il y a **des groupes de travail, ils avaient demandé à moi et ma femme** d'y participer pour les axes de la prochaine équipe municipale s'ils sont réélus ... Eventuellement de rejoindre, **c'est là que j'ai dit « ben non »**, quand j'ai rencontré des gens de la mairie dans la rue. C'est là que je leur ai dit **ma façon de... ce que je vous ai exposé tout à l'heure**. Et puis aussi le fait... comme on va partir de Bruz... On ne verra sûrement pas le bout de la prochaine mandature municipale. »

On note que si ce refus est justifié en lien avec sa disposition à valoriser un engagement plus politique et moins local, il se voit aussi lié à un aspect concret, de l'ordre de la disponibilité : « il faut que je vous dise aussi que nous d'ici deux ans on va peut-être quitter Bruz, donc peut-être qu'aussi ça fait qu'on a tendance à moins... ça veut pas dire qu'on se désintéresse mais ce qui est certain c'est qu'on ne restera pas ici ». Ainsi la prise de distance avec l'engagement participatif est dans un premier temps amoindrie, avec l'expérience de l'association de quartier

¹⁶⁷⁴ Entretien 29, Bruz, nov. 2013, Bruno, H, 61 ans, Retraité. Météorologue, Entre 20 et 30 ans, Propriétaire, dipl. bac, € très élevé ; habitant, Participant - Comités

¹⁶⁷⁵ *Ibid.*

¹⁶⁷⁶ *Ibid.*

et la participation à un premier comité thématique, mais cette disposition est réactivée dans la perspective d'un possible départ en lien avec la retraite. Nous entrevoyons à nouveau comment **des parcours proches peuvent se différencier du fait de variations dans les contextes d'action passés** – ici le fait que Bruno s'est fortement engagé dans Attac et « dont il garde vraiment un bon souvenir » – qui constituent des dispositions pouvant être réactivées en lien avec un contexte – ici la perspective du départ de la ville – qui implique une plus ou moins grande disponibilité.

Cette mise en doute de la portée trop locale de la démocratie participative se retrouve chez des militants, qui critiquent l'horizon à la fois proche et indépassable que constitue l'intercommunalité. Alain, qui se définit comme un « militant anti-corruption », lui aussi ancien militant d'Attac, souligne ainsi les fortes limites qu'il a trouvé au conseil de quartier.

« Les conseils de quartier, les gens qui viennent, bien, sympathiques au départ... Ils étaient là pour les crottes de chien devant chez eux, la vitesse devant chez eux, le voisinage [...] **mais ça n'allait pas plus loin. J'ai voulu aller au-delà, mais non... Parler d'autre chose, sans parler d'un parti politique, mais de gros dossiers...** tout ce qui est du public. Et là les gens voulaient pas... ça les intéressait pas, les gens répondaient pas... **Donc on laisse tomber.** [...] Je suis pour des réunions d'information, plutôt que des conseils de quartier. Et sur des bons sujets. Qui nous préoccupent. A la gestion de l'eau, il y avait du monde. [...] Je fais le lien avec Bruxelles et nos parlementaires. **Ils disent toujours c'est Bruxelles, ici on dit c'est Cap Lorient.**» (Entretien 50, Lanester, juillet 2014, Alain, 64 ans, Retraité. Technicien, construction navale, Natif ; Conseiller de quartier, militant associatif)

Il a fait partie de LNC, « mais [en a] été exclu », se jugeant « pas fait pour être dans un parti politique » et « devenant anarchiste avec le temps », après avoir fréquenté beaucoup d'organisations de gauche différentes (PCF, Verts, CFDT, CGT, Attac) et se fait depuis une spécialité à écrire directement aux élus, tant locaux que nationaux. Ses principales requêtes concernent l'intercommunalité, qu'il juge comme une forme de diversion au regard de la politique de participation proposée à l'échelle municipale ; « Mais c'est qui Cap Lorient ? C'est vous ! Je leur ai dit. En public. Vous siégez à Cap Lorient [...] Ça me met en colère. Ils sont responsables mais ne disent jamais rien... Donc pour qui je vote maintenant ? C'est dur. »¹⁶⁷⁷ Mais il évoque aussi l'échelle internationale, en évoquant la campagne contre l'AGCS et ses demandes à faire inscrire la ville « hors zone AGCS »¹⁶⁷⁸.

Tous ces cas cités de prise de distance et de mise à distance s'inscrivent dans la catégorisation initialement proposée : **des individus qui ont pu participer, et le pourraient encore au vu de leurs ressources disponibles** – quand ils ne sont pas encore directement sollicités pour ce faire – **mais dont la volonté s'est émoussée, du fait d'une conviction grandissante que la participation à l'échelle locale constitue en partie un leurre.** Il ressort de ces témoignages, un sentiment de **non-adaptation** de l'offre de participation **aux envies de ces individus parmi les plus politisés de notre corpus.**

3.2.1.2 La critique d'une non-adaptation de l'offre de participation aux envies militantes

¹⁶⁷⁷ Entretien 50, Lanester, juillet 2014, Alain, H, 64 ans, Retraité. Technicien, construction navale, Natif, Propriétaire, dipl. 1er cycle, € élevé ; habitant, Conseiller de quartier, militant associatif

¹⁶⁷⁸ Accord général sur le commerce des services (AGCS, ou GATS en anglais pour General Agreement on Trade in Services) ; un accord multilatéral de libéralisation des échanges de service institué par l'OMC.

La critique d'une non-adaptation à des envies renvoie à des parcours de participation marquée par une certaine croyance initiale dans l'offre de participation, mais qui a été rapidement déçue. Un des cas les plus éclairants est celui d'un couple Lanestérien.

Odile est infirmière, Suisse d'origine, Gilles l'a rencontré là-bas, alors qu'il était en déplacement professionnel, en tant que commercial dans l'édition ; « donc je l'ai rapatriée (*rires*) [...] On habite Lanester depuis 1981 »¹⁶⁷⁹. Ils refusent la perspective d'un engagement partisan, mais disent avoir « toujours été un petit peu dans le bain de la politique » et évoquent tout de même différentes formations qu'ils ont plus ou moins fréquenté, Odile est « plutôt Nouvelle Donne », Gilles a « adhéré au Parti de Gauche, avant pas au parti mais aux idées du parti ». Ils mettent davantage en avant le fait de faire « partie d'associations, qui sont impliquées dans la société » ; sont surtout des associations nationales, caritatives ou liées à des formes de 'consommation responsable' (coopérative bio, banque éthique). Par contre ils ne font « pas partie d'associations à Lanester [...] même [les loisirs] c'est à Lorient... C'est pas un rejet de Lanester, mais c'est vrai que j'avais jamais fait attention à ça... finalement on est peu impliqué ici », note Odile en réponse à l'interrogation sur leurs liens locaux.

C'est d'ailleurs un des principaux intérêts qu'ils ont « trouvé au conseil de quartier, peut-être, de rencontrer les gens du quartier, de discuter avec des gens qu'on ne connaissait pas, qui était pas forcément du même bord. Ça c'était intéressant, et pour moi ça a été la seule chose intéressante. Pour le reste... » Le reste, c'est le sentiment d'avoir été rapidement limité dans leurs envies militantes en rejoignant dès le départ les conseils de quartier.

Encadré C9-13 : Odile et Gilles. Des envies militantes brimées dans le conseil de quartier

Au départ **on était très très partant**, avec d'autres copains on se disait « c'est super. On va pouvoir enfin dire ce qu'on pense... » Mais pas uniquement sur... **on voulait une vraie participation**, mais à la politique commune, de la commune quoi, tout en étant bien conscients, on l'a toujours dit, qu'on savait très bien que les conseils de quartiers ça n'avait pas de pouvoir décisionnel. [...] Parce que nous disons qu'on **essaye de s'impliquer un petit peu dans la vie, la vie de la société** et ça nous semblait très intéressant de pouvoir participer au fonctionnement de notre commune. On y habite, on y est bien [...] puis **ça nous attirait**, parce que c'est justement la première marche politique où on nous demandait notre avis. **On nous demande jamais notre avis au niveau...** Si, quand on vote, mais autrement on nous demande jamais notre avis sur quoi que ce soit **du fonctionnement de l'Etat**. [...]

On s'est rendu compte que c'était surtout des sujets qui ne mangeaient pas de pain [...] qui ne prêtaient pas à **vraie discussion**, types les aménagements de la rue [...] ce niveau-là. **Le jour où on a évoqué les antennes relais sur les HLM là aussi on s'est fait arrêter tout de suite** [...] on avait fait une commission avec [d'autres] pour **revoir le règlement du fonctionnement** des conseils de quartiers. Et là, alors là, **on s'est fait... arrêter net quoi.** (*rires*) Par les élus qui nous ont dit « non, ça c'est pas à vous de voir, c'est pas à vous de gérer, ça c'est nous qui avons décidé ». **Alors on dit démocratie participative, et sur le mode même du fonctionnement du conseil de quartier on a pas eu notre mot à dire.** Déjà ça nous semblait antinomique. [...] Comme on était en plus des personnes qui **posons souvent des questions au conseil de quartier...** Disons qu'après plus ça allait, **plus à chaque fois qu'on ouvrait la bouche c'était un peu difficile de se faire entendre.** [...] On était considéré comme **des emmerdeurs quoi !** [...]

[Le président de conseil de quartier] c'est **un gars qui était plutôt dans la ligne municipale, qui voulait pas trop... C'est pas un révolutionnaire le gars.** [...] pas trop de vague [...] intéressé par tout ce qui est très très local, ça ça l'intéressait beaucoup, etc. mais **pas très politique.** Il en faut pour tous les goûts. [...] lui c'était plutôt... **c'est un gars qui fait partie de plein d'assos, de seniors tout ça, et lui c'était une asso**

¹⁶⁷⁹ Entretien 62, Lanester, sept. 2014, Odile, F, 56 ans, Profession intermédiaire, Infirmière, Gilles, H, 58 ans, Retraité. Commercial dans l'édition, Plus de 30 ans, Propriétaire, dipl. 1er cycle/bac, € ~élevé ; habitants, anciens conseillers de quartier.

Les références entre guillemets se réfèrent au même entretien, jusqu'à autre mention

supplémentaire à laquelle il participait, parce que je pense qu'il était président d'à peu près toutes les assos où il était... Je pense qu'il aimait bien cette place là. [...]

[Mais] même si vous avez une écoute très attentive sur tous les sujets, je sais pas si vous restez à vie dans un conseil de quartier... C'est aussi très prenant, si vous voulez vraiment vous y investir c'est extrêmement prenant. Après je sais pas, peut-être que pour certains ça débouche sur une autre implication, plus politique, je sais pas. [...]

Moi [Odile] **ce qui a fait le déclenchement**, c'est qu'en fait il y avait un **projet d'installation d'Ehpad**, [...] des élus, des gens du CCAS et deux personnes du conseil de quartier, ont été invités à aller visiter un Ehpad à Nantes, du même que celui qui aurait été fait à Lanester. **Je suis infirmière [dans un Ehpad d'une commune voisine]**, donc je suis allé, et après on m'a demandé un rapport là-dessus. Et j'ai fait un rapport avec mes yeux d'infirmière et c'était pas très positif. Et là, là vraiment... je me suis fait bouler, en disant que je voyais tout en négatif, que c'était pas...[...] Et donc là **ça a été la goutte qui a fait déborder le vase**, parce que ça c'était mon métier, il y a des choses que je voyais [...] Alors **après c'était fini, de toute façon c'était déjà décidé**, je pense que même le jour où on est allé visiter, je pense que la décision était déjà prise. »

(Entretien 62, Lanester, sept. 2014, Odile, F, 56 ans, Profession intermédiaire, Infirmière, Gilles, H, 58 ans, Retraité. Commercial dans l'édition, Plus de 30 ans, Propriétaire, dipl. 1er cycle/bac, € ~élevé ; habitants, anciens conseillers de quartier)

La mise à distance de l'intérêt de participer se fait ainsi progressivement¹⁶⁸⁰ pour ce couple, du fait de l'impossibilité d'aborder des sujets « qui prêtent à vraie discussion » ou de pouvoir discuter des modalités de participation. **L'usure progressive est confrontée à la non-reconnaissance d'une expertise spécifique, liée à la profession, qui constitue l'élément déclencheur de la défection.** La critique d'une non-adaptation des dispositifs participatifs à certaines envies militantes, ici une volonté de mise en cohérence locale d'une politisation plus générale, se retrouve régulièrement chez ces participants qui en viennent à privilégier d'autres débouchés militants, certains en lien avec d'autres volets de l'offre de participation, d'autres totalement extérieures. L'extrait ci-dessous montre que cette suspicion vis-à-vis d'une participation trop organisée peut s'étendre au-delà du cas de l'engagement participatif, en rejoignant ici la critique des réseaux humanitaires, en « qui ont ne peut pas faire confiance ».

« On a arrêté d'y participer [aux conseils de quartier] au bout d'un an ou deux... parce que c'était assez stérile [...] c'était pas suffisamment structuré. [...] On s'est tenu un peu **plus au courant sur les sollicitations** que la mairie pouvait faire. Sur l'**aménagement** du centre-ville, il y avait des **réunions** on a participé, on a visité le centre avec un élu et un **urbaniste**. [...] **[Mon épouse] préférait les actions... avec retour immédiat et une maîtrise totale de notre action, comme de l'humanitaire [...] de l'accueil, de l'aide aux étrangers**, à l'apprentissage du français. On avait hébergé une famille de bosniaque pendant la guerre [...] et il y avait cette association [...] mais on s'est aperçu qu'on **ne pouvait pas faire confiance à un réseau**, qu'il fallait se débrouiller nous-mêmes [...] ils confient des enfants pour six mois, et après qu'est-ce qu'on fait ? [...] On ne fait pas confiance aux associations humanitaires en fait... [...] on fait, mais en direct. » (Entretien 39, Lanester, juillet 2014, Julien, 62 ans, Expert-comptable, Plus de 30 ans ; Ancien participant au CQ)

Des membres d'associations locales émettent eux une critique de l'ordre de la non adaptation, en voyant dans l'offre de participation un redoublement de leurs difficultés à rentrer en contact avec les élus. Comme cette ancienne bénévole, nouvellement salariée de sa structure, qui dit « avoir déjà du mal à communiquer avec la mairie [...] ce qui [lui] permet de dire que finalement la démocratie, il n'y en a pas tant que ça [...] que c'est une manière pour la ville de faire croire

¹⁶⁸⁰ Cette critique peut être portée aussi directement dans l'assemblée, dans une logique de confrontation. Voir par exemple : Encadré C4-3 : L'inertie et l'ironie d'une assemblée contestée dans son fonctionnement.

aux habitants qu'il y a une démocratie participative, mais quand on creuse un peu le sujet... »¹⁶⁸¹. Enfin, la distance militante à l'offre de participation peut se faire au niveau micro, dans la dynamique délibérative elle-même.

« Je pense que les **petits groupes** comme ça a été mis en place, **c'est bien**, c'est de bon ton, **les gens apprécient**. On s'exprime beaucoup plus. **Moi j'ai l'habitude** de causer, donc voilà, j'ai dit ce que j'avais à dire, mais **j'ai pris soin aussi de laisser les autres s'exprimer**. Moi les élus je les rencontre souvent aussi, donc **quand j'ai quelque chose à dire je le dis en direct**. On était deux comme ça on avait l'habitude un peu de s'exprimer donc on a un peu incité les autres à dire « vous, vous en pensez quoi ? », **et dans les petits groupes on sentait bien que les gens parlaient plus facilement, dans une grande salle ils n'auraient pas pris la parole**. Je ne pense pas. » (Entretien 31, Bruz, nov. 2013, Jérôme, 58 ans, Ouvrier. Permanent syndical, Natif ; Forum - Comités)

L'interprétation pourra semblée extrapolée au vu de ce simple extrait, exprimant à près tout d'abord la posture d'animateur de la discussion qu'adopte Jérôme dans différents dispositifs. Mais l'ensemble de l'entretien est marqué par l'adoption d'une posture d'intermédiaire, faisant écho à sa qualité de permanent syndical, avec de fréquentes références « aux gens », souvent mises en perspectives par rapport à des « moi, je trouve », « moi, je dis »¹⁶⁸². Pour ces participants proches des organisateurs, la mise à distance prend un tour plus subtile : les aménagements procéduraux, les artifices d'égalité dans la délibération, ne sont pas perçues comme un gain collectif, mais comme un gain pour les autres, permettant une mise à niveau. Ici la non-adaptation renvoie surtout au fait d'avoir d'autres voies d'accès aux élus, qui rendent superflu de jouer pleinement le jeu de la participation.

3.2.2 *L'essoufflement, la lassitude et la déception*

Ce dernier trait d'une distance à l'engagement participatif après une expérience, plus ou moins durable, ne qualifie pas spécifiquement un cas. L'expression d'une lassitude et d'une déception – « je ne suis pas fâchée avec la ville, c'est juste une petite déception, une petite amertume »¹⁶⁸³ – semble consubstantielle à l'engagement participatif. Nous la retrouvons d'autant plus dans les villes où l'offre de participation a plus d'une décennie d'existence. Ce sentiment vient en miroir, du diagnostic de l'essoufflement porté par les promoteurs¹⁶⁸⁴.

« C'est **pas l'essoufflement** c'est **déception**. Je leur ai dit : **le pourquoi il faut le chercher de votre côté pas du notre**. Les habitants ils n'ont pas de réponses, donc ils cherchent plus. C'est évident » (Entretien 53, Lanester, sept. 2014, Joël, 61 ans, Retraité. Militaire, Entre 10 et 20 ans ; Président CQ)

Le caractère transversal de cette déception exprime directement certes directement les limites d'une participation consultative, mais aussi plus généralement du fait que « soit trop accaparante, soit trop terne [...] la participation à la vie publique n'offre que ce choix entre le trop et le trop peu, qu'elle est par conséquent vouée de toute façon à engendrer la déception »¹⁶⁸⁵. Ce constat se retrouve bien dans les propos d'une trentenaire déçue sa tentative de participation à une

¹⁶⁸¹ Entretien 59, Lanester, sept. 2014, Karine, F, 37 ans, Employé, Salariée d'association (locataires, consommateurs), Natif, Propriétaire, dipl. bac, € ~faible ; habitant, Ancienne participante au conseil

¹⁶⁸² 91 occurrences des premiers et 58 occurrences des seconds, pour un entretien plutôt court d'1h40.

¹⁶⁸³ Entretien 7, Bruz, juillet 2012, Claudine, 51 ans, Chargée de communication, Entre 20 et 30 ans ; Comité développement durable

¹⁶⁸⁴ Voir Chapitre 5 -S.II - 2 Le diagnostic de l'essoufflement, ressource de l'expérimentation perpétuelle

¹⁶⁸⁵ A. O. HIRSCHMAN, *Bonheur privé, action publique*, op. cit., p. 202-203.

assemblée de quartier, à la fois pour exprimer sa déception et critiquer une offre de participation laissant peu de place à un engagement distancié.

« [Il faudrait] utiliser les outils d'aujourd'hui pour générer ce dialogue et faire passer des messages, poser des sondages, avoir un avis rapide, sans s'engager [...] Là [...] c'est un peu tout ou rien, soit on y passe vraiment du temps, soit il y a rien... il y a pas un entre-deux en fait. Soit je vais à toutes les réunions de quartier, et c'est trois heures je ne sais pas tous les combien par mois, soit il y a rien. Maintenant que j'y vais plus, j'ai plus d'infos. » (Entretien 93, Arcueil, mars 2015, Ségolène, 35 ans, Cheffe de projet marketing, Entre 5 et 10 ans)

Nous retrouvons ainsi une limite forte à l'engagement participatif, qui nuance la proposition d'Albert Hirschman d'une « phénoménologie des engagements et des déceptions en vue d'expliquer les basculements entre préoccupations privées et action publique ». En effet, il fonde d'abord son argumentation sur l'idée que « l'apathie politique et la déception vis-à-vis de l'action publique sont induites par une société où les décisions politiques importantes ne sont prises que par le biais du vote »¹⁶⁸⁶. Or, même en participant au-delà du vote, les individus composent avec un sentiment de déception, qui n'est pas tant lié uniquement à l'offre de participation, qu'à une vue plus générale sur l'organisation politique ; le récit de l'engagement participatif n'en servant que de révélateur. Les enquêtés témoignent ainsi surtout d'un sentiment de lassitude et de défiance vis-à-vis de la politique, qui n'est que transposé aux insuffisances de la démocratie participative.

La déception découle ainsi de la confrontation aux échelons supérieurs, par exemple l'influence de l'intercommunalité sur le niveau municipal¹⁶⁸⁷, ou dans le rappel plus général de l'absence d'effets des alternances politiques nationales¹⁶⁸⁸. Il ne faut ainsi pas exagérer la spécificité d'une déception liée à l'engagement participatif, elle concerne pour la majorité des enquêtés leur rapport à la politique : toujours intéressé, mais déçu, sans que cela constitue une chose inattendue. Comme le résume Pierre Rosanvallon, « le diagnostic mériterait certes d'être précisé et développé. Mais l'impression d'ensemble n'en serait pour autant guère modifiée : les démocraties sont bien marquées par la déception, comme si elles incarnaient un idéal trahi et défiguré »¹⁶⁸⁹.

« Je vais toujours voter. Pour moi cela est un devoir. Déceptions et satisfactions ? La vie en est pleine, alors pour une élection c'est pareil »¹⁶⁹⁰

« On n'est pas des naïfs, on sait que la politique c'est rarement un long fleuve tranquille, **On a eu un espoir mais ça nous a pas plongé non plus dans la déprime profonde. Une fois de plus, c'est pas ça la démocratie, on se dit [...]** Ce qui se passe au niveau national nous déprime beaucoup plus qu'au niveau local [...] mais c'est du même ordre »¹⁶⁹¹

¹⁶⁸⁶ *Ibid.*, p. 186.

¹⁶⁸⁷ S'il y a déception c'est que vous vous apercevez que les élus sont contraints, par un budget et après par la Métropole. Ils sont pas tous seuls [...] à décider. Je suis pas sûr que les dirigeants de la métropole sont très sensibilisés au développement durable, d'où le courage qu'a eu la municipalité dans cette histoire » (Entretien 30, Bruz, nov. 2013, Sylvain, 58 ans, Météorologue)

¹⁶⁸⁸ Les réponses ouvertes aux questionnaires sont nombreuses en ce sens : « J'ai toujours voté à gauche ou du moins pour ce que je croyais être la gauche (les socialistes pour ne pas les nommer). Je parle bien sûr du 2ème tour. Inutile de dire que les déceptions sont là » ; « J'ai toujours voté à gauche, socialiste, Mais je suis déçu, je crois que la politique a perdu le combat face à l'argent » ; « Je vais toujours voter, en général pour les écologistes et au 2ème tour pour les socialistes, mais les élections sont souvent décevantes » ; « Je crois que je ne voterai plus car la démocratie n'existe pas, une fois au pouvoir, ils n'ont rien à faire du Peuple et des réflexions des gens. »

¹⁶⁸⁹ P. ROSANVALLON, *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, op. cit., p. 11.

¹⁶⁹⁰ Questionnaire, H, 57 ans, Retraité, Ouvrier, ancien délégué syndical

¹⁶⁹¹ Entretien 62, Lanester, sept. 2014, Odile, F, 56 ans, Profession intermédiaire, Infirmière, Gilles, H, 58 ans, Retraité. Commercial dans l'édition, Plus de 30 ans ; anciens conseillers de quartier

La déception se présente donc à la fois comme une émotion vécue dans l’instant, comme un sentiment diffus qui persiste sur le long terme et comme un motif d’explication du désengagement. Elle participe d’une construction qui aide à la compréhension de l’engagement participatif, plus qu’un simple constat, elle a aussi une valeur explicative. Dans le cas de la participation aux dispositifs participatifs, elle est surtout due à l’impossibilité de voir ses propositions prises en compte, « trop souvent déçu parce que l’idée n’est pas tout à fait retenue »¹⁶⁹², « un peu l’impression de parfois perdre son temps, travailler de longs mois pour s’entendre dire que [c’était] pour rien »¹⁶⁹³, sans pour autant nécessairement impliquer une fin définitive à la volonté de s’engager : « j’ai fait une première tentative en 2006... j’ai essayé de participer, mais c’était pas aussi simple que ça, j’ai été déçue de la façon dont ça se passait à l’époque [mais] ce coup-ci, je vais essayer de faire changer les choses »¹⁶⁹⁴. De fait la participation charrie d’autres gratifications pour une partie des concernés.

« [En 10 ans] ce qui a changé essentiellement, c’est **la diminution des gens** aux réunions (*rires*) [...] ça ressort, **une lassitude, voyant qu’ils n’arrivent pas à avoir** ce qu’ils souhaitent [...] Ce qui fait rester **c’est une bonne ambiance** à ces réunions je pense, ça fait un peu petit village, les gens sont contents de se retrouver, de discuter... [...] C’est quand même une instance qui **permet de s’exprimer, au moins** (*rires*) qu’on soit entendu ou pas. Il faut bien accepter que c’est celui qui a le pouvoir décide. » (Entretien 41, Lanester, juillet 2014, Martial, 64 ans, Retraité. Militaire, Plus de 30 ans)

La mise à distance de la participation du fait d’une déception renvoie en dernière instance aux limites de la possibilité de participer, comme le résume Julien qui a préféré arrêter le conseil de quartier : « c’est difficile de trouver le ton juste... On aimerait que ça soit la liberté pour un groupe qui s’autoproclame (*rires*), qui est maître de son ordre du jour, mais qui du coup rencontrerait des frustrations terribles... en abordant des choses sur lesquelles on aurait aucune prise en termes de décision »¹⁶⁹⁵. Cette notion d’équilibre entre la déception et la frustration renvoie en dernière instance au positionnement de l’offre et au mandat donné aux instances de participation, et au rapport qu’y entretiennent les participants : « ma frustration, c’est que j’ai été le seul des historiques à dire “dans ces conditions j’arrête“, les autres... ils ont peut-être envie de continuer... mais moi je trouve qu’on tourne en rond »¹⁶⁹⁶.

4 Les avatars multiples de la participation réalisée, entre acquisition et évidence

La concordance d’une opportunité, d’une possibilité et d’une volonté de participer est le schéma idéal de l’offre de participation. La « participation réalisée » ne fait que rendre compte du fait que des participants participent, derrière c’est tout une gamme de façons de percevoir la participation qui peut être mobilisée. Ainsi cette catégorie peut diversement être observée, quantitativement comme la plus homogène, puisque c’est en son sein que se trouvent les participants qui cumulent les marqueurs d’un statut social propice à l’engagement participatif,

¹⁶⁹² Entretien 53, Lanester, sept. 2014, Joel, 61 ans, Retraité. Militaire, Entre 10 et 20 ans ; Président CQ

¹⁶⁹³ Entretien 23, Lanester, oct. 2013, Magali, 48 ans, Mère au foyer, Entre 20 et 30 ans ; Présidente CQ

¹⁶⁹⁴ Entretien 97, Arcueil, avril 2015, Véronique, 40 ans, Urbaniste, Entre 1 et 3 ans ; Habitante référente

¹⁶⁹⁵ Entretien 39, Lanester, juillet 2014, Julien, 62 ans, Expert-comptable, Plus de 30 ans ; Ancien participant CQ

¹⁶⁹⁶ Entretien 66, Lanester, sept. 2014, Sylvain, 63 ans, Cadre, fonctionnaire territoriale, Plus de 30 ans

mais aussi qualitativement comme la plus hétérogène, tenant compte de la variabilité des sens de cette participation.

Ce paradoxe apparent est résolu en précisant le caractère « évident » ou « acquis » de la participation réalisée, autrement dit selon le rapport subjectif des agents à leur position objective de participants : selon qu'ils la pensent sur le mode de l'ordinaire et de la continuité ou de l'extraordinaire et du détour.

4.1 Les ressources du probable et de l'improbable : contextes d'action passés et présents

Nous avons déjà régulièrement évoqué les tenants et aboutissants d'une participation vécue sur le mode de l'ordinaire du point de vue des participants ; « j'ai toujours éprouvé en fonction de mes disponibilités de faire des choses pour les autres »¹⁶⁹⁷. L'offre de participation arrive dans la continuité d'expériences jugées similaires, à un moment de disponibilité biographique. Ces participants sont aussi ceux qui sont les plus susceptibles de se voir directement sollicités. S'ils sont en mesure d'isoler un élément déclencheur : une invitation par des voisins, une rencontre avec un élu, l'insistance d'un proche, l'assistance à une réunion de campagne électorale... Cet élément ne vaut en grande partie qu'en articulation avec leurs expériences préalables. Les « circonstances », s'arriment à un « contexte », les « motivations » vont avec des « orientations », l'effet « d'entraînement » rejoint les « convictions », pour reprendre les termes qu'emploient Danielle dans l'extrait ci-dessous, et qui illustrent l'interdépendance entre le « vouloir » et le « pouvoir » participer, comment le premier s'appuie sur le second.

« Moi j'ai **toujours été plus ou moins**. J'étais dans une **famille** qui était déjà **politisée**, si on peut dire, plutôt à gauche d'ailleurs, très à gauche. Et puis j'ai eu des enfants très tôt, donc je me suis occupée de la **FCPE**, qui est quand même assez marquée politiquement. Et puis j'avais un **père** convaincu, un **grand-père**, des **oncles**... dont un qui habitait dans le coin et qui était franchement... très impliqué dans **ce genre de choses**. [...] Dans la vie de sa commune. [...] Et puis dans ma famille il y a beaucoup de **syndicalistes** aussi, cégétistes pour ne pas les citer. Donc en fait... Ben voilà. Quand j'étais plus jeune... Franchement quand j'avais 19, 20 ans, je ne m'y intéressais pas spécialement, honnêtement. Mais bon, je suppose que c'est... il y a **quand même un contexte** j'imagine... plus **portée vers ce genre de choses que les gens qui ne sont pas du tout baignés dans...** [...] Ça donne déjà un peu de **motivation**. Ça donne déjà, si vous voulez, des **orientations** dans sa vie forcément. [...]

Mais là c'est les **circonstances**, c'est parce que j'ai des **voisins** charmants, qui eux sont eux-mêmes concernés, se sentent concernés. Donc c'est un peu **l'entraînement**. Et puis **conviction personnelle**. [...] Pour être tout à fait honnête, quand on est arrivé ici, c'était les élections municipales, et donc on connaissait ni le maire, ni les choses sur place. On s'est pas trop tracassé. Après quand il a été question de renouveler la municipalité que... j'ai commencé à bouger plus. J'allais aux réunions chez le maire actuel. Et j'ai mon petit voisin qui voulait quitter le groupe, il m'a demandé si je voulais le remplacer. J'ai dit oui pourquoi pas [...] et donc moi **j'allais déjà un petit peu aux réunions**, mais comme ça... et **je me suis un petit plus investie**. » (Entretien 27, Bruz, nov. 2013, Danielle, 68 ans, Retraité. Employé du Trésor Public, Entre 10 et 20 ans)

D'autres vont à l'inverse insister sur l'élément déclencheur d'une invitation explicite : avoir été poussé à l'eau plutôt que d'y avoir toujours baigné.

« [A la médiathèque] **un jour**, il y a une des personnes qui m'a dit « tiens, on fait ça, ça vous dirait pas ? » J'ai dit, « bon allez, elle me sollicite, j'y vais », mais **spontanément**

¹⁶⁹⁷ Entretien 17, Bruz, sept. 2013, Evelyne, 78 ans, Retraité. Mère au foyer et aide ménagère, Entre 10 et 20 ans ; Forum - Comités - Epicerie sociale - Membre BCAG

j'avais pas... [...] Je l'avais pas fait toute seule. Et je me suis dit, « bah tiens, **si elle me sollicite, c'est qu'elle doit penser que j'ai peut-être des choses à...** » voilà... [...] **J'ai trouvé ça vachement valorisant en fait.** Je me suis dit peut-être que effectivement je peux apporter quelque chose... » (Entretien 25, Bruz, nov. 2013, Mylène, 52 ans, Responsable études marketing dans un cabinet conseil, Entre 5 et 10 ans ; Comité d'usagers médiathèque)

Si la mise en récit suppose la mise en avant d'éléments déclencheurs et d'actants significatifs, s'intéresser aux conditions du maintien de la participation laisse entrevoir différentes ressources qui nuancent le caractère spontané. Par exemple cette femme flattée de se voir demander de rejoindre le comité d'usagers de sa médiathèque finit par faire un lien entre ses habitudes professionnelles et les travaux proposés dans ce cadre. Cette référence à un habitus professionnel est fréquemment investie par des cadres du privé ou de la fonction publique territoriale, les premiers en affinité avec le développement d'un management participatif et les seconds en affinité avec les thématiques des politiques publiques locales. Ces remarques confirment le fait déjà évoqué d'une capacité plus forte de l'offre de participation thématique et ponctuelle à inclure une catégorie d'actifs diplômés par rapport aux conseils de quartier.

Pour les individus qui ne s'appuient pas sur une disposition préalable à participer, le fait de rejoindre un dispositif participatif peut s'entendre au terme d'une transaction avec la municipalité, au sens d'un don, contre-don, qui peut aller jusqu'à prendre la forme explicite d'une logique clientélaire.

« Au départ je connaissais vite fait, comme tout le monde, on entend parler un peu des amicales de locataires à droite à gauche. Et il y a quelques mois j'ai eu une situation familiale difficile, j'ai quitté le domicile familial, j'ai été hébergé chez une amie, mes enfants chez de la famille... et **la mairie m'a proposé ce logement d'hébergement d'urgence, provisoirement, en attendant que le bailleur me relogé...** et à partir de là j'ai dit : ben voilà, **ils ont fait un pas vers moi, et bien je peux aussi m'investir et faire un pas de l'autre côté pour remercier... et pour m'intéresser un petit peu à ce qui se passe autour de moi.** Donc c'est comme ça que j'ai, on va dire, intégré un petit peu le quartier et puis l'amicale... enfin on appelle ça l'amicale, non le comité avec les référents. C'est comme ça que j'ai connu et que j'ai intégré, principalement. Dans un premier temps, quand j'ai eu ce logement, je me suis dit, voilà en retour moi aussi il y a pas de raisons que... Même si pour eux c'est comme un devoir pour moi c'était comme un remerciement de ma part. » (Entretien 75, Arcueil, mars 2015, Yasmina, 45 ans, En recherche d'emploi, Entre 5 et 10 ans ; Habitant référent - assemblée de quartier)

Nous avons précédemment illustré à quel point le langage même des enquêtés pouvait charrier le thème des dispositions, acquises par la fréquentation de contextes d'actions passées, le fait « d'avoir baigné » dedans, d'être « tombé petit », de « ne pas savoir faire autrement »¹⁶⁹⁸, mais l'engagement participatif peut aussi s'avérer être un tremplin pour des individus qui se considéraient auparavant éloignés de telles perspectives. Le parcours de participation se comprend alors comme carrière citoyenne, jusqu'à assumer un mandat local dans le conseil municipal. Ces carrières citoyennes ne dépassent pas pour autant l'ancrage social. Une perspective micrologique permet de dépasser la rhétorique du miracle social.

¹⁶⁹⁸ Voir Chapitre 7 - S.II - 2 Une participation de continuité, vécue sur le mode de l'ordinaire

4.2 L'ancrage social de la participation : l'inégale fortune des carrières citoyennes

C'est à Lanester que s'observent le plus explicitement ces parcours de participation que nous comprenons comme des carrières citoyennes. Ce constat a plusieurs explications possibles : la durée de l'offre de participation ; l'organisation du dispositif avec une hiérarchie statutaire qui cristallise en même temps qu'elle rétribue une différence individuelle d'investissement¹⁶⁹⁹ ; l'importance de LNC, par rapport à Arcueil où Entente Citoyenne reste moins visible que les partis politiques nationaux. Le cas de Bruz, malgré sa brièveté, permet lui d'interroger les carrières citoyennes d'après une autre perspective, celle du cumul des projets, plutôt que de l'engagement durable dans une même instance. Nous abordons ici les conditions de ces carrières citoyennes, comme cas spécifique des parcours de participation, à partir de trois perspectives sélectives : les ruptures biographiques du fait de l'arrêt des conseils ; l'inégalité sociale des parcours ascendants ; les différences induites par les modalités de l'offre de participation.

4.2.1 *L'interruption des carrières : une rupture biographique pour les présidents de conseil de quartier*

La carrière citoyenne renvoie à l'idée d'une progression dans un ordre social hiérarchisé : le fait d'être distingué, d'être reconnu en tant que, d'avoir un certain poids social. Cette spécificité s'observe notamment dans les parcours des présidents de conseils de quartiers qui refusent explicitement de franchir ce qu'ils considèrent être la « ligne jaune » de l'engagement politique. Ici la carrière citoyenne ne se comprend pas dans l'accès à un mandat municipal, mais au contraire dans son refus.

Leur place dans le conseil définit un rôle social spécifique qu'ils valorisent, en même qu'ils se voient valorisés, du fait de sa non-assimilation à un engagement politique. Cette importance est rendue explicite au moment de la rupture induite par l'arrêt des conseils de quartier, marqué par une reprise en main des élus sur l'organisation et l'agenda des dispositifs.

« **Avant** on faisait nos réunions, chacun venait comme il voulait [...] Il y avait **pas de contrôle particulier de la part de la mairie**, tandis que **là c'est le contrôle total**. [...] **C'est plus des conseils de quartiers, il y a plus de président, il y a plus rien, c'est fini**. [...] le noyau dur il est rompu du jour au lendemain... [Avant] il y avait **une certaine notoriété**, les gens ils savaient « lui c'est le président de quartier, il faut que j'aille le voir pour tel ou tel problème », [...] je vais **pas dire un élu**, parce qu'on est pas élu, **mais on pourrait presque prendre ce mot là**, un élu référent dans le quartier [...] même au niveau **boulot**, ou même mes **parents**, chaque fois que j'allais chez mes parents « c'est quand que tu fais une réunion ? On vous voit plus dans les journaux ? » [...] Donc on avait quand même une certaine **importance**, voire **prestance**, au niveau des habitants et même au niveau des extérieurs. Et du coup, **là on perd tout du jour au lendemain**. » (dit ensuite Président 1)¹⁷⁰⁰

« On traitait **le sujet qu'on voulait**, si on nous proposait un sujet, on était **libre de l'accepter ou de le refuser**, tandis que là maintenant c'est eux qui vont venir avec un problème à traiter, donc ils nous le présenteront à leur façon, et c'est tout... [...] On n'est pas considéré quoi. C'est **on tourne une page et c'est fini**. [...] **A quel titre** on va accueillir les nouveaux habitants ? Avant on y allait, on faisait notre publicité pour nos

¹⁶⁹⁹ Voir Chapitre 6 - S.III - 1.1.1 Une progression statutaire indice d'une carrière citoyenne

¹⁷⁰⁰ Entretien 54, Lanester, sept. 2014, Yannick, 38 ans, Ouvrier, délégué syndical, Entre 10 et 20 ans

conseils, ramener vers les conseils les gens. Mais là, on va aller faire quoi ? [...] Moi c'est ça **le rôle que je m'étais donné** : aider les gens. » (dit ensuite Président 2)¹⁷⁰¹

Pour ces deux présidents, l'engagement est motivé par une envie d'intégration et une recherche d'activité. Leurs motifs similaires correspondent néanmoins à des instants différents dans les cycles de vie : avant une mise en couple et une stabilité professionnelle pour le plus jeune, natif de la région et après la fin de l'activité professionnelle pour le plus âgé, arrivé lors de la retraite.

« A l'époque en tant que célibataire j'étais tout seul dans mon coin, je commençais à m'ennuyer, je voulais m'ouvrir aux autres on va dire. Donc je me suis lancé là-dedans. [...] Moi auparavant j'assistais déjà en tant que simple habitant, et de plus en plus ça commençait à m'intéresser. » (Président 1)

« Je suis revenu ici à la retraite, donc je me suis dit tiens je vais m'investir puisque j'avais de quoi faire, du temps libre. C'était une façon aussi de pouvoir passer un cap parce que c'est vrai d'actif à... je vais pas dire inactif... mais disons, au moins se sentir encore utile. C'était intéressant, c'était un challenge à relever. » (Président 2)

A la différence d'anciens conseillers de quartier devenus élus, ils n'ont pas été sollicité par la majorité mais par l'opposition, communiste (« C'est plus par rapport à mon travail et au syndicat » Président 1) ou de droite (« parce qu'il avait du mal à faire une liste, et le maire était intéressé d'avoir trois listes... » Président 2), et se sont finalement retrouvés dépourvus avec l'arrêt d'un dispositif qu'ils avaient fortement investis : « jeté comme des vulgaires chaussettes... » (Président 1),

C'est ici ce qui fonde la notion de carrière citoyenne : l'assimilation de l'engagement participatif à un rôle social qui implique une progression personnelle et dépasse l'espace du dispositif. Un de ces présidents nous remet ainsi une « carte de visite de président de conseil de quartier », marquant bien ici un attribut de la carrière au sens professionnel du terme, un attribut par ailleurs inhabituel et valorisé pour un ouvrier.

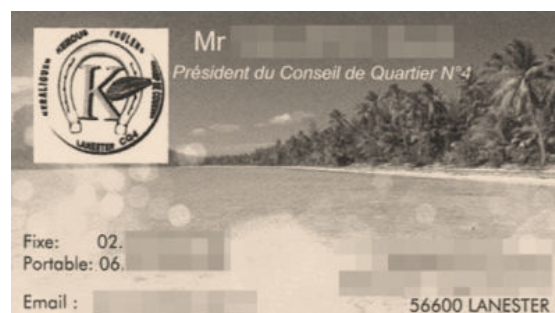


Figure C9-1 : Marque d'un rôle social : Carte de visite autoproduite de « président de conseil »

Le propos découle en partie de la forme de l'offre de participation, notamment la particularité d'une présidence habitante. Pour l'un, désormais « la démocratie participative à Lanester pour moi elle n'existe plus » (Président 2), pour l'autre il juge, « [après en avoir] discuté avec les collègues de boulot ça se fait dans toutes les autres villes, c'est ce qu'ils appellent de la démocratie participative. Mais quand on regarde le contenu, nous on n'appelle pas ça de la démocratie participative » (Président 1). La notion de démocratie participative est ainsi assimilée à l'existence même d'un conseil de quartier mais surtout d'un président d'un tel conseil, marquant la frontière entre un « eux » (ce qu'ils appellent) et un « nous » (nous on n'appelle pas ça). Cette distinction alimente aussi une suspicion, les élus profiteraient de « tout le travail [qu'ils leur] ont mâché... maintenant avec *nos* fiches-navettes, ils ont toutes les cartes en mains, ils ont plus qu'à piocher dedans » (Président 1). Le ton pris pour évoquer la fin des conseils de quartier par ce délégué syndical semble parfois donner l'impression d'évoquer un licenciement abusif, au

¹⁷⁰¹ Entretien 53, Lanester, sept. 2014, Joel, 61 ans, Retraité. Militaire, Entre 10 et 20 ans

travers d'une absence de reconnaissance du travail effectué. Il évoque même une hypothèse de « volonté d'économie » : « il suffit de faire le calcul, on avait 300 euros sur l'année pour chaque quartier, pour le pot, donc 300 par 8, il suffit de faire le calcul », qui pourra apparaître dérisoire au regard du budget municipal, mais qui autant qu'elle marque une certaine distance, montre bien comment ce président « licencié » interprète sa situation à partir des schémas qu'il connaît par ailleurs.

Le second poursuit par la suite un engagement dans les maisons de quartier et d'autres associations, tandis que le premier recycle, et un sens fait fructifier, certains acquis dans un engagement syndical dans son usine et à un niveau fédéral. Ces deux cas sont les plus marquants, pour illustrer à quel point **la démocratie participative est avant tout comprise au travers de l'utilité sociale que les individus y trouvent par et pour eux-mêmes. Le changement institutionnalisé est ici vécu comme une rupture biographique, marquant l'arrêt d'une carrière citoyenne.**

4.2.2 La participation tremplin vers un engagement de conseiller municipal : des débouchés socialement situés

A l'inverse de ces parcours déçus, qui ont investi un rôle social défini par le dispositif, d'autres ont pu approfondir leur engagement participatif en tant qu'élus municipaux.

« C'est vrai que la mairie de Lanester a tendance à **aller ponctionner** ses futurs élus dans les conseils de quartiers [...] **une fois qu'on est bien rodé** au niveau des conseils de quartiers [...] **C'est ce qui s'est passé avec moi.** J'étais au conseil de quartier, j'étais dans le monde associatif sur la commune [...] donc le maire a eu l'occasion de me voir régulièrement [...] et c'est comme ça que j'ai commencé. » (dit ensuite Elue 1)¹⁷⁰²

Mais cette carrière citoyenne a une fortune inégale, selon qu'elle ait le caractère de sollicitation inattendue ou de concrétisation d'une volonté d'investissement local. C'est là que se situe la différence, passive ou active, entre un « réservoir » (signifiant la ponction) où des individus sont saisis et un « tremplin » (signifiant l'ascension) dont ils se saisissent.

« Pendant six ans, j'ai fait quelque chose que j'ai adoré. [...] **J'étais pas destinée du tout à rentrer dans le milieu politique et je le serai jamais.** C'est un monde que je déteste la politique. [...] J'ai appris énormément de choses, j'ai rencontré plein de gens que **jamais de ma vie j'aurais rencontrés quoi.** [...] j'ai adhéré, parce que c'était quelque chose de Lanestéro-lanestérien et ça me plaisait [...] Mais je trouve que ça devient... c'est **trop politisé** maintenant. » (Elue 1)

« Avant j'étais quelques années à un endroit, après je partais, pour mon métier. Donc on s'investit pas dans ces cas [...] et **j'avais décidé** que Lanester c'était l'endroit où je posais bagages. **Je voulais un peu plus m'investir dans la ville quoi.** » (dit ensuite Elu 2)¹⁷⁰³

L'issue n'est pas la même pour la première, qui « n'a pas fait de grandes études, n'a pas le bac », mais depuis longtemps dans la ville et dans la vie associative locale et le second, cadre avec une forte mobilité professionnelle, dont l'investissement local est concomitant en fin de carrière d'une volonté de se poser, « de faire construire ». L'élue 1 n'est pas reprise sur la liste

¹⁷⁰²Entretien 60, Lanester, sept. 2014, Fabienne, 51 ans, Aide ménagère, Plus de 20 ans ; Ancienne conseillère de quartier, ancienne élue, LNC, conseillère municipale (2008-2014)

¹⁷⁰³Entretien 57, Lanester, sept. 2014, Patrick, 55 ans, Cadre SNCF, Entre 10 et 20 ans ; Ancien président CQ, élu, adjoint aux sports, aux finances (depuis 2008)

après son premier mandat, durant lequel elle a dû poursuivre une activité d'aide à domicile, « de bonne heure le matin et tard le soir ». L'élue 2 passe d'une délégation à un poste de conseiller puis une autre délégation, modulant son investissement en fonction de sa carrière professionnelle mais pouvant s'investir grâce à un travail « où [il fait] pas mal d'heure, [mais avec] des avantages [pouvant se] libérer dans la journée pour passer en mairie ». Ces deux parcours opposés dans l'espace social, mais rapprochés dans l'engagement participatif soulignent ainsi le lien à l'origine social de la fortune diverse des carrières citoyennes.

« Le président qu'il y avait à l'époque sur le conseil, qui est passé d'ailleurs conseiller municipal. [...] c'est quelqu'un qui est hyper-intelligent, cultivé, mais trop... il sait pas se mettre au niveau des gens de base [...] Moi j'ai pas fait des grandes études, j'ai pas le bac [...] Je comprends pas la moitié de ce qu'il dit donc c'est pas intéressant. » (Elue 1)

Ces différences s'observent aussi dans l'appréciation de ce qu'ils retirent en termes de « formation » via leur engagement.

« Tout ça est intéressant je trouvais. [...] quand on faisait partie du conseil de quartier on pouvait bénéficier de stages, avec l'Adels on avait eu des réunions pour savoir comment on pouvait gérer, les prises de parole, les choses comme ça. [...] j'ai trouvé que c'était vachement enrichissant. Je vois les choses différemment [...] Avant j'avais une approche citoyenne toute bête. » (Elue 1)

« Moi j'y étais pas allé. J'ai un métier où je fais des réunions, des choses comme ça. Donc bon... Déjà j'étais pas mal pris, il fallait bouger, j'étais pas trop motivé pour y aller. Mais des gens ont dû y aller à l'époque. Les gens qui sortent de ce genre de truc là sont contents [et] se sentent un peu plus fort, un peu plus pris en considération. » (Elu 2)

Le débouché de leur parcours en rapport avec l'évolution de l'offre de participation, est à l'image de ce qui précède, entre la première qui « attend avec impatience de voir comment ça va tourner. Parce que s'il y a à nouveau des collègues d'habitants, je pense que je m'y remettrais » et le second qui a intégré sa position : « c'est au début... quand on est président, que des gens viennent nous solliciter... Et puis maintenant ça fait partie des habitudes. Je pense que j'y prête moins attention. Ça me paraît plus naturel. »

■ **Tableau C9-4 : Evolution de la composition de la liste municipale LNC, présence des conseillers de quartier**

	Membres des listes de la majorité membres de CQ	Non-élus au CM	Conseiller municipal	Adjoint ou délégué	Nombre moyen de mandats de CQ	Nombre CQ deux ans avant	Nombre CQ deux ans après
Liste 2001	7 / 35	4	2	1	2,5	-	4/7
Liste 2008	12 / 35	3	4	5	2,5	10/12	2/12
Liste 2014	12 / 35	3	2	7	3	5/12	-

En 2001, sur les 35 noms de la liste LNC à Lanester, sept deviendront par la suite membre des conseils de quartier. A partir de 2008 et encore en 2014, ils douze sur trente-cinq à connaître un enchaînement conseil de quartier, conseil municipal dans leur carrière citoyenne. Sur ces trois mandats, on observe aussi une progression du nombre de conseillers ayant une expérience de conseillers de quartier qui obtiennent une délégation, plutôt que simplement un poste d'adjoint. Cette reconnaissance va aussi avec un nombre moyen de mandats effectués dans le conseil qui

augmente. Il est surtout notable que les conseils de quartiers remplissent deux fonctions distinctes : promouvoir de nouveaux élus et offrir une reconversion à ceux apparaissant sur la liste, mais n'ayant pas été élu. En 2001 ou en 2008, ceux qui sont au conseil de quartier deux ans après l'élection, sont ceux qui n'ont pas obtenu de poste au conseil municipal du fait d'une position non-éligible sur la liste.

Nous nous sommes ainsi concentré sur la restitution de deux exemples contrastés, qui rappellent que le déroulé de ces carrières restent socialement inégales. Mais cette situation ne se limite pas à ces cas, les allers-retours entre conseil de quartier et conseil municipal sont loin d'être inhabituels et prennent même de plus en plus d'importance au fil du temps, marquant la fonction de recrutement, mais aussi de façon subsidiaire de reconversion, des conseils de quartier.

4.2.3 *La participation enchantée : les conditions sociales des carrières citoyennes hors des instances de quartier*

Si le cas des conseils de quartier, du fait de leur centralité dans l'offre de participation et de leur format, est exemplaire d'une possible carrière citoyenne, d'un engagement participatif vers un poste municipal, la question se pose différemment dans le cas d'une offre de participation par projet. En quoi le cumul de différents dispositifs peut-il lui aussi mener à un engagement politique municipal ? Sur notre terrain, un tel cas est d'emblée bien plus exceptionnel. Pour dire vrai, un seul exemple nous semble pouvoir pleinement répondre à ce critère, illustrant une participation enchantée. Il s'agit du cas d'Astrid une trentenaire nouvelle arrivante dans sa commune qui valorise fortement l'opportunité qu'elle a découverte via l'offre de participation au point d'en déduire un effet sur sa trajectoire politique et sociale. Ce cas est à bien des égards exceptionnel. Nous avons rencontré cette femme au début de notre enquête, et nous n'avons plus jamais observé d'exemple aussi probant d'une participation réalisée-enchantée.

Sans expérience militante préalable, elle a dans un premier temps été séduite par l'appel écolo-citoyenniste d'une association lors de la présidentielle 2012 via une vidéo sur Internet.

« De voir **ce petit clip là ça m'a fait un tilt**. Je me suis dit que c'est génial de voir les choses comme ça, c'est positif et tout. Donc ça m'a donné envie de m'investir, donc j'ai contacté le groupe des colibris au niveau de [l'agglomération], au niveau local, et puis j'ai vu un petit peu ce qu'ils faisaient. »¹⁷⁰⁴

Ainsi, même dans ce cas a priori improbable, l'offre de participation est arrivée sur un terreau favorable d'une personne « en recherche » d'engagement et qui va entretenir un rapport enchanté avec cette opportunité, jusqu'à la préférer à ses autres activités culturelles.

« J'ai fait partie d'un orchestre pendant deux trois ans, et puis là cette année **je vais arrêter parce que j'ai trop de réunions (vires)**. En fait je pesais le pour et le contre, et **je préfère continuer les réunions que la musique, parce que ça me passionne plus en fait**. La musique c'est une occasion de rencontrer des gens aussi, mais je préfère les réunions. »
« **Ça donne envie de la politique finalement [...]** pour moi c'était réservé à une élite bourgeoise et à des beaux parleurs. Mais la démocratie participative **ça donne l'espoir que tout le monde peut participer** [voire peut-être] un engagement dans la prochaine équipe municipale ? »

¹⁷⁰⁴ Entretien 13, Bruz, sept. 2013, Astrid, F, 30 ans, Profession intermédiaire, Orthophoniste, Entre 1 et 3 ans, Locataire, dipl. 2eme cycle, € élevé ; habitant, Participante - Comité développement durable, piéton vélo
Idem pour les autres citations, jusqu'à nouvelle précision.

Les dispositifs participatifs municipaux sont d'autant plus appréciés par rapport aux réunions militantes dont elles s'éloignent rapidement, qu'elles les jugent « plus structurées [...] plus constructives [...] on n'est pas juste là à parler dans le vent. »

« Il y avait **ce cadrage qui était agréable. Du coup** ça faisait une réunion où c'était pas seulement celui qui a le plus de « bagout » entre guillemets qui va prendre toute la parole. Donc c'était agréable comme groupe, et ça m'a donné envie de poursuivre. Et **je me suis dit**, c'est pas la peine d'aller dans une autre ville [...] **Du coup je me suis dit**, je vais m'investir dans les ateliers du développement durable, ça a l'air intéressant [...] le fait de voir ça, **ça m'a donné plus envie de** m'intéresser à la vie de la ville, j'allais un petit peu plus régulièrement sur le site de la ville, et puis... **Après j'ai vu** qu'ils recherchaient des gens pour un comité, **etc.** »

Il y a donc un effet d'entraînement de l'offre de participation qui peut s'observer dans des cas réunissant un ensemble de conditions favorables : un intérêt préalable, une situation professionnelle stable, une recherche de sociabilité, une disponibilité familiale, une expérience similaire... Cette participante finit trois années après notre première rencontre par s'investir dans un mandat municipal dans une plus petite ville où elle a entre-temps déménagé pour accéder à la propriété et se rapprocher de son travail. Elle s'occupe d'une délégation « participation citoyenne », pour laquelle elle a spécifiquement candidatée pour y convertir son expérience préalable.

Si elle tend de façon intuitive à généraliser sa situation à l'ensemble des participants en affirmant, « c'est souvent les nouveaux habitants qui sont plus intéressés encore que les autres par ce type de proposition ». Cette affirmation est à l'inverse de ce que nous avons pu mesurer dans chaque ville de notre enquête. Plus exactement, c'est compte-tenu de son statut social (libérale de santé, trentenaire, accession à la propriété, sans enfants scolarisés) que cette affirmation trouve une certaine véracité. Mais à partir de nos autres terrains, les profils que nous avons isolés comme les plus similaires s'avèrent être déçus par l'offre de participation notamment lorsque celle-ci prend la forme de conseils de quartier, plutôt que des dispositifs « par projet ». Ici nous entrevoyons le lien avec la catégorie évoquée précédemment de la participation mise à distance.

La comparaison de cette enquête avec Aymeric, déjà évoqué plus haut à Arcueil, du fait de leur profil social proche, mais de leur devenir participatif opposé est intéressante. Aymeric et Astrid sont deux trentenaires, nouveaux habitants respectivement à Arcueil et Bruz, tous deux membres des catégories socio-professionnelles supérieures, cadre dans la recherche et développement et orthophoniste. Leur rapport à la famille les rapproche également, en couple et exprimant un désir d'enfant bientôt concrétisé. Leur rapport à l'engagement participatif s'avère autant volontariste que leur rapport à la politique est initialement plutôt timide. Leurs envies en la matière les porte plutôt à valoriser un engagement local, avec une référence aux thématiques écologiques, rapprochées de leur envie d'enracinement local. Ils concrétisent cette envie par une participation ponctuelle à des associations comme les Amap ou les colibris. Cette conviction nouvelle chez eux est souvent évoquée à travers un rapport « médiatisé » : avoir lu tel livre, avoir regardé tel film ou vidéo-clip... c'est souvent par ce biais qu'ils rapportent un déclic chez eux. Leurs intérieurs regorgent de livres qui composent une « bibliothèque verte des idées ». Ainsi leur positionnement n'est pas lié à une socialisation politique ou une pratique antérieure, encore moins dans une histoire familiale. Souvent dans leur propos l'envie se dispute à l'hésitation et à la mise en suspens : soit chez Astrid du fait d'un déménagement bientôt prévu, soit chez Aymeric

de par son investissement professionnel. Ils valorisent ainsi l'idée d'agir là où ils sont, d'où leur tentative dans les instances participatives, mais ils tentent aussi de mettre en cohérence leurs pratiques déjà existantes et leur sensibilité écologique plus récente mais de plus en plus affirmée : pratiquer le vélo, le compostage...

Mais le rapport d'Astrid à l'engagement participatif va plus loin, jusqu'à devenir conseillère municipale déléguée à la citoyenneté dans le village dans lequel elle emménage un an après notre rencontre. Ce qui les différencie, c'est leur implantation locale, en lien avec leur activité professionnelle : Astrid est devenue propriétaire dans la commune où elle travaille, un village où les liens sociaux sont a priori denses. Aymeric vit dans une résidence, dans un appartement qui appartient à la famille de sa conjointe, mais qu'ils projettent de quitter. Il travaille comme manager dans une entreprise du CAC40. Là où le parcours illustre une participation enchantée, Aymeric démontre l'inégale portée de dispositions pourtant similaires, mais surtout l'importance du contexte. En effet, il faut ici tenir compte que l'offre de participation à Bruz convient bien davantage à Astrid, que celle d'Arcueil à Aymeric. Nous retrouvons là encore un effet souvent observé de la diversification sociale vers le haut dans la participation projet : autrement dit, l'inclusion de publics absents des instances de quartier, mais qui ne sont pas les membres des classes populaires.

Ce positionnement de l'offre et sa meilleure inclusion socialement sélective interroge la condition de ces carrières citoyennes tremplins. Certes ce n'est pas à Bruz, mais Astrid est aussi devenue conseillère municipale et fait explicitement le lien à son expérience de participation.

« Après m'être impliquée en tant que citoyenne active dans plusieurs actions de démocratie participative sur Bruz, je choisis de m'investir dans notre ville » (Présentation, blog de campagne municipales 2014)

Il nous semble que dans la participation par projets, les carrières citoyennes vers un engagement politique sont moins facilement repérables, certes du fait d'une période plus courte dans notre cas d'étude, mais aussi d'une participation qui fait moins place à l'intégration et l'acculturation dans un groupe. Dans ces exemples, les expériences de participation sont mobilisées comme des éléments d'un curriculum vitae pouvant appuyer une candidature politique locale, qui confirme d'autant plus la référence à la « carrière » au-delà même de son acceptation sociologique stricte.

Contrairement au capital d'autochtonie, l'expérience participative a ici une valeur qui s'exporte au-delà de la sphère des dispositifs, des réseaux locaux ou de la municipalité. Cette comparaison fait penser aux liens qui peuvent apparaître à première vue entre la cité par projets et la cité domestique : « au point que l'on peut se poser la question de savoir si elle n'en constitue pas la forme actuelle », ce qui serait omettre que dans la seconde c'est dans la communauté, spatialement définie, et non dans les individualités que se situent les ressources¹⁷⁰⁵. Là ce sont les individus les mieux dotés qui parviennent à donner sens à leur expérience au-delà du dispositif et de la municipalité. Ils se différencient en cela des parcours de ceux qui voient la valeur de leur rôle liée à leur ancrage dans la communauté et dévaluée avec l'arrêt du dispositif.

La « déterritorialisation » de l'offre se trouve ainsi en partie transposée dans sa réception et ses effets sur des parcours ascendants. Mais cela se fait aussi au prix d'une sélectivité sociale

¹⁷⁰⁵ L. BOLTANSKI et E. CHIAPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, op. cit., p. 214.

renforcée : si les formes de légitimité acquise par l'autochtonie via la participation n'ont qu'une valeur relative et contextuelle, elles compensent néanmoins certaines inégalités et sont même une condition de l'accès à la participation pour des membres des classes populaires déjà investis localement¹⁷⁰⁶. Ici cela ne semble plus être le cas, malgré un renouvellement indéniable des engagements locaux, s'observe davantage une actualisation de dispositions préalables qu'une acquisition, un « coup de pouce » plutôt qu'une « main tendue ». Le cadrage de la participation et l'organisation de son intermittence a ainsi un effet sur les possibilités de carrière citoyenne et leur répartition dans l'espace social.

¹⁷⁰⁶ J.-N. RETIERE, *Identités ouvrières*, *op. cit.*, p. 188.

Conclusion : Des temps sociaux situés dans l'espace social, des parcours entre persistance et intermittence

Les parcours de participation se comprennent en fonction de différents univers sociaux, rappelant l'importance d'une « [attention] à la multiplicité des sites d'inscription des acteurs et à la variabilité de valeur accordée, au cours du temps, dans l'engagement dans tel ou tel site »¹⁷⁰⁷. L'analyse des parcours professionnels, parentaux ou résidentiels, dans leurs liens avec l'engagement participatif, révèlent la conditionnalité des effets repérés.

Les effets différenciés des temporalités se repèrent d'autant mieux par la prise en compte de cas singuliers, qui constituent à bien des égards des singularités. Les parcours de participation extraordinaire nourrissent la compréhension la participation ordinaire. Ils permettent de mettre en lumière des déterminants, qui sont de l'ordre du non-dit chez les participants vivant leur participation comme une évidence. Il est notable que les profits d'objectivation permis par l'analyse quantitative dans les premières parties de notre développement se retrouvent dans l'approche qualitative. Le cumul des « normalités » ou l'extraction des « anormalités » portent en dernière instance une heuristique du même ordre et la prise en compte des improbabilités éclaire sous un nouveau jour les probabilités¹⁷⁰⁸.

Le constat initial peut sembler prosaïque : pour participer encore faut-il en avoir le temps¹⁷⁰⁹ et l'envie¹⁷¹⁰. Mais sa prise en compte amène à une indéniable différenciation sociale de ces inégales disponibilités et dispositions. Derrière le raccourci de sens commun, il y a un aspect central de la réception des offres de participations. « Avoir le temps » est une donnée qui vaut surtout en fonction de son rapport subjectif à sa position objective¹⁷¹¹. La mise en évidence du caractère partiellement trompeur de la rhétorique du « temps libre » au profit d'une plus grande pertinence de la catégorie de « temps libéré » est l'exemple le plus parlant du gain heuristique à aller au-delà des constats ordinaires, tout en les prenant au sérieux, sans d'emblée les exclure comme une illusion des enquêtés. Nous aurions pu également traiter d'un autre topique récurrent, celui de la « mentalité », de « la façon de voir », qui est aux dispositions ce que le « temps libre » est aux disponibilités : un raccourci que les participants utilisent pour signifier qu'il n'y pas à « chercher plus loin » pour comprendre pourquoi ils participent ; nous nous contentons ici d'en faire simplement mention.

En résumé, les dispositions ne se comprennent que relativement à des disponibilités. Un même facteur peut être alternativement vécu par les individus comme une indisponibilité ou une disponibilité. La retraite peut entraîner la recherche d'activités ou le choix de s'en détacher ; les modes de travail peuvent livrer une compréhension des méthodes participatives ou y rendre

¹⁷⁰⁷ O. FILLIEULE, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *op. cit.*, p. 208.

Voir aussi : Didier DEMAZIERE et Olivia SAMUEL, « Inscrire les parcours individuels dans leurs contextes », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, 2010, n° 11.

¹⁷⁰⁸ J.-C. PASSERON et J. REVEL (dir.), *Penser par cas*, *op. cit.*, p. 32-34.

¹⁷⁰⁹ « Les motifs liés à la disponibilité temporelle », V. JACQUET, *Délibérer ou ne pas délibérer ?*, *op. cit.*, p. 158 et sq..

¹⁷¹⁰ « La volonté de participer », J. CHARLES, *La participation en actes*, *op. cit.*, p. 97 et sq.

¹⁷¹¹ Nous retrouvons donc avec l'engagement participatif, des effets déjà mis en lumière dans le cas de la participation électorale : Guy MICHELAT et Michel SIMON, « Classe sociale objective, classe sociale subjective et comportement électoral », *Revue française de sociologie*, 1971, p. 483-527.

hermétiques ; la place dans les rapports de production peut impliquer la subordination ou la subjectivation ; la parentalité peut être un accaparement ou une ouverture ou de disposition ; la résidence peut être vecteur de repli ou d'ouverture. **La logique d'ensemble est identique et dessine les contours du partage social des déterminants de l'engagement participatif.**

Pour conclure ce développement sur la permanence et l'actualisation des dispositions, et la façon qu'ont de les exprimer les enquêtés, soulignons que si les cycles de vie sont une variable explicative importante de l'engagement participatif, leur effet différentiel n'en demeure pas moins passablement nuancé pour les participants les plus engagés : ceux qui disent avoir toujours fait cela, d'une façon ou d'une autre. La variable de la disponibilité ne joue à plein, que lorsque l'engagement participatif s'inscrit dans le prolongement d'expériences similaires et lorsqu'elle va avec une capacité d'en disposer pleinement, à la fois du fait de données structurelles et situationnelles. Autrement dit, les temps sociaux sont situés dans l'espace social.

Dans une étude sur les ancrages sociaux de la réception des discours politiques, Clémentine Berjaud propose de distinguer cinq types d'effets : circonscrits, de mutualisation, de renforcement, de conversion et de résistance¹⁷¹². L'intérêt de son approche est de rappeler comment des dispositions et des positions préexistantes à l'acte de réception l'influence voire le détermine. Elle précise par contre peu les conditions de félicité de certains scénarios, ou ce qui les distingue, par exemple la mutualisation ou le renforcement. Les deux semblent revenir à une construction collective du sens. Mais nous retrouvons bien des effets similaires dans la réception des offres de participation. Notre proposition typologie, entre pouvoir et vouloir, synthétise l'ensemble de nos développements précédents, à la fois attentifs aux situations, aux disponibilités et aux dispositions. C'est ce dernier terme qui nous semble devoir l'emporter dans la compréhension des logiques sociales de la réception des offres de participation. Il nous apparaît en effet comme primordial, mais surtout comme permettant d'englober l'ensemble des aspects de l'analyse. **La participation réalisée ne se comprend ainsi qu'au regard de son caractère intermittent.**

Dans un sens plus large, nous défendons une approche inspirée des réflexions d'Olivier Schwartz sur l'irréductibilité de l'empirisme¹⁷¹³. Ses recommandations nous semblent en effet pouvoir constituer une proposition particulièrement suggestive pour une sociologie compréhensive de l'engagement participatif, compris comme des « gammes d'activités variées et de valences multiples [...] qui constituent le cadre expérientiel effectif dans lequel elles sont saisies, vécues, interprétées par les individus »¹⁷¹⁴. Mais retenir cette approche de la participation comme « expérience vécue » ne conduit pas à la limiter à des cadres situationnels ou

¹⁷¹² C. BERJAUD, « Les téléspectateurs en contexte. Conditions sociales et pratiques de réceptions collectives des discours politiques dans le Venezuela d'Hugo Chávez », *op. cit.*

En résumé, d'après nos termes : Circonscrits, du fait de l'exclusion de certains participants au vu de leurs caractéristiques sociales. Mutualisation, par une construction commune de sens à l'échelle du groupe. Renforcement, par la présence de dispositions individuelles préalables. Conversion, par une capacité de conviction souvent acquise dans d'autres espaces. Résistance, par un refus ou une incapacité à s'inscrire dans les autres effets.

En outre, cinq variables apparaissent déterminantes dans la configuration de réception collective : degré d'interconnaissance préalable, degré d'homogénéité des positions politiques, position statutaire, niveau de politisation et dotation en capital culturel.

Voir aussi : L. BALLAND, C. BERJAUD et S. V. ZAMBRANO, « Dossier. Les ancrages sociaux de la réception », *op. cit.*

¹⁷¹³ O. SCHWARTZ, « L'empirisme irréductible. », *op. cit.*

¹⁷¹⁴ *Ibid.*, p. 296.

interactionnels trop étroits. Ce sont bien des logiques sociales qui s'observent à travers l'analyse de pratiques comprises comme étapes dans un parcours. Il faut ainsi se situer entre situationnel et structurel pour espérer les saisir le plus pleinement possible.

« [A partir de] l'étude de groupes et d'individus dans des cadres localisés, les propriétés des faits [observés] mériteraient à cet égard d'être qualifiées de « situationnelles » [...] tissés de particularités, liées aussi bien à l'histoire qu'au degré de liberté dont jouissent les acteurs quand ils sont « en situation ». Ajoutons qu'ils se présentent immédiatement comme des « faits vécus », comme des expériences individuelles ou collectives. Mais d'un autre côté, si microscopiques soient-ils, ils s'inscrivent aussi dans des rapports d'ensemble, dans les modes de fonctionnement caractéristiques d'une société globale. Ils présentent nécessairement des propriétés qui expriment leur appartenance à l'ordre social. [...] Si l'on veut bien, par exemple, ne pas épurer les individus des attributs sociaux qui s'incorporent à leurs paroles et à leurs conduites on trouvera dans celles-ci tout un gisement d'indices sur les propriétés [...] [des] membres d'un groupe donné, et donc indirectement aussi sur un certain état des structures de la société. »¹⁷¹⁵

Nous avons ainsi proposé de circuler entre des propriétés situationnelles et des propriétés structurelles du fait étudié et de les éclairer réciproquement, non pas simplement pour « reconnaître scolairement dans les matériaux des mécanismes sociologiques supposés déjà connus par ailleurs [mais pour] découvrir [...] [chercher] ce qu'ils peuvent apprendre de neuf sur les logiques sociales qui sont en jeu dans l'univers des individus »¹⁷¹⁶. Ainsi l'engagement participatif se comprend au regard de ce qui le précède et ce qui en découle. C'est en ce sens qu'il nous a semblé heuristique d'aller au-delà d'une approche centrée sur les « motifs de la participation » pour les réinsérer plus largement dans des « parcours de participation », qui sous condition peuvent se comprendre comme des « carrières citoyennes ». Il s'agit donc d'étudier « moins les effets des interactions que les interactions comme des effets »¹⁷¹⁷, afin de rendre compte de l'ancrage social des sens de l'engagement participatif. Comme nous l'avons relevé auparavant, les entrées « pouvoir » et « vouloir » sont d'abord des raccourcis conceptuels qui ne se comprennent pleinement que dans une acceptation processuelle : « ne pas », « ne plus », « désormais », « encore », « toujours »...

¹⁷¹⁵ *Ibid.*, p. 299.

¹⁷¹⁶ *Ibid.*

¹⁷¹⁷ *Ibid.*, p. 301.

Récapitulatif - Partie 4 : sur les sens de l'engagement participatif

Les **parcours de participation** s'apparentent à une succession d'étapes, qui sont autant d'occasions pour les participants de faire défection ou de prolonger leur engagement. Ainsi, certains participants vont effectivement au fil du temps et du cumul de différentes positions dans l'espace local construire un parcours, qu'eux-mêmes vont relate **sur le mode de la « carrière citoyenne »**, au sens interactionniste, avec ses épreuves successives. Mais ces participants ont aussi un passé, constitutif de dispositions, qu'ils actualisent ou importent dans les espaces participatifs. L'hypothèse de l'acquisition n'est envisageable que pour les individus les plus dotés en capitaux universellement (économique, culturel) ou localement (autochtonie) reconnus. De fait, au sens nous l'avons entendu, peu de parcours se révèle correspondre à ces « carrières ».

Dans le contexte du récit biographique induit par la situation, les enquêtés évoquent ces moments, **porteurs de changement dans leurs conditions objectives d'existence et leurs rapports subjectifs à celles-ci**, qui les ont amenés à être attentifs et réceptifs à la sollicitation portée par les municipalités : retraite, parentalité, propriété...

Mais le récit le plus courant reste de l'ordre de la **continuité**, en référence par exemple à un engagement préalable, parfois politique ou syndical, le plus souvent associatif. Cette prédisposition à l'engagement, le fait de *déjà en être, d'avoir baigné là-dedans*, est bien de l'ordre d'une disposition sociale. L'engagement participatif peut à bien des égards être résumé comme une poursuite du même par d'autres moyens, qui tranche avec le vocable de « l'innovation » ou de « l'émergence », qui s'avère peu adapté à la réception de la participation institutionnalisée. Ce sont en outre des moyens qu'ils ont parfois eux-mêmes contribué à faire exister, en s'investissant à des degrés divers comme des soutiens du projet municipal, jusqu'à parfois les pousser à rejoindre le rassemblement politique local. Lorsque les partis politiques nationaux sont plus présents, l'offre de participation bénéficie moins de cet effet d'entraînement qu'est la possibilité pour les participants de lier ensemble participation et engagement politique municipal. Le sens de cet engagement n'échappe pas à un contexte plus général de défiance vis-à-vis de la politique, que des références « localistes » et « concrétistes » viennent combler ou qu'une **tentative de redéfinition de la politique** vient concurrencer. La question de savoir si ce faisant la participation dépolitise ce qui aurait pu l'être ou politise insuffisamment ou abusivement ce qui ne l'était pas reste posée.

La participation prolonge des expériences préalables, mais elle peut aussi combler une « période de rien » dans des parcours associatifs ou politiques eux-aussi intermittents. L'offre de participation facilite alors d'autant plus l'engagement, qu'elle permet de se décharger d'une partie des aspects organisationnels, en les faisant reposer sur les promoteurs. La continuité n'implique pas pour autant l'absence de **postures critiques ou de mises à distance**. Pour certains, ce n'est pas tant qu'ils veuillent en être, mais qu'ils s'imaginent qu'il faille en être : un accord sur le principe les incite à jouer un jeu « qui va dans le bon sens »¹⁷¹⁸, parfois même pour

¹⁷¹⁸ L'ensemble des expressions entre guillemets de cette section sont issus des notes d'entretiens et d'observations. Sauf indication contraire marquant leur exceptionnalité, elles sont reprises du fait de leur récurrence et comprises comme constitutives d'un « jargon » de l'engagement participatif.

en attendre des rétributions indirectes pour leurs autres activités. Ces acteurs vont alors régulièrement insister sur la distinction à faire entre leurs engagements ; que ces participants ne croient pas aux mythes, ne les empêchent pas pour autant de pratiquer. Cette lucidité donne d'ailleurs parfois une impression de *masochisme* à l'observateur extérieur ; nous-même, mais aussi les organisateurs ou les intervenants extérieurs.

L'énigme de ce décalage persistant est en partie résolue par la prise en compte du fait que **le sens de l'engagement participatif ne se limite pas à la lecture qu'en proposent les acteurs de l'offre**. Certes il est bien question d'*aide à la décision*, de *co-élaboration de projets*, de *vie démocratique* et de *vivre-ensemble* – pour reprendre des termes fréquents – et les participants critiques n'hésitent pas à les mobiliser, pour rappeler les élus à l'ordre, parfois même en s'appuyant sur notre présence d'observateur – « il y a même un étudiant qui... » – mais d'autres aspects sont tout aussi importants dans la réception des offres de participation : **curiosité, sociabilité, intérêt personnel**, voire même simplement **habitude** quelque peu désœuvrée, « ça ou autre chose... ». Or **les offres de participations les plus sophistiquées répondent moins à ces gratifications périphériques**. Les inégalités sociales se retrouvent dans la capacité à appréhender différents formats de participation. Plus le dispositif est éloigné du quotidien, **moins les dominés sont en capacité d'y trouver des profits symboliques réutilisables dans leurs interactions sociales**. L'ordinarité et la trivialité des instances de quartier vont avec l'enjeu d'y acquérir un capital social ou d'y obtenir des satisfactions concrètes, qui ne se retrouve pas dans des dispositifs délibératifs *one shot*, qui relèvent à bien des égards d'un « jeu sans enjeu » pour l'existence des individus. Il existe des exceptions, mais qui s'expliquent par des préalables associatifs ou syndicaux ou par une participation liée à un cas, une demande ou un thème spécifique ou par un engagement particulièrement volontariste des offreurs.

Ainsi, parmi l'ensemble des voies qui conduisent à la rencontre, voire la confrontation, avec une offre de participation, certaines sont loin de correspondre à l'idée que l'on peut se faire d'une sorte de « capital militant », qui expliquerait la propension à trouver intérêt et à tirer profit de cette opportunité. Ce sont plus généralement des expériences de l'ordre de **l'intéressement à la vie locale** qui sont mises en avant : certaines plutôt attendues, comme les associations de quartier et d'autres, qui se sont imposées au fil de l'enquête : par exemple, l'engagement comme parent d'élèves ou l'investissement dans un conseil syndical de copropriété. Ces expériences se justifient par un intérêt personnel direct, et se passent aisément de l'adhésion à une fiction de l'intérêt général.

Mais de telles expériences préalables sont loin de se superposer totalement à l'engagement participatif. Ainsi, le fait d'être parent d'élèves est mobilisé a posteriori par les enquêtés, comme une marque de leur intérêt pour la vie locale, comme un vecteur de socialisation et une première expérience de volontariat dans des contextes « où ça se bouscule pas pour prendre les places ». L'investissement dans des espaces collectifs ayant trait à la résidence prend lui des formes distinctes selon le statut d'occupation du logement. Si chez les locataires, il reste une expérience d'engagement dans des collectifs, visant à constituer un intérêt commun, pour les propriétaires – notamment ceux pour qui l'accession à la propriété est un aboutissement rapporté comme sacrificiel – l'objectif est en dernière instance de garantir un investissement financier, d'améliorer le cadre de vie auquel est en partie indexé la valeur de leur bien. L'interprétation est

bien entendue le plus souvent sous-entendue, elle ne devient explicite que lorsque la menace de dépréciation se fait limpide : face à une usine, un immeuble en construction, une série de cambriolage. S'il y a bien une **figure progressiste de l'habitant**, qui veut améliorer son quartier, son cadre de vie, pour lui et les autres, il y a aussi une **figure proprement réactionnaire**, au sens le plus littéral du terme : qui agit en réaction. Ces deux tendances débordent le cadre normé des instances participatives, où elles se font entendre ponctuellement, quitte à être inéluctablement étiquetées comme lobbyistes. Ces groupes de participants régulièrement présents alimentent le *turn-over des assistances*.

D'autres enfin, font part d'un intérêt proprement *sectoriel*, en lien avec une appétence pour un thème ou du fait d'une pratique. Ces participants sont à mi-chemin entre la figure du **citoyen et de l'usager** au sens où le cycliste peut être à la fois promoteur du développement durable et usager d'un équipement communal. L'intérêt peut aussi découler d'une certaine **familiarité induite par l'activité professionnelle**. Ainsi des enseignants ou des fonctionnaires vont se rattacher aux thèmes de l'intérêt public. Mais nous observons des cadres du secteur privé, qui vont se positionner comme ayant un intérêt pour ces pratiques « participatives de coproduction ». Ils peuvent alors importer alors leurs compétences d'*animation de groupes*, de *cartographie des problèmes de gestion de proximité*, de *réalisation de diaporama*, souvent à la grande satisfaction des promoteurs qui y voient une montée en gamme de l'offre de participation.

Les étapes des **parcours de participation s'articulent aux parcours de vie**. Le déclencheur de la participation est souvent perçu comme en lien avec une certaine **stabilité** – résidentielle, familiale, professionnelle – jugée comme nécessaire à l'engagement. **La disponibilité biographique conditionne la possibilité et la volonté de participer**. Arriver dans une nouvelle commune ; acheter une maison ; scolariser les enfants ; ne plus avoir d'enfants à charge ; changer d'activité professionnelle... toutes **ces variations sont reconstruites dans le récit de vie pour justifier d'une disponibilité et d'une disposition**. Mais ces variations sont toujours subjectivement interprétées. Par exemple, la vie familiale peut autant alimenter le repli sur la sphère privée, que le besoin de s'en extraire. Au niveau le plus formel et le plus général, nous observons que **la position dans les rapports hiérarchiques de production** implique une plus ou moins grande *maîtrise de son temps*, mais aussi un *rapport différent à la valeur du temps qu'il faut libérer pour participer*.

Le fait substantiel reste du même ordre : **selon le groupe social, un même évènement est différemment articulé à l'explication de la possibilité ou de l'impossibilité de s'engager**. Il pourra être mobilisé alternativement pour justifier d'un plus fort investissement ou d'une mise en retrait. C'est ce résultat qui fonde le fait que **l'engagement participatif ressort d'une logique sociale** : on participe comme on est. L'analyse des entretiens livre une *difficulté intrinsèque à distinguer parcours, motifs et motivations*. Les propos s'entrelacent : ce que je suis, ce que j'ai fait, ce que cela a fait de moi, comment je me suis fait, ce que je fais, pourquoi je le fais... La catégorisation se fait au prix d'une certaine **artificialité**, l'extraction des motifs sans leur ancrage social est ainsi une limite profonde des approches de type grammatical ou discursives. Elles finissent par ne plus rendre compte des **conditions sociales de l'incorporation de ces mots d'ordre, qui ne sont pas que de l'ordre des mots**.

L'élément déclencheur le plus aisément isolé par les enquêtés est **le passage à la retraite**. Ils sont ainsi nombreux à être de jeunes retraités désireux de « conserver une utilité sociale » et de donner de leur temps, dès lors qu'ils sont libérés de la contrainte salariale. La référence est récurrente, elle n'en pas moins là encore inégalement mobilisée et investie. Certains se saisissent de cette période pour **concrétiser une velléité d'engagement**, qu'ils avaient déjà formulée. D'autres se sont plus ou moins imposés cette façon d'occuper leur temps : « une fois qu'on a fait le tour des bricoles ». La crainte de l'inactivité et de l'isolement rencontre ainsi favorablement une opportunité de découvrir son quartier et ceux qui y habitent. Un tel *remplissage* est fréquemment matérialisé durant l'entretien par la « **pochette de citoyen** », que les enquêtés s'en vont chercher lorsqu'ils ne trouvent plus leurs mots ou cherchent à les illustrer. Ils y compilent tous les documents, toutes les photos qui témoignent de leur participation et qui matérialisent leur activité. Ce sont davantage des retraités ou des femmes au foyer ou en congé parental, qui semblent investir une telle pratique. Mais cette propension à aller chercher sa « pochette » reste très partagée. Ces archives privées constitueraient en soi un matériau à analyser, mais nous n'y avons malheureusement pas eu accès de façon assez systématique pour en tirer une analyse substantielle. Il faut aussi convenir que ce n'est qu'a posteriori, que nous noté la relative récurrence de cette situation. Cela reste néanmoins un marqueur **du caractère professionnel, voire scolaire, que peut recouvrir l'engagement participatif** pour certains individus. Pour ce que nous pouvons en dire, nous entrevoyons un continuum, se superposant a priori à une hiérarchie sociale : entre l'absence de telles archives ; des archives constituées sur le mode de l'album de famille, principalement composées de photos et de coupures de presse ; des archives constituées sur le mode scolaire du recueil exhaustif, comportant par exemple tous les comptes rendus et enfin des archives constituées sur le mode professionnel¹⁷¹⁹, comportant des notes, des plans et des réflexions personnelles.

Cette recherche d'activités nourrit un poncif, celui de la personne retraitée « qui n'a jamais été aussi occupée depuis qu'elle est en retraite ». Tout comme plus généralement le fait d'avoir eu auparavant une vie professionnelle qualifiée de « riche », « trépidante » ou « mouvementée » vient justifier l'envie de s'engager davantage. L'énumération de l'ensemble de leurs activités fait de l'engagement dans les instances participatives **un effort qui semble négligeable en comparaison**. L'énumération elle-même marque l'équivalence faite entre les activités : « puisque je... comme je fais déjà... et il y aussi... j'ai oublié de préciser... ».

Le désir de s'occuper, d'apprendre de nouvelles choses, mais aussi de faire bénéficier les autres des choses que l'on sait ou pense savoir, est un motif indéniable de la participation. D'autant plus indéniable, que l'offre de participation a cette prétention de transmuier ce qui pourrait ne ressortir que de la demande personnelle, en compétence reconnue, à travers la **catégorie polymorphe de « l'expertise d'usage »**. Mais celle-ci est aussi en miroir la source de frustrations et de déceptions : ne pas voir sa compétence reconnue à la valeur qu'on lui prête, avoir un sentiment de redite et d'éternel recommencement, ne pas percevoir les effets concrets. Alors même que « c'est pas bien compliqué de changer une plaque d'égout / d'installer un banc

¹⁷¹⁹ Nous avons aussi entrevu sur d'autres terrains, des conseils citoyens dans des quartiers politiques de la ville, un usage professionnel à l'ancrage populaire : la pochette fait alors office de CV pouvant être mobilisé dans une recherche d'emploi auprès d'associations ou de services municipaux, comme gage de « bonne citoyenneté ».

/ de fleurir un parterre », et ce quand bien même les services expliquent leurs contraintes de commandes publiques ou d'organisation de leur temps.

L'intégration de l'impossibilité de faire, du fait que telle demande n'est pas du ressort de la ville, mais de l'agglo, du département, de la région... de ce « mille-feuille de personnes qui se refilent la patate chaude », est **une compétence rapidement intégrée** par les participants. Cette absence d'effets face au désir « d'actions, de concrets alors qu'on nous parle de projets », est la première source d'une participation de plus en plus intermittente. La satisfaction d'avoir fait « progresser une idée », d'avoir réalisé un « diagnostic partagé » ou d'avoir « co-élaboré des propositions » est inégalement répartie dans l'espace social. **Ces motifs abstraits contentent davantage les membres des catégories supérieures, qui y trouvent la réitération de ce qui constitue leur rôle social premier dans le monde professionnel.** Mais s'il y a bien un effet d'auto-habilitation, il demeure que l'offre de participation souffre de la comparaison avec l'engagement professionnel : moins cadré, moins fréquent, moins efficace... tout simplement moins « engageant ». La participation de ces actifs est alors d'autant plus intermittente. **Leur passage dans les instances participatives a toutes les chances d'être transitoire** : soit parce qu'ils s'en servent comme tremplin vers un autre engagement, soit qu'ils finissent par juger la chose inutile. Cette **sélectivité sociale des instances se rapporte à une vie sociale avant tout organisée autour de l'activité économique**¹⁷²⁰. La possibilité d'engagement va à mesure de l'autonomie individuelle.

Une entrée relie les différents croisements de la possibilité et de la volonté de participer : la **récurrence de la référence à la déception**¹⁷²¹, qui a aussi son versant physique, le fait d'être fatigué, éreinté, de ne plus vouloir produire des efforts sans en saisir les gratifications¹⁷²². Cette entrée est probablement la plus fréquemment investie par les participants pour expliquer leur *non-volonté* de participer, qui se mue en *incapacité incorporée*. La déception peut aussi être celle de l'arrêt de la possibilité de participer, avec la fin de l'offre et la **rupture biographique** qu'elle induit. Des individus ayant survalorisé l'engagement participatif, en refusant par ailleurs tout engagement politique local, composent ainsi avec le **deuil du rôle** qu'ils avaient acquis à travers lui ; « une certaine notoriété », « une reconnaissance ». Les déceptions et les frustrations récurrentes des individus se traduisent dans la logique de l'offre par le diagnostic de « l'essoufflement » des instances participatives, dont l'expression a partie liée avec les rythmes du mandat représentatif¹⁷²³.

La mise à jour de parcours de participation permet de souligner que l'offre de participation est régulièrement rapportée comme étant arrivée « au bon moment », au croisement d'une disposition et d'une disponibilité. De manière plus synthétique que nous ne l'avons fait jusqu'à présent, on peut distinguer la **participation sans réserve et sous réserve**. La première implique une superposition quasi-totale entre les attendus de l'offre de participation et l'appétence d'une partie des populations municipales. La **participation sans réserve est le fait d'agents qui s'avèrent à bien des égards être des doubles sociaux des offreurs de participation** à une

¹⁷²⁰ Stéphanie GAUDET, « Lire les inégalités à travers les pratiques de participation sociale », *SociologieS*, 2012.

¹⁷²¹ Dont Albert Hirschman souligne l'importance dans les cycles d'engagement et de désengagement.

A. O. HIRSCHMAN, *Bonheur privé, action publique*, *op. cit.*

¹⁷²² J. CHARLES, « Les charges de la participation », *op. cit.*

¹⁷²³ Voir Chapitre 5 - S.II - 2 Le diagnostic de l'essoufflement, ressource de l'expérimentation perpétuelle

échelle aussi locale que celle retenue pour cette étude. Ils sont en quelque les « prochains sur la liste », au sens propre comme au sens figuré, c'est-à-dire très proches de la municipalité et susceptibles à bien des égards de rejoindre l'équipe municipale ou en tous cas d'être considérés localement comme des cadres de la participation. **Ces individus font ce qu'ils faisaient déjà dans d'autres espaces**, notamment associatifs et vivent leur participation comme un soutien de principe. Leur proximité s'incarne dans **une interconnaissance, autant formelle qu'informelle** dans d'autres espaces municipaux : CCAS, associations municipalisées, clubs, foyers, lieux de travail, de résidence, familles, amitiés, voisinage... Dans les cas les plus extrêmes, pour le regard extérieur à la communauté il semble s'en être fallu de peu pour que ces individus soit davantage que des « simples » participants : un rang sur la liste municipale, une indisponibilité ponctuelle ou une indisposition personnelle à s'engager au-delà. Leur participation sans réserve n'implique pas pour autant l'absence de décalage entre la logique de l'offre et le sens qu'ils donnent à leur participation. C'est notamment le cas de celles et ceux qui la vivent comme une sociabilité locale retrouvée, plutôt qu'un moyen d'extension et de renouvellement de la citoyenneté locale ou d'amélioration des politiques publiques. Mais ce décalage doit aussi s'interpréter comme ce qu'est aussi la démocratie : **une façon d'être et de vivre ensemble**.

La deuxième, **la participation sous réserve, constitue la majorité des participants**, conditionnant la possibilité et la volonté de participer à un ensemble de facteurs, dont ils ont plus ou moins conscience. Les passages de l'un à l'autre sont d'ailleurs envisageables : la participation est alors un tremplin de l'une vers l'autre. La fortune des offres de participation se trouve bien semble-t-il dans leur capacité à convaincre ces flux de participants sous réserve, notamment à travers le fait de réussir effectivement une plus grande inclusion sociale aussi circonscrite soit-elle. Cette emphase mise sur les dispositions et les motifs socialement situés de l'engagement participatif renvoie ainsi **la possibilité de participer à une problématique structurelle**, qui dépasse largement celle des seules modalités de l'offre de participation ; transposant ce que Pierre Bourdieu désigne dans un autre contexte comme la visée de « transformation radicale des conditions sociales de production des dispositions qui portent les dominés à prendre sur les dominants et sur eux-mêmes le point de vue même des dominants »¹⁷²⁴.

¹⁷²⁴ Pierre BOURDIEU, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 2002, p. 64.

Conclusion générale : Pouvoir et vouloir participer en démocratie

1 Retour sur le fil argumentatif de la thèse

Nous avons d'abord cherché à mettre à jour les logiques de l'offre dans ces trois villes moyennes. La présente restitution a pour premier but de rappeler l'ancrage socio-historique des offres de participation, afin de permettre d'isoler leurs conditions d'émergence. Comment ce mot d'ordre générique de la « démocratie participative » est-il mis en ordre en contexte ? Quels acteurs ont intérêt à cette formalisation ?

L'offre de participation est comprise dans un environnement qui dépasse le seul périmètre des dispositifs participatifs. Les dispositifs n'en demeurent pas moins leur trace matérielle la plus évidente. La participation citoyenne est saisie par les dispositifs, qui façonnent, organisent, conditionnent et délimitent une forme d'expression rendue possible à travers eux. Nous avons en ce sens décrit les différentes formalisations de la participation institutionnalisée dans ces villes et ses évolutions. Ces trois cas sont illustratifs des variations des tendances de l'offre institutionnelle de participation depuis les années 1990, soit parce que la mise en œuvre de l'offre y est décalée dans le temps, soit parce qu'elle couvre une succession de mandats électifs municipaux. Mais l'institutionnalisation de l'offre de participation apparaît à chaque fois contrariée et précaire. La survie des dispositifs dépend avant tout de la carrière politique des promoteurs et leur continuité de l'engagement des fonctionnaires, comme le révèlent a contrario les ruptures : alternance, signifiant la fin de l'offre ; réorganisation des services, signifiant sa refonte.

Cependant, les offres institutionnelles de participation ne constituent pas une réalité univoque, ni pour leurs promoteurs, ni pour leurs publics. L'analyse de leur réception révèle des appropriations différenciées et socialement situées. L'engagement participatif sert ainsi plus largement la compréhension des conditions sociales de la participation politique. Il faudrait d'ailleurs interroger comment les institutions, en façonnant les possibilités de participation, s'en trouvent également façonnées en retour. En effet, si la distinction mérite d'être conceptuellement maintenue, il demeure que ces offres de participation ne sont pas des pures politiques de l'offre. D'abord, parce que la démocratie participative est en partie un étiquetage d'engagements qui lui préexistent. Il y a un reversement d'engagements préalables dans de nouveaux espaces et non une émergence ex nihilo. Ce constat doit être lu à l'aune de la spécificité des cas retenus : des offres de participation, que nous avons qualifiées de volontaristes et réflexives. Par ailleurs, le primat de l'offre tend à oblitérer l'histoire de mouvements locaux, qui se sont d'abord construits en dehors de l'institution municipale. Mais ce dernier point est à nuancer, car ces rassemblements ont d'emblée eu pour visée la conquête de l'exécutif local. Ils ont ainsi peu d'existence en dehors des moments électoraux. La perspective analytique de l'offre est donc ambivalente, mais elle fait largement sens pour qualifier les politiques procédurales regroupées dans cette étude.

Ainsi, nous analysons l'engagement participatif comme une double construction sociale, au travers de la production et de la réception des offres de participation. Nous mobilisons dans l'étude de la réception une gamme variée de méthodes, rattachées à différentes notions

explicatives ; citons parmi les principales : facteurs sociaux de la participation, espace social et réseaux de l'engagement participatif, motifs de la participation et parcours de participation. Les parcours de participation nous apparaissent en toute fin, comme la façon la plus pertinente de rendre compte du caractère relationnel, processuel, dispositionnel et situationnel de la réception des offres de participation. Nous aboutissons à une théorie ancrée des logiques sociales de l'engagement participatif à l'échelle municipale. L'espace des possibles objectifs et subjectifs de la participation institutionnalisée qui en constitue le cadre, est une reformulation enrichie de l'analogie de l'offre et de la demande, dont nous avons éprouvé les limites heuristiques. Nous arrivons ainsi à une vue incluant les avatars multiples d'une participation réalisée, qui ne constitue en fait qu'un cas particulier du fait social d'une participation intermittente.

2 Sept éléments de discussion sur la participation institutionnalisée

Nous proposons une synthèse sélective de points de discussion qui émergent de notre travail de recherche, soit comme résultats, soit comme pistes à approfondir. Ils viennent en complément et en prolongement des conclusions de chapitre et des récapitulatifs de partie. **Nous les pensons comme des éléments d'ouverture, qui s'articulent à la fois aux enjeux de la recherche et de la pratique en matière de participation.**

2.1 Une tension entre administration, institutionnalisation et expérimentation

La formalisation des offres de participation peine à être pleinement comprise comme institutionnalisation. Le processus s'avère dans les faits limité et indéterminé. Les offres de participation sont conditionnées par les temporalités de la démocratie représentative et la valorisation du registre de l'expérimentation permanente. Les politiques procédurales tendent ainsi à être des politiques réflexives. Nous entrevoyons que les acteurs de l'offre – élus, agents et prestataires – nourrissent des intérêts objectifs et subjectifs à cette situation. D'abord du fait de leur croyance dans la toujours possible amélioration des modalités de la participation, mais aussi parce que cette actualisation perpétuelle justifie leur position dans un système d'action. L'inachèvement nourrit l'idéal – il faut imaginer Sisyphe heureux dirait le philosophe – mais aussi la possibilité d'une intervention toujours nécessaire.

La précarité de l'inscription des instances participatives dans le paysage institutionnel induit ainsi leur toujours possible remise en cause et reprise en main. Le volontarisme des élus est la condition autant première que dernière de leur existence. Néanmoins, le sentiment d'éternel recommencement ne va pas jusqu'à une complète remise à zéro. Les élus, du fait de la spécificité et de la portée uniquement local du capital symbolique qu'ils acquièrent par cette proposition, en demeurent des obligés à bien des égards. Les agents publics sont aussi les garants d'une certaine continuité de l'offre, autant sur le principe, que dans leurs routines. D'ailleurs les changements dans les organigrammes administratifs ont bien plus d'effets sur les contours de l'offre de participation, que les changements dans la composition des listes municipales. Autrement dit, un nouveau directeur de la citoyenneté implique bien plus concrètement et directement une refonte de l'offre de participation, qu'une nouvelle adjointe à la démocratie participative. Mais lorsqu'il est nuancé, un tel constat est en fait confirmé, car il est le fait d'élus au profil spécifique, qui rappelle à bien des égards celui des professionnels de la participation.

La tension entre administration, institutionnalisation et expérimentation s'éclaire par la prise en compte d'une autre problématique de recherche : la professionnalisation et la marchandisation de la démocratie participative. La place des prestataires privés dans la circulation et la constitution des référentiels a d'ailleurs pu être évoquée, alors même que les cas retenus sont loin de constituer une entrée privilégiée pour étudier ce phénomène. Notre propre expérience nous fait tout de même entrevoir une évolution de ces métiers, dont le lien à l'action publique locale se distant pour privilégier une entrée méthodique, qui aurait vocation à être également transposable dans toutes les sphères d'activités ; « l'intelligence collective » remplace, en même temps qu'elle l'englobe, la « co-construction des politiques publiques ». Cette diversification est pourtant loin de signifier la fin de ce métier. Il faudrait aussi entrevoir les effets possibles d'une internalisation des compétences au sein des collectivités territoriales. Tout comme les militants ont pu, par leur professionnalisation, ouvrir la voie à d'autres profils, il pourrait s'envisager une différenciation progressive, entre des institutions volontaristes, qui font une place à la participation dans leur organigramme et la considèrent comme un volet à part entière de l'action publique et des organisations qui « se payent » des prestataires. Les deux phénomènes s'alimentent mutuellement par un mécanisme de marché : la rareté moindre de la compétence en interne va avec la nécessaire diversification du métier de consultant, par la baisse des prix et la raréfaction de la demande.

L'intérêt processuel pour l'engagement participatif doit ainsi être transposé à la logique de l'offre, pour interroger les potentiels effets de sédimentation dans l'expérimentation. Nos cas ont permis d'entrevoir en partie ces aspects, par exemple avec la remise en cause des instances, la mise en place progressive de budgets participatifs, mais la question mérite d'être prolongée pour interroger les effets des évolutions procédurales sur un même territoire. Le résultat d'une succession de séquences dans l'histoire récente des offres institutionnelles de participation nous apparaît assez robuste. Mais plusieurs hypothèses qui en découlent demandent à être éprouvées, par exemple un possible décalage entre des persistances légales et des innovations volontaristes ; que devient la promesse de « concertation des parties prenantes » quand les acteurs de terrain réclament la « démocratie d'interpellation » ? Des « conseils citoyens » face à des « tables de quartier » ? Des « associations de quartier » face à des « *civic tech* » ? Il nous semble ici qu'il faille prendre au sérieux l'hypothèse d'une division sociale du travail participatif pour en interroger les potentiels effets ségrégatifs.

2.2 Un effet limité, voire contre-productif, des innovations procédurales sur la sélectivité sociale et la portée politique de la participation

Cette piste de recherche a pu être évoquée comme un résultat. Par exemple Julien Charles établit empiriquement l'existence d'une « clôture capacitaire inhérente à la participation, laquelle ne s'ouvre qu'à ceux qui ont les moyens de s'élever à la hauteur de ces attentes. Il faut alors, dans un souci démocratique, prendre en compte la capacité différentielle des personnes à agir et à se faire entendre »¹⁷²⁵. Nous rejoignons cette affirmation, mais nous considérons comme insatisfaisant d'y voir un aboutissement de la recherche, et plus encore un dévoilement, quand elle nous semble à l'inverse constituer un lieu commun du milieu de la participation. En effet,

¹⁷²⁵ J. CHARLES, *La participation en actes*, op. cit., p. 96.

cette rhétorique d'adaptation capacitaire est récurrente. Elle est une ressource de l'innovation procédurale et de l'expérimentation permanente. Nous renvoyons ici à notre propos sur les justifications des évolutions des formats de participation. Mais nous avons établi que ces changements sont loin de répondre à cet enjeu : quantitativement, à l'échelle d'une ville de 20 000 habitants, le « 1% participatif » demeure ; qualitativement, l'inclusion sociale s'avère extrêmement ténue et ponctuelle.

Ainsi, l'offre de participation, dans son universalisme, souffre d'une tension fondamentale entre l'ouverture à tous et la reproduction des inégalités sociales en son sein ; que résume dans nos cas l'opposition entre l'omniprésence des propriétaires pavillonnaires et l'absence des locataires du logement social, dans un rappel de l'importance spécifique des parcours résidentiels par rapport à cette forme d'engagement. Comme évoqué, nous entrevoyons plutôt une tendance à acter une division sociale de l'engagement participatif. A grands traits, il ressort que les instances pérennes de quartier attirent davantage le pôle des retraités anciens habitants, tandis que les concertations par projet sont plus à même d'intéresser une partie des actifs aisés. Le principal effet de la participation par projet est une « fission du noyau dur » du public des instances, séparant les participants les plus investis dans une « sociabilité participative » et les participants intermittents intéressés par une thématique spécifique ou se revendiquant soutiens de la démarche¹⁷²⁶. Mais il ne s'agit pas d'une meilleure inclusion des publics absents ou exclus symboliquement. Ce sont ainsi différents « motifs de la participation », socialement situés, qui sont variablement saisis selon la forme donnée à l'offre de participation ; quand elle ne relève pas simplement d'une logique d'extraction sociale, dans le cas des mini-publics.

La prise en compte des inégalités sociales dans la participation, est en même temps leur acceptation. La diversification certaine permise par la participation par projets nous semble même aller avec un potentiel embourgeoisement du recrutement. Cette hypothèse serait à vérifier en neutralisant davantage la variable contextuelle, mais différents indices vont dans ce sens : perte des effets compensateurs de l'ancrage social et territorial, affinités électives entre certains modes opératoires participatifs et certaines positions sociales, etc. En tous les cas, l'extension du cercle des participants ne s'inscrit pas en faux contre la sélectivité sociale. La question se pose de savoir si le focus sur l'amélioration procédurale de la participation, vers une participation « à la carte », ne laisse pas trop rapidement de côté les enjeux d'inclusion et d'éducation population, pour lesquels la possibilité de donner sens à la participation à travers une certaine reconnaissance sociale, s'avère être un support effectif. La moindre appartenance à un collectif reporte la valorisation de l'engagement participatif sur les ressources individuelles. Elle est en ce sens plus inégale. Contrairement à l'ancrage dans un territoire via les instances de quartier, l'« expérience participative » a ici une valeur qui s'exporte au-delà de la sphère des réseaux locaux ou de la municipalité. Mais ce sont les individus les mieux dotés qui parviennent à donner sens à leur expérience au-delà du dispositif.

Par contre, il y a dans le passage de l'instance au projet, un gain net en « qualité » de l'aide à la décision : le produit du dispositif est plus directement utilisable et intégrable à l'action publique. Cela rejoint ici l'idée d'un plus fort cadrage, d'une participation davantage canalisée

¹⁷²⁶ . Ces derniers se rapprochent de ceux qui sont dits « efficaces » et « curieux » dans la typologie proposée par A. MAZEAUD et J. TALPIN, « Participer pour quoi faire ? », *op. cit.*

vers un objectif et d'une meilleure qualité délibérative. Nous retrouvons donc les limites de démarches se voulant optimisées, cadrées, qui, si elles organisent tout un domaine d'activités, ne constituent pas de collectifs autonomes. La délibération prend du temps et implique un engagement long ; il est difficile de la reproduire « expérimentalement » en dehors d'une possibilité de participation impliquant pour les participants une réalité sociale concrète, qui induit pour eux une « prise de rôle » et une prise au sérieux des enjeux au travers d'une adhésion à l'*illusio* du dispositif.

Ces différents choix peuvent se justifier du point de vue des promoteurs : cherche-t-on à créer une dynamique collective sur un territoire ou à améliorer un point précis d'une politique publique. Cherche-t-on à promouvoir la citoyenneté locale ou à améliorer l'aide à la décision ? Mais les arguments de l'innovation démocratique relèvent largement de l'impensé : les « innovations » sont promues avec la visée d'une adaptation, pour une plus grande participation et une meilleure inclusion, alors qu'elles sont potentiellement contre-productives de ce point de vue. Les tendances générales que nous avons relevées, vont dans le sens d'une participation plus circonscrite, plus contrôlée et plus « utilisable » par et pour l'action publique. Mais cette progression semble se faire au détriment des effets sur les parcours individuels et l'accès du plus grand nombre à la parole publique¹⁷²⁷. Si on élargit encore la focale, le lien serait à faire avec des évolutions socio-économiques plus générales : mobilité territoriale, destitution des collectifs et fractionnement des temps de travail, intermittence et précarité de l'emploi. L'adaptation revendiquée semble bien plus subie, que choisie pour ses attributs propres et ses apports supposés.

En résumé, le coût de la conversion des « expériences participatives » en gratifications, support du maintien d'un engagement durable et dépassant potentiellement le moment et le cadre du dispositif, semble socialement plus inégalitaire dans le régime transitoire qu'induit la participation par projet. Ainsi ce qui semble faire sens du point de l'aide à la décision pour les offreurs de participation, ne le fait pas forcément du point de vue des participants et de leurs parcours de participation. Car, à l'inverse le fait de pouvoir « prendre part, apporter une part et recevoir une part »¹⁷²⁸ via un collectif organisé, mais relativement autonome et stabilisé dans le temps, est un support pour l'engagement des individus. De nombreux efforts des promoteurs travaillent ainsi davantage les conditions ponctuelles d'entrée en participation, que celle de son maintien dans le temps, s'attachant davantage à l'expérience sociale qu'aux visées politiques.

Il ne s'agit pas de sacraliser une forme au détriment d'une autre, mais bien d'interroger les effets respectifs de chacune, pour conscientiser le choix des formats de participation, qui charrient bel et bien des représentations de ce qu'est participer et qui ont des effets perceptibles sur qui est à même de participer et pourquoi. Plutôt qu'un discours général d'inclusion du plus grand nombre et de valorisation de l'innovation, les promoteurs des différentes formes gagneraient à mieux saisir ces effets pour diminuer le décalage entre les attendus et les résultats, et donc limiter les déceptions et les frustrations qui peuvent en découler et qui s'avèrent être un des premiers motifs de l'exit. Nous entrevoyons aussi toute la potentialité du cumul des formes, en fonction de leurs attraits respectifs. Si l'idée n'est pas de toujours ramener – un peu facilement

¹⁷²⁷ J. TALPIN, « Légitimer les inégalités. De la démocratie participative en Amérique », *op. cit.*

¹⁷²⁸ J. ZASK, *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, *op. cit.*

– à cette mythologie des années 1970-1980, il demeure que nous lisons quelque chose de cet ordre chez Paula Cossart et Julien Talpin, quand ils évoquent une lutte urbaine historique : une participation ascendante, mais articulée aux institutions ; une participation liée à des thématiques générales, mais qui ont des effets directs sur l'existence ; une participation qui travaille sur des projets déterminés, mais qui conserve une inscription territoriale, une matérialité et une régularité¹⁷²⁹.

2.3 Un apport processuel et dispositionnel : les sens de la participation entre persistance et intermittence, réminiscence et recrudescence

L'hypothèse dispositionnaliste répond d'abord aux écueils des différentes théories politiques des préférences démocratiques, que nous avons désignées comme « potentialiste »¹⁷³⁰ ou « conditionnaliste »¹⁷³¹. Dans le premier cas, les gens souhaiteraient participer le moins possible, tout en ayant toujours la possibilité « au cas où » ; dans le second cas, les gens souhaiteraient participer le plus possible, tout en n'en ayant pas la volonté « dans ce cas », du fait des imperfections de l'offre existante. Aucune n'est convaincante empiriquement. La non-prise en compte des logiques sociales¹⁷³² de la possibilité et de la volonté de participation et de non-participation est l'erreur fondamentale d'une théorie « potentialiste » des préférences démocratiques. La fortune éditoriale d'une telle proposition reste à bien des égards une énigme, alors qu'elle relève davantage du déploiement d'un axiome théorique, plutôt que d'une démonstration empiriquement fondée. Mais la réponse « conditionnaliste »¹⁷³³ semble trop respectueuse et n'est guère plus satisfaisante en la matière, en se focalisant abusivement sur les données relatives à l'offre. Contre cela, c'est bien une proposition dispositionnaliste, qui peut être porteuse de questions et de réponses relevant d'un raisonnement sociologique, « comme va-et-vient entre contextualisation historique et raisonnement expérimental »¹⁷³⁴.

Nous reconnaissons que l'hypothèse « conditionnaliste » a pu apporter des réponses en partie convaincantes : il ne suffit plus d'ouvrir la possibilité de participer, il faut penser les conditions rendant celle-ci la plus attractive possible pour les individus et la plus effective possible en termes d'influence de la décision. Nous constatons bien que la mise en place réflexive d'une offre de participation, attentive aux conditions d'inclusion¹⁷³⁵, permet une inclusion ponctuelle de

¹⁷²⁹ P. COSSART et J. TALPIN, *Lutte urbaine*, op. cit.

Par exemple : « la réunion du mercredi constitue surtout un repère, une borne, le lieu de régulation de la vie sociale du quartier [...] vraisemblablement connue par la plupart des habitants [...] [et] le recours à l'action collective [permet] d'élargir le cercle des [...] habitués [mais au-delà des] actions ponctuelles [...] la réunion hebdomadaire [...] joue [...] le rôle essentiel de réceptacle des problèmes du quartier [...] [des] troubles quotidiens » (p.89-90)

¹⁷³⁰ J. R. HIBBING et E. THEISS-MORSE, *Stealth Democracy*, op. cit.

¹⁷³¹ M. A. NEBLO, *Deliberative Democracy between Theory and Practice*, op. cit.

¹⁷³² « Tout au long de ce livre, nous affirmons « les gens veulent ceci ou cela ». Bien sûr cela signifie pas que tous les Américains ont les mêmes préférences [politiques], mais nous invoquons une licence poétique en la matière » J. R. HIBBING et E. THEISS-MORSE, *Stealth Democracy*, op. cit., p. 11

Cet avertissement préliminaire, qui constitue un non-argument sociologique, nous en semble le symptôme. D'ailleurs, notre façon de renommer la théorie « discrète » en « potentialiste » ne fait pas pas que le pendant de l'appellation « conditionnaliste » – qui est également nôtre – elle est conséquence de l'accent que nous mettons sur les appropriations sociales et leur différenciation.

¹⁷³³ *Ibid.*

¹⁷³⁴ J.-C. PASSERON, *Le raisonnement sociologique*, op. cit., p. 154-163.

¹⁷³⁵ Nous retrouvons ici des arguments se retrouvant dans les études sur la participation mobilisant le prisme « capacitaire » en référence aux travaux d'Amartya Sen sur les « capacités ».

participants, qui habituellement ne participent pas. Par exemple, le fait d'organiser des concertations thématiques ponctuelles, susceptibles de recueillir des intérêts particuliers y répondant ou le recours au tirage au sort, pouvant faciliter l'acceptation d'une sollicitation devenue invitation personnalisée. Nous avons surtout mesuré à quel point le fait d'avoir un effet concret sur des enjeux quotidiens était une condition nécessaire de l'engagement des individus les plus éloignés de l'offre de participation.

Mais même cette seconde proposition reste par trop centrée sur les logiques de l'offre. Or, les appropriations différenciées et socialement situées des opportunités existantes de participation politique incitent à poser une hypothèse dispositionnaliste et un regard processuel sur l'engagement participatif. Cet apport permet de compléter le propos sur les conditions de la participation par l'étude de la réception de l'offre de participation. Les opportunités offertes par des institutions constituent alors des contextes d'actualisation de dispositions, préalablement acquises ou pouvant être acquises par leur fréquentation. Le rappel de ces aspects permet d'inclure le point de vue des participants, quand la réflexion sur les conditions reste largement cantonnée au point de vue des promoteurs. Cette perspective se rattache à un débat plus large en sciences sociales sur une théorie de l'action et des raisons d'agir, considérant que « un habitus, un système de dispositions se déclenche en relation avec un espace et une situation »¹⁷³⁶. L'idée n'est pas de rejeter en bloc la référence situationnelle ou interactionnelle, mais d'amender des propositions par ailleurs stimulantes, pour les inclure dans un cadre d'analyse commun.

La disposition est ainsi loin d'être uniquement une capacité ou une compétence personnelle, elle tient à l'environnement et à la fréquentation, passé et présente, de contextes d'action, d'où découlent des pratiques observables. C'est une question première chez les participants : quelles expériences similaires peuvent-ils mobiliser pour justifier de leur participation et décider de franchir le seuil d'un dispositif participatif¹⁷³⁷. Adopter cette échelle d'observation individuelle ne signifie pas l'abandon du social, mais au contraire la recherche de ses effets à tous les niveaux¹⁷³⁸, convenant que « la pluralité des institutions objectivement en concurrence pour forger les individus conformément à leurs objectifs contribue, au final, à orienter les destinées de façon relativement inattendue »¹⁷³⁹. A son plus haut niveau d'abstraction, la théorie dispositionnaliste ramène vers des « schèmes interprétatifs d'actualisation du comportement »¹⁷⁴⁰, que dans notre cas nous entendons plus simplement comme les « motifs » de l'engagement participatif. C'est par ce biais qu'il nous semble possible d'intégrer l'étude des motifs dans une compréhension sociologique de l'engagement participatif, attentive aux dispositions des acteurs et aux inégales possibilités et volontés de participer en situation ; donc de « dispositions sous conditions »¹⁷⁴¹.

Amartya SEN, *Commodities and capabilities*, Oxford, Elsevier Science Publishers, 1985.

¹⁷³⁶ Pierre BOURDIEU, *Manet, une révolution symbolique: cours au Collège de France, 1998-2000*, Paris, Seuil : Raisons d'agir, 2013, p. 85.

¹⁷³⁷ Pour une discussion quant à la portée heuristique du seuil comme espace limite et critique de la participation, voir : M. BERGER et J. CHARLES, « Persona non grata. Au seuil de la participation », *op. cit.*

¹⁷³⁸ B. LAHIRE, *Dans les plis singuliers du social*, *op. cit.*

¹⁷³⁹ *Ibid.*, p. 154 et sq.

¹⁷⁴⁰ Christiane CHAUVIRE et Albert OGIER (dir.), *La régularité: habitude, disposition et savoir-faire dans l'explication de l'action*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2002, p. 9.

¹⁷⁴¹ B. LAHIRE, *L'homme pluriel*, *op. cit.*, p. 63-69.

Au-delà de l'objectivation de la sélectivité sociale, notre étude révèle les appropriations différenciées des offres de participation, depuis une participation dans la continuité d'un engagement plus large, qui s'ajoute à une liste ouverte, jusqu'à un détour ponctuel, qui s'insère dans une parenthèse pour un temps refermée. L'analyse processuelle de l'engagement participatif est la voie privilégiée pour saisir une participation, qui se comprend comme un parcours, et sous conditions, comme une « carrière citoyenne ». Les logiques sociales d'appropriations différenciées et situées des offres de participation, caractérisent l'engagement participatif en tant que pratique et expérience vécue. C'est ce fait, que nous avons désigné comme un « enrôlement », qui se comprend autant comme un recrutement, une inscription dans une liste par la prise en compte d'une présence, du point de vue l'offre, que comme une prise de rôle, du point de vue de la réception. Un enrôlement qui s'avère plus ou moins transitoire, plus ou moins accessible, et en tous les cas, socialement déterminé.

Nous nous sommes ainsi attaché à explorer les conditions sociales et les spécificités d'un engagement participatif, comme un raccourci désignant les logiques sociales, objectivables et subjectivées, de la réception des offres institutionnelles de participation. Le terme est d'autant plus apparu préférable à d'autres candidats possibles, comme « participation institutionnalisée », que cet engagement s'avère largement précéder, autant que déborder, le cadre et le périmètre des dispositifs participatifs. Les notions d'espace local de la citoyenneté, espace social de la participation, réseaux de l'engagement participatif ou société des participants, rendent compte de ces phénomènes de reversements et de débordements. Mais des formes de participation peuvent se voir contestées par ceux-là mêmes qui ont contribué à les reconnaître comme telles. Il y a ainsi de la part des institutions municipales une tension entre accommodements et rigidités, quant aux dynamiques recueillies ou induites par ces espaces.

La prise en compte de motifs permet de constituer différents profils de participation. Mais cette approche rencontre de nombreuses limites pratiques et théoriques. Dans notre tentative d'objectivation statistique de ces propositions, la principale différenciation, significative et régulièrement observable, concerne la dimension « politique » de la participation. A partir de ce résultat, nous pouvons entrevoir en quoi l'engagement participatif soutient des tentatives de redéfinition du politique. Cette redéfinition, corrélée à l'intérêt déclaré pour la politique, se nourrit de l'appropriation de l'offre de participation, tant à travers son acceptation, que sa subversion. Elle n'en reste pas moins dépendante d'un contexte de défiance et de méfiance, auquel n'échappe pas l'octroi institutionnalisé de possibilités ponctuelles d'expression. Les registres « localistes » et « concrétistes » apparaissent comme des formes anti-politiques d'appropriations de l'offre de participation. Mais chez des individus, certes souvent déjà intéressés à la politique, les registres de l'« apprentissage » ou de la « vie de la cité » illustrent la diffusion une possible « norme de citoyenneté engagée »¹⁷⁴². Les conditions sociales de l'appropriation de ces registres empêchent cependant de la distinguer d'une « norme de citoyenneté d'allégeance ». La seconde est bien davantage condition de la première, que son opposé. L'opposition entre l'électeur, le contribuable, l'habitant et le participant est un découpage artificiel, qui apparaît comme un non-sens sociologique, tant ses différentes

¹⁷⁴² R. J. DALTON, « Citizenship Norms and the Expansion of Political Participation », *op. cit.*

dimensions se recoupent. Même une analyse proprement discursive ne peut aller contre le constat de leur conjointe mobilisation.

Une approche dispositionnaliste de l'engagement permet enfin de répondre aux écueils d'approches grammaticales et situationnelles, qui peuvent amener à privilégier la compréhension d'actes, sans tenir compte de leurs conditions d'appropriations et d'énonciations par des actants socialement situés. En particulier, l'énoncé situationnel d'une inégale capacité de participation, nous semble trop peu considérer les effets de positions et de dispositions sociales qui sont à son fondement. L'insistance sur les cadres de l'expérience peut sembler omettre les effets des expériences passées, transposées dans le contexte d'action présent. La tension entre effets des situations et des dispositions sur les individus est comparable à celle entre érosion et sédimentation ; la première a beau être réelle et perceptible, le poids de la seconde demeure prépondérant à un instant donné.

La réception d'une participation octroyée est tributaire d'une sélectivité sociale des arènes participatives. La sélectivité se fait largement par le haut ; plus exactement ce sont d'abord les franges intermédiaires de l'espace social qui s'y trouvent surreprésentées. Cette sélectivité est régulièrement interprétée comme l'échec des dispositifs participatifs, sans que pour autant en soient interrogées pleinement les logiques politiques et sociales. Il ne s'agit pas d'un effet propre à l'offre de participation, mais bien du résultat d'une inégalité dans le rapport objectif et subjectif à un « temps libéré », dont la possibilité varie à mesure de la position dans l'espace social et dans la hiérarchie des rapports de production. Les idées de congé citoyen, de mise à disposition d'un temps pour la vie civique, peuvent en ce sens apparaître des horizons politiques lointains. Mais de telles propositions répondent pourtant à un des facteurs les plus effectifs en termes de réduction de l'espace des possibles objectif en matière de participation. La seule variable significativement compensatrice de ces logiques structurelles est propre au caractère municipal de notre étude : l'ancienneté de résidence, indicative d'une forme spatialisée de capital social, interprétable en tant que capital d'autochtonie. Et à notre sens, il s'agit bien là d'un des apports et non d'une des limites de l'offre de participation : permettre la reconnaissance – ponctuelle, conditionnée mais perceptible – d'autres ressources, spécifiques et localisées, dans l'accès à l'expression politique, plutôt que les seules voies du capital culturel et économique ou de toutes les formes de capital symbolique, qui n'en sont que la conversion.

La prise en compte des parcours professionnels, familiaux et résidentiels permet de mettre à jour des tournants dans des parcours de vie¹⁷⁴³, qui s'avèrent être des éléments déclencheurs ou facilitateurs, dans le récit des motifs de la participation. Au-delà des histoires individuelles – dont la régularité exprime le caractère éminemment social – nous observons comment ces entrées viennent qualifier ou disqualifier la forte participation des uns et la faible ou la non-participation des autres, mais aussi des entrées en participation plus improbables, pour ceux chez qui l'engagement participatif prend la forme d'un détour, plutôt que l'inscription dans une continuité.

Il nous faut donc nuancer et contextualiser notre référence au programme dispositionnaliste. Elle est notamment induite par objet d'étude : l'engagement participatif. La variation empirique

¹⁷⁴³ Andrew ABBOTT, « A propos du concept de *Turning Point* » in Marc BESSINI, Claire BIDART, Michel GROSSETTI, (dir.) *Bifurcations, les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*, Paris, La Découverte, 2009, p.187-211

des contextes que suppose la prise en compte des dispositions, ainsi que leur ancrage dans la socialisation, notamment primaire, ne sont que faiblement prises en charge par notre stratégie empirique. Le point et le lieu commun de notre étude reste le rapport aux dispositifs participatifs dans le cadre d'une offre institutionnelle de participation volontariste. Nous nous intéressons en ce sens à ce qui précède cet engagement, ce qui y est reversé et ce qui permet de le, et de s'en, saisir du point de vue des participants. Notre contribution à la compréhension plus générale du phénomène de la participation et de ses conditions demeure ainsi éminemment située et ancrée. Cependant, nous observons à la fois les conditions et les logiques d'une entrée en participation, de son maintien ou de la défection, au-delà de l'espace-temps que constitue et qu'institue le dispositif participatif. C'est par ce biais que nous répondons à deux corrélats de l'usage de la notion de dispositions : le fait qu'elles aient une genèse, qu'elles charrient l'idée de récurrence, de série ou de classe de pratiques conditionnant leurs actualisations et une transférabilité limitée en contexte¹⁷⁴⁴. C'est aussi ce qui a justifié une pratique de l'entretien permettant à l'enquête d'outrepasser un questionnement centré sur l'engagement participatif, quand celui-ci pouvait n'avoir qu'une importance très relative pour la personne interrogée.

Nous explorons ainsi un cas particulier de dispositions à l'activité publique et collective, en les rapportant aux propriétés et expériences des individus et aux situations qu'ils rencontrent. L'attention aux dispositions et aux parcours de participation rejoint un programme d'études plus général, dont nous n'avons finalement fait qu'entrevoir les contours. En effet, notre proposition processuelle est méthodologiquement inaboutie. Il faudrait ainsi envisager la réalisation de suivi quantitatif et qualitatif de cohortes et d'entretiens panélisés et réitérés pour permettre de mieux saisir l'engagement et le désengagement, en lien avec les évolutions des cadres de la participation. Les derniers développements que nous proposons concernant deux de nos terrains, suite à la remise en cause progressive ou actée des instances de quartier, permettent d'entrevoir l'intérêt d'un tel programme.

L'horizon d'une attention aux dispositions à participer est aussi de saisir les conditions de leur activation en contexte. L'analyse devrait ainsi être pouvoir prendre en compte des individus présentant des caractéristiques similaires, mais qui pourtant refusent ou ratent l'opportunité de participer. Notre proposition théorique donne toute leur place à ces configurations, puisque la participation réalisée n'y apparaît que comme un aboutissement transitoire, au regard de l'importance des participations empêchées, évitées ou distancées. Mais notre travail empirique gagnerait à pouvoir désormais mieux tenir compte de ce résultat. La participation et la non-participation sont les deux faces d'une même pièce : les dispositions sociales à la participation. L'enjeu des recherches est dès lors d'étudier les conditions de leur acquisition et de leur actualisation en situation, au fil d'un parcours de participation.

2.4 Un encastrement du participatif dans le représentatif

Le volontarisme politique de ces équipes municipales a pu amplifier la capacité d'écoute de l'institution. Mais cette volonté reste largement tributaire de l'inégale répartition dans l'espace social des dispositions que l'offre de participation se propose d'actualiser. La démocratie participative n'en permet pas moins une diversification des parties prenantes dans les discussions

¹⁷⁴⁴ B. LAHIRE, *Portraits sociologiques*, op. cit., p. 18-21.

sur l'espace public local, voire dans certains cas d'une partie des représentants. Par ailleurs certains dispositifs réussissent à s'ancrer dans un quotidien et à toucher en partie un autre public. Cette proposition institutionnelle ne s'affranchit pas pour autant de limites connues par ailleurs : légitimité du représentatif dans l'espace public¹⁷⁴⁵, absorption de la participation dans la représentation¹⁷⁴⁶ ou dans le système de pouvoir local¹⁷⁴⁷, faiblesse démocratique de la décentralisation¹⁷⁴⁸ et inégalité sociale face aux questions politiques¹⁷⁴⁹. Ces enjeux structurels rappellent que « la démocratie participative n'a de sens que si elle contribue à enrayer les logiques d'exclusion sociale qui caractérisent aujourd'hui le fonctionnement ordinaire de nos démocraties »¹⁷⁵⁰, mais que si une offre de participation descendante se confronte à ces logiques, les révèle, autant qu'elle les intègre et entend en partie y répondre, elle ne les dépasse que partiellement et sous conditions. Le « fonctionnement ordinaire » s'y retrouve dans une participation qui répond à ce même qualificatif, mais qui ne doit pas totalement occulter les possibilités d'une participation qui sort de l'ordinaire

La dynamique entre participation et représentation relève d'une alternance entre ouverture et fermeture du champ des possibles en matière de pouvoir et de décision. C'est le propre même de la frontière entre représentants et représentés, dans le cadre du gouvernement représentatif. Le peuple une fois qu'il a voté peut continuer à discuter et à exercer une critique de l'action des représentants, mais il ne saurait prendre pleinement part à la décision. L'offre de participation offre une voie pour étendre et concrétiser les principes de la liberté de l'opinion publique et de l'épreuve de la discussion. Mais elle reste toujours encadrée par le principe de la marge d'indépendance des gouvernants, lui-même déterminé par celui de la réitération de l'élection¹⁷⁵¹.

Une formule est récurrente chez les élus participatifs : « être en campagne [électorale] permanente ». Ils recherchent l'effervescence de la discussion que permet d'atteindre la remise en question de leur mandat, ou, plus exactement, dans un contexte où même celle-ci peut faire défaut¹⁷⁵² ils cherchent à l'atteindre par d'autres moyens, selon d'autres temporalités et dans d'autres espaces. La participation pour être effective a ainsi besoin que l'on puisse faire « comme si » il y avait effectivement quelque chose à remettre en cause, non plus « qui », mais a maxima « quoi » ou a minima « comment ». C'est d'ailleurs une des façons les plus concises de résumer la tension entre représentation, participation et délibération : « qui », « quoi », « comment ».

Une participation encadrée dans la représentation, évoque le fait que les limites perçues dans la réception de l'offre de participation découlent aussi des modalités institutionnelles de leur mise en œuvre. « Articulation » est le terme le plus souvent retenu par les acteurs pour penser les liens entre participation et représentation. L'offre de participation est pensée selon le régime de la

¹⁷⁴⁵ Daniel GAXIE, « La démocratie participative dans les structures de la démocratie représentative », in *La Démocratie en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004, p.

¹⁷⁴⁶ C. BLATRIX, « La démocratie participative en représentation », *op. cit.*

¹⁷⁴⁷ R. LEFEBVRE, « La démocratie participative absorbée par le système politique local », *op. cit.* ; R. LEFEBVRE, « Les élus : des acteurs peu dialogiques du débat public », *op. cit.* ; J. TALPIN, « Une répression à bas bruit. Comment les élus étouffent les mobilisations dans les quartiers populaires. », *op. cit.*

¹⁷⁴⁸ M. PAOLETTI, *Décentraliser d'accord, démocratiser d'abord*, *op. cit.* ; F. DESAGE et J. GODARD, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales », *op. cit.*

¹⁷⁴⁹ D. GAXIE, *Le cens caché*, *op. cit.* ; P. BOURDIEU, *Propos sur le champ politique*, *op. cit.*

¹⁷⁵⁰ L. BLONDIAUX, *Le nouvel esprit de la démocratie*, *op. cit.*, p. 109.

¹⁷⁵¹ B. MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, *op. cit.*

¹⁷⁵² C. BRACONNIER et J.-Y. DORMAGEN, *La démocratie de l'abstention*, *op. cit.*

complémentarité avec la représentation. Elle est censée venir la supporter, l'enrichir et la légitimer. Pourtant nous avons noté la faible portée électoraliste de la mise en œuvre de dispositifs participatifs. Pour une écrasante majorité d'entre eux les participants sont des votants, voire des soutiens de la liste porteuse de la démarche participative. La réception de l'offre de participation vient dans le prolongement du vote.

La notion d'encastrement est empruntée à l'analyse socio-économique de Karl Polanyi, qui conceptualise le passage d'un encastrement des marchés dans la société à une société elle-même encadrée par les marchés, c'est-à-dire de marchés désencadrés des autres activités sociales¹⁷⁵³. Autrement dit, le propos recoupe l'opposition entre marché régulé ou autorégulateur, c'est-à-dire non-régulé. Mais le désencastrement du marché est toujours partiel et inachevé, en appui sur un maintien des institutions¹⁷⁵⁴, quand bien-même l'orientation donnée à leurs actions est celle de la dérégulation¹⁷⁵⁵. L'économie de marché reste une économie institutionnalisée, mais de plus en plus différenciée¹⁷⁵⁶. La contextualisation la plus entière de la participation politique est donc celle de son encastrement dans des institutions représentatives, elles-mêmes encadrées dans le marché ; ce qui n'est pour ce dernier terme qu'une reformulation de l'hypothèse post-démocratique¹⁷⁵⁷.

Nous proposons d'assumer un parallèle conceptuel, entre un certain désencastrement des marchés par rapport aux sociétés et un certain désencastrement de la représentation par rapport à la participation. Ce que les recherches en science politique expriment au travers de l'idée de professionnalisation¹⁷⁵⁸ et d'autonomisation du champ politique¹⁷⁵⁹. Mais cette dynamique de différenciation n'est pas pleinement réalisée : la représentation a besoin d'une certaine participation ; autrement dit d'un certain nombre d'activités au travers desquelles s'exerce la souveraineté du peuple. Le gouvernement représentatif fait de l'acte électoral la voie privilégiée de cette expression. Au-delà de la sédimentation historique qui a naturalisé la conception agrégative de la démocratie¹⁷⁶⁰, d'autres voies ont pu et peuvent être entrevues.

« Il n'est sans doute pas d'instrument plus puissant que la reconstruction de la genèse : en faisant resurgir les conflits et les confrontations des premiers commencements, et du même coup les possibilités écartées, elle réactualise la possibilité qu'il en ait été (et qu'il en soit) autrement, et à travers cette utopie pratique, remet en question le possible qui, entre tous les autres, s'est trouvé réalisé. »¹⁷⁶¹

¹⁷⁵³ Karl POLANYI, *La grande transformation: aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983.

« le modèle du marché [...] est capable de créer une institution spécifique, à savoir, le marché. [...] Au lieu que l'économie soit encadrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encadrées dans le système économique » *Ibid.*, p. 88.

¹⁷⁵⁴ Bernard BARBER, « All Economies Are "Embedded": The Career of a Concept, and Beyond », *Social Research*, 1995, vol. 62, n° 2, p. 387-413.

¹⁷⁵⁵ Brigitte GAÏTI, « L'érosion discrète de l'État-providence dans la France des années 1960. Retour sur les temporalités d'un "tournant néo-libéral" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2014, vol. 201-202, n° 1-2, p. 58-71.

¹⁷⁵⁶ Ronan LE Velly, « Le problème du désencastrement », *Revue du MAUSS*, 2007, vol. 29, n° 1, p. 241.

¹⁷⁵⁷ Colin CROUCH, *Post-Democracy*, Malden, MA, Polity Press, 2004.

¹⁷⁵⁸ Julien BOELAERT, Sébastien MICHON et Étienne OLLION, *Métier député: enquête sur la professionnalisation de la politique en France*, Paris, Raisons d'agir, 2017 ; Daniel GAXIE, « Les enjeux citoyens de la professionnalisation politique », *Mouvements*, 2001, vol. 18, n° 5, p. 21-27.

¹⁷⁵⁹ P. BOURDIEU, « La représentation politique », *op. cit.*

¹⁷⁶⁰ A. GARRIGOU, *Le vote et la vertu*, *op. cit.*

¹⁷⁶¹ P. BOURDIEU, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, *op. cit.*, p. 107.

Samuel Hayat, dans une relecture socio-historique de la révolution de 1848 – centrée sur les antagonismes politiques et sociaux autour des usages inclusifs ou exclusifs de la représentation – propose un retour à cette genèse de la conception électorale, agrégative et délégataire, du gouvernement démocratique¹⁷⁶². Dans un article, centré sur « l'expérience clubiste », il analyse comment entre une conception discursive ou participative, c'est la première qui l'a emportée, en les contextualisant comme « un affrontement plus général entre deux façons de penser la relation de représentation politique et les formes de participation directe des citoyens »¹⁷⁶³. La conception discursive implique la reconduction d'une frontière stricte entre représentants et représentés, quand la conception participative implique une reconnaissance d'une intermédiarité des clubs comme « représentants des représentés »¹⁷⁶⁴.

Autrement dit, par transposition, l'opposition recouvre ce que le vocabulaire contemporain désigne comme la portée consultative ou décisionnelle de la démocratie participative. C'est là une des ambiguïtés fondamentales de l'appellation, que de retenir le deuxième terme (participation) pour désigner le premier (consultation) ; même s'il n'est jamais fait mystère, tant du point de vue de la production que de la réception des offres de participation, de leur caractère consultatif. La portée décisionnelle des dispositifs participatifs renvoie à la limite de leur institutionnalisation. Elle dépend de la volonté des élus, qui est au fondement même de ces offres de participation « volontaristes ». Ce volontarisme caractérise des propositions politiques allant bien au-delà des obligations légales, ces dernières s'avérant pour la plupart être de pure forme. Mais si ce cadre permet l'inventivité, il implique aussi la réversibilité. Ce que nous avons résumé au travers de la tension entre institutionnalisation – indéterminée, donc inachevée – et expérimentation – perpétuelle, donc inachevée. Dans un cas, comme dans l'autre, c'est bien l'inachèvement qui caractérise en premier lieu l'offre de participation. Un inachèvement qui répond certes à l'enjeu de gérer la décision en « régime d'incertitude »¹⁷⁶⁵, mais qui permet aussi à la plupart des élus de conserver la main, autant que de garder la face, par rapport aux potentiels échecs ou insuffisances de l'offre de participation, plutôt que d'assumer qu'ils ont le pouvoir « de décider que ce serait aux gens de décider »¹⁷⁶⁶, pour reprendre la formule que suggère le maire d'Arcueil.

Plus généralement, il faut aussi tenir compte de l'ancrage local de ces offres de participation. A ce propos, l'analogie d'une tentative de réencastrement de la représentation dans la société, via la participation octroyée, conserve sa pertinence. L'offre institutionnelle de participation s'inscrit dans la recherche d'un « réenchancement des politiques locales »¹⁷⁶⁷ et de la refondation d'un intérêt commun désidéologisé, souvent transmué en « démocratie de proximité »¹⁷⁶⁸. Là encore, ce n'est pas tant le produit des politiques qui est l'enjeu premier, que la refondation du

¹⁷⁶² S. HAYAT, *Au nom du peuple français*, *op. cit.*

¹⁷⁶³ S. HAYAT, « Participation, discussion et représentation », *op. cit.*, p. 135.

¹⁷⁶⁴ *Ibid.*, p. 136.

¹⁷⁶⁵ M. CALLON, P. LASCOUMES et Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain*, *op. cit.*

¹⁷⁶⁶ Entretien 38, Arcueil, juin 2014, Daniel, 62 ans, Retraité. Animateur socio-culturel, Natif ; Maire, EELV, EC (1997-2016)

¹⁷⁶⁷ F. DESAGE et J. GODARD, « Désenchancement idéologique et réenchancement mythique des politiques locales », *op. cit.*

¹⁷⁶⁸ M. NONJON, « Les usages de la proximité dans le champ participatif », *op. cit.* ; R. LEFEBVRE, « Quand légitimité rime avec proximité », *op. cit.*

lien et du sentiment de représentation¹⁷⁶⁹. Jean-Noël Retière nous semble l'avoir bien résumé au travers du fait de « décrire le procès de captation, par un “groupe” résident singulier, de ce que recouvre la citoyenneté »¹⁷⁷⁰. Par bien des aspects, les dispositifs participatifs constituent un espace euphémisé d'un tel procès, visant à combler le déclin d'autres espaces – professionnels, syndicaux, associatifs, résidentiels – où pouvaient se faire cette affiliation. Les élus de ces villes sont ainsi reconnus, comme « des gens qui sont issus du terrain, qui viennent de la vie de tous les jours, [...] [qui] sont eux-mêmes sortis de ce corps », comme le résume une militante associative, qui dans le même temps regrette que « malgré leur vraie volonté [...] [ils] n'ont pas vraiment compris ce que c'était la démocratie participative »¹⁷⁷¹, soulignant par-là la portée consultative des démarches¹⁷⁷². La visée d'affiliation peut sembler d'autant plus perceptible dans les villes marquées par une histoire politique de « communisme identitaire »¹⁷⁷³, mais nous la retrouvons bien au-delà de cette seule perspective. Le maire de Bruz résume de cette façon leur démarche, en opposition à la pratique de « proximité » du précédent maire apolitique de droite : « dans une ville de notre taille, on connaît jamais les gens, on peut pas dire « les bruzois ». Alors qu'en face on avait un maire qui disait « moi je connais tous les bruzois » [...] plus on approfondit et plus on prend conscience d'une diversité de situations. [...] On a affiné par la connaissance un certain positionnement par rapport aux gens [...] [et] il faut qu'on se pose toujours la question, de voir qui sont les bruzois, qui sont les citoyens, qui sont les électeurs »¹⁷⁷⁴.

L'offre de participation apparaît ainsi comme une mise en forme procédurale de l'interconnaissance locale, avec une visée de consensus tenant compte de la diversité des situations et des appartenances sociales. Mais cette perspective alimente une méfiance d'anciens militants, au fondement de leur adhésion distanciée : « ce qui est étrange c'est que des dynamiques collectives existaient... Et vous avez une société qui a fait en sorte de les casser. [...] Ça existait, on n'avait pas attendu... [...] Et aujourd'hui, moi du coup les réunions de quartier, elles ont un goût... [...] C'est très artificiel [...] c'est décréter « c'est la démocratie », et puis ? [...] C'est comme essayer de décréter une grève quand personne veut faire grève... [...] Je soutiens toute démarche qui rassemble les gens [mais] on se pose beaucoup de questions sur les formes et peu sur le fond »¹⁷⁷⁵.

¹⁷⁶⁹ Lorenzo BARRAULT-STELLA, Julien TALPIN (coord.), « Être représenté ? Sociologie du sentiment de représentation politique », ST 39, Congrès de l'AFSP 2017, Montpellier, 10-12 juillet 2017, En ligne : <http://www.afsp.info/congres/congres-2017/sessions/sections-thematiques/st39/>

¹⁷⁷⁰ J.-N. RETIERE, *Identités ouvrières*, op. cit., p. 223.

¹⁷⁷¹ Entretien 90, Arcueil, mars 2015, Lydie, 32 ans, secrétaire, native ; participation à une assemblée de quartier

¹⁷⁷² Pour citer l'entièreté de son propos, qui s'inscrit pleinement dans le débat entre conception discursive ou participative : « pour moi, les habitants doivent pouvoir un pouvoir, avoir la possibilité d'être décisionnaires au niveau de l'assemblée municipale. Les assemblées de quartier, ça devrait être les habitants, élus ou tirés au sort, et qui auraient une voix qui compte au conseil municipal, peut-être pas comme les conseillers municipaux, mais qui compte au moins. Là on peut y assister, mais on n'a pas le droit de parler, notre rôle est vraiment passif en tant que citoyen » (*Ibid.*)

¹⁷⁷³ Michel HASTINGS, *Halluin la Rouge, 1919-1939: aspects d'un communisme identitaire*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1991.

¹⁷⁷⁴ Entretien 10, Bruz, sept. 2012, Philippe, 65 ans, Retraité. Directeur d'établissement social, Plus de 30 ans ; Maire, BCAG - 2008-2014

¹⁷⁷⁵ Entretien 70, Arcueil, nov. 2014, Alain, 65 ans, Retraité. Technicien dans le bâtiment, Plus de 30 ans ; Ancien élu, PCF, adjoint à l'urbanisme (1983-2008) ; intervention de son fils, Aurélien, 40 ans, Employé municipal, Natif ; militant PCF

La participation aurait pour visée d'améliorer la représentation, ou pour le formuler plus exactement : la construction sociale du lien représentatif institutionnalisé¹⁷⁷⁶. Mais à notre sens, la perspective devrait être strictement inverse : c'est l'amélioration de la représentation, qui permettrait d'améliorer la participation institutionnalisée. Nous le percevons sur nos terrains à travers le fait que les élus porteurs de ces démarches réflexives tentent d'assumer un positionnement en partie en décalage avec les attendus de leur rôle¹⁷⁷⁷. La réelle portée de l'offre de participation ne vaudrait ainsi que dans sa capacité à subvertir les logiques de la représentation locale. C'est là le premier fondement de son incapacité structurelle à répondre aux exigences normatives des théories participationnistes¹⁷⁷⁸. L'offre de participation ne vaut, pour ainsi dire, rien, face à la personnalisation du pouvoir municipal, au consensus intercommunal, à la dépolitisation du local. Les effets perceptibles de capacitations individuelles peuvent apparaître à ce titre comme un maigre lot de consolation, pour quiconque assume une croyance politique dans la compétence et la légitimité des individus et des groupes à pouvoir influencer les décisions qui les concernent¹⁷⁷⁹.

2.5 Un moyen de cumuler deux perspectives opposées sur l'offre de participation : néo-corporatisme ou émancipation

L'offre de participation peut se percevoir à travers deux perspectives analytiques a priori opposées. La première, réaliste et descriptive, prend acte ce que la participation institutionnelle semble être ; la deuxième, idéaliste et normative, maintient le rappel de ce qu'elle pourrait être. La coexistence de différentes logiques d'engagement parmi les participants reflète ces deux conceptions des politiques de participation. Cette opposition nous semble avoir été le plus succinctement et le plus clairement résumée, par les deux formules proposées respectivement par Guillaume Gourgues et Julien Talpin : « un néo-corporatisme assumé avec les corps intermédiaires »¹⁷⁸⁰ ou « une démocratie participative inclusive avec les citoyens ordinaires »¹⁷⁸¹. La situation des offres de participation revient souvent à afficher la deuxième, pour dans les faits être la première, mais sans jamais l'être pleinement.

La position de Guillaume Gourgues nous semble relever du réencastrement, en visant à mieux organiser la représentation et réguler le processus de décision, par les corps intermédiaires. La position de Julien Talpin semble porteuse d'un dépassement de cette perspective, qui nous évoque la critique féministe des concepts de Karl Polanyi. Nancy Fraser argumente ainsi que plutôt qu'un double mouvement entre protection sociale et marchandisation, il y a un triple mouvement, le tiers manquant étant l'émancipation¹⁷⁸². Elle souligne ainsi que « les sociétés dans

¹⁷⁷⁶ Virginie DUTOYA et Samuel HAYAT, « Prétendre représenter », *Revue française de science politique*, 2016, vol. 66, n° 1, p. 7-25.

¹⁷⁷⁷ Voir Récapitulatif - Conclusion de la partie 2 : sur les logiques de l'offre

¹⁷⁷⁸ C. PATEMAN, *Participation and Democratic Theory*, *op. cit.* ; B. BARBER, *Strong democracy*, *op. cit.*

¹⁷⁷⁹ H. HATZFELD, « De l'autogestion à la démocratie participative : des contributions pour renouveler la démocratie », *op. cit.*

¹⁷⁸⁰ G. GOURGUES, « Corps intermédiaires ou citoyens ordinaires : pour un néo-corporatisme urbain assumé », *op. cit.*

¹⁷⁸¹ Julien TALPIN, « Corps intermédiaires ou citoyens ordinaires : pour une démocratie participative inclusive », *M3 - La prospective de la métropole de Lyon*, 2014, n° 7, p. 31-33.

¹⁷⁸² Nancy FRASER, « Entre marchandisation et protection sociale. Les ambivalences du féminisme dans la crise du capitalisme », in *Le féminisme en mouvements : des années 1960 à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte, 2012, p. 309-328.

lesquelles les marchés ont toujours été encastrés sont aussi des lieux d'oppression [...] [et] que les processus qui désencastrant les marchés des protections oppressives ont un aspect émancipateur [...] nous devons donc soumettre à un examen critique les deux dimensions du double mouvement »¹⁷⁸³.

Sans doute, la référence devient-elle trop distendue et mérite d'être explicitée. Ce que nous soulignons ici, c'est que ni la participation, ni la représentation ne sont intrinsèquement reproductrices de la domination ou émancipatrices¹⁷⁸⁴. Plus exactement, la participation descendante ne ressort pas nécessairement uniquement de la domination et à l'inverse la participation ascendante, contre les présentations angéliques qui peuvent en être faite, est loin d'en être par essence exempte et nécessairement porteuse d'émancipation. L'ouverture du processus de décision, de consultation ou d'expression par l'offre de participation, va avec la possibilité de son accaparement par un groupe social au détriment d'un autre. Mais la formulation de prétentions alternatives charrie les mêmes impasses potentielles. La proposition de Guillaume Gourgues, nous semble trop rapidement acter ce fait comme inéluctable. La proposition de Julien Talpin, nous semble trop rapidement acter ce fait comme dépassable. Mais avoir les deux à l'esprit est la condition de l'effectivité d'une portée réelle de l'offre de participation.

Il reste à clarifier les contours de cette effectivité : s'agit-il d'abord d'avoir des effets sur les structures ou sur les individus ? C'est en ce sens que ces propositions ne nous semblent pas irrémédiablement irréconciliables. La première est centrée sur la perspective de l'offre et la seconde est arrimée à la perspective de la réception ou de l'appropriation : les échelles d'observations, les représentations et les acteurs convoqués dans l'analyse ne sont pas du même ordre. Ainsi, il est tout à fait envisageable de décrire l'offre de participation comme n'ayant aucun effet sur l'action publique, tout en convenant de ses effets sur les individus ; et inversement. Nous le constatons empiriquement en étudiant les effets différenciés du cadrage de la participation.

Ainsi, loin de s'annuler les deux propositions trouvent leur pleine effectivité dans leur cumul. Il est ainsi possible d'imaginer des lieux et des espaces pérennes du politique, qui permettraient ensuite une plus grande accessibilité sociale des lieux et des espaces ponctuels du projet. Ce cumul répondrait aux limites de chaque perspective : le projet donnerait un débouché et une substance à l'instance, qui n'est autrement qu'une coquille vide, qui devient sa propre raison d'être. L'instance donnerait un public au projet, qui n'est autrement qu'une brèche temporaire dans laquelle ne s'engouffrent que ceux qui en ont la capacité. Autrement, l'offre de participation ne revient qu'à ouvrir la porte à ceux qui seraient de toute façon passé par la fenêtre. Il faut cependant admettre qu'il ne s'agit pas là de la dynamique générale qui peut s'observer en matière d'offre institutionnelle de participation. Dans l'ensemble les évolutions procédurales nous semblent être dirigées avant tout vers une participation de plus en plus contrôlable. Le raffinement procédural de l'ingénierie participative se fait largement au détriment de la perspective de changements substantiels : on fait participer mieux (i.e. budget participatif), des publics de plus en plus divers (i.e. tirage au sort), mais sur des enjeux de moins en moins préhensibles ou avec des marges de manœuvre de plus en plus étroites.

¹⁷⁸³ *Ibid.*, p. 315-316.

¹⁷⁸⁴ Voir Chapitre 1 - S.II - 1 Les critiques de la participation : que font les dispositifs participatifs ?

2.6 Une « demande sociale de participation » qui ferait place à une « fin de l'évidence démocratique »

L'observation des appropriations différenciées d'une offre de participation nous a fait entrevoir les difficultés d'équilibrage entre un public à satisfaire et un public à mobiliser. Cette dichotomie nous renvoie en toute fin à la controverse sur la demande sociale de participation. De fait la pertinence de cette catégorie de compréhension est largement remise en cause par l'analyse des motifs d'engagement et des parcours de participation. L'entrée par les possibilités et les volontés de participer, nous ramène au caractère nécessairement intermittent de la participation réalisée. Nous retrouvons là les intuitions de John Dewey, chez qui le public se constitue dans et par l'enquête, mais qui a aussi vocation à retrouver sa situation initiale de non-public¹⁷⁸⁵. A ce propos, Joëlle Zask a joliment résumé la réponse John Dewey à Walter Lippmann¹⁷⁸⁶ : « il existe entre un fantôme et une éclipse, toute la distance qui sépare l'illusion de la disparation »¹⁷⁸⁷.

La catégorisation de la participation, selon telle ou telle optique, tend trop à la figer et à en oblitérer le caractère processuel. Ce qui s'observe ce sont des dispositions acquises et confrontées à des opportunités, qui en constituent des contextes d'actualisation. De telles dispositions à l'engagement public et aux activités collectives, sont patentes chez les habitants qui vivent leur participation sur le mode de l'ordinaire et sont latentes chez ceux qui la vivent sur le mode de l'extraordinaire. Les premiers sont majoritaires, présents sur le long terme mais aussi seulement de temps en temps. Les seconds sont minoritaires, présents sur le court terme mais parfois de plus en plus. Les dosages respectifs de chaque proposition font principalement intervenir leur inégale disponibilité biographique pour l'engagement, avant même toute disposition en la matière, sans empêcher qu'ils puissent effectivement à partir de là construire des motifs de leur participation.

A cette échelle de villes moyennes, nous constatons qu'une distinction entre offre et demande est peu effective. Au fil de l'enquête, des groupes d'individus, d'abord considérés comme des potentiels informateurs pour interroger la demande, se situent davantage du côté de l'offre. Lier la qualité de demandeur à la position de participants, c'est jeter un voile sur le fait que ces acteurs sont souvent proches des offreurs à cette échelle communale, en termes de profils sociologiques, de réseaux et de trajectoires. Cette proximité s'incarne dans les réseaux constitutifs d'une société des participants : commissions municipales, associations, rassemblements politiques locaux...

Les opportunités de participations revalorisent certains types d'échanges et d'engagements qui leur préexistent. En pensant cet échange à travers l'hypothèse d'une demande de participation, l'analyse se concentre sur l'étude de variations dans des trajectoires extraordinaires, qui sous-entendent une demande latente qui serait révélée. Mais elle délaisse l'ordinaire qui concerne pourtant la majorité des participants, ou alors elle tend à juger cette disproportion comme un échec d'une participation peu inclusive. L'offre de participation locale, ou plus exactement l'extension des opportunités de participation à la vie locale via des dispositifs participatifs, fonctionne comme un système de vases communicants. L'offre est un cadre où une

¹⁷⁸⁵ J. DEWEY, *Logique : la théorie de l'enquête*, op. cit.

¹⁷⁸⁶ J. ZASK, « Pourquoi un public en démocratie ? », op. cit.

¹⁷⁸⁷ Joëlle Zask, Préface, « La politique comme expérimentation », J. DEWEY, *Oeuvres philosophiques. II, Le public et ses problèmes*, op. cit., p. 13.

majorité d'engagements préalables sont revalorisés et une minorité d'engagements nouveaux sont révélés.

Ceux que l'offre de participation mobilise le plus efficacement, sont des offreurs intermédiaires de participation, qui s'inscrivent dans cette offre comme des relais et mettent en avant une idée active de la citoyenneté, dont ils retirent des gratifications symboliques. L'offre de participation est perçue comme un bien venant en articulation avec un capital déjà existant : consommer ou s'équiper de ce bien ne fait sens à long terme qu'en disposant de ce capital ou en l'acquérant. Les militants associatifs locaux se sont adaptés à une offre de participation qu'ils ont eux-mêmes contribué à faire émerger, dans le contexte d'une alternance municipale, dont ils étaient pour une grande part les soutiens. Certains parmi eux y voient la possibilité concrétisée d'un rôle de partenaires, qui leur était auparavant refusé, tandis que ceux qui restent plus critiques y décèlent davantage un filtre supplémentaire dans l'accès aux élus. Les autres, les citoyens ordinaires à la participation extraordinaire, sont ceux qui s'y sont retrouvés après coup et chez qui la réitération suppose l'actualisation de dispositions préalables ou leur acquisition. En deux mots, en majorité les premiers y vont une fois de plus, les seconds y vont une fois pour toutes.

Deux pôles en déséquilibre sont à distinguer entre une participation de continuité et une participation de détour. La première est majoritaire et signe une sociabilité et des dispositions déjà acquises, la seconde est minoritaire et s'arrime à des motifs individuels spécifiques. Les participants ordinaires prennent au sérieux leur métier de citoyen et mettent en avant leurs engagements antérieurs, qui les amènent à être présents dans les dispositifs, tout en relativisant la portée d'un engagement participatif qui reste pour eux secondaire. Les participants extraordinaires sont ceux qui ont peu d'engagements durables par ailleurs, du fait d'une arrivée récente, d'une moindre disponibilité ou d'un sentiment d'incompétence. Ils s'engagent pour une participation précise, délimitée, et peuvent en attendre un gain potentiel, mêlant intérêt, connaissance et reconnaissance, et a contrario sont hésitants à aller au-delà et donc potentiellement déçus. Les conditions de l'accès à ce détour participatif sont liées à des parcours (expériences associatives, syndicales, travail en lien avec le sujet...) et à des moments propices au sein de celles-ci (nouvelle ville, nouveau métier, temps libre). Au-delà les parcours de participation qui s'étirent et se renouvellent doivent pouvoir se satisfaire d'autres motivations, liées à une vision engagée de la citoyenneté, et qui peuvent s'interpréter en dernière instance comme une « demande de participation » : la demande de participation ne peut donc se comprendre que comme la résultante d'une construction sociale. La question n'est pas, y-a-t-il une demande, mais qui a intérêt à ce qu'il y en est une ? Vouloir en prendre la mesure en amont de sa diffusion dans une société organisée, pour la majorité de ses membres, selon des principes de délégation et de subordination ne fait pas sens.

Ainsi il est courant de convenir de l'essoufflement des instances participatives instituées et pérennes. Les indices observables de logiques d'homo et d'endogamie prêtent facilement le flan à une interprétation et une critique en termes de confiscation. Mais cette affirmation, aussi étayée soit-elle, reste peu satisfaisante. La désignation des coupables présumés d'une telle confiscation est aisée, l'identification des personnes lésées est autrement plus compliquée, à moins de les ériger en victimes inconscientes et de passer sous silence le désarroi des participants les plus investis, face à leur propre lassitude et leur propre impuissance à étendre leurs rangs. Dans le contexte d'une difficile mobilisation des publics, illustrant une absence de demande sociale de

participation, en tout cas l'absence de conditions rendant sa possibilité effective, l'expérience de la différenciation des modes de participation semble être une réponse partielle. Mais le cas des participants extraordinaires illustre le dilemme et la contradiction des politiques de participation publique. Leur implication est posée comme un critère de réussite des dispositifs participatifs, mais dans le même temps leur rapport à ces dispositifs, par leur absence remarquable ou leur présence remarquable (i.e. qui possède des propriétés que tous les éléments analogues ne possèdent pas), en est un révélateur des limites intrinsèques. La gestion des contradictions par la participation rend possible une critique à double sens : elle peut dans le même temps n'être pas encore assez et être déjà de trop.

Il semble envisageable que permettre à ces tentatives de jouer pleinement un rôle démocratique suppose la reconnaissance du caractère ordinaire de la participation chez la majorité de ceux qui y prennent part. Autrement dit, les reconnaître comme des potentiels intermédiaires de l'offre plutôt que de les maquiller en preuve d'une demande ou complices d'une privation. Une telle évolution renvoie en partie à ce que Marion Carrel nomme « traitement différentiel », par la prise en compte de l'éloignement de la parole publique, faisant de la participation une question sociale et politique, en opposition à une conception universaliste et égalitaire, qui tend à faire avant tout de la participation citoyenne une question de démocratisation des institutions par les procédures participatives¹⁷⁸⁸. Cette partition assumée entre les deux enjeux de la participation démocratique que sont la prise en compte d'intérêts organisés et l'éducation populaire permettrait d'envisager leur articulation et d'en revenir à la question première des conditions du partage du pouvoir. Autrement, il faudra en dernière instance convenir que la principale contribution de l'offre institutionnelle de participation est de l'ordre de la « déception créatrice »¹⁷⁸⁹ et que c'est dans son dépassement que se résoudront ces contradictions.

La réalité dément l'hypothèse d'intégration totale de la « démocratie » en tant que régime politique et puissance collective. Tous les agents sociaux n'ont pas la même probabilité de s'y engager, et cette inégale propension est socialement structurée. Ainsi « l'existence d'un champ politique différencié et d'un mode électoral d'accès aux postes de direction de l'appareil d'Etat apparaissent alors comme un des facteurs de perpétuation de l'ordre politique et, par-là, de l'ordre social tout entier »¹⁷⁹⁰. La critique de cet élitisme délégué peut être partiellement regroupée sous l'étiquette de « fin de l'évidence démocratique »¹⁷⁹¹, qui consiste en quelque sorte en un prolongement des constats de l'illusion démocratique, tout en supposant leur diffusion dans la société. Ce thème de la « fin de l'évidence démocratique » s'incarnerait dans différents mouvements sociaux, qui intègrent fortement une exigence de « démocratisation procédurale »¹⁷⁹²

¹⁷⁸⁸ M. CARREL, *Faire participer les habitants ?*, op. cit.

¹⁷⁸⁹ Hugues JALLON, « La démocratie n'est pas un système apaisé. Entretien avec Bernard Manin », *Mouvements*, vol. 5, n° 18, p. 13-20.

¹⁷⁹⁰ D. GAXIE, *Le cens caché*, op. cit., p. 239.

¹⁷⁹¹ Loïc BLONDIAUX, *Sommes-nous représentés ?*, <http://www.laviedesidees.fr/Sommes-nous-representes.html>, consulté le 15 décembre 2016.

¹⁷⁹² C'est notamment le cas de ces différents mouvements unifiés sous l'appellation « mouvement des places ». Voir : Marcos ANCELOVICI, Pascale DUFOUR et Héloïse NEZ (dir.), *Street Politics in the Age of Austerity: from the Indignados to Occupy*, Amsterdam, Pays-Bas, Amsterdam University Press, 2016.

Plus largement ce prisme procédural a été durant le printemps 2016 un lieu commun des commentaires autour du mouvement « Nuit Debout » et sa « commission démocratie » qui a été l'une des plus visiblement investies. La diffusion de la revendication du tirage au sort dans des cercles militants et citoyennistes procède d'une logique similaire.

précédant parfois l'expression de revendications substantielles. La différence fondamentale se situe donc au niveau de la réflexivité des acteurs : là où la thèse de « l'illusion démocratique » se fait avec l'affirmation que « la possibilité offerte aux masses de peser sur les choix politiques est un leurre entretenu par l'idéologie de la participation »¹⁷⁹³, sa redite sous la forme de la « fin de l'évidence démocratique » sous-entend que le cens caché le serait de moins en moins. En d'autres termes, nous ne vivons pas en démocratie et cela finit par se voir. Cette réflexion reste assez largement à étayer et constituerait un programme de recherche à part. Notre intuition est qu'une prétendue « fin de l'évidence démocratique » est davantage une prise de positions d'acteurs, qui révèlent à travers elle leur propre cheminement intellectuel et politique, mais aussi leur position dans l'espace social. Les prises de position qui lui sont liées sont en effet des plus diverses, entre le solutionnisme procédural du tirage au sort, la démultiplication de la délibération¹⁷⁹⁴, la révolution du commun¹⁷⁹⁵, le renouveau stratégique du populisme¹⁷⁹⁶... Il faudrait ainsi analyser l'homologie structurale entre prises de position savantes et prises de position militantes, quant à cette fin de l'évidence démocratique, et voir à quelles conditions elle pourrait être interrogée comme une possible demande sociale de participation, là il semble avant tout être question de différents avatars d'une offre politique alternative progressiste.

2.7 Une place pour le politique dans l'engagement participatif? Évitement, évaporation ou redéfinition

Les dispositifs participatifs permettent d'identifier les réseaux des soutiens du projet municipal. La mise au centre de cette thématique, autant dans la gestion municipale, que dans la compétition politique locale, amène logiquement à ce fait. Mais l'engagement participatif est rarement vécu comme politique en tant que tel, ou il est alors constitutif de carrières citoyennes, allant jusqu'à un engagement dans la majorité municipale. C'est généralement plutôt le caractère dépolitisant de tels engagements qui est souligné. La thèse de l'évitement et de l'évaporation du politique¹⁷⁹⁷ a eu un succès certain, et il faut reconnaître son caractère stimulant¹⁷⁹⁸. Sans la remettre en cause, tant nos observations concourent avec ses principaux résultats, sa lecture nous a fait nous poser une question : pourquoi fallait-il aller chercher de la politique dans des associations de parents d'élèves, de clubs de danse country, des collectifs de sobriété anti-drogue ou des regroupements contre une installation industrielle ?

Nous entendons l'argument, comme quoi l'intérêt pour ces cas limites permet de tester à plein la théorie de la politisation au travers de l'engagement associatif¹⁷⁹⁹, et là encore nous ne le contestons pas. Nous nous sommes simplement posé cette question pour ce qui concerne notre

¹⁷⁹³ B. DENNI, *Participation politique et démocratie*, op. cit., p. 235.

¹⁷⁹⁴ A. FUNG, « Délibérer avant la révolution », op. cit.

¹⁷⁹⁵ Pierre DARDOT et Christian LAVAL, *Commun: essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, France, La Découverte, 2015.

¹⁷⁹⁶ Chantal MOUFFE, Ernesto LACLAU, *Hégémonie et stratégie socialiste : Vers une démocratie radicale*, Besançon, Les Solitaires Intempestifs, 2009 ; Ernesto LACLAU, *La raison populiste*, Paris, Seuil, 2008

Voir aussi : « L'itinéraire de la démocratie radicale », *Raisons politiques*, vol. 35, n° 3, 2009, p. 207-220

¹⁷⁹⁷ N. ELIASOPH, *Avoiding Politics*, op. cit.

¹⁷⁹⁸ Elle a pu ainsi être transposée jusqu'aux approches qui pensent la participation au travers de la gouvernementalité. J. CLARKE, « L'enrôlement des gens ordinaires. L'évitement du politique au coeur des nouvelles stratégies gouvernementales ? », op. cit.

¹⁷⁹⁹ C. HAMIDI, « De quoi un cas est-il le cas ? », op. cit.

propre approche : chercher à tout prix le « politique » dans le « participatif » n'est-il pas une imposition de problématique assez flagrante ? Comme l'interrogent Marion Carrel et Julien Talpin, « les critères normatifs des chercheurs en sciences sociales seraient-ils si différents de ceux des acteurs de terrain ? »¹⁸⁰⁰. Les auteurs font cette observation par rapport à l'évaluation des conseils de quartier et le constat que là où, eux observent d'un côté de la vitalité démocratique et de l'autre de l'entre soi consensuel, les acteurs voient un conseil qui « marche mal » et un conseil qui « marche bien ». Nous retrouvons les mêmes appréciations sur nos terrains, même si l'opposition n'est pas tant entre nos critères et ceux des acteurs, qu'entre ceux des élus et ceux des conseillers de quartier : « entre soi, club fermé » contre « sociabilité participative, affluence » ; « opposition » contre « dynamique constructive », etc.

Dans cette recherche du politique, de son évaporation ou de sa condensation, c'est souvent une redéfinition « par le bas » qui permet de sauver la mise en la matière¹⁸⁰¹, quitte à devoir interpréter comme politique des aspects, qui ne sont pas perçus comme tel par les acteurs. Précisons là encore que nous nous faisons l'avocat du diable, car notre conception du politique est bien à des égards celle décrite comme « extensive » ou « non légitimiste ». Cependant nous entendons aussi la critique que « les politistes attachés à une définition large du politique le sont certes dans un louable désir de décloisonnement [...] mais tendent à renommer “politique” ce que nous considérons pour notre part comme simplement “social” [puisque] le social inclut toujours une dimension collective et un aspect conflictuel »¹⁸⁰².

Notre retour sur le terrain de la démocratie locale amène à réitérer le constat que « l'intérêt pour la politique constitue une condition bien plus souvent qu'un effet de l'entrée dans ces dispositifs »¹⁸⁰³, l'apport heuristique étant justement d'observer les conditions de l'exception à cette règle. Ce détour par la discussion autour de la définition du politique, amène au constat que là est justement le sujet ; « que les frontières du civique et du politique sont plus poreuses en pratique »¹⁸⁰⁴. En la matière, il n'est pas besoin de penser contre les acteurs, dans une logique de dévoilement de leurs illusions. Au contraire, le fait que l'appréhension du politique dans et par la participation se fasse par une expression de sa redéfinition « au vrai sens du terme » est un résultat de l'enquête.

Une des premières entrées de l'engagement participatif est le devoir citoyen. Les individus participent « au même titre que le vote », mais surtout « au-delà du vote ». Il nous a ainsi semblé trompeur d'opposer citoyenneté de devoir et citoyenneté engagée, dans une perspective trop

¹⁸⁰⁰ M. CARREL et J. TALPIN, « « Cachez ce politique que je ne saurais voir ! Ethnographie des conseils de quartier roubaisiens » », *op. cit.*, p. 182.

¹⁸⁰¹ Pour une discussion sur la définition voir notamment : F. BUTON, P. LEHINGUE, N. MARIOT et S. ROZIER, *L'Ordinaire du Politique*, *op. cit.*, p. 12-15.

Pour des exemples d'application de cette définition d'une « petite » politique dans le participatif, voir : Daniel MOTHE, « La grande démocratie et la petite démocratie », *Esprit*, 2006, vol. 7, p. 35-53 ; Hélène BERTHELEU et Catherine NEVEU, « De petits lieux du politique : individus et collectifs dans des instances de “débat public” à Tours », *Espaces et sociétés*, 2005, vol. 123, n° 4, p. 37-51.

¹⁸⁰² Wilfried LIGNIER et Julie PAGIS, *L'enfance de l'ordre: comment les enfants perçoivent le monde social*, Paris, France, Seuil, 2017. Le choix de citer cet ouvrage plutôt qu'un autre n'est dû qu'au fait que c'est une formulation de cette critique parmi les plus claires dont nous ayons connaissance et qui a l'avantage de venir d'une étude portant sur un objet tout autre, illustrant sa portée générale et non pas propre à la participation citoyenne.

¹⁸⁰³ L. BLONDIAUX, *Le nouvel esprit de la démocratie*, *op. cit.*, p. 72.

¹⁸⁰⁴ M. CARREL et J. TALPIN, « « Cachez ce politique que je ne saurais voir ! Ethnographie des conseils de quartier roubaisiens » », *op. cit.*, p. 193.

évolutionniste. Nous n'observons pas le remplacement de l'une par l'autre, mais des configurations dans lesquelles la première devient la condition de l'autre. Si la participation est bien vécue comme une extension de la citoyenneté, c'est davantage dans une différence de degré que de nature : à la fois plus exigeante (en temps), moins reconnue (consultative) mais potentiellement plus gratifiante individuellement. C'est alors qu'elle est la marque, effectivement politique, d'une carrière citoyenne, mais qui dans le cas d'une offre de participation octroyée et non pas revendiquée rejoint la gamme du devoir civique ; « dès lors que ça existe », « pour une fois qu'on nous demande notre avis » sont des expressions récurrentes en ce sens. Pour ces individus, participer à ce qui est proposé, c'est s'accorder le droit de pouvoir critiquer a posteriori et accéder au rang d'interlocuteurs à même d'interpeller les représentants locaux. C'est en ce sens que l'horizon de l'institutionnalisation nous semble un potentiel levier pour la participation. Le cadrage de la participation est à la fois le support de la possibilité de participer et de son potentiel débordement. Aussi peu contrainte ou décisive que soit l'offre de participation, force est de constater qu'elle charrie une certaine capacité de réinterprétation du mandat représentatif, quitte à ce que ses principaux effets soient imputables aux déceptions qu'elle implique. La démocratie participative concourt sous conditions et en contexte à concrétiser des « usages inclusifs de la représentation »¹⁸⁰⁵. Ce résultat est loin d'être un présupposé de sa mise en œuvre, telle qu'elle se pratique dans bien des cas. A l'échelle locale, la production d'une offre de participation n'annihile pas le constat d'une inégalité politique structurelle, mais elle donne un débouché à une série de dispositions, qui trouvent, sous conditions, l'occasion d'être parlées plutôt que d'être tuées. Nous trouvons là une partie de notre réponse à une question souvent posée¹⁸⁰⁶ : pourquoi s'intéresser (encore) à la participation institutionnalisée ?

¹⁸⁰⁵ Samuel HAYAT, « La représentation inclusive », *Raisons politiques*, 2013, n° 50, p. 115-135.

¹⁸⁰⁶ L. BLONDIAUX, *Le nouvel esprit de la démocratie*, op. cit., p. 81-100 ; G. GOURGUES, *Les politiques de la démocratie participative*, op. cit., p. 5-11.

Annexe

1 Enquête de terrain

1.1 Liste des entretiens réalisés

n°	Ville	Date	REC	Lieu	Prénom	X	Âge	Statut - Qualité	Rapport DP	CSP	Profession	Ancienneté	Logt	Diplôme	Revenu
1	Bruz	07/06/2012	1:25	Mairie	Magali	F	34	Chargée de mission démocratie participative	Organisateur	Employé	Fonctionnaire Territoriale	Entre 5 et 10 ans	Prop.	Bac+4/5	NC
2	Bruz	08/06/2012	0:54	Domicile	Régis	H	49	Elu, BCAG, adjoint à la démocratie participative (2008-2014)	Organisateur	Profession intermédiaire	Enseignant	Natif	Prop.	Bac+4/5	NC
3	Bruz	12/06/2012	0:43	Mairie	Véronique	F	68	Participante - Membre BCAG - Epicerie sociale	Organisateur / Régulier	Retraité	Retraité. Psychologue, mère au foyer	Plus de 20 ans	Prop.	Bac+4/5	3000 - 4000
4	Bruz	12/06/2012	0:43	Mairie	Christian	H	61	Participant - Forum	Soutien	Retraité	Retraité. Cheminot	Plus de 20 ans	Prop.	Bac	NC
5	Bruz	13/06/2012	1:22	Mairie	Emmanuel	H	46	Participant - Membre BCAG - EELV	Organisateur / Soutien	Employé	Technicien en maintenance informatique.	Plus de 20 ans	Prop.	Bac	1120 - 2240
6	Bruz	13/06/2012	1:32	Café	Denis	H	54	Participant - Comité d'usagers	Ponctuel / Démission	Employé	Agent en milieu hospitalier.	Entre 1 et 3 ans	Prop.	CAP Ou BEP	NC
7	Bruz	24/07/2012	0:40	Tél.	Claudine	F	51	Participante - Comité développement durable	Ponctuel	Cadre	Chargée de communication	Entre 20 et 30 ans	NC	NC	NC
8	Rennes	19/09/2012	1:32	Bureau	Christine	F	49	Sociologue - Audiar	Soutien	Cadre	Sociologue	NC	NC	NC	NC
9	Bruz	20/09/2012	0:57	Domicile	Charlotte	F	37	Participante - Café des parents - Forum	Ponctuel	Cadre	Assistante de direction dans une multinationale ; en congé parental	Entre 1 et 3 ans	Loc.	Bac+4/5	5000-6000
10	Bruz	20/09/2012	1:25	Mairie	Philippe	H	65	Maire, BCAG (2008-2014)	Organisateur	Retraité	Retraité. Directeur d'établissement social	Plus de 30 ans	Prop.	Bac+3	NC
11	Bruz	18/09/2013	1:09	Domicile	Patrice	H	53	Participant - Forum - Comités	Régulier	Cadre	Professeur des écoles	Entre 3 et 5 ans	Prop.	Bac	3000 - 4000
12	Bruz	18/09/2013	1:18	Domicile	Nadine	F	51	Participante - Comité aire de jeux	Ponctuel	Employé	Assistante maternelle	Entre 1 et 3 ans	Loc.	CAP Ou BEP	1120 - 2240
13	Bruz	18/09/2013	1:22	Domicile	Astrid	F	30	Participante - Comité développement durable, piéton vélo	Tremplin / Régulier	Profession intermédiaire	Orthophoniste	Entre 1 et 3 ans	Loc.	Bac+4/5	3000 - 4000
14	Bruz	19/09/2013	0:56	Domicile	Joël	H	52	Participant - Membre BCAG	Régulier	Profession intermédiaire	Professeur des écoles	Natif	Prop.	Bac	3000 - 4000
15	Bruz	19/09/2013	1:19	Domicile	Jean-Louis	H	58	Participant - Forum - Epicerie sociale	Régulier	Retraité	Retraité. Ouvrier	Plus de 20 ans	Prop.	CAP Ou BEP	2240 - 3000

n°	Ville	Date	REC	Lieu	Prénom	X	Âge	Statut - Qualité	Rapport DP	CSP	Profession	Ancienneté	Logt	Diplôme	Revenu
16	Bruz	19/09/2013	1:45	Domicile	Serge	H	61	Participant - Forum - Comités	Régulier	Employé	Personnel civil de la défense	Natif	Prop.	Brevet Des Collèges	5000 - 6000
17	Bruz	19/09/2013	2:38	Domicile	Evelyne	F	78	Participante - Forum - Comités - Epicerie sociale - Membre BCAG	Régulier	Retraité	Retraité. Mère au foyer et aide-ménagère	Entre 10 et 20 ans	Loc.	Brevet Des Collèges	1120 - 2240
18	Bruz	20/09/2013	1:10	Café	Francine	F	47	Participante - Comité piéton-vélo	Ponctuel	Cadre	Consultant en finance. En congé parental	Entre 3 et 5 ans	Loc.	Bac+4/5	6000 - 8000
19	Bruz	20/09/2013	1:15	Domicile	Philippe	H	54	Participant - Forum	Ponctuel	Ouvrier	Ouvrier logistique	Plus de 20 ans	Prop.	Bac+2	1120 - 2240
20	Bruz	20/09/2013	1:31	Domicile	Judith	F	73	Participante - Forum - Comités - Epicerie sociale - Membre BCAG	Régulier	Retraité	Retraité. Employé du Trésor Public	Plus de 20 ans	Prop.	CAP Ou BEP	3000 - 4000
21	Bruz	20/09/2013	2:04	Domicile	Francis	H	63	Participant au forum - Membre Université du Temps libre	Ponctuel	Retraité	Retraité. Cadre logistique, transport	Entre 10 et 20 ans	Prop.	Bac+3	3000 - 4000
22	Lanester	25/10/2013	2:06	Domicile	Régine	F	69	Conseiller de quartier, Présidente de LNC, élue, LNC, adjointe à la démocratie participative depuis 2014	Organisateur / Tremplin	Cadre	Retraité, cadre de santé	Entre 20 et 30 ans	Prop.	Bac+2	NC
22	Lanester	25/10/2013		Domicile	Hervé	H	73	Ancien président CQ, LNC	Organisateur / Régulier	Chef d'entreprise	Patron TPE	Entre 10 et 20 ans	Prop.	NC	NC
23	Lanester	25/10/2013	3:30	Domicile	Magali	F	48	Présidente CQ, membre de l'observatoire de la DP	Organisateur / Régulier	Sans activité pro.	Mère au foyer	Entre 20 et 30 ans	Prop.	CAP Ou BEP	2000 - 2500
24	Lanester	26/10/2013	1:55	Mairie	Thérèse	F	61	Maire, LNC, depuis 2004	Organisateur	Retraité	Retraité. Institutrice	Natif	Prop.	Bac+3	NC
25	Bruz	13/11/2013	1:18	Domicile	Mylène	F	52	Participante - Comité d'usagers médiathèque	Ponctuel	Cadre	Responsable études marketing dans un cabinet conseil	Entre 5 et 10 ans	Prop.	Bac+4/5	6000 - 8000
26	Bruz	13/11/2013	1:21	Domicile	Patrick	H	46	Participant - Comité de veille antennes-relais - association de quartier	Régulier / Critique	Cadre	Enseignant en lycée professionnel	Plus de 20 ans	Prop.	Bac+3	6000 - 8000
27	Bruz	13/11/2013	1:32	Café	Danielle	F	68	Participante - Membre BCAG	Soutien	Retraité	Retraité. Employé du Trésor Public	Entre 10 et 20 ans	Prop.	Bac+2	1120 - 2240
28	Bruz	14/11/2013	0:58	Domicile	Albert	H	68	Participant - Forum	Ponctuel / Critique	Retraité	Retraité. Cadre dans l'industrie, licencié	Moins d'un an	Prop.	NC	NC
29	Bruz	14/11/2013	1:03	Domicile	Hervé	H	61	Participant - Comités	Soutien / Démission	Retraité	Retraité. Météorologue	Entre 20 et 30 ans	Prop.	Bac	5000 - 6000

n°	Ville	Date	REC	Lieu	Prénom	X	Âge	Statut - Qualité	Rapport DP	CSP	Profession	Ancienneté	Logt	Diplôme	Revenu
30	Bruz	14/11/2013	1:15	Domicile	Sylvain	H	58	Participant - Comités	Soutien / Démission	Cadre	Météorologue	Plus de 20 ans	Prop.	Brevet Des Collèges	3000 - 4000
31	Bruz	14/11/2013	1:40	Domicile	Jérôme	H	58	Participant - Forum - Comités	Régulier	Ouvrier	Ouvrier. Permanent syndical	Natif	Loc.	CAP Ou BEP	3000 - 4000
32	Lanester	15/11/2013	0:54	Mairie	Maryse	F	62	Agent, service démocratie participative	Organisateur	Retraité	Fonctionnaire territoriale	NC	NC	NC	NC
33	Lanester	15/11/2013	1:04	Café	Stéphane	H	29	Conseiller de quartier	Ponctuel	Ouvrier	Ouvrier. Industrie	Entre 1 et 3 ans	Loc.	Bac+3	1120 - 1500
34	Lanester	15/11/2013	1:05	Café	Jean-Philippe	H	50	Conseiller de quartier	Régulier / Critique	Sans activité pro.	Employé municipal	Plus de 20 ans	NC	NC	NC
35	Lanester	15/11/2013	1:26	Mairie	Nadège	F	43	Elu, adjoint à la démocratie participative (2004-2014)	Organisateur / Tremplin	Employé	Praticienne en laboratoire	Plus de 30 ans	NC	NC	NC
36	Lanester	15/11/2013	2:34	Domicile	Joseph	H	60	Conseiller de quartier	Organisateur / Soutien	Cadre	Retraité. Fonction publique territoriale	Natif	Prop.	Bac+2	6000 - 8000
36	Lanester	15/11/2013	0:00	Domicile	Sabine	F	56	Elu, adjointe à la politique de la ville (depuis 2004)	Organisateur	Cadre	Retraité. Fonction publique territoriale	Entre 10 et 20 ans	Prop.	Bac	4000 - 5000
37	Lanester	16/11/2013	1:42	Domicile	Hugo	H	31	Elu, délégué au numérique (depuis 2014)	Organisateur / Tremplin	Cadre	Consultant	Entre 1 et 3 ans	Prop.	NC	NC
38	Arcueil	10/06/2014	1:08	Mairie	Daniel	H	62	Maire, EELV, EC (1997-2016)	Organisateur	Retraité	Animateur socio-culturel	Natif	NC	NC	NC
39	Lanester	28/07/2014	2:29	Domicile	Julien	H	62	Ancien participant au CQ	Soutien / Démission	Cadre	Expert-comptable	Plus de 30 ans	Prop.	Bac+3	4000 - 5000
40	Lanester	29/07/2014	0:41	Domicile	Laurent	H	42	Ancien président CQ	Démission / Soutien	Employé	Sapeur-Pompier	Natif	Prop.	Bac	3000 - 3500
41	Lanester	29/07/2014	1:40	Domicile	Martial	H	64	Ancien président CQ	Organisateur / Régulier	Retraité	Retraité. Militaire	Plus de 30 ans	Prop.	Bac+4/5	NC
42	Lanester	29/07/2014	2:39	Domicile	Jean-Pierre	H	78	Ancien maire, PCF (1996-2001)	Critique	Cadre	Professeur d'Histoire	Plus de 30 ans	Prop.	Bac+3	NC
43	Lanester	30/07/2014	0:42	Domicile	Patrick	H	59	Conseiller de quartier	Régulier	Retraité	Retraité. Agent SNCF	Entre 10 et 20 ans	Prop.	CAP Ou BEP	3000 - 3500
44	Lanester	30/07/2014	1:40	Domicile	Eliane	F	57	Ancien élu, conseillère municipale (2005-2008)	Critique / Démission	Cadre	Enseignante en lycée professionnel	Entre 10 et 20 ans	Prop.	Bac+2	2500 - 3000
45	Lanester	30/07/2014	2:40	Domicile	Liliane	F	54	Elu, FDG, opposition	Critique	Auto-entrepre.	Praticienne bien-être	Entre 20 et 30 ans	Prop.	Bac+4/5	2500 - 3000
46	Lanester	31/07/2014	0:57	Domicile	Soizic	F	37	Ancienne participante au CQ	Ponctuel / Soutien	Cadre	Cadre RH	Entre 5 et 10 ans	Prop.	Bac+4/5	2500 - 3000
47	Lanester	31/07/2014	1:11	Domicile	Cathy	F	83	Ancienne participante au CQ	Démission	Retraité	Retraité. Employé sécurité sociale	Plus de 30 ans	Loc.	CAP Ou BEP	1120 - 1500

n°	Ville	Date	REC	Lieu	Prénom	X	Âge	Statut - Qualité	Rapport DP	CSP	Profession	Ancienneté	Logt	Diplôme	Revenu
48	Lanester	31/07/2014	1:18	Domicile	Alain	H	68	Ancien président de conseil de quartier	Soutien / Démission	Retraité	Retraité. Pompier	Entre 20 et 30 ans	Loc.	CAP Ou BEP	1120 - 1500
49	Lanester	31/07/2014	1:41	Bureau	Guillaume	H	30	Ancien participant au CQ	Ponctuel / Critique	Cadre	Directeur d'une association loi 1901	Entre 1 et 3 ans	Prop.	Bac+4/5	3000 - 3500
50	Lanester	31/07/2014	2:00	Domicile	Alain	H	64	Conseiller de quartier, militant associatif	Régulier / Démission / Critique	Retraité	Retraité. Technicien, construction navale	Natif	Prop.	Bac+3	3000 - 3500
51	Arcueil	28/08/2014	1:35	Mairie	Malik	H	51	Directeur de la mission citoyenneté	Organisateur	Cadre	Cadre territorial	Entre 10 et 20 ans	NC	Bac+4/5	NC
52	Lanester	15/09/2014	1:15	Domicile	Sylviane	F	64	Militants PCF, CNL	Extérieur / Critique	Retraité	Retraité. Au foyer	Natif	Loc.	Brevet Des Collèges	NC
52	Lanester	15/09/2014		Domicile	Joël	H	64	Militants PCF, CNL	Extérieur / Critique	Retraité	Retraité. Ouvrier	Natif	Loc.	NC	NC
53	Lanester	15/09/2014	2:19	Asso	Joël	H	61	Président CQ	Organisateur / Régulier / Critique	Retraité	Retraité. Militaire	Entre 10 et 20 ans	Prop.	NC	NC
54	Lanester	16/09/2014	1:38	Mairie	Yannick	H	38	Président CQ	Organisateur / Régulier / Critique	Ouvrier	Ouvrier, délégué syndical	Entre 10 et 20 ans	Loc.	Bac	NC
55	Lanester	16/09/2014	2:07	Domicile	Bernard	H	71	Ancien élu, LNC, adjoint à l'urbanisme, aux ressources humaines (2001-2014)	Soutien	Retraité	Retraité. Directeur agence ANPE	Plus de 30 ans	Prop.	Bac+2	NC
56	Lanester	16/09/2014	2:39	Domicile	Denis	H	57	Ancien présidente CQ, membre de l'observatoire de la démocratie participative	Soutien / Organisateur	Retraité	Retraité. Militaire	Plus de 30 ans	Prop.	NC	NC
57	Lanester	17/09/2014	1:08	Mairie	Patrick	H	55	Ancien président de conseil de quartier, élu, adjoint sports, finances (depuis 2008)	Tremplin	Cadre	Cadre SNCF	Entre 10 et 20 ans	Prop.	NC	NC
58	Lanester	17/09/2014	1:45	Domicile	Jean	H	89	Ancien maire, PCF, 1953-1996	Critique	Employé	Technicien, construction navale	Natif	Prop.	NC	NC
59	Lanester	17/09/2014	1:59	Domicile	Karine	F	37	Ancienne participante au conseil, salariée associative	Ponctuel / Critique	Employé	Salariée d'association (locataires, consommateurs)	Natif	Prop.	Bac	NC
60	Lanester	17/09/2014	2:22	Domicile	Fabienne	F	51	Ancienne conseillère de quartier, ancienne élue, LNC, conseillère municipale (2008-2014)	Tremplin	Employé	Aide-ménagère	Plus de 20 ans	Prop.	Brevet Des Collèges	NC

n°	Ville	Date	REC	Lieu	Prénom	X	Âge	Statut - Qualité	Rapport DP	CSP	Profession	Ancienneté	Logt	Diplôme	Revenu
61	Lanester	18/09/2014	1:08	Domicile	Nathalie	F	54	Ancienne participante au conseil, militante associative	Ponctuel	Sans activité pro.	Responsable d'association	Entre 20 et 30 ans	Prop.	CAP Ou BEP	2500 - 3000
62	Lanester	18/09/2014	1:21	Domicile	Odile	F	56	Ancienne conseillère de quartier	Démission	Profession intermédiaire	Infirmière	Plus de 20 ans	Prop.	Bac+2	NC
62	Lanester	18/09/2014		Domicile	Gilles	H	58	Ancien conseiller de quartier	Démission	Retraité	Retraité. Commercial dans l'édition	Plus de 30 ans	Prop.	NC	NC
63	Lanester	18/09/2014	3:03	Domicile	Rémy	H	63	Ancien président CQ, membre de l'observatoire de la DP	Organisateur / Régulier	Retraité	Retraité. Militaire, informatique, immobilier	Plus de 20 ans	Prop.	NC	NC
64	Lanester	19/09/2014	1:27	Domicile	Véronique	F	50	Ancienne participante au conseil de quartier	Ponctuel	Employé	Fonctionnaire, sécurité sociale	Entre 10 et 20 ans	Prop.	NC	NC
64	Lanester	19/09/2014		Domicile	Lionel	H	50	Ancien conseiller de quartier	Ponctuel / Démission / Soutien	Ouvrier	Ouvrier du bâtiment	Entre 10 et 20 ans	Prop.	NC	NC
65	Lanester	19/09/2014	2:06	Domicile	Albert	H	66	Ancien conseiller de quartier	Régulier / Démission / Soutien	Retraité	Retraité. Ouvrier	Plus de 30 ans	Prop.	Brevet Des Collèges	NC
66	Lanester	19/09/2014	2:13	Domicile	Sylvain	H	63	Conseiller de quartier	Régulier	Cadre	Fonctionnaire Territoriale	Plus de 30 ans	Prop.	NC	NC
67	Lanester	23/09/2014	1:20	Tél.	Jean-Marc	H	52	Ancien élu, LNC, premier adjoint (2004-2014)	Organisateur / Démission	Cadre	Cadre, mutuelle d'assurance	Plus de 30 ans	Prop.	NC	NC
68	Arcueil	06/11/2014	2:05	Domicile	Albert	H	87	Ancien habitant référent - assemblée de quartier, association de quartier	Régulier / Démission	Retraité	Retraité. Fonctionnaire, équipement	Plus de 30 ans	Prop.	Bac+3	2000 - 2500
69	Arcueil	06/11/2014	1:46	Domicile	Stéphane	H	50	Habitant référent - assemblée de quartier	Organisateur / Régulier	Ouvrier	Machiniste-menuisier	Natif	Loc.	CAP Ou BEP	3500 - 4000
70	Arcueil	06/11/2014	1:55	Domicile	Alain	H	65	Ancien élu, PCF, adjoint à l'urbanisme (1983-2008)	Soutien	Retraité	Retraité. Technicien dans le bâtiment	Plus de 30 ans	NC	NC	NC
71	Arcueil	07/11/2014	2:17	Domicile	Joël	H	63	Habitant référent - assemblée de quartier	Organisateur / Démission	Retraité	Retraité. Contrôleur de projet	Plus de 30 ans	Loc.	Bac+3	3500 - 4000
72	Arcueil	07/11/2014	1:56	Domicile	Myriam	F	45	Habitant référent - assemblée de quartier	Organisateur / Régulier	Sans activité pro.	En recherche d'emploi, secrétariat	Natif	Loc.	NC	NC
73	Bruz	20/01/2015	0 :45	Tél.	Magali	F	34	Chargée de mission démocratie participative	Organisateur	Employé	Fonctionnaire Territoriale	Entre 5 et 10 ans	Prop.	Bac+4/5	NC
74	Paris	23/02/2015	1:34	Bureau	Alain	H	59	Consultant ADELS	Soutien	Cadre	Consultant	NC	NC	NC	NC
75	Arcueil	11/03/2015	1:30	Domicile	Yasmina	F	45	Habitant référent - assemblée de quartier	Tremplin	Sans activité pro.	En recherche d'emploi	Entre 5 et 10 ans	Loc.	CAP Ou BEP	1120 - 1500

n°	Ville	Date	REC	Lieu	Prénom	X	Âge	Statut - Qualité	Rapport DP	CSP	Profession	Ancienneté	Logt	Diplôme	Revenu
76	Arcueil	11/03/2015	2:10	Domicile	Michel	H	62	Habitant référent - assemblée de quartier - Membre Entente Citoyenne	Soutien	Retraité	Retraité. Infographiste	Plus de 30 ans	Prop.	CAP Ou BEP	2500 - 3000
77	Arcueil	11/03/2015	1:12	Domicile	Jean-Luc	H	37	Habitant référent - assemblée de quartier	Tremplin	Cadre	Consultant en banque	Entre 3 et 5 ans	Prop.	Bac+4/5	NC
78	Arcueil	11/03/2015	1:25	Domicile	Hughes	H	60	Participant assemblée de quartier	Régulier	Retraité	Retraité. Fonctionnaire	Plus de 30 ans	Loc.	NC	NC
79	Arcueil	12/03/2015	1:23	Domicile	Karine	F	55	Participant assemblée de quartier - Voisins vigilants	Ponctuel / Critique	Profession intermédiaire	Enseignante en école maternelle	Natif	Prop.	Bac+3	3500 - 4000
80	Arcueil	12/03/2015	1:18	Domicile	Raphael	H	22	Participant assemblée de quartier - Collectif anti FN - SUD Etudiant	Ponctuel / Critique	Sans activité pro.	Etudiant en sciences sociales	Entre 1 et 3 ans	Loc.	Bac+3	NC
81	Arcueil	12/03/2015	3:18	Domicile	Marie-Paule	F	84	Militante associative et syndicale	Soutien / Critique	Retraité	Retraité. Mère au foyer	Natif	Loc.	CAP Ou BEP	1120 - 1500
82	Arcueil	12/03/2015	0:55	Domicile	Didier	H	51	Habitant référent - assemblée de quartier	Organisateur / Régulier	Employé	Commercial dans l'édition	Entre 10 et 20 ans	Prop.	NC	NC
83	Arcueil	13/03/2015	1:47	Café	Nelly	F	61	Ancienne habitant référent - assemblée de quartier	Organisateur / Démission	Cadre	Traductrice	Entre 10 et 20 ans	Prop.	Bac+4/5	3500 - 4000
84	Arcueil	16/03/2015	1:02	Domicile	Franck	H	32	Participant assemblée de quartier	Ponctuel / Critique	Cadre	Consultant	Natif	Prop.	Bac+4/5	6000 - 8000
85	Arcueil	19/03/2015	1:41	Domicile	Fanny	F	47	Habitant référent - assemblée de quartier	Tremplin	Sans activité pro.	Assistante sociale	Entre 5 et 10 ans	Prop.	Bac+3	5000 - 6000
86	Arcueil	19/03/2015	1:30	Domicile	Jean-Philippe	H	35	Participant assemblée de quartier	Ponctuel / Soutien	Cadre	Manager d'un centre de recherche privé	Entre 1 et 3 ans	Prop.	Bac+4/5	NC
87	Arcueil	19/03/2015	2:27	Domicile	Gilbert	H	62	Habitant référent - assemblée de quartier	Organisateur / Régulier / Critique	Retraité	Retraité. Ingénieur télécom	Plus de 30 ans	Prop.	Bac+4/5	NC
88	Arcueil	26/03/2015	1:19	Café	Patrice	H	72	Participant assemblée de quartier - soutien FDG	Soutien	Cadre	Ecrivain et sociologue	Entre 10 et 20 ans	Prop.	Doctorat	2000 - 2500
89	Arcueil	26/03/2015	1:19	Mairie	Virginie	F	38	Elu, PS, adjoint à la démocratie participative (depuis 2014), élue référente de quartier (2008-2014)	Organisateur / Tremplin	Cadre	Assistante député-maire	Entre 10 et 20 ans	Prop.	Bac+4/5	NC
90	Arcueil	26/03/2015	1:18	Domicile	Lydie	F	32	Participant assemblée de quartier - collectif anti FN - association féministe	Ponctuel / Critique	Employé	Secrétaire commerciale	Natif	Prop.	Bac+4/5	NC
91	Arcueil	26/03/2015	1:30	Domicile	Serge	H	48	Participant assemblée de quartier	Régulier	Employé	Agent télécom	Plus de 20 ans	Prop.	NC	NC

n°	Ville	Date	REC	Lieu	Prénom	X	Âge	Statut - Qualité	Rapport DP	CSP	Profession	Ancienneté	Logt	Diplôme	Revenu
92	Arcueil	26/03/2015	1:37	Asso	Daniel	H	62	Ancien élu, EC, délégué à la politique de la ville et la vie des quartiers (2008-2014), habitant-référent depuis 1996	Organisateur / Tremplin	Cadre	Expert-comptable	Plus de 30 ans	Prop.	NC	NC
93	Arcueil	28/03/2015	0:46	Domicile	Ségolène	F	35	Participant - assemblée de quartier	Ponctuel / Critique	Cadre	Cheffe de projet marketing	Entre 5 et 10 ans	Prop.	Bac+4/5	>8000
94	Arcueil	28/03/2015	1:28	Domicile	Patrick	H	45	Participant - assemblée de quartier	Régulier	Employé	Informaticien en banque	Entre 10 et 20 ans	Prop.	NC	NC
95	Arcueil	01/04/2015	2:08	Domicile	Éric	H	69	Habitant référent - assemblée de quartier	Régulier / Critique	Ouvrier	Ouvrier. Industrie	Entre 10 et 20 ans	Prop.	Bac	6000 - 8000
96	Arcueil	01/04/2015	0:55	Domicile	Emeline	F	35	Participant - assemblée de quartier	Ponctuel / Soutien	Cadre	Musicologue	Entre 3 et 5 ans	Prop.	Bac+4/5	NC
97	Arcueil	01/04/2015	1:33	Domicile	Véronique	F	40	Habitant référent - assemblée de quartier	Tremplin	Cadre	Urbaniste	Entre 1 et 3 ans	Prop.	Bac+4/5	NC
98	Arcueil	01/04/2015	1:35	Domicile	Cécile	F	60	Ancien élu, EC, adjointe à la démocratie participative (1997-2008)	Organisateur	Employé	Fonctionnaire territoriale	Plus de 30 ans	Prop.	Bac	NC
99	Arcueil	02/04/2015	1:07	Café	Catherine	F	69	Ancien élu, PCF, conseillère municipale (1977-2008)	Soutien	Retraité	Retraité. Enseignante	Plus de 30 ans	Loc.	Bac+2	1500 - 2000
100	Arcueil	02/04/2015	1:04	Café	Benjamin	H	30	Habitant référent - assemblée de quartier	Ponctuel	Cadre	Consultant	Entre 1 et 3 ans	Prop.	Bac+4/5	NC
101	Arcueil	02/04/2015	1:30	Mairie	Rosine	F	60	Agent, service démocratie participative	Organisateur	Employé	Fonctionnaire territoriale	Plus de 30 ans	NC	NC	NC
102	Arcueil	08/04/2015	1:31	Mairie	François	H	58	Elu, EC, conseiller municipal, depuis 2001	Soutien	Cadre	Médecin	Entre 20 et 30 ans	NC	Bac+4/5	NC
103	Arcueil	08/04/2015	1:27	Domicile	Gilbert	H	62	Habitant référent - assemblée de quartier - Président EC	Régulier / Soutien	Cadre	Fonctionnaire territorial	Natif	NC	NC	NC

1.2 Liste des observations réalisées en lien avec les dispositifs participatifs

BRUZ				
Formation	Formation élus et agents	4 j.	6 au 14/06/12	19 agents et 13 élus. Cycle de formation sur la démocratie locale (enjeux et méthodes) organisé et animé par le cabinet Missions Publiques. Présence en tant que salarié, assistance à l'animateur (prise de notes) et réalisation d'une conférence ouverte au public sur le thème « la démocratie locale est-elle réservée aux initiées ? »)
Organisation	Réunion de préparation du forum citoyen, « cellule de coordination »	2h	12/06/12	Une agent, chargée de mission démocratie locale Un élu délégué à la citoyenneté Une habitante référente 2 salariés cabinet Missions Publiques
Participation	Forum citoyen 2012	5h	17/11/12	100 participants (habitants)
Organisation	Séminaire d'élus suite au forum	3h	26/01/13	15 élus 2 salariés Missions Publiques Mise en discussion des propositions issues du forum citoyen avant retour vers la population.
Organisation	Réunion commission « participation des habitants » Rennes Métropole	3h	11/06/13	10aine de participants : élus de Rennes Métropole (Bruz : maire et délégué à la citoyenneté), fonctionnaires territoriaux et dirigeants de structures partenaires. Présentation d'une étude de l'Audiar (Agence d'Urbanisme) sur la participation des citoyens. Présence suite à une rencontre avec la chargée d'étude de l'Audiar.
Organisation	Réunion publique de bilan de mandat, en prévision de la campagne électorale 2014	2h	17/09/2013	50aine de participants : élus de la majorité, membres de l'association « Bruz cap à gauche », du comité de soutien et habitants investis ou intéressés par la candidature de la liste (thèmes discutés : démocratie locale et action sociale ; 2 autres soirées auront lieu le même mois sur d'autres sujets)
Participation	Comité d'usagers du Grand Logis (équipement culturel)	2h	13/11/13	Une agent, chargée de mission démocratie locale Un élu délégué à la citoyenneté Un responsable et trois salariées du Grand Logis Neuf habitants, membres du comité

ARCUEIL				
Participation	Assemblée de quartier Jules Ferry	2h	10/09/14	22 habitants
Participation	Assemblée de quartier Joliot Curie	2h30	22/09/14	50 habitants
Participation	Assemblée de quartier Laplace	3h	24/09/14	37 habitants
Participation	Assemblée de quartier Barbusse	2h45	01/10/14	55 habitants
Participation	Assemblée de quartier Kergomard	2h	03/10/14	17 habitants
Formation	Formation des élus référents	1 j.	22/11/14	8 élus référents pour les assemblées de quartier 1 agent du service citoyenneté Formation sur les enjeux et méthodes d'animation, animé par le directeur du cabinet ResPublica.
Participation	Assemblée de quartier Jean Macé	2h	03/12/14	15 habitants
Participation	Assemblée de quartier Barbusse	2h	12/03/15	23 habitants
Participation / Organisation	Concertation sur la nouvelle charte des assemblées de quartier	5h	12/03/16	12 habitants, 4 élus, 1 agent

LANESTER				
Organisation	Réunion des présidents de conseil de quartier	2h	16/11/13	6 présidents de conseil de quartier A la mairie mais volontairement sans la présence d'élus ou d'agents
Participation	Visite de quartier	2h	26/10/13	5 élus, dont la maire 1 agent des services techniques 8 habitants, conseillers de quartier 10aine d'habitants rencontrés sur le parcours
Organisation	Réunion de lancement de l'observatoire de la démocratie participative	3h	21/02/15	5 élus (la maire, 3 élus de la majorité, une élu d'opposition) Le directeur et 2 agents du service citoyenneté 5 anciens présidents de conseil de quartier 1 habitant 1 responsable d'association Présence en tant qu'expert associé à l'observatoire
Organisation	Réunion de bilan de l'année 2014-2015 de l'observatoire de la démocratie participative	4h	20/06/15	Présence en tant qu'expert associé à l'observatoire
Organisation	Réunion de l'observatoire de la démocratie participative sur la mise en place du budget participatif	4h	19/02/2016	Présence en tant qu'expert associé à l'observatoire
Participation	Observation en mairie du vote pour la première édition du budget participatif. Questionnaire sortie des urnes et observation participante du dépouillement.	1j	19/11/2016	61 personnes interrogées sur 292 votants
Organisation	Réunion de l'observatoire de la démocratie participative sur la mise en place du budget participatif. Présentation et discussion des résultats de l'enquête sur les votants du budget participatif	4h	10/12/2016	Présence en tant qu'expert associé à l'observatoire

1.3 Liste des questionnaires réalisés

1.3.1 Questionnaire auprès des participants (3 vagues) :

	Période d'envoi	Questionnaires distribués (pour X envoyés)	Résultat relance par email (sur X adresses)	Total des questionnaires recueillis	Taux de retour
BRUZ	décembre 2012	275 (283)	+7 (87)	101	36%
LANESTER	mai 2014	447 (515)	+4 (82)	89	20%
ARCUEIL	octobre 2014	195	+9 (55)	82	42%

1.3.2 Questionnaire supplémentaire auprès des votants du budget participatif de Lanester (2016)

En passation directe (n=61) et en ligne (n=217), total de n=278 sur un total de 1090 votants (292 à l'hôtel de ville et 798 sur le site Internet), soit 25,5% de l'ensemble.

1.3.3 Evaluation de la représentativité de l'échantillon (Lanester)

▪ Tableau : Comparaison des parcours de l'ensemble des participants et des répondants

Parcours	Ensemble		Questionnaire		Diff.
Noyau dur, 1er cercle	73	14,2%	17	21,5%	7%
Noyau dur, 2ème cercle	29	5,6%	3	3,8%	-2%
Arrivée précoce, départ intermédiaire	94	18,3%	10	12,7%	-6%
Arrivée intermédiaire, départ tardif ou jamais	78	15,2%	19	24,1%	9%
Aller-Retour atypiques	9	1,8%	3	3,8%	2%
Arrivée tardive	50	9,7%	14	17,7%	8%
Abandon précoce (1ère période)	115	22,4%	9	11,4%	-11%
Abandon précoce (2ème période)	66	12,8%	4	5,1%	-8%
Total (liste)	514	100%	79	100%	-

Une accessibilité pour l'enquête déterminée par la proximité au conseil de quartier

Les 89 répondants représentent 20% des 447 questionnaires distribués. Parmi eux 79 noms figurent dans la liste des 514 enregistrés en tant que membres par la municipalité. Nous avons pu les identifier car les questionnaires envoyés sont numérotés et affiliés à un nom dans la base réalisée pour l'envoi postal. Nous n'avons utilisé cette information que pour cette vérification et nous n'avons jamais lié identité des répondants et réponses à l'enquête, seul le fait qu'ils aient répondu ou non nous intéresse ici.

Les parcours les plus surreprésentés dans l'enquête sont les arrivées intermédiaires, les arrivées tardives et le 1^{er} cercle du noyau dur ; les plus sous-représentés sont les abandons précoces ou intermédiaires. La structure de l'échantillon suit une logique de « concernement » par rapport au conseil de quartier. Pris isolément, les trois facteurs qui influencent le plus une tendance à répondre sont : le fait d'être resté membre du conseil jusqu'à la fin (+23), le fait, le fait d'avoir cumulé 4 ou 5 mandats (+11) et le fait d'être devenu membre à partir de 2011 (+8). Cela correspond logiquement aux parcours identifiés comme surreprésentés dans notre enquête :

le noyau dur, les derniers arrivés ou partis. A l'inverse les facteurs qui déterminent le plus une non-réponse à notre enquête sont le fait de n'avoir effectué qu'un seul mandat dans le conseil (- 11) ou d'en être devenu membre à son lancement en 2002 ou 2004 (-9) ; ce qui correspond aux abandons précoces et aux arrivées précoces en dehors du noyau dur.

L'enquête touche ainsi davantage réussi ceux qui se sont investis beaucoup dans le conseil de quartier et ceux qui y sont arrivés plus récemment. Les personnes les plus difficiles à toucher sont donc celles qui se sont le moins investies, mais surtout lorsqu'elles s'y sont investies il y a longtemps. Les profils les moins accessibles ne sont pas tant les moins investis (par exemple les nouveaux arrivés sont relativement bien représentés) que ceux pour qui cet investissement correspond à une page tournée. Ces profils sont d'autant moins accessibles à l'enquête qu'au-delà de compter davantage de non-répondants, ils sont aussi les plus concernés en termes de non distribution par envoi postal. Près de la moitié de la trentaine de plis identifiables parmi les non-distribués concernent ainsi des individus des catégories « abandons précoces ». Là encore prises indépendamment les variables qui sont le plus corrélées au fait de ne plus habiter à l'adresse indiquée sont : le fait d'avoir abandonné le conseil en 2011 (+9) et le fait de n'avoir effectué qu'un seul mandat (+8) ; à l'inverse le fait de n'avoir jamais abandonné le conseil implique une corrélation inverse (- 15).

1.4 Copie du questionnaire (page 1 - Bruz)

QUESTIONNAIRE – PARTICIPATION DÉMOCRATIE LOCALE – BRUZ

Toutes les réponses fournies ici sont **rigoureusement anonymes** et ne serviront qu'un **propos universitaire sur la participation**, dans le cadre d'une thèse de sciences politiques. Il n'est jamais obligatoire de répondre, il s'agit d'un questionnaire et non d'un test. Bien qu'il soit toujours préférable d'avoir un taux de réponse élevé, vous êtes tout à fait en droit de ne pas vouloir répondre à une question.

1

PARTIE 1 - Votre participation... Cette partie du questionnaire interroge votre ressenti sur votre participation et vous propose d'en évaluer certains aspects.

1. Depuis combien de temps habitez-vous à Bruz ?

- ☐ Moins d'un an
☐ Entre 1 et 3 ans
☐ Entre 3 et 5 ans
☐ Entre 5 et 10 ans
☐ Entre 10 et 20 ans
☐ Plus de 20 ans
☐ J'ai toujours habité à Bruz ; depuis _____ ans

2. Travaillez-vous à Bruz ?

- ☐ OUI
☐ NON

3. Avez-vous des enfants scolarisés à Bruz ?

- ☐ OUI
☐ NON

4. Vous sentez vous attaché à Bruz ? Que diriez-vous de votre rapport à cette ville ?

5. Dans quel quartier de Bruz habitez-vous ?

6.1 Avez-vous participé à un ou plusieurs forums de la démocratie locale ?

En 2009	☐ OUI	☐ NON
En 2010	☐ OUI	☐ NON
En 2011	☐ OUI	☐ NON
En 2012	☐ OUI	☐ NON

6.2 Aviez-vous été tiré au sort ou êtes-vous venu de vous-même ?

En 2009	☐ Tirage au sort	☐ De vous-même
En 2010	☐ Tirage au sort	☐ De vous-même
En 2011	☐ Tirage au sort	☐ De vous-même
En 2012	☐ Tirage au sort	☐ De vous-même

7. Quelles démarches de démocratie locale connaissez-vous à Bruz ?

1.4.1 Demandes de correction par les élus (vote et opinions politiques)

22.1 Avez-vous voté à ces différentes élections ? (législatives, cantonales, régionales, européennes, municipales)

	Uniquement au 1 ^{er} Tour	Uniquement au 2 nd Tour	Au 1 ^{er} et au 2 nd Tour	Ni au 1 ^{er} , ni au 2 nd Tour	Je ne sais plus	~~Si vous le souhaitez, indiquez pour qui.~~
LEGISLATIVES 2012	☐	☐	☐	☐	☐	
CANTONALES 2011	☐	☐	☐	☐	☐	
REGIONALES 2010	☐	☐	☐	☐	☐	
EUROPEENNES 2009	☐	-	-	☐	☐	
MUNICIPALES 2008	☐	☐	☐	☐	☐	

22.2 Avez-vous participé au référendum en mai 2005 ? (sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe)

☐ OUI, J'AI VOTÉ POUR

☐ OUI, J'AI VOTÉ CONTRE

OUI
NON

☐ OUI, J'AI VOTÉ BLANC

☐ NON JE ME SUI ABSTENU

22.3 Avez-vous voté à ces différentes élections présidentielles ?

	Uniquement au 1 ^{er} Tour	Uniquement au 2 nd Tour	Au 1 ^{er} et au 2 nd Tour	Ni au 1 ^{er} , ni au 2 nd Tour	Je ne sais plus	~~Si vous le souhaitez, indiquez pour qui.~~
PRESIDENTIELLES	☐	☐	☐	☐	☐	

1.5 Copie du questionnaire (page 1 - Lanester)

QUESTIONNAIRE – PARTICIPATION – DÉMOCRATIE LOCALE – LANESTER

Toutes les réponses fournies ici sont **rigoureusement anonymes** et ne serviront qu'un **propos universitaire sur la participation, dans le cadre de ma thèse**. Il n'est jamais obligatoire de répondre, il s'agit d'un questionnaire et non d'un test. Bien qu'il soit toujours préférable pour l'analyse d'avoir un taux de réponse élevé, vous êtes tout à fait en droit de ne pas vouloir répondre à une question. **Quel que soit votre nombre de réponses, elles ont un intérêt et méritent que vous renvoyiez ce questionnaire**. Il compte une trentaine de questions, et je vous remercie par avance pour le temps que vous voudrez bien y consacrer.

3

PARTIE 1 : Vous, votre ville et la démocratie locale

1. Êtes-vous originaire de ?

- ☐ Lanester
☐ Autre ville de l'agglomération de Lorient
☐ Département du Morbihan
☐ Région Bretagne
☐ Autre région en France
☐ Autre pays

2. Depuis combien de temps habitez-vous à Lanester ?

- ☐ Moins d'un an ☐ Entre 1 et 3 ans
☐ Entre 3 et 5 ans ☐ Entre 5 et 10 ans
☐ Entre 10 et 20 ans ☐ Plus de 20 ans

3. Travaillez-vous à Lanester ?

- ☐ OUI
☐ NON, mais j'y ai déjà travaillé
☐ NON, et je n'y ai jamais travaillé

4. Avez-vous des enfants qui ont été scolarisés à Lanester ?

- ☐ OUI : ils le sont encore aujourd'hui
☐ OUI : ils ne le sont plus aujourd'hui
☐ NON : ils ne l'ont pas été
☐ NON : je n'ai pas d'enfants

5. Vous sentez vous attaché-e à Lanester ? Que diriez-vous de votre rapport à cette ville ?

6.1. Avez-vous participé à un de ces rendez-vous organisés par la ville ? (cochez les cases correspondantes)

- ☐ Visites de quartier
☐ Assises de la citoyenneté *Quelle(s) année(s) ?* ☐ 2003 ☐ 2005 ☐ 2007 ☐ 2011
☐ Forum des associations *Quelle(s) année(s) ?* ☐ 2004 ☐ 2006 ☐ 2008 ☐ 2012
☐ Allo Mme le Maire (permanence des élus) ☐ Téléphone ☐ A la mairie ☐ Sur le marché

☐ Réunions publiques *Sur quels sujets ?* _____

☐ Autre(s) : _____

6.2. Qu'en avez-vous pensé ? (Ou qu'en pensez-vous sans avoir eu l'occasion d'y participer ?)

7.1. Avez-vous déjà participé à un conseil de quartier ?

- ☐ OUI ☐ NON **Si NON, RDV → 8.1**

7.2. Si OUI, lequel ?

- ☐ 1 - Kerentrech - Rives du Scorff
☐ 2 - Petit Lanester - Maison des choux - Bellevue
☐ 3 - Kesler Devillers - Centre-ville
☐ 4 - Touléno - Kerousse - Keraliguen - Chp de courses
☐ 5 - Chantiers - Penher - Pasteur - Kergreis - Fons
☐ 6 - Bourg (Touldrain - Lann Gazec - Kerfrehour - Fonlupt)
☐ 7 - Plessis - Locunel - Toulhouët - Cosquer - Gde Lande
☐ 8 - La Campagne (Resto - St Guénaël - Kervido)

1.6 Copie du questionnaire (intégrale -version finale : Arcueil)

QUESTIONNAIRE – PARTICIPATION – DÉMOCRATIE LOCALE – ARCUEIL

Toutes les réponses fournies ici sont rigoureusement anonymes et ne serviront que dans le cadre de ma thèse. Il n'est jamais obligatoire de répondre, il s'agit d'un questionnaire et non d'un test. Bien qu'il soit toujours préférable pour l'analyse d'avoir un taux de réponse élevé, vous êtes tout à fait en droit de ne pas vouloir répondre à une question. Quel que soit votre nombre de réponses, elles ont un intérêt et méritent que vous renvoyiez ce questionnaire. Je vous remercie par avance pour le temps que vous voudrez bien y consacrer.

A225

PARTIE 1 : Vous, votre ville et la démocratie locale

- 1.** Êtes-vous originaire de ?
☐ Arcueil
☐ Une ville proche :
☐ Cachan ☐ Gentilly ☐ Villejuif ☐ Bagneux ☐ Montrouge ☐ Kremlin-Bicêtre
☐ Autre dans le Val de Marne (94)
☐ Paris (75)
☐ Autre en Ile-de-France
☐ (91) ☐ (92) ☐ (93) ☐ (95) ☐ (77) ☐ (78)
☐ Autre région en France
☐ Autre pays
- 2.** Depuis combien de temps habitez-vous à Arcueil ?
☐ Moins d'un an
☐ 1 à 3 ans
☐ 3 à 5 ans
☐ 5 à 10 ans
☐ 10 à 20 ans
☐ 20 à 30 ans
☐ Plus de 30 ans
- 3.** Vous sentez-vous attaché-e à Arcueil ? Que diriez-vous de votre rapport à cette ville ?

- 4.** Travaillez-vous à Arcueil ?
☐ OUI ☐ NON, mais j'y ai déjà travaillé ☐ NON, et je n'y ai jamais travaillé
- 5.** Avez-vous des enfants qui ont été scolarisés à Arcueil ?
☐ OUI : ils le sont encore aujourd'hui ☐ OUI : ils ne le sont plus aujourd'hui
☐ NON : ils ne l'ont pas été ☐ NON : je n'ai pas d'enfants
- 6.1.** Avez-vous déjà participé à une assemblée de quartier ? ☐ OUI ☐ NON **Si NON → 7.1**
- 6.2.** Si OUI, dans quel quartier ?
☐ 1 – Jean Macé ☐ 2 – Jules Ferry ☐ 3 – Henri Barbusse
☐ 4 – Laplace ☐ 5 – Joliot Curie ☐ 6 – Plateau Kergomard
- 6.3.** Vous y avez participé en tant que... ?
☐ Membre du collectif quartier (habitant référent) ☐ Membre d'association ☐ Habitant
☐ Autre (ou précision) : _____

6.4. En quelle année avez-vous participé à l'assemblée de quartier... (cochez une case pour chaque ligne)

Durant les années...	1996 1997	1998 1999	2000 2001	2002 2003	2004 2005	2006 2007	2008 2009	2010 2011	2012 2013	2014
pour la première fois (la plus ancienne)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
pour la dernière fois (la plus récente)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

- 6.5.** Durant cette période à quelle fréquence avez-vous été présent-e aux assemblées de quartier ?
☐ A toutes ou presque ☐ A une majorité ☐ Quelques fois ☐ Une seule fois
- 6.6.** Êtes-vous ou avez-vous été membre du « collectif inter-quartier » ? ☐ OUI ☐ NON
- 6.6.** En quoi consistait votre participation à l'assemblée de quartier ?

7.1. Avez-vous participé à d'autres rendez-vous participatifs organisés à Arcueil ?

Avez, vous déjà participé à des...	Cochez si OUI	Donnez des précisions (sujets ? thèmes ? votre rôle ?)
Réunions publiques	☐	
Visites de quartier	☐	
Groupes de travail	☐	
Collectifs citoyens	☐	
Comités d'usagers	☐	
Autres :		

7.2. Qu'en avez-vous pensé ?

8.1. En 2014, pour les élections municipales avez-vous pris part à « La Fabrique Citoyenne »?

☐ OUI ☐ NON, mais j'en ai eu connaissance ☐ NON, et je n'en ai pas eu connaissance

8.2. Qu'avez-vous pensé de cette Fabrique Citoyenne visant à construire le programme ?

9. Avez-vous déjà participé à une ou des pétitions adressées à la municipalité ?

☐ OUI, en tant qu'organisateur ☐ OUI, en tant que signataire ☐ NON

➔ **SI OUI** Sur quels sujets ?

10. Avez-vous déjà participé à un ou des référendums organisés par la municipalité ? ☐ OUI ☐ NON

➔ **SI OUI** Sur quels sujets ?

11. Quelles remarques avez-vous concernant les pétitions ou les référendums locaux ?

12.1. Qu'est-ce qui vous a motivé à participer aux assemblées de quartier ou autres rendez-vous participatifs ?

12.2. Parmi vos motivations, comment évaluez-vous ces propositions ?

	Pas du tout	Plutôt non	Plutôt oui	Tout à fait	Je ne sais pas
Curiosité pour la démarche participative	☐	☐	☐	☐	☐
Intérêt pour le sujet	☐	☐	☐	☐	☐
Faire valoir un point de vue personnel	☐	☐	☐	☐	☐
Apprendre des choses	☐	☐	☐	☐	☐
Rencontrer des gens	☐	☐	☐	☐	☐
Faire de la politique	☐	☐	☐	☐	☐
Mieux connaître les élus	☐	☐	☐	☐	☐
Améliorer les politiques publiques	☐	☐	☐	☐	☐
Comprendre le fonctionnement d'une ville	☐	☐	☐	☐	☐
S'intégrer dans la commune	☐	☐	☐	☐	☐
Se rendre utile	☐	☐	☐	☐	☐
Faire bouger les choses	☐	☐	☐	☐	☐
Jouer un rôle citoyen actif	☐	☐	☐	☐	☐
Améliorer son cadre de vie	☐	☐	☐	☐	☐
Pouvoir donner son avis	☐	☐	☐	☐	☐
Répondre à une invitation	☐	☐	☐	☐	☐
Autre :	☐	☐	☐	☐	☐
Autre :	☐	☐	☐	☐	☐

12.3. Avez-vous des remarques ou des précisions à faire sur ces propositions ?

13.1. Pensez-vous aujourd'hui que ces démarches de démocratie participative sont utiles...

	Non, pas du tout	Non, pas vraiment	Je n'en sais rien	Oui, un peu	Oui, tout à fait
Pour vous	☐	☐	☐	☐	☐
Pour les habitants de Arcueil	☐	☐	☐	☐	☐
Pour les élus de Arcueil	☐	☐	☐	☐	☐
Pour la ville de Arcueil	☐	☐	☐	☐	☐
Pour la démocratie en général	☐	☐	☐	☐	☐

13.2. Pouvez-vous expliquer vos réponses en quelques mots ?

14.1. Qu'est-ce qui vous plaît ou vous a plu le plus dans votre participation ? Les points positifs :

14.2. Qu'est-ce qui vous plaît ou vous a plu le moins dans votre participation ? Les points négatifs :

14.3. Parmi ce qui vous a plu ou déplu, comment évaluez-vous ces propositions ?

<i>En participant à la démocratie locale...</i>	Pas du tout	Plutôt non	Plutôt oui	Tout à fait	Je ne sais pas
On découvre de nouvelles choses	☐	☐	☐	☐	☐
On discute de sujets intéressants	☐	☐	☐	☐	☐
On comprend comment fonctionne une ville	☐	☐	☐	☐	☐
On ne peut pas discuter : les gens ne pensent qu'à leur intérêt	☐	☐	☐	☐	☐
On rencontre souvent les mêmes personnes	☐	☐	☐	☐	☐
On rencontre des personnes d'horizons différents	☐	☐	☐	☐	☐
On est écouté et on peut s'exprimer	☐	☐	☐	☐	☐
On prend du plaisir, l'ambiance est conviviale	☐	☐	☐	☐	☐
On peut décider, influencer les décisions	☐	☐	☐	☐	☐
On a le sentiment de perdre son temps	☐	☐	☐	☐	☐
On réfléchit à s'engager davantage	☐	☐	☐	☐	☐
On obtient des réponses de la municipalité	☐	☐	☐	☐	☐
On voit les choses changer dans le quartier, la ville	☐	☐	☐	☐	☐
On a le sentiment de servir de caution aux élus	☐	☐	☐	☐	☐
Autre :	☐	☐	☐	☐	☐
Autre :	☐	☐	☐	☐	☐

14.4. Avez-vous des remarques ou des précisions à faire sur ces propositions ?

15.1 Diriez-vous que vous êtes intéressé-e par la politique ?

☐ Pas du tout ☐ Pas vraiment ☐ Plutôt ☐ Tout à fait → Pouvez-vous expliquer votre réponse en quelques mots ?

15.2 Votre intérêt pour la politique a-t-il changé depuis votre participation à la démocratie locale ?

☐ Pas du tout ☐ Pas vraiment ☐ Plutôt ☐ Tout à fait → Pouvez-vous expliquer votre réponse en quelques mots ?

16.1. Avez-vous ou avez-vous eu un nouvel engagement public (*associatif, citoyen, syndical, politique...*) depuis votre première participation à la vie locale ?

☐ OUI, j'ai un nouvel engagement → Quel type d'engagement ? : _____

☐ NON, car je suis déjà engagé-e → Quel type d'engagement ? : _____

☐ NON, mais je pense que cela m'intéresserait ☐ NON, et je pense que cela ne m'intéresserait pas

16.2. Quels types d'engagement vous intéresseraient ? Pour quelles raisons ?

16.3. Quels types d'engagements ne vous intéresseraient pas ? Pour quelles raisons ?

17.1. Parmi ces catégories d'engagement public, lesquelles vous concernent ?

- ☐ Dans une association → De quel type ? _____
- ☐ Dans un parti politique → Lequel ? _____
→ Y êtes-vous ? ☐ sympathisant ☐ adhérent ☐ militant ☐ responsable
- ☐ Dans un syndicat → Lequel ? _____
→ Y êtes-vous ? ☐ sympathisant ☐ adhérent ☐ militant ☐ responsable
- ☐ Dans une fonction d'élu-e ou de représentant → De quel type ? _____
- ☐ Autre : _____

17.2. Avez-vous participé à une autre instance de démocratie participative ? ☐ OUI ☐ NON

→ Si oui de quoi s'agit-il ? _____

17.3. Pour vous ces engagements expliquent-ils votre intérêt pour la démocratie participative à Arcueil ?

☐ Pas du tout ☐ Pas vraiment ☐ Plutôt ☐ Tout à fait → Pouvez-vous expliquer votre réponse en quelques mots ?

18.1. Si vous en aviez la possibilité, que changeriez-vous pour la démocratie locale à Arcueil ?

18.2. Quels sujets voudriez-vous traiter ? De quelle manière ?

18.3. Pour vous, y-a-t-il au contraire des sujets sur lesquels il ne faut pas faire de démocratie participative ?

PARTIE 2 : Un peu plus sur vous...

20. Votre année de naissance : _____

21. Sexe : ☐ Femme ☐ Homme

22.1 Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ?

- ☐ Agriculteur exploitant
- ☐ Artisan, commerçant et chef d'entreprise
- ☐ Cadre et profession intellectuelle supérieure
- ☐ Profession intermédiaire
- ☐ Employé
- ☐ Ouvrier
- ☐ Retraité
- ☐ Sans activité professionnelle

22.2 Plus précisément, quelle est votre profession ou domaine d'activité ? (si retraité, de quoi ? Si étudiant, en quoi ? Si en recherche d'emploi, en quoi ?)

22.3 Dans le secteur.... ?

- ☐ Privé ☐ Public
- ☐ Associatif ☐ Autre : _____

23.1 Combien de personnes dans votre foyer ?

☐1 ☐2 ☐3 ☐4 ☐5 ☐6 ☐7+

23.2 Vivez-vous en couple ? ☐ OUI ☐ NON

☐ Autre : _____

23.3 Combien d'enfants à charge dans votre foyer ? ☐0 ☐1 ☐2 ☐3 ☐4 ☐5 ☐6

23.4 Dans votre logement, êtes-vous... ? ☐ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre : _____

24. Quel est votre dernier diplôme obtenu ?

- ☐ Sans diplôme
- ☐ Certificat d'études primaires
- ☐ Brevet des collèges
- ☐ CAP ou BEP
- ☐ Baccalauréat
- ☐ Bac +2
- ☐ Bac +3
- ☐ Bac +4/5
- ☐ Doctorat
- ☐ Autre : _____

25. Quel est le revenu mensuel net de votre foyer ?

- ☐ Moins de 1120€
- ☐ Entre 1120 et 1500€
- ☐ Entre 1500 et 2000€
- ☐ Entre 2000 et 2500€
- ☐ Entre 2500 et 3000€
- ☐ Entre 3000 et 3500€
- ☐ Entre 3500 et 4000€
- ☐ Entre 4000 et 5000€
- ☐ Entre 5000 et 6000€
- ☐ Entre 6000 et 8000€
- ☐ Plus de 8000€

26. Quels journaux, télévisions, radios ou sites Internet lisez, regardez ou écoutez-vous principalement ?

27.1 De quel parti politique vous sentez vous le plus proche ? Si aucun, quelle sensibilité politique ?

27.2 Sur une échelle gauche-droite, diriez-vous que vous vous situez... ?

☐ Très à gauche ☐ A gauche ☐ Au centre ☐ A droite ☐ Très à droite ☐ Ni à gauche, ni à droite

28.1 Êtes-vous membre bénévole d'une ou plusieurs associations ? ☐ NON ☐ OUI

28.2 Si OUI, de quels types d'associations s'agit-il ? Quel y est votre statut ?

	Adhérent	Membre actif	Organisateur
☐ Sportive	☐	☐	☐
☐ Culturelle	☐	☐	☐
☐ Sociale	☐	☐	☐
☐ Université populaire	☐	☐	☐
☐ De parents d'élèves	☐	☐	☐
☐ De quartier	☐	☐	☐
☐ Politique, syndicale	☐	☐	☐
☐ Religieuse	☐	☐	☐
☐ Environnementale	☐	☐	☐
☐ Autre :			
☐ Autre :			

30. Accepteriez-vous d'être recontacté-e pour se rencontrer le temps d'un entretien ?

☐ OUI

☐ NON

Si, oui, merci d'indiquer vos coordonnées (téléphone ou email) :

**RAPPEL : CE QUESTIONNAIRE EST ANONYME, CETTE INFORMATION PRATIQUE NE
SERA PAS ASSOCIÉE A VOS RÉPONSES**

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire

N'oubliez pas de le renvoyer grâce à l'enveloppe fournie

Contact :

Expression libre / Remarques :

1.7 Copie de la lettre d'accompagnement du questionnaire



Invitation à répondre à un questionnaire sur la démocratie locale

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous solliciter en tant qu'habitant-e d'Arcueil. Je m'appelle Guillaume Petit et je suis doctorant à l'université Paris 1. Je mène actuellement **une enquête sur la participation des citoyens** dans le cadre d'une thèse en science politique au sein du CESSP (Centre Européen de Sociologie et de Science Politique), rattaché au CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique).

Vous avez pu avoir l'**occasion de participer** aux assemblées de quartier ou à d'autres moments de démocratie organisés dans votre ville (collectifs citoyens, référendums locaux...) ou tout simplement vous en avez entendu parler. C'est à ce titre que je me permets de vous contacter pour vous proposer de **contribuer à ma recherche en répondant à ce questionnaire**. Je vous remercie par avance pour le temps que vous pourrez y consacrer.

Je tiens à vous préciser qu'il ne s'agit pas d'une enquête commanditée ou payée par la municipalité. **Toutes vos réponses seront rigoureusement anonymes et ne serviront que dans le cadre de ma recherche. Le détail de vos réponses ne sera jamais communiqué à un tiers.**

Sachez que quel que soit votre nombre de réponses, elle mérite que vous me renvoyiez ce questionnaire. **Votre témoignage a de la valeur, et vos réponses sont pour moi très instructives** pour mieux connaître les engagements des habitants et pour mieux comprendre les motivations à prendre part à la vie locale.

- Quel regard portez-vous sur la participation à Arcueil ?
- Qu'avez-vous à dire et à redire sur la démocratie locale dans votre ville ?
- Quelles sont vos autres engagements ou pratiques dans la vie publique ?

Voici quelques-unes des questions qui m'intéressent dans cette étude que je mène à Arcueil et dans d'autres villes.

En prenant le temps de répondre à ce questionnaire, vous m'aidez à faire avancer la recherche sur ces questions et vous contribuerez directement à ma thèse.

Une fois rempli, renvoyez ce questionnaire **en utilisant l'enveloppe prépayée fournie**.

Merci d'avance pour votre contribution
GUILLAUME PETIT

Je suis à votre disposition pour tout besoin d'information ou aide pour remplir le questionnaire

Courrier : [REDACTED]

Email : [REDACTED] - Téléphone : [REDACTED]

2 Données démographiques

2.1 Données démographiques d'ensemble par commune

D'après Insee, 2011

	BRUZ		LANESTER		ARCUEIL	
Population par grandes tranches d'âges						
Ensemble	16 612	100	22 164	100	20 100	100
0 à 14 ans	3 336	20,1	4 118	18,6	3 848	19,1
15 à 29 ans	3 944	23,70	3 808	17,2	4 431	22
30 à 44 ans	3 164	19	3 951	17,8	4 180	20,8
45 à 59 ans	3 486	21	4 720	21,3	4 144	20,6
60 à 74 ans	1 757	10,6	3 252	14,7	2 076	10,3
75 ans ou plus	925	5,6	2 315	10,4	1 421	7,1
Lieu de résidence 1 an auparavant						
Personnes d'1 an ou plus habitant auparavant :	16 454	100	21 861	100	19 784	100
Même logement	13 848	84,2	19 667	90	17 923	90,6
Autre logement de la même commune	520	3,2	891	4,1	532	2,7
Autre commune du même département	971	5,9	894	4,1	286	1,4
Autre département de la même région	226	1,4	158	0,7	621	3,1
Autre région en France métropolitaine	795	4,8	205	0,9	232	1,2
Autre région dans un Dom	21	0,1	0	0	1	0
Hors de France métropolitaine ou d'un Dom	73	0,4	46	0,2	188	1
Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle						
Ensemble	13 275	100	18 045	100	16 256	100
Agriculteurs exploitants	25	0,2	21	0,1	0	0
Artisans, commerçants, chefs entreprise	370	2,8	552	3,1	420	2,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 781	13,4	703	3,9	2 537	15,6
Professions intermédiaires	2 317	17,5	2 155	11,9	2 629	16,2
Employés	2 144	16,1	3 309	18,3	3 213	19,8
Ouvriers	1 427	10,8	2 888	16	1 553	9,6
Retraités	2 507	18,9	5 447	30,2	3 074	18,9
Autres personnes sans activité professionnelle	2 704	20	2 969	16,5	2 830	17,4
Ménages selon leur composition						
Ensemble	7104	100	9 916	100	8 970	100
Ménages d'une personne	2489	35	3 602	36,3	3 413	38
hommes seuls	1258	17,7	1 453	14,7	1 465	16,3
femmes seules	1231	17,3	2 149	21,7	1 947	21,7
Autres ménages sans famille	113	1,6	195	2	359	4
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	4502	63,4	6 119	61,7	5 198	58
un couple sans enfant	1769	24,9	2 581	26	1 697	18,9
un couple avec enfant(s)	2143	30,2	2 488	25,1	2 289	25,5
une famille monoparentale	590	8,3	1 050	10,6	1 212	13,5
Population de 15 à 64 ans par type d'activité						
Ensemble	11 337		13 843		13 641	

	BRUZ	LANESTER	ARCUEIL			
Actifs en %	71,6	69,8	76,2			
actifs ayant un emploi en %	65,7	60,6	65,3			
chômeurs en %	5,9	9,2	10,9			
Inactifs en %	28,4	30,2	23,8			
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	17,6	9,4	11,8			
retraités ou préretraités en %	6,2	10,8	4,9			
autres inactifs en %	4,7	10,0	7,1			
Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans						
Nombre de chômeurs	665	1 268	1 492			
Taux de chômage en %	8,2	13,1	14,3			
Taux de chômage des hommes en %	7,7	12,2	14,9			
Taux de chômage des femmes en %	8,7	14,2	13,8			
Part des femmes parmi les chômeurs en %	52,4	51,5	48,6			
Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2011						
Ensemble	9 334	100	8 598	100	16 110	100
Agriculteurs exploitants	40	0,4	19	0,2	6	0
Artisans, commerçants, chefs entreprise	336	3,6	514	6	376	2,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 261	24,2	830	9,7	6 911	42,9
Professions intermédiaires	2 669	28,6	2 326	27,1	3 914	24,3
Employés	2 181	23,4	2 863	33,3	3 579	22,2
Ouvriers	1 845	19,8	2 047	23,8	1 324	8,2
Emplois selon le secteur d'activité						
Ensemble	9 334	100	8 598	100	16 110	100
Agriculture	30	0,3	26	0,3	7	0
Industrie	763	8,2	1 236	14,4	751	4,7
Construction	617	6,6	593	6,9	702	4,4
Commerce, transports, services divers	3 726	39,9	4 091	47,6	11 365	70,5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	4 198	45	2 654	30,9	3 284	20,4
Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone						
Ensemble	7 464	100	8 425	100	8 997	100
Travaillent dans la commune de résidence	2 150	28,8	2 650	31,5	1 681	18,7
Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2011						
Ensemble	7 106	100	9 916	100	8 968	100
Depuis moins de 2 ans	1 580	22,2	1 140	11,5	966	10,8
De 2 à 4 ans	1 814	25,5	1 960	19,8	1 942	21,6
De 5 à 9 ans	1 007	14,2	1 651	16,6	1 720	19,2
10 ans ou plus	2 705	38,1	5 165	52,1	4 340	48,4
Résidences principales selon le statut d'occupation						
Ensemble	7 106	100	9 916	100	8 968	100
Propriétaire	3 849	54,2	5 844	58,9	2 755	30,7
Locataire	3 178	44,7	4 005	40,4	6 003	66,9
dont d'un logement HLM loué vide	706	9,9	2 470	25	4 112	45,8
Logé gratuitement	79	1,1	67	1	209	2,3
Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus						

	BRUZ		LANESTER		ARCUEIL	
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	10 706		16 193		13 924	
d'aucun diplôme	11,4		16,4		17,5	
du certificat d'études primaires	6,6		13,8		8,4	
du BEPC, brevet des collèges	5,6		7,4		5,9	
d'un CAP ou d'un BEP	24,6		30,2		19,3	
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	17,3		16,4		15,3	
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	17,9		9,9		11,3	
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	16,6		5,9		22,2	
... selon le sexe en 2011	H	F	H	F	H	F
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	5 128	5 579	7 409	8 785	6 375	7 549
d'aucun diplôme	9,9	12,7	14,8	17,8	17,3	17,6
du certificat d'études primaires	5,0	8,1	10,6	16,5	7,9	8,8
du BEPC, brevet des collèges	5,7	5,5	6,3	8,4	4,9	6,7
d'un CAP ou d'un BEP	28,4	21	36,2	25,1	21	18
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	16,7	17,8	16,9	16	13,5	16,8
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	15,9	19,7	9,2	10,5	10,4	12,1
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	18,3	15,1	6,1	5,8	25	19,9
Impôts sur le revenu des foyers fiscaux						
Ensemble des foyers fiscaux	7 938		12 848		11 345	
Revenu net déclaré (K Euros)	254 735		251 794		288 634	
Revenu net déclaré moyen (Euros)	32 091		19 598		25 441	
Impôt moyen (Euros)	2 029		616		1 792	
<i>Foyers fiscaux imposables</i>	5 333		6 636		7 028	
Proportion en %	67,2		51,7		61,9	
Revenu net déclaré (K Euros)	225 175		190 613		250 455	
Revenu net déclaré moyen (Euros)	42 223		28 724		35 637	
<i>Foyers fiscaux non imposables</i>	2 605		6 212		4 317	
Proportion en %	32,8		48,3		38,1	
Revenu net déclaré (K Euros)	29 560		61 181		38 178	
Revenu net déclaré moyen (Euros)	11 348		9 849		8 844	

2.2 Données démographiques d'ensemble par commune, écarts aux données nationales

Source : Insee, 2011

	BRUZ		LANESTER		ARCUEIL		France
	Ecart à taux nationa l	Taux munici pal (%)	Ecart à taux nationa l	Taux munici pal (%)	Ecart à taux nationa l	Taux munici pal (%)	Taux national(%)
Ensemble	16 612	100	22 164	100	20 100	100	100
0 à 14 ans	1,80	20,1	0,3	18,6	0,8	19,1	18,3
15 à 29 ans	5,4	23,7	-1,1	17,2	3,7	22	18,3
30 à 44 ans	-0,9	19	-2,1	17,8	0,9	20,8	19,9
45 à 59 ans	0,9	21	1,2	21,3	0,5	20,6	20,1
60 à 74 ans	-3,8	10,6	0,3	14,7	-4,1	10,3	14,4
75 ans ou plus	-3,5	5,6	1,3	10,4	-2,0	7,1	9,1
Lieu de résidence 1 an auparavant							
Personnes d'1 an ou plus habitant auparavant :	16 454	100	21 861	100	19 784	100	100
Même logement	-4,1	84,2	1,7	90	2,3	90,6	88,3
Autre logement de la même commune	-0,7	3,2	0,2	4,1	-1,2	2,7	3,9
Autre commune du même département	1,9	5,9	0,1	4,1	-2,6	1,4	4
Autre département de la même région	0,2	1,4	-0,5	0,7	1,9	3,1	1,2
Autre région en France métropolitaine	2,8	4,8	-1,1	0,9	-0,8	1,2	2
Autre région dans un Dom	0,0	0,1	-0,1	0	-0,1	0	0,1
Hors de France métropolitaine ou d'un Dom	-0,1	0,4	-0,3	0,2	0,5	1	0,5
Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle							
Ensemble	13 275	100	18 045	100	16 256	100	100
Agriculteurs exploitants	-0,7	0,2	-0,8	0,1	-0,9	0	0,9
Artisans, commerçants, chefs entreprise	-0,6	2,8	-0,3	3,1	-0,8	2,6	3,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4,5	13,4	-5,0	3,9	6,7	15,6	8,9
Professions intermédiaires	3,4	17,5	-2,2	11,9	2,1	16,2	14,1
Employés	-0,5	16,1	1,7	18,3	3,2	19,8	16,6
Ouvriers	-2,5	10,8	2,7	16	-3,7	9,6	13,3
Retraités	-7,7	18,9	3,6	30,2	-7,7	18,9	26,6
Autres personnes sans activité professionnelle	3,7	20	0,2	16,5	1,1	17,4	16,3

	BRUZ		LANESTER		ARCUEIL		France
	Ecart à taux nationa l	Taux munici pal (%)	Ecart à taux nationa l	Taux munici pal (%)	Ecart à taux nationa l	Taux munici pal (%)	Taux national(%)
Ménages selon leur composition							
Ensemble	7104	100	9 916	100	8 970	100	100
Ménages d'une personne	0,7	35	2,0	36,3	3,7	38	34,3
hommes seuls	3,3	17,7	0,3	14,7	1,9	16,3	14,4
femmes seules	-2,6	17,3	1,8	21,7	1,8	21,7	19,9
Autres ménages sans famille	-1,0	1,6	-0,6	2	1,4	4	2,6
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	0,3	63,4	-1,4	61,7	-5,1	58	63,1
un couple sans enfant	-2,2	24,9	-1,1	26	-8,2	18,9	27,1
un couple avec enfant(s)	2,9	30,2	-2,2	25,1	-1,8	25,5	27,3
une famille monoparentale	-0,4	8,3	1,9	10,6	4,8	13,5	8,7
Population de 15 à 64 ans par type d'activité							
Ensemble	11 337		13 843		13 641		40 625 960
Actifs en %	-1,0	71,6	-2,8	69,8	3,6	76,2	72,6
actifs ayant un emploi en %	2,0	65,7	-3,1	60,6	1,6	65,3	63,7
chômeurs en %	-3,0	5,9	0,3	9,2	2,0	10,9	8,9
Inactifs en %	1,0	28,4	2,8	30,2	-3,6	23,8	27,4
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,5	17,6	-0,7	9,4	1,7	11,8	10,1
retraités ou préretraités en %	-2,6	6,2	2,0	10,8	-3,9	4,9	8,8
autres inactifs en %	-3,8	4,7	1,5	10,0	-1,4	7,1	8,5
Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans							
Nombre de chômeurs	665		1 268		1 492		3 621 267
Taux de chômage en %	-4,1	8,2	0,8	13,1	2,0	14,3	12,3
Taux de chômage des hommes en %	-3,9	7,7	0,6	12,2	3,3	14,9	11,6
Taux de chômage des femmes en %	-4,3	8,7	1,2	14,2	0,8	13,8	13
Part des femmes parmi les chômeurs en %	1,6	52,4	0,7	51,5	-2,2	48,6	50,8
Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2011							
Ensemble	9 334	100	8 598	100	16 110	100	100
Agriculteurs exploitants	-1,4	0,4	-1,6	0,2	-1,8	0	1,8

	BRUZ		LANESTER		ARCUEIL		France
	Ecart à taux nationa l	Taux munici pal (%)	Ecart à taux nationa l	Taux munici pal (%)	Ecart à taux nationa l	Taux munici pal (%)	Taux national(%)
Artisans, commerçants, chefs entreprise	-2,6	3,6	-0,2	6	-3,9	2,3	6,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7,3	24,2	-7,2	9,7	26,0	42,9	16,9
Professions intermédiaires	3,2	28,6	1,7	27,1	-1,1	24,3	25,4
Employés	-4,8	23,4	5,1	33,3	-6,0	22,2	28,2
Ouvriers	-1,7	19,8	2,3	23,8	-13,3	8,2	21,5
Emplois selon le secteur d'activité							
Ensemble	9 334	100	8 598	100	16 110	100	100
Agriculture	-2,5	0,3	-2,5	0,3	-2,8	0	2,8
Industrie	-5,0	8,2	1,2	14,4	-8,5	4,7	13,2
Construction	-0,3	6,6	0,0	6,9	-2,5	4,4	6,9
Commerce, transports, services divers	-6,1	39,9	1,6	47,6	24,5	70,5	46
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	14,0	45	-0,1	30,9	-10,6	20,4	31
Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone							
Ensemble	7 464	100	8 425	100	8 997	100	100
Travaillent dans la commune de résidence	-5,5	28,8	-2,8	31,5	-15,6	18,7	34,3
Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2011							
Ensemble	7 106	100	9 916	100	8 968	100	100
Depuis moins de 2 ans	9,0	22,2	-1,7	11,5	-2,4	10,8	13,2
De 2 à 4 ans	5,4	25,5	-0,3	19,8	1,5	21,6	20,1
De 5 à 9 ans	-3,3	14,2	-0,9	16,6	1,7	19,2	17,5
10 ans ou plus	-11,2	38,1	2,8	52,1	-0,9	48,4	49,3
Résidences principales selon le statut d'occupation							
Ensemble	7 106	100	9 916	100	8 968	100	100
Propriétaire	-3,6	54,2	1,1	58,9	-27,1	30,7	57,8
Locataire	4,9	44,7	0,6	40,4	27,1	66,9	39,8
dont d'un logement HLM loué vide	-4,7	9,9	10,3	25	31,2	45,8	14,6
Logé gratuitement	-1,4	1,1	-1,8	1	-0,2	2,3	2,5
Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus							
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	10 706		16 193		13 924		
d'aucun diplôme	-6,2	11,4	-1,2	16,4	-0,1	17,5	17,6

	BRUZ		LANESTER		ARCUEIL		France	
	Ecart à taux nationa l	Taux municip al (%)	Ecart à taux nationa l	Taux municip al (%)	Ecart à taux nationa l	Taux municip al (%)	Taux national(%)	
du certificat d'études primaires	-3,7	6,6	3,5	13,8	-1,9	8,4	10,3	
du BEPC, brevet des collèges	-0,5	5,6	1,3	7,4	-0,2	5,9	6,1	
d'un CAP ou d'un BEP	0,7	24,6	6,3	30,2	-4,6	19,3	23,9	
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	0,9	17,3	0,0	16,4	-1,1	15,3	16,4	
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	5,6	17,9	-2,4	9,9	-1,0	11,3	12,3	
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	3,2	16,6	-7,5	5,9	8,8	22,2	13,4	
... selon le sexe en 2011 - taux municipaux	H	F	H	F	H	F		
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	5 128	5 579	7 409	8 785	6 375	7 549		
d'aucun diplôme	9,9	12,7	14,8	17,8	17,3	17,6		
du certificat d'études primaires	5	8,1	10,6	16,5	7,9	8,8		
du BEPC, brevet des collèges	5,7	5,5	6,3	8,4	4,9	6,7		
d'un CAP ou d'un BEP	28,4	21	36,2	25,1	21	18		
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	16,7	17,8	16,9	16	13,5	16,8		
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	15,9	19,7	9,2	10,5	10,4	12,1		
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	18,3	15,1	6,1	5,8	25	19,9		
... selon le sexe en 2011 - écarts à taux nationaux et taux nationaux	H	F	H	F	H	F	H	F
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	5 128	5 579	7 409	8 785	6 375	7 549	-	-
d'aucun diplôme	-7,2	-5,3	-2,3	-0,2	0,2	-0,4	17,1	18
du certificat d'études primaires	-3	-4,2	2,6	4,2	-0,1	-3,5	8	12,3
du BEPC, brevet des collèges	0,6	-1,5	1,2	1,4	-0,2	-0,3	5,1	7

	BRUZ		LANESTER		ARCUEIL		France	
	Ecart à taux nationa l	Taux municip al (%)	Ecart à taux nationa l	Taux municip al (%)	Ecart à taux nationa l	Taux municip al (%)	Taux national(%)	
d'un CAP ou d'un BEP	-0,2	1,4	7,6	5,5	-7,6	-1,6	28,6	19,6
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	0,5	1,2	0,7	-0,6	-2,7	0,2	16,2	16,6
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	5,2	5,8	-1,5	-3,4	-0,3	-1,8	10,7	13,9
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	3,9	3,1	-8,3	-6,2	10,6	7,9	14,4	12
Impôts sur le revenu des foyers fiscaux								
Ensemble des foyers fiscaux	7 938		12 848		11 345		36 189 320	
Revenu net déclaré (K Euros)	254 735		251 794		288 634		909 790 544	
Revenu net déclaré moyen (Euros)	6 951,0	32 091	-5 542,0	19 598	301,0	25 441	25 140	
Impôt moyen (Euros)	482,0	2 029	-931,0	616	245,0	1 792	1 547	
Foyers fiscaux imposables		5 333		6 636		7 028	20 351 468	
Proportion en %	11,0	67,2	-4,5	51,7	5,7	61,9	56,2	
Revenu net déclaré (K Euros)		225 175		190 613		250 455	750 657 667	
Revenu net déclaré moyen (Euros)	5 338,0	42 223	-8 161,0	28 724	-1 248,0	35 637	36 885	
Foyers fiscaux non imposables		2 605		6 212		4 317	15 837 851	
Proportion en %	-11,0	32,8	4,5	48,3	-5,7	38,1	43,8	
Revenu net déclaré (K Euros)		29 560		61 181		38 178	159 132 877	
Revenu net déclaré moyen (Euros)	1 300,0	11 348	-199,0	9 849	-1 204,0	8 844	10 048	

2.3 Ecart aux chiffres nationaux, recalculés en %

	BRUZ	LANESTER	ARCUEIL
Population par grandes tranches d'âges			
Ensemble	16 612	22 164	20 100
0 à 14 ans	9,8%	2%	4%
15 à 29 ans	29,5%	-6%	20%
30 à 44 ans	-4,5%	-11%	5%
45 à 59 ans	4,5%	6%	2%
60 à 74 ans	-26,4%	2%	-28%
75 ans ou plus	-38,5%	14%	-22%
Lieu de résidence 1 an auparavant			
Personnes d'1 an ou plus habitant auparavant :	16 454	21 861	19 784
Même logement	-5%	2%	3%
Autre logement de la même commune	-18%	5%	-31%
Autre commune du même département	48%	2%	-65%
Autre département de la même région	17%	-42%	158%
Autre région en France métropolitaine	140%	-55%	-40%
Autre région dans un Dom	0%	-100%	-100%
Hors de France métropolitaine ou d'un Dom	-20%	-60%	100%
Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle			
Ensemble	13 275	18 045	16 256
Agriculteurs exploitants	-78%	-89%	-100%
Artisans, commerçants, chefs entreprise	-18%	-9%	-24%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	51%	-56%	75%
Professions intermédiaires	24%	-16%	15%
Employés	-3%	10%	19%
Ouvriers	-19%	20%	-28%
Retraités	-29%	14%	-29%
Autres personnes sans activité professionnelle	23%	1%	7%
Ménages selon leur composition			
Ensemble	7 104	9 916	8 970
Ménages d'une personne	2%	6%	11%
hommes seuls	23%	2%	13%
femmes seules	-13%	9%	9%
Autres ménages sans famille	-38%	-23%	54%
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	0%	-2%	-8%
un couple sans enfant	-8%	-4%	-30%
un couple avec enfant(s)	11%	-8%	-7%
une famille monoparentale	-5%	22%	55%
Population de 15 à 64 ans par type d'activité			
Ensemble	11 337	13 843	13 641
Actifs en %	-1%	-4%	5%
actifs ayant un emploi en %	3%	-5%	3%
chômeurs en %	-34%	3%	22%
Inactifs en %	4%	10%	-13%
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	74%	-7%	17%
retraités ou préretraités en %	-30%	23%	-44%
autres inactifs en %	-45%	18%	-16%
Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans			
Nombre de chômeurs	665	1 268	1 492
Taux de chômage en %	-33%	7%	16%
Taux de chômage des hommes en %	-34%	5%	28%
Taux de chômage des femmes en %	-33%	9%	6%
Part des femmes parmi les chômeurs en %	3%	1%	-4%
Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2011			
Ensemble	9 334	8 598	16 110
Agriculteurs exploitants	-78%	-89%	-100%
Artisans, commerçants, chefs entreprise	-42%	-3%	-63%

	BRUZ	LANESTER	ARCUEIL
Cadres et professions intellectuelles supérieures	43%	-43%	154%
Professions intermédiaires	13%	7%	-4%
Employés	-17%	18%	-21%
Ouvriers	-8%	11%	-62%
Emplois selon le secteur d'activité			
Ensemble	9 334	8 598	16 110
Agriculture	-89%	-89%	-100%
Industrie	-38%	9%	-64%
Construction	-4%	0%	-36%
Commerce, transports, services divers	-13%	3%	53%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	45%	0%	-34%
Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone			
Ensemble	7 464	8 425	8 997
Travaillent dans la commune de résidence	-16%	-8%	-45%
Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2011			
Ensemble	7 106	9 916	8 968
Depuis moins de 2 ans	68%	-13%	-18%
De 2 à 4 ans	27%	-1%	7%
De 5 à 9 ans	-19%	-5%	10%
10 ans ou plus	-23%	6%	-2%
Résidences principales selon le statut d'occupation			
Ensemble	7 106	9 916	8 968
Propriétaire	-6%	2%	-47%
Locataire	12%	2%	68%
dont d'un logement HLM loué vide	-32%	71%	214%
Logé gratuitement	-56%	-72%	-8%
Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus			
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	10 706	16 193	13 924
d'aucun diplôme	-35%	-7%	-1%
du certificat d'études primaires	-36%	34%	-18%
du BEPC, brevet des collèges	-8%	21%	-3%
d'un CAP ou d'un BEP	3%	26%	-19%
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	5%	0%	-7%
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	45,5%	-20%	-8%
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	24%	-56%	66%
Impôts sur le revenu des foyers fiscaux			
Ensemble des foyers fiscaux	7 938	12 848	11 345
Impôt moyen (Euros)	31%	-60%	16%
Foyers fiscaux imposables			
Proportion en %	20%	-8%	10%
Revenu net déclaré moyen (Euros)	14%	-22%	-3%
Foyers fiscaux non imposables			
Proportion en %	-25%	10%	-13%
Revenu net déclaré moyen (Euros)	13%	-2%	-12%

3 Tableaux complets des ACM

3.1 ACM Lanester

Eigenvalues	Dim. 1	Dim. 2	Dim.3	Dim.4	Dim.5	Dim.6	Dim.7	Dim.8	Dim.9	Dim. 10	Dim. 11	Dim. 12	Dim. 13
Variance	0.443	0.330	0.281	0.248	0.219	0.195	0.170	0.166	0.145	0.132	0.122	0.077	0.071
% of var.	17.04 0	12.70 6	10.80 3	9.547	8.441	7.483	6.540	6.400	5.592	5.080	4.692	2.962	2.713
Cumulative % of var.	17.04 0	29.74 7	40.55 0	50.09 6	58.53 7	66.02 1	72.56 1	78.96 1	84.55 3	89.63 3	94.32 5	97.28 7	100.00 0

> res\$var\$contrib

	Dim.1	Dim.2	Dim.3	Dim.4	Dim.5
Membre_du_bureau	0.4287575	20.6291545	0.03777035	0.17287341	1.002418498
Membre_du_conseil	3.0017667	7.6202595	2.58459285	5.75804435	1.809061688
President	5.2781506	0.6037422	6.44701562	24.49726868	7.055455449
Vous_assistez_au_conseil_sans_etre_membre	20.1739188	0.9171360	0.98770387	0.91972175	2.228146143
Quelques-unes	13.8783357	1.0766313	0.02912378	2.62322627	2.740136786
Toutes_ou_presque	3.4101217	4.4069570	6.82929995	1.05941643	0.022839403
Une_majorite	2.6880198	2.1729845	10.77623000	2.82885316	0.186031706
Une_seule_reunion	7.9010867	1.8680998	1.22851867	27.30432642	5.890790883
Basse_(4)	1.1503554	9.9856213	1.31430426	6.42819654	0.067840608
Haute_(9)	1.9971696	1.0362070	25.78473795	0.15871156	4.883207097
Maximale_(12)	10.1971994	2.2601156	10.22753059	0.93460459	4.212426786
Minimale_(1-2)	19.1311101	6.8063482	0.01129607	1.30501410	0.003169078
(LNC) NON	1.6715101	5.0283284	3.46972750	0.03884695	0.715314417
(LNC) OUI	3.8205944	11.4933219	7.93080572	0.08879303	1.635004382
Adherent	0.2177806	11.0082833	2.85531170	19.44613179	0.324742574
Asso-Non	1.0348527	10.0392763	5.30566776	0.03475474	21.911281524
Membre_actif	0.6659057	1.3502550	0.82330434	0.28425193	40.211833754
Organisateur	3.3533644	1.6972780	13.35705902	6.11696431	5.100299225

> res\$var\$coord

	Dim.1	Dim.2	Dim.3	Dim.4	Dim.5
Membre_du_bureau	-0.1810193	-1.0842561	-0.04277891	-0.08603351	-0.19480954
Membre_du_conseil	-0.3977621	0.5472579	-0.29387749	-0.41234148	-0.21733435
President	-1.2702519	0.3709770	1.11779872	2.04829429	1.03366120
Vous_assistez_au_conseil_sans_etre_membre	1.4337832	0.2639839	0.25260212	0.22914011	0.33537207
Quelques-unes	1.2309450	0.2960572	0.04489822	-0.40056443	0.38496637
Toutes_ou_presque	-0.3915430	-0.3843582	0.44118210	0.16334747	-0.02255296
Une_majorite	-0.4650219	0.3610420	-0.74135441	-0.35706471	-0.08610282
Une_seule_reunion	2.4573238	1.0317897	-0.77151635	3.41915871	-1.49338745

Basse_(4)	0.3216070	-0.8182184	0.27371131	-0.56903455	0.05496941
Haute_(9)	-0.4511239	-0.2805975	-1.29063958	0.09518690	0.49648672
Maximale_(12)	-0.8232098	0.3346629	0.65643348	0.18653853	-0.37239424
Minimale_(1-2)	1.4452402	0.7443878	-0.02796205	0.28252840	0.01309191
NON	0.2307108	-0.3455392	-0.26466488	0.02632548	-0.10622545
OUI	-0.5273389	0.7898040	0.60494830	-0.06017254	0.24280102
Adherent	0.1824499	1.1201236	0.52601244	-1.29043204	0.15680875
Asso-Non	0.3488201	-0.9381790	0.62887973	-0.04784691	1.12969942
Membre_actif	0.2150944	-0.2644860	0.19043120	0.10518623	-1.17643054
Organisateur	-0.4621349	0.2839076	-0.73437697	0.46717638	0.40113716

Code sous R, avec le plugin Factominer

```

dbLSTR.MCA<-dbLSTR[, c("INSTANCE_STATUT_MAX", "INSTANCE_FREQUENCE", "INSTANCE_DUREE.4CL",
"LNC__1", "ASSO.STATUT.MAX", "ANCIENNETE", "CSP.SIMP", "PROP.LOC", "DIPLOME.4cl", "REVENU.4Cl.A")]
res<-MCA(dbLSTR.MCA[complete.cases(dbLSTR.MCA), ], ncp=5, quali.sup=6: 10, graph = FALSE)
res$var$contrib
res$var$coord

plot.MCA(res, axes=c(1, 2), cex=1.3, new.plot=TRUE, col.ind="black",
col.ind.sup="blue", col.var="darkred", col.quali.sup="darkgreen",
label=c("quali.sup", "var"), title="Espace des pratiques et positions sociales (suppl.)", invisible = c("ind","ind.sup"))
plot.MCA(res, axes=c(1, 2), cex=1.3, new.plot=TRUE, col.ind="black",
col.ind.sup="blue", col.var="darkred", col.quali.sup="darkgreen",
label=c("var"), title="Espace des pratiques (et individus)", invisible = c("quali.sup"))
plot.MCA(res, axes=c(1, 2), cex=1.3, new.plot=TRUE, choix="var", col.var="darkred",
col.quali.sup="darkgreen", label=c("quali.sup", "var"), title="")
plot.MCA(res, axes=c(1, 2), new.plot=TRUE, choix="ind",
col.quant.sup="blue", label=c("quali.sup"), title="")
summary(res, nb.dec = 3, nbelements=10, nbind = 10, ncp = 3, file="")
remove(dbLSTR.MCA)

```

3.2 ACM Arcueil

Eigenvalues	Dim. 1	Dim. 2	Dim. 3	Dim. 4	Dim. 5	Dim. 6	Dim. 7	Dim. 8	Dim. 9	Dim. 10	Dim. 11	Dim. 12	Dim. 13	Dim. 14	Dim. 15
Variance	0.42 7	0.32 7	0.29 8	0.25 2	0.23 8	0.21 3	0.14 3	0.13 5	0.10 6	0.09 6	0.08 5	0.06 2	0.05 2	0.03 6	0.027
% of var.	17.0 95	13.0 96	11.9 25	10.0 85	9.53 8	8.51 8	5.72 7	5.40 4	4.23 4	3.85 7	3.41 7	2.47 7	2.07 4	1.45 4	1.100
Cumulative % of var.	17.0 95	30.1 90	42.1 15	52.2 00	61.7 38	70.2 56	75.9 84	81.3 88	85.6 21	89.4 78	92.8 95	95.3 72	97.4 46	98.9 00	100.0 00

> res\$var\$contrib

	Dim.1	Dim.2	Dim.3	Dim.4	Dim.5
Habitant	11.27506844	0.001113623	8.606812e-01	0.085660462	0.22836190
Membre_d'association	0.64308030	1.036216335	5.931995e+00	8.958612658	7.50439103
Référent	19.16233362	0.268750642	3.406157e-02	0.944053292	0.35080626
Quelques-unes	0.37894523	3.139798968	1.321153e+01	2.398660729	14.41396476
Toutes_ou_presque	9.75223827	2.654938265	3.731435e+00	0.002408037	6.02965501
Une_majorite	1.44078586	2.463694113	1.019608e+01	3.431452995	2.92592251
Une_seule_reunion	12.23599505	4.650930859	1.000357e+01	0.021621857	0.20506204
Basse_(4)	0.01479160	12.282182357	8.828303e+00	0.165309010	0.71979986
Haute_(9)	0.08279212	14.117537009	5.075020e+00	1.694591738	3.09741311
Maximale_(12)	14.37393350	0.764546672	1.946506e+00	0.034828842	0.01097525
Minimale_(1-2)	10.88994809	1.586826496	1.076804e+01	2.531673028	0.44374601
PET_NON	3.49080873	8.772132243	2.304876e-01	0.024779100	0.60359554
PET_OUI_organisateur	0.36386753	1.277088737	7.643139e+00	23.760145838	0.39108535
PET_OUI_signataire	2.22209201	5.142973186	3.929043e+00	7.970840097	1.20949508
FAB_NON_CONNU	2.36255217	0.376353361	2.119303e+00	11.411051576	1.76825640
FAB_NON_INCONNU	2.68066068	5.587482642	2.973926e-02	0.626268350	1.68924016
FAB_OUI	1.02375963	11.746179859	4.358972e+00	7.498060865	15.41500463
Adherent	0.40118966	1.010437745	5.083156e+00	17.002180482	4.27981505
Membre_actif	1.42420086	13.412748408	1.320040e-01	1.023275567	3.31949450
NON	0.14288225	9.562013830	1.457133e-05	8.447841416	13.89185552
Organisateur	5.63807441	0.146054651	5.886925e+00	1.966684062	21.50206003

> res\$var\$coord

	Dim.1	Dim.2	Dim.3	Dim.4	Dim.5
Habitant	-0.6816501	-0.005929346	-0.1572957853	0.04563497	-0.07246403
Membre_d'association	0.4973395	-0.552562474	1.2615797286	-1.42575973	1.26907345
Référent	1.2567275	0.130264937	0.0442530573	0.21425000	-0.12701626
Quelques-unes	-0.2091073	-0.526826629	-1.0312203317	0.40408339	0.96334398
Toutes_ou_presque	0.8661388	-0.395547261	0.4474734543	0.01045376	-0.50873341

Une_majorite	0.5263869	0.602468805	-1.1695423987	-0.62395029	-0.56033202
Une_seule_reunion	-1.0042378	0.541904455	0.7583825639	-0.03242419	0.09711097
Basse_(4)	-0.0377136	-0.951182704	-0.7695253462	0.09683765	0.19651917
Haute_(9)	-0.1092774	1.248967884	-0.7145766251	0.37972933	-0.49928007
Maximale_(12)	1.1756502	-0.237316631	0.3613367507	0.04444936	-0.02426644
Minimale_(1-2)	-0.9831554	0.328480689	0.8165289344	-0.36409836	0.14824676
PET_NON	-0.4604338	-0.638840707	0.0988147768	0.02979563	0.14301641
PET_OUI_organisateur	0.2645312	0.433762206	1.0125936603	1.64185771	0.20485653
PET_OUI_signataire	0.3580527	0.476770010	-0.3976521360	-0.52086316	-0.19732255
FAB_NON_CONNU	0.4766296	0.166503771	0.3770343201	0.80456068	-0.30801485
FAB_NON_INCONNU	-0.3517482	-0.444482725	0.0309435428	-0.13058606	-0.20857649
FAB_OUI	0.3842686	1.139252859	-0.6622500515	-0.79875958	1.11382380
Adherent	-0.2405530	-0.334138550	-0.7151492076	1.20280136	0.58689062
Membre_actif	-0.3555453	0.955001404	-0.0904059098	0.23147880	-0.40546555
NON	-0.1085191	-0.777011530	0.0009152937	-0.64090764	-0.79929256
Organisateur	0.8065780	0.113625156	0.6883656377	-0.36589282	1.17660230

Code sous R, avec le plugin Factominer

```

DBARC.MCA<-DBARC[, c("INSTANCE_STATUT_MAX", "INSTANCE_FREQUENCE",
"INSTANCE_DUREE.4CL", "PET.FER_1", "FAB.CIT", "ASSO.STATUT.MAX",
"ANCIENNETE", "CSP.SIMP", "PROP.LOC", "DIPLOME.4cl", "REVENU.4Cl.A")]
res<-MCA(DBARC.MCA[complete.cases(DBARC.MCA), ], ncp=5, quali.sup=7: 11, graph = FALSE)
res$var$contrib
res$var$coord

plot.MCA(res, axes=c(1, 2), cex=1, new.plot=TRUE, col.ind="black",
col.ind.sup="blue", col.var="darkred", col.quali.sup="darkgreen",
label=c("ind.sup", "var", "quali.sup"), title="Espace des pratiques et positions sociales (suppl.)", invisible = c("ind","ind.sup"))
plot.MCA(res, axes=c(1, 2), cex=1, new.plot=TRUE, col.ind="black",
col.ind.sup="blue", col.var="darkred", col.quali.sup="darkgreen",
label=c("var"), title="Espace des pratiques (et individus)", invisible = c("quali.sup"))
plot.MCA(res, axes=c(1, 2), new.plot=TRUE, choix="ind",
col.quant.sup="blue", label=c("quali.sup"), title="")
plot.MCA(res, axes=c(1, 2), cex=0.6, new.plot=TRUE, choix="quant.sup",
col.quant.sup="blue", label=c("quant.sup"), title="")
summary(res, nb.dec = 3, nbelements=10, nbind = 10, ncp = 3, file="")
remove(DBARC.MCA)

```

3.3 ACM Bruz

Eigenvalues	Dim.1	Dim.2	Dim.3	Dim.4	Dim.5	Dim.6	Dim.7	Dim.8	Dim.9	Dim.10	Dim.11	Dim.12	Dim.13
Variance	0.328	0.215	0.203	0.173	0.164	0.149	0.137	0.118	0.111	0.106	0.087	0.054	0.013
% of var.	17.639	11.592	10.923	9.311	8.804	8.005	7.366	6.380	5.987	5.706	4.697	2.900	0.690
Cumulative % of var.	17.639	29.230	40.153	49.465	58.269	66.274	73.640	80.021	86.008	91.713	96.411	99.310	100.000

> res\$var\$contrib

	Dim.1	Dim.2	Dim.3	Dim.4	Dim.5
0	16.6287961	0.058349150	8.727830490	1.9477085	3.918463e+00
1	3.6795208	0.832078818	6.427904070	5.2707932	8.041743e+00
2	2.5769866	20.295171373	0.003116794	2.9385976	1.563713e+00
3+	14.8348108	11.211578586	0.299031445	0.0342716	9.066021e+00
RDV_PROX_NON	4.3010091	2.961205055	1.933285162	9.8803856	1.322283e+00
RDV_PROX_OUI	6.6358427	4.568716370	2.982782821	15.2440234	2.040094e+00
COMITE_USAGERS_NON	0.4772119	2.521614663	3.866932862	1.9397324	5.196242e+00
COMITE_USAGERS_OUI	1.3693906	7.235937729	11.096416039	5.5661887	1.491095e+01
RP_NON	7.8144876	1.611236732	4.577304463	0.4761178	1.092225e-02
RP_OUI	10.0185738	2.065688119	5.868339056	0.6104074	1.400289e-02
ATELIER_THEMA_NON	2.1989908	5.627635884	0.718213789	2.0377016	1.132088e+00
ATELIER_THEMA_OUI	5.6294165	14.406747863	1.838627300	5.2165161	2.898145e+00
GRP1	0.2090088	4.457044178	0.005248708	1.6969796	1.967727e+01
GRP2	4.9689240	2.738989698	4.061419068	6.8872935	2.291362e-03
GRP3	5.3580507	3.704886131	5.342344833	0.3309020	1.296464e+01
GRP4	0.5498688	1.962996625	19.042029326	11.2039869	9.965019e-04
Adherent	0.2812501	10.548188110	0.440259021	0.1253075	3.481658e+00
Membre_actif	5.0011992	2.567763967	8.542475178	1.6260620	2.028238e+00
NON	7.0069513	0.006078305	0.464023297	11.4602554	7.462611e-01
Organisateur	0.4597098	0.618092643	13.762416278	15.5067693	1.098398e+01

> res\$var\$scoord

	Dim.1	Dim.2	Dim.3	Dim.4	Dim.5
0	-1.5569255	0.07476404	0.88761825	-0.38714192	0.533959377
1	-0.5003068	0.19286841	-0.52036869	0.43506044	-0.522551165
2	0.4781824	-1.08785732	0.01308661	-0.37100381	-0.263165527
3+	1.1730894	0.82672588	0.13106423	0.04096643	0.647905035
RDV_PROX_NON	-0.4031714	-0.27119199	0.21271013	0.44397887	-0.157935491
RDV_PROX_OUI	0.6220359	0.41841050	-0.32818134	-0.68499597	0.243671900
COMITE_USAGERS_NON	-0.1214745	0.22636375	0.27211247	-0.17793901	-0.283195953
COMITE_USAGERS_OUI	0.3485790	-0.64956555	-0.78084447	0.51060761	0.812649256

RP_NON	-0.5647636	0.20789027	-0.34013944	-0.10128483	0.014917135
RP_OUI	0.7240559	-0.26652599	0.43607620	0.12985235	-0.019124532
ATELIER_THEMA_NON	-0.2648032	-0.34340966	-0.11908964	-0.18520493	0.134234597
ATELIER_THEMA_OUI	0.6778961	0.87912872	0.30486947	0.47412462	-0.343640568
GRP1	-0.1811391	-0.67809616	0.02258872	-0.37500657	1.241723930
GRP2	-0.5719417	0.34423407	0.40690699	-0.48923293	0.008677215
GRP3	0.7394177	-0.49843890	0.58101595	0.13350788	-0.812605098
GRP4	0.2118659	0.32451088	-0.98112355	0.69484595	-0.006372112
Adherent	-0.2101242	1.04317399	0.20688050	-0.10190351	0.522318915
Membre_actif	0.6521281	-0.37880127	0.67069232	0.27016878	0.293405444
NON	-0.7885007	0.01882638	0.15967726	0.73266503	0.181800819
Organisateur	0.1798640	-0.16907028	-0.77443583	-0.75898624	-0.621148117

Code sous R, avec le plugin Factominer

```

bruz.MCA<-Bruz[, c("TOTAL_DISPO", "RDV_PROXIMITE", "COMITE_USAGERS",
"REUNIONS_PUBLIQUES", "ATELIERS_THEMATIQUES", "FORUM",
"ASSO.STATUT.MAX", "ANCIENNETE.3cl", "CSP.SIMP", "PROP.LOC", "DIPLOME.4cl",
"REVENU.4Cl.A")]
res<-MCA(bruz.MCA[complete.cases(bruz.MCA), ], ncp=5, quali.sup=8: 12, graph = FALSE)
res$var$contrib
res$var$coord
plot.MCA(res, axes=c(1, 2), cex=1, new.plot=TRUE, col.ind="black",
col.ind.sup="blue", col.var="darkred", col.quali.sup="darkgreen",
label=c("ind.sup", "quali.sup", "var", title="Espace des pratiques et positions sociales (suppl.)", invisible = c("ind","ind.sup")))
plot.MCA(res, axes=c(1, 2), cex=1, new.plot=TRUE, col.ind="black", col.var="darkred",
col.quali.sup="darkgreen", label=c("var"), title="Espace des pratiques (et individus)", invisible = c("quali.sup"))
plot.MCA(res, axes=c(1, 2), cex=1, new.plot=TRUE, col.ind="black", col.var="darkred",
col.quali.sup="darkgreen", label=c("var", "quali.sup"), title="Espace des pratiques et positions sociales (suppl.)", invisible =
c("ind"))
summary(res, nb.dec = 3, nbelements=10, nbind = 10, ncp = 3, file="")
remove(bruz.MCA)

```


Bibliographie

*

Théories, méthodes et pratiques de la recherche en sciences sociales

Démocratie, participation, engagement et socialisation politique

Action publique, institutions et pouvoir local

Sociologie et science politique

Géographie sociale

*

Théories, méthodes et pratiques de la recherche en sciences sociales

- Thomas ALAM, Marion GURRUCHAGA et Julien O'MIEL, « Science de la science de l'État : la perturbation du chercheur embarqué comme impensé épistémologique », *Sociétés contemporaines*, 2012, n° 87, p. 155-173.
- Isabelle ARPIN, « Une expérience grandeur nature. Pratiquer une sociologie plus participative ? », *Communications*, 2014, n° 94, p. 109-123.
- Julien AUDEMARD, « De quoi le contexte est-il le nom ? », *Revue française de science politique*, 2017, vol. 67, n° 2, p. 271-289.
- Vincent BEAL, « Résoudre les tensions entre généralisation et singularité par l'écriture comparative ? », *Revue internationale de politique comparée*, 2012, vol. 19, n° 1, p. 39-59.
- Stéphane BEAUD, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique» », *Politix*, 1996, vol. 9, n° 35, p. 226-257.
- Howard Saul BECKER, *La bonne focale: de l'utilité des cas particuliers en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2016.
- Howard Saul BECKER, « Notes sur le concept d'engagement », *Tracés*, 2006, n° 11.
- Howard Saul BECKER, *Les ficelles du métier: comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002.
- Luc BOLTANSKI et Laurent THEVENOT, « Comment s'orienter dans le monde social », *Sociologie*, 2015, vol. 6, n° 1, p. 5-30.
- Mélanie BOURDAA et Aurélia LAMY, « Les conventions CIFRE : quel statut pour le doctorant, quel(s) rôle(s) pour les laboratoires de recherche ? Retours d'expérience... », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 2015, n° 6.
- Pierre BOURDIEU, « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2003, vol. 150, n° 5, p. 43-58.
- Pierre BOURDIEU (dir.), « Comprendre », in *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 1389-1447.
- Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 62, n° 63, p. 69-72.
- Pierre BOURDIEU, Jean-Claude PASSERON et Jean-Claude CHAMBOREDON, *Le Métier de sociologue*, Paris, Mouton-Bordas, 1968.
- Céline BRACONNIER, « Ce que le terrain peut faire à l'analyse des votes », *Politix*, 2013, n° 100, p. 99-112.
- Céline BRACONNIER, « À plusieurs voix. Ce que les entretiens collectifs in situ peuvent apporter à la sociologie des votes », *Revue française de sociologie*, 2012, vol. 53, n° 1, p. 61-93.

- Jean-Louis BRIQUET et Frédéric SAWICKI, « L'analyse localisée du politique », *Politix*, 1989, vol. 2, n° 7, p. 6-16.
- Robert CASTEL, « La sociologie et la réponse à la demande sociale », in Bernard LAHIRE (dir.), *A quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte, 2004, p. 67-77.
- Olivier CATEURA, « La convention CIFRE : atouts et limites pour l'étude de cas », Atelier méthodologie de l'AIMS, IAE de Lille, 2006.
- Hélène CHAMBOREDON, Fabienne PAVIS, Muriel SURDEZ et Laurent WILLEMEZ, « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, 1994, vol. 16, n° 1, p. 114-132.
- Jean DE LAGARDE, *Initiation à l'analyse de données*, Paris, Dunod, 1998.
- Catherine DE LAVERGNE, « La posture du praticien-chercheur : un analyseur de l'évolution de la recherche qualitative », Université Paul Valéry, Montpellier III, 2007, vol. 3.
- Hélène DELAHAYE, « Sociologue en entreprise : réflexions sur la complémentarité des savoirs », *Sociologies pratiques*, 2008, n° 16, p. 55-62.
- Donatella DELLA PORTA, « Comparative Analysis: Case-Oriented versus Variable-Oriented Research », in Donatella DELLA PORTA et Michael KEATING (dir.), *Approaches and methodologies in the social sciences: a pluralist perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, p. 198-222.
- Didier DEMAZIERE et Claude DUBAR, *Analyser les entretiens biographiques: l'exemple des récits d'insertion*, Québec, Canada, Les Presses de l'Université Laval, 2004.
- Alain DESROSIERES, « Quand une enquêtée se rebiffe : de la diversité des effets libérateurs, ou les arguments des trois chatons », *Genèses*, 2008, vol. 71, n° 2, p. 148.
- Sophie DUCHESNE, *L'entretien collectif comme méthode expérimentale d'objectivation de l'identification nationale*, 2015.
- Sophie DUCHESNE et Florence HAEGEL, *L'entretien collectif*, Paris, Armand Colin, 2008.
- Emile DURKHEIM, *Les règles de la méthode sociologique*, 17^e éd., Paris, Presses Universitaires de France, 1968.
- Julien DUVAL, « Analyse des correspondances multiples », *Politika*, 2017, <https://www.politika.io/fr/notice/analyse-correspondances-multiples>.
- Julien DUVAL, « L'analyse des correspondances et la construction des champs », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2014, n° 200, p. 110-123.
- Nicolas DUVOUX, « Le pouvoir est de plus en plus savant. Entretien avec Luc Boltanski », *La Vie des idées*, 2011 p.
- Claude FLAMENT et Laurent MILLAND, « Un effet Guttman dans l'analyse de représentations sociales », in Jean-Claude ABRIC (dir.), *Méthodes d'étude des représentations sociales*, ERES., Toulouse, 2005, p. 201-220.
- Olivia FOLI et Marlène DULAURANS, « Tenir le cap épistémologique en thèse Cifre. Ajustements nécessaires et connaissances produites en contexte », *Études de communication. langages, information, médiations*, 2013, n° 40, p. 59-76.
- Michel de FERNEL et Albert OGIEN (dir.), *Bourdieu, théoricien de la pratique*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2011.
- Gérald GAGLIO, « En quoi une thèse CIFRE en sociologie forme au métier de sociologue ? Une hypothèse pour ouvrir le débat », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 2008, n° 3.
- Barney GLASER et Anselm STRAUSS, *La découverte de la théorie ancrée: Stratégies pour la recherche qualitative*, Paris, Armand Colin, 2010.

- Barney GLASER et Anselm STRAUSS, *The discovery of grounded theory: strategies for qualitative research*, Chicago, Aldine Pub. Co., 1967.
- Jean-Paul GREMY et Marie-Joelle Le MOAN, « Analyse de la démarche de construction de typologies dans les sciences sociales », *Informatique et Sciences Humaines*, 1977, n° 35, p. Numéro spécial.
- Claude GRIGNON et Jean-Claude PASSERON, *Le savant et le populaire: misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard : le Seuil, 1989.
- David GUERANGER, « La monographie n'est pas une comparaison comme les autres », *Terrains & travaux*, 2013, n° 21, p. 23-36.
- Stuart HALL, « Codage/décodage », *Réseaux*, 1994, vol. 12, n° 68, p. 27-39.
- Camille HAMIDI, « De quoi un cas est-il le cas ? », *Politix*, 2013, n° 100, p. 85-98.
- Florence HELLEC, « Le rapport au terrain dans une thèse CIFRE », *Sociologies pratiques*, 2014, n° 28, p. 101-109.
- Laure KAESER, « « Votre questionnaire est trop policier ! » », *Genèses*, 2014, n° 96, p. 157-174.
- Dean LACY, « A Theory of Nonseparable Preferences in Survey Responses », *American Journal of Political Science*, 2001, vol. 45, n° 2, p. 239.
- Sylvain LAURENS, « « “Pourquoi” et “comment” poser les questions qui fâchent ? ». Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des « imposants » », *Genèses*, 2007, n° 69, p. 112-127.
- Frédéric LEBARON, *L'enquête quantitative, recueil et analyse des données*, Paris, Dunod, 2006.
- Frédéric LEBARON et Brigitte LE ROUX, « Géométrie du champ », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2014, n° 200, p. 106-109.
- Nonna MAYER, « L'entretien selon Pierre Bourdieu. Analyse critique de La misère du monde », *Revue française de sociologie*, 1995, vol. 36, n° 2, p. 355-370.
- Gisèle De MEUR, Benoît RIHOUX et Frédéric VARONE, « L'analyse quali-quantitative comparée (AQQC) : un outil innovant pour l'étude de l'action publique », *Pyramides. Revue du Centre d'études et de recherches en administration publique*, 2004, n° 8, p. 137-148.
- Roberto MIGUELEZ, *La comparaison interculturelle: logique et méthodologie d'un usage empiriste de la comparaison*, Montréal, Canada, Presses de l'Université de Montréal, 1977.
- Laurent MORILLON, « De l'idylle au détournement, quels apports des CIFRE en Sciences de l'Information et de la Communication », *Communications du 16ème Congrès de la SFSIC*, 2008.
- Leonardo MORLINO, *Introduction à la politique comparée*, Armand Colin, 2013.
- Erik NEVEU, « Les sciences sociales doivent-elles accumuler les capitaux ? A propos de Catherine Hakim, Erotic Capital, et de quelques marcottages intempestifs de la notion de capital », *Revue française de science politique*, 2013, vol. 63, n° 2, p. 337-358.
- Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, « La politique du terrain: Sur la production des données en anthropologie », *Enquête*, 1995, n° 1, p. 71-109.
- Jean-Claude PASSERON, *Le raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l'argumentation*, Nouvelle édition revue et augmentée (1ère édition : Nathan, 1991), Paris, Albin Michel, 2006.
- Jean-Claude PASSERON, « Ce que dit un tableau et ce qu'on en dit. », in *Le raisonnement sociologique: l'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, France, Nathan, 1991, p. 111-133.
- Jean-Claude PASSERON, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue Française de Sociologie*, 1990, vol. 31, n° 1, p. 3-22.
- Jean-Claude PASSERON, « L'inflation des diplômes. Remarques sur l'usage de quelques concepts analogiques en sociologie », *Revue française de sociologie*, 1982, vol. 23, n° 4, p. 551-584.

- Jean-Claude PASSERON et Jacques REVEL (dir.), *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005.
- Étienne PENISSAT, Cécile BROUSSE et Jérôme DEAUVEAU, « Finding one's way in social space : genèse, postérité et actualité d'une enquête originale », *Sociologie*, 2015, vol. 6, n° 1, p. 31-42.
- Constance PERRIN-JOLY, « De la recherche salariée en France : lien de subordination et liberté de la recherche », *SociologieS*, 2010.
- Roland PFEFFERKORN, « Le capital de la sociologie. Recension de l'ouvrage Peter STRECKEISEN, *Soziologische Kapitaltheorie. Marx, Bourdieu und der ökonomischer Imperialismus*, Bielefeld, Transcript verlag, Sozialtheorie, 2014 », *L'Homme et la société*, 2015, vol. 195-196, n° 1, p. 223.
- Aurélie PICQUE, *La Fabrique de la concertation sur les grands projets : études de cas*, Thèse de science politique, Université d'Amiens, 2012.
- Julie POLLARD et Pauline PRAT, « La part du national. Comparer des politiques infranationales dans un environnement multi-niveaux », *Revue internationale de politique comparée*, 2012, vol. 19, n° 2, p. 37-56.
- Charles C. RAGIN, *Fuzzy-Set Social Science*, Chicago, University Of Chicago Press, 2000.
- Charles C. RAGIN, *The comparative method: moving beyond qualitative and quantitative strategies*, Berkeley, Etats-Unis d'Amérique, University of California Press, 1987.
- Fana RASOLOFO-DISTLER et Cindy ZAWADZKI, « Proposition d'un cadre conceptuel pour les CIFRE : illustration par deux thèses soutenues en contrôle de gestion », 2011.
- Yann RENISIO et Rémi SINTHON, « L'analyse des correspondances multiples au service de l'enquête de terrain », *Genèses*, 2014, n° 97, p. 109-125.
- Benoît RIHOUX, Gisèle de MMEUR, Axel MARX, Geert VAN et Peter BURSENS, « Une " troisième voie " entre approches qualitative et quantitative ? », *Revue internationale de politique comparée*, 2004, vol. 11, n° 1, p. 117-153.
- Guillaume ROZENBERG, « Magie du rituel, démon de la réflexivité », *L'Homme*, 2011, n° 198-199, p. 277-299.
- Giovanni SARTORI, « Bien comparer, mal comparer », *Revue internationale de politique comparée*, 1994, vol. 1, n° 1, p. 19-36.
- Frédéric SAWICKI, « Les politistes et le microscope », in Myriam BACHIR (dir.), *Les méthodes au concret*, Paris, PUF, CURAPP, 2000, p. 143-164.
- Frédéric SAWICKI et Johanna SIMEANT, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du Travail*, 2009, vol. 51, n° 1, p. 97-125.
- Dominique SCHNAPPER, « Élaborer un type idéal », in Serge PAUGAM (dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, p. 291-310.
- Olivier SCHWARTZ, « L'empirisme irréductible. », in *Postface à Le hobo: sociologie du sans-abri*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 265-305.
- Laure de VERDALLE, Cécile VIGOUR et Thomas Le BIANIC, « S'inscrire dans une démarche comparative », *Terrains & travaux*, 2013, n° 21, p. 5-21.
- Cécile VIGOUR, *La comparaison dans les sciences sociales: pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte, 2005.

Démocratie, participation, engagement et socialisation politique

- Gabriel A. ALMOND et Sidney VERBA, *The Civic Culture: political attitudes and democracy in five nations*, Princeton, Princeton University Press, 1963.

- Sara Angeli AGUITON, « De la quête d'efficacité en contexte participatif : la démocratie technique et ses contestations », *Hermès*, 2015, vol. 3, n° 73, p. 90-97.
- Éric AGRİKOLIANSKY, « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, 2001, vol. 51, n° 1, p. 27-46.
- Eric AGRİKOLIANSKY et Olivier FILLIEULE, « Les rétributions du militantisme. Du concept à la méthode », Journées d'étude. Bilan et perspectives pour l'analyse sociologique du politique. Débats autour des travaux de Daniel Gaxie, Université Paris 1, 2015.
- Eric AGRİKOLIANSKY et Brigitte LE GRIGNOU, « Introduction. Mais que font les électeurs ? », in *Les sens du vote: une enquête sociologique, France, 2011-2014*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p. 11-24.
- Marcos ANCELOVICI, Pascale DUFOUR et Héloïse NEZ (dir.), *Street Politics in the Age of Austerity: from the Indignados to Occupy*, Amsterdam, Pays-Bas, Amsterdam University Press, 2016.
- William ARHIP-PATERSON, « Des assemblées vraiment populaire ? Etude de l'UPA - Université Populaire d'Arcueil. » Mémoire de M1 en science politique, Université Paris 1, 2013.
- Michael M. ATKINSON, Stephen WHITE, Loleen BERDAHL et David MCGRANE, « Are Canadians Stealth Democrats? An American Idea Comes North », *American Review of Canadian Studies*, 2016, vol. 46, n° 1, p. 55-73.
- Julien AUDEMARD, *Influences interpersonnelles. Comment les contextes structurent les opinions et les votes*, Thèse de science politique, Montpellier I, 2013
- Marie-Hélène BACQUE et Mohamed MECHMACHE, *Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera plus sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Rapport au ministre délégué chargé de la Ville, 2013.
- Marie-Hélène BACQUE, Henri REY et Yves SINTOMER, *Introduction. La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ?*, La Découverte, 2010.
- Marie-Hélène BACQUE et Yves SINTOMER (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011.
- Marie-Hélène BACQUE et Yves SINTOMER, « Affiliations et désaffiliations en banlieue: Réflexions à partir des exemples de Saint-Denis et d'Aubervilliers », *Revue Française de Sociologie*, 2001, vol. 42, n° 2, p. 217-249.
- Marie-Hélène BACQUE et Yves SINTOMER, « Gestion de proximité et démocratie participative », *Les Annales de la recherche urbaine*, 2001, vol. 90, n° 1, p. 148-155.
- Paul BACOT, « La politisation comme élargissement de la conflictualité », Congrès de l'AFSP, 2002
- Hélène BALAZARD, *Agir en démocratie*, Éditions de l'Atelier, 2015.
- Benjamin BARBER, *Strong democracy: participatory politics for a new age*, Berkeley, University of California Press, 1984.
- Rémi BARBIER, Jeanne RIAUX et Olivier BARRETEAU, « Science réglementaire et démocratie technique », *Natures Sciences Sociétés*, 2010, vol. 18, n° 1, p. 14-23.
- Lucie BARGEL, « Socialisation politique », in Olivier FILLIEULE, Lilian MATHIEU et Cécile PECHU (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, 2010, p. 510-517.
- Cécile BARNAUD, Patrick D'AQUINO, William DARE et Raphaël MATHEVET, « Dispositifs participatifs et asymétries de pouvoir : expliciter et interroger les positionnements », *Participations*, 2017, n° 16, p. 137-166.
- Lorenzo BARRAULT-STELLA, « Former de bons représentants. Les apprentissages militants formels et informels au sein d'une association de parents d'élèves », *Les Sciences de l'éducation*, 2014, vol. 47, n° 1, p. 95-115.

- Lorenzo BARRAULT-STELLA et Clémentine BERJAUD, « “Celui qui parle de ça, limite on va le vanner”. Des jeunes de classes populaires face aux élections de 2012 », in Collectif Sociologie politique des élections (dir.), *Les sens du vote: une enquête sociologique, France, 2011-2014*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 25-54.
- Lorenzo BARRAULT-STELLA et Bernard PUDAL, « Retour sur la politisation des classes populaires. Propositions pour une analyse des états de matière du politique et de leur convertibilité », in Lorenzo BARRAULT-STELLA, Brigitte GAÏTI, Daniel GAXIE et Patrick LEHINGUE (dir.), *La politique désenchantée ? Perspectives sociologiques*, Presses Universitaires de Rennes., Rennes, 2017, p.
- Martine BARTHELEMY, *Associations: un nouvel âge de la participation?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
- Wendell BELL et Maryanne T. FORCE, « Urban Neighborhood Types and Participation in Formal Associations », *American Sociological Review*, 1956, vol. 21, n° 1, p. 25-34.
- Robert D. BENFORD et David A. SNOW, « Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment », *Annual Review of Sociology*, 2000, vol. 26, p. 611-639.
- Robert D. BENFORD, David A. SNOW et Nathalie Miriam PLOUCHARD, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix*, 2012, n° 99, p. 217-255.
- Åsa BENGTSOON et Henrik CHRISTENSEN, « Ideals and Actions: Do Citizens’ Patterns of Political Participation Correspond to their Conceptions of Democracy? », *Government and Opposition*, 2016, vol. 51, n° 2, p. 234-260.
- Mathieu BERGER, « La participation sans le discours. Enquête sur un tournant sémiotique dans les pratiques de démocratie participative. », *EspacesTemps.net*, 2014.
- Mathieu BERGER et Julien CHARLES, « Persona non grata. Au seuil de la participation », *Participations*, 2014, n° 9, p. 5-36.
- Clémentine BERJAUD, « Les téléspectateurs en contexte. Conditions sociales et pratiques de réceptions collectives des discours politiques dans le Venezuela d’Hugo Chávez », *Politiques de communication*, 2015, n° 4, p. 37-61.
- Sophie BEROUD, « Perspectives critiques sur la participation dans le monde du travail : éléments de repérage et de discussion », *Participations*, 2013, n° 5, p. 5-32.
- Hélène BERTHELEU et Catherine NEVEU, « De petits lieux du politique : individus et collectifs dans des instances de “débat public” à Tours », *Espaces et sociétés*, 2005, vol. 123, n° 4, p. 37-51.
- Laurence BHERER, « Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques », *Participations*, 2011, n° 1, p. 105-133.
- Laurence BHERER, « Les promesses ambiguës de la démocratie participative », *Éthique publique*, 2005, vol. 7, n° 1.
- Carole BIEWENER et Marie-Hélène BACQUE, *L’empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, 2013.
- Émilie BILAND, « La “démocratie participative” comme entreprise de (re)mobilisation des habitants : l’exemple d’une municipalité de l’ancienne banlieue rouge », in Virginie ANQUENTIN et Audrey FREYERMUTH (dir.), *La figure de l’« habitant »*. Sociologie politique de la demande sociale, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 149-165.
- Émilie BILAND, « La « démocratie participative » en « banlieue rouge ». Les sociabilités politiques à l’épreuve d’un nouveau mode d’action publique », *Politix*, 2006, n° 75, p. 53-74.
- Mario BILELLA, « La démocratie participative à l’épreuve du terrain » Mémoire de M2, sous la direction de Loïc Blondiaux, Université Paris 1, Paris, 2016.

- Jean-Nicolas BIRCK, « Le défaut d'inclusion interne des dispositifs participatifs. Vers l'émergence d'une nouvelle élite citoyenne ? », Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales de Paris, GIS démocratie participative, 2èmes journées doctorales, 2011.
- Jean-Nicolas BIRCK, *Les nouveaux enjeux de la démocratie participative locale : pratiques et usages de la participation citoyenne à Nancy et au Conseil général de Meurthe-et-Moselle*, Thèse de science politique, Université de Nancy 2, 2010.
- Maurice BLANC, « Démocratie participative et classes moyennes », *Espaces et sociétés*, 2012, vol. 1, n° 148-149.
- Cécile BLATRIX, « Des sciences de la participation : paysage participatif et marché des biens savants en France », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, 2012, n° 79, p. 59-80.
- Cécile BLATRIX, « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, 2009, n° 74, p. 97-119.
- Cécile BLATRIX, *La démocratie participative, de mai 68 aux mobilisations anti-TGV. Processus de consolidation d'institutions sociales émergentes*, Thèse de science politique, Université Paris 1, 2000.
- Loïc BLONDIAUX, *Sommes-nous représentés ?*, <http://www.laviedesidees.fr/Sommes-nous-representes.html>, consulté le 15 décembre 2016.
- Loïc BLONDIAUX, « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? », *Raisons politiques*, 2008, n° 30, p. 131-147.
- Loïc BLONDIAUX, *Le nouvel esprit de la démocratie*, Paris, Seuil, 2008.
- Loïc BLONDIAUX, « Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique ? », *Revue française de science politique*, 2007, vol. 57, n° 6, p. 759-774.
- Loïc BLONDIAUX, « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout », *Mouvements*, 2007, n° 50, p. 118-129.
- Loïc BLONDIAUX, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », in Marie-Hélène BACQUE, Yves SINTOMER et Henri REY (dir.), *Gestion de Proximité et Participation démocratique*, Paris, La Découverte, 2005, p. 119-138.
- Loïc BLONDIAUX, « Publics imaginés et publics réels. La sollicitation des habitants dans une expérience de démocratie locale », in *Les Sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, 2003, p. 313-326.
- Loïc BLONDIAUX, « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, 2001, vol. 18, n° 5, p. 44-51.
- Loïc BLONDIAUX, « Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier », in Loïc BLONDIAUX (dir.), *La démocratie locale : représentation, participation et espace public*, Presses universitaires de France, 1999, p. 366-404.
- Loïc BLONDIAUX et Jean-Michel FOURNIAU, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, 2011, n° 1, p. 8-35.
- Loïc BLONDIAUX et Sandrine LEVEQUE, « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XXème arrondissement », in *Espace publique et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 17-82.
- Loïc BLONDIAUX et Yves SINTOMER, « L'impératif délibératif », *Politix*, 2002, vol. 15, n° 57, p. 17-35.
- Marie-Hélène Sa Vilas BOAS, « L'ancrage social de la représentation », *Revue française de science politique*, 2016, vol. 66, n° 1, p. 71-89.
- Jonathan BOCQUET, « Stratégies de résistance ou de promotion des acteurs de la démocratie représentative face aux procédures participatives », Actes des 3èmes journées doctorales sur la participation et la démocratie participative, Bordeaux, GIS Démocratie et Participation, 2013.

- Catherine BOLZENHAHL et Hilde COFFE, « « Are ‘Good’ Citizens ‘Good’ Participants? Testing Citizenship Norms and Political Participation across 25 Nations » », *Political Studies*, 2013, vol. 61, p. 45–65.
- Frédéric BON, « Le vote. Fragments d’un discours électoral », in Yves SCHEMEIL (dir.), *Les Discours de la politique*, Paris, Economica, 1991, p. 175–188.
- Julia BONACCORSI et Magali NONJON, « « La participation en kit » : l’horizon funèbre de l’idéal participatif », *Quaderni*, 2012, n° 79, p. 29-44.
- Pierre BOURDIEU, *Propos sur le champ politique*, Presses Universitaires Lyon, 2000.
- Pierre BOURDIEU, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1984, vol. 52, n° 1, p. 49-55.
- Pierre BOURDIEU, « La représentation politique : Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1981, vol. 36, n° 1, p. 3-24.
- Shaun BOWLER, Todd DONOVAN et Jeffrey KARP, « Popular Attitudes towards Direct Democracy », *American Political Science Association Meeting*, 2003.
- Shaun BOWLER, Todd DONOVAN et Jeffrey A. KARP, « Enraged or Engaged? Preferences for Direct Citizen Participation in Affluent Democracies », *Political Research Quarterly*, 2007, vol. 60, n° 3, p. 351-362.
- Céline BRACONNIER, *Une autre sociologie du vote: les électeurs dans leurs contextes : bilan critique et perspectives*, Paris, Lextenso, 2010.
- Céline BRACONNIER et Jean-Yves DORMAGEN, *La démocratie de l’abstention: aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, France, Gallimard, 2007.
- Philippe BRAUD, *Le jardin des délices démocratiques*, Paris, Presses de, 1991.
- Philippe BRAUD, *Le suffrage universel contre la démocratie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1980.
- Maryse BRESSON, « La participation des habitants contre la démocratie participative dans les centres sociaux associatifs du nord de la France », *Déviance et Société*, 2004, vol. 28, n° 1, p. 97-114.
- François BUTON, Patrick LEHINGUE, Nicolas MARIOT et Sabine ROZIER, *L’Ordinaire du Politique: Enquêtes sur les rapports profanes au politique*, Villeneuve-d’Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2016.
- Alain CAILLE, « La société civile mondiale qui vient », in Jean-Louis LAVILLE, Alain CAILLE, Philippe CHANIAL, Eric DACHEUX, Bernard EME et Serge LATOUCHE (dir.), *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, 2001, p. 183-220.
- Bruce E. CAIN, Russell J. DALTON et Susan E. SCARROW, *Democracy Transformed? Expanding Political Opportunities in Advanced Industrial Democracies*, OUP Oxford, 2003.
- Michel CALLON, Pierre LASCOUMES et Yannick BARTHE, *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001.
- Angus CAMPBELL, Philip Ernest CONVERSE, Warren Edward MILLER et Donald STOKES, *The American Voter*, Chicago, University of Chicago Press, 1960.
- Dominique CARDON, Jean-Philippe HEURTIN et Cyril LEMIEUX, « Parler en public », *Politix*, 1995, vol. 8, n° 31, p. 5-19.
- Michael X. Delli CARPINI, Fay Lomax COOK et Lawrence R. JACOBS, « Public deliberation, discursive participation, and citizen engagement: a review of the empirical literature », *Annual Review of Political Science*, 2004, vol. 7, n° 1, p. 315-344.
- Marion CARREL et Catherine NEVEU (dir.), *Citoyennetés ordinaires: pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Paris, Karthala, 2014.

- Marion CARREL, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS, 2013.
- Marion CARREL, « La participation des habitants en France et à l'étranger, quoi de neuf ? », *Revue Quart Monde, Politique et grande pauvreté*, 2012 p.
- Marion CARREL, « La citoyenneté plurielle. Appréhender les dispositifs participatifs dans leur environnement », in *Les intermittences de la démocratie*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 89-100.
- Marion CARREL, « Interview, "Il ne suffit pas de faire appel au peuple" », *Territoires*, 2007, n° 482, 11/2007 p.
- Marion CARREL, « Politisation et publicisation : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire », *Politix*, 2006, n° 75, p. 33-51.
- Marion CARREL, *Faire participer les habitants ? : la politique de la ville à l'épreuve du public*, Thèse de sociologie, Paris 5, 2004.
- Marion CARREL, Catherine NEVEU et Jacques ION, *Les intermittences de la démocratie. Formes d'actions et visibilités citoyennes dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- Marion CARREL et Julien TALPIN, « « Cachez ce politique que je ne saurais voir ! Ethnographie des conseils de quartier roubaisiens » », *Participations*, 2012, vol. 4, p. 179-206.
- Daniel CÉFAÏ, « Comment se mobilise-t-on ? L'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective », *Sociologie et sociétés*, 2009, vol. 41, n° 2, p. 245-269.
- Daniel CÉFAÏ, « Les cadres de l'action collective. Définitions et problèmes », in Daniel CÉFAÏ et Danny TROM (dir.), *Les formes de l'action collective: mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2001, p. 51-97.
- Daniel CÉFAÏ, Marion CARREL, Julien TALPIN, Nina ELIASOPH et Paul LICHTERMAN, « Ethnographies de la participation », *Participations*, 2012, n° 4, p. 7-48.
- Daniel CÉFAÏ et Danny TROM (dir.), *Les formes de l'action collective: mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2001.
- Simone CHAMBERS, « Rhétorique et espace public : La démocratie délibérative a-t-elle abandonné la démocratie de masse à son sort ? », *Raisons politiques*, 2011, n° 42, p. 15-45.
- Simone CHAMBERS, « Deliberative Democratic Theory », *Annual Review of Political Science*, 2003, vol. 6, n° 1, p. 307-326.
- Julien CHARLES, *La participation en actes: entreprise, ville, association*, Paris, Desclée de Brouwer, 2016.
- Julien CHARLES, « Comment la cartographie méconnaît les habitants », *Participations*, 2012, n° 4, p. 155-178.
- Julien CHARLES, « Les charges de la participation », *SociologieS*, 2012.
- John CLARKE, « L'enrôlement des gens ordinaires. L'évitement du politique au cœur des nouvelles stratégies gouvernementales ? », *Participations*, 2013, n° 6, p. 167-189.
- Yann Raison du CLEUZIOU, « Le Secours catholique et les forums sociaux : une politisation incrémentale (2003-2010) », *Critique internationale*, 2011, n° 50, p. 73-89.
- COLLECTIF SOCIOLOGIE POLITIQUE DES ELECTIONS, *Les sens du vote: une enquête sociologique, France, 2011-2014*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2016.
- Annie COLLOVALD, « Pour une sociologie des carrières morales des dévouements militants », in Annie COLLOVALD, Marie-Hélène LECHIEU, Sabine ROZIER et Laurent WILLEMEZ (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements*, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 177-229.
- Paula COSSART et Julien TALPIN, *Lutte urbaine: participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2015.

- Paula COSSART, Julien TALPIN et William KEITH, « Introduction. Comparer les pratiques délibératives à travers les époques : une aberration historique ? », *Participations*, 2012, vol. 3, n° 2, p. 5-47.
- Aurélie COUTURE, *Fabrication de la ville et participation publique : l'émergence d'une culture métropolitaine : le cas de la Communauté urbaine de Bordeaux*, Thèse de sociologie, Université Bordeaux 2, 2013.
- CRAPS (LILLE) et CURAPP (AMIENS), *La démocratie locale: représentation, participation et espace public*, Presses universitaires de France, 1999.
- Colin CROUCH, *Post-Democracy*, Malden, MA, Polity Press, 2004.
- Robert Alan DAHL, *Polyarchy: Participation and Opposition*, Yale University Press, 1973.
- Russell J. DALTON, « Citizenship Norms and the Expansion of Political Participation », *Political Studies*, 2008, vol. 56, n° 1, p. 76-98.
- Russell J. DALTON, *The Good Citizen: How A Younger Generation Is Reshaping American Politics, Revised Edition*, Washington, D.C, CQ Press, 2007.
- Russell J. DALTON, *Democratic Challenges, Democratic Choices : The Erosion of Political Support in Advanced Industrial Democracies: The Erosion of Political Support in Advanced Industrial Democracies*, Oxford University Press, UK, 2004.
- Russell J. DALTON, *Citizen politics: public opinion and political parties in advanced industrial democracies*, Chatham (N.J.), Etats-Unis d'Amérique, Chatham House Publishers, 1996.
- Gil DELANNOI, Daniel MOUCHARD, Didier MINEUR, Sandrine LEFRANC et Alexandre JAUNAIT, « La Démocratie », *Les Cahiers du Cevipof*, 2003, n° 36.
- Jeanne DEMOULIN, « La participation des locataires : un instrument de gestion dans les organismes HLM » Thèse en Aménagement de l'espace, urbanisme, Université Paris 10, 2014.
- Jeanne DEMOULIN, « Du locataire au client, tournant néolibéral et participation dans la gestion des HLM », *Participations*, 2014, vol. 10, n° 3, p. 13-37.
- Jeanne DEMOULIN et Silvere TRIBOUT, « Construire des espaces de réflexivité pour analyser et transformer les pratiques professionnelles : un travail de légitimation », *Interrogations*, 2014, n° 19.
- Bernard DENNI, *Participation politique et démocratie: définition et facteurs de la participation politique*, Thèse de science politique, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, Grenoble, 1986.
- Camille DEVAUX, « L'habitat participatif : de l'émergence d'une initiative habitante à son intégration dans l'action publique » Thèse en Aménagement de l'espace, urbanisme, Université Paris Est, 2013.
- John DEWEY, *Oeuvres philosophiques. II, Le public et ses problèmes*, trad. fr. Joëlle ZASK, Pau, France, Publications de l'Université de Pau, 2003.
- John DEWEY, *Logique : la théorie de l'enquête*, 2^e éd., Paris, PUF, 1993.
- Larry DIAMOND et Marc F. PLATTNER, *How People View Democracy*, Johns Hopkins University Press, 2008.
- Denise DIPASQUALE et Edward GLAESER, *Incentives and Social Capital: Are Homeowners Better Citizens?*, Cambridge, MA, National Bureau of Economic Research, 1998.
- Dossier THEMATIQUE, « Passé et présent de la politisation », *Revue française de science politique*, 2010, vol. 60, n° 1.
- Dossier THEMATIQUE, « La compétence politique », *Revue française de science politique*, 2007, vol. 57, n° 6.
- Dossier THEMATIQUE, « Dispositifs participatifs », *Politix*, 2006, n° 75, p. 3-9.
- Dossier THEMATIQUE, « Dimensions de la socialisation politique », *Revue française de science politique*, 2002, vol. 52, n° 2.

- Sophie DUCHESNE et Florence HAEGEL, « Avoiding or Accepting Conflict in Public Talk », *British Journal of Political Science*, 2007, vol. 1, n° 37, p. 1-22.
- Sophie DUCHESNE, Florence HAEGEL, Céline BRACONNIER, Camille HAMIDI, Pierre LEFEBURE, Sophie MAURER et Vanessa SCHERRER, « Politisation et conflictualisation : de la compétence à l'implication », 2003, p. 107-129.
- Sophie DUCHESNE et Camille HAMIDI, « Associations, politiques et démocratie : les effets de l'engagement associatif sur le rapport au politique », in Claire ANDRIEU, Gilles LE BEGUEC et Danielle TARTAKNOWSKY (dir.), *Associations et champ politique, la loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 625-642.
- Virginie DUTOYA et Samuel HAYAT, « Prétendre représenter », *Revue française de science politique*, 2016, vol. 66, n° 1, p. 7-25.
- Nina ELIASOPH, *Avoiding Politics: How Americans Produce Apathy in Everyday Life*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.
- Jon ELSTER (dir.), *Deliberative democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.
- Judith FERRANDO Y PUIG, « "Profane toi-même !" Construction et déconstruction de la légitimité de l'expression des profanes dans deux dispositifs participatifs », in Thomas FROMENTIN et Stéphanie WOJCIK (dir.), *Le profane en politique: compétences et engagements du citoyen*, Paris, l'Harmattan, 2008, p. 107-132.
- Judith FERRANDO Y PUIG, *Le citoyen, le politique et l'expert à l'épreuve des dispositifs participatifs : étude de cas sur une conférence de citoyens sur la dépendance à l'automobile et discussion*, Thèse de sociologie, Université Paris 5, 2007.
- Judith FERRANDO Y PUIG et Guillaume PETIT, « Les usages de la réflexivité dans l'entreprise participative. Un enjeu identitaire aux implications pratiques, théoriques et marchandes », *Participations*, 2016, vol. 16, n° 3, p. 19-43.
- Olivier FILLIEULE, « Conséquences biographiques de l'engagement », in Olivier FILLIEULE, Lilian MATHIEU et Cécile PECHU (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 131-139.
- Olivier FILLIEULE (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005.
- Olivier FILLIEULE, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, 2001, vol. 51, n° 1, p. 199-215.
- Olivier FILLIEULE et Fillieule BROQUA, *Trajectoires d'engagement : AIDES et Act Up*, Paris, Textuel, 2001.
- Olivier FILLIEULE, Florence HAEGEL, Camille AUTEUR HAMIDI et Vincent AUTEUR TIBERJ (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques*, Paris, France, Sciences Po Les presses, 2017.
- Olivier FILLIEULE et Nonna MAYER, « Devenirs militants. Introduction », *Revue française de science politique*, 2001, vol. 51, n° 1-2, p. 19-25.
- James S. FISHKIN, *The voice of the people: public opinion and democracy*, London, Yale University Press, 1995.
- James S. FISHKIN, *Democracy and deliberation: new directions for democratic reform*, London, Yale University Press, 1991.
- Sophie Le FLOCH, « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne », *Natures Sciences Sociétés*, 2012, vol. 19, n° 4, p. 344-354.
- Joan FONT, « Effet de la participation », in Ilaria CASILLO, Loïc BLONDIAUX, Francis CHATEAURAYNAUD, Jean-Michel FOURNIAU, Rémi LEFEBVRE, Catherine NEVEU et Denis SALLES (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013, p.

- Joan FONT, Donatella DELLA PORTA et Yves SINTOMER, *Participatory Democracy in Southern Europe: Causes, Characteristics and Consequences*, London ; New York, Rowman & Littlefield International, 2014.
- Joan FONT, Carol GALAIS, Magdalena WOJCIESZAK et Pau ALARCON, « Citizens and Participation », in Joan FONT, Donatella DELLA PORTA et Yves SINTOMER (dir.), *Participatory Democracy in Southern Europe: Causes, Characteristics and Consequences*, London ; New York, Rowman & Littlefield International, 2014, p. 115-149.
- Joan FONT et Clemente NAVARRO, « Personal Experience and the Evaluation of Participatory Instruments in Spanish Cities », *Public Administration*, 2013, n° 91, p. 616-631.
- Damien FOURNEL, « L'impact des ateliers citoyens sur ceux qui y prennent part : tentative de mesure des effets politiques de la délibération » Mémoire de M2, Master Communication, Politique et Animation Locales, Université Paris 1, 2009.
- Jean-Michel FOURNIAU, « «Citoyen en tant que riverain» : une subjectivation politique dans le processus de mise en discussion publique des projets d'aménagement » », in Cécile BLATRIX, Loïc BLONDIAUX, Jean-Michel FOURNIAU, Rémi LEFEBVRE, Martine LEGRIS REVEL et Bertrand HERIARD DUBREUIL (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007, p. 67-77.
- Laurent FRAJERMAN, « L'engagement des enseignants (1918-1968) », *Histoire de l'éducation*, 2008, n° 117, p. 57-96.
- Franck FRANCERIES, « Des votes aveugles. L'exemple des électeurs FN en milieu populaire », *Politix*, 1993, vol. 6, n° 22, p. 119-137.
- Nancy FRASER, « Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », in Emmanuel RENAULT et Yves SINTOMER (dir.), *Où en est la théorie critique ?*, Paris, La Découverte, 2003, p. 103-134.
- Thomas FROMENTIN et Stéphanie WOJCIK (dir.), *Le profane en politique: compétences et engagements du citoyen*, Paris, l'Harmattan, 2008.
- Maria FUNES, Julien TALPIN et Magdalena RULL, « The cultural consequences of engagement in participatory processes », in Joan FONT, Donatella DELLA PORTA et Yves SINTOMER (dir.), *Participatory Democracy in Southern Europe: Causes, Characteristics and Consequences*, London ; New York, Rowman & Littlefield International, 2014, p. 151-189.
- Archon FUNG, « Délibérer avant la révolution », *Participations*, 2011, n° 1, p. 311-334.
- Archon FUNG, « Varieties of Participation in Complex Governance », *Public Administration Review*, 2006, vol. 66, p. 66-75.
- Jean-Pierre GARNIER, « La démocratie participative. Entre détournement et inachèvement », *Le Monde libertaire*, 15/09/2010 p.
- Alain GARRIGOU, *Le vote et la vertu : comment les français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 1992.
- John GASTIL, *By popular demand: revitalizing representative democracy through deliberative elections*, Berkeley, University of California Press, 2000.
- Daniel GAXIE, « Cognitions, auto-habilitation et pouvoirs des « citoyens » », *Revue française de science politique*, 2007, vol. 57, n° 6, p. 737-757.
- Daniel GAXIE, « La démocratie participative dans les structures de la démocratie représentative », in *La Démocratie en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004, p.
- Daniel GAXIE, « Appréhensions du politique et mobilisations des expériences sociales », *Revue française de science politique*, 2002, vol. 52, n° 2-3, p. 145-178.

- Daniel GAXIE, « Les enjeux citoyens de la professionnalisation politique », *Mouvements*, 2001, vol. 18, n° 5, p. 21-27.
- Daniel GAXIE, « Le vote désinvesti. Quelques éléments d'analyse des rapports au vote », *Politix*, 1993, vol. 6, n° 22, p. 138-164.
- Daniel GAXIE, *Le cens caché: inégalités culturelles et ségrégation politique*, Seuil, 1978.
- Daniel GAXIE, « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, 1977, vol. 27, n° 1, p. 123-154.
- Marco GIUGNI, Ruud KOOPMANS, Florence PASSY et Paul STATHAM, « Institutional and Discursive Opportunities for Extreme-Right Mobilization in Five Countries », *Mobilization: An International Quarterly*, 2005, vol. 10, n° 1, p. 145-162.
- Jacques GODBOUT, *La participation contre la démocratie*, Montréal, Canada, Ed. Saint-Martin, 1983.
- Philippe GOMBERT, « Les associations de parents d'élèves en France : approche socio-historique et mutations idéologiques », *Revue française de pédagogie*, 2008, n° 162, p. 59-66.
- Georges GONTCHAROFF, « Le renouveau des comités de quartier », in Loïc BLONDIAUX (dir.), *La démocratie locale: représentation, participation et espace public*, Presses universitaires de France, 1999, p. 305-327.
- Robert E. GOODIN, « Democratic Deliberation Within », *Philosophy & Public Affairs*, 2000, vol. 29, n° 1, p. 81-109.
- Robert E. GOODIN et Simon J. NIEMEYER, « When Does Deliberation Begin? Internal Reflection versus Public Discussion in Deliberative Democracy », *Political Studies*, 2003, vol. 51, n° 4, p. 627-649.
- Guillaume GOURGUES, « La participation publique, nouvelle servitude volontaire ? », *Hermès, La Revue*, 2015, n° 73, p. 83-89.
- Guillaume GOURGUES, *Les politiques de la démocratie participative*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2013.
- Guillaume GOURGUES, « Des dispositifs participatifs aux politiques de la participation. L'exemple des conseils régionaux français », *Participations*, 2012, n° 2, p. 30-52.
- Guillaume GOURGUES (dir.), « Dossier thématique. Produire la démocratie : ingénieries et ingénieurs de l'offre de participation », *Quaderni*, 2012, n° 79, p. 5-98.
- Guillaume GOURGUES, « La participation contre la taille. La démonstration de la démocratie participative régionalisée », in Yves SINTOMER et Julien TALPIN (dir.), *La démocratie participative au-delà de la proximité: Le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 127-144.
- Guillaume GOURGUES, *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises*, Thèse de science politique, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 2010.
- Guillaume GOURGUES, Sandrine RUI et Sezin TOPÇU, « Gouvernamentalité et participation », *Participations*, 2013, n° 6, p. 5-33.
- Guillaume GOURGUES et Jessica SAINTY, « La démocratie participative peut-elle convaincre la population de participer ? Analyse d'une enquête par sondage », in Loïc BLONDIAUX, Jean-Michel FOURNIAU, Laurence MONNOYER-SMITH et Catherine NEVEU (dir.), *À quoi sert la démocratie participative ? Un bilan critique des recherches sur les effets de la participation en démocratie*, A paraître, 2017
- Guillaume GOURGUES et Jessica SAINTY, « La négociation d'entreprise au piège du référendum. Les enseignements des nouveaux accords d'entreprise des usines italiennes Fiat (2010-2011) », *Sociologie du travail*, 2015, vol. 57, n° 3, p. 344-368.
- Marion GRET et Yves SINTOMER, *Porto Alegre: l'espoir d'une autre démocratie*, La Découverte, 2002.

- Gérard GRUNBERG, Nonna MAYER et Paul M. SNIDERMAN (dir.), *La démocratie à l'épreuve: une nouvelle approche de l'opinion des Français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.
- Jean-François GUILLAUME et Anne QUENIART, « Engagement social et politique dans le parcours de vie », *Lien social et Politiques*, 2004, n° 51, p. 5.
- Camille HAMIDI, « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation », *Revue française de science politique*, 2006, vol. 56, n° 1, p. 5-25.
- Camille HAMIDI, « Les raisons de l'engagement associatif », *Revue française des affaires sociales*, 2002, n° 4, p. 149-165.
- Camille HAMIDI, *Les effets politiques de l'engagement associatif. Le cas des associations issues de l'immigration*, Thèse de science politique, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2002.
- Michel HASTINGS, *Halluin la Rouge, 1919-1939: aspects d'un communisme identitaire*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1991.
- Hélène HATZFELD, *Les légitimités ordinaires: au nom de quoi devrions-nous nous taire ?*, Paris, L'Harmattan, Adels, 2011.
- Hélène HATZFELD, « De l'autogestion à la démocratie participative : des contributions pour renouveler la démocratie », in Marie-Hélène BACQUE et Yves SINTOMER (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p. 51-64.
- Hélène HATZFELD, *Faire de la politique autrement: les expériences inachevées des années 1970*, Paris, France, Adels-Revue Territoires, 2005.
- Samuel HAYAT, « La représentation inclusive », *Raisons politiques*, 2013, n° 50, p. 115-135.
- Samuel HAYAT, « Participation, discussion et représentation: l'expérience clubiste de 1848 », *Participations*, 2012, n° 3, p. 119-140.
- Samuel HAYAT, « *Au nom du peuple français* » : la représentation politique en question autour de la révolution de 1848 en France, Thèse de science politique, Université Paris 8, 2011.
- Samuel HAYAT, « Démocratie participative et impératif délibératif: enjeux d'une confrontation », in Marie-Hélène BACQUE et Yves SINTOMER (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p. 102-112.
- Matthieu HELY, *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.
- Matthieu HELY et Maud SIMONET-CUSSET (dir.), *Le travail associatif*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2013.
- Carolyn M. HENDRIKS et Lyn CARSON, « Can the Market Help the Forum? Negotiating the Commercialization of Deliberative Democracy », *Policy Sciences*, 2008, vol. 41, n° 4, p. 293-313.
- François HERAN, « Le monde associatif », *Economie et Statistique*, 1988, n° 208.
- John R. HIBBING et Elizabeth THEISS-MORSE, « Citizenship and Civic Engagement », *Annual Review of Political Science*, 2005, vol. 8, n° 1, p. 227-249.
- John R. HIBBING et Elizabeth THEISS-MORSE, *Stealth Democracy: Americans' Beliefs About How Government Should Work*, Cambridge ; New York, Cambridge University Press, 2002.
- John R. HIBBING et Elizabeth THEISS-MORSE, « Process Preferences and American Politics: What the People Want Government to Be », *The American Political Science Review*, 2001, vol. 95, n° 1, p. 145-153.
- Albert O. HIRSCHMAN, *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard, 1983.
- Jacques ION, *La fin des militants?*, Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 1997.
- Vincent JACQUET, *Délibérer ou ne pas délibérer? La (non-)participation dans les dispositifs délibératifs tirés au sort*, Thèse de science politique, UCL - Université Catholique de Louvain, 2017.

- Jérôme JAFFRE et Anne MUXEL, « S'abstenir : hors du jeu ou dans le jeu politique ? », in Pierre BRECHON, Annie LAURENT et Pascal PERRINEAU (dir.), *Les cultures politiques des français*, Presses de Sciences Po, 2000, p. 17-52.
- Hugues JALLON, « La démocratie n'est pas un système apaisé. Entretien avec Bernard Manin », *Mouvements*, vol. 5, n° 18, p. 13-20.
- Florence JOHSUA, « Partis politiques et système partisan en France », in Florence HAEGEL (dir.), *Les conditions de (re) production de la LCR*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p. 25-67.
- Alfredo JOIGNANT, « Compétence politique et bricolage », *Revue française de science politique*, 2007, vol. 57, n° 6, p. 799-817.
- Bert KLANDERMANS, « The Demand and Supply of Participation: Social-Psychological Correlates of Participation in Social Movements », in David A. SNOW, Sarah A. SOULE et Hanspeter KRIESI (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Blackwell Publishing Ltd, 2004, p. 360-379.
- Bert KLANDERMANS, « Why Social Movements Come into Being and Why People Join Them », in Judith R. BLAU (dir.), *The Blackwell Companion to Sociology*, Blackwell Publishing Ltd, 2004, p. 268-281.
- Claude LAFAYE, « La figure de l'habitant et du citoyen dans les dispositifs de participation dunkerquois », Actes du séminaire Cadre de vie, environnement et dynamiques associatives, Paris-La défense, PUCA-Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, 2001.
- Jacques LAGROYE, *La politisation*, Belin, 2003.
- Alain LANCELOT, *L'abstentionnisme électoral en France*, Paris, Armand Colin, 1968.
- Hélène LANDEMORE et Hugo MERCIER, « Talking it out with others vs. deliberation within and the law of group polarization: Some implications of the argumentative theory of reasoning for deliberative democracy », *Analise Social*, 2012, XLVII, n° 205, p. 910-934.
- Pierre LASCOUMES et Philippe BEZES, « Les formes de jugement du politique. Principes moraux, principes d'action et registre légal », *L'Année sociologique*, 2009, vol. 59, n° 1, p. 109-147.
- Bruno LATOUR, « Le Fantôme de l'esprit public. Des illusions de la démocratie aux réalités de ses apparitions : Préface », in *Le Fantôme de l'esprit public*, Paris, Demopolis, 2008, p. 3-49.
- Sylvain LAVELLE, Rémi LEFEBVRE et Martine LEGRIS REVEL, *Critiques du dialogue: discussion, traduction, participation*, Villeneuve-d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, 2016.
- Jean-Louis LAVILLE, « Les raisons d'être des associations », in Jean-Louis LAVILLE, Alain CAILLE, Philippe CHANIAL, Eric DACHEUX, Bernard EME et Serge LATOUCHE (dir.), *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, 2001, p. 61-140.
- Paul Felix LAZARSFELD, Bernard BERELSON et Hazel GAUDET, *The People's Choice: How the Voter Makes Up His Mind in a Presidential Campaign*, 2^e éd., New-York, Columbia University Press, 1944.
- Anne-Hélène LE CORNEC UBERTINI, « Les autoroutes de la démocratie locale française : l'évolution des offres d'usage d'Internet depuis 1997 », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, 2011, n° 75, p. 105-127.
- Julie LE MAZIER, *Pas de mouvement sans AG. Les conditions d'appropriation de l'assemblée générale dans les mobilisations étudiantes en France (2006-2010). Contribution à l'étude des répertoires contestataires*, Thèse de science politique, Université Paris 1, 2015.
- Julie LE MAZIER, « Assemblées générales étudiantes et démocratie participative : un air de famille ? », *Participations*, 2014, vol. 10, n° 3, p. 61.
- Benjamin LECLERCQ, « Devenir des intermédiaires ordinaires. L'ajustement des locataires à l'injonction participative des organismes HLM », *Terrains & travaux*, 2017, vol. 30, n° 1, p. 121-142.
- Catherine LECLERCQ et Julie PAGIS, « Les incidences biographiques de l'engagement », *Sociétés contemporaines*, 2012, n° 84, p. 5-23.

- Rémi LEFEBVRE, « L'introuvable délibération », *Participations*, 2013, n° 6, p. 191-214.
- Rémi LEFEBVRE, « Le militantisme socialiste n'est plus ce qu'il n'a jamais été », *Politix*, 2013, n° 102, p. 7-33.
- Rémi LEFEBVRE, « La démocratie participative absorbée par le système politique local », *Métropolitiques*, 2012, vol. 29.
- Rémi LEFEBVRE, « Retour sur les années 1970. Le Parti socialiste, l'autogestion et la démocratie locale. », in Marie-Hélène BACQUE et Yves SINTOMER (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p. 65-81.
- Rémi LEFEBVRE, « Entre démocratie d'opinion et démocratie participative », *Nouvelles Fondations*, 2007, vol. 7-8, n° 3-4, p. 20-29.
- Rémi LEFEBVRE, « Les élus : des acteurs peu dialogiques du débat public », in *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007, p. 207-218.
- Rémi LEFEBVRE et Frédéric SAWICKI, *La Société des socialistes: le PS aujourd'hui*, Éditions du Croquant, 2006.
- Rémi LEFEBVRE et Frédéric SAWICKI, « Le peuple vu par les socialistes », in Frédérique MATONTI (dir.), *La démobilisation politique*, Paris, La Dispute, 2005, p. 69-96.
- Martine LEGRIS REVEL, « Joëlle Zask, Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation », *Lectures*, 2012.
- Azi LEV-ON et Bernard MANIN, « Internet : la main invisible de la délibération », *Esprit*, 2006, Mai, n° 5, p. 195-212.
- Elisa LEWIS et Romain SLITINE, *Le coup d'État citoyen*, Paris, La Découverte, 2016.
- Walter LIPPMANN, *The phantom public*, New York, Harcourt, Brace, 1925.
- Walter LIPPMANN, *Public opinion*, New York, Macmillan Cie, 1922.
- Aurélie LLOBET, « L'engagement des enseignants du secondaire à l'épreuve des générations. Entre reproduction et recomposition des formes d'action », *Politix*, 2011, vol. 96, n° 4, p. 59.
- Clément MABI, « Citoyen hackeur », *La Vie des idées*, 2017.
- Doug MACADAM, « Recruitment to high-risk activism: the case of freedom summer », *American Journal of Sociology*, 1986, vol. 92, p. 64-90.
- Crawford Brough MACPHERSON, *Democratic theory: essays in retrieval*, Oxford, Clarendon Press, 1973.
- Bernard MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.
- Bernard MANIN, « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, 1985, n° 33, p. 72-94.
- Jane MANSBRIDGE, « On the Idea that Participation Makes Better Citizens », in Stephen L. ELKIN et Karol Edward SOLTAN (dir.), *Citizen Competence and Democratic Institutions*, Penn State Press, 2010, p. 291-325.
- Jane MANSBRIDGE, « Feminism and Democracy », *The American Prospect*, 1990, Spring/1990.
- Jane MANSBRIDGE, *Beyond adversary democracy*, Chicago, UCP, 1983.
- George E. MARCUS, *Le citoyen sentimental: émotions et politique en démocratie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- Bérengère MARQUES-PEREIRA, « Citoyenneté », in Catherine ACHIN et Laure BERENI (dir.), *Dictionnaire. Genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 90-103.
- Bérengère MARQUES-PEREIRA, *La citoyenneté politique des femmes*, Paris, Armand Colin, 2003.

- Guillaume MARREL et Renaud PAYRE, « Temporalités électorales et temporalités décisionnelles. Du rapport au temps des élus à une sociologie des leaderships spatio-temporels », *Pôle Sud*, 2006, vol. 25, n° 2, p. 71-88.
- Roger MARTELLI, « L'archipel urbain du PCF », *Métropolitiques*, 2014.
- Roger MARTELLI, *L'archipel communiste: une histoire électorale du PCF*, Paris, Éd. sociales, 2008.
- Lilian MATHIEU, « Les ressorts sociaux de l'indignation militante », *Sociologie*, 2010, vol. 3, n° 1.
- Romain MATHIEU, « Le sécuritaire au quotidien. Quelques réflexions autour du dispositif « Voisins vigilants » », *Savoir/Agir*, n° 14, p. 85-91.
- Frédérique MATONTI et Franck POUPEAU, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2004, vol. 155, n° 5, p. 4-11.
- Kevin MATTSON, *Intellectuals in action: the origins of the new left and radical liberalism, 1945-1970*, Pennsylvania State University Press, 2002.
- Nonna MAYER, *Sociologie des comportements politiques*, Armand Colin, 2010.
- Nonna MAYER, « Les conséquences politiques du "capital social" : le cas français », *Revue internationale de politique comparée*, 2003, vol. 10, n° 3, p. 381-395.
- Nonna MAYER, « Pas de chrysanthème pour les variables sociologiques », in Elisabeth DUPOIRIER et Gérard GRUNBERG (dir.), *Mars 1986 : la drôle de défaite de la gauche*, PUF., France, 1986, p. 149-165.
- Nonna MAYER et Daniel BOY, « Les « variables lourdes » en sociologie électorale », *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 1997, n° 5, p. 109-122.
- Nonna MAYER et Pascal PERRINEAU, *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992.
- Alice MAZEAUD, « La professionnalisation de la participation : une standardisation des pratiques ? »
- Alice MAZEAUD, « Allocation de l'argent public et budget participatif des lycées : règles du jeu et pratiques délibératives », *Genèses*, 2013, n° 88, p. 89-113.
- Alice MAZEAUD, *La fabrique de l'alternance. La démocratie participative dans la recomposition du territoire régional (Poitou-Charentes 2004-2010)*, Thèse de science politique, Université de la Rochelle, 2010.
- Alice MAZEAUD, « « Dix ans à chercher la démocratie locale, et maintenant ? Pour un dialogue entre politiques publiques et démocratie participative », GIS « Démocratie et Participation », Actes des 1ères journées doctorales sur la participation et la démocratie participative », ENS Lyon 27-28 novembre, 2009.
- Alice MAZEAUD et Magali NONJON, « De la cause au marché de la démocratie participative », *Agone*, 2015, vol. 56, p. 135-152.
- Alice MAZEAUD et Magali NONJON, « Professionnel », in Ilaria CASILLO (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, p.
- Alice MAZEAUD et Julien TALPIN, « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », *Sociologie*, 2010, vol. 1, n° 3, p. 357-374.
- John D. MCCARTHY et Mayer N. ZALD, « Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, 1977, vol. 82, n° 6, p. 1212-1241.
- Dominique MEMMI, « L'engagement politique », in Jean LECA et Madeleine GRAWITZ (dir.), *Traité de science politique. Tome 3, L'action politique*, Paris, PUF, 1985, p. 311-366.
- Marie MENAGER, « Quelle institutionnalisation pour la démocratie participative? Exemple des Conseils de Quartier de Lanester » Mémoire de M2, Science politique, IEP de Rennes, 2008.
- Marcel MERLE, « Inventaire des apolitismes en France », in Georges VEDEL (dir.), *La dépolitisation: mythe ou réalité ?*, Paris, Armand Colin, 1962, p. 43-60.

- Laurent MERMET, « Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », in Cécile BLATRIX, Loïc BLONDIAUX, Jean-Michel FOURNIAU, Rémi LEFEVRE, Martine LEGRIS REVEL et Bertrand HERIARD DUBREUIL (dir.), *Le débat public: une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007, p. 368-380.
- David S. MEYER et Sidney G. TARROW, *The Social Movement Society: Contentious Politics for a New Century*, Rowman & Littlefield, 1998.
- Guy MICHELAT et Michel SIMON, *Classe, religion et comportement politique*, Paris, France, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques : Ed. sociales, 1977.
- Guy MICHELAT et Michel SIMON, « Classe sociale objective, classe sociale subjective et comportement électoral », *Revue française de sociologie*, 1971, p. 483-527.
- James MILLER, *Democracy is in the Streets: From Port Huron to the Siege of Chicago*, Harvard University Press, 1987.
- Henri MILNER, *La compétence civique. Comment les citoyens informés contribuent au bon fonctionnement de la démocratie*, Québec, PUL, 2004.
- Julian MISCHI, *Le communisme désarmé: le PCF et les classes populaires depuis les années 1970*, Marseille, Agone, 2014.
- Julian MISCHI, « “Un gars que j’avais sous mes ordres est devenu maire”. Domination professionnelle et pouvoir politique dans un bourg industriel », *Genèses*, 2013, vol. 93, n° 4, p. 98-117.
- Laurence MONNOYER-SMITH et Stéphanie WOJCIK, « La participation politique en ligne, vers un renouvellement des problématiques ? », *Participations*, 2014, vol. 8, n° 1, p. 5.
- Janine MOSSUZ-LAVAU et Mariette SINEAU, *Enquête sur les femmes et la politique en France*, Paris, PUF, 1983.
- Daniel MOTHE, « La grande démocratie et la petite démocratie », *Esprit*, 2006, vol. 7, p. 35-53.
- Chantal MOUFFE, « Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism? », *Social Research*, 1999, vol. 66, n° 3, p. 745-758.
- Anne MUXEL, *La politique au fil de l’âge*, Presses de Sciences Po, 2011.
- Anne MUXEL, *L’expérience politique des jeunes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.
- Anne MUXEL, *Les jeunes et la politique*, Paris, Hachette, 1996.
- Tina NABATCHI et John GASTIL, *Democracy in Motion: Evaluating the Practice and Impact of Deliberative Civic Engagement*, Oxford University Press, 2012.
- Michael A. NEBLO, *Deliberative Democracy between Theory and Practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.
- Michael A. NEBLO, Kevin M. ESTERLING, Ryan P. KENNEDY, David M. J. LAZER et Anand E. SOKHEY, « Who Wants To Deliberate—And Why? », *American Political Science Review*, 2010, vol. 104, n° 3, p. 566-583.
- Catherine NEVEU, « Habitants, citoyens : interroger les catégories », in Marie-Hélène BACQUE et Yves SINTOMER (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p. 39-50.
- Catherine NEVEU, « Les comités de quartier de Roubaix aux prises avec la politique de la ville », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 2001, 89 (Le foisonnement associatif), p. 79-85.
- Catherine NEVEU, *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L’Harmattan, 1999.
- Erik NEVEU, *Sociologie des mouvements sociaux*, 6^e éd., Paris, La Découverte, 2015.

- Héloïse NEZ, « La professionnalisation et la politisation par la participation: Trajectoires d'individus et de collectifs à Paris et Cordoue », *Revue internationale de politique comparée*, 2013, vol. 20, n° 4, p. 29-53.
- Héloïse NEZ, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif », *Sociologie*, 2011, N°4, vol. 2.
- Héloïse NEZ et Julien TALPIN, « Généalogies de la démocratie participative en banlieue rouge : un renouvellement du communisme municipal en trompe-l'œil ? », *Genèses*, 2010, n° 79, p. 97-115.
- Sandrine NICOURD (dir.), *Le travail militant*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.
- Norman H. NIE, John R. PETROCIK et Sidney VERBA, *The Changing American voter*, Cambridge, Harvard University Press, 1976.
- Magali NONJON, « De la « militance » à la « consultance » : les bureaux d'études urbaines, acteurs et reflets de la « procéduralisation » de la participation », *Politiques et management public*, 2012, Vol 29/1, p. 79-98.
- Magali NONJON, *Quand la démocratie se professionnalise : enquête sur les experts de la participation*, Thèse de science politique, Université Lille 2, 2006.
- Magali NONJON, « Les usages de la proximité dans le champ participatif », in Christian LE BART et Rémi LEFEBVRE (dir.), *La proximité en politique*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 169-181.
- Magali NONJON, « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, 2005, n° 70, p. 89-112.
- Pippa NORRIS, *Critical Citizens: Global Support for Democratic Government*, OUP Oxford, 1999.
- Jacques NOYER et Bruno RAOUL, « Concertation et « figures de l'habitant » dans le discours des projets de renouvellement urbain », *Études de communication. langages, information, médiations*, 2008, n° 31, p. 111-130.
- Michel OFFERLE, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIe - XXIe siècles) », *Politix*, 2008, n° 81, p. 181-202.
- Pamela OLIVER, « "If You Don't Do it, Nobody Else Will": Active and Token Contributors to Local Collective Action », *American Sociological Review*, 1984, vol. 49, n° 5, p. 601-610.
- Julien O'MIEL et Julien TALPIN, « Espace et conflits dans la participation. Luttres symboliques et matérialité d'une controverse autour de la localisation d'une mosquée à Florence », *Lien social et Politiques*, 2015, n° 73, p. 33-52.
- Julie PAGIS, « Incidences biographiques du militantisme en Mai 68 », *Sociétés contemporaines*, 2012, n° 84, p. 25-51.
- Marion PAOLETTI, *La démocratie locale et le référendum : analyse de la démocratie à travers la genèse institutionnelle du référendum*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Kurt H. PARKUM et Virginia Cohn PARKUM, « Citizen participation in community planning and decision making », in David HORTON SMITH et Jacqueline MACAULAY (dir.), *Participation in social and political activities*, San Francisco, Jossey-Bass, 1980, p. 153-167.
- Dominique PASQUIER et Daniel CÉFAÏ, *Les sens du public : Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 2004.
- Carole PATEMAN, *Participation and Democratic Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970.
- Renaud PAYRE et Pollet GILLES, *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La Découverte, 2013.
- Simone PENNEC, « Les tensions entre engagements privés et engagements collectifs, des variations au cours du temps selon le genre et les groupes sociaux », *Lien social et Politiques*, 2004, n° 51, p. 97.

- Annick PERCHERON, « Les Français et l'Europe : acquiescement de façade ou adhésion véritable ? Note de recherche », *Revue française de science politique*, 1991, vol. 3, n° 41, p. 382-406.
- Annick PERCHERON, Nonna MAYER et Anne MUXEL, *La socialisation politique*, A. Colin, 1993.
- Guillaume PETIT, « Participations ordinaires et extraordinaires. Des appropriations différenciées d'une offre institutionnelle de participation municipale », *Participations*, 2014, n° 10, p. 85-120.
- Odile PIRIOU, *La face cachée de la sociologie: à la découverte des sociologues praticiens*, Paris, Belin, 2006.
- Odile PIRIOU, « La sociologie : métier ou profession ? Quand les sociologues prennent position sur l'exercice de la sociologie », *L'Homme et la société*, 1999, vol. 131, n° 1, p. 43-64.
- Alessandro PIZZORONO, « Sur la rationalité du choix démocratique », in Jean LECA (dir.), *Sur l'individualisme*, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 1986, p. 330-269.
- Lionel PROUTEAU et François-Charles WOLFF, « La participation associative en France : une analyse longitudinale, Participation in Membership Organizations in France : a Longitudinal Analysis », *Economie & prévision*, 2010, n° 192, p. 45-63.
- Lionel PROUTEAU et François-Charles WOLFF, « La participation associative au regard des temps sociaux », *Economie et statistique*, 2002, vol. 352, n° 1, p. 57-80.
- Bernard PUDAL, *Prendre parti: pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989.
- Romain PUDAL, « Les pompiers entre dévouement et amertume », *Le Monde diplomatique*, 03/2017
- Robert PUTNAM, *Bowling Alone – The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster, 2000.
- Robert PUTNAM, « Tuning In, Tuning Out: The Strange Disappearance of Social Capital in America », *PS: Political Science and Politics*, 1995, vol. 28, n° 4, p. 664.
- Robert PUTNAM, « Bowling Alone: America's Declining Social Capital », *Journal of Democracy*, 1995, vol. 6, n° 1, p. 65-78.
- Robert PUTNAM, « Political Attitudes and the Local Community », *American Political Science Review*, 1966, vol. 60, n° 03, p. 640-654.
- Robert PUTNAM, Robert LEONARDI et Raffaella Y. NANETTI, *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton University Press, 1994.
- Jacques RANCIERE, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005.
- Jacques RANCIERE, *Aux bords du politique*, Paris, France, Gallimard, 2004.
- Mathilde RENAULT-TINACCI, « Le budget participatif de la ville de Paris : repenser la place des associations dans les dispositifs de participation institutionnelle », Mons, Belgique, Septième congrès de l'Association Belge francophone de Science Politique : l'Etat face à ses transformations, 2017.
- Audrey RICHARD-FERROUDJI, « Limites du modèle délibératif : composer avec différents formats de participation », *Politix*, 2011, n° 96, p. 161-181.
- Audrey RICHARD-FERROUDJI, *L'appropriation des dispositifs de gestion locale et participative de l'eau. Composer avec une pluralité de valeurs, d'objectifs et d'attachements*, Thèse de sociologie, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 2008.
- Stéphanie RIZET, « Qu'est-ce qui fait courir les militants de la Ligue communiste révolutionnaire ?, Abstract », *Sociologies pratiques*, 2007, n° 15, p. 69-81.
- Pierre ROSANVALLON, *La contre-démocratie: la politique à l'âge de la défiance*, Paris, France, Seuil, 2006.

- Pierre ROSANVALLON, *La Démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, 2000.
- Pierre ROSANVALLON, *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998.
- Cyrille ROUGIER, « Tenir le politique à distance : une capacité citoyenne ? Retour sur l'échec d'une tentative d'instrumentalisation partisane d'une association de loisirs », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2015, vol. 1, n° 46, p. 67-88.
- Adrien ROUX, *50 ans de démocratie locale. Comment la participation citoyenne s'est laissée endormir, pourquoi elle doit reprendre le combat*, Paris, Adels, 2011.
- Sandrine RUI, « « Où donc est le danger ? » Participation et usages de Foucault », *Participations*, 2013, vol. 2, n° 6, p. 65-86.
- Sandrine RUI, « Changer la donne ou donner le change », *Economie & Humanisme*, 2007, n° 382, p. 66-69.
- Sandrine RUI et Agnès VILLECHAISE-DUPONT, « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée », *Espaces et sociétés*, 2005, vol. 4, n° 123, p. 21-36.
- David M. RYFE, « Does Deliberative Democracy Work? », *Annual Review of Political Science*, 2005, vol. 8, n° 1, p. 49-71.
- Jessica SAINTY, « Comprendre le désintérêt des citoyens pour la participation : un chantier à venir ? », *Participations*, 2017, n° 16, p. 267-283.
- Lynn SANDERS, « Against Deliberation », *Political Theory*, 1997, vol. 25, n° 3, p. 347-376.
- Pierre SAUVETRE, « La problématisation de la participation à travers l'histoire de la gouvernementalité », *Participations*, 2013, n° 6, p. 35-63.
- Frédéric SAWICKI, « Esquisse d'une sociologie politique des enseignants français », *Education et sociétés*, 2015, n° 36, p. 83-102.
- Frédéric SAWICKI, « Les temps de l'engagement. À propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement », in Jacques LAGROYE (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 123-146.
- Frédéric SAWICKI, *Les réseaux du Parti Socialiste. Sociologie du milieu partisan*, Paris, Belin, 2000.
- Kay Lehman SCHLOZMAN, Sidney VERBA et Henry E. BRADY, *The Unheavenly Chorus: Unequal Political Voice and the Broken Promise of American Democracy*, Princeton University Press, 2012.
- Joseph SCHUMPETER, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1969.
- Johanna SIMEANT, « Entrer, rester en humanitaire : des fondateurs de MSF aux membres actuels des ONG médicales françaises », *Revue française de science politique*, 2001, vol. 51, n° 1, p. 47-72.
- Mariette SINEAU, « Vote/Comportements politiques », in Catherine ACHIN et Laure BERENI (dir.), *Dictionnaire. Genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 516-529.
- Yves SINTOMER, « Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? », *Participations*, 2011, n° 1, p. 239-276.
- Yves SINTOMER, « Tirage au sort et politique : de l'autogouvernement républicain à la démocratie délibérative », *Raisons politiques*, 2011, n° 42, p. 159-186.
- Yves SINTOMER, « Démocratie participative, démocratie délibérative : l'histoire contrastée de deux catégories émergentes. », in Marie-Hélène BACQUE et Yves SINTOMER (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p. 113-134.
- Yves SINTOMER, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, 2008, n° 31, p. 115-133.

- Yves SINTOMER, *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007.
- Yves SINTOMER, Carsten HERZBERG et Anja RÖCKE, *Les budgets participatifs en Europe: des services publics au service du public*, Paris, La Découverte, 2008.
- Yves SINTOMER, Carsten HERZBERG et Anja RÖCKE, « Participatory budgeting in Europe: potentials and challenges », *International Journal of Urban and Regional Research*, 2008, vol. 32, n° 1, p. 164–178.
- Yves SINTOMER et Julien TALPIN (dir.), *La démocratie participative au-delà de la proximité: Le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*, Presses universitaires de Rennes, 2011.
- Yves SINTOMER et Julien TALPIN, « Équiper ou dépasser la proximité ? Les pratiques participatives régionales à la lumière de l'expérience de Poitou-Charentes », in *La démocratie participative au-delà de la proximité. Le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 11–26.
- Yves SINTOMER et Julien TALPIN, « La démocratie délibérative face au défi du pouvoir », *Raisons politiques*, 2011, vol. 42, n° 2, p. 5-13.
- Nicolas SIRVEN et Thierry DEBRAND, « La participation sociale des personnes âgées en Europe », *Retraite et société*, 2013, n° 65, p. 59-80.
- David SNOW, « Analyse de cadres et mouvements sociaux », in Daniel CEFAÏ et Danny TROM (dir.), *Les formes de l'action collective: mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2001, p. 27-49.
- David A. SNOW, E. Burke ROCHFORD, Steven K. WORDEN et Robert D. BENFORD, « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation », *American Sociological Review*, 1986, vol. 51, n° 4, p. 464-481.
- David A. SNOW, Louis A. ZURCHER et Sheldon EKLAND-OLSON, « Social Networks and Social Movements: A Microstructural Approach to Differential Recruitment », *American Sociological Review*, 1980, vol. 45, n° 5, p. 787-801.
- Gregor STANGHERLIN, « L'approche biographique de l'engagement public dans la modernité avancée », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2006, n° 37-1, p. 143-158.
- Françoise SUBILEAU et Marie-France TOINET, *Les chemins de l'abstention*, Paris, La Découverte, 1993.
- Cass SUNSTEIN, « The Law of Group Polarization », *Journal of Political Philosophy*, 2002, vol. 10, n° 2, p. 175-195.
- Cass SUNSTEIN, « Democracy and Shifting Preferences », *The Idea of Democracy*, 1993.
- Julien TALPIN, « Le tournant expérimental de la science délibérative », in Loïc BLONDIAUX, Jean-Michel FOURNIAU, Laurence MONNOYER-SMITH et Catherine NEVEU (dir.), *À quoi sert la démocratie participative ? Un bilan critique des recherches sur les effets de la participation en démocratie*, A paraître, 2017
- Julien TALPIN, « Légitimer les inégalités. De la démocratie participative en Amérique », *Participations*, 2016, n° 14, p. 265-282.
- Julien TALPIN, « Une répression à bas bruit. Comment les élus étouffent les mobilisations dans les quartiers populaires. », *Métropolitiques*, 2016.
- Julien TALPIN, « Corps intermédiaires ou citoyens ordinaires : pour une démocratie participative inclusive », *M3 - La prospective de la métropole de Lyon*, 2014, n° 7, p. 31-33.
- Julien TALPIN, « Qualité de la délibération », in Ilaria CASILLO, Loïc BLONDIAUX, Francis CHATEAURAYNAUD, Jean-Michel FOURNIAU, Rémi LEFEBVRE, Catherine NEVEU et Denis SALLES (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013, p.

- Julien TALPIN, « Retour sur la politisation des individus par la participation. Pour une approche pragmatique des effets de l'engagement participatif sur les acteurs », Journée d'études sur les effets de la participation, EHESS, Paris, 2011.
- Julien TALPIN, *Schools of Democracy: How ordinary citizens (sometimes) become competent in participatory budgeting institutions*, ECPR Press, 2011.
- Julien TALPIN, « « Délibérer pour quoi faire ? De l'assemblée participative électronique des régions Poitou-Charentes, Toscane et Catalogne au Parlement Européen » », in Yves SINTOMER et Julien TALPIN (dir.), *La démocratie participative au-delà de la proximité. Le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*, Presses Universitaires de Rennes., Rennes, 2011, p. 91-109.
- Julien TALPIN, « Ces moments qui façonnent les hommes », *Revue française de science politique*, 2010, vol. 60, n° 1, p. 91-115.
- Julien TALPIN, « Les budgets participatifs en Europe. Des pratiques diversifiées, des résultats inégaux. », *Cahiers du Brésil Contemporain*, 2009, 73/74, p. 141-165.
- Julien TALPIN, « L'implication des classes populaires dans les budgets participatifs », *Contretemps*, 2008.
- Julien TALPIN, « Pour une approche processuelle de l'engagement participatif: Les mécanismes de construction de la compétence civique au sein d'institutions de démocratie participative », *Politique et Sociétés*, 2008, vol. 27, n° 3, p. 133.
- Julien TALPIN, « Jouer les bons citoyens », *Politix*, 2006, vol. 19, n° 75, p. 11-31.
- Julien TALPIN, « Des écoles de démocratie ? Formation à la citoyenneté et démocratie participative », *non publié*, 2005.
- Sidney TARROW, « Making Social Science Work Across Space and Time: A Critical Reflection on Robert Putnam's Making Democracy Work », *American Political Science Review*, 1996, vol. 90, n° 2, p. 389-397.
- Laurent THEVENOT, « Maille à partir avec la participation : prendre une part critique à la politique chemin faisant », in *Préface. La participation en actes: entreprise, ville, association*, Paris, Desclée de Brouwer, 2016, p. 7-21.
- Laurent THEVENOT, *L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte, 2006.
- Dennis F. THOMPSON, *The Democratic Citizen: Social Science and Democratic Theory in the Twentieth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970.
- Vincent TIBERI, « La politique des deux axes », *Revue française de science politique*, 2012, vol. 62, n° 1, p. 71-106.
- Charles TILLY, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, 1984, vol. 4, n° 1, p. 89-108.
- Sezin TOPÇU, *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome : critique et gouvernement de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2008)*, Paris, EHESS, 2010.
- Danny TROM, « Grammaire de la mobilisation et vocabulaire de motifs », in Daniel CEFAÏ et Danny TROM (dir.), *Les formes de l'action collective: mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2001, p. 99-159.
- Danny TROM, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 1999, vol. 49, n° 1, p. 31-50.
- Pascal UGHETTO et Marie-Christine COMBES, « Entre les valeurs associatives et la professionnalisation : le travail, un chaînon manquant ? », *Socio-logos*, 2010, n° 5.

- Mathieu UHEL, « La démocratie participative entre subordination et autonomisation politique. Les Conseils communaux à Maracaibo (Venezuela) », *Cahiers des Amériques latines*, 2012, n° 69, p. 57-80.
- Sidney VERBA et Norman H. NIE, *Participation in America. Political Democracy and Social Equality*, Chicago, University of Chicago Press, 1987.
- Sidney VERBA, Kay Lehman SCHLOZMAN et Henry E. BRADY, *Voice and Equality: Civic Voluntarism in American Politics*, Harvard University Press, 1995.
- Antoine VERGNE, « Qualité de la participation », in Ilaria CASILLO, Loïc BLONDIAUX, Francis CHATEAURAYNAUD, Jean-Michel FOURNIAU, Rémi LEFEBVRE, Catherine NEVEU et Denis SALLES (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013, p.
- Antoine VERGNE, « Réussir le “changement d’échelle” dans la démocratie participative », Bordeaux, GIS Démocratie et Participation, Actes des 3èmes journées doctorales sur la participation et la démocratie participative, 2013.
- Antoine VERGNE, *Kleros et Demos : la théorie du tirage au sort en politique au banc d’essai de la pratique de la Planungszelle et du jury citoyen*, Thèse de science politique, Institut d’études politiques, Paris - Freie Universität, Berlin, 2011.
- Stéphanie VERMEERSCH, « Entre individualisation et participation : l’engagement associatif bénévole, Entre individualización y participación : el compromiso asociativo benévolo. », *Revue française de sociologie*, 2004, vol. 45, n° 4, p. 681-710.
- Jean-Philippe VIRIOT-DURANDAL et Daniel REGUER, « Retraite, engagement social et citoyenneté active », *Gérontologie et société*, 2011, vol. 34, n° 138, p. 143-164.
- Paul WEBB, « Who is willing to participate? Dissatisfied democrats, stealth democrats and populists in the United Kingdom: Who is willing to participate? », *European Journal of Political Research*, 2013, vol. 52, n° 6, p. 747-772.
- Iris Marion YOUNG, « Activist Challenges to Deliberative Democracy », *Political Theory*, 2001, vol. 29, n° 5, p. 670-690.
- Iris Marion YOUNG, *Justice and the politics of difference*, Princeton, Princeton University Press, 1990.
- Agnès van ZANTEN, « La mobilisation stratégique et politique des savoirs sur le social : le cas des parents d’élèves des classes moyennes », *Education et sociétés*, 2002, vol. 9, n° 1, p. 39-52.
- Joëlle ZASK, « Pourquoi un public en démocratie ? Dewey versus Lippmann », *Hermès, La Revue*, 2013, n° 31, p. 61-66.
- Joëlle ZASK, *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Lormont, Le Bord de l’Eau, 2011.
- Philippe ZITTOUN, « Dispositif participatif », in Ilaria CASILLO, Loïc BLONDIAUX, Francis CHATEAURAYNAUD, Jean-Michel FOURNIAU, Rémi LEFEBVRE, Catherine NEVEU et Denis SALLES (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013, p.

Action publique, institutions et pouvoir local

- Philippe ALDRIN, Lucie BARGEL, Nicolas BUE et Christine PINA (dir.), *Politiques de l’alternance : sociologie des changements (de) politiques*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2016.
- Philippe ALDRIN et Nicolas HUBE, « L’État participatif », *Gouvernement et action publique*, 2016, n° 2, p. 9-29.
- Virginie ANQUENTIN et Audrey FREYERMUTH, *La figure de l’habitant. Sociologie politique de la demande sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.
- Lionel ARNAUD, Christian LE BART et Dominique PASQUIER, *Idéologies et action publique territoriale: La politique change-t-elle encore les politiques ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

- Lorenzo BARRAULT-STELLA, « Participer sous l'aile de la bureaucratie », *Participations*, 2012, n° 2, p. 103-125.
- Lorenzo BARRAULT-STELLA, « Une politique auto-subversive: L'attribution des dérogations scolaires », *Sociétés contemporaines*, 2011, vol. 82, n° 2, p. 31.
- Laurence BHERER et Sandra BREUX, « L'apolitisme municipal », *Bulletin d'histoire politique*, 2012, vol. 21, n° 1, p. 170-184.
- Pierre BOURDIEU, « Esprits d'Etat: Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1993, vol. 96, n° 1, p. 49-62.
- Marie-Christine BUREAU, François SARFATI, Jules SIMHA et Carole TUCHSZIRER, « L'expérimentation dans l'action publique. Usages, pratiques et jugements des acteurs », *Travail et emploi*, 2013, n° 135, p. 41-55.
- Stéphane CADIOU, « Les exécutifs locaux », *Revue française d'administration publique*, 2015, vol. 154, n° 2, p. 337-349.
- Stéphane CADIOU, *Le pouvoir local en France*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2009.
- Yves CHAPPOZ et Pierre-Charles PUPION, « Le New Public Management », *Gestion et management public*, 2012, vol. 1, n° 2, p. 1-3.
- Michael D. COHEN, James G. MARCH et Johan P. OLSEN, « A Garbage Can Model of Organizational Choice », *Administrative Science Quarterly*, 1972, vol. 17, n° 1, p. 1-25.
- Jacques COMMAILLE, Vincent SIMOULIN et Jens THOEMMES, « Les temps de l'action publique entre accélération et hétérogénéité », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, 2014, n° 19.
- Thierry DELPEUCH, « L'analyse des transferts internationaux de politiques publiques : un état de l'art », *Questions de Recherche / Research in Question*, 2008, n° 27.
- Fabien DESAGE et Jérôme GODARD, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales », *Revue française de science politique*, 2005, vol. 55, n° 4, p. 633-661.
- Fabien DESAGE et David GUERANGER, *La politique confisquée : Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2011.
- Jacques DONZELOT et Philippe ESTEBE, *L'État animateur : Essai sur la politique de la ville*, Paris, Esprit, 1994.
- Anne-Cécile DOUILLET et Rémi LEFEBVRE, *Sociologie politique du pouvoir local*, Armand Colin, 2017.
- Vincent DUBOIS, « L'action publique », in Antonin COHEN, Bernard LACROIX et Philippe RIUTORT (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009, p. 311-325.
- Delphine DULONG, *Sociologie des institutions politiques*, Paris, La Découverte, 2012.
- Laurence DUMOULIN et Sabine SAURUGGER, « Les policy transfer studies : analyse critique et perspectives », *Critique internationale*, 2010, vol. 48, n° 3, p. 9.
- Jean-Michel EYMERI-DOUZANS, « Frontière ou marches ? De la contribution de la haute administration à la production du politique », in Jacques LAGROYE (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 47-77.
- Brigitte GAÏTI, « L'érosion discrète de l'État-providence dans la France des années 1960. Retour sur les temporalités d'un "tournant néo-libéral" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2014, vol. 201-202, n° 1-2, p. 58-71.
- Jean-Pierre GAUDIN, « Politiques publiques : dispositifs participatifs et démocratie », in Olivier GIRAUD et Philippe WARIN (dir.), *Politiques publiques et démocratie*, Paris, La Découverte, 2008, p. 263-280.
- Daniel GAXIE et Patrick LEHINGUE, *Enjeux municipaux: la constitution des enjeux politiques dans une élection municipale*, Presses Universitaires de France, 1984.

- Philippe GENESTIER, Samira OUARDI et Juliette RENNES, « Le paradigme localiste au secours de l'action publique démocratique », *Mots. Les langages du politique*, 2007, n° 83, p. 69-80.
- Guillaume GOURGUES, « Les pilotes invisibles de la participation publique », *Gouvernement et action publique*, 2016, n° 2, p. 51-78.
- Guillaume GOURGUES, « Corps intermédiaires ou citoyens ordinaires : pour un néo-corporatisme urbain assumé », *M3 - La prospective de la métropole de Lyon*, 2014, n° 7, p. 30-32.
- Guillaume GOURGUES, « Les fonctionnaires participatifs : les routines d'une innovation institutionnelle sans fin(s) », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 2012, n° 7.
- Guillaume GOURGUES, « Avant-propos : penser la participation publique comme une politique de l'offre, une hypothèse heuristique », *Quaderni*, 2012, n° 79, p. 5-12.
- Patrick HASSENTEUFEL et Andy SMITH, « Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques « à la française » », *Revue française de science politique*, 2002, vol. 52, n° 1, p. 53-73.
- Sophie JACQUOT, « Approche séquentielle (Stages approach) », in Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT et Pauline RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 4^e éd., Paris, Presses de Sciences Po, 2014, p. 82-90.
- Gilles JEANNOT, *Les métiers flous. Travail et action publique*, Octarès, 2005.
- Bruno JOBERT, « Évaluer la demande sociale », *Projet*, 1989, n° 220, p. 51-57.
- Charles O. JONES, *An Introduction to the Study of Public Policy*, Wadsworth Publishing Company, 1970.
- Bernard JOUVE et Philip BOOTH, *Démocraties Métropolitaines: Transformations de L'état et Politiques Urbaines au Canada, en France et en Grande-Bretagne*, PUQ, 2004.
- John W. KINGDON, *Agendas, alternatives, and public policies*, Little, Brown, 1984.
- Michael KOEBEL, « Les élus municipaux représentent-ils le peuple ? Portrait sociologique », *Métropolitiques*, 2012.
- Michael KOEBEL, *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*, Bellecombe-en-Bauges, Ed. du Croquant, 2006.
- Michel KOEBEL, « De l'existence d'un champ politique local », *Cahiers philosophiques*, 2012, n° 119, p. 24-44.
- Michel KOEBEL, « Les élections municipales sont-elles politiques ? », *Savoir/Agir*, 2008, n° 3, p. 103-108.
- Jacques LAGROYE et Michel OFFERLE (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011.
- Pierre LASCOUMES et Jean-Pierre Le BOURHIS, « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, 1998, vol. 11, n° 42, p. 37-66.
- Pierre LASCOUMES et Patrick LE GALES, *Sociologie de l'action publique*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 2012.
- Harold Dwight LASSWELL, *The Decision Process: Seven Categories of Functional Analysis*, Bureau of Governmental Research, College of Business and Public Administration, University of Maryland, 1956.
- Christian LE BART et Rémi LEFEBVRE (dir.), *La proximité en politique: usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- Rémi LEFEBVRE, « Se conformer à son rôle. Les ressorts de l'intériorisation institutionnelle », in Jacques LAGROYE et Michel OFFERLE (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, p. 219-248.
- Rémi LEFEBVRE, « Quand légitimité rime avec proximité », *Mouvements*, 2004, vol. 32, p. 135-138.
- Rémi LEFEBVRE, « Être maire à Roubaix. La prise de rôle d'un héritier », *Politix*, 1997, vol. 10, n° 38, p. 63-87.

- Albert MABILEAU, Claude SORBETS et Institut d'études politiques de Bordeaux Centre d'étude et de recherche sur la vie LOCALE, *Gouverner les villes moyennes*, Pedone, 1989.
- Alice MAZEAUD, « La construction emblématique de l'alternance. Les recompositions de l'action agricole et environnementale de la région Poitou-Charentes (2004-2010) », in Philippe ALDRIN, Lucie BARGEL, Nicolas BUE et Christine PINA (dir.), *Politiques de l'alternance : sociologie des changements (de) politiques*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2016, p. 359-380.
- Alice MAZEAUD, « Produire la demande lycéenne : le budget participatif, instrument d'une politique régionale réactive aux besoins de la communauté lycéenne », *Politiques et management public*, 2013, Vol 30/2, p. 141-158.
- Alice MAZEAUD, « L'instrumentation participative de l'action publique : logiques et effets. Une approche comparée des dispositifs participatifs conduits par la région Poitou-Charentes », *Participations*, 2012, n° 2, p. 53-77.
- Alice MAZEAUD, « Administrer la participation : l'invention d'un métier entre valorisation du militantisme et professionnalisation de la démocratie locale », *Quaderni*, 2012, n° 79, p. 45-58.
- Alice MAZEAUD, Marie-Hélène Sa Vilas BOAS et Guy-El-Karim BERTHOME, « Penser les effets de la participation sur l'action publique à partir de ses impensés », *Participations*, 2012, n° 2, p. 5-29.
- Michel MONBEIG, *La démocratie confisquée : analyse sociologique d'un principe d'action publique : la participation des habitants à la politique de la ville*, Bordeaux 2, 2007.
- Pierre MULLER, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique: Structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, 2005, vol. 55, n° 1, p. 155.
- Olivier NAY, *La Région, une institution. La représentation, le pouvoir et la règle dans l'espace national*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Julien O'MIEL, « Modèle ou mirage? Circulation et réappropriation de la politique régionale participative toscane. », *Participations*, 2016, n° 14, p. 177-206.
- Julien O'MIEL, *Mirages de la démocratie. L'indétermination de l'action publique participative*, Thèse de science politique, Université Lille 2, Lille, 2015.
- Marion PAOLETTI, *Décentraliser d'accord, démocratiser d'abord*, Paris, La Découverte, 2007.
- Simon PERSICO, Caterina FROIO et Isabelle GUINAUDEAU, « Action publique et partis politiques: L'analyse de l'agenda législatif français entre 1981 et 2009 », *Gouvernement et action publique*, 2012, vol. 1, n° 1, p. 11-35.
- Paul PIERSON, « The Limits of Design: Explaining Institutional Origins and Change », *Governance*, 2000, vol. 13, n° 4, p. 475-499.
- Paul PIERSON, « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics », *The American Political Science Review*, 2000, vol. 94, n° 2, p. 251-267.
- Christophe PREMAT, « The implementation of participatory democracy in French communes », *French Politics*, 2009, vol. 7, n° 1, p. 1-18.
- Maryvonne PREVOT, « Les militants d'origine chrétienne dans la fabrique de la ville des années 1960 à nos jours : un objet pertinent ?, Abstract », *L'Information géographique*, 2012, vol. 76, n° 1, p. 11-27.
- Maryvonne PREVOT, « Pierre Mauroy maire bâtisseur : « L'héritier de l'avenir » », *Revue du Nord*, 2011, vol. 389, n° 1, p. 181-192.
- Claude SORBETS, « Est-il légitime de parler d'un présidentialisme municipal ? », *Pouvoirs*, 1983, n° 24, p. 105-116.
- Sylvie TISSOT, *L'État et les quartiers: genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil, 2007.
- Philippe WARIN, *Le non-recours aux politiques sociales*, Grenoble, PUG, 2016.

- Philippe WARIN, « Non-recours et non-demande, symptômes des défauts de l'offre publique ? », in Robert LAFORE (dir.), *Refonder les solidarités*, Paris, Dunod, 2016, p. 255-264.

Sociologie et science politique

- Andrew ABBOTT, « A propos du concept de *Turning Point* » in Marc BESSINI, Claire BIDART, Michel GROSSETTI, (dir.) *Bifurcations, les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*, Paris, La Découverte, 2009, p.187-211
- Sarah ABDELNOUR et Anne LAMBERT, « “L’entreprise de soi”, un nouveau mode de gestion politique des classes populaires ? Analyse croisée de l’accession à la propriété et de l’auto-emploi (1977-2012) », *Genèses*, 2014, vol. 95, n° 2, p. 27-48.
- Giorgio AGAMBEN, *Qu’est-ce qu’un dispositif?*, Paris, Éd. Payot & Rivages, 2007.
- Philippe ALDRIN, *Sociologie politique des rumeurs*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005.
- Beatrice APPAY, « De l’autonomie émancipatrice à l’injonction d’autonomie », *Vie sociale*, 2012, n° 1, p. 29-40.
- Guy BAJOIT, « Grand résumé de Socio-analyse des raisons d’agir. Études sur la liberté du sujet et de l’acteur, Québec, Presses de l’Université Laval, 2010 », *SociologieS*, 2010.
- Guy BAJOIT, *Socio-analyse des raisons d’agir: études sur la liberté du sujet et de l’acteur*, Québec, Les Presses de l’Université Laval, 2009.
- Georges BALANDIER, *Anthropologie politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1967.
- Ludivine BALLAND, Clémentine BERJAUD et Sandra Vera ZAMBRANO, « Dossier. Les ancrages sociaux de la réception », *Politiques de communication*, 2015, n° 4, p. 5-7.
- Bernard BARBER, « All Economies Are “Embedded”: The Career of a Concept, and Beyond », *Social Research*, 1995, vol. 62, n° 2, p. 387-413.
- Yannick BARTHE, Damien de BLIC, Jean-Philippe HEURTIN, Éric LAGNEAU, Cyril LEMIEUX, Dominique LINHARDT, Cédric Moreau de BELLAING, Catherine REMY et Danny TROM, « Sociologie pragmatique : mode d’emploi », *Politix*, 2013, n° 103, p. 175-204.
- Howard Saul BECKER, *Outsiders; studies in the sociology of deviance*, London, The Free Press, 1966.
- Peter Ludwig BERGER et Thomas LUCKMANN, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2006.
- Alan F. BLUM et Peter MCHUGH, « The Social Ascription of Motives », *American Sociological Review*, 1971, vol. 36, n° 1, p. 98-109.
- Julien BOELAERT, Sébastien MICHON et Étienne OLLION, *Métier député: enquête sur la professionnalisation de la politique en France*, Paris, Raisons d’agir, 2017.
- James BOHMAN, « Réflexivité, agentivité et contrainte. Les paradoxes de la sociologie de la connaissance de Bourdieu », in Michel de FERNEL et Albert OGIEN (dir.), *Bourdieu, théoricien de la pratique*, Paris, Éditions de l’École des hautes études en sciences sociales, 2011, p. 21-47.
- Luc BOLTANSKI, *L’amour et la justice comme compétences: trois essais de sociologie de l’action*, Paris, Éd. Métailié, 1990.
- Luc BOLTANSKI et Eve CHIAPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 2011.
- Luc BOLTANSKI et Laurent THEVENOT, *De la justification: les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.
- Pierre BOURDIEU, *Sociologie générale. Volume 2, Cours au Collège de France, 1983-1986*, Paris, Raisons d’agir : Seuil, 2016.
- Pierre BOURDIEU, *Manet, une révolution symbolique: cours au Collège de France, 1998-2000*, Paris, Seuil : Raisons d’agir, 2013.

- Pierre BOURDIEU, *Sur L'Etat. Cours au collège de France, 1989-1992*, Paris, Raisons d'agir/Seuil, 2012.
- Pierre BOURDIEU, *Méditations pascaliennes*, 2^e éd., Paris, Seuil, 2003.
- Pierre BOURDIEU, *Questions de sociologie*, Paris, Editions de Minuit, 2002.
- Pierre BOURDIEU, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 2002.
- Pierre BOURDIEU, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000.
- Pierre BOURDIEU, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994.
- Pierre BOURDIEU (dir.), « L'espace des points de vue », in *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 13-17.
- Pierre BOURDIEU, « Espace social et pouvoir symbolique », in *Choses dites*, Paris, Editions de Minuit, 1987, p. 147-166.
- Pierre BOURDIEU, « Espace social et genèse des "classes" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1984, vol. 52, n° 1, p. 3-14.
- Pierre BOURDIEU, *Ce que parler veut dire: l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.
- Pierre BOURDIEU, *Leçon sur la leçon*, Paris, Editions de Minuit, 1982.
- Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, Editions de Minuit, 1980.
- Pierre BOURDIEU, « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1980, vol. 31, n° 1, p. 2-3.
- Pierre BOURDIEU, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Editions de Minuit, 1979.
- Pierre BOURDIEU, « Une interprétation de la théorie de la religion selon Max Weber », *European Journal of Sociology*, 1971, vol. 12, n° 1, p. 3-21.
- Céline BRACONNIER et Nonna MAYER (dir.), *Les inaudibles: sociologie politique des précaires*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2015.
- Rachel BRAHY, Nicolas MARQUIS et Martin WAGENER, « Une mise en discussion autour du livre Socio-analyse des raisons d'agir. Études sur la liberté du sujet et de l'acteur de Guy Bajoit », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2011, n° 42-1, p. 111-121.
- Kenneth BURKE, *Permanence and change: an anatomy of purpose*, Berkeley, University of California Press, 1984.
- Giovanni BUSINO, « Notes sur les métaphores fondatrices de la connaissance sociologique », *Revue européenne des sciences sociales*, 2000, XXXVIII-117, p. 69-81.
- Michel CALLON, « La sociologie peut-elle enrichir l'analyse économique des externalités ? Essai sur la notion de cadrage-débordement », in D FORAY et J MAIRESSE (dir.), *Innovation et performance*, Paris, EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales), 1999, p. 399-431.
- Robert CASTEL, « L'autonomie, aspiration ou condition ? », *La Vie des idées*, 26/03/2010 p.
- Cornelius CASTORIADIS, *L'Institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975.
- Aline CHAMAHIAN, « Se former dans le temps de retraite : analyse sociologique des parcours de vie en formation », *Retraite et société*, 2013, n° 65, p. 81-100.
- Christiane CHAUVIRE et Albert OGIEN (dir.), *La régularité: habitude, disposition et savoir-faire dans l'explication de l'action*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2002.
- Alexandre COCKBURN, « Le manifeste qui a failli changer l'Amérique », *Le Monde diplomatique*, 02/2012 p.
- James S. COLEMAN, *Foundations of social theory*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1990.

- James S. COLEMAN, « Social Capital in the Creation of Human Capital », *American Journal of Sociology*, 1988, vol. 94, p. 95-120.
- Stephen COLEMAN, « A Tale of Two Houses : The House of Commons, the Big Brother House and the People at Home », *Parliamentary Affairs*, 2003, vol. 4, n° 56, p. 733-758.
- Frédéric DE CONINCK, « Présentation - Privé/Professionnel. », *Réseaux*, 2007, vol. 140, n° 1, p. 11-25.
- Philippe COULANGEON et Julien DUVAL, *Trente ans après la distinction de Pierre Bourdieu*, 1re éd., Paris, La Découverte, 2013.
- Baptiste COULMONT, « Le petit peuple des sociologues: Anonymes et pseudonymes dans la sociologie française », *Genèses*, 2017, vol. 107, n° 2, p. 153.
- Baptiste COULMONT, *Sociologie des prénoms*, Paris, La Découverte, 2014.
- Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG, *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1977.
- Pierre DARDOT et Christian LAVAL, *Commun: essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris, France, La Découverte, 2015.
- Muriel DARMON, « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, 2008, n° 82, p. 149-167.
- Didier DEMAZIERE, « “chômeurs ages” et chômeurs “trop vieux” articulation des catégories gestionnaires et interprétatives », *Sociétés contemporaines*, 2002, vol. 48, n° 4, p. 109-130.
- Didier DEMAZIERE et Olivia SAMUEL, « Inscrire les parcours individuels dans leurs contextes », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, 2010, n° 11.
- Nicholas Jay DEMERATH, Gerald MARWELL et Michael T. AIKEN, *Dynamics of idealism*., San Francisco, Jossey-Bass, 1971.
- Frédéric DESCHENAUX et Claude LAFLAMME, « Réseau social et capital social : une distinction conceptuelle nécessaire, illustrée à l'aide d'une enquête sur l'insertion professionnelle de jeunes Québécois », *SociologieS*, 2009.
- Alain DESROSIERES et Laurent THEVENOT, *Les catégories socio-professionnelles*, Paris, La Découverte, 2002.
- Nicolas DODIER et Janine BARBOT, « La force des dispositifs », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2016, 71e année, n° 2, p. 421-450.
- James DOWNTOWN et Paul WEHR, « Peace movements : The role of commitment and community in sustaining member participation », *Research in Social Movements, Conflicts and Change*, 1991, n° 13, p. 113-134.
- Claude DUBAR, *La socialisation: construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 2015.
- Claude DUBAR, « Identités collectives et individuelles dans le champ professionnel », in Michel DE COSTER et François PICHULT (dir.), *Traité de sociologie du travail*, De Boeck Supérieur, 1998, vol.2e éd., p. 385-401.
- André DUCRET, « Le concept de « configuration » et ses implications empiriques : Elias avec et contre Weber », *SociologieS*, 2011.
- Steven N. DURLAUF, « The case “against” social capital », *Focus*, 1999, vol. 20, n° 3, p. 1-5.
- Nicolas DUVOUX, « Configuration », in *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, p. 52-54.
- Nicolas DUVOUX, *L'autonomie des assistés: sociologie des politiques d'insertion*, Presses universitaires de France, 2009.

- Norbert ELIAS, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube, 1991.
- Gaëlle ESPINOSA, Véronique BARTHELEMY et Benoit DEJAIFFE, « Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : expérience scolaire et compétences transversales développées par les élèves », *Éducation et socialisation. Les Cahiers du CERFEE*, 2016, n° 41.
- Michel FOUCAULT, « Entrevue. Le jeu de Michel Foucault », *Ornicar*, 1977, n° 10.
- Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, Paris, Gallimard, 1976.
- Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir: naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.
- Michel FOUCAULT, *L'ordre du discours: leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*, Paris, Gallimard, 1971.
- Nancy FRASER, « Entre marchandisation et protection sociale. Les ambivalences du féminisme dans la crise du capitalisme », in *Le féminisme en mouvements: des années 1960 à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte, 2012, p. 309-328.
- Erhard FRIEDBERG, *Le pouvoir et la règle: dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil, 1993.
- Stéphanie GAUDET, « Lire les inégalités à travers les pratiques de participation sociale », *SociologieS*, 2012.
- Bertrand GEAY et Pierig HUMEAU, « Devenir parents », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2016, n° 214, p. 4-29.
- Jacques GERSTLE, *La communication politique*, Armand Colin, 2008.
- Erving GOFFMAN, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Editions de Minuit, 1973.
- Erving GOFFMAN, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Éditions de Minuit, 1991.
- Mark S. GRANOVETTER, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, 1973, vol. 78, n° 6, p. 1360-1380.
- Jürgen HABERMAS, *L'espace public: archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1993.
- Jürgen HABERMAS et John RAWLS, *Débat sur la justice politique*, Paris, France, Éditions du Cerf, 1997.
- Monique HAICAULT, « Temps sociaux et temporalités urbaines dans la politique de la ville », *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, 2003, n° 31.
- Albert HIRSCHMAN, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard, 1991.
- Everett Cherrington HUGHES, *Le regard sociologique: essais choisis*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1996.
- Everett Cherrington HUGHES, *Men and their work*, Glencoe, Free Press, 1958.
- Ronald INGLEHART, *The silent revolution: changing values and political styles among Western publics*, Princeton, Princeton University Press, 1977.
- Nicolas JOUNIN, *Voyage de classes: des étudiants de Seine-Saint-Denis enquêtent dans les beaux quartiers*, Paris, France, La Découverte, impr. 2014, 2014.
- Elihu KATZ et Paul Felix LAZARSFELD, *Influence personnelle: ce que les gens font des médias*, Paris, Armand Colin, 2008.
- Ernesto LACLAU, *La raison populiste*, Paris, Seuil, 2008
- Ernesto LACLAU, Chantal MOUFFE, *Hégémonie et stratégie socialiste : Vers une démocratie radicale*, Besançon, Les Solitaires Intempestifs, 2009
- Jacques LAGROYE, Bastien FRANÇOIS et Frédéric SAWICKI, *Sociologie politique*, 6^e éd., Paris, Presses de Sciences Po, Dalloz, 2012.

- Bernard LAHIRE, *Dans les plis singuliers du social: individus, institutions, socialisations*, Paris, La Découverte, 2013.
- Bernard LAHIRE, *Monde pluriel: penser l'unité des sciences sociales*, Paris, Seuil, 2012.
- Bernard LAHIRE, *L'homme pluriel: les ressorts de l'action*, Paris, Armand Colin, 2005.
- Bernard LAHIRE, *Portraits sociologiques: dispositions et variations individuelles*, Paris, Armand Colin, 2005.
- Bernard LAHIRE, « Objectivation sociologique, critique sociale et disqualification », *Mouvements*, 2002, vol. 24, n° 5, p. 46-52.
- Bernard LAHIRE, « Champ, hors-champ, contrechamp », in *Le Travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris, La Découverte, 1999, p. 23-57.
- Jean-Baptiste LAMARCHE, « Présentation de l'article de C. W. Mills "Les actions situées et les vocabulaires de motifs" », *SociologieS*, 2017, Découvertes / Redécouvertes.
- Ronan LE VELLY, « Le problème du désencastrement », *Revue du MAUSS*, 2007, vol. 29, n° 1, p. 241.
- Maurice LEVESQUE et Deena WHITE, « Le concept de capital social et ses usages », *Lien social et Politiques*, 1999, n° 41, p. 23-33.
- Wilfried LIGNIER et Julie PAGIS, *L'enfance de l'ordre: comment les enfants perçoivent le monde social*, Paris, France, Seuil, 2017.
- Nan LIN, « Les ressources sociales: une théorie du capital social », *Revue Française de Sociologie*, 1995, vol. 36, n° 4, p. 685-704.
- Michael LÖWY, « Le concept d'affinité élective chez Max Weber », *Archives de sciences sociales des religions*, 2004, n° 127, p. 93-103.
- Nicolas MARIOT, « L'habitus du dehors », *Politix*, 2013, n° 100, p. 189-200.
- Karl MARX et Friedrich ENGELS, *L'idéologie allemande*, Paris, Éditions sociales, 1988.
- Frédérique MATONTI, *Le genre présidentiel: enquête sur l'ordre des sexes en politique*, Paris, La Découverte, 2017.
- George-H. MEAD, Daniel CEFAL et Louis QUERE, *L'esprit, le soi et la société*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 2006.
- Charles Wright MILLS, « Situated Actions and Vocabularies of Motive », *American Sociological Review*, 1940, vol. 5, n° 6, p. 904-913.
- Erik NEVEU, « Le chercheur et l'infotainment : sans peur, mais pas sans reproche », *Réseaux*, 2007, no 118, n° 2, p. 167-182.
- Michel OFFERLE, « Les champs adventices : soutiens, critiques et surveillants », in *Sociologie de la vie politique française*, Paris, La Découverte, 2004, p. 42-63.
- Mancur OLSON, *Logique de l'action collective*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987.
- « On ne subit pas son rôle. Entretien avec Jacques Lagroye », *Politix*, 1997, vol. 10, n° 38, p. 7-17.
- Hugues PEETERS et Philippe CHARLIER, « Contributions à une théorie du dispositif », *Hermès*, 1999, vol. 3, n° 25, p. 15-23.
- Karl POLANYI, *La grande transformation: aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983.
- Sophie PONTHEUX, « Bourdieu : le « capital » social », in *Le capital social*, La Découverte., Paris, 2006, p. 33-42.
- Sophie PONTHEUX, « Putnam : la croisade du capital social », in *Le capital social*, La Découverte., Paris, 2006, p. 43-74.

- Alejandro PORTES, « Downsides of social capital », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 2014, vol. 111, n° 52, p. 18407-18408.
- Alejandro PORTES, « Social Capital: Its Origins and Applications in Modern Sociology », *Annual Review of Sociology*, 1998, vol. 24, n° 1, p. 1-24.
- Sverre RAFFNSØE, « Qu'est-ce qu'un dispositif? L'analytique sociale de Michel Foucault », *Revue canadienne de philosophie continentale*, 2008, vol. 12, n° 1, p. 44-66.
- Jacques RANCIERE, *Le maître ignorant: cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, Paris, Fayard, 2009.
- Jacques RANCIERE, *La mésentente: politique et philosophie*, Paris, France, Galilée, 1995.
- John RAWLS, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1997.
- Marion REPETTI, « Du retraité méritant au senior actif: genèse et actualité d'une figure sociale en Suisse », *Retraite et société*, 2015, n° 71, p. 15-33.
- Amartya SEN, *Commodities and capabilities*, Oxford, Elsevier Science Publishers, 1985.
- Coline SERREAU, *Solutions locales pour un désordre global*, Arles, Actes Sud, 2010.
- « Termes clés de la sociologie de Norbert Elias », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2010, n° 106, p. 29-36.
- Silvère TRIBOUT, « Les concepteurs en agence d'architecture, d'urbanisme et de paysage à l'épreuve du développement durable » Thèse en Aménagement de l'espace, urbanisme, Université Paris 10, 2015.
- Loïc WACQUANT, *Corps et âme: carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*, 2^e éd., Marseille, Agone, 2002.
- Max WEBER, *Économie et société. 1, Les catégories de la sociologie*, Paris, Pocket, 1995.
- William Foote WHYTE, *Street corner society: la structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La Découverte, 1996.

Géographie sociale

- Jean-Yves AUTHIER, Marie-Hélène BACQUE et France GUERIN-PACE, *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, La Découverte, 2007.
- Pascal BULEON, « Une dialectique du social et du spatial », *Espaces Temps*, 1987, vol. 36, n° 1, p. 77-86.
- Marie CARTIER, Isabelle COUTANT, Olivier MASCLÉ et Yasmine SIBLOT, « Les petits pavillonnaires : perdus pour la gauche ? », *Métropolitiques*, 2012.
- Marie CARTIER, Isabelle COUTANT, Olivier MASCLÉ et Yasmine SIBLOT, « Les métamorphoses d'un quartier de promotion des années 1960 à nos jours », in *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 213-223.
- Marie CARTIER, Isabelle COUTANT, Olivier MASCLÉ et Yasmine SIBLOT, *La France des « petits-moyens »*. Enquêtes sur la banlieue pavillonnaire, La Découverte., Paris, 2008.
- Christophe DEMAZIERE, « Pourquoi et comment analyser les villes moyennes ? Un potentiel pour la recherche urbaine », *Métropolitiques*, 2014.
- Jean-Michel FLOCH et Bernard MOREL, *Panorama des villes moyennes*, Insee, Direction de la Diffusion et de l'Action régionale, 2011.
- Violaine GIRARD, « L'accession à la propriété: facteur de division des classes populaires ? », *Savoir/Agir*, 2015, n° 34, p. 39-44.
- Violaine GIRARD, « Un peuplement au-dessus de tout soupçon ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2014, n° 204, p. 46-69.

- Violaine GIRARD, « Des classes populaires (encore) mobilisées ? Sociabilité et engagements municipaux dans une commune périurbaine », *Espaces et sociétés*, 2014, n° 156-157, p. 109-124.
- Violaine GIRARD, « Sur la politisation des classes populaires périurbaines. Trajectoires de promotion, recompositions des appartenances sociales et distance(s) vis-à-vis de la gauche », *Politix*, 2013, vol. 101, n° 1, p. 183-215.
- Violaine GIRARD, « Quelles catégories de classement pour l'analyse localisée de la représentation politique ? », *Terrains & travaux*, 2012, n° 19, p. 99-119.
- Violaine GIRARD, « Les votes à droite en périurbain : frustrations sociales des ménages modestes ou recomposition des classes populaires ? », *Métropolitiques*, 2012.
- Violaine GIRARD, Anne LAMBERT et Hélène STEINMETZ, « Propriété et classes populaires : des politiques aux trajectoires », *Politix*, 2013, n° 101, p. 7-20.
- Edward GLAESER et Bruce SACERDOTE, *The Social Consequences of Housing*, Cambridge, MA, National Bureau of Economic Research, 2000.
- Sibylle GOLLAC, « Propriété immobilière et autochtonie. Les trajectoires immobilières, sociales et politiques d'un maçon breton et de ses descendant-e-s », *Politix*, 2013, vol. 101, n° 1, p. 133-159.
- Anne-Lise HUMAIN-LAMOURE, « La démocratie locale en quartiers à Paris : une ségrégation territoriale ? », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 2010, n° 10.
- Anne LAMBERT, « La gauche et le périurbain. Les ambiguïtés de la politique de "mixité sociale" dans une petite commune pavillonnaire et ses effets sur le peuplement », *Politix*, 2013, vol. 101, n° 1, p. 105-131.
- Madeleine LEVEAU-FERNANDEZ, *Histoire du Val de Bièvre des origines aux années 1970*, Ecomusée du Val de Bièvre, 2015.
- Lina RAAD, « Pratiques et représentations des couches moyennes en banlieue rouge : stratégies résidentielles et ancrage territorial », *Espaces et sociétés*, 2012, vol. 148-149, n° 1, p. 91-110.
- RENAHY, NICOLAS, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usage d'une notion », *Regards sociologiques*, 2010, vol. 40, p. 9-26.
- Jean-Noël RETIERE, « Capital d'autochtonie », in Ilaria CASILLO, Loïc BLONDIAUX, Francis CHATEAURAYNAUD, Jean-Michel FOURNIAU, Rémi LEFEBVRE, Catherine NEVEU et Denis SALLES (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013, p.
- Jean-Noël RETIERE, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, 2003, vol. 16, n° 63, p. 121-143.
- Jean-Noël RETIERE, *Identités ouvrières. Histoire sociale d'un fief ouvrier en Bretagne 1909-1990*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Jean-Noël RETIERE, « La sociabilité communautaire, sanctuaire de l'identité communiste à Lanester », *Politix*, 1991, vol. 4, n° 13, p. 87-93.
- David A. RICHMOND, « Embeddedness in Voluntary Associations and the Timing of Geographic Moves », *Sociological Forum*, 2003, vol. 18, n° 2, p. 295-322.
- Fabrice RIPOLI et Sylvie TISSOT, « La dimension spatiale des ressources sociales », *Regards Sociologiques*, 2010, vol. 40, p. 5-7.
- Jean RIVIERE, « Le « Neuilly caennais » en campagne municipale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2014, n° 204, p. 24-45.
- Jean RIVIERE, « Trajectoires résidentielles et choix électoraux chez les couches moyennes périurbaines », *Espaces et sociétés*, 2012, vol. 148-149, n° 1, p. 73-90.
- Jean RIVIERE, « Le vote pavillonnaire existe-t-il ? », *Politix*, 2008, n° 83, p. 23-48.

- Frederic SANTAMARIA, « La notion de «ville moyenne» en France, en Espagne et au Royaume-Uni », *Annales de Géographie*, 2000, t. 109, n°613, p. 227-239.
- Sylvie TISSOT, *De bons voisins: enquête dans un quartier de la bourgeoisie progressiste*, Paris, Raisons d'agir, 2011.
- Sylvie TISSOT, « De l'usage de la notion de capital d'autochtonie dans l'étude des catégories supérieures », *Regards Sociologiques*, 2010, n° 40, p. 99-109.

Index des extraits d'entretien

Arcueil

Entretien n°38, 166, 167, 183, 239, 323, 334, 546, 697
 Entretien n°51, 259, 286, 289, 290, 302, 311, 313
 Entretien n°68, 466, 615, 622
 Entretien n°69, 227, 479, 601, 625
 Entretien n°70, 698
 Entretien n°71, 212, 451, 464, 584
 Entretien n°72, 449, 480, 601, 602
 Entretien n°75, 211, 224, 434, 435, 601, 666
 Entretien n°76, 167, 182
 Entretien n°77, 213
 Entretien n°81, 233, 476, 481
 Entretien n°82, 618
 Entretien n°83, 446
 Entretien n°84, 618
 Entretien n°85, 464, 652
 Entretien n°86, 592, 651, 652
 Entretien n°87, 172
 Entretien n°89, 125, 176, 183, 213, 279, 305, 464
 Entretien n°90, 446, 604, 698
 Entretien n°92, 175
 Entretien n°93, 592, 663
 Entretien n°94, 603
 Entretien n°95, 464
 Entretien n°96, 379, 449, 605, 616
 Entretien n°97, 664
 Entretien n°98, 167, 174, 232, 238, 257, 479
 Entretien n°100, 648
 Entretien n°102, 165, 168
 Entretien n°103, 166, 168, 182, 586

Bruz

Entretien n°1, 151, 243, 244, 248, 251, 291, 292, 478
 Entretien n°2, 152, 178, 291, 454
 Entretien n°3, 147, 451, 455, 456
 Entretien n°5, 471, 472
 Entretien n°6, 620, 625, 652
 Entretien n°7, 662
 Entretien n°8, 90
 Entretien n°9, 463, 604, 607
 Entretien n°10, 125, 150, 151, 152, 192, 193, 194, 244, 245, 295, 323, 477, 599, 698
 Entretien n°11, 451, 600, 620
 Entretien n°12, 437, 462, 596, 597, 649, 655
 Entretien n°13, 605, 671
 Entretien n°14, 148, 442, 449, 471, 608
 Entretien n°15, 455, 456, 583, 590, 655
 Entretien n°17, 146, 455, 456, 457, 462, 591, 665
 Entretien n°18, 463, 641, 649
 Entretien n°19, 601, 605, 654

Entretien n°20, 456, 474, 594, 655
 Entretien n°21, 441, 474, 584
 Entretien n°25, 178, 473, 592, 606, 666
 Entretien n°26, 147, 250, 455, 468, 469, 470, 481, 613, 615
 Entretien n°27, 449, 450, 665
 Entretien n°28, 586
 Entretien n°29, 619, 658
 Entretien n°30, 463, 646, 656, 663
 Entretien n°31, 146, 148, 662
 Entretien n°73, 304, 308, 309

Lanester

Entretien n°22, 162, 230, 459, 588, 636
 Entretien n°23, 126, 211, 664
 Entretien n°24, 14, 126, 155, 156, 161, 187, 188, 189, 296, 323
 Entretien n°33, 605, 653
 Entretien n°34, 640
 Entretien n°35, 177, 257
 Entretien n°37, 479, 653
 Entretien n°39, 159, 160, 479, 605, 661, 664
 Entretien n°40, 449, 594, 600, 605, 615, 618, 624, 639
 Entretien n°41, 585, 664
 Entretien n°42, 157, 159
 Entretien n°43, 473
 Entretien n°44, 160, 653
 Entretien n°46, 602, 605
 Entretien n°47, 643
 Entretien n°48, 639
 Entretien n°49, 314, 647, 651
 Entretien n°50, 216, 659
 Entretien n°52, 434, 624
 Entretien n°53, 123, 218, 232, 237, 460, 584, 586, 624, 657, 662, 664, 668
 Entretien n°54, 595, 667
 Entretien n°55, 159, 585
 Entretien n°56, 230, 236, 585, 586, 591, 621
 Entretien n°57, 215, 443, 602, 606, 618, 669
 Entretien n°58, 157
 Entretien n°59, 662
 Entretien n°60, 295, 462, 606, 669
 Entretien n°61, 444, 449, 605, 615, 645
 Entretien n°62, 469, 660, 661, 663
 Entretien n°63, 218, 220, 237, 459, 586, 614
 Entretien n°64, 585, 591, 616, 617, 618, 621
 Entretien n°65, 443, 458, 459, 585, 605, 654
 Entretien n°66, 584, 586, 664
 Entretien n°67, 260
 Entretien n°74, 90, 162, 260

Index des noms

A

Abbott, 699
 Abdelnour, 618
 Agamben, 202
 Agrikoliansky, 38, 502, 537
 Aguiton, 473
 Alam, 119, 120, 123, 224
 Aldrin, 57, 76, 114, 142, 308, 460
 Almond, 12, 30, 42, 63, 64, 329, 489
 Ancelovici, 710
 Anquentin, 38, 74, 618, 619
 Appay, 231
 Arpin, 80
 Atkinson, 67
 Audemard, 37, 40, 329
 Authier, 209

B

Bacot, 227
 Bacqué, 38, 44, 46, 47, 50, 51, 52, 145, 199, 209, 269, 311, 519, 528
 Bajoit, 504, 505
 Balandier, 37
 Balazard, 302
 Balland, 16, 682
 Barber, 45, 63, 702, 705
 Barbier, 473
 Barbot, 202, 203, 262
 Bargel, 33, 142, 308
 Barnaud, 339
 Barrault-Stella, 35, 465, 704
 Barthe, 22, 44, 276, 324, 473, 506, 512, 703
 Barthélémy, 442, 443, 465
 Béal, 82
 Beaud, 649
 Becker, 11, 81, 82, 311, 502, 643
 Bell, 364
 Benford, 506, 507
 Bengtsson, 19, 69
 Berelson, 34, 39
 Berger (M.), 329, 330, 512
 Berjaud, 16, 35, 574, 596, 682
 Bérout, 596
 Bertheleu, 711
 Bezes, 33
 Bherer, 102, 285, 566, 644
 Biewener, 44
 Biland, 38, 143, 164, 302, 494, 502
 Birck, 246, 370, 643, 644
 Blanc, 341
 Blatrix, 13, 47, 50, 56, 58, 66, 75, 114, 302, 305, 616, 619, 701
 Blic, 506, 512

Blondiaux, 11, 13, 14, 19, 35, 45, 47, 48, 50, 52, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 64, 76, 78, 83, 202, 208, 219, 237, 286, 291, 292, 306, 339, 340, 364, 439, 619, 701, 710, 712
 Blum, 508
 Bocquet, 100
 Boelaert, 702
 Bohman, 505
 Boltanski, 118, 135, 348, 505, 512, 608, 663, 679
 Bolzendahl, 19
 Bon, 33
 Bonaccorsi, 60, 576
 Booth, 338
 Bourdaa, 108, 117
 Bourdieu, 5, 18, 19, 29, 34, 35, 68, 109, 117, 119, 131, 135, 190, 196, 200, 225, 324, 351, 410, 412, 455, 465, 486, 487, 488, 490, 501, 503, 505, 506, 510, 511, 534, 618, 633, 639, 689, 697, 701, 702, 703
 Bourhis, 617
 Bowler, 70
 Brace, 45
 Braconnier, 33, 35, 37, 38, 221, 229, 329, 330, 528, 564, 596, 638, 701
 Brahy, 505
 Braud, 42
 Bresson, 56
 Briquet, 38, 81, 101, 198
 Broqua, 502
 Brousse, 348
 Bué, 142, 308
 Buléon, 150
 Bureau, 243, 273, 276, 296, 376, 377, 618, 715, 718, 720
 Burke, 506, 509
 Busino, 73
 Buton, 35, 711

C

Cadiou, 142, 297
 Caillé, 445, 459, 484
 Cain, 73
 Callon, 22, 44, 276, 324, 473, 703
 Campbell, 39, 63
 Cardon, 650
 Carpini, 59
 Carrel, 14, 46, 50, 51, 56, 62, 65, 77, 78, 97, 113, 114, 204, 227, 230, 329, 332, 335, 339, 441, 454, 469, 634, 709, 711, 712
 Cartier, 602, 618, 620, 632

Castel, 108, 109, 231, 528
 Castoriadis, 29
 Cateura, 121
 Cefăi, 62, 329, 506, 507, 509, 510
 Céfaï, 116
 Chamahian, 589
 Chambers, 41, 47, 48, 61
 Chamboredon, 68, 131, 194, 511
 Chappoz, 52
 Charles, 39, 52, 79, 98, 125, 165, 263, 276, 329, 334, 501, 508, 511, 534, 618, 640, 649, 681, 688, 693, 697
 Charlier, 202
 Chateauraynaud, 60, 202, 286, 365
 Chauviré, 697
 Chiapello, 608, 663, 679
 Christensen, 19, 69
 Clarke, 227, 711
 Cleuziou, 230
 Cockburn, 44
 Coffé, 19
 Cohen, 259, 271
 Coleman, 341, 486
 Collovald, 502
 Commaille, 259
 Coninck, 588
 Converse, 39, 63
 Cossart, 44, 50, 469, 696
 Coulangeon, 412
 Coulmont, 5, 6
 Couture, 120
 Crouch, 702
 Crozier, 504

D

Dahl, 29
 Dalton, 19, 73, 505, 537, 570, 698
 Dardot, 710
 Darmon, 502, 643
 de Fornel, 503, 505, 511
 Delahaye, 106
 Delannoi, 29
 Della Porta, 101, 138, 331, 332
 Delli Carpini, 41
 Delpeuch, 272
 Demazière, 84, 135, 513, 607, 681
 Demerath, 585
 Demoulin, 120, 618
 Denni, 33, 710
 Desage, 101, 180, 212, 217, 302, 701, 703
 Deschenaux, 488
 Desrosières, 7, 348

Devaux, 618
 Dewey, 41, 42, 45, 47, 508, 707
 Diamond, 73
 DiPasquale, 618
 Dodier, 202, 203, 262
 Donovan, 70
 Donzelot, 184
 Dormagen, 33, 35, 528, 701
 Douillet, 11, 309, 519
 Downtown, 537
 Dubar, 116, 135, 513
 Dubois, 271
 Duchesne, 48, 221, 502, 596
 Ducret, 144
 Dulaurans, 106
 Dulong, 308
 Dumoulin, 272
 Durkheim, 82
 Durlauf, 488
 Dutoya, 705
 Duval, 410, 412
 Duvoux, 118, 144, 231
E
 Elias, 144
 Eliasoph, 62, 66, 218, 224, 509, 539, 711
 Elster, 47
 Espinosa, 465
 Eyméri-Douzans, 289
F
 Ferrando, 49, 52, 110, 120, 494, 614
 Fillieule, 12, 15, 32, 33, 382, 502, 510, 537, 585, 641, 642, 643, 681
 Fishkin, 47, 61
 Flament, 436
 Floch, 84, 511
 Foli, 106
 Font, 138, 286, 331, 332, 502
 Foucault, 57, 202, 203
 Fourniau, 13, 14, 54, 57, 58, 59, 60, 64, 202, 286, 365, 619
 Frajerman, 350
 Franceries, 37
 Fraser, 48, 406, 706
 Freyermuth, 38, 74, 618, 619
 Friedberg, 56, 339, 504
 Fromentin, 227, 304, 494
 Funes, 332
 Fung, 52, 61, 203
G
 Gaglio, 121
 Gaïti, 35, 702
 Garnier, 56
 Garrigou, 37, 702
 Gastil, 47, 59
 Gaudet, 34, 39, 688
 Gaudin, 211, 271, 566

Gaxie, 12, 19, 30, 34, 35, 36, 37, 73, 329, 382, 537, 568, 701, 702, 710
 Geay, 641
 Genestier, 216
 Gerstlé, 16
 Girard, 357, 618, 620
 Giugni, 508
 Glaeser, 618
 Glaser, 4, 79, 82
 Godard, 101, 180, 302, 701, 703
 Godbout, 56
 Goffman, 16, 506, 507
 Gollac, 618
 Gombert, 465
 Gontcharoff, 50, 187, 298
 Goodin, 60
 Gourgues, 11, 16, 52, 53, 57, 58, 64, 67, 68, 70, 71, 75, 76, 78, 102, 109, 202, 203, 211, 274, 275, 285, 292, 293, 295, 302, 314, 315, 331, 339, 341, 382, 383, 597, 705, 706, 712
 Granovetter, 490
 Grémy, 135, 513
 Gret, 234, 258, 266
 Grignon, 35
 Grunberg, 329, 446
 Guéranger, 81, 82, 180, 212, 217, 297
 Guérin-Pace, 209
 Gurruchaga, 119, 120, 123, 224
H
 Habermas, 47
 Haegel, 12, 32, 48, 221, 502, 596
 Haicault, 263
 Hall, 16
 Hamidi, 12, 32, 138, 139, 221, 442, 489, 502, 711
 Hassenteufel, 101
 Hastings, 704
 Hatzfeld, 15, 36, 44, 50, 62, 541, 599, 620, 705
 Hayat, 44, 46, 47, 48, 506, 703, 705, 712
 Hellec, 107
 Hély, 442, 478
 Hendriks, 109, 112
 Hérán, 351
 Hibbing, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 696
 Hirschman, 65, 154, 155, 487, 537, 574, 669, 688
 Hube, 57, 76, 114
 Hughes, 123, 643, 720
 Humain-Lamoure, 209, 210
 Humeau, 641
I
 Inglehart, 73, 505
 Ion, 65, 403, 441, 454, 634

J
 Jacquet, 500, 606, 636, 681
 Jacquot, 276, 338
 Jaffré, 528, 554
 Jallon, 709
 Jeannot, 295
 Jobert, 63
 Johsua, 502
 Joignant, 35
 Jones, 276
 Jounin, 5
 Jouve, 338
K
 Kaeser, 554
 Karp, 70
 Katz, 329, 574
 Kingdon, 143, 259
 Klandermans, 17, 487
 Koebel, 57, 180, 190, 200, 519
L
 Lacroix, 271
 Lacy, 70
 Lafaye, 334
 Lagarde, 412, 436
 Lagroye, 12, 32, 33, 220, 272, 289, 302, 304, 306, 307
 Lahire, 8, 15, 36, 61, 108, 410, 501, 510, 512, 513, 583, 584, 587, 629, 697, 700
 Lamarche, 508
 Lambert, 357, 618
 Lancelot, 32, 33, 528
 Landemore, 60
 Lascoumes, 22, 33, 44, 276, 324, 473, 617, 703
 Lasswell, 276
 Latour, 45
 Laurens, 194
 Laval, 135, 504, 710
 Lavelle, 41
 Lavergne, 113
 Laville, 445, 459
 Lazarsfeld, 34, 39, 329, 330, 574
 Le Bart, 102, 211, 472
 Le Cornec Ubertini, 616
 Le Grignou, 38
 Le Mazier, 221, 654
 Le Roux, 410
 Le Velly, 702
 Lebaron, 131, 410, 412
 Leclercq, 502, 587, 618, 642
 Lefebvre, 11, 38, 41, 44, 46, 56, 60, 153, 180, 202, 211, 220, 286, 306, 309, 340, 365, 403, 457, 472, 519, 619, 701, 704
 Legris Revel, 41, 42, 58, 619
 Lehingue, 19, 35, 73, 711
 Lemieux, 506, 512, 650
 Leveau-Fernandez, 165
 Lévesque, 486

- Lev-On, 257
 Lewis, 57
 Lignier, 711
 Lin, 486
 Lippmann, 45, 707
 Llobet, 350
 Löwy, 47
 Luckmann, 29, 305, 308
M
 Mabi, 261
 Mabileau, 84
 MacAdam, 585, 587
 Macpherson, 45
 Manin, 12, 19, 22, 29, 30, 41, 47, 73, 211, 257, 266, 701, 709
 Mansbridge, 48, 62, 63, 66, 364, 372
 Marcus, 42
 Mariot, 35, 522, 711
 Marques-Pereira, 39
 Marrel, 304
 Martelli, 170
 Marx, 98, 490, 633
 Mathieu, 33, 44, 110, 127, 297, 299, 329, 330, 406, 502, 512, 585, 587, 621, 623
 Matonti, 38, 189, 213, 587
 Mattson, 45
 Mayer, 12, 32, 33, 39, 40, 135, 329, 446, 447, 488, 489, 502, 505, 508, 638, 641
 Mazeaud, 14, 15, 19, 57, 59, 68, 74, 75, 101, 109, 110, 111, 113, 142, 144, 153, 257, 262, 267, 272, 274, 275, 276, 292, 293, 294, 302, 331, 502, 512, 513, 527, 536, 537, 538, 566, 580, 629, 637, 641, 694
 McCarthy, 508
 McHugh, 508
 Mead, 116, 508
 Memmi, 32
 Ménager, 307
 Mercier, 60
 Merle, 102, 172
 Mermet, 58, 286
 Meur, 98
 Meyer, 73
 Michelat, 39, 681
 Michon, 109, 702
 Miguelez, 81
 Milland, 436
 Miller, 39, 45, 63
 Mills, 507, 508, 509
 Milner, 489
 Mischi, 170, 375
 Monbeig, 56
 Monnoyer-Smith, 57, 64, 402
 Montero, 73
 Morillon, 120, 121
 Morlino, 81
 Mossuz-Lavau, 39
 Mothé, 711
 Mouchard, 29
 Mouffe, 48, 710
 Muller, 273
 Muxel, 33, 39, 528, 554
N
 Nabatchi, 59
 Navarro, 502
 Nay, 302
 Neblo, 64, 70, 71, 575, 696
 Neveu, 60, 227, 441, 454, 618, 634
 Neveu (C.), 50, 57, 60, 62, 64, 65, 202, 227, 286, 365, 519, 711
 Neveu (E.), 40, 76, 490
 Nez, 19, 143, 159, 170, 587, 710
 Nicourd, 505
 Nie, 19, 39, 63, 73
 Niemeyer, 60
 Nonjon, 60, 74, 109, 110, 111, 113, 114, 211, 267, 272, 291, 576, 704
 Norris, 73, 505
 Noyer, 511
O
 Offerlé, 39, 220, 302, 307, 454
 Ogien, 503, 505, 511, 697
 Oliver, 624, 628
 Olson, 40, 486, 507, 508
P
 Pagis, 502, 587, 642, 711
 Paoletti, 50, 212, 239, 701
 Parkum, 364
 Pasquier, 102
 Passeron, 35, 68, 73, 81, 82, 131, 180, 330, 342, 426, 502, 506, 511, 642, 643, 681, 696
 Pateman, 45, 63, 705
 Pavis, 194
 Payre, 275, 304
 Peeters, 202
 Penissat, 348
 Pennec, 588
 Percheron, 33, 341
 Perrineau, 32, 39, 40, 502, 528
 Perrin-Joly, 109, 115, 117
 Persico, 102
 Petrocik, 19, 63, 73
 Pfefferkorn, 490
 Picque, 120
 Pierson, 260
 Pina, 142, 308
 Piriou, 106
 Pizzorono, 487
 Plattner, 73
 Polanyi, 702, 706
 Pollard, 81
 Ponthieux, 487, 488
 Portes, 240, 488, 491
 Poupeau, 213, 297, 487, 587
 Premat, 148
 Prévot, 163, 184
 Prouteau, 263, 460, 588, 618
 Pudal, 645
 Pudal (B.), 35, 157
 Pudal (R.), 645
 Putnam, 446, 488, 489, 490, 570, 618
R
 Raad, 618
 Raffnsøe, 203
 Ragin, 98
 Rancière, 7, 22, 29, 58, 211
 Rasolofo-Distler, 106
 Rawls, 47
 Renahy, 365, 633
 Renault-Tinacci, 257
 Renisio, 412
 Repetti, 589
 Retière, 156, 157, 159, 364, 365, 406, 407, 463, 490, 491, 493, 680, 704
 Rey, 52, 311, 553
 Richard-Ferroudji, 62, 330, 340, 502, 511
 Richmond, 618
 Rihoux, 98
 Ripoli, 493
 Rivière, 487, 618
 Rizet, 502
 Rosanvallon, 58, 71, 74, 574, 669
 Rougier, 227, 229
 Roux, 163, 211
 Rozenberg, 37
 Rui, 55, 57, 64, 76, 203, 472, 474, 532, 663
 Ryfe, 60
S
 Sa Vilas Boas, 59, 62, 274
 Sainty, 14, 64, 67, 68, 71, 331, 341, 502, 597
 Sanders, 48
 Santamaria, 84
 Sardan, 82, 122
 Sartori, 81
 Sauvêtre, 57
 Sawicki, 12, 14, 32, 38, 81, 203, 272, 304, 350, 409, 457, 460, 501
 Schlozman, 30, 365
 Schnapper, 135, 513
 Schumpeter, 29
 Schwartz, 586, 682
 Sen, 696, 697
 Serreau, 212
 Siblot, 602, 618, 620, 632

Siméant, 14, 203, 457, 501, 502, 584, 625
 Simonet-Cusset, 478
 Sineau, 39
 Sinthon, 412
 Sintomer, 11, 13, 38, 44, 46, 47, 48, 50, 51, 52, 57, 63, 76, 102, 138, 145, 199, 203, 211, 234, 252, 257, 258, 266, 291, 311, 331, 332, 335, 519, 528, 587, 600, 606, 661
 Sirven, 460
 Snow, 17, 506, 507
 Sorbets, 84, 180
 Stangherlin, 505
 Strauss, 4, 79, 82, 644
 Subileau, 32
 Sunstein, 60, 224

T

Talpin, 12, 13, 14, 15, 19, 44, 45, 50, 56, 57, 59, 60, 61, 62, 63, 68, 77, 143, 159, 160, 164, 170, 211, 230, 252, 257, 267, 329, 332, 469, 502, 509, 512, 513, 527,

536, 537, 538, 580, 585, 600, 606, 614, 629, 637, 641, 650, 694, 695, 696, 701, 704, 705, 706, 711, 712
 Tarrow, 73, 488
 Theiss-Morse, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 696
 Thématique, 33, 391
 Thévenot, 135, 330, 348, 505, 511
 Thompson, 45
 Tiberj, 12, 32, 39, 502
 Tilly, 39
 Tissot, 211, 244, 271, 365, 372, 493
 Toinet, 32
 Topçu, 57, 64, 76
 Tribout, 120
 Trom, 506, 507, 508, 509, 511, 512
U
 Ughetto, 478
 Uhel, 44
V

Verba, 12, 19, 30, 39, 42, 63, 64, 73, 329, 365, 489
 Verdalle, 82
 Vergne, 60, 211, 335
 Vermeersch, 442
 Vigour, 82
 Villechaise-Dupont, 472, 474, 532, 663
 Viriot-Durandal, 460
W
 Wacquant, 125
 Warin, 16, 211, 271
 Webb, 67, 69
 Weber, 4, 47, 144, 196, 506
 Whyte, 4
 Wojcik, 227, 304, 402, 494
 Wolff, 263, 460, 588, 618
 Wright Mills, 508
Y
 Young, 48, 65
Z
 Zanten, 465
 Zask, 41, 42, 45, 518, 695, 707
 Zittoun, 202

Index des tableaux et figures

Tableau C2-1 : Principales caractéristiques démographiques des trois villes - 83
Tableau C2-2 : Evolution de la population municipale entre 1990 et 2011 - 85
Tableau C2-3 : Synthèse des principales caractéristiques sociodémographiques des trois villes - 87
Tableau C2-4 : Contextes politiques locaux, entre 1997 et 2014 - 89
Tableau C2-5 - Résumé des caractéristiques procédurales des offres de participation - 92
Tableau C2-6 : Description simplifiée des configurations politiques locales - 97
Tableau C2-7 : Définition des cas théoriques manquants - 97
Tableau C2-8 : Taux de retour des questionnaires dans les trois villes - 127
Tableau C2-9 : Répartition des observations par type et par terrain - 134
Tableau C3-1 : Evolution des légitimités des élus adjoints délégués à la démocratie participative - 173
Tableau C4-1 : Mode d'emploi de la démocratie locale à Bruz - 250
Tableau C5-1 : Aperçu lexicométrique des chartes des instances de quartier - 275
Tableau C6-1 : Résumé des principaux indicateurs socio-économiques des répondants - 342
Tableau C6-1-bis : Principales tendances des écarts par rapport aux populations municipales - 342
Tableau C6-2 : Facteurs sociaux - Année de naissance et tranches d'âge - 343
Tableau C6-3 : Ecart d'âge entre les répondants et les populations municipales de plus de 30ans - 344
Tableau C6-4 : Catégories socio-professionnelles des répondants - 345
Tableau C6-5 - Répartition entre actifs et inactifs, d'après CSP - 346
Tableau C6-6 : Répartition des répondants par ville selon le niveau de diplôme en 5 classes - 349
Tableau C6-6-bis : ... en 4 classes - 349
Tableau C6-7 : Ecart dans les niveaux de diplôme avec les populations municipales - 349
Tableau C6-8 Répartition selon le niveau de revenus mensuels net par foyer, 3 classes - 350
Tableau C6-9 : Croisement du diplôme et du revenu pour les catégories basses et intermédiaires - 351
Tableau C6-10 : Répartition selon le niveau de revenus mensuels net par foyer, 6 classes - 351
Tableau C6-11 - Composition des foyers : nombre, dont enfants à charge - 353
Tableau C6-12 - Statut d'occupation de la résidence par ville - 354
Tableau C6-12-bis : Statut d'occupation de la résidence, écarts avec les populations municipales - 355
Tableau C6-13 - Statut d'occupation de la résidence par ville et niveaux de revenu - 355
Tableau C6-14 : Ancienneté de résidence dans la commune des répondants - 356
Tableau C6-14-bis : Ancienneté de résidence dans la commune des répondants, 3 classes - 356
Tableau C6-15 : Ancienneté d'emménagement des ménages, population municipale - 357
Tableau C6-16 : Ecart avec la population municipale selon l'ancienneté d'emménagement - 357
Tableau C6-17 : Ancienneté de résidence selon le statut d'occupation de la résidence - 358
Tableau C6-18 : Origine des répondants - 358
Tableau C6-19 : Ancienneté de résidence selon l'origine - 359
Tableau C6-20 : Statut dans l'instance de quartier. - 366
Tableau C6-21 Marqueurs sociaux du statut dans l'instance, CSP - 371
Tableau C6-21-bis Marqueurs sociaux du statut dans l'instance, Diplôme - 371
Tableau C6-21-ter Marqueurs sociaux du statut dans l'instance, Revenus - 371
Tableau C6-21-quar : Marqueurs sociaux du statut dans l'instance, Ancienneté de résidence - 372

Tableau C6-22 : Fréquence déclarée de participation aux instances de quartier, par ville -	373
Tableau C6-23 : Fréquence déclarée de participation aux instances de quartier, selon le statut -	373
Tableau C6-24 : Fréquence de participation par rapport à durée de la participation dans les instances -	374
Tableau C6-25 : Durée déclarée de participation aux instances de quartier, selon le statut -	374
Tableau C6-26 Marqueurs sociaux de la fréquence déclarée de participation aux instances de quartier -	375
Tableau C6-27 : Durée de participation aux instances, selon la CSP -	376
Tableau C6-28 : Nombre de conseillers de quartier entre 2002 et 2011 à Lanester -	381
Tableau C6-29 : Ensemble des parcours des 514 membres des conseils de quartier lanestériens : -	383
Tableau C6-30 : 8 parcours-types de participation dans les conseils de quartier -	384
Tableau C6-31 : Corrélation des présences aux différents dispositifs à Bruz -	386
Tableau C6-32 : Marqueurs sociaux du cumul de la participation à différents dispositifs -	387
Tableau C6-33 : Ecart dans la participation aux dispositifs thématiques, selon ancienneté de résidence et bénévolat associatif -	389
Tableau C6-34 : Répartition des participants, selon présence au forum de 2012 -	390
Tableau C6-35 : Marqueurs sociaux de la participation aux forums annuels à Bruz -	390
Tableau C6-35bis : Participation aux autres dispositifs selon la participation aux forums à Bruz -	391
Tableau C6-36 : Répartition des participants ayant prolongé leur engagement au-delà des CQ -	393
Tableau C6-37 : Réponses surreprésentées selon participation aux assemblées en 2014 -	394
Tableau C6-38 : Marqueurs sociaux du vote au BP de Lanester, 2016, Tranches d'âge -	397
Tableau C6-39 : Marqueurs sociaux du vote au BP de Lanester, 2016, Niveaux de diplôme -	397
Tableau C6-40 : Marqueurs sociaux du vote au BP de Lanester, 2016, Situation dans l'emploi -	398
Tableau C6-41 : Marqueurs sociaux du vote au BP de Lanester, 2016, CSP selon activité -	398
Tableau C6-42 : Marqueurs sociaux du vote au BP de Lanester, 2016, ancienneté de résidence -	398
Tableau C7-1 : ACM : Variables et modalités par ville -	407
Tableau C7-2 : Bénévolat associatif des participants par ville -	439
Tableau C7-3 : Associations citées par catégories et niveaux de responsabilité déclarés -	440
Tableau C7-4 : Nombre moyen d'associations citées selon le niveau de responsabilité déclaré -	441
Tableau C7-5 : Durée et fréquence de la participation dans les instances, selon niveau de l'engagement associatif et nombre d'associations -	445
Tableau C7-6 : Statut dans les instances, selon niveau de l'engagement associatif et nbre d'asso -	445
Tableau C7-7 : Participation aux forums et aux dispositifs thématiques à Bruz, selon niveau de l'engagement associatif et nombre d'associations -	447
Tableau C7-8 : Participation aux différents types de dispositifs, selon le statut associatif -	448
Tableau C8-1 : Mesure de l'accord ou du désaccord quant aux motivations à participer -	511
Tableau C8-2 : Occurrences des termes « actant » quant à l'utilité des démarches participatives -	513
Tableau C8-3 : « Utilité des démarches » : verbatim spécifiques par thème -	515
Tableau C8-4 : Scores moyens des appréciations de la participation à Arcueil et Lanester -	516
Tableau C8-5 : Classification hiérarchique ascendante d'après 8 raisons de la participation -	527
Tableau C8-5-bis : Classification hiérarchique ascendante d'après 16 raisons de la participation -	527
Tableau C8-7 Appréciations de la participation selon le profil à l'aune de la dimension politique -	538
Tableau C8-8 : Moyenne des scores des évaluations de la participation, par profil -	539
Tableau C8-9 : Profils de participation par ville -	541

Tableau C8-10 : Profils de participation et intérêt déclaré pour la politique -	542
Tableau C8-11 : Déclaration de fréquence de participation électorale -	544
Tableau C8-12 : Participation déclarée aux élections locales et aux présidentielles -	544
Tableau C8-13 - Intérêt déclaré pour la politique et évolution suite à la participation -	550
Tableau C8-14 : Positionnement sur une échelle gauche-droite -	551
Tableau C8-15 : Position sur une échelle gauche-droite selon intérêt déclaré pour la politique -	551
Tableau C8-16 : Intérêt déclaré pour la politique et évolution : 4 classes -	552
Tableau C9-1 : Logiques sociales de la participation, entre pouvoir et vouloir -	629
Tableau C9-2 : Sens de la participation, entre ordinaire et extraordinaire, continuité et détour -	632
Tableau C9-4 : Evolution de la liste municipale LNC, présence des conseillers de quartier -	670
Tableau-Annexe : Comparaison des parcours de l'ensemble des participants et des répondants -	718

*

Figure C5-1 : Lemmes communs ou spécifiques aux chartes d'Arcueil et Lanester en 2002 -	276
Figure C5-2 : Lemmes communs ou spécifiques aux chartes de Lanester en 2009 et 2002 -	278
Figure C5-3 : Administration des conseils et des visites de quartier (Lanester, 2002-2014) -	281
Figure C5-4 : Administration des assemblées de quartier (Arcueil, 1996-2014) -	282
Figure C6-1 : Répartition des répondants par tranches d'âge décennales -	344
Figure C7-1 : Espace de la participation à Lanester I -	409
Figure C7-2 : Espace de la participation à Lanester II -	410
Figure C7-3 : Espace de la participation à Lanester, en dehors des conseils de quartier I -	411
Figure C7-4 : Espace de la participation à Lanester, en dehors des conseils de quartier II -	412
Figure C7-5 : Espace de la participation à Arcueil I -	416
Figure C7-6 : Espace de la participation à Arcueil II -	417
Figure C7-7: Espace de la participation à Lanester et Arcueil I -	420
Figure C7-8 : Espace de la participation à Lanester et Arcueil II -	421
Figure C7-9 : Espace de la participation à Bruz I -	423
Figure C7-10 : Espace de la participation à Bruz II -	424
Figure C7-11 : Espace de la participation à Bruz III -	425
Figure C7-12 : Espace de la participation à Bruz, avec le conseil de la vie associative I -	426
Figure C7-13 : Espace de la participation à Bruz, avec le conseil de la vie associative II -	427
Figure C8-1 : Comparaison de l'évaluation de la participation à Arcueil et Lanester -	517
Figure C8-2 - Mesure des dimensions des motifs de la participation -	532
Figure C8-3 - Répartition dans l'espace social des motifs de l'engagement participatif -	534
Figure C8-4 : 2 profils de répondants différenciés selon la dimension politique -	536
Figure C8-5 Profils de répondants selon dimension politique de la participation -	537
Figure C8-6 Cinq profils de participation selon les huit dimensions des motifs de l'engagement participatif -	540
Figure C8-7 : Répartition en arborescence des catégories de discours quatre classes : positif ou négatif, constant ou changeant -	555

Index des encadrés

- Encadré C1-1 : La participatory democracy dans la New Left étasunienne - 44
- Encadré C1-2 : Les affinités électives et sélectives entre participation et délibération - 46
- Encadré C2-1 : Deux « cas manqués » : précisions de la problématique et de la posture de recherche - 95
- Encadré C2-2 - Historique critique du dispositif Cifre - 106
- Encadré C2-3 - Présentation de l'entreprise Missions Publiques - 109
- Encadré C2-4 : Le World Wide Views : d'un nouveau format à un nouveau métier - 111
- Encadré C2-5 : Les prises en charge de la réflexivité des thèses Cifre sur la participation - 118
- Encadré C2-6 : Les principaux biais à contrôler de l'enquête quantitative - 129
- Encadré C2-7 : Faire parler et faire se parler des entretiens. Point de méthode qualitative - 132
- Encadré C3-1 : Résumé des configurations d'alternance pour chaque terrain - 144
- Encadré C3-2 : Vers la campagne électorale de 2008 - 151
- Encadré C3-3 : Sélection des tribunes de l'opposition municipale à Bruz (2010-2013) - 153
- Encadré C3-4 : LNC et la participation, « le circuit de l'adhésion à ce corpus... » - 161
- Encadré C3-5 Historique de l'Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale - 161
- Encadré C3-6 : Parcours politique de Cécile, adj. à la démocratie participative - Arcueil, 97-08 - 174
- Encadré C3-7 : Parcours politique de Virginie, adj. à la démocratie participative - Arcueil, 14-16 - 175
- Encadré C3-8 : Parcours politique de Nadège, adj. à la démocratie participative - Lanester, 04-14 - 177
- Encadré C3-9 : Parcours et récit biographique, Daniel, maire d'Arcueil, 1997-2016 - 180
- Encadré C3-10 : Parcours et récit biographique, Thérèse, maire de Lanester, 2004-... - 184
- Encadré C3-11 : Parcours et récit biographique, Philippe, maire de Bruz, 2008-2014 - 190
- Encadré C4-1 : Les assemblées de quartier à Arcueil - 205
- Encadré C4-2 : Les conseils de quartier à Lanester - 206
- Encadré C4-3 : L'inertie et l'ironie d'une assemblée contestée dans son fonctionnement - 221
- Encadré C4-4 : Merguez contre chipolata : gavé de la politique - 226
- Encadré C4-5 : Dépouillement d'une utilisation annuelle des enveloppes de quartier - 233
- Encadré C4-6 : L'historique de la démarche participative à Arcueil - 238
- Encadré C4-7 : Les principales étapes de l'offre de participation à Bruz (2008-2012) - 242
- Encadré C4-8 : Déroulement du budget participatif de Lanester (2016) : entre campagne participative et mise à l'épreuve de l'idéal délibératif - 254
- Encadré C4-9 : L'instance contre le projet : perceptions et logiques sociales - 263
- Encadré C5-1 : Le chassé-croisé des fonctionnaires participatifs à Lanester - 288
- Encadré C5-2 : Le coût des marchés de prestation - 296
- Encadré C5-3 : Epilogue, le bal de la citoyenneté 2017, « valse des idées » à combien de temps ? - 309
- Encadré C5-4 - Crépuscule d'un engagement et sentiment d'éternel recommencement - 312
- Encadré C6-1 Les limites de l'usage de la CSP : un équilibre entre précision et concision - 346
- Encadré C6-2 : Vérifier la cohérence des données pour permettre la comparabilité - 350
- Encadré C6-3 : La répartition des non-réponses à la question des revenus - 352
- Encadré C6-4 : Les fichiers de participants, reflet des offres de participation - 379
- Encadré C6-5 : Les logiques du vote pour les projets du budget participatif : neutralisation du micro-local et déterminisme des cycles de vie - 396

Encadré C7-1 : Au sujet de l'ACM : précautions d'usage et statut des interprétations -	408
Encadré C7-2 : La perception subjective des dispositifs : des amicales de locataires ou des assemblées politiques ? -	434
Encadré C7-3 - Un échantillon associationniste, mais à quel point ? -	442
Encadré C7-4 L'inégale récurrence des « parents d'élèves » : effets de contexte et de temporalité de l'enquête -	460
Encadré C7-5 : Une expérience de parent d'élèves fondatrice d'une disposition à participer -	462
Encadré C8-1 : De l'analyse de cadres à une grammaire publique des motifs de la participation -	503
Encadré C8-2 : La construction des questions sur les motifs de la participation -	510
Encadré C8-3 : Zoom sur les motifs supplémentaires de la participation dans les instances -	521
Encadré C8-4 : Explication des huit dimensions des motifs de l'engagement participatif -	531
Encadré C8-5 : Cinq profils de participation hypothétiques : militant, participatif complet, participatif partiel, lobbyiste et curieux -	539
Encadré C8-6 : Consultation des listes électorales et contrôle du biais déclaratif -	545
Encadré C8-7: Une autre modalité de redéfinition du politique : l'évolution de la perception du rassemblement politique locale à Lanester -	549
Encadré C8-8 : Production de la classification selon l'intérêt déclaré pour la politique -	553
Encadré C9-1 : Les principales raisons de retenir les parcours résidentiels, familiaux et professionnels comme entrée analytique -	582
Encadré C9-2 : Les effets différenciés du passage à la retraite chez un couple lanestérien -	588
Encadré C9-3 « Le sentiment de ne pas y habiter » : une disposition à ne plus participer -	616
Encadré C9-4 Étudier la non-participation ou le non-consentement à la norme participative ? -	630
Encadré C9-5 : Carrières, trajectoires, parcours : implications des choix terminologiques -	636
Encadré C9-6 : Le récit d'une participation transgressive empêchée : normes et sanctions -	644
Encadré C9-7 : « A partir du moment où vous êtes connu et reconnu, plus besoin de participer » -	646
Encadré C9-8 : Maxime « On cherche la porte d'entrée [mais maintenant que je suis] salarié d'association, j'en attends plus grand-chose » -	647
Encadré C9-9 : Le détour participatif de Nadine et Francine : l'évitement par le bas et par le haut -	648
Encadré C9-10 : Aymeric « On voudrait être plus présent [...] J'aurais eu besoin [de] sentir davantage qu'on souhaite m'intégrer » -	651
Encadré C9-11 : Une participation ponctuelle, motivée par des problèmes de voisinage -	653
Encadré C9-12 : « Je me suis contenté de découvrir ça pendant deux ans [...] il fallait laisser la place à d'autres » -	655
Encadré C9-13 : Odile et Gilles. Des envies militantes brimées dans le conseil de quartier -	660

Table des matières

SOMMAIRE	2
ANONYMAT DES DONNEES ET CHOIX D'ECRITURE	4
INTRODUCTION : POUR UNE SOCIOLOGIE DE L'ENGAGEMENT PARTICIPATIF	11
1 <i>Pour une sociologie de l'engagement participatif : principaux questionnements</i>	13
1.1 L'engagement participatif comme réponse à une offre de participation	15
1.2 L'engagement participatif au sein d'un parcours de participation	17
1.3 La définition d'un « espace des possibles » de la participation	18
2 <i>Une triple perspective : cadres, facteurs sociaux et sens de l'engagement participatif</i>	20
3 <i>Économie générale de la thèse</i>	22
PARTIE 1 : CADRE THEORIQUE ET STRATEGIE EMPIRIQUE	27
CHAPITRE 1 : LA DEMOCRATIE ET LA PARTICIPATION COMME CONSTRUCTIONS	
SOCIALES : INVENTAIRE CRITIQUE.....	29
SECTION I : LES ANCRAGES THEORIQUES ET PRATIQUES DE L'OBJET PARTICIPATIF	32
1 <i>La participation politique : enjeu social et objet sociologique</i>	32
1.1 La compétence politique : une détermination objective et une appréhension subjective des attitudes	
politiques	33
1.1.1 Le fait social des inégalités structurelles face à la participation	34
1.1.2 Une subversion des logiques traditionnelles de la participation politique ?	35
1.2 La sociologie électorale, des variables lourdes aux dispositions en contexte : repères pour une sociologie	
de l'engagement participatif	37
1.2.1 Les sens du vote et les électeurs dans leurs contextes: repères pour une attention aux significations	
sociales de la participation	37
1.2.2 Le maintien de la référence aux variables lourdes : repères pour une attention aux facteurs sociaux de	
la participation.....	39
1.3 La participation au-delà du vote : une nouvelle citoyenneté ?	40
1.3.1 Une conception alternative de la participation et de la citoyenneté.....	41
1.3.2 Une conception élargie de la participation et de la citoyenneté.....	42
2 <i>De la démocratie participative à l'offre de participation et l'engagement participatif</i>	43
2.1 Des références historiques et théoriques lointaines et muettes pour l'offre de participation	43
2.1.1 Les filiations historiques et politiques de la démocratie participative	43
2.1.2 Les théories délibératives : un impensé de la pratique participative.....	46
2.2 Une offre de participation définie en contexte et en pratique	49
2.2.1 L'offre institutionnelle de participation : un phénomène situé et daté.....	49
2.2.2 Les objectifs et les impensés des offres de participations contre la matérialité des dispositifs	
participatifs	51
SECTION II : LES DEBATS AUTOUR DES EFFETS DES DISPOSITIFS PARTICIPATIFS ET DE LA DEMANDE DE	
PARTICIPATION.....	53
1 <i>Les critiques de la participation : que font les dispositifs participatifs ?</i>	53
1.1 Les dispositifs participatifs : reproducteurs de la domination ou instruments d'émancipation ?	54
1.1.1 Les limites structurelles d'une participation octroyée : gouvernementalité ou démocratisation ?	54
1.1.2 La participation entre police et politique : les conditions de la permanence d'une opposition.....	57
1.2 Les effets circonscrits et circonstanciés des dispositifs participatifs sur ceux qui y prennent part	58
1.2.1 La confrontation des attendus théoriques à leur mise à l'épreuve empirique	58
1.2.2 L'oubli du social et l'oubli du contexte : les biais expérimentaux, situationnels et dispositionnels ..	60
2 <i>Une controverse autour de la demande sociale de participation</i>	62
2.1 La <i>stealth democracy</i> : une actualisation populiste des théories élitistes de la démocratie.....	63
2.1.1 La <i>stealth democracy</i> contre les visées normatives participationnistes	63
2.1.2 La <i>stealth democracy</i> , démonstration empirique ou déploiement d'un axiome théorique ?	66
2.1.3 De la perception du régime politique aux conditions de la participation.....	68
2.2 L'exploration empirique de la controverse et les moyens d'en sortir	70
2.2.1 L'impossible importation de la controverse dans le « monde réel de la participation »	70

2.2.2	La demande de participation : entre impasse théorique et construit social.....	71
2.2.2.1	L'impasse théorique : une remise en cause fondamentale.....	71
2.2.2.2	L'usage constructiviste : la demande comme catégorie des offreurs	73
2.2.3	Sortir de la controverse « par le haut » ou « par le bas ».....	74
CONCLUSION : REPERES POUR UNE SOCIOLOGIE DE L'ENGAGEMENT PARTICIPATIF.....		77
1	<i>Saisir la participation au concret et en contexte</i>	77
2	<i>Comprendre la participation comme expérience sociale vécue</i>	78
CHAPITRE 2 : CHOIX DES TERRAINS, POSTURE DE RECHERCHE ET STRATEGIE		
EMPIRIQUE		79
SECTION I : RETOUR SUR LA SELECTION DES TERRAINS, ENTRE APPROCHE LOCALISEE ET COMPAREE.....		80
1	<i>La comparabilité des terrains au prisme de deux entrées contextuelles</i>	82
1.1	La comparabilité des terrains au prisme des contextes sociodémographiques : des petites villes moyennes entre banlieue, urbain et péri-urbain	82
1.1.1	L'implantation territoriale de petites villes moyennes urbaines et péri-urbaines	82
1.1.1.1	Des villes moyennes « objectives » : proposer une classification unifiée	82
1.1.1.2	Des villes moyennes « subjectives » : étudier les sociabilités sans s'y enfermer	84
1.1.2	Les variations démographiques : faire le lien entre dispositifs participatifs et intégration de nouvelles populations	85
1.1.3	Les caractéristiques sociologiques des populations municipales : établir un référentiel de la sélectivité sociale des dispositifs participatifs	86
1.1.4	Des données sociodémographiques constitutives d'hypothèses de recherche	87
1.2	La comparabilité des terrains au prisme des configurations politiques locales et des procédures participatives	88
1.2.1	Les contextes politiques locaux d'offres de participation et leur temporalité.....	89
1.2.2	Le caractère volontariste et réflexif des offres de participation.....	90
1.2.3	Les effets des formats et du cadrage de la participation	91
1.2.3.1	Bruz, une gamme d'opportunités : le choix d'une participation sans instances territorialisées... 93	
1.2.3.2	Lanester, des conseils de quartier à leur suppression	93
1.2.3.3	Arcueil, des assemblées de quartier : continuité des pratiques et évolution des discours..... 94	
2	<i>Exploration des cas logiques manquants à partir des configurations politiques locales</i>	95
2.1	La description des cas du point de vue des contextes politiques locaux	96
2.1.1	Les cas logiques absents du point de vue des contextes politiques locaux	97
2.1.2	Des absences « logiques », mais empiriquement explicables.....	98
2.2	La variable partisane : manquement ou enseignement ?.....	100
2.2.1	La portée euphémisée de la référence partisane	101
2.2.2	La portée heuristique de l'incomplétude de la variable partisane.....	102
SECTION II : POSTURE DE RECHERCHE ET DONNEES DE L'ENQUETE.....		105
1	<i>L'enquête en tant que professionnel de la participation : applications, implications et subversions ..</i>	105
1.1	Des professionnels de la participation acteurs d'un double mouvement de professionnalisation et d'institutionnalisation	108
1.1.1	Les tendances du marché et l'évolution des métiers de la participation	108
1.1.2	Un positionnement de praticiens réflexifs dans la nébuleuse participationniste.....	112
1.2	Les ajustements et la prise de distance : l'évolution conjointe de la posture et du sujet de recherche..	113
1.2.1	Retour sur les conditions d'embauche : l'accueil au sein d'une équipe galvanisante	114
1.2.2	Le rapport à la demande sociale de participation comme révélateur de l'évolution du projet de recherche	116
1.2.3	La Cifre comme financement et comme accès au terrain : entre impératif de réflexivité et épreuve du terrain	118
1.3	Le terrain vu deux fois : négociations et enrichissements de la recherche au travers d'une double posture	121
1.3.1	Des négociations d'accès au terrain décroissantes au fil de la prise de distance	122
1.3.2	Composer avec la normativité : un travail sur soi	123
1.3.3	Effets de connivence et de connaissance des coulisses	124
2	<i>Les méthodes de recueil et les données de l'enquête</i>	126
2.1	Les questionnaires : à la recherche des déterminants sociologiques de la participation	126

2.2	Les entretiens : à la recherche des dispositions sociales et des parcours de participation.....	130
2.3	Les observations : à la recherche des pratiques et des façons d'être en situation	134
	CONCLUSION : DES CAS LIMITES ET TYPIQUES DE L'OFFRE INSTITUTIONNELLE DE PARTICIPATION	137
	PARTIE 2 : LES LOGIQUES DE L'OFFRE	139
	CHAPITRE 3 : LES CONTEXTES POLITIQUES DES OFFRES DE PARTICIPATION	141
	SECTION I : LES CONFIGURATIONS D'ALTERNANCE PAR LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	143
1	<i>Bruz, l'inédit de l'alternance et la parenthèse participative.....</i>	<i>145</i>
1.1	Un changement politique dans un contexte de division de la droite et d'évolution démographique	145
1.1.1	Une alternance rendue possible par la division de la droite.....	145
1.1.2	Une alternance concomitante d'évolutions socio-démographiques.....	147
1.2	La fabrique d'un récit de l'alternative	149
1.2.1	L'apprentissage du politique par des élus militants associatifs	150
1.2.2	La création d'un rassemblement politique local et la participation citoyenne comme marque distinctive	152
2	<i>Lanester, du communisme identitaire à la quête d'identité participative</i>	<i>154</i>
2.1	Les préludes de l'alternance : l'affrontement entre légitimité partisane et endocratique.....	154
2.1.1	Les recompositions du communisme municipal.....	155
2.1.2	Dévaluation de la légitimité partisane et revalorisation de la légitimité locale.....	156
2.2	Lanester Nouvelle Citoyenneté, une nouvelle séquence de la vie politique locale ?	158
2.2.1	LNC, de rassemblement politique local à centre d'une nouvelle majorité	158
2.2.2	De l'adhésion au corpus de la démocratie participative au renouvellement des élus par les dispositifs participatifs	160
3	<i>Arcueil, mutations et glissement du communisme municipal à la gauche citoyenne</i>	<i>163</i>
3.1	Une commune de banlieue rouge : du communisme municipal à la participation citoyenne.....	163
3.1.1	L'ancrage politique de figures du Parti Communiste	164
3.1.2	La référence à la participation citoyenne sous le patronage d'un maire « d'ouverture ».....	165
3.2	Continuités et évolutions du communisme municipal	166
3.2.1	Le glissement au travers de la continuité de la figure mayorale.....	166
3.2.2	Les liens avec l'historique communiste : similitudes entre Arcueil et Lanester	169
	SECTION II : LES PARCOURS INDIVIDUELS DES ELUS PARTICIPATIFS	171
1	<i>Les parcours des adjoints à la démocratie participative : entre légitimité locale, partisane et participative.....</i>	<i>172</i>
1.1	L'opposition entre légitimité partisane et associative.....	173
1.2	L'importance des dispositions individuelles à investir le rôle d' élu participatif.....	177
2	<i>Les parcours de trois maires participationnistes et la conversion de ressources familiales, militantes ou professionnelles.....</i>	<i>179</i>
2.1	Daniel, d'enfant d'Arcueil à père de la démocratie participative.....	180
2.2	Thérèse, « je pense que je fais ça depuis que je suis petite »	184
2.3	Philippe, « un parcours professionnel pas sans rapport avec le fait d'être maire »	190
2.4	La constitution d'un <i>leadership</i> paradoxal au fondement d'une carrière politique locale	194
	CONCLUSION : L'ANCRAGE SOCIO-HISTORIQUE DES OFFRES DE PARTICIPATION : FIEFS LOCAUX ET CAPITAL POLITIQUE SPECIFIQUE	198
	CHAPITRE 4 : LE CADRAGE DES OFFRES DE PARTICIPATION ET LE FAÇONNAGE ORGANISATIONNEL DE L'ENGAGEMENT PARTICIPATIF	201
	SECTION I : LA PARTICIPATION PAR INSTANCES : PERENNE ET TERRITORIALISEE	205
1	<i>L'inscription territoriale de la participation : le quartier comme unité démocratique ou le local comme frontière ?</i>	<i>206</i>
1.1	L'ancrage territorial de la participation en partie décorrélé de l'histoire locale.....	207
1.1.1	Le choix d'un découpage avant tout administratif.....	207
1.1.2	Une institution du quartier par le dispositif.....	208
1.2	Le local, le quotidien et la proximité : les enjeux limités des instances.....	209
1.2.1	Les tracas du quotidien : demandes récurrentes et cadrages ambivalents.....	211
1.2.2	L'horizon indépassable du local et la frontière intercommunale	214
2	<i>Des instances institutionnelles prescriptives de normes et de rôles</i>	<i>216</i>

2.1	Le formalisme des instances pérennes : une institutionnalisation symbolique	216
2.2	La mise en scène et la prescription de rôles : l'enrôlement des participants.....	219
2.2.1	La politisation comme limite à l'engagement participatif.....	220
2.2.2	La non-politisation comme condition de l'action.....	225
3	<i>Des instances face au dilemme de l'injonction à l'autonomie et contestées dans leur centralité ..</i>	229
3.1	L'injonction à l'autonomie dans les instances de quartier.....	229
3.1.1	Une présidence habitante symbolique	230
3.1.2	L'impossible utilisation du budget de quartier	232
3.2	Le non-monopole des instances de quartier sur la participation	235
3.2.1	La mise en concurrence des canaux d'expression	235
3.2.2	Des voies plus « directes » de participation ?.....	238
SECTION II : LA PARTICIPATION PAR PROJET : PONCTUELLE ET THEMATIQUE.....		241
1	<i>Le refus des instances de quartier et l'élaboration réflexive d'une alternative</i>	242
1.1	Le refus motivé et informé des instances de quartier.....	243
1.2	La mise en récit du choix d'une participation par projet	245
1.2.1	Les prémices de l'offre de participation lors de la campagne électorale	245
1.2.2	De la « méta-participation » à l'offre de participation.....	246
2	<i>La mise en forme d'une gamme d'opportunités de participation.....</i>	248
2.1	De la méthode à la mise en œuvre : le tournant du forum 2012.....	249
2.2	La publicisation des « outils » de la participation.....	250
3	<i>L'actualisation des offres de participation : sortir des instances pour faire participer plus et mieux ?</i>	251
3.1	La remise en cause des instances : une phase transitoire.....	251
3.2	Le budget participatif, vers un dispositif participatif « total » ?	253
3.2.1	L'occasion d'une réflexion théorique et pratique sur la participation	254
3.2.2	Des expérimentations inscrites dans un contexte préalable	256
4	<i>L'instance, le projet et la plateforme : les voies du façonnage organisationnel de l'engagement participatif.....</i>	259
4.1	De l'instance au projet : une nouvelle séquence de l'offre institutionnelle de participation.....	262
4.2	La plateforme comme troisième figure au travers des budgets participatifs.....	264
CONCLUSION : UNE NOUVELLE SEQUENCE DE L'OFFRE DE PARTICIPATION ?		267

CHAPITRE 5 : LA MISE EN ADMINISTRATION DE L'OFFRE DE PARTICIPATION. LES TENSIONS ENTRE EXPERIMENTATION ET INSTITUTIONNALISATION..... 269

SECTION I : LA REGLEMENTATION ET LA MISE EN ADMINISTRATION DES OFFRES DE PARTICIPATION		272
1	<i>La formalisation et la mise en administration de la participation</i>	273
1.1	La réglementation de l'offre de participation par la production de chartes.....	275
1.1.1	Les chartes des instances à Arcueil et Lanester : un lexique révélateur de logiques de l'offre.....	275
1.1.2	L'actualisation des chartes : un support de participation et de reprise en main des offres	277
1.2	La mise en administration vue par le circuit administratif de l'offre de participation	280
1.2.1	Les circuits de l'administration des instances de quartier	280
1.2.2	Partager le pouvoir ou faire part de l'impuissance ?	284
2	<i>Les logiques des acteurs de la mise en administration : fonctionnaires et prestataires</i>	285
2.1	Des fonctionnaires proches du politique, le brouillage du rôle administratif.....	287
2.1.1	Lanester : le débauchage d'un consultant et la reprise de l'offre de participation	287
2.1.2	Arcueil : une coalition de cause entre le fonctionnaire et l' élu.....	289
2.1.3	Bruz : une fonctionnaire en attente de mise en administration	291
2.2	Des externalisations partielles de la conception des offres de participation	293
2.2.1	Une formation destinée à appuyer la « mise en administration » de l'offre de participation.....	293
2.2.2	Des prestataires agents de circulation des méthodes participatives.....	295
2.2.3	Des prestations limitées en temps, donc en impact ?.....	296
SECTION II : L'INSTITUTIONNALISATION LIMITEE ET L'EXPERIMENTATION PERPETUELLE		300
1	<i>Le changement dans la continuité de l'action publique : une institutionnalisation indéterminée ou inachevée ?</i>	301
1.1	Les conditions de l'institutionnalisation : historicité et contrôle	301
1.1.1	La pérennité comme indice partiel de l'institutionnalisation.....	301
1.1.2	Les indices d'une institutionnalisation indéterminée.....	303

1.2	Des offres de participation dépendantes de la carrière politique de leurs promoteurs	305
1.2.1	Une institutionnalisation difficilement empiriquement objectivable	305
1.2.2	La défaite électorale et la mise à l'arrêt de l'offre de participation	306
2	<i>Le diagnostic de l'essoufflement, ressource de l'expérimentation perpétuelle</i>	311
2.1	Un cycle « essoufflement, renouvellement » consubstantiel à l'offre de participation	311
2.2	La superposition du cycle d'essoufflement au calendrier électoral : une participation encadrée dans la représentation	312
2.3	Un diagnostic posé en amont de sa publicisation : une ressource pour la reprise en main	314
	CONCLUSION : L'OFFRE DE PARTICIPATION : EXCES OU DEFICIT D'INSTITUTIONNALISATION ?	316
	RECAPITULATIF - PARTIE 2 : SUR LA PRODUCTION DES OFFRES DE PARTICIPATION	318
	PARTIE 3 : LES LOGIQUES SOCIALES DE LA RECEPTION	325
	CHAPITRE 6 : LES FACTEURS SOCIAUX DE LA PARTICIPATION	327
	SECTION I : CONNAITRE LES PUBLICS : UN ENJEU POUR LA PRATIQUE ET LA RECHERCHE	332
1	<i>La réflexivité des acteurs et la connaissance pratique de la sélectivité sociale</i>	332
2	<i>La portée normative et prescriptive de la connaissance des publics</i>	333
2.1	L'attrait des promoteurs : entre visée d'amélioration et évaluation autoréférentielle	334
2.2	L'attrait des chercheurs : entre rappel d'une ambition normative et adoption d'une posture critique ..	337
3	<i>La position de notre enquête : l'objectivation des marqueurs sociaux de la participation</i>	338
	SECTION II : LA SELECTIVITE SOCIALE DE LA PARTICIPATION	341
1	<i>Les principaux marqueurs socio-économiques des participants</i>	341
1.1	L'âge des participants : une majorité de cinquantenaires et plus	343
1.2	La catégorie socio-professionnelle : poids des cadres et des retraités, équilibre du secteur public et privé	345
1.2.1	Une surreprésentation des cadres et des retraités	345
1.2.2	Un équilibre d'ensemble entre secteur public et privé, nuancé par la présence de groupes identifiants (enseignants, fonctionnaires territoriaux)	347
1.3	Le niveau de diplôme : surreprésentation des diplômés au vu des contextes municipaux et générationnels	349
1.4	Le revenu mensuel net par foyer : une concentration autour des valeurs médianes	350
1.5	Le statut matrimonial : une majorité de couples sans enfants à charge	353
1.6	La résidence : une majorité de propriétaires et d'anciens résidents	354
1.6.1	Une surreprésentation des propriétaires	354
1.6.2	Une surreprésentation d'individus habitant la commune depuis longtemps	356
1.6.3	Un taux de natifs non-négligeable	358
2	<i>Retour sur les principales hypothèses attenantes aux données sociodémographiques</i>	359
2.1	Le rappel de la sélectivité sociale de la participation et ses nuances contextuelles	360
2.1.1	L'évolution démographique et la présence de nouveaux habitants.	360
2.1.2	L'âge de la population	360
2.1.3	CSP, niveaux de revenus, niveaux de diplôme	360
2.1.4	L'hétérogénéité sociale de la population	361
2.2	Une prime d'ancienneté contre la sélectivité sociale	362
	SECTION III : LA SELECTIVITE SOCIALE AU PRISME DES INTENSITES VARIABLES DE L'ENGAGEMENT PARTICIPATIF	365
1	<i>Logiques statutaires et sociales de la participation dans les instances</i>	365
1.1	La participation dans les instances : les indices d'une carrière citoyenne	365
1.1.1	Une progression statutaire indice d'une carrière citoyenne	366
1.1.2	Le cas des « nouveaux » référents : l'effet du renouvellement des populations	368
1.1.3	Une différence statutaire qui ne reflète pas directement une hiérarchie sociale	370
1.2	L'intensité variable de la participation	373
1.2.1	La fréquence et la durée de la participation, au fondement du statut occupé dans l'instance	373
1.2.2	L'importance de la disponibilité : ponctualité des actifs et présence des retraités	375
1.3	L'analyse exhaustive d'une décennie de parcours de participation à Lanester	379
1.3.1	La stabilité du nombre de participants : le maintien du 1% participatif	380
1.3.2	500 participants, mais combien de parcours ? Une agrégation successive d'adhésions, de reconductions et de défections	382

1.3.3	Huit parcours-types : noyau dur, abandons précoces et adhésions tardives.....	384
2	<i>Les capacités d'inclusion ponctuelles de la participation par projet.....</i>	386
2.1	L'intensité de la participation relue au travers du cumul des dispositifs	386
2.2	Une division sociale de l'engagement participatif.....	387
2.3	Le forum citoyen de 2012 : l'inclusion ponctuelle des non-habitués de la participation	390
3	<i>Les effets de la suppression des conseils de quartier</i>	392
3.1	Des conseils de quartier aux assemblées de quartier : de la sociabilité participative à la concertation municipale	392
3.1.1	Une participation de continuité de la part du noyau dur des conseils.....	393
3.1.2	Des offres de participation a priori similaires intéressent un public similaire	394
3.1.3	Une similarité nuancée par l'expression du regret de la « convivialité participative ».....	395
3.2	Les votants du budget participatif : la diversité sociologique au prix d'un engagement de moindre intensité	396
3.2.1	Un vote en ligne plus représentatif, un vote en mairie à l'image des instances de quartier.....	397
3.2.2	La possibilité d'un engagement distancié facilité par le dispositif	399
CONCLUSION. : L'ANALYSE QUANTITATIVE DES FACTEURS SOCIAUX DE LA PARTICIPATION : REDITES, APPORTS ET LIMITES.....		401
CHAPITRE 7 : L'ESPACE SOCIAL DE LA PARTICIPATION ET LES RESEAUX DES PARTICIPANTS.....		405
SECTION I : L'ESPACE SOCIAL DE LA PARTICIPATION.....		407
1	<i>Des dispositifs participatifs constitutifs d'un espace social de la participation</i>	408
1.1	Lanester, un engagement participatif structuré par l'ancienneté.....	413
1.2	Arcueil, des participants ponctuels mieux dotés que les participants fréquents.....	418
1.3	Le cumul des échantillons arcueillais et lanestériens : un éclairage méthodologique.....	422
1.4	Bruz, une participation plus large sans être plus inclusive	428
2	<i>Les pôles structurants de l'espace de la participation</i>	431
2.1	Le noyau dur des participants : un engagement participatif structuré par l'ancienneté de résidence....	431
2.1.1	Des noyaux durs constitutifs de la pérennité des instances	432
2.1.2	Les logiques sociales de l'inégale intégration dans les instances de quartier	433
2.2	Le cadrage thématique et le projet : une fission du noyau dur des instances	435
2.2.1	L'encadrement d'une division sociale de l'engagement participatif	436
2.2.2	Un rapport d'homologie entre participation et non-participation	437
SECTION II : LES RESEAUX DE L'ENGAGEMENT PARTICIPATIF : UN EFFET DE REVERSEMENTS D'EXPERIENCES PREALABLES.....		438
1	<i>La superposition du fait associatif et du fait participatif</i>	438
1.1	La prégnance de l'engagement associatif parmi les participants, et ses nuances.....	439
1.2	Les répercussions de l'intensité de l'engagement associatif sur la participation	441
1.3	Une importance du fait associatif constante, quelle que soit la forme de la forme de l'offre de participation	443
1.3.1	L'engagement associatif et les instances de quartier.....	443
1.3.2	L'engagement associatif et la participation par projet.....	446
2	<i>Une participation ordinaire, dans la lignée d'expériences socialisatrices antérieures</i>	448
2.1	Une participation de continuité, vécue sur le mode de l'ordinaire.....	448
2.2	Un effet d'entraînement des appartenances multiples	450
SECTION III : LA SOCIETE DES PARTICIPANTS		453
1	<i>Le renouvellement des réseaux de soutien municipaux.....</i>	453
1.1	Les foyers de recrutement de l'offre : terreau de l'engagement participatif.....	454
1.1.1	L'épicerie sociale : antenne de la mairie et point de passage des participants.....	454
1.1.2	La commission senior temps-libre, un proto-conseil de quartier.....	457
1.1.3	Le chassé-croisé des parents d'élèves : conseils d'école, conseils de quartier	460
1.2	Les rapports des associations de quartier à l'offre de participation	464
1.2.1	Une association de quartier issue des insuffisances perçues de l'offre de participation	465
1.2.2	Les postures des associations de quartier : soutien affiché ou contre-pouvoir	467
1.2.2.1	L'adhésion distanciée : « nous, on n'est pas une volonté de la mairie »	467
1.2.2.2	L'adhésion affichée : l'association support de l'engagement local	470
2	<i>Les ambivalences des liens entre engagement associatif et réception de l'offre de participation .</i>	473

2.1	Une participation à peu de frais, donc ayant peu de valeur ?.....	473
2.1.1	« Je préférerais le groupe, pour moi c'était plus concret »	474
2.1.2	« Les assemblées, ça m'a jamais fait l'effet que c'était nous qui voulions ».....	476
2.2	Les ambiguïtés des porosités entre convivialité et participation.....	477
2.2.1	La redéfinition de l'offre autour de critères procéduraux.....	477
2.2.2	La fête comme palliatif au défaut d'inclusion de l'offre de participation.....	478
	CONCLUSION. LE CAPITAL SOCIAL DETERMINANT OU EQUIVALENT DE L'ENGAGEMENT PARTICIPATIF ?	482
1	<i>Les acceptations du capital social : un cadre conceptuel contradictoire</i>	482
2	<i>L'inscription empirique du capital social au travers de l'engagement participatif</i>	485
	RECAPITULATIF - PARTIE 3 : SUR LES LOGIQUES SOCIALES DE L'ENGAGEMENT PARTICIPATIF	489
	PARTIE 4 : LES SENS DE L'ENGAGEMENT PARTICIPATIF	493
	CHAPITRE 8 : LES MOTIFS DE L'ENGAGEMENT PARTICIPATIF	495
	SECTION I : LES MOTIFS DE LA PARTICIPATION, ENTRE DISPOSITIONS ET SITUATIONS	497
1	<i>Les « motifs » : apports théoriques et propositions empiriques</i>	499
1.1	La rhétorique des « motivations » en question : une approche individualisante et psychologisante de l'agir	500
1.2	Les motifs de l'engagement : apports interactionnistes et pragmatistes	502
1.3	Le biais situationnel des approches grammaticales	505
1.4	L'expression des motifs de la participation entre contrainte dispositionnelle et situationnelle de leur expression	508
2	<i>Mesurer, situer et comprendre les motifs de l'engagement participatif</i>	509
2.1	Les indices d'un décalage entre les discours de l'offre et de sa réception	511
2.1.1	Des effets marginaux de l'offre de participation sur les motifs de participation	512
2.1.2	Une participation perçue comme pour et par les élus.....	513
2.2	L'appréciation de la participation dans les instances : effet d'adhésion et de reconnaissance statutaire.....	516
2.3	La faible différenciation sociale des motifs de la participation.....	519
2.3.1	Des motifs qui varient en fonction de l'ancienneté, de l'âge et de l'opinion politique.....	519
2.3.2	L'échec du programme d'adaptabilité des offres de participation ?	522
2.4	Des motifs de la participation saisis au prisme des pratiques plutôt que des positions sociales	523
2.4.1	Des différences d'appréciation qui recoupent l'engagement associatif.....	524
2.4.2	Des profils autoréférentiels, définis par les modalités de la participation	527
3	<i>Les huit dimensions constitutives de motifs de l'engagement participatif</i>	530
3.1	L'importance de la dimension politique dans la constitution de profils de participation.....	532
3.1.1	Une lecture indicative de l'espace social des motifs	533
3.1.2	Des profils avant tout déterminés par la dimension politique.....	535
3.2	L'hypothèse de cinq profils de participation aux motifs distincts.....	538
	SECTION II : L'ENGAGEMENT PARTICIPATIF COMME REDEFINITION DU POLITIQUE ?	543
1	<i>La redondance de l'engagement participatif avec la participation électorale</i>	543
1.1	Des participants, électeurs constants et consciencieux	544
1.2	L'offre de participation, réponse à l'abstention : la logique (bancale) de l'offre.....	546
2	<i>L'intérêt déclaré pour la politique et l'orientation partisane des répondants</i>	548
2.1	Un intérêt conditionné à une redéfinition du politique	548
2.2	Des participants majoritairement de gauche pour un engagement « ni de gauche, ni de droite »	551
3	<i>L'intérêt pour la politique et ses variations, comme marqueurs du rapport à la participation</i>	552
3.1	Le désintérêt changeant : entre mise en retrait et méfiance	557
3.2	Le désintérêt inchangé : le concret et le local contre la politisation.....	559
3.3	L'intérêt constant : une continuité d'engagement vers une redéfinition du politique	563
3.4	L'intérêt changeant : une esquisse du citoyen participatif exemplaire.....	570
	CONCLUSION : DES MOTIFS DE LA PARTICIPATION AUX PARCOURS DE PARTICIPATION	574
	CHAPITRE 9 : LES PARCOURS DE PARTICIPATION	577
	SECTION I : LES TEMPS SOCIAUX DE LA PARTICIPATION : DISPOSITIONS, DISPONIBILITES	581
1	<i>Le passage à la retraite : de la « cité dortoir » à la « vie de la cité »</i>	583
1.1	La recherche d'une utilité sociale, contre la crainte de l'inactivité.....	583

1.2	Un effet retraite certain, mais variable selon la précocité de la retraite et les engagements lors de la vie active	585
2	<i>L'activité professionnelle : facteur socialement différencié de dispositions et d'indisponibilités</i>	590
2.1	Les liens entre management participatif et appréhension de l'offre de participation.....	590
2.2	La participation au prisme de la sphère professionnelle : transpositions et reconversions	593
2.2.1	Les liens certains, mais relativement distant, de la participation au syndicalisme	593
2.2.2	La montée en compétence par la participation pour les membres des classes populaires : des effets circonscrits et conditionnés par la reconnaissance sociale et l'influence sur la décision.....	594
2.2.2.1	« Ça m'a permis de m'ouvrir un peu plus [...] on avait quand même une certaine notoriété »	594
2.2.2.2	« C'est déjà bien pour moi, mais je me sens pas encore prête à... ».....	596
2.3	Le temps libéré : avant la disponibilité, la stabilité et la maîtrise	600
3	<i>La vie parentale : dualité entre insertion et indisponibilités</i>	603
3.1	S'intégrer dans la vie locale par la scolarisation des enfants	603
3.2	Une parentalité, le plus souvent source d'indisponibilité	604
3.3	Une parentalité, exceptionnellement source de dispositions à participer.....	607
3.4	L'inclusion des actifs : une participation qui « fait des choses » et son appréhension socialement située..	610
4	<i>Le parcours résidentiel : déclencheur et ressource dans la participation</i>	611
4.1	La défense du cadre de vie comme motif de la participation.....	613
4.2	L'accession à la propriété, élément déclencheur de la participation	617
4.3	La familiarisation à la participation et au rôle de participant par la résidence	619
4.4	Entre soi résidentiel et division des espaces de participation.....	623
SECTION II : LES PARCOURS BALISES DE L'ENGAGEMENT PARTICIPATIF : LA PARTICIPATION ENTRE POUVOIR ET VOULOIR.....		628
1	<i>Présentation du cadre théorique issu de l'enquête et de l'analyse des données</i>	629
1.1	Une économie générale des logiques sociales de l'engagement participatif à l'échelle municipale.....	629
1.2	Une approche compréhensive des sens de la participation	632
1.3	Des parcours de participation constitutifs de carrières citoyennes ?.....	635
2	<i>Les voies sans issue de la participation : empêchement, évitement</i>	638
2.1	La participation empêchée, indisponibilités et indispositions.....	638
2.1.1	Les empêchements physiques à la participation.....	639
2.1.2	Les empêchements pratiques à la participation	640
2.1.3	Les incompatibilités « dispositionnelles » avec la participation.....	642
2.2	La participation évitée, par le haut et par le bas ou par le pas de côté	645
2.2.1	Laisser sa place et la trouver ailleurs : une participation devenue superflue	645
2.2.2	L'évitement situé : incompatibilités bourgeoises et indispositions populaires	648
3	<i>Les logiques sociales de la distance à la participation</i>	650
3.1	Les prises de distance avec la participation	651
3.1.1	Les rendez-vous ratés : l'absence de similarité, mène à l'absence d'assimilation	651
3.1.2	L'intérêt circonscrit : la participation vite faite, (bien faite ?), lobbyistes et curieux	652
3.1.2.1	Une participation ponctuelle alimentant le turn-over des publics	653
3.1.2.2	Une participation ponctuelle liée à un attrait pour l'innovation politique	654
3.2	Les mises à distance de la participation.....	657
3.2.1	Adhésion distanciée et distinction militante :	657
3.2.1.1	La crainte d'une diversion : la participation au risque de l'oubli des enjeux globaux.....	657
3.2.1.2	La critique d'une non-adaptation de l'offre de participation aux envies militantes	659
3.2.2	L'essoufflement, la lassitude et la déception.....	662
4	<i>Les avatars multiples de la participation réalisée, entre acquisition et évidence</i>	664
4.1	Les ressources du probable et de l'improbable : contextes d'action passés et présents	665
4.2	L'ancrage social de la participation : l'inégale fortune des carrières citoyennes	667
4.2.1	L'interruption des carrières : une rupture biographique pour les présidents de conseil de quartier.	667
4.2.2	La participation tremplin vers un engagement de conseiller municipal : des débouchés socialement situés	669
4.2.3	La participation enchantée : les conditions sociales des carrières citoyennes hors des instances de quartier	671
CONCLUSION : DES TEMPS SOCIAUX SITUÉS DANS L'ESPACE SOCIAL, DES PARCOURS ENTRE PERSISTANCE ET INTERMITTENCE		675

RECAPITULATIF - PARTIE 4 : SUR LES SENS DE L'ENGAGEMENT PARTICIPATIF.....	678
CONCLUSION GENERALE : POUVOIR ET VOULOIR PARTICIPER EN DEMOCRATIE.....	685
1 Retour sur le fil argumentatif de la thèse.....	685
2 Sept éléments de discussion sur la participation institutionnalisée.....	686
2.1 Une tension entre administration, institutionnalisation et expérimentation.....	686
2.2 Un effet limité, voire contre-productif, des innovations procédurales sur la sélectivité sociale et la portée politique de la participation.....	687
2.3 Un apport processuel et dispositionnel : les sens de la participation entre persistance et intermittence, réminiscence et recrudescence.....	690
2.4 Un encastrement du participatif dans le représentatif.....	694
2.5 Un moyen de cumuler deux perspectives opposées sur l'offre de participation : néo-corporatisme ou émancipation.....	699
2.6 Une « demande sociale de participation » qui ferait place à une « fin de l'évidence démocratique » ..	701
2.7 Une place pour le politique dans l'engagement participatif ? Évitement, évaporation ou redéfinition.	704
ANNEXE	707
1 Enquête de terrain.....	709
1.1 Liste des entretiens réalisés.....	709
1.2 Liste des observations réalisées en lien avec les dispositifs participatifs.....	716
1.3 Liste des questionnaires réalisés.....	718
1.3.1 Questionnaire auprès des participants (3 vagues) :.....	718
1.3.2 Questionnaire supplémentaire auprès des votants du budget participatif de Lanester (2016)	718
1.3.3 Evaluation de la représentativité de l'échantillon (Lanester).....	718
1.4 Copie du questionnaire (page 1 - Bruz).....	720
1.4.1 Demandes de correction par les élus (vote et opinions politiques).....	721
1.5 Copie du questionnaire (page 1 - Lanester)	722
1.6 Copie du questionnaire (intégrale -version finale : Arcueil).....	723
1.7 Copie de la lettre d'accompagnement du questionnaire	731
2 Données démographiques	732
2.1 Données démographiques d'ensemble par commune.....	732
2.2 Données démographiques d'ensemble par commune, écarts aux données nationales	735
2.3 Ecarts aux chiffres nationaux, recalculés en %.....	740
3 Tableaux complets des ACM.....	742
3.1 ACM Lanester	742
3.2 ACM Arcueil.....	744
3.3 ACM Bruz.....	746
BIBLIOGRAPHIE	749
INDEX DES EXTRAITS D'ENTRETIEN	784
INDEX DES NOMS	785
INDEX DES TABLEAUX ET FIGURES.....	789
INDEX DES ENCADRES.....	792
TABLE DES MATIERES	794

Pouvoir et vouloir participer en démocratie.

Sociologie de l'engagement participatif : la production et la réception des offres institutionnelles de participation à l'échelle municipale

Résumé :

Les élus locaux veulent associer les citoyens, qui veulent pouvoir être entendus et peser dans les décisions. Ces propositions résument les enjeux d'une démocratie participative, à la fois comme idéal de gouvernement et comme norme de l'action publique locale. La thèse revient sur la mise à l'épreuve de l'impératif délibératif à l'échelle municipale, depuis les années 1990. L'enquête repose sur l'analyse des conditions sociales de la production et de la réception d'offres institutionnelles de participation, dans trois communes de 20 000 habitants. Au travers d'une approche inductive et pluri-méthodologique, nous proposons une sociologie de l'engagement participatif, entre études sur la socialisation politique et sur l'action publique locale. L'attention portée aux contextes, aux acteurs et aux formats de l'offre de participation, permet d'en constater l'institutionnalisation inaboutie et les appropriations socialement situées. Nous argumentons en faveur d'une compréhension dispositionnelle et situationnelle des parcours de participation et de non-participation, pour élaborer une théorie ancrée de l'engagement participatif, entre pouvoir et vouloir. Dans ce cadre, la possibilité intermittente d'une participation réalisée ne se comprend qu'au regard d'un engagement distancié, critiqué, empêché ou évité. En toute fin, si elle est une voie d'intéressement à un intérêt local commun, l'offre de participation voit sa portée sociale et politique fondamentalement limitée par l'encastrement de la participation dans la représentation.

Mots clés : démocratie participative, politique locale, politiques procédurales, participation institutionnalisée, engagement participatif, dispositions sociales, parcours de participation

Participation in Democracy: Who can, and who would want to participate?

Production and reception of public participation policies at municipal level.

Abstract :

This thesis studies political participation at local level and its implications for citizen engagement in public policy. Local elected representatives want to engage citizens in governance, citizens want to be heard and to influence policy making. Thus participatory democracy and deliberative imperative are considered as an ideal for government and a best practice in public action. This thesis focuses on "offers of participation" – opportunities for participation created by authorities for citizen – in French municipalities since 1990. I argue that these "offers" swing between thwart institutionalising and continuous experimenting. Empirical data are derived from the study of policies for implementing participatory democracy in three cities of 20 000 inhabitants. I discuss the social-historical anchorage of these political-administrative constructions, the effects of their various design and the social conditions of their differentiate appropriations by citizens. I suggest a grounded theory of citizen engagement based on an inductive and multi-method approach. The analytical framework is based on the concepts of social dispositions and situations, in order to determine social conditions of patterns of participation and non-participation, as both faces of a similar phenomenon. The opportunity for an effective intermittent participation can only be understood in relation with a distanced, impeached, prevented or avoided participation. "Offers of participation" are a way to mobilise citizens on a common local interest. Though, their impact is narrowed by the fact that participation is imbedded in the system of political representation.

Keywords : participatory democracy, procedural policies, local policies, institutionalised participation, participatory commitment, social dispositions, patterns of participation